# RÉPERTOIRE

DES

# CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

# DICTIONNAIRE

DE LA

# CONVERSATION

## ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XXVIII.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVI.

# DICTIONNAIRE

DE

# LA CONVERSATION

# ET DE LA LECTURE.

## F

**FOSSILES.** Ce nom désigne les corps organisés ou leurs débris enfouis dans les terrains déposés par les eaux. On ne peut douter de l'origine des fossiles : il est aujourd'hui incontestable que ce sont des débris d'êtres organisés. Les anciens avaient des idées peu étendues, mais justes, sur l'origine des fossiles. Ce n'est que vers l'époque de la renaissance des sciences ( XV<sup></sup>e siècle ) que s'établit cette idée singulière que les fossiles étaient des jeux de la nature, des formes de la matière, les ébauches d'une force plastique intérienre et cachée. Cela devint même article de foi. On ne s'en étonnera pas si l'on réfléchit qu'à la même époque la Sorbonne déclarait que prononcer *quamquam* au lieu de *kamkam*, et *cuicui* au lieu de *kiki*, était commettre une hérésie. Bernard de Palissy fut le premier et le seul pendant long-temps qui protesta contre ces absurdités, et qui expliqua raisonnablement l'origine des fossiles; mais on craignit de compromettre la religion catholique, déjà violemment attaquée par la réforme, et, en voulant faire concorder les fossiles avec la doctrine d'un seul déluge, on en vint à faire des théories incroyables. Ainsi, Tournefort admit la végétation des pierres; d'autres dirent que la terre, à l'époque du déluge, devint molle par l'action des eaux, et que les poissons déposèrent leur frai, les végétaux leurs graines, dans cette espèce de bouillie, puis que par l'effet de la chaleur centrale ce frai et ces graines se développèrent, et qu'ainsi ces corps naquirent dans le sein de la terre, où ils se trouvèrent tout enfouis. Si quelques théologiens avaient fait leurs efforts pour établir la concordance du déluge et de l'origine probable des fossiles, les philosophes voulurent prouver le contraire. Voltaire prétendit que les coquilles fossiles trouvées au sommet du mont Ararat y avaient été apportées par les pélerins; que les ossements de poissons étaient les restes du festin de quelque Apicius. Les découvertes modernes, et surtout celles de Cuvier, ont fait justice de ces erreurs. — On en est revenu à regarder les fossiles comme des débris d'êtres organisés. Les fossiles se présentent de différentes manières, conservés en nature, remplacés par un autre substance, ou bien on ne trouve plus que l'empreinte d'un corps ou la place vide occupée par ce corps, qu'une cause destructrice a fait

disparaître. — Beaucoup de fossiles des terrains récents sont dans un état de conservation presque intacte; dans les animaux, la partie gélatineuse a disparu, mais la partie calcaire, ou au moins les parties cornées, existent encore; dans les végétaux, les parties charbonneuses et bitumineuses sont conservées le plus souvent. Quelquefois le corps organique a été remplacé par une substance minérale étrangère : généralement, c'est la silice ou la chaux, la pyrite, le talc, le fer hydraté, etc. Ce remplacement s'est fait lentement, molécule par molécule, si bien que la matière qui pétrifiait le corps a imité ses caractères les plus délicats : les bois fossiles silicifiés et agatisés présentent de beaux exemples de ce phénomène. — Quelquefois au contraire un corps a disparu complètement et a été remplacé en masse par la matière pétrifiante : on n'a plus de ce corps que la forme extérieure. On conçoit que si cette cavité n'est pas remplie, il restera un vide qui représentera exactement la forme extérieure du corps détruit. Les fossiles sont souvent à l'état d'empreintes, en creux ou en relief: les végétaux se présentent surtout à cet état.

*Formation des fossiles.* Rarement les fossiles ont été enfouis par un cataclysme, par une catastrophe subite : c'est toujours lentement que la fossilisation s'esl opérée. De nos jours, nous voyons ce phénomène s'accomplir ainsi. Sur les bords de la mer, l'animal d'une coquille étant mort, cette coquille reste sur la vase ; peu à peu elle est recouverte par des dépôts qui se placent sur elle. Si ces dépôts sont formés de galets, si la mer les agite, cette coquille sera bientôt détruite. Dans nos rivières, il en est de même pour les poissons, pour tous les animaux qui y vivent ou qui ont été, par une certaine cause, jetés dans leurs eaux. Les végétaux comme les animaux sont soumis aux mêmes lois pour devenir fossiles, *tranquillité* et *temps*, sinon le corps est détruit. — Voilà pourquoi on ne trouve que les parties solides des êtres organisés, car les plumes, les fleurs, les fruits, les œufs, sont très rares. —Si on doutait encore que les fossiles doivent leur origine à un cataclysme général qui se serait répété plusieurs fois, il faudrait supposer que par toute la terre on devra trouver sans aucune interruption les mêmes dépôts. Or, il n'en est rien. Il est donc évident que la mer n'a jamais couvert la surface de la terre tout entière d'une seule fois, car les dépôts laissés par les eaux ne sont pas continus, et viennent attester que toujours il y a eu des parties émergées où ne se formaient pas de dépôts, et des parties submergées où se formaient des dépôts. — Une fois ces deux conditions exposées, il faut observer que si le corps organisé, végétal ou animal, reste exposé à la décomposition, il se détruit : or, il n'y a guère que l'enfouissement dans la vase qui conserve au moins les parties solides. Voilà pourquoi les animaux qui habitent les forêts, les déserts, en un mot qui vivent loin des grands dépôts d'eau, comme les oiseaux, les singes, les gazelles, les antilopes etc., etc., sont rarement trouvés à l'état fossile, non pas parce que ces espèces sont de nouvelle création, mais parce qu'elles n'ont jamais vécu dans des circonstances favorables à la fossilisation, comme l'hippopotame, par exemple.—Dans l'état actuel de la science des fossiles, il est dangereux de trop généraliser, car le lendemain une découverte renverse tout l'échafaudage de la théorie. — Ainsi, on a voulu prouver le déluge par les fossiles, et on a échoué; on a voulu le nier, et on a vu, quelle qu'en soit la cause première, qu'il y en avait eu plusieurs, non généraux, il est vrai, mais partiels. — On a voulu encore établir la théorie suivante, qui est cependant renversée tous les jours par de nouvelles découvertes.—On avait dit : les êtres formant une espèce d'échelle sous le rapport de la complication et de l'organisation, et ayant dû être créés du plus simple au plus composé, il est certain que l'on devra trouver les êtres organiques, animaux et végétaux, les moins composés dans les terrains le plus anciennement déposés par les eaux, et qu'à mesure que les terrains seront plus récents, les ani-

maux seront plus complets. — Les premiers résultats des recherches des géologues semblaient confirmer ces théories. Ainsi, on n'avait rencontré que des végétaux phanérogames monocotylédones, et aussitôt la théorie dit qu'ils avaient été créés avant les végétaux phanérogames dicotylédones. Il est démontré aujourd'hui que ces deux classes ont existé de tout temps et ensemble, avec des agames et des cryptogames.—On avait voulu établir que les reptiles étaient postérieurs aux poissons, les insectes et les oiseaux aux reptiles, les mammifères aux oiseaux et l'homme aux mammifères, eh bien ! les reptiles se retrouvent avec les poissons. Dans le terrain houillier d'Angleterre, il y a déjà des insectes. Les mammifères n'auraient été créés que pendant l'époque tertiaire, et l'on trouve des didelphes dans le terrain jurassique d'Angleterre.—Quant à l'homme, qui n'avait paru qu'après le dépôt des alluvions anciennes et après la création des mammifères, on trouve ses restes avant les alluvions anciennes, et mélangés avec ceux des mammifères. — On voit donc, philosophiquement parlant, qu'aujourd'hui on ne peut rien dire de positif sur ces questions élevées, avant que le nombre des faits observés soit plus considérable, et jusque là, il est de la prudence de suspendre tout jugement décisif ; car, qui peut nous assurer que la décision du lendemain ne viendra pas renverser de fond en comble celle de la veille ? Ce qui paraît être incontestable cependant, c'est qu'en raison de la haute température dont le globe a été doué jadis, les êtres ont dû paraître à mesure que la température et l'atmosphère leur permettaient d'exister, et qu'en général les êtres simples ont commencé à peupler le globe, et que successivement ont paru des êtres à organisation plus développée, sans qu'on puisse encore préciser les époques certaines de leur apparition. —Néanmoins, l'étude des fossiles, telle qu'elle est, est très utile pour le géologue, qui tire un grand parti des fossiles caractéristiques pour la détermination des terrains. L. Dussieux.

**FOSSOYEUR** (du mot latin *fossarius*). C'est celui qui fait les fosses pour enterrer les morts. L'église chrétienne, qui offre également des prières au pauvre comme au riche, a entouré la dépouille de l'homme d'un respect particulier. Dans le midi de l'Europe, il existe encore des confréries où l'on compte les personnages les plus distingués, et qui, par un admirable esprit de charité, creusent de leurs mains la tombe de leurs semblables. Il paraît certain que déjà, du temps des apôtres, il y avait des hommes qui se dévouaient sans rétribution à ce pieux office. Auparavant, Tobie, emmené en esclavage chez les Assyriens, enterrait en secret les corps de ses frères, les Hébreux. Constantin forma un corps particulier de fossoyeurs, qu'il porta au nombre de *neuf cent cinquante* ; ils furent tirés des différents colléges des métiers divisés par dixaine (*v.* Décan), et exempts d'impôts et des autres charges publiques. — Le génie anglais, qui ose tout peindre, a mis en scène des fossoyeurs : Shakspeare leur a donné place dans le cinquième acte de son *Hamlet*. — Sous le nom d'ouvriers d'administration, on a formé en France, depuis 1823, des bataillons de fossoyeurs organisés militairement. Ces bataillons sont recrutés comme les autres armes ; les hommes qui les composent servent d'abord, comme infirmiers, dans les hôpitaux ; lorsqu'ils savent bander une plaie, faire de la charpie, on les renvoie dans leurs dépôts, afin qu'ils apprennent le maniement des armes. En temps de guerre, ils escortent les convois de malades, qu'ils peuvent défendre au besoin ; sur les champs de bataille, ils ramassent les blessés et enterrent les morts. Dans les campagnes, c'est le bedeau qui ordinairement sert de fossoyeur et fournit la bière. Mais, à Paris, l'administration des pompes funèbres, en vertu de bons *arrêts* qu'elle a obtenus, a le monopole exclusif de la bière : on nous enterre à l'*entreprise*.

Saint-Prosper.

**FOU, FOUS.** Les diverses acceptions de ce mot se rapprochent toutes plus ou

moins de l'idée de démence, de folie (*v.*), qui y est primitivement attachée. Cependant on aurait tort de supposer que cette idée d'une personne qui a perdu la raison y domine constamment. Ainsi, l'on dira d'une personne qui extravague, sans cependant avoir l'esprit aliéné : êtes-vous *fou* de me débiter ces extravagances? On appliquera l'épithète de *folle* à une personne imprudente, ou crédule, ou turbulente, ou d'une gaîte extraordinaire. — Quelquefois on se sert du mot *fou* pour désigner quelque chose d'excessif, de prodigieux : un monde *fou*, un prix *fou*, un succès *fou*. — Il y a plusieurs siècles, les rois avaient à leur cour des bouffons, chargés de les divertir, auxquels appartenait le titre de *fous* : nous renvoyons pour cette acception à l'article Cour (Fous de).

Fous (Ordre des). Sous ce titre fut instituée, en 1380, par Adolphe, comte de Clèves, une société dont le but paraissait être de maintenir l'union entre les nobles du pays. Ses membres étaient au nombre de trente-cinq, tous choisis parmi la noblesse : le premier dimanche après la S$^t$-Michel, un banquet splendide les réunissait tous; là, ils s'empressaient d'abord de faire cesser les divisions qui pouvaient être survenues entre eux. La marque distinctive qui servait à faire reconnaître ces gentilshommes était assez bizarre pour mériter d'être décrite ici : elle consistait en un *fou* d'argent brodé sur leurs manteaux ; ce *fou* était vêtu d'un petit justaucorps et d'un capuchon tissu de pièces jaunes et rouges, avec des sonnettes d'or, des chausses jaunes, des souliers noirs : il tenait à la main une petite coupe pleine de fruits.

Fous (au jeu d'échecs). Dans ce jeu, où tout le monde s'est accordé à reconnaître l'image de la guerre, les *fous* sont des pièces très importantes : les Grecs les nommaient *aréiphiles*, c.-à-d. favoris de Mars, parce qu'ils provoquent les hostilités. Les Orientaux, qui personnifiaient le *fou* sous la figure d'un éléphant, l'appelaient *fil*; les Italiens lui ont donné le nom d'*alfiere* (sergent de bataille); l'auteur du roman de la *Rose*, voulant peut-être rapprocher ce mot de son étymologie orientale, *fil*, a appelé cette pièce *fou*, et le nom lui est resté. On compte au jeu d'échecs deux fous dans chaque camp, le *fou* du roi et celui de la reine : ils ne peuvent marcher qu'obliquement sur des cases de la couleur de celle où ils se trouvent primitivement placés. U.-B.

Fous (Fête des). Voici certainement une des superstitions les plus étranges que l'ignorance du moyen âge ait empruntées aux dégoûtantes orgies des Saturnales romaines. Mélange grotesque de bouffonneries et de piété, cette fête célèbre fut durant plusieurs siècles un long scandale, que le gouvernement, plus faible encore que l'église, s'efforça vainement de faire cesser, même en s'appuyant de l'autorité des conciles et de toute l'éloquence des docteurs de la foi. — Plusieurs auteurs, entre autres Lobineau, Marlot, Savaron, Flogel, Du Tilliot, Du Cange, Millin nous ont laissé des renseignements précieux sur la cérémonie de la *fête des fous*. Mais jusqu'ici personne, du moins à ma connaissance, n'a rassemblé ces matériaux épars, et il n'existe point de dissertation sur ce sujet curieux, qui ne serait pourtant pas sans intérêt, comme étude des mœurs et des usages antérieurs à la renaissance. Je n'entreprendrai point aujourd'hui cette tâche difficile; elle exigerait un temps et un espace qui ne peuvent m'être accordés : je me bornerai à quelques faits principaux. — La fête des fous consistait dans des réjouissances extravagantes auxquelles les clercs, les diacres et même les prêtres, se livraient immodérément dans plusieurs églises, depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie, et principalement le jour de Saint-Étienne et le premier jour de l'an. Cette coutume bizarre, déjà pratiquée du temps de saint Augustin, qui en condamna les excès, paraît avoir pris une grande extension dans l'église grecque, sous le Bas-Empire. Cedrenus, dans son *Compendium historiarum*, pag. 639, nous apprend que, pendant plusieurs siècles à Constantinople, le peuple et le clergé, aux fêtes de Noël et de l'É-

piphanie, se livraient à toutes sortes d'excès, qu'il nomme *satanicas saltationes, indecoros clamores et cantica ex triviis atque fornicibus percepta*. Il est permis de croire que ces désordres avaient été singulièrement favorisés vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle par Théophylate, ce patriarche de Constantinople si célèbre par son luxe effréné, et par sa passion extrême pour ses chevaux, qu'il nourrissait, dit-on, au nombre de plus de deux mille, de pistaches, de fruits choisis et des plantes les plus délicates. Quoi qu'il en soit, la fête des fous était déjà introduite en Angleterre au xii<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle y fut proscrite à cette époque sous peine d'excommunication. Elle existait alors en France depuis long-temps, et s'y célébrait de préférence dans quelques villes, notamment à Beauvais, à Sens, à Autun, à Rouen, à Dijon, à Beaune, à Paris, à Nevers, etc. — La première cérémonie consistait dans l'élection de l'*abbé*, choisi parmi le bas clergé, et ensuite, selon les localités, dans l'élection soit d'un évêque ou archevêque, soit d'un pape des fous, qu'on prenait parmi le peuple. Dans les églises cathédrales, on élisait un évêque ou archevêque, mais dans les églises qui relevaient directement du saint-siége, et qu'on appelait *exemptes*, on élisait un pape et on lui prêtait tous les attributs de la tiare. Quant à l'abbé des fous, son élection se faisait dans toutes les églises par les jeunes chanoines, les clercs et les enfants de chœur, qui proclamaient leur choix par un *Te Deum*, et, prenant ensuite l'élu sur leurs épaules, le portaient en triomphe jusque dans sa demeure, où le chapitre venait de s'assembler; là, on le déposait sur une estrade ornée et préparée pour le recevoir. A son entrée, tout le monde se levait, même l'évêque, s'il était présent. On lui faisait d'abord de grandes salutations, puis on lui offrait du vin et des fruits; il buvait et commençait à chanter. Aussitôt tous les assistants, le haut chœur d'un côté et le bas chœur de l'autre, répondaient en élevant progressivement la voix et en finissant par lutter à qui crierait le plus fort, dirait le plus de facéties, gesticulerait de la manière la plus grotesque. On sifflait, on raillait, on hurlait, c'était un *crescendo* assourdissant. *Tunc enim inter se ad invicem clamando, sibilando, ululando, cachinnando, deridendo, ac cum suis manibus demostrando, pars victrix quantum potest, partem adversam deridere conatur et superare jocosasque trufas.* Lorsqu'enfin les forces de chacun étaient épuisées, l'huissier, dans plusieurs églises du Midi, prenait la parole et disait en langue romane : « De port mossenhor labat e sos cossellièrs, vos fam assaber que tot hom lo segua lay ou volra anar, e aquo sus la pena de talhar la braia, *sous peine d'avoir le haut de chausses coupé.* » On sortait alors tumultueusement, et on parcourait la ville en continuant à se livrer à mille extravagances. La description de ces excès a fourni à Walter-Scott un excellent morceau (voy. *The abbot*, chap. xiv). — Indépendamment de cet abbé, j'ai dit que les églises cathédrales et celles qui relevaient directement du saint-siége élisaient un évêque ou un pape des fous. Ce choix était fait parmi le peuple et au milieu de l'appareil le plus burlesque. Celui qui était désigné était soudain revêtu d'habits pontificaux, et précédé de jeunes ecclésiastiques portant sa mitre et sa crosse, sa croix archiépiscopale ou sa tiare, entourée d'un clergé nombreux, affublé de déguisement divers, les uns masqués ou barbouillés de lie, d'autres déguisés en femmes (*Hist. d'Autun*, liv. iii, p. 142). Il était également porté sur leurs épaules jusque dans sa maison. A son arrivée, on ouvrait toutes les portes et toutes les fenêtres; on plaçait un tonneau défoncé sur une des croisées; l'évêque ou le pape entrait dedans, et de là il donnait la bénédiction au peuple accouru en foule dans les rues pour jouir de cette mascarade religieuse. De là on se rendait en procession dans le chœur de l'église, et on y chantait des couplets que l'impudicité de leurs gestes rendait encore plus obscènes. Pendant cette dégoûtante parodie du service divin, les diacres et les sous-diacres man-

geaient sur le coin de l'autel, près du célébrant, des boudins et des saucisses : *hâc die insensabitur cum boudino et saucisâ* (ms. de la ville de Beauvais), jouaient aux dés et aux cartes, et mettaient dans l'encensoir des morceaux de vieilles semelles, dont l'exhalaison infecte obscurcissait l'église et provoquait les contorsions joyeuses des assistants. Lorsque la messe était terminée, ils parcouraient le chœur en sautant et gambadant avec la dernière irrévérence. Ensuite, cette troupe bruyante se faisait trainer par toute la ville dans des tombereaux remplis d'ordures, cherchant à qui mieux mieux à se faire remarquer par de plates bouffonneries et par d'ignobles provocations. Le roi de la fête, évêque, archevêque ou pape d'élection, jouant le rôle de Balaam, paraissait sur un brancard porté solennellement par quatre hommes revêtus d'habits chamarrés. Il faisait sur cette espèce de pavois toutes les singeries qui pouvaient exciter le rire des spectateurs, et recevait ensuite du chapitre un fromage pour prix de *ses peines et services*. Pendant les trois jours de Saint-Étienne, de Saint-Jean l'évangéliste et des Innocents, l'évêque fou, *episcopus stultus*, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, la crosse à la main, et suivi de son aumônier en chape et coiffé d'un petit coussin au lieu de bonnet, *portans in capite parvum cussinum loco capelli*, venait s'asseoir dans la chaire épiscopale assistait à l'office et y recevait gravement les mêmes honneurs qu'on aurait rendus au véritable évêque. A la fin de l'office, l'aumônier criait à pleine voix : *silete, silete, silentium habete*, et le chœur répondait : *Deo gratias*. Puis l'évêque donnait la bénédiction, après laquelle l'aumônier prononçait aux assistants des indulgences burlesques; je citerai celles qui étaient réservées pour les deux derniers jours, dans l'église du Puy en Velai :

Mossenher qu'es aissi presens,
Vos donnerés xx banastas (grands paniers) de mal de [dens;
E a vos autras donas (dames) atressi
Dona una coa (queue) de rossi.

— Cette fête subissait des modifications dans les divers pays où on la célébrait; elle a eu de même différents noms suivant les localités, ou par suite de diverses cérémonies bizarres qui y furent ajoutées. Ainsi, on l'appelait la fête de l'*Ane*(v.), la fête des *Hypodiacres*, c.-à-d. des diacres saouls, la fête des *Conards* ou *Cornards*, la fête des *Innocents*, etc. Le chant de la *Prose de l'Ane* était une des principales curiosités de cette fête : cette prose se trouve, ainsi que l'*office des fous*, dans le dyptique conservé au Musée de la ville de Sens. Le jour de la Circoncision (sans doute en commémoration de l'humble et utile animal qui avait assisté à la naissance de Jésus-Christ, et l'avait porté sur son dos lors de son entrée dans Jérusalem), on amenait à la porte principale de l'église un âne couvert d'une chape et escorté par un grand nombre de chanoines et d'ecclésiastiques. Avant de commencer les vêpres, deux chanoines introduisaient cet âne, le conduisaient devant une table et proclamaient le nom des personnes privilégiées qui devaient lui servir de convives. A Beauvais et à Autun, cet âne sacré portait sur son dos une jeune fille tenant un marmot dans ses bras et représentant ainsi la Vierge et l'enfant Jésus. L'aliboron était ensuite présenté au lutrin, et aussitôt les chantres entonnaient de toute la force de leurs poumons la célèbre prose :

Orientis partibus,
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus, etc.

et le chœur, à chaque verset, répondait avec une vénération comique :

Hez, sire âne, hez!

Cette prose était suivie d'une antienne composée de commencements de psaumes où l'on répétait, de deux vers en deux vers, l'exclamation à la fois bachique et profane, *evohe* :

Virgo hodiè fidelis,
Dixit dominus, evohe!
Virgo verba concipit.
Confitebor, evohe!
Virgo Dei genitrix.
De profundis, evohe, etc.

Ensuite le célébrant entonnait les vêpres. Il chantait le *Deus in adjutorium*, et le chœur le terminait par un *alleluia*, séparé par vingt-deux mots de la manière suivante :

> ALLE. Resonent omnes ecclesiæ
> Cum dulci melo symphoniæ...
> Undè Deo dicamus. LUIA.

Alors deux chantres annonçaient à haute voix le commencement de l'office par ces trois vers :

> Hæc est clara dies, clararum clara dierum;
> Hæc est festa dies, festarum festa dierum,
> Nobile nobilium, rutilans diadema dierum.

Pour mieux supporter la durée de cet office, qui devait être très long, les chantres et les assistants s'interrompaient de moment à autre pour se désaltérer par de copieuses libations et pour faire manger l'âne, héros de la fête. On chantait enfin le *Magnificat* sur l'air de :

> Que ne vous requinquez-vous, vieille,
> Que ne vous requinquez-vous donc !

Après quoi on menait l'animal dans la nef, et là tout le peuple, mêlé avec le clergé, dansait autour de lui en s'efforçant de braire à qui mieux mieux; puis la bande joyeuse se rendait sur un théâtre dressé à cet effet devant l'église et y exécutait, en présence de toute la ville, les farces les plus lascives et les plus ignobles. On les terminait enfin par des seaux d'eau qu'on versait avec profusion sur la tête du préchantre et sur les hommes nus qui ne manquaient jamais à la fête, le tout aux bruyants éclats des assistants et des acteurs ravis et transportés de joie. — Hâtons-nous de le dire, ces scandaleuses folies, quoique d'origine religieuse, n'ont jamais pu être regardées comme des exercices de dévotion. Non seulement l'église ne les a pas reconnues, mais elle les a toujours plus ou moins condamnées et proscrites. Il en a été de même du pouvoir temporel, qui, tout en se trouvant dans la nécessité de tolérer l'effet d'une coutume enracinée, n'en chercha pas moins sans cesse à corriger dans leurs excès des mœurs qu'il ne pouvait changer. Il suffit de parcourir divers conciles de Constantinople, de Rome, de Tours, d'Auxerre, de Paris, de Bâle, les capitulaires de Grégoire II, quelques ordonnances de légats et de papes, et les écrits des docteurs de l'église, pour se convaincre que la chrétienté ne cessa de s'élever avec force contre les désordres de ces saturnales ecclésiastiques. La pragmatique sanction de Charles VII, ainsi que l'a très bien fait observer M. Leber, contient à ce sujet une disposition remarquable dans l'acceptation du concile de Bâle, intitulé *De spectaculis in ecclesiâ non faciendis*. L'adoption pure et simple, par le chef de l'état, d'un canon qui menace de toutes les foudres de l'église les acteurs et fauteurs de la fête des fous est une preuve convaincante du concours des deux pouvoirs spirituel et temporel, pour s'opposer aux abus de ces grossières réjouissances. On retrouve les mêmes prohibitions dans plusieurs arrêts des parlements et entre autres dans l'arrêt rendu en 1552 par celui de Dijon. Je dois toutefois rappeler, comme une sorte d'excuse pour les laïques et les clercs, que les tentatives réitérées de l'église se bornèrent plutôt à modifier les cérémonies de cette fête dans ce qu'elles avaient de plus bizarre et de plus dissolu, qu'à les détruire entièrement. A la vérité, Maurice, évêque de Paris, mort en 1196, avait tenté d'abolir la fête des fous, et son successeur, Eudes de Sully, voulut également, avec l'aide du cardinal Pierre de Capoue, légat du pape, essayer de proscrire, en 1199, « ces restes d'une superstition païenne, plus dignes, à son avis, d'horreur que d'imitation, et pendant lesquels l'église se trouvait remplie de gens masqués, qui la profanaient par des danses, des jeux, des chansons infâmes, des bouffonneries sacriléges, et par toute sorte d'excès, quelquefois jusqu'à l'effusion du sang. » Mais il est certain que ces prélats ne purent y parvenir, puisque l'auteur de l'*Office des fous* est mort en 1222. Odon, évêque de Sens, obtint en 1245, dans son diocèse, la suppression des travestissements dont s'affublaient les acteurs dans cette farce dégoûtante, mais

il ne crut pas pouvoir la défendre tout-à-fait. Telle était encore en 1406 la puissance de cette coutume qu'un jeune homme du Vivarais, élu évêque des fous, et qui s'était refusé à faire les dépenses que lui imposait son élection, fut cité en justice devant l'official ; la question fut longtemps débattue; enfin, on nomma pour arbitres trois chanoines qui rendirent contre l'élu réfractaire une sentence fort curieuse rapportée par dom Lancelot. La fête des fous se célébrait encore avec beaucoup d'éclat en 1444, comme le prouve l'épître encyclique de la faculté de théologie de Paris, adressée le 12 mars de la même année à tous les prélats et chapitres à l'effet de la condamner et de la détruire. Néanmoins les actes des conciles qui se tinrent en 1460 et en 1485, se bornent à signaler les principaux abus qu'il fallait en retrancher. Il est dit seulement « que, pour éviter le scandale, toutes les personnes obligées d'assister à l'office du dimanche de la Circoncision doivent être vêtues d'une manière convenable à leur dignité ecclésiastique, et chanter le plus mélodieusement possible, sans dissonance; que chacun doit y remplir son devoir sans être troublé et avec décence, surtout dans l'église ; qu'aux vêpres on ne jettera sur le *préchantre des fous* que trois seaux d'eau au plus; qu'on ne doit pas conduire d'hommes nus le lendemain de Noël, jour de saint Étienne, dans l'église, mais qu'il faut seulement les mener aux puits du cloître, et ne jeter sur eux qu'un seau d'eau, sans leur faire de mal; que tous les contrevenants encourront la peine de suspension; que cependant il est permis aux fous de faire hors de l'église toutes les autres cérémonies d'usage, pourvu qu'il n'en arrive aucune injure ni aucun dommage à personne. » Les mêmes dispositions se retrouvent à peu près dans les capitulaires de Sens. — Depuis cette époque, la fête des fous fut tantôt défendue et tantôt tolérée, mais avec des modifications qui tendaient toujours à la réforme des obscénités et des profanations dont elle était remplie. Sa suppression n'eût lieu qu'à la fin du XVI^e siècle, et encore en trouve-t-on un dernier exemple dans une fête de cette nature donnée à l'occasion de la naissance de Louis XIV, par ce qu'on appelait l'*infanterie dijonaise*. PELLISSIER.

FOUS, oiseaux formant un genre de l'ordre des *nageurs*. Les *fous* sont des oiseaux palmipèdes dont les doigts sont unis par une membrane commune : ils ont un bec robuste, plus long que la tête, droit, conique, et crochu vers le bout, les jambes avancées vers le milieu du corps, en dehors de l'abdomen ou bas-ventre, les ailes très longues et une queue qui les dépasse rarement ; leur cri est fort, et participe de celui de l'oie et du corbeau. Ces oiseaux vivent de poisson qu'ils saisissent au moment où il paraît à la surface de la mer; ils sont excellents nageurs; leur vol est rapide et soutenu. Les voyageurs s'accordent à dire qu'ils ne s'éloignent pas à de très grandes distances des terres, que leur présence annonce toujours : cependant on en a trouvé à plusieurs centaines de lieues au large, et de célèbres navigateurs sont loin de croire qu'ils soient de sûrs avant-coureurs de la terre. L'instinct borné de ces oiseaux leur a fait donner les noms de *boubie*, *booby*, en anglais, *bobos* en portugais, qui tous signifient *niais*, *fous*, *stupides*. Il semble en effet qu'ils soient tout au plus aptes à la procréation et à la recherche de leur nourriture: quelle que soit la force dont les a doués la nature, ils n'ont pas le courage de se défendre contre *la frégate* (*v.*), ennemi qui leur est bien inférieur. Celle-ci poursuit le *fou* dans les airs à coups de bec; elle le force à regorger le poisson qu'il vient de prendre, et qu'elle saisit au vol. Les fous n'ont pas même l'instinct de la conservation : chaque jour les marins en tuent à coups de bâton, sur les vergues des navires, sur les terres ou les rochers où ils vont se poser; la présence de l'homme, le bruit de ses armes, le massacre même qu'il fait de leurs semblables, ne peuvent les décider à s'enfuir. Ils se laissent approcher, prendre et assommer les uns après les autres. Peut-être n'en est-il ainsi que dans les lieux où

ils n'ont pas encore appris à craindre ce redoutable ennemi, et c'est là l'opinion de Buffon et de plusieurs autres naturalistes. — Les fous, quoique palmipèdes, perchent, car ils ne peuvent facilement prendre leur vol que d'un point élevé. La femelle ne pond qu'un ou deux œufs, et l'on a remarqué qu'à l'époque de la couvée, ces oiseaux se tiennent beaucoup plus dans le voisinage de la terre. On a classé les fous en plusieurs espèces, dont la grosseur varie depuis celle d'une oie jusqu'à celle d'un canard : nous ne nous arrêterons pas à les décrire. On trouve des fous sur les mers de l'ancien et du nouveau continent. On peut dire cependant qu'en Europe, on n'en voit qu'aux attérages des îles septentrionales. O.-L. T.

**FOUAGE.** En basse latinité *focagium*, puis *foagium*; de *focus* (foyer, feu). C'était un impôt perçu autrefois par le roi et par les seigneurs sur chaque feu ou ménage. L'origine de cette taxe est fort ancienne. Landulphe rapporte que l'empereur Nicéphore exigeait un tribut sur chaque famille : *Per singulos focos census exigebat*. En France, le fouage a existé dès le temps de la première race. — Le taux du fouage a varié selon les temps et les localités. Ici, il était de cinq sols par chaque personne mariée ou veuve; là, il était d'un franc; ailleurs, il s'élevait jusqu'à quatre livres. — Le fouage était un impôt direct et personnel, il était le même pour tous, *le fort portant le faible*. En cela, il différait de l'*aide*, qui se percevait sur les marchandises et denrées, et qui atteignait chacun inégalement selon l'étendue de ses consommations. — Il paraît que dans certaines localités on fixait une somme à lever sur la totalité du bourg ou du village, et cette somme était répartie entre tous les feux de l'endroit. Il arrivait que certains villages, s'étant dépeuplés, demandaient une diminution du fouage, en raison de la diminution des habitants. Plus tard, lorsque la population y reprenait accroissement, on le constatait par des lettres appelées *réparations de feux*. — Anciennement, le fouage était un impôt extraordinaire, c.-à-d. qu'on n'y avait recours que dans le cas de nécessité. Le roi Charles VII rendit cet impôt perpétuel, et depuis ce temps, on le désigna sous le nom de *taille*. La dénomination de *fouage* subsista seulement dans les localités où les seigneurs avaient établi ce droit. En général, les habitants s'y étaient soumis pour obtenir de leurs seigneurs que les monnaies ne seraient pas changées. On sait quels désordres résultaient de ces perturbations fréquentes dans les valeurs monétaires. — Le fouage, comme tous les droits féodaux, a été aboli par l'assemblée constituante. A. G.

**FOUCHÉ**, duc d'Otrante. Il est bon de prévenir le lecteur, tout en commençant, qu'il se tromperait fort s'il attendait ici un fragment d'histoire ou un article complet de biographie contemporaine. Je n'ai ni le temps, ni le droit, ni l'envie de chercher comment l'histoire parlera du duc d'Otrante, quand les passions reposées permettront à l'histoire de parler son véritable langage; et si je pouvais devoir à une indépendance éprouvée de caractère et de position un privilége dont personne peut-être ne jouit parmi les vivants, il me serait interdit par la plus sévère des bienséances d'en user à son égard. On en verra la raison tout à l'heure, si on prend assez d'intérêt à quelques pages sans fiel, qui ne promettent ni l'attrait piquant d'une révélation, ni l'attrait plus piquant d'un scandale, pour les lire jusqu'à la fin. — D'un autre côté, on ne se tromperait guère moins si on craignait d'y trouver une apologie aujourd'hui fort intempestive, et que je n'ai aucune raison d'écrire. Se défende qui pourra, c'est une affaire à démêler entre la postérité et ceux qui ont la prétention d'y parvenir. Ce que je me propose de coudre ici, et je suis suffisamment autorisé par le titre même du livre, si on veut bien l'entendre dans son acception commune, c'est un lambeau de *conversation*, une causerie que l'on commence où l'on veut, et que l'on quitte quand on s'ennuie, un verbiage vague, incomplet, décousu, trop individuel d'ailleurs, qui a

tous les défauts des contes de la veillée, et qui ne saurait en avoir le charme. J'ai connu le duc d'Otrante; je l'ai beaucoup connu; je l'ai vu de loin sur la scène, de plus près dans la coulisse, de très près dans la loge où il allait se déshabiller pour rentrer à la petite pièce au milieu des spectateurs. Quant à moi, je ne figurais, Dieu le sait, ni parmi les acteurs ni parmi les comparses de la grande comédie européenne qui se jouait alors, et tant s'en fallait qu'au contraire. Je m'étais donné la licence, comme un étourdi que j'étais, de siffler le principal personnage, le Roscius de la troupe, et je m'étais juché pour cela aussi haut que j'avais pu sur ma banquette de collége. Il est évident que j'avais tort. Les applaudisseurs payés, qui avaient raison, me le firent bien voir. On me mit au violon, et c'est de là que je tombai, par un saut merveilleux, dans un des petits coins du théâtre où s'opérait le dénouement. Ce que je viens de dire là, c'est mon histoire; ce n'est pas celle du duc d'Otrante; mais il est malheureusement impossible de dire ce que je sais de lui sans parler beaucoup de moi, et c'est un inconvénient si maussade que la liberté de la *conversation* peut à peine en sauver le ridicule. Vous voilà cependant bien avertis.—Joseph Fouché naquit à Nantes, le 29 mai 1763, d'un capitaine de navire marchand, et non pas d'un boulanger, comme l'ont avancé d'infâmes calomniateurs, car il paraît que le plus grand reproche qu'on puisse faire à un homme, c'est d'être fils d'un artisan. Je ne lui en ai du moins pas entendu faire d'autres pendant le premier mois de la seconde restauration. Ce n'était pas précisément cela qui avait irrité contre lui, quelques années auparavant, mon cœur et mes passions de jeune homme. Ce que c'était, on le trouvera dans les *Biographies*, si les *Biographies* ne sont pas menteuses; et de quoi les *Biographies* ne sont-elles pas capables? Je me suis déjà engagé à laisser ces tristes notions à l'histoire.—Fouché avait été élevé à l'Oratoire, où mon père conservait, quand la révolution éclata, la réputation d'un professeur distingué. Le duc d'Otrante n'oublia jamais ni l'Oratoire, ni les vieux amis qu'il s'y était faits, et qu'il appelait ses *carabins*, dans l'argot janséniste de la congrégation. Il est notoire qu'il en restait toujours deux ou trois autour de lui, et le hasard voulait qu'ils fussent tous élèves de mon père, quand mon huitième mandat d'arrêt venait de s'exécuter, après trente mois d'exil et de misère. Il n'y eut qu'une voix pour réclamer le fils proscrit du maître d'Oudet et de Babey; on me permettra bien de citer une fois le nom de ces hommes vénérables, et c'est le moindre tribut par lequel ma reconnaissance puisse s'acquitter envers leur mémoire. Ma rigoureuse détention fut échangée contre la *mise en surveillance*, qui n'impliquait pas alors l'infamie d'un crime antérieur, et qui ne m'assimilait qu'aux émigrés et aux chouans, mes camarades d'opinion comme d'infortune. Il y eut un jour à jamais heureux où les portes seules d'une ville de guerre se refermèrent sur moi. Je respirai.—On comprendrait mal cependant la position d'un prisonnier *intra muros*, si on supposait qu'il n'est placé hors de la catégorie commune que par une prohibition incommode de voyages et de promenades. C'est quelque chose déjà sans doute que d'assujettir la faculté locomotive d'un jeune homme plein de sève et de passions à des limites cruellement étroites, et que de lui dire : *Tu n'iras pas plus loin*, comme l'oiselier le dit à son serin, en le renfermant sous les treillis d'une cage, et les vieilles filles à leur perruche en leur mettant une chaîne à la patte. C'est bien pis encore pour l'esprit songeur, ou poétique, ou malade, que l'aspect de la ville importune, que la campagne appelle en vain, qui rêve à quelques pas de sa vaste prison les bois si sombres et si solitaires dont l'ombrage a rafraîchi, dont les tapis de mousse ont délassé nos premières années, qui en aspire de loin les parfums, qui en écoute de loin les murmures, qui leur invente au besoin d'autres beautés et d'autres mystères, et qui retombe incessamment

de son illusion sous le poids des herses, des pont-levis et des remparts.—Mais je ne crains pas de dire que cette gêne si tolérable en apparence n'a rien à envier aux rigueurs de la prison *dure*, quand elle est exercée sur un amant passionné de l'histoire naturelle. Comprenez-vous ce pauvre banni de l'air des champs, réduit à errer autour d'un axe inflexible sous la zone des fortifications, pendant que les premiers jours de mai fleurissent les prés, que les plantes rares achèvent de s'épanouir, et que les beaux papillons du printemps s'éveillent, en développant de toutes parts leurs magnifiques parures ; quand un capricorne d'or embaume les bosquets de saules d'émanations plus vives que celles des roses, et que des insectes habillés de pourpre, ou chatoyants d'azur comme les saphirs, pendent à toutes les fleurs? Trop fortuné, s'il n'ignorait ses avantages, l'insouciant vagabond qui peut se récréer de ses fatigues au rajeunissement de la nature, et en épier à loisir les délicieux phénomènes dans quelque forêt bien écartée des villes, des villages et des grands chemins, sur le bord d'un ruisseau qui semble ne couler que pour lui! Le prisonnier *intra muros* ne connait plus de tout cela que la mouche importune, la guêpe irritée, le chien esclave, et l'homme plus esclave et plus vil que les brutes qu'il a conquises. — Le duc d'Otrante fit alors pour moi plus que je n'osais désirer. Il daigna me rouvrir, de son propre mouvement, ce doux exil des champs, le seul bien que j'aie ambitionné en toute ma vie, le seul que j'ambitionne encore, peut-être parce que les impérieuses nécessités du travail me l'ont à jamais interdit. Après trois ans de laborieuse et charmante solitude, je pus quitter jusqu'à la France, cachot large et superbe sans doute, mais dont les frontières comprimaient encore mon indépendance inquiète. Le hasard voulut que j'allasse planter ma tente à l'endroit où mon protecteur devait bientôt occuper un palais : je m'arrêtai à Laybach. — Et avant d'y revenir, je m'arrêterai ici un moment pour demander au lecteur s'il me croit autorisé en conscience à parler de Fouché comme du premier personnage venu tombé sous la main d'un biographe dans la loterie de l'alphabet? J'ai vu le duc d'Otrante pour la première fois dans la capitale politique des provinces illyriennes; je l'y ai vu sous la double influence de mon esprit de parti, qui lui était probablement trop contraire, de ma reconnaissance personnelle, qui lui était probablement trop favorable, et je me félicite de n'avoir pas à choisir entre ces deux impressions extrêmes pour rester impartial. J'ai le bonheur de n'avoir rien à dire de Fouché avant sa mission d'Illyrie, et on devine aisément pourquoi j'oublierai volontiers tout ce qui l'a précédée. Cela ne me regarde plus. Les écrivains qui font de l'histoire par lambeaux, qui l'assortissent de petites pièces de marqueterie ou de mosaïque, qui négligent le tout pour les parties et l'ensemble pour les détails, jouissent d'un privilége admirable, j'en userai encore une fois.—S'il y avait eu moyen de discuter avec Bonaparte, qui n'aimait pas la discussion, l'Illyrie aurait pu être difficile en gouverneurs, ses trois *vice-rois* l'avaient gâtée; car jamais, peut-être, pays conquis de vive force ne subit un despotisme plus affable et plus élégant. Le premier était le duc de Raguse, homme poli, spirituel, libéral, né dans une position élevée pour de grandes positions, le plus aimé comme le plus digne de l'être des compagnons d'Alexandre. Le second fut le comte Bertrand, esprit posé, réfléchi, sévère, administrateur religieux de la fortune publique, dont on n'avait pas besoin de réprimer les largesses, mais dont le peuple honorait la modération et la probité. Le troisième, un vieux soldat, brave comme son nom, qui valait mille épées, brusque et même violent quelquefois avec les gens à grands airs, parce que la représentation l'ennuyait, mais d'ailleurs patient et doux dans les affaires, modeste et presque timide dans le monde comme un jeune sous-lieutenant en semestre, et toujours prêt à écouter avec bienveillance et à saisir avec ardeur une vérité contre

laquelle il était arrivé armé de toutes pièces. L'Agamemnon de ma jeunesse n'avait pas de guerriers plus dévoués que l'Achille dont je parle. C'était Junot, ou le duc d'Abrantès, et nous sûmes bientôt qu'il était blessé ailleurs qu'au talon: — Fouché le remplaça. Conviendrai-je que les deux noms du duc d'Otrante n'étaient pas populaires? Sa nomination avait d'ailleurs quelque chose d'effrayant pour les esprits exercés qui cherchent la raison des choses, et on pouvait la chercher hardiment dans les résolutions et dans les choix de Bonaparte, le génie le plus logique et le plus conséquent qui ait jamais présidé aux destinées d'une nation. Le premier gouverneur d'Illyrie avait été tout ce que devait être le fondateur d'une puissance excentrique, réservée dès lors à devenir pour le royaume futur de l'Adriatique une frontière et un boulevard. Le second apportait, dans les relations toutes nouvelles des vainqueurs et des vaincus cet esprit d'ordre, de conciliation et d'harmonie qui prépare la fusion des intérêts et consolide les conquêtes. Le troisième n'était venu qu'après les désastreuses journées de Russie pour jeter dans la balance déjà incertaine le poids de son glaive redouté des nations, de sa belliqueuse renommée, et de son dévouement aventureux. Fouché, récemment tiré de l'obscurité d'une longue disgrâce, ne paraissait devoir la préférence inattendue de son maître qu'à la souplesse d'un génie délié, versé dans l'art des ménagements, habitué au mécanisme des transitions, et plus propre qu'aucun autre à l'*entremettage* des négociations difficiles. Aussi, quand il arriva, la restitution des provinces illyriennes était en secret, mais irrévocablement résolue. — Je n'ai pas besoin de dire que les éventualités de la possession m'étaient à peu près étrangères. Dans tout le cours de ma vie de cinquante trois ans, je n'ai jamais conçu la possibilité d'une occurrence politique où j'eusse quelque chose à perdre, et surtout où j'eusse quelque chose à gagner. Mon industrie alimentaire se réduisait à la direction d'une bibliothèque, et à la rédaction d'un journal publié dans les trois langues littéraires du pays, le français, l'italien et l'allemand, auquel j'ajoutai plus tard, et pendant deux mois seulement, une version dans la langue vulgaire, c.-à-d. en slave vindique. Mes feuilletons sur la statistique nationale, et particulièrement sur les idiomes et les productions, m'avaient procuré de nombreux rapports avec ces hommes studieux et zélés pour la science, qui sont partout l'élite des peuples, et que l'Illyrie compte par centaines. Il a fallu rapporter cette circonstance tout-à-fait dénuée d'intérêt, parce que c'est elle sans doute qui fit tomber mon nom sous les yeux du duc d'Otrante. Son infaillible mémoire lui retraça le reste. M. Babey, l'un de ces élèves chéris de mon père dont j'ai déjà parlé, n'avait quitté l'ancien ministre, ni dans son rigoureux exil ni dans sa nouvelle élévation. Le fils inconnu d'un vieil ami était pour lui un protégé naturel. Je fus mandé au palais. — J'étais fort jeune encore, mais le malheur est comme l'orage, il mûrit vite, il nourrit et bonifie les fruits de l'ame quand il ne les pourrit pas. La conscience d'une impartialité dont j'étais d'autant plus assuré qu'elle devenait de jour en jour plus insouciante et plus dédaigneuse, quelque aptitude d'investigation que j'avais puisée dans d'autres études, et qui se dissimulait d'elle-même sous des formes gauches et timides que je n'ai jamais perdues, un tact involontaire et presque machinal de prévision qui me trompait rarement, de petits succès sans importance auxquels ma vanité en attachait beaucoup, m'avaient fait croire, je ne sais comment, que j'étais prédestiné à écrire de l'histoire. A 26 ou 28 ans on croit encore tout ce qui flatte. Je n'avais jamais aperçu le duc d'Otrante, et c'était un de mes personnages les plus caractérisés dans ce grand drame de la convention, où il avait figuré sous le nom de Fouché. J'étais donc fort curieux de voir le nouveau gouverneur dont je m'étais formé parfois d'étranges idées, et je fus presque aussi surpris que touché de la cordialité de son

accueil.—Le duc d'Otrante n'avait alors que 50 ans, car mon récit nous fait remonter jusqu'à 1813, mais il annonçait davantage. Sa taille, peu élevée au dessus de la moyenne, était d'ailleurs extrêmement grêle, et même un peu cassée, quand il se laissait surprendre par la fatigue ou par l'ennui. Sa constitution osseuse et musculaire, qui se manifestait par de vives saillies dans tous les endroits apparents, ne manquait pas de vigueur, mais elle ne portait plus rien de ce luxe de santé auquel on reconnaît les heureux de la terre, les égoïstes, les paresseux et les riches. Il n'y avait pas un trait dans sa physionomie, pas un linéament dans toute sa structure sur lequel le travail ou le souci n'eussent laissé une empreinte. Son visage était pâle d'une pâleur particulière, qui n'appartenait qu'à lui, et que je serais embarrassé de définir. Ce n'était pas la lividité qui trahit l'action permanente d'une bile réprimée avec effort; ce n'était pas cette couleur malade et *blémissante* qui révèle un sang pauvre et une organisation étiolée. C'était un ton froid, mais vivant, comme celui que le temps donne aux monuments. La puissance de ses yeux bien enchâssés prévalait, au reste, en peu de temps, sur toutes les impressions que son premier aspect aurait pu produire. Ils étaient d'un bleu très clair, mais tout-à-fait dépourvus de cette lumière du regard que lui donne le mouvement des passions et jusqu'au jeu de la pensée. Leur fixité curieuse, exigeante, et profonde, mais immuablement terne, et que rien n'aurait détournée d'une question ou d'un homme, tant qu'il lui plaisait de s'en occuper, avait quelque chose de redoutable qui me fait tressaillir encore quelquefois. J'ai souvent raconté au duc d'Otrante des événements flatteurs et inespérés; j'étais près de lui, et seul avec lui, à l'arrivée de plus d'un message désolant, et je n'ai jamais vu se démentir d'un clin d'œil l'impassible immobilité de ses yeux de verre. Les amateurs de petits spectacles, qui se sont fait montrer le duc d'Otrante chez les mouleurs en cire, le connaissent comme il était, si l'image offrait d'ailleurs la ressemblance requise dans ce genre d'imitation. Quant à moi, je me demandais par quelle incroyable opération de la volonté on pouvait parvenir à éteindre son ame, à dérober à la prunelle sa transparence animée, à faire rentrer le regard dans un invisible étui, comme l'ongle rétractile des chats. Ce devait être là l'objet d'une étrange étude! — La tenue du duc d'Otrante était d'une extrême simplicité, à laquelle ses mœurs le portaient naturellement, mais qui pouvait avoir alors un motif politique, tout-à-fait d'accord avec ses penchants. L'ostentation plus qu'impériale de notre premier et de notre troisième gouverneurs, très convenablement appropriée sans doute à d'autres circonstances, aurait été déplacée chez un peuple jaloux de sa liberté, au moment où l'Europe entière le convoquait à s'en ressaisir. Le duc d'Otrante, en redingote grise, en chapeau rond, en gros souliers ou en bottes, se promenant à pied au milieu de ses enfants, la main ordinairement liée à la main de sa jolie petite fille, saluant qui le saluait, sans prévenance affectée comme sans morgue et sans étiquette, et s'asseyant bonnement où il était fatigué, sur le banc d'une promenade ou sur le seuil d'un édifice; cet extérieur de vie bourgeoise, de bonhomie patriarcale et d'inclinations populaires, qu'on avait regardé jusqu'alors comme incompatible avec le caractère français, et qui s'était manifesté rarement, à la vérité, chez les hommes de la conquête; tout ce qu'il y avait de nouveau et de saisissant dans cet exercice familier, et comme facile, d'un pouvoir absolu qui ne s'était jamais montré qu'à travers la pompe des cours, la cohue dorée des cérémonies, et le tumulte des gens de guerre, éveillèrent plus de sympathie que nous n'en avions obtenue en plusieurs années d'occupation. Ce sentiment contribua beaucoup à diminuer les embarras et les périls du départ pour une armée innombrable d'employés venus à la suite des baïonnettes, et qui n'avaient plus de baïonnettes pour les défendre, quand ar-

riva cette catastrophe inévitable de l'évacuation, qui est le quart d'heure de Rabelais des triomphateurs. Dirai-je que la bienveillance la plus tendre et la plus empressée prit soin de nous adoucir les rigueurs de cette humiliante nécessité, et de nous en épargner jusqu'à la pudeur? Dirai je que les hommes les plus opposés à l'invasion française, et qui en avaient le plus souffert, furent les premiers à cacher nos fourches caudines sous des draperies et des guirlandes, et que nous en reçûmes un adieu d'amitié sur leurs frontières affranchies? Ils ne nous aimaient point cependant. Quel peuple a jamais aimé l'étranger pour maître, et quels maîtres que les Français chez les peuples qu'ils ont soumis! Il faut l'avoir vu pour le croire! Mais celui-là, c'était le peuple illyrien, si naïf dans ses impressions, si exemplaire dans ses mœurs, si fidèle à ses affections et à ses croyances, si éclairé pourtant sur toutes les questions qui intéressent la véritable gloire et le véritable bonheur des sociétés; c'était le peuple sans assassins, sans voleurs, sans méchants, dont on peut, suivant le proverbe vénitien, traverser les six provinces avec son argent sur sa main; un peuple auquel nous avons presque enseigné l'usage de la serrure et de la clé, mais qui a refusé, avec une intrépidité à toute épreuve, de recevoir de notre perfectibilité philanthropique l'invention de la guillotine; la meilleure agrégation de bonnes gens que Dieu ait placée sur la terre : celle au milieu de laquelle on voudrait mourir.—Le duc d'Otrante avait admirablement compris tout cela. Chargé des affaires d'une politique de transition qui demandait les plus grands ménagements, et dont il paraît que la modération pratique de son caractère s'était accommodée avec l'âge, il avait commencé par défendre l'action des exigences fiscales; les violences maladroites de la conscription, qui ne servaient en dernière analyse qu'à organiser des bataillons pour un ennemi voisin, dont l'ancienne autorité laissait de profondes racines dans le pays, s'étaient calmées tout d'un coup. Les pénalités de toute espèce perdaient journellement de leur rigueur, et leur modification ou leur suspension dépendait exclusivement de lui, car aucun arrêt ne pouvait être mis à exécution qu'il ne l'eût préalablement ratifié de sa signature. C'est à moi qu'il adressa ce mot mémorable qu'on a rapporté depuis dans des mémoires très apocryphes, mais éclairés cette fois, je le déclare, par d'excellents renseignements. La cour impériale venait de déposer sur son bureau le dossier d'un arrêt en suspens qui attendait son aveu. C'était celui de ce fameux Jean Sbogar, dont les journaux de Paris ont si bien prouvé que j'avais volé le type à lord Byron, par anticipation, sans doute. « Quel est cet homme, me dit le gouverneur? — Un bandit systématique, répondis-je; un homme à opinions exaltées, à idées excentriques et bizarres, qui s'est acquis au fond de la Dalmatie une réputation d'énergie et d'éloquence, accréditée par des manières distinguées et une figure imposante. — A-t-il tué? — Peut-être, mais à son corps défendant. Au reste, je n'en répondrais pas. Tout ce que je sais de lui, c'est que c'est un brigand fort intelligent et fort résolu, dont le nom revient souvent dans les conversations du peuple.— Assez, reprit le duc d'Otrante en jetant le dossier dans la corbeille des rebuts, il y a des circonstances où ce bandit peut rendre de plus grands services que la cour impériale. » — Cela, c'était la moindre des énigmes du logogryphe, et il ne fallait pas être bien fin pour y lire distinctement le secret d'une dissolution prochaine dans le grand réseau de l'empire. Je commençais à comprendre l'embarras de la double position du gouverneur, parce que je croyais être parvenu à la voir sous ses deux aspects. Il devait conserver à l'égard de toutes les autorités, et surtout de celles qui relevaient plus immédiatement de sa personne, les apparences d'un pouvoir permanent et affermi. Rien n'était épargné pour cet effet, et la crédulité ne manquait pas de prêter de nouvelles forces à ses fausses espérances. Il avait à ménager d'un autre côté les dispositions de la mul-

titude pour un événenement presque flagrant dont il aurait au besoin marqué le jour, et la presse était seule capable de le seconder dans ce dessein, mais une presse hardie, une presse d'opposition, s'il y en avait eu alors, qui aurait exprimé son arrière-pensée sans le déceler lui-même. Je faisais un journal, mais avais-je assez de portée d'esprit pour être mis sans danger dans une telle confidence? Le duc d'Otrante ne le pensa pas, et on voit que je ne fais pas ici de grandes violences à ma modestie. Il aima mieux m'essayer, et s'assurer d'abord sur des choses insignifiantes de la discrétion que je serais capable de lui garder dans les choses sérieuses. Il me mandait souvent, surtout la nuit, car je ne pense pas qu'il dormit; ne me parlait pas quand j'étais venu, se promenait comme à l'ordinaire les mains derrière le dos, en laissant échapper quelques paroles entrecoupées, quelques interjections d'impatience ou de colère, comme un homme qui se croit tout seul, et me congédiait sans m'avoir rien dit. Très persuadé que je ne pouvais pas avoir été appelé sans dessein, je jetais volontiers un article sur ces phrases insaisissables, quand elles flattaient mon esprit ou mon cœur, et Dieu sait le beau bruit qui en résultait à la cour. C'était le mot. Je m'accoutumai bientôt à supporter ces disgrâces journalières avec une sorte de dérision secrète. On me réveillait, suivant l'usage, au milieu de la nuit suivante, et le gouverneur ne me témoignait ni satisfaction ni déplaisir. Il se bornait à continuer, sans prendre garde à moi, ses soliloques de somnambule, dont je faisais le lendemain des articles plus explicites et plus vifs que les premiers, au grand effroi de mes protecteurs et de mes amis. J'étais plus tranquille qu'eux sur le compte de l'auteur.—Une de ces nuits étranges, où, à part le valet de pied de service, personne ne veillait plus à Laybach que le duc d'Otrante et moi, je me sentais tout près de céder aussi au sommeil, quand le gouverneur me saisit le bras : « Combien sont-ils d'arrêtés? me dit-il, comme s'il n'avait fait que poursuivre une conversation, et quoique ce fût bien positivement sa première parole. Douze ou quinze peut-être? — Soixante-dix-huit, monseigneur (il ne pouvait être question que d'une insurrection très récente de paysans montagnards). — Soixante-dix-huit! reprit-il. C'est une émeute qui exige prompte justice et de grands exemples. Révolte contre l'autorité française! Ils sont bien hardis. Elle n'a jamais été plus puissante. Je n'ai dégarni les provinces de quelques régiments que parce qu'elles n'en ont pas besoin pour les garder. Des troupes fraîches m'arrivent d'ailleurs de tous les côtés, et quelques imprudentes manifestations de l'Autriche seraient une mauvaise garantie pour la rébellion.—Il n'y a point de rébellion, monseigneur, dans le fait de ces pauvres diables, qui ne savent ni allemand ni français, et qui ne se soucient guère des intérêts que les Français et les Allemands peuvent avoir à débattre; il n'y a que la réticence extrêmement logique du contribuable qui répugne à payer deux fois, et qui ne suppose pas que son gouvernement puisse se rendre complice d'un stellionat et d'une concussion.—Oh! oh! stellionat et concussion! Comment l'entendez-vous, s'il vous plaît? dit le duc en mettant les mains dans ses poches, et en continuant à se promener.—Il n'y a rien de plus simple, monseigneur. Le gouvernement impérial s'est annoncé aux provinces par des vues libérales et généreuses; il a proclamé l'abolition du servage; il a promis aux peuples de les tenir à l'abri des exactions seigneuriales, et de régler leur impôt sur l'échelle commune.—Il n'y avait rien de plus juste, interrompit le duc. Ce ne sont plus des vaincus. Ce sont des nationaux qui jouissent des droits de tous. — Et qui paient cet avantage un peu cher, continuai-je, car on a triplé, quadruplé la cote de leurs impositions, sans exciter un murmure. Il n'y a pas un département du centre où la perception s'exécute avec plus de facilité. — Mais l'insurrection? dit le duc. — Permettez-moi d'y venir. Depuis quelques années, l'autorité déléguée de France a toujours

tendu avec plus ou moins de succès à rallier l'ancienne aristocratie par des distinctions, par des cordons, par des titres, et ces moyens étaient, en général, assez insuffisants, car rien ne prouve que le prince de Lichtenberg, un des membres de votre conseil, se tienne fort honoré d'être baron de l'empire. On a senti qu'il fallait davantage, et sans légaliser par des actes officiels la vieille fiscalité seigneuriale, on en tolère officieusement l'exercice. Dans cent villages illyriens, les contribuables sont soumis à l'impôt double ; et il n'est pas étonnant que cette vexation, fort éloignée de la pensée de votre excellence, ait excité quelque part un petit mouvement populaire, qui n'est pas une révolte, comme on l'a qualifié, et qui n'a rien de politique ! » — Tout ce que je venais de dire, le duc d'Otrante le savait à merveille, mais il était dans ses habitudes politiques de faire dire par les autres ce qu'il ne lui convenait pas de dire lui-même. Je connaissais déjà cet artifice particulier de sa conversation, et c'est pour cela que je m'exprimais quelquefois devant lui avec une confiance et une liberté peu diplomatiques. — Je n'attendais pas sa réponse. Je savais bien qu'il ne m'en ferait point, car il ne sortait presque jamais des formes de l'interrogation; mais son monologue rêveur avait recommencé, et j'en surprenais à la volée les traits les plus saillants, pour les assortir à ma rédaction. Le lendemain, l'article parut. Il imposait le respect des lois; il blâmait sévèrement les voies insurrectionnelles comme outrageantes aux vues d'un gouvernement qui cherchait la vérité, et qui voulait la justice ; mais il rassurait la classe imposée des villages sur des exigences *extra-légales* dont la répression leur était due à titre de promesse et à titre d'équité. Il appelait enfin l'indulgence du pouvoir sur des hommes égarés dont les mécontentements n'étaient pas sans cause et les fautes sans excuse. Il fut très populaire à la ville et très mal vu au palais du gouvernement, où la noblesse abondait encore. Je n'y trouvai pas une main à serrer. — J'arrivai enfin devant le gouverneur, qui ne m'accueillait ordinairement que par une petite inclination de tête ; il fut plus expansif : « Où avez-vous pris toutes les lubies que vous avez débitées ce matin, me dit-il ? — Dans ma conscience, monseigneur, et je suis si disposé à les avouer devant le pays tout entier que je les ai fait traduire et imprimer en esclavon vulgaire. — En esclavon, reprit-il? C'est une idée qui peut devenir profitable pour le journal; il ne faut pas que le peuple soit privé de nouvelles. Mais ne manquez pas alors de faire faire vos articles politiques par quelques-uns de ces messieurs, ou du moins de les consulter, car tout le monde est d'accord que vous n'y entendez rien. Les journaux ont du retentissement, messieurs, il y a un parti très avantageux à en tirer dans les circonstances où nous sommes. Je regrette souvent de n'avoir pas le temps de m'en occuper. » — Après ces paroles, il nous tourna le dos, et on me félicita d'être quitte d'une si rude épreuve à si bon marché. Quant à moi, j'admirai la bonne grâce avec laquelle les esprits les plus retors se laissent prendre aux mystifications les plus communes. — Tout n'était pas fini dans l'épisode des paysans. L'instruction était avancée; l'action de la justice ne pouvait pas s'interrompre ; il y avait sur le fait d'attroupement et de résistance à la force dans un pays d'invasion des lois positives et horriblement rigoureuses. La noblesse attendait enfin une pleine satisfaction, et mettait probablement à ce prix ses dernières condescendances. Heureusement pour le gouverneur, la prison était bien mal close, dans une capitale où les mauvais sujets sont si rares qu'on n'y avait pas compté dix préventions de crimes qualifiés, en cinq ans. Deux ou trois nuits après, les paysans étaient partis, et les bandits avec eux. On a déjà vu que le duc d'Otrante n'attachait pas une grande importance à l'exécution de ces misérables. Cet événement n'eut d'autre suite qu'un arrêté du gouvernement qui ordonnait la construction d'une nouvelle prison à portes solides et à murs infranchissables, dont

les travaux furent mis immédiatement en adjudication. J'espère que mes chers Illyriens de la bonne, paisible et pieuse Carniole, peuvent encore s'en passer. Ils se passent bien de nous aussi. — Je n'ai rien raconté de fort important, parce que je n'avais rien de fort important à raconter. J'imagine pourtant que ces détails peuvent donner quelque idée de la manière de procéder du duc d'Otrante, dans de plus grandes affaires. Je finirai par une anecdote qui m'est encore plus personnelle, et qui témoigne de ce qu'il y avait de tendre, de généreux, d'élevé dans ce caractère si calomnié. Elle n'est pas très intéressante non plus. On est bien autrement à son aise quand on invente. — Mon journal tétraglotte était devenu, sous l'aveu tacite du gouverneur, un moyen de concession progressive et amicale, entre l'occupation et le pays. Il avait adouci quelques mécontentements, apaisé quelques haines, favorisé peut-être le développement de quelques affections. Je continuais à l'écrire de moi-même, et sous la seule inspiration de ces pensées d'accommodement et de bienveillance, à l'arrière-garde de notre lente et cérémonieuse retraite. J'étais à Trieste, et les autorités françaises avaient déjà 15 lieues d'avance sur moi. Elles allaient quitter Gorice. La flotte anglaise était à l'ancre à une portée de canon du port de Trieste. Les troupes autrichiennes occupaient Matéria, et de moment en moment Santa-Croce, les deux points accessibles de la montagne, qui ne sont pas éloignés de plus de deux lieues. Un détachement hasardeux ou égaré s'était montré jusque dans les environs du *Farnedo*, le pittoresque et délicieux jardin de la belle capitale d'Istrie. Pressé par la faim, il s'aventura de désespoir à tenter l'entrée de la ville, pour y acheter du pain. Il l'aurait bien prise s'il avait voulu, car il ne restait à la citadelle que dix-huit soldats malades qu'on n'avait pas pu transporter. Le passage lui fut accordé; les boutiques des boulangers lui furent ouvertes; il défila en mangeant, la crosse de fusil sous l'aisselle et le canon baissé: spectacle attendrissant, qui avait son côté ridicule, et qui eut une tragique péripétie. — Je n'étais pas le seul Français qui fût resté à Trieste. Un employé obscur s'y tenait caché dans un grenier, chez une femme de son intimité. Il trouva fort héroïque de verser un fois, dans le cours de sa noble carrière, le *sang impur* de l'étranger, et il abattit d'un coup de carabine, tiré du toit, un pauvre Allemand qui avait la bouche pleine, et qui tomba mort sans pousser un cri. De ce moment, les soldats irrités se répandirent dans les rues en se cherchant des ennemis qu'ils n'avaient point, s'en prirent aux premiers venus, et regagnèrent confusément la campagne, après avoir massacré deux ou trois honnêtes bourgeois qui se trouvèrent sur leur chemin. Le lâche assassinat commis sur ces malheureux fut, comme on voit, chèrement payé, mais il pouvait entraîner, quelques jours après, des représailles bien plus cruelles. — —La semaine n'était pas écoulée que je fus éveillé à cinq heures du matin par une estafette chargée de dépêches du gouverneur, et qui reprit la route de Gorice, en emportant brusquement mon reçu, car le temps le pressait. C'était une ordre exprès d'interrompre sur-le-champ la publication de mon journal, et, en outre, copie conforme d'un double arrêté qui me destituait de deux places assez lucratives dont la bonté du duc d'Otrante m'avait pourvu le mois précédent. Ces rigueurs étaient expliquées avec soin dans un formidable *considérant*, dont tous les paragraphes comprenaient autant de griefs capitaux qui auraient pu en bonne justice coûter la tête à trois hommes: connivence démontrée avec l'étranger, conspiration continue et flagrante contre le gouvernement de l'empereur, correspondance suivie entre les agents intérieurs et extérieurs de l'ancienne maison de France, dont j'étais le trait-d'union secret. Il y avait là quelque apparence fondée sur mes opinions de proscrit, dont jamais Fouché ne m'avait dit un mot, mais j'étais incapable de capituler traîtreusement avec des devoirs que m'imposait sa

confiance, et que j'avais librement acceptés. Je sortis indigné pour demander des chevaux, et pour aller me livrer à Gorice à toutes les chances d'une injuste accusation. Je croyais n'y arriver jamais assez tôt.—Quand j'arrivai dans la rue, je la trouvai remplie de soldats. Les Autrichiens venaient d'entrer, et cette fois en nombre suffisant pour ne pas craindre un guet-apens. Les Anglais débarquaient sans obstacles, et cinq ou six *midshipmen*, le cigarre à la bouche, se promenaient les bras croisés sur le port. Trieste, sans défense, tombait à la discrétion de l'étranger, ou, pour parler plus nettement, retombait de toute la puissance des choses sous la domination de son maître naturel. Je n'eus pas de peine à me procurer des moyens de départ. Mes amis m'en offraient à l'envi, tout en me conjurant de rester, mais j'avais une blessure trop vive à guérir pour me rendre à leurs instances. A neuf heures du soir, j'étais à Gorice.—Je courus chez le gouverneur, qui démentit un moment son flegme imperturbable par un mouvement de joie. « Vous voilà, me dit-il. Vous m'avez donné un peu d'inquiétude. — Je n'en serais pas digne, monseigneur, si je m'étais rendu coupable des actions dont votre arrêté m'accuse!... — Ah! ah! reprit-il en me poussant du geste vers un angle du salon, mon arrêté d'hier, n'est-il pas vrai? Mais si des violences avaient accompagné l'invasion, si des vengeances l'avaient suivie, pensez-vous qu'il vous aurait été inutile? c'était, ce me semble, une belle patente de contre-révolutionnaire. — Que j'ai de grâces à vous rendre, m'écriai-je en me frappant le front, cette idée ne m'était pas venue! » — Il me toucha doucement sur l'épaule en essayant de sourire. N'y a-t-il pas quelque chose d'incommensurable dans ce mélange des sympathies les plus officieuses de la bonté avec ce qu'il y a de plus dédaigneux dans l'aristocratie de l'esprit et du pouvoir? Qui oserait penser qu'un tel procédé pût partir d'un méchant homme? Je conviendrai de beaucoup de choses avant de convenir que Fouché a été bien jugé par ses contemporains. L'histoire et Dieu le jugeront. Ch. Nodier.

de l'académie française.

Notre savant et spirituel collaborateur, dans ce qu'il appelle beaucoup trop modestement *une causerie*, nous a introduits dans la vie intime de Fouché. A sa voix sont tombées les barrières qui nous séparaient du duc d'Otrante, et nous avons pu contempler sans voile celui que la convention, le directoire, l'empire et la restauration admirent à leurs conseils. Ce n'est pas à Paris, au milieu du tourbillon d'une cour, dans le fracas d'une laborieuse administration, que nous nous trouvons face à face avec l'homme d'état, c'est loin de la France, au fond des provinces illyriennes, dans ce gouvernement que personne ne fut en position de peindre aussi bien que M. Nodier, et que tous les biographes ont jugé convenable de passer sous silence. Ainsi, le fragment de notre collaborateur vient mettre en relief deux choses importantes, le caractère et l'intimité de Fouché d'une part, de l'autre un curieux épisode de cette vie si agitée. — L'histoire et Dieu le jugeront, dit M. Nodier. Ces paroles font l'éloge du peintre, elles prouvent aussi en faveur du modèle. N'inspire pas qui veut de pareils sentiments! En général, nous perdons tous à être vus de près. Il ne m'appartient pas de prévoir le jugement de Dieu, mais celui des hommes, jusqu'ici, a-t-il été favorable au duc d'Otrante? je ne le pense pas. Quant à moi, je me garderai bien d'opposer aux éloges de M. Nodier des accusations souvent renouvelées. Mon travail, déjà si peu digne de marcher côte à côte avec le sien, perdrait trop à ce nouveau rapprochement. Ma tâche sera celle d'un modeste archiviste qui enregistre les faits chronologiquement, sèchement, et auquel il y aurait de l'exigence à demander autre chose que de l'exactitude et de la fidélité. — Joseph Fouché, destiné d'abord, comme son père, à la marine, fut obligé de renoncer à cette carrière. Sa complexion délicate lui en fermait l'accès. Il se livra donc avec ardeur à l'étude. Ses efforts

furent couronnés de succès ; il se voua alors à l'enseignement public et professa successivement aux colléges de Juilly, d'Arras, et à l'école militaire de Vendôme. A 25 ans, il occupait la place de préfet du collége de Nantes ; ce fut là que le trouva la révolution française, dont il embrassa la cause avec exaltation. En 1792, la popularité qu'il s'était acquise appela sur lui la majorité des suffrages du collége électoral de la Loire-Inférieure, qui l'envoya à la convention nationale. — Lors du procès de Louis XVI, il vota constamment avec la Montagne ; mais il se sentait peu propre à la carrière oratoire, celle des emplois lui souriait plus. — En Juillet 1793, il fut envoyé dans l'Aube, et il y montra tout ce dont il était capable en fait de négociations délicates. A sa voix, on vit marcher aux armées la jeunesse de ce département, qui jusque là s'était montrée tout-à-fait contraire au recrutement. Deux mois après, il était appelé à une mission nouvelle dans le département de la Nièvre, et le 2 brumaire, an II (novembre 1793), il accompagnait à Lyon Collot D'Herbois, chargé de faire exécuter le décret qui ordonnait la destruction de cette ville. De graves dissentiments éclatèrent bientôt entre les deux collègues, et Fouché, de retour à Paris, se vit poursuivi à outrance par Couthon et Robespierre, amis de Collot d'Herbois, et tout puissants alors dans le comité. Ici, nous ne pouvons passer sous silence les nombreuses accusations de cruauté que ces deux missions suscitèrent à Fouché. Fidèle à notre plan, nous nous bornerons à les constater sans chercher à les appuyer ni à les combattre. — Le 16 prairial suivant (4 juin), il fut appelé à la présidence du club des jacobins; mais, toujours en butte à l'animosité de Robespierre, son nom, peu de temps après, fut rayé de la liste des membres. C'était, comme l'a dit un biographe, un premier pas vers l'échafaud; aussi Fouché fut-il dès lors un de ceux qui poussèrent le plus à la révolution du 9 thermidor. — Il n'en fut pas moins décrété d'arrestation dans la séance du 9 août 1794 ; mais il fut compris peu de temps après (le 26 octobre) dans l'amnistie politique, arrêtée par la convention dans sa dernière séance. Il se retira à Montmorenci avec sa famille, et y vécut paisiblement jusqu'au mois de septembre 1795, qu'un décret du directoire vint l'appeler à l'ambassade de la république française près de la république cisalpine. Là, il s'entendit avec Joubert, qui avait remplacé le général Brune dans le commandement de l'armée d'Italie, et se lia intimement avec lui. Toutefois, l'énergie qu'il déployait en faveur du pays déplut à la majorité du directoire ; il reçut son ordre de rappel, mais il ne se hâta pas d'obéir, fort qu'il était de la protection de Barras et de l'appui de Joubert. De retour à Paris, rentré de nouveau dans la vie privée, il en sortit encore pour remplir successivement une mission en Hollande, et les fonctions de ministre de la police, en remplacement de Bourguignon. Ici commence pour Fouché une carrière nouvelle. La république se trouvait dans une position compliquée, difficile. On sentait partout la nécessité de remettre les rênes de l'état aux mains d'un seul homme. La mort venait de ravir Joubert aux espérances de la patrie; tout à coup, le géant des pyramides apparait sur les rives de la Provence. Il venait de quitter l'Egypte; en une enjambée, il est à Paris, et bientôt il s'installe au pouvoir. Toutes les idées de Fouché se concentrèrent sur l'homme que la France venait d'élever si haut : il lui rendit de nombreux services; mais le vainqueur balançait toujours à lui accorder sa confiance. Quelques mois après la signature du traité d'Amiens, le premier consul, subjugué par les mêmes influences, et croyant son pouvoir mieux affermi, supprima le portefeuille de Fouché, réunit ses attributions à celles du grand-juge, et le nomma sénateur titulaire de la sénatorerie d'Aix. Son éloignement des affaires dura 21 mois. Mais déjà Napoléon songeait à placer la couronne impériale sur sa tête : il crut devoir s'attacher de nouveau l'ancien ministre de la police. Fouché fut ré-

installé dans ses fonctions en juillet 1804; il les remplit jusqu'en 1809, que Napoléon lui confia aussi le portefeuille de l'intérieur. Dans ce laps de temps assez long, l'empire, par ses soins, jouit d'une tranquillité profonde : « Jamais, dit le biographe déjà cité, police ne fut ni plus absolue ni plus arbitraire ; mais aussi, il n'en exista jamais de plus active, de plus protectrice, de plus ennemie de la violence; il n'en exista jamais qui pénétrât par des moyens plus doux dans le secret des familles, et dont l'action, moins sentie, se laissât moins apercevoir.... L'un des moyens qui lui réussit le mieux fut une extrême loyauté dans ses engagements : il n'abandonna jamais ceux à qui il avait promis une fois son appui. » C'est pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus pendant la campagne d'Allemagne que Napoléon lui conféra le titre de duc d'Otrante et une dotation dans le royaume de Naples. — La guerre venait d'éclater de nouveau entre la France et l'Autriche, lorsque Fouché prit le portefeuille de l'intérieur, et l'Angleterre saisit ce moment pour diriger une expédition contre la Hollande, qui fut sauvée par la valeur du général Bernadotte et par l'adroite activité du ministre. Une nouvelle disgrâce l'attendait à son retour à Paris : après la paix de Vienne (octobre 1809) Napoléon lui retira le ministère de l'intérieur, et peu de mois après (3 juin 1810) le ministère de la police, dans lequel il fut remplacé par le duc de Rovigo. On s'est épuisé en conjectures sur les causes de cette chute inattendue. Chacun a cru deviner le mot de l'énigme, et personne peut-être ne l'a soupçonné. Fouché reçut en même temps sa nomination à la place de gouverneur-général de Rome, place dont il n'exerça jamais les fonctions. Le duc d'Otrante se retira à Ferrière, à six lieues de Paris; une mesure de police le força de s'éloigner. Il se rendit en Italie, à la cour de la grande-duchesse d'Étrurie, et peu après à Aix, au sein de sa famille. Napoléon l'ayant appelé à Dresde, après la désastreuse retraite de Moscou, lui confia le gouvernement général des provinces illyriennes, où il arriva le 29 juillet 1813; mais il quitta bientôt ce poste, alors fort difficile à conserver, pour se retirer à Naples auprès de Murat. En revenant en France, il fit quelque séjour à Florence et à Turin, et arriva à Lyon, d'où il chercha à gagner Paris pour assister à la création du gouvernement provisoire; mais les armées alliées l'en empêchèrent, et il n'arriva dans la capitale que vers les premiers jours d'avril. Il n'y passa que quelques semaines, et partit pour son château de Ferrière, après avoir écrit à Napoléon une lettre dans laquelle il lui conseillait d'aller demander un asile aux États-Unis. Enfin, le débarquement de l'empereur sur la côte de France ayant donné de vives inquiétudes aux Bourbons, ils pensèrent d'abord à rattacher le duc d'Otrante à leur cause désespérée, et projetèrent ensuite de le faire enlever pour s'en faire un otage. Mais leurs mesures de police furent si mal prises que Fouché eut le temps de s'échapper. Le 21 mars, il reprenait les rênes de cette administration dont il avait fait fonctionner si long temps les ressorts. Il y joignit le ministère de l'intérieur, et conserva ces deux fonctions jusqu'en juin 1815, époque de l'abdication de Napoléon. Le duc d'Otrante fut élu membre et puis choisi pour président de la commission de gouvernement érigée alors. Des négociations s'ouvrirent : on en sait le résultat. Le 3 juillet 1815, une capitulation fut conclue à Saint-Cloud. Peu de temps après son retour, Louis XVIII appela le duc d'Otrante à son conseil, et lui rendit le département de la police générale. — Ce passage subit du ministère de l'empire au ministère de la restauration a soulevé contre Fouché de nouvelles accusations, des accusations fort graves, des accusations de trahison. Le peuple s'est obstiné à y voir la trop prompte récompense de quelque grand service secret. Lucien, dans un écrit récent, s'est efforcé de justifier Fouché. Un personnage de la restauration a, de son côté, longuement établi dans la *Quotidienne*,

que Fouché traitait avec les Bourbons avant d'accepter les fonctions qu'il a remplis durant les cent-jours. Nous exposons des faits et des opinions; nous ne nous prononçons pas. Quinze jours après l'admission du duc d'Otrante aux conseils de la seconde restauration parut la fatale ordonnance du 24 juillet. Veuf depuis deux ans de sa première femme, il épousa, en août 1815, M[lle] de Castellane, dont il avait connu la famille en 1810, pendant son exil à Aix. A la fin du même mois et au commencement du mois de septembre, parurent deux documents qui produisirent dans le public une impression profonde : c'étaient deux rapports du ministre sur la situation de la France; ils décidèrent sa retraite. Le jour même où sa démission était acceptée par le roi, il fut nommé ministre plénipotentiaire de France à Dresde, où il ne passa que trois mois. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, qui avait particulièrement pour but de l'atteindre, il fixa d'abord son séjour à Prague; puis il obtint du gouvernement autrichien, vers le milieu de 1818, l'autorisation de se rendre à Lintz, d'où il passa à Trieste. C'est là que, deux ans après, en 1820, s'éteignit obscurément, dans l'exil et l'abandon, un homme dont le nom avait été mêlé à tous les grands événements de notre histoire contemporaine. M.

**FOUDRE**, en latin *fulmen*, désigne un fluide enflammé, électrique, qui sort de la nue avec éclat et violence. *Foudre* vient aussi de *fulgere* (briller, brûler). La foudre est, en effet, un feu très vif, qui éclate contre quelque objet terrestre, et qui est capable de suffoquer les animaux et de les faire périr en un instant. Ses effets sont terribles, elle renverse les édifices le plus solidement construits, pénètre partout, brise, brûle et fond les corps les plus durs Ainsi, ce que l'on nomme *foudre* n'est autre chose, comme on le voit, que l'action du tonnerre exercée contre des objets terrestre : chaque coup de tonnerre serait la foudre s'il frappait quelque corps terrestre, d'où il suit que la foudre et le tonnerre ne diffèrent que par les effets qu'ils produisent. — Les physiciens reconnaissent deux espèces de foudre, la foudre ascendante (*fulmen ascendens*) et la foudre descendante (*fulmen descendens*). La première désigne l'électricité ou matière du tonnerre, qui paraît sortir de la terre et se porter sur sa surface. Quoi qu'il fût généralement reconnu que la foudre s'élançait des nuages et venait frapper les corps terrestres, Maffei, en 1747, avança que la foudre s'élevait toujours de la terre et que jamais elle ne pouvait y tomber. Cette opinion fixa l'attention de plusieurs physiciens, et entre autres de l'abbé Jérôme Luoni de Cada, du général Marcilli, de Corradi, de Cassini, Lavoisier, etc., etc., qui tous observèrent et constatèrent les foudres ascendantes. On voit assez communément cette espèce de foudre se former dans les cratères des volcans en activité; dans les éruptions du Vésuve, de l'Etna, on a aperçu, par exemple, des sillons électriques sortir impétueux de la bouche de ces volcans, pénétrer la colonne de fumée qui s'élevait de leurs cratères, s'élancer sur les objets voisins, et y produire les effets ordinaires de la foudre. Le chevalier Hamilton en rend témoignage dans sa belle description de l'éruption des volcans en 1777, 1779 et 1783. — La foudre descendante (*fulmen descendens*) désigne la chute du tonnerre. On sait que l'électricité se développe dans l'atmosphère, que le tonnerre gronde dans les nuages, et que la foudre n'est, en effet, que la chute du tonnerre. — On appelle *portraits faits par la foudre* des dessins divers obtenus sur de la soie en y faisant passer une forte décharge électrique à travers un carton découpé, sur lequel est une feuille d'or qui se fond, s'oxyde et s'attache à toutes les parties de la soie découvertes par le dessin. Le mot *foudre* sert aussi à exprimer la fusion des métaux provenant de la haute température à laquelle ils sont élevés par la matière du tonnerre ou au moyen d'une forte batterie électrique. — Un foudre, *dolium* (fuder), est un grand

tonneau contenant plusieurs muids de vin. En France, on laisse rarement le vin vieillir en foudre, mais en Allemagne l'on ne vide point ces sortes de futailles, et chaque année on met du vin nouveau sur le vin vieux; c'est surtout dans les années de grande abondance que l'on sent l'utilité des foudres, qui contiennent pour le moins de 5 à 6 tonneaux (mesure de Bourgogne), et au plus de 24 à 30. Souvent il arrive de remplir de vin les cuves, puis de les foncer, et alors la cuve devient foudre.—Au figuré, le mot *foudre* signifie le courroux de Dieu, l'indignation des souverains, etc. On se sert de cette expression en parlant d'un grand capitaine, d'un conquérant habile, et l'on dit : c'est un *foudre* de guerre. Un grand orateur se nomme également un *foudre* d'éloquence. Dans les auteurs grecs, nous trouvons souvent cette épithète unie au nom de Démosthènes, de Périclès, etc.; à Rome, Cicéron avait reçu cette dénomination, et parmi nous, en parlant, par exemple, de Bossuet, de Mirabeau, etc., on dit souvent qu'ils étaient des *foudres* d'éloquence. — *Foudre* désigne encore une sorte de coquilles à raies rouges faites en zigzag. — Un *foudre* ailé est ordinairement le symbole de la puissance souveraine et aussi de la vitesse; Apelles avait représenté Alexandre, dans le temple de Diane à Éphèse, tenant un foudre à la main, pour désigner une puissance à laquelle on ne pouvait résister. — Enfin, on emploie le mot *foudre* pour figurer l'excommunication, et l'on dit : les *foudres* de l'église, les *foudres* du Vatican, c.-à-d. les anathèmes et les châtiments que le pape lance contre ceux qui contreviennent aux dogmes de la religion catholique. Plusieurs de nos rois ont été frappés d'anathème. On sait à quelle extrémité Robert-le-Pieux fut réduit par l'excommunication; l'histoire nous dit que l'empereur Henri IV, frappé d'excommunication, se trouva tout à coup et comme par enchantement, seul dans son empire, sans armée, sans amis, sans trône, aux pieds de Grégoire. On sait encore quels soins minutieux et quel étrange empressement mit Frédéric II de Souabe à se justifier aux yeux des peuples, dans les cours et les conciles, des accusations d'hérésie fulminées contre lui par trois papes.—En mythologie, le mot *foudre* exprime une sorte de dard enflammé, dont les peintres et les poëtes ont armé Jupiter. Cœlus, père de Saturne, ayant été délivré par Jupiter, son petit-fils, de la prison où le retenait Saturne, il fit présent de la foudre à son libérateur pour le récompenser. Ce fut ce don qui rendit Jupiter le maître des dieux et des hommes. C'était aux cyclopes qu'était accordée la faveur de forger les foudres que le père des dieux, le puissant Jupiter, lançait souvent sur la terre. Chaque foudre renfermait trois rayons de grêle, trois de pluie, trois de feu et autant de vent; dans la trempe des foudres, les cyclopes mêlaient les terribles éclairs, le bruit affreux, les traînées de flammes, la colère du maître de l'Olympe et la frayeur des mortels. Le foudre de Jupiter est figuré de deux manières : l'un est une espèce de tison flamboyant par les deux bouts, l'autre une machine pointue armée de deux flèches. Lucien dit que le foudre de Jupiter a six pieds de long. Selon Pline, les Etrusques armaient du foudre neuf divinités, mais d'après Cervius, Jupiter, Vesta et Minerve sont les seuls qui aient été en possession du foudre. Les géants, fils de la Terre, ayant entrepris de venger les Titans, leurs frères, escaladèrent, comme on le sait, le mont Olympe, séjour de Jupiter et des autres dieux, en amoncelant plusieurs montagnes, entre autres l'Etna, le Pélion, l'Ossa, le Rhodope; mais Jupiter, dit la Fable, les culbuta et les écrasa de sa foudre; il précipita les uns dans le Tartare, et ensevelit les autres sous les ruines de leurs montagnes.—Les effets de la foudre ont fourni dans l'antiquité une ample matière à la superstition des peuples. Les Romains admettaient deux espèces de foudres, les foudres de jour et celles de nuit; les premières appartenaient, selon eux, à Jupiter, et les secondes aux dieux Sommanus ou Pluton. Quant à celles qu'ils désignaient par ces

mots : *foudres entre jour et nuit* (fulgur provorsum), ils les attribuaient à tous les deux. Lorsque la foudre partait de l'Orient et y retournait après avoir seulement effleuré la terre, c'était le signe d'un bonheur parfait, de même que celle qui tombait à droite (*dextra*). Les foudres à bruit (*vana et bruta fulmina*) annonçaient la colère des dieux, de même que celles qui tombaient à gauche (*læva*): ainsi, par exemple, la foudre qui tomba au camp de Crassus. Pour les Romains, la foudre, dans certains cas, annonçait les événements dans un avenir très éloigné; sa puissance de prédiction pouvait s'étendre jusqu'à 300 ans.—Lorsque le tonnerre se faisait entendre, on cessait à Rome les délibérations publiques, on n'entreprenait aucune guerre, et on remettait toute décision. Voici comme s'exprime à ce sujet Cicéron lui-même : *Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas*, etc. (Il n'est pas permis de tenir les comices lorsque la foudre gronde, etc.). — Dans l'antiquité, les endroits frappés de la foudre étaient réputés sacrés, c.-à-d. qu'on pensait que les dieux en avaient pris possession : aussi y élevait-on des autels avec cette inscription :

Deo fulminatori.

—On nommait le lieu purifié par les aruspices *bidental*, parce que l'on y avait immolé une brebis noire. — Les anciens redoutaient de passer sous les arbres frappés de la foudre; et dans l'histoire grecque nous trouvons que Capanée et sa femme Évadné tombèrent morts en passant sous un arbre découronné par la foudre. Parmi nous, quelques-unes de ces superstitions existent encore : ainsi, dans les campagnes, on n'entreprend rien lorsqu'il tonne; on évite de se mettre en voyage, et à chaque coup de tonnerre, et à chaque éclair, on se signe, etc. On craint de même de s'abriter sous certains arbres, dans la peur d'être atteint par la foudre. Toutefois, disons-le, le voile épais que l'ignorance et la superstition avaient étendu sur le monde se dissipe chaque jour de plus en plus; le tonnerre lui-même, si terrible pour nos ancêtres, obéit maintenant à nos ordres et se fixe à notre volonté; on peut dire que l'homme a conquis la foudre et conjuré celle du ciel; aussi, dans l'antiquité, les bibliothèques, les musées, les temples, les statues des dieux et des grands hommes n'étaient pas à couvert des fureurs du ciel, et la foudre pouvait détruire en un moment des chefs-d'œuvre admirables, tandis qu'aujourd'hui le génie de l'homme a trouvé le moyen de mettre à l'abri les édifices publics; la foudre les respecte, et nous ne craignons plus de voir tomber en poudre les statues de nos héros.

V. De Moléon.

**FOUET.** Dans son acception la plus ordinaire, ce mot désigne une cordelette de chanvre et de cuir qui est attachée à une baguette, à un bâton, et dont on se sert pour conduire et châtier les chevaux et les autres animaux : ce cheval est dur au *fouet*. Le *fouet* est encore une petite ficelle déliée, dont l'agitation produit sur l'air une impression si violente qu'elle cause du bruit, et fait de la douleur sur les corps des animaux qu'elle frappe. C'est ce que J.-B. Rousseau a exprimé en assez mauvais vers :

> Le son qu'un coup de *fouet* produit
> (N'en déplaise aux doctes pencartes,
> Et des Rohaut et des Descartes),
> Vient beaucoup moins de l'air froissé
> Que de quelque sylphe fessé.
>
> *Ép. à M. de la Fosse.*

*Fouet* exprime enfin une ficelle fine, et plus serrée que la ficelle ordinaire; et c'est habituellement avec ce *fouet* qu'on fait la mèche, c'est-à-dire le bout de la corde du *fouet*. Enfin, *fouet* se dit encore de tout instrument de correction ou de mortification : comme verge de bouleau, de genêt, de parchemin tortillé, de cordes nouées. Le *fouet* est l'attribut distinctif des charretiers âniers et autres conducteurs d'animaux : ils sont en quelque sorte fiers de le porter. C'est pour eux une marque de commandement toujours respectée; aussi, La Fontaine a dit :

> Un ânier, son *sceptre* à la main,
> Menait en empereur romain,
> Deux coursiers à longues oreilles.

Un des spectacles les plus désolants que

présentent les rues de ce Paris, si bien nommé l'*enfer des chevaux*, est l'abus que les charretiers et cochers de place font du *fouet*. Ce dicton, *faire claquer son fouet*, on peut bien le leur appliquer tant au positif qu'au figuré. Les excellents personnages qui, en Angleterre, s'occupent d améliorer la condition des animaux domestiques, sont unanimement d'avis de supprimer le *fouet* pour les chevaux : au surplus, philanthropie ou plutôt *zoophilie* à part, un bon cocher, un bon cavalier, emploient rarement le *fouet* ou l'éperon; ils se servent spécialement de la bride, et se gardent bien d'en abuser. Les *valets de chiens* sont toujours armés de *fouets*; et c'est par le *fouet* souvent que se dresse un bon chien de chasse. On voit aujourd'hui assez communément dans Paris des étudiants, plus amateurs de chiens que de médecine ou de droit, parcourir les rues armés d'un *fouet*, et suivis de leur humble et fidèle victime. — Aux fêtes de Bacchus et de Cybèle, dans l'Asie-Mineure, le *fouet* jouait un grand rôle. Les prêtres faisaient une espèce d'harmonie en frappant l'air de *fouets*. Chez certaines peuplades, tartares ou cosaques, on manie si bien le *fouet* que les sons qu'il produit sur trois tons différents, tiennent lieu de trompette. Pour ma part, j'ai connu un charretier normand qui exécutait très distinctement des airs en agitant son fouet.— Dans l'antiquité, le *fouet* était employé aussi fréquemment pour châtier les hommes que les animaux. Hérodote nous montre, à la bataille de Salamine, une partie de l'armée de Xerxès occupée à faire avancer l'autre à coups de *fouet* contre l'ennemi, vrais soldats d'un despote, que des hommes qui recevaient ainsi la fessée par derrière, pour aller en avant! C'est encore Xerxès, qui, selon le même historien, fit battre la mer à coups de *fouet*, pour la punir de n'avoir pas respecté sa flotte. Les esclaves, chez les anciens, étaient châtiés à coups de *fouet*; il en est de même dans nos colonies modernes et les pauvres nègres connaissent trop bien le *fouet* du commandeur. Chez les Romains, dans l'origine, il était permis, pour certains délits, de battre de verges, de *fouetter* un citoyen; mais, plus tard, ce châtiment fut exclusivement réservé aux esclaves; et l'un des plus grands crimes que Cicéron reproche à Verrès, c'est d'avoir fait *fouetter* un homme qui avait le droit de s'écrier au milieu des tortures : *Romanus sum civis* (Je suis citoyen romain). Le *fouet* était un instrument que les chevaliers romains, collecteurs d'impôts (*publicani*), employaient fréquemment, pour forcer les malheureux alliés et tributaires du peuple romain à céder à leurs extorsions, à satisfaire leur avidité. Le grand-pontife romain avait le droit de *fouetter* les vestales qui s'écartaient de leurs devoirs : quand le mari de toutes les femmes, le *summus pontifex* Jules-César, avait à fustiger en secret une de ces jeunes prêtresses, on peut se demander s'il y allait bien sérieusement? Il est à croire qu'il frappait à côté, comme le bon Sancho en se donnant quelques centaines de coups de *fouets* pour son maître don Quichotte. — Dans les premiers temps du christianisme, le *fouet*, qui n'épargna point notre Seigneur Jésus-Christ, fut constamment employé contre ses sectateurs. Aussi était-ce un adage chrétien que de dire : « Il ne faut craindre ni les *fouets*, ni les gènes pour soutenir la vérité. » Les catholiques ont fréquemment employé le *fouet* contre les hérétiques. Les pénitents ne se sont jamais épargné le *fouet*. Saint Jérôme est représenté un *fouet* à la main. Dans les processions par lesquelles le dernier des Valois, Henri III, profanait la religion, en croyant la rendre plus auguste, le *fouet* joua toujours un grand rôle. Le *fouet* s'employait dans l'ancien temps pour châtier les enfants, les pages, les domestiques. Témoin la scène du jeune paysan et de son maître, dans l'incomparable histoire de don Quichotte; témoins encore ces vers de Racine dans les *Plaideurs* :

Un valet manque-t-il de rendre un verre net,
Condamnez-le à l'amende; et s'il le casse, au fouet.

Le *fouet* s'est maintenu dans les école

jusqu'à la révolution de 1789. Quelques maîtres l'emploient encore pour les petits enfants; mais ils ne s'en vantent pas aux familles. Dans les établissements publics, les *arrêts* (prison d'un ou plusieurs jours) ont remplacé le *fouet*. C'est un abus corrupteur substitué à un *abus* humiliant. Les *gardiens d'arrêts* ne sont pas mieux vus dans les colléges que les *pères fouetteurs* de l'ancien régime. Rabelais nous dit que « Tempeste estoit un grand *fouetteur* d'escholiers au collége de Montaigu. » — Le *fouet* avec la main est encore une correction maternelle fort usitée. Qui en voyant le *Malade imaginaire*, n'a ri du *fouet* donné par Argant à sa petite-fille? C'est la nature prise sur le fait, et il est heureux que le grand Molière n'ait pas dédaigné cette petite scène d'intérieur. — On ne saurait dire à combien d'expressions et de locutions proverbiales ont donné lieu les mot *fouet* et *fouetter*. *Faire claquer son fouet*, signifie se bien faire valoir, faire valoir son autorité, son crédit : c'est dans ce sens que Racine fait dire à Petit-Jean :

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je faisais *claquer mon fouet* tout comme un autre.

Cette expression proverbiale, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, désignait d'abord les juges inférieurs, les juges de moyenne et basse justice, qui donnaient beaucoup d'éclat aux exécutions qu'ils étaient dans le cas d'ordonner, afin de s'égaler aux juges d'un degré supérieur. — Donner un coup de *fouet* à une affaire, à quelqu'un, veut dire presser la terminaison d'une affaire, presser quelqu'un. On dit, en termes d'artillerie, un coup de canon tiré *de plein fouet*, c.-à-d. horizontalement. — Le *fouet de l'aile* signifie le bout de l'aile d'un oiseau. Avoir le *fouet* par les carrefours, allusion à un ancien supplice, signifie être publiquement déshonoré, honni. *Fouetter* ne s'emploie pas moins heureusement en poésie que *fouet*. Il se trouve dans l'un des plus beaux vers de Gilbert :

*Fouetter* d'un vers sanglant ces grands hommes d'un jour.

On connaît cette expression consacrée : le *fouet de la satire* (*v.* Férule). — Proverbialement, il n'y a pas de quoi *fouetter* un chat, c.-à-d. la faute est des plus légères; j'ai bien d'autres chiens à *fouetter*, c.-à-d. j'ai bien d'autres choses plus importantes à faire; de la crême *fouettée*, chose qui a belle apparence, mais peu de fonds. On a comparé à de la crême *fouettée* le style de Sénèque. *Fouetter* le cahier, signifie alonger un écrit pour le plaisir de le faire. Malheur aux entrepreneurs de lexiques et d'encyclopédies qui ont à leur solde de pareils écrivains! Ch. Du Rozoir.

Le supplice du Fouet est encore en usage de nos jours, et c'est une vérité dont il faut convenir à la honte de l'humanité. Nous ne parlerons pas de l'horrible peine du knout, usitée en Russie, non plus que de celle de la *fustigation*, existant encore dans la plupart des constitutions militaires de l'Europe. L'exemple des soldats français a depuis longtemps résolu cette question : qu'on doit plus attendre d'une armée mue par des sentiments nobles et généreux, tels que l'honneur, le patriotisme, l'amour de la liberté, que de celle qui obéit aux impulsions de la crainte, quelle que soit la rigueur des supplices par lesquels on cherche à donner le plus de force possible à ce pitoyable stimulant. — Mais ce qui n'existe pas dans les rangs des armées françaises se retrouve, pour notre honte, à bord des vaisseaux de guerre et de commerce de cette nation, et nous avouons franchement que nous ne savons comment nous expliquer cette étrange contradiction. Assez d'exemple (quand il n'existerait que celui du vaisseau le *Vengeur* au 13 prairial) ont néanmoins prouvé de quoi pouvait rendre capable nos marins le stimulant des sentiments nobles et généreux. Serait ce qu'il y eût dans notre misérable nature humaine quelques-uns de ces sentiments honteux qu'on n'ose s'avouer, et d'après lesquels la vanité des uns se trouve flattée, leur importance s'accroît à leurs propres yeux, de la dégradation des autres? Pour nous, qui avons eu occasion d'étudier de très près ce qu'on appelle *esprit de corps* dans la marine, ce n'est guère qu'à quelque cause

de ce genre que nous attribuons la continuation d'une coutume qui n'a pas même pour excuse ce qu'elle a de honteux et d'infâme, le mérite de son utilité. Mais c'est surtout dans les colonies, où existe le système d'esclavage des noirs, que le supplice de la fustigation se présente sous des couleurs qui excitent l'indignation et le dégoût. Nous nous garderons d'en faire ici l'historique, nous bornant seulement à observer que le nombre de coups que peut recevoir un esclave va, suivant les diverses colonies, à 400, 500 et même plus, sans que la constitution physique du patient en soit notablement affectée, car, d'après la règle générale et unique qui guide toujours les bourreaux, l'intérêt particulier, le misérable nègre est traité avec les ménagements qu'on a chez nous pour des bêtes de somme dont on veut tirer tout le parti possible, en lui infligeant les plus longs et les plus douloureux supplices, on cherche à ne pas nuire trop à sa santé et à ses forces. Ils ont déterminé au juste la nature et la mesure des souffrances qu'un homme peut faire endurer à un autre sans se priver néanmoins du travail et des services de ce dernier. BILLOT.

**FOUETTE-QUEUE** (reptile), *stellion bâtard* de quelques auteurs. Ce sous-genre appartient à l'ordre des sauriens, au genre des stellions; les fouette-queue n'ont point la tête renflée; toutes les écailles de leur corps sont petites, lisses et uniformes; celles de la queue sont plus grandes et plus épineuses que dans le stellion ordinaire; mais elles n'existent pas en dessous. Il y a une série de pores sous les cuisses de ces sauriens. L'espèce la plus remarquable est le *fouette-queue d'Egypte*, appelé *cauliverbera* par Ambrosinus, et assez bien représenté dans l'*Histoire des reptiles d'Égypte* (pl. II, fig. 2), publié par Geoffroy. Ce reptile a été depuis long-temps décrit par Belon, qui a dit, mais sans preuves, que c'est le crocodile terrestre des anciens; le même auteur ajoute que cet animal, suivant la croyance vulgaire, se défend avec sa queue, dont il donne des coups atroces (*caudâ atrocissimè diverberare creditur*); il est long de deux ou trois pieds; son corps est renflé, tout entier d'un beau vert de pré; il habite moins l'Égypte que les déserts qui entourent cette province. C.

**FOUGASSE.** Mot d'origine italienne qui donne idée d'une mine de la moindre espèce; on a employé comme un de ses diminutifs le substantif *fougette*, qui a désigné, depuis peu d'années, un genre de fusée de guerre. L'art des siéges défensifs recourt à l'emploi des *fougasses*; elles servent à la protection de certains ouvrages de campagne, ou bien à la défense des brèches, à celle des passages de fossé, à celle du chemin couvert; on les fait sauter, ou isolément, on simultanément; elles sont moins profondément enfoncées que les fourneaux ordinaires, et ne sont que de cinq à dix pieds sous terre; elles contiennent de la poudre à canon dans un caisson d'artifice; c'est une caisse cubique, et un genre de fourneau portatif dont la capacité et le contenu se proportionnent au degré de résistance que présentera, suivant sa nature, le sol excavé. De la paille nattée, des enveloppes d'étoffes goudronnées, servent à préserver des ravages de l'humidité les fougasses qui seraient de nature à rester long-temps sans servir. On en emploie qui demandent moins de précautions : ce sont des bombes, des projectiles creux, qu'on enterre en manière de fougasses factices, et qu'on enflamme de même au moyen d'un saucisson ou d'un auget. G[al] BARDIN.

**FOUGÈRE**, famille des plantes cryptogames, dans laquelle on s'accorde aujourd'hui à reconnaître de véritables monocotylédones, comprenant un grand nombre d'individus garnis de feuilles et de racines, la plupart remarquables par leur foliaison, et surtout par les parties de la fructification. Cette fructification très indistincte, bien qu'apparente, a donné lieu à une vive controverse parmi les botanistes : de petites coques, de petites capsules, ou plutôt des follicules uniloculaires, recouvertes par une membrane, et s'ouvrant presque toujours transversalement

en deux valves, souvent réunies par un anneau élastique, ou cordon à grains de chapelet quelquefois nus, composent les organes des fougères. Ces follicules sont tantôt placées sur la partie inférieure du feuillage, et réunies sous des formes différentes, et tantôt distinctes et séparées. Aux yeux de quelques botanistes, elles contiennent le fluide spermatique, et sont de véritables anthères : l'organe femelle des fougères resterait donc encore à trouver. Mais cette opinion a été détruite par l'expérience des faits : elle est presque abandonnée aujourd'hui, et ces follicules sont regardées comme des capsules renfermant les graines dont la fécondation s'est faite à l'intérieur. Tous les botanistes, constatons-le en passant, se sont servis des follicules de la plante dont nous parlons pour établir les caractères des genres. — Les fougères sont ou herbacées ou frutescentes. Toutes celles qui croissent en Europe sont dans la première classe : leurs feuilles prennent immédiatement naissance sur la racine; elles commencent par être roulées en forme de crosse, du sommet à la base. Elles sont parfois écailleuses dans leur partie inférieure. — Les fougères des tropiques ressemblent assez, par leur port, leur organisation, à des palmiers, et ce qu'on a dit du mode de végétation de ces arbres peut également s'appliquer à elles. Leur racine s'élève de terre, comme une tige droite, nue, et garnie à son sommet de quelques feuilles, dont la première forme est celle de la volute d'un chapiteau ionique. Elles sont hérissées d'écailles membraneuses, roussâtres, et suivent, dans leur développement, une direction droite. On a établi plusieurs familles et plusieurs genres de fougère, qu'il serait sans utilité d'énumérer ici. — Nous devons maintenant, après avoir décrit les caractères de cette plante, faire connaître l'usage qu'on en peut retirer. Les feuilles forment une excellente litière : quelques espèces européennes servent à la nourriture des chevaux et des bœufs, et leur racine est recherchée par les porcs. Sous les tropiques, ces racines, si l'on en croit quelques voyageurs, constituent l'aliment ordinaire de l'homme, et les habitants d'une contrée septentrionale, les Norwégiens, mangent les jeunes pousses de ses feuilles. Quoi qu'il en soit de ces faits, que nous rapportons parce que nous les avons vus consignés dans des ouvrages graves, la fougère est encore plus connue pour ses vertus médicinales : ces plantes, très peu succulentes, sans âcreté, mucilagineuses, et d'une saveur douceâtre ou légèrement amère, sont apéritives, incisives, pectorales et un peu astringentes. Les anciens leur accordaient un très grand nombre de vertus médicinales, fort restreintes aujourd'hui. La fougère est assez estimée, à cause de ces qualités, dans les maladies chroniques qui affectent les viscères du bas-ventre et de la poitrine. Les racines des espèces appelées *polypode mâle* et *ptéride aquiline* ont la faculté de faire mourir le *tænia*, ou ver solitaire. On en fait encore usage dans d'autres cas; elle est connue en médecine sous le nom de *capillaire*.

Fougère fossile. On a donné ce nom à diverses plantes fossiles trouvées à différentes époques dans des mines de houille : ces fougères, en général, appartiennent à des espèces qu'on ne retrouve plus en Europe. Nous renvoyons, à cet égard, à l'article Botanique fossile. O.-L. T.

FOUGUE, mouvement abrupte, impétueux, précipité, que la raison ne règle pas. La fougue tient à la jeunesse, à un défaut d'éducation, ou à l'inexpérience complète de la vie. Dans le premier cas, elle n'est pas sans remède et se passe avec les années; dans le second, c'est une maladie incurable, et qui tourne en une brutalité de tous les instants; quant au défaut d'expérience de la vie, les contrariétés, les caprices de la fortune, le malheur enfin, attaquent à sa base la fougue, et la déracinent du caractère. Au moyen âge, où chacun s'abandonnait à son impulsion naturelle, tout, dans la société, était fougue : les gens de guerre, surtout en France, s'y abandonnaient sans réserve. Il en résultait que, s'ils avaient à com-

battre des adversaires qui se soumettaient à certaines règles du commandement militaire, ils étaient vaincus. Toutes les grandes batailles qui ont répandu le deuil sur notre pays ont été perdues par la fougue des races chevalières. A Pavie, François I[er] n'eût pas trouvé des fers si le courage individuel eût pu se soumettre à une salutaire subordination. — Dans le siècle dernier, la bataille de Dettingen aurait été gagnée sans la fougue d'un Grammont, neveu du général en chef. — Dès l'instant où la guerre est devenue un art parmi les peuples modernes, la fougue n'a plus été qu'une qualité secondaire et propre seulement aux officiers subalternes et aux soldats de quelques armes agissant d'une manière isolée. — Dans le monde, la fougue arrive vite à donner tort même à ceux qui ont le plus raison; elle les prive de ce sang-froid et de cette politesse qui sont indispensables dans les salons. — Il est cependant quelques circonstances, celles qui touchent à l'honneur, où certaine fougue de vertu entraîne tous ceux qui vous entourent. — En littérature, la fougue ne doit apparaître que par exception, et encore faut-il qu'elle reconnaisse certaines règles : un ouvrage où la fougue dominerait seule serait d'une lecture insupportable, à moins qu'il ne fût très court. SAINT-PROSPER.

FOU-HI. Les Chinois font remonter leur antiquité historique à la première année de leur premier cycle, c.-à-d. à la 61e année de l'empereur Hoang-Ti, 2,698 ans av. J.-C. Un grand nombre de leurs historiens placent avant cette époque plusieurs règnes, ou plutôt plusieurs périodes de temps. Le premier homme ou la première époque est nommée *Pan-Kou*, auquel le *Chou-King* donne le surnom de *Hoën-Tun* (chaos primordial). L'époque de ce premier homme et de ce premier monarque est, selon eux, de 2 jusqu'à 96 millions d'années; et, d'après ce qu'ils en racontent, on peut croire que ce Pan-Kou n'est autre chose que le Manou des Hindous, dont la civilisation me paraît antérieure à celle des Chinois. Cette époque est celle des traditions fabuleuses. *Iao* est probablement un être allégorique, et peut-être l'histoire de Fou-Hi et celle de *Chin-Noung* (laboureur divin), son successeur, sont des allégories, car, les temps historiques ne remontent qu'à l'empereur *Hoang-Ti*, le troisième de ces souverains. Cependant, quelques écrivains chinois commencent l'histoire du céleste empire à Fou-Hi, 3,468 ans avant notre ère. *Fou-Hi* naquit dans le Ho-Nan, et c'est là qu'ils placent sa cour. Ils ne parlent point de son père. La fille du seigneur, nommée *Hoa-Sse* (fleur attendue), était sa mère. Elle conçut, par l'opération de l'arc-en-ciel, et après 12 ans elle accoucha à minuit; et c'est pourquoi son fils fut nommé *Souï* (l'année). — Fou-Hi avait le corps de dragon, la tête de bœuf, et des excroissances au front en forme de cornes ou de lumière, ainsi que Moïse et Bacchus. Ce qui pouvait être pour ces trois législateurs un emblème de la force d'ame, du génie et de la puissance. *Kong-Fou-Tseu* (Confucius), dans son commentaire sur le *Y-King*, qu'on suppose avoir été écrit sous le règne de Fou-Hi, dit : « Au commencement, on administrait les peuples au moyen de nœuds qu'on faisait à des cordes, et ensuite le *Sage* (*Fou-Hi*) les remplaça par l'écriture, pour apprendre aux officiers civils à remplir leurs devoirs, et aux peuples à examiner leur conduite; et il se régla sur les symboles *koua* pour exécuter son ouvrage. » Ces symboles étaient au nombre de huit : ce sont trois lignes qui, combinées différemment, en forment 64. Le premier koua représente le ciel; le deuxième, la terre; le troisième, la foudre; le quatrième, les montagnes; le cinquième, le feu; le sixième, les nuages; le septième, les eaux; et le huitième, le vent. C'est à Fou-Hi qu'on attribue la plupart des inventions. Koung-Fou-Tseu prétend, dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, qu'il ordonna des sacrifices aux esprits du ciel et de la terre, et qu'il fabriqua un vase nommé *ting*, pour les accomplir. — Fou-Hi dicta des lois au peuple; mais, pour donner à ces lois plus d'autorité, il publia qu'il les avait vues

tracées sur le dos d'un dragon-cheval qui sortait du fond d'un lac. Il créa alors des ministres sous le nom de *dragons*.— Il inventa les filets, et il enseigna les moyens de nourrir les six animaux domestiques, savoir : le bœuf, le cheval, le mouton, le cochon, la poule et le chien. —Avant lui, les deux sexes se livraient à une étrange promiscuité ; le besoin les rapprochait, ou bien les séparait : il établit les mariages, et ordonna des cérémonies sacrées, pour que la loi du mariage devînt le premier fondement de la société. Une de ses lois portait qu'on ne pourrait pas se marier avec une femme du même nom, soit qu'elle fût parente ou non. Et nous avons vu cette coutume exister encore aujourd'hui à Canton. Il divisa le peuple en 100 familles, à chacune desquelles il imposa un nom particulier. Et on désigne encore sous la dénomination de *cent noms* toutes les familles de cet immense empire, quoique leur nombre s'élève de 4 à 500. Il ordonna que les femmes et les hommes seraient distingués par leurs vêtements.—Ayant compris que la connaissance des mouvements célestes pouvait seule donner la mesure exacte du temps, il divisa le ciel en degrés, établit le cycle en périodes de 60 années, encore en vigueur. Cependant, les plus sages auteurs chinois attribuent le cycle à Hoang-Ti. Fou-Hi établit aussi un calendrier, fabriqua des armes en bois, donna les règles de la musique; il inventa la lyre nommée *king*, composée de 5 cordes selon quelques écrivains chinois, de 27 selon d'autres, et qui rendait un son céleste quand il la touchait; il inventa aussi la guitare à 36 cordes, nommée *sse*. Il institua la pêche, et composa une chanson pour les pêcheurs. C'est à lui qu'on doit la méthode de faire écouler les eaux et d'entourer les villes de murailles. Après avoir fait mettre le feu à quelques forêts pour en écarter les animaux malfaisants, il recueillit du fer, et en arma des javelots pour la chasse. Il éleva des troupeaux; cependant il est étrange que l'agriculture et l'invention de la charrue, le plus utile des arts, ne soit pas attribuée à Fou-Hi, mais à *Chin-Noung*, son successeur. Ayant découvert la province de Chan-Tong, jusqu'à la mer Orientale, il y appela une partie de ses sujets, dont le nombre s'était considérablement accru. Il fixa sa résidence dans une ville qu'il bâtit et nomma *Tchin-Tou*, et qui subsiste encore dans le *Ho-Nan*, sous le nom de *Tchin-Tcheou*. — On raconte des choses également merveilleuses de la sœur, selon quelques-uns, et, selon d'autres, de la femme de Fou-Hi. Elle avait, dit-on, le corps de serpent et la tête de bœuf, et elle obtint d'être épouse et vierge tout ensemble. — Fou-Hi mourut dans sa capitale, après un règne de 115 ans. On lui éleva un tombeau, qui, dit-on, subsiste encore, au midi de la ville de Tchin-Tou, aujourd'hui *Tchin-Tcheou*, à trois *li* (0,577 kilomètres) de ses murailles.

G.-L.-D. de Rienzi.

**FOUILLE** se dit, en architecture, de toute ouverture pratiquée en terre, soit pour creuser un canal, soit pour former une pièce d'eau, soit pour bâtir des fondations. — *Fouille couverte* est celle qui se fait habituellement sur un plan horizontal dans un massif, pour le passage d'un aqueduc, par exemple; telles sont encore celles que font les mineurs. — En archéologie on appelle *fouilles* les recherches faites à dessein dans certaines couches du sol, dans des décombres, dans le lit des fleuves, pour découvrir des monuments, aux endroits où l'on suppose qu'il peut y en avoir d'enfouis. C'est presque toujours en labourant, en ouvrant la terre pour faire des fossés, pour construire des murs, que des paysans, des manœuvres, ont exhumé ces précieux vestiges de l'antiquité, dont la science a enrichi tous les musées d'Europe. De magnifiques découvertes sont dues, il est vrai, au pur effet du hasard, mais il en est d'autres non moins importantes pour les arts, et pour la connaissance des temps passés, qui ont été le résultat d'investigations savamment dirigées par des artistes et des antiquaires. Ce genre de recherches, qu'on peut appeler *fouilles historiques*, est malheureusement trop com-

teur; il est rare qu'il ne soit promptement abandonné si les premiers efforts ne sont sur-le-champ couronnés de succès. Il est à regretter aussi que personne n'ait tenté de coordonner en un traité spécial l'histoire des opérations que l'on a exécutées jusqu'ici, en différents pays, pour déterrer des antiques. Depuis quelques années, il a été fait sur différents points de la France des fouilles partielles qui ne sont point restées entièrement infructueuses, mais qui pourtant n'ont pas encore produit des trésors que l'on trouvera bien certainement après nous; la raison en est que les procédés à mettre en œuvre ne sont pas assez connus. On dresse bien çà et là, dans les provinces, quelques procès-verbaux de trouvailles, mais ces mémoires vont se perdre dans les colonnes d'un journal, et tous ces petits faits restent sans intérêt, tandis qu'ils auraient pu fonder une science des plus utiles s'ils eussent été relevés et comparés avec soin. Les fouilles faites à Herculanum et à Pompeï ont fait faire à l'archéologie un pas immense; cependant, comme l'observe Millin, quoique établies sur un grand pied et entretenues par des bourses royales, elles n'ont pas satisfait pleinement à l'avide curiosité du monde savant : ces deux mines eussent été bien plus fécondes si l'on avait pris toutes les mesures convenables. C'est en Grèce, en Égypte, en Italie, que les fouilles se font avec le plus de succès. Dans ces contrées, si chères aux artistes, terres classiques de la haute antiquité, la superficie du sol est encore jonchée d'objets précieux; il n'est pas un touriste qui veuille quitter Rome sans rapporter avec lui des médailles, des figurines, trouvées en sa présence par des faiseurs de fouilles. Mais cette manie, particulière aux Anglais surtout, a donné lieu à une industrie bien commune en Italie et en Egypte : des faussaires enterrent d'avance aux environs d'une ruine célèbre les objets qu'ils veulent vendre cher; à une heure donnée, ils conduisent les étrangers au lieu qu'ils ont marqué, ils feignent de piocher péniblement, et après quelques moments d'angoisses et d'impatience, l'heureux voyageur voit sortir de terre un monument apocryphe qu'il emporte avec joie, et qu'il paie au poids de l'or. Cette supercherie a lieu tous les jours et aux dépens même de véritables amateurs; leur crédulité s'y laisse prendre en raison de l'immense quantité de véritables antiques trouvées dans les champs à la profondeur d'un sillon. — Les musulmans ont long-temps empêché les fouilles, tant en Grèce qu'en Égypte; c'est avec peine qu'on est parvenu à vaincre leurs scrupules. Les Turcs d'Asie s'opposent encore à toutes les recherches de ce genre. Les principales découvertes archéologiques faites en Orient sont dues presque toutes à des Français; mais il est à remarquer qu'ils ont souvent tiré les marrons du feu pour leurs voisins les Anglais. Le zodiaque de Denderah est à Paris; mais la pierre bilingue de Rosette, déterrée par nos soldats, est encore en Angleterre. MM. Young et Jomard ont étudié l'écriture hiéroglyphique sur le monument même, tandis que notre illustre Champollion travaillait sur une copie. — Une des fouilles les plus curieuses qui se soient faites ou pratiquées en France est celle qui fut entreprise à Lyon, à plusieurs fois dans le lit de la Saône, au moyen d'un batardeau, sur l'emplacement où était autrefois situé un temple dédié, par 60 nations gauloises, à Auguste et à la *déesse Rome*. On cherchait une statue équestre, qu'on croit être celle du premier empereur romain; la jambe gauche du cheval paraissait souvent au niveau de l'eau, on l'avait surnommée, de temps immémorial, le *crochet du diable*, parce qu'elle arrêtait quelquefois les cables des mariniers; elle fut un jour cassée par une de ces cordes; on l'a déposée au Musée, et la beauté du travail inspira aux Lyonnais l'envie de posséder le corps entier, mais toutes les tentatives ont été inutiles. Les renseignements donnés par quelques vieillards, qui disaient avoir vu le pied dans l'eau, se trouvèrent inexacts. Le batardeau fut placé trop haut ou trop bas; on déterra des médailles, des mar-

bres, des tronçons de colonne, des plaques de bronze; mais la statue est restée où elle est depuis 18 siècles; quelques pieds de sable cacheront long-temps encore ce trésor inestimable. — *Fouiller*, en termes de sculpture, c'est évider; on se sert aussi de ce terme en peinture: une draperie bien fouillée est une draperie dont les plis sont grands, et semblent être creux et enflés. P. R.-MARTIN.

**FOUINE** (hist. nat.). Selon les naturalistes méthodistes, la fouine est une espèce du genre *marte*, ordre des *carnassiers*, tribu des *carnivores*, famille des *digitigrades*. Ses caractères distinctifs, au milieu des autres espèces de ce genre, sont une couleur fauve noirâtre, une grande tache blanche sous la gorge, des doigts bien divisés. Elle est longue d'environ quatorze pouces, et sa queue en a neuf. L'apparence extérieure, la pose de la fouine, annonce un animal fureteur et rapace; son corps alongé et bas sur pattes, ses mouvements souples, la rapprochent du chat, mais elle est d'une forme plus effilée que lui; son museau est plus long, sa tête plus plate et plus petite. A la prépondérance de son train de derrière sur son train de devant, on peut juger que la fouine saute légèrement. Au développement de ses dents canines et de ses ongles pointus, que portent des doigts longs et flexibles, on peut présumer qu'elle vit de proie, qu'elle attaque des animaux vivants; elle est armée en guerre. La longueur et la force des muscles de son cou lui permettent d'emporter la proie dont elle s'est emparée, et de relever assez la tête en marchant chargée de ce fardeau, pour ne point être embarrassée malgré la brièveté de ses membres antérieurs: on peut donc même, avant d'avoir observé ses habitudes, penser qu'elle ne dévore pas toujours sa proie sur le lieu même où elle l'a saisie, mais qu'elle l'emporte dans quelque retraite pour savourer à loisir et sans inquiétude le sang de sa victime. Pour compléter le portrait de la fouine, j'ajouterai que ses oreilles longues et arrondies, dépourvues de poils en dedans, ses moustaches fortes et bien mobiles, la rendent propre à vaguer dans l'obscurité, et que sa queue longue, assez grosse, et garnie d'un poil bien fourni, doit perfectionner les moyens qu'elle a pour sauter, car il me semble que les animaux qui sautent, par l'action surtout des membres postérieurs, ont en général la queue assez lourde, elle sert de contre-poids à la partie antérieure du corps; c'est ce que l'on peut remarquer chez les *écureuils*, chez les *gerboises* et chez les *kanguroos*, mieux encore que chez les fouines. Souple, adroite et légère, la fouine bondit plutôt qu'elle ne marche; elle chasse la nuit; elle se nourrit de petits oiseaux qu'elle surprend endormis, ou, jeunes encore, dans leurs nids; les petits quadrupèdes, tels que les mulots et les taupes, sont fréquemment ses victimes; au besoin, elle se contente de grenouilles ou d'œufs d'oiseaux, mais si elle pénètre nuitamment dans un poulaille, elle massacre toutce qui tombe sous sa griffe, et, aux débris qu'elle abandonne, on voit qu'elle est particulièrement friande de la cervelle des animaux. La fouine fréquente volontiers les habitations rurales, elle devient presque un commensal du chat, dont elle est cependant ennemie déclarée, car elle est sa rivale dans les greniers, qu'habitent les souris et les rats. C'est fréquemment dans ces greniers qu'elle dépose sa portée, de trois à sept petits, sur un lit de foin. — L'organisation intérieure de la fouine présente, comme choses notables, l'absence de *cœcum* (*v.* ce mot) et la présence de glandes anales, dont le produit lui donne, et surtout à ses excréments, une odeur légèrement musquée. Nommée par Linné *mustela foina*, par Gessner, *martes domestica*, et quelquefois désignée sous les noms de *foyna*, *gainus*, *schismus*, la fouine habite l'Europe, et si l'Afrique et l'Asie nous envoient quelques peaux d'espèces voisines de notre fouine, on voit qu'elles en diffèrent assez pour être considérées comme des espèces distinctes, plutôt que comme de simples variétés. BAUDRY DE BALZAC.

Les fourreurs donnent également le

nom de FOUINE à la fourrure noire et luisante de cet animal, qu'ils font venir à grands frais des autres parties du monde. — On appelle aussi *fouine* un instrument de fer, à deux ou trois fourchons fort aigus, qu'on emmanche au bout d'une perche, et qui sert à élever sur le tas les gerbes qui sont dans une grange; on l'emploie également, comme un trident, à percer et à prendre de gras poissons. U. B.

FOU-KIAN. La province de Fou-Kian, située dans la partie orientale de la Chine, est bornée au nord par la province de Tche-Kiang, à l'ouest par celle de Kiang-Si, et au sud par celle de Kouang-Toun. — Elle se divise en dix départements, qui sont, Fou-Tcheou, Hing-Hoa, Tsiouan-Tcheou, Tchang-Tcheou, Yan-Phing, Kian-Ning, Chao-Wou, Ting-Tcheou, Fou-Ning et Thaï-Wan (Formose); ces départements se divisent en un total de 58 districts, dont dix seulement pour Fou-Tcheou. Son étendue en milles carrés est de 53,482; sa population est de 2,312,000 habitants, suivant notre statistique de la Chine, imprimée en partie dans le 9e volume de la savante *Géographie de Malte-Brun, revue par M. Huot*, et dont nous avons réuni les éléments à Canton (Kan-Tcheou-Fou), pendant notre séjour dans cette ville. Cette estimation, comme on le voit, est fort différente de celle de lord Macartney, qui la porte à 15,000,000. Les taxes de toute sorte de la province de Fou-Kian s'élèvent à 2,158,368 taëls ou 17,266,864 francs. — Les troupes réparties dans ses dix départements sont au nombre de 76,000 hommes. — Son administration civile se compose de 471 officiers, dont le traitement forme un total de 159,640 taëls; son administration militaire coûte 1,228,006 taëls. — La paie des troupes se fait de la manière suivante: un soldat d'infanterie reçoit huit francs par mois et trois mesures de riz; un cavalier reçoit seize francs et six mesures de riz, outre le fourrage et les différents objets que les habitants doivent lui fournir. — La capitale du Fou-Kian est Fou-Tcheou; les villes principales sont Yan-Phing, Hing-Hoa et le port d'E-Moï (en chinois *Hia-Meu*). Sa capitale est grande, bien peuplée, et la résidence ordinaire d'une foule de lettrés. Le climat en est chaud, mais il est tempéré par les brises des montagnes et de la mer. Cependant une de ses montagnes, le Siuë-Foung-Chan, située par les 26° 35' de lat. N. et les 116° 45' long. E., est couverte de neige une grande partie de l'année. — C'est dans cette province qu'on recueille le thé noir; le thé vert vient du Kian-Kian. Les Espagnols de Manilla (capitale des îles Philippines) trafiquent seuls avec les Chinois du port d'E-Moï, où il vont chercher des nankins et des toiles. Ils y portent du tripang ou holothurie de mer et des nids d'oiseaux (*hirundo esculenta*, espèce d'alcyon). Néanmoins, j'ai appris du gouverneur général à Manilla, que dans certaines années, les bâtiments des Philippines ont porté jusqu'à quatre millions de piastres en numéraire, soit à Canton, soit à E-Moï. — L'idiome du Fou-Kian, ainsi que celui de Canton, est un dialecte de la langue chinoise. La langue régulière et polie se parle à Nanking, car la prononciation même de Peking, capitale de cet immense empire, s'est déjà altérée par le séjour de la cour au milieu des Mandchous confondus mal à propos avec les Tatars. — On trouve dans cette province des juifs, des musulmans et quelques chrétiens. Selon Marco-Polo (*De rebus or.* II. 07), ses habitants étaient anthropophages au XIIIe siècle; ils mangeaient de la chair humaine, buvaient le sang des prisonniers de guerre et se faisaient des marques sur la peau avec un fer chaud, surpassant ainsi les monstruosités que nous avons trouvées nous-même chez plusieurs peuples de l'Océanie. G.-L.-D. DE RIENZI.

FOULAGE, FOULES, FOULON, FOULONNIER. *Fouler*, c'est comprimer avec un pilon, un maillet, des matières molles et compressibles: on *foule* la terre pour lui donner de la fermeté et la rendre plus propre à supporter une muraille, etc. Le *foulage* est l'action de *fouler*. Au figuré, *fouler* signifie vexer, opprimer: *fouler* une province, l'accabler d'impôts; *fou-*

*ler* aux pieds, maltraiter avec le plus profond mépris.—En termes d'agriculture, on dit *fouler* le blé, pour indiquer l'opération par laquelle on extrait le grain des épis en faisant courir dessus des chevaux, des bœufs, etc. *Fouler* un chapeau, c'est le feutrer. Le *foulonnier* est l'ouvrier qui donne une sorte de feutrage aux étoffes de laine, en les pressant et les retournant en tous sens, soit avec les pieds, les mains, ou à l'aide d'une machine appelée *moulin à foulon*.—Les tissus de peu d'étendue, tels que gants, bas, bonnets, se *foulent* à la main. Les grandes pièces sont foulées par des moulins qui sont de deux sortes, ceux à *pilons* et qui ressemblent aux machines dont on fait usage pour réduire en poussière les matières qui entrent dans la composition de la poudre, et les foulons à *maillet*. Les pilons et les maillets sont élevés à une hauteur convenable par les cames d'un arbre cylindrique horizontal, qu'une force quelconque, une chute d'eau.... entretient en mouvement. Les étoffes qui doivent éprouver l'action des pilons ou des maillets sont placées dans des auges de bois, où les font entrer les têtes des pilons et les maillets. Il importe que la course de ces têtes soit limitée de sorte qu'elles n'atteignent pas le fond des auges; sans cette précaution, elles pourraient endommager les étoffes. Pour accélérer l'opération du *foulage*, on met, avec les étoffes, suivant leurs qualités, de l'urine, du savon, de l'argile, dite *terre à foulon*, etc. Les pièces d'étoffe doivent être retournées en tout sens. La chaleur et l'humidité sont en outre nécessaires pour faciliter le *feutrage* (*v.*). Teysseèdre.

**FOULARD.** C'est le nom qu'on a donné assez récemment à des mouchoirs en soie, dont l'usage est devenu commun parmi les personnes aisées. Le moelleux de l'étoffe, son éclat, sa propreté, sa durée, ont dû lui faire bien vite remplacer ces mouchoirs de coton et de toile, blancs ou de couleur, dont se servaient nos grands-pères, et qu'on retrouve à peine, si ce n'est chez les villageois et dans les classes pauvres. Les foulards servent encore de cravates pendant le jour, et ils ont détrôné les bonnets de coton pendant la nuit.—Le commerce des foulards est devenu, de nos jours, une branche considérable d'industrie manufacturière; les plus estimés nous viennent des Indes: en France, nos fabriques de soieries de Lyon et du Midi en produisent une assez grande quantité; mais ils n'ont pu rivaliser encore avec succès avec ceux-là. Si le nombre des ouvriers que la fabrication des foulards fait vivre est considérable, si celui des négociants qui s'occupent de leur vente l'est aussi, il existe encore une classe d'industriels dans la société qui bénissent l'invention des foulards, et qui en tirent des moyens d'existence peu licites: ce sont ces modestes filoux qui ne poussent point leur ambition jusqu'à la montre ou la bourse. N'osant attaquer de front les poches de devant, ils glissent et insinuent dans celles de derrière une main subtile que le promeneur ne sent pas; quelques minutes après, celui ci veut se moucher; il est trop tard: un filou en passant a *fait son foulard*. U. B.

**FOULE.** Ce mot désigne, en général, une agglomération plus ou moins grande de choses ou de personnes. C'est sous ce dernier aspect que nous allons l'envisager en passant. De tous les inconvénients inhérents aux grandes cités, la foule n'est pas le moindre; la foule y fournit des moyens d'existence à une multitude de *tireurs* (*v.* Filou), qui ont compris tout ce que son exploitation pouvait procurer d'avantages à une main exercée. Heureux les habitants des petites villes de province! là du moins les tabatières, montres, foulards, etc., sont plus en sûreté que dans ces réunions compactes de nos capitales. A Paris, la foule est l'agrégation, dans un but indéterminé, de tous les badauds, de tous les oisifs, de tous ceux qui cherchent des distractions. On la rencontre autour de deux ivrognes qui se battent et au pied de l'arbre où se perche un serin échappé, dans l'antichambre des hauts fonctionnaires et devant les cages du Jardin des Plantes, vis-à-vis le tréteau d'un saltimbanque et à la

suite d'un ambassadeur turc ou persan. Y a-t-il émeute? la foule y accourt comme au spectacle, pour se retirer en désordre, culbutée, pressée, crossée, si toutefois le mal n'est pas encore plus grand. Ses beaux jours, à la foule ce ,sont ceux du carnaval, des réjouissances à jour fixe; des revues, etc. Elle se déploie alors dans des espaces immenses : quelquefois, elle a plus d'une lieue de long. Du reste, sous ce rapport de l'immensité, nous sommes loin d'être supérieurs aux anciens et à nos pères; l'étendue considérable de leurs cirques, de leurs lieux de réunion, de leurs Champs de-Mars, le souvenir de leurs grandes assemblées, de leurs fêtes, nous attestent que chez eux la foule était au moins aussi considérable que chez nous. Aujourd'hui, comme alors, cet être collectif aux six cents mille têtes n'a qu'une pensée, le plaisir, un caractère, l'absence de toute réflexion. Ceux qui vont de gaîté de cœur se faire froisser, déchirer, dépouiller dans ces gigantesques caravanes qui couvrent le pavé de la capitale, rentrent chez eux le soir fort satisfaits de leur journée. Après tout, de quel droit blâmerait-on la foule? U. B.

**FOULON.** C'est une tâche pénible que de peindre ces effrayantes vengeances de la lanterne, ces lâches massacres populaires, à côté des drames sublimes du 23 juin et de la Bastille. Mais, toutes les vérités, on l'a dit, sont trempées de sang; et le drapeau tricolore est une vérité. Du courage donc, historiens de la révolution! L'histoire, qu'on soit peuple ou roi, a des couronnes pour toutes les grandes actions, un fer chaud pour tous les forfaits.— Paris était encore palpitant des scènes terribles du 14 juillet; le drapeau triomphal était bénit dans les églises; mais la fange du ruisseau avait été le tombeau de De Launay et de Flesselles. Aux premiers chants de liberté se mêlaient les cris de vengeance; les cachots de la Bastille s'écroulaient, mais la lanterne attendait sa proie. Le 22 juillet, vers cinq heures du matin, un homme pâle, tremblant, un vieillard de 74 ans, les mains liées derrière le dos, une couronne d'orties sur la tête, une poignée d'ortles, en forme de bouquet, à la boutonnière de son habit, derrière le dos une boîte de foin, du foin encore dans la bouche, était traîné par des paysans ivres et furieux sur la place de Grève. Ce malheureux était M. Foulon, un ancien commissaire des guerres sous le ministère du duc de Choiseul, devenu, pendant la guerre de 1756, intendant de l'armée, et quelque temps après promu au grade de conseiller d'état. La cour vantait son zèle, ses connaissances étendues en finances; mais on lui avait entendu dire hautement que la banqueroute était le véritable, le seul moyen de rétablir les finances. Et peut-être avait-il raison; la république eut beau jeter dans le gouffre creusé par Louis XIV les têtes, les châteaux, les couvents, l'or frappé sur la place de la Révolution; le gouffre ne pouvait plus être comblé, il fallut le franchir. On espérait encore, en 1789, sortir de cet abîme; Mirabeau tonnait; Louis XVI rêvait le crédit public : long-temps il refusa de nommer Foulon contrôleur-général; cette honte nécessaire d'une banqueroute rédigée en système effrayait l'âme honnête du monarque. Puis, tant de haines, haines des courtisans, haines des créanciers de l'état, haines du peuple méprisé par ce bourgeois parvenu, s'étaient amoncelées sur cet homme dur, inflexible et brutal! Il résonnait encore ce mot horrible qu'il avait jeté devant ses domestiques aux misères du peuple affamé : « Eh bien! si cette canaille n'a pas de pain, qu'elle mange du foin. » Et pourtant ce fut l'homme que l'incorrigible parti de la cour éleva, le 12 juillet 1789, au poste de contrôleur-général des finances, dont le vertueux Necker venait d'être chassé. Dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, sur la place de l'Hôtel de-Ville, dans toute la ville, ce ne fut qu'un cri de malédiction et de mort aux imprudents qui avaient accepté sa dépouille. Deux jours après éclata la révolution du 14 juillet, et Foulon, qui ne s'était pas encore installé à l'hôtel du contrôle-général, s'enfuit, dans la nuit, de Paris, et alla se cacher au

château de Viry, où M. de Sartines lui offrait un asile. Il devait trembler en effet : dès les premiers jours de juillet, le Palais-Royal l'avait jugé et condamné, dans ses sanguinaires parodies, avec le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti, et Mme de Polignac, et son propre gendre Berthier, que sais-je? Plus tard, il avait reçu lui-même, atroce ironie, copie d'une de ces promesses de mort écloses de l'orgie. Sa tête se perdit. Il fit répandre le bruit de sa mort; il fit prendre le deuil à ses domestiques; un de ses valets venait de mourir, il lui fut fait sous son nom de magnifiques funérailles. Mais bientôt son secret fut trahi; des vassaux furieux, des paysans échauffés par les cris de haine et les cris de liberté vinrent arracher Foulon de son asile, et le conduisirent à Paris. Attaché à son dos, un écriteau rappelait le propos qui allait devenir son arrêt. Les bourreaux de Flesselles et de De Launay le traînèrent en prodiguant à ce vieillard, mal protégé par les gardes nationales, les outrages et les cruautés jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Vers neuf heures, le comité, assemblé, décida qu'il serait, renfermé à l'Abbaye. M. de Lafayette, chargé de l'exécution de cet ordre, n'arrivait pas. Le peuple s'impatientait; des cris de mort se firent entendre; la foule se rua dans la grande salle; alors commença ce sinistre dialogue : M. de la Poize, électeur : Messieurs, tout coupable doit être jugé.—Oui, jugé de suite et pendu.—Messieurs, dit M. Osselin, pour juger il faut des juges.—Jugez vous-mêmes, jugez de suite.—Et la foule choisit ses juges. Et, procureur de sa propre justice, le souverain en haillons hurle son acte d'accusation. Les électeurs hésitaient toujours; un effroyable tumulte régnait dans la salle. Enfin M. de Lafayette arrive. Il se place au bureau parmi les électeurs. Il supplie le peuple de s'épargner une honte qui flétrirait et Paris et son général; plus Foulon est coupable, plus les formes doivent s'observer à son égard : « Ainsi, dit-il en finissant, je vais le faire conduire à l'Abbaye.—Oui, oui, en prison! à bas! à bas! répond le peuple dans la salle. On applaudit : hébété de terreur et d'espérance, Foulon lui-même bat des mains. Aussitôt des huées, d'implacables clameurs partent de la place de Grève : « Il y a connivence ici; qu'on nous le livre, qu'on nous le livre, et que nous en fassions justice! » Foulon est saisi, traîné par mille bras sous la fatale lanterne de la rue de la Vannerie, pendu à la corde rougie du sang de De Launay. Deux fois elle casse. Pas de grâce! il expire. Sa tête est coupée; les Tristans de la populace mettent un bâillon et une poignée de foin dans cette bouche inanimée, et portent le hideux trophée au Palais-Royal.—La tête sanglante s'éloignait; des hurlements de cannibales annoncent une nouvelle victime. C'est Berthier, l'ex-intendant de Paris, le gendre de Foulon, comme lui dévoué à la mort par le Palais-Royal. Arrêté à Compiègne, livré sur toute la route à tous les outrages qu'invente l'infamie, il se présente la tête haute, entouré des funèbres écriteaux, qui contenaient et l'accusation populaire et la sentence de mort. Des forcenés lui présentent une tête, celle de son beau-père, ils veulent le forcer de la baiser. D'abord il détourne le visage avec horreur, puis s'incline avec respect. Les misérables l'arrachent aux gardes qui l'escortaient, à Lafayette, à Bailly, qui tombe à genoux, et le traînent vers la rue de la Vannerie. « Cette populace est bizarre avec ses cris, disait tranquillement Berthier. » Mais, à la vue de la fatale corde, sa fureur se ranime; il arrache un fusil des mains d'un garde national, et oppose une résistance désespérée. Il tombe enfin frappé d'un coup de sabre. Le cortége, doublé, roule par les rues. — Le lendemain, c'est à en rougir, une caricature, infâme à froid, *le Calculateur patriote*, représentait, dressées sur sur une table, les têtes sanglantes de Foulon, Flesselles, De Launay, Berthier, etc.; au bas étaient écrits ces mots : *Qui de vingt ôte six, reste quatorze.* Le club du palais d'Orléans avait demandé vingt têtes; six seulement étaient au bout des piques.

A. Paillard

**FOULURE** (*v.* Entorse.).

**FOUQUET** (Nicolas), conseiller au parlement de Paris, procureur-général de la même cour, surintendant des finances, naquit en 1615. Son père était conseiller d'état. Destiné à la haute magistrature, il fut reçu à 20 ans maître des requêtes. Dès ses premiers pas dans cette carrière difficile, il fit preuve d'une rare capacité, et obtint, malgré son âge, une grande influence sur sa compagnie. Il acheta bientôt après la charge de procureur-général au parlement de Paris; mais son ambition n'était pas satisfaite : aussi habile qu'ambitieux, il se fit remarquer dans le parti de l'opposition. Frondeur par calcul, et nullement par conviction, il était l'un des membres les plus assidus des réunions secrètes du cardinal de Retz; il n'en rendait pas moins au parti opposé d'éminents services. La reine-mère Anne d'Autriche ne l'avait pas oublié : au moment du danger, elle parut d'abord vouloir le protéger; mais elle recula devant le premier obstacle. Tant qu'avait vécu le cardinal Mazarin, et après l'échauffourée de la fronde, N. Fouquet s'était hautement dévoué aux intérêts de la cour : il espérait succéder à son patron dans la direction générale des affaires. Mais il avait près de lui et sur la même ligne un rival d'autant plus redoutable qu'il avait su gagner toute la confiance du jeune roi. Tous deux élèves et créatures de Mazarin, ils prétendaient le remplacer au pouvoir, et marchaient au même but par des voies différentes. L'abbé de Choisi a tracé les portaits de ces deux rivaux : celui du surintendant est frappant de ressemblance, et résume toute l'histoire de son élévation et de sa disgrâce : « Nicolas Fouquet, dit-il, avoit beaucoup de facilité aux affaires, et encore plus de négligence. Sçavant dans le droit et même dans les belles-lettres, sa conversation étoit légère, ses manières assez nobles; il écrivoit bien et ordinairement à la bougie, dans son lit, sur son séant, les rideaux fermés : il disoit que le grand jour lui donnoit de perpétuelles distractions. Il se flattoit aisément, et dès qu'il avoit fait un petit plaisir à un homme, il le mettoit sur le rôle de ses amis, et le croioit prêt à se sacrifier pour son service : cette pensée le rendoit fort indiscret. Il écoutoit paisiblement, et répondoit toujours des choses agréables, en sorte que, sans ouvrir sa bourse, il renvoioit à demi contents tous ceux qui venoient à son audience. Il vivoit au jour la journée, nulle mesure, se fiant aux promesses de quelques partisans, qui, pour se rendre nécessaires, lui faisoient filer les traités, et tant qu'il fut surintendant, il ne vit jamais deux millions ensemble. Il se chargeoit de tout, et prétendoit être premier ministre sans perdre un moment de ses plaisirs. Il faisoit semblant de travailler seul dans son cabinet, à Saint-Mandé, et pendant que toute la cour, prévenue de sa future grandeur, étoit dans son antichambre, louant à haute voix le travail infatigable de ce *grand homme*, il descendoit par un escalier dérobé dans son petit jardin, où ses nymphes, que je nommerois bien si je voulois, et même les mieux cachées, lui venoient tenir compagnie au poids de l'or. Il crut être le maître après la mort du cardinal Mazarin, ne sçachant tout ce que ce cardinal mourant avoit dit au roi sur son chapelet. Il se flattoit d'amuser un jeune homme (Louis XIV) par des bagatelles, et ne lui proposoit que des parties de plaisir, se voulant même donner le soin de ses nouvelles amours, ce qui déplut au roi, qui, n'ayant alors de confident que lui-même, se faisoit un plaisir du mystère, et qui d'ailleurs vouloit commencer tout de bon à être roi. Mais ce qui acheva de le perdre, c'est qu'il se laissa aller à des airs de supériorité sur les autres ministres, qui en furent offensés, et se liguèrent contre lui. Ils le firent bientôt tomber dans le piége en lui conseillant de vendre sa charge de procureur-général du parlement, pour en porter l'argent à l'épargne, ce qu'il fit comme un innocent, se mettant par-là la corde au cou, mais croyant faire sa cour à un jeune prince qui ne se contentoit pas de si peu de chose. Il étoit per-

suadé que les rois étoient assez riches pourvu que les peuples fussent dans l'abondance, maxime bonne en elle-même, qu'il outra en répandant à pleines mains l'argent du roi, et lui laissant manger ses revenus deux ou trois ans par avance. Ses vues particulières lui faisoient négliger le bien de l'état. Il donnoit pour quatre millions de pensions à ses amis de cour, qu'il croioit ses créatures, et étoit d'assez bonne foi pour compter sur eux et pour les juger capables de le soutenir dans un changement de fortune, qu'il croioit fort possible...... (*Mémoires de Choisi*, t. Ier, p. 108, etc.)»—S'il prodiguait aux courtisans et aux belles dames de la cour les trésors de l'état, il faisait aussi largement sa part : il avait dépensé des sommes énormes à son château de Vaux, dont la magnificence effaçait celle des résidences royales. Il avait fait fortifier et garnir d'artillerie et de munitions de guerre son château de Belle-Ile, en Bretagne. Pour dissimuler ses prodigalités pour les autres et pour lui-même, il ne présentait au roi que des comptes exagérés quant aux recettes, et fort au-dessous de la réalité quant aux dépenses. Il ignorait que le roi contrôlait ces comptes avec la plus sévère, la plus minutieuse sévérité, avec Colbert, qui en signalait toutes les erreurs. Le roi ne lui eu faisait pas moins bon accueil, et la disgrâce de Fouquet se fût bornée à la perte de son portefeuille ; mais il avait doublement blessé son amour-propre par son faste plus que royal, et surtout par ses prétentions sur Mme de La Vallière. Il se perdit enfin par un excès de flatterie irréfléchie : la fête qu'il donna, le 20 août 1661, au monarque, à son château de Vaux, surpassait en magnificence celles de la cour, et, dans un premier mouvement de dépit et de colère, le roi eût fait arrêter le surintendant, si sa mère Anne d'Autriche, qui le protégeait, ne l'en eût détourné. Fouquet n'avait rien négligé pour rendre cette fête agréable au roi : on y joua *les Fâcheux* de Molière, précédés d'un prologue en l'honneur du prince, composé par Pelisson. — Louis XIV n'avait cédé qu'à regret à l'avis de sa mère, et sa vengeance, pour être différée, ne fut que plus implacable et plus terrible. On supposait d'ailleurs à Fouquet un puissant parti à la cour et dans la haute magistrature, et il fut convenu de l'attirer en Bretagne. — Des troupes furent dirigées sur cette province, sous le prétexte de mouvements séditieux qu'il était important de prévenir ou de réprimer. Le roi partit bientôt après ; Fouquet, retenu dans son lit par une fièvre violente, n'hésita pas néanmoins à suivre le monarque : Colbert et lui s'embarquèrent sur la Loire dans deux bateaux différents. Les courtisans, en voyant naviguer les deux esquifs, disaient : *l'un coulera l'autre* ; mais leurs prévisions étaient en faveur du surintendant. Arrivé à Nantes, Fouquet, au lieu de se rapprocher de la résidence royale, alla occuper une maison fort éloignée du château. On a prétendu depuis que cette maison communiquait au bord de la Loire par un souterrain ; qu'au point où ce passage secret aboutissait était amarrée une barque tout équipée, pourvue d'excellents rameurs, et en état de se diriger rapidement sur Belle-Isle ; que des courriers, disposés de distance en distance, devaient informer le surintendant au moindre danger, et lui laisser le temps de pourvoir à sa sûreté. Ces estafettes lui servaient ordinairement pour ses affaires particulières ou ses plaisirs ; mais il paraît que, dans cette circonstance, ce service avait été au moins négligé : il ne se doutait point du danger de sa situation. — Le 5 septembre, quinze jours après la malencontreuse fête de Vaux, il sortait du château, où s'était tenu le conseil, lorsqu'un ami le prévint qu'il allait être arrêté : il quitta brusquement sa voiture, et déjà il se perdait dans la foule quand d'Artagan, commandant des mousquetaires, le saisit au détour d'une rue, le fit monter dans un carrosse, et, sans s'arrêter un seul instant, le conduisit au château d'Angers. La femme et les enfants de Fouquet furent conduits à Limoges, et des courriers

furent expédiés pour faire saisir ses papiers dans toutes ses maisons. Cependant un de ses gens, témoin de l'enlèvement, était parti immédiatement, et avait précédé les courriers du roi de douze heures. On avait pu soustraire les papiers les plus importants et surtout ceux de Saint-Mandé : l'abbé Fouquet, toujours violent et emporté, avait proposé de mettre tout simplement le feu à la maison et d'anéantir ainsi jusqu'au moindre brouillon, bon ou mauvais. Le prisonnier fut successivement transféré du château d'Angers à celui d'Amboise, où il resta jusqu'à la fin de décembre 1662, et de là à Vincennes, à Moret, à la Bastille. Il avait été dangereusement malade à Angers : il demandait un confesseur, qui lui fut refusé. La chambre de justice nommée pour le juger lui avait permis par deux arrêts de fournir ses moyens de défense. L'accusé, tout en protestant contre l'illégalité de la commission, rédigea des notes et des observations en marge des cahiers, des arrêts et des procès-verbaux faits chez lui et chez ses principaux commis ; il avait prié son conseil de les faire imprimer ; mais à peine avait on commencé l'impression des deux premiers cahiers que Colbert les fit saisir chez l'imprimeur, et enlever par le commissaire Picard. La procédure, commencée à Vincennes, fut continuée à la Bastille, où le prisonnier fut transféré le 18 juin 1663. Il parut pour la première fois devant la chambre de justice, à l'Arsenal, le 14 novembre suivant. Il se mit sur la sellette, quoiqu'on lui eût préparé un siége à côté, et renouvela ses protestations sur l'incompétence ; il y fut interrogé onze à douze fois jusqu'au 4 décembre suivant. Le chancelier lui montra dans cette audience un papier contenant des notes passionnées, et dans lesquelles le cardinal Mazarin et le roi lui-même étaient peu honorablement traités. Fouquet répondit les avoir écrites dans un moment de désespoir et d'irritation contre le cardinal, qui avait oublié tout ce qu'il avait fait pour préparer son retour en France ; il invoquait pour sa justification des lettres du cardinal et de la reine mère, lettres qui lui avaient été soustraites avec d'autres papiers forts importants pour sa justification. « Monsieur, dit-il au chancelier, dans tous les temps, et même au péril de ma vie, je n'ai jamais abandonné la personne du roi, et dans ce temps-là, vous étiez, Monsieur, le chef du conseil de ses ennemis, et vos proches donnaient passage à l'armée qui était contre lui. » Le chancelier ne lui parla plus que de son déficit : il lui reprochait surtout le chiffre des dépenses de son intendant, qui s'élevait à 18 millions en deux ans. Fouquet répondit qu'indépendamment des dépenses de sa maison, son intendant payait de fortes sommes pour le service du roi. Il paraît qu'une grande partie de ces sommes avait été remise par Fouquet lui-même à la reine-mère, qui niait les avoir reçues. — Cette immense procédure, si compliquée, si surchargée d'incidents, dura huit ans. Les procureurs-généraux Talon et Chamillard avaient conclu à la peine capitale, pour crime de péculat et de lèse-majesté. Sur vingt-deux juges, neuf opinèrent à la mort, treize au bannissement perpétuel. Le roi, plus sévère que la majorité, commua le bannissement en une prison perpétuelle. Les accusations de révolte, de collision avec les Anglais, auxquels Fouquet aurait résolu de livrer la place de Belle-Ile, le dessein arrêté de se faire duc de Bretagne, tous ces griefs si graves, et dont on avait fait tant de bruit au commencement de cette monstrueuse procédure, furent abandonnés, et ne purent soutenir l'épreuve d'une première information. Fouquet trouva des défenseurs au tribunal de l'opinion, et même devant ses juges. Pelisson, moins surveillé que lui dans sa prison, se dévoua pour le sauver : il obtint, non sans peine, d'être confronté avec Fouquet. Son but était de l'éclairer sur un point important de sa défense. Amené devant lui, il prit le rôle et l'accent d'un accusateur. Fouquet était surtout fort inquiet au sujet des papiers qu'il avait laissés à son château de St-Mandé. Pelisson, amené devant lui, interrompit ses

dénégations en lui disant : « Vous ne nieriez pas avec tant d'assurance si vous ne saviez pas que vos papiers ont été brûlés. » Ces mots apprirent à Fouquet tout ce qu'il lui importait le plus de savoir : il avait retrouvé un ami dans celui qu'il regardait comme un lâche délateur. Il fut, aussitôt après la lecture de l'arrêt et de l'ordre du roi qui l'avait modifié, tranféré à Pignerol. Quelques jours après sa détention, le tonnerre tomba en plein midi sur son logement et en abattit une partie; il resta seul sain et sauf dans l'embrasure d'une croisée. On disait, à propos de cet événement, que souvent ceux qui paraissent criminels devant les hommes ne le sont pas devant Dieu. Arrivé dans cette place forte en 1664, il y mourut en mars 1681. Son corps fut transporté à Paris et déposé dans l'église de la Visitation, rue Saint-Antoine. L'acte d'inhumation est du 28 mars 1681. Abandonné de tous les courtisans qu'il avait enrichis, Fouquet ne le fut point par les gens de lettres, qu'il avait protégés et dotés de modiques pensions bien méritées. Le savant Lefèvre, père de Mme Dacier, lui dédia un livre pendant sa captivité; Hainault publia contre Colbert, son persécuteur, une satire que toute la France a lue; La Fontaine exprima sa reconnaissance dans une touchante élégie, et perdit sa pension; Mlle Scudéri resta fidèle au malheur. Le médecin Péquet proclamait hautement son entier dévouement à son ami dans les fers; Brebœuf tomba malade de chagrin; Jean Lozot, auteur d'une gazette en vers, publia lui-même les bienfaits qu'il avait reçus de Fouquet; sa pension lui fut ôtée. On trouva dans les papiers de Fouquet beaucoup de lettres de grands seigneurs, dont il avait payé les dettes, et qui sollicitaient de nouveaux services, et des lettres de grandes dames qui avaient eu une large part à ses prodigalités. Dans la correspondance de ces dames, si complaisantes et si peu scrupuleuses, figure la veuve Scarron; elle était loin alors de prévoir quel brillant avenir l'attendait. — La famille, les enfants de Fouquet avaient été exilés et cruellement persécutés. On a prétendu qu'il avait été rendu à la liberté quelques années avant sa mort, et qu'il avait passé ses derniers jours au sein de sa famille dans une retraite éloignée. Cette assertion est démentie par l'acte d'inhumation du couvent de la Visitation.

Dufey (de l'Yonne).

**FOUQUIER-TINVILLE** (Antoine-Quentin), est né près de Saint-Quentin, au village d'Héronelles, en 1747, de pauvres cultivateurs. Il fit quelques études préliminaires, vint à Paris, où il essaya de se pousser. Il acheta, avec des économies, une charge de procureur au Châtelet, et, malgré beaucoup d'activité, d'intelligence, une grande facilité d'élocution, il ne réussit pas. Était-ce l'effet de la raideur de son caractère ou de son impatiente ambition? Était-ce fatalité ou justice? — La suite de sa vie nous montre pourtant qu'il ne négligeait pas ce qu'il embrassait, qu'il y portait ses qualités naturelles, la rapidité du coup d'œil, du jugement, de la probité; d'ordinaire, ces hommes-là réussissent quand ils sont persévérants : il n'en fut pas ainsi pour *Fouquier;* mais son envie de s'avancer resta la même. — Auteur de son éducation, il chercha à en rendre le mérite plus saillant; ce fut sans succès; son esprit resta terne; des *vers* musqués, sans idées surtout, adressés à Louis XVI à l'occasion de son mariage, prouvent qu'il n'eut pas le moindre sentiment de la poésie; ils ne sont pas plus plats que d'autres, éclos dans cette circonstance, mais ils sont dénués de toute imagination : aussi, le ministre à qui il les envoya ne les goûta que très peu, puisqu'il n'en remercia pas l'auteur. Certainement Fouquier n'avait pas songé pour lui à la carrière de poëte, et n'avait jeté ce triste essai sur le flot que pour se donner un protecteur; la misère le reprit, mais il ne se découragea pas : voyant s'avancer des événements importants, il en espéra un meilleur lot; il les attendit de pied ferme, comme les hommes sans illusions, de sa trempe, qui ne redoutent rien, qui possèdent assez de lumières

pour se bien décider, assez aussi de cette impassible énergie qui, dans les révolutions, fait quelque chose d'une veine de talent. — Ainsi, sans opinions généreuses et sans rêves, arrivé à 46 ans, déçu de tout, il se rangea violemment du côté des plus hardis démocrates; on le remarqua tout de suite à la rigidité, à la fermeté de sa marche. Danton vit cet *organisateur* d'anarchie dans les groupes, et jugea à sa parole amère et triste que c'était un homme à essayer et à avancer. — Alors sa fortune commença; on était près du 10 août. Le 9, Fouquier passa la nuit à la commune, et y donna, quoique sans position et sans caractère politique, d'énergiques conseils. Mêlé dès cet instant aux hommes révolutionnaires du premier ordre, il quitta le pavé des rues, où il traînait ses soucis, et accepta plusieurs missions d'*affiliation*. Il réussit, sortit de ses embarras et demanda un *poste difficile*; il promit de la fermeté, de l'intégrité. — Robespierre et Danton le firent nommer, dès le 10 mars 93, *juré au tribunal révolut.*; c'est la date de l'institution de ce tribunal. — On le remarqua de nouveau; sa tenue, son esprit de saillie, beaucoup de fermeté, de froideur, le firent arriver rapidement à la place d'*accusateur public*. Il y passa sans hésiter, mais sans joie non plus, ne se dissimulant pas les périls qui entouraient ce poste, mais se promettant d'y rester à force de soins, de rapidité dans le travail et de dévouement à ses fonctions, quels que fussent les hommes qui vinssent au comité. Cette place parut suffire à son ambition; d'ailleurs, une plus haute n'était-elle pas au-dessus de ses moyens? Il ne se sentait pas capable de prendre l'initiative des grandes décisions, quoiqu'il se sentît la force d'agir, de tout oser au nom de l'affreuse dictature du moment. — L'interrogatoire de Fouquier à son parquet était bref et d'une froide politesse; mais en général il était peu inquisiteur dans ses questions: celles-ci rentraient presque toujours dans la même série de faits; ces faits étaient vulgaires et plats. On voyait qu'au fond il n'interrogeait pas sincèrement, qu'il faisait tout simplement de la police politique et que ses recherches avaient pour objet non d'assurer la sauve-garde générale, mais d'éclairer le *comité de salut public*, quelquefois d'éviter des méprises, telles que d'envoyer des *frères jacobins au tribunal*. — Le soir, vers dix heures, il allait rendre compte au *comité* de ce qu'avait été l'*audience* du même jour: c'était à Robespierre, à Billaud ou à Collot qu'il s'adressait. Il exposait ses idées, ses conjectures, ses découvertes, et il revenait avec des ordres définitifs qu'il faisait exécuter le lendemain. Les jurés l'attendaient, et il donnait le *mot d'ordre* à la *section* en activité; c'était de frapper ou d'acquitter, et on s'y conformait; la discussion n'était qu'une forme. Il étendait sa mission, dans sa froide rage, jusqu'à donner des ordres à l'exécuteur des jugements, qu'il appelait à son parquet. — Ainsi, il avait la direction secrète et spéciale du jury permanent. Il était logé au Palais-de-Justice, près de la Conciergerie, et il ne sortait guère de chez lui que pour aller au comité. — Très actif, très exact dans son travail, minutieux même, ses accusations étaient écrites d'un style fort négligé, commun, mais alors cela suffisait; l'homme, pourtant, était supérieur à cette besogne. Dans ses fonctions, rien ne l'ébranlait, ni sourds murmures, ni menaces violentes anonymes, ni responsabilité morale de ses actes, et pourvu qu'il eût un ordre, il agissait; il obéit long-temps à tout ce que voulut Robespierre. Quelquefois il se rendait à pied, dans la nuit, du Palais-de-Justice au comité. — Ce fut devant lui, au mois d'avril, qu'on traduisit *Marat*. Il demanda l'acquittement (24 av. 93), mais il méprisait cette bête féroce. — Il dénonça à la convention l'indulgence de *Montané*, juge à son tribunal, qui avait, disait-il, laissé voir des *sentiments girondins* dans le procès de *Charlotte Corday*. — Ce fut lui, bien plus tard, qui accusa, qui fit condamner à mort *Hébert* et toute la *commune*; qui requit aussi la mort contre *Danton* et ses amis; par instants,

dans celte affaire, il parut très embarrassé; il en référa à *Saint Just*. — Lorsqu'en verlu de la loi du 22 prairial an II, on réorganisa le *tribunal*, il fut maintenu dans ses fonctions, ainsi que *Dumas*, *Coffinhal*, *Herman*, etc. — Le 9 thermidor, il resta à son poste; le 10, il eut à constater l'identité de *Robespierre*, de *Dumas*, etc., ses chefs mis hors la loi et amenés à sa barre; mais c'est visiblement ému qu'il remplit cette tâche; pourtant il avait dit la veille : « Tout cela ne nous regarde pas, nous, hommes de justice : *c'est de la politique*; la justice doit avoir son cours. » Lorsqu'il adressa sa question d'identité : « Êtes-vous, etc., » *Robespierre*, dont la mâchoire était horriblement fracassée, fit avec sa tête et ses yeux des signes affirmatifs. Il était 10 heures du matin; 6 heures après, on l'envoya à la mort.—Le 12 *thermidor*, Barrère, dans un *rapport* sur la nécessité de continuer les *pouvoirs du comité*, proposa de maintenir Fouquier dans ses terribles fonctions, mais des murmures universels éclatèrent aussitôt; on prit la décision contraire; on décréta qu'il serait jugé; il demanda à comparaître à la barre de la convention pour s'expliquer, et y vint le 21, s'y défendit mal, et rejeta tous ses actes sur Robespierre : l'accusation contre lui fut maintenue; il alla alors se constituer prisonnier.—L'instruction traina en longueur. On espérait tirer de Fouquier des révélations sur les *hommes et le gouvernement de la terreur*. Un *Mémoire* de lui parut dans le format in-4°; il rapporta des pièces importantes, des détails affreux sur la *justice révolutionnaire* et la marche du tribunal : la responsabilité de beaucoup d'actes fut renvoyée à leurs auteurs, qu'on ne connaissait pas; mais de secrets positifs on en apprit peu, soit que le comité les eût cachés à son agent, ou plutôt soit que celui-ci ne voulût pas sortir même à présent de sa cause, et les révéler. Ce *Mémoire* est bien fait, et offre beaucoup d'intérêt, mais il y a nombre de mensonges. — Quand on jugea Fouquier, le *procès* fut constitué en permanence; il occupa une dixaine de séances, dans lesquelles le terrible agent des dictateurs fut condamné pour s'être livré à des fureurs personnelles, et pour avoir fait mourir des individus avant que toutes les formes légales fussent remplies. — Lorsqu'il entrevit son sort, il prit au tribunal l'attitude qui lui convenait, et se fit pardonner des siens les lâchetés de sa défense écrite. Fouquier répondit fermement à ses juges, et puisa dans l'excès de son désappointement un fonds de logique, de sarcasmes, d'éloquence naturelle, qui le firent écouter avec intérêt. Il demanda en outre qu'on le fît mourir sur-le-champ, et, « Je vous souhaite mon courage, si vous venez jamais ici », dit-il à ses juges. — Il alla avec calme et dédain au supplice. Sur son passage, quelques personnes du peuple lui ayant rappelé ironiquement son : « Tu n'as pas la parole » (du tribunal), il leur répliqua : « Et toi, canaille imbécille, tu n'as pas de pain. » (C'était un moment de disette, 24 avril 1795). — Fouquier était, dans les rapports privés, un homme sûr, mais de peu d'expansion; il aimait la vie aisée, élégante, et la rechercha sans cesse comme un but. Son costume était simple, sévère, mais soigné. Sa demeure respirait l'ordre, la paix, la propreté, et il avait déjà fait des économies quand arriva le 9 thermidor. Certes, personne, dans toute la république, n'eût pu se créer plus facilement une fortune, cette fortune qu'il avait tant désirée! Mais, par certains moyens, l'idée ne lui en vint jamais!—Quand il était convaincu qu'on était *pur*, il rendait service; on arrivait aisément jusqu'à lui.—En particulier, il laissait paraître plus de douceur que d'irritabilité.—Il racontait spirituellement; au palais, son style était rude, diffus, barbare, privé de ces tours coulants, de ces idées abondantes qui distinguent les orateurs; son réquisitoire n'était qu'un protocole rocailleux, spécieux pourtant. Les débats de son procès révélèrent un fait affreux de fièvre révolutionnaire. Voulant suffire à la vengeance des temps, il offrit, dit-on, au *comité de salut public* de faire agrandir la salle du tribunal

pour condamner et exécuter en même temps. Un modèle de la machine y fut placé, mais son ami Collot survint, le fit retirer, et lui dit avec énergie : « Mais tu veux donc démoraliser le supplice ! » — Maintenant, comment concilier les faits? Un de mes vieux amis, brave officier de l'*armée des Pyrénées orientales*, étant accouru à Paris pour rendre compte de faits pour lesquels on accusait son général, alla aussitôt chez *Robespierre*, qui ne put le recevoir, mais qui lui fit dire de se rendre dans la soirée aux jacobins; il s'y rendit à l'heure indiquée; Robespierre s'y trouvait déjà, il était assis au bas du fauteuil du président; il écouta l'officier avec soin, et lui dit qu'il regrettait vivement d'être sans influence depuis un mois, parce qu'il aurait fait examiner cette affaire sans désemparer : « Allez voir Fouquier, demain, de grand matin; allez-y de ma part; dites-lui de revoir les pièces; qu'il y a là-dedans quelque erreur. » —Mon ami (c'est M. Pirolle, le savant botaniste) courut au point du jour chez l'accusateur public, qu'il trouva habillé et fort calme, jouant avec un petit enfant posé sur un fauteuil. Fouquier l'écouta poliment, et lui dit que la veille il avait examiné ce dossier, et qu'en lisant plusieurs pièces il avait eu les mêmes doutes. Il lui parla de l'affaire en peu de mots, mais d'une manière très pertinente; la dénonciation fut examinée et l'accusé sauvé. Lorsque Pirolle repartit pour l'armée, la tête de Robespierre tombait sur l'échafaud et Fouquier entrait en prison.

Frédéric Fayot.

**FOUR** (technologie). Il serait superflu de définir ce mot, d'un usage vulgaire, toujours bien compris, et qui a donné lieu à une multitude de comparaisons, de locutions proverbiales, sur le sens desquelles on n'est pas exposé à se méprendre. Nous nous bornerons donc à quelques remarques sur la construction des fours, partie de l'architecture rurale et de l'économie domestique, dont les progrès ont été prodigieusement ralentis en comparaison des perfectionnements qu'ont reçus plusieurs arts moins anciens et beaucoup moins utiles. Il y a même quelques contrées de l'industrieuse Allemagne où les fours sont restés à peu près tels qu'ils furent à leur origine, car il serait difficile de les construire d'une manière plus désavantageuse. On a trouvé dans ce pays le moyen de consommer plus de combustible que partout ailleurs pour produire et conserver assez longtemps la chaleur qu'exige la cuisson du pain. Ces fours sont en plein air, logés dans une masse de terre couverte de végétation : ainsi, l'intérieur a le temps de devenir humide pendant le temps qui s'écoule entre deux cuissons, et chaque fois qu'on veut faire une nouvelle *fournée*, il faut commencer par dessécher l'espace à échauffer. — On a déjà fait d'importantes améliorations aux fours de boulangerie; on parviendra certainement dans les grandes villes à cuire le pain pendant que le four chauffe, et non après que l'on a chauffé : par ce moyen, la perte de temps et la consommation de combustible seront considérablement diminuées. Ce sera probablement par l'emploi de la fonte de fer que l'on obtiendra la solution la plus complète de ce problème technique; mais celui de l'architecture rurale appliquée au même objet reste encore à résoudre, et n'opposera pas moins de difficultés à ceux qui entreprendront de faire ce présent aux campagnes. Une des conditions auxquelles il faut satisfaire est l'économie la plus sévère : il faut une construction qui coûte très peu, qui dure long-temps et ne brûle pas autant de bois que les fours actuels. On la trouvera sans doute, mais par une autre voie que celle que l'on a suivie pour le perfectionnement des fours dans les grandes villes, car ceux-ci coûtent nécessairement assez cher et ne conviennent qu'aux grandes entreprises de boulangerie. — Les fours pour la *cuisson* de la chaux et du plâtre ont été plus promptement perfectionnés que ceux des boulangers. Quelques-uns sont disposés pour un travail continu, mais ils sont encore en très petit nombre, quoique les premières constructions de cette espèce aient près d'un siècle d'ancienne-

té. — On a beaucoup parlé des fours des anciens Égyptiens pour faire éclore des œufs et élever des poulets sans couveuses: cet art, dont il ne restait que le souvenir, a été retrouvé et peut-être surpassé par Réaumur, physicien auquel les arts économiques ont de si grandes obligations. Les fours des boulangers furent aussi le sujet de ses observations, mais sous un autre point de vue : il s'en servit pour une suite d'expériences sur les hautes températures que l'homme et les animaux peuvent supporter impunément (v. le mot Température). Ferry.

Four banal ou four a ban, c.-à-d. *four de fief*. Autrefois, le seigneur obligeait tous les habitants de la seigneurie à venir à son moulin, à son pressoir, à son four, et à lui payer pour cela une redevance. Cette obligation avait été le plus souvent imposée aux serfs comme condition de leur affranchissement : il faut dire que la misère des vassaux ne leur permettait guère de construire un moulin ou un four, et leur faisait accepter comme un bienfait ce qui n'était en réalité qu'un monopole crée au profit du seigneur. — Quiconque, étant soumis à la banalité, avait un four chez lui encourait l'amende et la confiscation. Le droit à payer au seigneur pour le service du four était réglé amiablement ou par voie d'expertise. Le four devait être établi dans le milieu du bourg de la seigneurie, afin qu'il fût à la portée du plus grand nombre. Il devait être en bon état et cuire assez souvent pour suffire aux besoins de tous. Il était ordonné aux fourniers de cuire le pain comme il convient, sinon de payer ce que le blé avait coûté, et le quart en outre pour l'intérêt. Ils faisaient savoir à cri public que le four était au degré de chaleur convenable.—On sent que cette obligation de banalité était une gêne énorme, surtout pour le commerce de la boulangerie. Une ordonnance de Philippe-le-Bel de 1305 permet aux boulangers de Paris, où il y avait des fours à ban, de cuire librement chez eux le pain destiné à être vendu. Cette exception a été étendue à tous les boulangers du royaume. En général, les nobles, les ecclésiastiques, les maisons religieuses, colléges, hôpitaux, étaient exempts de la banalité, mais ils payaient au seigneur une indemnité à raison de cette exemption.—Tous ces droits de banalité ont été supprimés en 1790, les uns purement et simplement, les autres avec condition de rachat. A. G.

Four de campagne. Parmi les peuples modernes, les Anglais sont les premiers qui se soient occupés de l'administration des vivres de leurs troupes de terre en campagne. Au milieu du XIVe siècle, leurs guerres de tous les jours au sein des provinces ruinées de la France leur démontrèrent la nécessité d'un système qui assurât la subsistance de leurs armées : elles ne marchaient qu'accompagnées d'un nombre de fours proportionné à sa force. Les désavantages si fréquemment éprouvés par nos ancêtres vis-à-vis des ennemis du nom français tinrent en partie à l'absence de toute précaution de ce genre. Coligni le premier sentit la nécessité d'organiser une administration nourricière; et des boulangers commencèrent à accompagner par ses ordres les compagnies d'hommes d'armes; mais ce fut Louvois qui conçut et réalisa le projet de donner aux armées des fours portatifs. Les uns marchaient tout confectionnés, mais ils étaient de peu de capacité; d'autres, plus grands, étaient répartis sur des charriots, ayant leur carcasse à part de leurs matériaux; ceux-là se construisaient sur place et étaient susceptibles de cuire 500 rations de pain ou du biscuit en proportion. Ce fut surtout dans les dernières années du XVIIe siècle, qu'à cet égard les essais et les expériences furent poussés le plus loin; on prétendit même faire cuire, pendant le cours des routes, le pain dans des fours portés sur quatre roues et chauffés au moyen d'un feu de réverbère; mais le besoin de réparations continuelles et des difficultés de toute espèce rendaient presque impraticable cette opération. D'Argenson et Choiseul s'appliquèrent à leur tour à favoriser la panification en campagne ; les commissaires-ordonnateurs qu'ils en chargèrent

tirèrent peu de ressources de leurs tentatives. La guerre de la révolution n'avança guère plus le savoir faire de la boulangerie militaire. Les commissaires des guerres, quand le temps leur en était donné, mettaient en réquisition les fours existants, ou bien ils en faisaient construire par des corvées, par des appels faits aux soldats des régiments, ou aux ouvriers du pays; mais cela s'exécutait sans principes arrêtés, sans règles établies, sans savoir sur quels fonds imputer les dépenses : les administrations de la garde impériale y procédèrent seules avec un peu plus de méthode et d'habileté. Une distribution de moulins à bras, ordonnée par Napoléon, en Espagne et en Russie, n'obtint guère plus de succès, mais prouva, ainsi que quelques documents authentiques, mais transitoires de 1812, que ce grand capitaine avait apprécié, quoiqu'un peu tard, l'importance des soins de cette nature: ce furent des efforts en pure perte. Un très moderne réglement, celui de 1827 (1er septembre), traite un des premiers du sujet qui vient de nous occuper. G^al^ Bardin.

Les architectes ont donné le nom de cul-de-*four* à une espèce de voûte cintrée en élévation, dont le plan est circulaire ou ovale : ce nom lui est sans doute venu de ce que le plus communément on faisait ainsi les voûtes de four. — Autrefois, on appelait *four*, à Paris, une maison où des soldats attiraient et poussaient les gens, les y retenant prisonniers afin de les enrôler par force. On lit à ce sujet dans le *Journal de la cour de Louis XIV*: « Il y avait plusieurs soldats et même des gardes du corps qui, dans Paris et sur les chemins voisins, prenaient par force des gens qu'ils croyaient en état de servir, et les menaient dans des maisons qu'ils avaient pour cela dans Paris, où ils les enfermaient, et ensuite les vendaient malgré eux aux officiers qui faisaient des recrues. Ces maisons s'appelaient *des fours*. Le roi, averti de ces violences, commanda qu'on arrêtât tous ces gens-là et qu'on fît leur procès.... On prétend qu'il y avait vingt-huit de ces *fours* dans Paris. » On voit que ce n'était là qu'une imitation, au profit de quelques individus, de la *presse* anglaise. — Le mot *four* s'emploie quelquefois au figuré : on dit d'un lieu où il fait chaud; c'est un *four ;* on le dit aussi d'un lieu sombre et obscur. — Proverbialement, on dit par dérision, à une personne : ce n'est pas pour vous que le *four* chauffe; vous viendrez cuire à mon *four*, pour lui faire entendre que ce n'est pas pour elle que telle chose est préparée, qu'elle aura besoin de nous, qu'elle nous fournira l'occasion de nous venger d'elle. — Les comédiens disaient autrefois faire *four*, lorsqu'au lieu de jouer, ils étaient obligés de renvoyer les spectateurs trop peu nombreux pour couvrir les frais : cette expression est tombée en désuétude. Nos théâtres de Paris ne sont plus *four ;* à moins de relâche officiellement annoncée, on joue constamment, ne fût-ce que devant l'orchestre, les banquettes, le pompier et le municipal. U. B.

**FOURBERIE.** C'est la réunion de tous les moyens qui constituent la tromperie dans ce qu'elle a de plus fortement tissu; c'est, si l'on aime mieux, la tromperie parvenue à son plus haut degré. La fourberie suppose donc un plan bien conçu, un sang-froid imperturbable, une mémoire qui n'oublie rien, et le tout pour n'arriver souvent qu'à un succès unique dans la vie. En effet, dès l'instant où l'on est entaché du renom de fourberie, il n'est plus possible de retomber dans la récidive, du moins dans le même lieu; il faut en outre inventer tant de ressources, créer tant de machines, que la droiture est en définitive la route la meilleure, à ne la considérer même que sous le rapport des inquiétudes et des fatigues qu'elle évite. — La fourberie présente dans tous les siècles un caractère invariable de dégradation; elle est l'apanage de ceux qui, jetés par la fortune dans une position pénible, n'ont ni la faculté des représentants ni aucun moyen de résistance à opposer. — Dans les comédies qui nous viennent de l'antiquité, les intrigues sont toujours menées par des esclaves; ils

avaient de toute nécessité l'instinct de la fourberie, puisque leurs maîtres exerçaient sur eux le droit de vie et de mort; d'un autre côté, élevés dans l'intérieur de la maison, où ils avaient vus naître les enfants, ils devenaient de droit leurs confidents, puis leurs complices, et surtout leurs conseillers. Quoique, dans notre société moderne, la domesticité soit à bien des égards différente de l'esclavage, les auteurs comiques ont, à juste titre, représenté les valets comme le type vivant de la fourberie, puisque, jusqu'au milieu du siècle dernier, ils ont fait partie de la famille, surtout dans les classes intermédiaires. Par une conséquence inévitable, ils appartenaient sans cesse au parti des enfants. Dans nos mœurs actuelles, les valets, relégués dans le cercle de leurs humbles travaux, ne font plus que louer l'emploi de leur temps; désormais, ils sont neutres au milieu des intérêts comme des passions de ceux sous le toit desquels ils vivent. — A la façon dont le monde est aujond'hui organisé chez nous, la *fourberie* proprement dite n'est plus généralement répandue; en retour, nous sommes devenus un peuple de gens d'affaires; nous avons de l'adresse, de la ruse et de l'astuce; mais quant à la fourberie, à quoi bon y recourir? Il entre dans ses succès un certain esprit d'audace et de hasard que ne compense pas ce qu'elle rapporte: c'est un genre de spéculation où les triomphes n'enrichissent pas assez. SAINT-PROSPER.

**FOURBIR**, FOURBISSEUR, mots français qui signifient *polir*. Anciennement, on appelait de ce nom tous ceux qui s'occupaient de la confection des armes. Cette expression, comme bien d'autres, *ébéniste*, par exemple, manquait de justesse. Depuis l'invention de la poudre à canon, on a distribué les fabricants d'armes en plusieurs classes; tels sont les armuriers ou arquebusiers, qui fabriquent et vendent des fusils de chasse, des pistolets. Dans les manufactures d'armes du gouvernement, il y a des fabricants qui se bornent à la confection d'une seule pièce, tels sont les canonniers, ceux qui font et polissent les cuirasses, etc. — Les fourbisseurs tiennent spécialement des armes blanches, comme sabres de luxe, épées, poignards, fleurets, dont ils tirent les lames de certaines fabriques. Les fourreaux et les ornements dont ces objets sont décorés sont l'ouvrage de leurs mains. — Quant à la manière de *fourbir* une arme, elle ne diffère en rien des procédés qu'on suit en général pour polir le fer et l'acier: on enlève les aspérités les plus saillantes sur la meule, ou avec des limes d'une taille plus ou moins fine, et l'on termine avec de l'émeri et autres poudres. TEYSSÈDRE.

**FOURBURE**, FOURBU (art vétérinaire), maladie à laquelle sont sujets les chevaux, les mulets, les autres bêtes de somme. L'animal atteint de cette maladie, l'animal *fourbu*, a de la peine à marcher; il lui est extrêmement difficile de reculer. La *fourbure* est une fluxion qui tombe principalement sur les nerfs du cheval; elle les lui rend tellement raides que ses extrémités semblent d'une seule pièce; toutes ses articulations sont en quelque sorte soudées les unes aux autres, celles des pieds s'affectent surtout; aussi le mouvement est-il alors presque impossible. La couronne devient d'une grande sensibilité, et se tuméfie. Dans quelques chevaux, la sole de la corne prend une forme convexe; chez d'autres, la muraille acquiert plus d'épaisseur. Nous devons signaler ici les causes de la fourbure, afin qu'on puisse les éviter: elles consistent principalement dans le séjour en des lieux humides, dans l'excès du repos ou du travail, dans un refroidissement trop subit quand l'animal a très chaud. On voit par-là que l'Académie, dans son *Dictionnaire*, n'a pas rempli le but qu'elle se proposait (celui de donner toutes les notions nécessaires à la connaissance de cette maladie), en disant qu'elle provient, soit de ce que l'animal a trop travaillé, soit de ce qu'il a bu trop tôt après avoir eu chaud. O.-L. T.

**FOURCHE**, outil en fer, composé d'une douille et de deux ou trois branches pointues, emmanché d'un bâton.

Les fourches en bois n'ont que deux fourchons formés naturellement par la jonction de deux branches parallèles, et longues d'un pied à un pied et demi, terminées en pointes.

Fouschk-fière, appelée ainsi par corruption de *ferrée*, fourche de fer à huit pointes : c'est le trident, dans le style mythologique.

Fousche de jardinier, de même forme que la précédente, avec cette différence, que les fourchons sont plus ou moins recourbés en dedans. On l'emploie pour charger la hotte ou le bât, faire les couches, rompre les mottes de terre ou introduire les semences au dessous de la superficie du terreau. Le mot *fourche* s'applique encore à divers outils employés dans les fabriques de tissus légers. Dupev.

FOURCHES-CAUDINES (en latin *furculæ caudinæ*), appelées aussi *valle caudina*, ou *stretto di Arpaia*; défilé de la chaine de l'Apennin, dans le royaume de Naples (province de la Terre-de-Labour, à cinq lieues nord-est de Naples, et sur la route de cette ville, à Benevento.—Rome marchait à grands pas vers la conquête du monde. Elle était à peine remise de la terreur que lui avaient inspirée les Gaulois, que déjà la plupart des peuples environnants subissaient le jong. Parmi ceux qui tentèrent vainement de s'opposer aux agrandissements rapides de la nouvelle puissance, on distingue les Samnites, déjà vaincus à plusieurs reprises. Un stratagème mit entre leurs mains la fortune de l'ennemi, et au lieu de savoir en profiter, ils lui firent subir l'affront le plus sanglant que puisse endurer une nation vaincue. Ce n'est pas lorsque les peuples sont jeunes qu'il faut songer à les humilier, et les Samnites en firent la triste expérience. Leur extermination totale put à peine effacer la honte dont ils avaient couvert le nom romain. — Les hostilités venaient de recommencer (l'an 321 avant J.-C., de Rome 433). Claudius Pontius, général des Samnites, après avoir prononcé une harangue, où il fit ressortir toute la justice de cette nouvelle guerre, alla camper le plus secrètement possible près de Caudium (aujourd'hui le bourg d'*Arpaia*). Ici, je vais laisser parler Tite-Live (L. ix, *classiques* Panckouke, traduction de M. V. Verger), dont l'exactitude, quant à la description des lieux, a été vérifiée par les voyageurs. « De là, il envoie à Calatia (*Cajazzo*), où il savait que les consuls romains étaient déjà, avec leur camp, dix soldats déguisés en bergers : il leur prescrit de mener paître leurs troupeaux, chacun d'un côté différent, à peu de distance des postes romains, et, lorsqu'ils tomberont au milieu des fourrageurs, de tenir tous ce même langage : « Que les légions des Samnites sont dans l'Apulie ; qu'ils assiègent Luceria (*Lucera*, [ville de la Capitanata]) avec toutes leurs troupes, et qu'ils ne tarderont pas à l'emporter de vive force. » Déjà même, ce bruit, répandu à dessein, était parvenu aux Romains ; mais les prisonniers y donnèrent d'autant plus de poids qu'ils s'accordaient tous à dire la même chose. Il était hors de doute que les Romains porteraient secours aux Lucériens, qui étaient de bons et fidèles alliés ; et d'ailleurs, ils devaient craindre que l'Apulie, épouvantée du danger présent, ne se rangeât tout entière du côté de l'ennemi. La délibération eut donc pour objet unique de décider quelle route l'on prendrait. Deux chemins conduisaient à Lucérie : l'un facile et ouvert, qui longeait les côtes de la mer Supérieure (*mer Adriatique*), plus long à la vérité, mais plus sûr ; l'autre plus court, à travers les Fourches-Caudines. Or, voici quelle est la nature du lieu : là, deux défilés profonds, étroits et couverts de bois, lesquels se trouvent unis par une chaîne de montagnes qui règne autour. Entre ces défilés existe enfermée une petite plaine assez unie, couverte d'herbes et d'eau, à travers laquelle on passe. Mais, avant d'y arriver, il faut entrer dans le premier défilé ; et alors, on est forcé de revenir sur ses pas, ou, si l'on veut aller plus loin, il faut franchir l'autre défilé, plus étroit et plus difficile. Après être descendus dans cette plaine par un autre chemin pratiqué à travers

une roche creuse, les Romains veulent aussitôt pénétrer dans le second défilé, mais ils le trouvent fermé par des arbres abattus, et par des masses énormes de rochers. Ils reconnaissent l'artifice de l'ennemi, et aperçoivent un corps de troupes, sur la hauteur, qui commandait le défilé. Se hâtant de retourner sur leurs pas, ils se mettent en devoir de reprendre leur premier chemin; mais ils se trouvent aussi arrêtés de ce côté, et par les difficultés du lieu, et par les armes qu'on leur oppose. Alors, ils suspendent leur marche, bien que personne ne leur en ait donné l'ordre; les esprits de tous sont plongés dans la stupeur, comme si leurs membres éprouvaient une sorte d'engourdissement extraordinaire. » Les Romains, après avoir essayé de se fortifier, abandonnent bientôt ce projet, vraiment impraticable dans un tel lieu, et demandent à leurs chefs une assistance qu'auraient à peine pu, dit l'historien latin, leur porter même les dieux immortels. On était plus occupé à se plaindre qu'à délibérer, et la nuit se passa à émettre des avis, sans que l'on songeât même à prendre du repos et quelque nourriture. De leur côté, les Samnites, étonnés d'un succès qu'ils ne devaient qu'à la ruse, et auquel ils n'étaient pas accoutumés, ne pouvaient venir à bout de prendre un parti. Ils résolurent de consulter Herennius Pontius, père du général; ses sages conseils furent rejetés. Les Samnites prirent enfin le parti de faire subir aux vaincus le droit de la guerre. Les Romains, après avoir tenté d'inutiles efforts pour sortir de leur position fâcheuse, demandèrent la paix. « La guerre est terminée, dit Pontius, et puisque vous ne savez pas alors que vous êtes vaincus et prisonniers, avouez votre mauvaise fortune; vous passerez sous le joug des armes, et couverts d'un simple vêtement; les colonies établies sur le territoire samnite seront évacuées, et les deux peuples vivront dans la concorde, en vertu d'une convention basée sur la justice. Dans le cas où l'une de ces conditions ne plairait pas, je défends aux députés de se représenter devant moi. » Cette réponse si dure et si hautaine, rendue aux soldats, leur fit pousser des cris lamentables, et les plongea dans une consternation plus grande que si on leur eût annoncé qu'il fallait se décider à subir la mort. Tout ce que la république avait de forces se trouvait là: en les sauvant, on sauvait la patrie; quant à l'honneur, qui n'était pas moins cher, on pouvait se venger plus tard. Le traité fut donc accepté, et l'armée romaine passa sous le joug. Que de lauriers flétris en un jour! que de nations vengées! — On appelait *jugum* (joug) un assemblage de trois piques ou javelines, dont deux, plantées en terre, étaient surmontées d'une troisième, attachée en travers au bout des deux autres. Cette sorte de porte était toujours moins haute qu'un homme, afin que ceux qui y passaient fussent obligés de se courber, en signe d'une entière soumission. Cela s'appelait: *mittere sub jugum* (mettre sous le joug), comble du déshonneur, que l'on redoutait plus que la mort. Un pareil opprobre, dit Tite-Live, attendrit à un tel point ceux-là mêmes qui, quelques jours auparavant, chargeaient les Romains d'exécration, et voulaient qu'ils fussent mis en pièces, que chacun détournait ses regards de cette dégradante flétrissure *d'une si haute majesté*, comme d'un abominable spectacle. — Peu de temps après cet événement si mémorable, le traité signé par les consuls fut rompu au moyen d'une transaction où la foi romaine ne brille pas d'un éclat très pur. Il est vrai que ce traité n'en était pas un, comme l'a remarqué l'écrivain que nous avons déjà cité, puisqu'il avait été conclu sans les féciaux, dont la présence était absolument nécessaire dans ces sortes d'actes. Mais est-il rien au monde qui puisse excuser la violation d'une promesse solennellement faite! OSCAR MAC CARTHY.

**FOURCHES PATIBULAIRES.** On appelait ainsi le gibet auquel on suspendait autrefois les cadavres des suppliciés, pour qu'ils y fussent mangés par les bêtes ou desséchés et dispersés par les vents. Ce gibet se composait de deux colonnes

de pierre sur lesquelles s'appuyait transversalement une pièce de bois soutenant plusieurs chaînes de fer. — En général, ces hideux appareils étaient placés hors des villes, bourgs et villages, et près de quelque grand chemin pour porter au loin l'épouvante. — Le nom de *fourches* était venu de ce que, dans les temps reculés, on se servait de deux grandes fourches au lieu de colonnes de pierres. L'origine des fourches patibulaires remonte aux temps de la république romaine. Suétone raconte qu'à Rome, lorsqu'un individu était condamné à périr sous les verges, on l'attachait à un morceau de bois qui se terminait en fourche; sa tête était fixée à cette extrémité, et, dans cet état, on le fouettait jusqu'à ce qu'il expirât. En France, la suspension aux fourches patibulaires était une aggravation à la peine de mort. En général, elle n'était infligée qu'aux criminels de basse extraction : Engnerrand de Marigny, pendu au gibet de Montfaucon, qu'il avait luimême fait élever, est une des rares exceptions qu'on pourrait citer. Les femmes n'étaient que très rarement envoyées aux fourches patibulaires. — Le droit de fourches patibulaires n'appartenait qu'aux seigneurs hauts justiciers. Pour cette raison, on les appellait en style féodal *justices*. Il y en avait de cinq classes : le simple hautjusticier ne pouvait avoir que deux piliers, le châtelain trois, le baron ou vicomte quatre, le comte ou duc six, le roi, comme souverain, pouvait en élever autant qu'il lui plait. Aussi, au temps de Charles IX, il y avait à Montfaucon, près de Paris, seize piliers, entre lesquels on voyait habituellement cinquante à soixante corps mutilés. Il parait que cet horrible spectacle n'empêchait pas les Parisiens de venir faire la débauche autour de ce gibet. — Les fourches patibulaires n'existent plus. La peine de la potence a été abolie en France par le code pénal de 1791. Tous les raffinements de supplices sont pour jamais rayés de nos lois. Les cadavres des suppliciés sont aujourd'hui délivrés à la famille, si elle le demande, ou inhumés sans appareil par les soins de l'administration. A. G.

FOURCHETTES. L'usage de ce meuble de table, aujourd'hui si commun, ne remonte pas à une époque bien reculée. Ainsi, l'une des premières mentions qu'il en soit faite est dans une inventaire de l'argenterie de Charles V, roi de France, datée de 1379. Encore ces fourchettes ne ressemblaient-elles pas aux nôtres; elles étaient petites, n'avaient que deux branches comme une fourche, ce qui leur fit donner le nom qu'elles portent. Elles furent plus communes aux XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, et nous voyons dans le cabinet de nos amateurs d'antiquités nationales de petites fourchettes en ivoire ou en bois qui s'adaptent à une cuillère assez large, sans manche, et forment ainsi un couvert complet. Dans les deux derniers siècles, ce meuble de table se multiplia, s'agrandit ; de nos jours, on le rencontre partout, et en France il est toujours oomposé de quatre branches.

LEROUX DE LINCY.

Qu'on n'aille pas croire que ce soit là l'unique acception du mot FOURCHETTE. Il en a d'autres dans les arts et dans les sciences. En anatomie, on appelle *fourchette (furcilla)* certaines parties du corps humain, telles que la commissure postérieure des grandes lèvres, l'appendice xiphoïde du sternum, parce qu'elle est quelquefois bifurquée. Les médecins vétérinaires appliquent cette dénomination à l'espèce de *fourche* que forme la corne dans la cavité du pied chez le cheval : on la dit *grasse* quand elle est trop nourrie, et *maigre* quand elle ne l'est pas assez. Un petit instrument de chirurgie, ressemblant assez à une fourche, et dont les branches sont aplaties, mousses et très rapprochées l'une de l'autre, s'appelle aussi *fourchette*. Il sert à soulever la langue, et à tendre le filet qui l'unit à la paroi inférieure de la bouche, afin d'en faire la section. — En architecture, l'endroit où les deux petites noues de la couverture d'une lucarne se joignent à celles d'un comble porte le nom de *fourchette*.

— Les carrossiers appellent ainsi un long morceau de bois, à deux pointes de fer, qui est attaché à la flèche d'un carrosse : on le baisse quand le carrosse se trouve sur une côte dure à gravir, afin de l'empêcher de reculer. — En termes de mécanique, une *fourchette* est une partie d'un *engin* (*v.*). — En serrurerie, c'est un instrument de fer servant à tourner les brequins, les tarières, les canons, etc. — Les soldats se servaient autrefois d'un bâton ferré d'un fer fourchu, nommé *fourchette*, sur lequel ils appuyaient leur mousquet en tirant, afin d'en diminuer la pesanteur et de le faire porter plus juste. — On appelait aussi *fourchette* d'arbalète deux petits morceaux de fer, en forme de petit bâton, au bout de la monture de l'arbalète, au milieu desquels était un fil où l'on mettait un grain pour guider l'œil. U. B.

FOURCROY (Antoine-François de), conseiller d'état, commandant de la Légion-d'Honneur, directeur-général de l'instruction publique, membre de l'institut et de la plupart des académies et des sociétés savantes de l'Europe, professeur de chimie au muséum d'histoire naturelle, à l'école de médecine, à l'école Polytechnique, etc., etc., naquit à Paris, le 15 janvier 1755, de Jean-Michel Fourcroy et de Jeanne Laugier. Son père, issu d'une famille noble, mais pauvre, exerçait la profession de pharmacien, en vertu d'une charge qu'il avait dans la maison d'Orléans. Par suite des efforts de la corporation des apothicaires de Paris, cette charge fut supprimée, comme toutes les autres du même genre ; et la jeunesse de Fourcroy fut ainsi marquée par les malheurs que le monopole des privilégiés faisait éprouver à sa famille. Il conserva de ce revers de fortune un souvenir d'autant plus vif qu'un tempérament délicat lui avait donné dès l'enfance une extrême sensibilité. La perte d'une mère tendrement aimée vint encore froisser son âme. Fourcroy avait alors sept ans. Suivant l'usage, il accompagna au champ du repos la dépouille mortelle de celle qui l'avait mis au monde. Lorsque la dernière pelletée de terre fut jetée comme un dernier adieu, il voulut s'élancer dans la fosse qui allait engloutir ces restes inanimés, et ce ne fut qu'après de longs efforts qu'on mit fin à cette scène déchirante ! La santé de Fourcroy en fut si profondément affectée que les soins tendres d'une sœur aînée, M^me^ Bailly, eurent peine à le conserver jusqu'à l'âge où il put entrer au collége. Ses premières études furent loin d être aussi brillantes que pourraient le faire penser les succès prodigieux qu'il a depuis obtenus dans sa carrière. Il fut un pauvre élève, comme il le disait lui-même à l'époque où il était directeur-général de l'instruction publique. A 14 ans, Fourcroy quitta le collége d'Harcourt, aussi peu instruit qu'il y était entré. S'il eût été riche, il en serait probablement resté là : le dégoût inspiré par le mode d'instruction des colléges, les mauvais traitements de ses maîtres, auraient peut-être étouffé en lui les heureux germes que la nature y avait jetés. L'adversité l'attendait : elle devint pour lui un maître plus utile, et répara les torts de l'autre ; il sentait bien la nécessité du travail, mais il ne savait quel parti prendre. Passionné pour la musique et les beaux vers, auteur de quelques pièces de théâtre, il eut un moment l'idée de se faire comédien. Toutes ses mesures étaient prises. Le mauvais succès d'un de ses amis, qui l'entraînait dans cette carrière, et qui voulait le faire débuter après lui, le guérit pour jamais de son goût pour la comédie et de la folle passion de vaine gloire qui l'avait séduit quelques instants. Un auteur a nié cette circonstance de la vie de Fourcroy, dont nous garantissons la vérité. Ses vues se tournèrent alors vers le commerce. Il prit des leçons d'écriture, étudia les changes étrangers et accepta un emploi dans le bureau d'un commis du sceau, ami de sa famille. Il se fit bientôt, du produit de ses honoraires et des leçons d'écriture qu'il donnait en ville, un petit revenu de neuf cents francs.—Au bout de deux ans, outré de l'injustice qu'on lui fit éprouver en le privant, en faveur d'un

nouveau venu, d'un avancement auquel il avait des droits incontestables, il sortit du bureau pour n'y plus reparaître. Il retomba pour la troisième fois dans son incertitude sur le choix d'un état. Heureusement pour lui, le célèbre Vicq-d'Azir s'était mis en pension chez son père. Dans les rapports d'une intime familiarité, ce savant avait senti depuis longtemps de quelle trempe était l'esprit de Fourcroy. Ses conseils, son exemple, et plus encore la juste célébrité qu'il s'était faite de bonne heure, les facilités et les secours qu'il offrait à son jeune protégé, le déterminèrent à étudier la médecine. Son ardeur fut telle dans ses études scientifiques que, deux années après, Fourcroy publia une traduction de Ramazzini, sur les *Maladies des artisans*, enrichie de notes et d'éclaircissements puisés aux sources d'une chimie toute nouvelle. Cet essai parut sous les auspices de la société royale de médecine, instituée en 1776 sur la demande et le plan de Vicq-d'Azir, qui en avait été nommé secrétaire perpétuel. La nature des fonctions de cette académie lui donnait presque l'importance et l'autorité d'un corps politique. L'ancienne faculté vit dans cette institution un attentat à ses privilèges. Ceux de ses membres qui siégeaient à la société furent traités par elle de rebelles et d'hérétiques. Le schisme devint général. Sur ces entrefaites s'ouvrit à la faculté un concours dont voici le sujet et l'origine. Un ancien membre de la faculté, le docteur Diest, avait institué un legs pour la réception gratuite, tous les deux ans, d'un jeune médecin. L'époque d'un de ces concours étant arrivée en 1778, Fourcroy se présenta et réunit les plus honorables suffrages. Mais la faculté ne vit en lui qu'un protégé de Vicq-d'Azir, et se plut à humilier dans sa personne toute la société royale : il fut rejeté tout d'une voix. Buquet se récria contre cette injustice. Il tenta de faire rougir ses confrères d'une partialité si honteuse et si révoltante, et leur proposa de faire les fonds pour la réception de Fourcroy. La faculté consentit seulement à le recevoir *usque ad meliorem fortunam* : c'était la formule usitée. Fourcroy refusa à son tour, et trouva dans la générosité de ses amis plus qu'il ne fallait pour suffire à tant de dépenses. Il fut reçu en 1780. Il n'était pas seulement médecin, c'était un chimiste distingué. Élève de Roux, de Maquer et surtout de Buquet, dont il était devenu au moins l'égal, il attirait une foule prodigieuse à ses cours de chimie. — En 1784, Maquer vint à mourir, et la chaire de chimie au Jardin du Roi fut vacante. Buffon devait nommer à cette place. Fourcroy se mit sur les rangs. Son concurrent était un grand chimiste protégé par un grand prince ; mais les recommandations nombreuses de personnages considérables dans le monde et dans les sciences l'emportèrent, et Buffon nomma Fourcroy. Du reste, l'homme de génie auquel un talent séduisant fut alors préféré, comme l'a dit M. Cuvier, s'est applaudi depuis d'avoir, en perdant sa place, gagné un si heureux propagateur de ses découvertes. L'année suivante, un fauteuil devint vacant dans le sein de l'académie des sciences ; Fourcroy fut élu. Il entra dans la section d'anatomie, d'où il sortit ensuite pour passer dans celle de chimie, à laquelle il appartenait plus naturellement. — La chimie allait prendre une face nouvelle par le changement qu'on faisait subir à sa nomenclature. La première idée de ces innovations était due à Bergmann, qui entretenait souvent M. de Morveau sur cette matière. Lavoisier recevait alors chez lui les hommes les plus éclairés, Condorcet, Monge, Berthollet, Vicq-d'Azir, Baumé, Vandermonde, Poulletier de la Salle, etc. De ces excellents esprits, il avait composé une sorte d'aréopage, auquel il soumettait, depuis 1778, ses belles expériences sur l'acide nitrique, l'acide sulfurique, l'acide carbonique, l'air atmosphérique et l'eau. En 1782, Fourcroy eut l'honneur de participer à ses conférences. De 1786 à 1787, on y jeta les fondements de la nouvelle nomenclature. Dans le courant de l'année 1787, Fourcroy publia le résultat de ce beau travail,

le mieux raisonné sans doute, à quelques défants près, qui ait jamais signalé les sciences naturelles, en ce qu'il est parfaitement historique. Avec une telle célébrité, Fourcroy ne pouvait rester étranger aux événements qui signalèrent l'année 1789. Avant le 14 juillet, il fit partie de la réunion des électeurs qui secondèrent le mouvement de l'assemblée nationale. Il connut tous les dangers de l'insurrection, refusa même la présidence, à laquelle quelques électeurs voulaient le porter, et, quoique toujours actif, toujours occupé de la chose publique, il resta dans l'incognito qu'il désirait. De 1789 jusqu'en 1792, il remplit beaucoup de postes dans les sections, mais de ceux où il n'y avait rien à recevoir, rien à dépenser, où il y avait à travailler gratuitement. En septembre 1789, porté au corps électoral, il fut nommé, malgré lui, septième suppléant de Paris, quoique l'on ne l'eût vu figurer ni dans les tribunes, ni dans les journaux, ni dans les affiches, ni dans aucun acte public. Après avoir travaillé jour et nuit, pendant 18 mois, à l'extraction et à la purification du salpêtre, au comité de salut public, il fut appelé, en juillet 1793, à la convention, au moment où l'on ne pouvait refuser d'y siéger sans être emprisonné ou traduit devant un tribunal extraordinaire : il s'aperçut, dès le premier jour, qu'il n'y avait rien à faire contre l'affreux despotisme qui dominait l'assemblée. Il se cacha, en quelque sorte, dans le comité d'instruction publique, où il fit tout le bien qu'il pouvait faire, en empêchant le plus de maux qu'il lui fut possible. Il réussit à arracher Desault, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, aux prisons, ou plutôt à la mort. Il parvint à soustraire Chaptal à l'accusation de fédéralisme, en le faisant appeler, de Monpellier à Paris, pour l'occuper au salpêtre. Il prit la défense de Darcet, déjà porté sur les tables de proscription de Robespierre, et eut le bonheur de le sauver. Et c'est lui, c'est Fourcroy qu'on a signalé comme l'auteur de la mort de Lavoisier, dont le sort avait été impitoyablement fixé avec celui de tous les fermiers généraux ! La calomnie a donné à l'impuissance, ou au moins à la timidité, le caractère du crime le plus lâche, le plus infâme ! C'est à ceux qui sont liés à Fourcroy par les liens du sang de réclamer contre cette injuste accusation que le silence a accréditée ; c'est à eux d'éclairer l'opinion publique qui, dans son impartialité, sait effacer un jugement inique et réhabiliter la mémoire de celui dont l'innocence est reconnue. Qu'il me soit permis dans cette occasion de remercier mes amis, qui, en acceptant la direction du *Dictionnaire de la Conversation et de la lecture*, m'ont fourni l'occasion de m'élever hautement contre une accusation qui pèse depuis long-temps, et cela sans aucun fondement, sur l'illustre savant, le parent, l'ami de mon vénérable père. Je remercie aussi le chimiste distingué (M. H. Gaultier de Claubry), qui s'empresse de renoncer à la mission qu'il eût si bien remplie d'apprécier Fourcroy dans ses travaux scientifiques et administratifs, pour me laisser proclamer son innocence du haut de cette tribune littéraire. Fourcroy, a-t-on souvent répété, contribua à la mort de Lavoisier. Et aucun de ceux qui se font les échos de cette calomnie ne peuvent offrir même une apparence de preuve. Je ne me contenterai pas de donner à cette inculpation injuste le démenti le plus formel, mais j'opposerai les témoignages irrécusables des hommes les plus honorables. — « Si dans les sévères recherches que nous avons faites, disait Cuvier au sein de l'institut, lors de la lecture de son éloge historique, nous avions trouvé la moindre preuve d'une si horrible atrocité, aucune puissance humaine ne nous aurait contraint de souiller notre bouche de son éloge. » Citerai-je encore ce que Prieur de Lacombe raconta à plusieurs personnages de qui je le tiens. « Fourcroy a parlé en faveur de Lavoisier; il l'a défendu, et Robespierre, qui voulait faire tomber cette illustre tête, étonné qu'on osât combattre ses décisions, laissa même échapper cette menace : «Que signi-

fie donc cette chaleur de la part de Fourcroy? *Qu'il prenne garde à lui!* » — «Nous savons, disait Bouillon-Lagrange, dans l'éloge qu'il prononça au *lycée des Arts*, que plusieurs des amis illustres que Lavoisier avait dans la convention nationale ont fait des efforts inutiles pour arrêter le coup fatal que la tyrannie lui a porté; leur bonne volonté à cet égard était un crime pour eux, et ils étaient déjà marqués pour être sacrifiés à leur tour, comme on peut en juger par le mot cruel de Dumas: *La France n'a plus besoin de savants.* » Fourcroy connut les affreux soupçons qui planaient sur lui. Je tiens d'un de ses élèves les plus distingués, M. Robiquet, membre de l'institut de France, que Fourcroy entendit souvent, au nom de Lavoisier, les murmures accusateurs de son auditoire; les larmes qui inondèrent ses yeux protestèrent publiquement de son innocence. Fourcroy sentit le besoin de repousser cette calomnie, qui fit le tourment de sa vie. Écoutons-le se justifier lui-même: « On m'accuse de la mort de Lavoisier! moi, son ami, le compagnon de ses travaux, son collaborateur dans la chimie moderne, son admirateur constant, comme on peut le voir dans tous mes ouvrages écrits avant et depuis la révolution! moi, naturellement doux, non envieux, sans ambition; moi, qui, de tous ses confrères et ses amis, l'ai le plus défendu, le plus regretté, le plus pleuré, le plus loué publiquement et dans toutes les occasions! Elle est trop absurde cette calomnie pour avoir fait quelque impression sur ceux qui me connaissent de près ou de loin. Mais elle laisse du louche dans quelques esprits peu accoutumés à réfléchir. Elle a fait plaisir à des hommes qui se repaissent de méchancetés, à quelques hommes jaloux de mes succès et de la portion de gloire que j'ai acquise dans la carrière des sciences. Je l'ai trop méprisée pour y répondre; mais j'ai été peiné de voir que personne, parmi ceux qui me connaissaient, parmi ceux que j'ai instruits, servis, avancés, n'ait pris ma défense; ils l'ont sans doute méprisée comme moi, peut-être ont-ils bien fait. Il y a des choses si atroces dans l'ame des méchants qu'on se refuse à les envisager, à les combattre. » — Pour moi, je ne puis croire à la participation de Fourcroy à une atrocité sans exemple, sans nom. Si on refuse de voir dans les auteurs de cette calomnie des hommes bassement jaloux, au moins m'accordera-t-on que ce sont de bien méchantes gens que ceux qui ternissent une réputation sans pouvoir donner aucune preuve de ce qu'ils avancent. Il est des personnes de meilleure foi qui m'ont dit: Fourcroy a manqué de courage, d'énergie; il s'est laissé effrayer par la menace de Robespierre: *Qu'il prenne garde à lui.* Soit! Mais si Fourcroy a manqué de courage et d'énergie, ce qui certes était fort excusable quand il s'agissait de lutter avec un homme qui punissait de mort la moindre résistance à ses désirs, est ce là une raison de l'accuser d'assassinat? Si on se faisait illusion sur le danger qu'il y avait à contredire Robespierre, je rappellerais la conduite de Berthollet et son énergique réponse dans l'affaire des débitants d'eau-de-vie, accusés d'avoir mis du poison dans les liqueurs qu'ils vendaient. Ce savant apporte au tyran républicain les flacons qu'on avait soumis à son examen, et déclare qu'il n'y a pas de poison. « Tu crois, lui dit Robespierre contrarié. — Sans doute, répond Berthollet; et la preuve, la voilà, dit-il en avalant quelques gorgées du liquide examiné. — Tu as bien du courage, s'écria Robespierre. — Il en faut bien plus, reprit l'illustre savant, pour dire la vérité. » Personne plus que moi n'eût désiré que Fourcroy eût montré la force, le courage qui eût sauvé la vie à Lavoisier, conservé à la France un grand homme, et épargné à Fourcroy des tourments de tous les instants; mais, je le répète, la faiblesse n'est pas le crime, elle n'en est trop souvent que la victime. — Au 9 thermidor, Fourcroy fut appelé au comité de salut public. Il s'y montra étranger à tout parti, à toute intrigue, partagea tous les malheurs et les dangers d'une disette fac-

tice, provenant de la chute du papier, que la main de fer du gouvernement précédent avait soutenu malgré son accroissement, manqua lui-même de pain pendant cinq mois, et fut réduit à vivre lui et cinq personnes de sa famille, de pommes de terre.—Non seulement Fourcroy organisa l'école Polytechnique, qui n'était alors que l'école des travaux publics, mais encore il fit créer trois écoles de médecine, et rétablit l'instruction sur ses premières bases, en obtenant des arrêtés de la convention. Il donna la première idée de cette école normale, supprimée trop tôt et contre son vœu, réinstituée sous l'autorité impériale, et détruite pendant quelques années, puis enfin rétablie. — Lors de la rédaction de la constitution de l'an III, ce fut grâce à lui que l'instruction publique et l'institut furent compris dans l'acte constitutionnel. Sorti du conseil des anciens, où il siégea pendant deux ans, il reprit ses cours publics, et rédigea son grand ouvrage intitulé : *Système des connaissances chimiques*, le plus grand monument élevé à la gloire de la chimie française.—Six semaines après la révolution du 18 brumaire, il reçut du premier consul l'invitation de se rendre au château du Luxembourg. Le soir même, le conseil d'état était assemblé dans une salle du château; Fourcroy fut retenu par Bonaparte, qui lui fit prendre place au conseil, et le consulta sur les affaires qu'on y traitait, faveur inopinée qui fut pour Fourcroy une occasion nouvelle de reprendre ses travaux sur l'éducation. Nommé directeur-général de l'instruction publique, il créa des lycées dans toute l'étendue de la France, et rendit ces écoles florissantes jusqu'à l'époque où, par l'érection de l'université impériale, elles reçurent toute la perfection à laquelle elles pouvaient atteindre. Dans cette circonstance, Fourcroy a encouru quelque blâme; il serait difficile de le défendre : j'aime mieux convenir de la faiblesse qu'il montra. Voici, du reste, ce qu'en dit M. Chasles dans le préambule du liv. IV du *Code des codes*. « Le gouvernement, qui ne craignit pas de demander l'abolition de la liberté de l'enseignement (loi du 11 floréal an X, art. 6 et 8), n'osa cependant pas révéler toute sa pensée, et laisser entrevoir la résurrection prochaine de tout ce que la révolution avait détruit; et quand un tribun, placé peut-être plus avant dans la confidence du premier consul que l'orateur du gouvernement, proposa de recréer un corps enseignant, le conseiller d'état Fourcroy repoussa vivement cette idée comme incompatible avec les progrès de la raison publique et de l'esprit humain. Fourcroy porta bientôt la peine de sa maladresse. Napoléon lui infligea plus tard la mission d'aller devant la même assemblée présenter et défendre le projet de loi qui créait l'université impériale; il dut, réfutant ses propres paroles, glorifier ce qu'il avait condamné, et démontrer les avantages de l'institution dont il avait signalé les dangers. Son apostasie ou sa conversion ne désarmèrent pas la rancune impériale, et quand il fallut donner un grand-maître à l'université, M. de Fontanes fut investi de cette haute magistrature, que l'opinion publique avait destinée au savant Fourcroy. » — Déçu de ses espérances, Fourcroy se crut disgracié. Sa gaîté naturelle l'abandonna; sa santé, déjà altérée par l'agitation des affaires, les devoirs de ses places, les méditations et les veilles du cabinet, devint de plus en plus chancelante. Il disait fréquemment à mon père qu'une griffe de fer lui déchirait le cœur; et la vivacité de cette cruelle sensation était telle que, souvent au milieu de la nuit, elle le réveillait en sursaut, avec des douleurs si aiguës et des palpitations si tumultueuses qu'il se croyait près d'expirer. Corvisart, son ami, et médecin de Napoléon, se détermina à parler à l'empereur de l'état de Fourcroy. Napoléon paraissait douter que le chagrin fût une maladie mortelle : « Oui, sire, on meurt de chagrin, lui dit-il, et je connais quelqu'un qui, dans ce moment, meurt de cette maladie! — Qui donc, reprit Napoléon? — C'est Fourcroy, sire. — Vous croyez... Rassurez-

vous, je me suis occupé de sa guérison. » La dotation qu'il avait faite à Fourcroy et sa nomination à la direction des mines étaient signées depuis quelques jours. « Allez le voir, vous me rapporterez de ses nouvelles. » En ce moment même Fourcroy expirait dans les bras de Vauquelin, de Laugier, ses élèves, ses amis, ses collaborateurs. Ce fut le 16 décembre 1809, le matin même d'une fête de famille, qu'il fut subitement frappé d'une attaque d'apoplexie. — Fourcroy fut un des professeurs les plus distingués dont puisse s'honorer la France. « Il était né pour le talent de la parole, comme le dit M. Pariset dans son éloge, et ce talent, il l'a porté au plus haut degré : ordre, clarté, expression, il avait toutes les parties d'un orateur consommé; ses leçons tenaient de l'enchantement. A peine avait-il ouvert la bouche, que le cœur était saisi par les sens et l'esprit captivé par l'attente. Les phénomènes les plus subtils, les théories les plus abstraites et les plus compliquées prenaient, à mesure qu'il parlait, une évidence et une simplicité qui jetaient dans la surprise et le ravissement. Son élocution vive, facile, variée, élégante, et pourtant familière, semblait se jouer avec les obstacles, et faisait tomber, pour ainsi dire, en courant, les voiles sous lesquels la nature s'est enveloppée: tout cet éclat, soutenu par les accents d'une voix sonore et flexible, et par le jeu d'une physionomie qui se prêtait à mille expressions, et qui s'animait du feu de la parole, donnait à ses démonstrations tout le prestige, et j'oserais presque dire toute la passion d'une scène dramatique. » Aussi, quelque lieu qu'il choisît pour ses cours, ce lieu n'était jamais assez vaste pour l'affluence de ses auditeurs.—Fourcroy était sensible, impétueux : la rapidité de ses premiers mouvements a pu donner quelque prise contre lui; mais si jamais cœur fut dévoué à la vérité, à la justice, à la reconnaissance et aux saints devoirs de l'amitié, ce fut assurément le sien. Jamais, dans les triomphes de sa gloire et dans le faste de ses dignités, il ne perdit le goût de la simplicité domestique et le sentiment de ses premières affections. Dépositaire d'une portion de l'autorité publique, il ne trouvait d'attrait dans cette haute position qu'en concourant au bien général, en servant ses amis, en soulageant les malheureux. Fourcroy a laissé deux enfants, le comte de Fourcroy, officier d'artillerie, mort sur le champ de bataille de Lutzen, et M^me^ Floucaud, épouse d'un ancien receveur-général. — M. Thenard lui a succédé à l'institut, M. Gay-Lussac à l'école Polytechnique, et M. Laugier au muséum d'histoire naturelle. On a de lui le *Système des connaissances chimiques*, des *Tableaux synoptiques de chimie*, et un grand nombre de mémoires insérés dans les principaux recueils scientifiques de l'époque. Ventenat a donné le nom de *furcrœa* à l'*agave vivipara*, belle plante de la famille des liliacées, qui croît dans l'Amérique méridionale. »

Adolphe Laugier.

**FOURGON.** Nom donné à une espèce de coffre en planches d'une assez grande capacité, et fermé par un couvercle demi-cylindrique. Ce couvercle est recouvert le plus souvent d'une toile cirée ou peinte, afin de mettre à l'abri de la pluie les vivres que le plus souvent on entasse dedans pour le service de l'armée. Il sert aussi au transport des bagages. A cet effet, on y attelle quatre chevaux, et on en confie la conduite aux soldats du train. — Ce nom est également donné à l'instrument dont le boulanger se sert pour remuer la braise et le bois dans le four, et à un bout de fer courbé en crochet pour attiser le charbon de terre dans les poêles de fonte.

V. de Moléon.

**FOURMI.** L'aspect physique de ce petit insecte est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici la description. Son industrie, ses mœurs, son intelligence, sont d'ailleurs les points sur lesquels la curiosité de la masse des lecteurs est le plus avide de détails. Nous allons tâcher de la satisfaire, autant du moins que nous le permettront les bornes beaucoup trop restreintes de cet article. — On connaît plus de 125 espèces différentes de

fourmis. Dans chaque espèce, indépendamment des mâles et des femelles, il existe une sorte de fourmis, à laquelle la nature a refusé la faculté de concourir à la reproduction de l'espèce, mais dont les soins actifs et vigilants sont indispensables à sa conservation. La ressemblance de ces fourmis avec les femelles est telle sous certains rapports que les entomologistes les plus célèbres n'hésitent point à les regarder comme des femelles impuissantes, dont les organes n'auraient point acquis leur entier développement. Leur nombre est beaucoup plus considérable que celui des mâles et des femelles. On les désigne généralement sous le nom d'ouvrières, parce que ce sont elles qui exécutent tous les travaux, et pourvoient à tous les besoins de la république dont elles font partie. Lorsqu'une peuplade de fourmis s'est organisée en société, ce sont les ouvrières qui bâtissent les logements nécessaires à la communauté. Les unes élèvent, au milieu des bois, un petit monticule de chaume renfermant des étages nombreux au-dessus et au-dessous du sol, et dans lequel, grâce à l'habileté de la construction, les eaux pluviales ne peuvent pénétrer; plusieurs avenues conduisent jusqu'au fond de cette cité souterraine, et, par une police bien réglée, les portes en sont fermées pendant la nuit et gardées pendant le jour. Les autres, vraies maçonnes, édifient leurs demeures avec de la terre humectée par l'eau de pluie et séchée par le soleil; elles bâtissent des murs, des plafonds, des voûtes, élèvent étage sur étage, et distribuent leurs logements avec convenance, quoique avec peu de régularité. D'autres choisissent un tronc d'arbre et sculptent dans l'intérieur de vastes salles et un grand nombre de loges, avec des étages, des colonnades, des corridors, qui permettent de circuler partout aisément. Aucun insecte, en un mot, ne présente autant de variété dans ses constructions que la fourmi et ne sait employer avec plus d'intelligence les différents matériaux que le hasard place à sa portée.—Pour mieux exposer les phénomènes de la vie naturelle de la fourmi, prenons la *ab ovo*. Dès que les femelles d'une fourmilière ont pondu leurs œufs, comme si elles avaient assez fait pour la communauté en mettant au monde ces germes des générations futures, elles abandonnent aux fourmis ouvrières tous les devoirs de la maternité. Celle-ci les acceptent avec joie et veillent avec la plus vive sollicitude sur le dépôt précieux qui leur est confié. Le soleil vient-il répandre ses rayons sur la fourmilière, aussitôt les ouvrières se précipitent dans les profondeurs de leurs demeures, se chargent chacune d'un œuf, et courent le porter dans l'étage le plus élevé, afin qu'il puisse recevoir la bienfaisante influence de la chaleur solaire. Cette chaleur s'accroît-elle outre mesure ou disparaît-elle, aussitôt les ouvrières, reprenant les œufs, les redescendent d'étage en étage jusqu'à ce qu'elles aient trouvé la température qui leur convient. De l'état d'œuf, l'insecte passe à l'état de larve. Même sollicitude de la part des mères adoptives. Chaque jour les voit aller à la picorée, et revenir l'estomac plein d'un liquide nutritif, dont elles donnent une partie à leur nourrisson, toutes les fois que ceux-ci, semblables aux petits des oiseaux, demandent la *becquée*. Lorsque l'insecte a subi sa troisième transformation, qu'il est à l'état de chrysalide, la fourmi ouvrière continue à veiller sur lui; enfin, elle met le comble à ses soins en déchirant elle-même l'enveloppe qui le retient captif. Bientôt apparait la nouvelle génération. Les mâles et les femelles sont pourvus d'ailes, qui ne doivent pas tarder à les emporter loin de leur berceau; les autres fourmis, nées environ quinze jours après, en sont privées, signe non équivoque de la destinée laborieuse qui leur est réservée. Dès que la température extérieure a atteint 15 à 16° de Réaumur, les mâles et les femelles s'élancent en foule aux portes de la fourmilière pour prendre leur essor. Leurs mères adoptives les suivent avec inquiétude, s'empressent autour d'eux, les caressent de leurs antennes, leur donnent de la nourriture, et semblent vouloir, par l'ex-

cès de leur tendresse, les dissuader de s'éloigner. Vains efforts ! l'essaim prend son vol, voltige, tournoie et disparait à leur yeux. La plupart des femelles, fécondées avant le départ, sont néanmoins retenues par les ouvrières, qui n'hésitent point alors à employer la violence pour se conserver cet unique moyen de repeupler leur fourmilière.—Cependant l'essaim de fourmis ailées a continué de s'éloigner. C'est dans cette course aérienne que s'opère le rapprochement des sexes, et le sol ne tarde pas à être jonché de couples étroitement unis que leurs ébats y ont précipités; et là s'achève l'œuvre mystérieuse de la fécondation. Les mâles, nés en quelque sorte uniquement pour procréer et mourir, se dispersent et expirent çà et là de faim et de misère. Il n'en est pas de même des femelles : elles n'ont pas plus tôt conçu qu'elles se dépouillent volontairement de leurs ailes, fardeau désormais inutile,puisqu'elles ne doivent plus convoler à de nouvelles amours. Puis, elles s'occupent en commun de jeter les fondements d'une nouvelle cité et de préparer, pour elles et pour les êtres qui leur devront l'existence, des cellules et des abris, qu'entretiendront et augmenteront plus tard les fourmis ouvrières. C'est alors que les matrones s'abandonneront au repos et laisseront même à ces dernières le soin de les nourrir. — La manière dont plusieurs espèces de fourmis se procurent leur nourriture est extrêmement curieuse. Lorsqu'il existe des pucerons sur les plantes de leur voisinage, elles se rapprochent de ces insectes, flattent avec leurs antennes ceux qui sont le plus gorgés de sucs végétaux, et les amènent à excréter par le ventre une gouttelette de ces sucs, qu'elles se hâtent d'avaler. Cette condescendance de la part du puceron ne parait ni le fatiguer ni lui déplaire, et la fourmi profite de sa bonne volonté tant qu'il peut fournir le précieux liquide. Il y a même certaines fourmilières où les pucerons, soit de gré, soit de force, ont consenti à se fixer; et les habitantes du lieu paraissent en tirer le même parti que nous de nos vaches laitières. Quelle que soit, au reste, l'intelligence de la fourmi et son esprit de prévoyance, c'est tout-à-fait à tort que l'on a prétendu, et notre grand fabuliste lui-même d'après les anciens, qu'elle amassait pendant l'été les provisions nécessaires à sa nourriture pendant l'hiver : Il est aujourd'hui démontré que, durant cette dernière saison, la fourmi demeure dans un état d'engourdissement qui suspend tous ses besoins.—Les mœurs intelligentes de ce curieux insecte ont amené à penser qu'il devait nécessairement posséder un moyen quelconque de communiquer ses idées. Les meilleurs observateurs, parmi lesquels nous citerons Huber et Latreille, s'accordent à reconnaitre qu'il trouve cette faculté dans le jeu de ses antennes. Un événement imprévu vient-il se manifester à plusieurs fourmis, on les voit en effet courir en hâte, arrêter celles de leurs compagnes qu'elles rencontrent, et frotter légèrement leurs antennes contre le corselet de ces dernières. La même action est répétée de proche en proche par d'autres fourmis, et la nouvelle ne tarde pas à être sue de toute la fourmilière.—Si la fourmi semble douée de l'esprit de sociabilité qui distingue l'homme, elle paraît livrée aussi aux cruelles passions qui le désolent. Des guerres meurtrières éclatent souvent entre deux peuplades. Ces petits êtres y font preuve d'une tactique et d'une science stratégique vraiment remarquables. Il y a même une espèce de fourmis que l'amour de la guerre semble dominer presqu'exclusivement, et à laquelle on a donné pour cela le nom de *fourmi amazone* ou *légionnaire*. Le besoin de détruire n'est pourtant pas ce qui la guide dans ses expéditions martiales. Lorsqu'elle attaque une fourmilière, c'est seulement aux œufs qu'elle en veut ; elle en pille autant qu'elle peut, les rapporte dans la cité où elle réside, les livre à des fourmis esclaves, nés d'œufs semblables, pour en prendre soin jusqu'au moment où ils doivent éclore, et recrute ainsi sans cesse une population d'esclaves, qui la sert, la nourrit, la porte même au besoin, et se

charge d'élever sa progéniture. — Après des traits d'intelligence aussi frappants, après les preuves de réflexion qui ressortent de la conduite des fourmis, après l'accord des vues, la simultanéité d'efforts qui président à l'exécution de leurs travaux, est-il permis de penser que l'auteur de la nature n'ait pas voulu les élever au dessus des autres animaux? Ne devons-nous pas croire plutôt qu'il a concédé à l'intelligent insecte une parcelle de cette raison dont il a réservé à l'homme seul l'entière possession? PAUL TIBY.

**FOURMILIER** (*myrmecophaga*), quadrupède qu'on ne trouve que dans l'Amérique méridionale. On l'a classé dans l'ordre des édentés. Son corps est recouvert de poils, sa tête alongée et terminée par une bouche peu ouverte; il n'a pas de dents; sa langue, très longue, cylindrique, extensible, lui sert à prendre sa nourriture. Ses oreilles sont courtes, arrondies; il a tantôt quatre doigts antérieurs et cinq postérieurs, tantôt deux antérieurs et quatre postérieurs, armés d'ongles très forts. Ses espèces sont peu nombreuses : la plus grande a de cinq à six pieds de longueur, depuis le museau jusqu'à l'extrémité de la queue, longue de deux pieds. Entre celles qui nous sont le plus connues, on remarque le *tamanoir*, la plus grande de toutes, ne se nourissant que de termès ou fourmis, qu'il prend en enfonçant avec une grande vitesse sa langue charnue et longue de plus de deux pieds dans les immenses fourmilières dont est couvert le sol de l'Amérique méridionale. Les fourmis adhèrent à l'humeur visqueuse et gluante dont cette langue est enduite, et, en la retirant, il les avale. Sa tête est en forme de trompe tronquée, et dans sa plus grande largeur, elle n'égale pas la grosseur de son cou. Sa queue est recouverte de poils extrêmement rudes, disposés en panache, et qui atteignent jusqu'à un pied de longueur. Les ongles qui garnissent ses pieds antérieurs sont de très fortes armes, dont il se sert avec avantage pour sa défense : le jaguar lui-même ne peut le vaincre. On s'accorde à reconnaître au tamanoir la faculté de grimper sur les arbres. Beaucoup moins grand que le *tamanoir*, le *tamandua* (seconde espèce) est recouvert de poils durs, courts, luisants, d'une couleur jaunâtre ou roussâtre; son museau est très alongé, pointu, et légèrement courbé en dessous. Il se nourrit comme le tamanoir, et, comme lui, peut grimper sur les arbres. — Le *fourmilier* proprement dit n'a que six à sept pouces depuis la tête jusqu'à l'origine de la queue, longue de sept pouces et très forte à sa base; son museau est beaucoup moins alongé que celui des deux autres espèces; ses jambes n'ont que trois pouces de hauteur et ses pieds sont plutôt faits pour grimper et saisir que pour marcher. Ce petit animal se nourrit de fourmis, qu'il prend en introduisant sa langue dans les fourmilières et sous l'écorce des arbres. On le trouve à la Guiane, où les naturels lui ont donné le nom d'*ouatiriouaou*. — Dans les mêmes contrées, où les fourmis sont si nombreuses se trouvent un assez grand nombre de variétés d'oiseaux appelés *fourmiliers*, et formant un genre de l'ordre des sylvains; ils tiennent de très près aux bataras et aux pies-grièches. Ils se réunissent en société et ne se nourrissent que de fourmis. O.-L. T.

**FOURMILION** (*v.* FORMICA-LEO).

**FOURNEAU** (technologie), capacité disposée pour contenir un combustible embrasé, et diriger l'activité du feu sur les matières auxquelles elle doit être appliquée. La forme et la grandeur de ces appareils varient suivant leur destination; il y a des fourneaux mobiles portatifs, et d'autres qui sont des masses de maçonnerie très solide, des édifices d'une grandeur imposante. Quelques-uns portent des noms particuliers, ou sont désignés par leur usage ou par quelque propriété qu'on leur attribue : les arts métallurgiques ont multiplié ces dénominations, et les arts chimiques ont accru le nombre des variétés de formes de ces appareils actuellement en usage. On construit des fourneaux sous les chaudières des machines à vapeur; il en faut dans les bras-

series pour torréfier l'orge et cuire le malt, etc. ; on connait généralement ceux qui servent à l'art des cuisiniers. Pour tous ceux-là la forme dépend de celle des vases qu'il s'agit de chauffer, et quelquefois elle n'est assujettie à aucune condition. Le combustible est ordinairement déposé sur une grille ; mais souvent aussi on se contente de le mettre sur un âtre. Parmi les fourneaux d'une forme plus compliquée, il suffira de décrire ceux où l'on fabrique la fonte de fer et ceux où l'on met en fusion les métaux destinés au moulage.

Fourneau (Haut). On nomme ainsi les fourneaux où le *minerai* de fer est *réduit* et fondu, ce qui produit la *fonte de fer*. Leur élévation est communément au-dessus de huit mètres, et on l'a portée jusqu'au-delà de quatorze mètres. Leur capacité intérieure a la forme de deux pyramides tronquées réunies par leur base qui est ordinairement carrée, pour rendre la construction plus facile; mais il vaudrait mieux supprimer les angles droits, et se rapprocher de la forme conique. Tout l'intérieur du fourneau doit être construit en briques très réfractaires, ou en pierre capable de résister à la plus haute température et à l'action prolongée des matières vitreuses liquéfiées avec lesquelle elle est en contact : mais comme on ne peut empêcher que cette enveloppe ne soit entamée et ne s'use au point de devenir trop mince pour préserver d'une trop forte chaleur le reste de la maçonnerie construit avec des matériaux non réfractaires, on a soin de ne point établir de liaison entre ces deux sortes de matériaux, en sorte que la *chemise* (enveloppe intérieure) puisse être renouvelée sans que les gros murs qui la soutiennent par dehors aient besoin d'aucune réparation.



—Une *machine soufflante* fournit l'air nécessaire pour la combustion rapide qu'il s'agit de produire. Cet air doit être condensé, animé d'une grande vitesse à son entrée dans le fourneau, au sortir des tuyères qui l'y introduisent. La machine soufflante doit satisfaire aux conditions suivantes : continuité dans le travail, uniformité de la vitesse du *vent* produit, moyen de faire varier au besoin l'introduction de l'air. Lorsque le fourneau est en activité, le combustible et le minerai à fondre sont versés par le *gueulard* (ouverture supérieure), et, suivant la nature du minerai, on ajoute un *fondant* pour faciliter la fusion de la *gangue*, matières terreuses, qui, mêlées au fer oxydé, constituent le minerai. Ces matières descendent lentement à mesure que le charbon se consomme ; elles sont exposées à une chaleur toujours croissante ; le fer est d'abord *réduit*, c.-à-d. séparé de l'oxygène qu'il contenait, puis *carburé* plus ou moins par le charbon, avec lequel il se combine en quantité plus ou moins grande. De plus, comme il est en contact avec les matières terreuses vitrifiées et devenues liquides, il en absorbe aussi une petite portion, et la fonte est formée. Le fer y est la matière dominante, et les deux autres, dont les proportions peuvent varier, donnent au composé les propriétés qui le distinguent du fer pur, et font aussi différer les unes des autres les fontes obtenues, soit à des intervalles rapprochés, soit à des époques plus éloignées. L'art de diriger le travail consiste donc dans la connaissance et l'emploi des moyens de rendre les produits sensiblement uniformes. —La fonte est formée dans le fourneau par gouttes qui tombent en pluie métallique, et vont remplir le *creuset* préparé pour la recueillir. D'autres gouttes de verre terreux en fusion tombent en même temps, et ces deux substances sont superposées l'une à l'autre dans l'ordre de leur pesanteur spécifique ; la fonte occupe le fond et le laitier surnage. Comme il est en plus grande quantité que la fonte, on a soin de l'enlever de temps en temps par une ouverture pratiquée pour ce travail. Enfin, lorsque le creuset est rempli, on la fait écouler par une autre ouverture que l'on avait tenue fermée jusqu'à ce moment, mais le travail du fourneau n'est pas interrompu; les *charges* de charbon et de minerai sont versées dans le gueulard avec la même régularité, et l'on prépare la coulée suivante. L'activité



d'un fourneau peut être maintenue non seulement pendant plusieurs mois, mais au-delà d'une année, lorsqu'il n'arrive point d'accident, et que les briques de l'intérieur sont très réfractaires et d'une grande résistance.—Ainsi l'établissement d'un haut-fourneau suppose que l'on est à portée des matières qui alimenteront son activité, c.-à-d. du minerai de fer, du combustible (charbon de terre ou de bois), qui entretiendront son activité, des fondants qu'il faut presque toujours y ajouter, et de plus, il faut pour la machine soufflante un moteur qui ne peut-être qu'une roue hydraulique ou une machine à vapeur, puisque son service ne souffre point d'interruption, et que les bras de l'homme ni la force des animaux ne satisfont à la condition rigoureuse d'un travail continu. Outre le corps du fourneau, dont la construction doit être très solide, il faut un plan incliné pour porter à la hauteur du gueulard les matières qui y seront projetées successivement, des halles pour contenir et mettre à couvert le charbon, et si la fonte est destinée à des moulages qui n'exigent pas une refonte, il faut une *moulerie* et ses dépendances (*v.* Moulage, etc.). Alors un hautfourneau devient une *usine* où des ouvriers de plusieurs métiers sont réunis sous une direction commune.—Le produit des hauts-fourneaux en fonte dépend de leur capacité et de la richesse du minerai. Quelques-uns ne donnent pas plus de dix-huit quintaux métriques par jour, ou moins encore, tandis que d'autres vont jusqu'à soixante quintaux et au delà. Le volume d'air que la machine soufflante doit leur fournir n'est pas en raison de la capacité, en y comprenant la hauteur, mais seulement de la section horizontale, ou de la base commune des deux pyramides.

Fourneau de réverbère. Le nom de cette forme de fourneaux semble indiquer que le feu n'y est pas appliqué directement à la matière sur laquelle il doit agir; cependant, la flamme enveloppe réellement autant qu'il est possible la masse de cette matière. Le combustible que l'on y emploie doit être propre à donner une flamme vive et prolongée; le bois et la houille *grasse*, c.-à-d. bitumineuse, ont cette propriété et servent seuls à chauffer les fourneaux de réverbère. Le foyer est à une extrémité; le combustible y est placé sur une grille d'une assez grande étendue, sous laquelle l'air puisse affluer librement. Entre le foyer et la cheminée se trouvent l'*autel* et le *creuset*, couverts l'un et l'autre, ainsi que le *foyer*, par une voûte que la flamme parcourt dans toute son étendue avant d'arriver à la cheminée, qui doit être très élevée, afin que le *tirage* (aspiration produite par l'air dilaté, et qui s'élève en raison de sa légèreté spécifique) suffise pour faire passer à travers la grille du foyer un courant capable d'entretenir une combustion rapide, afin que tout l'intérieur du fourneau soit continuellement rempli de flammes. Il faut des *ouvraux* pour les opérations diverses à faire dans ces fourneaux, et des *portes* pour fermer ces ouvertures, lorsqu'on n'a pas besoin d'exécuter quelque manœuvre dans l'intérieur; le foyer a son ouvrau; l'*autel* sur lequel on place la *charge*, c.-à-d. les matières à fondre, a aussi le sien, ainsi que le creuset, et cette partie du fourneau, qui contient la matière fondue, est percée à sa partie la plus basse d'un trou que l'on tient bouché jusqu'au moment de *couler*. L'ouvrau du creuset sert principalement à *brasser* la matière fondue, c.-à-d. à l'agiter fortement avec des *ringards* (barres de fer), afin de la rendre plus homogène, dans le cas où elle serait composée d'éléments non combinés et distribués inégalement dans la masse. — Le principal emploi des fourneaux de réverbère est pour la fusion des métaux destinés au moulage. On en fait d'assez grands pour fondre jusqu'à trente quintaux métriques de métal, et même plus. Si le moulage que l'on veut faire exige de plus fortes masses, on réunit le produit de plusieurs fourneaux chauffés en même temps. Ferry.

Fourneau de cassine. C'est une question grave que celle qui intéresse la sub-

sistance de deux à trois cents mille hommes sur la vie desquels repose le sort de l'état. Eh bien! cette question n'a commencé à occuper les esprits graves et les têtes pensantes que depuis très peu d'années. L'indifférence qu'une arme savante a mise long-temps à approfondir ce sujet n'est comparable qu'au peu de progrès qu'a fait la construction des casernes; elles sont la honte d'un siècle éclairé. — De savants essais tentés dans les casernes de Munich, il y a près d'un demi-siècle, par le savant Rumfort, étaient demeurés sans résultat : la routine et l'insouciance n'en avaient tenu aucun compte. Alors ministre, il avait imaginé les fourneaux hélicoïdes, c.-à-d. spiralement entonrés, le long de leur paroi intérieure, d'un tuyau servant de conducteur au calorique, avant qu'il se résolve en fumée. De 1812 à 1814, les fourneaux des casernes des pupilles de la garde, à Versailles, furent construits suivant les procédés raisonnés et économiques dont on commençait, à cette époque, à apprécier l'importance : ce fut, en France, le premier pas de ce genre d'amélioration. En 1820, le corps du génie se livra, à l'égard des cuisines de soldats, à des recherches, à des travaux propres à concourir aux progrès d'un siècle essentiellement industriel. Au lieu de ces vastes cheminées à l'ancienne manière des grands châteaux, cheminées où la déperdition du calorique occasionnait une ruineuse consommation de combustible, les officiers du génie construisirent des fourneaux où un seul foyer suffisait à deux marmites. La préférence paraissait acquise à ce système, en 1824; il s'y unissait un avantage de plus; il consistait dans la méthode d'alimentation par compagnies, au lieu de l'alimentation par escouades. Une économie annuelle de plus d'un demi-million, et elle pourrait être bien plus considérable, a été le résultat des foyers économiques adoptés dans les casernes depuis 1826; l'exact emboîtement de la marmite ou de la chaudière, dans la concavité du fourneau, a forcé à un mouvement de convergence la radiation de l'ignition; l'intervalle du fond du fourneau s'est disposé en conformité du genre de matières chauffantes. Après avoir essayé à Metz et à Strasbourg des fourneaux dont l'hélice était à deux ou même à trois révolutions, on s'est décidé pour celles dont la révolution n'excédait pas un à deux mètres. La forme, la dimension, le nombre des fourneaux, ont été combinés de manière à se prêter à la réduction ou à l'accroissement du nombre d'hommes casernés, et l'on a proportionné aux besoins du service, aux exigences des localités et aux mesures de propreté l'espace entre les fourneaux, leur diamètre, et leur nombre, etc. L'emploi de ces fourneaux n'exige qu'un kilogramme de bois, pour la cuisson de cinq kilogrammes de viandes bouillie, tandis qu'il fallait autrefois une livre de bois par livre de soupe. Il est des cas ou une marmite pourrait avec plus de profit fournir à la subsistance de tout un bataillon, mais ce mode supposerait une fixité du nombre d'hommes, une égalité d'effectif qui peut rarement durer. D'ailleurs, la manœuvre des marmites trop lourdes occasionnerait les dégradations du massif qui les contient, et le transport maladroitement exécuté d'un vaisseau renfermant une quantité de liquide bouillant pourrait entraîner de graves accidents. En 1827, les fourneaux à une seule marmite ont été définitivement adoptés. G^al^ Bardin.

Fourneau de mine, chambre où s'opère l'explosion d'une mine de guerre. Cette chambre est pratiquée à l'extrémité d'une galerie souterraine, ou d'une conduite qu'on nomme *puits de mine*. Une fusée, une saucisse, y communiquent l'inflammation au coffre, c.-à-d. à la caisse de bois qui contient la charge, ou les charges, s'il s'agit d'une mine en araignée. Des mines pratiquées pour la défense d'une place assiégée sont dirigées vers les dehors de la forteresse, de manière à aboutir aux gorges des ouvrages. Autrefois, l'attachement du mineur, opérat on maintenant peu ou point pratiquée, avait pour but de percer le trou du mineur au pied de l'escarpe d'un bastion, pour que

de là cet ouvrier poussât une mine destinée à tourmenter le massif et à préparer ou agrandir le travail de la brèche. Entre plusieurs mines qui ont joué, l'espèce de cône de terre qui reste debout, s'appelle *dame.* Il y a, suivant la profondeur où la mine est ménagée, des fourneaux de premier ordre, des fourneaux de second ordre. Les globes de compression sont un moyen de combat de mineurs à mineurs : ces globes sont destinés à crever les galeries, éventer les chambres, étouffer les mineurs ennemis. Compasser les feux, c'est ne faire éclater que progressivement et à des intervalles combinés, les charges de plusieurs mines ou d'une mine à plusieurs fourneaux. Quand une capitulation vient d'être signée, les bouches de puits et les fourneaux de mines qui étaient disposés pour la continuation de la défense sont livrés avec leur charge aux troupes mises en possession de la forteresse qui se rend.

G<sup>al</sup> Bardin.

**FOURNÉE** (*panes furnacei*). On désigne proprement ainsi le nombre de pains qu'on fait cuire à la fois dans un four, d'où il résulte qu'il peut y avoir de grosses *fournées*, de petites *fournées*, une première, une seconde *fournée*, etc. Ce mot, par extension, et toujours au propre, a été appliqué à l'ensemble de toute espèce de corps qu'on peut faire chauffer à la fois dans un four. C'est ainsi qu'on dit une *fournée* de gâteaux, d'échaudés, de briques, de chaux, de tuiles, etc. Le même mot est employé figurément pour désigner à la fois toute collection d'individus qu'on fait participer en même temps à de nouvelles et mêmes fonctions, qu'on élève ensemble à un même et nouveau rang : c'est ainsi qu'on dit : il sortira cette année de telle école une *fournée* d'officiers ; le gouvernement, dans telle circonstance, a cru devoir nommer, ou plutôt faire ou défaire une *fournée* de pairs, etc. Cette expression, comme on le conçoit, est alors un signe de mépris : c'est la voix publique accusant la légèreté ou plutôt l'injustice de ceux qui, dispensant les grâces, accordent à l'intrigue ce qui ne devrait être que le prix du mérite ou des services les plus éminents. Rien n'est plus propre qu'un tel système à frapper d'une égale déconsidération ceux qui le pratiquent et ceux qui en sont l'objet, la main qui donne et celle qui reçoit : un renversement total des idées et des choses en sera tôt ou tard l'inévitable résultat. Déjà on est parvenu ainsi à rendre le citoyen indifférent à tout ce qu'il y a de grand, de noble, de beau, sinon à l'avilir. Que le ciel détourne les maux que nous prévoyons !

Billot.

**FOURNIL.** Dans les maisons riches qui contiennent un grand nombre d'habitants, on appelle de ce nom une pièce située ordinairement auprès des cuisines, dans laquelle se trouve le four où l'on cuit le pain, la pâtisserie, etc. T.

**FOURNIMENT.** C'est le nom qu'on donnait à un étui de bois ou de corne dont les mousquetaires à pied se servaient dans le xvii<sup>e</sup> siècle pour mettre leur poudre ; les chasseurs en portent encore de nos jours. Ce mot a maintenant une acception nouvelle, il se dit de certains objets à l'usage du soldat, et formant son équipement : il s'applique plus spécialement encore à la buffleterie, aux baudriers, aux ceinturons, et même aux fourreaux de sabre et de baïonnette. La buffleterie du soldat français est couverte d'une couche de blanc de céruse qui, tantôt séchée par un soleil ardent, parsème l'uniforme de poussière, tantôt imbibé de pluie, se détériore, coule et tache le drap. On essaya sous la république de vernir les buffleteries blanches : cette innovation ne réussit pas. Ce vernis, brillant dans les premiers jours, contractait trop tôt une apparence de vétusté qui déplaisait à l'œil ; on fut forcé d'y renoncer. Plusieurs puissances étrangères ont adopté le fourniment noir verni, surtout pour l'infanterie légère. La restauration, à l'époque de ses légions départementales à habits blancs, essaya d'appliquer cette innovation à des chasseurs à pied en veste verte : Elle eut peu de succès ; et pourtant il est à regretter que ces buffleteries n'aient pas été ad-

mises. L'aspect en est grave, et il n'existe pas un seul militaire, ayant rompu avec la vieille routine et ami raisonnable du progrès, qui ne les préférât à ces buffleteries blanches dont tout l'avantage est de former sur la poitrine des grenadiers et des voltigeurs une belle croix de St-André, avantage trop payé par le temps que perd journellement le soldat à les nettoyer. Tôt ou tard il faudra en venir au fourniment noir verni, et l'on s'étonnera alors d'avoir tant tardé à l'adopter pour nos troupes. U. Barrièse.

FOURNISSEUR, FOURNITURE. Dans son acception générale, le premier de ces mots, qui est d'une origine toute nouvelle, signifie toute personne qui fournit, mais on est convenu d'appeler plus particulièrement ainsi les entrepreneurs chargés de pourvoir à l'entretien des corps d'armée, et à l'approvisionnement des places fortes. Ce sont les *traitants* de l'ancien régime. A certaines époques, il se fait au ministère de la guerre une adjudication pour l'entreprise des fournitures à faire à l'armée. L'adjudicataire s'engage à livrer aux troupes ces fournitures à un prix déterminé, qu'il ne peut augmenter : on conçoit cependant que ce prix variera pour les temps de guerre. L'entrepreneur doit fournir aux troupes des vivres de bonne qualité et en quantité suffisante. Malheureusement il arrive qu'ils profitent des difficultés réelles des pays et de la mauvaise volonté des peuples pour ne tenir qu'une partie de leurs engagements. Ainsi, on a vu souvent, dans les guerres qu'a eues à soutenir la France depuis 1789, surtout au temps du directoire, les soldats manquer des choses les plus essentielles, même de vivres, qui ne leur étaient fournis ordinairement que de très mauvaise qualité. L'abus a été si loin dans ce genre que Napoléon ne crut pouvoir mieux faire que de frapper rudement sur ces lâches exploitateurs ; mais, quelque sévérité qu'apportât en cela le général Bonaparte, il ne put empêcher ces hommes avides d'exploiter indignement la république. L'époque du directoire fut en effet pour eux l'époque la plus heureuse et la plus fertile. Le calme qui venait de succéder aux orages politiques laissait un libre cours aux intrigues des fournisseurs : ils surent en profiter. Ils corrompirent ce qu'il y avait encore à corrompre, et il n'y eut que quelques rares vertus qui surent résister à cette malheureuse influence. On vit alors des hommes probes, jusque là, céder à l'instinct du mal et imiter ceux qui les entouraient. Cette lèpre s'étendit partout : elle envahit l'armée, mais elle s'arrêta aux pieds du général Bonaparte. Jeune encore, sans fortune, ayant à se créer une position certaine dans ce moment d'élaboration générale, il sut résister aux offres les plus brillantes. Animé d'un véritable sentiment républicain, il fit par vertu ce qu'un homme habile dans une position semblable aurait regardé comme une faute capitale. Non seulement il rejeta dédaigneusement les offres des fournisseurs, mais il les attaqua partout, s'en plaignit au directoire, et, usant de son droit, en fit fusiller plusieurs pendant les campagnes d'Italie. Les fournisseurs cependant ne se rebutèrent pas, ils revinrent plusieurs fois à la charge, mais ils finirent par s'apercevoir qu'ils ne gagneraient rien avec un tel homme. « Je préférerais, disait l'un d'eux, proposer à Bonaparte une complicité de vol de grand chemin qu'une prime dans une fourniture faite à la république. » Les fournisseurs, n'ayant pu venir à bout de l'intégrité de Napoléon, devinrent ses ennemis les plus acharnés : ils l'attaquèrent partout et furent pour beaucoup dans les mesquines tracasseries qu'on lui fit subir à cette époque. Napoléon s'inquiétait fort peu de ces vaines clameurs : il leur répondait par le bruit de ses victoires. Dès qu'il fut le maître, il mit bon ordre à tous les tripotages qui avaient rendu fameux les salons de Barras : les fournisseurs furent surveillés de près et punis sévèrement. — Mais il restait encore aux fournisseurs le moyen de faire une rapide fortune, sans que les troupes eussent à souffrir de leur cupidité. On conçoit en effet que si un entrepreneur de vivres fournit au gouvernement

à raison de 25 centimes la ration ce qui ne lui en coûte que 15, pour peu que dans toutes les fournitures il fasse un gain proportionnel au chiffre que nous venons de poser, ce qui n'est certainement pas exagéré, il peut en très peu de temps arriver à une fortune colossale. Les fournisseurs achètent souvent les denrées à vil prix. Les peuples n'osent point refuser de céder pour une modique rétribution ce qu'ils sentent qu'on pourrait exiger d'eux par la force. Quant aux fournisseurs qui, non contents des gains dont nous venons de parler, s'aviseraient de frauder sur la nature des vivres ou apporteraient dans leur livraison retard par négligence, nos lois les punissent d'un emprisonnement de six mois au moins et de dommages-intérêts ; s'ils ont fait cesser le service dont ils étaient chargés sans y avoir été contraints par un cas de force majeure, elles statuent contre eux la réclusion et une amende d'au moins 500 francs, ainsi que des dommages-intérêts. — Malgré la sévérité de nos lois pénales, il n'est pas rare de trouver des fournisseurs en faute. Ceux qui embrassent cette carrière connaissent la disposition rigoureuse des lois, mais ils savent aussi qu'avec de l'or on parvient facilement, dans une société comme la nôtre, à être réputé un fort honnête homme, lorsque l'on a tout fait pour ne pas l'être. — L'acception générale du mot *fourniture*, comme celle de *fournisseur*, doit s'entendre de toute chose fournie : ainsi, on dit une *fourniture* de tailleur, etc.; les cuisiniers appellent *fourniture* quelques herbes menues qu'ils mêlent à la salade. Il y a aussi des *fournitures* que le code civil déclare privilégiées, ce sont les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille, savoir, pendant les six derniers mois, par les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers et autres, et pendant la dernière année par les maîtres de pension et marchands en gros. C. Lesaun.

**FOURRAGE.** Dans son acception la plus étendue, ce mot comprend tous les végétaux qui servent de pâture à nos herbivores ; mais souvent on ne l'emploie que pour désigner les récoltes des prés et des prairies artificielles, et encore ce nom est-il réservé dans plusieurs départements aux produits des prairies artificielles seulement. — Tous les genres de fourrages peuvent être rangés dans trois sections : 1° verts; 2° secs; 3° racines et tubercules. — 1°. *Fourrages verts* (céréales et vesces coupées en vert, herbe des près et des prairies artificielles, feuilles et tiges du maïs, etc., consommées avant leur dessiccation). Sous un volume donné, ils offrent beaucoup moins de principes nutritifs que les fourrages secs; de leur usage exclusif résulte une diminution dans la force et la vigueur des animaux de travail, la quantité trop grande d'eau qu'ils introduisent dans la circulation faisant perdre au sang une partie de son action stimulante sur la fibre musculaire et les centres nerveux. — D'ailleurs, comme les animaux ne peuvent trouver une alimentation suffisante que dans un volume considérable de plantes vertes, le résultat de leur usage est le développement considérable des organes contenus dans la cavité abdominale, et par suite les mouvements lents, lourds, et la difformité. — Distribués aux bœufs et aux chevaux en même tems que les grains et les fourrages secs, ou bien seuls avec la paille et les grains (orge, avoine, blé, etc.,) pendant les mois d'avril et de mai, ils leurs sont d'une grande utilité, et contribuent à les maintenir en bonne santé. — De graves accidents, la mort même, résultent de leur abus ; le danger est d'autant plus grand, toutes choses égales d'ailleurs, qu'ils sont plus aqueux, plus saturés de rosée. — Tout le monde a vu des bœufs, des vaches et des moutons surtout, saisis de coliques et de météorisme après avoir mangé du trèfle vert et mouillé ; — 2° *Fourrages secs* (foin, trèfle, luzerne, vesces, céréales fanées, pailles d'orge, d'avoine, de seigle, de froment, etc.). Ils sont alimentaires à différents degrés, et chacun renferme une proportion plus ou moins grande de principes nutritifs, selon qu'il a été abattu à une époque

plus rapprochée de la pleine floraison : ainsi coupés, long-temps avant la fleur ou lorsqu'ils se sont desséchés sur pied, ils nourrissent peu; les pailles des céréales sont dans ce dernier cas.—Les fourrages secs, tels que le foin, le trèfle, la luzerne, tiennent en bon état les herbivores de la ferme ; cependant, ceux qui travaillent tous les jours et les chevaux sortent ont besoin de grains (avoine, orge, fèves, etc.), dont la quantité est proportionnée à la nature des fourrages.—Le cultivateur qui voudra nourrir ses chevaux avec de la paille seulement devra donner une ration de grains double de celle qui est nécessaire avec le foin. Fanés et récoltés pendant une saison pluvieuse, les fourrage s'avarient, contractent, malgré tous les soins, un commencement de moisissure, et sont peu profitables ou même nuisibles aux animaux, qui ne les mangent que par nécessité; mais dans cet état, on leur fait perdre leur insalubrité, on les rend même appétissants par la manipulation suivante : la ration pour deux ou trois jours retirée de la meule, secouée et ventilée convenablement, le fourrage est disposé par couches minces, superposées; chaque couche est arrosée et salée très légèrement, puis réservée pour l'usage. — 3° *Racines et tubercules* (betteraves, carottes, turneps, navets, topinambours, pommes de terre). Cette dernière section fournit sans contredit les fourrages les plus propres à nourrir et engraisser les bestiaux, mais, nous devons le dire, elles sont le *nec plus ultrà* de la grande culture; les frais qu'elles entrainent comme récoltes binées, sarclées et buttées, en font un fourrage toujours cher ; la beauté et l'abondance des récoltes qui suivent sont bien une compensation, mais avant de demander à notre agriculture dans l'enfance ce haut degré de perfection, prêchons lui d'abord la culture des prairies artificielles, qui demandent des dépenses beaucoup moindres. Le régime le plus propre à maintenir les animaux en bonne santé et à les engraisser résulte d'une combinaison intelligente des différentes espèces de fourrages : de leur quantité, de leur qualité et de leur variété dépend la véritable richesse du cultivateur.

P. Gaubert.

Foussage militaire. Cette expression s'applique-t-elle aux produits végétatifs sur pied, aux fruits recueillis, emmagasinés, distribués pour la nourriture des chevaux des armées? S'applique t-elle à des actions de guerre ou aux opérations armées qui ont pour objet d'assurer en campagne l'avitaillement des bêtes de selle et de trait? Oui, ces significations diverses sont représentées par ce même terme, et cette homonymie n'est pas une des taches les moins impardonnables de la langue militaire ; aussi des écrivains logiciens commencent ils, avec raison, à appeler *fourragement* l'action d'aller en guerre, à la picorée, à la corvée du fourrage. Si, jusqu'ici, les dénominations étaient louches, les règles administratives qui concernent les fourrages n'étaient guère moins confuses. Ce n'est pas en un siècle que se fait une législation : or, celle des fourrages n'a pas un siècle, et l'on embarrasserait les plus habiles administrateurs si on les invitait à préciser si, tant en paix qu'en guerre, c'est le système d'entreprise, ou de régie, ou de réquisition, ou de maraudage qui est préféré ou à préférer. Au commencement du règne de Louis XIV, le gouvernement ne fournissait pas encore de fourrage aux troupes de cavalerie en garnison : c'était à la paie des maitres, c.-à-d. des cavaliers, à y pourvoir : or, on y pourvoyait à peu près à la manière dont on l'avait toujours fait en temps de guerre, c.-à-d. en prenant le fourrage où on le trouvait, à moins que les syndics, les échevins, les baillis, n'aimassent mieux, pour la tranquillité du pays, le fournir aux frais des communes, ce qui arrivait le plus souvent. Le réglement du 9 octobre 1629 commença à s'occuper des fourrages de l'étape, et régla ce que les autorités en devaient fournir. Ce fut le premier rescrit qui embrassa cette branche d'administration publique. Depuis lors, les fourrages armés, c.-à-d. le fourrage-

ment en temps de guerre, commencèrent à s'appuyer sur quelques principes, mais ce ne fut pas le gouvernement, ce furent les écrivains militaires qui donnèrent cette impulsion et amenèrent ce progrès, car le ministère de la guerre a de tout temps, reçu sa législation de la plume des écrivains, comme il a accepté de l'argot des soldats les nomenclatures qu'il a légalisées; il n'a encore, comme langue et comme principes, rien su faire de lui-même. Depuis que les simples cavaliers, les maîtres, commencèrent à n'avoir qu'un cheval, c.-à-d. vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la solde étant devenue trop modique pour subvenir à la fourniture des fourrages, il fallut bien que le gouvernement y pourvût; l'ordonnance de 1651 (4 novembre) en fournit la preuve; elle ne parlait encore que de paille et de foin. Celle de 1688 commença à parler d'avoine. L'ordonnance du 13 juillet 1737 renouvelait les dispositions relatives à l'étape; mais c'est surtout depuis le 25 mars 1763 que les modes de fournitures, les voies de justification, les formes de contrôlement, le maniement des masses de fourrages remises à l'administration des corps, ont donné idée d'un plan et d'une marche raisonnée. Nous ne pousserons pas plus loin des recherches que chacun peut faire en consultant la législation et les écrivains depuis le règne de Louis XVI. G<sup>al</sup>. Bardin,

Fourrageurs, Fourrager. Le mot *fourrager* signifie l'action de plusieurs cavaliers réunis, allant, en ordre et en temps de guerre, chercher ou *faire du fourrage*, ou, en d'autres termes, prendre du foin, de la paille, des herbes et des grains pour la nourriture des chevaux. Les hommes commandés pour cette corvée marchent accompagnés d'une escorte proportionnée aux chances de péril dont la position de l'ennemi les menace. — Le fourrage se prend dans les champs, dans les villages, dans les fermes. Le jour et le lieu où il doit être fait sont indiqués par le général. — On distingue deux espèces de fourrages, le *grand* et le *petit*. Le grand fourrage est celui qui se fait au loin pour toute la cavalerie d'une division, d'un corps d'armée ou d'une armée; le petit fourrage se fait pour un escadron, un régiment ou une brigade, et le plus souvent aux environs du camp par distribution régulière. On distingue aussi le *fourrage en vert*, lorsqu'il est pris sur place, ou *en sec*, lorsqu'il est pris dans les granges ou dans les meules. Les réglements militaires font connaître toutes les précautions à prendre dans les deux cas, l'ordre de la marche, celui de l'exécution et celui du retour au camp. Des officiers accompagnent les hommes de corvée, les surveillent et empêchent qu'ils ne s'écartent ou ne commettent des désordres. — On appelle *fourrageurs* les cavaliers qui travaillent à couper le foin, à enlever le fourrage dans les granges, à l'entasser et à réunir dans des sacs les grains qu'ils ont pu se procurer. — On donne également ce nom aux marandeurs qui parcourent les campagnes pour leur propre compte. Ceux-ci encourent les peines prévues par le code militaire. Sicard.

**FOURREAU.** C'est le nom qu'on donne à une sorte de gaîne, d'étui ou d'enveloppe servant à couvrir, à conserver un objet quelconque. C'est ainsi qu'on a dit un *fourreau* d'épée, de baïonnette; des *fourreaux* de pistolets, et, en parlant de meubles, des *fourreaux* de chaises, etc., pour désigner les housses qui les préservent de la poussière, sans y être assujetties par des clous. De là nous est venu un assez grand nombre de locutions proverbiales, comme : coucher dans son *fourreau*, pour coucher tout habillé; tirer l'épée et jeter au loin le *fourreau*, pour indiquer qu'on ne quittera les armes qu'après avoir obtenu une victoire complète; c'est encore de là qu'on a dit, en parlant de certaines personnes en qui une grande activité d'ame et une surabondance extraordinaire d'énergie altèrent la santé, que chez elles la lame use le *fourreau*. — En botanique, on a donné le même nom aux enveloppes, etc., qui recouvrent l'épi du froment, du seigle, etc., avant qu'il soit parvenu à sa maturité. — Plu-

sieurs étymologistes se sont efforcés de faire dériver cette expression *fourreau* du latin, de la langue gothique, de celle des Anglo-Saxons, comme s'il n'était pas plus vrai et plus naturel d'en trouver la racine dans le mot *fourrer*. U. B.

**FOURREURS** et Fourrures. Ces termes, dérivés du verbe *fourrer*, se retrouvent dans *fourreau*, et se rapprochent des mots *four* et *fourneau*, qui sont eux-mêmes originaires par l'étymologie de *pyr* ou de *fire* (feu). — L'espèce humaine, dépourvue de couvertures naturelles pour se garantir des outrages des éléments, surtout sous les cieux glacés, a eu besoin de s'envelopper de vêtements chauds. Les animaux eux-mêmes sont revêtus de toisons très épaisses et très duveteuses dans ces régions polaires. L'homme est sans doute destiné naturellement, par sa nudité originelle, à vivre dans les contrées chaudes des tropiques, ainsi que les singes, ses anciens compatriotes; ses habitudes essentiellement frugivores et omnivores l'annoncent encore; mais la nature flexible de son organisation lui ayant permis de devenir cosmopolite, il lui a fallu recourir à l'usage des fourrures et du feu, sur ces terres désolées par la froidure et l'hiver. Notre race se couvre d'autant plus de vêtements de nature animale qu'elle se rapproche des régions polaires; il lui faut pareillement des nourritures très animalisées et substantielles. En effet, les aliments végétaux, comme les vêtements de nature végétale, tempèrent ou refroidissent l'organisation, tandis que le régime animal échauffe et accroît beaucoup l'énergie de nos fonctions vitales. Les alternatives de l'hiver et de l'été font donc varier également les proportions des substances animales et végétales, soit dans nos habillements, soit dans nos nourritures, par les mêmes causes. L'on conçoit que si l'homme polaire subsiste uniquement et se couvre tout entier de produits animaux, si l'homme des tropiques s'habille et se nourrit de produits végétaux presque seuls, des proportions plus ou moins fortes des uns ou des autres domineront, soit dans les nourritures, soit dans les vêtements des nations des climats tempérés ou intermédiaires. — Tous les vêtements animaux, surtout les fourrures, enlèvent moins de calorique que les habits végétaux. Aussi les premiers sont idioélectriques, au lieu que ces derniers sont anélectriques, absorbent plus l'humidité de la transpiration, et sont pour ainsi dire *maigres*, tandis que les autres sont *gras*. D'après leur nature chimique, les vêtements animaux contiennent plus d'azote et d'hydrogène, les végétaux plus de carbone et d'oxygène; mais ces considérations ultérieures sont renvoyées à l'art. Vêtement. — L'histoire nous apprend que les premiers vêtements de l'homme furent, à l'état sauvage surtout, les peaux des bêtes vaincues à la chasse. La Genèse dit que Dieu fit des vêtements de peau à Adam et Ève chassés du paradis terrestre. Toutes les peuplades barbares subsistant de proie trouvent dans celle-ci leur aliment et leur habillement. Non seulement ces chasseurs, mais les guerriers (qui ne sont d'abord que des chasseurs d'hommes), ont pris de tout temps des fourrures de bêtes pour marques de leur valeur, autant que pour se couvrir : Hercule portait la peau du lion de Némée. Dans l'*Iliade*, les héros d'Homère revêtent leurs épaules de la dépouille des animaux; c'est le signe de leur caractère : le rusé Dolon prend un casque de peau de fouine et se cache sous une peau de loup, pour surprendre de nuit les ennemis; le beau Pâris se pare de la peau d'un perfide léopard; le farouche Diomède se couche sur celle d'un féroce bison, et, dans l'*Énéide*, Alceste se montre

Horridus in jaculis et pelle libystidis ursæ.

Aussi, de tout temps, les sauvages du Nord, en Amérique comme en Asie, vaillants guerriers et chasseurs, couverts de leurs fourrures d'ours et de gloutons, sont venus fondre, tels que des animaux féroces, sur les doux peuples des régions méridionales et de l'Inde, pour les asservir. Tels étaient les peuples du nord de l'Europe au temps de Tacite, qui dit des Fennes (ou Finnois) : *Mira feritas, fœ-*

*da paupertas; vestitui pelles, cubile humus.* C'est par un reste évident de ces vêtements que les rois d'Europe et les souverains de l'Asie, les ducs et pairs en France, et généralement ceux qui jouissaient d'une haute supériorité sociale, ont retenu l'antique usage, dans les cérémonies, de manteaux doublés de diverses fourrures, et surtout d'hermine. Lorsque jadis les Francs, les Goths, les Vandales, les Huns, les Sarmates, les Hérules, les Alains, les Lombards, les Normands, etc., descendirent des régions septentrionales pour s'emparer des débris de l'empire romain, ces demi-sauvages se distinguaient des nations subjuguées par leurs fourrures. Ils considérèrent donc long-temps l'usage des fourrures comme marque de domination et de souveraineté, idée qui s'est perpétuée dans les blasons même jusqu'à nos jours. Le mot *investiture* désignait la prise d'un vêtement fourré qui conférait la dignité ou la possession d'un fief, d'une magistrature civile ou militaire. Il en est de même des *pelisses d'honneur* pour les pachas, en Turquie. Les Ottomans, qui sont une nation d'Oïgours assez récemment sortie de la Tatarie, ont, en effet, retenu la mode des riches fourrures. Les Chinois sont le peuple du monde qui recherche le plus les pelleteries, soit à cause des vents froids si impétueux qui soufflent constamment sur les côtes orientales de l'Asie, soit par l'extrême rareté du bois dans leur empire, habité depuis tant de siècles. Les habitants de la Sibérie portent leurs fourrures le poil en dehors, ce qui les fait ressembler de loin à des ours et aux autres animaux, tandis que les Russes et les autres Européens tournent les poils du côté intérieur, comme donnant plus de chaleur. La manière sibérienne empêche plus l'introduction du froid, puisque c'est le procédé de la nature chez les animaux. — Quand le froid n'est point l'unique cause qui détermine l'emploi des vêtements de peau, cet usage indique un état encore voisin de la barbarie, tandis que partout où l'on se sert de tissus végétaux, on y trouve tous les éléments d'une civilisation plus ou moins perfectionnée. Les pays le mieux policés sont ceux où s'établit le plus de métiers et de manufactures en ce genre : les nations civilisées tondent leurs moutons, les barbares les écorchent. Ainsi, l'on voit en Afrique des peuplades de Cafres et de Hottentots qui, dans leurs arides karrous, sous un ciel ardent, se vêtent de peaux et mangent pareillement beaucoup de chair. Il paraît donc évident que plus un peuple se vêtira de substances animales, plus il usera de chair dans son régime alimentaire; l'inverse aura lieu chez une nation qui se vêtira de matières végétales. — Il faut donc que les habitants des contrées polaires, où ne croît nulle plante textile, où les végétaux alimentaires sont si rares, deviennent carnivores et se vêtent de pelleteries; tandis que le contraire a lieu dans les pays chauds, où les animaux n'ont aucun pelage épais et chaud. L'homme, dans le Nord, se transforme en bête féroce; il devient plus humain et plus timide à mesure que la terre se montre envers lui plus libérale.

*Qualité des fourrures relativement à leur production.*

Dans un travail particulier lu à l'institut, nous avons établi que la production des plus belles toisons et des longues fourrures était favorisée, 1° par la diminution de la sensibilité nerveuse ou sa concentration chez les animaux; 2° par la froidure et par l'engourdissement, le sommeil, etc.; 3° par la diminution de la transpiration cutanée; 4° par l'affaiblissement des fonctions respiratoires; 5° par la disposition à la *leucose* ou l'*albinisme*; 6° que la finesse du pelage est surtout favorisée par la ténuité de la peau, la jeunesse, la petite taille, la vie courte; 7° que l'ardeur génitale ou le moins d'abus possible de cette faculté procure les plus riches toisons, tandis qu'après le rut, les pelleteries des animaux perdent la plus grande partie de leur pelage. — Les peaux garnies de muscles peaussiers sous-jacents nourrissent comme un terrain fertile les poils les plus grands, ou ces *jarres*

longs, raides, profondément implantés. Cela est à tel point que là où le panicule charnu est le plus developpé, là aussi le poil peut devenir tige piquante, comme chez les hérissons, les porcs-épics, ou les moustaches des carnassiers.—On fait tomber ces jarres ou longs poils en amincissant les peaux et les râclant en dedans à l'aide d'un couteau, qui coupe ainsi leurs bulbes ou racines profondes : cela s'appelle *éjarrer*. — On peut diviser en deux classes les animaux à fourrures et à toisons. Les premiers sont, ou des carnassiers digitigrades et plantigrades, ou des rongeurs; presque tous, vivant à l'état sauvage, ne sont que des produits de chasse, et l'on n'obtient leur pelage qu'avec leur peau. Les animaux à toison appartiennent exclusivement à l'ordre des *ruminants* (genres chèvre, brebis, vigogne ou alpaca). Réduits à l'état de domesticité, le dépouillement de leurs poils ou laines offre un produit annuel. Cependant, les peaux d'agneaux d'Astracan et autres servent aussi comme fourrures. Il en est de noires ou de moirées, fines, luisantes. Pour les obtenir ainsi, les Tatars-Kirguis enveloppent les agneaux d'une toile. On en tire aussi du Chorasan et de la Crimée, grises et frisées, que l'on coud ensemble : telles sont les *toulouppes* des Allemands. Plusieurs rongeurs ou frugivores donnent le débourrement de leurs poils, dans les genres lièvre (lapin), castor, couia, etc., pour la chapellerie et d'autres usages. Les fourrures les plus solides résultent du genre de vie des carnivores, d'autant mieux que leurs peaux, soit par une texture serrée, soit par la graisse odorante qui les imprègne, sont moins maltraitées que celles des herbivores par les insectes. — En effet, les fourreurs doivent surtout veiller sur leurs diverses pelleteries pendant l'été, et lorsque se multiplient les larves des teignes (*tinea* ou *botys pellionella*, *sarcitella*, etc.), les *dermestes*, les anthrènes, les *ptinus* et autres coléoptères rongeurs. On sait que les odeurs fortes, le poivre, le camphre, etc., sont les moyens conservateurs. C'est principalement de Russie ou de Sibérie, de Norwége, d'une partie de la Pologne et de la Lithuanie, que nous viennent les plus riches fourrures. Tout le Canada, le Labrador, la baie d'Hudson, les côtes nord-ouest d'Amérique, en fournissent aussi de fort belles dans le nouveau continent. Ainsi, les plus chaudes pelleteries sont un produit des pays les plus froids, tandis que les diverses espèces d'animaux ne présentent, sous les climats chauds, que des peaux dégarnies, clair semées de poils, et où ceux-ci se tiennent ras, courts et grossiers.

*Des fourrures fines, ou pelleteries les plus recherchées des régions du Nord.*

Nous renvoyons aux articles des *laines*, des *poils* et *toisons* ce qui concerne les *ruminants*. Parmi les fourrures des *rongeurs*, on compte : 1° le *racoonda* des fourreurs, ou *ragondin*, et le quonya de Dazzara (*mus coypus*, L. Gm., *hydromys coypus*, Geof.-St-H.), à robe veloutée, à poils tantôt dorés, tantôt plus bruns; il sert pour les feutres, comme le castor. Ce rongeur aquatique, de la taille du lapin, abonde à Buenos-Ayres; il a été confondu avec la loutre saricovienne à tort. 2° Le rat musqué du Canada, *mus zibethicus*, ou ondatra de Buffon, également aquatique, offre un pelage fin, brun, luisant très recherché; mais son odeur de musc devient fatigante. 3° Le castor, *castor fiber*, ou bièvre; son pelage n'est plus guère employé qu'en Russie et en Chine; les Turcs le nomment *koudouz*; son poil est usité pour le feutrage des chapeaux. 4° Les lièvres et lapins, *lepus variabilis* (lièvre blanc en hiver, à poils très fins), le *lepus tolaï* de Sibérie, celui du Canada, dit *tourville*, ont les pelages les plus estimés, comme les lapins angora (*lepus argenteus*), le tawchan des Turcs. 5° Les marmottes, surtout le bobac, *arctomys bobak* de Pologne, à poil fauve, sont des fourrures communes; la plus jolie robe est celle du zizel ou souslik (*arctomys citillus*, L.), à poil cendré, moucheté de fauve et de blanc sur le dos, fauve sous le ventre. L'*arctomys monax*,

marmotte du Canada, donne une fourrure fine, brillante, appelée *rat perlé* par les fourreurs; on en fait des vitchouras et des manchons. Le hamster de Buffon, *arctomys cricetus*, gris sur le dos, noir sous le ventre, est une fourrure assez estimée. Cette marmotte est toute noire dans les steppes de Simbirsk; on l'appelle *karbusch*, et on en fait, dans le Nord, des bonnets de hussards. 6° Les écureuils, quoique petits, donnent de très jolies fourrures: tels sont le petit-gris du Nord et le *sciurus cinereus* de Virginie et de Caroline. Les écureuils, si roux en France, deviennent d'un gris perlé en Sibérie et en Laponie; il en est même de tout noirs, dont on attribue la couleur à ce qu'ils se nourrissent des cônes résineux des sapins du Nord. Les petits-gris de Kasan n'ont que leur queue noire. La finesse et l'éclat varié de leur pelage rehaussent le prix de leur fourrure. Les écureuils palmistes tigrés ou zébrés, ou *rass* des Turcs, sont surtout estimés; il en est à peu près de même du *sciurus striatus*, écureuil de terre, rayé de cinq bandes brunes, si recherché des Chinois. Les écureuils blanchâtres de Samara, en Tartarie, dits *samarski*, sont vantés par les Turcs (*allah kerim*). 7° Le chinchilla, *cricetus laniger*, espèce de hamster des montagnes du Chili et du Pérou, a été une fourrure d'un prix élevé: sa robe griseperlée, si fine, si soyeuse, passait pour l'une des plus riches parures d'hiver. Il a perdu une partie de sa valeur, parce qu'il jaunit. L'animal vit dans des trous; sa taille est inférieure à celle du lapin. On en a fait une immense destruction avant que les naturalistes l'aient bien connu. — *Mammifères carnassiers*. 1° L'ours terrestre, *ursus arctos*. Celui de nos contrées est brun, celui de Russie est gris; mais le plus estimé vient d'Amérique ou du Canada, parce qu'il est d'un beau noir. On recherche moins la peau de l'ours blanc, *ursus maritimus*, à poils rudes. 2° Les blaireaux, *ursus meles*, les gloutons, *ursus gulo*, dits *rossomak* des Russes, ont le poil plus ou moins brun et marron; leur fourrure, quoique chaude, est peu estimée: les derniers répandent une odeur puante qui se communique aux Cosaques qui s'en servent. Le raton, ou *racoon* des Américains du Nord, est le *procyon lotor*, Geof. St Hil.; son pelage, gris-brunâtre, s'appelle *seuhpp* en Allemagne; il s'emploie pour les bonnets des Polonais et les manchons; son poil est fort doux. On recherche encore la peau du carcajou, dit aussi *volverenne d'Amérique*, ou blaireau du Labrador, *ursus luscus*, L. 3° Les genettes et civettes, *viverra zibetha* et *V. genetta*, sont recherchées des fourreurs: celles-ci ont le dos cendré et strié par ondulations noires; les premières, nommées aussi *chats d'Espagne* ou *de Constantinople* chez les pelletiers, ont une robe fauve tachetée de noir; toutes répandent une forte odeur musquée. La genette des Pyrénées a quelquefois le pelage gris-bleu moucheté de noir: ce sont des fourrures médiocres. 3° Les martes, dites *martres* par les pelletiers, offrent les plus riches fourrures. La marte commune, *mustela martes*. Son poil est d'autant plus fin qu'elle vit plus au Nord. Toutes les espèces de martes, de zibelines et d'hermines forment la base du grand commerce de pelleteries de Russie et du nord des deux continents; mais leur pelage doux, soyeux, brillant, n'est dans toute sa beauté qu'après qu'on en a fait tomber le jarre ou les longs poils rudes, en écharnant les peaux, pour ne laisser que le duvet le plus fin. Alors la fourrure, seulement duveteuse, acquiert cinq fois plus de valeur. On éjarre les fouines, dont le poil est plus fin que celui des putois. Il paraît que les fourrures d'Amérique dites *martins* des fourreurs (*the pine-martin* de Pennant) sont, ou des martes ordinaires, ou des belettes à robe brune-rousse et à ventre blanc. — L'hermine, *mustela erminea*, fauve-marron en été, et qui devient blanche en hiver, avec le bout de la queue toujours noir, forme la fourrure la plus célèbre. Dès le temps des rois mérovingiens ou chevelus, on portait en France des chaperons fourrés d'hermine. Les Tatars nomment *katski* les petites hermines, et

*laska* les jeunes; celles d'Irkoutsk sont de moindre valeur. En hiver, ces animaux ont des poils bien plus fournis : tels sont les *timber hermine* des Américains. Une variété de la belette, *mustela nivalis*, blanchit aussi en hiver. Les fourrures d'hermine jaunissent en vieillissant et perdent de leur prix. La zibeline, *M. zibellina*, Pal. Plus son pelage est d'un brun noir, plus il est estimé; il va dans tous les sens. Les Russes recherchent les ventres très doux des bonnes zibelines des climats les plus rigoureux : c'est la plus coûteuse et la plus belle parure des femmes russes et polonaises, comme des princes. Les Turcs, qui nomment *samour* les zibelines, regardent ces fourrures comme un signe de magnificence et de pouvoir. — Nous ne nous étendrons pas sur les descriptions des robes des autres espèces, comme le *sangsar* des Circassiens et des Orientaux, *mustela foina*, etc., les *mustela canadensis*, ou pékan, *M. vison*, brillante fourrure marron, dites *mink* et *foutereau* d'Amérique; la *M. sarmatica*, perouaska de Buffon (*bervesky* des pelletiers), très jolie par ses raies blanches et brunes variées sur un fond noir. Les *M. putorius*, *sibirica*, *lutreola*, sont moins recherchées, excepté cette dernière, si connue sous le nom de *norka*, ou *norck*, ou *noerz* dans le Nord, à pelage fauve obscur, duveteux, musqué. La loutre, *M. lutra*, est très connue, surtout la *M. lutris*, ou loutre de mer; tout le monde sait le prodigieux commerce qu'on en a fait dans ces dernières années; son poil court va en tout sens. 4° Nous passerons sous silence les autres fourrures, celles du *phoca ursina* (*otaria* de Péron), phoque dont la race est presque détruite par la guerre qu'on lui a faite pour sa peau bien touffue, à pelage brun très soyeux, dite *loutrin* des chapeliers. 5°. Le genre des chiens, loups et renards, offre de très riches pelleteries, comme le *canis lycaon*, loup noir, le *canis argenteus*, renard argenté blanc, qui ne peut être porté, à Constantinople, que par sa hautesse ou les pachas à trois queues : une fourrure se vend jusqu'à 50,000 piastres; son poil est si long qu'on y cacherait un œuf; il est noir à extrémité argentée. Le loup doré, chakal des Russes, *canis aureus* d'Erxleben, est consacré chez les Kalmouks et Kirguis; les *canis corsac*, *canis caragan*, *canis lagopus* de Schreber, et *virginianus*, ont aussi des fourrures brillantes. 6° Enfin, le genre des chats donne des fourrures moins fines, parce qu'à l'exception du lynx, ou loup-cervier (*felis lynx*), fauve-roussâtre, avec des taches noirâtres, les autres espèces appartiennent à des pays chauds. Or, la chaleur des climats diminue les poils des animaux. Ainsi, quoiqu'on recherche pour tapis de pied, pour chabraques, housse de selle des chevaux, ou pour bordures de casques, les peaux variées des tigres, des panthères, des léopards, de chat-pard, etc., ces pelleteries servent rarement pour les fourrures d'habits. Les prétendus hommes sans tête, ou à queue, ou à longues oreilles, ou velus, dont parlent Hérodote et Pline, d'après Ctesias et d'autres anciens historiens, et observés en Afrique, n'étaient sans doute que des sauvages vêtus de peaux de bêtes féroces.— Les Lapons, les Norwégiens, se couvrent aussi de peaux très duveteuses et chaudes d'oiseaux aquatiques du genre des grèbes, tels que le *colymbus urinator* ou plongeur, des *uria troïlus* et *grylle*, des pingouins, *alca torda*, de divers cygnes, oies et eiders, etc. Les sauvages des îles de la mer du Sud, se préparent surtout de brillantes fourrures de plumes avec les peaux des plus beaux oiseaux dorés et grimpereaux ou héorotaires, de couleur nacarat, pour leurs rois et princes : telles sont les peaux des *certhia vestiaria*, *superba*, *splendida*, *purpurata*, etc.; de plusieurs perroquets et toucans, *ramphastos pectoralis*, etc. Sous le règne de Louis XV, on portait à la cour des broderies magnifiques de la gorge de ces oiseaux (*v.* Plumes et Parures).

J.-J. Virey.

**FOURRIER.** Les savants sont partagés sur la question de savoir quelle est l'origine du mot *fourrier*, et pourquoi ce

terme s'est primitivement écrit en français *feurrier*, *forrier*, *fuerier*, *furier*, dont notre expression académique *fourrier* est, en réalité, une corruption, un barbarisme. Ces substantifs divers viennent-ils du latin *fodrarius*, signifiant employé des fourrages, ou de *forrerius*, *forrator*, homme qui recueille, qui recherche le fourrage? ou bien procède-t-il de l'italien *foriere*, avant-coureur? Nous supposons qu'aux époques où l'infanterie n'était rien, où la cavalerie était tout, le *forrerius* du bas-latin, le *forrier* du français naissant, ce *forrier*, dégénéré en *feurrier*, par une prononciation de paysan, équivalait au mot *vivrier d'armée*, parce qu'alors il n'y avait à s'occuper administrativement que de l'approvisionnement des chevaux. Chaque cavalier se chargeait personnellement de la recherche ou du transport de ses comestibles, soit qu'il les achetât, ce qui était rare, soit qu'il s'en prémunît, ce qui ne satisfaisait qu'à une courte durée de temps, soit qu'il les pillât, ce qui était ordinaire. Les aventuriers d'Italie, espèces de peuplades nomades de soldats qui ont été les créateurs primitifs de la langue militaire de l'Europe, obligés d'envoyer à l'avance, pour chaque déplacement, pour chaque expédition, un collecteur de fourrages, se sont habitués à prendre comme synonymes *avant-coureur* et *fourrageur*, exprimés par le substantif *foriere*. Dans un édit rendu en 1306, Philippe-le-Bel faisait mention de fourriers chargés de départir le logis : ainsi, ce n'étaient pas des fourriers de fourrage, c'étaient des fourriers de logement. Les incursions des Français en Italie les ont habitués à appliquer aux usages militaires et à l'administration alimentaire le mot *fourrier*; aussi est-ce dans la constitution des légions de François I[er] qu'on le voit apparaître pour la première fois, comme désignatif d'un emploi permanent, ou d'un grade fixe; mais dans les usages civils, dans le langage officiel et légal, *le fuerier*, *le feurrier*, étaient connus bien plus anciennement : ainsi, ils levaient, autrefois, au profit de la maison du souverain, un impôt nommé : *fodrum*, *foderum*. Ils étaient chargés aussi de marquer à la craie les logements : à raison de cette fonction, on les confondait avec les maréchaux-des-logis. Quand l'infanterie prit, à la chute de la féodalité, une importance qui la substituait en quelque sorte, comme force militaire, aux troupes à cheval, il lui fallut bien s'emparer, faute d'une langue faite, des termes usités jusque là par les hommes de cheval, et quoiqu'elle n'eût pas besoin de fourrageurs, elle eut des *fourriers*, parce que leur désignation était devenue synonyme, depuis longtemps, de préparateur de logement et de surveillant de l'administration nourricière. Les *fourriers*, avant qu'ils devinssent dans les régiments français des hommes compris au nombre des combattants, n'étaient dans les divers pays considérés que comme des administrateurs; de là, vient cet usage allemand, qui existait encore dans nos dernières guerres, de ne point ranger dans les actes de capitulation les *fourriers* au nombre des prisonniers de guerre : ils étaient, après la reddition des places fortes, rendus à la liberté ou renvoyés dans leur pays comme des particuliers non guerroyants. Depuis Louis XIII jusqu'à Louis XV, un grade de *fourrier* de l'armée existait; ce fonctionnaire, espèce d'officier-général, était sous les ordres du maréchal-général-des-logis. Il lui était prescrit, quand le roi était à l'armée, de n'employer, pour marquer les logis, que de l'ocre jaune, parce que la craie blanche était réservée comme marque des logis du roi et de la cour. Le titre, jusque là important, de *fourrier* s'est rapetissé considérablement depuis la création des états-majors ; ce sont les officiers d'état-major qui sont devenus en grand les fourriers et les maréchaux-des-logis ; il n'y a plus en pour *fourriers* que des militaires de grade très subalterne, et leur création, dans la hiérarchie légale et positive, ne date, dans l'infanterie, que de la première moitié du dernier siècle; ils ont succédé titulairement aux sergents d'affaires, ou plutôt le sergent d'affaires ou dernier sergent a pris dans chaque

compagnie le nom de *sergent-fourrier;* une nouvelle organisation en 1782 a transformé les *sergents-fourriers* en sergents-majors, ou premiers sergents; en 1788, il est donné pour aide, pour secrétaire, au sergent major, *un caporal fourrier*. C'était le plus jeune, le plus lettré parmi les caporaux; aussi le rang de caporal a-t-il paru bientôt à ce sous-officier être au dessous de son savoir faire et ne plus répondre à une tenue que quelques revenant-bon approchaient grandement de la tenue des sergents. Le *caporal-fourrier*, désigné ainsi par la loi, à force de ne vouloir s'appeler que *fourrier* tout court, a amené la loi à y consentir; de dernier caporal qu'il était, il est devenu premier caporal, et, depuis la restauration, le fourrier, de caporal qu'il était, est redevenu sergent. Il en sera ainsi jusqu'aux premiers caprices de notre sautillante législation. Elle est souvent si peu d'accord avec elle-même que, jusqu'au siècle actuel, le grade de *fourrier* n'était pas connu à l'hôtel des Invalides, parce que les édits qui avaient ordonné la monacale et routinière institution des invalides étaient antérieurs aux ordonnances qui avaient reconnu des *fourriers*. G^al Bardin.

**FOURRIER** (Joseph), baron de l'empire, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, naquit à Auxerre, et se distingua dès sa jeunesse par son goût pour la littérature et les sciences. A 18 ans, il avait déjà composé un mémoire sur les mathématiques. La révolution française l'ayant empêché d'entrer dans l'ordre des bénédictins, il ne tarda pas à se rendre à Paris. Il y servit la patrie avec zèle, fit partie de la plus importante des assemblées populaires, et y obtint quelques succès par son éloquence. Jeté en prison pendant la terreur, il fut condamné à mort.—Lorsque le calme se rétablit, Fourrier se livra de nouveau aux sciences, et suivit le cours de l'école normale. Professeur à l'école Polytechnique, il contribua aux premiers succès de cette institution. Il fit partie des savants qui accompagnaient l'expédition d'Égypte, et ceux-ci, en fondant leur mémorable institut, nommèrent Fourrier leur secrétaire perpétuel. Le général en chef lui accorda aussi sa confiance, et les fonctions de commissaire du gouvernement près du divan du Caire. Il était à la tête d'une des deux expéditions scientifiques qui remontèrent les rivages du Nil pour en explorer les monuments. Le discours préliminaire qui précède le grand ouvrage sur l'Égypte fut encore l'œuvre de Fourrier. Lorsque l'armée eut perdu son premier général en chef, Fourrier s'occupa des affaires avec ardeur, et prêta un puissant secours au général Kléber. Le traité conclu avec Mourad, le plus redoutable des chefs des mameloucks, fut en partie son ouvrage. Enfin, quand Kléber tomba sous le fer d'un assassin, Fourrier fut l'interprète de la douleur de l'armée, en rendant hommage à la mémoire du héros dans un discours touchant qu'il prononça sur sa tombe.—Revenu en France sur le brick anglais le *Good-Design*, il fut nommé, en 1801, préfet de l'Isère. Fourrier remplit la partie la plus délicate de sa mission en ralliant toutes les opinions par sa modération. Mais les détails d'une administration paisible convenaient peu à son esprit scientifique : il abandonna souvent le soin des affaires aux hommes éclairés qui l'entouraient. Ce fut sous lui qu'eut lieu le desséchement des marais de Bourgoin : cette opération rendit à l'agriculture 40 communes. Fourrier perdit sa préfecture en 1814, l'occupa de nouveau pendant les cent jours, et quitta enfin Grenoble, pauvre comme il y était entré, pour venir se fixer à Paris.—L'académie des sciences le choisit, en 1815, pour un de ses membres ; mais cette élection ne fut pas approuvée. Une nouvelle élection, dans laquelle il obtint, en 1816, tous les suffrages, reçut la sanction royale; plus tard, il fut nommé secrétaire perpétuel.—Les travaux scientifiques les plus remarquables de Fourrier, indépendamment de la part qu'il a prise au grand ouvrage sur l'Égypte, sont relatifs à la résolution des équations algébriques et à la théorie mathématique de la chaleur, dont il a le premier fait

connaître les équations fondamentales. Dans l'intégration de ces équations, il donna pour le développement des fonctions, en séries de cosinus d'arcs multiples de la variable, une formule qui a été employée depuis avec succès par les géomètres dans beaucoup de questions de physique mathématique. Les recherches de Fourrier sur la résolution des équations algébriques n'ont été bien connues que dans ces dernières années, quoiqu'elles soient assez anciennes : il négligea long-temps de les mettre en lumière, et à peine avait-il commencé à s'occuper de leur publication qu'il fut surpris par la mort, le 16 mai 1830. M. Navier se chargea du soin de la continuer et de prouver qu'à Fourrier appartenait véritablement l'honneur d'avoir ouvert la route qui a conduit au perfectionnement de la résolution des équations algébriques. — Fourrier fut encore l'un des quarante de l'académie française. M. Cousin, qui lui a succédé, a retracé, dans son discours de réception (*Moniteur*, 7 mai 1831), les qualités de son prédécesseur. Comme secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, il été remplacé par M. Arago.

Le Vessier.

**FOURRIER** (François-Marie-Charles), né à Besançon, le 7 avril 1772. Fils d'un marchand de drap, il fit ses études au collége de Besançon. Lorsqu'il en sortit, ses parents le jetèrent dans la carrière du commerce, malgré sa vive répugnance pour une profession qu'il avait prise en haine dès l'enfance, et dans laquelle pourtant il fut contraint de passer la plus grande partie de sa vie. En 1827, il était encore chargé de la *correspondance* d'une maison américaine établie rue du Mail.—Il n'y a pas d'événements dans la vie de M. Fourrier. La biographie d'un homme de guerre, d'un homme politique, de tous les hommes d'action, s'écrit avec les faits auxquels ils ont assisté ou sur lesquels ils ont exercé quelque influence. Il n'en saurait être de même de la biographie d'un penseur, surtout si, pour rester libre dans la sphère de ses méditations, il s'est isolé du mouvement des faits contemporains aussi complètement que M. Fourrier. La biographie d'un homme pareil ne s'écrit qu'avec ses idées, et si ces idées se sont liées entre elles et concrétées dans un système, la biographie, c'est le système. M. Fourrier est dans ce cas : il a un système, voilà ce que chacun sait ; il a des adeptes : depuis quelques années, ils ont fait école, et l'école qui professe sa doctrine s'appelle l'*école sociétaire*.—Or, vous savez que l'école sociétaire soutient qu'au moyen du système de M. Fourrier, on peut réaliser le bonheur universel, et quand M. Fourrier et son école disent *bonheur universel*, ils n'entendent pas un bonheur pâle, monotone, négatif, ils n'entendent pas seulement nous mettre à l'abri de la faim, des besoins, des soucis et des inquiétudes qui assiègent depuis si long-temps les pauvres humains : la vie qu'ils nous réservent est une vie de plaisirs actifs, variés, sans cesse renaissants; une vie pleine, changeante, intriguée, joyeuse; un bonheur inconnu sur la terre, un bonheur dépassant la limite de l'imagination et des désirs... C'est à faire honte à tous les paradis. Aussi a-t-on appelé Fourrier l'*Arioste des utopistes*.—Maintenant, vous voudriez bien jeter un coup d'œil sur ce monde enchanté, sur ces riches plaines et ces frais vallons tout parsemés de belvédères, de palais et d'éclatants phalanstères; vous voudriez voir de vos yeux quelques-unes des merveilles du roman ou du monde de l'avenir? Au mot Phalanstère, nous essaierons de soulever un coin du voile, car ici nous devons nous borner à donner une idée de la conception qui sert de base à cette théorie, dans laquelle on devra convenir au moins que M. Fourrier a jeté plus d'imagination et de poésie qu'il n'en faudrait pour défrayer bien des poètes et des romanciers de notre temps.—Le point de départ de M. Fourrier, c'est l'organisme passionnel de l'homme. L'homme naît avec des goûts, des penchants, des passions, qui dérivent de sa nature même, et en sont la conséquence aussi rigoureuse que toutes ses facultés physiques et intel-

lectuelles. D'un autre côté, ces penchants natifs, ces passions constitutives de la nature humaine, sont les mobiles premiers et uniques de tous nos actes, les forces motrices qui mettent en jeu toutes nos facultés, puisque nous n'agissons jamais que pour satisfaire un besoin, un penchant, une passion, un désir : toutes les relations sociales ont donc leur source dans le système passionnel de l'homme. — On a beaucoup disputé sur la bonté ou la perversité native de l'homme, et l'on croit encore généralemant que l'homme renferme en soi certaines puissances qui le conduisent au bien, tandis que d'autres le pousseraient au mal. Cette discussion n'est pour M. Fourrier qu'une mauvaise élucubration de mauvaise métaphysique : pour lui, en effet, et ceci n'est pas contestable, l'individu naît avec des besoins qui demandent à être satisfaits : or, les besoins le poussent à des actes qui sont bons quand les moyens de satisfaction que les circonstances sociales lui présentent se combinent avec les intérêts de ses semblables, qui sont mauvais dans le cas contraire. Le même penchant, la même passion, excitent tantôt des actes de haute vertu, tantôt des actes criminels : ainsi, l'amour, l'amitié, l'ambition, les affections de famille, la passion religieuse, et en général toutes les passions naturelles à l'homme, ont produit et tous les jours produisent, suivant les positions et les circonstances, les effets les plus différents, et que l'on peut classer à tous les degrés, depuis l'atroce jusqu'au sublime. — Donc le mal n'est nullement dans la nature de l'homme et dans ses penchants natifs, il n'est que dans les circonstances sociales, qui, au lieu de ménager à ces penchants un essor heureux et juste, ne leur offrent le plus souvent que des voies de fraude, de lutte et d'iniquité. Tout le système de M. Fourrier dérive de cette idée. En effet, puisque les passions de l'homme sont toujours les mêmes, puisqu'on ne peut pas changer la nature humaine, M. Fourrier conclut qu'il faut modifier le milieu social de telle sorte qu'il favorise le développement des passions, qu'il se prête aux mouvements de la nature humaine. Il pense que les institutions doivent être faites pour les hommes, non les hommes pour les institutions, et qu'au lieu de s'occuper seulement à réprimer et comprimer les passions, mieux vaut mille fois les utiliser. — Suivant M. Fourrier, Dieu, qui a fait briller dans l'œuvre de l'organisme matériel de l'homme une intelligence qui confond la pensée, doit avoir tout aussi admirablement disposé l'organisme passionnel. Si Dieu a créé nos passions, il a dû leur assigner un emploi et les destiner à une société dans laquelle elles produiront par leur accord une harmonie aussi belle, aussi puissante que sont terribles les conflagrations qui résultent de leurs chocs dans nos sociétés mal ordonnées. — Cette idée a jeté M. Fourrier dans le calcul de la destinée de l'homme et de l'unité universelle. Il proclame l'*attraction* comme loi générale et suprême d'ordre et d'harmonie; c'est l'attraction *matérielle* qui retient les sphères célestes dans leurs orbites, et préside à l'admirable équilibre de leurs mouvements; c'est l'attraction passionnelle (l'attrait) qui doit être la loi régulatrice des sociétés quand l'humanité sera entrée dans sa destinée.—C'est en partant de cette vue que M. Fourrier est arrivé au système qu'il propose comme concordant parfaitement avec la nature de l'homme, et dont le caractère principal serait de rendre attrayant tout ce qui est bon et utile.— Le premier ouvrage de M. Fourrier est la *Théorie des quatre mouvements*, 1 vol. in-8°, 1808 : c'est une espèce de prospectus de sa découverte, plein de verve et de poésie. Il a publié depuis le *Traité de l'Association domestique agricole*, 2 forts vol. in-8°, 1822 : c'est un exposé complet de sa théorie; *le Nouveau monde industriel*, 1 fort vol. in-8°; et tout récemment une brochure intitulée *la Fausse industrie* (*v.* le mot PHALANSTÈRE).

TH. DE ROCHELI.

**FOURRIÈRE.** Ce terme, qui a la même étymologie que le mot *fourrage*,

désigne une saisie de bestiaux, qu'on prend en délit dans des terres ensemencées, dans des vignes, des bois, etc., et qu'on met, par forme de séquestre, en garde dans une écurie ou étable, où ils sont nourris aux dépens du maître auquel ils appartiennent, afin d'obliger ce dernier à payer le dommage qu'ils ont causé. — Toutes les règles relatives à cette matière sont renfermées dans l'article 12 du titre II de la loi du 28 sept. 1791, qui est assez explicite pour nous dispenser d'un commentaire; nous nous bornerons donc à en transcrire les dispositions : — « Les dégâts que les bestiaux de toute espèce, laissés à l'abandon, feront sur les propriétés d'autrui, soit dans l'enceinte des habitations, soit dans un enclos rural, soit dans les champs ouverts, seront payés par les personnes qui ont la jouissance des bestiaux; si elles sont insolvables, ces dégâts seront payés par celles qui en ont la propriété. Le propriétaire qui éprouvera les dommages aura le droit de saisir les bestiaux, sous l'obligation de les faire conduire, dans les 24 heures, au lieu du dépôt qui sera désigné, à cet effet, par la municipalité. Il sera satisfait aux dégâts par la vente des bestiaux s'ils ne sont pas réclamés, ou si le dommage n'a point été payé dans la huitaine du jour du délit. Si ce sont des volailles, de quelque espèce que ce soit, qui causent le dommage, le propriétaire, le détenteur ou le fermier qui l'éprouvera pourra les tuer, mais seulement sur le lieu, au moment du dégât. » DURAND.

FOURVOIEMENT, FOURVOYER, SE FOURVOYER, mot dérivé de *fors* et *voie*, qui signifie être hors de son chemin. Quelque légère que puisse paraître, à l'abord, la différence qui existe entre ce terme et le mot *égarer*, nous ne devons pas moins la constater soigneusement, car on est toujours porté à les employer l'un pour l'autre et à les confondre. En effet, être égaré, c'est se trouver dans un lieu dont on ne sait comment et par où sortir, être complètement désorienté, tandis qu'une personne qui n'est que simplement *fourvoyée*, parce qu'elle a pris une route au lieu d'une autre, n'a besoin que de revenir sur ses pas pour se remettre dans la bonne voie. — *Fourvoyer*, *se fourvoyer*, ont également été pris figurément, pour expliquer la situation morale où est placé un homme qui s'est laissé entraîner par ses passions; et ici encore la même distinction subsiste. Plus on se laisse conduire par ses passions, et plus on s'écarte du bon chemin; mais il n'est pas, non plus, interdit d'y rentrer à celui qui se *fourvoie* ainsi, tandis que l'homme que ses passions ont égaré doit les suivre aveuglément, partout où elles le conduisent; car, à ses yeux, le port n'apparaît plus, il marche sans but, au hasard, heureux quand des conseillers bienveillants viennent lui ouvrir les yeux, et lui fournir les moyens de rompre un joug que, seul, il serait inhabile à briser, ce que pourrait faire seul celui qui n'est que *fourvoyé*. N. G.

FOX (CHARLES-JACQUES), orateur, homme d'état à jamais célèbre, naquit à Londres le 13 janvier 1749. Il était le 3e fils de Henri Fox, qui devint (1754) premier lord, baron Holland de Foxley. Sa mère, une des plus belles femmes de son temps, était issue d'un sang illustre : elle était fille du duc de Richemond et l'alliée des Brunswick et des Stuarts. Lord Henri Fox était, au contraire, fils d'un simple écuyer : c'était un homme nouveau parmi les hommes de gouvernement, que d'habiles services et des talents actifs avaient porté d'emplois honorables et lucratifs au poste de secrétaire d'état au département de la guerre. George II lui accorda toute sa confiance, et il fut, dans les communes, l'adversaire puissant et spirituel de Williams Pitt, depuis comte de Chatam (ou le grand Chatam, père de Pitt), qui le renversa et le remplaça. Lord Holland passa de là à la grande place de payeur-général des armées. Ainsi, la rivalité animée des pères a commencé celle des enfants, cette lutte longue et fameuse qui a représenté des intérêts si grands, et que le commencement de ce siècle seulement a vue finir. — Tous deux étaient les cadets de leurs familles; Fox le 2e fils, et Pitt le 3e, de lord Chatam. Lord Hol-

land remarqua de bonne heure dans l'esprit et le caractère de son fils les germes des qualités de l'homme d'état, une extrême facilité à tout saisir, un travail rapide; aussi ne fût ce pas en enfant qu'il le traita, mais en élève bien-aimé: ainsi, il mit chaque jour sa correspondance ministérielle sous ses yeux, l'initia aux affaires, lui fit faire des lectures graves et l'appela même à exprimer et à défendre son avis sur des questions pendantes dans le cabinet; la facilité du jeune Fox devint extrême. C'était devant ce père si attentif que l'exercice avait lieu, dans la forme parlementaire, avec le geste des bons orateurs. Lord Holland donnait à son fils, ou un assentiment motivé, ou des objections, signes de l'attention d'une chambre, qui rectifiaient sa logique ou ses connaissances. Ceci était un débat sincère. Les facultés de Fox, ainsi stimulées et soutenues, prirent leur essor; il se prépara non seulement à une forte éloquence, mais à l'art du gouvernement. Tout jeune, il fut jeté dans le monde brillant et corrompu qui entourait son père, mais, doué d'un discernement droit, il évita les premières fautes de la vie, malgré un sang bouillant et une vive imagination. A 14 ans, il passa sur le continent et alla avec lord Holland aux bains de Spa. On a dit qu'à cette réunion d'hommes politiques européens, son père lui avait remis chaque jour pour le jeu, par faiblesse ou esprit de système, une somme de cinq guinées. Cette anecdote a été contestée; elle a pour source une *Vie de Burke*, du docteur Bisset. Quoi qu'il en soit, Fox a aimé plus tard le jeu avec fureur. — De retour en Angleterre, son père le plaça au collége de Westminster, où il se distingua; il passa ensuite au collége d'Eton et s'y signala par le goût des plaisirs, par sa toilette élégante, par une conversation étincelante, par une aptitude extraordinaire à l'étude de tous les genres de connaissances: le docteur Bernard, principal du collége, et le docteur Newcombe, son gouverneur, développèrent ces dispositions, mais la dissipation de leur dissiple les désolait. — De 17 à 18 ans, Fox courait le monde; ses charmantes qualités y étaient remarquées. Ses amis étaient de jeunes seigneurs dont l'histoire a mentionné les noms, le comte Fitz-William, Carlisle, le duc de Leinster, son parent, etc.; et bien qu'ils fussent tous suivant la mode et la grande société de Londres, Fox les éclipsait sous ce rapport: sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, était alors mince. — Sa haute sagacité et son instruction perçaient déjà à travers la frivolité mondaine de ses habitudes. Après d'éclatants succès classiques, il entra au collége d'Oxford, où son éducation fut rapidement achevée: il y montra encore la facilité de la parole et le goût des plaisirs et des vers. — En quittant ce collége, il repassa sur le continent. Certes, ceux qui l'ont vu à cette époque si brillant et si dissipé, à Londres, à Paris, en Italie, ne l'auraient pas reconnu, vingt ans plus tard, dans l'orateur obèse et si négligé des communes. — Lord Holland, impatient de voir son fils assis sur les bancs des communes, le fit élire député en 1768, avant l'âge légal, par le bourg de Midhurst, en Sussex. Fox n'avait que 19 ans, il en fallait 20; mais la bonne grâce du jeune homme et la puissance du patron firent passer cette irrégularité sous silence. Le premier discours de Fox fut dirigé contre Wilkes, qui, détenu à la prison du banc du roi, réclamait avec force sa place au parlement, où il représentait les électeurs de Middlesex. — Cette justice lui était refusée par le ministère North, malgré l'opinion publique et malgré la loi. Fox défendit la doctrine du pouvoir ou plutôt sa haine; il frappa la chambre par la promptitude et la vigueur du talent, mais il n'amena aucune conviction à sa cause, et même les seuls bancs du gouvernement l'applaudirent. — Pourtant la chambre entière avait été édifiée par sa dextérité dans cette discussion, par l'adresse et le nombre de ses arguments, par le calme d'un orateur sûr de ses forces. — Fox étant une précieuse acquisition pour le banc de la trésorerie, lord North lui confia donc une place supérieure de l'amirauté, celle

de payeur de la caisse des veuves et des orphelins, et, à la fin de la même année, il le porta aux fonctions de lord de la trésorerie. — On publiait alors les *Lettres de Junius :* elles défendirent Wilkes et attaquèrent le ministère. C'étaient des coups terribles, mais la parole éloquente de Fox les repoussa avec une grande prestesse de sarcasme et de raison d'homme d'état. Pourtant ce dévouement à la cour avait ses limites; plus d'une fois le ministère sentit dans sa marche générale la marche particulière du fils Holland, car, malgré le charme puissant qui le poussait vers le pouvoir, son caractère restait mâle, ouvert à ces généreuses idées qui ne sont pas toujours ministérielles; mais jusqu'en 1772, Fox vota avec les ministres; dans quelques questions, il ne le fit qu'en hésitant et avec des réserves. De plus, il ne craignit pas de frayer par moments avec plusieurs illustres membres de l'opposition, et surtout avec Burke, qui lui avait été opposé précédemment dans quelques discussions, et qu'il a appelé depuis « le plus beau génie de la Grande-Bretagne à cette époque. » Ce fut dans une question de tolérance religieuse, à propos de l'abrogation du serment du test pour une classe de citoyens qu'il se sépara de ses collègues. Lord North, qui réunissait aussi des talens brillants à un orgueil ardent, en fut blessé, et adressa à Fox, séance tenante, des observations sévères qui furent assez mal reçues : la mort de lord Holland venant sur ces entrefaites mêmes (1774), Fox se trouva libre. — Pourtant, avant de rompre, il demanda une entrevue à North; mais l'orgueilleux fils de lord Guilford la refusa et lui fit dire ironiquement qu'en prenant la fausse voie où il était entré, il avait oublié vraisemblablement qu'il remplissait la place de lord de la trésorerie. Sa destitution suivit ces paroles; le fougueux premier ministre la lui notifia au milieu des communes, et Fox la reçut, dans un moment où il allait parler, par le billet suivant, signé North. « Sa Majesté a jugé à propos de faire expédier une nouvelle commission des lords de la trésorerie, sur laquelle je ne vois pas votre nom. » Fox, vivement ému en parcourant ces lignes, cacha pourtant sa blessure; il renonça à la parole. — Il attendait sans doute sa destitution, mais d'une manière moins acerbe : aussi qualifia-t il l'acte et le message « de *lâcheté*. » Quoique son esprit fût impatient d'entrer dans l'action contre ses nouveaux adversaires, il se jeta plus avant dans les plaisirs, toutefois sans négliger ses études, les seules choses qu'il ne négligeait pas. Ses fautes et de scandaleux désordres détruisirent avec une effrayante rapidité la belle fortune que lui avait laissée son père, et tout à coup il cessa d'être un des grands propriétaires de l'Angleterre. — La carrière du parlement redevint donc son seul patrimoine, et ce ne fut réellement que de ce moment qu'il prit la première place parmi les hommes d'état; la trempe de son caractère fut relevée par ses désastres. Rien ne put l'abattre, tout l'éleva, au contraire, et l'opposition eut une colonne de plus. Sans doute, les reproches politiques et le persiflage des bancs ministériels plurent sur lui dans les premiers moments qui suivirent sa destitution, mais il ne se déconcerta pas et y tint tête avec un sang-froid particulier aux hommes d'état anglais. Maintes fois il s'anima des motifs généreux qui avaient déterminé sa séparation du ministère. Fox était venu s'asseoir à côté de Burke, et il se levait avec lui et quelques autres grands orateurs.—La question des colonies anglaises d'Amérique l'ayant trouvé, lorsqu'il était au pouvoir, éclairé et généreux, il n'eut pas de précédents à renier en l'épousant avec chaleur. Il reconnut aux colons le droit de se taxer et attaqua le bill de Boston avec une netteté d'arguments, une connaissance de la situation des choses, une verve amère, qui permirent au banc de la trésorerie d'apprécier l'immense perte qu'il avait faite : jamais un esprit plus animé et plus étendu n'avait paru à la tribune de Westminster.—Le jeune orateur fit donc entendre de hauts avertissements, que le temps a vérifiés, et des paroles trempées d'une bien légi-

time indignation contre le fougueux North, qui foulait aux pieds les droits d'un monde entier : « Alexandre-le-Grand, s'écriait-il, n'a pas conquis autant de pays que lord North aura eu le temps d'en perdre dans une seule campagne. » —Cette discussion mit Fox hors de ligne; l'Angleterre compta dès lors un grand orateur de plus. Fox, assis près de Burke, devint le chef effectif de l'opposition, des bancs où siégeaient d'illustres députés, Georges Saville, Barré, Dunning, et lord Grey, alors fort jeune. Parti avec eux de leurs conférences particulières, il se mêlait à la tribune à leurs vues judicieuses et fermes, et il revenait de conviction à plusieurs opinions qu'il avait combattues, du vivant de son père, de l'autre côté de la salle.—La session close, Fox passa en France afin de sonder les pensées de son gouvernement à l'égard de l'Amérique. Paris et Versailles ressentaient une vive irritation contre les prétentions et les barbaries de lord North, et on déclarait vouloir les combattre à outrance. Son zèle pour l'Amérique s'inspira du milieu de ces sympathies, et il se promit de ne pas leur être infidèle. D'ailleurs, sa position nouvelle au parlement était un grand secours pour les insurgents. De ce moment, on le vit repousser systématiquement toutes les mesures coërcitives, les repousser par sa parole et son vote, par ses amis, par la presse et l'opinion, qu'il enflamma. — Cette conduite ardente plut beaucoup aux Anglais, et les cœurs aigris par sa première alliance avec North, lui revinrent; on dit de lui alors, qu'en s'enrôlant d'abord sous la bannière de la couronne, il n'avait cédé qu'à des devoirs de famille, à la volonté d'un père illustre et affectionné, dont le conseil était pour lui une autorité. — Dans ces conjonctures, il eut un duel à cause de ses opinions, où il fut légèrement blessé; tout le pays s'émut et parut se presser autour de son lit comme autour de celui d'un homme nécessaires à ses droits et à sa prospérité. Fox déploya coup sur coup des preuves d'une rare capacité, et accrut rapidement son influence dans la chambre, en poursuivant vivement le ministère North. Enfin, celui-ci fut renversé, la chambre dissoute; une élection générale eut lieu (1780), dans laquelle Fox fut nommé député de Westminster, malgré les sacrifices d'argent, les intrigues d'une famille puissante, malgré les efforts de la cour; il fut reporté à la chambre avec une majorité considérable de whigs : le public l'appela ce jour-là l'*homme du peuple*. — Une administration whig fut prise dans la nouvelle majorité, parmi les amis de Fox et du marquis de Rockingham : quoique encore tout émue par le combat, cette majorité se contenta de la défaite de ses ennemis et ne sollicita pas leur procès. On passa aux affaires qui pressaient. Fox fut nommé secrétaire d'état des affaires étrangères (fév. 1782). Cependant l'échiquier venait d'être trouvé *vide* : sans nul doute, le patriotisme, l'activité, les talents éminents des nouveaux ministres allaient y ramener des ressources. Mais cette coalition, dont Fox était le chef, ne fit, malgré les apparences, que passer au gouvernement. Toutefois, le peu d'opérations qu'elle termina furent bien reçues des Anglais. Ainsi, elle reprit le droit de siéger au parlement qui avait été laissé jusque là aux fournisseurs de l'état; et les employés des douanes, de l'excise et autres offices publics ne purent plus aller voter aux élections. La position de l'Irlande fut adoucie; elle put respirer. Mais tout à coup, au mois de juillet, la mort subite du marquis de Rockingham rompit les rangs du ministère. Le roi, qui ne l'appuyait pas, appela au pouvoir d'autres hommes politiques, plus modérés, sans doute, que la fraction North, étrangers aux actes de l'Amérique, mais sans liens avec la majorité nouvelle, des hommes distingués et même unis entre eux, mais beaucoup moins généreux que les amis de Fox. Ce fut le marquis de Lansdown qui reçut la mission de former et de diriger un autre cabinet.—Ainsi, Fox, après quelques mois de pouvoir, retourna à son banc de député; seulement, il se groupa avec fermeté pour une nouvelle campa-

gne avec plusieurs amis puissants. Toutefois, son parti subit des défections, entre autres celle du jeune Pitt, qui entrait au pouvoir, et de M. Grenville. Le ministère Lansdown prépara la paix avec la France, l'Amérique et la Hollande ; mais il broncha bientôt quand il rencontra la coalition formidable où l'amour du pouvoir avait réuni Fox, lord North, Burke. Le public jeta les hauts cris et parut douter de la moralité des amis de Fox : les accusations contre eux furent des plus véhémentes. Mais North et Fox poursuivirent leur marche et firent voter la censure du ministère Lansdown, malgré les efforts de ses membres. Atteinte au cœur, cette administration fut chassée des affaires par la majorité. Pitt venait pour la première fois, dans une belle résistance, de déployer de rares talents oratoires.—Fox revint au ministère. On a dit qu'il promit à ses amis de renoncer à la vie légère et dissipée qu'il avait menée jusque là ; mais il ne put tenir sa parole, et quelques mois après, on le vit retomber dans les dissipations, les fautes de jeu, qu'il avait paru se reprocher. Le ministère Fox signa la paix préparée (1783) avec les nations qui venaient de combattre l'Angleterre. C'était lord Shelburne, du précédent ministère, qui avait préparé ces traités, dont Burke et North n'approuvèrent pas d'abord les projets. Ce brusque changement, ce changement sans cause consciencieuse, et certaines conditions dont l'orgueil national se blessait, irritèrent le public ; l'acte en lui-même était pourtant honorable et surtout utile, après la lutte si désastreuse d'où sortait le pays. Aussi, la grande majorité des communes l'approuva, et eut raison.—Le célèbre bill de l'Inde, rédigé par M. Burke, vint après ces traités. Il divisa le ministère : pourtant, à la voix puissante de Fox, le bill passa à une grande majorité, malgré d'éloquentes objections de Pitt et de Dundas ; mais cette fois la couronne fut effrayée par l'extension d'autorité que le ministère pourrait tirer du bill, puisque celui-ci lui attribuait tous les emplois de l'Inde, abolissait momentanément la charte de ces colonies et lui donnait une autorité illimitée jusqu'à l'extinction des abus existants et la liquidation de la dette de sa compagnie, à laquelle on reprochait des malversations et des déprédations inouïes. Ce bill avait l'air d'une saisie judiciaire : il plaçait les propriétés et les bénéfices de la compagnie dans les mains d'un haut comité, qui était inamovible jusqu'à la liquidation, mais nommé par le parlement : ce comité devait conduire ses affaires.—Après une profonde étude de la question, Fox prononça son admirable discours ; aucun pays n'en a entendu de plus beau. Le parlement, rempli alors d'hommes supérieurs, en fut vivement ému : c'est le chef-d'œuvre du grand orateur. Au dehors, le public resta froid et ne tint pas compte des raisons et des élans admirables du ministre. Au contraire, les conséquences assignées d'avance au bill saisirent le pays et lui donnèrent une vive inquiétude : jugée aujourd'hui, cette inquiétude n'avait pas le moindre fondement ; mais les tories, menés enfin par l'habile Pitt, la soulevèrent très habilement ; ils suivirent la circonstance qui leur offrait de les ramener au pouvoir par une victoire décisive. — En effet, le roi, inquiété par les plans de l'administration Fox, ou plutôt par les interprétations qu'ils subirent, gêna sa marche ; il chercha à lui résister, et y parvint à l'aide de ses amis de la chambre haute : celle-ci renversa le bill voté par les communes. Le ministère fut dissous, et pour que le nouveau n'eût pas à lutter contre la majorité des communes, le roi rappela aux élections, et demanda au peuple un autre parlement. Cette fois, le parti Fox perdit plus que le pouvoir, il perdit sa popularité. Les choses en vinrent au point qu'il dut craindre un instant que son chef ne pût rentrer au parlement que par une élection de bourg. Après de vives explications avec les électeurs et des engagements pris, la majorité de Westminster revint à Fox, mais ce fut à grand'peine, et en imposant des frais considérables à d'illustres familles de son parti. Les chan-

ces étaient devenues si douteuses que de jeunes et belles dames d'un haut rang allèrent solliciter pour lui les électeurs qui n'en voulaient plus. Le dépouillement du scrutin fut interrompu et persévéramment attaqué; mais une fois rentré au parlement, Fox recouvra bien vite l'affection publique. Il reponssa avec un talent grandi par les épreuves les taxes demandées par le gouvernement, et il signala les vices du bill de l'Inde rédigé par M. Pitt, qui transféra à la couronne la nomination du comité supérieur des Indes : le public cria aussi beaucoup contre Pitt. Ce bill a eu des effets désastreux : il a rompu les digues qui contenaient le pouvoir, et a donné cours au despotisme ministériel, et, plus tard, il a rendu problématiques les vues d'ambition attaquées dans le projet de Fox. Du reste, ces deux mesures, quant au même objet, ont représenté les deux systèmes qui partageaient l'Angleterre. Fox se mêla généreusement à d'autres discussions, avec sa haute raison et sa dialectique, et y apporta d'utiles lumières (session de 1784). On comptait sur les bancs qui votaient avec lui des hommes nés avec le génie de la parole et du gouvernement; des supériorités différentes s'y pressaient, mais Fox les primait toutes par une vue des choses précise, grande, rapide. Il retourna sur le continent, en 1788, pour y voyager, s'y reposer. — Tout à coup, la nouvelle de l'aliénation de l'esprit de Georges III parvint jusqu'à lui. Cette circonstance rendait une régence nécessaire, et le prince qui devait y être appelé était son ami personnel. Fox recouvra l'espérance du pouvoir, ce bonheur tout anglais. — Il parcourait alors l'Italie, où il se livrait çà et là avec son ardeur accoutumée à quelques recherches savantes. La nouvelle de la maladie du roi l'arrêta : il rebroussa chemin, et revint en neuf jours de Bologne à Londres (500 lieues); le dixième il avait repris sa place à la chambre. Cette fois encore, Fox et ses amis modifièrent leurs principes, et se rangèrent à cet avis, que l'héritier présomptif de la couronne, étant majeur, se trouvait régent de droit, et que toute mesure détruisant ce droit serait une usurpation; les ministres soutinrent l'opposé, et cette dernière doctrine était primitivement celle de l'opposition. Les discussions pour obtenir le pouvoir furent très vives, très ardentes, surtout lorsqu'on voulut établir le mode de suppléer à la sanction royale. La question de savoir si la régence serait illimitée ou non était agitée quand tout à coup la santé du roi se rétablit. Les débats furent aussitôt fermés. Fox quitta de nouveau Londres, et partit pour les eaux de Bath, où il voulait se faire soigner d'une grave maladie. A son retour, il combattit encore le ministère, et il parvint plusieurs fois à lui faire modifier ses bills. Il combattit avec vigueur et une grande habileté (1790) les dispositions à la guerre manifestées par le cabinet Pitt contre l'Espagne et la Russie : il fit maintenir la paix. — La révolution française produisit de profondes scissions dans le parti *whig*. Fox la défendit pourtant avec éclat et enthousiasme, et prédit sa portée; il adjura son pays de ne pas s'opposer à l'établissement des principes qui avaient fait sa grandeur. Burke, à moitié dans la défection, évita cette fois de lui répondre; plus tard, il voulut l'essayer, mais le cri *aux voix* de ses amis l'en empêcha. Quelques semaines après, il passa, avec le spirituel et fougueux Windham, à un autre banc près du gouvernement. Dans les commencements, la rupture entre Burke et Fox s'était bornée à quelque froideur dans les rapports journaliers, à des divergences privées, vite apaisées par les égards d'une mutuelle amitié. — Mais Burke, de plus en plus effrayé, perdit bientôt toute mesure. Moins homme d'état que Fox, plutôt homme d'imagination, doué d'une ame chevaleresque, il défendit la *reine de France*, et implora avec une véhémence outrée tous les moyens de répression connus contre la révolution qui était faite dans ce pays. Pour cela, il abandonnait les principes de sa vie politique, toutes ses espérances de bien-être pour les hommes;

enfin, et demandait *l'ordre à tout prix*. — Fox, Shéridan, Grey, Withbread, plus calmes, plus profonds, n'abandonnèrent ni leurs principes, ni la possibilité philosophique du bonheur des hommes : la souillure du temps, les violences et les crimes de l'effervescence populaire, ne leur firent pas croire que tout était perdu; ils prévirent au contraire un terme prochain meilleur, et l'annoncèrent. — Le dissentiment décisif entre Burke et Fox éclata à propos du budget de l'armée, mais encore avec des égards; il fut complété par un incident de la discussion du bill relatif à l'organisation de la colonie de *Quebec* : Burke attaqua indirectement et le premier. — Ce fut du moins la voix brisée, le visage pâle et couvert de larmes, que les deux amis rompirent en plein parlement. Burke fut dur, violent, avec des expressions aimantes; Fox parut quelques instants plus attendri, mais son génie d'orateur revenant rapidement, les larmes se séchèrent, et il fit tourner ses explications au profit de son parti. Il jeta çà et là avec force, mais négligemment, quelques sarcasmes sur ces brusques attaques des gouvernements libres, dont il ne voyait pas le motif loyal et logique. Cette réponse en ramena une nouvelle plus emportée de Burke; Fox la repoussa avec netteté, et, insistant par une espèce de plainte personnelle, il dit avec simplicité qu'il devait à Burke lui-même les principes politiques qu'il défendait et qu'il défendrait toujours. Burke, laissant voir aussitôt des sentiments blessés, mais assez contenus, répliqua assez bas qu'il ne s'expliquait pas le but actuel, la convenance même de ces révélations d'anciennes conversations intimes. Mais Fox, de plus en plus échauffé, ajouta, avec des paroles émues, qui tempéraient le fond des reproches, qu'il y était poussé par ce que les attaques de son illustre ami contre des alliés et des principes sacrés avaient d'insolite dans l'espèce, de précipité, d'ingrat, de dangereux pour la liberté, et il dit qu'une profession de foi nouvelle lui avait paru nécessaire pour affermir le courage de ceux qui persévéraient dans les mêmes principes, « mais ce n'est pas une rupture d'amitié, ajouta-t-il assez haut pour être entendu de Burke. — Si fait, c'est une rupture d'amitié, » répondit celui-ci; puis, s'arrêtant dans sa vive émotion, il dit encore: « Je sais ce qu'il m'en coûte, mais je fais mon devoir; notre amitié est finie. » Partant de là, il fit sur-le-champ une magnifique digression sur les talents de Fox, de Pitt, qui pouvaient être si utiles à leur patrie; une digression singulière et expressive tout à la fois, dont la conséquence fut le danger des réformes par les révolutions. « Les changements devaient être déniés par les hommes et remis à Dieu seul »; et il se rassit tout agité. Fox se leva encore, il jeta un regard, un signe d'adieu sur l'illustre ami qui s'éloignait si brusquement de lui après tant d'années et d'intimité dans le travail et l'étude. Sa poitrine était haletante, il étouffait; mais de grosses larmes tombant sur ses joues le soulagèrent. Shéridan apaisa cet incident et aigrit les deux adversaires par des observations ironiques. Les liens entre Burke et Fox furent dès ce moment brisés. Une fois seulement, quand Burke perdit un fils qu'il aimait beaucoup, Fox, averti de la douleur de ce père, s'approcha de son banc et vint lui exprimer la part qu'il prenait à ses chagrins. Ce fut tout, un incident, une rapide émotion. Depuis, ces deux hommes restèrent chacun dans leur rôle. — Fox appuya vivement la motion de M. Wilberforce pour l'abolition de la traite des nègres. — Les efforts qu'il fit en 1793 pour empêcher la guerre avec la France furent mal jugés : une majorité exaspérée et vendue les couvrit plusieurs fois de clameurs. La popularité de l'orateur fut compromise par des calomnies, ainsi que celle de la faible minorité, pourtant puissamment intelligente; il en fit justice dans un écrit intitulé : *Lettre aux dignes et indépendants électeurs de Westminster*; le débit en fut prodigieux, et quinze éditions suffirent à peine à la curiosité publique. Là, il conjurait ses commettants de combattre l'idée d'une coalition européenne contre la France;

il en signalait les résultats pour la marche de la civilisation, se moquait avec une verve plaisante «du projet prussien et autrichien de soumettre notre grand pays par les armes.» — La majorité repoussa ses prévisions : elle tremblait pour l'Angleterre. Fox se vit réduit à combattre systématiquement la marche du ministère Pitt. — Le jour anniversaire de sa naissance en cette même année de 93, une foule immense de whigs voulut le fêter publiquement, et grande fut la réunion à la taverne; mais des discours véhéments y furent prononcés. Pitt parut très irrité de celui de Fox, qui avait proposé un toast à *sa majesté le peuple souverain*. Le roi raya de sa main le nom de Fox de la liste des conseillers privés, mesure sans exemple sous ce règne, et qui n'en avait eu qu'un seul sous George II, celui de lord Germaine, chassé du conseil pour poltronnerie et déloyauté. Fox, cédant à des dégoûts, finit par être moins assidu à son banc et se retira à la campagne, à Saint-Ann's-Hill, près Chertsey, où il commença son histoire de la chute de la maison des Stuarts; il s'occupa encore de travaux champêtres, il y fit aussi des vers. De temps en temps, il retournait à Londres et descendait chez lord Fitz-Patrick, officier-général et membre des communes; en automne, il allait chasser dans le Norfolck. Il soutint par un discours admirable une motion du général Patrick tendante à ce que l'Angleterre intervînt auprès du gouvernement autrichien pour faire cesser la lâche captivité du général Lafayette. Jamais de plus beaux sentiments, jamais un langage aussi élevé, ne retentirent à aucune tribune; pourtant la *chambre Pitt* ne se leva pas tout entière après ces généreuses paroles : çà et là, on fut ému, mais on resta muet sur les bancs officiels, à l'exception de Windham, à qui il échappa de plats sarcasmes contre ce Lafayette, qu'il mettait au-dessous de Collot-d'Herbois, et que Fox plaça au contraire, dans sa réponse, auprès d'Hampden, Russel, lord Falckland, *de ces grands personnages à qui nous sommes accoutumés à rendre des hommages presque divins*. M. Pitt, se contenant mieux, *plus froid*, dit : que la détention du général Lafayette regardait les puissances du continent; que le gouvernement anglais devait respecter l'indépendance des autres gouvernements, et ne pouvait accueillir la motion. — Après le 18 *brumaire*, lorsque des ouvertures de paix furent faites par le premier consul, Fox reparut dans l'action et conseilla la paix; il rappela ce qu'il avait dit quelques années avant, et soutint encore qu'il fallait traiter avec la France. M. Tierney et Shéridan, si spirituel et si puissant de causticité, l'appuyèrent avec de hautes raisons. — Quand il fallut faire la paix, c.-à-d. consentir à une halte, Pitt, affecté profondément des échecs de sa haine, fut forcé de renoncer au pouvoir (paix d'Amiens). — Fox approuva les préliminaires de la paix (1801). L'année suivante, il vint à Paris, où il fut parfaitement accueilli : il y continua d'abord ses recherches sur les Stuarts, et tous les papiers d'état furent mis à sa disposition. Le premier consul l'environna de toutes les marques de l'affection et de la considération. Fox trouva son buste à la Malmaison lorsqu'il s'y présenta; il le trouva aussi au sénat. Il eut tous les jours de longs entretiens dans le cabinet du chef de l'état. Ces deux hommes se plurent ensemble et se firent confidence des vues que la mort de Fox, cinq ans plus tard, fit seule avorter. Quand le premier consul lui parlait de preuves recueillies par sa police des tentatives de Pitt contre sa vie, il répondait, la rougeur au front : *Ne croyez pas cela, premier consul.* Mais lorsqu'on insista, il se tut. Ainsi, quand Fox repassa en Angleterre, il était l'ami du jeune grand homme qu'il venait de visiter. — La nouvelle de la bataille d'Austerlitz tua Pitt, qui ne put survivre que peu de jours à ce nouvel échec de sa politique; il se brûla les entrailles avec du rum, c'était au commencement de 1806. Fox reconnut d'une manière éclatante l'intégrité, la capacité et le désintéressement du défunt; mais il attaqua la morale de sa politique et la proposition qui fut faite de lui consacrer des hon-

neurs publics. La mort de Pitt le rappela nécessairement aux affaires, où il apporta de nobles pensées. Les négociations furent rouvertes avec le cabinet des Tuileries. Lord Yarmouth en fut d'abord chargé; il pouvait joindre sa cause à celle de la Russie, ou l'en disjoindre, suivant les nécessités; toutefois, il ne devait s'en séparer que dans la forme. Il n'insistait formellement que sur le maintien du roi de Naples en Sicile; M. de Talleyrand fit des observations et offrit d'indemniser le prince napolitain par les villes anséatiques. Lord Yarmouth ne voyant pas, ici, de condition, mais une proposition d'échange, reçut la proposition comme telle, et il lui paraissait important pour l'Angleterre de réunir ces villes à ses états allemands du continent. Fox, dont la vue était plus haute, les yeux fixés sur son plan, rejeta cette offre. La question se compliqua encore quelques jours après par la publication de l'acte de la confédération du Rhin et de la paix avec la Russie, actes que lord Yarmouth ne connut pas d'*avance*. Fox se plaignit, et le négociateur anglais fut blâmé. M. de Talleyrand donna de nouvelles explications : un second négociateur fut réuni à lord Yarmouth, lord Lauderdale. Les collègues ensemble revinrent sur les concessions, et Fox déclara franchement dans ses lettres à M. de Talleyrand qu'elles dépassaient les pouvoirs qu'il avait conférés. On ne put rien achever dans le moment. Pendant le peu de temps qu'il dirigea le ministère des affaires étrangères, il démontra à la chambre des communes la nécessité d'attaquer la Prusse, qui avait envahi le Hanôvre, le plus ancien patrimoine de la maison régnante, et cette proposition était conséquente à ses vieilles idées sur une alliance avec la France; mais au moment où il allait finir la longue querelle des deux pays, la mort l'arrêta. Fox mourut d'une hydropisie de poitrine, qui remontait à plusieurs mois; il rendit le dernier soupir le 13 septembre 1806. — L'Angleterre honora alors ses loyales intentions, le souvenir de ses grands talents. L'Europe le pleura, et Napoléon regarda cette mort comme une des fatalités de sa vie. « Avec lui, j'allais m'entendre, a-t-il dit à Sainte-Hélène; la cause des peuples était gagnée; Fox était à la tête des idées libérales anglaises contre le pouvoir absolu », plan vaste et difficile, dans lequel le génie froid de Pitt n'eût rien compris. Son mérite comme homme d'état fut immense; malheureusement ses opinions n'eurent jamais long-temps la direction des affaires; s'il y eût tenu, il eût doté l'espèce humaine des plus grands biens, car il était naturellement bon, généreux; comme ministre, ses vues furent grandes; il mit beaucoup d'énergie et de dignité dans leur défense; sa facilité dans le travail de premier ministre fut toujours très prompte et décidée. Nul homme d'état ne combinait plus rapidement ses moyens. Il fut au moins l'égal de Pitt, considéré dans les prévisions de la politique, et son talent fut supérieur au sien en éloquence, pourtant avec une ironie moins acérée. Les Anglais lui reprochent d'avoir voulu trop long-temps la paix à tout prix. Napoléon a déclaré, en effet, que c'était le seul homme d'état qui lui eût paru la désirer loyalement et toujours. Après sa mort, les négociations avec lord Lauderdale changèrent de ton, et la paix fut reconnue impossible sans une nouvelle lutte : ainsi, sa possibilité, un instant, n'était que le résultat de l'autorité du génie de Fox et de son influence sur son pays. — Dans la discussion, sa logique était nette, sincère et rapide; la véhémence de son caractère la serrait encore, et sa parole y répandait une vie ardente; elle était facile, simple ou magnifique; il posait bien les faits, leur donnait de la clarté et de la force, puis il les groupait et leur imprimait une force irrésistible de déduction. Cet homme d'état n'admettait pas, comme Pitt, *la nécessité des mystères du pouvoir*. Il soutenait que tout pouvait se faire au grand jour. « Ce grand homme de bien, a dit Napoléon, n'a point eu de modèle chez les anciens; il doit en servir désormais, et tôt ou tard son école régira le monde. » Il était rempli de suite dans ses actes, d'inspirations heureuses. « Son

cœur échauffait son génie, continue Napoléon, tandis que chez Pitt le cœur desséchait le génie. Une demi-douzaine d'hommes comme lui, ajoute-t-il, ferait la fortune morale d'une nation. C'est un des hommes qui ont orné l'humanité. » — Mme de Staël disait à son tour : « Que Fox avait rendu un grand service européen en défendant la liberté dans ses plus mauvais jours. » — Voici quelques détails sur l'homme privé : Fox dormait peu et se levait de bonne heure; après une promenade à pied d'une demi-lieue, la matinée était consacrée à l'étude; quelquefois il faisait une course à cheval dans les champs; il était vêtu très négligemment avec de beaux habits; passé 40 ans, il aima beaucoup la campagne et les simples plaisirs de l'intimité, et sa passion pour l'étude redoubla; il récitait tout haut en grec dans ses jardins des passages d'Homère. Il était blond, vif dans ses manières, d'une taille un peu plus que moyenne; il devint gros, mais sa belle et mâle figure eut toujours beaucoup de finesse et d'expression. Le sculpteur Nollekens a exécuté vingt-deux fois son portrait.

Frédéric Fayot.

**FOX** (George), fondateur de la secte des *quakers*, qui, en peu d'années, se répandit dans toute l'Angleterre et dans l'Amérique septentrionale, né en 1624, à Drayton, dans le comté de Leicester, mort en 1706, a laissé plusieurs écrits, dans lesquels il déroule l'histoire de sa vie, de ses persécutions, de sa doctrine; ils ont été réunis en trois volumes in-folio. Nous possédons en français une *Histoire abrégée de l'origine et de la formation de la société des quakers*, traduite de l'anglais; Londres 1790, in-16 (*v.* Quakers). X.

**FOY** (Maximilien-Sébastien), naquit, le 3 février 1775, à Ham en Picardie, département de la Somme. Son père, homme de savoir, avait combattu à Fontenoi. Retiré du service, et devenu maire, c'est lui qui haranguait le maréchal de Saxe toutes les fois que ce grand capitaine passait par la ville de Ham pour se rendre à l'armée. Le jeune Maximilien n'était pas encore âgé de cinq ans lorsque son père lui fut enlevé, mais le vieux soldat avait eu le temps de prévoir l'avenir du dernier de ses fils. Il lui prédit une carrière brillante. La mère de Foy, Élisabeth Wisbeck, restée veuve avec cinq enfants, était une femme forte et d'un caractère également propre à inspirer de l'attachement et du respect. Rien de plus aimable, de plus gai, de plus spirituel que l'enfance de Foy. Les yeux du futur orateur pétillaient de vivacité, et cependant aucun de ses condisciples ne l'égalait en application. Grâce à une mémoire prodigieuse, il posséda de très bonne heure les éléments de la langue latine : à neuf ans, sa plume avait une certaine élégance ; à quatorze, il achevait ses études au collège de l'Oratoire à Soissons. Les élèves de cette maison le chérissaient, parce que sa supériorité reconnue de tous n'ôtait rien à sa bonté native. les maîtres à leur tour rivalisaient d'affection pour lui, à cause de ses triomphes classiques, qui donnaient un nouveau prix à la grâce de son caractère, à la gaîté de son humeur, à la facilité de son obéissance. Son extrême jeunesse suggéra l'idée de l'envoyer faire une seconde année de rhétorique à Paris, mais, après huit jours d'essai au collége de Lisieux, Foy, se sentant plus fort que ses rivaux, résolut de quitter une maison où il ne ferait aucun progrès. Il s'enfuit et retourna au sein de sa famille, non pas sans crainte des réprimandes qu'il allait recevoir. Comme il avait annoncé des dispositions pour les sciences exactes, ses parents résolurent de l'envoyer à La Fère. Après 18 mois d'études dans l'école d'artillerie, Foy fut admis le troisième au concours de Châlons-sur-Marne. Vers la fin de 1790, il partit comme second lieutenant dans le 3e régiment d'artillerie, qui se rendait à l'armée du Nord. — Militaire novice en Flandre et en Belgique, il occupa sa place dans toute cette longue série de combats qui, en 1792 et en 93, illustrèrent le drapeau de la liberté. Après notre fatale retraite de Belgique, Foy entra, comme lieutenant en premier, dans le 2e régiment d'artillerie à cheval. Devenu

capitaine, il acquit bientôt une brillante réputation à l'armée du Nord, successivement commandée par les généraux Dumouriez, Dampierre, Jourdan, Pichegru, Houchard. Dénoncé pour avoir fait, l'année précédente, la censure du 31 mai, Foy fut jeté dans les prisons de Cambrai et traduit au tribunal révolutionnaire en messidor an III. Joseph Lebon ayant fait paraître devant lui le captif, celui-ci, au lieu d'avoir recours à une lâche dissimulation de la vérité, laisse éclater sa généreuse imprudence. Le même courage le soutint devant ses juges, qui le renvoyèrent en prison jusqu'à plus ample information. Le 9 thermidor sauva les jours du capitaine, qui retourna bientôt dans les rangs de l'armée, et servit sous Moreau dans les deux célèbres campagnes de l'an IV et de l'an V. C'est alors qu'il obtint l'amitié de Desaix, déjà général de division, et célèbre dans l'armée : Foy n'avait que 20 ans, Desaix touchait à son sixième lustre; mais la conformité d'esprit et la générosité de caractère effaçaient entre eux la distance de l'âge et du grade. C'est à Foy que Desaix dit plus tard, en voyant Bonaparte apparaître sur l'horizon : « Voilà l'homme que j'attendais! » Pendant la campagne de 96, Foy se trouvait au passage du Rhin à Waterwihr; il se distingua dans les combats d'Offembourg et de Schweighausen. Le 24 août 96, au passage du Lech à Haustette, il se jeta l'un des premiers dans la rivière, et obtint sa part de gloire dans le succès du général Abattucci, qui commandait l'avant-garde de l'aile droite. A la défense de la tête du pont d'Huningue, Foy se couvrit de gloire; sa vigilance, son sang-froid, son courage, ses inspirations, firent échouer l'attaque que les Autrichiens tentèrent le 9 frimaire an V, jour funeste pour la France, qui perdit le brave Abattucci, « mort pleuré des siens et honoré par ceux qu'il avait combattus. » — Abattucci était alors l'une des plus brillantes espérances de l'armée : cette vérité, avouée de tous, a été exprimée, avec l'accent de la conviction, par Foy, son compagnon et son ami : « Dans un temps fécond en beaux talents et en grands caractères, je n'ai pas connu d'homme plus remarquable qu'Abattucci, et qui promît davantage à la France. » — Nommé chef d'escadron au passage du Rhin à Dierheim, le 1er floréal, où il avait été grièvement blessé, Foy conserva le commandement de la 5e compagnie du 2e régiment d'artillerie à cheval. La paix de Campo-Formio ayant été signée, il employa les loisirs de cette trêve et de sa convalescence à étudier le droit public des nations sous le célèbre professeur Koch de Strasbourg. Au printemps de 1798 (an VII), le nouveau chef d'escadron fit, avec son régiment, partie de la prétendue armée d'Angleterre. Le vainqueur d'Italie, sur la demande positive et pressante du général Desaix, nomma le chef d'escadron Foy son aide-de-camp. Celui-ci refusa et faillit ainsi à une haute fortune militaire. Peu après, il combattit avec douleur les Suisses défendant leur indépendance. En l'an VIII, une nouvelle coalition ayant été formée, Masséna prit le commandement de l'armée d'Helvétie. Le chef d'escadron se trouva, sous les ordres du général Oudinot, placé à la tête de l'avant-garde. Les deux batteries volantes commandées par Foy contribuèrent au gain de l'affaire de Feldirch, à la défaite de Korsakoff, à la prise de Schaffouse, où il courut les plus grands dangers. Placé dans la position la plus périlleuse, il fut sauvé par deux régiments de cette belle infanterie de la république, dont il ne parlait jamais que comme de la première infanterie du monde. — Nommé adjudant-général, chef de brigade, sur le champ de bataille, par Masséna, pressé de récompenser de glorieux services, Foy fit le commencement de la campagne de 1800, à l'aile droite de l'armée du Rhin, sous le commandement du général Lecourbe. Après avoir combattu victorieusement à Engen, à Moërkirch, à Biberach; après avoir forcé le passage de l'Ister à Altrach, il dut se rendre en Italie avec un corps de 15,000 hommes confiés au général Moncey. Chargé de conduire un corps de flanqueurs dans les Alpes rhétiques, l'adjudant-gé-

néral repoussa les troupes autrichiennes des vallées des Grisons, du comté de Chiavenne, et de la Valteline. Vers la fin de cette année, l'Autriche, malgré la défaite de Marengo, commit la faute de renouveler la guerre en Italie, où elle éprouva de nouveaux revers. Foy contribua vigoureusement à tous les avantages que nous remportâmes alors. En 1801, il commanda la place de Milan, et se livra, dans cette belle capitale de la péninsule italique, à toute l'ardeur de son goût pour l'étude. La paix d'Amiens le vit rentrer en France comme colonel du 5e régiment d'artillerie à cheval. Il se trouvait à Paris, en 1804, lors du procès de Moreau, en faveur duquel il s'exprima avec la chaleureuse indignation d'une ame française qui refuse de croire qu'un général illustre ait pu avoir des rapports, même d'un moment, avec des assassins. Un mandat d'arrêt fut lancé contre l'imprudent colonel, qui était heureusement parti la veille pour aller reprendre le commandement de l'artillerie du camp d'Utrecht, où il refusa de signer une adresse de félicitation sur l'heureuse issue des complots tramés contre Napoléon. Nul doute qu'il ne ressentît, avec une profonde horreur de l'attentat de Georges et de ses complices, la joie la plus vive de voir le premier consul échappé à une si affreuse machination, mais il lui répugnait de signer une adresse dans laquelle on désignait nominativement tels ou tels individus comme auteurs ou chefs de la conspiration. C'était évidemment une profonde estime pour Moreau qui dirigeait ici la conduite de son admirateur.—Vers la même époque, le gouvernement de la France passa subitement du consulat à vie à l'empire. Fidèle à ses principes, comme Carnot, Foy refusa de voter pour la nouvelle élévation de Bonaparte; il le voulait premier magistrat et non maître de l'état. Napoléon n'employa pas moins Foy, mais il refusa de lui conserver son grade d'adjudant-général, et le laissa 9 ans colonel : c'est en cette qualité qu'il fit l'immortelle campagne d'Autriche; en 1806, il commandait l'artillerie du corps stationné dans le Frioul. A cette époque, il épousa la fille adoptive du général Baraguay d'Hilliers. — En 1807, Foy fut chargé de conduire à Constantinople 1,200 canonniers que l'empereur envoyait au sultan Sélim pour l'aider à braver la Russie et l'Angleterre. La révolution survenue dans l'empire ottoman fit retourner les canonniers sur leurs pas, mais Foy continua sa route, et parvint dans la capitale de l'empire ottoman, où ses heureuses dispositions militaires empêchèrent le sultan de voir les Dardanelles forcées par l'escadre anglaise. De Constantinople, le colonel passa en Portugal. Il se trouvait à la bataille de Vimiéro, où, quoique blessé, il ne cessa de combattre. Nommé enfin, le 3 septembre 1808, général de brigade, il prit le commandement d'une brigade d'infanterie dans le 2e corps, placé successivement sous les ordres du duc de Dalmatie et du général Reynier. Foy se fit remarquer à la bataille de la Corogne, aux combats de Villaza, de Ruyvaens, à l'attaque des redoutes de Carvallo d'Esto, devant Braga et au passage de l'Arve.—Blessé de nouveau dans la seconde campagne de Portugal, il faillit être égorgé dans Oporto, qu'il était allé sommer au nom du maréchal Soult. Précipité dans un cachot, il n'attendait plus que la mort, mais heureusement nos troupes entrèrent le lendemain dans la ville, et délivrèrent assez tôt le général pour qu'il put prendre part au combat et poursuivre les ennemis. En 1810 (février), le général Foy battit les Anglo-Espagnols à Arrago del Gorco, en Estramadure. Deux jours après, attaqué à l'improviste, auprès de Caceres, avec 1,200 fantassins et 300 chevaux, par un corps de 6 ou 7,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie aux ordres du général O Donnel, il est sommé de poser les armes; il répond à cette sommation par un feu de file bien nourri, et continue sa marche avec un calme et un sang-froid qui ne l'accompagnèrent pas toujours sur le champ de bataille. Parvenu au défilé du Porto del Tranquillo, il le trouva occupé par 800 chevaux; il le

franchit néanmoins; et sous le feu des Espagnols, et malgré les chargesréitérées de leur cavalerie,sa colonne parcourut, sans se rompre,un chemin de 6 lieues d'Espagne en 5 heures. Le général Foy rendit de nouveaux services dans la campagne de 1810, en Portugal, où le héros de Gênes et de Zurich acheva sa carrière militaire. A la tête d'une brigade de la division Heudelet, il s'élança sur la droite des Anglais à Busaco, et gravit, avec une étonnante impétuosité, la montagne que les ennemis occupaient; mais, accablé par le nombre, et blessé pour la dixième fois peut-être, il se vit culbuté avecc les siens. La campagne ne fut paa heureuse. Le maréchal vint échouer devant les lignes de Torres-Vedras. Masséna, inquiet de la manière dont l'empereur apprendrait la défaite de l'armée française de Portugal, fit partir de Corregado le général Foy avec une escorte de la légion hanôvrienne. A Pancorvo, il échappa aux guerillas, qui le dépouillèrent plus loin, et, presque au terme de sa course, il fut blessé d'un coup de feu, renversé sous son cheval, sur le point de tomber entre les mains des Espagnols. Arrivé presqua nu à la frontière, il poursuivit sa route jusqu'à Paris, où il acheta un habit de son grade pour pouvoir se présenter aux Toileries.—Le général Foy ne réussit peut-être pas complètement à justifier son chef, mais il frappa l'empereur par la manière dont il lui rendit compte des opérations de la campagne. Napoléon le nomma général de division.—Le lendemain de cette première entrevue, un officier de l'état major du prince de Neufchâtel apprit à l'empereur le désastre qu'avait éprouvé Foy à Pancorvo. Napoléon, étonné, fit revenir le général: « Pourquoi, lui dit-il, ne m'avez-vous paa raconté votre malheur? —Il ne s'agissait que de moi, j'ai jugé le fait sans importance pour votre majesté.» Napoléon loua beaucoup ce noble désintéressement, et accorda une gratification de 20,000 fr. à Foy pour l'indemniser de ses pertes. Cette circonstance offrit au général l'occasion d'entendre, dans huit ou dix conversations, dont la moindre fut de deux heures, le plus haut langage qui ait jamais obtenu son attention tout entière. Il fut, sinon persuadé, du moins frappé d'admiration, quand l'empereur vint à développer ses vastes projets pour un nouvel arrangement de l'Europe. Parfois le général hasardait des objections très fortes sur la possibilité, aussi bien que sur la durée du résultat: « Que voulez-vous, disait Napoléon, dans ma position, s'arrêter, c'est rétrograder, et je ne puis jamais rétrograder. »—Pendant les campagnes de 1811 et de 1812, Foy commanda presque toujours, soit en Espagne, soit en Portugal. A la bataille de Salamanque, le maréchal duc de Raguse, les braves généraux Bonnet et Clausel furent blessés; Foy couvrit la retraite. Attaqué par la cavalerie anglaise, il ne forma pas assez rapidement ses régiments en carrés. Un colonel fut tué au milieu de son corps dispersé, mais le 69me, s'étant formé en carré, arrêta, en les recevant à la baïonnette la charge des cavaliers anglais, presque tous enivrés, et tua le général Cotton, qui les commandait. Nouvelle activité, nouveaux succès du général Foy, à Posa, à Plasencia, à Tordesillas. Pendant l'année de 1813, il fit une honorable campagne en Galice et en Biscaie.— Le 19 juin, moins de 24 heures après la bataille de Vittoria, le général Foy réunit à Bergara près de 20,000 soldats restés sans direction; à leur tête, il marcha droit aux Espagnols et les arrêta près de Mondragon. Il se défendit héroïquement à Tolosa, et n'abandonna le défilé d'Ardoain que sur un ordre formel de Joseph, qui lui enjoignait de se réunir à l'armée française en-deçà des Pyrénées. Il obéit, mais il eut soin de renforcer la garnison de St-Sébastien, et rendit, par cet acte de prévoyance, un service dont la maréchal Soult sentit toute l'importance. Le 25 juillet, l'armée réorganisée par Soult voulut reprendre l'offensive pour débloquer Pampelune et St-Sébastien; un épouvantable orage causa notre défaite, dans laquelle Foy s'illustra par de mémorables actions. Le 13 décembre, à la

bataille de St-Pierre-d'Irube, il rendit de nouveaux services, et faillit contribuer d'une manière puissante à la défaite de Wellington, qui n'échappa que par l'arrivée de renforts immenses. Quelques jours auparavant, avec des conscrits à demi armés, il avait fait des prodiges à la Croix-des-Bouquets. Blessé presque mortellement à la bataille d'Orthez, il était encore alité lorsqu'il apprit l'abdication de l'empereur et le retour d'une famille oubliée. — Le gouvernement de la restauration se montra bienveillant pour le général Foy; il le nomma grand officier de la Légion-d'Honneur et général inspecteur d'infanterie. Il exerçait cet emploi à Nantes lors du 20 mars 1815. Foy n'avait pas douté un instant du succès de l'audacieuse tentative du grand exilé. Il reprit le drapeau tricolore, si cher à sa jeunesse, et le rendit à la garnison de Nantes. De retour à Paris, il fut chargé de commander une division du corps d'armée du maréchal Ney, et partit pour Waterloo: « Nous avons couru à Waterloo, dit-il depuis à la tribune, comme les Grecs aux Thermopyles, tous sans crainte, et presque tous sans espoir. Ce fut l'accomplissement d'un sacrifice magnanime; et voilà pourquoi ce souvenir, tout douloureux qu'il puisse être, nous est resté précieux à l'égal de nos plus glorieux souvenirs. » — Le 16 juin, à l'attaque de la position des Quatre-Bras, Foy culbuta une division belge. Le lendemain, il reçut sa quinzième blessure. Cette circonstance ne lui fit pas quitter le champ de bataille: négligeant toute espèce de secours, le bras soutenu par un lien, il continua de résister à l'ennemi pendant l'action. Tous ses efforts, tous ceux des héroïques compagnons de Napoléon, tout le génie du grand capitaine, furent vains. La fortune nous trahit, et la France pleura un désastre plus glorieux peut-être que cent victorieux combats, car *il est*, comme l'a dit Montaigne, *des défaites triomphantes*. — La carrière militaire du général Foy avait été brillante, sa carrière politique devait l'être encore davantage, mais l'une explique le phénomène de l'autre. Chez lui le guerrier, l'administrateur, le député futur et l'orateur s'étaient formés en même temps. Sa tente fut toujours un cabinet d'études: au sortir du champ de bataille, il courait à ses livres. Familier avec la littérature ancienne, il aimait à réciter les beaux vers de Virgile, son poète favori. On voyait autour de lui les *Commentaires de César* et les campagnes de Frédéric II, à côté d'un Tacite et d'un Montaigne. Les mathématiques, la physique et l'histoire naturelle, l'économie politique, avaient attiré ses méditations. Son talent inné pour la parole s'était développé, soit dans ces vives allocutions militaires, soit lorsqu'il se plaisait à traiter quelques grandes questions de science, de guerre ou de politique, dans des conversations auxquelles il s'abandonnait avec sa brillante facilité, en s'élevant quelquefois jusqu'à l'éloquence. — En 1819, Foy se trouvait sur les rangs pour la députation dans le département de l'Aisne. Sa candidature réussit aux acclamations de tous les amis de la liberté. On attendait beaucoup de ses talents, mais personne ne prévoyait tout son brillant avenir d'orateur. Pour lui, il avait la conscience de ses forces. Cependant, le matin même de sa première apparition à la tribune, il disait à l'un de ses amis: « Touchez mes mains, elles sont froides; j'ai peur: c'est que nous ne sommes pas au matin d'une bataille. » Quel début que son premier élan à la tribune pour arracher nos soldats mutilés dans les combats à la douleur de cacher le signe de l'honneur qui couvrait leur poitrine, et de tendre la main qui leur restait pour demander à la pitié du passant l'obole de Bélisaire! Comme on fut surpris d'entendre l'homme qui avait passé sa vie dans les camps discuter tour à tour avec la même supériorité les budgets du clergé, de la justice et de l'intérieur! Ménager du fruit des sueurs du peuple, le général Foy se regardait comme l'un des économes de la France et le gardien du trésor public. Il s'attachait avec courage aux traces des nouveaux Verres qui voulaient dévorer la fortune de l'état, mais en mê-

me temps il souhaitait que l'assemblée sût accorder avec une judicieuse munificence tout ce qui était nécessaire aux besoins du gouvernement d'une grande nation. — On ne doit pas oublier dans quelles circonstances critiques se trouvait l'orateur qui embrassait alors les intérêts de la cause populaire. En hostilité secrète et permanente contre la révolution, s'appliquant sans cesse à renverser tous ses principes, à lui ravir toutes ses conquêtes, le pouvoir ne s'occupait que des moyens de parvenir au rétablissement de l'ancien régime; il voulait surtout vicier le code électoral dans son principe, afin d'obtenir des choix monarchiques dans le sens absolu du mot, c.-à-d. favorables au droit divin, que les rois veulent faire descendre du ciel pour s'ériger en maîtres suprêmes de la vie, de la liberté, de la fortune des peuples. Mettre dans le système électoral le privilége aboli par la charte, c'était la détruire, et c'était précisément ce qu'on voulait. Le général Foy reconnaît cette perfide intention, et la dévoile en même temps qu'il la combat avec autant de raison que de courage. Tout à coup un prince du sang tombe sous le poignard dirigé par une passion individuelle ou par le fanatisme politique : habile et prompt à profiter de ce crime, qui ne pouvait qu'être funeste aux patriotes, le parti monarchique s'empresse d'étaler à la tribune la robe ensanglantée du prince; on commande le deuil général, et l'on veut que, pour se punir d'un attentat dont elle est innocente, la France immole ses droits et ses franchises aux mânes de la victime. Les lettres de cachet, la censure, qui sont mortelles à la liberté, le double vote, cette insigne violation de l'égalité, sont invoqués comme des expiations légitimes et des moyens de salut dictés par la plus impérieuse des nécessités. L'opposition, menacée d'une horrible calomnie, semblait devoir succomber, accablée par l'orage qui s'élevait contre elle avec furie. Dans ces jours de péril, Foy, déployant la plus noble fermeté, repoussa de toutes les forces d'une éloquente conviction l'idée que la nation pût être complice d'un assassinat : « N'a-t-on pas entendu, s'écria-t-il, des hommes qui s'efforçaient de déverser le soupçon jusque sur les vieux défenseurs de la patrie ! Ils ne savent donc pas, les insensés, que du cœur d'un soldat peut jaillir la colère et jamais la traitrise..... » Mais le sacrifice de nos droits était résolu d'avance... La liberté de la presse fut immolée, et peu après la loi des élections faussée, malgré l'héroïque résistance de Foy, qui ne s'était jamais montré plus grand orateur. Le sang des citoyens coula dans plus d'une circonstance, et le nouveau code électoral (8 juin 1820) ne parut qu'une bataille gagnée par le ministère contre la France. Richelieu se vit entraîné par la réaction, conséquence inévitable d'une loi qu'il avait eu l'imprudente faiblesse de soutenir. Cependant, insulté tous les jours par des écrivains qui n'éprouvaient aucune émotion aux noms sacrés de *France* et de *liberté*, Foy résistait avec énergie, défendait notre vieille gloire militaire, et ne craignait pas de redemander la cocarde tricolore, par ce conseil indirect, mais qui laissait voir toute la pensée de l'orateur : « Si jamais, dans sa profonde sagesse, l'auguste auteur de la charte rétablissait le signe que nous avons porté pendant un quart de siècle, assurément ce ne seraient pas les ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient dans leurs tombeaux de voir les fleurs de lis de Bouvines et d'Ivry sur le drapeau d'Austerlitz ! » Quelquefois attaqué au sein de la chambre par des collègues qui étaient des ennemis déclarés de ses principes et de sa personne, il se défendait du haut de la tribune avec une force irrésistible. Une voix l'interrompit un jour pour lui demander ce que c'était que les *aristocrates*? « Je vais vous le dire, répondit avec calme l'éloquent orateur, qui semblait commenter ici une phrase célèbre de Mirabeau : l'aristocratie au XIX^e siècle, c'est la ligue, la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre sans travailler, occuper toutes les places sans être en état de les remplir, envahir tous

les honneurs sans les avoir mérités : voilà l'aristocratie!... » A la même époque (1821), on l'entendait s'exprimer ainsi : « Il est des positions tellement hautes, il est des questions tellement importantes, qu'elles bravent tous les réglements, et que la force des choses les amène ; et quand l'étranger arrive près de nos frontières... Oui, messieurs, si l'étranger armé envahit nos frontières, vous n'empêcherez pas vingt députés patriotes de s'élancer à cette tribune, et de s'écrier de là comme d'Assas à Closterecamp : « A moi, Français, voilà l'ennemi! » (Une voix : Envoyez ces nouvelles-là à la Bourse.) « Un député vient de me dire d'envoyer ces nouvelles-là à la Bourse ; je ne connais point les jeux de la Bourse ; je ne joue, moi, qu'à la hausse de l'honneur national. Les cris des amis de l'étranger ne m'effraieront pas plus que les armes de l'étranger!... » On se rappelle le rassemblement, sur la frontière espagnole, d'une armée française qui n'était, suivant l'hypocrite déclaration de Louis XVIII, qu'un cordon sanitaire ; on se rappelle aussi comment la sainte-alliance força le gouvernement à faire franchir la Bidassoa par nos soldats, qui allèrent en se promenant jusqu'à Cadix. Par cette manifestation d'une hostilité si étonnante, après tant de protestations du désir de conserver la paix, le pouvoir crut avoir donné une leçon sévère aux peuples tentés de revendiquer leurs droits. Fier de cette victoire remportée contre la liberté elle-même, le ministère brisa la chambre dans l'espoir d'en obtenir une autre composée des seuls amis de la monarchie, ou de complaisants serviteurs de l'autorité, qui donne de l'argent, des places et des distinctions. L'histoire a recueilli toutes les intrigues, toutes les déceptions, toutes les fraudes, tous les moyens corrupteurs qui furent employés alors pour empêcher la réélection des députés patriotes. Mais le courage du parti de la France et de la liberté augmentait en proportion des efforts de l'ennemi commun. Paris vit à cette époque un zèle, une vigilance, une harmonie admirables entre les citoyens chargés de représenter le peuple dans l'un des actes les plus importants de la souveraineté. Nommé à Paris, à St-Quentin, à Vervins, Foy, qui opta en faveur de cette dernière ville, reparut bientôt à la tribune. Quelle douleur quand il vit les bancs déserts de l'opposition! « Il n'y a plus d'élections en France, s'écria-t-il avec colère ; elles ont été faites frauduleusement et traîtreusement. » Ses adversaires avaient une majorité immense en leur faveur : cependant c'est à peine si de faibles murmures osèrent protester contre ces énergiques expressions d'un homme armé de la puissance de la vérité. Dans toutes les discussions de cette chambre usurpatrice et spoliatrice, Foy ne manqua pas une seule fois aux principes de la révolution et aux intérêts nationaux. Il sembla redoubler de talent, soit dans la brillante défense de l'élection de Benjamin-Constant, soit en attaquant l'augmentation de 20,000 hommes, que l'on voulait faire au contingent annuel, ou plutôt à l'*impôt du sang*, expression qui parut être un cri de l'humanité sorti du cœur d'un guerrier citoyen. La funeste mesure de la septennalité, la loi sur la retraite imposée à des héros encore pleins de force et de courage, le scandale des marchés Ouvrard, le milliard d'indemnité accordé aux émigrés, qui étaient, suivant son expression originale, deux contre un dans la chambre, et un sur mille dans la nation, furent pour le général Foy autant d'occasions de signaler son courage et son éloquence ; l'un et l'autre augmentaient chaque jour en lui, et jamais il ne s'éleva si haut que pendant la nouvelle session où il termina sa carrière politique.—Mais hélas! tant de travaux à la tribune et dans le cabinet, tant de discussions, dans lesquelles il mettait toute son ame, dévoraient la vie du brûlant orateur. Bientôt le savant Broussais apprit avec douleur à Mme Foy que son mari était atteint d'un anévrisme qui devait le conduire rapidement au tombeau. Dès le mois de novembre 1825 les symptômes du mal devinrent de jour en jour plus alarmants. Toutefois, au milieu de

plus affreuses souffrances, calme comme Mirabeau mourant, Foy ne parlait que de la France, que de sa gloire et de sa liberté. Quoiqu'il eût lui-même prononcé son arrêt, il n'avait pas perdu sa gaité; parfois la liberté de son esprit surprenait les hommes de l'art, douloureusement occupés à suivre les progrès de l'invasion de la mort, qui s'avançait vers le cœur. Pendant un mois tout entier, sa courageuse épouse veillait seule auprès de lui; seule elle avait le droit de le soigner, et le pouvoir de suspendre les douleurs de l'héroïque patient. Au moment suprême, il lui répétait encore d'une voix défaillante : « Ma pauvre amie, toi seule me fais du bien; tu es la meilleure. » Quand il vit arriver l'heure suprême, il voulut respirer encore un air pur et voir pour la dernière fois la lumière du soleil. Ses neveux éplorés le portèrent dans un fauteuil placé vis-à-vis une fenêtre ouverte. Là, se sentant défaillir, il leur dit : « Mes amis, mes bons amis, mettez-moi sur le lit, Dieu fera le reste. » Deux minutes après, la France avait perdu l'un de ses plus nobles enfants. Foy mourut à une heure 35 minutes après midi le 28 novembre 1825. — La mort de l'orateur fut un deuil pour la France. Ses funérailles, dignes des plus belles inspirations des républiques anciennes, empressées d'honorer la mémoire des plus grands citoyens par les témoignages les plus touchants de l'affection publique, curent un caractère particulier, en ce qu'elles signalèrent la renaissance de l'esprit national en France, et parurent à tout le monde une protestation générale contre le système que l'illustre mort avait combattu jusqu'au dernier soupir. Casimir Périer, qui portait déjà en lui les germes d'une mort prématurée, prononça sur la tombe de son ami un discours éloquent qui donna le signal de la reconnaissance au peuple français, qui dès ce moment adopta les enfants de son défenseur, et donna plus d'un million pour subvenir aux frais de l'éducation que l'honorable médiocrité de leur père n'aurait pas pu leur donner. M. Lafitte, toujours le premier à faire de généreux sacrifices, contribua pour 50,000 francs dans la souscription acceptée par la France.—Foy a laissé deux volumes de discours, et une histoire, malheureusement inachevée, de la guerre d'Espagne. Foy écrivait avec élégance et chaleur : on sent partout qu'il appartient à une école de raison et de goût, mais c'est comme orateur surtout qu'il mérite une place à part. Il saisissait bien une question, il l'embrassait, il s'en rendait maître. Dans sa narration rapide, les faits, bien enchaînés, se succédaient sans aucun désordre; il en faisait jaillir des réflexions justes et des comparaisons frappantes. Puis il paraissait s'échauffer par degrés, et tout à coup il surprenait l'assemblée par des traits imprévus; par des mots que l'expression grave aussitôt dans la mémoire, et enfin il ravissait les applaudissements par des mouvements du cœur. A la tribune, son attitude était animée; ses yeux étincelaient, ses paroles sortaient avec facilité, accompagnées de gestes qui peignaient la pensée, sa tête, rejetée en arrière comme celle de Mirabeau, lui donnait un air d'assurance et de fierté qui s'alliait bien avec le courage dont il donnait des preuves si fréquentes; en lui l'orateur rappelait encore le guerrier. Avec plus de culture et d'art que Cazalès, Foy avait quelque chose de la couleur chevaleresque et des élans inattendus de ce brillant défenseur de la monarchie en péril. Cependant, il n'improvisait pas à la tribune : soit timidité, soit défiance de lui-même, il n'osait pas, comme Barnave et Vergniaud, se livrer à son démon familier, et courir avec lui les hasards de la parole non préparée, qui produit d'éclatants triomphes, mais aussi des revers funestes et souvent irréparables. Ses discours, médités dans sa tête, enfantés ensuite dans un travail de feu, composés et dictés en même temps, confiés ensuite à la plus imperturbable mémoire, y demeuraient en dépôt jusqu'à l'heure où ils en jaillissaient devant l'assemblée avec tous les caractères de l'inspiration du moment. Sa voix, ses gestes, sa déclamation rapide et accentuée, le mouvement de toute sa

personne complétaient l'illusion. On trouvait en lui la chaleur et la vertu d'un poëte qui répète avec verve, avec enthousiasme, devant ses amis, les vers qui viennent de sortir tout brûlants de son cerveau. P.-F. Tissot, de l'académie française.

FOYER (en latin *focus*), lieu où l'on fait du feu, que ce soit dans un endroit couvert ou en plein air. — En optique, on donne le nom de foyer au point où se réunissent les rayons lumineux ou calorifères, réfléchis par des miroirs concaves : dans ce cas, si le miroir est une portion de sphère régulière, le foyer se trouve sur le milieu du rayon de cette sphère. — En disposant des miroirs placés convenablement, on peut diriger des rayons lumineux vers un même point ; l'appareil alors est une portion de polyèdre : tel était le miroir ardent que l'illustre Buffon fit construire en 1744 au Jardin-des-Plantes. — Le foyer d'un verre lenticulaire est le point où les rayons lumineux vont se réunir après s'être réfractés en le traversant : lorsqu'on met le feu, au moyen d'une loupe et des rayons solaires, à un morceau d'amadou, on observe un point lumineux d'une blancheur et d'un éclat extraordinaire : c'est là qu'est le foyer de la loupe. — Les géomètres donnent le nom de *foyer* à des points pris dans l'intérieur de certaines lignes courbes : ces points sont comme des centres auxquels des lignes, tirées des divers points de la courbe, déterminent la nature de celle ci. L'ellipse a deux foyers ainsi que la parabole et l'hyperbole, mais ces dernières ont un de leurs foyers imaginaire. — *Foyer mobile*. On trouve dans la seconde édition du *Petit fumiste*, par l'auteur de cet article, la description d'un foyer de son invention : il consiste en ce que les chenets et le combustible sont contenus dans une espèce de tiroir métallique, que l'on pousse dans le fond ou qu'on tire au-devant de l'âtre de la cheminée à volonté. Le foyer mobile occupe le fond de l'âtre pendant que le combustible produit de la fumée. Quand on juge que la braise est, pour ainsi dire purifiée, on amène le foyer mobile en avant et en dehors plus ou moins de l'âtre, afin que le calorique se répande dans l'appartement. — Le foyer mobile a donné lieu à un procès entre les sieurs Bronzac et Millet : le premier de ces fabricants de cheminées trouva, quatre ans après la publication du *Petit fumiste*, la société d'encouragement assez bonne pour lui en attribuer l'invention. Teyssèdre.

Foyers (de théâtre). C'est ainsi que l'on nomme les pièces ou salons, faisant partie de l'édifice consacré à un spectacle, dans lesquels on se chauffe pendant l'hiver, et qui sont le lieu de réunion en tout temps. Chaque théâtre a deux foyers, celui des acteurs, voisin de la scène, où ils attendent le moment d'y paraître, et celui du public, où les spectateurs viennent s'asseoir ou se promener pendant les entr'actes. — Le foyer des comédiens de l'ancien Théâtre-Français, où l'élite de ses auteurs engageait d'ingénieuses discussions ou des conversations piquantes, dans lesquelles les Préville, les Dazincourt, les Dugazon, tenaient aussi fort bien leur partie, fut renommé jadis pour l'attrait de ses causeries. — Le malin et spirituel Hoffman fit souvent le charme du foyer public de l'Opéra-Comique, où chaque soir on assistait, grâce à lui, à une sorte de cours de bonne plaisanterie et d'amusantes narrations. — Aujourd'hui, l'on ne cause plus guère que dans le riche et vaste foyer de l'Opéra ; mais c'est surtout la politique qui fait le sujet des conversations dans ce rendez-vous habituel des ambassadeurs, des diplomates, des grands fonctionnaires, des notabilités de tous les genres : on y débite les nouvelles, on y discute les intérêts et les préoccupations du jour ; c'est à la fois une succursale des salons des Tuileries, de la salle des conférences de notre chambre élective, et du palais de la Bourse. — Le foyer de l'ancien théâtre Montansier, au Palais-Royal, était un rendez-vous d'une autre espèce, et une sorte de bazar, où venaient exposer leurs charmes les plus jolies courtisanes de Paris. Ce scandale n'existe plus dans le foyer actuel du théâtre des Variétés, qui, après celui de

l'Opéra, est le plus grand et le mieux décoré parmi ceux des spectacles de la capitale. — Le foyer du public, placé ordinairement près des premières loges, quelquefois aussi au niveau des secondes, offre dans quelques grands théâtres, particulièrement à l'Opéra-Comique, les bustes de leurs auteurs ou compositeurs les plus célèbres. Au Théâtre-Français, c'est dans le foyer intime, celui des acteurs, qu'ils sont placés; et, auprès d'eux, figurent aussi ceux des comédiens fameux. — Le buste du roi régnant, sur la vaste cheminée du local, et une pendule plus ou moins riche, font aussi partie du mobilier, que complètent les comptoirs du limonadier et du libraire attachés au théâtre. — Dans le foyer des acteurs, on ne trouve guère que la pendule régulatrice des heures de répétitions et de représentations, et un cadre grillé dans lequel le régisseur place chaque jour l'affiche manuscrite du spectacle du lendemain. Il n'est pas rare de voir ce foyer particulier plus peuplé que celui du public. Les auteurs, les actionnaires de l'établissement, les mères des actrices, les amants *utiles* et les amants de cœur de ces dames en augmentent considérablement le personnel. OURRY.

Le mot FOYER n'a pas seulement les acceptions technologiques et théâtrales sous lesquelles il vient d'être examiné ci-dessus. Les premières se rapprochent de son acception primitive d'*âtre* où l'on fait le feu : ainsi, l'on appelle *foyer* les parties des phares, fanaux, etc., où l'on allume des feux; les marins donnent le même nom à l'endroit du navire où se trouve le feu. — Dans une signification différente, on a désigné par *foyers* la maison, la demeure, la ville natale, et, par extension, la patrie de quelqu'un; les poètes surtout se sont servis de ce mot, envisagé sous ce point de vue, et il est bien peu de tragédies où l'on ne voie un héros qui vient de combattre pour *ses foyers*, ou qui revoit *ses foyers* après une absence cruelle. —*Foyer* a une troisième acception, qui n'est pas moins usitée : il signifie centre, centre actif : ainsi, une ville est le *foyer* des lumières, quand les sciences et les arts y fleurissent beaucoup plus que dans les villes environnantes; elle est le *foyer* de la rébellion, de la sédition, quand c'est là qu'elle s'est établie, et d'où elle exerce son action; c'est dans le même sens que les médecins ont dit le *foyer* d'une maladie contagieuse. — L'antique philosophie a long-temps et longuement discuté sur le *foyer* de la chaleur naturelle (*cal dum innatum*); mais ces discussions sans fruit sont maintenant oubliées. — En médecine, on appelle *foyer* des humeurs, *foyer* purulent, la partie du corps humain où se forme la plus grande quantité d'humeurs, et où prennent naissance les abcès. U. B.

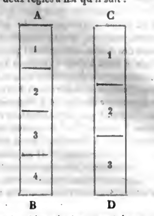
FRACAS (du latin *fragor*). Les différents dictionnaires s'accordent à définir ainsi ce mot : *rupture, fracture opérée avec bruit et violence.* Quoique ce mot vienne très vraisemblablement de *frangere* (briser), cette définition n'est ni complète ni même vraie, au moins en ce qu'elle semble renfermer sous un seul point de vue une acception qui peut s'appliquer à des circonstances beaucoup plus variables. Il y a ainsi dans notre langue une foule de mots susceptibles de divers sens, généralement admis, quoiqu'ils n'aient encore été déterminés nulle part : on ne trouve d'autre guide que le goût pour en circonscrire, au moins approximativement, les limites. Ainsi, le mot *fracas* peut désigner simplement un bruit d'une nature particulière (*fragor*), mais sans rupture, fracture ou dégât d'aucune sorte. Il ne s'applique guère dans ce cas qu'aux détonnations successives et répétées de la foudre pendant un orage. C'est ainsi qu'on dira : quel *fracas* le tonnerre fait dans le ciel! sans qu'il atteigne même pour cela la terre, ou qu'en l'atteignant il y cause quelque dégât. L'action d'un corps en mouvement peut aussi causer du *fracas* ou en *fracasser* un autre, ce qui revient au même, sans que cette opération soit accompagnée d'un bruit sensible : telle peut être l'action d'un boulet sur les os de la tête, de la jambe d'un homme. Mais on ne doit pas dire, comme

quelques dictionnaires : ce boulet a fait un grand *fracas* dans le bataillon, pour exprimer le nombre d'hommes qu'il a pu mettre hors de combat. La plupart de ces hommes peuvent avoir eu à la vérité les membres *fracassés* ; toutefois, cette dernière circonstance seule suppose toujours l'idée de quelque corps osseux réduit en plus ou moins d'esquilles par l'agent vulnérant. — *Fracas* se prend aussi au figuré pour exprimer les démarches d'un homme qui se présente avec beaucoup d'appareil, ou bien quand on parle d'une opération préparée à grands frais, à grand bruit, enfin avec tout l'éclat possible : telle fut l'invasion en Champagne des Prussiens, lors de la première coalition contre la France, en 1792, opération qui mit toute l'Europe en émoi, dont l'annonce et le début se firent avec le plus grand *fracas*, et qui, semblant d'abord devoir tout renverser devant elle, vint se terminer à *Valmy* et au *camp de la Lune*, par une dysenterie et une retraite honteuse des vieilles bandes du grand Frédéric, devant quelques légions de volontaires aux trois couleurs. BILLOT.

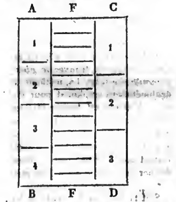
**FRACTION**, du mot latin *fractio*. C'est l'acte par lequel on brise une chose pour la distribuer à un nombre plus ou moins grand d'individus : notre divin Sauveur, dit saint Luc, fut reconnu par les pèlerins d'Emmaüs au moment de la *fraction* du pain. Dans ce sens, on dit que le corps de Jésus-Christ n'est point rompu par la *fraction* de l'hostie. — On se sert encore du mot *fraction* pour désigner une partie quelconque d'un ensemble : là où les hommes sont réunis, il se forme, en général, une *fraction* de turbulents. — Les délibérations d'une assemblée très nombreuse peuvent être troublée par une *fraction* d'opposants. — Dans les gouvernements représentatifs, il y a toujours une *fraction* qui déblatère, c'est celle qui veut avoir les places ; il y en a une autre qui se tait, c'est celle qui les possède. Quant à l'ensemble ou à la majorité, elle se conserve si elle est compacte ; mais ne se compose-t-elle que de *fractions* qui s'accordent dans telles ou telles circonstances données, cette même majorité retombe vite en *fractions*, elle se dissout, elle s'éparpille au premier choc, et tout se fait alors au hasard : il n'y a plus de fixité que pour le paiement des impôts, qui est le point sur lequel le gouvernement représentatif est l'immobilité même. SAINT-PROSPER.

**FRACTIONS** (*Frango*, je brise). Cette expression désigne en général les parties d'un tout. Pour exprimer une fraction, deux mots ou deux signes sont nécessaires, car il faut savoir, 1° en quoi consiste le tout ; 2° combien on prend de ce tout, divisé en un certain nombre de parties. Soit un franc, par exemple : qu'on le suppose divisé en cent parties appelées *centimes* : si l'on a treize de ces parties, on pourra les énoncer par les expressions *treize* et *cent*, ou, suivant l'usage, par *treize centièmes* de franc. Or, comme il est possible de diviser, du moins par la pensée, un tout d'une infinité de manières différentes, aucune langue ne pourrait fournir assez de mots pour exprimer toutes ces divisions. Les mathématiciens ont atteint le but avec une admirable simplicité en employant des chiffres ou les lettres de l'alphabet. Soit par exemple demandé d'écrire *treize centièmes* : cette expression peut être remplacée par 13 *centièmes* ; et si l'on admet que 100 peut signifier *centième* en l'écrivant d'une certaine manière relativement à 13, les groupes des chiffres 13 et 100 indiqueront la valeur de la fraction. Le plus souvent on écrit les deux nombres, comme 13 et 100, l'un au-dessus de l'autre, ainsi qu'il suit $\frac{13}{100}$, ou bien sur la même ligne 13.100, en séparant les deux expressions par un point. Le nombre qui exprime en combien de parties le tout est censé divisé s'appelle *dénominateur* (de *nomen*, nom), et celui qui indique le nombre que l'on prend de ces parties s'appelle *numérateur* (compteur) ; le numérateur et le dénominateur sont les *termes* de la fraction. Quand les deux termes sont représentés par des lettres, la fraction est dite *littérale*, et pour l'énoncer on emploie les mots *divisé par*. Soient les fractions

$\frac{b}{a}$, $\frac{2}{a}$, $\frac{b}{3}$,... lisez *b* divisé par *a*, 2 divisé par *a*, *b* divisé par 3... Les fractions dont les deux termes sont égaux entre eux sont égales à l'unité : telles sont $\frac{4}{4}$, $\frac{3}{3}$.... Une fraction augmente lorsqu'on ajoute des quantités égales à son numérateur et à son dénominateur : $\frac{2}{3}$ par exemple est plus petite que $\frac{3}{4}$, cela est évident, puisque $\frac{3}{4} = \frac{2}{3} + \frac{1}{12}$. Une fraction diminue quand on retranche des quantités égales de chacun de ses termes, cela est évident. Une fraction augmente lorsqu'on multiplie son numérateur ou qu'on divise son dénominateur : $\frac{2}{7}$ est plus petit que $\frac{4}{7}$ ; $\frac{3}{8}$ est plus petit que $\frac{3}{4}$. On rend une fraction plus petite en divisant son numérateur ou en multipliant son dénominateur : $\frac{4}{5}$ vaut plus que $\frac{2}{5}$ ; $\frac{1}{5}$ vaut aussi plus que $\frac{1}{10}$. Une fraction ne change pas de valeur quand on multiplie ou qu'on divise ses deux termes par un même nombre $\frac{3 \times 3}{7 \times 3} = \frac{9}{21}$. Si l'on divise par 3 les termes de la fraction $\frac{12}{15}$ il vient $\frac{4}{5}$, valeur équivalente à $\frac{12}{15}$. Ces vérités sont assez évidentes par elles-mêmes. On fait sur les fractions les mêmes opérations que sur les nombres entiers, mais suivant des méthodes différentes. Afin de ne pas répéter les méthodes qui se lisent dans tous les livres d'arithmétique, nous allons exposer les principes de ces méthodes à l'aide de figures. Soit par exemple demandé de retrancher $\frac{3}{8}$ de $\frac{5}{8}$, il est évident qu'on aura pour reste $\frac{2}{8}$ ; tout comme $\frac{2}{7}$ ajoutés à $\frac{3}{7}$ valent $\frac{5}{7}$, car les dénominateurs 7 et 8 tiennent la place de noms qualificatifs, comme les mots *sou*, *liard*, *centime*, représentent les dénominateurs *vingtième*, *quart*, *centième*.. ; mais si l'on avait à ajouter ensemble les fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, il est évident qu'on ne pourrait pas dire que la somme est $\frac{5}{3}$ ou $\frac{5}{4}$, de même que 3 *francs* et 10 *centimes* ne font pas 13 francs ou 13 centimes : en effet, les dénominateurs 3 et 4 ne représentent pas des unités égales entre elles, $\frac{1}{4}$ ne vaut pas $\frac{1}{3}$.... il faut donc trouver une mesure commune à l'aide de laquelle on puisse connaître la valeur relative de $\frac{2}{3}$ à celle de $\frac{3}{4}$. Représentons les dénominateurs 3 et 4 par deux règles ainsi qu'il suit :




Tous les dénominateurs sont égaux entre eux sous le rapport qu'ils représentent toutes les parties qui composent un tout : figurons donc 4 et 3 par deux règles égales A B, C D ; divisons la première en 4 parties et la seconde en 3. Si nous avions une troisième règle divisée d'abord en 4 parties, puis chacune de celles-ci en 3 parties, ce qui ferait en tout 12 divisions, nous pourrions, en plaçant cette troisième règle entre les deux autres, voir d'un coup d'œil le rapport des longueurs des divisions de celles-ci entre elles, parce que douze est divisible par 3 et par 4.




On voit que les divisions de la règle AB répondent à trois divisions de la règle du

milieu F E, qui en a douze, et qu'il faut quatre de ces divisions pour couvrir une de celles de la règle C D : donc $\frac{1}{4}$ vaut $\frac{3}{12}$ et $\frac{1}{3} = \frac{4}{12}$; donc $\frac{2}{3} = \frac{8}{12}$ et $\frac{3}{4} = \frac{9}{12}$ d'un tout ou entier quelconque.... Le dénominateur commun 12 est évidemment le produit des dénominateurs 3 et 4, puisque la règle F E est divisée d'abord en 4 parties, puis chacune de celles-ci en 3 autres parties. Quant aux numérateurs 8 et 9, ils sont le premier résultat de 2, numérateur de la fraction $\frac{2}{3}$ par 4, dénominateur de la fraction $\frac{3}{4}$, comme 9 est le produit de 3, numérateur de la fraction $\frac{3}{4}$ par 3, dénominateur de la fraction $\frac{2}{3}$. Il est évident que l'addition ou la soustraction de fractions qui ont le même dénominateur, ou, en d'autres termes, qui expriment des unités de même espèce, s'effectuent à peu de chose près comme celles des nombres entiers.

*Du plus grand commun diviseur.*

Quand les termes d'une fraction sont représentés par un grand nombre de chiffres, il n'est pas aisé de se faire une idée précise de la valeur qu'elle exprime : nous concevons tout de suite ce que signifie $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{3}$.... il n'en serait pas ainsi des expressions $\frac{823468}{901234}$.... Or, comme il est démontré qu'une fraction ne change pas de valeur quand on divise ses deux termes par un même nombre, on fait usage de ce moyen pour *réduire une fraction à sa plus simple expression;* mais pour arriver au but directement, on cherche auparavant le diviseur qui doit réduire dès la première opération la fraction à la plus grande simplicité dont elle est capable, ce qui s'appelle trouver *le plus grand commun diviseur.* La méthode que les arithméticiens emploient pour établir la règle à suivre est longue et fatigante à concevoir; les géomètres sont plus heureux, leur démonstration parle aux yeux avec tant de simplicité qu'il suffit d'un instant pour la comprendre. Nous allons donner des exemples des deux méthodes.

*Méthode arithmétique.*

Soit la fraction $\frac{18}{48}$ à réduire à sa plus simple expression : comme 18, le plus petit des deux termes, se contient lui-même, je divise 18 et 48 par 18 : il vient $\frac{1}{2} + 12$ de reste ; je divise 18 par le reste 12; il vient $1 + 6$ pour reste; enfin, je divise 12, le dernier diviseur, par le reste 6, et j'ai 2 au quotient sans reste ; d'où je conclus que la fraction $\frac{18}{48}$ sera réduite à sa plus simple expression si on divise ses deux termes par 6. En effet, 6 divisant 12 doit diviser $12 + 6$ ou 18, il doit aussi diviser 48 ou deux fois $18 + 12$.

*Méthode géométrique.*

```
         1          2
A ―――――――――――――――――――――――― B
         1
C ――――――――――― D
```

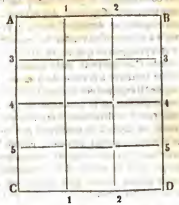
Soient les deux lignes A B, C D commensurables entre elles (qui peuvent avoir une mesure commune) : portons la plus courte C D sur AB, et supposons qu'elle y est contenue deux fois de A en 1 et de 1 en 2, et qu'il reste 2B plus court que CD; portons 2B sur cette dernière ligne, et qu'il reste 1D égal à deux C1; 1D sera donc le diviseur ou la commune mesure des deux lignes AB, CD, car ce reste CD est contenu deux fois dans D1 et trois fois dans CD; il est donc contenu deux fois dans A2, et deux fois dans 2B = C1...; donc les lignes AB, CD sont entre elles comme 8 est à 3. Si les deux termes d'une fraction arithmétique sont nombres premiers entre eux (*v.* NOMBRE), ils n'ont pour diviseur commun que l'unité : tels sont les termes de la fraction $\frac{3}{4}$. Les fractions dont les termes sont incommensurables sont néanmoins réductibles, à quelques différences près : soit, par exemple, la fraction $\frac{13}{18}$ : divisant ses deux termes par 13, on a $\frac{1}{1 + \frac{5}{13}}$ ; divisant encore les termes 5 et 13 de la fraction du dénominateur par 5, il vient

$$\frac{1}{1 + \frac{1}{2 + \frac{3}{5}}}.$$

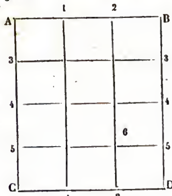
Si on néglige la fraction $\frac{3}{5}$ du second dénominateur, il restera $\frac{1}{1 + \frac{1}{2}} = \frac{1}{\frac{3}{2}} = \frac{2}{3}$ valeur qui approche beaucoup de $\frac{13}{18}$.

*Multiplication des fractions.*

Les facteurs de toute multiplication peuvent être représentés par des lignes et le produit par un rectangle : si par exemple on a 3 à multiplier par 4, on pourra figurer l'opération comme il suit :




Une ligne AB divisée en trois parties représente le multiplicande 3; le multiplicateur 4 est figuré par la ligne AC divisée en quatre parties. Le rectangle ABCD représente le produit, car si, par les divisions 1, 2 de AB, on mène à AC des parallèles 1 1, 2 2, et qu'ensuite par les divisions 3, 4, 5 de AC, on tire 3 3, 4 4.., parallèlement à AB, on aura douze rectangles....




Soit maintenant la fraction $\frac{2}{3}$ à multiplier par $\frac{3}{4}$. Comme il a été dit ci-devant, les dénominateurs sont tous égaux à l'unité : il nous est donc permis de figurer 3 et 4, ceux des fractions ci-dessus, par deux lignes égales AB, AC. — Or, le produit de deux fractions est inférieur et doit être comparé à celui de l'unité multipliée par elle-même; le produit de AB × AC étant ABCD, celui de A2, numérateur de $\frac{2}{3}$, par 3, numérateur de $\frac{3}{4}$, serait A256, quantité qui contient 6 petits rectangles; ABCD, produit des dénominateurs, en contient douze; donc $\frac{2}{3} \times \frac{3}{4} = \frac{6}{12}$ du produit de l'unité par elle-même.

*Division des fractions.*

Pour bien comprendre la théorie de cette opération, il faut se rappeler que la fraction dividende est une portion du produit de son dénominateur par celui de la fraction diviseur. Soit par exemple demandé de diviser $\frac{2}{3}$ par $\frac{3}{4}$, je me représente deux rectangles ABCD (*v.* ci-dessus) contenant chacun douze divisions : les fractions $\frac{2}{3}$ et $\frac{3}{4}$ valent l'une 8 et l'autre 9 de ces divisions; donc le quotient de $\frac{2}{3}$ divisé par $\frac{3}{4} = \frac{8}{9}$, d'où l'on tire cette règle : divisez le produit des dénominateurs des fractions dividende et diviseur par le dénominateur de chacune d'elles. Multipliez les résultats respectifs par le numérateur de chaque fraction, vous aurez les deux termes de la fraction quotient. Soit $\frac{2}{3} \mid \frac{3}{4}$ : les opérations indiquées donnent $\frac{12}{3} \times 2 = 8$ ; $\frac{12}{4} \times 3 = 9$ ; 8 est le numérateur et 9 le dénominateur de la fraction quotient $\frac{8}{9}$. En développant ce raisonnement, on est conduit à une règle beaucoup plus simple : en effet, dans l'exemple ci-dessus, les dénominateurs 3 et 4 étant facteurs du produit 12, il est inutile de diviser ce dernier par 3 ou par 4 pour avoir les quotients 4 et 3, qui sont connus d'avance : ainsi donc, les formules $\frac{2}{3} \mid \frac{3}{4}$ se réduisent à ceci : $2 \times 4 = 8$ ; $3 \times 8 = 9$ d'où il suit : multipliez le numérateur de la fraction dividende par le dénominateur de la fraction diviseur, le produit sera le numérateur de la fraction quotient, dont le dénominateur sera le produit du dénominateur du dividende par le numérateur du diviseur. Cette rè-

gle se démontre arithmétiquement avec beaucoup de clarté. Soit $\frac{2}{3}$ | $\frac{3}{4}$ : j'efface 4, dénominateur du diviseur ; je le rends donc quatre fois plus grand qu'il n'était, et pour qu'il y ait la même proportion entre le diviseur et le dividende, je multiplie celui-ci par 4, et j'ai $\frac{2}{3}$ 12. Diviser par 3, c'est prendre le tiers du dividende ou le rendre 3 fois plus petit, donc $\frac{2}{3}$ 12 $=$ $\frac{8}{9}$. Les quatre règles et la théorie des fractions sont les pivots de l'arithmétique ; les règles dites de *trois*, *d'escompte*, de *fausse position*, etc., n'en sont pour ainsi dire que des déguisements. Soit, par exemple, demandé de prouver que le produit des extrêmes d'une proportion géométrique est égal au produit des moyens ; je prends la *proportion* (*v.*) :

$$3 : 4 :: 9 : 12$$

que j'écris ainsi :

$$\frac{3}{4} = \frac{9}{12} ; \frac{3}{4} = \frac{3}{4} \times \frac{3}{3}$$

ou bien

$$3 : 4 :: 3 \times 3 : 4 \times 3$$

Il est évident, à la vue simple, que les facteurs du produit des extrêmes sont les mêmes que ceux des moyens, puisqu'on a 3, 3 et 4 de part et d'autre.

*Exemple d'une règle de fausse position.*

Trouver un nombre dont la $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{3}$, fassent 4 : j'opère directement en réduisant au même dénominateur et en ajoutant ensemble les fractions $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, dont la somme est $\frac{5}{6}$. Si 4 est les $\frac{5}{6}$ du nombre cherché, $\frac{4}{5}$ en seront le $\frac{1}{6}$ et $\frac{4 \times 6}{5}$ seront le nombre demandé $= 4\,\frac{4}{5} = \frac{24}{5}$, dont la moitié $\frac{12}{5}$ et le tiers $\frac{8}{5}$ font $\frac{20}{5} = 4$. Dans tout cas semblable, on peut opérer directement sans avoir recours à aucune supposition.

*Convertir une fraction d'une espèce quelconque en fraction d'une espèce déterminée.*

Soit la fraction $\frac{2}{3}$ qu'il est demandé de convertir en fractions décimales. Je considère $\frac{2}{3}$ comme le reste d'une division dont le numérateur 2 représente le dividende ; je l'écris comme il suit :

| 2 | 3 |
|---|---|
| 20 | 0,666 |
| 20 | |
| 20 | |
| . . . . . . . . | |

2 ne contenant pas 3, j'écris 0 au quotient pour tenir lieu en général des entiers et une virgule à sa droite ; j'abaisse 2, j'écris 0 à la suite, d'où résulte 20, quantité 10 fois plus grande que 2 ; 20 divisé par 3 donne 6 au quotient, mais comme ce chiffre se trouve à la suite du 0 et de la virgule, il exprime des *dixièmes*, de façon que le résultat est le même que si, après avoir rendu le dividende 2 dix fois plus grand, on divisait le quotient 6 par 10. Le dividende partiel 20 donne encore 2 pour reste, à la suite duquel j'écris encore 0, qui rend ce chiffre déjà 10 fois trop grand encore 10 fois plus grand ; c'est comme si l'on avait écrit deux 0 à la suite du dividende 2, mais le second quotient partiel 6 exprime des centièmes, etc. On appelle fractions *périodiques* celles qui, traitées comme la précédente, donnent toujours un reste au dividende, tellement que la division continuée à l'infini ne donnerait jamais un quotient exact.

*Fractions littérales.*

On opère sur elles comme sur les fractions numériques. On les réduit au même dénominateur, on les ajoute, etc. On les simplifie..., mais leur grand commun diviseur est moins facile à trouver que celui des fractions numériques (*v.* DÉCIMALES, ARITHMÉTIQUE, MULTIPLICATION).

TEYSSÈDRE.

FRACTURES. On appelle ainsi la solution de continuité d'un ou de plusieurs os : cette lésion tenant une place très importante dans le cadre de la nosographie chirurgicale, nous en marquerons les traits principaux dans l'esquisse rapide que nous présentons à nos lecteurs. Les fractures diffèrent entre elles suivant l'os qu'elles affectent, l'endroit où il est brisé, suivant la direction de la fracture, et les complications qui l'accompagnent. Elles sont plus fréquentes dans les os longs que dans les os

plats et courts, tant à cause des mouvements étendus qu'ils opèrent que parce qu'ils se trouvent plus souvent exposés aux violences extérieures; les fractures peuvent être transversales, elles sont alors dirigées perpendiculairement à l'axe de l'os; elles ont ordinairement une obliquité plus ou moins prononcée; d'autres, fort rares, et dont l'existence même a long-temps été contestée, sont longitudinales, c.-à-d. parallèles à la longueur de l'os: ces dernières sont causées le plus ordinairement par suite de coups d'armes à feu. Enfin, un os peut présenter une fracture incomplète, il peut être fracturé, au contraire, dans plusieurs endroits, plusieurs os d'un membre être lésés en même temps. Une fracture accompagnée de plaie, de perte d'une portion d'os ou d'esquilles, d'hémorrhagie, de luxation, est beaucoup plus grave: on la nomme *fracture compliquée*. — Un coup, une violence extérieure, les projectiles des armes à feu, sont les causes les plus ordinaires des fractures; quelquefois la cause n'est pas directe, elle est alors par contre-coup: ainsi, une chute sur la paume de la main produira la fracture du radius, une chute sur le moignon de l'épaule celle de la clavicule; la fracture du col du fémur a souvent eu pour cause une chute sur la plante du pied ou sur le genou. Celles de la rotule et de l'olécrâne ne reconnaissent guère d'autre cause que la contraction des muscles qui y prennent leur insertion. Si les os longs sont rarement fracturés de cette manière, il y a cependant des exemples d'humérus cassés dans l'action de lancer une pierre, de porter un coup de poing, de soulever un pesant fardeau; on a même vu le fémur fracturé dans une violente extension de la cuisse. — Les anciens croyaient que le froid contribue à rendre les os plus fragiles, mais les chutes sont plus communes en hiver; elles ont lieu sur un sol plus résistant; de là cette plus grande fréquence. L'âge avancé est une cause prédisposante, parce que les os, plus chargés de phosphate calcaire, sont plus dépouillés de substance animale. Enfin, les affections siphilitiques et cancéreuses, portées au plus haut degré, le rachitisme, prédisposent aux fractures d'une manière si funeste que l'on a vu des malades se fracturer un os dans la simple action de se retourner dans leur lit. Béclard nous racontait qu'un enfant rachitique, portant déjà plusieurs fractures, eut l'humérus fracturé en donnant la main à ce chirurgien qui la lui prenait avec intérêt. Nous possédons à la faculté des squelettes de rachitiques dont tous les os ont été fracturés; il y en a un dont plusieurs os portent les traces de fractures multiples. — Les fractures présentent pour signes les caractères suivants: le malade éprouve au moment de l'accident une violente douleur à l'endroit fracturé; elle peut s'étendre à tout le membre; souvent il a entendu à ce moment une espèce de craquement. Le mouvement est ou impossible ou au moins difficile, à cause du déplacement qui s'opère dans les fragments. Dans quelques cas, ce déplacement n'a pas lieu tout de suite; les mouvements sont alors possibles pendant quelque temps. Les fragments de la fracture se déplacent par la contraction des muscles, qui tendent à les faire chevaucher; en même temps, le membre perd la forme et la direction qui lui sont propres. Mais la plupart des symptômes que je viens d'énumérer d'une manière générale sont communs à d'autres lésions, aux luxations. Il est un dernier phénomène qui est caractéristique des fractures, c'est la crépitation produite par le frottement des fragments. Cette crépitation, facile à obtenir dans les os superficiellement placés, devient souvent fort obscure dans les fractures des os placés au milieu de masses charnues, comme l'os de la cuisse; le stéthoscope, appliqué dans ces occasions, n'a jamais manqué son but, en rendant le bruit de la crépitation sensible. — Les fractures sont toujours des affections graves; elles exigent pour leur guérison un repos absolu, soit de tout le corps, soit du membre, avec le concours des appareils ou des soins d'un homme de l'art

Les fractures qui guérissent le plus facilement entraînent au moins quarante jours de repos. Rien n'est plus variable que leur pronostic. Le même os, s'il est fracturé obliquement, sera beaucoup plus difficile à maintenir dans l'appareil, et sa consolidation sera attendue plus longtemps que s'il est fracturé transversalement; et, malgré tous les secours, on n'obtiendra peut-être pas la guérison sans qu'un déplacement, un raccourcissement ou une déviation du membre se soient opérés. On sent quelle différence doit apporter l'âge dans le pronostic : la consolidation n'est quelquefois pas obtenue chez le vieillard, lorsqu'elle est très rapide chez l'enfant. Les fractures des membres supérieurs guérissent plus vite que celles des membres abdominaux. Le pronostic varie même suivant que l'os est fracturé dans telle ou telle partie : ainsi, le fémur fracturé au milieu de sa longueur guérit plus facilement que lorsque c'est l'extrémité inférieure de cet os, près de l'articulation du genou, car les fractures rapprochées des articulations entraînent souvent l'ankylose : celle-ci est moins longue et moins dangereuse que celle de la partie supérieure, que l'on appelle le *col*; et enfin, cette dernière, qui est fort grave, l'est encore davantage si elle occupe l'intérieur de la capsule articulaire; car, dans ce cas, la consolidation est tellement rare qu'il y a peu de temps encore, on la révoquait en doute. Ai-je besoin de dire quel sera le pronostic des fractures du crâne, des vertèbres, du bassin, de celles dans lesquelles les fragments se font issue à travers les chairs, déchirant les vaisseaux, distendant les nerfs; de celles dans lesquelles l'os, brisé en plusieurs esquilles, cause le tétanos? ce serait peu, dans de telles circonstances, que la perte d'un membre, si la mort n'était souvent plus prompte que les décisions du chirurgien. — Pour qu'une fracture se consolide, il faut que les deux fragments soient également doués de vie, qu'ils correspondent ensemble à la surface de la fracture, et qu'ils soient dans une parfaite immobilité. La formation du cal fut attribuée par les anciens à un épanchement de matières gélatineuses. Duhamel, dont le système a longtemps prévalu, l'attribue entièrement au périoste. Bordenave vit que les os étaient consolidés par un mécanisme analogue à celui que la nature emploie pour la réunion des parties molles. Enfin, les travaux des chirurgiens modernes, à la tête desquels on doit placer Dupuytren, ont démontré que dans les fractures simples se passent les phénomènes suivants : 1° épanchement et coagulation d'une petite quantité de sang entre les extrémités de la fracture; 2° liquide d'une consistance visqueuse, qui suinte des extrémités de la fracture et des parties molles voisines; 3° augmentation de la sécrétion dont nous venons de parler; elle prend de plus en plus de la consistance; cette substance s'organise, elle devient rouge, présente des capillaires sanguins pour revêtir peu à peu les caractères de l'os; 4° à l'endroit de la fracture, le périoste et les parties molles qui sont dans un état d'induration se réunissent à la substance intermédiaire qui se trouve dans la fracture; 5° la cavité médullaire est oblitérée par une cloison cartilagineuse, qui s'ossifie plus tard; 6° toute la substance du cal passe par l'état fibreux et cartilagineux pour s'ossifier successivement; 7° les parties molles qui entourent la fracture reprennent leur état naturel; 8° après la réunion des surfaces de la fracture, le tissu et la cavité médullaire se rétablissent peu à peu, et le gonflement occasionné par le cal continue à diminuer. — Le premier soin du chirurgien est de réduire la fracture, c.-à-d. de placer les fragments dans un rapport tel qu'ils se réunissent sans occasionner de difformité. Pour opérer cette réduction, il faut qu'un aide tire directement sur l'extrémité inférieure du membre, sans occasionner de mouvements latéraux, qui causeraient de la douleur, pendant qu'un autre aide maintient fixement la partie supérieure du membre, ou le fragment supérieur de la fracture, et que le chirurgien placé entre eux cher-

che à remettre les fragments dans leurs rapports, en faisant la coaptation, qui est opérée lorsque toute difformité a disparu. Mais cette première opération, tout-à-fait indispensable, serait sans résultat si on abandonnait ensuite la fracture à elle-même : bientôt l'action musculaire rapprocherait les fragments, les ferait chevaucher l'un sur l'autre, et serait cause non seulement du raccourcissement du membre, mais encore d'une déviation. Il faut donc, aussitôt après, entourer la fracture d'un appareil convenable, ou placer le membre dans une situation telle que l'action musculaire n'ait aucune prise sur les fragments. Quand on applique un appareil, il faut qu'il ne soit pas serré de telle sorte qu'il étrangle le membre, et en cause la gangrène, comme il y en a des exemples assez fréquents; il ne faut pas non plus qu'il soit assez relâché pour laisser aux fragments la liberté de s'abandonner, ce qui occasionne alors un cal difforme ou une déviation de l'os, que j'ai vu portée à un point que l'on croirait difficilement : un homme se présenta à l'Hôtel-Dieu ayant la moitié inférieure de l'os de la jambe soudée à angle droit sur le fragment supérieur; le fragment inférieur avait été porté en arrière par l'action puissante des muscles du mollet : ce malade ne pouvait en marchant porter à terre que l'extrémité des orteils ; rien ne ressemblait plus à la jambe d'un satyre que celle de ce malheureux, qui venait réclamer de la chirurgie des secours qu'elle ne pouvait lui offrir. Aussi, on doit voir chaque jour si l'appareil contient bien la fracture : outre les accidents dont nous avons parlé, son relâchement peut donner lieu à la non-consolidation de la fracture, sur laquelle nous reviendrons à la fin de cet article. — L'appareil dont on se sert le plus fréquemment pour contenir les fractures tient le membre dans une position droite; il porte le nom d'*appareil de Scultet*; il est ainsi composé : une pièce de toile carrée, nommée *drap-fanon*, assez grande pour envelopper le reste de l'appareil et les atelles appliquées sur le membre, qu'elles doivent dépasser un peu; le nombre et la position de ces atelles varie selon le lieu de la fracture. Des coussins de paille d'avoine, une quantité variable de bandelettes superposées, se recouvrant les unes les autres dans leur tiers inférieur; ces bandelettes, assez longues pour faire chacune le tour du membre, sont souvent remplacées par une seule longue bande; des compresses imbibées de liqueurs émollientes ou résolutives, ou bien enduites de cérat, s'il y a plaie. Tout l'appareil placé autour du membre est maintenu au moyen de plusieurs liens qui l'empêchent de remuer. — Il est plusieurs fractures dont la consolidation est difficile à obtenir, à cause du peu de prise que l'on a sur les fragments, et de la puissance musculaire qui agit sur eux. Les chirurgiens ont appelé depuis longtemps la mécanique au secours de l'art, dans ces cas où la guérison s'obtient difficilement sans une difformité plus ou moins manifeste. Il faudrait plusieurs volumes pour décrire les nombreux appareils inventés pour les fractures du col du fémur; tendant tous au même but, ils guérissent rarement sans un raccourcissement plus ou moins marqué. Presqu'entièrement abandonnés de nos jours, Dupuytren les a remplacés par la position demi-fléchie, dans laquelle tous les muscles se trouvent également dans le relâchement; il faudrait faire l'histoire des fractures en particulier pour décrire ces appareils, qui, fort simples, varient cependant suivant chacune de ces fractures, ce qui nous entraînerait dans des détails que ne comporte pas le plan de cet ouvrage. — Un moyen connu des anciens et remis assez nouvellement en usage est l'appareil inamovible : le membre fracturé est entouré de bandelettes ou d'une grande bande, trempée dans une dissolution agglutinative, telle que l'extrait de Saturne mélangé avec du blanc d'œuf; il en résulte un appareil d'une seule pièce qui ne peut se déranger, et qu'on ne peut enlever qu'en le coupant. Quelques chirurgiens vont même plus loin; ils placent le membre dans

une boite dans laquelle on fait couler du plâtre de statuaire, qui, se moulant sur le membre, s'oppose à tout mouvement. M. Dieffembach m'a assuré que ce moyen lui réussissait presque constamment à Berlin, et que même les complications des plaies ne l'arrêtaient pas; car on fait alors une ouverture au plâtre au-devant de la plaie, pour y apporter les pansements convenables. Un appareil inventé assez récemment par M. Mayor, qu'il appelle *hyponartécie*, consiste seulement en une planchette garnie d'un coussin épais; elle est plus large et plus longue que le membre qui y est fixé au moyen de liens; cette planchette est suspendue et mobile, au moyen de cordes et de poulies attachées au plafond, de manière que le membre, retenu dans une position étendue, jouit cependant d'une certaine mobilité, et permet au malade de se lever et de faire quelques pas dans la chambre: cet appareil n'a pas encore reçu la sanction de l'expérience. — Il est des fractures dans lesquelles la consolidation ne se fait pas, soit que les fragments aigus comprennent entre eux des parties molles qu'ils irritent, soit que le cal se forme mal, se difforme et n'acquière pas assez de solidité: soit, enfin, que la constitution individuelle s'oppose à la consolidation; ainsi on a remarqué qu'elle se faisait long-temps attendre chez les femmes enceintes. — Je ne parlerai pas de la méthode barbare de rompre le cal lorsque la réunion s'opère avec quelque difformité, cela ne peut être fait que dans les premiers temps d'une fracture, lorsque la consolidation est encore loin d'être complète. White, en 1760, a osé, dans un cas de non-consolidation du fémur, pratiquer une longue incision à la cuisse, faire sortir les deux extrémités de l'os, les réséquer au moyen de la scie; puis le membre a été replacé dans l'appareil, et la guérison a été obtenue. Ce moyen a été répété plusieurs fois depuis avec des résultats variables, qui empêcheront les praticiens prudents de le mettre en pratique, au moins pour les os entourés de beaucoup de parties molles. Le séton passé entre les deux fragments offre une méthode moins dangereuse, due à Physick, de Philadelphie, en 1802: elle a réussi à plusieurs chirurgiens, soit pour stimuler, au moyen d'irritants, les fragments entre lesquels la sécrétion du cal ne s'opérait pas, soit pour réprimer ou faire suppurer un cal volumineux et difforme, comme dans un cas de ce genre suivi de succès, où il avait acquis 18 pouces de circonférence au col du fémur. — Il sera toujours rationnel d'employer, avant les méthodes dont nous venons de parler, si même il ne vaut pas mieux s'en tenir là, le moyen indiqué par Hippocrate, consistant à frotter l'un contre l'autre les fragments qui s'irritent, et occasionnant la sécrétion du cal, qui s'est, dans ce cas, plus d'une fois consolidé. — Je terminerai ici l'histoire des fractures; il me resterait à parler des fractures compliquées de plaies, d'hémorrhagie; des soins que l'on doit prendre pour obtenir la consolidation avant de faire la réduction dans les complications de luxation, des esquilles, du tétanos, des anévrismes faux primitifs, causés par la piqûre d'un artère, par un des fragments, et de la méthode de Dupuytren, qui consiste à faire dans cette circonstance la ligature du vaisseau principal du membre. Enfin, il faudrait entreprendre l'histoire de chaque fracture en particulier; le cadre serait alors aussi complet que possible, mais nous dépasserions de beaucoup les bornes qui nous sont prescrites: ces détails, d'ailleurs, n'intéresseraient qu'un petit nombre de nos lecteurs, qui les trouveront dans les principaux ouvrages de chirurgie.

Boys de Loury.

**FRAGILITÉ**, qualité de ce qui se brise facilement, comme le verre, la porcelaine. Figurément, *fragilité* signifie l'instabilité des choses humaines: en morale, la fragilité est l'absence complète de la force, en présence de telles ou telles tentations. Ces dernières exercent une influence si décisive et si générale, qu'écrits et paroles nous entretiennent sans cesse de la fragilité humaine: c'est par le récit des fautes où elle entraîne

que l'on essaie de confondre la perfection que rêve notre orgueil. — Il y a une fragilité qui vient des sens et qui est comme une des maladies de la jeunesse : sur ce point, la religion se montre douce, elle est en outre remplie de pardons, mais en même temps elle n'a pas assez de louanges pour exalter la chasteté et ses prodiges. C'est que la religion a compris que dans une pareille matière, ce qu'il y avait de meilleur et de plus instructif, c'était l'entraînement de l'exemple. — Il y a une espèce de fragilité beaucoup plus répréhensible que la première, c'est celle qui tient à l'absence de principes fixes et invariables : cette fragilité a pour source une certaine mobilité de caractère qui perce dès l'enfance, et contre laquelle l'éducation doit lutter avec persévérance. Des orateurs, des généraux, après avoir déployé les qualités les plus rares ou atteint par élan les vertus les plus sublimes, ont terni tout à coup la réputation de leur vie par une misérable bassesse d'argent : fragiles une seule fois, il sont morts chargés du mépris universel. Un des plus beaux génies du XVI[e] siècle, Bacon a vu succomber sa gloire devant une juste accusation de péculat, et il était à la tête de la magistrature de son pays ! — On cite des femmes qui, dans les circonstances les plus difficiles comme les plus entraînantes, ont opposé une résistance invincible ; devenues l'objet d'une admiration sans réserve, elles affligent quelquefois le monde par le spectacle d'une fragilité d'autant plus inattendue qu'elle a des séductions qui ne troubleraient pas même le commun du sexe. Ces mêmes femmes n'ont pas la direction totale de leur puissance ; elle ne la disciplinent que dans les crises extraordinaires ; alors elles veillent beaucoup et tant sur elles, que dans les jours ordinaires elles cèdent au premier piège venu. SAINT-PROSPER.

**FRAGMENT** (en latin *fragmentum*). Ce mot vient évidemment de *frangere*, casser, briser. Quelques dictionnaires en ont restreint, assez à tort, l'acception à des débris de corps plus ou mois précieux, comme des vases recherchés, des statues. Nous pensons qu'il doit désigner toute espèce de morceaux provenant d'un corps quelconque dont ils ont été séparés par fracture, ou solution de continuité. Ainsi, l'on dira *fragment* d'un verre, d'une statue, d'une bouteille, d'une colonne, etc. Il y a cette différence entre les mots *fragment* et *débris* que le dernier semble supposer une fracture beaucoup plus complète, ou plutôt la division du corps fracturé en un beaucoup plus grand nombre de parties, par suite d'une action plus brusque et plus forte du corps contondant. Ainsi, la chute d'un vase, peut le diviser en deux, trois ou un plus grand nombre de fragments, tandis que l'action de quelques coups de marteaux sur ce même vase le réduira en débris. Quand il s'agit de fractures des os, les *fragments* qui ont pu en résulter prennent le nom *d'esquilles*, et la fracture est dite *comminutive*. L'appareil au moyen duquel on la maintient réduite porte le nom de *bandage de Scultet*, et a pour propriétés principales de permettre de découvrir la partie lésée, et de pouvoir être renouvelée, sans faire subir le moindre mouvement au membre fracturé. — *Fragment* s'emploie quelquefois aussi au figuré en parlant d'un discours, d'un ouvrage quelconque dont il ne nous reste qu'une partie : c'est ainsi qu'on dirait : nous n'avons plus que des *fragments* de tel ouvrage d'Hésiode, de Tite-Live, de Quintilien; etc. On donne aussi, mais plus improprement, le nom de *fragment*, aux parties d'un ouvrage qu'un auteur aura entrepris, mais sans avoir eu le temps de l'achever : ainsi, tel poète n'a pu nous laisser qu'un *fragment* de la dernière pièce de théâtre qu'il avait commencée. Nous disons le mot *fragment* impropre dans ce cas, et son acception, en effet, s'y trouve entièrement faussée, attendu que dans toutes les définitions qu'on peut en donner, il suppose toujours l'existence d'un corps, d'un ouvrage entier quelconque, dont il

a été séparé par suite de la perte volontaire ou accidentelle du reste. Il n'y a pas même dans ce cas, comme cela s'offre souvent, d'ailleurs, une raison de nécessité qui fasse excuser l'emploi vicieux de ce mot, attendu qu'il en est plusieurs autres qui pourraient parfaitement le suppléer et avec beaucoup plus de justesse. Billot.

FRAGONARD (Nicolas), peintre, né en 1732. Les artistes, dans quelque genre que ce soit, subissent presque toujours l'influence morale de leur siècle.— Aussi ne s'étonnera t-on pas de voir Fragonard, homme de talent, mais sans génie, figurer à son époque au premier rang dans un de nos plus beaux arts, la peinture. Toutes ses compositions, gracieusement licencieuses, ne décèlent-elles pas les goûts libertins de ses contemporains, et ne semble-t il pas que l'artiste, en esquissant ses tableaux, a voulu laisser à la postérité un monument historique de la dépravation de son époque?—Fragonard abandonna très jeune la place qu'il occupait chez un notaire, pour venir étudier sous la direction du peintre Boucher. Poussé par ce dernier dans la nouvelle école, il y fit de rapides progrès, remporta le grand prix de peinture et partit pour Rome. Qu'allait-il faire sur cette terre des grands hommes? quel fruit espérait-il retirer de l'étude de ce pêle-mêle de chefs-d'œuvre? Lui-même a, dit-on, avoué plus tard que le génie mâle et grandiose de Michel-Ange et la ravissante simplicité de Raphael l'avaient surpris et effrayé. Était-ce un aveu naïf dicté par une consciencieuse modestie? n'était-ce pas plutôt conviction profonde de son impuissance à jamais approcher de ces grands maîtres à nous tous? — A son retour en France, il entreprit son tableau de *Coresus* et *Callirhoe*. Ce tableau, qui peut passer pour le meilleur qu'il ait exécuté, fut accueilli avec enthousiasme par les académiciens. On cite encore, parmi ses nombreuses compositions : la *Visitation de la Vierge*, la *Fontaine d'amour*, l'*Adoration des bergers* et le *Verrou*. Cette dernière peinture est tout-à-fait dans l'esprit de son talent. On s'étonnera sans doute de voir un artiste mêler aussi froidement le profane au sacré; de voir sortir du même pinceau la *Visitation de la Vierge* et le *Verrou*. Mais ce singulier contraste achève de confirmer l'opinion que nous avons émise sur Fragonard, personnification palpitante de son époque, toute bariolée de libertinage et de dévotion, de prostituées et de madones. — Il a mis encore au jour une foule de lavis au bistre. Il ne pouvait suffire à l'avidité des amateurs. Ses petites productions se vendaient à des prix fous; il amassa ainsi en peu de temps de quoi se faire une position indépendante; mais la révolution se dressait hideuse, renversant les idées de bonheur de l'artiste, et soufflant avec brutalité sur son riant échaffaudage de gloire et de fortune : il fallait aux vainqueurs de la Bastille autre chose que des peintures d'église ou de boudoir. Fragonard laissa tomber sa palette et mourut dans la misère, à l'âge de 74 ans. — En définitive, il fut dessinateur agréable, mais maniéré; peintre ingénieux, mais monotone et sans vérité; compositeur gracieux, mais sans énergie : c'était l'élève de Boucher.

V. Darroux.

FRAI, tel est le nom que les naturalistes ont donné aux œufs de toute espèce de poissons, lorsqu'ils ont été fécondés par les mâles, ce qui ne peut arriver qu'après la ponte, ainsi que nos lecteurs l'auront vu à l'article Fécondation (*v.*). Quelquefois, on voit en mer des espaces immenses couverts de *frai* ; le nombre de poissons qu'il doit produire effraierait l'imagination, si les nombreux ennemis que tous les éléments lancent contre eux ne le diminuaient d'une manière proportionnelle.—Là, encore, nous devons reconnaître la prévoyante sagesse de la nature qui veille si soigneusement à la conservation de toutes les races. Par extension, on s'est servi du même mot pour désigner l'action propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce, et l'époque où cette action a lieu ; les poissons sont malades durant le *frai*, et, alors, la pêche

est sévèrement interdite ; par extension encore, on a appelé *frai*, le fretin, le menu poisson que l'on met dans les étangs pour les peupler, ou qu'on place au bout de l'hameçon pour servir d'appât.— Ce n'est pas seulement en histoire naturelle que le mot *frai* est usité ; il s'emploie pour désigner l'altération et la diminution de poids que l'usage et le frottement font subir aux pièces de monnaies. Anciennement, une ordonnance royale avait déclaré qu'on ne pourrait refuser les pièces d'or qui auraient éprouvé, par le *frai*, au déchet de moins de six grains. O.-L. T.

**FRAIS, FRAICHE, FRAICHEUR.** Ce sont là de ces mots que l'oreille recueille avec une sorte de bienveillance ; elle y trouve dès l'abord un je ne sais quoi propre à faire pressentir d'agréables sensations. Dans son sens littéral, la *fraîcheur* n'est autre chose qu'un froid doux et modéré appelé à tempérer une chaleur trop vive : telle est cette *fraîcheur* qu'aux heures du crépuscule, après les ardeurs d'un soleil d'été, vient répandre une légère brise dans l'atmosphère encore brûlante. Et qui ne s'est réjoui en aspirant un air purifié du feu qui l'embrâsait durant une journée entière ? qui n'a pas cherché à respirer le *frais* sur les bords ombragés d'une rivière, d'un ruisseau, sous le feuillage de bosquets touffus ? Il y a dans la sensation qu'on éprouve alors quelque chose de divin et d'inexprimable, et que je me garderai bien de chercher à reproduire. Les poètes n'ont pas eu assez de vers pour chanter la fraîcheur et ces sentiments de bonheur paresseux qui l'accompagnent ; les anciens l'ont divinisée sous le nom de Zéphyre, dont les ailes légères l'apportaient à la terre languissante. — Comme les mêmes expressions doivent servir à désigner des impressions semblables, le mot *fraîcheur* ne s'est pas appliqué seulement à quelque chose d'éthéré ; il a été en quelque sorte matérialisé, et ce n'est pas seulement aux cieux que l'homme l'a demandé : il a dit la *fraîcheur* d'une boisson, d'une source, comme il avait dit la fraîcheur de l'atmosphère. Combien n'est-il pas heureux, le chasseur, lorsque, fatigué d'une longue course, il peut approcher ses lèvres brûlantes de l'eau fraîche d'une source ? La fraîcheur de cette eau lui fait oublier sa lassitude, et lui donne des forces nouvelles.—Ne nous étonnons donc pas si la civilisation recherchée de l'Asie et de l'Europe nous a appris à nous créer une fraîcheur tout artificielle.—Au figuré, la même expression change en quelque sorte d'aspect, sans cesser toutefois de rappeler quelque chose de suave, de vaporeux ; la *fraîcheur* de la beauté, du teint, des fleurs, résume tout ce qu'il peut y avoir de brillant, d'aimable, d'éclatant, de jeune dans cette beauté, ce teint, ces fleurs. La *fraîcheur* d'un tableau, celle des couleurs employées par le peintre, suffisent à l'éloge, à la renommée d'un artiste : elles lui dispensent en quelque sorte ses grandes lettres de naturalisation. Il en est de même de la fraîcheur du style ; mais c'est une qualité bien rare. Semée avec sobriété, elle donne de la grâce, de la douceur à la verve de l'écrivain ; ses peintures, ses pensées, nous saisissent alors ; elles s'insinuent, pour ainsi dire, dans notre ame charmée. Cette fraîcheur exclut impérieusement toute affectation, toute fadeur ; elle ne doit point paraître recherchée, sous peine d'être insipide et ridicule. — Pourquoi faut-il qu'un mot autour duquel se groupent tant de gracieuses significations serve en même temps à désigner une des plus grandes afflictions de notre pauvre humanité? Pourquoi appliquer cette délicieuse expression à un froid malfaisant? Pourquoi la faire servir, comme les médecins, à désigner d'atroces douleurs causées par un froid humide trop prolongé, par de trop fréquentes parties de chasse, par trop de nuits passées au bivouac ? — *Frais, fraîche*, a bien d'autres acceptions encore. Il désigne tantôt ce qui est nouveau : œufs, beurre, pain *frais* ; tantôt ce qui se conserve : cette femme n'est plus jeune, mais son teint est encore *frais*, elle n'a rien perdu de sa *fraîcheur*.—Il sert aussi à exprimer l'idée de vigueur : un cheval *frais*; des troupes *fraîches*. C'est à peu

près dans le même sens qu'on dit : un homme *frais* et gaillard. — *Frais* se prend quelquefois substantivement ; on dit : un *frais* agréable, chercher le *frais* : il est alors synonyme de *fraîcheur* (*v.*). U. B.

Frais (économie politique). On entend par *frais de production* la *valeur échangeable* des *services productifs* nécessaires pour qu'un produit ait l'existence. — Toutes les fois qu'il y a des frais faits et point d'*utilité* produite, ces frais ne sont pas des frais de production ; ce sont tout simplement des frais inutiles, dont la perte est supportée, soit par le *producteur*, soit par le *consommateur* du produit pour lequel ils ont été faits : par le producteur, quand ils n'élèvent pas la *valeur* du produit ; par le consommateur, quand ils élèvent cette valeur. — Lorsque, par des causes accidentelles, telles que l'intervention importune de l'autorité, les frais de production montent au-dessus du taux auquel la libre concurrence les porterait, il y a spoliation du consommateur, en faveur, soit du producteur, soit du gouvernement, en faveur de ceux en un mot qui profitent de cet excédant de prix. Lorsque le consommateur se prévaut de son côté des circonstances pour payer l'utilité dont il fait usage au-dessous du prix où la libre concurrence la porterait naturellement, c'est alors lui qui commet une spoliation aux dépens du producteur. — La production pouvant être considérée comme un *échange* où l'on donne les services productifs (dont les frais de production ne sont que l'évaluation) pour recevoir l'utilité produite, il en résulte que plus l'utilité produite est considérable par rapport aux services productifs, et plus l'échange est avantageux. — Un meilleur emploi des *instruments naturels* procure plus d'utilité produite, relativement aux frais de production, et rend par conséquent plus avantageux l'échange où l'homme reçoit des produits contre des frais de production. — C'est l'espèce d'avantage qu'on trouve dans l'emploi des machines, dans un meilleur assolement des terres, etc. Quand, par le moyen d'une mull-jenny, on fait filer à la fois à une seule personne deux cents fils de coton ; quand, en alternant les cultures, on fait rapporter à un champ des fruits toutes les années, on emploie plus à profit les puissances de la mécanique qu'en filant à la quenouille, et les facultés productives du sol qu'en faisant des jachères. On tire plus d'utilité de ces instruments de production. — Les fléaux naturels, comme la grêle, la gelée, et les fléaux humains, tels que la guerre, les déprédations, les impôts, en augmentant les frais de production, rendent l'échange moins avantageux. Les produits coûtent davantage sans que les *revenus* soient plus grands ; car alors l'augmentation des frais de production ne va pas au producteur. — Les frais de production d'un produit peuvent aller au delà de la valeur que, dans l'état actuel de la société, on peut mettre à ce produit. La chose alors n'est point produite : le producteur y perdrait. — Cette supposition peut successivement s'étendre à tous les produits ; la production tout entière peut devenir si désavantageuse qu'elle cesse, d'abord en partie, ensuite tout-à-fait. — Lorsqu'un pacha ne laisse à un paysan qu'une portion de sa récolte, insuffisante pour que la famille du paysan s'entretienne, cette famille décline ; lorsqu'il ne laisse au *commerçant* qu'une partie des marchandises produites par son commerce, ce commerçant ne disposant plus du même revenu, sa famille décline également. Tous les moyens de production peuvent être simultanément désavantageux. Cela peut s'observer, quoiqu'à un moindre degré, dans nos pays, lorsque l'industrie, sans être dans un état désespéré, souffre néanmoins d'une manière analogue, parce qu'aucun produit n'y peut être payé ce qu'il coûte. Liberté, sûreté et charges légères sont des remèdes infaillibles contre ces maladies morales et politiques, qu'il dépend toujours de l'homme de faire cesser.

Feu J.-B. Say.

Frais (jurispr.) On appelle ainsi les dépenses occasionnées par la poursuite d'un

procès. C'est ce qu'on nomme autrement *dépens*. Cependant le nom de *dépens* s'applique plus particulièremrnt aux frais que la partie qui a succombé doit payer à celle qui a obtenu gain de cause. Socrate, dit un jurisconsulte célèbre, désirait qu'on rendit les dépens des procès très considérables, afin d'empêcher le peuple de plaider : ses vœux ont été remplis : les frais sont devenus tels qu'on les voit souvent excéder le principal, mais cela n'empêche pas qu'on plaide. — Bien que rien ne paraisse plus conforme aux règles de l'équité que de condamner aux frais de l'instance celui qui provoque ou soutient une contestation injuste, les anciennes lois romaines n'en font aucune mention. Théodose et Justinien en ont parlé. Théodoric, roi d'Italie, ordonna que celui qui succomberait serait condamné aux dépens à compter du jour de la demande, afin que personne ne fit impunément de mauvais procès. — Mais, parmi nous, il n'y avait anciennement que les juges d'église qui condamnassent aux dépens : il n'était pas d'usage d'en accorder dans la justice séculière ; ce qui prouve ce qu'on a dit tant de fois, et ce qu'on méconnaît toujours, à savoir que les vrais principes de justice n'ont été véritablement consacrés parmi nous que par le christianisme. Ce ne fut qu'en 1324, sous Charles-le-Bel, qu'il fut enjoint aux juges séculiers de condamner aux dépens la partie qui succomberait. — L'ordonnance de 1667 veut pareillement, titre 31, article 1er, que la partie qui perd son procès soit condamnée aux dépens et l'article 130 du code de procédure civile dit en termes impératifs que *toute partie qui succombera sera condamnée aux dépens*. — Il en est de même en matière criminelle : les accusés ou prévenus qui subissent quelque condamnation, soit devant une cour de justice criminelle, soit devant un tribunal correctionnel, soit devant un tribunal de police, doivent être condamnés aux dépens envers le trésor public. — La condamnation de dépens est donc la peine de ceux qui succombent, et sous cette dénomination, on comprend non seulement les frais des contestations et des procédures qui ont lieu dans le cours d'une instance, mais encore tous les frais qui se font en vertu d'un titre exécutoire, avant même de procéder et de contester en justice, comme sont tous les frais de saisie, de vente, etc. — Lorsqu'il y a plusieurs chefs de demande et que le demandeur gagne les uns et perd les autres, dans une proportion telle que les uns n'ont pas occasionné plus de frais que les autres, le jugement ordonne que chacune des parties supportera ses dépens, et c'estce qu'on appelle la *compensation de dépens*. Si l'une des parties perd un plus grand nombre de chefs, elle est condamnée à une portion de frais proportionnelle. — Le plaideur qui se désiste du procès doit les dépens jusqu'au jour du désistement et non au delà, ainsi que celui qui fait des offres conformes à la demande de son adversaire ou du moins des offres suffisantes. — Après le jugement définitif d'une affaire, l'avoué de celui qui a obtenu contre sa partie adverse une condamnation de dépens en poursuit la liquidation en se conformant aux dispositions du code de procédure et des réglements intervenus pour l'exécution de ce code. — Les dépens sont personnels, en général, et non solidaires entre ceux qui sont condamnés à les payer, si ce n'est en matière criminelle. — Ceux qui ne sont condamnés aux dépens que comme agissant pour autrui, tels que les tuteurs, curateurs, séquestres, syndics, héritiers bénéficiaires, etc., ne doivent pas les dépens en leur nom ; mais il arrive quelquefois que les contestations qu'ils soutiennent sont tellement injustes ou mal fondées que les tribunaux les condamnent au paiement des frais en leur nom personnel, pour les punir d'avoir sacrifié ou compromis les intérêts qui leur étaient confiés. — Les condamnations de frais et dépens obtenues contre une communauté d'habitants ne peuvent être mises à exécution contre chacun en particulier ; mais quand un maire ou administrateur entreprend une contestation sans avoir obtenu l'autori-

sation régulière et suffisante, on le condamne aux dépens en son nom personnel. — Au surplus, il n'est pas inutile de remarquer que les frais et dépens accordés par un jugement devenu inattaquable par l'expiration des délais de l'appel ou de la cassation forment pour celui qui les a obtenus une créance tellement distincte de l'objet qui a été la matière du procès qu'elle subsiste même après l'intervention d'une loi postérieure, par suite de laquelle la condamnation au principal serait devenue sans force ou sans effet. — Il en est de même lorsque l'avoué de la partie qui a obtenu contre son adversaire la condamnation des frais et dépens en demande la distraction, comme en ayant lui-même fait les avances. Si le jugement prononce cette distraction, vainement la partie condamnée voudrait-elle en opérer la compensation avec les sommes qui peuvent lui être dues par sa partie adverse, les frais sont devenus, par l'effet de la distraction ordonnée, la propriété de l'avoué lui-même, auquel dans tous les cas, ils doivent être payés. DUBARD.

On dit au figuré et par ironie *se mettre en frais*, pour ne faire qu'une faible partie de ce qu'on devrait faire, offrir d'une chose beaucoup moins qu'elle ne vaut; et sérieusement, pour s'efforcer de réussir dans une entreprise, de plaire dans un salon, etc. *Recommencer sur de nouveaux frais*, c'est recommencer un travail avec ardeur, jetant de côté tout ce qui avait été primitivement fait. — *Acquérir de la réputation, de la gloire à peu de frais*, c'est acquérir tout cela sans grands efforts. *Faire les frais de la conversation*, c'est en fournir le fonds principal, la diriger, y briller. X.

FRAISE, FRAISIER. Le fraisier est si répandu en Europe qu'on peut le regarder comme originaire de cette partie du monde. Tout tend à faire présumer qu'il naquit d'abord sur le versant méridional de la chaîne des Alpes, et que ce ne fut qu'accidentellement qu'il se propagea dans d'autres pays, porté par les vents ou par les torrents en semences, en coulants, en racines. Ce qui appuie cette opinion, c'est que nulle part le fraisier n'est plus vivace, plus vigoureux, nulle part son fruit n'est plus beau et meilleur que dans les bois et les vallées qui descendent vers les plaines immenses du Piémont, en-deçà du Pô. Là, souvent, on parcourt des lieues entières couvertes de ce fruit délicieux, qui rafraîchit le voyageur quand le soleil dévore la plaine.— Le fraisier est connu aussi en Amérique, dans le nord de l'Asie, et en Afrique sur les côtes qui font face à notre continent. On le nomme en latin *fragaria vulgaris* ou *vesca*, de *fragrare*, répandre une bonne odeur; le fruit est appelé *fraga*. On disait autrefois *fragier* pour fraisier, et *frage* pour fraise; ce qui confirme cette étymologie.—Le *fraisier* appartient à la classe des dicotylédones dipérianthées, polypétales, superovariées; la plupart des botanistes modernes le rangent dans la famille des rosacées, sortes d'herbes ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, composées, munies de stipules à leur base, et à fleurs axillaires ou terminales disposées diversement. C'est une plante vivace, qui croît par petites souches demi-ligneuses, d'où partent à la fois les racines et les feuilles. Celles-ci, sur chaque souche, sont ordinairement au nombre de 5 à 8, longuement pétiolées, composées de trois folioles ovales, fortement dentées, d'un vert gai au dessus, soyeuses au dessous, et d'un blanc argentin, comme la feuille du saule ou du peuplier commun de Hollande, ainsi que leur pétiole; quant aux racines, elles sont d'un brun rougeâtre assez vif, et divisées inférieurement en fibres menues et très nombreuses: c'est du collet de ces racines que partent ces jets grêles et rampants, longs souvent de plusieurs pieds, qui, prenant racine à à leur tour de distance en distance, forment de nouvelles souches qui perpétuent l'espèce. Les fleurs du fraisier sont blanches, inodores, pédonculées et disposées en une sorte de petit corymbe; elles naissent à l'extrémité de petites tiges soyeuses, de 3 à 4 pouces de hauteur, qui partent au nombre d'une à trois du milieu des

feuilles. Ces fleurs sont hermaphrodites parfaites dans la plupart des espèces, sauf dans les variétés des caprons, dont nous parlerons ci-après. Leur calice est formé d'une seule pièce; il est divisé sur les bords en dix échancrures longues et terminées en pointes, dont cinq extérieures et plus petites recouvrent les cinq grandes divisions; il est orné de cinq pétales ronds ou ovoïdes, selon l'espèce du fruit, creusés en cuilleron, attachés par un onglet fort court sur les bords intérieurs du calice aux points de division des grandes échancrures, et de beaucoup d'étamines d'un jaune clair sur le sommet, au nombre de vingt, à peu près de longueur et de direction différentes, les unes sur les pétales, les autres s'approchant des pistils. Après la floraison, le réceptacle grossit peu à peu, acquiert une consistance pulpeuse et devient une sorte de fruit ordinairement d'un rouge vermeil, d'un goût exquis. La graine se forme en points tangents ou dans de petites cavités à la surface extérieure du réceptacle, qui devient bacciforme quand il a atteint son accroissement.—Le fraisier, plante humble et rampante, ne s'élève qu'à quelques pouces, et vit parmi les mousses, au milieu des violettes, du thym, du serpolet, sur les coteaux boisés, dans les forêts, les bois, les montagnes. Elle était certainement connue des anciens; cependant elle a été peu chantée de leurs poètes. J'en excepterai toutefois Virgile, ce poète de la nature, qui s'écrie dans sa troisième églogue.

Qui legitis flores et humi nascentia fraga,
Frigidus, ô pueri, fugite hinc, latet anguis in herbâ.

Ovide en parle aussi maintes fois, mais toujours en passant, témoin ce vers:

Montanaque fraga legebant.

Pline montre la même indifférence, il nomme à peine la fraise sans la décrire. Elle méritait cependant d'être moins dédaignée. Le fraisier est la seule plante peut-être qui n'ait rien gagné à vivre sous la main de l'homme: ce que son fruit acquiert en volume par la culture, il le perd en bonté, en parfum, en suavité. Le fraisier aime les bois, les jeunes taillis, le voisinage des buissons, l'ombre des grands arbres, et surtout un terrain sablonneux, une terre franche, un peu meuble, car la grande humidité nuit à son développement, et pourrit ses racines. Il fleurit en avril; ses fruits commencent à mûrir en mai, et se succèdent six semaines environ. Il n'est pas rare cependant en automne de découvrir çà et là dans les bois quelques pieds tout couverts de fruits, phénomène occasionné par la difficulté qu'ils ont eue à fleurir au printemps.—Le fraisier sauvage est partout le même, n'importe le climat. On ne doit attribuer ses variétés qu'à la culture. En le pliant à sa puissance, l'homme l'a fait dégénérer, mais il l'a rendu plus fécond en le cultivant dans des terres chaudes ou froides, exposées au nord ou au midi, à l'abri du vent ou en rase campagne.—On compte deux espèces principales de fraisiers: le fraisier des mois et le fraisier des bois. Ils ont donné naissance à toutes les variétés connues, dont voici la généalogie: le fraisier panaché des mois, le fraisier double des mois, le fraisier blanc des mois, le fraisier blanc des bois, le fraisier coucou, le fraisier de Plymouth, le fraisier fressant, le fraisier fressant blanc, le fraisier sans coulants, le fraisier de Versailles, le fraisier vert, le fraisier écarlate, le capiton ou capron par corruption, et ses diverses variétés, le fraisier futiller, le fraisier ananas, et le fraisier ananas panaché. Quelques-unes de ces variétés sont désignées sous d'autres noms dans quelques traités de botanique. Les jardiniers qui exploitent le fraisier par spéculation, aux environs de Paris, de Londres, de Venise, de Naples, de Rome, de Vienne, de Madrid, et en général de toutes les grandes villes, ne cultivent guère que le fraisier des mois et le fraisier fressant, parce qu'ils sont les plus productifs et les plus estimés. On cite en France quelques localités d'où l'on tire les meilleurs plants. Ce sont Ville-Bousin, Monlhéry et Montreuil, près de Paris; nulle part en Europe on ne cultive mieux le fraisier que dans ces trois villages. Il faut rendre pourtant justice

aux Anglais, qui ont été long-temps nos rivaux dans ce genre de culture, et à qui nous sommes redevables du fraisier vert, une des meilleures variétés connues. — Le culture du fraisier offre peu de difficulté ; cependant l'expérience a prouvé qu'elle exigeait certainea précautions pour le choix et la préparation du terrain, et pour la surveillance du jeune plant dans sa croissance. On en retire des bénéfices réels, en le cultivant en plein champ, au milieu des vignes, ou dans de vastes enclos, comme quelques jardiniers des faubourgs St-Antoine et St-Marceau, qui au printemps en répandent la primeur dans Paris. Les habitants de Ville-Bousin, Monlhéry, Montreuil, Sceaux, Bagnolet, Fontenai sous-Bois, Romainville et Roni, regardent les mois d'octobre at de novembre comme les plus favorables à la plantation du fraisier ; les fraisiers plantés dans cette saison produisent presque toujours du fruit dans la même année, tandis que, plantés au printemps, ils n'en donnent au plus tôt que l'année suivante. Les jardiniers, avant d'aligner leurs plans dans de petites fosses remplies de terreau, disposées en quinconce et espacées entre elles d'un pied environ, ont soin de rendre leur terre le plus meuble possible, en y introduisant des parties de vieux décombres, en y mêlant de la cendre de charbon, du sable ou de la terre de bruyère ; après quoi ils la relèvent en ados de quelques pieds de largeur le long des murs exposés au midi ou au levant. Ils mettent ordinairement dans chaque fosse, pour former une touffe, quatre jeunes souches au plus, débarrassées des montants les plus faibles, et réduites à trois ou quatre des plus vigoureux. Si l'automne est sec ou chaud, ils les arrosent fréquemment, les recouvrent de temps à autre de nouveau terreau, et répandent à l'entrée de l'hiver, autour de chaque plante, un peu de fumier long afin de la garantir de la bise qui la déchausserait. Ce fumier d'ailleurs sert d'engrais au printemps suivant. C'est le moment de donner le premier labour, de purger la terre des mauvaises herbes, et de solliciter les fraisiers. Bientôt on les voit poindre et se couvrir de fleurs. Ce sont les premières qui produisent les plus belles fraises : elles occupent ordinairement le bas des tiges, tandis que les dernières venues couvrent l'extrémité. Celles-ci avortent souvent ou elles nuisent au développement des premières fraises ; aussi quelques jardiniers soigneux ont-ils la précaution de les pincer au fur et à mesure de leur apparition. Tandis que les fraises mûrissent, survient souvent un orage qui les affaisse, les couche par terre et les couvre de boue. On prévient ce désastre en entourant chaque fraisier de sable ou de paille hachée à la manière des Anglais, qui appellent pour cette raison la fraise fruit de paille. On préfère en France le sable parce que, concentrant mieux la chaleur, il pousse à la maturité dans la partie qui n'est pas exposée au soleil. On cueille les fraises soit avec leurs queues, soit en les détachant de leur calice, qu'elles quittent facilement à leur maturité : le premier moyen est le meilleur ; la fraise se conserve ainsi plus long-temps fraiche, et s'acidule moins vite. Aux environs de Paris, on choisit pour cette récolte l'heure de midi, quand le soleil a pompé la rosée du matin ; les fraises cueillies par un temps de pluie n'ont point de parfum, et moisissent dans 24 heures. Ce sont les femmes, les jeunes filles et les enfants auxquels revient cette tâche dans nos campagnes ; à eux appartient également le soin d'aller les vendre en ville, après les avoir artistement groupées en pyramide, au nombre de 250 à 300, sur de petits clayons ovales dont l'axe principal a à peine six pouces. — Quand le fraisier cesse de donner du fruit, en juillet et en août, on lui arrache ses traînasses, épargnant celles qu'on destine à former de nouveaux plants ; on le dépouille des tiges qui ont produit et des montants qui ont dépéri ; on le bêche et on rompt avec la main la terre près des racines, lorsqu'elle est compacte et qu'elle peut les empêcher de s'étendre. Il y a des jardiniers qui se contentent de raser la plante à un ou deux pouces du col des racines ; mais cette mé-

thode nuit à la prospérité de la souche, et tend à faire dégénérer le fruit. — Les cultivateurs choisissent pour leurs plantations le versant d'une colline qui fait face au midi, et suppléent au défaut de murs pour concentrer la chaleur du soleil et éviter les mauvais vents, par des paillassons de sept à huit pieds de hauteur, qu'ils placent de distance en distance, formant ainsi de petits enclos dont ils divisent l'intérieur en plusieurs carrés plus longs que larges, afin de pouvoir soigner les fraisiers et cueillir les fraises sans les écraser. Quand on cultive le fraisier en bordure, dans les jardins, il convient de le tenir plus bas ou plus élevé que le sol, selon la nature du terrain, afin d'éviter la trop grande sécheresse ou la trop grande humidité. On ne plante ordinairement en bordure que le fraisier sans coulants, parce qu'il forme de plus belles touffes, et qu'il ne gêne pas les fleurs ou les arbrisseaux voisins par le chevelu de ses traînasses.—Le fraisier a joué autrefois un grand rôle dans la médecine. Ses racines et ses feuilles sont apéritives, diurétiques et désobstruantes, et ont une saveur légèrement amère et un peu astringente; on les emploie en décoction à la dose de 2 gros à une demi-once pour une pinte d'eau dans les engorgements des viscères de l'abdomen, dans la jaunisse et dans les maladies des voies urinaires. Ses feuilles pilées, disposées en cataplasmes, guérissent les ulcères; on prépare avec les baies, dont la pulpe mucilagineuse, acide et sucrée, se dissout facilement dans l'eau, une sorte de boisson parfumée, qui est très adoucissante et très laxative, et qui convient dans toutes les maladies aiguës et dans un grand nombre de maladies chroniques, dans les fièvres inflammatoires, putrides, bilieuses; dans les embarras gastriques, dans les catharres, la phlegmasie des viscères, les exanthèmes aigus; dans la néphrite, la blennorrhagie, les dartres, la phthisie pulmonaire, enfin dans toutes les affections pathologiques accompagnées de chaleur, de soif, de sécheresse à la peau et de fréquence de pouls. Comme substance, ces baies constituent un des aliments médicamenteux les plus utiles: prises en grande quantité et pendant long-temps, elles ont souvent produit des révolutions favorables, inattendues, dans les maladies les plus graves et les plus tenaces. On pense que leur usage est aussi très salutaire contre la pierre, la goutte, et pour apaiser les manies furieuses de certains tempéraments bilieux. Linné avoue s'être guéri des attaques douloureuses de l'arthritis par les fraises; et on trouve consigné dans les *Annales de l'académie de médecine* que des pierres extraites de la vessie se sont dissoutes par une longue macération dans le suc de fraise. — On extrait de ce fruit des eaux distillées d'une odeur aromatique qu'on emploie comme gargarisme, et dont les dames se servent pour faire disparaître les taches de rousseur. Des expériences ont prouvé que passant de l'état de fermentation vineuse à une fermentation acéteuse, il pouvait servir à la fabrication du vin et de l'alcool.

J. Saint-Amour.

Fraise, sorte de collet de toile plissé, empesé et godronné, et formant trois ou quatre rangs disposés en tuyaux. Cette mode, qui régna dans presque toute l'Europe, à partir du XVI^e siècle, semble avoir été importée en France par les Italiens, à l'époque où Catherine de Médicis devint la femme de Henri II; car les portraits de François I^er, père de Henri, ne donnent pas à ce prince cet ornement. Quoi qu'il en soit, après avoir régné sans partage sous les derniers Valois et sous Henri IV, la fraise disparut sous Louis XIII, mais se conserva long-temps encore en Espagne et en Allemagne. Les ministres luthériens, dans ce dernier pays, et notamment à Hambourg, la portaient encore au XVIII^e siècle. Certains érudits ont prétendu que le mot et la chose venaient du grec, d'autres du latin, *fresia*, qui se rencontre dans les auteurs de la basse latinité; mais ce mot signifie-t-il *fraise* ou *falbala*? la question est restée indécise. Toutefois, ancienne ou moderne, la fraise a reparu parmi nous, il y a environ douze ans, sous le nom de *colle-*

*rette*; les femmes n'en portent plus aujourd'hui, et peut-être en reporteront-elles demain, car si les modes passent, elles renaissent sans cesse, et dans ce genre, le nouveau n'est le plus souvent que du vieux restauré. Saint-Prosper jeune.

Fraise de fortification, rangée de pieux épointés, consolidés par des poutrelles, et garnissant un ouvrage extérieur, une enceinte, une escarpe ou une contrescarpe de fossé. Des auteurs ont appelé *fraisement*; et l'expression vaut mieux, une ligne de pieux inclinés; mais vulgairement cela s'appelle *fraise*, par opposition aux *palissades* ou *palissadements*, qui se composent de pieux plantés verticalement. L'usage de fraiser des ouvrages en terre est de toute antiquité: ainsi se défendait, dans ses circouvallations, César d'Alexia. L'architecture militaire du moyen âge n'avait pas recours aux fraises: l'exhaussement des pièces et leur construction en maçonnerie ne le demandaient pas. Le peu de hauteur de la fortification moderne et l'usage des massifs en terre ont fait revivre le fraisement. Ainsi, c'est depuis François I^er que ce système a repris faveur. Si le moyen est ancien, le terme qui l'exprime l'est très peu; aussi en ignore-t-on l'origine, comme on ignore celle de tous les mots militaires d'une date peu reculée. Les Italiens appellent les fraises *steccata* (estacade) et *freccia*: ce dernier mot, qu'ils ont emprunté du français, est improuvé par le savant Grassi, comme macaronique. Ainsi, contre l'ordinaire, ce sont, en ce cas, les ingénieurs de France qui ont prêté à ceux d'Italie; mais aucun d'eux ne nous apprend l'étymologie du mot *fraise*; la voici: l'invention ou le renouvellement des fraises de fortification avait lieu vers l'époque où les dames et les élégants de la cour commençaient à s'envelopper le cou avec une raide et large fraise plissée. La ressemblance de cette parure avec le palissadement oblique donna naissance à la synonymie.

Gal Bardin.

On donne encore le nom de fraise au mésentère de veau, d'agneau, à la peau ou membrane qui soutient et enveloppe leurs intestins, et même à toutes les entrailles d'un veau.—Il signifie en termes de vénerie la forme des meules et des pierrures de la tête du cerf, du daim, du chevreuil. — En termes de botanique, c'est un cordon de feuilles très menues et fort courtes qui se trouve entre la peluche et les grandes feuilles des fleurs des anémones doubles. On estime une anémone double qui a la *fraise*.—*Fraise* est encore un outil dont se servent les ouvriers qui travaillent en fer et en laiton: ils l'emploient pour élargir un trou d'un côté. Cet outil est fait ordinairement en cône, et quelquefois il est émoussé et un peu arrondi vers la pointe. Il y a des *fraises* à pans, il y en a de cannelées: elles sont toutes d'acier trempé. On dit *fraiser*, pour élargir un trou d'un côté, afin que le rivet qu'on met dans ce trou n'en puisse pas sortir. X.

FRAMBOISE, FRAMBOISIER. Pline a accrédité l'opinion que cet arbuste est originaire de l'île de Crète. On a admis sur son témoignage qu'il croissait spontanément dans les forêts de chênes, d'érables, de cyprès et d'andrachnés, dont sont ombragés le mont Ida et la chaîne des monts Blancs, couverte d'une neige aussi vieille que le globe; aussi lui a-t-on donné en latin le nom de *rubus idæus* (ronce du mont Ida). L'étymologie de son nom français a été plus contestée: les uns ont voulu qu'il vînt de *fragum bosci* (fraise de bois ou fraise boisée); d'autres de *francus rubus*, dont on aurait fait plus tard *francorubus*, *franrubus*, *franrubosius franbosius*, enfin *franbosiarius*, *franc-bois*, plante qui produit naturellement de bons fruits.—Le framboisier appartient à la classe de l'*icosandrie polygynie*, la douzième du système sexuel de Linné, laquelle renferme les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont vingt étamines ou un plus grand nombre, portées sur le même calice. Il croît par souches ligneuses, produisant plusieurs tiges droites, hautes de quatre à cinq pieds, et d'environ quinze à dix-huit lignes de circonférence dans la partie près

de terre, faibles et creuses en dedans comme le sureau, et d'une couleur blanchâtre au dehors, hérissées d'aiguillons menus, droits, assez courts et peu piquants. Ces tiges donnent naissance à des feuilles alongées, aiguës, dentées à leurs bords et ailées, vertes au dessus, cotonneuses et blanchâtres comme la feuille du fraisier au-dessous, les unes inférieures, composées de cinq folioles ovales, les autres supérieures, ayant trois folioles seulement. Le framboisier fleurit ordinairement en mai et juin; ses fleurs, blanches et inodores, sont disposées au nombre de trois à six sur des pédoncules velus, grêles et rameux, munis de petits aiguillons, et placés dans les aisselles des feuilles supérieures ou à l'extrémité des rameaux. Le fruit, mûr en juin ou juillet, est une sorte de baie de la forme à peu près et de la grosseur d'une mûre sauvage, tantôt d'une couleur lie de vin foncé, grise ou rougeâtre, tantôt d'un jaune clair transparent, tirant sur l'orangé ou le blanc verdâtre, suivant les espèces. Il se compose, comme le fruit du figuier, de la réunion des graines dans un réceptacle commun, qui s'amollit par la maturité et devient une pulpe fondante, d'une saveur délicieuse et presque aussi estimée que la fraise. Ce fruit est retenu au calice par un petit bouton ou pivot, qu'il quitte facilement quand on le cueille. — Le framboisier est répandu dans toutes les contrées de l'Europe, et paraît peu souffrir des diverses températures auxquelles on l'a exposé. Cependant, en France, il ne croît pas aussi naturellement dans les bois que le fraisier, et loin de n'avoir rien gagné comme cette plante à la culture, il lui doit au contraire toutes ses qualités: nos jardiniers savent en tirer de grands profits. Ils le cultivent ordinairement dans des terres meubles, légères et fraîches, exposées au levant ou au couchant, l'expérience leur ayant démontré que cet arbuste n'aimait point l'exposition du midi, et qu'il craignait les vents du nord, qui grillent ses fleurs et ses jeunes pousses. Il se plaît aussi dans les lieux pierreux, parmi les décombres, dans les gorges et sur les flancs des collines qui font face au soleil du matin ou au soleil du soir. Ses racines sont vivaces, il exige en général peu de soins. On prévient l'altération de la souche en la dépouillant à propos des tiges mortes ou sèches qui ont produit des fruits, et on fortifie ainsi les jeunes tiges destinées à les remplacer. Cette opération doit avoir lieu après l'hiver au mois de février: c'est le moment aussi de soulager la souche, en arrachant avec précaution, sans la soulever de terre, la surabondance de racines chevelues qui pourrait la faire pourrir; d'écourter les tiges faibles et frêles pour faciliter leur accroissement, et enfin de lui donner un labour, en l'entourant de nouvelle terre ou de terreau. Il est bon encore de le bêcher en automne; quelques personnes ont l'habitude avant l'hiver, surtout quand il menace d'être rigoureux, de faire relever la terre autour de chaque pied, et même de le faire garnir de longue paille. On a remarqué que cette méthode avait l'avantage de rendre les tiges plus vigoureuses au printemps et de leur faire porter plus de fruits. — Le framboisier effritant la terre et nuisant aux autres plantes par le chevelu de ses racines, on doit en isoler les plantations, laissant entre chaque souche un intervalle de deux pieds environ, et les disposant en quinconce. Les cultivateurs soigneux fixent au centre de ces souches, sans blesser les racines, un pieu, autour duquel ils rassemblent en faisceau toutes les tiges, mais sans les serrer, pour ne pas nuire au développement des fleurs. On renouvelle en entier ces plantations tous les dix à douze ans, en arrachant toutes les vieilles souches, et on fume fortement le terrain. Le fumier doit être enterré à la profondeur d'un fer de bêche, pour éviter qu'il n'empâte les racines des nouvelles souches et ne les fasse pourrir. Il est superflu de rappeler ici qu'une framboisière se repeuple toujours par drageons et non par semis; car un framboisier venu de semence ne donne des fruits qu'au bout de la cinquième ou sixième année: les amateurs de culture savent seuls qu'on ne peut en obtenir de nouvel-

les variétés que par ce moyen. — On cultive ordinairement dans les jardins aux environs de Paris quatre espèces ou variétés principales de framboisiers : le framboisier à gros fruits rouges, le framboisier à gros fruits blancs, le framboisier à gros fruits blancs couleur de chair, et le framboisier des Alpes de tous les mois à fruits rouges, qui rapporte depuis la fin de mai jusqu'aux premières gelées d'automne. Le fruit de la première espèce est le plus estimé, et on le sert de préférence sur les meilleures tables, où il tient avec les fraises la première place. On cultive aussi comme plante de luxe et d'agrément, pour décorer les parcs et les jardins anglais, le framboisier du Canada, dont les fleurs, d'un beau pourpre violet, sont odorantes et larges comme de petites roses. Elles se succèdent durant trois mois et produisent un bel effet à travers les feuilles amples. L'arbuste, par la couleur de son bois, ressemble au cannelier. — Les framboises cueillies s'acidulant très vite, comme les fraises, on en peut retarder la fermentation en les enlevant de la tige avec leur queue. C'est ainsi qu'on nous les vend à Paris, arrangées, comme les fraises leurs sœurs, en pyramides solides, sur de petits clayons de quelques pouces de diamètre. La vente en est moins facile que celle des fraises, beaucoup de personnes les accusant, à tort sans doute, d'être sujettes aux vers, malsaines et nuisibles. Cependant, on en fait d'excellentes liqueurs, des boissons délicieuses, recommandées dans la plupart des maladies inflammatoires; un rob exquis, qu'on a substitué souvent à l'oxymel; des ratafias parfaits, des glaces, des compotes, des confitures très recherchées et des sirops agréables. Elles entrent dans la composition d'un vinaigre parfumé en usage dans les bonnes maisons. Les Russes en retirent du vin et les Polonais un excellent hydromel. — Les framboises ont à peu près les mêmes propriétés médicales que les cerises, les groseilles et les fraises : elles sont nutritives, délayantes, adoucissantes, tempérantes et laxatives, et elles agissent, comme les fraises, par leur arôme, sur le système nerveux. Cependant, les médecins n'en conseillent que modérément l'usage : ce serait s'exposer aux coliques, à la diarrhée, que d'enfreindre cet avis salutaire. On corrige le principe acide qu'elles contiennent par beaucoup de sucre ou par de la crème. Quant aux racines et aux feuilles du framboisier, elles sont détersives et astringentes : on peut s'en servir en décoction, comme de celles de la ronce, dans les maux de gorge et de gencives. Ses fleurs passent pour anodines et sudorifiques : elles remplacent fort bien les fleurs de sureau. — Un mot sur les maladies auxquelles le framboisier est sujet et sur les remèdes qu'on peut y apporter. Il arrive souvent au printemps que les jeunes bourgeons ou les tiges encore laiteuses se couvrent d'essaims de pucerons verts ou de punaises, qui absorbent la sève et altèrent les progrès de la floraison. Si ces insectes ont attaqué toute la framboisière, on les détruit en arrosant plusieurs jours les souches avec de l'eau de savon ou de l'urine de vache ou de cheval. S'ils n'ont porté leurs ravages que sur quelques sujets, il vaut mieux écraser ces hôtes incommodes avec le manche d'un écussonnoir ou la lame plate d'un couteau de bois, l'âcreté du savon et de l'urine nuisant toujours quelque peu à l'arbuste. Le framboisier est aussi enclin à dépérir. Sa langueur tient ordinairement à l'humidité de la terre et à des vers ou des espèces de hannetons qui se logent dans ses racines et les rongent. On en détruit la cause en s'emparant des insectes au moyen d'un petit plantoir à main, et en tempérant la trop grande humidité de la terre avec du sable mêlé de terreau, qu'on jette autour du pied malade.

JULES SAINT-AMOUR.

**FRAMÉE.** Voilà un de ces termes dont l'incurie des écrivains de l'antiquité a laissé à peu près le sens inexplicable. Tacite parle de la framée comme d'une arme familière aux Germains : c'était, suivant la plupart des traducteurs, un javelot peu long, dont les Francs se servaient de la même manière que les Romains employaient

le pilum. L'homme de cheval, disent plusieurs écrivains, n'était armé que d'une seule framée; l'homme de pied en avait plusieurs à sa disposition. Isidore est persuadé que la framée était une épée à deux tranchants, et participant des formes de celle qu'on appelait *spatha*. Sur les traces d'Isidore, Velly regarde la framée comme étant du genre des armes pourfendantes, tandis qu'un antiquaire, notre contemporain, M. Roquefort, incline vers l'opinion que la framée était un maillet d'armes. Au milieu de ces dissidences, il est difficile d'éclaircir une question sur laquelle les monuments et la numismatique jettent peu de lumières.

G<sup>al</sup> BARDIN.

FRANC, FRANCHISE (vertu). La franchise est une de ces qualités de l'homme qu'on ne saurait préconiser avec trop de mesure. Si l'on en exigeait une définition précise, je serais presque tenté de l'appeler une *sincérité sauvage*, habituelle ou accidentelle. La franchise, en effet, garde d'ordinaire peu de ménagements; l'homme *franc* par caractère, ou celui qui ne l'est que fortuitement, peuvent n'obtenir de leurs paroles d'autre résultat que de blesser profondément l'homme à qui elles s'adressent; et cependant telle n'aura pas été certainement l'intention qui aura dicté leurs discours. Aussi, s'il est une vertu à laquelle il soit permis de tracer une ligne de conduite, c'est bien à celle dont nous nous occupons ici. Je ne conçois rien de plus délicat, de plus digne d'être mûrement pesé que l'exercice de la franchise : il lui est rarement permis de se présenter nue, et cependant ce n'est qu'ainsi qu'elle est susceptible de produire de bons effets. Quels que soient leur position sociale, leur âge, leur sexe, bien peu de personnes ont le droit d'être franches sans avoir préalablement usé de certains artifices de langage pour préparer l'esprit au coup qui va lui être porté, et amortir d'avance l'impression désagréable et pénible qui en serait le fruit. Car, il faut bien l'avouer en passant, pour une personne que sa franchise porte à ne dire que des choses aimables et flatteuses pour l'amour-propre, il en est cent chez qui elle produit l'effet contraire. C'est donc pour elle un devoir de s'observer, d'user de grands ménagements, de prendre les dehors d'une bienveillance sincère et désintéressée : elle ne saurait mettre trop de soin à éviter de heurter de front les passions qu'elle veut redresser en amie; autrement elle risquerait d'être confondue avec l'envie et le ressentiment. Il y a tant de gens qui ne trouvent l'occasion d'être francs, une fois dans la vie, qu'alors qu'ils savent que leur franchise dégénèrera en épigramme et en méchanceté! elle aura affligé la personne qui en était l'objet, mais peu leur importe! Ne sont-ils pas sûrs qu'il se trouvera quelqu'un pour applaudir et répéter leur bon mot et leur méchanceté? — La franchise a-t-elle primitivement existé parmi les hommes? a-t-elle eu son âge d'or? Je n'en sais trop rien; je serais cependant assez disposé à le croire : mais, à mesure que le faible a voulu dominer le fort, que les hommes se sont divisés en castes plus ou moins nombreuses, que les avant-derniers sur l'échelle des distinctions de fait ont voulu faire acte de supériorité sur ceux qui se trouvent au-dessous d'eux, la défiance a remplacé la franchise, et celle-ci a dû abjurer sa douceur patriarcale pour revêtir un caractère d'hostilité, et viser à humilier plutôt qu'à consoler et à encourager. — Cependant, aujourd'hui, que la société tend à se niveler sans secousse, sans effort, par la marche toute simple des choses, aujourd'hui que le temps efface toutes distinctions entre nous, à l'exception de celles des talents et de la vertu, la franchise semble rentrer de nouveau dans nos mœurs, et bien certainement plus la liberté accroîtra chez nous ses pacifiques conquêtes, plus la franchise lui sera en aide; toutes deux sont destinées à s'asseoir ensemble à nos foyers. — En définitive, la *franchise* est une qualité estimable sans doute, mais qu'on ne doit arborer qu'avec retenue et circonspection, si l'on veut qu'elle ne devienne pas nuisible. Il est

même des cas où la *franchise*, toute belle, toute noble que je la suppose, deviendrait en quelque sorte un crime. Alors, et seulement alors, il est permis à l'esprit intelligent qui a entrevu l'écueil d'user d'une dissimulation sans perfidie et sans arrière pensée. Ainsi, qui oserait blâmer le médecin qui cache son état au mourant, qui flatte son mal, et qui ne rend pas ses derniers moments plus affreux par la perspective d'une fin inévitable? Qui lui ferait un crime de son manque de franchise? Qui oserait aussi blâmer l'artifice heureux de ce général de l'antiquité qui, voyant ses troupes découragées, au moment du combat, par un éclipse de soleil, se garda bien de les dissuader qu'elle fût un présage sanglant; mais, pour relever leur moral et leurs forces devenues impuissantes par la terreur, ajouta qu'elle ne devait jeter la consternation que dans l'ame des ennemis dont elle annonçait la complète destruction? La franchise est donc une vertu d'autant plus grande qu'elle est plus difficile : mais elle a besoin d'être étudiée et mûrie théoriquement avant d'être mise en pratique. NAPOLÉON GALLOIS.

**FRANC, FRANCS** (peuple). Nous ne perdrons pas notre temps à discuter l'opinion qui fait descendre les Francs des Troyens, venus selon les uns sur les bords du Rhin, sous la conduite du roi Francion, selon d'autres, établis d'abord en Pannonie, et qui sont arrivés près du Rhin sous le règne de l'empereur Valentinien. Ces rêveries, inventées par nos premiers annalistes, presque tous prêtres ou moines, flattant les Francs, leurs dominateurs et leurs complices, sont aujourd'hui reléguées au rang des fables. Il y a seulement lieu de s'étonner qu'elles aient aussi long-temps trouvé des copistes et des défenseurs, malgré leurs anachronismes et leurs absurdités.

*Origine et formation de la ligue des Francs.*

Il n'est plus permis d'ignorer aujourd'hui que les Francs, lors de leur première apparition dans l'histoire et jusqu'à leur établissement dans la Gaule, *n'étaient point une nation*, mais une ligue formée par un certain nombre de peuplades germaniques. Celles que la table théodosienne et les monuments désignent comme en ayant fait partie sont les Chérusques, les Cattes, les Chamaves, les Chauces, les Frisons, les Bructères, les Attuaires, les Ampsivariens, les Teuchtères, les Usipiens, les Angrivariens. Les Saliens paraissent avoir été les mêmes que les Marses et les Sicambres, auxquels appartenait Clovis, et qui, déjà transplantés avant Tibère à la gauche du Rhin, ne paraissent s'être joints à la ligue franque que bien plus tard. Tous ces peuples habitaient encore sous le règne de Trajan entre le Rhin, le Mein, l'Elbe et la mer. Tacite les distingue des peuples suèves, qui sont ceux d'Odin et des Ases, avec lesquels ils furent constamment en guerre jusqu'au règne de Charlemagne. Ce sont les Germains de la première tribu arrivée en Europe (*v.* CELTES et GERMAINS), que nous avons appelée *francique* ou *allemanique*. — La première ligue des peuples que nous venons de nommer fut celle que forma Arminius pour délivrer sa patrie du joug des Romains. La défaite de Varus rejeta ces conquérants du monde à la gauche du Rhin; Germanicus revint à la vérité chez les Cattes et les Chérusques, et vengea, par des dévastations inouïes et par des flots de sang, l'outrage fait aux aigles de l'empire, mais au moins le sang versé cimenta l'indépendance germanique, et les limites de l'empire de Rome restèrent au Rhin. Arminius, à la tête de cette même ligue, fit encore la guerre au suève Marobode, dont l'ambition menaçait ses concitoyens. — Si la ligue qu'il avait formée ne s'éteignit pas à sa mort, au moins n'en est-il plus question. Les Chérusques reçurent des rois sous la protection des empereurs de Rome, et, vers le milieu du second siècle de l'ère vulgaire, ils succombèrent dans une guerre contre les Cattes. — Quelques années plus tard commença le grand mouvement des peuples, causé sans doute par une nouvelle pression des nations de l'Orient, mouve-

ment qui ne se termina que par la chute de l'empire romain. Les Germains suèves, joints aux Alains, aux Roxolans, aux Vandales, aux Germains gètes ou goths (*v.*), passèrent le Danube (161 à 174 de l'ère vulgaire), et firent une guerre dangereuse et sanglante à l'empereur Marc-Aurèle. Les Suèves qui se dirigèrent au Midi étaient les Marcomans et les Quades; il est probable que les Semnons et les autres Suèves entre l'Elbe, la Bohême, l'Oder et la mer, qui tous réunis formaient la ligue saxonne (*v.* GERMAINS), se portèrent vers l'Occident, et que c'est à cette époque qu'on peut rapporter l'établissement des *Deuringes* ou *Thuringes* à la gauche de l'Elbe. En effet, l'histoire nous montre à peu près à la même époque les Cattes refoulés vers le Rhin, passant ce fleuve pour s'établir dans la Gaule, d'où Marc-Aurèle les repoussa. Peu après, au commencement du IIIe siècle, apparaît pour la première fois le nom de Francs dans l'histoire, et c'est sous ce nom que sont indiquées les peuplades germaniques qui ont fait la guerre à l'empire romain. Il n'est donc guère permis de douter que les mêmes peuples réunis déjà par Arminius contre les Romains ne se soient de nouveau réunis, et contre ces mêmes ennemis, et contre les Suèves qui les pressaient. C'est ce qu'exprime fort bien le mot germanique *franck*, qui signifie non seulement *libre*, mais *indépendant*. Les chroniques qui donnent aux Francs pour premier chef *Farabertus* ou *Fara-Bert* (an 186) ne seraient pas alors très éloignées de la vérité.

*Mœurs et caractère.*

Le peu qu'il y a à dire sur les mœurs et le caractère des Francs est loin d'être à leur avantage. A l'exception de l'hospitalité, qu'on rencontre chez les peuples les moins civilisés, tous les auteurs anciens qui en ont parlé (Libanius, Salvien, Vopiscus, Procope, Agathias, Nazaire, Isidore, etc.), s'accordent à leur refuser toutes qualités ou vertus sociales. Ces pères ou fondateurs de la noblesse féodale française sont peints par eux sous des couleurs hideuses, et véritablement le portrait n'est pas chargé. Comme les autres Germains, ils étaient d'une taille élevée, d'une structure robuste; ils avaient des yeux bleus; leur chevelure blonde, qu'ils teignaient en rouge, était rasée derrière la tête et ramassée en touffe sur le sommet. Ils se rasaient le visage et ne conservaient que les moustaches et quelques touffes de poil autour du menton. Leur habillement consistait en une braie ou pantalon assez étroit, une casaque ou espèce de tunique sans manches, qui descendait à la moitié des cuisses, et une peau de loup ou d'ours, jetée en guise de manteau sur les épaules; pour chaussure, ils avaient des espèces de brodequins de peau crue; pour coiffure, une calotte ou un bonnet de pelleterie. Leurs armes offensives étaient une épée ou sabre plat et droit (*spatha*), une hache à 2 tranchants, court-emmanchée, appelée *francisque*, dont ils frappaient, ou qu'ils lançaient au loin; un ou deux javelots, nommés *angons*, dont la hampe était couverte d'écailles en fer et la pointe garnie de crochets en forme d'hameçons, et qu'ils avaient l'habitude d'empoisonner, ainsi qu'on le voit dans les prescriptions de la loi salique. Pour armes défensives, ils n'avaient qu'un bouclier triangulaire, et peu d'entre eux portaient des casques ou des cuirasses.—Ne s'appliquant point à l'agriculture, ils pourvoyaient à leur subsistance par la chasse et le brigandage. Cette dernière occupation étant la plus productive, ils s'y adonnaient de préférence; c'était elle qui leur fournissait des esclaves pour travailler à leur place, et du butin, qui leur procurait quelques commodités. L'habitude de la chasse et de la guerre leur donnait cette force extraordinaire et cette bravoure téméraire que leur attribuent les auteurs contemporains, mais elle les rendait en même temps d'une férocité extrême; ils détruisaient ce qu'ils ne pouvaient emporter, et égorgeaient sans pitié les prisonniers qu'ils ne pouvaient emmener ou qui ne pouvaient plus leur servir. La dévastation et le pillage étaient pour eux une seconde nature; ils se trouvaient humiliés de se livrer à quel-

que travail. A la férocité, ils joignaient la corruption des mœurs, le mensonge, l'infidélité et la perfidie. Les serments n'étaient rien pour eux (*quibus perjurium est modus dicendi*, Salv. *De gubern.*).— Avec un caractère et des habitudes semblables, les Francs n'avaient et ne pouvaient avoir aucune idée des sciences et des arts, aucune notion de civilisation. Ils étaient les plus féroces des Barbares qui se ruèrent sur la Gaule au v^e siècle. Ils y détruisirent toute culture intellectuelle, et l'Auvergne, ce dernier foyer de la civilisation gauloise, que les Goths mêmes avaient respectée, fut abrutie dès que la domination des Francs l'atteignit.

*Histoire.*

Depuis 80 ans environ, les Germains habitant entre le Rhin et l'Elbe ravageaient les frontières orientales de la Gaule, lorsque pour la première fois on les vit paraître sous le nom de Francs. Ils passèrent le Rhin sous le règne de Gordien-le Jeune, et furent repoussés par des troupes romaines commandées par Aurélien, tribun de la 6e légion gauloise. Depuis ce moment (an 240), leurs incursions furent presque incessantes jusqu'à Constantin. Les règnes courts et malheureux de Philippe, de Dèce, de Gallus, d'Hostilien, de Volusien, d'Émilien et de Valérien, leur fournirent des facilités dont ils profitèrent. La fondation de l'empire des Gaules par le vaillant Posthume mit un terme à ces ravages (259), et, sans la lâche trahison de Tetricus, qui vendit sa patrie à Aurélien (273), pour jouir en paix de ses trésors, les Francs auraient été contenus au delà du Rhin. Bientôt leurs dévastations recommencèrent avec une telle violence dans la Gaule, affaiblie par l'absence de la plupart des légions, employées à la défense de Rome, que lorsque Probus monta sur le trône (277), 70 villes ou bourgs avaient été ruinés par eux de fond en comble, et la population de leurs districts égorgée ou conduite en esclavage. Cet empereur, digne des plus beaux temps de Rome, vengea sur tous les points l'empire outragé. Les Francs, accablés par ses légions victorieuses, furent pris ou périrent par les armes; les dépouilles de la Gaule leur furent arrachées jusque dans les forêts qui leur servaient d'asile; leurs troupeaux, leurs récoltes, leurs chevaux, indemnisèrent les dommages qu'ils avaient faits, mais ce ne fut encore qu'une trêve avec des brigands incorrigibles. La mort de Probus leur rendit le courage ; ils recommencèrent leurs dévastations. Leurs succès leur donnèrent des alliés, et à peine Dioclétien était il monté sur le trône (286) qu'il se vit obligé de s'associer son compagnon d'armes Maximien, afin de l'opposer à une ligue des Hérules, des Allemands et des Bourguignons réunis avec les Francs. Le danger fut cependant détourné. La peste et la famine ayant détruit les armées des alliés des Francs, Maximien passa le Rhin et força ces derniers à se soumettre, au moins en apparence. Il permit à quelques peuplades de s'établir à la gauche du Rhin, dans des cantons dépeuplés du pays des Norviens et des Tréviriens (289), où ils possédèrent des terres sous le nom de *lètes*. Ce nom, qui a donné lieu à beaucoup de commentaires, signifie *colons à moitié fruit*, *lethais* de *leath* ou *leth*, mot gaulois qui signifie *moitié* ou *partage*. C'étaient en effet des terres domaniales, ou devenues telles, par reversion, après la mort ou la fuite des propriétaires, que recevaient les hordes établies dans l'empire, sous la condition d'un fermage qui ne pouvait être payé qu'en nature, et sous celle du service militaire. Cette même mesure était appliquée aux habitants des frontières, qui se retiraient dans l'intérieur. En effet, nous voyons dans la notice de l'empire et dans les anciens écrivains des *leti franci*, *suevi*, *teutones*, *gentili*, *nervii*, *batavi*, etc. Ainsi, le premier établissement des Francs dans la Gaule remonte à l'année 289. Il en est peu question ensuite, jusqu'à Clovis ; car la fondation de la monarchie des Francs n'est pas le fait de la transplantation d'un peuple entier, comme les Goths et les Bourguignons, mais le résultat d'envahissements partiels et successifs, et de la convention faite entre un chef de

Francs, Clovis, et le clergé gaulois, qui lui livra la Gaule. Cette mesure prise par Maximien paraît avoir eu pour motif l'espérance d'acquérir des auxiliaires, en accordant un asile, sous la protection de l'empire, à des peuplades que les Suèves poussaient à l'Occident. En effet, à cette même époque, la ligue saxonne s'étendait jusqu'à l'Ems, aux dépens des Chauces. Un peuple de cette ligue, les *Deuringes* ou *Thuringes*, avait subjugué ou expulsé les Chérusques; les *Bourguignons* s'approchaient du Rhin, et les Francs livraient à d'autres Francs les frontières dont l'empire leur avait confié la garde. Dioclétien se vit obligé de créer un nouveau César (Constance), pour contenir les Francs et les Saxons. Il y réussit avec peine et sans pouvoir les dompter; il répéta même la faute de Maximien en établissant des Lètes francs dans les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres. Il en résulta de nouvelles invasions, dont les Lètes donnèrent le signal par leur révolte. Son fils Constantin soutint une guerre sanglante contre les Francs (306), avec une férocité égale à la leur. Tous les prisonniers qu'il fit dans une bataille décisive qu'il gagna contre deux de leurs chefs ou roitelets (*reguli*), *Ascarich* et *Ragaïse*, furent livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. La terreur les contint ainsi pendant le règne de Constantin, et même un de ses fils et de ses successeurs, Constant Ier, parvint à les retenir au delà du Rhin (342). — Jusqu'à présent, les Francs n'ont paru dans l'histoire que comme ennemis des Romains, en dehors de toutes les commotions qui agitaient l'empire. Depuis Constantin, nous les voyons paraître alternativement comme auxiliaires et comme ennemis, servant et trahissant les différents chefs qui se disputaient la puissance impériale. Déjà un grand nombre servaient dans les troupes romaines. La notice de l'empire nomme des cohortes de *Mattiaques*, *Angrivariens*, *Ampsivariens*, *Tubantes*, *Saliens*, *Bructères* (tous Francs). Plusieurs Francs mêmes, *Bonite*, *Silvain*, son fils *Malaric*, *Mellobaude*, *Baïnobaude*, *Laniogaïse*, *Luttion*, *Mandion*, *Agilon*, *Sendélon*, parvinrent aux premières dignités sous Constantin et ses successeurs. — Les guerres civiles entre les fils de Constantin rappelèrent les Francs dans la Gaule. Ils furent les auxiliaires de l'usurpateur *Magnentius*, leur concitoyen. Constance, occupé alors en Orient, envoya à la défense de la Gaule son cousin, le césar Julianus, ou Julien, digne émule des Trajan et des Marc-Aurèle (355). Celui-ci les vainquit et les contint, mais il ne crut pas possible de les renvoyer au-delà du Rhin, où il n'y avait plus de place pour eux. Il leur permit de résider dans les terres que Magnentius leur avait permis d'occuper; c.-à-d. les Saliens entre la Meuse, l'Escaut et le Demer, à côté des Lètes de la Toxandrie; et les Chamaves ou Ripuaires entre le Rhin et la Meuse, dans le pays de Gueldres. Après la mort de Julien, les Francs cherchèrent de nouveau à s'étendre dans la Belgique, et Valentinien fut obligé de se rendre en personne dans les Gaules (365). Il paraît que sa présence suffit pour contenir les Francs; car il ne fit la guerre qu'aux Allemands. Son successeur Gratien ayant donné toute sa confiance à trois officiers francs, Mellobaude (ou plutôt Marobaude), Arbogaste et Baudon, maintint par-là leurs compatriotes dans le devoir. Ils furent les alliés de l'usurpateur Maxime, ce qui n'empêcha pas trois de leurs chefs, *Genobaude*, *Marcomir* et *Sunnon*, de profiter de cette guerre civile pour ravager la Gaule; mais Théodose, vainqueur, les fit châtier par Arbogaste (388). Contenus par la puissance de cet empereur guerrier, et par les menaces, les intrigues et la présence de son successeur, les Francs restèrent en repos et cessèrent d'inquiéter l'empire pendant dix-huit ans. Marcomir et Sunnon, qui cherchèrent à troubler cette paix, furent victimes de leurs tentatives; le premier fut pris par les Romains et le second tué par les siens (398). — L'hiver de 406 à 407 fut l'époque de la grande invasion de l'empire romain d'Occident

par les Barbares. Les Alains, les Vandales, les Suèves et les Bourguignons se disposèrent à passer le Rhin à la fin de 406. Les Francs de la rive droite du Rhin, probablement les Cattes, s'opposèrent au passage des Vandales et les battirent d'abord. Mais ces derniers ayant été secourus par les Alains, les Francs furent battus à leur tour, et le passage du Rhin s'effectua. Les Alains, les Vandales et les Suèves ne firent que traverser la Gaule et passèrent en Espagne, où les rejoignirent plus tard les Goths, qui avaient occupé l'Italie; les Bourguignons s'arrêtèrent sur la rive du Rhin, dans la province séquanaise. Les Francs furent d'abord spectateurs de cette irruption de sauvages. Ayant déjà un établissement en Gaule, alliés de l'usurpateur Constantin, ils jugèrent sans doute plus sage de laisser écouler le torrent. Après la mort de Constantin, les Francs recommencèrent leurs courses, ravagèrent la première Belgique et saccagèrent deux fois Trèves (412 et 413), mais après chaque excursion ils se retiraient avec leur butin dans les marais. Les Bourguignons étaient maîtres de la Séquanaise, de la première Germanique et de la première Lyonnaise (entre le Rhin, le Rhône, la Loire et les Vosges); les cités de l'Armorique occidentale (entre la Loire, la Sarthe, l'Orne et les deux Maines), avaient secoué le joug des vils successeurs de Théodose; Ataulphe et ses Visigoths, placés dans la Narbonnaise et les trois Aquitaines par les lâches empereurs de Rome, étendaient leur influence sur les autres parties de la Gaule restées romaines. — Quelques années plus tard (418) commença, dit-on, le règne d'un nommé *Faremund* ou Pharamond, roi de France, selon les ignorants chroniqueurs du temps : on le prétend fils de ce même *Marcomir*, que nous avons vu prisonnier des Romains, vingt ans auparavant. Ici l'imposture est trop visible; Marcomir était un des chefs des Francs de la rive droite du Rhin, vers le pays des anciens Sicambres, où les Romains furent le chercher, et Faremund était un chef de ces Francs établis, depuis environ cent ans, dans les marais de la Dyle et du Demer, ainsi que le prouve son expédition même. Au reste, l'histoire ne cite de lui que le pillage de Trèves en l'année 421, après lequel le général romain Castinus le força à retourner dans ses marais, d'où il ne sortit plus. Il faut bien se persuader, et l'histoire en fournit des preuves positives, que les Germains occidentaux n'eurent jamais de rois proprement dits, c.-à-d. de chefs absolus et héréditaires; ils n'avaient en temps de paix que des juges et, en temps de guerre, que des chefs d'expédition, les uns et les autres électifs. Il n'y a que les peuples suèves ou germains d'Odin, et la tribu germanique orientale des Goths, qui eussent une hiérarchie politique, une aristocratie de famille, une autocratie héréditaire, civile et religieuse (*v.* GOTHS, SCANDINAVES et SUÈVES). Les Francs, jusqu'à Clovis, n'eurent que des chefs électifs, un pour chaque peuplade, et tous indépendants les uns des autres. Même après Clovis, le droit d'hérédité était si peu reconnu comme loi fondamentale que, pour fonder la dynastie de Pépin, il fallut faire de cette hérédité *une condition formellement consentie par la nation.* L'aristocratie de caste et le pouvoir absolu sont des fruits de l'Orient; la démocratie est aborigène de l'Occident. — Les Francs ne bougèrent plus de leurs marais avant 428. Alors le chef des Saliens *Chludvig* ou *Chluden* ( Clodion ) s'avança vers Tournai et parvint à s'emparer de quelques cantons sur la Sambre et le Haut-Escaut. Il fut battu par Aetius, et obligé de renoncer à ses projets. Une seconde tentative qu'il fit en 431 n'eut pas un meilleur succès. Enfin, en 438, il profita du moment où, par la guerre que leur faisaient les Visigoths, dans la Narbonnaise, les Romains étaient obligés de diviser leurs forces; il se rendit maître de Tournai et de Cambrai, et s'avança même jusqu'aux environs d'Arras. Mais, surpris, au milieu des réjouissances d'une noce, par Aetius et Majorien, qui depuis fut empereur, il perdit son butin et une grande partie de ses troupes, et fut obligé de repasser l'Escaut à la hâte. Quelles furent

les conséquences de cette victoire des Romains? c'est ce que nos maigres chroniqueurs ne disent pas. Il paraît cependant que Clodion conserva le pays entre le Demer, la Sambre et l'Escaut, ainsi que les places de Cambrai et de Tournai, que lui laissa Aetius, content de se débarrasser de lui. Pendant que Clodion s'avançait vers la Somme, d'autres Francs, probablement les Ripuaires, prirent Cologne et saccagèrent Trèves une quatrième fois. On ne sait s'ils gardèrent Trèves, mais ils conservèrent Cologne, et très probablement Coblentz. Clodion étant mort en 448, eut pour successeur, comme chef de la tribu des Saliens, Mérovée, qu'on a regardé comme la tige de la première race des rois de France, parce que, depuis lui, la filiation paraît un peu plus certaine jusqu'à Clovis. Quelques années après, au commencement de 451, le grand dévastateur Attila s'approcha du Rhin, à la tête d'une nombreuse armée, composée, outre les Huns, de Slaves, d'Alains, de Gépides, d'Ostrogoths et même de quelques tribus de Francs. — On ne sait si Mérovée et les Saliens avaient déjà joint Aetius, lorsqu'il força Attila à se retirer d'Orléans ; mais ils prirent une part active à la grande bataille qui fut livrée dans les champs catalauniques, appelés aussi plaine de Mauriac, c.-à-d. dans les plaines de la Champagne, entre Méry (*Mauriacum*) et Châlons. Après la bataille, Aetius ayant su disperser ses dangereux auxiliaires, le chef des Francs, Mérovée, rentra dans le pays qu'il gouvernait, et où sa résidence était assez probablement Tournai. — Aetius ayant été assassiné par le lâche Valentinien III, les Francs profitèrent de la mort du seul général qui pût soutenir l'empire, pour recommencer leurs ravages (455). Metz et Trèves furent encore une fois saccagées, sans doute par les Ripuaires. Mérovée pilla le pays entre l'Escaut et la Seine, et passa même cette rivière pour essayer de piller Orléans. Ayant été repoussé devant cette place forte, il retourna dans le pays occupé par les siens, avec le butin qu'il avait fait. Mérovée mourut l'année suivante, et eut pour successeur son fils *Hildreich* ou Childéric. Ici se place l'histoire de l'expulsion de Childéric, que les Francs chassèrent à cause de ses débauches; et celle de la prétendue royauté du préfet romain de la Gaule, Egidius, Gaulois lui-même, que les Francs élurent (457) et déposèrent huit ans plus tard (465). D'abord, nous observerons combien il est absurde d'imaginer qu'un préfet de la Gaule, au nom de l'empereur d'Occident, ait pris le titre de roi d'une peuplade que les Romains ne pouvaient considérer que comme une horde de brigands rebelles. La chose est en tout contraire aux mœurs et aux lois de l'empire romain. Les auteurs de ce conte sont les chroniqueurs ecclésiastiques, qui voulaient à toute force que les prédécesseurs de Clovis, à partir de Pharamond, eussent été rois de tous les Francs. Non seulement Childéric ne l'était pas de toute la ligue franque, mais pas même de toute la tribu des Saliens. Ceux des petits états de Cambrai et des Morins étaient indépendants de lui, et le furent encore de son successeur. La version la plus raisonnable de l'aventure de Childéric nous paraît être la suivante : Mérovée étant mort, le préfet Egidius profita du mécontentement qu'il avait peut-être excité lui-même contre Childéric, dont l'autorité n'était pas encore affermie par son crédit personnel, pour le faire chasser. Mais, au lieu d'en faire nommer un autre, ainsi qu'avait agi Mérabaude dans une occasion pareille, il paraît qu'il réussit à remettre les Francs Saliens de Childéric sous la dépendance de l'empire romain ; car il s'en servit dans ses guerres contre les autres Germains et pour contenir les Visigoths. Mais Egidius ayant échoué dans une expédition contre les Ripuaires, qui s'étaient de nouveau avancés vers la Moselle, les Saliens profitèrent de l'affaiblissement des Romains, et les partisans de Childéric le firent rappeler. — C'est peut-être aussi à cette époque qu'il convient de placer l'établissement d'une horde de

Francs au Mans, où nous les trouvons sous Clovis. Mais les expéditions de Childéric ne furent encore que des courses de brigands. La puissance du roi des Visigoths, Euric, s'étendait alors sur toute la Gaule; Childéric, battu par lui, fut forcé de rester en repos dans ses limites. En 481, il mourut à Tournai, et eut pour successeur Hludver, Hludwig, ou *Clovis*, ou *Louis*, fondateur de la monarchie des Francs dans la Gaule. Clovis, à la mort de son père, n'était encore chef que d'une partie de la nation des Saliens, mais c'était la plus nombreuse. Depuis Valentinien Ier, les Saliens s'étaient étendus; et outre la Toxandrie, ils occupaient les pays des Morins, des Nerviens et des Atrebates. Il n'est guère permis de douter que Clodion, Mérovée et Childéric n'aient été, dans plusieurs occasions, chefs de la confédération des Francs en-deçà du Rhin. Le crédit qui en résulta fut un grand appui pour Clovis. Quels que fussent les motifs qui obligèrent ce dernier à rester quelques années en paix, sa première expédition ne date que de 486. L'empire d'Occident était éteint, et Odoacre, qui l'avait remplacé en Italie, était menacé par le Goth Théodoric. Le roi des Visigoths, Euric, était mort, et son successeur Alaric, dont l'attention était partagée entre l'Espagne et l'Italie, ne pouvait pas songer à étendre sa puissance dans la Gaule. Le royaume des Bourguignons était déchiré par les querelles de quatre frères qui se disputaient la couronne. Les Armoricains, tourmentés par des guerres civiles et par les incursions des Alains, étaient affaiblis. La puissance romaine n'était plus représentée dans la Gaule que par le patrice Siagrius, dont l'autorité ne s'étendait plus que sur les provinces situées entre la Somme, la Sarthe et la Loire. Le moment était favorable pour se débarrasser du frein qui retenait encore les Francs à l'Occident, et s'enrichir par le pillage d'un grand nombre de villes assez opulentes pour le temps. L'histoire de Clovis prouve en effet que, dans ses premières expéditions et jusqu'à son mariage, il n'eut pas d'autre but. Il attaqua Siagrius à Soissons, et le vainquit. Le patrice, qui ne pouvait plus opposer aucune résistance, chercha un asile dans les états d'Alaric. Mais le Visigoth, qui n'était pas fâché que la puissance romaine fût détruite dans la Gaule, le livra à Clovis, qui le fit mourir. Soissons fut saccagé de fond en comble; les autres villes eurent sans doute le même sort, quoiqu'on ne parle guère que de Reims.—Cependant les relations qui s'étaient établies entre Rémi, évêque de cette ville, et Clovis, ne furent pas sans fruit: on ne peut douter que ce ne fût dès ce moment qu'il commença à concevoir l'idée d'un grand établissement dans la Gaule; et que ce ne fût Rémi qui le fit naître. L'empire romain d'Occident étant détruit, le lien commun qui avait uni la Gaule, la Bretagne, l'Espagne et l'Italie était rompu, et chacune de ces nations étant rentrée dans son indépendance; il était évident que de nouvelles dominations allaient s'y élever. C'était le moment dont les évêques gaulois devaient profiter pour travailler à la création d'une monarchie dans la Gaule. Les royaumes des Bourguignons et des Visigoths étaient à la vérité déjà établis, mais un grand motif portait les évêques gaulois à en désirer la destruction. C'était l'esprit de religion qui animait des catholiques à haïr dans les Goths et les Bourguignons des hérétiques ariens. — Le chef d'une nation qui n'était pas encore chrétienne leur offrait de bien plus grands avantages. En le convertissant au christianisme catholique, ils acquéraient un puissant crédit sur son esprit, et en l'aidant à subjuguer la Gaule, ils pouvaient lui imposer la condition de partager avec eux le butin. — Quelques années après (490), Clovis attaqua et soumit à son autorité les Tongriens, que les chroniqueurs appellent Thuringiens. Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, dans le dessein sans doute de s'assurer une alliance contre les Bourguignons et les Visigoths, épousa Audoflède, sœur de Clovis. Il n'est pas difficile de reconnaître les conseils et l'influence des évê-

ques gaulois dans le choix que Clovis fit d'une épouse. Par la défaite et la mort de deux de ses frères, Gundmar et Hildreich, et la soumission du troisième Godgisel, Gundbald ou Gondebaud était devenu le véritable souverain de la Bourgogne. Hildreich, qui s'était séparé de la secte de ses frères en se faisant catholique, avait laissé une fille, Hrotchild ou Clotilde, catholique comme lui. Ce fut cette orpheline que Clovis résolut d'épouser, sans doute avec l'arrière-pensée de se servir du prétexte des droits de son père Hildreich pour faire la guerre avec succès à son oncle. Nous passerons sous silence le récit ridiculement romanesque des amours d'un Franc féroce et sanguinaire avec une demi-sauvage, qui ne l'était pas moins, et nous nous contenterons de dire que Gundbald, mal affermi, n'osa pas refuser, et que le mariage se fit (493). Hrotchild, avant de quitter la Bourgogne, pour se venger de la mort de son père, fit ravager par les Francs qui l'escortaient, dans un canton de plus de vingt lieues de diamètre, les maisons et les propriétés des malheureux Gaulois, bien innocents du crime de leurs tyrans. Clovis à son tour fit réclamer l'héritage de sa femme, du chef de son père. Gundbald, ne se sentant pas en état de soutenir la guerre, consentit à restituer une partie de ce qu'il avait volé à Hildreich, et Clovis n'insista pas davantage. Un autre danger le menaçait : les Allemands, qui avaient passé le Rhin avec les autres Barbares, et qui paraissent s'être étendus vers cette époque dans la première Belgique, cherchaient à s'avancer dans la Gaule. Ils attaquèrent les Ripuaires, et Sigebert le chef de ces derniers, fut blessé dans un combat près de Tolbiac. Soit que Clovis ait voulu secourir les Ripuaires, ses alliés, ou que les Allemands l'aient attaqué, ou qu'il ait voulu les prévenir, il leur fit la guerre, et les vainquit dans une bataille sanglante et vivement disputée (496), que les historiens modernes ont supposé s'être livrée à Tolbiac, malgré le silence des anciens chroniqueurs. Les Allemands, repoussés au-delà du Rhin, se soumirent, c.-à-d. devinrent tributaires, et Clovis ajouta à ses domaines la première Belgique, la première Germanique, l'Allémanie (Darmstadt, Bade et Wurtemberg), le canton des Suèves à la droite du Danube (Souabe), et même la Bavière. C'est à cette bataille qu'on rapporte le vœu que fit Clovis, en danger d'être vaincu, d'embrasser le christianisme. Cette supposition n'est point justifiée par le récit de Grégoire de Tours et si le fait était vrai, on ne pourrait le regarder que comme une comédie jouée par Clovis pour influencer ses Francs, sur lesquels il était loin d'avoir une autorité sans bornes. Son mariage avec Hrotchild était le premier pas dans la carrière où on voulait l'engager, et il est indubitable que cette femme, poussée par l'esprit de prosélytisme que l'histoire lui donne, et par les conseils de Rémi, son directeur de conscience, avait suffisamment convaincu son mari. Clovis était alors assez puissant pour lutter contre les Bourguignons et les Goths, et il était temps qu'il embrassât la religion des peuples sur lesquels il voulait étendre son autorité. Il fut donc baptisé à Reims, avec environ trois mille des principaux Francs ; la conversion du restant suivit sans doute de près. Les premiers effets de cet acte, qui permettait enfin aux évêques gaulois d'agir en sa faveur, fut la soumission de tout ce qui restait de troupes et de villes ou bourgades non conquises par les Bourguignons et les Visigoths, et qui portaient encore le nom romain : ce fut une capitulation par laquelle tous conservèrent leurs lois, leurs armes et leurs coutumes. Pendant que Clovis se substituait ainsi à la domination romaine, ses intrigues agissaient en Bourgogne. Appelé par Godgisel, il attaqua Gundbald (500) ; et, à la première bataille, qui se livra près de Dijon, celui-ci, trahi par la défection de son frère, fut vaincu et forcé de se réfugier à Avignon, où le vainqueur l'assiégea. Soit que Clovis ne voulût que de l'argent, soit qu'il craignît que Théodoric ne vînt

au secours de Gundbald, il lui accorda la paix moyennant un tribut. Le frère de Gundbald n'avait pas été le seul traître; les évêques avaient cherché, de leur côté, à soulever les peuples, et les plus ardents ou les plus imprudents, Théodore, Proculus, Dionysius et Aprunculus de Langres, furent obligés de fuir près de Clovis, qui les récompensa. Gundbald, aussitôt que les Francs se furent retirés, s'étant débarrassé de son frère, qu'il fit tuer, Clovis en prit prétexte pour l'attaquer de nouveau (502). Il s'allia même avec Théodoric, afin d'assurer la réussite de son entreprise. Mais ce dernier n'avait aucun intérêt à voir les Francs s'agrandir. Le corps auxiliaire des Ostrogoths se tint séparé et presque sans agir, et Clovis paya si cher une victoire douteuse qu'il se décida à faire la paix avec les Bourguignons, pour attendre une occasion plus favorable. — Clovis, autant poussé par sa propre ambition que par les encouragements du clergé gaulois, n'avait pas abandonné le projet de détruire la puissance des Visigoths. Les intrigues des évêques devaient préparer et assurer le succès de ses armes; mais il paraît que dans ce pays, non plus qu'en Bourgogne, les habitants ne désiraient la domination des Francs, comme il a plu à Grégoire de Tours de l'écrire, pour justifier la trahison de ses collègues. Trois de ces évêques, Quintianus, Volusianus et Varus, menacés par les Gaulois de leurs diocèses, furent obligés de se sauver. Cependant Clovis était assez fort pour tenter la fortune des armes, et, malgré le mauvais succès de ses menées, il attaqua les Visigoths (506). Alaric, vaincu à Vouillé, y perdit la vie, et son fils Amalaric se sauva en Espagne, abandonnant ce qu'il possédait dans la Gaule. Les deux Aquitaines, la Novempopulanie et la Narbonnaise furent ravagées, et la plus grande partie des habitants, réduits en esclavage, furent entraînés hors de leur pays. Cette expédition ayant réussi, Clovis put exécuter les conditions de la convention qu'il avait faite avec les évêques gaulois. Une bonne partie du butin leur fut remise, et leur exigence la porta même assez haut pour que Clovis pût faire la remarque que : *Saint Martin était un saint bien cher.* Quant aux individus, tous ceux qui s'étaient mis sous la protection des évêques ou qu'ils crurent devoir y mettre, leur furent rendus ou laissés, mais sous le titre de *serfs*, auquel il les réclamèrent. — Alarmé de l'agrandissement de Clovis, Théodoric se hâta d'accourir dans la Gaule pour lui arracher au moins une partie de ses conquêtes, et il y réussit. Les généraux francs assiégeaient Arles, dernière place des Visigoths; Théodoric les battit (507), dispersa leur armée, et força Clovis à renoncer à la Narbonnaise, c.-à-d. à la Provence et à une partie du Languedoc. — Débarrassé d'un de ses rivaux et obligé d'attendre encore le moment d'exécuter ses projets sur la Bourgogne, Clovis s'occupa du soin de consolider sa puissance, en réduisant sous son obéissance les tribus des Francs Saliens ou Ripuaires qui étaient encore restées indépendantes. Les moyens qu'il employa furent dignes de lui. Il s'empara par une perfidie de Cararic, chef des Morins, et de son fils, les dépouilla de leurs trésors et les fit périr en prison. Il tua à coups de hache Ragnacaire, chef de Cambrai, et son frère Richaire, qui lui furent livrés par des traîtres. Il fit assassiner Sigebert, chef des Ripuaires à Cologne, par son fils Chlodéric, et fit ensuite massacrer ce fils parricide par ses émissaires. Il fit de même assassiner Rignomer, chef du Mans et frère de Ragnacaire. Presque tous ces chefs étaient ses parents, et c'est de ce parricide que le prêtre Grégoire, archevêque de Tours, a eu l'impudeur d'écrire que : « Chaque jour Dieu terrassait les ennemis de ce prince et augmentait sa puissance, parce qu'*avec un cœur droit* il marchait dans la voie du Seigneur, et faisait ce qui lui était agréable (*Hist.*, l. II, chap. 40-42). » — Clovis mourut à Paris, dont il avait fait sa capitale, en 511, après trente ans de meurtres et de brigandages. — L'histoire de ses successeurs appartient à celle

de la France, dont elle est l'introduction, quoique pendant toute la durée de la dynastie franque qu'on appelle les mérovingiens, il n'ait point existé de monarchie qu'on puisse appeler française. Les lambeaux de celle que Clovis avait établie, et à laquelle ses fils ajoutèrent la Bourgogne, partagés ou disputés entre les mérovingiens, qui se les arrachaient tour à tour, ne furent presque jamais réunis. Les provinces gauloises, pillées, dévastées, incendiées par les armées amies, comme par les ennemies, se dépeuplèrent et s'appauvrirent davantage de jour en jour; et la nation, devenue presque aussi féroce que ceux qui l'opprimaient, tomba dans une barbarie de laquelle il lui a fallu près de douze siècles pour se relever. G[al] G. DE VAUDONCOURT.

FRANC, FRANCS (dans l'Orient). On désigne dans le Levant et dans toutes les parties de l'Orient, et même en Océanie, les Européens sous les noms de *Afrang*, *Farang*, *Frenk* et *Frangui*. C'est sous ces noms qu'on désignait au moyen âge les Latins en général, pour les distinguer des musulmans et même des Grecs : ceux-ci étaient appelés *Roum* ou *Roumi*, quoique *Ebn-al-Ouardi*, dans sa géographie intitulée *Kheridat' Alâ-Giaïb*, comprenne sous cette dénomination à peu près tous les peuples de l'Europe. — Les Turks, dans leurs chroniques, disent que les *Francs* se rendirent maîtres de Constantinople l'an 600 de l'hégire, quoique cet événement n'ait eu lieu que l'an 1,024 de l'ère chrétienne. — Dans le principe, c.-à-d. lors des guerres des croisades, les Arabes ne désignaient que la nation française sous le nom de *franghia*; plus tard, ils ont étendu cette dénomination à toute l'Europe. *Frangui* signifie donc parmi eux non seulement un Français, mais encore un Européen. D'un autre côté, le mot de *Latin* était encore synonyme d'*Européen*; probablement voulaient-ils distinguer, par cette expression, les chrétiens occidentaux qui reconnaissaient les papes, des chrétiens orientaux qui professaient le rit grec. Les Turcs nous appellent *Frenk*; les Persans, les Mongols, les Hindous, les Chinois et les Malais, *Frangui*, et quelques populations de la Polynésie *Papalangui*. Cependant, depuis que les différents peuples chrétiens de l'Occident sont mieux connus des Orientaux, ils ont reçu d'eux un nom particulier : ainsi, les Français ont été nommés *Fransaoui*, les Germains ou Allemands *Nemseh*, les Polonais *Leh*, les Espagnols *Andalous*, les Italiens *Talian*, et les Américains *Merican*. — On entend généralement par *langue franque* le jargon usité aux Échelles du Levant et à Alger, dans les relations commerciales entre les Européens et les indigènes. C'est un composé de quelques mots arabes ou turcs et de mots grecs, espagnols, italiens et provençaux. Sur les côtes de l'Inde, le portugais corrompu, mêlé d'hindoustâni et quelquefois de bengali, est la langue franque de ces contrées. On en peut dire autant du malayou pour la Malaisie, Madagascar, et *Thaï-Wan* ou Formose. G.-L.-D. DE RIENZI.

FRANC, unité monétaire qui fut long-temps, sous l'ancienne monarchie, synonyme de *livre* (*v.*), et qui est devenu unité absolue des valeurs métalliques en France, depuis l'adoption du système métrique. — La pièce de un franc, qui est toujours en argent, contient une partie de cuivre sur 9 d'argent. Elle pèse 5 grammes; son diamètre est de 24 millim. Sa valeur, par rapport à la livre tournois est de 1,0125. Le franc se subdivise en demis, quarts, dixièmes, centièmes. Les *décimes* (dixièmes), et les *centimes* (centièmes), sont en cuivre. — Le franc en monnaie de cuivre doit peser 200 grammes. Quant à la valeur intrinsèque du franc, composé de *sous*, *gros-sous*... de fonte, elle ne s'élève pas à plus de 25 à 30 centimes. — Cent francs d'argent monnayé pèsent un demi-kilogramme (une livre). La pièce de cinq fr. pèse 25 grammes; son diamètre est de 37 millim. (*v.* MONNAIE). TEYSSÈDRE.

FRANC, FRANCHISE (législ.). Ce dernier mot comporte toujours une idée d'indépendance dans quelque sens qu'on

le prenne, mais la définition en est à peu près impossible, ainsi que semble l'avoir reconnu M. Dupin dans son *Histoire du droit français*. Les différents recueils encyclopédiques l'ont à peine mentionné, et la plupart des auteurs modernes se sont bornés à reproduire sous cette rubrique un article fort incomplet du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. Du Cange, dans son *Glossaire* de basse latinité, aux mots *Franchesia*, *Franchisia*, etc., qui tous se traduisent par *franchise*, prouve que ce terme a signifié à diverses époques bien des choses différentes. — Il est certain qu'il représenta d'abord une idée concrète, un fait purement matériel, et non une abstraction, avant que d'exprimer, comme il fit plus tard, la liberté, les immunités ou priviléges d'une nation, d'une ville, d'une communauté. Dans les actes qui se rapportent aux premiers temps de la monarchie française, une franchise ( *una franchisia* ) était un domaine rural possédé par un Franc ou par tout autre personnage de condition libre : « Un domaine de cette espèce s'appelait *franchise*, dit Merlin, parce qu'il était possédé librement et sans aucune charge de servitude ni de devoirs personnels ou redevances, soit en argent, soit en grains ou tout autre objet. » Une *franchise*, prise dans ce sens, consistait dans un manoir ou hébergement franc et libre, et en outre dans une certaine étendue de terres qui étaient des dépendances de la franchise et pour son usage. Les *alleus* ( *v.* Franc-alleu), qui étaient des biens que l'on possédait en tout droit de propriété et sans charge d'aucun cens ni prestation, étaient aussi considérés comme des franchises, tellement qu'*allodii* et *franchisia* étaient deux expressions réputées synonymes. *Tenir en franchise*, c'était posséder un héritage sans aucune charge ni redevance, c'est ce que la Coutume d'Herly (art. 2 et 3) appelait *tenir en franquiesme* ; mais on doit remarquer que dans cette Coutume, les héritages tenus en *franquiesme* n'étaient pas pour cela allodiaux : la preuve en est qu'ils devaient aux seigneurs, en cas de vente, cinq sous d'entrée et cinq sous d'issue, et cela indépendamment du *relief de bouche*, auquel ils étaient soumis lors de toute mutation.—On nommait aussi *franchises* certains districts ou territoires à qui des rois, des princes ou des grands seigneurs avaient accordé certains droits et certains priviléges particuliers. Ces franchises étaient ordinairement un espace limité de terrain autour des villes et des bourgs. A Paris, on en voyait de ce genre sous le nom de *banlieue* ; à Bourges, on les appelait le *septonce*, à Angers la *quinte*, à Toulouse le *dex*. Tout le monde connaît ce hideux quartier de Londres fermé aux constables, qui a été si bien peint par sir Walter-Scott dans son roman de *Nigel*, l'*Alsace* en un mot : ce repaire des filous et des banqueroutiers n'était autre chose qu'une *franchise*. Il y avait autrefois dans Paris plusieurs lieux de ce genre, où les débiteurs ne pouvaient être saisis pour leurs dettes par la justice ordinaire, et où les artisans pouvaient exercer leurs métiers sans être passés maîtres. Les ouvriers avaient ce privilége dans le faubourg Saint-Antoine ; mais cette localité, toute favorisée qu'elle était, n'était cependant pas un asile comme le Temple. Jusqu'à la seconde moitié du XVII^e siècle, les ambassadeurs jouissaient à Rome d'une faveur inouïe. Le quartier qu'ils habitaient était exclusivement soumis à leur juridiction. Leur influence s'étendait autour du palais dans un rayon qu'ils pouvaient agrandir à volonté, et cette enceinte exceptionnelle était un asile pour tous les criminels, qui venaient y vivre en sûreté. Innocent XI enleva cette franchise par une bulle, même à l'ambassadeur de France, excommuniant tous ceux qui voudraient la soutenir. Louis XIV fit d'énergiques réclamations. Son ambassadeur fut excommunié. L'affaire fut évoquée au parlement et allait devenir grave, mais des raisons politiques déterminèrent la cour de France à faire des concessions : la franchise fut restreinte à l'enceinte même du palais. — La ville d'Arras a été long-temps appelée *Franchise*. Louis XI, par des lettres du mois de mars 1476, ayant ac-

cordé à cette ville une amnistie générale pour tout ce qui s'était passé durant les guerres, lui concéda par d'autres lettres du 14 juillet 1477 un délai pour payer ses dettes, et au mois de juin 1481, il donna à cette ville, qu'il nomma *Franchise* par excellence, une charte, contenant plusieurs beaux priviléges, en 62 articles; mais après la mort de ce prince, arrivée en 1482, Arras reprit son ancien nom, auquel on était habitué. Il y a en France un grand nombre de villes et de bourgs qui s'appellent encore aujourd'hui *Francheville* (ville franche). — Jusqu'ici, le mot *franchise* nous a représenté un fonds, une localité, un territoire, mais il avait aussi un sens abstrait : on l'employa pour désigner l'état honorable de liberté, par opposition à l'état misérable des esclaves et des serfs; il devint avec le temps synonyme d'*exemption*, d'*immunité*. Quand un prince ou un roi affranchissait les habitants d'une ville ou d'un bourg, les vassaux d'une abbaye, etc., de certains droits de servitude, tels que les mainmortes ou les formariages, cela s'appelait *donner une franchise*. On trouve un grand nombre de concessions de ce genre dans le recueil des ordonnances de la troisième race; on peut consulter du reste le savant et curieux tableau qu'en a dressé M. Guizot. — Ce mot parait fort ancien dans l'acception que nous lui donnons aujourd'hui, car lorsque le Cid assiégea et prit Tolède, on donna des *franchies* ou *franchises* aux Français qui étaient venus à cette expédition, et qui se fixèrent dans la ville. L'histoire des communes au moyen âge n'est guère que l'histoire de la conquête, de l'accroissement et des vicissitudes des franchises municipales. La plupart des villes murées se gardaient elles-mêmes, et ce droit, ou plutôt cette franchise, était la garantie de toutes les autres. — Toutes les fois que la France s'agrandissait par l'adjonction volontaire de quelques provinces, nos rois acceptaient la condition de respecter les franchises locales. « Lorsque la Provence fut annexée au royaume comme co-état, dit M. Raynouard, il fut convenu et assuré, par le serment réciproque du prince et de ses nouveaux sujets, que les *franchises* seraient conservées. » Charles VIII, en 1436, *promettait en bonne foi et parole de roi*, et jurait aux Provençaux de garder, observer et entretenir leurs priviléges, libertés, *franchises*, etc. A la même époque, il exemptait les bourgeois de Lyon de tous *osts, bans, arrière-bans*, et s'engageait sous serment à respecter cette nouvelle *franchise*, qui fut toujours maintenue par ses successeurs. — Il y avait entre les franchises et les priviléges une différence qu'il n'est guère possible d'établir aujourd'hui. M. Dupin prétend que les priviléges étaient des droits attribués à des personnes franches, outre ce qu'elles avaient de droit commun, comme le droit de commune et de banlieue, l'usage d'une forêt, l'attribution des causes à une certaine juridiction : « Mais il peut se faire, ajoute-t-il, qu'en différents pays ces mots aient été pris en des significations différentes, et je ne prétends point qu'on prenne à la rigueur mes définitions. » — Les franchises de contributions étaient de trois sortes; quelques-unes étaient générales à des provinces, à des villes, à certains lieux déterminés; d'autres étaient particulières à de certaines personnes. Il y en avait aussi qui étaient limitées à certaines choses fixées par des réglements administratifs : ainsi, pour les exemptions générales, quelques provinces avaient la franchise des tailles personnelles, et la plupart avaient celle des tailles réelles, et même, dans les provinces sujettes aux tailles personnelles, il y avait des villes et d'autres localités qui en étaient déclarées franches. — Il se trouvait aussi quelques villes qui avaient l'exemption des contributions sur les denrées et marchandises, ou sur quelques-unes seulement. Il y avait aussi certains objets qui en étaient exempts dans tout le royaume. — Les franchises des tailles personnelles étaient de deux sortes; elles appartenaient à certaines personnes, telles que les grands seigneurs, prélats, gentilshommes, eu égard à leur naissance et à leur qualité; les autres s'accordaient

par grâce spéciale du prince : les premières passaient à la famille, les autres restaient personnelles. — Quoique dans l'ancien droit les biens des étrangers qui mouraient en France fussent acquis à la couronne, nos rois cependant affranchirent du droit d'aubaine tous les marchands étrangers qui venaient chez nous à certaines foires. Cette franchise était établie en faveur du commerce, mais toutes les foires ne donnaient pas lieu à des prérogatives de ce genre : il n'y avait que les *foires franches*. Les priviléges des foires de Lyon, de Paris, du Landit, de Saint-Denys, de Brie, de Champagne, contenaient franchise de tous aides, impôts, tailles, coutumes, maltôtes et autres impositions, tant ordinaires qu'extraordinaires. Louis XI accorda, par lettres-patentes, le droit de naturalité à tous étrangers qui y viendraient, hormis les Anglais. — Il existait encore des *ports francs*, ou ports de mer jouissant de certaines immunités ou franchises (*v.* Ports francs). — Outre les franchises politiques, financières, commerciales, il y avait aussi des franchises judiciaires, qui consistaient à attribuer certaines causes à certaine juridirtion, dont on ne pouvait les soustraire : c'est ainsi que les sujets justiciables des prélats, des barons et autres seigneurs ne devaient être *ouys* ni tirés par-devant les juges du roi, sinon en cas de pur ressort et autres cas royaux. —C'était encore une singulière franchise que celle des bourgeois de Nevers, de Saint-Geniez en Languedoc, de Villefranche en Périgord, de Bois-Commun, de Chagny, qu'on ne pouvait en aucun cas appréhender au corps, s'ils avaient des biens suffisants pour payer ce à quoi ils pourraient être condamnés, et qui possédaient le droit exorbitant de se soustraire à la prison en donnant caution.

P.-R. Martin.

On voit par ce qui précède que le mot *franc*, pris comme adjectif, est entré dans un grand nombre de locutions du droit, qui se rapportaient plus spécialement au régime féodal. Il s'employait par opposition au mot *serf*, et se prenait souvent comme synonyme de *libre* : on disait d'une personne *libre* que c'était une personne *franche* : c'est de là que nous est venu le terme d'*affranchi*, *affranchissement* (*v.*). Lorsque l'esclavage eut été aboli en France, comme la servitude de la glèbe a néanmoins continué à subsister, on a continué aussi à diviser les personnes en deux classes, les *serfs* et les personnes de *condition franche*, que l'on a aussi nommées *francs bourgeois*. Cette distinction entre les personnes s'est aussi appliquée aux biens, et l'on a eu sous diverses dénominations des propriétés franches et des propriétés qui ne l'étaient pas : de là ces diverses locutions de *franc-alleu*, *franc argent*, etc., dont nous donnerons plus bas une courte explication (*v.* ces mots).

Teulet, a.

Franc, en botanique, désigne un arbre qui provient des semences (*pepin*, *noyau*, etc.) d'un arbre cultivé ; il diffère du *sauvageon* en ce que celui-ci naît d'un sujet que la culture n'a point amélioré. — Les francs de l'espèce des pêchers, des abricotiers, semés dans les vignes de plusieurs départements, donnent des fruits savoureux et abondants ; ceux des autres espèces d'arbres fruitiers portent aussi de beaux produits que la culture perfectionne. — Mais en général les sujets francs ont cet inconvénient, que leur évolution lente fait attendre longtemps leurs produits ; en conséquence, ils servent à la greffe concurremment avec les sauvageons. —Pour la greffe, le choix dépend entièrement de l'intention du jardinier : veut-il obtenir en peu de temps des fruits d'une belle qualité, il prend un franc vigoureux, à feuilles larges et peu épineux ; désire-t-il des arbres de longue durée, des produits abondants, mais d'une qualité ordinaire, il choisit le sauvageon. — Trop d'activité dans la circulation pousse les francs, comme tous les autres arbres, à donner du bois, un feuillage bien fourni, et cela au détriment de la fructification ; la greffe tend à rétablir l'équilibre dans ce cas.

P. Gaubert.

Bien que nous venions d'envisager le

mot *franc*, *franche*, sous plusieurs aspects différents, il n'en a pas moins un grand nombre encore que nous serions coupables de passer sous silence. — Ce mot emporte avec lui l'idée de liberté : avoir ses coudées *franches*, c.-à-d. littéralement avoir le mouvement des bras, des coudes, parfaitement libre ; et au figuré, pouvoir faire ce qu'on désire, sans être gêné en rien : l'homme *franc* de passion, d'ambition, est celui qui en est entièrement exempt. On dit dans le même sens être *franc* de toute charge, port *franc*, villes *franches*. Avoir ses ports *francs*, c'est recevoir gratuitement ses lettres par la poste : les ministres, certains hauts fonctionnaires, ont leurs ports *francs*. — *Franc*, pris dans le sens de vrai, de sincère, de loyal, s'applique aux choses, et désigne la vérité, la sincérité, la loyauté, qui les accompagnent ; c'est ainsi que l'on dit : cet aveu est *franc*; sa conduite, ses manières, sont *franches* ; parler d'un ton *franc* et décidé. — Quelquefois on fait précéder de cet adjectif un mot injurieux, pour lui donner plus de force : un *franc* libertin, un *franc* coquin, une *franche* coquette. — On l'a aussi ajouté au nom des habitants de certaines provinces, et l'on a dit un *franc* Picard, un *franc* Gascon, un *franc* Normand, pour indiquer que ces peuples possédaient toutes les qualités et tous les défauts qui les font distinguer, en général, des habitants des autres parties de la France. — On a appelé *franche* une bonne terre végétale à laquelle ne se trouvent mêlés ni sable ni cailloux. — *Franc* se prend encore comme synonyme d'entier, de complet : c'est ainsi qu'on dit des jours *francs*. — En peinture, en sculpture, etc., on dit un faire, un pinceau, un ciseau, un burin, *francs*, une manière *franche*, pour indiquer la hardiesse et l'aisance de la touche de l'artiste, et l'absence de tâtonnement et de timidité dans son œuvre. U. B.

FRANC-ALLEU. En droit féodal, le *franc-alleu* était la terre *franche* et *libre* par excellence ; et, en général, les biens *allodiaux* étaient ceux que l'on possédait librement, sans sujétion, et sans être, conséquemment, tenu de rendre aucun devoir au seigneur. « On appelle *alleu*, dit Beaumanoir, ce que l'on tient sans faire nulle redevance à nullui. » L'expression *franc-alleu* n'était donc qu'un véritable pléonasme ; mais il était bon de rappeler alors aux seigneurs féodaux qu'ils n'avaient rien à prétendre sur des biens de cette nature ; et il n'était pas inutile d'accumuler les termes pour assurer au propriétaire libre la liberté de sa possession ; aussi le Grand Coutumier définissait-il le *franc-alleu* « un héritage *tellement franc* qu'il ne doit point de fonds de terre, ne d'icelui n'est aucun seigneur foncier, et ne doit vest, ne devest, ne rentes, ne saisines, ne autre servitude à quelque seigneur ; mais quant est à justice, il est bien sujet à la justice ou juridiction d'aucun. » On tenait, en effet, pour maxime qu'en pays *féodal* et non *allodial* le *franc alleu* était néanmoins sujet à la juridiction du seigneur, mais sans atteinte pour la franchise, parce que les seigneurs exerçaient alors la juridiction générale, et que le franc-alleu était toujours alors présumé appartenir par son origine au droit féodal : c'était un fonds servant, un fonds soumis à la glèbe, qui avait été affranchi. On distinguait ces biens eux-mêmes en *franc-alleu noble* et *franc-alleu roturier*. L'histoire des *francs-alleux* est l'*histoire* de la *féodalité* elle-même.

TSULET, a..

FRANC-ARBITRE (*v.* ARBITRE [LIBRE]).

FRANC-ARCHERS. Les francs-archers, d'abord nommés *francs-archiers*, ont été une infanterie permanente et habituellement sédentaire. Charles VII en ordonna la création, après que ses armes, ou plutôt d'heureuses circonstances, eurent mis fin à la guerre interne et au brigandage qui désolaient depuis si long-temps la France. Cette troupe de précaution, plus que d'action, était levée, entretenue, soldée, au compte de chaque commune et tirée de son sein. Celui qui, sur un certain nombre de feux, se voyait désigné pour en faire partie, était décla-

ré exempt de taille; de là ce nom de franc-archer, synonyme de soldat dispensé de payer le cens. Ce privilége fit naître par la suite de singulières prétentions. Des descendants de francs-archers, encore que leurs ancêtres n'eussent que peu ou mal servi, se déclarèrent anoblis, puisque, soit par abus, soit en vertu de droits, ils étaient restés non taillables. Quoique cette milice archière, comme on disait alors, ait rendu peu de services, ait même causé plus d'une défaite par son indiscipline et sa soif de pillage, elle concourut, on assista du moins, à une importante révolution : les édits qui l'instituèrent en 1444, les injonctions qui la mirent en campagne, habituèrent les Français à des mesures de concentration, et mirent les rois à même de se passer des anciennes milices communales, qui souvent se refusaient à servir; les classes inférieures se plièrent au maniement des armes; les villes et les provinces s'habituèrerent à des cotisations consenties dans l'intérêt commun. Le ban et l'arrière-ban, jusque là capricieux et désobéissans, se virent harceler par une sorte de maréchaussée, ou de porteurs de contraintes ou de garnisaires, qui ne permirent plus qu'individuellement les hommes de fiefs, les censitaires se mutinassent, quand il s'agissait de prendre les armes. Cette institution des francs-archers et la création presque contemporaine des compagnies d'ordonnances firent ainsi tourner au profit de l'état les forces de la classe moyenne et les forces de la classe infime; et le pouvoir royal brida d'autant la puissance récalcitrante des classes supérieures; la chevalerie déclina, pour s'éteindre bientôt; la féodalité reçut un échec qui présagea sa chute. Les fêtes et dimanches, les francs-archers se réunissaient pour l'exercice, c.-à-d. pour le tir de l'arc : des traces de cet usage restent dans les jeux du papegai méridional, dans les bachiques réunions du Nord qu'on a appelées ducasses et kermesses; de là aussi ce long usage de ces compagnies de l'arc, de ces chevaliers de l'arquebuse, de ces compagnons de l'arbalète, associations qui ne se sont éteintes que dans le siècle dernier, et dont les exercices militaires étaient le but, ou le motif, ou le plaisir. L'organisation des francs-archers se ressentit de l'imperfection si manifeste de toutes les mesures gouvernementales du moyen-âge. 16,000 hommes réunis par le sort, ou par enrôlement volontaire, ou par remplacement contractuel, devaient être vêtus, équipés, armés uniformément et se partager en quatre corps, obéissant chacun à un capitaine général. Le nom de la province, dit M. Monteil, devait être brodé sur l'étoffe de la brigandine; ce furent de sages projets, inexécutables alors au milieu d'un pays toujours agité, et gouverné suivant des principes sans cesse changeants. Mais la milice de Louis XIV, la garde nationale du dernier siècle, la conscription de celui-ci, n'ont pas eu d'autre modèle. Abolis par leur fondateur, rétablis par son fils, en 1466, suivant une organisation légèrement modifiée, les francs-archers rendirent quelques services à Louis XI, mais ne prirent part à d'autre action sérieuse qu'à celle de Guinegate, en 1479 : ils y recueillirent peu d'honneur. A cette époque, leur nom n'était déjà plus qu'une chose d'habitude, car l'arc était l'arme dont ils se servaient le moins : ils avaient la vouge, la lance, l'arbalète; les bandes de francs-archers, qui n'étaient composées que de campagnards, étaient surtout employées comme pionniers, et en avaient reçu le nom de francs-taupins. Le peu de services que ces troupes étaient à même de rendre depuis la propagation des armes à feu, leur infériorité comme archers si on les comparait aux Anglais, aux Bourguignons, comme piquiers si on les comparait aux Suisses, amena leur abolition; elle eut lieu en 1480; des corps suisses les remplacèrent. C'était encore un pas de plus que la royauté faisait vers la centralisation (*v.* ARCHER [Franc-]). G^al BARDIN.

FRANC-ARGENT. La clause de *franc-argent* ou de *francs-deniers*, insérée dans les anciens contrats, avait pour ob-

jet de laisser à la charge exclusive de l'acquéreur les droits de lods et ventes qui se payaient au seigneur à raison de la mutation : c'étaient les droits de mutation du temps, qui, au lieu d'entrer dans les caisses publiques, passaient dans la bourse du seigneur. Cette clause était nécessaire dans les coutumes, qui mettaient de droit ces paiements à la charge du vendeur. T., a.

Franc-bord, synonyme de *berme* (*v.*). C'est un chemin entre une levée et le bord d'un canal. — En fortification, c'est l'espace réservé entre le pied du talus extérieur du parapet et le sommet de l'escarpe. V. de M.

Franc-bourgeois. Nous avons indiqué au mot Bourgeoisie (*v.*) ce que c'était qu'un *franc-bourgeois*, et quelle différence on devait faire entre les *bourgeois des seigneurs* et les *bourgeois du roi* : ce sont ces derniers qui ont pris le titre de *francs-bourgeois* (t. VIII, p. 118.). T., a.

Franc-devoir. Les tenures à franc-devoir marquent dans l'histoire de France un commencement de liberté. Elles ont été établies après les croisades, et formaient la transition naturelle entre le régime féodal et un régime meilleur. Les seigneurs, entraînés dans les guerres des croisades, emmenant avec eux leurs vassaux, laissaient leurs terres abandonnées : ils avaient besoin d'argent, ils proposèrent de les vendre, mais ceux qui étaient seuls capables de les acheter, les roturiers enrichis par le commerce, ne voulaient pas se soumettre à la servitude de la glèbe, ni s'assujettir aux devoirs corporels que les seigneurs avaient droit d'exiger de leurs vassaux. Alors fut créé un nouveau contrat qui dut satisfaire également toutes les parties : on convint d'apprécier en argent les devoirs corporels, et de les convertir en une rente seigneuriale : cette rente prit la dénomination de *franc-devoir*. T., a.

Franc-et-quitte. La clause de *franc-et-quitte* n'appartient pas seulement au régime féodal et à l'ancien droit, c'est une locution de la jurisprudence générale qui trouve encore aujourd'hui une application usuelle dans le contrat de mariage. Insérée dans les contrats de vente, la clause de *franc-et-quitte* est de même nature que celle de *franc-argent* ou de *francs-deniers*, dont nous avons parlé plus haut ; elle a toutefois une acception beaucoup plus large encore, et exprime d'ordinaire que la chose vendue n'est soumise à aucune autre charge ou condition que celles qui sont formellement exprimées dans l'acte. Vendre un immeuble *franc-et-quitte* de toutes charges priviléges et hypothèques, c'est assurer à l'acquéreur qu'il ne peut être soumis à aucun recours pour des causes antérieures : on dit alors que l'immeuble est *libre*. Si cette déclaration est fausse, elle peut entraîner contre le vendeur une condamnation à des dommages-intérêts, et si elle a été faite de mauvaise foi, elle constitue le *stellionat* (*v.*). — Dans le contrat de mariage, la clause de *franc-et-quitte* s'applique aux apports de la femme dans la communauté, qu'il lui est permis, en vertu de cette stipulation, de reprendre après la dissolution de la communauté, même alors qu'elle déclare ne pas vouloir l'accepter. C'est une modification de la communauté légale, admise comme une exception à la règle. Il en résulte que la clause doit être exécutée rigoureusement, d'après les termes du contrat ; en sorte que la femme n'a le droit de retirer que les objets qui sont expressément indiqués dans la clause : si la clause n'est pas assez explicative, si elle est obscure, c'est toujours contre la femme qu'elle sera interprétée. C'est ce qui est suffisamment expliqué par l'art. 1514 du code civil, qui est ainsi conçu : « La femme peut stipuler qu'en cas de renonciation à la communauté, elle reprendra tout ou partie de ce qu'elle y aura apporté, soit lors du mariage, soit depuis ; mais cette stipulation ne peut s'étendre au-delà des choses formellement exprimées, ni au profit de personnes autres que celles désignées. Ainsi, ajoute l'article, la faculté de reprendre le mobilier que la femme a apporté lors du mariage, ne s'étend point à celui qui se-

rait échu pendant le mariage. Ainsi, la faculté accordée à la femme ne s'étend point aux enfants; celle qui est accordée à la femme et aux enfants ne s'étend point aux héritiers ascendants ou collatéraux. Dans tous les cas, les apports ne peuvent être repris que déduction faite des dettes personnelles à la femme, et que la communauté aurait acquittées. » On voit par les exemples que le législateur lui même a cités, qu'il ne s'agit ici que de l'exécution littérale d'une convention insérée dans le contrat de mariage, et qu'il n'y a autre chose à faire qu'à suivre rigoureusement la convention prise dans le sens le plus restreint. Teulet, a.

Franc-fief. Le droit de *franc-fief* était une taxe que devait payer tout roturier qui possédait des fiefs ou biens nobles : cette taxe doit avoir la même origine que le *franc-devoir*. Elle permettait à un roturier de prendre un fief en franchise, et le mettait sous la protection spéciale du roi, auquel était payée la taxe. C'est l'un des moyens les plus puissants que les rois aient mis en usage pour frapper de mort le régime féodal : par là, le souverain s'interposait entre le seigneur et son vassal pour assurer à ce dernier son plein affranchissement, en même temps qu'il commençait à établir dans l'intérieur même des seigneuries un impôt général qui devait profiter au trésor public. Les seigneurs, après qu'ils eurent été forcés d'abandonner une partie de leurs droits, devaient se montrer ardents à ressaisir le pouvoir qu'ils avaient perdu, et c'est pour arrêter cet envahissement que le droit de *franc-fief* a été établi, parce qu'alors le vassal trouvait dans le paiement de la taxe un titre toujours nouveau pour réclamer sa franchise. On conçoit d'ailleurs quel coup mortel devait porter à la puissance féodale cet envoi régulier de commissaires, départis par le roi dans les provinces pour reconnaître les *francs fiefs* assis dans l'enclave de chaque seigneurie, recevoir la déclaration de tous les *francs-tenanciers*, en dresser état, et former un rôle de contribution foncière. Teulet, a.

**FRANC-MAÇON, FRANCS-MAÇONS**, membres d'une société que *Gattel* définit une « association de personnes qui s'obligent par serment à garder un silence inviolable sur tout ce qui caractérise leur ordre, et qui, à l'aide de quelques signes secrets, de quelques attouchements particuliers, de quelques paroles symboliques, peuvent se reconnaître au milieu des étrangers, qu'ils nomment *profanes*. » — Les francs-maçons appellent *loge* le lieu où ils tiennent leurs assemblées : chaque loge a ses dignitaires; mais toutes celles d'une même nation dépendent d'une loge principale, à la tête de laquelle se trouve un grand-maître de l'ordre. On dit que la réception d'un franc-maçon est accompagnée d'un appareil effrayant et capable d'intimider ceux mêmes qui ont le plus d'assurance et de fermeté. Ces épreuves ont pour but de constater dans le récipiendaire la fermeté qui est nécessaire pour garder un secret. Les francs-maçons, comme on le sait, se traitent de *frères*. On prétend qu'autrefois il y avait des épreuves extrêmement dangereuses, qui exposaient même souvent la vie du *néophyte*. Aujourd'hui, les épreuves sont surtout morales plutôt que physiques. Qu'on nous permette de soulever un coin du voile qui cache les mystères et les secrets des francs-maçons. Des hommes se réunissent en secret; ceux qu'ils croient dignes du titre dont ils s'honorent, ils les reçoivent; mais comme, pour les connaître, il faut les étudier, et qu'il est nécessaire pour étudier l'homme de le mettre aux prises avec ses passions, les francs-maçons s'emparent du candidat, l'entourent de prestiges et d'illusions, donnent à son imagination un vaste champ de conjectures, le privent du sens si utile de la vue, lui font parcourir des lieux inconnus, inégaux, difficiles, puis l'isolent. Au milieu d'un profond silence, le néophyte reste seul avec sa pensée! Bientôt il se retrouve en scène : questions, menaces, charmes, séductions, situations scabreuses, tout est mis en jeu pour frapper son esprit et son cœur. De ces contrastes si vifs, si drama-

tiques, si instantanés, naissent dans l'esprit du candidat des éclairs de raison, de prudence, de sagesse, de force, traversés par des pensées de folie, de faiblesse, de tristesse, d'abandon : mais qu'on l'éloigne, que, jugé indigne de franchir le seuil maçonique, où que, demandant lui-même sa liberté, on la lui rende, jamais, dans aucun cas, il ne pourra se rendre compte à lui-même, encore moins entretenir les autres de ce qui se sera passé, de ce qu'il aura entendu, de ce qu'on lui aura demandé. C'est qu'à l'instant même où il a recouvré la liberté, tout a disparu. C'est qu'il s'est retrouvé là même où il avait été d'abord introduit. Persiste-t-il dans sa démarche? est-il admis à de nouvelles épreuves? tout à coup le chaos renaît, les éléments sont de nouveau aux prises, puis le calme, le silence des tombeaux!...... Parveuu enfin au terme des épreuves, le serment qu'on exige du maçon est d'être fidèle à sa patrie, aux lois, et de ne trahir aucun des secrets de l'ordre : on lui recommande aussi d'être simple, modeste, désintéressé, humain, sociable ; et s'il jure tout cela, il reçoit la qualité de *frère*. Tels sont les mystères de la franc-maçonnerie, si souvent tournés en ridicule par la mauvaise foi. Ainsi, le franc-maçon, qui a bien compris ses devoirs, reste à jamais dévoué à sa patrie : heureux ou malheureux, il est tout à elle ; soumis aux lois, il leur obéit, lors même qu'elles sont imparfaites ; il ne conspire jamais pour détruire ou changer l'autorité qui régit le pays ; l'amour de la paix publique, la fidélité, l'obéissance, la résignation même, quand ses espérances sont trompées, voilà les qualités qui distinguent le maçon patriote. Quant à sa religion, elle est celle de tous les hommes de bien, c'est la religion directe de la créature au Créateur, la religion des bonnes œuvres et de la reconnaissance : il combat avec énergie et vertu le fanatisme et la superstition, il ne blâme et ne condamne aucune religion ; il respecte toutes les croyances. Lumières pour l'esprit, vertus pour le cœur, telles sont ses doctrines politiques et morales.—Mais écoutons parler des publicistes célèbres et des législateurs éclairés : « Réunis par les liens d'une amitié fraternelle, éclairés par une lumière pure et brillante, a dit *M. Benoiston de Châteauneuf*, les maçons s'avancent vers la sagesse en foulant aux pieds les préjugés de l'ignorance et les passions dégradantes du vulgaire. » — « L'amour de la vertu, a aussi écrit *De la Haye*, fait de tous les maçons répandus sur ce globe un peuple de frères. C'est lui qui nous réunit ; c'est lui qui, supprimant parmi nous toute distinction, nous donné à tous le même désir, celui de nous plaire et de nous aimer. » — « Pour le maçon, a dit *M. Lefebvre d'Aumale*, il n'est pas une terre lointaine qui ne lui présente une patrie ; dans quelques contrées, sur quelques plages qu'il soit jeté, il n'est jamais un étranger, mais un simple voyageur ; partout il trouve des bras ouverts pour le recevoir, des mains armées pour le défendre. » — « Parmi nous, dit aussi *M. Dupin aîné*, l'homme vient chercher l'homme, laissant en dehors les opinions et les croyances ; le maçon ne demande à son frère que des vertus, l'humanité, la bienfaisance, la fidélité à tenir sa parole et ses serments. Chez nous règnent essentiellement l'égalité, la tolérance, premier garant de la liberté de l'homme, et symbole auguste de sa dignité originelle : voilà ce que s'attendent à trouver parmi les maçons tous ceux qui demandent à connaître la vraie lumière. » — C'est surtout au voyageur, on doit le dire, que le caractère de maçon est utile ; et, en effet, au moyen des signes qu'il manifeste, et auxquels ceux à qui il s'adresse répondent par d'autres signes, à peine est-il reconnu pour faire partie d'une loge, n'importe de quel pays, qu'il est reçu avec cordialité. S'il se trouve dans la pénurie, si quelque malheur lui arrive, il reçoit tout ce qui peut le mettre à même de le réparer, souvent sans qu'il sache même comment et par quelles mains. V. DE MOLÉON.

FRANC-MAÇONNERIE, ou FRANCHE-MAÇONNERIE, société mystérieuse que ses

détracteurs ont prétendue cabalistique. Ses membres se reconnaissent à certains signes et attouchements. Il n'est pas de société plus ancienne, disent ses fervents apôtres; elle a, selon eux, traversé les siècles sans éprouver de graves altérations dans sa morale, dans ses principes, dans sa forme, dans ses cérémonies. Une foule d'historiens francs-maçons la font remonter jusqu'à Noé, donnant pour preuve de leur étrange assertion la construction de l'arche; d'autres la font partir ou des gymnosophistes de l'Inde, ou des temples de Memphis et d'Héliopolis, ou des mystères d'Éleusis en Grèce, ou du culte de la Bonne Déesse chez les Romains, ou de la construction du temple de Salomon, ou de la religion druidique, ou de l'expédition chevaleresque des croisés de toute la chrétienté, ou de l'institution des tribunaux secrets de l'Allemagne dans le XIII[e] et le XIV[e] siècle, ou du mysticisme religieux de Cromwell et de ses partisans, ou de la conjuration des royalistes anglais, ennemis du grand protecteur, ou enfin des Templiers, avant et depuis la destruction de l'ordre du Temple. — Assurément, toutes ces origines sont plus ou moins spécieuses, et, historiquement parlant, elles sont même impossibles à justifier. Aussi nous bornerons-nous à rapporter quelques faits et quelques opinions. — L'abbé Lefranc, dans un ouvrage intitulé *Voile levé*, s'appuyant sur un passage des livres sacrés, qui représente Dieu une truelle à la main, l'assigne comme le premier maçon, et place le berceau de la maçonnerie dans le paradis terrestre. Le frère Énoch, dans son livre, *Le vrai maçon*, publié en 1773, s'attache à prouver que les enfants de Seth, après le fratricide de Caïn, tinrent la première loge sous la présidence de l'archange S[t]-Michel. Il est aussi quelques auteurs qui, soit de bonne foi, soit par malice, font naître l'institution maçonnique, dans la tour de Babel; d'autres la voient poindre dans la contrée la première habitée sur le plateau de la Tatarie. Ceux-là la transmettent jusqu'à nous par les sages de l'Inde, de la Perse, de l'Éthiopie et de l'Égypte : voici en résumé les raisonnements sur lesquels ils fondent leur opinion. Des sages auraient cherché la lumière sur les rives du Gange et dans les belles contrées de l'Indostan; les premiers ils auraient rendu un culte à la vérité et l'auraient propagé sans éclat. La théologie simple des brachmanes, que les Grecs appelèrent *gymnosophistes*, altérée par les fables ridicules et les pratiques supertitieuses des sectateurs du farouche Wichnou, se répandit en Perse, recueillie par Zoroastre et cultivée par les mages; puis, rendue à sa simplicité primitive par un second Zoroastre, elle passa dans l'Éthiopie avec les brachmanes, lorsqu'ils se réfugièrent dans l'île de Meroée, où un tyran les fit égorger. Osiris, accompagné d'une foule de ses compatriotes, descendit, en admettant toujours la même hypothèse, des montagnes de l'Éthiopie, soumit l'Égypte barbare, et, sous des emblèmes pris à la lettre par la multitude ignorante, cacha la vérité, qui eut ses adorateurs dans les temples de Saïs, de Thèbes, d'Héliopolis et de Memphis. De là deux religions, comme dans la Chine, comme dans la Grèce et dans Rome ancienne, la religion de la multitude et celle des initiés. — Moïse fut l'un des initiés d'Égypte, et Orphée, sorti aussi de la même école, alla établir les mystères de *Samothrace*, consacrés aux *cabires*, en même temps que Triptolème et Eumolpe donnaient des lois à la Grèce, y répandaient les bienfaits de l'agriculte, et jetaient les fondements du temple d'Éleusis. — Abaris, de son côté, porta la lumière dans le Nord, et des mystères furent institués jusque dans les plaines glacées de la Scythie. — Le culte des druides, d'abord simple, puis si farouche et si sanguinaire, fut, d'après M. Th. Payne, fondé par quelque ministre des mystères égyptiens, et la maçonnerie n'est, selon lui, qu'une continuation du culte primitif des druides. — Les mystères d'Égypte furent altérés, corrompus, détruits sous les successeurs d'Alexandre. Sous les empereurs romains, le culte infame d'Anti-

nous remplaça celui du premier être ; et Constantin, en mettant le christianisme sur le trône, altéra les mystères d'Éleusis, dont le premier des orateurs, Cicéron, avait dit : « Partout où les initiations éleusiennes ont été introduites, elles ont contribué à rendre les hommes meilleurs, à resserrer les liens qui les unissent, et à les attacher davantage à leurs devoirs. » — Continuons à passer en revue les diverses opinions émises sur l'origine de la maçonnerie. L'abbé Marti prétend que les mystères maçonniques sont nés avec le christianisme ; et c'est à l'apparition de Jésus-Christ sur les bords du Jourdain qu'il en fait remonter l'origine. Quelques historiens prétendent (*Histoire des francs-maçons*) que Romulus, ayant établi une loge non loin de Rome, un grand nombre de Latins et de Toscans s'en firent recevoir membres. — Certains maçons, promus au grade d'*élus commandeurs*, font remonter l'origine de la maçonnerie aux conquêtes d'Alexandre, et tirent leur autorité de Quinte-Curce. — L'opinion qui suppose les francs-maçons les successeurs directs des ouvriers constructeurs du temple de Salomon, et qui est en maçonnerie l'*erreur convenue*, est, selon M. Chemin-Dupontès, une doctrine superstitieuse et vulgaire : il n'y voit qu'une fiction morale. Ceux qui ne font pas remonter la franc-maçonnerie au-delà de l'ère chrétienne l'attribuent aux esséniens ou aux thérapeutes, au nombre desquels ils placent le fils de Marie. — Plusieurs écrivains des premiers siècles de l'église conviennent en effet que Jésus était essénien, et nous lisons dans *Tertullien* que Jésus s'était fait recevoir parmi les philosophes qui, sous le nom de *thérapeutes*, vivaient dans les déserts placés entre l'Égypte et la Lybie. Quelques historiens prétendent aussi que Venise fut le berceau de la maçonnerie, en 1546, et que Léius-Socin en fut le fondateur. C'est l'auteur des *Francs-maçons écrasés* qui attribue l'origine de cette secte à Cromwell. — L'écrivain *Des plus secrets mystères des hauts grades de la maçonnerie dévoilés* prétend que cet ordre fut institué par Godefroy de Bouillon dans la Palestine, en 1330. A cette opinion s'est rangé l'Écossais Ramsay, fondateur d'une nouvelle franc-maçonnerie en 1758. L'auteur de l'*Étoile flamboyante* donne pour ancêtres aux maçons les chevaliers de l'Aurore et de la Palestine, et pour premier fondateur de l'ordre Pierre l'Hermite, en 1093 : c'est là aussi le sentiment de l'abbé Robin. — Luchet, dans son *Essai sur la secte des illuminés*, dit que les maçons sont considérés comme descendant des ouvriers du temple; quelques-uns fixent la naissance de la maçonnerie à l'époque de la captivité de Jacques de Molay, qui, de sa prison, créa, dit-on, trois loges, une à Paris, une à Naples et une à Édimbourg. — D'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, pensent que l'institution maçonnique doit son existence à une confrérie de maçons-constructeurs, sur laquelle les premières notions historiques remontent au VIII^e siècle. Vers cette époque, en effet, nous savons que des colonies de maçons, ou architectes, quittèrent la Gaule pour passer en Angleterre, où ils furent accueillis. Au X^e siècle, sous le roi Aldestan, on voit une société semblable organisée et honorée, car elle avait pour président le prince Edwid, frère du souverain. En 1277, époque de la construction du superbe temple de Strasbourg, une société ou confrérie de maçons dirigeait cet immense travail; ils avaient des lois, des réglements particuliers, probablement des grades, et correspondaient avec d'autres loges qui existaient dans divers états. Ces maçons travailleurs se rendaient auprès des princes qui les appelaient pour leur confier la direction des édifices les plus importants. Il est certain que la ressemblance que l'on remarque dans la forme, l'architecture et les dimensions de beaucoup de monuments des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, annonce une unité de règles qui n'aurait pu avoir lieu sans une inspiration commune. Ces maçons, formant des élèves dans les lieux où ils travaillaient, y fondaient une loge ou association, chargée de la con-

servation des principes réguliers pour la construction des bâtiments. Nous n'avons aucun document positif sur leurs assemblées; on ne sait s'ils pratiquaient quelques cérémonies pour la réception des adeptes qu'ils formaient, et s'ils avaient quelques mots de ralliement, etc. Toutefois, les francs-maçons, comme on le sait, se servent d'ornements et emploient des mots, surtout dans les trois premiers grades, qui tous sont empruntés à l'art de la construction et de la coupe des pierres, tels que l'équerre, le compas, la truelle, le marteau, le levier, la règle, le ciseau, etc. — Au résumé, quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, aucune société n'a essuyé plus d'attaques, plus de persécutions que la franc-maçonnerie. Tolérée ou proscrite, suivant que les hommes qui se succédaient au pouvoir aimaient ou redoutaient la vérité, elle a subi bien des jugements contradictoires. De nos jours encore, bannie d'un côté, honorée et protégée de l'autre, tolérée à peine sur un troisième point, elle n'est pas éloignée d'une époque où, usée et vieillie, sentant qu'elle n'est plus bonne à rien, que son règne est passé sans retour, que pour faire quelque bien ensemble il n'est besoin ni d'épreuves, ni d'attouchements, ni de huis-clos, que tout doit être public dans un siècle de publicité, elle ouvrira ses temples déserts, vendra ses derniers ornements au profit des pauvres, et congédiera poliment les derniers sectaires de son pieux enfantillage. — En parcourant l'histoire de la franc-maçonnerie, on voit qu'elle fut introduite en Angleterre en 287, en Écosse en 1150, en France en 1608, selon les uns, et en 1721 ou 1725 selon les autres; en Espagne (à Madrid) en 1728. La grande loge d'Irlande fut fondée en 1729 : en 1730 la maçonnerie fut introduite en Hollande; en Russie en 1731; en Italie, à Florence, en 1733; en Prusse en 1737; à Vienne, un an plus tard. La maçonnerie scandinave se glorifie d'une antiquité plus grande que les autres. En Suisse, des loges furent fondées à Genève en 1738; dans le courant de la même année, on en rencontra plusieurs en Turquie; en Pologne, même antiquité qu'en Suède; l'année 1741 vit fonder les loges d'Altembourg, de Nuremberg, d'Hambourg. Rien de positif sur l'introduction en Portugal; en 1741, on trouve la maçonnerie à Rome, mais elle y était secrètement pratiquée auparavant; elle s'introduit en Asie dès 1728, dans l'Océanie depuis 1769, dans l'Afrique depuis 1736, en Amérique enfin depuis 1721. — Ainsi, comme on le voit, c'est en Angleterre que l'on retrouve les traces les plus anciennes de l'ordre maçonique. Ce n'est qu'en 1720 que nous voyons la franc-maçonnerie introduite en France par lord Derwint-Water et les Anglais. Les grands-maîtres qui lui succédèrent furent lord d'Arnold-Esler, le duc d'Antin, le comte de Clermont-Tonnerre et le duc d'Orléans. En 1736, on ne comptait encore que quatre loges à Paris : en 1742, il y en a 22 et 200 dans les provinces; en 1777, 300 loges existaient en France; enfin, à l'époque de la révolution, au moment où toutes les loges furent obligées de cesser leurs travaux, il y en avait plus de 700, reconnues par le grand Orient. L'empire, accru par les conquêtes, eut plus de mille ateliers : réduite par la restauration, la France en possède aujourd'hui 596 de divers degrés; Paris seul en compte 104 en activité. Quoique uniforme dans ses principes, ses dogmes et sa morale, la maçonnerie a néanmoins plusieurs rits : on en compte trois principaux, le *rit ancien* ou écossais, pratiqué en Écosse, en Angleterre, en Amérique et dans une partie de l'Allemagne : le *rit moderne* ou *rit français*, suivi de préférence par les loges de France; et enfin le *rit de Misraïm* ou *Misphraïm*, dit *rit Égyptien*. — La franc-maçonnerie reconnaît beaucoup de grades différents; on les distingue par des qualifications particulières : le plus élevé de tous est le 33e, attribué, selon quelques-uns, à Frédéric II, roi de Prusse. Les 3 premiers grades constituent ce que l'on appelle la *maçonnerie bleue* ou *symbolique*, ils sont désignés par les mots d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître*;

ceux qui comprennent depuis le 4e jusqu'au 18e degré ont une couleur de chevalerie religieuse. — Le 30e est, à ce qu'il paraît, celui qui offre au philosophe la solution du problème à peine indiqué dans les autres : c'est le *grand Élie chevalier*, *kadosch*; chaque grade a des décorations et des signes particuliers. — Les francs-maçons ont deux fêtes principales, la Saint-Jean d'été et la Saint-Jean d'hiver. V. DE MOLÉON.

FRANC-MARIAGE ne signifiait autre chose que se marier noblement : c'était le mariage entre personnes non seulement libres, mais nobles. T., a.

FRANC-PARLER. Le *franc-parler* est une nuance tellement distincte de la franchise, à laquelle, cependant, il semble être intimement lié qu'il serait impardonnable de ne pas lui consacrer un article à part. Le *franc-parler* n'est ni une qualité ni une vertu : c'est une habitude prise d'exprimer librement et sans détour ses pensées, qu'elles soient favorables ou contraires à nos opinions, à nos actes. Le *franc-parler* ne devrait, au moins, résider que chez les personnes auxquelles leur âge, leur expérience, en rendent l'usage excusable. Les règles que nous avons établies pour la franchise ne sauraient s'appliquer au *franc-parler* : en effet, si l'on peut être franc avec tout le monde, on n'a son *franc-parler* qu'avec certaines personnes choisies, qui ne s'en formalisent pas : elles sont accoutumées à la brusquerie qui en est en quelque sorte l'essence, et, pour elles, cette brusquerie n'a rien de désagréable. Le *franc-parler* est donc beaucoup plus rare que la *franchise*, qui appartient à tout le monde; et il ne s'exerce que dans un cercle beaucoup plus restreint; il lui est donné de revêtir toutes les formes, et si, généralement, il en a peu, la brutalité du *franc-parler* est loin de produire les mêmes effets qu'une franchise maladroite. N. G.

FRANC-QUARTIER OU CANTON D'HONNEUR, terme de blason, par lequel on désigne le premier quartier de l'écusson, à droite du *chef* (*v.*). Il offre ordinairement quelques autres armes que celles du reste de l'écu. Le franc-quartier, que l'on nomme aussi *levure de quartier*, est regardé comme inférieur au vrai quartier d'écartelage. M—Y.

FRANC-SALÉ. C'est ainsi qu'on appelait, anciennement, le droit que chacun avait, dans certains pays, d'acheter et de revendre du sel, sans être tenu pour cela de payer aucune taxe au roi. On appelait le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, le Périgord, l'Angoumois, le Haut et le Bas-Limousin, la Haute et Basse Marche des pays de *franc-salé*, parce qu'ils avaient acheté ce droit au roi Henri II. — On appelait, en outre, *franc-salé* ou *droit de franc-salé* la quantité de sel qui était accordée à certains officiers royaux et à d'autres personnes pour leur provision. Le sel leur était donné pour rien. U. B.

FRANC TENANCIER : c'était autrefois celui qui tenait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits. U. B.

**FRANÇAIS**, (peuple) (*v.* FRANCE).

**FRANÇAIS** (THÉATRE). On a pu voir, article ART DRAMATIQUE de ce *Dictionnaire*, une histoire sommaire des premiers temps du théâtre en France : je me propose ici de traiter spécialement du THÉATRE-FRANÇAIS. — Une réunion d'acteurs, formée par le hasard, il y a bientôt 300 ans, perpétuée par succession immédiate jusqu'à nos jours, obtint jadis le privilége de représenter *seule* les tragédies et les comédies qui ont fait l'ancienne gloire de notre littérature. Ces ouvrages composent ce qu'on nomme le *Répertoire du Théâtre Français*, dont la représentation est dévolue aux acteurs formant la troupe, ou, pour parler plus convenablement, la société du Théâtre Français. — Quelques écrivains ont cru pouvoir faire remonter les premiers essais dramatiques en France jusqu'au commencement du XIe siècle, en s'appuyant sur ce que saint Louis avait renouvelé les ordonnances de son aïeul Philippe-Auguste, qui chassaient du royaume les jongleurs et ménétriers, que Constance de Provence, femme de Robert, y avait introduits vers 1009. Mais il faut véritablement arriver

jusqu'au règne de Charles V, dit le *Sage*, pour trouver des traces certaines de représentation scénique. Les troubles politiques, l'invasion des Anglais en France, qui suivirent ce règne, ne permirent pas aux lettres de suivre les progrès que le langage éprouvait. Cependant, sous Charles VI, les *Confrères de la passion* obtinrent un privilége et s'associèrent aux *enfants sans souci* pour jouer publiquement des *mystères*, *farces*, *soties*, etc., etc. — Quand ensuite, sous François I$^{er}$, l'imitation de la littérature classique, devenue plus vulgaire par l'invention récente de l'imprimerie, fit négliger et enfin oublier la vieille méthode gauloise, Baïf, La Péruze et Jodèle composèrent des tragédies et des comédies dans la forme adaptée depuis par les maîtres de notre scène, et ce fut de cette époque que data la véritable origine du Théâtre-Français. — Ainsi, je ne parlerai pas du théâtre de Saint-Maur, ouvert en 1398, fermé presque immédiatement par ordonnance du prévôt de Paris, le 3 juin de la même année, ouvert de nouveau par lettres-patentes du 4 décembre 1402, hors la porte S$^t$-Denys, sous le nom de *Théâtre-de-la-Trinité*, confirmé par François I$^{er}$ en 1518, et fermé définitivement par arrêt du parlement, en 1547, les *jeux* représentés par des confréries religieuses sur ces différents théâtres ne portant que les noms de *mystères* et de *moralités*. Mais les confrères de la Trinité avaient gagné de l'argent : ils achetèrent une masure dépendant de l'ancien hôtel de Bourgogne, située rue S$^t$-François, aujourd'hui rue Française, au coin de la rue Mauconseil : ils y firent construire un théâtre de 17 toises de long sur 16 de large, autorisés par arrêt du parlement du 19 novembre 1548, à condition de n'y jouer que des pièces *profanes*, dont les sujets fussent *licites* et *honnêtes* : ce sont les propres termes de l'arrêt, et avec défenses expresses d'y représenter aucun mystère sacré. Le privilége qui fut accordé aux confrères de la Trinité interdisait l'établissement de tout espèce de jeux et de représentations dans la ville, faubourgs et banlieue, à tous autres que sous leur nom et à leur profit. Des lettres-patentes de Henri II, du mois de mars 1559, et de Charles IX, de novembre 1569, confirmèrent l'arrêt du parlement. Les confrères de la Trinité, qui portaient l'habit religieux, sentirent l'inconvenance de monter sur un théâtre profane. Ils louèrent successivement leur hôtel à différentes troupes françaises et italiennes, en se réservant deux loges grillées, dans lesquelles les confrères assistaient au spectacle. Dans cette salle, dite l'*Hôtel-de-Bourgogne*, furent représentées les pièces de Jodèle, de Grevin, de Garnier, de Hardy, de Rotrou, de Corneille, de tous les poètes enfin de cette époque. — Vers 1600 s'éleva, dans une maison nommée l'*Hôtel-d'Argent*, rue de la Poterie, près l'Hôtel-de-Ville, un théâtre formé peut-être d'un démembrement de la troupe de l'Hôtel-de-Bourgogne, car ces deux théâtres, faute de pièces ou de spectateurs, furent de nouveau réunis en 1619 à l'Hôtel-de-Bourgogne. Puis ils se séparèrent encore pour jouer chacun de son côté la comédie de *Mélite*, première pièce de Corneille, qui obtint un assez grand succès pour entretenir les deux théâtres. Il est donc probable qu'ils étaient alors également sous le privilége, toujours subsistant, des confrères de la Trinité, propriétaires de l'Hôtel-de-Bourgogne seulement. Quoi qu'il en soit, la position éloignée du centre de Paris de ce théâtre de l'Hôtel-d'Argent, dit *du Marais*, dans un temps surtout où les rues étaient boueuses, mal éclairées et infestées de filous, avait nui d'abord à la prospérité de ce théâtre, dont les acteurs allaient jusqu'à Rouen donner des représentations extraordinaires. Cependant, déjà l'ordonnance de police du 12 novembre 1609 astreignait les deux théâtres à ouvrir leurs portes à une heure après midi, à commencer le spectacle à deux heures pour que le jeu fût terminé à 4 heures $^1/_2$. Le talent des acteurs composant la troupe du Marais finit toutefois par y attirer l'élite des pièces alors en vogue, et le

public surmonta la difficulté de ses abords. — La troupe du Marais, indépendante enfin de l'Hôtel-de-Bourgogne, mais toujours tributaire des confrères de la Trinité, moyennant un écu tournois par représentation, changea de local et s'établit dans un jeu de paume de la Vieille rue du Temple : ce ne fut que par suite d'un arrêt du conseil, du 7 novembre 1629, que les comédiens français furent affranchis du privilége que les confrères avaient acquis sur eux. — La troupe du Marais subsista jusqu'à la mort de Molière (février 1673); ses meilleurs acteurs entrèrent à l'Hôtel-de-Bourgogne; les autres s'établirent dans un jeu de paume ayant issue sur les fossés de Nesle, aujourd'hui rue Mazarine, en face de la rue Guénégaud, conjointement avec les acteurs que Molière avait rassemblés dans la salle du Palais-Royal sous le nom de *troupe de Monsieur*. Cette nouvelle réunion prit le titre de *troupe du roi*, et fit sa représentation d'ouverture le 9 juillet 1673. Elle subsista, séparée de la troupe de l'Hôtel-de-Bourgogne, jusqu'au 21 octobre 1680, que Louis XIV les réunit toutes deux sur le théâtre *Guénégaud* pour donner l'Hôtel-de-Bourgogne aux comédiens italiens. Le théâtre du Palais-Royal avait été concédé à Lulli qui y fonda l'Opéra. — Huit années après cette réunion des deux théâtres, les comédiens français quittèrent la salle Guénégaud, achetèrent le jeu de paume de l'Etoile, rue des Fossés-St-Germain-des-Prés, et y firent construire, par l'architecte d'Orbay, une salle de spectacle qui leur coûta 200,000 francs, où nos pères se rappellent les avoir vus, et qu'ils abandonnèrent en 1770 pour s'établir au théâtre dit des Machines, palais des Tuileries, jusqu'au 9 avril 1782, époque où fut ouverte la salle élevée par MM. Peyre et de Wailly, qui porte aujourd'hui le nom d'*Odéon*. — Indépendamment de l'Hôtel-de-Bourgogne, du théâtre du Marais et du théâtre de Monsieur, au Palais-Royal, il s'était élevé, en 1661, un quatrième théâtre français, rue des Quatre-Vents, faubourg St-Germain, sous le nom de *Théâtre de Mademoiselle* (de Montpensier), fondé par un auteur-acteur, nommé Darimon, qui y représentait ses ouvrages. Ce théâtre ne fut ouvert que peu de temps; le double talent de Darimon n'était pas de nature à lutter avec celui de Molière; mais enfin, quatre théâtres français, dont aucun, il est vrai, n'était ouvert tous les jours, existaient donc à Paris à cette époque, sans compter les troupes italienne et espagnole, qui alternaient sur les différents théâtres de Paris, et qui n'y faisaient que des espèces d'apparitions. Peut-être n'est il pas inutile de faire remarquer que l'établissement d'un théâtre n'était pas alors aussi coûteux qu'aujourd'hui. Les jeux de paume, multipliés parce qu'ils étaient en vogue, étaient à peu de frais transformés en théâtres : une estrade élevée à l'une de leurs extrémités, formait le théâtre proprement dit, sur lequel deux ou trois châssis de chaque côté, comme coulisses, représentaient tant bien que mal le lieu de la scène; presque toujours le changement de décoration se bornait à la toile de fond. Une galerie, élevée sur les parties latérales du jeu de paume, formait les loges, et il n'y avait que les spectateurs, placés dans la galerie de l'extrémité opposée au théâtre, qui vissent les acteurs en face; le parterre occupait tout l'espace qui s'étendait au-dessous de ces galeries : on y était debout sur les dalles en pierre qui pavent ordinairement les jeux de paume : les places les plus recherchées par les élégants étaient sur des banquettes rangées le long des coulisses sur le théâtre, de sorte que les acteurs ne pouvaient y entrer que par le fond et jouaient dans l'intervalle réservé entre ces banquettes au milieu de la scène. — A la première représentation des *Précieuses ridicules*, en 1659, le prix du parterre fut porté à 20 sous, c.-à-d. au double du prix que l'on payait ordinairement. En 1667, on payait 15 sous au parterre du Palais Royal, où l'on jouait les pièces de Molière, etc. :

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le hola,
Peut aller au parterre attaquer Attila.

— En 1716, le prix de chaque place sur

lès banquettes du théâtre et aux premières de face fut porté à 4 liv. Les loges de côté à 40 sous et le parterre à 20 sous. Ces prix, assez élevés pour l'époque, ne permettaient la fréquentation habituelle du théâtre qu'à une seule classe de la société. — Les registres de la troupe de Molière, conservés dans les archives de la comédie française, nous font connaître qu'en 1663 les recettes du mois de juin s'élevèrent par jour à 1,241 livres 16 sous, terme moyen : or, le mois de juin peut se considérer lui-même comme terme moyen de l'année entre les représentations d'hiver et les représentations d'été, toujours moins nombreuses. Les frais journaliers de ce même mois ne s'élevaient pas à 100 francs. Les parts complètes, pour les acteurs qui y avaient droit, montaient à 3,500 livres environ par an : elles étaient distribuées chaque soir sur la recette. — Lorsque la troupe était mandée chez le roi ou chez les princes, il était accordé une subvention aux comédiens. Le registre précité fait foi qu'un séjour du 29 septembre au 8 octobre 1663 à Chantilly leur fut payé 1,800 livres par le prince de Condé, et que du 16 octobre au 24 du même mois, un voyage à Versailles leur valut 3,300 livres. Ils étaient en outre *défrayés* de toute espèce de dépense personnelle de transport, nourriture et logement. — La fondation d'un théâtre était alors une bonne entreprise financière : il ne faut donc plus s'étonner si en 1633 une nouvelle salle avait été établie dans le jeu de paume de la Fontaine, rue Michel-le Comte ; si un autre établissement du même genre fut tenté en 1635 au faubourg St-Germain. Chaque fois l'autorité les fit fermer par arrêt du parlement ; car de tout temps les représentations scéniques attirèrent l'attention et l'intérêt de l'autorité. Charles V, Louis XI, Henri III, Henri IV, les réglèrent par une foule d'ordonnances qu'il serait trop long de citer. Quand ensuite le Théâtre-Français prit une forme plus régulière et plus digne d'encouragement, Louis XIII rendit une déclaration (1641), portant textuellement : « qu'on ne peut imputer de blâme à la profession de comédien, et en prendre occasion de nuire à leur réputation et encore moins de leur donner aucune marque de mépris. » Chacun sait la protection que Louis XIV leur accorda, et particulièrement à Molière. Son exemple fut imité par ses successeurs. — Deux années après l'installation des comédiens français à leur nouvelle salle du faubourg St-Germain, le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, y attira la foule près de deux autres années. La révolution de 1789, en préoccupant les esprits, mit fin à sa prospérité. Le 3 septembre 1793, tous les acteurs furent arrêtés *en masse*, pour me servir de l'expression consacrée, et l'abandon presque total de cette belle salle date de cette époque. — Déjà, depuis 1791, il y avait eu scission dans leur société ; plusieurs de leurs camarades s'étaient réunis à Monvel, leur ancien camarade, à un nouveau théâtre rue de Richelieu, qui bientôt prit le nom de *Théâtre de la République*. Les comédiens français, en sortant des cachots de la terreur, jouèrent quelque temps au théâtre Feydeau, conjointement avec la troupe d'opéra-comique. Enfin, le gouvernement du directoire parvint, par les soins de M. Maherault, son commissaire, à rassembler rue de Richelieu ces débris épars de l'ancienne société pour en former une seule sous le nom consacré de *comédie française*, en y joignant la petite troupe que Mlle Raucourt avait montée, composée en partie de ces divers démembrements, à la nouvelle salle de la rue de Louvois. — Les acteurs de ce dernier théâtre, devenus incomplets par la rentrée au Théâtre-Français de plusieurs de leurs camarades, se virent forcés d'abandonner le genre tragique ; ils s'associèrent Picard, auteur et acteur, et retournèrent pour peu de temps à la salle du faubourg St-Germain, qui prit alors, je crois, le nom grec d'*Odéon*, et dont le premier incendie la dispersa de nouveau, jusqu'à leur retour sous la direction de Picard, au théâtre de la rue de Louvois, qui devint alors second théâ-

tre français, et plus tard *Théâtre-de-l'Impératrice*. pour ensuite, vers 1808, retourner à l'Odéon, reconstruit en attendant encore nn incendie. Ce second théâtre français, qui monta nne troupe tragiqne, subsista sous diverses directions jusqu'en 1830. — La question de la nécessité d'un second théâtre français a été trop souvent et trop longuement débattue pour que je renouvelle ici cette polémiqne : je me borne à être historien, et il me parait suffisant d'avoir prouvé que plusieurs théâtres français, c.-à d. où l'on ne représentait que des tragédies et des comédies françaises, ont existé à la fois à Paris, depuis l'enfance de l'art dramatique jusqu'à la fin de l'année 1680, époque à laquelle étaient publiés les premiers chefs-d'œuvre de notre scène; et que depuis cette réunion des diverses troupes françaises en une seule, ordonnée par Louis XIV, jusqn'en 1793, le Théâtre-Français conserva le privilége de représenter seul la tragédie; car le Théâtre-Italien avait obtenu de Louis XIV, par la présence d'esprit de Dominiqne, l'autorisation de joner la comédie, et sur ce théâtre furent représentées toutes les pièces de Marivanx, celles de Boissy, etc., etc. — Aux nombreuses considérations que l'on a fait valoir en faveur d'un second théâtre français, on pourrait cependant ajouter en ce moment que les spectacles des départements ont totalement abandonné l'ancien répertoire tragique et comiqne ponr se livrer exclusivement à la représentation de l'opéra-comique, du vaudeville et dn mélodrame; que ces théâtres de province étaient anciennement comme une pépinière d'acteurs propres à recruter le théâtre de la nation; que cette ressource lui manque aujourd'hui, et que les troupes de la capitale même, adonnées à la représentation de pièces d'un genre inférieur, ne lni sont d'aucune ressource. On peut encore ajouter que jamais le nombre des écrivains n'a été aussi considérable, et que la difficulté de faire recevoir une pièce au seul Théâtre-Français existant peut déterminer de jeunes auteurs à adopter un genre plus facile et à négliger de sérieuses étndes. — Appelé par l'amitié de Picard, alors directeur de l'Odéon, second théâtre français, à l'examen, avant lecture au comité, des pièces présentées par des anteurs inconnus, j'en ai lu et analysé, par mes rapports écrits, plus de trois mille, dont vingt pent-être ont été représentées. Plusieurs de ces anteurs accueillis, et dont les onvrages donnaient plus que des espérances, ne se sont fait connaitre, depuis la fermetnre de ce théâtre, que par des prodnctions fort au-dessous de ce qu'ils promettaient et de ce qu'ils eussent sans doute tenu. D'autres ont cherché jusque dans le suicide des ressources moins honorables. Cette observation ne démontre-t-elle pas la nécessité pour le gouvernement d'intervenir, au moins par une action protectrice, dans l'administration dn Théâtre-Français? Est-il dans l'intérêt d'nne grande nation qui doit aux lettres une partie de sa gloire de décourager le talent en le privant des moyens de se faire connaître? — Il est également, je crois, hors de propos de renouveler l'ancienne question, jamais résolue, des dangers qui peuvent résulter de la fréquentation des théâtres. Leur existence est un fait, les spectacles sont autorisés par l'autorité; quelques-uns sont même rétribués par elle : c'est an moins un délassement pour les esprits occupés, si ce n'est une école pour la correction des mœurs; mais si déjà notre ancien théâtre, c.-à-d. si la morale qu'on y débitait était pernicieuse pour la classe instruite et peu nombreuse qui seule le fréquentait alors, que sera-ce aujourd'hui que le peuple s'est accoutumé à considérer les représentations scéniques comme un de ses besoins, quand il se sera familiarisé avec les horreurs dramatiques et prétendues historiques dont on le repaît depuis dix ans? Trompé par l'affluence des spectateurs avides comme lni des ignobles émotions produites par notre théâtre moderne, ne se persnadera-t-il pas que ce qu'il voit, que ce qu'il entend, est respectable et vrai? n'en fera-t-il point une règle de conduite? car, n'oublions pas que l'espèce humaine est générale-

ment plus disposée à recevoir les mauvaises impressions que les bonnes, parce que les premières satisfont ses passions, et que les autres exigent l'exercice de sa vertu. En admettant donc que le théâtre ne soit qu'un amusement frivole et non une instruction utile, toujours avouera-t-on qu'il ne doit pas devenir une école de mauvaises mœurs et un encouragement aux penchants vicieux. Il est par conséquent nécessaire, indispensable, de surveiller son influence; et qui s'en chargera, si ce n'est le gouvernement, en exerçant sur lui une censure, sinon politique, au moins morale? On trouve tout naturel, et même conforme à la justice, qu'un jurisconsulte, notaire, avoué, avocat; qu'un médecin, qu'un chirurgien, soient obligés à faire des études spéciales pour diriger un individu, soit dans ses affaires, soit dans sa santé, et chacun aura le droit de pervertir le goût, la pensée, l'intelligence d'une multitude rassemblée, sans être soumis à aucun examen, sans mission autre que sa volonté, son opinion irréfléchie, son caprice ou même son intérêt personnel! Certes, jamais il n'exista de privilége plus large, et tout homme raisonnable doit le trouver mieux placé dans la main du gouvernement qu'à la discrétion de quelques milliers d'esprits inhabiles ou hostiles. Il faut remarquer encore que des subventions pécuniaires sont accordées aux premiers théâtres, et que du moment qu'une direction théâtrale consent à recevoir cette subvention, elle se soumet tacitement à une sorte de dépendance qu'il est du devoir de l'administration d'exiger, autant dans l'intérêt de la morale publique que dans l'intérêt de l'art; car le Théâtre-Français n'a jamais prospéré dans l'abandon de l'autorité, qui chaque fois, au contraire, n'a amené que sa décadence. VIOLLET-LE-DUC.

FRANÇAIS (de Nantes [Le comte ANTOINE]). C'est avec un sentiment bien pénible et bien douloureux que nous écrivons cet article biographique. M. Français vient de mourir, emportant avec lui l'estime des gens de bien, et laissant à notre reconnaissance le deuil et les regrets. Zélé défenseur des libertés publiques, il est sorti pur des excès que la révolution a été forcée de commettre par un fatal entraînement, ainsi que par les résistances des classes privilégiées. Né le 17 janvier 1756, à Valence, en Dauphiné, il avait d'abord voulu embrasser la carrière du barreau; mais les premiers jours de la révolution le trouvèrent chef de la direction des douanes, à Nantes. Nommé d'abord officier municipal de cette ville, il fut, au mois de septembre 1791, élu à l'assemblée législative par le corps électoral du département de la Loire-Inférieure. Il apporta dans les affaires publiques un esprit droit, un jugement sain, l'envie de faire le bien, d'améliorer la condition de la nation, et la ferme volonté de demeurer honnête homme, sans faiblesse pour le pouvoir comme pour le peuple. Administrateur intègre, il demanda que les anciens fermiers-généraux fussent obligés de rendre leurs comptes. Le 26 février 1791, Français s'éleva avec beaucoup de chaleur contre les désordres fomentés par le fanatisme. Le 5 mai, il parut à la tribune pour prononcer un discours énergique sur le même sujet. Il gourmanda avec colère les auteurs des excès qui venaient de souiller Avignon, et que Vergniaud avait cru devoir couvrir du voile de l'amnistie. Il se trouvait président de l'assemblée lorsqu'il prononça, le 18 juin de l'année 1792, l'éloge de Joseph Priestley, en présentant aux députés du peuple le fils de cet homme illustre. Lié avec quelques-uns des membres de la Gironde, porté, par l'élégance de son esprit, à partager une partie des opinions de cette députation célèbre, Français de Nantes eut le bonheur d'échapper au triste sort de Vergniaud et de Condorcet. Sans cesser de faire des vœux pour le triomphe de la cause d'un peuple si follement rendu furieux par l'Europe soulevée contre nous, Français se tint loin du maniement des affaires : pendant ces jours de terreur à Paris, il alla dans les Alpes françaises se reposer des fatigues de la carrière politique. Durant cet exil volontaire, il observa la vie des bons ha-

bitants des montagnes; il s'adonna à l'étude de tout ce qui peut augmenter la fortune et le bien-être de ces hommes simples qui cultivent et fécondent la terre. C'est cet esprit de philanthropie qui a inspiré plus tard à M. Français le *Manuscrit de feu Jérôme*, excellent ouvrage, écrit tout à la fois à la manière de Sterne, de Swift, de Voltaire et de Bernardin de St-Pierre. Dans ce livre utile, M. Français parle avec une rare lucidité de chimie, de botanique, d'agriculture, d'industrie, de morale et même de métaphysique; et, ce qui donne le plus grand charme à ce prétendu manuscrit, c'est que l'on sent qu'il n'y a qu'un homme de bien qui puisse l'avoir écrit.—En 1798, à l'époque où le calme succéda pour quelques instants aux troubles et aux commotions d'une tempête révolutionnaire, Français de Nantes, élu par le département de l'Isère, vint siéger sur les bancs du conseil des cinq cents, dont il fut élu un des secrétaires. Opposé aux partisans fougueux de la terreur réactionnaire et de la royauté, fier d'une vie qui n'avait été souillée par aucun excès, il soutint avec fermeté et talent la cause de la vraie liberté. Le 12 juin (23 prairial, an VII), il prononça un beau discours dans lequel, rappelant avec énergie l'influence salutaire de l'imprimerie et de la liberté de la presse : « Représentants du peuple, disait-il, une nuit épaisse régnait sur le monde; les peuples sans frein et sans limites, les idées confuses et sans direction, se heurtaient dans une épouvantable anarchie, lorsque l'imprimerie, par un travail de deux siècles, est parvenue à rétablir l'équilibre entre les nations, la précision dans les idées, et à recréer à la fois le monde politique et l'entendement humain. Ce fut cette heureuse invention qui fit sortir de la profondeur des cloîtres, et qui livra les lettres à une active circulation, et créa aux hommes un sixième sens.... Sous Robespierre, la presse fut, comme le reste, accablée sous un sceptre sanglant, et une seule feuille libre, échappée à la surveillance de ce tyran farouche, eût suffi pour faire crouler le trône hideux de la démagogie. Après sa mort, la presse fut, à la vérité, libre dans le droit; mais bientôt elle devint esclave par le fait : aux tribunaux révolutionnaires succédèrent les chambres ardentes et les tribunaux des égorgeurs; les royalistes eurent presque seuls le privilége d'écrire. Quelques gazettes cependant contenaient contre le système régnant des protestations qui préparèrent la victoire sanglante du 13 vendemiaire et le paisible triomphe du 18 fructidor. Citoyens collègues, quand une justice sévère entretient la sûreté sur les routes, on peut sans danger les parcourir, même au sein de la nuit la plus épaisse; mais quand elles sont infestées de voleurs, que ces voleurs ne sont pas réprimés, il faut allumer les réverbères. Les réverbères de l'ordre social sont les journaux libres. Je sais que beaucoup jetteraient de fausses et trompeuses lumières, mais d'autres aussi éclaireraient les prestiges des premiers; et parce qu'il y a des presbytes et des myopes, des vues courtes et des vues fausses, faut-il arracher l'organe précieux de la vue à 30 millions d'hommes? Faut-il couper les nerfs et les muscles de toute une nation, parce que quelques-uns des individus qui la composent sont sujets à des convulsions? Parce que le soleil échauffe et dérange quelques têtes, faut-il que cet astre soit éternellement couvert d'un voile funèbre? »—A l'époque où le directoire, qui se trouvait, il est vrai, dans la position la plus difficile, se jeta dans une voie aussi incertaine que dangereuse, M. Français ne chercha point à cacher sa pensée, et lorsque le 18 brumaire vint à éclater, le représentant n'eut pas à regretter la chute d'un gouvernement qu'il aimait. Dès que Bonaparte eut pris les rênes du pouvoir, Français, dignement apprécié par le premier consul, fut nommé préfet de la Charente-Inférieure et membre du conseil d'état. Placé plus tard à la tête de l'administration des communes, il quitta bientôt ce poste pour la direction-générale de l'administration des droits réunis, institution que le premier consul ne fit

adopter que très difficilement au conseil d'état. Bonaparte, presque seul de son avis, ne parvint à l'emporter que par une ténacité quelque peu menaçante. Pour organiser ce nouveau service, impopulaire dès son origine, le César jeta les yeux sur M. Français, comme sur l'homme le plus capable de concilier la volonté du maître avec les ménagements dus au peuple. C'est peut-être le plus bel éloge que l'on puisse faire de M. Français, qui adoucit autant qu'il le put ce que les exigences de Bonaparte, sanctionnées par la loi, avaient d'inflexible en matière de finances. Maître dès lors de faire le bien, Français se montra, comme Helvétius, l'ami et le protecteur des gens de lettres. Parny, Ducis, Delille, Chénier, quoiqu'opposés au système impérial; Andrieux, Auger, Roger, Gros, David, n'eurent que des actions de grâce à rendre à la généreuse et noble amitié de M. Français, qui, du reste, a fait peu d'ingrats dans cette classe. Nous-même, honoré de sa constante amitié, nous payons aujourd'hui un dernier tribut à sa mémoire. Plus d'une famille de la vieille noblesse, comme on disait alors, reçut ainsi de lui d'utiles bienfaits; mais, il faut bien l'avouer, la reconnaissance de cette caste, qui croit presque toujours honorer en se laissant faire du bien, ne fut pas aussi générale ni aussi grande qu'elle aurait dû l'être. — Pour récompenser le zèle, l'esprit d'ordre et la probité de M. Français, Napoléon le nomma conseiller d'état à vie, et lui fit prendre rang dans la noblesse de l'empire en lui donnant le titre de comte. Quand vinrent les armées étrangères, c.-à-d. la restauration, Français de Nantes se vit expulsé de l'administration des droits réunis, dont Louis XVIII remit la direction-générale à M. Béranger. Cependant le roi maintint M. Français au conseil d'état, où il demeura jusqu'après le second retour des Bourbons : à cette époque, il resta sans aucun emploi.—En 1819, élu député par le département de l'Isère, Français de Nantes parut à la chambre des représentants avec toutes ses vieilles opinions de 89, son même amour pour le peuple et son esprit girondin. Enthousiaste du génie de Napoléon, ce grand homme fut pour lui un éternel objet de respect, d'admiration et de reconnaissance. Les discours de M. le comte Français furent peu nombreux, mais tous remplis de cette sagesse, de cette modération et de cette expérience des révolutions que l'on devrait écouter, et qui malheureusement n'arrêtent jamais un pouvoir marchant vers sa ruine. La parole de M. Français était facile, nombreuse, originale, vive comme une saillie, pleine de sens et malicieuse avec bonté. Une opinion sur les contributions indirectes, qu'il prononça en juillet 1820, fit une grande sensation.—Les Bourbons tombèrent sous un souffle du peuple, et dès lors une carrière nouvelle s'ouvrit pour M. Français, qui s'était retiré des affaires depuis plusieurs années. Devenu pair de France, sensible à cette distinction, que nous avions sollicitée au nom de ses services passés, M. le comte Français espérait pouvoir être long-temps encore utile à son pays. Adonné à des travaux nombreux sur la science agricole, il se faisait un bonheur et une douce gloire de publier de petits livres contenant une instruction substantielle mise à la portée des intelligences les plus ordinaires. Il aimait à semer l'instruction parmi les petits et les faibles; le *Dictionnaire de la Conversation* doit à la plume facile de M. le comte Français d'excellents articles sur la science agricole; il lui doit aussi son épigraphe, empruntée à Montesquieu : *Celui qui voit tout abrège tout*. Ce fut en corrigeant une des épreuves de notre ouvrage qu'il se sentit atteint de la première attaque de la paralysie qui devait l'emporter. Depuis, il ne fit que languir, quoique sa constitution robuste lui permît encore de lutter contre le mal. Malheureusement, lorsqu'il se sentait un peu mieux, il se remettait au travail. Cette activité d'esprit ne pouvait manquer de lui être funeste : il est mort le 7 mars 1836. Je ne crois pas qu'un seul reproche mérité puisse troubler la paix du tombeau de cet homme de bien.

— Depuis la mort de M. Français, plusieurs actes de bienfaisance sont venus encore, s'il se pouvait, augmenter notre douleur. Parmi les nombreuses actions honorables que M. le comte Français a cachées avec une modestie pleine de délicatesse, voici un trait de bonté que nous croyons devoir arracher de l'oubli. Lorsque la fortune commençait à manquer aux destinées de l'empire, en 1813, Napoléon, dans une séance du conseil d'état, fit venir M. Français de Nantes, et se plaignit avec colère de la manière dont le directeur-général des droits réunis avait organisé le personnel de cette importante administration; il reprocha à M. le comte Français d'avoir placé dans ses bureaux une foule de gens de lettres qui, ne remplissant pas les fonctions qu'on leur avait confiées, nécessitaient un plus grand nombre d'employés et augmentaient les dépenses de l'état. L'empereur, dont le langage s'était insensiblement échauffé, finit par déclarer qu'il exigeait dans l'administration des droits réunis une réduction dont il détermina lui-même le chiffre. De retour dans ses bureaux, M. le comte Français fit venir le chef du personnel, et le chargea de faire le plus tôt possible des réductions dans le nombre des employés de l'administration. Bientôt celui-ci vint soumettre un projet de travail qui remplissait les vues de l'empereur.—Parmi les hommes qui se trouvaient éliminés, M. Français lut le nom d'un homme de lettres de beaucoup de mérite : « Je ne veux pas, dit-il, sacrifier cet écrivain : avec sa santé chancelante, la lettre qui lui annoncerait son renvoi le tuerait. Vous ferez deux feuilles d'émargement, une exprès pour lui, qu'il signera seul chaque mois, et vous prendrez sur mes appointements de quoi le solder sur le pied de la place qu'il occupe aujourd'hui.... » M. le comte Français a continué cette bonne action pendant dix-huit mois, et la famille de celui qu'il a si généreusement obligé ignore encore aujourd'hui cet acte d'une bonté si prévoyante et si délicate. P.-F. TISSOT, de l'académie franç.

FRANCE (Duché de). La grande catastrophe qui avait suivi la mort de Charlemagne avait achevé la séparation des Welsches et des Teutskes, les conquérants d'en-deçà et d'au-delà du Rhin; bientôt dans cette partie de la Neustrie qui s'étend en longueur depuis Laon jusqu'à Orléans, et en largeur depuis Pontoise jusqu'à Montereau, s'opéra intimement cette fusion des *servi romani*, les Gallo-Romains, et de la *noble race des Franks*, de laquelle devait surgir la France telle qu'elle est aujourd'hui. C'est là le pays qui, jusqu'à l'avénement de la troisième race, joua, sous le titre de duché, le rôle de centre et de modérateur de la monarchie gallo-franke, et qui enfin porta sur le trône des karolingiens une race capable cette fois de l'affermir, et telle que le royaume lui fut promise jusqu'à la septième génération et au-delà. Quelques auteurs prétendent que l'érection de ce pays en duché ne date que de 884; mais, dès le temps de Karl-Martel, on trouve un Gœthefried, le plus ancien comte de Paris que l'on connaisse. En 760, le roi Peppin lui donne pour successeur le comte Ghérard, désigné sous le titre de *comes Parisii*, dans une charte de l'abbaye de Saint-Denys. Charlemagne décore du même titre Stephanus, et le nomme *missus dominicus*, c.-à-d. commissaire chargé d'écouter les plaintes du peuple et de rendre la justice dans les territoires de Paris, de Melun, de Chartres et autres lieux. Après lui, Begho, sous Ludwig-le-Débonnaire, dont il épousa la fille Alpaïs, puis Ghérard II de Roussillon, gendre du roi d'Aquitaine, Peppin, et *comes parisiacæ civitatis*, prêtent serment à Karl-le-Chauvé, ce prince que l'abbé de St.-Denys, Hilduin, appelait *le Grand*, et que Ghérard et Hilduin ne tardèrent pas à trahir tous deux. Alors furent tour à tour investis du comté Conrad, oncle maternel de l'empereur, et Conrad II, son fils et son héritier, qu'Aymon appelle *parrhisiaci territorii comes*. Jusqu'alors les *graven* ou *comites* des rois franks n'avaient été que des gouverneurs,

des officiers publics. Mais, lorsque, suivant l'expression d'un poète contemporain, « là où avait été un roi on ne vit plus qu'un roitelet, un lambeau de royaume où un royaume avait été », les barons et les comtes devinrent tout-puissants de par leur épée, et l'impuissant Karl-le Chauve dut proclamer l'hérédité de tous les bénéfices qui relevaient de la couronne. Depuis long-temps, au reste, ils ne reconnaissaient plus de maître réel. — A Orléans, le comte Raho mourait du dépit d'avoir manqué l'abbé de Saint-Benoit dans une conférence où il voulait le poignarder pour s'emparer des biens de l'abbaye. Le comte Ernst, qui lui succéda en 802, n'est connu que de nom ; mais Maghenfried joua un rôle important sous Ludwig Ier, qu'il punit de ses bienfaits en le trahissant, et qui fut, comme félon, dépouillé de son gouvernement par le concile de Worms, en 826. Odo, plus fidèle, périt en soutenant les droits de l'empereur, qui l'avait élu, contre Peppin, roi d'Aquitaine. Son fils Wilhelm garda le comté d'Orléans jusqu'en 866 ; et cette même année Karl-le-Chauve lui fit trancher la tête. — Il eut pour successeur son cousin, Rodbert-le-Fort (*v.* Robert), de race saxonne, la tige de cette florissante maison des Capets, maîtresse déjà du duché de France et d'une foule de seigneuries, et destinée à changer bientôt contre la couronne de roi sa couronne ducale. A la mort de Robert, Hugues l'abbé, fils de sa femme Adelaïs, obtint le comté d'Orléans ; le vaillant Odes ou Eudes, fils de l'homme fort (*v.* Eudes), hérita du comté de Paris : *Parisiorum pagi humillimus comes*, dit une charte de Notre-Dame. Hugues défendit mal son pupille Karl-le-Sot contre l'ambition de son frère utérin. Eudes monta sur le trône de France, et à la mort de Hugues l'abbé, il n'en joignit pas moins le comté d'Orléans à ses possessions patrimoniales. Dès lors, tout le parti français prit pour drapeau les enfants de Rodbert-le-Fort ; 17 ans après la mort du roi Eudes (922), ce fut son frère Rodbert ou Roberz (*v.* Robert), que les barons neustriens portèrent à la royauté. Il meurt ; son beau-frère Raoul (*v.*) est élu à sa place en haine de la dynastie franke. Raoul périt dans une bataille ; Hugues-le-Grand (*v.* Hugues), comte de Paris, l'homme le plus puissant entre la Seine et la Loire, ne daigne pas prendre le titre de roi, mais il enferme Ludwig-d'Outre-Mer dans la grosse tour de Laon. Tous les débris de la puissance karolingienne avaient passé à la maison des ducs de France, et quand Hugues-le-Grand mourut (956), il ne restait plus aux descendants de Peppin que Rheims et Laon. Hugues-Capet, son fils, n'eut qu'à porter sa main à la tête pour y attacher définitivement la couronne (*v.* Hugues-Capet). Dès lors, le duché de France se trouva absorbé dans la royauté nouvelle, et quand le chroniqueur du comte Burchard, Odo Fossatensis, veut que l'élu de Noyon ait donné le comté de Paris à ce Burchard, comte de Melun et de Corbeil, il suppose que Hugues, le prudent, comme le dit son nom (*Hug*, en allemand), avait bien oublié et bien peu appris. A. Paillard.

**FRANCE**, royaume de l'Europe occidentale, situé dans la zone tempérée de l'hémisphère septentrional, entre les 42° 19', et 51° 6' de latitude nord, et les 5° 56' de longitude est et 7° 9' de longitude ouest du méridien de Paris. Elle est bornée au nord-ouest par la Manche ; au nord-est par le royaume de Belgique, la province prussienne du Bas-Rhin (régence de Trèves), et le cercle bavarois du Rhin ; à l'est par le grand-duché de Bade, la Suisse et le royaume de Sardaigne, avec lesquels ses limites sont déterminées en grande partie par le Rhin, le Jura, le Rhône et les Alpes ; au sud, par la Méditerranée et les Pyrénées, qui la séparent de l'Espagne ; et à l'ouest par l'océan Atlantique. La France a 977 kilomètres (220 lieues de France) dans sa plus grande longueur du nord au sud, depuis Zuitcoote, près de Dunkerque, jusqu'au col de Falguère, au sud-sud est de Prats-de-Mollo ; à peu près autant (959 kilomètres ou 216 lieues), dans sa plus

grande largeur de l'ouest à l'est, du cap appelé bec de Landversenen (Finistère) au pont de Kehl, près de Strasbourg, et 54,008,560 hectares ou 540,085 kilomètres 60 (27,304 lieues carrées 1/2 de France, ou de 25 au degré) de superficie. Parmi les nombreuses divisions qu'offre sa surface, on distingue 22,818,000 hectares (11,535 lieues 1/2 carrées) en terres arables; 1,977,000 (999 lieues carrées 1/2) en vignes; 2,034,000 (1,028 lieues 1/3) en potagers, jardins, parcs, pépinières, vergers et cultures particulières; 406,000 (205 lieues) en châtaigneraies; 7,013,000 (3,515 lieues 1/2) en prés et pâturages, et 6,963,000 (3,520 lieues) en étangs, marais, montagnes, roches, rivières, canaux.

§ Ier — Sol, climat, produits naturels, etc.

Nous allons parler de notre pays, dont la position, l'étendue et les productions ont tant d'influence sur les destinées de notre nation! Nous sera-t-il possible de ne le décrire que tel qu'il est réellement, de n'y voir que ce qu'apercevraient des étrangers non prévenus, de ne pas revêtir les objets de formes plus gracieuses, de couleurs plus brillantes que celles de la nature? Nous aurons à nous tenir en garde contre les prestiges d'affections d'autant plus décevantes qu'elles se présentent sous l'apparence d'un sentiment vertueux et qu'elles font excuser les erreurs dont elles sont la source. Afin d'échapper plus sûrement à leurs illusions, que l'image de la patrie s'offre toujours à nous dans sa majestueuse simplicité, dégagée de ce qui altèrerait son essence toute morale. N'oublions pas que, pour cette mère commune de la famille française, le territoire n'est que l'ensemble des propriétés de ses enfants; que, si notre nation se transportait dans une autre contrée avec ses institutions et ses lois, la France aurait changé de place, et que le pays qui porte aujourd'hui ce nom devrait en prendre un nouveau. L'amour du pays natal est un sentiment de l'homme; l'amour de la patrie caractérise le citoyen: comme on ne les voit point séparés l'un de l'autre, on contracte l'habitude de les confondre, et l'affection instinctive profite de cette confusion. Nous nous attacherons donc à l'éviter, et si la crainte de dire trop de bien de notre pays nous retenait au-dessous des éloges qu'il mérite, les lecteurs français suppléeront aisément à ce qu'une excessive réserve nous aurait empêché d'exprimer. — L'état physique de quelque partie d'un continent ne peut être bien connu qu'au moyen de quelques incursions dans les contrées adjacentes. Pour la France telle qu'elle est aujourd'hui, il est indispensable de l'étendre au moins jusqu'aux limites de l'ancienne Gaule. Si la politique des cabinets pouvait s'astreindre à consulter les intérêts des peuples, elle consulterait la géographie physique pour tracer les frontières des états. Celles de la Gaule transalpine avaient été fixées conformément à la nature des lieux, et jusqu'à ce que la France y soit revenue, l'équilibre de l'Europe, sujet de tant de dissertations, sera continuellement dérangé sans qu'il se rapproche de la situation qui le rendrait stable. L'ambition de Bonaparte le fit sortir de ses limites naturelles, et lui ouvrit la voie funeste qui le conduisit à Ste-Hélène; des envahissements en sens contraire ne peuvent être des prises de possession définitive: ils préparent aux générations futures des luttes sanglantes et prolongées, et la surcharge habituelle d'un formidable appareil de guerre en temps de paix. Les considérations topographiques dont l'homme de guerre doit s'occuper lorsqu'il s'agit de la démarcation des frontières entre deux états tiennent aussi le premier rang dans les recherches de géographie physique: elles ne seront point négligées dans le tableau de notre pays. Ainsi, l'espace compris entre le sommet des Pyrénées et l'embouchure du Rhin dans la direction du sud au nord, et de l'est, à l'ouest depuis le sommet des Alpes et de leurs appendices jusqu'à l'océan, sera le sujet de nos investigations. Il s'étend en latitude de 43° 30' jusqu'à 51° 42', et en longitude, de 6° 14' à l'est du méridien de Paris, et

7° 16' jusqu'à l'extrémité la plus occidentale du département du Finistère. Son parallèle moyen traverse l'ancien continent dans une étendue d'environ 140°, sans que des mers ou de hautes montagnes produisent des changements brusques dans l'état de l'atmosphère ; cependant, comme la température moyenne est moins élevée à l'est qu'à l'ouest, les vents d'est sont plus froids et plus secs en France que dans l'Europe orientale aux mêmes latitudes. En effet, la colonne d'air qui se meut suivant cette direction s'échauffe graduellement aux dépens des pays qu'elle traverse, et lorsqu'elle atteint l'océan occidental, la somme des chaleurs qu'elle a soustraites aux lieux de son passage est à son maximum. A mesure qu'elle se réchauffait, une nouvelle quantité d'eau vaporisée venait s'y joindre, autre cause de refroidissement de la contrée où la vaporisation s'effectuait. En prolongeant sa course sur l'océan jusqu'en Amérique, cette colonne atmosphérique aura le temps de se mettre en équilibre avec la température de la mer et de se saturer d'eau ; si elle continue à se mouvoir dans le même sens, elle devient pour l'Amérique ce qu'est le vent d'ouest pour la France et l'Europe occidentale ; la pluie ne cesse point jusqu'à ce que le courant qui la transporte ait changé de direction : cette disposition pluvieuse du vent d'ouest diminue à mesure que l'on s'éloigne des côtes de l'océan : on la remarque à peine dans la Russie méridionale, sur le parallèle moyen de la France, et par conséquent elle est déjà sensiblement diminuée après que ce vent a franchi les chaînes du Jura, des Vosges, de la Forêt-Noire, des monts Sudètes et surtout des monts Krapaks, les plus élevés de ceux qui se trouvent sous ce parallèle. Du nord au sud, la France est à peu près dans le même cas que les autres contrées européennes de même latitude, à l exception de la Russie méridionale, où le vent du nord est plus sec et plus froid. Comme ce vent souffle annuellement plus long-temps que le vent d est, les températures extrêmes sont moins différentes l'une de l'autre dans notre pays que dans l'Europe orientale, quoique la température moyenne y soit à peu près la même qu'en Allemagne et même en Hongrie. La France participe aux avantages et aux inconvénients des contrées maritimes : plus de pluies et d'humidité, moins d'inégalité dans les saisons. Remarquons toutefois que cette observation n'est pas vérifiée partout, et qu'il y a des espaces assez étendus où son exactitude peut-être méconnue. Telle est, par exemple, la partie du bassin du Rhône où domine le *mistral*, vent de nord-nord-ouest, dont les causes sont tout-à-fait locales, comme on le verra plus loin. — Par rapport à la direction des vents et à leur influence sur la température et les propriétés hygrométriques du territoire, la France peut-être divisée en deux parties à peu près égales, l'une au nord, où les variations atmosphériques sont moins brusques, et l'autre au sud, où les causes locales ont plus de puissance, où les faits particuliers sont plus multipliés, plus divers. Comme cette distinction entre deux contrées voisines dépend surtout du relief du terrain et des courants d'eau qui les arrosent, jetons d'abord un coup d'œil sur les montagnes et l'hydrographie de la France.

*Montagnes.* — Les Pyrénées sont encore aujourd'hui, comme au temps de l'empire romain, les limites naturelles entre l'Espagne et la France. Entre la Gaule cisalpine et la Germanie, des états nouveaux ont franchi les hautes sommités des Alpes, et le territoire français ne s'élève plus que sur des montagnes sous-alpines, ou sur leurs appendices, et en quelques lieux il n'atteint pas même le pied de la grande chaîne. Quoique le Jura ne soit que d'une hauteur médiocre, ses longues crêtes appartiennent à la Suisse, et c'est par leur pied que la France est prolongée jusqu'au Rhin. Ainsi, les montagnes de l'intérieur sont, au nord les Vosges, qui se prolongent au-delà de nos frontières actuelles ; vers le milieu, les monts d'*Or*, les monts *Dômes*, le Cantal; au sud, les Cévennes, prolongées par la Lozère. Des groupes plus remarquables par leur élé-

vation que par l'espace qu'ils couvrent méritent aussi une mention particulière : ce sont les monts *Ventoux* sur les confins des départements de Vaucluse, des Hautes et des Basses-Alpes ; le Mézin, entre les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, et le *mont Pilat* entre eeux du Rhône et de la Haute-Loire. Les antres élévations dn sol, telles que le *Morvan*, où se trouve la source de l'Yonne; la *Côte-d'Or*, renommée par ses bons vins, et qui verse des eaux dans l'océan par les rivières tribntaires de la Seine, et dans la Méditerranée par les affluents de la Saône; le plateau de *Langres*, entre la Marne et la Meuse, et qui envoie aussi des eanx à la Saône, etc., sont toutes au-dessous de mille mètres de hauteur verticale depuis le niveau de la mer, et de 300 mètres depnis les plaines qui leur servent de base: ce sont des *coteaux*, et non des montagnes. Le terrain s'exhausse en apparence dans les Ardennes, mais seulement parce que le point de départ pour la mesure des hanteurs est placé plus bas. A l'ouest de la France, sur tous les degrés de latitnde, des coteaux encore plus bas, de moindres obstacles aux grands mouvements atmosphériques, et par eonséquent plus de régularité dans les phénomènes météorologiques. Le Mézin, dont le versant oriental appartient au bassin du Rhône, se rattache anx Cévennes et à la Lozère, et quoique les plns hautes eimes de ces montagnes n'excèdent guère deux mille mètres, elles atteignent la région des nuages, qu'elles condensent on qu'elles détournent ; elles forcent les vents superficiels à suivre les sinuosités des vallées. Lorsqn'un courant aérien passe sur nn pays hérissé de montagnes, les inégalités du terrain déterminent sur une très grande échelle des mouvements partiels, des remous, des tourbillons, etc., comme on le voit en petit dans les rivières qui coulent sur un fond rocailleux. L'agitation du fluide ne cesse pas immédiatement après ee passage, lorsque la contrée soumise au eourant devient plus unie ; mais si les plaines de cette eontrée ont assez d'étendue et de continuité, le mouvement atmosphérique reprend son uniformité primitive. Ainsi, le vent du sud est assez régulier dans le nord de la France, quoique depuis les côtes de la Méditerranée et le sommet des Pyrénées il transporte trop souvent les tempêtes et leurs dévastations jusqu'au-delà des montagnes de l'intérieur. Si les vents du nord traitent moins défavorablement la partie méridionale de notre pays, c'est qu'ils n'ont pas l'impétuosité des vents du sud, et qu'ils sont moins chargés d'eau.

*Hydrographie de la France.* — La distribution des eaux sur la surface de la terre est une conséquenee nécessaire de la figure du terrain, et la quantité de ees eaux en raison de l'étendue superficielle ne dépend presque uniqnement que des pluies qui tombent dans chaque pays. Mais dans ce eas la eause et l'effet réagissent l'nn sur l'autre d'nne manière très remarquable. Si les vents pluvienx entretiennent l'éeoulement des rivières, les eaux courantes ou même immobiles contribuent aussi beaucoup aux mouvements atmosphériqnes; chaeun sait par sa propre expérience qne l'air n'est presque jamais en repos sur les bords de la mer, des rivières, des grands lacs et même des pièces d'eau de qnelque étendue qui décorent des parcs : eette sorte de vent produit par l'action de l'eau sur l'air, n'est pas le mouvement qu'il importerait le plus de bien connaître et de mesurer; un conrant ascensionnel qui s'établit au-dessus des rivières et même des ruisseaux a été rndement éprouvé par cenx qui ont fait des excursions aérostatiques, et il contribue certainement plus à la prodnction des phénomènes météorologiques, à la modification des mouvements de l'atmosphère, que le souffle rafraîchissant qui attire les promeneurs sur le bord des eanx durant les chaleurs de l'été. Il faut done, pour l'étude de la météorologie d'une contrée, des détails hydrographiques très complets, minutieux : comme il serait impossible de les placer ici, nous les réserverons pour les artieles concernant les divisions territoriales de la

France ; et ici il ne sera question que des résultats généraux déduits de l'ensemble des observations locales. Il suffira donc de jeter un coup d'œil rapide sur les bassins des principaux fleuves de la France, et sur l'espace arrosé par des courants d'une moindre importance : dans cet aperçu général, il est indispensable de sortir des limites du territoire actuellement français, et de suivre le cours des fleuves depuis leur source jusqu'à leur embouchure.

*Bassin de la Meuse.*—Ce fleuve, dont la source est dans le département de la Haute-Marne, sort du territoire français en quittant le département des Ardennes. Son embouchure est très près de celle du Rhin, et son cours, plus long et non moins sinueux que celui de la Seine, à travers des pays où il pleut encore plus qu'à Paris, apporterait à l'océan un plus grand volume d'eau que celui de la Seine au Hâvre, si son bassin n'était pas très resserré sur sa rive droite par le bassin du Rhin, et sur la gauche par ceux de la Seine et de l'Escaut. La Sambre est le plus considérable de ses affluents, dans le court trajet de la Meuse dans le département des Vosges; près de Neufchâteau, elle disparaît sous terre à l'époque des basses eaux, et se montre de nouveau comme sortant d'une autre source, à peu de distance de l entonnoir où ses eaux avaient été versées. On a comparé cette *perte* d'un fleuve qui n'est encore qu'un ruisseau à celle du Rhône sortant du lac de Genève et grossi par les eaux de l'Arve ; l'imagination est allée encore plus loin, et le passage souterrain, d'une centaine de mètres de longueur, ouvert par les eaux de la Meuse, a rappelé les belles prairies de plusieurs lieues qui séparent le gouffre où la Guadiana se précipite et les sources qui rétablissent le cours du fleuve espagnol. Il ne manquait plus, pour achever le parallèle, que de transporter aux environs de Neufchateau les scènes pastorales dont les romanciers castillans ont embelli les rives de la Guadiana, mais que l'on y chercherait en vain. Il y a dans les Ardennes une autre voie souterraine parcourue par la petite rivière de *Lesse*, l'un des affluents de la Meuse ; elle passe sous une colline assez élevée, à travers la grotte de *Han*, village voisin de sa sortie, et les curieux peuvent la suivre dans toute la route sinueuse qui lui est tracée dans une roche calcaire : ce sont des terrains de cette nature qui offrent le plus fréquemment des faits analogues à ceux de la perte du Rhône, de la Guadiana et de la Lesse ; le bassin de la Meuse est entièrement calcaire depuis la source de cette rivière jusqu'aux roches schisteuses des Ardennes.

*Bassin de l'Escaut.*—La France n'a plus qu'une petite partie de cette division hydrographique, plus remarquable par les ressources qu'elle procure au commerce de la Belgique et de la France que par son influence sur le climat de nos provinces du Nord. Depuis sa source dans le département de l'Aisne jusqu'à l'embouchure de sa branche occidentale, celle qui porte ses eaux le plus loin, l'Escaut reçoit un grand nombre de rivieres navigables, quoique d'un cours peu étendu. Dans tous les pays compris dans ce bassin, le terrain a peu de relief, et peut être considéré comme une plaine légèrement ondulée.

*Rive gauche du Rhin.* — Ce grand fleuve, qui donne tant d'occupation aux politiques, n'a pas moins de droits à l'attention des naturalistes, et peut les occuper long-temps encore. On a déja fait de fructueuses recherches sur l'ancien état des contrées qui forment aujourd'hui son bassin, sur la mer qui couvrit autrefois la plus grande partie de l'Europe, et les iles qui s'élevaient au-dessus de ses eaux. On a pu constater qu'après la retraite de l'océan, lorsque les terres découvertes et desséchées purent nourrir de grands végétaux, les eaux du fleuve, plus abondantes et plus vagabondes qu'elles ne sont actuellement, entraînaient les débris des forêts, et les enfouissaient sous des atterrissements successifs ; quelques traces d'anciennes cascades sont encore assez reconnaissables, et attestent que les chutes du Rhin purent rivaliser autrefois avec

celles de quelques fleuves du Nouveau-Monde ; dans ces contrées où il semble que tout est l'ouvrage des eaux ou salées ou douces, des roches volcaniques se montrent en des lieux où l'on ne s'attendait pas à les voir, jusques près des bords du fleuve. Ici, les formes du terrain commencent à devenir grandes et imposantes, les productions végétales sont plus variées, ainsi que les substances minérales; les phénomènes propres aux hautes montagnes frappent d'étonnement le spectateur qui ne les connaissait pas encore. C'est un immense glacier qui verse dans le lit du fleuve les premières eaux qui forment son courant ; elles sont aussi pures que celles des neiges polaires et de la même apparence, avant que des matières végétales ou animales y aient été dissoutes. Après un cours de trente-cinq lieues, le Rhin, grossi par des torrents qui affluent sur ses deux rives, atteint le lac de Constance, le traverse dans sa longueur et va se précipiter à Lauffen, par-dessus le rocher qui forme sa grande cataracte. Après une seconde chute d'une moindre hauteur, il reçoit l'*Aar*, et vient enfin limiter le territoire français. L'*Ill*, nommée autrefois *Alsa*, et qui a donné son nom à la magnifique vallée de l'Alsace, rassemble les eaux qui tombent des Vosges dans le département du Haut-Rhin, et les porte au fleuve au-dessous de Strasbourg. Le versant opposé des mêmes montagnes renferme les sources de la Moselle, le plus grand des affluents de la rive gauche du Rhin, et même des deux rives. Il y a donc cinq départements français dans le bassin de ce fleuve, à l'exception d'une petite partie du département des Vosges, qui se trouve dans le bassin du Rhône, et de celle dont on a déja fait mention au sujet du bassin de la Meuse. Ces départements se partagent entre eux la chaine des Vosges, dirigée du sud au nord, et prolongée par un appendice qui porte le nom fastueux de mont *Tonnerre*. On n'y remarque point dans la distribution des eaux les irrégularités que les terrains calcaires manifestent fréquemment; mais la navigation n'y a pas autant de ressources que sur la Meuse et sur l'Escaut, quoique le cours des rivières y ait beaucoup plus d'étendue. Le versant occidental des montagnes est moins fertile que l'opposé, ce qui ne tient qu'à la nature du sol et à l'exposition au levant, dont les Vosges alsaciennes sont favorisées : les observations d'horticulture sont d'accord sur ce point avec celles que l'on a faites sur les chaînes des montagnes dirigées parallèlement au méridien, comme celle des Vosges et de la Forêt-Noire, en tenant compte des différences de température qui dépendent d'autres causes, telles que l'élévation au-dessus du niveau de l'océan, les pentes plus ou moins raides, etc.

*Bassin du Rhône.* — Ce fleuve appartient plus à la France qu'à la Suisse et à la Savoie : treize départements sont renfermés dans son bassin, et trois autres lui envoient aussi une partie de leurs eaux courantes. Depuis sa source jusqu'à son entrée sur le territoire français, son cours a beaucoup d'analogie avec celui du Rhin : comme le fleuve de la Germanie, celui de la Gaule part d'un glacier et va traverser un grand lac ; entré dans un canal étroit, il ne sort de la région montagneuse qu'après avoir surmonté des obstacles multipliés. Il paraît que la gorge resserrée qui lui livre le passage à travers le Jura fut creusée par ses eaux ; on voit sur les roches qui bordent ce passage des vestiges très reconnaissables des érosions de son courant, lorsqu'il était beaucoup plus haut et plus volumineux. A quatre lieues au-dessous de Genève, il est encaissé dans une tranchée étroite et profonde, aboutissant au rocher sous lequel il passe tout entier, dans l'état ordinaire de ses eaux. A peu de distance au-dessous de ce rocher, qui forme ainsi un pont naturel, le fleuve reparait en bouillonnant, et coule entre les roches dont son lit est encombré. Devenu enfin libre et navigable, il va joindre la Saône, rivière qui ne lui est guère inférieure, quant au volume des eaux, et qui semble lui avoir tracé la route qu'il suit jusqu'à la Méditerranée. Les rivieres qu'il reçoit sur ses deux rives sont très rapides, surtout celles de la

rive gauche, qui viennent des Hautes-Alpes. On connait assez les dévastations causées par l'impétueuse Durance, que l'on n'a pu contenir jusqu'à présent par des digues qu'elle ne renverse point. — Les glaciers des Alpes sont d'immenses réservoirs dont les eaux font déborder quelquefois les rivières dont ils sont la source, lorsque les chaleurs de l'été sont fortes et prolongées; à la même époque, les autres rivières manquent d'eau, les sources n'en fournissent pas assez, et plusieurs ruisseaux ont cessé de couler. Ces mêmes glaciers exercent aussi une puissante influence sur les mouvements de l'atmosphère; le froid qu'ils entretiennent, la condensation des colonnes d'air qu'ils supportent, la ditatation de celles qui reposent sur des terrains susceptibles d'être échauffés, l'évaporation des eaux de la Méditerranée, de celles des fleuves qui s'y rendent et de leurs nombreux affluents; le volume du fluide qui vient augmenter ainsi autour des Alpes le volume de l'atmosphère déjà dilatée par la chaleur, toutes ces causes dérangent continuellement l'équilibre de la masse fluide a une grande distance de ces montagnes, surtout vers le sud; et, en considérant leur action dans la partie méridionale du bassin du Rhône, on y reconnaitra l'origine du *mistral*. Ce vent sec, dont on se plaint jusque dans le département de l'Aude, tient plus du nord, sur nos côtes de la Méditerranée, à mesure que l'on se rapproche des Alpes; au-delà des Apennins, il suit à peu près la direction du méridien. Depuis le Var jusqu'aux Pyrénées, aucun fleuve un peu considérable ne modifie sensiblement les effets produits par l'étendue, la forme et les grands courants du bassin du Rhône.

*Bassin de la Garonne.* — Onze départements sont compris dans cette division hydrographique, et trois autres n'y sont qu'en partie. Le cours du fleuve et des rivières tributaires est assez régulier: point de passages souterrains ni de cascades remarquables; une pente assez raide dans les montagnes et très adoucie dans les plaines, en sorte que les courants n'y sont pas aussi rapides que dans le bassin du Rhône. Les glaciers des Pyrénées, sans étendue ni continuité, ne peuvent être comparés à ceux des Alpes quant à leur action sur les mouvements atmosphériques; ils procurent au versant septentrional de cette chaîne quelques avantages affaiblis et peut-être contre-balancés par des inconvénients. La chaleur y est plus modérée que dans le bassin du Rhône à la même latitude; les saisons y sont moins inégales, et la sécheresse n'y désole pas aussi souvent les cultivateurs; mais les productions des contrées méridionales de la France lui sont refusées, et l'humidité y est souvent plus grande qu'il ne le faudrait pour perfectionner ceux de la vigne. — Les principaux affluents de la Garonne sont ceux de la rive droite. La Dordogne lui apporte les eaux du versant occidental des anciens volcans de l'intérieur; le pays traversé par cette rivière se ressent encore de son origine; des bouleversements qui ont formé ses montagnes et ses vallées, des pentes irrégulières, de brusques déviations, des roches qui divisent le courant, et d'autres qui, tantôt apparentes et tantôt couvertes par les eaux, sont un obstacle ou un danger pour la navigation, opposent à l'art des ingénieurs des difficultés qui ne seront peut être pas surmontées dans la région volcanisée. A la rigueur, la Dordogne n'est pas un affluent de la Garonne, puisque le courant formé par la réunion du fleuve et de la rivière change de nom et prend celui de *Gironde*; aucune considération hydrographique ne justifie cette distinction. Le Lot vient de la Lozère; son cours est très sinueux, et ses eaux, qui coulent en quelques lieux avec une grande vitesse, sont ailleurs d'une immobilité apparente. Le Tarn apporte à la Garonne le tribut des Cévennes, et continue à charier quelques débris de ces montagnes, à former des atterrissements qui, à la longue, feront changer en quelques lieux la pente et la direction de son lit. — En ce qui concerne la météorologie, les bassins de l'Adour et de la Charente peuvent être réunis à ce-

lui de la Garonne, sanf quelques modifications qui dépendent de la latitude et de la nature du sol. La quantité moyenne des eaux de pluie qui tombent dans cette partie de la France est un peu plus grande que dans les bassins de la Loire et de la Seine, et surtout dans celui du Rhône.

*Bassin de la Loire.* — Cette division centrale des eaux courantes de la France est à peu près le quart du territoire actuel. Le fleuve qui lui donne son nom pouvait trouver dans l'Allier un compétiteur redoutable : mais la géologie repousse les prétentions de ce rival, car, en examinant, au dessous du confluent de la Loire et de l'Allier, les dépôts formés à diverses profondeurs on trouve qu'ils sont presque entièrement des alluvions du premier courant; le second n'y a contribué que très peu. Les principales rivières tributaires, après l'Allier, n'ont pas leurs sources à une grande hauteur au-dessus de l'océan; et comme leur cours est assez long, elles coulent avec lenteur sur un terrain d'une faible inclinaison. Les bateaux les remontent à la voile, à l'aide d'un vent médiocre; les pays qu'elles traversent paraissent mieux arrosés, et ils le sont réellement trop dans quelques lieux où les eaux n'ont pas assez d'écoulement, et forment des marais au préjudice de la santé des habitants. C'est dans le bassin de la Loire que l'on trouve encore aujourd'hui la plus grande étendue de ces terrains marécageux qui pourraient être desséchés sans de grands travaux, assainis et cultivés. La surabondance des eaux se fait beaucoup moins sentir sur la rive droite que sur la gauche, excepté dans le département de la Loire-Inférieure, où cependant les marais sont plus desséchés que ceux de la partie méridionale de ce bassin. L'origine des sables charriés par la Loire ne doit pas être cherchée sur une petite partie de son cours : chacun de ses affluents lui en apporte, et ils deviennent si abondants qu'il a fallu opposer des digues à leurs invasions, afin d'en préserver les belles plaines qui s'étendent sur les deux rives du fleuve jusqu'au pied des coteaux. Sans cette précaution, la Touraine n'eût pas mérité le nom de *jardin de la France*. Un dépôt de ces sables d'alluvion, communiquant encore avec les eaux du fleuve, quoiqu'il soit garanti de leurs érosions, enfoui sur tout le reste de son étendue, ouvert près d'Orléans en forme de puits à travers la couche superficielle qui le couvre, forme en ce lieu la source du *Loiret*, petite rivière de deux lieues de cours, navigable sur toute la longueur de ce trajet, d'une admirable limpidité, coulant avec plus ou moins d'abondance, selon que les eaux du fleuve dont elle est une dérivation sont plus ou moins hautes. — Quoique le climat de cette partie de la France soit vanté avec raison, il deviendrait encore plus agréable, je le repète, si l'on y desséchait les marais et si les cultivateurs pouvaient renoncer à quelques-unes de leurs méthodes, qui s'opposent au libre écoulement des eaux: une atmosphère plus salubre, un climat dont les variations incommoderaient moins les plantes et les animaux, seraient les améliorations que l'on aurait obtenues.

*Bassin de la Seine.* — Son étendue n'est pas tout-à-fait le septième de celle de la France : il n'occuperait donc que le quatrième rang parmi les divisions hydrographiques de notre territoire, s'il n'avait pas l'avantage de contenir la capitale. Ce privilége n'a pas été seulement honorifique ; l'attention spéciale que l'on a donnée aux besoins de Paris et aux moyens de les satisfaire a fait hâter le perfectionnement de la navigation de la Seine et de ses affluents; de nouvelles voies navigables ont été ouvertes, et les eaux mieux distribuées sur le sol, retirées de lieux où elles étalent inutiles ou nuisibles, ont alimenté ces rivières artificielles. Il y a maintenant beaucoup moins de marais dans le bassin de la Seine que dans celui de la Loire, en raison de la superficie de l'un et de l'autre ; cependant il en reste encore, même assez près de la capitale. On signale spécialement comme contrée très exposée à de graves maladies endémiques la vallée de la *Nonette*, affluent de l'Oise, dont les eaux embellissent le parc et les jardins de Chantilly.

Les travaux de l'académie des sciences ont réuni plus d'instruction sur les environs de Paris que sur aucune autre partie de la France; des observations météorologiques, continuées durant plus d'un siècle, serviront à des comparaisons entre des séries de faits analogues enregistrées en d'autres lieux, et l'édifice de la science s'élèvera sur la seule base qui puisse le rendre solide. L'étude géologique du terrain a révélé des faits d'un autre ordre et d'une haute importance, comme on le verra plus loin. La topographie nous indique assez clairement pourquoi le vent d'ouest est moins dominant dans le bassin de la Seine que dans celui de la Loire; nous voyons que l'espace arrosé par le fleuve de la capitale est incliné vers le nord-ouest, au lieu que le cours entier de la Loire penche vers l'ouest; cette différence de position suffit pour modifier diversement l'action des mêmes courants atmosphériques.—Quoique le cours de la Marne soit aussi long que celui de la Seine à l'embouchure de la rivière dans le fleuve, on ne peut contester la supériorité de celui-ci, en raison du nombre et de la grandeur de ses affluents: mais, en attribuant nos passions à ces êtres inanimés, on serait tenté de dire que la Marne refuse de se joindre à la Seine avant d'avoir traversé toute la capitale; que les deux courants se partagent la largeur de leur lit commun et restent distincts en dépit des obstacles qui divisent leurs eaux et semblaient devoir les mêler. On peut affirmer que jamais une goutte d'eau de la *Seine* n'a été puisée sur la rive droite, baignée par la Marne seule, et que les habitants de la rive gauche sont seuls en possession des eaux de la Seine. Cette observation, qui doit être étendue à tous les confluents, n'est pas sans importance, lorsque les eaux des deux courants réunis ne sont pas également salubres.—Nous n'avons plus maintenant à faire mention que de petits fleuves dont l'influence sur le climat et la température ne peut être aperçue, sinon dans leur voisinage. Nous placerons sans difficulté la *Somme* au même rang que la Charente et l'Adour, et encore plus bas la *Vilaine* et les autres courants navigables de l'ancienne Bretagne; puis l'*Orne* et quelques autres fleuves encore plus petits dans l'ancienne Normandie; une ligne de coteaux se prolonge à l'ouest jusqu'au-delà de Brest, et se rattache aux limites du bassin de la Seine; c'est dans ces terrains d'une hauteur médiocre que sont les sources des rivières dont on vient de parler, au nord et au sud. Ces coteaux modèrent la vitesse des vents du nord pour les régions de leur versant méridional, et les rendent par conséquent moins froids et moins secs; mais depuis les côtes de la Manche jusqu'à l'extrémité du versant septentrional, les fâcheux effets de ces vents deviennent plus sensibles.

*Nature du sol; minéralogie de la France.*— Il n'y a presque point de terres infertiles dans toute la France: si l'on retranche de sa superficie les roches dépouillées, tout le reste peut être couvert de végétaux utiles, mis à profit par l'industrie agricole. Les landes de Bordeaux deviendront fécondes; la Sologne s'améliorera successivement, et les craies de la Champagne commencent à se couvrir d'arbres dont la multiplication est le meilleur moyen de donner ou de rendre au sol le degré d'humidité qui entretient la végétation dans toute sa vigueur. —En France, la chaux domine à la surface et dans l'intérieur de la terre; le sol calcaire surpasse en étendue ceux qui sont caractérisés par l'abondance de la silice ou de l'argile, mais les proportions entre les principes d'une terre végétale peuvent varier dans une assez grande latitude, pourvu que cette terre contienne une assez grande quantité de matières végétales en décomposition; les produits de tous ces sols, entre lesquels l'analyse chimique établirait des différences essentielles, peuvent être confondus quant aux qualités qui les font rechercher; le nombre des plantes qui ne réussissent que dans un sol qui leur soit approprié n'est que très petit, en comparaison de la prodigieuse multitude de celles qui s'accommodent de tous les ter-

rains ; et celles que nous cultivons font partie de cette foule complaisante ; les céréales, par exemple, ne demandent qu'un sol bien *ameubli*, rendu fertile par les débris de végétaux qu'il contient, et une chaleur assez forte et assez prolongée pour qu'elles mûrissent : on peut donc les cultiver partout, excepté vers le sommet des hautes montagnes, où l'été est si court et manque de chaleur. En général, pour connaître les productions que l'on peut attendre d'un terrain, c'est la température locale qu'il s'agit de connaître avant tout, ainsi que ses variations et ses deux extrêmes ; l'examen de la profondeur du sol végétal vient ensuite, et l'analyse chimique n'est qu'au troisième rang quant à l'utilité de l'instruction qu'elle procure. S'il est question d'un territoire d'une grande étendue, et à plus forte raison de la France, les généralités sur ces divers objets ne sont plus que des mesures moyennes, dont aucune application ne vérifie l'exactitude, et que l'on ne peut mettre au rang des connaissances utiles. — En fait de minéraux, la France a été traitée avec parcimonie : on ne trouverait peut être en Europe aucune contrée de même étendue où l'énumération des substances minérales soit aussi restreinte. Cependant, tous les modes de formation ont eu part à l'état où nous la voyons aujourd'hui ; les feux souterrains, les eaux douces et celles de la mer y ont laissé des témoignages irrécusables de leur ancienne et puissante action : l'origine de quelques-unes de ses montagnes semble remonter jusqu'à l'époque de la consolidation de notre globe, et les débris de ces protubérances terrestres exposées depuis si long-temps à l'action de l'atmosphère ont été entraînés suivant des directions tracées d'avance par les irrégularités de la surface ; les Alpes ont fourni des matériaux pour des atterrissements en Italie, vers la mer Noire, l'océan et la Méditerranée ; les Pyrénées, dont les pics atteignirent autrefois une hauteur qu'ils ont perdue, se sont écroulées vers le nord et encore plus vers le sud ; les Vosges, qui, dans leur structure primitive, n'étaient peut-être pas dominées par les Alpes, mais d'une structure moins solide et posées sur une base plus étroite ne conservent plus que les ruines de leur ancienne grandeur ; les roches formées à leurs dépens occupent aujourd'hui tout le bassin de la Moselle et une partie de la vallée du Rhin, espace immense en comparaison de celui qu'elles couvrirent aux temps plus rapprochés de leur formation. Dans l'intérieur de la France, les changements de forme et de grandeur n'ont pas été moins remarquables. Le Mézin et ses appendices, les chaînes de montagnes qui alors, comme de nos jours, envoyaient des eaux à la Loire et à la Garonne, n'étaient point déchus de leurs dimensions gigantesques ; tout ce que leurs cimes ont parsemé sur plusieurs milliers de lieues carrées devrait être évalué si l'on voulait avoir une notion exacte de ce qu'elles furent antrefois. Quelle que soit la cause de ces prodigieux éboulements, on ne peut se dispenser de reconnaître que son action n'a jamais été violente, que la grandeur de ses effets est seulement une preuve de sa longue durée, qui n'a pas encore atteint son terme ; on en est convaincu par l'inspection des matériaux provenants de ces ruines ; ils ont été déposés avec ordre, à des époques indiquées par leur stratification, et les atterrissements n'ont pas cessé, quoique leurs progrès soient maintenant d'une extrême lenteur. Ainsi, dans l'intérieur de la France comme à l'est et au sud, les montagnes, autrefois comparables à celles que le télescope fait découvrir dans la planète *Vénus*, tendent à s'abaisser de plus en plus, tandis que les eaux courantes, continuant à exhausser le fond de leurs vallées, coopèrent au nivellement général de la surface du globe. Mais ces montagnes de l'intérieur de la France ont été soumises à un autre agent dont la violence est le caractère propre : des traces de volcans éteints, des roches basaltiques, des coulées de laves, des cratères bien caractérisés et très reconnaissables, des verres volcaniques, etc., occupent un espace considérable dans les

départements de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Cantal et du Puy-de-Dôme; au-delà du Rhône, on en trouve aussi dans le département du Var, près de Brignoles, et sur les coteaux, entre le bassin de l'Argens et celui du Verdon. Près des bords du Rhône, les basaltes de Rochemaure attirent l'attention de tous les voyageurs, et un peu plus loin, la montagne de *Chenavary* est chargée d'un de ces assemblages de prismes basaltiques nommés vulgairement *pavés des géants*. Un cratère très vaste, mais déchiré sur toute sa circonférence, est environné des laves qui en sortirent à une époque dont rien n'indique la place dans l'ordre des temps au moyen d'autres événements contemporains. Une multitude d'autres *puys* (bouches volcaniques ou masse de basaltes) parsemés sur le versant oriental du Mézin, dans le bassin de l'Ardèche, conduit jusqu'à Pradelles, dans le bassin de l'Allier. C'est près de cette petite ville que l'on voit un ancien volcan remarquable par les boules de basalte qu'il contient en grande quantité. Ces pierres arrondies, de grandeur très inégale, dont quelques-unes sont brisées en partie et laissent voir leur structure intérieure, sont formées par des couches concentriques, d'épaisseur variable, même dans la superficie de chacune, en sorte que très peu de ces masses ont une figure passablement sphérique. On sait que l'antique ville du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, est construite sur un ancien volcan dont les débris encore imposants donnent à ses environs et même à son intérieur un aspect très extraordinaire. Le bassin de l'Allier renferme un si grand nombre de ces anciennes bouches *ignivomes* que les cendres lancées en l'air par leurs éruptions ont changé la nature du sol sur les deux rives de cette rivière et de ses affluents; la culture y est extrêmement facile, et la terre beaucoup plus productive que dans la vallée de la Loire, où les volcans n'ont répandu qu'une très mince couche de cendres. En arrivant au Cantal et sur les monts d'Or et Dôme, on voit d'abord que les bouches de volcans y sont moins rapprochées, mais que les laves qu'elles ont fait couler autour d'elles n'occupent pas moins d'espace. Le Puy-de-Dôme termine vers le nord la région volcanisée de l'ancienne Auvergne. Il paraît que les roches de cette montagne ont éprouvé une très forte chaleur, mais que les feux souterrains ne les ont point traversées : ainsi, ce serait des monts d'Or et du Cantal que proviendraient les coulées dirigées sur les deux versants, dans le bassin de la Loire et dans celui de la Garonne. Quelques-unes de ces coulées sont aujourd'hui dans des positions qui révèlent de grands changements éprouvés par les terrains qui les portent; elles occupent tout le sommet de coteaux dirigés vers le cratère du volcan, et des ravins très profonds; des vallées arrosées par des ruisseaux séparent ces productions des incendies souterrains. Il est évident que les ravins, les vallées, n'existaient pas à l'époque des éruptions volcaniques; que leur creusement ne peut être attribué qu'à des agents paisibles, et que par conséquent il est une œuvre du temps : mais en combien de siècles la faible action des eaux pluviales est elle parvenue à faire ces déblais de plusieurs centaines de mètres de profondeur ? ou, s'il faut attribuer de telles excavations à des causes plus puissantes et plus expéditives, évitons que l'impatience de savoir ne nous mette sur la voie des hypothèses; sachons attendre, observons et recueillons des faits.—Presque tous les anciens volcans de la France sont plus élevés au-dessus du niveau de l'Océan que le Vésuve, volcan dans toute la vigueur de la jeunesse, mais beaucoup moins que l'Etna, dont l'extinction parait encore très éloignée. Aucune histoire, aucune tradition n'a conservé quelques notions confuses et défigurées du temps où l'intérieur de notre pays offrait, sur une vaste superficie, le spectacle que l'on voit en Italie, aux environs de Naples. Il est probable que le Vésuve n'existait pas encore lorsque les volcans de France cessèrent totalement. Après l'extinction de leurs feux, il fallut laisser au sol le temps de se re-

froidir: si l'homme avait établi sa demeure dans ces régions embrasées et bouleversées, il dut s'éloigner des lieux envahis, n'y revenir qu'avec défiance, après de longues hésitations; il est cependant bien avéré que les montagnes de l'Auvergne et les chaînes attenantes furent habitées très long-temps avant la conquête des Gaules par les Romains, et qu'alors les volcans de ce pays étaient dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. On n'en cherchera pas les preuves dans les *Commentaires* de César, mais on les tirera d'autres archives non moins authentiques, de celles qui ont été mises à découvert par les travaux de construction des grandes routes dans ces régions montagneuses. On y a vu que des terrains enfouis actuellement à une profondeur de douze à vingt mètres furent cultivés autrefois comme ils le sont aujourd'hui; que les fragments de lave dont ils étaient jonchés furent entassés comme il est d'usage dans ce pays, afin d'en débarrasser les pâturages et de former des prairies; en un mot, on a reconnu avec certitude que des peuples dont l'histoire est perdue habitèrent cette même contrée, et l'exploitèrent par les procédés qui sont encore suivis actuellement. Les atterrissements qui ont couvert ces anciennes cultures n'ont pas une origine volcanique; toutes les observations s'accordent pour les faire attribuer aux eaux pluviales. Mais ici, la question de temps se reproduit avec toutes ses difficultés : combien de siècles durent s'écouler entre l'occupation de l'Auvergne par ses premiers possesseurs et l'arrivée des peuples qui les remplacèrent? La chronologie de notre globe, telle qu'elle est conservée dans son intérieur, n'apprend que l'ordre et le nombre des époques, sans mettre sur la voie pour mesurer la durée de chacune.— Forcé de nous borner aux notions générales, nous ne parlerons point des curiosités naturelles répandues avec profusion dans les pays volcanisés, même après une longue extinction des feux souterrains. Notons cependant que les basaltes de Volvic sont employés pour la construction des trottoirs de Paris. Ajoutons encore que les formes sévères, les roches menaçantes, la couleur sombre des basaltes, l'image de bouleversements, etc., peuvent exciter la curiosité, attirer des voyageurs dans une contrée, mais ne les y fixent point. La beauté des sites est soumise, comme toutes les autres, aux lois générales du goût, et ces lois sont extrêmement favorables aux grâces, qui aiment les mouvements aisés, et repoussent les formes heurtées, les contrastes, tout ce qui rappelle les idées de violence et de contrainte. Les sites qui peuvent leur servir d'asile où elles se complaisent pour un séjour habituel se trouvent plus fréquemment dans les contrées d'une autre formation, et très heureusement pour notre pays, comme pour toute la terre habitable, ces contrées constituent déjà la plus grande partie de la surface du globe, et s'étendent de plus en plus aux dépens des autres. C'est par *alluvion* qu'elles sont devenues telles que nous les voyons. Nous y arriverons donc, en suivant le cours des eaux; mais nous ne trouverions pas tout ce qui leur appartient si nous négligions de visiter en même temps des plateaux qui servent de limites entre les bassins des fleuves, et même des régions montagneuses. En effet, des coquilles marines sont empâtées dans les roches calcaires des hauts pics des Pyrénées; d'autres dépouilles de mollusques abondent dans le calcaire du Jura, depuis la base jusqu'au sommet, et les analogues des animaux qui vécurent au fond de l'océan, lorsqu'il couvrait presque toute l'Europe, ne se trouvent plus à l'ouest de l'ancien continent; c'est entre l'Asie et l'Amérique, vers le détroit de Bhéring, que l'on a vu pour la première fois des *trilobites* semblables à ceux du calcaire *jurassique*. Il est donc hors de doute qu'à une époque très ancienne presque toute la terre actuellement habitée fut sous les eaux de la mer, et l'inspection du territoire français confirmerait cette observation pour notre pays, si elle n'était pas aussi bien prouvée dans quelques contrées voisines. A l'exception des Alpes françaises, des montagnes de l'inté-

rieur et de leurs ramifications jusque dans le département de Saône-et-Loire, d'une partie des Vosges et des Ardennes, de l'Ouest, de la Normandie et de la plus grande partie de la Bretagne, le calcaire coquillier domine partout, avec sa texture caverneuse, l'irrégularité qu'il introduit dans la distribution des eaux, les divers mélanges qu'il admet et les substances étrangères qu'il recèle souvent dans son intérieur ou dans ses cavités. C'est dans les terrains de cette nature que se trouvent les grottes les plus célèbres, les ossements de ces races d'animaux qui ont disparu et dont plusieurs ont souvent une sépulture commune. La littérature a illustré la caverne de Vaucluse et sa fontaine; l'histoire naturelle recommande depuis long temps les grottes d'Arcy sur Cure; des objets beaucoup plus variés s'offrent aux yeux des naturalistes géologues dans les cavernes de *Lunel-le-Vieil* (Hérault), de *Bize* (Aude), de *Miremont* (Dordogne); mais le spectacle le plus étrange et le plus instructif est celui de la montagne de Boulade près d'Issoire, dans le département du Puy-de-Dôme : là se trouvent entassés et confondus les débris de races d'animaux des régions lointaines, des habitants de l'air et de ceux des eaux douces et salées; et pour que rien ne manque à cette merveilleuse réunion, un examen attentif des matériaux de cette montagne et de leur superposition fait soupçonner qu'elle est le produit d'éruptions successives d'un *volcan boueux* formé par les mêmes feux qui s'ouvrirent plusieurs issues dans cette contrée, et y répandirent les laves que l'on y voit encore, et dont la présence attestera dans tous les temps l'origine ignée de plusieurs substances minérales, mêlées dans cette montagne avec les produits des eaux. Hors des régions volcanisées, on trouve d'autres preuves du séjour alternatif des eaux douces et salées sur le même terrain ; aux environs de Paris des lits plus ou moins épais, contenant des coquilles d'eaux douces, des ossements de quadrupèdes, etc., supportent d'autres couches de calcaire marin tantôt pur et tantôt pénétré de silice. On peut s'en convaincre à la butte de Roquencourt, près de Versailles, où est l'une de ces stratifications d'eaux douces à plus de cent mètres au-dessous du sommet, sous des grès calcaires marins, un banc d'huîtres et d'autres formations par les eaux de l'océan. Il est donc certain qu'une portion très considérable du territoire français fut abandonnée et reconquise tour à tour par la mer, non par des mouvements violents et de peu de durée, mais avec lenteur et sans causer aucun désordre sensible, de même que l'on observe aujourd hui la retraite des eaux de la Méditerranée ou leurs empiétements sur quelques points des côtes de France et d'Italie : presque tout le bassin de la Garonne porte l'empreinte des formations d'eaux douces; plus de la moitié du bassin de la Seine dénote aussi la même origine, et si on en voit moins dans le bassin de la Loire, c'est peut-être seulement parce que les coquilles fluviatiles et terrestres, plus fragiles que celles des mollusques marins, ont été pulvérisées par les cailloux et les graviers charriés en même temps, et sur un long trajet. La partie du bassin du Rhin qui appartient à la France est aussi de cette même formation, et en s'avançant vers le nord, on la rencontre sur les bords de la Somme, des affluents de l'Escaut et de la Meuse. Dans les terrains de cette nature, la distribution des eaux est moins irrégulière que dans le calcaire marin, et plus que dans les terrains dits *primitifs*, parce que nul agent connu ne les a modifiés. — On peut actuellement rapporter à leur véritable cause certaines modifications du climat qui, dans l'étendue de la France, ne dépendent ni de la latitude, ni des grands courants de l'atmosphère ; on voit qu'elles tiennent principalement aux circonstances hygrométriques des lieux, à leur distance des mers et à leur hauteur au-dessus du niveau de l'océan. Aussi long temps qu'un vent d'ouest persiste dans la direction d'un parallèle, il peut s'échauffer graduellement, à moins que de hautes montagnes et des glaciers ne se trouvent

sur sa route. Comme le vent d'est est moins dominant en France, il ne refroidit pas en raison de sa durée, mais par l'évaporation qui l'accompagne. Le vent d'ouest a cessé d'être pluvieux avant de quitter l'Europe, et par conséquent la quantité des pluies qu'il verse sur le territoire français décroît en avançant à l'est. Des observateurs dignes de confiance affirment qu'à la même latitude, la température moyenne est plus élevée, de deux degrés, sur les bords du Rhin que sur les côtes de l'océan. On n'a pas encore assez de mesures des quantités d'eaux pluviales tombées en des lieux connus pour que l'on essaie d'établir leurs relations avec l'ensemble des faits météorologiques, mais on sait déjà que ces quantités sont plus grandes près de la mer que dans l'intérieur des continents et même des grandes îles, sauf quelques exceptions, dont la France présente quelques exemples : il tombe annuellement à Paris près de 57 centimètres d'eau de pluie, et sur les côtes de l'ancienne Provence, un peu moins de 53 centimètres. Ce dessèchement est un des effets du mistral dans la partie méridionale du bassin du Rhône. —Voyons maintenant ce que la minéralogie de la France fournit pour les travaux des arts. Nous y trouverons beaucoup plus pour l'utilité que pour le faste, très peu de métaux précieux, mais une grande abondance de fer; quelques beaux marbres, des matériaux tels qu'il les faut aux architectes, du charbon fossile trop inégalement réparti entre les provinces auxquelles il rendrait de si grands services, etc. En commençant par les pierres, puissions-nous contribuer à diriger les spéculateurs vers l'exploitation des marbres des Pyrénées si peu employés jusqu'à présent, et si dignes de l'être! Nous ne dirons rien de ceux de la Corse; il ne s'agit en ce moment que de notre territoire continental. On trouve aussi des marbres en plusieurs autres lieux, au nord, à l'est et au sud de la capitale; mais ceux des Pyrénées l'emportent certainement sur tous les rivaux qu'on pourrait leur opposer. Au lieu d'aller chercher en Italie nos marbres statuaires, nous en trouverions d'aussi beaux que ceux de Carrare dans les Corbières, coteaux attenants aux Pyrénées, et bien connus sous un autre aspect par l'abondante récolte de miel que les abeilles vont y faire sur les fleurs odorantes dont ils sont couverts durant six à sept mois. L'albâtre n'est pas rare non plus dans ces mêmes coteaux. En général, toutes les variétés de pierres calcaires employées par les arts de luxe sont dans les Pyrénées françaises ou dans les appendices de ces montagnes, en sorte que cette partie de la France pourrait en fournir à toutes les autres. — Parmi les pierres siliceuses qui concourent avec les marbres pour la décoration des édifices, la fabrication de quelques meubles, etc., le granit serait au premier rang, s'il était moins difficile de le tailler et de le polir. Celui de la France n'a rien qui le recommande, surtout celui dont on fait le plus d'usage à Paris; on le tire de la Normandie et de la Bretagne, mais ceux des Vosges, des Alpes et des montagnes de l'intérieur sont d'une couleur plus agréable; le porphyre et le jaspe, plus rares que le granit, manquent à l'ouest de la France; l'est et l'intérieur en ont dans les hautes montagnes. Outre ces matériaux réservés pour la magnificence des constructions, la lithologie française pourvoit abondamment aux besoins plus vulgaires; si l'architecture rurale n'a pas abandonné partout les constructions en pisé et autres équivalentes, ce n'est pas la nécessité qui a fait conserver ces anciennes habitudes. Les bassins de la Loire et de la Garonne possèdent plus que tout le reste de la France d'excellents matériaux pour l'art du potier. Les argiles à porcelaine de St-Yrieyx ont long-temps alimenté toutes les fabriques françaises dans le même département (Haute-Vienne); des émeraudes sans couleur et dépourvues de ce que le luxe y recherche sont employées, comme les matières les plus communes, à la réparation des routes. Plusieurs départements riverains de la Loire et de ses principaux affluents exploitent les bancs de pierres à fusil (silex

pyromaque), qui y sont très étendus ; la profession de *caillouteur* qui fait subsister une partie de la population, fournit au commerce intérieur et même à une exportation assez considérable. Dans le bassinde la Seine les pierres meulières exploitées en plusieurs lieux, alimentent aussi un commerce important. Peu de parties de la France sont dépourvues de grès, soit pour les constructions, soit pour le travail du remouleur, etc. Les *schistes tégulaires* (ardoises) sont moins répandus que les grès ; mais les inépuisables ardoisières de Maine-et-Loire et des Ardennes suffiraient seules pour nous mettre au niveau du besoin que l'on peut avoir des pierres de cette nature — Les Pyrénées et les Cévennes fournissent le peu d'or que l'on recueille sur le territoire français, dans les sables de quelques courants. L'Ariège (Aurigera) et, plus à l'ouest, le Salat conservent encore quelque peu de leur ancienne renommée, quoique leur richesse s'épuise de plus en plus. L'Hérault, le Gard et la Cèse occupent aussi quelques *orpailleurs*, mais ne les tirent point de la pauvreté. Quelques mines de plomb argentifère furent exploitées autrefois dans les Vosges ; mais une seule (la Croix-aux-Mines, departement des Vosges) donne encore de faibles produits. Le cuivre est plus abondant : quelques mines dans les montagnes de l'intérieur et dans le département des Basses-Pyrénées diminuent quelque peu l'importation du cuivre étranger, mais on ne peut guère espérer que de nouvelles découvertes et des exploitations plus actives puissent jamais nous affranchir de ce tribut, que nous payons à des peuples mieux pourvus que nous de ce métal, dont les arts ne peuvent se passer. Quant à l'étain, il nous manque tout à-fait, et les indices aperçus sur les côtes de la Manche, en face des riches mines de ce métal dans le pays de Galles et dont les filons se prolongent, comme on sait, vers le sud. au-dessous de fond de la mer et donnent lieu à des exploitations sous-marines, ne promettent pas non plus une nouvelle ressource qui puisse nous suffire. Peu s'en faut que le plomb n'ait été refusé à notre territoire, car les médiocres exploitations de ce métal dans l'ancienne Bretagne, les Vosges et les montagnes de l'intérieur, ne produisent qu'une très faible partie de ce que nous consommons, et nous laisseraient sans moyens de défense, si nous avions encore à lutter contre toute l'Europe, comme dans les guerres suscitées par la révolution de 1789. Le zinc, dont on fait maintenant un si grand usage, est encore une production exotique, ainsi que le mercure. Quant aux métaux employés dans les arts chimiques sans les amener à l'état de *régule*, nous en avons plus que nos fabriques n'en demandent : le manganèse, par exemple, est en si grande quantité à *Romanèche* (Saone-et-Loire), qu'il entre comme moellon dans la construction des murs. Celui des Vosges convient mieux pour les verreries, quoique ses mines soient moins abondantes que celles de *Romanèche*, comme plus propre à rendre le verre parfaitement incolore. Il n'y a pas plus d'un demi-siècle que la Saxe tirait des Basses-Pyrénées une partie du cobalt employé dans ses fabriques de bleu d'émail. Le Puy-de-Dôme fournit de l'antimoine, etc. Mais ces richesses minérales n'appartiennent qu'à un petit nombre de lieux privilégiés, au lieu que les mines de fer, d'une abondance que des siècles d'exploitation ne feront pas décroître sensiblement, sont répandues assez également sur tout le territoire. Long-temps avant l'ère actuelle, le Berri fabriquait, pour les Gaulois nos ancêtres, des épées qui se firent redouter au-delà des Alpes, quoiqu'elles ne fussent pas aussi bonnes que les armes modernes faites avec le fer du même pays. Cette industrie ne semble pas moins ancienne dans les Pyrénées que dans le milieu de la Gaule, quoique son antiquité ne soit pas attestée dans ces montagnes par des monuments contemporains amas de scories provenantes des exploitations abandonnées, comme on en rencontre dans les forêts du Berri, et jusque dans le bassin de la Garonne. Les mines de la *Voulte* (Ardèche) et celle de *Framont* (Vosges)

peuvent être comparées à celles de l'île d'Elbe, quant à la nature du minerai. Dans le bassin de la Saône, les mines du Jura et du versant méridional des Vosges donnent du fer excellent, tandis que celles de la rive droite de cette même rivière et de la Haute-Seine ne produisent que du fer cassant à froid, connu dans le commerce sous le nom de *fer de Bourgogne*. On en fabrique aussi de cette mauvaise qualité dans quelques usines des départements des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle, où le minerai est *phosphaté*; mais la Haute-Marne, la Meuse et les Ardennes, les départements de l'ancienne Normandie et de la Bretagne, presque tous ceux du bassin de la Loire, peuvent fournir de très bon fer; les mines de ce métal ne manquent à aucune des anciennes provinces, si ce n'est au nord de Paris, dans les bassins de la Somme et de l'Escaut.—Le charbon de terre et les autres combustibles fossiles ne sont pas répartis avec autant d'égalité que les mines de fer; cependant, nous ne sommes pas moins bien traités à cet égard que le reste du continent européen. De très grandes portions du territoire sont totalement privées de houille; il n'y en a point dans le bassin de la Seine, très peu dans ceux de la Meuse et du Rhin; le bassin du Rhône, prolongé par la Saône jusqu'au pied des Vosges, est déjà mieux partagé; mais si l'on franchit les montagnes qui le séparent du bassin de la Loire, on sera surpris de l'abondance du combustible fossile entassé dans cet espace, comme en un magasin central, où il est mis à la disposition de toutes les provinces auxquelles il peut arriver par les rivières et canaux. La masse de houille qui a donné lieu à l'établissement de l'usine du *Creusot* (Saône-et-Loire) est un fait géologique auquel il est très difficile d'assigner une cause probable. Comme on ne peut douter que cette masse énorme n'ait été formée par la réunion de corps anciennement organisés, on se demande quelle force a pu les moissonner sur l'immense surface qu'ils couvrirent durant leur vie, les rassembler en un même lieu, enfouir le tout dans l'intérieur de la terre pour le soumettre aux agents qui ont comprimé et consolidé cet assemblage de matériaux incohérents; ou, si une pareille agglomération est l'ouvrage du temps, on ne sera pas moins curieux de savoir en combien de siècles elle fut achevée, ni moins embarrassé de procéder à une recherche de cette nature. A mesure que l'on s'éloigne de cette région centrale du charbon de terre, ses mines deviennent plus rares; il y en a cependant encore, assez loin des montagnes, dans les terrains schisteux du bassin de la Loire et de la Normandie, mais il faut aller jusqu'au département du Nord pour trouver une autre région houillère qui, traversant la Meuse et la Moselle, se prolonge jusque près des bords du Rhin. La rive gauche du Rhône a aussi quelques mines de houille dans des terrains calcaires; mais la mauvaise odeur qu'elle répand en brûlant restreint beaucoup l'usage de ce combustible : il est exclu des habitations où l'aisance n'est pas inconnue, surtout dans les villes. Une autre sorte de charbon de terre serait une grande ressource pour les départements de l'Isère et de la Drôme, s'il était moins difficile de la brûler; c'est l'*anthracite*, dont on fait usage depuis quelques années pour l'exploitation des mines de fer, très abondantes dans ces mêmes départements.—Des *lignites* (bois fossiles carbonisés) sont très souvent pris pour de la houille et employés sous ce nom. A Soultz (Bas-Rhin), un dépôt très considérable de ce combustible sert au chauffage des chaudières de la saline du même lieu. Les bitumes secs ou liquides ne manquent pas non plus en France. Les Cévennes et les montagnes adjacentes fournissent du jayet aux fabricants de chapelets, de boutons et autres petits ouvrages; le pétrole de *Gabian* (Hérault) jouit d'une ancienne renommée, ainsi que celui du *Puits-de-la-Poix* (Puy-de-Dôme). A *Lampersloch* (Bas-Rhin), on prépare avec le pétrole d'une source assez abondante une graisse pour les roues de voitures. L'asphalte de Seyssel (Ain) renouvelle dans Paris quelques-unes des constructions merveilleuses de l'ancienne

Babylone; les applications de ces enduits bitumineux trouveront fréquemment leur place, et donneront le mérite d'une grande utilité à une matière qui, auparavant, n'était recherchée que par les curieux. — Les tourbes sont intermédiaires entre les combustibles fossiles et ceux que nous trouvons hors du sol : formées principalement par des mousses et des plantes marécageuses, elles ne contiennent que très rarement des débris de grands végétaux; et comme elles n'ont pas été enfouies sous des terres d'une autre nature, leur altération a fait moins de progrès. Cependant, elles sont de nature très diverse selon les lieux, et quelques-unes sont imprégnées d'une si grande quantité de fer sulfuré (pyrite) qu'elles s'enflamment spontanément lorsqu'on les laisse quelque temps exposées à l'air humide. Il se forme des tourbes ailleurs que dans les marais, et par la seule accumulation des mousses; on a remarqué dans les Pyrénées qu'une couche tourbeuse de peu d'épaisseur, mais assez dense, formait sur les flancs des montagnes un terrain dont les semences des pins et sapins ne s'accommodent pas, en sorte que ces grands arbres cesseraient un jour d'y croître si l'homme n'avait pas soin de leur préparer les moyens de s'y renouveler par les semis. Les autres montagnes manifestent aussi cette formation de tourbes, quoiqu'elle y soit plus lente que sur les Pyrénées; mais les tourbières des vallées doivent attirer plus spécialement l'attention des agronomes, des amis de l'industrie et des administrateurs. En les exploitant, on crée un sol fécond, on livre aux manufactures un combustible économique, et peu à peu le pays devient plus beau, plus sain, plus peuplé. On reproche avec raison à la tourbe l'odeur assez désagréable qu'elle exhale avec sa fumée; mais celle du charbon de terre ne flatte pas davantage l'odorat, ce qui n'empêche point que ce combustible fossile ne remplace le bois dans plusieurs foyers, même à Paris, où le chauffage de Londres trouve quelques imitateurs. — Quoique la France ne soit nullement dépourvue de soufre, on y conserve l'habitude de tirer du dehors celui que l'on y consomme. Ce n'est pas dans la région anciennement volcanisée que cette substance abonde le plus sur notre territoire; on la trouve au contraire en plus grande quantité en des lieux où rien n'indique l'action des feux souterrains, comme aux pieds des Pyrénées, dans le Jura, etc. Les sulfures de fer sont répandus partout avec une profusion quelquefois incommode, plus souvent profitable : ce sont des terres pyriteuses qui donnent par la combustion les *cendres* employées comme engrais, dans quelques provinces du nord de la France (départ. de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, etc.); on attribue à la combustion spontanée de grands amas de pyrites, la chaleur de la plupart des eaux thermales, le dégagement du gaz hydrogène, qui opère les merveilles des fontaines brûlantes, ou de gaz acide carbonique provenant de la décomposition de *chaux carbonatée*, par l'acide sulfurique. Ce fluide élastique est produit en si grande abondance dans quelques cavernes des anciens volcans du département de l'Ardèche qu'il y produit les effets de la *Grotte du Chien* en Italie : on croit aussi qu'il est la cause des légères secousses de tremblements de terre que l'on éprouve de temps en temps dans les Pyrénées, au voisinage des eaux thermales. — Depuis la découverte des mines de sel gemme du département de la Meurthe, la France n'envie plus à l'Espagne, ni même à la Pologne, cette sorte de richesse minérale. Les sources d'eaux salées des frontières de l'est, des Pyrénées, et surtout les marais salants des côtes de l'océan, suffiront long-temps pour fournir du sel à toute la France, et même à quelques cantons de la Suisse. Nous n'avons point de nitrières naturelles, comme l'Espagne et la Russie; mais les pierres calcaires disposées à *se salpêtrer* sont assez communes sur presque tout notre territoire. Cette faculté est spécialement remarquable dans les coteaux qui bordent la vallée de la Loire, depuis le département du Loiret jusqu'à celui de la Loire-Infé-

rieure. — Aucun pays ne possède, en raison de son étendue, autant de sources minérales que la France, et la plupart sont accréditées; l'espérance y conduit tous les ans une foule de malades, et plusieurs de ces lieux, où l'on va chercher la santé, méritent réellement d'être visités par des personnes qui se portent bien. C'est là qu'une atmosphère plus légère, des sites nouveaux, des objets inconnus, font éprouver au citadin le charme d'une existence dont il n'avait aucune idée, ou dont il ne lui restait qu'un souvenir confus; il s'abandonne avec délices à ces impressions extraordinaires, jusqu'à ce que leur continuité les affaiblisse, et lorsqu'il va cesser de les sentir aussi fortement, la saison des eaux est passée. Le mont d'Or et les Pyrénées offrent, pour ces voyages d'agrément les grandes scènes des régions montagneuses; Vichy, Plombières et plusieurs autres eaux thermales sont plus accessibles; les courses aux environs y sont moins fatigantes, mais le paysage y est moins varié, moins différent de ce que l'on voit communément autour des grandes villes. — Quittons maintenant l'intérieur de la terre pour contempler les êtres organisés dont notre territoire entretient l'existence. Plaçerons-nous ici les immenses catalogues de la flore et de la faune françaises, en assignant à chaque genre de plantes ou d'animaux son habitation ordinaire ou de choix? Mais ces plantes et ces animaux sont à très peu près les mêmes dans toute l'Europe, aux mêmes latitudes; les distinctions très légères que l'on assignerait entre des pays compris entre deux parallèles ne consisteraient qu'en un petit nombre de variétés, ou tout au plus d'espèces confinées dans quelques lieux; ces détails sont évidemment étrangers à notre objet, et ils doivent faire place à des observations générales sur ce qui compose actuellement, en France les règnes animal et végétal, En commençant par nos animaux domestiques, on ne pourra se dispenser de reconnaître que nous sommes, sur cet objet important, au-dessous de la plupart de nos voisins; et l'on n'attribuera point, sans doute, à la nature de notre sol cette affligeante infériorité. Il faut donc s'en prendre, soit à nos méthodes d'agriculture, soit à notre manière de gouverner ces esclaves dont le sort est uniquement entre les mains de leurs maîtres, sans qu'il soit possible de les rétablir dans leur indépendance primitive. Tous les peuples nous reprochent la barbarie de nos charretiers envers leurs chevaux, et on ne s'occupe pas des moyens de faire disparaître cette tache imprimée au caractère du peuple français! Parmi les animaux sauvages, il paraît que nous faisons plus de pertes que d'acquisitions; on a constaté depuis long-temps la disparition des rennes, des élans, des castors, anciens habitants des Gaules; les troupes de cygnes sauvages, dont nous recevions la visite annuelle, sont aujourd'hui plus rares et moins nombreuses; on ne voit plus, dans les jardins publics de Paris, la variété de moineaux noirs qui s'y était établie et propagée, etc. A mesure que l'état du sol changera, non seulement chez nous, mais dans le reste de l'Europe, on doit s'attendre à d'autres déplacements parmi les espèces d'animaux; elles reflueront vers les déserts, abandonnant à l'homme tout ce que ses cultures envahissent; nous ne conserverons que les espèces pillardes, accoutumées à vivre à nos dépens, et celles qui nous seront utiles et dévouées. Parmi celles qui échapperont à tous nos efforts pour les détruire, les insectes doivent être au premier rang, malgré leur petitesse, ou, plus exactement, à cause qu'ils sont trop petits pour ne pas réussir très souvent à se dérober à nos recherches. Les loups, déjà bannis de la Grande-Bretagne, seront forcés à quitter l'Europe continentale, car les hautes montagnes ne sont pas des refuges assurés où ces brigands puissent continuer leurs déprédations. Les rusés renards se maintiendront beaucoup plus long-temps parmi nous, évitant nos piéges, ne s'exposant qu'avec une extrême précaution aux atteintes de nos armes. Quant aux animaux inoffensifs, dont les formes élégantes, les mouvements si vifs et en même temps si gracieux sont un des plus

11.

beaux ornements de nos paysages, espérons qu'ils trouveront dans tous les temps des protecteurs. Buffon a déjà plaidé la cause de l'écureuil. Que l'éloquence se charge aussi de faire valoir les titres du chèvreuil, du chamois, etc., à la jouissance paisible d'une habitation solitaire, en des lieux où ils ne peuvent nous causer aucun dommage. L'intérêt des vergers sollicite fortement, et depuis long-temps, la conservation de toutes les espèces de petits oiseaux dont les insectes sont la principale nourriture ; quelques autres, plus recommandables par la beauté de leur plumage que par les services qu'ils peuvent nous rendre, ne sont pourtant pas indignes de nos soins, et, loin de laisser décroître leur nombre jusqu'à l'extinction totale de leur race, danger dont le martin-pêcheur est menacé, il faudrait attirer et fixer dans notre pays quelques-uns de ces hôtes dont les visites sont trop rares et trop courtes. Le rollier, par exemple, se tient presque toujours au-delà du Rhin, et ne paraît sur notre territoire que pour quelques moments, comme à la dérobée : il trouverait cependant en France des lieux tout-à-fait analogues à ceux où il se plaît; la même subsistance lui serait offerte ; mais pourrions nous lui garantir la sécurité dont il jouit dans ses habitations favorites, et dont il a contracté le besoin? Notre nation est peu susceptible de soins conservateurs. Si nous ne parvenons pas à changer quelques-unes de nos habitudes dissipatrices, il nous sera fort difficile de conserver l'ornithologie française telle qu'elle est, bien loin qu'elle puisse faire des acquisitions. Notre ichthyologie est pauvre : un très grand nombre de poissons qui vivent dans les eaux douces des autres contrées européennes ne se trouvent point dans les nôtres, et parmi les espèces qui nous manquent, il en est plusieurs que les gourmets préfèrent à toutes celles que nous avons. Il nous convient à tous égards de nous occuper aussi des habitants des eaux, aussi bien que de nos quadrupèdes et de nos oiseaux : éloigner ou détruire ce qui nuit, garder et accroître ce qui est utile, voilà des maximes de bon sens que malheureusement nous ne savons guère mettre en pratique pour tout ce qui est relatif à la population animale de notre pays. — La flore française n'a pas, à beaucoup près, autant à se plaindre de notre incurie : en botanique, nous ne faisons que des pertes volontaires, et les acquisitions se multiplient rapidement. Le catalogue des plantes exotiques naturalisées en France sera peut-être un jour aussi volumineux que celui des plantes indigènes, car il nous reste encore à faire des emprunts à des régions visitées seulement par les botanistes, sans aucune vue d'application à nos cultures. Il est donc très important que notre climat soit bien connu sous les rapports agronomiques, afin que l'on puisse assigner d'avance un emplacement convenable aux nouveaux habitants qui viendront s'y fixer. Les essais de division méthodique tentés jusqu'à présent n'atteignent peut-être pas encore le but que l'on devait se proposer. Les lignes *isothermes* indiquent les températures moyennes des lieux qu'elles traversent ; mais la connaissance des températures extrêmes est indispensable pour ne pas exposer des végétaux à périr de froid dans certaines contrées montagneuses, placées sur la même ligne que leur terre natale. Les divisions fondées sur des observations de physiologie végétale tendent plus directement au but; elles y seraient arrivées si les observateurs n'avaient été guidés que par les faits, s'ils n'avaient point cédé quelquefois aux prestiges de leur imagination. D'autres ont cru devoir se borner à une statistique des cultures, et à tracer les limites de chacune sur la carte des pays auxquels ils appliquaient leur méthode : pour la géographie physique d'un pays, il s'agit de ce que le sol peut produire, et non de ce qu'on lui demande actuellement. On peut certainement porter plus au nord des cultures confinées dans la France méridionale : on sait, par exemple, que l'olivier, transporté par les Grecs dans la Chersonèse taurique (Crimée), y

subsiste encore dans l'état sauvage, à plus de 45° de latitude, sur des collines où le thermomètre descend annuellement jusqu'à 15 degrés de froid, et quelquefois à 20 degrés; il y a donc tout lieu de croire que cet arbre précieux mûrirait ses fruits dans les bassins de la Garonne et de l'Adour. La vigne est exclue de presque toute l'ancienne province de Bretagne, de la Normandie, des bassins de la Somme et de l'Escaut, tandis qu'on la cultive avec profit dans le bassin du Rhin jusqu'à 51° de latitude, et en Silésie, au-delà de 52°. Le maïs ne tardera pas à franchir les limites qu'on a voulu lui assigner, et ses variétés hâtives réussiront partout où les chaleurs durent à peu près deux mois. Ainsi, les indications déduites de l'état actuel des cultures ne donnent pas assez de lumières sur les actions réunies du sol et du climat et sur les espèces végétales que chaque lieu peut admettre; il nous faut un ensemble d'observations météorologiques bien discutées, vérifiées, coordonnées; les matériaux de ce grand travail sont encore épars, et sans doute incomplets, en plusieurs lieux où les observateurs ne pouvaient être assidus. Comme le thermomètre est l'instrument météorologique le plus souvent mis en expérience, on a déjà pu recueillir quelques résultats généraux sur la température de la France, en tenant compte de la latitude et de l'élévation au-dessus du niveau de la mer : entre Lille (Nord) et Aix (Bouches-du-Rhône), la différence du froid ne fut que de 7 degrés R en 1789, et dans la première de ces deux villes, le thermomètre descendit à 18 degrés au-dessous de zéro. Entre ces mêmes termes au nord et au sud, la différence des chaleurs extrêmes est au-dessous de 4 degrés, et il arrive rarement que cette haute température excède 30 degrés dans nos provinces méridionales. D'ailleurs, point de ces variations brusques, de ces passages rapides du froid au chaud, comme on en ressent dans l'Amérique du nord, où le climat est *bourru*, suivant l'expression de Volney. C'est donc à bon droit que nous vantons la douceur du nôtre. Sur ce point, nous ne serons point contredits par les étrangers qui ont fait un assez long séjour en France.

FERRY, ancien répétiteur à l'Ecole Polytechnique.

## § II. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET STATISTIQUE.

Cette belle et vaste région, dont on vient de décrire les limites, de faire connaître la géographie naturelle et les diverses productions, forme une portion de celle que les anciens désignaient sous le nom de *Gaule* : on sait que la Gaule se trouvait renfermée entre le Rhin, les Alpes, la mer Méditerranée, les Pyrénées et l'océan Atlantique. La fertilité du sol, l'étendue des plaines, l'abondance des rivières navigables, favorable à la multiplication des bestiaux et à l'agriculture, ainsi qu'à la facile communication des habitants entre eux, ont, dans tous les temps, secondé dans ce pays le développement rapide de la population; et dès les premières époques de l'histoire, nous voyons cette population étendre au loin ses dévastations et ses conquêtes, et transporter dans d'autres régions le nom de la contrée d'où elle était sortie. Les Gaulois ont anéanti l'empire des Étrusques et donné le nom de Gaule à la partie septentrionale de l'Italie; ils ont fondé des établissements durables dans une région de l'Asie-Mineure qui a reçu d'eux le nom de Galatie. De même, lorsque le chef de la tribu germanique des Francs saliens, à la tête de cinq ou six mille guerriers, se fut emparé de la plus grande portion des Gaules, et que cette contrée eut reçu le nom de ses conquérants, ce nom ne tarda point à s'étendre avec les conquêtes de ce peuple, et tous les pays où il porta ses armes victorieuses, ou qui furent soumis à sa domination, quelque passagère qu'elle fût, le reçurent à leur tour. Ainsi, le nom de *France* ne fut pas seulement donné à la Gaule après Clovis, mais à la Germanie, d'où les Francs étaient sortis, à l'Italie (Luitprand, *in legat.*, p. 540, *apud* Baron. *et* Duras, 249, 120, 121, 142; *id.*, c. 31, 30, 35), et même à la Sicile. Nous apprenons par les écrits de Constantin-Porphyrogénète

(Constant. *De administ.*, cap. 28, 29) que les Grecs avaient changé le nom de la Lombardie en celui de France : cet usage se conserva si long-temps parmi eux qu'on voit encore ce nom de France employé au XIVe siècle pour désigner la Lombardie, dans une épître du cardinal Bessarion (*Epist.* Bessarion, p. 199 et 266), écrite en grec vulgaire. Après le partage des enfants de Charlemagne, l'antique Germanie reçut le nom de France orientale (*Otto Frisius*, lib. V, cap. 35; lib. VI, cap. 27; *Albert. Aquensis*, 118; *Monac. St.-Gall*, t. 1. *De Car. M.*, cap. 10). L'empereur Constantin-Porphyrogénète, parlant d'Othon-le-Grand, empereur d'Allemagne, l'appelle roi de la France (*Constant. Porphyr.*, cap. 12, 30 et 31), qui est, dit-il, la Saxe; il donne presque toujours le nom de France à l'Allemagne, comme quand il dit que les Crostes confinent à la France. La France proprement dite ou l'ancienne Gaule fut alors nommée *France occidentale* par opposition à la France orientale. Le roi Charles-le-Chauve, dans le traité qu'il fit avec l'empereur Henri, se qualifie de roi des Français occidentaux. La France est encore nommée la *grande France*, la France par excellence, par l'empereur Constantin - Porphyrogénète (Constant. Porphyr., *De adm. imper.*, cap. 26, 29, p. 79-260). Mais la dénomination la plus ordinaire qui lui est donnée dans Luitprand, dans Othon de Frising, dans Albert d'Aix et dans les auteurs germaniques (*Luitprand*, c. 6; *Otto Fris.*, lib. VII, cap. 5; *Albert. Aquensis*, lib. I cap. 9, 17; lib. III, cap. 30, lib. IV, cap. 51), est celle de *France romaine*, parce qu'on y parlait une langue peu différente de la langue latine ou *romaine*, par opposition à la France teutone, où l'on parlait le dialecte germanique. Le nom moderne de Franconie est dû à l'ancienne dénomination de France orientale. Nombre de chroniques nous apprennent aussi que la France, proprement dit, fut souvent nommée la France gallicane. Elle est aussi quelquefois appelée la France ancienne dans le moine de St.-Gall, quand il fait mention de la Nouvelle-France, qui, pour lui, est l'Allemagne (*Monach. St.-Gall*, lib. 1, *De Carol. M.*, c. 23, 25; lib. II, ch. 16), Selon Ludolphe (t. 2, p. 12, 92), les Abyssins nomment tous les chrétiens des Français, et l'on sait que les Grecs modernes et la plupart des peuples de l'Orient comprennent tous les peuples occidentaux sous le nom de Francs (*v.* p. 128) [Belon, *Observat.*, lib. II, 8 et 85]. — Les Romains, en s'emparant de la Gaule, avaient laissé aux peuples qui l'habitaient leurs limites et leur administration particulière. Le christianisme trouva ces peuples encore intègres sous ce rapport; et les divisions ecclésiastiques s'établirent tout naturellement d'une manière conforme aux divisions civiles. Cette conformité subsista avec une constance et une régularité qu'on ne retrouve dans aucun autre pays de l'Europe, non seulement pendant tout le temps de la puissance romaine, non seulement pendant tout le moyen âge, mais pendant toute la durée des temps modernes, jusqu'à la dernière et terrible révolution qui eut lieu en 1789. Ce n'est pas que les papes n'aient, à différentes époques, autorisé ou approuvé quelques changements faits aux anciennes divisions à la fois ecclésiastiques et civiles qui portaient le nom de diocèses; mais ces changements sont en petit nombre; tous se trouvent indiqués par l'histoire; quelques-uns même n'ont en rien altéré les limites des diocèses, et ne concernent que la hiérarchie établie entre eux : et cette hiérarchie sauf ces modifications partielles, subsista toujours comme elle était du temps des Romains. Quelques-uns de ces changements sont d'une date très récente. Ainsi, par exemple, ce ne fut que sous Louis XIII, en 1622, que Paris fut reconnu comme archevêché; auparavant, l'évêque de Paris était suffragant de l'archevêque de Sens, (*civitas Senonum*), chef-lieu de la quatrième Lyonnaise, ou de la Senonie, l'une des plus grandes provinces de la Gaule. Avant cette époque, cette province comprenait sept cités ou peuples différents, parmi lesquels se trouvait Paris

(*civitas Parisiorum*), la plus petite, la plus pauvre et la plus insignifiante de toutes les cités de la Senonie, et presque de toute la Gaule. — Mais si, après l'invasion des Francs, les divisions ecclésiastiques restèrent les mêmes, il n'en fut pas ainsi des divisions politiques, ni des divisions dynastiques, militaires, civiles, administratives. Il est essentiel pour la lecture de nos historiens de donner une idée des changements qui s'opérèrent dans les Gaules, lorsqu'elles eurent reçu le nom de France. — On distingua bientôt après la conquête des Francs sept principales divisions dans la France proprement dite, ou sur la superficie de l'ancienne Gaule : au nord de la Loire, dans l'ancienne Belgique, dans une partie de la Celtique ou Lyonnaise, dans l'Austrie et la Neustrie, la France proprement dite ; la Bretagne et la Bourgogne, au centre; entre la Garonne, la Loire, les Cévennes et l'océan, l'Aquitaine ; au midi, entre la Garonne, les Pyrénées et l'océan, la *Vasconia*, qui eut à peu près les mêmes limites que l'ancienne Aquitaine de César, bien différente, sous ce rapport, de l'Aquitaine d'Auguste. La *Vasconia* ou Gascogne dut son nom à l'invasion des Vasques, ou Basques, dans la Novempopulanie des Romains. — La province romaine ou la Narbonnaise était partagée en deux grandes régions : l'une, à l'ouest du Rhin, dans l'ancienne province de la Narbonnaise première ; c'était la *Septimanie* ou *Gothie* (ce dernier nom dérivait de l'invasion des Goths, dont l'établissement dans les Gaules avait précédé celui des Francs ); l'autre région, à l'est du Rhône, retenait l'ancien nom de *Provincia*, que lui avaient donné les Romains, d'où est venu celui de Provence. Au Nord étaient la Neustrie et l'Austrasie auxquelles on donna plus particulièrement le nom de *France*, mais l'Austrasie, à l'est, reçut souvent le nom de *France supérieure*, et la Neustrie, à l'ouest, celui de *France inférieure*. — Les enfants de Clovis et ensuite ceux de Charlemagne se partagèrent entre eux les Gaules et y formèrent plusieurs royaumes dont l'étendue et les limites ne peuvent être déterminées avec exactitude, parce que souvent une seule cité appartenait à différents rois ; mais pourtant le pays occupé par ces royaumes, tant que ce grand corps de l'empire français fut en vigueur, fut divisé en trois parties principales, qui toutes conservèrent le nom de France, savoir : l'*ancienne France* ou la *France primitive*, entre l'océan et la Meuse ; la *nouvelle France*, qui comprenait la Germanie jusqu'au Rhin, l'Allemagne moderne ; la *France moyenne*, qui contenait le pays entre le Rhône, la Saône, la Meuse et le Rhin. — La première de ces trois divisions est ainsi appelée dans le partage qui fut fait peu après la bataille de Fontenai (*v.*) entre les enfants de Louis le-Débonnaire et Charles-le-Chauve (*Ann* Fuld., 843; *Otto Fris.*, lib. v, ch. 35). — Il est parlé de la France moyenne dans la division de l'empire français entre les enfants de Louis-le-Débonnaire ( Fr. Ludovic., *Pr. De divis. reg.*, c. 1 ), mais deux notices des Gaules écrites par un auteur de ce temps donnent le nom de Nouvelle-France à la Neustrie. — Le partage qui eut lieu après la bataille de Fontenai entre Louis-le-Débonnaire et Charles fit appeler l'ancienne France, entre la Meuse et l'océan, région ou *royaume de Charles* ( *regnum Caroli* ) dénomination qui subsista long - temps, et qu'on retrouve dans quelques historiens allemands, après le décès de Charles (*Witikind*, lib. II, p. 29; lib. III, p. 34), mais qui disparut et n'a point laissé de traces. Il n'en est pas de même du nom de *regnum Lotharii* ( royaume de Lothaire), que reçut alors l'Austrasie, lequel nom s'est conservé jusqu'à nos jours dans celui de la province de Lorraine. A la même époque, l'invasion et l'établissement des Normand, introduisirent le nom de *Normania* ou Normandie dans une partie de la Neustrie, nom qui est aussi resté attaché à une de nos provinces, et que l'usage maintient encore. — Avant cette époque, dans le VI[e] et le VII[e] siècle, l'émigration des habitants de la partie occidentale de

l'île de Bretagne ou de l'Angleterre, dans cette presqu'île de la Gaule que, vers le déclin de la puissance romaine, on nommait Armorique, donna le nom de Bretagne à ce territoire projeté dans la mer Atlantique, qui termine la France à l'ouest : ce nom lui est resté. Déjà Jornandès et Éginhard donnent aux habitants de cette portion des Gaules le nom de *Brittones* (1). Des historiens anciens ont appliqué au district qui reçut les premiers émigrants de l'île de Bretagne le nom de *Cornu Galliæ* ou *Cornu Walliæ* ou *Cornouailles*, du nom du pays d'où ils étaient venus, et ce nom même semble indiquer que le Cornouailles d'Angleterre avait reçu des habitans de l'Armorique avant de lui en envoyer. La langue très particulière des deux pays étant la même ou ayant une origine commune, justifie cette conjecture. Un titre de Charles-le-Chauve, tiré du cartulaire de St.-Germain-des-Prés, cité par Ducange (*Ducange*, Ms à la Bib. roy.) divise la France en quatre parties : la France, la Bourgogne, la Neustrie et l'Aquitaine. Toutes les divisions politiques de la France sous les rois de la première race dont les historiens nous donnent connaissances sont les suivantes (2) : 1. *Francia*, 2. *Ripuaria*, 3. *Austrasia*, 4. *Neustria*, 5. *Alamania*, 6. *Burgundia*, 7. *Gothia sive Septimania*, 8. *Vasconia*, 9 *Armorica*, seu *Letavia*, 10. *Britannia*, 11. *Frisia*, 12. *Belgica*, 13. *Campania*, 14. *Alsatia*, 15. *Lotharingia*, 16. *Normania*, 17. *Aquitania*, 18. *Provincia*, celle-ci souvent avec les surnoms divers d'*arelatensis*, de *massiliensis*, de *viennensis*, 19. *Provincia ultrajurensis*.— On voit que le plus petit nombre de ces dénominations proviennent des dénominations romaines; d'autres dérivent des noms des peuples qui ont conquis le territoire; d'autres sont dues à leur position géographique, telles que *Neustria*, *Austrasia*, *ultra-jurensis*: une, *Campania*, la Champagne, est dérivée de l'aspect du sol plat et dépourvu de bois. Le mot *Alsatia* provient d'un simple canton nommé Aussois par les Français et Elsatcn par les Allemands. *Ripuaria* vient de la division militaire des Romains nommée *Gallia ripuarensis*, qui s'étendait dans la Viennoise et la Séquanoise, et sur les bords du Rhin, et dont il est fait mention dans la notice des dignités de l'empire. — Indépendamment de ces divisions politiques, les monuments historiques, sous les deux premières races, nous font connaître d'autres genres de divisions territoriales de moindre importance, et qu'on a classées de la manière suivante (1) : 1° divisions civiles, savoir : la *province*, la *cité*, l'*orbis*, l'*ager*, le *terminium*, le *pagus*, le *suburbium*, le *condita*, le *finis*, l'*aïcis* et le *saltus* ; 2° divisions dynastiques, *duché*, *comté*, *centaine*, *vicairie* et *décanie* ; 3° divisions irrégulières, telles que le *Missine* ou légation, *missaticum* ; la *marche*, l'*immunité*, le *fisc*, etc. La nature de cet ouvrage ne nous permet pas de faire connaître chacune de ces divisions, ni même de les définir, mais une observation que nous ne devons pas omettre, c'est que les anciens noms romains des provinces, dont nous donnerons le détail à l'article Gaule, ne tombèrent pas en désuétude, et qu'on retrouve des applications nombreuses de ces noms, même pour les événements politiques ou civils, dans Grégoire de Tours, et dans plusieurs auteurs de ces temps anciens, et des temps plus

(1) Ortelius, dans son dictionnaire, au mot *Armorica*, dit, d'après Robert Canalis et Ponticus Virunnius, que la Bretagne a été nommée *Mermonia* et aussi *Letavia* : on fait dériver ce dernier nom de *Lhydaw*, mot par lequel les Bretons désignent, dit-on, dans leur langue, le pays qu'ils habitent. Quant à l'étymologie du premier nom, je l'ignore. Je n'ai jamais rencontré ni l'une ni l'autre de ces dénominations dans les auteurs ; je n'aurais fait mention d'aucune des deux, si M. Guérard n'avait admis la dernière. Je présume qu'il entend par *Letavia* cette partie de la Bretagne où l'on parle bas-breton, mais alors suivant nous, ce nom ne serait pas l'*Armorica* des auteurs.

(2) Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, 1832, in-8°, pag. 145. Où l'auteur a-t-il trouvé des exemples de cette dénomination, la *Gaule franque*? J'en connais plusieurs de celle de *France gauloise*, *Francia gallicana* ou *gallicana Francia*, mais point de *Gallia franciscana*. Quand, par son sujet, on a tant de noms à expliquer, et qu'on les explique si savamment, il faut se garder d'en inventer un de plus.

(1) Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne, p. 41.

modernes. — Les Romains ne se contentèrent pas d'assujettir les peuples qu'ils avaient conquis à leur joug, ce qui n'exige que l'usage ou l'abus de la force, mais ils les façonnèrent à leurs mœurs, à leurs habitudes, à leur forme de civilisation, et parvinrent à leur faire parler leur langue : de cette langue latine corrompue naquit dans les Gaules, en Espagne et en Italie, un autre dialecte qu'on a nommé langue romane : cette langue fut diversement altérée par les Bourguignons, les Goths et les Francs, qui envahirent la Gaule ; de telle sorte qu'il se forma parmi les habitants du nord de la Loire un dialecte assez différent de celui qu'on parlait dans le midi, et que la France se trouva divisée en deux portions distinctes sous le rapport du langage. On nomma les habitants du sud de la Loire peuples de la *langue d'Oc*, parce que le mot *oc* était employé par eux pour affirmer, par opposition à ceux de la *langue d'Oui* on *d'Oyle*, chez lesquels le mot *oui* avait la même signification que *oc*. Tel fut l'origine du nom de cette grande province nommée Languedoc, qui s'est substituée à la Viennoise seconde, à la Gothie, à la Septimanie. De la finale *oc*, on a créé le mot *Occitanie*, encore plus récent. Les autres noms de provinces qui s'établirent ensuite, durent, quelques-uns leur origine aux dénominations que portaient dans le v<sup>e</sup> siècle, et avant la chute de la domination romaine, les villes capitales des diocèses, qui, comme on sait, avaient pris la plupart les noms des peuples : ainsi, Touraine de *Turones*, Limousin de *Lemovices*, Lyonnais de *Lugdunum*, Saintonge de *Santones*, Berri de *Bituriges*, Anjou d'*Andecavi*, Maine de *Cœnomani*, Auvergne d'*Arverni*. Le nom de *Burgundia*, Bourgogne, est celui d'un royaume fondé par des peuples germains, les *Burgundiones*, et ce royaume donna son nom à deux provinces, l'une appelée duché de Bourgogne, l'autre comté de Bourgogne, ou Franche-Comté. Le Poitou vient de *Pictones*, la Marche d'une division irrégulière ou frontière de l'*Aquitania* ou Guienne. Il y a des provinces qui ont tiré leur nom d'une simple station ou d'un obscur village des Romains : tel est le Nivernais, de *Noviodunum* ou *Nevirnum*; l'Angoumois d'*Eculisma*; le Béarn de *Beneharnum*; le Roussillon de *Ruscino*; le comté d'Avignon d'*Avenio*, mentionné par Ptolémée, sur le territoire des *Cavares*. Les noms de *Flandre*, de *Picardie*, de *Dauphiné*, de *Bourbonnais*, de *Foix*, ont une origine plus récente, et une étymologie plus douteuse; cependant le district de Flandre, *Pagus Flandrensis*, était connu dès le IX<sup>e</sup> siècle, et se trouve distingué des pays environnants dans un capitulaire de Charlemagne. Le Dauphiné, *Delfinatus*, ne paraît qu'au XI<sup>e</sup> siècle. Le nom de *Picardie* est plus récent encore, et se trouve pour la première fois dans les écrits de Matthieu Paris, au XIII<sup>e</sup> siècle, où des écoliers de l'université nés sur les limites de la Flandre sont nommés *Picardos*. La Picardie fut une province ou un gouvernement tout formé de cantons et de peuples divers, unis dans un but militaire et pour la défense commune ; elle rentre dans les divisions irrégulières dont nous avons parlé. N'ayant point de rapport aux époques plus anciennes de l'histoire, elle peut être considérée en partie comme un démembrement de l'Ile-de-France, division dynastique, ou comté de France, domaine propre du roi de France sous Hugues-Capet, principalement renfermé entre les rivières d'Oise, de Seine, de Marne et d'Aisne (*v.* l'article précédent). — Dans les divisions générales reconnues par les auteurs, comme dans les dénominations ou divisions passagères formées pour les besoins du moment, on aperçoit l'intention de se rapprocher des divisions qui avaient prévalu sous les Romains ou durant l'empire de Charlemagne. — Du Cange (Mss. d'après les *Historiens de France*, tom. 1, pag. 20 à 21 : ancienne collection) remarque que Gervasius Tilebriensis, qui vivait sous l'empereur Othon IV, vers l'an 1210, après avoir fait un dénombrement des provinces des Gaules par diocèses, à la façon de l'église romaine, *à more romano*, divise de nou-

veau la France en trois grandes provinces, savoir la France, la Bourgogne et la Gascogne. Dans la France, il comprend sept métropoles : Lyon, Reims, Sens, Tours, Rouen, Bourges, Bordeaux et les évêchés qui en dépendent; dans la Bourgogne, six métropoles : Besançon, Autun, Tarentaise, Embrun, Aix, Arles et les évêchés qui en dépendent; dans la Gascogne, deux métropoles : Auch et Narbonne, et les évêchés qui en dépendent. — Aux états-généraux de Tours, à la fin du xv<sup></sup>e siècle, en 1484, la France fut partagée en six nations, savoir : 1° la nation de Paris. qui comprenait l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, y compris la Brie, l'Orléanais, le Nivernais, le Mâconnais et l'Auxerrois; 2° la nation de Bourgogne, c.-à-d. la Franche-Comté, la Bourgogne et le Charolais; 3° la nation de Normandie, comprenant la Normandie, Alençon et le Perche; 4° la nation d'Aquitaine, qui comprenait l'Aquitaine avec l'Armagnac, le pays de Foix, l'Agénois, le Périgord, le Quercy et le Rouergue; 5° la nation de Languedoc, qui comprenait le Languedoc, le Dauphiné et le Roussillon; 6° la nation de la langue d'Oil, qui renfermait le Berri, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Limousin, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forez, le Beaujolais, l'Angoumois et la Saintonge. — Aux états-généraux tenus à Orléans en 1560, au commencement du règne de Charles IX, comme on voulait que les votes fussent recueillis par provinces, on chercha à établir quelque égalité entre elles, et on forma une nouvelle division qui fut suivie dans tous les états-généraux subséquents, en 1576, 1588 et 1614. On s'en écarta seulement aux derniers états-généraux, en 1789, où provinces, noblesse, clergé, tiers état, tout fut réuni dans une seule assemblée, et cette confusion de tous les intérêts, de toutes les influences, et de tous les pouvoirs, ne fut pas une des causes les moins puissantes du bouleversement de l'état, ou plutôt c'était déjà une révolution. — Dans la division de 1560 : 1° au gouvernement d'Orléans on joignit le Maine et le Perche, l'Anjou, la Touraine, le Berri, le Nivernais, le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois; 2° la Guienne et la Gascogne furent réunies, et on y ajouta la Saintonge et le Limousin; 3° au Lyonnais on annexa l'Auvergne, le Bourbonnais et la Marche; 4° la Bretagne; 5° le Languedoc; 6° la Provence; 7° le Dauphiné; 8° la Bourgogne, composèrent cinq provinces séparées et distinctes : toutes étaient des pays d'états, jouissant de priviléges séparés et particuliers : elles n'auraient souffert aucun mélange; 9° il en fut de même de la Normandie, 10° de l'Ile-de-France, 11° de la Picardie, et 12° de la Champagne : probablement ces provinces, par leur nombreuse population. ou peut-être par leur dévouement au pouvoir, ne parurent pas avoir besoin d'aucun complément. Ainsi, la France, du moins tout ce qui était soumis à l'administration de la couronne de France, fut divisée en 12 grands gouvernements, car, à cette époque, la Flandre, l'Artois, la Lorraine, la Franche-Comté, le Béarn et le Roussillon ne faisaient point partie de la France, selon la définition que nous venons de donner. — En effet, ce royaume de France avait été réduit à la fin de la seconde race, au domaine royal de Hugues-Capet, et formait alors une agglomération d'états unis par des lois fédérales, mais non pas une seule monarchie. La France propre ne se composait alors que du comté ou Ile-de-France, de l'Orléanais, du Blésois, du pays Chartrain et de la Picardie. Les conquêtes, les cessions, les ventes, les mariages, les héritages, ont successivement réuni à ce domaine royal, dans le xiii<sup></sup>e siècle, la Touraine, le Limousin, une portion du Languedoc, le comté de Toulouse et le Lyonnais; dans le xiv<sup></sup>e siècle, la Champagne, le reste du Languedoc et le Dauphiné; dans le xv<sup></sup>e siècle, la Normandie, la Saintonge et l'Aunis, la Picardie, le Berri, la Guienne, le Poitou, la Bourgogne, l'Artois, l'Anjou, le Maine, la Provence, et l'Orléanais pour la seconde fois; dans le xvi<sup></sup>e siècle, le Bourbonnais, la Marche, l'Auvergne, la Bretagne, le

Béarn, le pays de Foix et la Gascogne; dans le XVIIe siècle, le Roussillon, le Nivernais, la Franche-Comté et la Flandre; dans le XVIIIe siècle, la Lorraine, la Corse et le comtat d'Avignon. Ainsi s'est trouvé constitué, dans toute son intégrité, et dans la plénitude de sa puissance, par la sagesse de quelques uns de ses rois, le génie de ses hommes d'état, et le courage de ses guerriers, ce beau royaume de France. Mais, dans le commencement du XIXe siècle, par l'abus de ses forces, par l'ambition criminelle et les fautes de ceux qui usurpèrent successivement le pouvoir, cette même France, après avoir d'abord étendu ses limites depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'aux frontières de l'état de Naples, n'a pu obtenir d'être réintégrée dans les bornes qu'elle avait au commencement de cette longue lutte, qui lui a enlevé ses belles colonies, a dévoné à la mort plusieurs millions de ses citoyens, et dévoré d'innombrables trésors.—En l'année 1789, une nouvelle subdivision du sol de la France eut lieu, qui coordonna d'une manière uniforme les divisions religieuses, militaires, judiciaires, administratives et financières, auparavant très compliquées. Cette subdivision de la France en départements nombreux et restreints, établit une grande inégalité de population, de richesse et d'influence entre la capitale et les autres unités du territoire français; par-là, elle fut favorable aux usurpations du pouvoir siégeant dans cette capitale, comme aussi elle laissa le pouvoir sans un soutien capable de le protéger quand il se trouva engagé dans une lutte avec cette capitale; c'est-à-dire que cette subdivision fut également propice à l'anarchie et au despotisme, qui s'enfantent mutuellement comme la mort et le péché, et précipitent les révolutions. La plupart des noms de ces départements sont tirés des fleuves ou des rivières qui les traversent: ils sont (y compris la Corse) au nombre de 86, qui se subdivisent en 363 arrondissements, eux-mêmes partagés en 2,815 cantons, qui comprennent 38,623 communes. L'étendue et les limites de toutes ces divisions et subdivisions sont parfaitement connues et circonscrites, parce que, dans chaque département, on s'occupe à former un cadastre des propriétés particulières de chaque commune. Cette immense opération est presque partout achevée, et contribue à donner plus de perfection encore à la nouvelle carte de France dressée par le dépôt de la guerre, et dont on publie tous les ans plusieurs nouvelles feuilles: c'est le plus beau travail géodésique que l'on ait exécuté sur un aussi grand pays. Déjà la première carte de France, celle de Cassini, quoique bien inférieure à la nouvelle, méritait cet éloge. — Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs une table montrant les superficies des départements de la France, calculée sur ces excellents matériaux, sous la direction du savant M. de Prony.

| NOMS DES DÉPARTEMENTS. | SUPERFICIES. kilom. c. |
|---|---|
| Ain | 5947,00 |
| Aisne | 7941,83 |
| Allier | 7412,72 |
| Alpes (Basses-) | 7450,07 |
| Alpes (Hautes-) | 5535,60 |
| Ardèche | 5500,04 |
| Ardennes | 5252,81 |
| Ariége | 5295,40 |
| Aube | 6106,08 |
| Aude | 6509,96 |
| Aveyron | 8820,64 |
| Bouches-du-Rhône | 6019,60 |
| Calvados | 5704,27 |
| Cantal | 5740,81 |
| Charente | 5888,03 |
| Charente-Inférieure | 7168,14 |
| Cher | 7401,25 |
| Corrèze | 5947,17 |
| Corse | 9805,10 |
| Côte-d'Or | 8769,56 |
| Côtes-du-Nord | 7367,20 |
| Creuse | 5794,55 |
| Dordogne | 8982,74 |
| Doubs | 5309,93 |
| Drôme | 6759,15 |
| Eure | 6232,83 |
| Eure-et-Loire | 6079,15 |
| Finistère | 6933,84 |
| Gard | 5997,23 |
| Garonne (Haute-) | 6403,21 |
| Gers | 6521,96 |
| Gironde | 10825,52 |

| NOMS DES DÉPARTEMENTS. | SUPERFICIES. kilom. c. |
|---|---|
| Hérault | 6309,35 |
| Ille-et-Vilaine | 6819,77 |
| Indre | 6877,60 |
| Indre-et-Loire | 6230,76 |
| Isère | 8412,30 |
| Jura | 5033,64 |
| Landes | 9005,34 |
| Loir-et-Cher | 6031,16 |
| Loire | 4920,52 |
| Loire (Haute-) | 5028,54 |
| Loire-Inférieure | 7062,85 |
| Loiret | 6751,91 |
| Lot | 5265,19 |
| Lot-et-Garonne | 5270,03 |
| Lozère | 5094,43 |
| Maine-et-Loire | 7188,07 |
| Manche | 6757,13 |
| Marne | 8202,73 |
| Marne (Haute-) | 6341,72 |
| Mayenne | 5188,63 |
| Meurthe | 6290,02 |
| Meuse | 6044,39 |
| Morbihan | 6817,04 |
| Moselle | 6308,40 |
| Nièvre | 6773,92 |
| Nord | 5784,35 |
| Oise | 5814,24 |
| Orne | 6456,76 |
| Pas-de-Calais | 6796,88 |
| Puy-de-Dôme | 7943,70 |
| Pyrénées (Basses-) | 7559,50 |
| Pyrénées (Hautes-) | 4699,15 |
| Pyrénées-Orientales | 4113,76 |
| Rhin (Bas-) | 4955,75 |
| Rhin (Haut-) | 4323,74 |
| Rhône | 2704,23 |
| Saône (Haute-) | 5002,20 |
| Saône-et-Loire | 8576,78 |
| Sarthe | 6392,76 |
| Seine | 485,11 |
| Seine-et-Marne | 5959,80 |
| Seine-et-Oise | 5750,42 |
| Seine-Inférieure | 5948,10 |
| Sèvres (Deux-) | 6044,74 |
| Somme | 6044,56 |
| Tarn | 5768,21 |
| Tarn-et-Garonne | 3854,00 |
| Var | 7255,80 |
| Vaucluse | 2345,60 |
| Vendée | 6754,58 |
| Vienne | 6890,83 |
| Vienne (Haute-) | 5700,35 |
| Vosges | 5879,55 |
| Yonne | 7292,23 |
| Somme des surfaces des 86 départements français | 546085,60 |

Il serait à souhaiter que ceux qui, en France, ont dirigé l'administration de l'intérieur eussent droit aux mêmes éloges que ceux qui ont été chargés de l'administration de la guerre, et que l'on pût compter sur l'exactitude des chiffres relatifs à la population, que le gouvernement publie tous les cinq ans, comme on compte sur ceux qui donnent l'étendue du territoire de chacune des divisions du pays. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et, soit ignorance, soit incurie, on ne paraît pas avoir compris toute l'importance de cet élément administratif. Cela est d'autant plus regrettable que, dans nul pays de l'Europe, les registres de l'état civil, malgré les erreurs énormes qu'on a signalées dans quelques-uns (1), ne sont peut-être plus exactement tenus qu'en France; et ce qu'on est convenu d'appeler le *mouvement de la population*, c.-à d. le nombre des naissances et celui des décès et des mariages n'est peut-être nulle part mieux connu; mais pour en déduire la population totale, il est nécessaire d'avoir le rapport proportionnel entre le nombre total de la population existante dans le pays pendant l'année de ces morts et de ces naissances, et, pour le connaître, il faudrait que plusieurs dénombrements exacts l'eussent donné au moins très approximativement : jamais il n'a été fait en France de dénombrement exact. Pourtant, pour obéir à la loi et satisfaire à ce qu'elle exige, le gouvernement règle tous les cinq ans, par ordonnance, le chiffre officiel et authentique de la population de chaque département, de chaque arrondissement, de chaque canton, de chaque commune; mais ces chiffres ne s'obtiennent que par l'envoi des états transmis par les préfets, qui, n'ayant aucuns fonds alloués pour cet objet, livrent sans examen ni vérification les tableaux qui leur ont été transmis par les maires : ceux-ci, ne pouvant,

(1) M. Demonferrand (*Comptes-rendus à l'acad. des sc.*, p. 54-56), remarque qu'en 1821 le département du Finistère avait fourni une feuille fictive pour le nombre des décès, qui s'y trouvaient doubles, et distribués par âge d'une manière invraisemblable.

sans secours, sans instructions suffisantes, sans agents capables, sans ressources pécuniaires, se livrer à une telle opération, se contentent de remplir à peu près, et comme ils l'entendent, les états-modèles qu'on leur a transmis, ou transcrivent les nombres qui avaient été déjà envoyés par eux ou leurs prédécesseurs. Ces nombres, lors même qu'ils auraient le degré d'exactitude désirable, seraient encore insuffisants, puisqu'ils ne contiennent ni l'âge, ni le sexe, ni l'état de mariage, ni les professions des individus dénombrés, renseignements qu'il est si facile d'obtenir par un vrai dénombrement, et qui sont d'une si grande importance pour les besoins de l'administration et les calculs de la science. — Pour qu'on puisse juger de l'étendue des erreurs dont les ordonnances réglementaires de la population peuvent être entachées, un seul fait suffira. En 1817, lorsqu'une affreuse famine désolait la France, la ville de Paris s'effraya des millions qu'elle dépensait, chaque mois, pour maintenir le pain à un bas prix et nourrir sa classe pauvre. L'administration de la police demandait avec instance qu'on augmentât le nombre de sacs de farine qu'elle était chargée de distribuer aux boulangers, vu que celui qui lui était remis était insuffisant; mais, d'après le chiffre officiel de la population, dont personne ne doutait, il fut prouvé à la police que ce nombre, au contraire, excédait la quantité nécessaire pour la consommation, et la police parut convaincue, même à ses propres yeux, de négligence dans sa surveillance ou de concussion de la part de ses agents. Le magistrat alors chargé de ce département, après de vains efforts pour faire cesser les abus qu'il croyait exister, ne voulant pas laisser peser sur lui d'aussi graves accusations et une aussi grande responsabilité, se décida à remettre à l'administration de la préfecture de la Seine cette portion de ses attributions qui concernait la police des boulangers. La préfecture de la Seine acquit bientôt la conviction que la population de Paris n'était pas réellement telle que la donnait l'*Almanach royal*, ou l'ordonnance de réglement. On se décida à faire un dénombrement nominatif de tous les habitants, par âge, sexe, état de mariage ou de célibat, professions. Trois mois entiers furent employés à rédiger les instructions nécessaires pour former des agents spéciaux pour cette opération, qui fut terminée en trois semaines, et qu'on aurait dû, pour sa plus grande exactitude, terminer en moins de temps encore si on avait pu. Toutefois, les moyens de vérification continuels et journaliers pendant le cours de l'opération, qui étaient d'une rue sur dix, ne permirent pas de douter de son exactitude, et il fut démontré que, pendant nombre d'années, durant cette administration si vantée de Napoléon, et pendant les trois ans de gouvernement sous la restauration, on s'était trompé de près d'un quart dans l'évaluation du nombre des habitants de la population de la capitale du royaume; et que tous les dénombrements publiés depuis l'an x de la république n'étaient que la reproduction des cahiers de celui qui fut fait avec beaucoup de négligence à cette époque désastreuse, sans que presque jamais on se soit donné la peine de changer un seul chiffre dans les sommes partielles, et dans les sommes totales pour déguiser le plagiat. — Malgré les erreurs qui doivent se trouver dans les dénombrements publiés par le gouvernement, c'est encore la seule base sur laquelle il soit possible de s'appuyer. On n'a aucun moyen de la rectifier, et nous sommes forcé d'y coordonner nos calculs : d'ailleurs, les causes qui ont produit l'énorme erreur sur l'évaluation de la population de la capitale n'existent pas au même degré dans les autres lieux de la France : par des motifs qu'il serait trop long de développer, nous pensons que le dénombrement publié par le gouvernement, quoique entaché d'un grand nombre d'erreurs de détails, est assez exact dans son ensemble. — La population totale des 86 départements de la France est, en nombre rond (il serait presque ridicule d'avoir la prétention de la donner autrement), de 32,500,000 in-

dividus, et si on compare le rapport de cette population à la superficie, on trouve 60 habitants 1/5, ou, plus exactement, 60,288ᵉ par chaque kilomètre carré (le kilomètre égale 100 hectares, lesquels valent 195,802 arpents des eaux et forêts, 292,494 arpents de Paris). Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une table qui donne la densité de la population pour chaque département et le rapport de cette densité avec la densité moyenne : cette table est encore l'ouvrage du savant M. de Prony :

*Densités des populations des départements français, et des rapports de chacune d'elles avec la densité de population de la France entière.*

| NOMS DES DÉPARTEMENTS. | NOMBRE DES HABITANTS pour 1 KILOMÈTRE CARRÉ. | DENSITÉS DES POPULATIONS comparées à celles DE LA FRANCE ENTIÈRE. |
|---|---|---|
| Nord | 171,140 | 2,83868 |
| Rhône | 160,650 | 2,66469 |
| Seine-Inférieure | 116,820 | 1,93766 |
| Bas-Rhin | 109,010 | 1,80807 |
| Vaucluse | 101,940 | 1,69087 |
| Haut-Rhin | 98,124 | 1,62758 |
| Pas-de-Calais | 96,400 | 1,59898 |
| Somme | 89,948 | 1,49196 |
| Manche | 87,505 | 1,45144 |
| Calvados | 86,724 | 1,43849 |
| Côtes-du-Nord | 81,289 | 1,34838 |
| Ille-et-Vilaine | 80,215 | 1,33052 |
| Loire | 79,507 | 1,31879 |
| Seine-et-Oise | 77,939 | 1,29277 |
| Finistère | 75,630 | 1,25446 |
| Puy-de-Dôme | 72,147 | 1,19669 |
| Sarthe | 71,544 | 1,18670 |
| Aisne | 68,475 | 1,13579 |
| Orne | 68,436 | 1,13515 |
| Oise | 68,406 | 1,13466 |
| Eure | 68,067 | 1,12903 |
| Mayenne | 67,954 | 1,12716 |
| Saône (Haute-) | 67,752 | 1,12380 |
| Vosges | 67,690 | 1,12277 |
| Garonne (Haute-) | 66,820 | 1,10838 |
| Loire-Inférieure | 66,557 | 1,10399 |
| Moselle | 66,102 | 1,09644 |
| Meurthe | 66,068 | 1,09587 |
| Lot-et-Garonne | 65,824 | 1,09181 |
| Isère | 65,411 | 1,08497 |
| Maine-et-Loire | 65,089 | 1,07963 |
| Morbihan | 63,594 | 1,05483 |
| Tarn-et-Garonne | 62,924 | 1,04372 |
| Charente-Inférieure | 62,115 | 1,03030 |
| Jura | 62,083 | 1,02976 |
| Ardèche | 61,951 | 1,02758 |
| Charente | 61,571 | 1,02127 |
| Saône-et-Loire | 61,092 | 1,01332 |
| France (86 départements) | 60,288 | 1,00000 |
| Bouches-du-Rhône | 59,717 | 0,99052 |

| NOMS DES DÉPARTEMENTS. | NOMBRE DES HABITANTS pour 1 KILOMÈTRE CARRÉ. | DENSITÉS DES POPULATIONS comparées à celles DE LA FRANCE ENTIÈRE. |
|---|---|---|
| Gard | 59,591 | 0,98843 |
| Tarn | 58,223 | 0,96573 |
| Ain | 58,185 | 0,96512 |
| Loire (Haute) | 58,085 | 0,96345 |
| Pyrénées (Basses-) | 56,670 | 0,93999 |
| Ardennes | 55,136 | 0,91455 |
| Hérault | 54,872 | 0,91016 |
| Seine-et-Marne | 54,346 | 0,90143 |
| Lot | 53,907 | 0,89414 |
| Dordogne | 53,742 | 0,89141 |
| Meuse | 52,047 | 0,86329 |
| Gironde | 51,197 | 0,84919 |
| Vienne (Haute) | 50,019 | 0,82967 |
| Doubs | 50,009 | 0,82948 |
| Pyrénées (Hautes) | 49,589 | 0,82253 |
| Corrèze | 49,574 | 0,82229 |
| Vendée | 48,907 | 0,81122 |
| Sèvres (Deux-) | 48,778 | 0,80908 |
| Yonne | 48,338 | 0,80178 |
| Gers | 47,863 | 0,79389 |
| Ariége | 47,800 | 0,79286 |
| Indre-et-Loire | 47,670 | 0,79069 |
| Eure-et-Loire | 45,864 | 0,76075 |
| Creuse | 45,799 | 0,75965 |
| Loiret | 45,214 | 0,74996 |
| Cantal | 45,044 | 0,74715 |
| Drôme | 44,319 | 0,73511 |
| Var | 43,758 | 0,72581 |
| Côte-d'Or | 42,861 | 0,71094 |
| Nièvre | 41,707 | 0,69179 |
| Aude | 41,494 | 0,68826 |
| Marne | 41,094 | 0,68162 |
| Vienne | 41,030 | 0,68056 |
| Aveyron | 40,707 | 0,67520 |
| Aube | 40,347 | 0,66923 |
| Allier | 40,182 | 0,66649 |
| Marne (Haute-) | 39,457 | 0,65447 |
| Loir-et-Cher | 39,088 | 0,64836 |
| Pyrénées-Orientales | 38,176 | 0,63323 |
| Indre | 35,665 | 0,59157 |
| Cher | 34,597 | 0,57385 |
| Landes | 31,259 | 0,51850 |
| Lozère | 27,555 | 0,45706 |
| Alpes (Hautes-) | 23,322 | 0,38683 |
| Alpes (Basses-) | 20,926 | 0,34709 |
| Corse | 19,929 | 0,33055 |

—Ainsi, l'on voit dans ce tableau que le département du Nord, par exemple, a 171 habitants, plus une fraction par kilomètre carré, et que le rapport entre la densité de sa population et celle de la France entière est de 2,83868ᵉ, ou plus sommairement 2 4/5ᵉ. Le département de la Seine n'est point compris dans ce tableau, parce que la ville absorbe plus des 7/9 de la population du département, et que la densité de population dépend ici d'éléments dissidents. Paris seul contient en

nombre rond 22,445 individus par kilomètre carré, ou 224 par hectare, ce qui donne une densité de population 372 fois plus grande que la densité moyenne de toute la France. Le surplus du département ne contient que 357 individus par kilomètre carré, ce qui est encore le sextuple de la densité moyenne de toute la France. — Parmi les ordonnances du roi Louis XI, il en est une que ce monarque avisé rendit dans un moment où il craignait l'invasion des Anglais, et qui lui fait beaucoup d'honneur par la manière dont tout y est prévu et sagement disposé: c'est celle qui organisait la milice de Paris, ou, comme on dirait aujourd'hui, la garde nationale. (Voyez *Recueil des ordonnances*, t. XVII, p. 25, et Jean de Troyes, t. XIII, p. 342-351, 357, et 358 des *Mémoires* de la collection de Petitot.) Cette ordonnance, en date du 14 sept. 1457, prescrità tout habitant de Paris, gens de métier, officiers, nobles, marchands et gens d'église, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60, de se réunir tout armés sur les boulevards de la ville, à jour fixe, afin que le roi puisse les passer en revue: «Yssissent, dit Jean de Troyes, dehors ladite ville, en armes et habillement de guerre, et s'il y en avait aucun qui n'eussent harnais, que néantmoins ils eussent en leurs mains un bâton défensable, et sur peine de la hart... C'étaient bien de soixante à quatre-vingt mille têtes armées, dont il y avait trente mille tous armés de jacques ou brigandines. » Jean de Troyes ajoute que le nombre de 60 ou 80,000 était égalé par ceux qui restaient dans la ville, ce qui suppose une population de 120,000 ou de 160,000 habitants. Mais si l'on calcule d'après les données qui nous sont fournies par les tables statistiques de la ville de Paris, 60,000 individus mâles entre 16 et 60 ans donnent une population totale de 190 mille individus, et 80,000 mâles de 16 à 60 ans une population totale de 243,000. Nous réduirons ce nombre à 160 mille au moins, ou à 180,000 au plus, et nous croyons ainsi approcher beaucoup de la vérité. Nous connaissons la superficie de Paris à l'époque où Louis XI rendit son ordonnance: elle était de 1,300 arpents des eaux et forêts, ou de 663 hectares, ce qui donne, pour 160,000 habitans, 241 habitants par hectare, et 271 pour 180,000 habitants. Ainsi, l'on voit que, par l'évaluation la plus modérée quoique Paris, sous Louis XI, eût une population six fois, ou cinq fois moindre qu'elle n'est aujourd'hui, cette population était beaucoup plus agglomérée, ou présentait une plus grande densité; comme on devait s'y attendre pour une ville entourée de remparts, et construite pour la défense ainsi que toutes les villes l'étaient alors. — Ce sujet peut donner lieu à d'autres considérations aussi importantes pour l'histoire. Sans doute la France s'est beaucoup accrue en population et en richesse, et elle n'est pas plus restée stationnaire que bien d'autres pays de l'Europe; mais il ne faut pas croire que, même dans les temps les plus barbares et les plus décriés, l'administration fût dépourvue d'habileté. Le *Polyptique* d'Irminon démontre, au contraire, que l'administration des moines était très éclairée et très favorable aux progrès de l'agriculture, et au développement de la population. Il résulte des recherches minutieuses et consciencieuses d'un jeune savant que, vers la fin du VIIIe siècle, et au temps de Charlemagne, on cultivait dans le finage de Palaiseau, qui appartenait à l'abbaye St-Germain-des-Prés, 1/15e en plus de terres qu'on n'en cultive aujourd'hui; que depuis cette époque la culture de la vigne dans la même étendue de terrain a diminué de près d'un quart; que les prés se sont accrus d'environ 1/8e, et que les bois ont presque triplé; qu'enfin, il n'existe plus aujourd'hui que deux moulins sur ce territoire, tandis qu'il y en avait trois à la fin du VIIIe siècle. Il est démontré en outre que la population de ce district était à cette époque d'un individu pour 67 ares 67 centiares, et qu'elle est aujourd'hui d'une personne pour 65 ares 67 centiares: il résulte de là que cette population s'est accrue seulement, depuis Charlemagne, de 1/47e. Les détails donnés par le savant

auteur prouvent aussi que la classe des colons ou cultivateurs jouissaient à cette époque de plus d'aisance que les paysans de quelques unes de nos provinces; et il a raison de dire que, sous le rapport de l'agriculture et de la population, le Palaiseau du IXe siècle a peu de chose à envier au Palaiseau du XIXe (Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule, depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne* (1832, in-8°, p. 190).

Ainsi qu'on l'a dit, les différents peuples ou provinces qui ont été annexés à la couronne de France, agglomérés entre eux pour former un seul et même royaume, ne s'y trouvaient pas réunis par les mêmes moyens, n'y étaient pas attachés par des liens de même nature: la Bretagne, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais, s'étaient réservé le droit de ne payer les impôts qu'après qu'ils avaient été consentis par les trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état; c'était ce qu'on appelait les *pays d'état*, qui se regardaient avec raison comme des contrées à part et privilégiées dans la monarchie. La différence des lois, des coutumes, des juridictions, du mode d'administration, était encore un grand obstacle à la fusion des diverses parties du royaume en un seul tout; cependant, avant que la révolution de 1789 eût anéanti tous les droits, placé tout sous un seul et même code, la législation, et la puissance toujours croissante de nos rois n'avaient cessé pendant plusieurs siècles de travailler à faire disparaître toutes les inégalités, à effacer toutes les différences; et sous ce rapport, on peut dire qu'ils contribuèrent à préparer l'irruption de ce torrent qui devait les anéantir, lorsqu'ils eurent trop affaibli les digues qui le retenaient. Mais les oppositions ou les dissemblances qui ne sont pas le résultat des lois ni des institutions résistent plus long-temps aux effets de celles-ci et aux efforts du gouvernement, et de ce genre sont les différences de races et de langages. Un grand nombre de nations diverses ont, dans le laps des siècles, pris racine sous ce beau climat de France et sur son sol si fertile; et elles nous font voir encore, après tant de siècles, leurs empreintes spéciales dans les populations existantes. Au Midi, sur les côtes de la Méditerranée, entre les Pyrénées et les Alpes, les Ibères et les Ligures mêlés; dans le centre et à l'Ouest les Celtes; dans le Nord, les Belges, telles sont les différentes races d'hommes que l'histoire nous fait apercevoir à la lueur des premiers rayons dont elle éclaire le sol que nous habitons. Bientôt après, les Grecs de l'Ionie viennent porter sur le rivage où est Marseille leurs arts, leurs sciences, leur luxe et leur corruption, et mêler le sang oriental aux races sauvages de ces contrées. Puis les Romains s'imposent à tous les peuples des Gaules, s'incorporent avec eux; et, par les admirables constructions de leurs routes, par la diffusion de leur belle langue, ils établissent entre ces nations, souvent ennemies, des communications faciles et rapides; ils les unissent toutes entre elles par une même administration, une même loi et un même intérêt; et tant de races diverses composent enfin une grande nation et deviennent romaines. Mais bientôt les Bourguignons à l'Est, les Goths et les Visigoths au Sud, les Francs dans le Nord, détruisent ce grand corps et en forment plusieurs autres différents d'origine, de coutumes, rivaux et ennemis: puis, plus tard, les peuples septentrionaux, les hommes du Nord, grands et belliqueux, viennent prendre leur part de ce riche territoire, et s'emparent des plus riches campagnes de l'Ouest, passent ensuite en Angleterre, dont ils font la conquête, versent de nouveau leurs troupes sur la France, et dominent long-temps dans toutes les provinces de l'Ouest. Ce sont là les dernière races qui ont occupé la Gaule, et qui ont altéré les types de celles dont elle était peuplée avant leur venue. Maintenant encore elles se reconnaissent facilement dans les traits des races existantes. Quel est celui qui, parcourant la France, a été observateur assez superficiel pour n'être pas frappé des

différences de taille, de couleur, de traits, d'allure des hommes du Midi et de ceux du Nord. Ces derniers, en général, grands, blonds aux yeux bleus, au teint frais, à la peau souvent un peu blafarde, à la démarche plus lente, plus empesée, plus grave; les Méridionaux, petits, bruns, vifs, colorés, intelligents, passionnés. Quel contraste entre les Bretons, courts, trapus, au teint uniforme, aux cheveux durs, noirs et plats; et les Normands, leurs voisins, tels que nous venons de les décrire, à la taille élancée, à la chevelure ondulante? Et ces Béarnais, souvent clairs, à taille moyenne, mignards, affectueux, gracieux dans tous leurs mouvements, ne forment-ils pas un contraste complet avec les Basques, leurs voisins, à peau brune, aux traits mâles et prononcés, aux jarrets vigoureux, si lestes qu'ils daignent à peine poser le pied sur le sol qu'ils parcourent, et bondissant sur les rochers comme les isards de leurs montagnes? Les différences des langues établissent encore des oppositions plus prononcées entre ces différentes races, et les font distinguer entre elles d'une manière plus infaillible. Dans le siècle de Louis XIV, elle devait être encore bien en vigueur, cette langue d'Oc, lorsque Racine se plaignait au bon La Fontaine, son ami, de ne pouvoir se faire entendre aussitôt après avoir passé la Loire. Maintenant, cette cause de séparation et d'opposition à une fusion générale, à une même nationalité, s'affaiblit de jour en jour. Pourtant, 800,000 individus en Bretagne sont de la race des Brayzads, que nous nommons Bas-Bretons, et parlent l'ancien celtique, la même langue que celle du pays de Galles en Angleterre. Les Escualdunacs ou Basques, parlant l'escuara, qui n'a d'analogie avec aucune autre langue de l'Europe, sont en France au nombre de plus de cent mille. Ceux qui parlent le deutsche, ou qui sont de race allemande, forment la masse de la population de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine; les Deutsches néerlandais, dans le département du Nord, parlent le flamand. Dans tout le Midi, au-delà de la Loire, les différents dialectes de la langue romane, le gascon, le béarnais, le provençal, le languedocien, sont la langue usuelle du peuple et de la plus grande partie de la population: et si celle-ci n'a pas oublié la langue des troubadours, les Picards, presque aux portes de Paris, ne se ressouviennent que trop de celle des trouvères; ils parlent tellement leur ancienne langue que dans notre jeunesse nous ne pouvions, ni les comprendre, ni nous faire comprendre d'eux. Le Bourguignon a son dialecte particulier, et même comme le Midi ses poésies et ses chansons nationales. Les Normands et les Champenois se font remarquer par un accent et des expressions étranges; de sorte qu'il n'y a réellement en France que l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Blaisois, la Touraine, c.-à-d. l'ancien domaine de Hugues-Capet, où l'on parle le français pur. Le peuple dans l'Orléanais, dans le Blaisois et dans la Touraine, parle cette langue avec moins d'incorrection que le peuple de la capitale, parce que la population y a été moins mélangée. Mais ce qui tend à entretenir encore en France les nationalités particulières, c'est l'éloignement où se trouvent les grandes villes les unes des autres, et les moyens de communications entre les diverses parties du sol, qui ne sont pas encore assez faciles et assez rapides. La France ne compte qu'une seule ville dont le nombre des habitants excède 700,000 ames, c'est Paris; et en l'exceptant, il n'y a, non plus, qu'une seule ville dont le nombre des habitants excède 160,000 ames, c'est Lyon; Marseille en a 145,000, et Bordeaux seulement 109,000; ensuite, Rouen excède le nombre de 80,000; Lille, Toulouse et Nantes ont plus de 60,000 habitants. Cinq villes excèdent le nombre de 40,000, ce sont Orléans, Strasbourg, Amiens, Metz et Nîmes. Onze villes surpassent le nombre de 30,000 ames, savoir, Rennes, Saint-Étienne, Montpellier, Angers, Avignon, Nancy, Versailles, Caen, Reims, Clermont et Toulon. Presque toutes les autres villes tombent beaucoup au-dessous

de ces nombres. Les chefs-lieux des trois départements des Basses-Alpes, des Ardennes et de la Creuse (Digne, Mézières et Guéret), n'ont pas même 4,000 habit. La France possède environ 200 places fortes et cinquante ports, qui sont soumis à un régime et à une administration particuliers. — On met assez généralement le tiers de la population dans les villes, les deux autres tiers dans les campagnes: d'après cette évaluation, on calcule que 10 à 11 millions d'individus habiteraient 2,450,000 maisons urbaines, et 21 millions, 3,082,450 maisons rurales; il y aurait 4 habitants et demi par maison dans les villes, et 5 2/10 dans les campagnes (Benoiston de Châteauneuf, *Notes statistiques sur la France*). — Mais, en supposant ce calcul exact (et nous ne pensons pas qu'il le soit), il serait insuffisant pour donner une idée même générale et imparfaite de la population sous le rapport de l'habitation. Ceux qui ont parcouru la France savent que, dans sa plus grande partie, les cultivateurs sont réunis dans de grands villages, qui souvent, par leur étendue et par la manière dont ils sont construits, diffèrent peu des bourgs ou des petites villes, et sont à une grande distance les uns des autres. Ce serait donc un travail utile que de distinguer la population agglomérée de ces chefs-lieux de communes, et d'y joindre le tableau des *écarts*, c.-à-d. des habitations, soit isolées, soit réunies en petit nombre, qui en dépendent, et leur distance mesurée à partir du clocher de la principale église (1). — La religion ne paraîtrait pas devoir être en France une cause de dissidence ni d'obstacles à une même nationalité, puisque le nombre des protestants n'est évalué qu'à 1200 mille, celui des juifs à 65 mille; le reste de la population professe la religion catholique, ou n'en reconnaît pas d'autres. Toutefois, cette cause même se fait sentir: si les protestants forment une très petite partie du grand tout, cette partie est en général riche, puissante, éclairée, active; parmi elle, se remarque depuis quelques années un esprit de prosélytisme auquels les catholiques, plus indifférents, semblent avoir renoncé. L'examen des diverses causes morales qui retardent ou empêchent la fusion des différentes classes de la population et empêchent de produire cet intérêt commun, qui exalte le patriotisme d'une nation, la rend invincible, et donne à ses moyens de prospérité toute leur puissance, nous ferait franchir les limites de la froide et exacte statistique, dans lesquels il convient de nous renfermer ici. Terminons en donnant les chiffres qui concernent l'organisation ecclésiastique, judiciaire, administrative et militaire. — Il y avait en France, avant la révolution, 18 provinces ecclésiastiques, dont la circonscription formait un archevêché, et 120 diocèses ou évêchés, coordonnés d'après les anciennes divisions romaines. Selon le dernier concordat, il existe aujourd'hui 14 archevêchés et 66 évêchés, principalement coordonnés d'après les départements, sauf un petit nombre d'exceptions. — Quand l'assemblée constituante supprima les ordres religieux et déclara les biens ecclésiastiques propriété nationale, le nombre des ecclésiastiques de tout genre s'élevait à 142,000. Dans ce nombre il y avait seulement 32,000 religieuses, et 19,000 religieux de tous les ordres. — Le clergé français actuel, ou le clergé de la religion catholique en France, de toute hiérarchie, de tout grade, se monte à 40 000 individus, et à 50,000, si l'on y joint les élèves qui sont dans 86 séminaires et 120 écoles secondaires, mais tous ces élèves ne se font pas prêtres. — Quant aux cultes non catholiques, la religion protestante compte 388 ministres pour les luthériens, 387 pour les réformés de la confession d'Augsbourg,

(1) En faisant diviser une carte de France de Cassini par communes, et en s'aidant du beau travail que vient de publier l'administration de la poste aux lettres (2 vol. in-folio), qui contient plus de 60,000 noms de lieux avec le nombre des habitants, un savant laborieux et patient pourrait exécuter cette répartition; mais le gouvernement, par le secours des percepteurs de contributions, la ferait plus exactement. J'ai fait dresser un travail semblable pour le département de la Nièvre, et je puis assurer, par expérience, qu'il est d'une utilité journalière et considérable pour une bonne administration.

total 775. Pour les israélites, un grand rabbin, pour les consistoires de Paris, 86 ministres officiants, ou 94 pour tout le culte israélite. Pour le total des cultes non catholiques, 869.—Le dénombrement relatif à l'instruction publique doit suivre celui du clergé, qu'on a trop isolé; mais nous prévenons que nous ne nous occuperons ici de cet objet, comme de tous les autres, que sous le rapport des chiffres, et comme servant à éclairer ce que nous avons dit de la population, chacun de ces sujets importants devant être traité ailleurs avec plus de développement. On comptait en 1834 :

| | |
|---|---|
| Écoles de garçons | 31,420 |
| Écoles de filles | 10,672 |
| Total | 42,092 |

| | |
|---|---|
| Le nombre des élèves qui les fréquentaient était de | 1,907,000 |
| Celui des pensions et institutions | 20,500 |
| Colléges communaux | 29,700 |
| Colléges royaux | 11,500 |
| Séminaires | 13,000 |
| Total | 1,981,700 |

Le nombre de ceux qui suivent les cours dans les différentes facultés du royaume, dans les académies de Paris, de Rouen, Bordeaux, Lyon, Aix, Toulouse, Strasbourg, Rennes, Grenoble, Caen, Dijon, Montpellier, se trouvait alors réparti de la manière suivante :

| Étudiants, | | | |
|---|---|---|---|
| en droit, | 4,644, | dont 2,800 | à Paris. |
| en théologie | 500, | 140 | protest. |
| en médecine | 1,930, | 1,100 | à Paris. |
| dans les scienc | 2,135, | 1,200 | *id.* |
| dans les lettres | 1,900, | 1,500 | *id.* |
| Total, | 11,165, | dont 6,900 | à Paris. |

Il y a en France 27 cours royales, qui embrassent chacune dans leur ressort un certain nombre de tribunaux de première instance, dont au besoin elles confirment et annulent les jugements, et une cour de cassation, qui casse et infirme les arrêts des cours royales, quand celles-ci s'écartent de la loi, ou quand les formes ont été violées. Il y a en outre 218 tribunaux de commerce.—Le nombre des présidents, conseillers, et juges de tous les tribunaux du royaume, est de.

| | |
|---|---|
| présidents, conseillers, et juges | 2,532 |
| celui des avocats-généraux, de | 33 |
| des procureurs du roi, de | 389 |
| des greffiers des tribunaux, de | 104 |
| des greffiers des tribunaux de commerce, de | 218 |
| des avocats, de | 6,619 |
| des avoués, de | 3,569 |
| des huissiers, de | 8,000 |
| | 21,264 |

Il se juge, environ, chaque année, 300,000 procès, tant civils que criminels.

La France est partagée en 20 divisions ou gouvernements militaires, qui comprennent un plus ou moins grand nombre de départements, selon l'étendue de chacun d'eux, ou les exigences et les besoins du service. En 1834, l'armée se composait ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| en infanterie, | 207,000 hommes. |
| en cavalerie | 50,000 |
| en artillerie | 22,700 |
| Pour le génie | 7,000 |
| les équipages | 8,000 |
| les vétérans | 10,000 |
| gendarmerie | 15,500 |
| Total, | 320,200 |
| A quoi il faut ajouter l'administration : intendant and sous-intendants militaires | 2,690 |
| Total général, | 322,890 |
| Chevaux | 65,200. |

Le grand état-major de l'armée se compose de 693 officiers, à la tête desquels se trouvent 14 maréchaux de France et 61 lieutenants-généraux. Un officier d'état-major coûte par an à l'état 5,512 fr.

| | |
|---|---|
| de cavalerie | 2,414 |
| de gendarmerie | 2,717 |
| Un soldat d'infanterie | 440 |
| de cavalerie | 539 |
| Un gendarme | 831 |

Le nombre des bâtiment de la marine royale s'élève à 350, parmi lesquels on compte 29 vaisseaux de ligne, 35 fré-

gates ; les autres sont de moindre importance; mais il ne faut pas oublier de mentionner que parmi eux on comptait 17 bâtiments à vapeur, de la force de 50 à 160 chevaux : le nombre de ces derniers est aujourd'hui de 40 à 50.—Les cinq grands ports militaires où ces vaisseaux se construisent, s'approvisionnent et se retirent, sont Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg et Lorient.— Le corps des troupes de la marine de toutes armes se compose de 28,600 individus. Le corps des officiers est de 1,564, et dans ce nombre figurent 3 amiraux, 11 vice-amiraux et 20 contre-amiraux.

| | |
|---|---|
| Un officier de mer coûte par an à l'état . . . . . . . . . . . . | 3,233 fr. |
| Un officier marinier et marin . . | 715 |
| un sous-officier et soldat de marine . . . . . . . . . . . . . . | 504 |

Le nombre des bâtiments de la marine est d'environ 8,000 (le tiers du nombre de ceux qu'emploie l'Angleterre). Ces bâtiments sont montés par 57,200 h.$^{mes}$, et portent 279,000 tonneaux, ou 1,488,000,000 livres de marchandise.

On a déterminé, mais sur des documents bien incertains, le nombre des indigents pour toute la France, à 1,600,000 (*v.* Alban de Villeneuve et Benoiston de Châteauneuf). Si l'on y comprend aussi les pauvres qui reçoivent temporairement des secours des bureaux de charité, nous pensons que ce nombre est beaucoup trop faible. Si l'on y comprend seulement les vagabonds et ceux qui sont dans un état absolu d'indigence, ce nombre suivant nous est trop grand de moitié. — Le nombre des malades dans les hôpitaux est évalué à . . . . . 50,200 Celui des femmes en couches à. 18,400

| | |
|---|---|
| Le nombre des malades dans les hôpitaux est évalué à . . . . . | 50,200 |
| Celui des femmes en couches à. | 18,400 |
| Total, | 68,600. |

| | |
|---|---|
| Dans les hospices, on compte : | |
| Vieillards et infirmes . . . . , | 140,000 |
| Aliénés . . . . . . . . . . . . | 11,000 |
| Jeunes avengles . . . . . . . . | 2,000 |
| Sourds muets . . . . . . . . . | 5,000 |
| Orphelins ou enfants abandonnés . . . . . . . . . . . . . | 18,000 |
| Total. | 176,000 |

La trop grande extension donnée à l'idée charitable de saint Vincent-de-Paul a produit les effets les plus funestes : pour prévenir un crime qui répugne à la nature, et qu'elle sait combattre, on donne une prime à la débauche, qui enfante tant d'autres crimes. On en commet d'ailleurs soi-même un très grand, en assassinant par défaut de soins les faibles créatures qu'on prétend secourir. Le nombre des enfants trouvés s'est accru depuis 1790 de 30,000 à 130,000. Dans plusieurs départements, on manque de ressources pour subvenir à cette dépense, qui s'accroît chaque année, par l'effet d'une législation vicieuse et d'une fausse philanthropie. — On compte en France autant de maisons d'arrêt que d'arrondissements . . 363

| | |
|---|---|
| On compte en France autant de maisons d'arrêt que d'arrondissements . . | 363 |
| autant de maisons de justice que de chefs-lieux . . . . . . . . . . . . | 86 |
| Les prisons centrales sont au nombre de . . . . . . . . . . . . . . | 19 |
| Les bagnes, à Brest, Toulon, Rochefort et Lorient, au nombre de. . . | 4 |
| Les dépôts de mendicité . . . . . | 5 |
| Total, | 477 |

| | |
|---|---|
| La population des maisons centrales se composait en 1830 de 13,040 hommes et de 5,390 femmes . . . . . . . . | 18,430 |
| Celle des bagnes était en 1834 de | 7,200 |
| Total, | 25,630 |

Depuis sept ans, la France, tous les ans, fournit 314 mille accusés à ses tribunaux, depuis le plus léger délit jusqu'aux plus grands forfaits ; sur ce nombre on compte 287 mille condamnés ; 114 périssent sur l'échafaud ; les autres expient leurs fautes ou leurs crimes aux bagnes ou dans les prisons. Ces chiffres donnent un accusé sur 113 habitants, un condamné sur 111. C'est toujours dans la Marche, le Limousin et en Poitou qu'il se commet le moins de crimes, et en Corse et à Paris qu'il s'en commet le plus. — Le nombre des suicides dans toute la France est de près de 2,000, Paris seul donne près du septième de ce nombre.

Nous terminerons par les chiffres qui démontrent la situation de l'état des finances de la France, en 1835. Le montant

des contributions directes et indirectes, des recettes de différentes natures et droits divers, était de. 996,557,000 fr.

Celui de frais de perception, d'exploitation et de régie, de . . . . 115,418,600

Total général, 1,111,975,600 fr.

Les dépenses sont établies par le même budget à . . . . . . . . 1,030,090,200 fr.

C'est en supposant 32 millions d'habitants, une somme de 31 fr. 25 cent. par tête; mais dans ces évaluations ne sont pas comprises les charges locales, les contributions communales et départementales, également obligatoires, quoiqu'elles n'entrent pas dans le budget de l'état. Les intérêts de la dette publique dans le budget de 1835 montaient à 318,736,000, de sorte qu'il restait encore 712,354,200 pour les dépenses effectives. — Il y a en France, encore aujourd'hui, 13 hôtels de monnaie (autrefois ce nombre était de 17), et, durant l'espace de quatre ans, depuis 1830 jusqu'en 1834, il y a été frappé . 1,015,000,000 fr. en argent . . . . . . 3,023,623,000 en billons . . . . . . 56,876,000

4,095,499,000 fr.

Ce qui donne 128 francs par individu. On croit pouvoir évaluer, d'après ces calculs, le numéraire circulant à plus de quatre milliards, mais on ne s'appuie à cet égard sur aucune base capable de justifier une telle assertion. — La régularité dans la comptabilité est admirable dans les finances de France, mais le grand vice est l'énormité des frais de perception, qui vont, en y comprenant tous les genres de contributions, à plus de dix pour cent. Dans aucun pays de l'Europe ils n'atteignent ce taux. Il serait facile d'économiser ou de rendre productifs 40 millions par an sur ces frais, sans nuire en rien à la sûreté et à l'exactitude des rentrées. On le sait, mais on ne le voudra jamais, parce que les intérêts particuliers des hommes du pouvoir s'y opposeront toujours. — On a dressé, d'après les documents les moins imparfaits, et d'après des calculs approximatifs, le tableau suivant du produit annuel des différentes branches de l'industrie française:

| | |
|---|---|
| Produit du règne minéral | 97,000,000 f. |
| Grains . . . . . . . . . | 1,900,000,000 |
| Vins . . . . . . . . . . | 800,000,000 |
| Prairies naturelles . . . | 700,000,000 |
| Légumes et fruits . . . . | 262,000,000 |
| Coupes de bois . . . . . | 141,000,000 |
| Lin, chanvre . . . . . . | 50,000,000 |
| Animaux domestiques . | 650,000,000 |
| Fabriques et manufactures, les bénéfices compris | 1,400,000,000 |
| | 6,000,000,000 f. |

Si ce tableau approche de la vérité, l'état absorbe par l'impôt plus du sixième des produits de toute nature.

Quand Pline se trouve forcé, par le plan de son immense ouvrage, de se réduire à une simple liste de noms, il a le soin de dire: « Ce n'est ici qu'une nomenclature, mais c'est la nomenclature du monde et des productions de la nature. » Je dirai aussi aux lecteurs français: Ce ne sont ici que des chiffres, mais ces chiffres sont le résumé des faits les plus importants de l'existence de votre patrie, et n'oubliez pas qu'aux yeux du sage, introduire dans une seule colonne de ces chiffres une amélioration notable et la rendre durable, par des institutions fortes et bien combinées, est une gloire préférable à la brillante célébrité que donnent cent victoires acquises en prodiguant le sang humain et les richesses des peuples: cette gloire demande un génie plus rare. L'histoire compte un assez bon nombre de despotes conquérants et beaucoup de grands capitaines, mais très peu de grands rois et de grands ministres.

B^on Walckenaer,
De l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

§ III. — Histoire du commerce et de l'industrie.

Lorsqu'on étudie avec soin l'histoire du commerce et de l'industrie, on s'aperçoit que la prospérité de chaque peuple a dépendu, à toutes les époques, de certains avantages inhérents à son territoire, et de la législ-

lation du travail, autant que du génie de ses habitants. Ainsi, la France, appelée par sa situation au rang de puissance maritime, a exercé une grande influence dans le monde commercial par la spécialité de ses productions et par le goût remarquable de ses ouvriers en tout genre. Il est facile de suivre au travers des âges son développement industriel et d'apprécier quelles furent les causes de toutes les vicissitudes que ce développement a subies jusqu'à nos jours. C'est ce que nous nous proposons de faire dans l'exposé rapide que nous allons donner, et qui se composera de deux parties, l'histoire du passé, le tableau du présent.— Pour trouver les premières traces d'une organisation complète de l'industrie, il faut remonter jusqu'au règne de saint Louis, qui établit les corporations sous le nom de *confréries*, *communautés*, *universités* d'ouvriers. Aucune législation spéciale n'avait régi jusqu'alors les classes laborieuses. La plupart des métiers étaient exercés par des artisans isolés, rançonnés, misérables; les industries étaient, pour ainsi dire, patriarcales, exploitées au sein de la famille : chaque ménage fabriquait, à peu d'exceptions près, les objets nécessaires à sa consommation, et la division du travail était presque inconnue. De distance en distance, quelques foires célèbres et fréquentées offraient un marché où l'on venait s'approvisionner, pour plusieurs mois, de certaines marchandises ou denrées nécessaires, et puis le commerce retombait dans son état habituel de langueur, qui s'explique par l'absence ou l'insécurité des communications. On n'avait alors aucune idée du crédit et de l'influence des capitaux sur la production; des dispositions sévères proscrivaient, comme un crime, sous le nom d'usure, le prêt à intérêt. — Saint Louis entreprit le premier de détruire l'anarchie industrielle, et il confia au célèbre Pierre Boileau le soin d'organiser les éléments épars de la production. Nous n'accepterions pas volontiers aujourd'hui cette réforme, qui dut être un bienfait pour le temps; mais telle qu'elle fut, elle a puissamment contribué à la prospérité de la France, et peut-être à l'indépendance des classes ouvrières. Toutes les forces industrielles, jusqu'alors isolées, se concentrèrent; l'industrie eut sa discipline comme de nos jours les armées; l'apprentissage fut soumis à des règles précises; les jeunes ouvriers reçurent leur direction des anciens; les confréries furent placées sous la protection des saints, et gouvernées par un surveillant général qui prit le titre de *grand-chambrier de France*. C'est ainsi que les charpentiers adoptèrent la bannière de saint Joseph, les cordonniers celle de saint Crépin, les barbiers et chirurgiens celle de saint Côme, les chandeliers celle de saint Nicolas: chaque corporation eut un saint pour patron. On trouve dans le fameux *Livre des métiers* de saint Louis des détails fort curieux sur l'origine de ces associations, dont le résultat essentiel fut de donner à l'industrie une sorte d'administration et de force, destinée plus tard à créer des merveilles. — Il ne faudrait pas pourtant faire honneur seulement au génie civilisateur de saint Louis de la grande pensée qui inspira cette première organisation du travail. Il y eut aussi une intention fiscale, et l'industrie paya bien chèrement les privilèges dont on entoura sa constitution naissante. On dirait même, à voir le luxe d'impôts dont elle fut accablée, que ce fut pour la mieux exploiter qu'on affecta de la protéger: les marchands furent soumis à toutes sortes d'exactions; une fiscalité ingénieuse et inflexible poursuivit de ses amendes la plus légère infraction à des règles trop nombreuses pour n'être ni oubliées, ni éludées. Les uns ne pouvaient vendre avant huit heures du matin, les autres avant neuf; ceux-ci pouvaient filer la laine, mais ils devaient s'abstenir de filer le lin; d'autres avaient le droit de fabriquer de la bougie de cire, mais non de la chandelle de suif. Il y avait des distinctions entre le suif de bœuf et celui de mouton, et du danger à mêler la vieille cire avec la nouvelle.—Nous avons peine à comprendre l'utilité de ces prescrip-

tions tyranniques, dont les unes avaient pour but de protéger le consommateur contre le producteur, et l'acheteur contre le marchand, tandis que les autres livraient sans pitié l'ouvrier apprenti à l'arbitraire du maître. Mais, dans ces temps de despotisme et d'exactions, les réformes les plus salutaires devaient conserver quelque chose du caractère général de l'époque, et il n'est pas étonnant qu'au sein même des corporations qui semblaient créées pour mettre un terme à l'anarchie des métiers, on retrouvât des causes inévitables d'anarchie. C'est ainsi que, dès les premiers essais d'organisation, une lutte profonde, continuelle, interminable, s'établit entre les divers états. Les savetiers pouvaient raccommoder les vieux souliers, mais il leur était interdit de fabriquer des souliers neufs. Les menuisiers devaient se borner à raboter et à assembler des planches; les grosses pièces de bois étaient du ressort exclusif des charpentiers. Comment établir une ligne de démarcation équitable? Comment concilier tant d'intérêts rivaux, toujours disposés à empiéter les uns sur les autres? — On crut aussi remédier aux négligences de la production et aux friponneries des marchands, en multipliant les conditions d'admission à la maîtrise, et les épreuves imposées aux marchandises. Chaque maître fut obligé de signer son œuvre; les tonneliers eux-mêmes durent signer leurs tonneaux. Un cercle mal posé, un serrure mal fermée, une pièce de drap mal teinte entraînèrent des amendes énormes, dont une partie revint au roi, et le reste aux communautés. On voyait sans cesse des sergents parcourir les rues, portant de longs rubans de parchemin aveo ces mots sinistres : *amendes des boulangers*, *des serruriers*, *des maçons*, *des tanneurs*, comme si les réglements de l'industrie n'eussent été que des piéges tendus aux ouvriers dans l'intérêt du fisc ou des chefs des corporations. Bientôt, en effet, il s'établit au sein de ces corporations une véritable aristocratie de syndics et de maîtres, qui prolongèrent à sept, huit, neuf et dix ans la durée de l'apprentissage, et s'assurèrent ainsi eux-mêmes contre les chances de la concurrence. L'ouvrier fut attaché à l'atelier comme le serf à la glèbe; il devint pendant plusieurs années la propriété de son maître. — Le droit de travailler une fois proclamé *droit royal*, les plus simples mouvements de la vie industrielle furent soumis à des conditions rigoureuses. Tel homme qui avait fait cinq ans d'apprentissage à Rouen ne pouvait entrer dans une communauté à Paris ou à Bordeaux sans recommencer sa carrière d'apprenti. Faute d'un capital modique pour s'établir, il était obligé de demeurer compagnon toute sa vie, et le mariage lui devenait impossible. Les syndics des corporations avaient multiplié à plaisir les formalités et les frais de la maîtrise, afin d'en écarter les compagnons et de se perpétuer les monopoles. La lettre de maîtrise entraînait un droit d'enregistrement, un droit royal, un droit de réception, un droit de police, un droit d'ouverture de boutique, et des honoraires pour les jurés, pour leur doyen, pour l'huissier, pour le clerc de la communauté. Un jardinier, une bouquetière n'avaient pas moins de 200 francs à payer pour avoir le droit d'exercer; un pâtissier payait 1,500 francs, sans compter les *bien-venues*, les fêtes, festins et présents. — Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans de plus grands détails sur les abus de ce régime; ils ont été signalés avec une grande éloquence par Turgot dans son magnifique préambule de l'édit de 1776. Il suffira de dire que les réglements de saint Louis, successivement modifiés par l'édit de Henri III, de décembre 1581; par l'édit de 1597, sous Henri IV, et par celui de mars 1673, sous Louis XIV, ont exercé une influence immense sur l'industrie française. Si quelquefois, en imposant aux ouvriers des règles trop serviles, on peut accuser ces réglements d'avoir arrêté l'essor de leur génie, ils ont contribué au maintien des traditions et à la conservation des procédés; ils ont donné aux productions nationales un caractère original qui leur

assure encore, à beaucoup d'égards, de vastes débouchés. Mais ce qu'on peut regretter sans ingratitude pour les services du passé, c'est que notre industrie ait conservé, de ces temps reculés, des habitudes exclusives de protection tout-à-fait en désaccord avec les besoins du temps où nous vivons, de sorte qu'aujourd'hui nos avantages et nos désavantages nous viennent précisément de la même source; les circonstances sont différentes, les préjugés n'ont pas changé. — Ainsi s'explique l'inutilité des efforts tentés par Turgot pour faire passer dans les lois les réformes dont la nécessité était déjà évidente sous Louis XVI, grâce aux écrits et aux observations des économistes. La constituante elle-même y a échoué, et le système de Colbert revit de nos jours, en dépit des révolutions politiques qui ont si profondément modifié les hommes et les choses, depuis bientôt cinquante ans. Le système de Colbert n'est, en effet, qu'une application en grand des réglements de saint Louis. Saint Louis avait donné les douanes pour auxiliaires aux corporations; Colbert a donné celles-ci pour auxiliaires aux douanes. Tous deux, en imposant des règles sévères au travail, voulurent lui assurer le marché national, et frappèrent de droits répulsifs les produits étrangers; mais Colbert comprit mieux que saint Louis la portée de ses actes, et c'est pourquoi, malgré la différence des temps, ils exercent encore aujourd'hui une influence très grande sur tout le régime de la production française, influence qui demande, pour être bien comprise, que nous jetions sur les travaux de ce ministro un coup d'œil rapide et impartial.— Colbert avait été frappé de bonne heure de l'infériorité de nos manufactures et du peu de développement de notre commerce, et il eut bientôt compris la nécessité de favoriser les premières en donnant une vive impulsion au second. Au lieu de laisser subsister les anciens réglements dans leur forme exclusive et tracassière, il les modifia de la manière la plus avantagense aux besoins nouveaux. Il créa des inspecteurs instruits chargés de répandre au sein des fabriques les procédés les plus utiles, qu'il faisait acheter ou surprendre à l'étranger par des émissaires intelligents et infatigables. Il arrêtait, par l'édit de décembre 1666, l'accroissement excessif des communautés religieuses; il supprimait le droit d'aubaine à Marseille, afin d'y attirer les manufacturiers et les capitalistes étrangers. Une foule d'industries naissantes recevaient des encouragements efficaces, soit par des avances de capitaux ou des exemptions de charges, soit par des lois protectrices qui leur assuraient le monopole du marché national. Telle fut surtout la pensée dominante de Colbert, et c'est ainsi qu'il fit payer à la France entière les frais de premier établissement de cette immense quantité de manufactures dont le territoire ne tarda point à se couvrir. Il lui fallait lutter alors non seulement contre l'inexpérience française, mais encore contre la supériorité des fabriques étrangères; mais il parvint à surmonter tous les obstacles en veillant d'une manière également ferme sur les intérêts du commerce et sur les besoins de l'industrie.— Un tarif protecteur frappa de droits élevés les produits étrangers dont les similaires étaient naturalisés en France. En même temps, et pour adoucir les maux que ce système de restrictions allait causer au commerce, Colbert accorda toutes sortes de facilités aux négociants. Ses instructions aux consuls et aux ambassadeurs prescrivaient impérieusement de les faire respceter à l'étranger jusque dans les moindres détails, et la douane elle-même recevait l'ordre de se montrer facile dans ses relations avec le commerce : « Soyez un peu dupe avec les marchands, écrivait Colbert à M. de Sonzi, plutôt que de gêner le commerce. » Dans une autre circonstance, il mandait à M. de Béziers, ambassadeur en Espagne : « S. M. estime qu'il serait très avantageux pour le commerce que vous fissiez choix de trois ou quatre des plus habiles négociants français établis dans la Péninsule, pour les assembler chez vous une fois la semaine et *prendre leur*

*avis* sur tout ce qui se pourrait faire pour bonifier et augmenter leur commerce. Le roi n'est point résolu à souffrir que ses sujets reçoivent aucun mauvais traitement, et vous ordonne de faire savoir au conseil d'Espagne qu'il pourra lui faire perdre l'habitude qu'il a eue jusqu'à présent de ne leur rendre aucune justice. » — En même temps, et pour assurer sur les marchés étrangers la supériorité des produits de nos manufactures naissantes, Colbert adoptait les mesures sévères dont la rigueur ne serait pas excusable, si elle n'eût été la condition du système illimité de protection dans lequel il engageait l'industrie française. Des amendes énormes étaient imposées aux fabricants pour les moindres infractions aux réglements des manufactures; celui de 1670 entraînait l'exposition au carcan *du nom* de l'auteur d'un tissu mal exécuté; en cas de récidive, le fabricant y était exposé lui-même. Tel était le désir qu'avait Colbert d'encourager et d'honorer les professions industrielles qu'il ne craignit point d'attaquer les préjugés du temps, en autorisant la noblesse à faire le commerce maritime sans déroger. Il poursuivait de supplices horribles les contrebandiers. On ne trouve dans aucun règne une plus ample collection d'édits relatifs aux manufactures, au commerce et à la navigation, et c'est encore à Colbert que nous devons, sauf le système prohibitif, utile dans son temps, pernicieux dans le nôtre, les institutions les plus favorables au progrès de la richesse publique. Malheureusement, cette organisation a été si puissante, elle a tellement pénétré dans nos mœurs, qu'il est très difficile aujourd'hui de la modifier selon les besoins de l'époque et les immenses développements de toutes nos industries. Tout est changé en France depuis Colbert, la politique, l'agriculture, les moyens de communication, l'industrie, le commerce, et cependant la France est encore soumise aux idées qui ont inspiré ce grand homme. C'est ce qui explique les difficultés qu'on éprouve toutes les fois qu'il est question de réformer les parties de la législation économique, qui ont cessé d'être en harmonie avec notre situation actuelle. — Mais Colbert n'était pas partisan de la prohibition pour elle-même; il ne la considérait que comme un moyen provisoire de protection, et souvent même il appelait la concurrence à son aide, toutes les fois qu'il croyait remarquer un ralentissement calculé dans les progrès de l'industrie française. Les douanes l'intéressaient fort peu comme ressource fiscale, puisqu'il consentait *à être dupe* avec les négociants. Jamais il ne sépara dans son esprit l'idée de protection de celle de progrès. En créant les compagnies des deux Indes, en encourageant la pêche de la morue, en ouvrant le canal des deux mers, en fondant la manufacture de glaces du faubourg St-Antoine, celle des Gobelins et une foule d'autres, il avait pour but d'assurer la prospérité de l'avenir au moyen de quelques sacrifices imposés au présent. Il n'entrait pas dans son système d'éterniser ces sacrifices et de créer pour quelques grands producteurs une prime perpétuelle levée sur leurs concitoyens, et cependant il n'y avait encore sous son ministère, ni moyens de crédit, ni machines à vapeur, ni métiers mécaniques, ni matières premières, telles que le coton et la soie, au degré d'abondance où nous les voyons aujourd'hui. Qu'eût-il dit, si en présence de ces puissants éléments de production, on lui eût proposé la perpétuité des tarifs? — La perpétuité des tarifs est encore plus inexplicable depuis que les procédés du crédit ont permis à l'industrie de proportionner les avances aux besoins des entreprises, et surtout depuis que la liberté du travail, généralement proclamée en Europe, a mis en concurrence toutes les intelligences et toutes les industries. Aussi, en esquissant ce tableau général de la production manufacturière française, sommes-nous forcés de convenir que plusieurs des industries qui en dépendent ont une existence purement artificielle, et n'ont vécu jusqu'à ce jour que des encouragements de la protection. On aurait une fausse idée de la puissance indus-

trielle *réelle* de la France, si on la jugeait par les tableaux d'importation et d'exportation publiés par l'administration ou par les résultats des expositions périodiques des produits nationaux. Nul ne saurait dire à quel point notre industrie pourrait s'élever si elle était affranchie des entraves qui la retardent sous prétexte de la protéger; mais nous devons la présenter telle qu'elle est aujourd'hui.— Nous la diviserons en deux grandes familles, celle qui comprend les principales branches de nos manufactures, les fers, les cotons, les laines et les soies, et celle qui embrasse toutes les autres branches secondaires dont l'importance n'est pas moindre, pour être répartie sur une foule d'objets divers. — La France renferme dans son sein de nombreuses mines de fer de la meilleure qualité, et les carrières de houille nécessaires pour les exploiter. Ses forêts, l'une des plus précieuses richesses de notre sol, fournissent un combustible suffisant pour ajouter aux avantages de la fabrication du fer à la houille celui de la fabrication au bois. Le nombre total des machines à vapeur en action au 31 décembre 1834 était de 1,132, réparties dans 56 départements, et représentant une force de 15,741 chevaux. La plus forte de ces machines était de 105 chevaux et la plus faible d'un demi-cheval; 404 à basse pression, et 728 à haute pression. Le seul département du Nord en possède 200, et les trois quarts du nombre total sont établies dans neuf départements, circonstance qui peut déjà donner une première idée de l'inégalité de répartition des forces industrielles dans notre pays. Les machines à vapeur sont distribuées de la manière suivante entre les diverses industries :

| | |
|---|---|
| Filatures . . . . . . . | 319 |
| Exploitations de mines. . . | 246 |
| Fonderies, forges, laminoirs. . | 67 |
| Tissage des draps. . . . . | 63 |
| Moulins à blé. . . . . . | 43 |
| Élévation de l'eau. . . . | 42 |
| Raffineries de sucre. . . . | 33 |
| Apprêt d'étoffes. . . . . | 32 |
| Ateliers de construction. . . | 31 |
| Moulins à huile. . . . . . | 26 |

—La navigation par les bateaux à vapeur a eu lieu, en 1834, dans 32 départements, au moyen de 82 bateaux, non compris ceux du gouvernement. Depuis cette époque jusqu'au moment où nous écrivons (juin 1836), le nombre n'a cessé de s'accroître, ainsi que celui des machines à vapeur employées aux travaux de l'industrie. C'est ce qui explique l'augmentation continuelle du produit des mines de houille, lequel s'est élevé à 20 millions de quintaux métriques en 1833, et à 24 millions en 1834, sans arrêter l'accroissement d'importation des houilles belges et anglaises.—Les usines à fer appartiennent à deux catégories bien distinctes : les unes, les hauts-fourneaux et les forges, ont pour objet le traitement des minerais et la conversion de la fonte, soit en fer malléable, soit en acier; elles ne peuvent être établies que dans les localités où se trouvent réunies certaines conditions particulières, telles que la proximité des minerais, du combustible et de la force motrice. Les autres, consacrées à l'élaboration du fer en barres, sont souvent éloignés des pays de forges, et n'ont pas, avec la grande industrie du fer, des relations aussi intimes qu'on pourrait le supposer. Il existait, en 1834, 868 usines distinctes consacrées à la fusion des minerais et à la fabrication du fer et de l'acier de forge. L'administration des ponts-et-chaussées a divisé ces 868 usines en douze groupes, selon la position qu'elles occupent et la méthode d'exploitation qu'elles emploient. En jetant un coup d'œil attentif sur la carte minéralogique de la France, on aperçoit bientôt les causes de l'infériorité relative de toutes ces usines, comparées à celles de l'étranger. La plupart d'entre elles sont situées loin des canaux, loin des fleuves, et demeurent privées, pendant un temps plus ou moins long, des moyens de communication les plus indispensables. Il en est encore un grand nombre qui n'ont pas modifié leurs procédés d'exploitation selon les progrès dont l'étranger nous a donné l'exemple, et qui se reposent sur la protection du soin d'assurer

leur existence. Aussi les fers français coûtent-ils généralement le double des fers anglais, et le rapporteur de la loi des douanes déclarait-il à la chambre des députés que le tarif des fers avait imposé à la nation *un milliard* depuis 1816 : c'est une taxe de trente millions de francs par année. Ce haut prix des fers explique la lenteur de nos progrès dans la plupart des industries, et contribue beaucoup à aggraver, avec le tarif des houilles, les frais de production de presque toutes nos fabriques.—La filature et le tissage, qui font une si grande consommation de machines et de combustible, ne seraient pas dans l'état d'infériorité où ils se trouvent, si ces éléments de succès leur étaient assurés à des conditions plus favorables. Aujourd'hui, en effet, la filature française, généralement mue par des machines, a pris une extension immense, et sauf les prix, qui sont toujours assez élevés, elle peut fournir, dans les numéros ordinaires, aux besoins de la fabrication. Deux ou trois usines seulement produisent les cotons filés des numéros supérieurs, c.-à-d. les plus fins, à des conditions encore tellement onéreuses que les fabriques de tulle et de mousseline ont pris l'habitude de s'approvisionner par la contrebande. M. Nicolas Kœchlin, l'un des manufacturiers les plus éclairés de France, évalue le matériel de la filature à 3,500,000 broches, produisant annuellement 34 millions de kilogrammes de cotons filés, d'une valeur moyenne de 170 millions de francs. Le nombre des ouvriers qui y sont employés est d'environ 90 mille, recevant un salaire moyen de 1 fr. 30 cent. par jour. Les principales filatures de coton de la France sont celles de l'Alsace, de la Normandie et du département du Nord.—Les filatures de laine sont généralement situées dans les villes adonnées à la fabrication des draps, telles que Louviers, Elbeuf, Amiens, Reims, Lodève, Carcassonne, Castres et plusieurs autres. Depuis quelque temps, la France s'est enrichie de la filature des laines longues, retorses ; mais cette industrie laisse encore beaucoup à désirer, surtout pour les prix. La filature des soies, non moins importante, est demeurée stationnaire, et l'Angleterre nous prépare, sous ce rapport, une concurrence redoutable. Il en est de même de la filature du lin à la mécanique, problème industriel pour la solution duquel Napoléon avait promis une prime d'un million, et qui est aujourd'hui le secret de l'Angleterre. La majeure partie de nos chanvres est filée à la main par nos cultivateurs de la Bretagne, de la frontière du Nord, et l'industrie du tissage se ressent beaucoup, dans ses prix, de ce mode de filature véritablement patriarcal. De quelque côté que l'on tourne ses regards, on est péniblement surpris de trouver l'industrie nationale placée dans des conditions qui ne lui permettent d'affronter que dans un petit nombre de cas la concurrence étrangère.—Cette position inférieure est surtout remarquable dans tout ce qui touche à la fabrication des draps. Quelle industrie est plus belle et plus ancienne en France que celle-là ! Et cependant, elle se croit à peine protégée par la prohibition. Un cri général de détresse s'est élevé de tous les ateliers, toutes les fois qu'il a été question d'admettre, même avec des droits exorbitants, les draps étrangers. Cette production donne naissance à une valeur annuelle d'environ 250 millions de francs. Sedan, Elbeuf et Louviers en sont les villes capitales pour la finesse et la beauté; Châteauroux, Carcassonne, Castres et le Midi produisent les draps ordinaires. On a pu voir, à la dernière exposition, la magnificence et la variété des produits envoyés par les fabriques de toutes ces villes, notamment par celle d'Elbeuf, qui est parvenue au plus haut degré de prospérité. Comment peut-il se faire que des manufacturiers aussi habiles ne veuillent soutenir la concurrence de personne? Comment faut-il encore leur accorder des primes pour qu'ils se hasardent à expédier à l'étranger quelques ballots de leurs draps? — Une seule branche d'industrie, quoique toujours protégée par la

prohibition, a pris en France un essor digne d'admiration, c'est celle du tissage des objets de coton. La Normandie, la ville de Troyes, l'Alsace, le département de l'Aisne, et sa ville industrielle par excellence, St-Quentin, sont les lieux où il s'en fabrique le plus. On ne saurait évaluer à moins de 500 millions cette importante branche de production, aujourd'hui la première de toutes en France; elle occupe une armée de 200,000 ouvriers, et distribue en salaires près de 350 millions. Le blanchiment, la teinture et l'impression des tissus sont devenus pour notre pays une source inépuisable de richesses. La Seine-Inférieure et le département du Nord se partagent l'impression des étoffes de coton ordinaires; les jaconas, les mousselines, les perkales imprimées appartiennent surtout à l'industrie du Haut-Rhin, dont Mulhouse est le quartier-général. C'est là que brille du plus vif éclat le génie de nos dessinateurs, dont le goût impose ses lois aux consommateurs des deux mondes, et qui n'ont d'autres rivaux que dans notre patrie même, à Lyon, où les applications du dessin aux tissus ont été portées à la dernière perfection.—La fabrication des toiles de lin et de chanvre a fait moins de progrès; on pourrait presque dire qu'elle est demeurée stationnaire depuis Colbert, qui lui donna une vive impulsion en appelant de Flandre des familles habiles dans l'art de filer le chanvre et le lin, et en les distribuant dans les différentes provinces. Cependant, les toiles à voile de Bretagne, les toiles de ménage de Normandie, les batistes de Valenciennes, les toiles de Laval et de Mayenne ne sont pas dépourvues de qualités. Le linge damassé de France ne peut lutter encore, toutefois, avec celui de l'Allemagne et de la Belgique; les dessins en sont beaux, mais le grain n'en est pas comparable à celui du linge de Saxe, et le prix en est tellement élevé que ce linge peut être considéré comme un objet de luxe. Une protection de 50 p. % suffit à peine aujourd'hui à la prospérité de cet article, et en général de toutes les toiles fabriquées en France.—L'industrie des soieries est une des plus brillantes de notre pays; elle occupe environ 80,000 métiers, qui emploient chacun, en moyenne, 30 kilogrammes de soie, et créent une valeur de plus de 200 millions, dont les 4/5$^{mes}$ sont exportés. Ce prodigieux développement est principalement dû à l'usage du métier inventé par notre célèbre Jacquard, cet ouvrier ingénieux, auquel la reconnaissance publique a voté une statue dans sa ville natale. Le principal foyer de l'industrie des soieries est à Lyon, à St-Étienne, à Avignon et à Nîmes, quatre villes qui se partagent les différentes branches de la fabrication, les façonnés, les rubans, les florences et les étoffes mêlées. La matière première est fournie en grande partie par l'Italie; mais les essais heureux tentés dans nos départements méridionaux et du centre, et même quelques succès obtenus dans le Nord, permettent d'espérer qu'un jour la France produira elle-même toutes les soies nécessaires à la consommation de ses nombreuses fabriques. La supériorité de celles-ci a dépendu jusqu'à présent du goût parfait de nos dessinateurs et de l'habileté admirable de nos ouvriers, autant que de la solidité des teintures françaises; mais des concurrences redoutables se sont formées, pour les *unis*, en Angleterre, en Suisse et dans les provinces rhénanes. La perfection des machines sur un point, et le bas prix de la main-d'œuvre sur un autre, expliquent ce changement digne de toute la sollicitude des amis du pays. Aussi, et pour échapper aux désavantages de la concentration dans une grande ville, l'industrie lyonnaise commence-t-elle à se subdiviser et à se répandre dans les campagnes. Tôt ou tard, il ne restera dans ses murs que la fabrique du façonné, qui se compose d'éléments très divers, et qui nécessite la réunion sur un même point d'une foule de moyens qu'on ne saurait disséminer sans danger.—Plus de 100,000 personnes environ vivent de la culture du mûrier et de la fabrication des soieries en France, tisseurs, dévideuses, ourdisseuses, tordeuses, liseurs, plieurs,

dessinateurs, teinturiers, imprimeurs, graveurs, etc. Aucune industrie n'emploie une plus grande variété d'ouvriers, et cependant il n'en est aucune qui offre moins de fixité au travail, et un sort plus précaire aux classes qui y sont adonnées. Trois causes principales rendent cette incertitude inévitable : la matière première, sujette à des variations de prix assez considérables, et tirée en partie de l'étranger; la qualité même des tissus de soie qui peuvent être regardés comme des articles de luxe, et dont on se prive aussitôt qu'il survient quelques inquiétudes ou quelques sinistres dans la production, et la nature même du débouché, tout extérieur, qui expose la fabrique aux plus cruelles vicissitudes. C'est ainsi qu'une légère perturbation dans le système des banques aux États-Unis peut faire sentir à la fabrique de Lyon un contre-coup formidable, ou le caprice d'un prince italien la priver d'une partie essentielle de ses matières premières. Une autre cause, toute française, et pour ainsi dire indigène à la ville de Lyon, a beaucoup contribué dans ces derniers temps au malaise de l'industrie des soies : des ateliers innombrables et isolés luttent entre eux à qui exécutera les commandes au meilleur marché possible, et il en résulte un rabais qui laisse à peine à l'ouvrier de quoi pourvoir à sa subsistance. La concurrence formidable de quelques localités étrangères, où les travailleurs ne sont pas soumis à des tarifs de douane, à des droits d'octroi et à des loyers très élevés, oblige les négociants à se montrer très réservés dans le prix des façons, et l'on est réduit à ne savoir où trouver un soulagement aux souffrances de ces ouvrières aux doigts de fée qui produisent les satins, les velours, les damas et tous les tissus de l'opulence, sans y pouvoir gagner les moyens de se vêtir. Cette complication est une des plus graves qui affligent l'industrie nationale, et les catastrophes qu'elle a produites sous l'influence des événements politiques appellent au plus haut degré l'attention des économistes et des hommes d'état. — Nous pourrions comprendre dans cet aperçu rapide de nos forces industrielles une foule de fabrications plus ou moins particulières à la France, telles que celles des meubles, des instruments de musique, des cristaux, du plaqué, des porcelaines. Mais ces produits ne sauraient entrer en comparaison avec les grandes branches de l'industrie nationale dont nous avons signalé l'importance. Il convient cependant de remarquer que la majeure partie de nos exportations se compose de cette immense variété d'articles de fantaisie ou de goût qui, pour être au dessous du premier rang dans la nomenclature industrielle, n'en figurent pas moins de la manière la plus honorable parmi les sources de nos richesses. Qui ne connaît aujourd'hui, par exemple, la haute réputation de nos châles, rivaux de ceux de l'Inde, sur lesquels ils l'emportent par l'égalité du tissu, la finesse de la matière, et souvent par la solidité des couleurs? Il y a moins de trente ans, cette belle industrie existait à peine, et ses produits s'élèvent déjà à plus de vingt-cinq millions. La contrebande nous a fourni les premiers modèles, et bientôt nos fabricants pourront braver la contrebande. Les noms des Deneirouse, des Gaussen, des Hébert, ont acquis dans ce genre une renommée européenne, et l'Angleterre, si fière de ses tissus, est forcée de reconnaître ici la supériorité des nôtres. Aussi nous considérons la fabrication des châles comme entièrement nationalisée et *spécialisée* en France. Nos dessinateurs n'auront pas peu contribué à sa fortune, et c'est une des plus brillantes conquêtes qui aient enrichi la France depuis le commencement du XIX[e] siècle.—La fabrication des papiers peints s'est élevée depuis quelques années en France au plus haut degré de perfection, et nos manufacturiers, généralement établis à Paris et dans le Haut-Rhin, ne connaissent plus de rivaux, soit pour le bon marché des produits, soit pour la variété et la solidité des couleurs, soit enfin pour l'élégance des dessins. — Les tapis, dont le principal foyer de production est dans la Creuse, n'ont pas fait

autant de progrès qu'ils en auraient pu faire si la concurrence étrangère avait stimulé le zèle et l'habileté de nos principaux fabricants. Cet article est encore protégé par des droits équivalents à la prohibition.— L'art de tanner et de préparer les peaux s'est maintenu, sans faire beaucoup de progrès, quoique certaines parties aient reçu des améliorations notables. La chamoiserie de Niort a acquis un grand développement; quelques fabricants de Paris sont parvenus à imiter exactement les cuirs de Russie; la préparation des maroquins laisse aujourd'hui peu de chose à désirer.—Mais de tous les produits dont se compose l'industrie secondaire, il n'en est pas de plus dignes d'intérêt que ceux qui forment, sous le nom d'*articles de Paris*, la base d'une partie essentielle de nos exportations. La lithographie, la librairie, les instruments de précision, la bijouterie, les bronzes, les armes de luxe, la tabletterie, les blondes et les dentelles, les objets d'art de notre pays, ont obtenu de tout temps la faveur des consommateurs étrangers. Depuis dix années surtout, les perfectionnements apportés à l'art lithographique ont fait de cette branche du dessin une véritable industrie; les mécanismes ingénieux inventés pour rendre plus prompt et plus commode l'emploi des armes à feu ont donné une impulsion étendue à ce genre de fabrication. Les bronzes de France, quoique souvent exposés aux justes reproches de la critique sous le rapport du goût, sont toujours demandés, soit en vert, soit dorés, à cause de leur finesse et de leur pureté. On ne saurait donner ici un aperçu exact de l'immense quantité d'ouvriers occupés par ces diverses fabrications, qui dépassent une valeur de plus de 200 millions de francs. Les ouvriers qui s'y livrent sont, en général, les mieux rétribués, les plus intelligents, les plus capables, et comme ils ne sont point attachés, à l'instar des filateurs et des tisseurs, au charriot ou au battant d'un métier, ils jouissent d'une santé plus robuste et d'une aisance plus générale.—La nature particulière de notre industrie explique le caractère malheureusement encore timide et borné de notre commerce. On a vu que, sauf la fabrique de soie et celle des articles de Paris, nous sommes encore inférieurs aux étrangers pour la presque totalité des autres. L'étranger ne peut donc nous demander que les articles dont il ne peut se fournir lui-même, et qui sont peu nombreux. Ainsi, les draps français, protégés par la prohibition ne sont exportables qu'au moyen d'une prime; les tissus de chanvre et de lin que nous produisons coûtent beaucoup plus que les similaires de Belgique et d'Allemagne; l'Angleterre et la Suisse écrasent nos cotonnades; la première de ces deux contrées peut fabriquer le fer pour la moitié du prix que nous en demandons. La Prusse rhénane et certains districts anglais nous disputent déjà avec la Suisse la production des tissus de soie unis: que nous restera-t-il donc bientôt que nous puissions exporter, et comment oserons-nous parler de la supériorité française en présence des tarifs qui décèlent son infériorité en toute chose? Telle est notre situation actuelle que tout est devenu artificiel dans nos moyens de production et de vente, et que nous sommes à la merci des événements par les efforts mêmes que nous faisons chaque jour pour nous placer au dessus d'eux. — En examinant avec quelque attention les tableaux de nos exportations et de nos importations publiés chaque année par l'administration des douanes, on est forcé de reconnaître que les relations de la France sont loin de présenter le caractère qu'elles devraient avoir, en raison des avantages et des spécialités de notre sol. Il est impossible de n'être pas frappé des différences qui existent, tant sous le rapport des prix que sous celui des qualités, entre la plupart de nos produits et ceux de l'étranger. Quand on remonte aux causes premières de ces différences, on est toujours ramené malgré soi vers les abus du régime prohibitif, qui seul a retardé le progrès de toutes les industries et privé le pays des profits qu'il eût faits sous l'influence d'un système d'échanges plus libéral. En effet, la conséquence naturelle

d'une prohibition, c.-à-d. d'un empêchement de vendre, est toujours un refus d'acheter; pour un produit qu'elle encourage, la prohibition en étouffe plusieurs centaines dans leur source; elle force les étrangers de se pourvoir chez eux ou de se passer des produits qu'ils eussent préféré se procurer chez nous. Qu'y a-t-il de plus national en France que le produit de la vigne, et quel autre produit a réuni au même degré l'assentiment général des consommateurs? Cependant, à force d'exclusions, nos tarifs de douanes en ont presque fait perdre l'usage à toute l'Europe : les uns y ont substitué la bierre, d'autres les vins de Portugal; quelques pays qui n'y avaient pas songé se sont mis à cultiver la vigne à leur tour sur une grande échelle, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les nouvelles habitudes, une fois prises, sont aussi difficiles à déraciner que les anciennes.—La production française n'a donc à l'étranger que des débouchés peu considérables, et l'on pourrait dire que le commerce est encore parmi nous dans l'enfance. Nos échanges principaux se font entre les départements, et ceux-mêmes que nous faisions avec nos colonies sont menacés aujourd'hui d'une ruine certaine, précisément pour avoir été trop protégés. La betterave s'est élevée à l'ombre de la protection accordée au sucre de nos colonies contre le sucre de toutes les autres colonies, et, chose étrange! malgré le ciel de feu qui féconde également toutes les îles des tropiques, nos îles à nous sont les seules qui ne puissent fournir du sucre au même prix que les autres. Tandis qu'on s'évertuait à les protéger contre celles-ci par d'énormes droits différentiels, la betterave profitait seule de la protection, et cette fois, du moins, l'erreur aura tourné au profit du pays. Combien la liberté serait plus simple et plus productive! Le monde entier s'ouvrirait devant nos flottes marchandes, et nous pourrions nous fournir, au meilleur marché possible, des produits qui nous sont nécessaires, tandis qu'il nous faut payer cher aujourd'hui des marchandises souvent insuffisantes et médiocres. Que pouvons-nous porter dans des pays dont nous repoussons les retours? Que feraient les États-Unis de nos soieries si nous n'acceptions pas leurs cotons en échange? Que vendent nos fabriques au grand-duché de Bade, dont la douane française frappe les bestiaux d'un droit d'entrée exorbitant? La liberté du commerce n'est qu'une des nombreuses applications du principe de la division du travail; il est aussi nuisible à une nation de prétendre à la production exclusive de tous les objets de sa consommation, qu'il le serait à un particulier de vouloir confectionner lui-même tous les articles dont il aurait besoin. — Nous ne sommes pas plus habiles en tout ce qui concerne le commerce intérieur. C'est à peine si quelques-unes de nos villes ont pu obtenir la faculté de créer des entrepôts intérieurs. Nos cités de l'est sont encore obligées de recevoir directement des ports de mer les denrées coloniales que le Rhin leur amènerait à des conditions bien plus avantageuses. Des droits de navigation exorbitants et des chômages interminables rendent presque inutile la ligne immense de nos canaux; la plupart de nos rivières, à commencer par la Loire, qui traverse la France entière, ne sont pas navigables régulièrement trois mois par année. Nos routes, presque partout incomplètes ou mal entretenues, semblent avoir été construites en vue de retarder plutôt que d'accélérer le mouvement commercial. Nos chemins vicinaux n'existent encore qu'en projet et sur le papier. Des droits différentiels sur la houille, injustes en principe, désastreux dans leurs conséquences, paralysent la navigation à la vapeur et les progrès du cabotage; enfin, nous avons entendu, il y a peu de jours, au sein même de la chambre des députés, de vigoureuses philippiques dirigées contre les chemins de fer, comme si ce nouveau moyen de communication devait être suivi de résultats déplorables. Le commerce français est loin de posséder les moyens de circulation et de crédit qui se sont multipliés d'une manière extraordinaire chez quelques nations commerçantes. Une seule

banque, à peine accompagnée de deux ou trois succursales, escompte les effets des négociants et leur remet en échange ses propres billets, qui ne sont malheureusement pas encore acceptés pour monnaie avec la même confiance qu'en Angleterre et aux États-Unis. L'organisation même de la banque de France en fait un établissement plus favorable aux riches capitalistes qu'à la masse des commerçants. Les lettres de change de son portefeuille paient souvent fort cher la garantie d'une signature, qui seule peut leur assurer un accueil favorable. C'est cette cherté qui contribue à la lenteur de nos mouvements industriels, et qui rend si difficiles et si hasardeuses la plupart de nos grandes spéculations. Le commerce a surtout besoin de crédit en France, et les institutions de crédit sont encore à fonder. Il suffit de comparer notre situation, sous ce rapport, avec celle de l'Angleterre et de l'Écosse, où chaque province possède sa banque locale, et tient, pour ainsi dire, à la disposition de tous les ressources de l'avenir. — Sous quelque point de vue qu'on envisage notre industrie et notre commerce, on est frappé du contraste qui règne entre nos moyens de production et nos produits. La nature a prodigué à notre sol toutes sortes de bienfaits, la vigne, le chanvre, l'olivier, les pâturages, les rivières, les ports, le climat le plus sain et le plus varié, les mines de fer et de houille, des forêts magnifiques, des carrières de marbre, des plaines riches en céréales, et nous sommes inférieurs à nos voisins, malgré l'abondance de tant d'éléments de supériorité. Nos draps, nos toiles, nos bestiaux, nos fers, nos chevaux, notre navigation, tout est protégé, et tout est inférieur; personne n'en veut au prix que nous y mettons, puisque le gouvernement se croit obligé de payer des *drawback* et des primes à ceux qui se hasardent à en exporter. La protection accordée à notre industrie est donc la cause principale de la décadence de notre commerce. L'industrie elle-même ne peut pas être considérée comme véritablement vivace et indigène, puisqu'elle ne se soutient qu'aux moyens d'impôts levés sur la masse des citoyens. Elle jouit d'une vraie taxe des pauvres qui peut lui manquer d'un moment à l'autre, parce qu'il suffirait d'un vote législatif pour la lui supprimer. Cette situation nous semble indigne de la nation française, et l'on se sent ému d'une honte invincible quand on examine le tarif de nos douanes, et qu'on y trouve, en suivant la liste alphabétique, des droits sur les abeilles, sur l'acier, les aiguilles, les amandes, les *arbres*, les bestiaux, les meubles, les voitures, les selles, les bougies, et une foule d'articles en faveur desquels les tarifs établis ne sont qu'une contribution levée sur la consommation générale. — Les gouvernements qui ont tour à tour régné sur le pays n'ont pas manqué de comprendre que l'industrie et le commerce avaient besoin de stimulants d'una autre nature, et ils ont essayé de mille moyens qui témoignent beaucoup plus de leur bonne volonté que de leur intelligence. Napoléon imagina le blocus continental et mourut à la peine; mais cet essai de *colbertisme* en grand n'eut d'autre résultat que de donner une impulsion fébrile à certaines industries qui avaient grandi, en quelque sorte, sous la protection de la guerre, et qui ne peuvent s'accoutumer sans de graves perturbations au régime de la paix. C'est le blocus continental qui a créé les exigences de la restauration, et précipité l'Europe dans une guerre de douanes presque aussi vive et plus compliquée que les luttes politiques de l'empire. Chaque nation a cru devoir s'envelopper d'une double et triple ligne de préposés, chargés de défendre ses frontières contre une invasion d'un genre nouveau, celle des produits étrangers. On a multiplié les péages, les tarifs, les visites, les difficultés, comme si la nature n'avait pas semé autour de nous assez d'obstacles. Cette funeste manie a changé la nature des rapports entre les peuples; les plus éloignés sont devenus voisins, et les plus voisins se sont éloignés. La France fait plus d'affaires avec les États-Unis de l'autre côté de l'océan

qu'avec l'Angleterre de l'autre côté de la Manche. Sur 3,500 navires qui passent le Sund, on en compte 3000 anglais et à peine 100 français, c.-à-d. moins du trentième, et cependant la mer Baltique est à nos portes. Aussi le président du conseil des ministres est il réduit à déclarer qu'en 1836, le nombre de nos marins est inférieur à ce qu'il était en 1789. N'y a-t-il pas dans ces faits un grave enseignement? — On a cru trouver un encouragement efficace dans le système des expositions périodiques de produits industriels, et ces solennités se sont succédé plus ou moins régulièrement depuis le consulat de Bonaparte. Elles ont eu l'avantage incontestable de stimuler le zèle des fabricants par l'appât des récompenses et des distinctions, et en même temps de signaler au commerce les objets les plus propres à devenir la base de ses spéculations. Mais on ne saurait affirmer que les expositions soient le plus sûr moyen de constater les vrais progrès de l'industrie nationale. Trop de fabricants, envisageant uniquement les récompenses du gouvernement, ont poursuivi la chimère d'une production capable d'appeler, à tout prix, l'attention de leurs juges, et ne se sont point occupés des seules améliorations réelles, celles qui amènent une baisse dans le prix des produits et un perfectionnement dans leur qualité. Chacun a voulu faire une pièce capitale, un chef d'œuvre, un tour de force sans importance et sans portée, et les récompenses nationales sont devenues trop souvent le prix de ces efforts, ou plutôt le dédommagement de ces tentatives désespérées. On a pu remarquer à toutes les expositions la rareté des articles de consommation générale, et si j'ose dire, universelle et indispensable. Qui aurait voulu exposer un petit couteau bien fait et à bon marché, ou devenir la risée des visiteurs en exposant de bonnes toiles de ménage à des prix modérés, de la potérie commune, des machines agricoles bien simples et bien rustiques? Lorsque le célèbre Fox vint à Paris après la paix d'Amiens, pendant cette courte trêve entre la France et l'Angleterre, il admira surtout ces couteaux économiques appelés des *eustache*, parce que leur prix les appropriait à la fortune, j'ai presque dit à la misère des classes laborieuses. « *On vend plus de clous que de rubis* », disait-il aux personnes étonnées de cette préférence, et il nous donnait une leçon de commerce dont nous pourrions encore profiter. — La France s'occupe trop exclusivement des articles de luxe, les premiers dont on se passe au moindre changement qui trouble l'horison. Toute la fabrication des instruments de musique, des meubles, des porcelaines, du plaqué, des velours, des satins, des broderies et des dentelles, prise en masse, n'égale pas le produit du travail des seuls cordonniers, qui créent chaque année une valeur de plus de 250 millions de francs. Les marchands de vins fins font plus souvent faillite que les marchands de vins ordinaires. On vend cent fois plus de calicots que de mousselines. Mulhouse a beau l'emporter sur Rouen pour le fini des dessins, la solidité des couleurs et le choix des tissus; Mulhouse aurait péri, ou tout au moins son industrie des toiles peintes, si elle ne fût descendue des hauteurs de son art aux besoins des petits consommateurs, c.-à-d. si, à l'instar de Rouen, elle n'eût imprimé des toiles ordinaires. Crevelt, Zurich et Coventry ne font une concurrence si redoutable à la ville de Lyon que parce qu'elles se sont livrées au travail de l'*uni*, ou des étoffes simples, dont la consommation est plus générale. Nous recherchons trop l'élégance en toute chose, et nous négligeons le culte de l'utile, qui est celui du grand nombre et la source des grands profits chez les nations. — On peut dire, en résumé, que le commerce et l'industrie de la France sont encore à leur aurore. La France ne se connaît pas elle-même; elle met à peine la main sur la première couche des mines immenses de richesses que la Providence a placées dans son sein. Voyez la seule industrie du sucre de betteraves: qui nous eût dit, il y a trente ans, qu'une plante aussi humble et aussi

délaissée deviendrait la rivale de la canne des tropiques, résoudrait la grande question de l'esclavage, du système colonial, et préparerait à l'agriculture française la plus merveilleuse des révolutions? Et peut-être, avant peu, la betterave fera le tour du monde; l'Europe envoie déjà du sucre en Amérique, et les points que la nouvelle culture occupe sont à peine indiqués sur les cartes. Quelques milliers d'hectares plantés de cette manière plutôt que d'une autre ont suffi pour mettre en émoi tous nos ports, toutes nos îles et toutes nos têtes financières et politiques. Voyez la houille : plus de vingt départements reposent appuyés sur d'inépuisables couches de ce précieux combustible, que nous commençons à peine à exploiter, qui coûte 50 cent. à St-Étienne, et 3 fr. à Paris. Que sera-ce, quand nous aurons perfectionné nos communications? Les montagnes du Jura et celles de la Corse renferment des millions d'arbres séculaires que l'insouciance de nos pères a gardés en réserve pour nos besoins futurs. Nous avons des mines de fer excellentes, des mines de plomb, de cuivre et d'étain. Le zinc est à peine exploité et déjà nos édifices en sont couverts. Toutes nos zones nous fournissent des milliers de variétés de vins exquis, que notre mauvaise politique commerciale nous empêche de vendre. Le midi nous donne les soies, les huiles, les garances; la Bretagne, la Picardie, la Normandie, les chanvres et lins : nulle contrée n'est plus riche en matières premières, en fleuves navigables, en moyens de production, de toute espèce. Le génie anglais, le génie de l'exploitation nous manque; nous nous reposons trop sur les avantages de notre situation, et pas assez sur le travail acharné, régulier, audacieux de nos rivaux, qui ont su dompter une nature rebelle et tirer de plus grands profits que nous d'une terre moins favorisée du ciel.—Et cependant la France marche. Comparez ce qu'elle est aujourd'hui à ce qu'elle était il y a vingt ans, affaissée sous le poids de sa gloire et de ses malheurs : on dirait un pays renouvelé de fond en comble. Il a suffi à la main des hommes de gratter la surface de ce sol généreux pour en extraire des richesses supérieures à celles des plus beaux jours des anciens temps. Une population manufacturière s'est élevée comme par enchantement; les vieilles abbayes, les donjons féodaux, se sont transformés en ateliers; des armées de forgerons, de tisserands, de filateurs, tendent à remplacer les bandes militaires, stériles et dévorantes; le commerce et l'industrie ouvrent à nos enfants des carrières sans fin, sous les auspices de la paix. L'esprit d'ordre et d'accumulation se répand et s'infiltre dans la société; les caisses d'épargne, les sociétés d'assurance ne laissent plus de chances de misère qu'à l'imprévoyance ou à la débauche. La moindre parcelle de richesse créée peut être à l'instant même capitalisée et rendue productive. La mer elle-même n'a plus de naufrages irréparables; il y a des précautions sûres contre les conséquences de la mort. Les distances disparaissent chaque jour devant les bateaux à vapeur, les chemins de fer et les besoins réciproques des peuples. La Méditerranée redevient un lac. C'est l'industrie et le commerce qui ont créé ces merveilles, et si la France n'y a pas encore pris toute la part qu'elle avait droit d'y prétendre, la sienne est assez belle pour que ses enfants en soient fiers.

BLANQUI aîné,
*Professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers.*

§ IV. — LANGUE FRANÇAISE.
*Son origine.*

L'homme a reçu de Dieu la faculté de parler sa pensée. Depuis la division des sociétés humaines, cette faculté s'est modifiée suivant de certaines circonstances de lieu ou de certaines variétés de perceptions, dont j'ai cherché à développer le principe et les résultats dans un ouvrage spécial, les *Notions élémentaires de linguistique*. Je ne reviendrai pas sur cette question, dont il me suffit de rappeler aujourd'hui le corollaire. Partout où il s'est formé une agrégation isolée d'hommes destinés à devenir une nation, il s'est formé simultanément une collec-

tion de signes vocaux ou d'articulations expressives et convenues, destinée à devenir une langue. Il n'y a donc point de peuple primaire, si petit qu'il fût à son origine, et si obscur qu'il soit resté dans l'histoire, qui n'ait eu d'abord sa langue *autochtone*, c.-à-d. propre au sol même sur lequel il a pris naissance. La Gaule a donc possédé nécessairement une langue propre, subdivisée selon toute apparence en nombreux dialectes, et dont il ne reste point de monument écrit. C'est une chose qu'il est impossible de contester. — On s'efforce d'établir depuis plus d'un siècle que cette langue *autochtone* était le celtique vrai ou faux que l'on parle encore en Basse-Bretagne, et cette opinion conserve de nos jours un grand nombre de partisans. Je n'ai intention ni de l'appuyer ni de la combattre, parce qu'elle appartient tout entière au domaine de l'hypothèse, et qu'elle n'en sortira jamais. Je me bornerai à une seule observation. C'est que pour tirer de cette conjecture des inductions absolues, il faudrait d'abord ramener le bas-breton à son état primitif et le dégager complètement de tous les mots acquis ou imposés qu'il a pliés depuis des siècles à ses formes lexiques. Or, c'est un point dont on ne s'est jamais avisé, si ce n'est une difficulté à laquelle on s'est soustrait à dessein, et qui rend toutes les autres inexpugnables. L'isolement plus moral alors que statistique de la Basse-Bretagne n'est pas tel qu'elle n'ait entretenu des relations très habituelles avec ses voisins du continent, dont elle a reçu sa religion, ses lois, une partie de ses coutumes, et par conséquent une quantité innombrable de mots; car une idée nouvelle ne s'introduit nulle part sans apporter le mot avec elle. C'est par conséquent une manière très vicieuse de procéder que de conclure de l'analogie d'un mot français avec un mot bas-breton que celui-ci est radical, quand on peut rétorquer cet argument avec beaucoup plus de probabilité par la supposition contraire, puisque la langue française a des titres fort antérieurs à ceux du bas-breton, dont il n'existe peut-être pas d'actes écrits qui remontent plus loin que le XV[e] siècle. On voit que tout cela est fort conjectural. — S'il y a eu un moyen certain de retrouver les vestiges de la langue *autochtone*, il faut le demander à la tradition, et le chercher dans les noms propres de personnes et de lieux auxquels on ne découvre pas d'analogues dans les langues intermédiaires. Cette considération n'a pas échappé à Bullet, à la Tour d'Auvergne et aux étymologistes de leur école, qui se sont presque toujours appuyés sur les mots de cette espèce pour accréditer leur système, et on sait quelles incroyables licences ils se sont données souvent pour rapprocher de prétendus dérivés de leur prétendu radical. Je ne contesterai pas cependant le mérite de leurs aventureuses découvertes, car je suis aussi disposé qu'eux à penser qu'il n'est point de langue secondaire où il ne reste quelque vestige de la langue *autochtone*, mais la langue française n'est point dans ces éléments épars et difficiles à saisir qui se dérobent à l'analyse. Elle a une forme générale, un caractère intrinsèque, des origines sensibles et incontestables, qui ne sont certainement point *autochtones*, et c'est là qu'il faut chercher les premières notions de son histoire. Quoique une conclusion soit la plus simple, et peut-être la seule qu'on puisse tirer de ces prémisses, je n'y arriverai qu'après avoir rapidement récapitulé quelques idées très intelligibles et très vulgaires sur la manière dont les langues se composent. — La première langue des peuples est extrêmement bornée. Elle se renferme dans les vocables qui expriment les premières sensations et les premiers besoins, et ne s'enrichit que lentement des acquisitions progressives d'une civilisation imparfaite. A mesure que les populations s'augmentent, les sociétés plus ou moins circonscrites entre quelques rivières ou quelques montagnes communiquent par des migrations réciproques. De nouvelles productions se manifestent, s'échangent, se nomment, prêtent à de nouvelles allusions, à de nouvelles figures, à de nouvelles manières de parler,

empruntées au pays qui les donne et que en a usé le premier. Le commerce étend ses conquêtes, et la langue se développe avec lui. Le commerce produit la richesse, qui produit l'ambition, l'envie et la guerre. La logique des intérêts communs fonde et cimente des alliances qui se pressent, qui s'agglomèrent, qui se confondent, et les nations sortent des tribus avec une langue composée qui n'est plus la langue primaire de personne, mais qui se fait comprendre de tous. Ce qui reste alors des vieilles langues *autochtones*, ce qui n'a pas trouvé place dans la langue de connivence, les archaïsmes de localité se réfugient dans les dialectes, et les peuplades les plus isolées par leurs mœurs ou par la configuration de leur territoire, en conservent la plus grande part. Cette génération des grands états et des langues dominantes est si sensible qu'on la prouve en la racontant. C'est le fait naturel lui-même, exposé comme il s'est essentiellement accompli.—Ce qui est vrai pour une petite contrée, pour une province, pour une principauté, pour un royaume, est également vrai pour un grand empire, et le sera un jour pour le monde. La langue universelle, si curieusement élaborée par les savants, n'est pas un ouvrage de plume et de cabinet, mais de sceptre et de champ de bataille. Alexandre, César, Louis XIV et Bonaparte ont porté plus loin ses progrès en quelques années que ne le feraient en des siècles cent générations de Leibnitz et de Bacons.—Si l'on examine maintenant quel rôle la puissance romaine a joué sur la terre; si on la voit s'étendre avec prédilection sur l'occident et le midi de l'Europe; si on la suit en particulier dans les Gaules où elle plante ses aigles, 43 ans avant Jésus-Christ, et auxquelles elle impose sa langue avec ses légions, ses préteurs, ses juges et ses écoles; si on observe que la littérature gauloise, toute latine, s'illustre par les écrits d'Ausone, de Salvien, de Sulpice-Sévère, de Sidoine-Apollinaire, de Grégoire de Tours, de Bernard, d'Abeilard; si le latin est pendant 800 ans la langue de l'enseignement, de l'autorité royale, de la loi, de la justice, de la prédication; si on le retrouve mal déguisé jusque dans les monuments les plus anciens de la langue intermédiaire, jusque dans le serment de Charles-le-Chauve, qui pourra douter que le français, comme l'italien, comme l'espagnol, comme le portugais, a procédé du latin à travers le roman des moyens siècles? En vérité, cela mérite à peine d'être dit pour quiconque sait le français et le latin, et on ne peut se rendre raison des controverses qui se sont élevées sur une notion si claire qu'en se rappelant qu'il n'est point de notion à l'abri des folles controverses de l'homme. — Nous n'ignorons point que des savants d'une grande autorité, Périon, Léon Trippault, et surtout Henri-Estienne, ont tiré immédiatement le français du grec, comme si le latin lui-même n'était pas advenu, mais c'est une fausse acception d'étymologie dont l'erreur se révèle du premier examen aux esprits les plus prévenus. Le grec avait été, avant le latin, cette langue dominante de la civilisation qui absorbe toutes les langues passées, qui préside à la formation de toutes les langues nouvelles, et dont les éléments, sortis d'une ou de plusieurs langues antérieures, parviendront, selon toute apparence, à la langue finale des nations. C'est en portant la méprise d'Henri Estienne à sa dernière expression possible qu'on s'efforce aujourd'hui de faire remonter la langue française au sanscrit, et on y réussira probablement tout aussi bien, s'il est vrai que le sanscrit ait été à son tour la langue dominante de la civilisation, et qu'il ait produit le grec, comme le grec a produit le latin. La question n'est pas dans ces investigations hasardées de ténébreuse archéologie; elle se réduit à savoir d'où vient le français dans l'ordre naturel et immédiat de génération, et c'est ce qui ne fait pas de doute; le français est ce qu'on appelle maintenant dans l'hibride jargon de certains philologues une langue *néo-latine*. Et il ne faudrait pas en conclure absolument, comme on pourrait y être porté par un esprit de traduction trop servile, que le français soit une *nou-*

*velle langue latine*. Il a été seulement fait du latin, avec les éléments du latin, par appropriation au caractère et à l'esprit de notre langue *autochtone*, qui reste à retrouver si l'on peut. Je n'en vois pas la nécessité, puisque cette langue n'a laissé de traces ni dans l'histoire ni dans les arts de la parole. Tout ce qu'il est possible d'en savoir positivement, c'est que les mots français qui n'ont point de radicaux certains, soit dans les langues anciennes, soit dans les langues congénères, soit dans les langues étrangères avec lesquelles le mouvement de la civilisation a mis la langue française en contact, appartiennent essentiellement à cette langue primaire, et ils sont en très petit nombre. — Si cette idée paraissait nouvelle aujourd'hui, c'est parce qu'elle est naturelle et vraie, et qu'il n'y a d'idées nouvelles chez les vieux peuples que celles qui relèvent de la nature et de la vérité : nos aïeux en étaient si profondément pénétrés qu'ils avaient judicieusement *postposé* les études littéraires de la langue française à celles de la langue latine ; il leur était démontré jusqu'à l'évidence qu'on ne parvenait à la connaissance approfondie de l'une que par l'investigation de l'autre, et je rends mille actions de grâces à l'université de n'avoir pas abdiqué cette opinion. Les discussions soulevées tous les ans sur ce sujet, dans une assemblée politique où le paradoxe a sa tribune, n'ont rien changé à la mienne, et je ne crains pas de la formuler d'une manière plus exclusive qu'on ne l'a fait jusqu'ici. *Quiconque ne sait pas le latin est incapable d'écrire en français avec exactitude et pureté*. On a fait valoir de grandes exceptions sans les citer, et j'avoue que je les cherche inutilement. Ce n'est certainement ni Montaigne, ni Balzac, ni Pascal, ni Molière, ni Racine, ni Boileau, ni La Fontaine, ni Fénelon, ni Bossuet, ni Voltaire, ni Montesquieu, ni même Mme de Sévigné, qui était femme, mais qui savait plus de latin qu'elle n'osait en avouer, ni même Rousseau, dont la première éducation avait été fort imparfaite, mais qui traduisait Tacite. Ce n'est pas même Barbier-Daucourt, car un solécisme échappé dans une improvisation latine n'a jamais prouvé qu'on ne sût pas le latin. C'est peut-être Boursault ou Rétif de la Bretonne ? Je le veux bien, et je passerai condamnation s'il y a lieu.

*Ses progrès et ses vicissitudes.*

L'histoire d'une langue est à peu près celle de toutes les autres. Elle naît, elle vit, elle vieillit, elle meurt comme les hommes, comme les sociétés, comme les mondes. Sa durée, sa vitalité, ses modifications, sont en raison de celles de la société particulière dont elle est l'expression. Chez les peuples condamnés à rester enfants, elle ne sort jamais de l'enfance. Chez les peuples décrépits, elle participe d'une honteuse et impuissante caducité. L'ignorance la condamne à une longévité stupide : les Chinois ont emprisonné la leur dans les langes de son berceau. Le despotisme et la corruption précipitent sa décadence, et à l'âge même de la force, elle subit l'affront des lisières. La destinée d'une nation est tracée dans son langage. Tant vaut la parole, tant vaut le pays. Aux langues fixes la servitude, aux langues vivaces et conquérantes l'avenir. Si vous inscrivez le cercle de Popilius autour du langage, la pensée y est prise ; elle n'a plus que faire dehors. Les dictionnaires convertis en loi sont le codicille des littératures. Dites à l'intelligence de l'homme de ne plus se mouvoir autour d'elle-même, de ne plus produire, de ne plus enfanter ses idées imprévues sous les formes imprévues qui leur sont propres ; dites à sa chair, dites à ses os, à ses nerfs, à ses muscles, à ses tendons, de ne plus végéter, de ne plus croître, de ne plus se nourrir, de ne plus absorber les principes vivifiants dont ils reçoivent leur vigueur élastique et leur flexibilité, de ne plus manifester, de ne plus répandre cette surabondance de vie qui les inonde ; ce sera exactement même chose. D'une part, voici la *Crusca*, voici l'Académie, la grammaire étroite, la critique puérile, la médiocrité routinière, voici le néant; de l'autre, voici la

gangrène, voici le sphacèle, voici la dissolution, voici la mort. — Notre langue est très jeune encore. On ne s'en douterait pas. Il y a mille ans entre Homère et Plutarque. Il y en a plus de quatre cents entre Ennius et Quintilien. Il n'y a pas dix ans entre Malherbe et la *Critique du Cid*. C'est en 1656 que Pascal écrivait le premier de l'excellente prose française dans ses admirables *Provinciales*. On l'a dit et redit. Trente-huit ans après, la prose et les vers et la langue étaient fixés en deux volumes *in-folio* avec privilége du roi. On a promis les siècles à cette langue, et elle a grandi comme une génération. C'est une singulière anomalie physiologique. On lui a dit : « Vous en savez assez pour votre âge, trop peut-être. Vous parlez d'idées nouvelles? toutes les idées sont dans les livres. Vous cherchez des mots pour les rendre? tous les mots sont dans les dictionnaires. Évitez le vieux langage, il est barbare. Criez anathème sur le nouveau, il est sacrilége. Les anciens obéissaient à l'usage. Bon pour les anciens! Ils n'avaient point d'académies. Obéissez à l'académie. Hardiesse est témérité; liberté, c'est licence; originalité, c'est délire. Imitez, imitez toujours, et quand tout sera imité, imitez les imitateurs. Copiez, copiez encore, et quand tout sera copié, copiez les copistes. Surtout, ne vous avisez pas de sentir, de concevoir, d'inventer. Tout ce qui pouvait s'inventer, on l'a inventé. On a inventé jusqu'à nous. Depuis qu'il y a des académies, on n'invente plus. » Mais qui a dit cela? C'est Faret, c'est La Mesnardière, c'est Bois-Robert, c'est Cotin. Quelle pitié! — Il est résulté de là ce qui devait en résulter inévitablement. A force de remettre l'idée dans les mêmes plis, on en a coupé la trame. Le langage a ressemblé à ces vêtements pompeux de l'acteur tragique, dont le costumier a quelque droit de tirer vanité aux premières représentations, mais qui, à force d'être mis à tous les rôles, finissent par devenir tout au plus bons à servir de souquenille aux goujats Je fais grand cas d'un drame d'Euripide écrit par Racine. Je sais ce que vaut un dessin de Jules Romain traduit par le burin de Marc-Antoine; mais quand la planche rase, fatiguée, usée par le jeu de la presse, ou bien gauchement retaillée, fouillée sans adresse et sans goût par un ouvrier barbare, ne me donne plus qu'un barbouillage pâle et confus, je l'envoie au chaudronnier. Voyez ce qu'étaient devenus le mot, le vers, la phrase, la période, l'image, la pensée; le sentiment, à la fin du XVIII[e] siècle; voyez ce que la littérature des premières années du XIX[e] siècle en avait fait. La parole de l'homme n'était plus qu'un bruit cadencé qui retentissait plus ou moins agréablement dans votre oreille, mais qui ne passait jamais le tympan. Vous sortiez d'une lecture ou d'une représentation comme d'une ruche d'abeilles, l'attention étourdie de je ne sais quel bourdonnement monotone qui ne laissait rien à l'intelligence. C'était cela; c'étaient des figures sans relief et sans couleur sur un canevas rompu. Si ces gens-là parvenaient à emboiter dans deux hémistiches, sans égard à la situation, aux temps, aux lieux, aux personnes, quelque vieillerie poétique ou morale qui ressemblait de loin à quelque chose, leur public était si étonné de voir apparaître en cinq actes ou en dix chants l'embryon d'une idée intelligible qu'il criait à s'époumonner au beau vers, au vers à effet, au vers du siècle. Un lieu commun des poètes gnomiques, un rébus ampoulé de Sénèque, deux grands niais de substantifs flanqués de deux épithètes turgescentes, balancés entre eux comme les termes d'une proposition arithmétique, c'était miracle. Et puis il y avait la périphrase, ou l'art de noyer dans un verbiage sonore le mot d'une énigme diffuse et embrouillée. Devinait qui pouvait. Et puis il y avait l'alliance ou la mésalliance de mots, qui passait encore pour une rare merveille; mais, comme à la fin les mots ne signifiaient plus rien, il importait assez peu comment ils fussent appareillés. Les expressions, la valeur convenue, le signe représentatif de la pensée, étaient, si l'on veut, polis et brillants, mais frus-

tes et démonétisés, comme de vieilles médailles sans date, sans devise, sans exergue, sans légende, sans tête, sans revers. Elles attendaient le balancier et le coin. — Tout le monde sait que ce qui constitue principalement l'esprit et la physionomie d'une langue, ce sont les archaïsmes, les idiotismes, les vocables propres de cette langue, ces locutions qui semblent être simultanément engendrées de la substance intellectuelle du pays avec son génie et ses institutions, et qui lui sont naturelles comme son sol, comme sa végétation, comme son climat. Or, c'est là ce qu'on avait eu grand soin de repousser d'abord de cet euphuïsme maniéré qu'on appelait le beau style; de sorte que dans cette langue gallique, perfectionnée par des puristes et des phrasiers privilégiés, il n'y avait rien de plus maussade et de plus inconvenant qu'un bon gallicisme. Il s'ensuivait nécessairement que les génies indépendants qui s'étaient emparés, avec une naïve audace, des véritables ressources de l'idiome national, que ces oseurs étranges qui s'étaient permis de dédaigner, pour les formes ingénues, énergiques et originales, pour les tours vifs et clairs de notre noble langage, la périodicité compassée et les froides bienséances d'un parlage de convention, avaient dû vieillir en peu d'années. Ai-je besoin de nommer ces auteurs déjà surannés au temps de la régence, dont le mâle franc-parler, l'éloquence robuste, le style plein de nerf et de souplesse, de verve et de candeur, de majesté sans apprêts et de simplicité sans bassesse, effraya si vite de ses libres allures la délicatesse d'une littérature abâtardie? C'était Molière, c'était La Fontaine, c'était Corneille. Le centième anniversaire de la mort de Corneille n'était pas sonné qu'il fallait lui accorder, comme aux atellanes de Rome et aux sirventes du moyen âge, les honneurs du glossaire et des scholies, et que la plume de Voltaire se jouait à relever ses solécismes et ses barbarismes, dans le commentaire le plus spirituel qui ait jamais été écrit. Les barbarismes de Corneille, grand Dieu! — Dans le style des jolis écrivains du XVIII[e] siècle, au contraire (je ne parle pas ici de ceux qui sont tout à-fait hors de ligne, et qui devaient cet avantage de position au pressentiment intime d'une nouvelle époque littéraire et politique), il n'y avait réellement rien à reprendre. Il était pour cela trop soigné, trop méticuleux, trop scrupuleusement grammatical, trop servilement soumis au despotisme pédantesque du dictionnaire et de la syntaxe. La manie du néologisme faisait bien quelques progrès, et il ne peut pas en être autrement quand les mots vides et usés ont perdu leur valeur primitive, mais c'était un néologisme sans invention, prétentieux, affecté, dépourvu d'idées et d'analogies, comme ce jargon précieux dont la comédie avait fait justice un siècle auparavant. Depuis Fontenelle, depuis Marivaux, depuis Boissy, depuis Moncrif, jusqu'aux contes insipides de Marmontel, jusqu'à ses romans boursoufflés, jusqu'au galimatias redondant de Thomas, jusqu'aux niaiseries musquées de ce troupeau de rimeurs de ruelles, qu'on appelait encore des poètes en 1780, vous chercheriez inutilement dans la phrase creuse une pensée substantielle et vivante. C'est je ne sais quoi de ténu, de fugitif, d'insaisissable, qui échappe à l'analyse et même à la perception, une faconde inanimée dont la cadence symétrique ne résonne pas dans une seule des fibres du cœur, le murmure monotone et vague de ces ventilateurs sonores qui bruissent à la merci de l'air, mais qui n'éveillent aucune émotion réfléchie, parce qu'il n'expriment aucun langage; un objet d'amère dérision pour l'esprit et pour l'ame. Soufflez sur le style le plus coloré, le plus éblouissant de cette période, il ne vous restera rien ou presque rien, la pâle membrane de l'aile du papillon quand vous avez fait voler la poussière diaprée qui la colore, la toile grossière et muette du peintre sous ses pastels effacés, le *ventus textilis* de Publius Syrus dans Pétrone. Je dirai plus, et pourquoi ne le dirais-je pas, puisque la criti-

que a osé le dire dans le XVIIIe siècle même? cette malheureuse hypocrisie de la parole, cette contagion pseudo-littéraire du petit, du faux, de l'affecté, a corrompu dans leur source jusqu'aux productions des plus beaux génies : dans Buffon, par l'excès de la magnificence; dans Montesquieu, par l'abus de l'esprit. Ces raffinements peuvent quelquefois tenir lieu de talent à la médiocrité; ils font tache dans le talent. — Il survint dans ce temps-là un de ces phénomènes qui précèdent à peu de distance le renouvellement des peuples. Un esprit d'investigation curieuse jusqu'à l'audace s'introduisit dans la partie pensante de la société, s'accrut, se déborda, envahit toutes les questions avec l'impétuosité d'un torrent, et souleva toutes les idées avec la puissance d'une tempête. Ce fut la philosophie du XVIIIe siècle, philosophie sans principes, sans méthode, sans discernement, sans conviction, sans amour senti et raisonné de l'humanité, sans perception distincte du bien, et, pour la peindre d'un seul trait, sans philosophie. Mais à force de tout remuer, elle mit tout à découvert, jusqu'à la vérité, jusqu'aux pensées intimes de l'homme; et quand la vérité fut à nu, quand la pensée revint à surgir au milieu de la confusion des mots, la parole se retrouva. Le chaos avait enfanté une seconde fois le monde. — Alors il se forma un style qui n'avait été appris ni sur les bancs ni dans les livres; qui n'était ni celui de la cour, ni celui des salons, ni celui de l'académie; qui se passait du suffrage de Fréron comme de l'aveu de Beauzée; un style de l'ame, sobre d'ornements, plein de choses, valide, émancipé, viril. J.-J. Rousseau vint, et puis Diderot, avec sa fougue mal ordonnée, mais entraînante, et puis Bernardin de Saint-Pierre, dont chaque inspiration était un hymne à la nature, et puis Mirabeau, dont la voix impétueuse grondait sur la tête des grands comme la foudre de la liberté. Le théâtre, prostitué si long-temps à des jeux efféminés, se réveilla de ses fades langueurs, à ces traits acérés, à ces saillies mordantes de Beaumarchais, qui stimulaient dans notre civilisation avortée le sentiment d'une vie presque éteinte, qui cautérisaient avec du feu les vieilles plaies de notre imbécille politique. Apre, incorrect, inégal, mais véhément, passionné, profond, presque sublime, Fabre-d'Églantine produisit la comédie du siècle, un chef-d'œuvre presque unique, presque isolé, mais immortel. Le paysan du Danube aussi n'avait paru qu'une fois au sénat. La licence d'une polémique hardie, turbulente, effrénée si l'on veut, suscita le génie, alimenta la verve fantasque et originale de Courier. Avec lui, la langue rajeunie ne se souvint pas seulement de Pascal; elle retourna s'inspirer de la philosophie bouffonne et du sage délire de Rabelais.—Je ne parle pas d'une époque intermédiaire dans cette époque imposante et créatrice de notre histoire. Elle est non-avenue pour la littérature; l'homme qui la remplit à lui tout seul persécuta, proscrivit la pensée. La pensée se vengea de lui en abandonnant sa gloire à cette harpie stupide et avare qui souille tout ce qu'elle touche, la louange mercenaire. Tant qu'il régna, il ne fut rien pour la pensée. Pour commencer à vivre par elle, il fallut qu'il finît de mourir. Son piédestal, c'est sa tombe. — On a beaucoup écrit contre la langue *inepte et barbare* des temps révolutionnaires, et je n'ai pas été un des derniers à sauter après les moutons de M. La Harpe, le Dindenaut de la littérature routinière, lorsque cette question nous était jetée, au profit d'un parti, avec toutes ses conséquences politiques. La vérité du fait est que nous n'y entendions pas un mot. Il n'est pas difficile de prouver que ce langage était peu grammatical, peu littéraire, peu classique, même quand il était imposant et solennel. Les révolutionnaires n'avaient rien à démêler avec la grammaire et l'art oratoire, et plus leur langage s'éloignait des formes arrêtées d'une langue stationnaire, d'une langue immobile, délicate jusqu'à la pusillanimité, soigneuse jusqu'à l'afféterie, cérémonieuse et servile jusqu'à la bassesse, plus il s'appro-

priait aux idées et aux choses du temps. Ce langage fut ce qu'il était, parce qu'il devait être ainsi, parce qu'il ne pouvait pas être autrement. Son agreste fierté, son incohérence tumultueuse et passionnée, son énergie sauvage et brutale, sont, quoi qu'on en dise, l'expression très convenable du mouvement orageux des esprits dans ce grand cataclysme des institutions anciennes. On ne jette pas l'acte d'accusation d'une monarchie de quatorze siècles dans le moule pygmée d'un panégyrique ou d'un discours de réception. L'éruption d'un volcan ne ressemble pas au bouquet d'un feu d'artifice. Pour recommencer une nation, il faut tout recommencer. Quand les Péliades égorgèrent leur vieux père pour le rajeunir, et livrèrent ses lambeaux à l'action d'un feu magique, elles n'épargnèrent pas ses vêtements. — Ce phénomène de palingénésie est, au reste, un fait commun à toutes les révolutions. Elles ont renouvelé presque autant de langues que l'esprit de société en a fait. L'italien n'était qu'un bas-latin gothique amolli par le roman; quand Dante se leva comme un colosse éternel sur les ruines fumantes des guerres civiles. Le berceau de Shakspeare avait été agité, ses langes avaient été trempés de sang par les discordes tragiques qui suivirent le schisme d'Henri VIII. Milton avait vu le Pandæmonium au parlement. Il était assis sur l'aile de Satan au sacrifice de White-Hall. Ce bouffon sublime de Rabelais est le premier-né de la réforme religieuse. Montaigne et de Thou écrivaient en présence de la ligue. Il n'y a pas jusqu'à la fronde, cette misérable révolte de corde et de paille, de couplets et de barricades, qui n'ait développé le profond esprit d'observation du cardinal de Retz et le scepticisme acrimonieux de Mézeray. L'auteur des *Provinciales* a pris un rang légitime parmi nos plus excellents écrivains. Sans les absurdes querelles du jansénisme, alors éminemment populaires, il n'aurait peut-être laissé que la réputation d'un fou mélancolique. Et l'on voudrait que l'événement le plus mémorable de tous les âges eût passé sur nos têtes sans léguer d'autres souvenirs aux générations consternées que des plaies qui saignent toujours; qu'il eût retourné notre sol jusque dans les fondements de la terre sans lui confier quelque racine vivace et féconde? En vérité, il faudrait être, pour croire cela, bien aveugle d'ignorance et bien entêté d'orgueil! Faites, faites des contre-révolutions; écrivez des manifestes contre la pensée et contre la parole; envoyez la raison publique aux carrières; mettez l'esprit humain aux ceps, et croyez qu'il ne marchera plus! Il marche, il marchera, il ira droit à son but, quel qu'il soit! je dirai plus, j'exprimerai plus complètement ma pensée, à son but, qui est un abîme! il ira, laissant bien loin derrière lui les risibles débris de sa chaîne, et vos règles mesquines, et vos institutions bafouées, et tous les jouets de votre innocente civilisation d'enfants! — La langue française, ravivée et assouplie par la forte trempe des passions politiques, avait donc retrouvé quelque chose de la verdeur et de l'alacrité de sa jeunesse. A un peuple pour qui Corneille était vieux, La Fontaine bas, et Molière grossier, il aurait fallu traduire Montaigne. L'abbé de Marsy avait déja pris ce soin ridicule pour Rabelais. Ce peuple, à demi affranchi de ses pédagogues, parce que tous les pouvoirs s'en vont ensemble, osa tenter des études plus mâles. La vétusté de ce grave langage qui rebutait nos pères fut un attrait de plus pour la génération qui s'élevait avec une si rare aptitude et une si prodigieuse facilité d'investigation. Nous ne connaissions les chroniques, c.-à-d. les titres sacramentels de notre famille politique que par les rapsodies diffuses et insipides des historiographes royaux. Les femmes, les gens du monde et les neuf dixièmes des savants brevetés n'avaient pu goûter l'esprit de ces pages excellentes, imprégnées du plus pur parfum d'une antiquité poétique, que sous le bon plaisir du compilateur maussade qui les avait traîtreusement délayées *en bon français*; et *le bon français*, c'était

le style languissant, pâle, décharné, presque sans corps et sans vie, d'un gazetier ennuyé, l'intempérie de mots d'un Daniel, d'un Velly, d'un Villaret, d'un Garnier, d'un Moreau; je ne sais quel cadavre d'histoire, lacéré, mutilé, livide; comme les lambeaux d'une étude d'anatomie, et sorti, tout souillé, tout informe, tout méconnaissable, des amphithéâtres de la Sorbonne et de la *morgue* des jésuitières. Un ouvrage très spirituel, plus ingénieux que solide, plus adroit que hardi, mais qui était assez fort, assez nouveau de formes, assez indépendant de composition et de couleur, pour fermer à jamais à son auteur la voie des succès littéraires si la clé de la pairie ne lui avait ouverte, révéla au vulgaire des lecteurs, les salons et la cour, une partie du charme de ces délicieux monuments de notre génie national, dédaignés pendant des siècles de faiblesse, d'égoïsme et d'insouciance, comme les sublimes basiliques du moyen âge. Quelques citations des chroniqueurs, habilement encadrées dans un style formé à leur école, inspirèrent le désir de les lire eux-mêmes, et ce tour de force, qu'on n'aurait cru permis qu'à des études consciencieuses et sévères, devint un jeu pour la mode. On s'étonna de trouver cette langue morte, qui s'était appelée *le français*, plus claire, plus logique, plus expressive, plus *française* mille fois que les harmonieux nonsens, que les amplifications rien-disantes des périodistes. On s'avisa de l'existence d'un peuple qui avait tenu sa place sur la terre avec puissance quelques siècles avant les romans de Crébillon, l'opéra-comique et l'*Encyclopédie*, et dont l'histoire contemporaine, animée, pittoresque, dramatique comme lui, parlait éloquemment à l'imagination et à la pensée. On admira dans Comines cette prud'hommie sérieuse et douce, « qui sent son homme de bon lieu, élevé aux grandes affaires; » dans Joinville, l'abandon gracieux du conteur, la sincérité fidèle du témoin, la modeste simplicité du héros; dans Monstrelet, l'ingénuité d'un enfant plus abondant que disert, qui rend ses impressions comme il les a reçues, mais qui ne sait ni en calculer les effets, ni en déduire les conséquences; dans Froissard, une langue plus adulte, une verve plus riche et plus inspirée, les hommes avec leur physionomie, les époques avec leurs mœurs et leurs passions, tout un âge de poétiques merveilles, tout *un grand drame à cent actes divers*, avec son action, ses épisodes, ses mouvements, ses péripéties; les moines, les pélerins et les gens d'armes; les moûtiers, les tournois et les fêtes; les manoirs et les châtelaines; les batailles et les paladins, et ces grands coups d'épée qui plaisaient tant à M^me^ de Sévigné, comme dans une fable de Turpin ou dans un poëme de l'Arioste. La France avait recommencé son éducation. Elle savait lire. — Ce qui résultera de la révolution littéraire actuelle est un mystère pour les jours actuels. Ce qui n'est pas un mystère, c'est que cette révolution est faite. Elle a répondu à ceux qui ne l'avouent pas, comme Diogène au sophiste qui niait le mouvement; elle a changé de place, elle est entrée dans la politique, dans la philosophie, dans l'histoire, dans la vie privée, dans toutes les études, dans toutes les sympathies de l'homme. Si l'on croit qu'il est possible de l'arrêter, qu'on essaie ! Personne n'empêcha Xerxès de faire fouetter l'Hellespont. Il bat encore ses rivages. On n'a pas rapporté jusqu'ici le décret de l'inquisition qui déclare la terre immobile. Nous en serons quittes pour donner en épigraphe aux dictionnaires la fameuse réticence de Galilée: *Pur si muove!* On peut écrire de très beaux livres pour prouver que le XVIII^e^ siècle n'a pas fini, et que le XIX^e^ siècle n'a pas commencé. Voyez la *Défense du paganisme* de Julien, et dites-nous où est Jupiter. D'ailleurs, ce que vous regrettez aujourd'hui, dans quelques centaines d'années un nouvel ordre de choses le renouvellera peut-être. Ce ne sera pas celui-ci. Liberté plénière à chacun de conserver en attendant son rituel et sa rhétorique, de s'imposer des règles, d'y croire et de les suivre. Ce qui n'est plus permis, c'est de les prescrire

tyranniquement aux autres. On ne fera plus rien en France avec le régime du *bon plaisir*. Le réseau du père Bossu et de l'abbé d'Aubignac est devenu trop lâche et trop fragile pour emprisonner l'essor de nos écrivains bons ou mauvais. Le génie arrêté dans les préceptes des pédants, c'est l'aigle des Alpes tombé du haut du ciel dans une toile d'araignée.

*Sa décadence.*

Si les nouvelles nomenclatures scientifiques n'avaient gâté que les sciences, il n'y aurait pas de quoi se désespérer. Les hommes peuvent fort bien se passer des sciences, et ils n'ont jamais été plus heureux que lorsqu'il ne les avaient pas. Ils en pourront dire leur avis quand ils ne les auront plus : ère d'innocence et de joie à laquelle les conduit tout doucement l'ère présomptueuse et insensée des nomenclatures, qui commence à finir. La plupart des savants ne comprennent plus guère ce qu'ils disent, et s'ils le comprenaient, ils seraient encore bien plus savants qu'on ne pense ; car ce qu'ils disent ne veut rien dire. C'est un excellent présage. — Malheureusement, la contagion du *non-sens* a gagné la langue oratoire, la langue forense, la langue tribunitienne, la langue littéraire, la langue poétique, d'où elle va gagner la langue usuelle, qui s'en ressent déjà plus que de raison. Le jargon savant déborde sur le patois, il menace l'argot. *Delirant reges, plectuntur Achivi* : c'est une loi éternelle. Quand la multitude sera aussi embarrassée de sa parole que les gens qui en font commerce et monopole, il arrivera une de ces belles révolutions que Voltaire regrettait tant de ne pas voir. Le talent prodigieux de Voltaire méritait peut-être une pareille rémunération, et je suis fâché qu'elle lui ait manqué, parce que je voudrais savoir ce qu'il en dirait. Quant à moi, prolétaire obscur dans ce peuple d'écrivains dont il était roi, je ne suis pas autrement curieux de voir des révolutions. Je sais à peu près ce que c'est. — Une langue peut hardiment se croire à son apogée quand elle a produit un Joinville, un Comines, un Froissard, un Villon, un Coquillart, un Marot, un Rabelais, un Henri Estienne, un Montaigne. Ne demandez pas davantage, s'il vous plaît : on ne vous donnerait pas. Survient en même temps l'impuissance ambitieuse qui pourvoit à l'absence de la pensée, ou à la vieillesse d'un tour usé, par l'audace désordonnée de l'expression : une Hélisène de Crène, un Édouard du Monin, et d'un vol bien plus élevé, un Baïf et un Ronsard, grands hommes que nous plaignons d'être venus trop tôt, et qui ne sont probablement venus que trop tard pour leur gloire, parce qu'une langue jeune, et à la mesure de leur esprit, aurait pu leur épargner le fastidieux effort d'en faire une autre. La parole est déjà surannée. Il faut la renouveler par des formes extraordinaires, par des locutions inouïes, par des emprunts hibrides et héteroclites, à certaines langues oubliées du vulgaire, et souvent assez mal comprises de ceux mêmes qui les travestissent : absurdité immense que les vieux poètes ont pris la peine d'enseigner aux savants. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait de mieux. — Ce procédé sans esprit était déjà fort commun au temps du joyeux auteur de *Pantagruel*, et tout le monde sait avec quelle verve inimitable il s'en est joué dans l'historiette de ce jeune pédant des régions *lémoviciques*, qu'il trouva *déambulant par les vies et quadrivies de Lutèce*, et qui se croyait grand orateur « parce qu'il dédaignait l'usance commune de parler. » Il n'a pas flagellé d'une main moins vigoureuse les fabricateurs de mots composés et sottement redondants, dont les paroles *sesquipédales* menaçaient dès lors de reprendre le crédit que leur avait enlevé Horace. Il faut voir comme il les bafoue dans les plaisantes scènes où le seigneur de Basché, l'Achille de cet épisode grotesque, accueille les *chicanous* à beaux horions et belles gourmades, exprimés et décrits en mots longs d'ici à Pontoise. Je ne sais jusqu'à quel point la modestie me permet de rappeler à mes

lecteurs que j'ai osé lutter une fois avec le seigneur de Basché, dans la composition de ce riche et majestueux adverbe, qu'on n'a pas encore surpassé, et que probablement on ne surpassera jamais, du moins en longueur : adpropévulgivagocircumextraforaneofabralimodulatoirement, *particule* éminemment pittoresque, qui représente si bien l'action du soufflet de forge, et qui en demande au moins la puissante baleine pour être énoncée d'un seul jet. On lira cependant, je vous en réponds, mille dictionnaires et davantage, sans trouver un vocable aussi complet en son sens, et qui se tienne mieux sur ses radicaux. Voilà comment il faut faire des mots nouveaux, quand on en fait, et il sera bon d'en faire le moins possible; car trois ou quatre cents adverbes de cette espèce favoriseraient à l'excès la facilité paresseuse des hommes de lettres industriels, dont l'esprit est coté à deux sous la ligne dans les *Magasins* et dans les *Revues*. Le burlesque lui-même, si fertile en expressions replètes et hydropiques, ne nous avait guère laissé que *matagraboliser*, *incornifistibuler* et *superlicoquentieux*, dont je ne vois pas que le crédit se maintienne dans le style soutenu; je les tiendrais néanmoins pour aussi bon français s'il était question du français dans tout cela, que *transcendentalité*, *transsubstantiationnalité* et *inconstitutionnalité*. On pourrait se passer à toute force des uns et des autres dans une langue bien faite. — C'est cependant à un artifice de ce genre que nous avons dû notre seconde langue française; car il est essentiel de rappeler en passant que nous sommes à la troisième, qui promet d'être la dernière. L'habitude de recourir au grec et au latin pour éviter en français le commun et le suranné devint une seconde nature pour des écrivains d'un goût exquis et d'un merveilleux talent, qui faisaient la parole de tous, en épurant la leur aux vers d'Euripide et à la prose de Cicéron. Le vieux français se dépouilla de ce qu'il avait d'individuel pour se refaire antique; le dictionnaire se refondit tout entier dans le rudiment de Racine et de Fénelon, et la littérature, qui est toujours l'expression de la langue, retomba naturellement dans les voies de ses vieilles aïeules, les langues grecque et latine, à commencer au siége de Troie, et à finir cent ans après la bataille d'Actium. Cette langue française du XVII<sup>e</sup> siècle est si belle qu'elle n'a rien à envier à la première, si ce n'est peut-être je ne sais quelle fraîcheur de naïveté, je ne sais quelle candeur originale, qui ne passent presque jamais à la seconde génération, mais dont nous pouvons heureusement nous faire une idée en lisant Corneille, Molière et La Fontaine, qui n'avaient pas répudié la langue proscrite en subissant la nouvelle. — La seconde langue vécut près de deux siècles, et ces deux siècles lui donnèrent l'immortalité; car c'est ce que nous appelons aujourd'hui notre langue classique. Elle fut durant ce temps-là tout ce que peut être une langue parvenue à son apogée, dans les limites infranchissables que lui prescrivait le goût sévère de ses maîtres, tout ce qu'une langue n'est jamais deux fois, pleine de simplicité dans sa force et dans sa grandeur, de modération dans ses conquêtes et de prudence dans son audace. Tout ce qui s'accomplit de véritablement imposant dans l'intelligence des hommes est marqué au sceau de la raison, qui est le seul principe et la seule règle du beau; et c'est en cela que les littératures classiques à leur plus haut période se distinguent des littératures d'imitation qui se traînent languissamment après elles, et des littératures d'innovation qui les remplacent par une infaillible nécessité. Pascal donna au français de son siècle une exactitude lumineuse et une élégante précision; Corneille, la majesté sévère des langues antiques; Racine, leur grâce, leur mollesse et leur harmonie; Molière y consacra le gallicisme énergique du peuple, La Bruyère celui de la ville, Sévigné celui de la cour; Bossuet lui fit parler la langue pompeuse des prophètes, La Fontaine et

Perrault, la langue naïve des enfants; et tous ces admirables écrivains restèrent également fidèles au naturel, sans lequel il n'y a point de beautés parfaites. L'expression la plus hardie en apparence était alors la saillie d'un instinct et non pas la combinaison d'un artifice. L'effet des mots résultait de leur appropriation à la pensée, et non pas de la contexture mécanique d'une phrase industrieuse. Leurs alliances les plus inaccoutumées saisissaient l'esprit sans l'effrayer, parce qu'elles n'étaient pas le produit d'un travail, mais celui d'un sentiment. Ce qui frappe surtout l'esprit à la lecture des livres de cette époque, c'est je ne sais quelle merveilleuse puissance de dire tout ce que l'on doit dire, et aussi bien qu'on peut le dire, sans laisser apercevoir nulle part l'effort d'une étude patiente et d'une élaboration difficile. L'idée était saisie avec tant de netteté sous son aspect le plus heureux qu'on croirait qu'elle a pu passer de l'intelligence qui l'a conçue à l'attention qui la reçoit sans avoir eu besoin d'intermédiaire, et qu'elle n'a pas même coûté le temps de la livrer à la plume. Inappréciable avantage du vrai! — Cette seconde langue française, qui a fixé la gloire de notre littérature, mais qui devait subir, hélas! la destinée de toutes les langues, et céder sa place à une autre, parce qu'il est de la nature de tout ce qui a commencé d'être condamné à finir, cette langue était belle encore, et grande, et florissante, aux années trop vite passées de mon enfance de collége. Et cependant, Beaumarchais, Linguet, Mirabeau, lui avaient porté de rudes atteintes. La langue essentielle et logique de la démagogie l'assaillait au nom de l'indépendance; la langue absurde et pédantesque de la nomenclature l'infestait au nom du progrès; la philosophie transrhénane, qui s'était admirablement *idiosyncratisé* cette crise *humanitaire*, bouleversait le dictionnaire de fond en comble, au nom de la vérité, pour multiplier les chances déjà si sûres de n'être pas comprise, que lui garantit l'impénétrabilité de ses mystères. Quatre ou cinq écoles poétiques, dramatiques et romancières, terrestres, aériennes, ignées, maritimes, vinrent brocher sur le tout avec l'inexprimable puissance des éléments confondus qui cherchent à retrouver le chaos; ET LA LUMIÈRE FUT DÉFAITE. La seconde langue disparut pour faire place à la troisième, que nous avons l'avantage de parler aujourd'hui, et qu'on parlera tant qu'on pourra. Ce que je viens de dire est l'exacte biographie de deux langues françaises qui sont mortes, mais qui revivront à jamais dans l'avenir, et d'une troisième langue française qui se meurt, sans espoir de résurrection. Que la tombe leur soit légère à toutes trois! — Nous sommes bien jeunes encore dans la troisième langue française pour hasarder sa grammaire et sa syntaxe; mais on ne saurait s'y prendre trop tôt pour constater l'existence de ce qui ne durera pas long-temps. C'est à ce travail que je me suis résigné, à défaut de tout autre plaisir, pour me délasser dans mes moments perdus de quelques travaux plus sérieux. Celui-ci ne l'est pas du tout. — Les éléments de cette dernière transformation sont fort nombreux. Il y aurait moyen de les distribuer en bon ordre dans un livre à l'usage de la jeune France, où l'on enseignerait l'art de parler le français progressif sans dire un mot de français, et ce livre se compose peu à peu de tous ceux que l'on publie aujourd'hui; mais il faudrait d'abord les lire, et c'est un courage qui me manque. Tout ce que je puis, c'est d'indiquer à quelque nouveau Curtius la route qui mène à cet abîme, et de lui promettre que son dévouement sera du moins récompensé par de curieuses découvertes et des acquisitions singulières. Ce qui se passe présentement de vague et de confus dans le laboratoire de la parole laisse bien loin les ténébreux secrets de l'antre de Trophonius et de la caverne de Montésinos. — Une des premières règles de la nouvelle langue française, c'est le *solécisme*, c.-à-d. l'emploi d'un mot des deux langues antérieures dans une acception inusitée de genre, de nombre ou de

cas; d'un terme enlevé à son étymologie, d'une conjugaison brutalement déplacée de son temps, par je ne sais quel cataclysme logique, qui a subverti, de force ou de gré, l'opération naturelle de la pensée; et je ne dis pas, Dieu m'en garde, solécisme d'ignorant et d'écolier, mais solécisme oratoire, solécisme poétique, voire solécisme de pédant, solécisme intentionnel et prémédité, sans circonstances atténuantes. Le solécisme pur et simple est celui dont on dit : *voilà qui est beau!* mais quand le solécisme a pénétré jusqu'au sens, quand il a contraint le mot à dire autre chose que ce qu'il signifie, quand il l'a malicieusement cousu à la phrase, sans égard à sa valeur, le solécisme devient sublime. Et si par un de ces bonheurs inespérés dont les chances n'arrivent qu'au génie, le solécisme parvient à cacher l'idée sous le masque qui la déguise le mieux, sous le mot le plus antipathique à son espèce et à sa nature, sous un griphe qui déconcerterait Orphée et qui livrerait OEdipe au sphinx, alors, il n'y a plus d'expression assez admirative dans le langage de l'homme pour magnifier le solécisme. Les bras tombent, la voie manque avec l'épithète, *vox faucibus hæsit.* On ne peut que s'écrier dans une extase indicible, ineffable, inénarrable : Quel solécisme!!! — Il y a cependant quelque chose encore de plus beau que le solécisme : c'est le barbarisme. Le barbarisme se recommande par un avantage immense aux habiles créateurs de la nouvelle langue française : il n'appartient à aucune langue. S'il se rattache faiblement à nos deux langues mortes par un radical honteux, c'est tout au plus pour avoir l'apparence de signifier quelque chose, mais en réalité il ne signifie rien du tout, et c'est ce qui en fait le mérite. — Le barbarisme valable, celui dont la sanction populaire ratifie les droits de cité dès le jour où il se présente, n'est d'ailleurs pas si facile à composer qu'on se l'imagine; il cesse d'être un bon et loyal barbarisme quand il y a moyen de lui trouver un sens naturel et clair, une claire et plausible analogie, une application intelligible et utile. Pour peu qu'il dise ce qu'il veut dire, et qu'il subvienne à une acception omise ou imparfaitement exprimée, il retombe presque dans la classe des mots bien faits, et ne choque plus que les *puristes.* Il lui manque les deux qualités essentielles des mots nouveaux, s'il n'est incompréhensible et superflu; mais ces principes ne peuvent s'expliquer que par des exemples, et nous avons le choix. — La nouvelle langue française a des obligations sans nombre à un de mes amis, homme du talent le plus brillant et le plus rare, et qu'on peut hardiment en croire sur sa parole quand il parle de lui, car il n'exagère point. Nous lui sommes redevables de ce bel adjectif *mélancolieux*, qui est devenu *classieux* en quelques semaines. Il faut convenir qu'il n'y a rien de plus *ingénique*; et pourtant l'application abrupte et soudaine que je viens de faire deux fois de cette innovation *merveillique* (en voilà trois!) démontre jusqu'à l'évidence que des esprits *infimes*, et tout au plus moyens, ne sont pas incapables de s'élever par le pur instinct de l'imitation à la hauteur de ce procédé. — Règle générale : Il faut un génie inventif pour entreprendre par le barbarisme la destruction d'une langue accréditée ou pour tenter de mettre une langue nouvelle à sa place; c'est à cause de cela que les belles langues littéraires des anciens et des modernes se sont reposées quelquefois pendant deux ou trois cents ans dans la conscience de leur éternité. Pour achever ce grand œuvre d'anéantissement, il ne faut que le *servum pecus* des écrivailleurs à la suite, qui ne manquent jamais à l'appel de leur maître. Ce sont là les fourches caudines de la parole sous lesquelles toutes les nations passent à leur tour comme les Romains chez les Samnites, quand elles ont perdu leur *palladium*, comme les Phrygiens à Pergame. — Je n'ai pas besoin de dire que le *palladium* des nations, c'est Minerve ou le sens commun. Il le dit assez tout seul. — Une troisième manière de renouveler une langue, ou plutôt de

composer une langue nouvelle qui n'aura presque aucun rapport avec l'autre, c'est la naturalisation des mots exotiques, et surtout de ceux qui n'ont point d'analogues nationaux. *Petit-maître* était par exemple un franc et naïf gallicisme dont on se servait pour désigner un homme soumis à l'empire de la mode, avantageux auprès des femmes, et un peu trop prévenu en faveur de son mérite. La race des petits-maîtres, personne ne l'ignore, a subitement disparu en France, quand tout le monde a voulu être grand de son espèce; mais en revanche, nous avons gagné le *fashionable*, c.-à-d. l'homme qui suit la *fashion*, néologisme-énigme dont le moindre inconvénient est de reposer sur une articulation inarticulable d'ici à Douvres ou à Brighton. Nous avons le *dandy*, qui vient de nous donner le *dandysme*, lequel nous donnera *dandyser* quand on voudra, comme *fanatisme*, *fanatiser*, dans la langue révolutionnaire. Je crois, Dieu me pardonne, que nous avons déjà de la littérature *dandyque* ou *dandystique*, et des poëtes, d'ailleurs pleins de grâce et d'esprit, qui composent *dandyquement* ou *dandystiquement*, je ne saurais dire lequel, parce que je suis peu versé dans ces mystères. Nous sommes tout au plus en mesure pour protester à temps contre *dandyfier*, *dandyfication* et *dandystification*, qui seraient moins bons, à mon avis, mais qui viendront nécessairement à leur tour. Cet exemple, pris entre cent, n'est ici que pour faire voir la manière dont les langues nouvelles se forment, en pliant le mot étranger ou barbare qui survient aux modes et aux flexions de la vieille langue qui s'en va. Cette horrible révolution ne s'était jamais accomplie jusqu'ici qu'à des époques de décadence où tout menace de finir à la fois. Nous sommes heureux de pouvoir la saisir sur le fait dans nos jours de progrès et de perfectionnement. Il faut espérer que la grammaire, la philosophie et l'institut, assistant en personne à la confusion des langues et au désastre de Babel, auront bien quelques droits à la confiance de la postérité. L'Encyclopédie ne se doutait guère qu'elle servirait de témoin à la Genèse. — Le moyen le plus général de renouvellement, je l'ai déjà dit, c'est la traduction, communément fort gauche, fort ignorante, fort hibride, fort dépourvue de sens, d'un mot grec ou latin dont les analogues nous manquent, parce que nous n'en avons jamais eu besoin, et qui tombe par conséquent au milieu de la langue avec tous les avantages de l'inintelligible et de l'inconnu. Celui-là est sûr de son succès, comme le Persan de Montesquieu, et c'est à qui lui fera fête. Ce n'est pas qu'on lui attache une acception nette et sensible; c'est au contraire parce qu'on ne lui en attache point, et voilà une chose que les savants savent fort bien, même quand il ne savent pas autre chose. Pardonnez moi donc de me répéter, car il y a des notions qu'on ne saurait rendre trop vulgaires, et le vieux grammairien a, comme Caton, son *deleatur Carthago*. — Ce qu'il y a de plus admirable dans ces mots naturalisés, c'est qu'ils se prêtent à toutes les acceptions, comme le chiffre convenu d'une langue occulte, parce que leur acception originelle est perdue. Les gens qui les emploient les emploient mal à défaut de les entendre, et ceux qui les écoutent ou qui les lisent les comprennent d'autant moins dans leur acception nouvelle qu'ils les comprennent mieux dans leur acception véritable. Pour eux, ce sont des *non-sens* à faire peur, ou des battologies à faire pitié. *OEconomie* était un ancien mot français dont le sens universellement accepté avait reçu la sanction de trois siècles. Il y a une soixantaine d'années qu'on inventa l'*économie politique*, ce qui signifie *la loi de la maison politique*, par une extension très hardiment figurée. Il fallut en distinguer par une épithète l'*économie domestique*, c.-à-d. *la loi de la maison de la maison*; et comme l'*économie domestique* est prise en ce cas dans un sens un peu général, on écrivait hier, l'*économie domestique de la maison*, c.-à-d. *la loi*

*de la maison de la maison de la maison.* On ne reprochera pas à cette dernière expression de n'être pas assez explicite. Quand on aura enchéri sur elle, nous nous empresserons de vous en faire part. — Le mot *polémique* avait été inventé pour caractériser certains écrits de controverse *militante*, et on en avait fait le nom substantif d'un genre de critique belliqueuse qui s'exerce le plus souvent à visière baissée. Il n'est question aujourd'hui dans les journaux que des *combats polémiques* de la presse, qui est réellement assez riche en combats pour se permettre ce pléonasme pittoresque. Écrivez *combats combattants*, et vous aurez du français moderne. — Supposez un *dilettanti* (car nous avons le *dilettanti* au pluriel, et malheureusement nous avons le *carbonari* aussi au pluriel), supposez, dis-je, un *dilettanti* qui arrive de sa province ou de l'étranger pour entendre de la belle mélodie. Il va courir à l'*Odéon*, le temple ou le palais *du chant*, et il ne m'y trouvera pas, mais je serais bien étonné qu'il y trouvât des chanteurs, car le théâtre de l'*Odéon* est de tous les théâtres de Paris celui où l'on chante le moins, si ce n'est quand une jeune tragédienne de la rue Richelieu vient y broder sur la divine poésie de Racine sa mélopée monotone et languissante. Ne craignez pas qu'il cherche à se dédommager au *Gymnase* dramatique ou au *Gymnase* musical, car il n'est pas là sans avoir traversé le *Jardin des racines grecques*, et l'idée d'un spectacle où les actrices sont condamnées par le programme de l'affiche et l'inscription du fronton à paraître *toutes nues* a quelque chose de repoussant pour ses mœurs. J'imagine que le goût des arts se joint toujours dans celui qui les aime et qui les cultive à des sentimens honêtes. Il ira tout au plus aux *Acrobates*, pour y voir des personnages qui *se dressent* pendant cinq actes *sur la pointe des pieds*, avec des attitudes pleines d'élégance et de fierté, et on lui montrera des pieds plats qui miment lourdement le mélodrame en traînant des bottes sales sur un plancher qui n'est pas propre. Il s'en retournera dans son pays, désolé de n'avoir pas rencontré un danseur de corde aux *Funambules*; mais il ne partira point sans honnir le peuple écervelé qui se croit autorisé à donner des noms aux choses, comme le premier homme, et qui ne sait pas même ce que valent les articulations les plus communes de sa parole. — Les murs de Paris ont été long-temps placardés des annonces du *Physionomane*, espèce de bouffon dont le nom *francisé* signifie littéralement un homme épris de la singulière passion de réunir et d'observer en nature *des figures d'ânes*. Je lui souhaite de pleines chambrées. Il ne faut pas disputer des goûts. — Mais toutes ces parodies insensées de la langue humaine ne sont rien, encore une fois, auprès de la langue *babélique* des sciences, qui a tout subverti, tout changé; qui a pris l'exact contre-pied du procédé d'Adam, pour imposer aux êtres des noms qui ne sont pas leurs noms véritables, et qui a si parfaitement réussi dans ce dessein que l'être est devenu méconnaissable, du moment où elle l'a baptisé. Nous en sommes à ce point qu'il ne reste pas une existence sensible, pas un phénomène du ciel et de la terre qui ne soit à jamais déguisé sous un sobriquet impénétrable pour quiconque répugne à ramasser dans la poussière de l'école la clé de ce mystérieux argot. Ce qui nous avait été donné, c'était la puissance d'attacher aux choses des noms propres expressifs, que tout le monde adoptait sans résistance et retenait sans effort. C'était la faculté d'étendre ces dénominations à des sens abstraits ou moraux, en figurant le mot sous l'inspiration de quelque ingénieux rapprochement qui se formait dans la pensée, et c'est ainsi qu'il parvenait intelligible à tous, parce que tous l'auraient conçu de la même manière. La poésie était allée plus loin, sans se dérober, dans son essor le plus hardi, à la portée de notre nature. De ce mot si clairement transporté à des acceptions intellectuelles, la poésie avait fait un symbole; et la mythologie une religion. Toutes

ces extensions n'avaient rien qui sortit de la mesure commune de notre esprit, et Boileau pouvait dire sans crainte de n'être pas entendu :

Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre,
C'est Jupiter armé pour effrayer la terre.
Un orage terrible, aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

Boileau nous la donnait belle! Aujourd'hui, ce n'est plus tout cela; c'est ce que Boileau n'entendrait pas, et ce que nous, nous n'entendons guère; le fluide électrique, le gaz hydrogène, qui se combine avec l'oxygène par la combustion; un immense amas d'eau saturée d'hydrochlorate de soude, et peut-être d'autre cho e, si la nomenclature a changé; un air vibrant qui se heurte et se réfléchit. Que parliez vous des dieux? Les dieux sont partis du langage comme de la Rome de Constance et de Galère, mais les savants ne partiront pas, ils n'ont garde. Ils n'abandonneront la langue française qu'après l'avoir réduite à ce dernier état du cadavre qui n'a de nom dans aucune langue connue, comme parle Tertullien. — Hélas! nos enfants ne sauront pas même ce que c'était que l'*escarbot* du fabuliste; le cerf-volant rancuneux qui se montra si fidèle à son amitié hospitalière pour Janot-Lapin. C'est ainsi qu'en avaient jugé l'habile peintre François Chauveau, et l'ingénieux iconographe des animaux, Jean-Baptiste Oudry. Cependant Linné veut que ce soit un *lucane*, et Geoffroy que ce soit un *platycère*. Quant à la *cigale*, je ne saurais que vous dire de cet *hémiptère collirostre*, sinon que je l'ai vu changer de nom depuis mon enfance une douzaine de fois, et que vous êtes parfaitement libres de lui en donner un nouveau d'ici à la clôture prochaine de la loterie des mots.

Car tous les noms sont bons, pourvu que l'on en change.

Les barbares n'ont pas daigné lui laisser celui qu'elle tenait de Virgile et de La Fontaine! — Ces exemples, qu'il serait facile de suivre jusqu'à l'infini, me rappellent une jolie anecdote dont je suis redevable à une illustre amitié. J'ai de bonnes raisons pour ne rien changer aux expressions du conteur : — « Depuis quelque temps les pépinières se sont extrêmement multipliées; il n'y en avait qu'à Paris et près de quelques grandes villes : à présent il y en a presque partout. Malheureusement les nomenclatures se sont multipliées avec elles. Cet automne, au mois de novembre, un pépiniériste du département de l'Yonne publie un catalogue en 13 pages in-8°, imprimé en petit-romain et contenant plus de mille articles différents. Un de ses chalands ordinaires, honnête et riche campagnard, mais fort dépourvu d'ailleurs de latin, de grec et de nomenclatures, se croit obligé de répondre à son envoi par les lignes que voici : « Monsieur, j'espérais vous faire cette année des commandes assez considérables; je voulais principalement vous demander des chèvre-feuilles variés, des lilas, quelques érables, et des marronniers rouges pareils à ceux que vous me fournîtes l'an passé; mais je vois avec regret que vous n'avez plus rien de tout cela. Quant à vos arbres et à vos arbustes étrangers, je m'en passerai décidément, parce je ne les connais point, et que, selon toute apparence, ils ne viendraient pas dans mon terrain. » — « Le pépiniériste, désolé de manquer une belle affaire, a beau réclamer : « Eh quoi! monsieur, vous n'avez donc pas lu mon catalogue? Vous auriez trouvé tout ce que vous me demandez aux articles *acer lonicera*, *æsculus rubicunda*, etc., etc., etc. » « Cette fois il ne reçut pas de réponse. Notre amateur s'était pourvu chez un homme qui parlait sa langue, qui appelait les arbres par leur nom, et qui se faisait entendre sans le secours des dictionnaires. » — Le désappointement du pépiniériste est plaisant, mais on sait combien cette ignorance ou cette confusion des noms que les nomenclatures ont engendrée peut devenir sérieuse dans le formulaire des pharmacies. Je frémis presque de le dire. Le *mercure doux* et le *sublimé corrosif* étaient sans

doute fort mal nommés, scientifiquement parlant, mais on savait du moins à peu près à quoi s'en tenir sur leur usage, car leurs épithètes sont assez significatives. Quel père infortuné eût osé administrer à son enfant le *sublimé corrosif* à forte dose? Aujourd'hui, la méprise est plus facile à concevoir entre un *protoxyde* et un *deutoxyde*, qui n'offrent aucun sens en français, et qui riment si richement. Les journaux ne constatent qu'une douzaine d'assassinats commis tous les ans par cette nomenclature infernale, mais on pourrait parier pour le décuple, et on aurait le malheur de gagner. Perfectionnement homicide! que nous voulez-vous?—Les vocables des langues qui sont à l'usage de tous doivent être intelligibles à tout le monde. Les savants conserveront pour texte de leurs interminables disputes les mots qu'ils ont faits sans nécessité, qu'ils modifient sans règles, qu'ils renouvellent sans motif, et leur Dictionnaire sera dix fois plus volumineux que le nôtre, mais nous ne leur envierons point ses richesses. Élisée savait se faire petit pour les petits; voilà ce que nous demandons à la parole. Qu'ils se fassent impénétrables pour les doctes eux-mêmes, ils en ont le droit et le secret; mais qu'ils ne mêlent plus leurs langues aux langues que Dieu nous a données. Hors de cette limite, la science est la plus vaine et la plus absurde des aristocraties. CH. NODIER, de l'Académie française.

## § IV. — HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE (ANCIENNE ET MODERNE.

Napoléon disait de l'histoire de France qu'on la pouvait faire ou en cent volumes ou en deux : cent volumes si on voulait entrer dans les détails; deux si on s'en tenait aux généralités. On en pourrait dire autant de l'histoire de la littérature française, quoique la proportion ne puisse être la même, le sujet étant beaucoup moins vaste. Vingt volumes, sinon cent, ne seraient pas trop pour une histoire détaillée, embrassant toutes les époques et tous les noms, grands et petits, illustres ou obscurs, qui y seraient renfermés; donnant les honneurs d'une biographie et d'une analyse spéciale à chaque écrivain, faisant la part de tout le monde, équitable jusqu'à la générosité, appréciant les ouvrages, non d'après leur influence sur les contemporains et sur l'avenir, mais d'après leur valeur propre et le mérite relatif des auteurs; n'omettant aucune partie du domaine intellectuel de la France, et, depuis les premières origines de la langue jusqu'à ses dernières applications, donnant le droit de cité à tous dans son vaste sein; Panthéon pour quelques-uns, ossuaire pour le reste. Tout cela dépend du point de départ et du système. Une telle histoire pourrait être intéressante à une époque où il se trouverait un homme assez dévoué pour y consacrer sa vie, et un public assez curieux de sa littérature nationale pour lire vingt volumes sur ce sujet. Si vingt volumes ne devaient suffire qu'à peine à une histoire de ce genre, ce serait assez d'un volume pour une histoire générale, commençant où commence véritablement la littérature, se bornant aux grands noms, aux grandes influences, aux masses, à l'ensemble; laissant dans l'ombre ceux que naturellement, et sans surprise d'aucune sorte, les siècles ont recouvert, apparemment parce qu'ils n'avaient pas reçu vie pour se survivre; n'exhumant pas les morts, ne réhabilitant pas les condamnés, mais souscrivant aux arrêts de la postérité, sans insulte comme sans pitié pour ceux qu'elle a frappés. Une telle histoire, dans une main habile, pourrait être un chef-d'œuvre, et une création d'un bien autre ordre que les ouvrages improprement décorés de ce nom. Mais, pour l'écrire de façon à désespérer tous les écrivains et à leur ôter toute envie de la recommencer, il faudrait peut-être l'érudition que demanderait l'histoire en vingt volumes, et la patience infatigable du bénédictin, avec le coup d'œil généralisateur et le dédain des détails de l'historien de génie. —Au-dessous de ces proportions, déjà si réduites, nous ne croyons pas qu'il y ait

place pour une histoire proprement dite. Mais il n'est pas impossible de faire, dans des limites encore plus restreintes, un de ces travaux moins complets qu'une histoire, mais qui ont aussi leur intérêt particulier, et qui, à l'époque où nous vivons, ne sont peut-être que trop dans la mesure d'attention que le public donne aux choses sérieuses. Ce sera, non un *résumé*, mot fâcheux, que la librairie a gâté, mais un aperçu général, une vue d'ensemble, le nom ne fait rien à l'affaire, planant sur cette immense matière, sur ce chaos d'idées périssables, d'esprit éphémère, de modes littéraires figurant une littérature, de réputations viagères, de gloires mourant avant les héros, d'époques préparatoires et sacrifiées, et distinguant une vingtaine de noms populaires, à qui la nation rapporte le bienfait de sa civilisation intellectuelle, et que les petits enfants pourraient nommer au besoin. C'est un travail de ce genre que nous allons essayer; c'est celui que nous permettent les limites de la collection pour laquelle on nous l'a demandé; c'est, pour parler avec une modestie nécessaire, le seul peut-être qui soit dans nos forces et dans notre portée. — Laissons donc de côté le cycle carlovingien, que quelques critiques spirituels veulent faire entrer dans l'histoire de la littérature française, pour rajeunir, pensent-ils, la matière, comme si une matière qui n'a jamais été traitée avait vieilli. Nous nous occuperons encore bien moins de l'époque latine, où quelques-uns voudraient voir déjà un commencement de littérature française, système qui a eu ses défenseurs et ses partisans, et dont les fanatiques ont été jusqu'à dire que Virgile était un poète français, parce qu'il était né dans la Gaule cisalpine. Les troubadours et leur littérature, si savamment explorée par M. Raynouard, ne nous arrêteront pas davantage. La littérature française n'est pas plus là qu'elle n'est dans les poèmes de Virgile, quoiqu'il y ait des mots latins et des mots provençaux dans cette littérature. Soit insuffisance, soit défaut d'aptitude, nous n'avons pas cette curiosité, plus bibliographique que philosophique, qui consiste à rechercher dans des documents nombreux, incertains, d'une lecture matérielle très difficile, les traces toujours confuses et douteuses de ce fait où, à notre sens, le hasard a tant de part, je veux dire la formation d'une langue et d'une littérature. Nous n'avons pas l'intrépidité de ceux qui poursuivent les origines de notre littérature jusque sous le toit du père de Virgile, à Mantoue, aberration bizarre, qui peut donner une idée de l'excès où jette la passion du nouveau en critique. Nous croyons cette étude utile, précieuse, et pouvant être, sous une plume habile, d'un très grand intérêt. Mais c'est pour la spéculation seulement. Pour l'enseignement, soit spécial, soit moral et indirect, nous doutons que le profit en vaille la peine. Il importe bien plus de sentir les beautés d'une littérature que d'en savoir les origines contestables, et de comprendre la philosophie d'une langue que d'en connaître les sources ténébreuses et cachées. On a toujours le temps d'apprendre les faits d'un ordre secondaire et d'un intérêt spéculatif; mais pour sentir, pour aimer l'art, pour faire l'étude délicate des littérateurs, il n'y a qu'un moment dans la vie, au-delà duquel les pertes et les omissions sont difficilement réparables. Celui donc à qui le public veut bien reconnaître une certaine compétence dans les questions de littérature nationale; et qui se trouve amené à en écrire, doit, si nous ne nous trompons, chercher bien moins à égarer le sentiment littéraire des lecteurs dans des dissertations controversables sur les origines de cette littérature qu'à le redresser ou à l'entretenir, en lui parlant de ses monuments et en lui décrivant ses beautés. Dans notre temps surtout, où la science menace d'étouffer le sentiment, c'est le devoir des critiques de ranimer cette flamme, sans laquelle les civilisations les plus perfectionnées ne sont que de lamentables décadences, et de ne prendre de la science que ce qui peut consacrer et légitimer en quelque sorte

le sentiment. Ce sera la pensée morale de ce travail. Nous n'évitons pas une difficulté; loin de là. Mais, entre deux difficultés, celle d'appuyer sur quelques faits de détail, inexplorés ou inconnus, des vues ingénieuses, mais contestables, sur la formation ou sur les époques oubliées et laissées dans l'ombre de la littérature française, et la difficulté de donner quelques motifs nouveaux de l'admiration invariable qu'on doit avoir pour ses monuments, et d'expliquer comment ce qui est beau l'est au même degré, quoique sous des points de vue divers, pour toutes les époques, nous avons choisi la seconde, et peut-être la plus grande, s'il est vrai qu'il soit plus difficile de reproduire avec quelque nouveauté la thèse commune que d'en imaginer d'extraordinaires sur des points de critique qui ne touchent personne, et où l'auteur n'a lieu de craindre aucune contradiction. — Pour nous, la littérature française (si par littérature on doit entendre un art) ne commence qu'à l'époque de la renaissance en France, c.-à-d. quand la chaîne des civilisations littéraires est renouée, que la tradition ancienne est retrouvée, et que le sentiment critique a pris naissance. Jusque là, les grossiers ouvrages qu'on décore improprement du nom de littérature sont de la littérature gauloise, si l'on veut, mais non pas de la littérature française. Ainsi, à la différence de certains critiques, qui cessent d'appeler française notre littérature le jour où, disent-ils, elle imite les anciens, et se fait grecque et romaine, nous, nous ne commençons à la reconnaître, à l'aimer, à l'admirer, que quand cette fusion s'est opérée, que quand notre littérature s'est replacée sous la tradition et comme sous le souffle des inspirations antiques; que quand la fille commence à prendre les traits et le visage auguste de la mère. Pour nous, la prose sérieuse, littéraire, date seulement de Montaigne, la poésie légère de Marot, la poésie noble et éloquente de Malherbe. Avant ces trois noms, il y a une ébauche de littérature; il y a même un homme de génie, Rabelais; il y a des chroniqueurs intéressants, Froissard, Comines; il y a un poète original, Villon; mais, évidemment, le sens littéraire n'est pas né encore; l'art n'est encore qu'un instinct confus et grossier; la littérature n'a pas conscience d'elle-même, et ne sait pas ce qu'elle fait. Nous tiendrons compte de ces monuments, nous les admirerons peut-être; mais nous n'y chercherons pas la langue française littéraire, sauf dans quelques pages, pourtant, où ces derniers des Gaulois commencent à balbutier la noble langue de la fin du XVI^e^ siècle. — C'est dans le XVI^e^ siècle et pendant les premières années du XVII^e^ que se développe la littérature française; c'est à la fin du XVII^e^ qu'il faut placer son entière maturité et sa perfection. Elle se modifie, sans trop s'altérer, au XVIII^e^ siècle; au XIX^e^, elle subit de profondes altérations dans ses règles antiques et dans son génie; elle gagne, dit-on, par quelques points, mais on se demande si les acquisitions compensent les pertes. Nous tâcherons de caractériser ces trois grandes époques de développement, de perfection et de décadence.

XIII^e^, XIV^e^ ET XV^e^ SIÈCLES.

*Époque d'origine et de formation.*

Avant d'arriver à l'époque de développement, cherchons dans celle d'origine et de formation, qui semble comprendre le XIII^e^, le XIV^e^ et le XV^e^ siècle, quels sont les monuments dont le caractère particulier, les sujets, la forme, ont eu de l'influence, non seulement sur les contemporains, mais sur les conditions ultérieures de la langue, de la littérature, de l'esprit français. — Parmi les ouvrages en vers, nous remarquons le fameux *Roman de la Rose*, étrange épopée, qui est de deux mains et qui a eu deux Homère, Guillaume de Lorris et Jean de Meung, écrite à deux époques différentes, la première partie vers le milieu du XIII^e^ siècle, la seconde au commencement du XIV^e^, mais sans notable différence. La langue de Jean de Meung, le dernier des deux auteurs, est dans les mêmes langes que celle de

Guillaume de Lorris ; c'est la prolongation de l'enfance.

*L'enseignement public au xv<sup></sup>e siècle.*

Par quelques détails sur les matières qui formaient l'enseignement d'un écolier de l'université à cette époque, on comprendra quelle sorte de littérature pouvait répondre aux goûts d'un public élevé de la sorte; car il y a toujours une analogie sensible entre la littérature d'une époque et les institutions de l'enseignement public. Je fais l'histoire d'un écolier du xv<sup></sup>e siècle. A 9 ou 10 ans, il a appris et sait par cœur le *Doctrinale puerorum* de Villedieu, espèce de grammaire latine élémentaire. Quand il possède ses conjugaisons et ses déclinaisons, le professeur ne lui parle plus qu'en latin, et quel latin ! afin qu'il apprenne la langue savante comme une langue maternelle. Dans les récréations, il chante les plus beaux psaumes et les plus belles hymnes de l'église, toujours afin de se perfectionner dans le latin. Devenu un peu plus fort, on lui apprend à faire la construction dans les petits auteurs latins, arrangés et expurgés pour cet usage, ensuite dans le bréviaire, ensuite dans la légende sacrée (toujours la part de l'église et du latin barbare qu'elle parlait) ; enfin, dans les historiens, et, en dernier lieu, dans les poètes. Un père qui prévoit pour son fils le cas d'un voyage en Terre-Sainte lui fera donner une teinture de l'arabe, quoique le latin doive suffire partout, étant parlé généralement dans tout l'Occident, et en Orient par tous les clercs d'origine grecque. — Les humanités achevées, il commence sa rhétorique; il étudie l'éloquence profane, et surtout l'éloquence sacrée (l'église ne s'oublie jamais); puis il entre en logique; et là, pour lui aiguiser l'esprit, et incidemment pour lui former le sens, on le tient long-temps sur les catégories, les analytiques, les topiques, les sophistiques, pour finir par les éthiques ou sciences morales. Le spectacle d'une classe de philosophie à cette époque est curieux. C'est presque la seule comédie du temps. Il y a deux bancs, le banc des réalistes et le banc des nominaux : les uns accordent la *majeure* et les autres la *mineure* ; les deux partis se menacent, s'injurient, et se jettent à la tête, faute de mieux, des syllogismes, des antécédents, des conséquents, des cercles vicieux. Hors de la salle, les arguments deviennent quelquefois plus personnels, et les coups succèdent aux raisons. D'après une nouvelle méthode, les généalogies des idées sont figurées sur un tableau par des lignes assez semblables à celles qui servent à figurer les généalogies des personnes. Notre jeune logicien excelle à monter figurativement par des parallèles, des angles, des triangles; des losanges tracés sur le tableau, comment de la substance, par exemple, laquelle sert de souche à cette étrange généalogie, procède et s'engendre le corps; comment du corps s'engendre le corps vivant; comment du corps vivant, l'animal; comment de l'animal, l'animal raisonnable, qui est l'homme. Il excelle à railler les *réalistes*, ardent *nominal* qu'il est. Il excelle à menacer ses adversaires de ce crayon qui lui sert à tracer les figures sur le tableau. — Plus l'esprit au dehors était simple, grossier, illettré, plus, dans l'intérieur des écoles, il était subtil, métaphysique, raffiné et savant. — Suivez maintenant notre écolier dans les temps de crise, quand l'université, tour à tour si faible et si puissante, si faible lorsqu'on osait lui tenir tête, si puissante sitôt qu'on lâchait pied devant elle, est appelée à faire des actes politiques, à intervenir par son suffrage ou par son opposition dans les affaires générales. Une fois, sur une question de schisme, l'université fournit dix mille suffrages; le moindre écolier vote pour l'extinction d'un schisme. Une autre fois, l'université envoie vingt cinq mille étudiants pour augmenter la pompe d'un enterrement. Quand l'université va en procession à Saint-Denys, les premiers rangs du cortége entrent dans la basilique de Saint-Denys que les derniers sortent à peine de l'église des Mathurins à Paris. L'université lâche ou retient toutes ces

passions, toutes ces forces, selon qu'elle vent attaquer, défendre ou protéger. Ainsi, des études subtiles et la science stérile des mots au-dedans; au dehors, toutes les agitations politiques, l'esprit frondeur, querelleur, et, permettez-nous ce mot, la gaminerie dans les rues, voilà la vie de l'écolier au xv<sup>e</sup> siècle. — Quelle espèce de littérature peut répondre à des dispositions et à une éducation de ce genre, et plaire à ces écoliers devenus hommes faits? Pour les plus sérieux, pour ceux qui aiment la théologie, la dialectique stérile et inépuisable, la science raffinée et mal comprise : pour ceux-là, les livres de prédilection, les livres à la mode, seront les *sommes* de théologie, les *miroirs* du droit, la *Bibliothèque du monde* ou le *Quadruple miroir de la nature, de la doctrine, de l'histoire et de la morale*. Pour les esprits légers, ou, si l'on veut, plus littéraires, ce seront les romans en vers, les *ballades et rondels*, les satires, les chansons, et ces livres mêlés de science indigeste et de railleries contre les abus du temps, d'alchimie, d'épisodes de chevalerie, de digressions théologiques, assaisonnées de traits satiriques contre les gens d'église, d'imitations ou de paraphrases des auteurs classiques, que sais-je! de ce mille choses contradictoires, dont le goût était presque une nécessité dans ce chaos, où l'esprit humain cherchait sa voie et devait essayer de toutes avant d'entrer dans la bonne, et dont le type est, en poésie, le *Roman de la Rose*.

*Du Roman de la Rose.*

Figurez-vous, parmi beaucoup d'abstractions, d'allégories, de subtilités scolastiques, quelques traits piquants de mœurs contemporaines, quelques railleries assez fortes contre les moines, les plastrons de cette époque, des souvenirs récents et indigestes de l'antiquité, quelque chose qui tient de la *Somme de Saint-Thomas* et de l'*Art d'aimer* d'Ovide, de l'alchimie et des morceaux d'histoire ; les cruautés de Néron, la mort de Lucrèce et de Virginie, Samson et Dalila, Zeuxis, Jason, Pygmalion, comme si les deux poètes eussent mis en vers toutes leurs connaissances historiques et mythologiques au fur et à mesure qu'il les acquéraient ; du reste, nulle suite, nul plan ; des dialogues amenés tellement quellement entre des personnages allégoriques, Dangier, Bel-Accueil, Faux-Semblant, dame Nature, Aage et autres ; nulle pensée religieuse ni philosophique, quelque effort qu'on ait fait pour l'y trouver ; des traits d'esprit français et un certain sens ironique, goguenard, naïf, qui brillent dans ce fouillis ; une langue plus facile qu'originale, même en ne la jugeant que relativement, et si on peut appeler langue ce qui n'est encore qu'un patois ; un livre enfin, très bon à consulter pour l'histoire des mœurs, mais insipide à lire, voilà le *Roman de la Rose*. Ce livre plaisait pourtant et devait plaire au public de ce temps-là, aux seigneurs châtelains, à ceux du moins qui savaient lire ; ils trouvaient là de quoi s'amuser et s'instruire en gros : ce poème les mettait au courant du mouvement intellectuel et littéraire de leur époque. J'ai peur que dans l'admiration un peu factice que les érudits de notre temps ont montrée pour le *Roman de la Rose* il n'y ait de la manie *moyen âge*, outre que c'est assez l'habitude qu'on admire un livre en proportion de la peine qu'on a eue à le lire, nul ne voulant passer pour dupe de sa curiosité. — Pour le roman en lui-même, pour ses personnages étranges, pour cet amant qui veut jouir du bouton de rose, qui va consulter le dieu des amours, qui n'est point rebuté par les conseils de dame Raison, ni par les hypocrisies de Faux-Semblant, ni par les menaces de Dangier; qui se fait suivre et aider dans son expédition par Bel-Accueil ; qui est tour à tour si subtil et si positif dans son amour, si métaphysique et si matériel, personne n'a su dire ce qu'il représente, et si c'est un homme ou une allégorie. Quant à la Rose, du temps même de Marot, lequel n'avait pas beaucoup plus que nous la vraie clé de cette langue, on variait sur ses significations emblématiques. Marot lui-même en a donné quatre expli-

cations. La rose, « qui tant est appellée de l'amant », est tantôt l'état de sapience, conforme à la rose pour les valeurs, donceurs et odeurs qui sont en lui; tantôt l'état de grâce, « tant bien spirant et réfragant », qu'on peut comparer aux roses, par la vertu desquelles le grand Apulée revint en sa première forme; tantôt la « glorieuse », Vierge-Marie elle-même, la blanche rose, qu'on doit trouver en Jéricho, comme dit le Sage : *Quasi plantatio rosæ in Jericho*; tantôt enfin, c'est le souverain bien infini et la gloire d'éternelle béatitude, « laquelle, comme vrais amateurs de sa doulceur et aménité perpétuelle, pourrons obtenir, en évitant les vices qui nous empêchent, et ayant secours des vertus qui nous introduiront au verger d'infinie lyesse, jusqu'au rosier de tout bien et gloire, qui est la béatifique vision de l'essence de Dieu. » La Fontaine aimait le *Roman de la Rose*, et le feuilletait souvent. La Fontaine moraliste, moqueur, très peu ami de l'espèce moine, à laquelle il ne manque jamais de lancer quelques traits directs ou détournés,

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu...

devait aimer les premiers bégaiements de cet esprit français, qu'il devait élever jusqu'au génie. Il y cherchait et il y trouvait son bien. Mais Guillaume de Lorris et Jean de Meung n'ont été français que dans La Fontaine.

*Froissard.*

Le monument le plus curieux de cette époque, celui qui en réfléchit le plus complètement et le plus naïvement les goûts, les mœurs, le côté sérieux et le côté romanesque, la politique, la vie sociale, la poésie, ce sont les chroniques de Froissard (1333 — 1419). — Froissard, au lieu de faire le roman de son temps, comme Guillaume de Lorris et Jean de Meung, et de s'en tenir aux allusions allégoriques, fit tout simplement l'histoire de ce temps, histoire qui en est le plus singulier, le plus intéressant, le plus complet roman. Froissard, né à Valenciennes, d'un père peintre en armoiries, après avoir étudié pour être clerc, et avoir été sacré prêtre, s'attacha, selon l'habitude des beaux esprits de ce temps, à Robert de Namur, seigneur de Montfort. Ce seigneur, qui avait remarqué en lui une très grande curiosité naturelle, l'engagea à écrire tout ce qu'il avait vu et entendu. Froissard se fit historien. Lui-même s'en donne naïvement le nom. Historien, c'est bien fort. Qu'est ce que de l'histoire sans critique, sans choix, sans plan, sans méthode, sans idées générales, sans exactitude? Froissard s'appelait historien parce que c'est le nom que l'antiquité donne à ceux qui écrivent la suite des faits. Je doute qu'il se soit cru historien au même titre que Thucydide, lequel a donné tout à la fois de l'histoire une si haute définition et un si magnifique exemple. Mais ce qui est étrange, c'est qu'on ait mis ses amusants et naïfs mémoires sur le même rang que les plus beaux monuments de l'histoire, et qu'on ait employé le même vocabulaire critique pour apprécier les uns et les autres. — Froissard avait l'humeur voyageuse, et son double titre de bel esprit et de clerc lui permettait de satisfaire librement cette humeur : un homme tel que lui ne pouvait pas être en peine d'un gîte. Il fait son histoire sur des ouï-dire : c'étaient les seuls matériaux du temps. Il écoute tous les récits, et les enregistre avec la même exactitude, que le narrateur soit un Gascon ou un Normand, un vainqueur ou un vaincu. Il va tour à tour en Angleterre, en Ecosse, en Italie, à la cour du comte de Foix, et son histoire le suit. Chemin faisant, il rencontre des voyageurs et les fait causer; tous les bruits, toutes les exagérations, il les recueille et les consigne à la première hôtellerie. Il écrit les prouesses des chevaliers presque sous leur dictée, risquant fort de n'écrire que des bravades, car je n'imagine pas que les chevaliers d'autrefois fussent beaucoup plus sobres en parlant d'eux que les vieux guerriers d'aujourd'hui. Les fêtes, les guerres, les carrousels, les escarmouches, les combats singuliers, les *dicts et gestes* des princes et des

grands personnages, les assauts, les histoires de revenants, toutes ces choses tiennent une très grande place dans les chroniques de Froissard, et y sont racontées, sinon avec émotion, du moins avec un désintéressement et un instinct naturel de conteur qui font trouver un grand charme à les lire. Les chroniques de Jean Froissard sont avant tout sa propre épopée. Froissard, quoique clerc, d'autres diraient, parce que clerc, s'éprit d'une jeune damoiselle de noble maison. Le commerce entre les deux amants fut d'abord intellectuel; ils se prêtaient des romans; à l'échange de romans succéda un échange de sentiments plus doux. La demoiselle se maria. Froissard alla se consoler en Angleterre, auprès de Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III, qui le prit sous sa protection. Mais, le voyant si chagrin, elle le laissa revenir en France. Il n'y put arranger ses affaires et s'en revint à la cour d'Angleterre, où sa protectrice le mit dans sa maison, et en fit son clerc. Cette demoiselle n'est-elle pas une dame de ses pensées, comme la Béatrix de Dante, comme la Laure de Pétrarque; lesquelles n'empêchèrent pas Dante de se marier, Pétrarque d'avoir des enfants, pas plus que l'amante de Froissard ne l'empêcha de laisser quelque peu de son cœur banal sur tous les grands chemins? Question à proposer aux érudits.— Je m'étonne qu'on ait accusé sérieusement Froissard d'intentions perverses et de mensonges volontaires. On lui a reproché d'avoir été plus favorable aux Anglais qu'aux Français, parce que ceux-ci ne payaient point ou payaient mal ses travaux, et qu'il recevait des autres de meilleurs appointements; on lui a reproché d'avoir altéré sa chronique en la colportant d'une cour à l'autre, et en la modifiant au gré de chacun. Qu'il ait fait la première chose seulement ou toutes les deux à la fois, cela est vraisemblable, mais qu'il y ait mis une intention perverse, qu'il ait fait ses changements comme on fait un faux, qu'il ait pensé à tromper la postérité, c'est ce qu'on ne saurait dire sans illusion. Froissard n'avait nul souci de la postérité. Peu occupé de la moralité des faits, n'en recherchant jamais les causes ni les conséquences, mais les prenant pour ainsi dire au passage, sans regarder d'où ils venaient ni où ils allaient, il n'eut jamais la pensée que l'histoire dût être un enseignement, et qu'il fallût songer à la fois, en l'écrivant, au passé, au présent et à l'avenir. Il prit les événements de toute main et les témoignages de toute bouche, et n'aima pas la vérité jusqu'à se mettre mal avec les gens. Son histoire n'était pas son titre à la postérité, mais sa lettre de recommandation auprès des cours; il en changeait les récits selon les humeurs de ses illustres hôtes. Il ne se doutait pas qu'on dût risquer de se nuire dans le présent pour avoir du crédit dans l'avenir. — Il n'y a pas de critique sérieuse à faire à Froissard ni sur Froissard; il n'y a pas lieu d'accuser un écrivain qui ne juge pas ni de blâmer des contradictions dans un homme qui n'a pas d'opinion. Il n'y a pas non plus lieu de défendre sérieusement le bon et indifférent Froissard, l'hôte aimable de tant de princes, le troubadour de tant de nobles dames, le flâneur naïf et facilement amusé de tant de tournois et de fêtes, le faiseur d'épithalames, le poète de la chevalerie, car Froissard fut poète aussi, du reproche d'avoir falsifié ses récits dans un esprit lâchement anti-national. Ces grands mots conviennent si mal, à propos d'une si légère conscience et d'un monument si peu sérieux! Mais que penser des hommes graves qui estiment que la plus belle sorte d'histoire soit celle-là, et qui tiennent pour absolument naïf tout homme qui a écrit avant le XVII^e siècle, pour absolument vrai tout ce qui est raconté dans le vieux langage gaulois? Il n'y a et il n'y aura jamais d'histoire que celle qui s'inquiète de la vérité particulière et générale, qui, non seulement peint les événements, mais les explique, qui recherche les causes et prévoit les effets, qui raisonne sur les intérêts des peuples, sur les caractères, sur les mœurs, qui aperçoit le bien et le mal,

qui approuve et désapprouve; que celle où l'historien paie de sa personne et se constitue juge, impartial si cela se peut, mais juge de façon ou d'autre des faits qu'il raconte. Tel était, du temps même de Froissard, Villani le Florentin. Il avait l'intention au moins de toutes les qualités de l'historien; il avait le sentiment de ses devoirs; il entrevoyait l'antiquité. L'Italie était alors bien plus avancée que la France. L'art venait d'y renaître; en France, on n'en était encore qu'à l'instinct.— Froissard ne connaissait rien de l'antiquité. Toutes ses lectures avaient été des romans. Peintre avant tout et faiseur d'armoiries en histoire, drapeaux, devises, fêtes, tournois, parures, champs de bataille, où toutes les couleurs se mêlent et se broient, il n'omet rien de tout ce qui se voit par les yeux du corps, et se tait sur tout ce qui se juge. Dans l'horrible mêlée de l'Angleterre et de la France, où tant d'hommes périrent, il est d'autant plus à l'aise qu'il y a une plus grande diversité de tableaux à faire. Villani le Florentin s'émeut quelquefois en parlant des malheurs et des énergiques explosions de Florence; Froissard ne s'émeut jamais, mais il émeut.—Le style de Froissard est sans intentions fortes; il plaît par une certaine naïveté qui va jusqu'à la puérilité, mais il me paraît manquer de nerf, et n'avoir pas ces expressions vives, heureuses, qui n'appartiennent qu'à l'écrivain, et par lesquelles il est supérieur à la langue courante de son temps. Toutes les châtelaines devaient parler la langue de Froissard. La langue française sortira de là, mais elle n'est pas là. Les chroniques de Froissard sont des mémoires suspects, et d'autant plus amusants, qui peuvent servir à l'histoire politique et littéraire de la France; mais ce n'est pas de l'histoire.

*Philippe de Comines.*

L'histoire proprement dite commence à poindre cinquante ans plus tard, dans les chroniques de Philippe de Comines (1445 - 1509). Voilà enfin le chroniqueur payant de sa personne. Il n'assiste pas aux événements de son époque les yeux tout grands ouverts, l'oreille prête à tout entendre, l'esprit indifférent; il les juge, il les apprécie; il loue, il blâme; il est en action. Mais il n'y a pas plus d'histoire dans Comines que dans Froissard. Seulement, l'un commence l'art de peindre et l'autre l'art de raisonner. Les chroniques de Comines sont aussi l'histoire de sa propre vie, de ses débuts à la cour du duc de Bourgogne contre la France, puis de sa désertion, moins coupable qu'on ne l'a faite, à la cour de Louis XI, dont il devient le confident et le conseiller; de ses services militaires, diplomatiques, publics et secrets; de ses disgrâces sous Charles VIII, de son emprisonnement à Loches dans une de ces cages de fer imaginées par Louis XI, et qu'on appelait les *fillettes* du roi; de sa rentrée en grâce, de ses campagnes d'Italie et de ses dernières années sous le règne de Louis XII. Ce qui caractérise ces mémoires, c'est une grande impartialité, fruit d'une raison supérieure plutôt que de l'indifférence. Trois princes ont eu une grande influence sur sa vie, Charles-le-Téméraire, Louis XI, Charles VIII. Or, il se montre juste pour tous trois, non peut-être pas dans tous les détails, mais, si je puis parler ainsi, dans l'ensemble de son opinion sur chacun d'eux. On ne peut trop admirer avec quelle haute convenance et quelle force de raison il parle de Charles-le-Téméraire et des causes de la ruine de cette noble maison (liv. v, chap. ix). Il loue beaucoup Louis XI, et presque toujours pour des actions qui méritent d'être louées. Mais il ne lui épargne pas le blâme. Il ne s'aveugle pas sur ses défauts ni sur ses crimes; il admire sa sagesse, mais sans dissimuler ses petitesses; il le loue d'avoir réussi, mais il n'approuve pas tous les moyens. Quant à Charles VIII, quoiqu'il ait été d'abord maltraité, et qu'il n'ait jamais eu complètement sa faveur, il n'est point dur ni injuste pour ce jeune prince; il le traite avec indulgence; il ne *lui sait pas mauvais*

*gré de ses rudesses*, dit-il quelque part, *connaissant que c'était en sa jeunesse, et qu'il ne venait pas de lui*. Une raison sûre se montre à travers toutes les complaisances que lui imposait sa situation, tous les relâchements de la morale d'alors, et cette indifférence pour les crimes politiques, funeste effet des maximes italiennes, et de ce machiavélisme sanguinaire qui ne passait alors dans toute l'Europe que pour une pratique licite de gouvernement. Le ton de Comines est généralement élevé, noble, de bon goût; Montaigne l'a bien senti et exprimé dans cette phrase : « Ses discours représentent partout avec autorité et gravité l'homme de bon lieu et élevé aux grandes affaires. » — Sur la politique générale, malgré les nombreuses concessions qu'il fait aux errements italiens, ses idées sont très avancées, et quelquefois marquées d'un singulier esprit de liberté. On ne lit pas sans étonnement ce qu'il dit, au livre V de ses mémoires, des états et de leurs privilèges. Il admire et estime le peuple anglais pour son zèle à maintenir ses libertés. — Comines n'est pas un moraliste blâmant ou approuvant les actions dans ce qu'elles ont de contraire ou de conforme aux principes de la morale générale; c'est encore moins un philosophe jugeant les hommes et les choses d'après une vue systématique; c'est avant tout un homme d'affaires, aimant l'habileté, l'adresse, et ce qu'il appelle d'ordinaire dans Louis XI la sagesse, qui n'était que l'art d'avoir l'avantage en toute affaire, n'importe les moyens. Il appliquait à la politique la maxime qu'Aristote appliquait à l'éloquence : un homme peut être éloquent pour une cause injuste comme pour une cause juste; mais il l'est plus et plus facilement pour une cause juste; de même, en politique, on peut réussir par d'innocents comme par de coupables moyens; mais celui qui met de son côté la morale réussit plus sûrement et plus facilement. Comines aimait la morale par ce goût qu'elle inspire aux esprits élevés, et pour sa ressemblance avec l'ordre, comme il aimait la liberté parce que le même bien vaut mieux entre ses mains qu'entre celles du pouvoir absolu. On n'échappe pas facilement, même avec une intelligence supérieure et une belle ame, aux habitudes et aux préjugés de son époque, encore moins à sa morale. Or, on sait quelle était la morale du XV<sup>e</sup> siècle. Les grands noms de ce temps nous le disent assez : c'est Richard III en Angleterre, Louis XI en France, les Médicis à Florence, et le secrétaire de la république, Machiavel; à Rome, Alexandre VI et les Borgia; à Paris, le docteur Jean Petit, absolvant du haut de la chaire l'assassinat du duc d'Orléans, etc. Ce n'est pas au manque de moralité que Comines attribue les crimes des princes, mais au manque de foi et à l'ignorance, au manque de foi surtout. Il les blâme de ne plus croire aux récompenses du paradis ni aux peines de l'enfer. On n'avait pas encore retrouvé la tradition antique sur la conscience considérée comme un instinct indépendant de toute croyance religieuse, et l'on ne comptait comme règles sûres des bonnes et des mauvaises actions que la peur d'un mal ou l'espérance d'un bien éternel. Ces idées même indiquent dans Comines une hauteur de vues religieuses très remarquable, mais très peu remarquée. N'y a-t-il pas même une certaine philosophie de l'histoire dans un grand nombre de graves paroles où Comines attribue à la Providence certaines fautes capitales faites par des hommes de qui on ne devait pas les attendre? N'est-ce pas cette moralité que Bossuet rendra si évidente et si sensible par sa parole tonnante? N'est-ce pas déjà cette grande vue sur la fin des maisons illustres, des royaumes, des peuples, sur toutes ces grandes destructions de l'histoire dont il menaçait Louis XIV, comme de coups de la main de Dieu? — Au reste, je le répète, le nom d'histoire n'est pas plus applicable aux mémoires de Comines qu'aux chroniques de Froissard. C'est un ouvrage fait sans préoccupation littéraire, sans critique; ce sont des notes qu'il envoie, ainsi qu'il résulte de sa

préface, à l'archevêque de Vienne, pour que celui-ci les mette en œuvre dans une histoire qu'il a dessein de faire en latin. Le latin est encore la seule langue littéraire. Toutefois, il y a dans ces notes des morceaux qui, sanf la langue informe, ont déjà toute la gravité, toute la grandeur, toute la simplicité de l'histoire. Comines considère l'histoire comme un enseignement; en plusieurs endroits, il parle de l'utilité pour les princes de savoir les motifs et la portée des actions, afin qu'ils apprennent à éviter certaines fautes, et à ne pas s'attirer certains malheurs (liv. II, chap. 6). Je vois dans Comines des causes, des intrigues, des conséquences prévues, le jeu des passions, les intentions secrètes sous les dehors publics; je vois moins de costumes, mais plus d'hommes; je vois quels sont les mobiles politiques de l'époque, si semblables à ceux de toutes les époques; je vois pourquoi certains desseins échouent et pourquoi d'autres réussissent; s'il eût mieux valu dans certains cas faire le bien que le mal; si la prudence eût mené à meilleur fin que le courage : je ne suis plus spectateur d'une espèce de lanterne magique, comme dans Froissard, mais homme, me retrouvant au milieu d'hommes, sentant mon sens naturel et ma part d'expérience se fortifier, s'augmenter du sens d'un homme supérieur, de l'expérience d'un homme mêlé à toutes les affaires importantes de son temps. J'ai pour Comines la reconnaissance d'un élève pour un maître; j'avais pour Froissard la reconnaissance d'un curieux satisfait. Froissard, c'est le drame sans ses fils, sans ses ressorts cachés, sans ce qui l'explique, sans sa moralité; Comines, c'est le drame complet, moins peut-être quelque luxe de mise en scène et de costumes, qui n'y aurait pas nui, j'en conviens, mais qui n'y aurait pas beaucoup servi. Déduire les causes, les motifs, les ressorts des événements généraux et des actions particulières; entre toutes ces causes et tous ces motifs, distinguer ceux qui sont vrais de ceux qui ne sont qu'apparents; entre tous ces ressorts, discerner ceux qui ont déterminé les actions de ceux qui n'ont servi que de prétextes; descendre dans le fond de l'homme et y découvrir la pensée secrète sous le rôle; enfin, par une réserve admirable, dans le doute où est l'historien d'avoir suffisamment expliqué les faits, invoquer la Providence comme la loi suprême, comme la cause première de toutes ces catastrophes, dont il n'aperçoit que les causes secondes; placer cette Providence au-dessus de l'infirmité des jugements humains et admirer ses vues profondes, sa justice et sa sagesse, dans les choses mêmes qu'il ne peut pas comprendre: voilà ce semble, une intention assez belle et assez haute, et si ce n'est pas l'art encore, il faut avouer que c'est seulement parce qu'il y manque une dernière convenance, la plus délicate de toutes, qui est une langue mûre pour les choses de l'art. Or, c'est là la beauté des Mémoires de Comines. — La langue de Comines n'est encore qu'une ébauche de langue : admirons cependant quel progrès elle a faits depuis Froissard, progrès de clarté, de précision, de nationalité, si un tel mot peut se dire. Il y a moins de mots étrangers, moins de saxon, moins de vieux gaulois, moins de latinismes dans les mots, sinon dans les tours, et peut-être plus de variété dans la phrase. Mais voici la grande différence : la langue de Froissard est plus particulièrement descriptive, matérielle, et cela s'explique par la nature même des sujets qu'il traitait; celle de Comines est plus particulièrement métaphysique, abstraite, spirituelle, par opposition à la langue matérielle et concrète de Froissard. L'un emprunte ses images et ses couleurs aux spectacles extérieurs qu'il décrit, et là même où il parle de douleurs morales, il s'attache plus à en peindre la pantomime qu'à en analyser les effets intérieurs. L'autre tire les nuances délicates de sa langue des choses de l'intelligence et du raisonnement. La langue de Froissard est la langue des faits; celle de Comines est la langue des idées. Comines, en cent endroits, nous fait toucher à Montaigne. — Le XV^e siècle compte un grand nombre

d'écrivains, poètes, prosateurs, orateurs sacrés, historiens latins et français : c'est Martial d'Auvergne, en latin *Martialis Avernus*, auteur des *Vigiles de la mort du roi Charles VII*, poème en 9 psaumes et 9 leçons, où l'on trouve quelques sentiments de patriotisme, et un attachement bourgeois à la royauté malheureuse, le tout dans un mauvais jargon rimé, mais nullement poétique. On appelait Martial d'Auvergne le *poète le plus spirituel de son temps*. De même on qualifiait du titre de *père de l'éloquence française* Alain Chartier, clerc notaire et secrétaire de la maison de Charles VI et de Charles VII, poète fade, écrivain latin-français, ayant trouvé pourtant quelques accents honnêtes et quelques paroles simples dans son poème des *Quatre Dames*, où il est fait allusion aux malheurs d'Azincourt. C'est Charles d'Orléans, poète exhumé dans le XVIIIe siècle, quelquefois spirituel et mignard, élevé par sa mère, Valentine de Milan, dans l'admiration du *Roman de la Rose*, et qui s'est inspiré de ses personnages allégoriques, de Dangier, de Faux-Semblant, de Bel-Accueil, de dame Enfance, d'Aage, messager de dame Nature, de dame Jeunesse ; le dernier poète de la féodalité et de la chevalerie. Ce sont beaucoup de traducteurs qui mettent en rimes *bâtelées, fraternisées, retrogradées, enchaînées, couronnées*, les auteurs grecs et latins, et qui font parler les héros d'Homère et de Virgile comme des sénéchaux et des baillis, ou comme des troubadours. La prose est plus avancée que la poésie, quoique celle-ci soit la langue privilégiée des beaux esprits, la langue des dames, la langue littéraire. Outre que les talents manquent, la poésie française, déjà sortie des époques primitives, n'a pas encore atteint les époques cultivées, et elle végète misérablement entre la naïveté, qui est la forme des premières, et l'art consommé, qui est le fruit des secondes. La prose, au contraire, reçoit toutes les idées pratiques, raisonnables, de ce siècle ; informe encore dans ses tours, elle est déjà mûre par le fond ; les bons esprits écrivent en prose, les beaux esprits en vers. Toutes les prétentions, toutes les frivolités du siècle sont le domaine de la poésie ; tout le bon sens, toute l'expérience politique et sociale se cache humblement dans la prose. Assurément il est plus resté, pour la langue et pour l'histoire, de Monstrelet, quoiqu'il ait renchéri sur la diffusion de Froissard, et qu'il n'ait ni sa naïveté ni son coloris ; de Juvénal des Ursins, quoique la gloire de l'homme politique ait effacé l'historien de Charles VI ; du moine de St-Denys, de Jehan de Troyes, le chroniqueur de Louis XI ; lequel parle pertinemment de finances, de commerce, d'agriculture, de fabriques ; de Comines enfin, que de tous ces poètes savants que les princesses baisaient sur leur bouche pendant leur sommeil, disant qu'elles ne baisaient pas la personne, mais la bouche d'où étaient sortis tant de beaux discours, comme fit la femme du dauphin qui fut Louis XI, à Alain Chartier.

*Villon.*

Un seul poète de cet âge, Villon, élève la poésie au rang de la prose, et l'art des beaux esprits au niveau de l'instinct des bons esprits. M. Villemain a dit, dans une de ses admirables leçons, que si Boileau avait connu Charles d'Orléans, il lui eût appliqué l'éloge qu'il fait de Villon :

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

J'ose ne pas partager l'opinion de M. Villemain. Villon est le vrai novateur. Charles d'Orléans, quoique ne manquant pas de quelque grâce, se traîne encore sur les traces *des vieux romanciers*. Villon innove dans les idées et dans la forme. Ce n'est plus le roman de la *Rose* ; plus ou du moins très peu d'allégories, point de métaphysique, point de fadeurs ; mais des idées originales, personnelles, qui n'appartiennent qu'au poète. Presque tous les vers de Villon roulent sur lui, sur sa vie, sur ses malheurs, sur ses amours, sur ses vices ; il faut bien le dire ; sur les châtiments auxquels il s'est exposé, sur les dangers de mort qu'il a courus. Nous sortons de la poésie bel-

esprit pour entrer dans la poésie de l'esprit français : Villon est du peuple. Voilà un poète qui n'est à personne, qui ne fait pas de vers pour un prince lettré, qui n'a pas des amours imaginaires, qui n'aspire pas à des faveurs qu'il ne peut obtenir, qui ne parle pas une langue convenue; voilà un poète qui prend ses images, non dans les livres à la mode, mais dans les mœurs de Paris, dont il est un joyeux enfant, dans les échoppes, dans la rue; voilà un amant qui n'a rien à démêler avec Dangier et Faux-Semblant, et qui sait se passer de Bel-Accueil; dont les maîtresses sont la *blanche savetière* et la *gente saulcissière du coin*, mais qui trouve dans ces inspirations de bas lieu, dans ces amours de coin de rue, des accents de gaîté franche, des instincts de mélancolie gracieuse et des traits de verve inconnus jusqu'à lui. — Enfant de Paris, Villon chante sa ville, ses rues, ses carrefours, ses halles, la vieille cité, le Châtelet, la fontaine Maubuée, le cimetière et le charnier des Innocents, où *voici des têtes*, dit-il, qui, au temps de leur vie, *s'inclinaient l'une vers l'autre, les unes maîtres, les autres valets*. Les mœurs des mauvais sujets de Paris, entre autres l'art de vivre aux dépens d'autrui, et de voler son déjeûner quand on ne peut pas le payer, art où le pauvre Villon était passé maître, voilà les sujets que traite Villon. Moitié par ignorance, moitié par instinct, il secoue l'imitation, et il fait sortir une première et forte ébauche de poésie nationale du sol même de la patrie, du centre de cette nationalité dont l'œuvre se faisait si rapidement sous Louis XI, sans que Villon en eût connaissance, je le veux bien, mais non sans que cette puissance agît fortement sur lui à son insu. — Il ne faut pas rougir de cet aveu, puisque nous sommes nous-mêmes enfants d'un siècle et d'un pays de démocratie; la poésie française est fille du peuple, d'un enfant du peuple; elle peut sentir le mauvais lieu, je le sais, j'en ai quelque honte, mais c'est-là qu'elle a pris ce bon sens naïf, cette justesse pratique, cette fine raillerie qui la distinguent des autres poésies modernes, et qui immortaliseront plus tard La Fontaine et Voltaire, ces deux types de ce côté de l'esprit français, Voltaire, que Chaulieu appelait le *successeur de Villon*, tant la filiation de Voltaire à Villon est frappante. — Novateur dans les idées, Villon ne l'est pas moins dans la forme, outre que l'un emporte l'autre, et que quiconque innove dans les idées innove nécessairement dans le style. On admire dans Villon des expressions vives, pittoresques, trouvées; un style en apparence plus difficile à comprendre, à une première lecture, que celui de Charles d'Orléans, parce qu'il est plus vrai, plus local, plus français. Charles d'Orléans écrit le français qui se parle dans tous les bons lieux, voire même à la cour du roi anglais Henri V, où les courtisans affectent de ne parler que français par prétention de seigneurs et maîtres de la France. Villon écrit le français du peuple de Paris; il prend la langue des lieux où il prend ses idées. Or, c'est cet élément-là qui donnera à notre langue son originalité. Ne nous effarouchons pas de l'étrange berceau d'où elle sort; d'autres l'ennobliront et assez tôt, l'important est qu'elle ait un caractère propre, qu'elle ne soit pas anglo-française, mais française seulement. Or, c'est à Villon le premier qu'elle devra ce caractère. — Les vieux poètes campaniens qui poursuivaient de leurs huées les Scipions montant au Capitole ont peut-être sauvé le latin, et ont fait que la littérature latine est restée originale, lors même que des analogies de civilisation et de perfectionnement intellectuel ont amené des ressemblances d'idées et de tours entre les belles époques littéraires de la Grèce et de Rome. Ainsi Villon a fait pour la poésie française. — Né de parents obscurs et pauvres, François Villon eut tous les goûts du franc basochien. Le basochien, espiègle, tapageur, libertin, larron, hanteur de mauvais lieux, détroussant les petits marchands, poursuivi par les soldats du guet, heureux des troubles publics, enchanté de la guerre; parce que la police y est plus relâchée : tel est Villon. Les *Repues*

*franches*, dont il n'est pas l'auteur, mais le héros, sont comme l'*Iliade* grotesque de sa vie de basochien. A l'âge de 25 ans, Villon avait été plus d'une fois enfermé au Châtelet pour des larcins de rôt ou de pâtisserie. Des fautes plus graves, un vol plus considérable sans doute, le firent condamner à être pendu avec cinq de ses compagnons. Villon, à la veille d'aller à la potence, fait une ballade en nargue de la mort. Il se représente pendu à la potence, *lavé de la pluie, desséché du soleil, poussé ça et là, déjà cendre et poudre*, et il rit de toutes ces marques de sa destruction prochaine. Mais ce rire a quelque chose de mélancolique, très étrange et très touchant pour l'époque. Ce n'est pas de la fanfaronade; ce n'est pas le criminel impudent qui, le carcan au cou, raille ceux qui le regardent. Villon prie ses *frères humains qui vivent après lui* de lui tenir compte de ses faiblesses; que *tous n'ont pas le sens rassis*....... Il ne raille plus, il se lamente encore moins; nuance de sentiments plus délicate qu'on ne pouvait l'attendre de la situation et d'un maître expert en l'*art de la pince et du croc*, comme l'appelait assez cruellement Marot, tout en lui volant ses idées et quelquefois ses tours. Villon lègue son corps à notre *grand'mère la terre*, dont les vers, dit-il avec une gaîté triste, ne trouveront pas *grande graisse*, tant la *faim a fait rude guerre à ce corps* : autre trait du même genre. Villon n'exploite pas la pitié, il l'obtient sans la demander : on est tout prêt à rejeter sur tout le monde les vices qui l'ont amené au pied de la potence. — Il y échappa pourtant. Quoique résigné à mourir, comme le *jeu ne lui plaisait pas*, dit-il gaîment, il a l'idée d'en appeler, contre l'usage, au parlement de la sentence du Châtelet. La peine de mort fut commuée en celle du bannissement: et Villon se retira sur les marches de Bretagne. De nouveaux larcins, dont il s'excuse sur sa pauvreté, le remirent entre les mains de la justice. Il fut arrêté et conduit à la prison de Meung-sur-Loire, par ordre de l'évêque d'Orléans. Il s'en fallut de la clémence de Louis XI, qu'il appelle *Loys-le-Bon*, que Villon ne réalisât l'effrayante peinture qu'il avait faite d'un pendu. Louis XI, dur aux nobles et aux grands, était *bon* au petit peuple, par politique plutôt que de cœur, bien entendu; il ne haïssait pas le franc-parler des vilains, qui le louaient au dépens des grands; et le prince qui introduisait l'imprimerie en France pouvait bien mettre quelque prix à la vie d'un poète. Villon se faisait déjà vieux. On ne sait rien de sa vie depuis cet emprisonnement, sinon par un récit de Rabelais (*Pantagruel*, liv. IV, ch. 13), où Villon fait pis qu'une escroquerie, car c'est une atroce méchanceté. Mais faut-il s'en rapporter à Rabelais? — Ce qui distingue les poésies de Villon, c'est un mélange de gaîté folle, de nargue sardonique, d'espièglerie d'esprit, de saillie satirique et bouffonne et de grâce délicate, de mélancolie toujours touchante, parce qu'elle ne s'y montre en quelque sorte que par demi-nuance, et qu'elle n'est jamais attendue. Tout le monde connaît ses vers si délicats sur les *dames du temps jadis*, charmante ballade sur la fragilité de leurs destinées, dont le refrain est si touchant;

Mais où sont les neiges d'antan (de l'an dernier)?

Je crois donc, malgré quelques jolis vers d'une élégance précoce de Charles d'Orléans, qu'il faut maintenir à Villon la première place dans l'origine de notre poésie, et qu'il ne serait pas convenable d'amender les vers de Boileau pour si peu. Villon est le premier qui se soit affranchi de l'imitation du *Roman de la Rose*; Villon est le premier qui sorte de la galanterie chevaleresque, des abstractions métaphysiques, de l'érudition confuse et inintelligente, des fades allégories, de tout le langage bel esprit; Villon est le premier qui tire sa poésie de lui-même; Villon est le premier qui ait l'expression vive, originale, française, et qui fasse sortir la poésie nationale de sa vraie source, qui est le peuple. Charles d'Orléans, c'est le poète féodal, le poète de cour, des grandes maisons, des hautes baronies; il clôt la féodalité. Villon, c'est le poète bourgeois,

c'est le poète du peuple qui commence sur les ruines de la féodalité qui finit. Encore une fois, notre poésie n'a pas une origine très noble ; soit qu'on la fasse remonter au *Roman de la Rose*, soit qu'on la fasse dater de Villon, notre poésie n'est pas de haute naissance. C'est une fille du peuple, admirablement douée, jolie et piquante plutôt que belle, mais à qui Louis XIV donnera des titres de noblesse, et dont les écrivains du XVIIe siècle feront une grande dame. Qu'importe après tout d'où l'on sorte, pourvu qu'on arrive ? nos meilleures noblesses ne sont-elles pas de souche roturière? — Je ne résiste pas à faire un rapprochement, dont je ne m'exagère pas d'ailleurs l'importance théorique, entre deux hommes qui ont travaillé en même temps, l'un à l'œuvre de l'unité de notre nation, l'autre à l'œuvre de l'unité de notre langue, entre Louis XI et Villon, le premier se faisant haïr comme homme et admirer comme ouvrier puissant de l'unité nationale ; le second, méprisable, sinon haïssable par ses mœurs, et admirable comme ouvrier de l'unité de notre langue ; tous deux négligés, sales, crapuleux, au chapeau gras ; tous deux larrons de quelque chose, Louis XI de provinces et de morceaux de royaumes, Villon de rôt et de fromage. Nous retrouverons des analogies du même genre entre Malherbe et Richelieu, Boileau et Louis XIV, quatre grands esprits également absolus, chacun pour son œuvre propre. On me pardonnera peut-être ces rapprochements dans un temps si propice aux formules synthétiques, j'allais dire aux rêveries de ce qu'on appelle la philosophie de l'histoire. — J'ai insisté sur Villon, parce que c'est un de ces poètes en quelque sorte constituants, qui représentent non seulement une époque littéraire, mais l'esprit de toute une littérature. J'en ferai autant pour quelques écrivains qui ont fait les fondations de monuments construits par d'autres, et dont la gloire n'a pas été mesurée sur leur part dans l'œuvre commune. Ils ont eu le génie des fondateurs, dont l'ouvrage est toujours caché ; ils ont manqué du génie qui décore et qui termine. J'aime mieux parler de ce qui est inconnu ou mal connu que de ce qui l'est assez, et qui ne vous permet d'être nouveau qu'en hasardant des paradoxes. C'est ainsi qu'il pourra m'arriver, contre l'usage, d'être court sur les grands noms et développé sur les noms secondaires ; j'aime mieux que ce travail manque de proportion que d'intérêt.

SEIZIÈME SIÈCLE. — *Époque de développement.*

Nous entrons dans la période de développement de la littérature française, la plus intéressante, peut-être historiquement, mais qu'on a eu grand tort de vouloir mettre, pour je ne sais quel prétendu mérite de naïveté, au dessus de la période de perfection. Ce serait le lieu de faire précéder l'étude des grands écrivains du XVIe siècle d'un tableau du mouvement intellectuel et littéraire de ce siècle ; mais je ne crois pas devoir faire ce tableau, d'abord par prudence, ensuite parce que ces sortes de résumés sont toujours plus critiqués pour ce qu'ils omettent qu'appréciés pour ce qu'ils contiennent. Je continuerai donc à m'en tenir aux masses, aux grands noms. — Dans la marche parallèle de la poésie et de la prose française, où la poésie a plus d'influence que de valeur solide, et la prose plus de valeur solide que d'influence, comme nous l'avons déjà remarqué dans la période de formation, cinq grands noms, autour desquels se viennent grouper beaucoup d'autres de moindre importance, marquent tout à la fois et résument les progrès simultanés de la langue et de la littérature française. En poésie, ce sont Marot, Ronsard, Malherbe; Marot, placé entre le commencement du XVIe siècle et la fin du XVe siècle, et servant de transition de l'un à l'autre ; Malherbe, poète de la seconde moitié du XVIe et des premières années du XVIIe, comme Marot, fermant l'un et ouvrant l'autre ; Ronsard, au milieu même du siècle, ayant perdu la route tracée au commencement par Marot, et ne pouvant

pas deviner ni ouvrir celle qui allait l'être à la fin ; qui servit pourtant à la réforme de Malherbe, mais sans le savoir, nous dirons pourquoi. En prose, c'est Rabelais et Montaigne. On compte beaucoup de noms intermédiaires : en poésie, ce sont Mellin de Saint-Gelais, Brodeau, Charles Fontaine, de l'école de Marot; c'est Du Bellay, co-rénovateur de la poésie avec Ronsard; c'est Du Bartas, la charge des défauts de Ronsard; c'est Desportes et Bertaut, plus *retenus* que lui, comme dit Boileau; c'est Passerat, l'un des auteurs de la satire *Ménippée*, qui ne suivait pas d'école, mais qui obéissait à une indépendance d'esprit particulière; c'est D'Aubigné, qui est Régnier sérieux; c'est Régnier, qui croyait être l'adversaire de Malherbe, et qui travaillait au même résultat que lui, avec cette différence qu'au lieu d'y mettre des intentions théoriques, un système, il y mettait un admirable talent. Les prosateurs sont très nombreux : c'est Calvin, toujours jugé comme homme de secte, jamais comme écrivain, quoiqu'il ait écrit de belles pages, d'un style ferme, austère, et d'une correction précoce, un des *pères de notre idiome*, comme l'appelle Pasquier; c'est Amyot, qui traduit Plutarque avec des concetti italiens et de la naïveté gauloise; c'est La Boétie, l'ami de Montaigne, dont le *Contre-un* ou la *Servitude volontaire*, est d'un noble jeune homme, qui serait devenu un excellent écrivain; c'est Charron, plus sec, plus aride que Montaigne, mais bon écrivain, le père de l'école de Port Royal; c'est Pasquier, dont les lettres sont si curieuses, et d'un abandon si aimable; c'est D'Aubigné, le poète de tout à l'heure, prosateur aussi énergique et aussi original; c'est Brantôme, auquel il a fallu tout le scandale de son sujet pour intéresser à des mémoires écrits dans un style d'antichambre, faible et sans couleur; ce sont les auteurs de la *Ménippée*, ouvrage célèbre d'auteurs inconnus : Florent Chrétien, Pierre Leroy, Gilles Durand, Nicolas Rapin, Passerat. La plupart de ces prosateurs méritent d'être lus et étudiés, mais l'histoire a plus à prendre que l'art dans des livres défrayés par les passions et les malheurs du temps, et qui sont pour la plupart des confessions, des mémoires. C'est de la littérature locale, personnelle, marquée de toutes les exagérations contemporaines, bien différente de la littérature universelle, contemporaine de tous les âges, où se reflèchit l'humanité reposée, impartiale, et non une société livrée à toutes les agitations, où la plume était une épée, et où la pièce ne se jouait que pour les acteurs. Cette littérature-là sera le fruit du xvii<sup>e</sup> siècle. — Commençons par la poésie, comme la première par l'influence littéraire, et par les trois grands noms qui en représentent la marche dans le xvi<sup>e</sup> siècle, Marot, Ronsard et Malherbe.

*Clément Marot.*

L'histoire de ces trois noms ne peut être que le développement des vers de Boileau:

> Marot, bientôt après, fit fleurir les ballades,
> . . . . . . . . . . . . . .
> Et montra pour rimer des chemins tout nouveaux.

Ce dernier vers n'est peut-être pas tout-à-fait exact. Il semblerait annoncer une sorte de révolution dans la poésie française : or, de Villon à Marot, il n'y eut pas révolution, mais développement et progrès. Matériellement, Marot ne change que peu de chose aux règles de la poésie. Le vers de dix syllabes, qu'il manie avec tant de grâce et de facilité qu'on a dit que c'était comme sa langue naturelle, existait avant lui. Le mélange alternatif des rimes masculines et féminines, dont il se dispense trop souvent, jusqu'à terminer dix vers de suite par des rimes du même genre, ce mélange, qui n'était encore à cette époque qu'un ornement, et qui ne devint une règle de rigueur que 50 ans après, sous Ronsard, était en usage avant Marot. Son père, Jean Marot, poète estimable, en avait laissé des exemples. L'élision de l'*e* muet à la fin du premier hémistiche, dans le vers de dix syllabes, que Villon ne connaissait pas, n'est pas de l'invention de Clément Marot. Jean Lemaire lui en avait donné des modèles. Le *rondeau* et la *ballade* existaient avant lui, ainsi que toutes les autres for-

mes de poésie légère qu'on peut trouver dans son recueil. Mais sa gloire fut de perfectionner ces formes, d'y rompre davantage le vers, de l'y assouplir, et surtout d'y faire entrer plus d'esprit, de grâce, de satire aimable et fine qu'on n'y en avait mis jusqu'à lui. La plupart de ces formes étaient des cadres qu'il eut la gloire de remplir. — Du reste, Marot est, à tous égards, le continuateur de Villon. Comme en Villon, ses vers ne sont que son histoire rimée. Sauf le tribut qu'il paie à l'allégorie dans son premier ouvrage, et encore en animant par de jolis détails ces formes surannées, ses vers coulent de sa veine, sa poésie est personnelle. Il chante, comme Villon, ses amours, sa prison. Seulement ses amours sont plus nobles que ceux de Villon. Ce n'est plus la *gente saulcissière du coin*, ce sont des princesses ou des maîtresses de prince : Marguerite de Navarre, Diane de Poitiers. De même sa prison n'est plus celle de Villon, ramassé par les gens du guet, et enfermé au Châtelet comme escroc. Deux fois Marot est emprisonné, une première fois comme suspect d'hérésie. Marot avait donné dans les nouvelles idées, par haine des dévots de la Sorbonne, par bon ton, et parce que les dames y donnaient. Enfermé au Châtelet, il y fait des vers contre ses juges, le front levé et du ton d'un honnête homme opprimé par les dévots. La seconde fois, ce fut pour s'être avisé d'arracher des mains des archers un homme qu'on menait en prison : la protection de François Ier l'en tira. De cette différence de situation entre Marot et Villon devait résulter une différence marquée dans le ton de leurs poésies, et surtout un progrès notable de la poésie française. Le langage de l'amour, dans Marot, est plein de grâce ; la galanterie y remplace le libertinage, à quelques passages près pourtant, où Marot fait le Villon. Les idées en sont fines, polies, délicates ; les vers sentent la cour, sans être fades pourtant, comme les galanteries allégoriques des prédécesseurs de Villon, ni libres comme ceux de ce naïf et rude génie des carrefours. Si la prison n'inspire pas mieux Marot que Villon, elle l'inspire autrement. Villon, faisant sa complainte funèbre, léguant à un ivrogne son muid, à un vicaire sa maîtresse, à un ami trop gras deux procès; se moquant de sa mort, s'amusant à décrire son squelette, montre beaucoup de verve et d'originalité. Marot, parlant fièrement à ses juges, raillant leurs procédures, leurs interrogatoires, leur avidité à trouver des coupables, les tortures de leurs questions insidieuses, pires que les tortures matérielles, montre, avec beaucoup de grâce et de malice honnête, beaucoup de noblesse et de dignité. Voilà donc tout un ordre d'idées, et, si je puis parler ainsi, tout un monde de nuances ajouté à la poésie française. Marot, c'est Villon arraché à la pauvreté ;

Où ne loge pas grand'loyauté.

C'est Villon à la cour, devenu cavalier servant des belles dames et protégé du roi. Ce sont deux poètes de la même famille; mais le hasard a laissé l'aîné dans la fange de sa naissance et de la basoche, et a élevé le premier jusqu'à la domesticité de la cour. Le naturel est resté à tous deux; à tous deux la franchise, la naïveté, le ton vrai d'une poésie de veine, qui sort tout entière du poète. — Marot est du petit nombre des poètes privilégiés sur lesquels il n'y a qu'une voix, peut-être parce que la contestation ou l'envie ne commencent qu'à une certaine hauteur où Marot, poète charmant, ne s'est pas élevé. On ne peut que répéter ce qui a été dit par tout le monde de la grâce de Marot, de la délicatesse enjouée de ses idées, de ce tour heureux qu'il sait donner à toute chose, tour que La Fontaine et Voltaire ont retrouvé deux siècles après lui, et que Jean-Baptiste Rousseau imita laborieusement, mêlant à des transplantations presque littérales de ses tours les plus naïfs ce que le langage des premières années du XVIIIe siècle avait de plus subtil et de plus artificiel. La naïveté si admirée ou plutôt si aimée dans Marot est d'une autre sorte, ce semble, que celle des poètes antérieurs. En ceux-ci, elle paraîtrait plutôt une in-

firmité de la langue qu'une tournure particulière de leur esprit. En Marot, elle est un don naturel de l'homme. Marot est naïf alors même qu'il exprime les idées les plus fines, les plus déliées, là même où il semble qu'il ne doive être dupe de rien, pas même de ce qu'il dit. C'est une grâce particulière, c'est un ton naturel que prennent toutes ses idées à son insu. Et cela est d'autant plus sensible que la langue, dès ce temps-là, paraît très avancée, qu'elle est riche, souple, abondante, si bien que La Bruyère a pu dire avec raison de Marot : « Il n'y a guère entre Marot et nous que la différence de quelques mots ». Je crois bien que c'est surtout par l'effet d'une illusion bien naturelle au milieu de tous ces efforts de style et de toutes ces prétentions à l'extraordinaire que nous voyons autour de nous, que nous trouvons si naïfs la plupart des tours ébauchés et des bégaiements du vieux langage. Mais pour Marot, ce n'est qu'un sentiment juste. La naïveté y est indépendante de l'état de la langue et des idées qu'elle veut exprimer; elle est visiblement le génie même de l'homme; que Marot fasse des élégies un peu subtiles ou traduise des psaumes, il est naïvement alambiqué dans les unes, naïvement mystique dans les autres. Il a cette ressemblance avec La Fontaine, que tous deux parlent avec la grâce des enfants une langue très virile et très avancée, quoique celle du siècle de Marot ne le soit que relativement, et que celle du siècle de La Fontaine le soit absolument. — Jean-Baptiste Rousseau, dans sa maussade, épître à Marot, caractérise assez spirituellement le génie de celui-ci :

Par vous, en France, épîtres, triolets,
Rondeaux, chansons, ballades, virelais,
Gente épigramme et plaisante satire
Ont pris naissance, en sorte qu'on peut dire;
De Prométhée hommes sont émanés,
Et de Marot joyeux contes sont nés.

On a compté les vers tendres de Marot. C'est une preuve qu'il en a peu. La galanterie était la seule sensibilité de son temps. On n'est peut être pas beaucoup plus sensible aux époques où les livres répandent beaucoup de larmes. Peut-être Marot pleurait-il en écrivant des choses qui ne nous paraissent que de la galanterie déguisée; peut-être nos auteurs larmoyants écrivent-ils d'un œil sec et à froid des choses qui nous semblent ne pouvoir venir que d'une ame blessée.

*École de Ronsard.*

Après la mort de Marot, Octavien Mellin de Saint-Gelais, autre fils d'un autre père poète aussi, continue la manière de Marot; mais ses vers, plus prétentieux, mignards, infectés de tous ces concetti italiens venus à la suite des guerres d'Italie, n'ont plus ce caractère de simplicité qui fait aimer ceux de Marot. Ce n'est plus du français, mais de l'italien francisé. D'ailleurs, Saint-Gelais, prélat considérable, homme de cour, sachant à quelle cour ombrageuse il avait affaire, n'avait dû imiter que la partie galante de son modèle, et ne pouvait guère continuer ses satires contre les gens d'église (il en était), ni contre la Sorbonne (les évêques mêmes en avaient peur). La poésie en était là sous Diane de Poitiers, laquelle avait mis sa bigoterie de maîtresse royale déchue et de femme sur le retour à la place de l'agréable effronterie de la cour de François Ier. C'était Marot affadi, italianisé, expurgé par un prélat bel esprit, Marot, moins ses charmantes satires, moins son enjouement, sa moquerie aimable, moins ses intarissables épigrammes contre les sots, les juges, les moines et les maris. — Ce fut alors que de jeunes esprits, doués de talent, nourris dans les études de l'antiquité, levèrent l'étendard de la révolte, et attaquèrent la poésie abâtardie, constituée, rentée, que représentait l'évêque Octavien Mellin de Saint-Gelais. Jusqu'ici, l'érudition solide, celle dont nous verrons déjà d'heureuses applications dans Rabelais, cette érudition qui avait ranimé et renouvelé toute l'Italie, celle des Érasme, des Budé, des Thomas Morus, des Mélanchton, n'était pas encore entrée dans l'éducation des poètes. Enfants du sol, ignorants ou à peu près, les plus instruits, comme Marot, ayant lu l'*Art d'aimer*, les épigrammes de Martial, Catulle, Tibulle, empruntaient toute

leur poésie, soit à un ordre d'idées banales et rebattues, comme Jean de Meung et Charles d'Orléans, soit aux divers accidents de leur vie agitée, comme Villon et Marot. L'érudition était dans les magistrats, dans les professeurs, dans les écrivains en latin; elle n'avait pas encore atteint les poètes. Les premiers auxquels il allait être donné de puiser à cette source si féconde et si enivrante, les premiers qui allaient comprendre les chefs-d'œuvre des littératures antiques, devaient réagir avec mépris contre la poésie nationale, telle que l'avait deshonorée Saint-Gelais, telle même que Villon et Marot l'avaient créée, c.-à d. réduite à des jeux d'esprit, à des plaisanteries agréables, à des épigrammes, à des galanteries, en un mot à un ordre d'idées exclusivement joyeux et léger, sans profondeur et sans portée. C'est ce qui arriva aux poètes de la *brigade de Ronsard*, dont un critique distingué, M. Sainte-Beuve, a spirituellement exhumé les titres oubliés, et dont le manifeste fut écrit et lancé dans le public par Joachim Du Bellay. — Le caractère de ce manifeste, remarquablement écrit, non seulement pour l'époque, mais pour toute époque, et qui vint si rudement secouer sur son fauteuil de prélat opulent et de poète de cour l'heureux Saint-Gelais, perdu en ce moment-là dans les subtilités de quelque petit sonnet précieux à la manière italienne, c'est qu'en même temps qu'il défend l'idiome français, la langue nationale, il demande qu'elle aille s'enrichir et se féconder dans les langues de l'antiquité. En même temps qu'il se déclare partisan passionné de la langue indigène, de cette langue qu'on sacrifiait à l'Italie, il prêche l'imitation des Grecs et des Latins. L'idée était élevée et juste. Mais comme il s'y joignait un violent esprit de réaction, et qu'en toute réaction on va au-delà de la pensée première, et comme en outre il n'y eut pas dans la *brigade* un homme d'assez de génie pour réaliser la théorie de Du Bellay, et pour s'inspirer de l'antiquité sans cesser d'être français, il en résulta des poètes moins français que Marot leur devancier, et d'infidèles traducteurs de l'antiquité plutôt que d'intelligents imitateurs.

*Ronsard.*

A leur tête fut un homme qui délivra un brevet d'immortalité commune et solidaire à tous les compagnons de son œuvre de réaction, et qui ne fit que les suivre ou les précéder dans cette chute *grotesque* dont parle Boileau. Cet homme, c'est Ronsard.—Ronsard naquit dans le Vendômois en 1524, d'une famille noble, originaire de Hongrie. On lui fit, comme à tous les grands hommes, des fastes héroïques: on lui donna des rois pour ancêtres ou pour alliés; on lui trouva une parenté au dix-septième degré avec Élisabeth d'Angleterre; par malheur, à ce degré, on n'hérite plus. On lui constitua un marquisat dans le *pays de Thrace*, vulgairement appelé *Bulgarie*; enfin, on fixa sa naissance au samedi 11 septembre 1524, date de la bataille de Pavie, afin qu'on pût dire que le jour où la France avait été frappée du plus grand malheur, Dieu lui avait donné en compensation le plus grand de ses poètes. Ce n'est pas tout: il eut, comme les poètes de l'antiquité, un berceau mystérieux. En le portant au baptême, la porteuse le laissa choir; mais heureusement ce fut sur des fleurs: une belle demoiselle lui versa sur la tête un vase plein d'eau de rose et de jus d'herbes odoriférantes, symbole de sa douce et savoureuse poésie. Ronsard, dès sa jeunesse, était devenu sourd; cela lui valut d'être comparé à Homère: il n'y avait entre eux de différence que celle de l'organe affecté. — Ces flatteries devaient l'aveugler étrangement sur son mérite, outre le penchant qu'il y avait déjà. Sa vie fut celle d'un béat, d'un saint adoré dans sa niche, bien plus que d'un poète militant. Couronné aux jeux floraux, où on lui donne, au lieu de la modeste églantine, une Minerve d'argent massif, avec un décret daté du Capitole.... de Toulouse; doté successivement par Henri II, Charles IX et Henri III, par l'un d'une cure, par l'autre de pensions, par celui-ci de prieurés et d'abbayes; riche, heureux,

flatté, adulé comme un roi, admiré par des hommes d'une grande science, et qui, judicieux et sévères pour d'autres, furent aveugles pour lui. Pasquier, Scaliger, Pithou, Turnèbe, Muret, De Thou, etc.; à peine inquiété dans sa gloire universelle par des poètes débutants, auxquels il pouvait dire, aux applaudissements de l'Europe lettrée, moins l'Italie peut-être :

Vous êtes mes sujets : je suis seul votre roi;

commenté (et il avait besoin de l'être) comme Dante, comme Homère, dans le même temps et dans les mêmes écoles; qualifié de *prodige de la nature* et de *miracle de l'art*; décernant des prix aux poètes contemporains, de son droit de législateur et de souverain du Parnasse, et composant, à l'instar de la pléiade grecque, une pléiade française de sept à huit satellites destinés à tourner autour de sa planète, hélas! et à l'accompagner dans sa chute; aimé des dames, encore qu'il en ait dit à ce sujet beaucoup plus qu'il n'y en avait; loué par Montaigne et consulté par le Tasse, qui lui montra les premiers chants de la *Jérusalem*, et qui en reçut des encouragements; admiré par Marie-Stuart, qui se consolait de sa captivité en le lisant, et qui lui envoyait un Parnasse d'argent avec cette inscription :

A RONSARD, L'APOLLO DE LA SOURCE DES MUSES;

attaqué par les protestants, à cause de son zèle catholique, mais dans ses mœurs, non dans ses vers, et remercié publiquement par le pape et par la cour, pour s'être donné la peine de répondre à je ne sais quels *prédicantereaux et ministreaux* de Genève; d'ailleurs bien fait de sa personne, possédant la santé, ayant la satisfaction d'esprit qui l'entretient, sinon la donne; du reste, comme il arrive, ayant abusé de tout, Ronsard mourut dans son prieuré de St-Côme, le 27 décembre 1585, après quelques années de retraite pieuse, ayant, dit-on, de légères inquiétudes sur la solidité de sa gloire, quoique son nom fût encore intact, et qu'on pût dire de lui aussi qu'il avait été *enseveli dans son triomphe*. Exemple unique, dans l'histoire de la poésie, d'un auteur que la gloire, ou au moins la vogue, vient trouver d'elle-même, comme un courtisan son roi, et qui n'a guère qu'à se laisser faire; exemple instructif, qui prouve que les hommes d'un vrai génie ne sont si attaqués et si méconnus quelquefois, dans le temps où ils vivent, que parce qu'ils sont supérieurs à leur époque, et que, voyant plus loin qu'elle, ils n'en sont pas compris; au lieu qu'un homme de talent qui n'a du génie que l'apparence et les honneurs, est l'idole de son époque, parce qu'il en représente la mesure exacte, et, comme on dit en termes de science, la *moyenne*, qui n'est jamais du génie. — Ronsard est bien le représentant complet de son époque : savant comme ceux qui l'étaient le plus, poète par l'érudition, qui est la seule muse de ce temps, et d'ailleurs aussi bien doué, si ce n'est mieux, que les hommes éminents qui l'admiraient, sauf Montaigne et le Tasse, il a pourtant laissé une réputation relativement moins solide que plusieurs d'entre eux, parce que la postérité ne juge pas les poètes sur l'étoffe ni sur ce qu'aurait pu valoir l'homme dans d'autres circonstances ou avec une autre direction, mais sur ses écrits; et ensuite parce que les Pasquier, les Scaliger, les De Thou, n'eurent pas un rôle au-dessus de leur force, à la différence de Ronsard, qui voulut être Pindare, Homère, Virgile et Pétrarque tout à la fois, et qui ne fut pas même autant que Marot. — J'ai dit que la pensée de la révolution littéraire dont Joachim Du Bellay rédigea le manifeste, et dont Ronsard fut le héros, était à la fois l'imitation de la poésie antique et le perfectionnement bien ou mal entendu de l'idiome français. Un homme d'un véritable génie aurait peut-être suffi à réaliser cette tâche, qui devait remplir si glorieusement le XVIIe siècle; mais Ronsard, ni aucun poète de sa *brigade*, devenue plus tard la *pléiade*, n'avait un véritable génie. Il arriva que l'imitation des anciens, dans leurs mains maladroites et avec leurs arrière-pensées de réaction littéraire, ne fut qu'un plagiat froid et mort. Ronsard, pour son compte, ne

prit des poésies antiques que leur ordonnance, leur forme, leur dessin, leur mouvement métrique ; il figura des odes pindariques, des chansons anacréontiques, des églogues virgiliennes, des élégies tibulliques. Il coupa la *Franciade* sur l'*Énéide* ; il prit à l un une ode, dont il traduisit le milieu, et à laquelle il mit un commencement et une fin de sa façon, jurant avec le milieu ; à l'autre, il prit une élégie dont il changea le dénouement ; à celui-ci une chanson où il mêla les mœurs modernes avec les mœurs antiques. Il *brouilla* tout, comme dit très bien Boileau, faisant de belles femmes terminées en queue de poisson, amalgamant la subtilité de la poésie italienne avec la grâce naïve de la poésie grecque; faisant des odes, oui, mais des odes pindarisantes, et non pas françaises, et n'inventant en réalité que le nom, mais point la chose. Ses satellites, comme il arrive, allèrent plus loin que lui : ils proposèrent sérieusement d'appliquer aux vers français les règles de la métrique grecque et latine, et firent des hexamètres, des pentamètres et des asclépiades français. — Quant à l'idiome national, tout le perfectionnement qu'y introduisirent Ronsard et la pléiade se réduisit à un mélange ridicule de tous les patois provinciaux, d'une foule de termes empruntés à des professions spéciales, de vocables normands, wallons, picards, cousus à ces formes pompeuses, à cette fausse noblesse, à ces tours ambitieux, misérable travestissement de la poésie antique. Tout cela forma une langue bariolée, pédante, inintelligible, à ce point que les maîtresses de Ronsard se faisaient expliquer par des commentateurs les madrigaux de leur amant; langue vague, sans unité, sans analogie, pauvre et maigre par-dessous, par-dessus recouverte d'une façon de manteau antique ; jargon mi-parti de patois vivants et de langues mortes, d'italien, de latin, de grec, chargé d'épithètes homériques, descriptif à l'excès, novateur sans nécessité, sans choix et sans goût; courtisanesque et populacier, érudit et sauvage; vrai pêle-mêle d'audace et d'impuissance, de stérilité et de facilité formidable, de puérilité et d'emphase, d'inexpérience grossière et de raffinement, de paresse et de labeur ; effet de ce vertige d'esprit qui ne manque guère de saisir les hommes dont le rôle est au-dessus de leurs talents, et à qui l'ivresse de l'importance tourne la tête ; poésie unique, comme la fortune du poète, et qui a donné à Ronsard une immortalité relative.—On peut d'ailleurs reconnaître dans Ronsard de l'imagination, des ébauches heureuses, une certaine élévation de ton, sinon d'idées, de la fécondité, quelque invention de style, et çà et là, dans ses poésies amoureuses particulièrement, de jolies pièces, fines, délicates, par où il ne surpasse point Marot, mais le continue; des épithètes et des tournures ingénieuses, et généralement une gravité et une pompe qui furent de bons germes pour l'avenir, et qui étaient un progrès sur Marot. Mais il ne faut pas que, par un sentiment de pitié, bien louable d'ailleurs, pour ce contraste si touchant d'une grande gloire contemporaine avec une irréparable chute, on cherche à relever la statue tombée du pauvre et intéressant Ronsard au niveau de celles de Marot et de Malherbe. Les statues une fois à terre ne se relèvent pas ; on les met au musée des choses antiques et curieuses : ce sera là la place à tout jamais de Ronsard. L'ingénieux restaurateur de Ronsard, M. Ste-Beuve, a voulu faire casser l'arrêt du temps et réhabiliter, par la critique historique, ce bizarre poète : il a risqué d'enterrer un bon livre sous les ruines de son héros. C'est surtout dans l'histoire des littératures que les morts ne reviennent pas.

*Réaction de Malherbe.*

Dans toute réaction, il y a une bonne pensée et il y en a l'excès ; la réaction passée, l'excès disparaît, tombe dans l'oubli, entraînant quelques noms qui lui ont dû une réputation bruyante : le bon demeure. Il resta de beaux vers de Ronsard, une pensée féconde, la pensée que toutes les littératures sont solidaires ; qu'il fallait connaître l'antiquité; que la poésie fran-

çaise ne pouvait pas rester isolée, mais que si elle devait puiser au trésor des littératures étrangères pour le fond des idées, il fallait qu'elle restât exclusive et indigène dans la forme. Ce fut là le caractère de la poésie de Malherbe. Lui aussi eut l'érudition; lui aussi fut initié à la pensée des anciens et à la littérature italienne; mais pour la langne, il la fit rentrer et la maintint despotiquement dans son caractère exclusif et local.— Le vrai et le juste étaient dans une réaction nouvelle qui détruisit l'échafaudage de Ronsard, le grotesque appareil polyglotte de la pléiade, pour en revenir à la langue de Villon et de Marot, fécondée, ennoblie, agrandie par une intelligence vraie et un commencement d'assimilation du fonds antique. Cette réaction devait avoir un double effet, celui d'emporter les ridicules essais de poésie française scandée selon la métrique des anciens, l'amalgame de la naïveté antique avec la sentimentalité italienne, les épithètes homériques, la toux *ronge-poumon*, le soleil *brûle-champs*, la guerre *verse-sang*, Bacchus *aime-pampre*, le Pindare greffé sur le Pétrarque; et, en outre, celui de nettoyer du mélange grossier des termes spéciaux et des patois de province la langue poétique, et de renvoyer dans leurs villages les mots wallons, picards et normands, avec leurs oripeaux grecs et latins. Malherbe fut le chef actif, militant, et le plus grand poète de cette double réaction.—D'abord, dans sa jeunesse, il paie tribut au pétrarchisme. Mais cela dure peu. Son bon sens, sa haute raison, son instinct français, le retirent de ces mignardises que Desportes et Bertaut continuaient d'aiguiser paisiblement dans leurs riches et oisives prélatures. Il s'affranchit du joug de l'imitation étrangère, et traite avec le plus profond mépris ceux qui s'y soumettent, joignant dès l'abord à son rôle de poète le rôle de réformateur, et, comme un général d'armée, donnant à la fois les ordres et payant de sa personne. Il centralise la langue française. Paris, devenu sous Henri IV et Richelieu la capitale politique de la France, devient sous Malherbe et par Malherbe la capitale littéraire. Il proscrit, quoique Normand, des expressions du patois normand; et s'il ne crée pas à lui tout seul le français littéraire, à lui tout seul il l'impose despotiquement à tous les écrivains.— Il est impossible qu'on ne remarque pas ici l'analogie qui existe entre le mouvement qui entraîne la France vers l'unité politique et celui qui entraîne la langue vers l'unité littéraire. Il est impossible qu'on ne compare pas involontairement les caractères des deux hommes qui sont les instruments les plus actifs, les plus puissants, les plus dévoués de ce double ouvrage: de Richelieu, l'homme de l'unité politique; de Malherbe, l'homme de l'unité littéraire.— Qui donnait à ce gentilhomme normand le droit de se proclamer infaillible, de mépriser tous ses devanciers, de biffer tout Ronsard, de ne laisser à Desportes que quelques vers par charité, de traiter de *sottises non pareilles*, de *bourres excellentes*, de *maiseries*, de *pédanteries*, tout ce qui blessait son bon sens, de ne pas aimer ses amis jusques et y compris leurs mauvais vers, et d'estimer le seul Régnier, par exemple, tout en ne l'aimant pas? Qui donnait à Richelieu le droit d'abattre les dernières têtes de la féodalité? La philosophie de l'histoire explique tout par ce mot: la Providence. Eh bien! pourquoi n'y aurait-il pas eu la même Providence dans la tyrannie littéraire de l'un que dans la tyrannie politique de l'autre? Si le succès incontesté, paisible, durable, confirmé par tous les hommes de sens, est la marque d'un dessein de la Providence, comme ce succès n'a pas plus manqué à Malherbe qu'à Richelieu, pourquoi craindrais-je de dire que la France avait aussi besoin de l'un que de l'autre?—Au risque de pousser la comparaison trop loin, je veux faire remarquer une analogie de plus entre ces deux hommes: celle-là est toute physique. C'est une ressemblance frappante entre le caractère de leur figure. Tous deux ont un grand visage, un front élevé, l'air impérieux, la même finesse et la même for-

ce, beaucoup de ténacité et de hauteur: seulement, l'œil de Malherbe est plus doux que celui de Richelieu. C'est peut-être parce que le rôle de Malherbe fut plus pacifique. Il n'eut à vaincre que des patois, y compris celui de sa province, des concetti italiens, de mauvaises rimes; il n'eut pas à verser de sang. — Deux résultats sont dus à Malherbe : l'un, décisif pour le ton et pour la matière même de la haute poésie française ; l'autre, pour la forme et pour la grammaire. Par le premier, Malherbe établit et fait prévaloir la nécessité du choix et de la convenance des pensées; par le second, il fait la théorie de la langue poétique, il en reconnaît les caractères, grâce à son admirable bon sens, et sans doute après des études comparatives très profondes. Il distingue ce qui est littéraire de ce qui ne l'est pas; il fixe souverainement la langue; il dit: ceci est bien et cela est mal; ceci est français et cela ne l'est pas; cette expression très employée ne doit pas l'être; ce tour admiré ne vaut rien. Du reste, comme Villon, il fait sortir la langue du fond même du peuple de Paris, et quand on lui demande qui parle le bon français, il dit : Ce sont les crocheteurs du port au blé. — Sa nature d'esprit et son âge convenaient admirablement à cette dictature. Malherbe est un homme plus que mûr; ses plus belles odes ont été écrites à 60 ans : à cet âge, l'imagination est réglée chez les hommes privilégiés où elle n'est pas éteinte; le goût est infaillible, autant que peut l'être quelque chose qui est de l'homme; la raison, mûrie par les comparaisons et les expériences, est assise : c'est le bon temps pour savoir le *quid deceat, quid non*, dont parle Horace, et en toutes choses c'est le bon moment pour faire des fondations durables en littérature. En outre, Malherbe est peu fécond; et ce qui est un défaut dans un poète sera une qualité dans le poète théoricien. Trop de fécondité l'eût jeté dans des excès, et le législateur aurait pu être démenti par le poète. De ces deux rôles, celui de législateur allait mieux à ses goûts, à sa paresse; il hésitait devant les difficultés mêmes qu'il avait créées, et il est très certain qu'il avait plus le bon sens qui voit le bien que le génie qui l'exécute. Il préféra toujours aux labeurs de la composition les longs entretiens dans sa petite chambre à six chaises, entretiens qui devenaient au dehors des arrêts de langage et de goût pour la cour et la ville. — Voilà enfin des vers où la précision, la clarté, la logique, une noblesse sans enflure, ne sont plus des qualités de hasard, des dons de la fortune, mais des qualités de réflexion, des obligations théoriques. La haute poésie française est née. Les successeurs de Malherbe ôteront à sa longue et majestueuse période un peu de cette raideur et de ce pédantisme doctrinal qui la gênent; ils feront entrer plus d'idées dans ce vêtement, peut-être un peu trop ample pour la pensée qu'il habille, et nous aurons une poésie à la fois sévère et riche, contenue et abondante, harmonieuse et pleine, douce, naïve, sensée, avec toutes les qualités de l'inspiration, et une sorte de solidité et de régularité algébriques. — Malherbe, après une vie assez monotone, après beaucoup de conversations, mourut en grammairien (1628), relevant, dit-on, tout mourant qu'il était, une faute de français que faisait sa garde-malade, et laissant un petit recueil et une influence immense. En vain fut-il attaqué sourdement par le bon Regnier, qui, sans s'en douter, avait le plus aidé à sa dictature, en faisant d'instinct et dans d'admirables vers les réformes que Malherbe faisait par ses théories; et par M^lle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, laquelle réclama vainement pour Ronsard et les *vieux de la pléiade* dans des pamphlets plus sensés et plus amusants que la cause qui les inspirait. Le caractère de la haute poésie française avait été irrévocablement fixé par Malherbe.

Histoire de la prose française au xvi^e siècle.

Moins estimée que la poésie, qui, seule encore, passait pour un art, la prose devait laisser des traces bien autrement profon-

des. Deux hommes que nous avons nommés, Rabelais et Montaigne, en créent, pour ainsi dire, toute la matière, et, à la différence de la poésie, qui reçoit d'immenses accroissements au XVIIe siècle, la prose n'y reçoit guère que des modifications.

*Rabelais.*

Le premier qui va nous occuper de ces deux pères de la prose française littéraire, c'est Rabelais, né à Chinon, petite ville de Touraine, vers l'an 1483, d'un père apothicaire, dit-on. Par cette manie des critiques et des admirateurs d'appareiller la vie d'un écrivain avec le caractère de ses ouvrages, on a fait à Rabelais une vie anecdotique burlesque, dont le dernier acte aurait été ce testament-ci : « Je n'ai rien, je dois beaucoup; je donne le reste aux pauvres. » On termine cette vie de diverses manières. Ceux-ci le font finir au milieu de facéties et de bons mots : selon eux, il se serait fait affubler d'un *domino*, pour parodier la parole de l'Évangile : *Beati qui in Domino moriuntur;* ceux-là lui prêtent une mort athée, ou au moins sceptique : selon ces derniers, il aurait dit avant d'expirer : « Je m'en vais chercher un grand peut-être. Tire le rideau ! la farce est jouée. » Tout ce qui, dans la biographie populaire de Rabelais, est authentique et incontestable, est insignifiant; tout ce qui est douteux est exagéré. Si j'en fais la remarque, c'est pour amener cette autre remarque, que ce qu'on a fait pour sa vie, on l'a fait pour la pensée de son livre. Les admirateurs y ont voulu voir une épopée, une pensée admirablement suivie, une œuvre de déduction puissante, une combinaison supérieure; que sais-je? une critique sanglante jusque dans les détails les plus indifférents. On l'a comparé à Brutus, dont la folie cachait tant de sagesse, de courage et de haine. Ceux qui ne l'aiment point l'ont qualifié de fou, avec à peine un grain de génie. L'opinion vraie ne serait-elle pas au milieu? — Pourquoi veut-on faire des gens tout d'une pièce, et n'admettre ni inconséquence ni contradiction d'aucune sorte dans un écrivain qui a eu une grande renommée? Il est impossible de faire de Rabelais un homme conséquent, un Brutus littéraire; il faut le prendre tour à tour à tous ses états, si divers, et partant si intéressants. Dans son livre, il y a une partie de fantaisie pure, de facétie, de libertinage d'esprit, de farce; il y a une autre partie d'obscénités, vrai cloaque, qui ne peut pas avoir de qualification en littérature; il y a enfin une troisième partie philosophique, évidemment écrite dans un but d'allusion satirique, pleine de bon sens, de raison élevée, et d'un style très supérieur en originalité réelle, en maturité, à celui des deux autres parties. Il faut rire de la première partie, si l'on peut, et si l'on en comprend toutes les finesses, mais sans se mettre à la torture pour y découvrir un sens sérieux qui n'y est pas. Il faut glisser sur la seconde, qui souille la vue, et ne peut chatouiller qu'une intelligence très grossière ou très affadie. Enfin, il faut admirer la troisième, l'étudier, en faire son profit, en retenir les pensées durables, en méditer les richesses de style, en apprendre par cœur quelques aphorismes d'un sens et d'une application pratique éternels.— L'étrange diversité d'opinions des critiques qui ont voulu donner un sens unique et imperturbable au livre de Rabelais, et expliquer toutes ses énigmes, fera comprendre la puérilité et l'inanité de leurs efforts. Il s'agit des personnages. Gargantua, dit l'un, c'est François Ier. C'est Henri d'Albret, dit l'autre. L'un veut que Grandgousier, père de Gargantua, représente Louis XII; l'autre, Jean d'Albret. Selon quelques-uns, Pantagruel, ce serait Antoine de Bourbon; selon d'autres, ce serait Henri II, quoiqu'en 1529, année où Geoffroy Tory copia et publia un passage du premier livre de Pantagruel, Henri n'eût que 10 ans. Panurge, c'est tour à tour le cardinal d'Amboise, le cardinal de Lorraine, Jean de Montluc, évêque de Valence; c'est Rabelais lui-même. Picrochole, le roi de Lerné, qui fait la guerre à Grandgousier, c'est, suivant les uns, le souverain du Piémont; suivant les autres, Ferdinand d'Aragon; c'est Charles-Quint,

c'est François Ier. La meilleure critique qu'on pût faire de toutes ces interprétations, c'est Rabelais qui l'a faite : ce qu'il dit des gens qui le calomniaient de son temps, et trouvaient des offenses à Dieu et au roi dans ses *follastries* joyeuses, peut se dire de ses divinateurs, lesquels interprètent « ce que, à poine (à peine) de mille foys mourir, si autant possible estoyt, ne vouldroys avoir pensé : comme qui pain interpreterayt pierre; poisson, serpent; œuf, scorpion. » — Nul doute que le roman de Rabelais ne soit plein d'allusions aux hommes et aux abus de son temps. C'est le propre de tout ouvrage satirique, et évidemment le roman de Rabelais, quoiqu'en beaucoup de parties fait pour l'amusement de Rabelais, est principalement un ouvrage satirique. Mais il ne fait pas la *guerre à outrance*, comme l'ont dit quelques-uns de ses OEdipes, à son siècle : il se moque de ses ridicules; il s'en amuse; il se dilate à les exagérer par l'imagination, cette faculté qui grandit les sensations, comme la définit Buffon; il s'aide dans ses inventions de ses expériences; et là où son siècle lui épargne la peine d'imaginer, il copie. — Deux influences diversement fécondes agissent sur l'esprit de Rabelais, et lui inspirent la plus grande partie de son ouvrage : la réforme et l'érudition, alors facilitée par un immense développement de l'imprimerie. — Rabelais était-il protestant ? Non. Il allait plus loin peut-être; et c'est ce qui le sauva du fagot. En le jugeant sur les apparences, et il faut bien s'en tenir aux apparences en matière d'opinions religieuses, c'est un catholique libre penseur, ne touchant pas au dogme, mais ne ménageant pas les personnes. Il raille tout; les *papegots*, les *evegots*, les *cardingots*, les moines surtout, toujours attaqués et toujours florissants. En restant entre les deux religions, Rabelais échappa au feu et à l'estrapade. Protestant, il eût couru le risque au moins de l'exil de Marot sous François Ier, et du supplice d'Anne Dubourg sous Henri II. Catholique libre pensant, il servait les desseins de la royauté. Les rois faisaient la guerre aux protestants, moins comme hérétiques que comme ennemis sourds de l'autorité royale, dont ils allaient être bientôt les ennemis armés; et, d'autre part, quoique catholiques, esclaves inquiets du clergé catholique, ils voyaient sans déplaisir qu'on affaiblît cette puissance par le ridicule. C'est peut-être ce qui explique la protection accordée par les rois François Ier et Henri II, grands brûleurs d'hérétiques, à l'auteur de Gargantua et de Pantagruel. — Quant à l'érudition de Rabelais, elle ne ressemble en rien à celle du milieu du xve siècle, ni à celle de l'école poétique, représentée par Ronsard, érudition toute de forme et d'écorce, si cela peut se dire. C'est l'érudition des idées. On voit que les anciens l'aident à penser, et ce qu'il leur doit est énorme. L'esprit de la sagesse antique vient s'ajouter au développement indigène et au progrès propre de l'esprit français; les idées de l'antiquité mûrissent et fécondent les idées françaises. Ce mélange, et, qu'on me passe ce mot, cette fécondation, déjà bien frappante dans Rabelais, le sera bien plus encore dans Montaigne. Cependant, même encore en Montaigne, les idées anciennes et les idées françaises marcheront, pour ainsi dire, côte à côte, se mêlant quelquefois, restant plus souvent isolées les unes des autres. L'érudition paraîtra encore un ornement, une addition, un lieu commun d'emprunts littéraires, une glose. Attendez le xviie, pour voir les idées anciennes et les idées françaises se fondre en un même tout, en un même ensemble, en une même littérature, plus humaine que locale, que j'appellerai volontiers la troisième forme de la littérature universelle. L'érudition ne s'aperçoit plus, ne se montre plus du doigt, elle se sent. Il n'y a plus d'emprunts, ni d'imitation; il y a assimilation. — Au commencement du xvie siècle, l'érudition est en quelque sorte un avantage particulier de la personne, et non l'effet général d'une éducation commune, comme au xviie siècle; aussi la voyons-nous étalée sans me-

sure et sans goût, exagérée, pédante; c'est le ridicule d'une qualité. Rabelais lui-même, quoique sachant bien la valeur vraie des emprunts qu'il faisait aux idées anciennes, n'échappa point à ce ridicule de l'érudition pédante. Il voulut importer non seulement les idées, mais les mots, et fondre dans l'idiome français tout le vocabulaire des langues grecque et latine, soit, je le répète, qu'il eût été atteint de la pédanterie des érudits, soit qu'il eût besoin de trois langues à la fois pour l'incomparable richesse de ses idées, folles ou sensées, qui débordaient notre idiome, encore incertain et pauvre, en sorte que lui, qui raillait dans autrui l'érudition des mots, en était infecté lui-même. — Pantagruel rencontre un écolier limousin qui *contrefaisait* le langage français. — « A quoi passez-vous le temps, lui demande Pantagruel, vous autres, messieurs étudiants *on dict Paris?* » — « Respondit l'escholier : Nous transfretons la Sequane au dilucule et crepuscule : nous deambulons par les compites et quadriuyes de l'urbe; nous despumons la verbocination latiale, et, comme verisimiles amorabondz, captons la benivolence de l'omniiuge, omniforme et omnigene sexe feminin ... puys cauponizons es tabernes ... et si, par forte fortune y a rarité ou penurye de pecune en noz marsupies, et soyent exhaustes de metal ferruginé, pour l'escot nous dimittons noz codices et vestes oppignerées (*Pantagruel*, livre II, chap. 6). » Pantagruel se moque de l'écolier : « Quel langaige diabolicque me forge ce fol ? — Ce guallant cuyde (pense) ainsi pindariser », dit quelqu'un de la troupe de Pantagruel. — L'escholier répond : « Mon génie n'est point apte, comme dit ce flagitiose nebulon, pour escorier la cuticule de notre vernacule gallique : mais viceversement je, gnare, opere, et par veles et rames je me enite de le locupleter de la redundance latinicome. » La charge est excellente. Il n'y aurait pas eu de meilleure critique à faire de l'école de Ronsard que de prêter ce langage à quelqu'un de la pléiade. Rabelais a raison : mais Rabelais en fait autant. Lui aussi parle comme l'*escholier* de Pantagruel, de gens qui *advolent* ou *abvolent* d'un lieu dans un autre; qui ont l'esprit *acut*, ou *abscons*, ou *argut*, ou *aorné*, qui marchent sur un terrain *aréneux*, ou s'asseoient sur un *cathedrant*, qui ont de la *cautele* ou font des *carmes canores*, qui regardent les astres *cœlivagues* et *coruscans*, etc..., et parlent français-grec, après avoir parlé latin-français. Rabelais se moquait-il aussi de lui-même? Pourquoi pas? C'est une explication qui en vaut une autre. — Le roman de Rabelais est un chaos. On en chercherait vainement l'explication; elle échappe à tous les efforts de sagacité. Ne serait-ce pas parce que ce livre est d'un fou, mais d'un fou de beaucoup de génie? Certaines époques littéraires, y compris la notre, présentent des hommes d'esprit et de talent auxquels il manque, comme dit le proverbe espagnol, quelques grains de sel dans le cerveau, et qui, fort sensés sur tous les autres points, sont fous par un seul. Pourquoi, par analogie, ne croirait-on pas que le bon curé de Meudon, qui, plein de sens à certains moments, en est dénué dans d'autres, qui, inspiré souvent par une raison supérieure, est quelquefois abandonné de la raison la plus commune, était un homme de génie avec un grain de folie? Si ce n'est pas cela, j'avoue pour mon compte que je n'y entends rien. Un critique de notre temps met le lecteur à l'aise : « Essayer de comprendre, dit-il, c'est déjà n'avoir pas compris. » A la bonne heure! — Apprécier l'influence de Rabelais sur la langue et la littérature française n'est pas si difficile que deviner le sens de son ouvrage, et en faire l'analyse. Rabelais est le premier écrivain en prose où commence à se montrer l'esprit français, esprit libre et moqueur, ennemi des préjugés, tout en transigeant avec eux par prudence, ne se laissant pas prendre aux apparences, mais pénétrant au fond des choses et des hommes, aimant à narguer les puissances, les gens qui sont doubles, qui ont un caractère et un rôle, et le caractère abrité sous le rôle; les moines, les docteurs, et

toute espèce qui profite de la simplicité populaire; ami des innovations praticables, du progrès, et point de ce qui n'en a que l'air; plus malin que méchant; quelque chose enfin qu'il est plus aisé de sentir que de résumer, et qui ressemble beaucoup à ce que Rabelais appelle le pantagruélisme : « Je suys, dit-il, au prologue du *quart livre* (l. IV), moyennant un peu de pantagruélisme (vous entendez que c'est certaine guayeté d'esperit confiete en mépris des choses fortuites), sain et degourt (dégourdi), prest à boire, sy voules. » C'est charmant, et c'est ce que nous cherchons. C'est une définition complète en quelques mots vagues, mais plutôt par trop d'extension que par manque de précision. Cet esprit français, libre jugeur et libre parleur, sceptique, moqueur, méprisant les *choses fortuites*, ne s'aperçoit pas encore dans Froissard ni dans Comines. Dans Froissard, il n'a qu'une seule de ses qualités, la naïveté; du reste, il s'abdique; il conte, mais ne juge pas; il ne raille jamais; il ouvre de grands yeux, il est ébahi, il est quelque peu badaud. Dans Comines, c'est l'esprit d'un homme plutôt que l'esprit national; c'est un sens particulier des affaires et des hommes publics; c'est une qualité de la condition et de l'individu plutôt qu'une qualité de la nation. L'esprit français ne serait pas si dévot que le bon Comines. Il apparaît dans les poètes, dans Jean de Meung, dans Guillaume de Lorris; il est déjà tout entier dans Villon. En prose, il ne se montre que dans Rabelais.—Que respecte Rabelais des *choses fortuites?* L'ambition des princes, c'est l'insatiable faim de Grandgousier. Le parlement, c'est la taupinière des chats fourrés, où Panurge est obligé de laisser sa bourse. Les juges corrompus et ignorants, c'est Bridoye, qui décide les procès par le sort des dés, et n'en juge pas plus mal; Bridoye, aïeul de Brid'oison. L'abus de la dialectique aristotélique, c'est *Janotus à Bragmardo* redemandant en *baralipton* les cloches de Notre-Dame, dont Gargantua a fait des clochettes pour sa mule. La sensualité des moines, ou plutôt le monachisme tout entier, c'est frère Jean des Entommeures, qui pense qu'un moine savant serait un monstre inouï, et que, pour vivre à son aise et faire son salut, il n'est rien de tel que bien manger, boire d'autant, et dire toujours du bien de M. le prieur. Rabelais ne ménage pas les médecins, quoi qu'il en soit. Quelle farce amusante que ces valets munis de lanternes, que Gargantua, pris d'un violent mal d'estomac, avale avec des pilules où ils sont enfermés, et qui se mettent à sonder les lieux souterrains « dont la médecine ne s'embarrasse guère »?—Rabelais est novateur, dans la mesure de l'esprit français, pour soutenir ce qui est bon, quoique nouveau. Ponocrates, le précepteur de Gargantua, vent lui apprendre à réfléchir. Il lui fait désapprendre d'abord les formules de l'école, et lui enseigne les sciences naturelles, l'arithmétique, l'art de la gymnastique; il le mène dans les ateliers, parmi les artisans et ouvriers, afin de lui faire voir les sources des richesses des nations. Maître Éditu proclame, dans l'île Sonnante, le partage égal des successions, comme étant de droit naturel. Il y a bien d'autres innovations et hardiesses de ce genre; mais prenons garde : en voulant élever Rabelais trop au-dessus de son siècle, ne tombons pas dans l'excès de ce critique qui y a trouvé la garde nationale de 89. —L'influence d'un tel esprit devait être grande sur les contemporains, quoique assurément moins grande que ne le fut celle de la poésie, si inférieure à la prose, surtout pour le fond. Rabelais fit deux écoles, l'une de bouffonnerie et l'autre d'esprit français. Les partisans de sa bouffonnerie, de son intarissable verve burlesque, se sont perdus en voulant l'imiter, sauf Béroalde de Verville, dont le *Moyen de parvenir* renferme de jolis contes; ceux de sa raison, de sa fine raillerie, de son mépris *des choses fortuites*, forment une chaîne de libres penseurs, parmi lesquels il faut compter en première ligne Montaigne, Voltaire et, de notre temps, Paul-Louis Courrier.—Quant à la langue, peu d'auteurs ont plus fait pour notre bel idio-

me que Rabelais : il y a versé une foule d'expressions et de tours qui sont restés; mais grand nombre de ses latinismes et de ses grécismes ne lui ont pas survécu. Montaigne le range parmi les auteurs simplement *plaisants* ; voulait-il dissimuler, sous ce jugement dédaigneux, tout ce qu'il lui avait pris?

*Montaigne.*

C'est ici le lieu de parler de cet homme qui, en dehors de toutes les querelles littéraires, du fracas des réputations, des discussions théoriques sur la langue, nourrissait dans la solitude, dans les voyages et dans les lectures, dans la méditation désintéressée, l'esprit le plus original du XVIe siècle. Je veux parler de Montaigne, philosophe au milieu des guerres politiques et religieuses, écrivain admirable au milieu des contradictions et du choc des théories. En littérature, en politique, en religion, chacun disait : Je sais tout. Montaigne, lui, prend pour devise : Que sais-je? Ce n'est pas le pyrrhonisme absolu comme le lui reproche Pascal; c'est seulement la résistance d'une raison indépendante et supérieure à toutes ces opinions, à tous ces partis, qui croient tenir la vérité, et qui l'imposent tour à tour à leurs adversaires, selon les chances de la fortune, par l'épée, par la torture, par les supplices, par le fer et le feu. Le scepticisme de Montaigne proclame la liberté de la conscience, et conserve saine et sauve la moralité des nations.—Montaigne a eu la destinée d'un homme vraiment supérieur à son siècle : comparez-le à Ronsard, qui naît, vit et meurt dans l'applaudissement universel. Montaigne n'est point compris; quelques hommes seulement en font cas, mais sans trop s'en vanter. Juste-Lipse l'appelle le *Thalès français*; Pasquier le lit avec délices, mais l'admire moins que Ronsard; De Thou écrit de lui en latin : c'est un homme d'une liberté naturelle que ses *Essais* immortaliseront dans la postérité la plus reculée. Le cardinal Du Perron appelle les *Essais* le *bréviaire des honnêtes gens*. Montaigne est lu et goûté en secret, il obtient des assentiments individuels et réservés; mais il n'a pas d'influence réelle. Ses ennemis, quoique plus nombreux que ses amis, ne le sont pas beaucoup. Les gens d'église qui le lisent le traitent de sophiste; Joseph Scaliger l'appelle *un ignorant hardi*. Au commencement du XVIIe siècle, ses admirateurs n'augmentent pas beaucoup, malgré le zèle de la demoiselle de Gournai à chauffer par ses pieux libelles l'admiration pour son père d'adoption. Balzac, à côté d'éloges sincères, en fait des critiques assez vives; Port-Royal tout entier s'insurge contre son scepticisme, et le plus grand homme de cette pieuse compagnie, l'austère Pascal, se montre plus sévère pour Montaigne que pour les jésuites. Son livre, selon Pascal, est pernicieux, immoral, plein de mots sales et déshonnêtes; Montaigne ne songe dans tout son livre qu'à mourir mollement et lâchement. Dans la logique de Port-Royal, il n'est pas mieux traité : on ne lui rend même pas la justice littéraire, et on profite de lui sans l'en remercier. Sur la fin du siècle, on commence à le voir avec plus de désintéressement, et on le juge mieux : La Bruyère imite visiblement son style; La Fontaine le médite; Bayle, esprit si judicieux, si sain, si facile, le continue et le commente. Mais c'est au XVIIIe siècle seulement que Montaigne est apprécié à sa juste valeur : il est reconnu et proclamé par tous les écrivains éminents comme leur prédécesseur et leur glorieux aïeul. Montaigne vit de sa véritable vie; il est à sa place, en pleine compagnie de sceptiques; il n'a plus affaire ni aux gens de religion ni aux jansénistes. Voltaire reprend toutes les idées de Montaigne, et, les transformant dans son style vif, précis, fait pour l'action et le combat, il donne le mouvement et l'allure polémiques à toutes ces opinions qui étaient enveloppées dans Montaigne, du langage abondant, curieux, pittoresque et légèrement diffus, de la spéculation oisive du XVIe siècle. Rousseau le copie; Montesquieu, Diderot et tous les encyclopédistes l'étudient, lui

font des emprunts, rhabillent ses ingénieuses rêveries. Il est dans la destinée de Montaigne que, plus il va en avant dans les siècles, plus sa renommée augmente. Tour à tour tous les côtés de son admirable livre reçoivent une sorte de vie nouvelle. Dans le XVIIIe siècle, ce sont les idées; dans le XIXe, où l'on est plus désintéressé et plus libre sur les idées, et où l'on est à peu près aussi loin des rancunes jansénistes que de la sympathie d'incrédulité des philosophes, c'est le style de ce grand esprit qu'on étudie et qu'on remet en honneur. C'est dans Montaigne, dit-on, qu'il faut aller rajeunir la langue par des innovations ou plutôt par des résurrections de bon aloi. Pour mon compte, si mon jugement avait quelque valeur, j'oserais dire que je ne sache pas d'écrivain dont la lecture me paraisse plus féconde, plus piquante, plus substantielle que celle de Montaigne. — Le caractère de Montaigne, tel que nous le montrent les *Essais*, est celui d'un homme nonchalent, indécis, d'un jugement inconstant, irrésolu, et, comme il le dit quelque part, moins réglé dans ses opinions que dans ses mœurs; n'aimant point à délibérer à cause de la fatigue, détestant l'embarras des affaires domestiques, peu thésauriseur, aimant mieux l'inconvénient d'être volé que celui de surveiller ses gens, très jaloux de son indépendance, ennemi de toute contrainte, à ce point qu'il comptait comme un gain d'être détaché de certaines personnes par leur ingratitude; nullement esclave de ses affections, et ne donnant prise sur lui à rien ni à personne; simple, naïf, naturellement vrai; souffrant la contradiction, parce qu'elle lui inspirait de bonnes répliques; un mélange de naïveté et de finesse, de prudence et d'abandon, de franchise et de souplesse; honnête sans raideur; bon, non jusqu'à se tourmenter, ni jusqu'à prendre sur son repos; ami rare, et ne pouvant l'être que de gens choisis, et puis, pour tout dire, légèrement égoïste et gascon. Est-ce donc là tout le caractère de Montaigne? non; il y a bien d'autres traits encore. Montaigne a défini l'homme un être *ondoyant et divers :* c'est de lui surtout que la définition est vraie. Il réfléchit tous les caractères, tous les côtés de l'homme, toutes les faces de ce prisme où l'on s'épuise à ne vouloir reconnaître que quelques couleurs. Il y a de tous les hommes dans cet homme : c'est un miroir où chacun se voit, où vous vous êtes vu, où je me suis vu ce matin encore en le lisant. Son livre, c'est l'histoire successive de tous les mouvements de notre nature *ondoyante et diverse*. Montaigne l'a écrit au fur et à mesure qu'il se regardait; il a assisté à sa vie, comme un spectateur à une pièce, et il en a donné l'analyse exacte, ne s'inquiétant pas si la pièce contredisait quelquefois le spectateur, ou le spectateur la pièce.—Le vrai, l'unique sujet du livre de Montaigne, c'est Montaigne; c'est en cela surtout que les *Essais* sont un ouvrage sans modèle. Plusieurs hommes, entre autres Rousseau, ont donné quelques portions d'eux-mêmes, et se sont décrits pour se déguiser; quelques poètes se sont peints dans leurs fantaisies d'imagination, plutôt que dans les motifs intimes de leur conduite. Aucun n'a poussé l'exactitude et le désintéressement aussi loin que Montaigne; aucun n'a été si rigoureux analyste, si scrupuleux auditeur et historien de ses pensées, « si affamé de se faire cognoistre », comme il dit dans son livre. Montaigne réalise à merveille l'idée de cet homme double dont parle la *psychologie :* il y a deux personnages en lui, l'un qui regarde l'autre faire, qui le surveille, qui l'épie, qui le suit comme l'ombre, qui le contredit quelquefois, mais qui dit toujours la vérité.—Dans la partie de réflexions morales, de scepticisme historique, philosophique et religieux, l'ouvrage de Montaigne est peut-être moins original au fond, quoiqu'il le soit également dans la forme. Par ce côté, ces *Essais* ressemblent à certains traités anciens de morale, et principalement à ceux de Plutarque, dont la lecture est si pleine de charmes, et qui, quoique plus méthodiques, contiennent, dans un cadre plus systématique-

ment rempli, un nombre infini de fantaisies d'esprit et d'ingénieuses divagations personnelles. Au reste, Montaigne avoue qu'il ne pouvait guère se passer de Plutarque : « Mais je me puys plus malaysément desfaire de Plutarque ; il est si universel et si plein qu'à toutes occasions, et quelque subject extravagant que vous ayez prins, il s'ingère à votre besogne et vous tend une main libérale et inépuisable de richesses et d'embellissements. » Je m'imagine que Montaigne, aux jours où il était à court d'idées, ou, ce qui revient au même, où il ne savait par quoi commencer, se mettait à feuilleter Plutarque sans ordre et sans dessein, à pièces décousues ; et tombant sur une de ces pensées profondes ou seulement paradoxales qui en font naître tant d'autres, il s'emparait de ce thème, et dictait quelques pages sur le même propos, à la suite d'un chapitre déjà commencé, dont le titre était fort étranger à ce qu'il faisait entrer dedans ; car sa méthode est de n'en avoir aucune, et c'est un écrivain qu'on ne peut pas consulter à la table, ce qui fait qu'il n'est guère utile aux érudits de la veille et aux savants à la minute. Il annonce, il est vrai, un certain nombre de chapitres répondant au même nombre de sujets ; mais courez de la table au livre, et lisez au titre indiqué, il y est question de tout, excepté des choses annoncées par le titre ; c'est ce qui fait le plus grand charme de Montaigne. —Peut-on donner le nom de *livre* aux *Essais* ? Un livre est d'ordinaire une composition une, personnelle ; un tout simple où s'est concentrée et comme imprimée à jamais une certaine pensée d'un écrivain ; presque tous les livres qui ont passé à la postérité sont la représentation et le développement d'une pensée plutôt que l'histoire d'un esprit. Montaigne passe à la postérité, lui, avec un journal tout de pièces et de morceaux, divisé, moins par méthode que pour le repos de l'œil, en chapitres qui se suivent, mais ne se lient pas, qui portent un titre, une épigraphe, mais qui n'en tiennent pas les promesses. Montaigne est un penseur capricieux et profond qui se laisse mener par le train de ses idées vers tous les points où peut se porter la méditation humaine, qui écrit tour à tour sur la poésie, la médecine, l'histoire naturelle, la politique, les religions, la morale, selon ses humeurs et sa guise ; s'intéressant à toutes ses idées, libre de toute transition, et ne perdant rien de la force de son esprit à tâcher, par l'arrangement, d'approprier à l'esprit d'autrui ses longues causeries avec lui-même ; qui se promène dans le monde des pensées, comme un voyageur se promène dans une plaine historique, s'arrêtant devant une inscription, se détournant vers une ruine, et laissant à la place qu'il vient de quitter une réflexion triste ou ironique, une rêverie philosophique, un souvenir. — Ouvrez Montaigne, n'importe à quel feuillet : dès les premiers mots, vous serez au courant ; ce sont de ces livres qui commencent à toutes les pages, et se prennent et se quittent sans qu'il soit besoin d'une faveur bleue pour indiquer où l'on en est resté ; vous les avez relus plusieurs fois avant de pouvoir dire que vous les ayez lus. Un livre qui forme un tout, qui n'est que le développement d'une pensée, qui l'épuise, se relira moins, parce qu'en une fois, on le saura suffisamment : connaissant la route, on sera moins curieux d'y repasser. Montaigne nous mène on ne sait où ; il se met en chemin sans projet d'arriver ici ou là. On ne peut ni le remonter par l'analyse, ni le redescendre par la synthèse, et comme il ne laisse pas de jalons derrière lui, on le rouvrira dix fois à la même page sans le trouver ni moins nouveau ni moins inattendu, jusqu'à ce qu'on le sache par cœur. Il y a des gens qui n'ont jamais lu Montaigne, et qui l'ont toujours lu. — Il a peint admirablement ce caprice de son esprit et cette indifférence dédaigneuse pour toute méthode : « Je n'ai point d'aultre sergent de bande à ranger mes pièces que la fortune : à même que mes resveries se présentent, je les entasse ; tantôt elles se pressent en foule, tantôt elles se traînent à la file. Je veux

qu'on voie mon pas naturel et ordinaire, ainsi détracqué qu'il est; je me laisse aller comme je me treuve.... Je prends de la fortune le premier argument; ils me sont également bons, et ne desseigne jamais de les traiter entiers, car je ne veois le tout de rien; ne font pas ceulx qui nous promettent de nous le faire veoir... semant icy un mot, icy un aultre, eschantillons desprins de leurs pièces, escartés sans desseing, sans promesse. Je ne suis tenu d'en faire bon, ni de m'y tenir moi-même, sans varier quand il me plaist, et me rendre en doubte et incertitude, et à maîtresse forme, qui est ignorance (liv. II, chap. 10). » — Comme il a le mieux peint son humeur, Montaigne a le mieux défini son style : « C'est aux paroles, dit-il, à servir et à suyvre, et que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller. Je veux que les choses surmontent, et qu'elles remplissent de façon l'imagination de celui qui escoute qu'il n'aye aucune souvenance des mots. Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche; un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné que véhément et brusque :

Hæc demum sapiet dictio, quæ feriet ; [illegible]

plutôt difficile qu'ennuyeux, esloigné d'affectation, desréglé, descousu et hardy; chaque loppin y face son corps; non pédantesque, non fratesque, non plaideresque. » C'est là, en effet, le style de Montaigne. Doué d'une imagination vive et poétique, qui saisissait les choses par leur côté pittoresque, et colorait les abstractions elles-mêmes; plein de finesse et de raison, riche de son fonds et du fonds antique, il trouva la prose à peine sortie du berceau, sans précédents, hardie et aventureuse comme tout ce qui commence; il la plia aux merveilleuses fantaisies de sa pensée; il l'enrichit de tours originaux qui prirent cours en son nom, comme des pièces frappées à son coin. Derrière lui, pas de modèle qui lui imposât des règles de langage et des convenances de composition; autour de lui, pas de critique qui l'accusât de violer la langue traditionnelle, et lui présentât l'inflexible *Dictionnaire de l'académie* comme une tête de Méduse; devant lui, un siècle qui se débrouillait à peine, et qui attendait sa langue de ses grands écrivains. Sans grammaire, sans théories stationnaires, sans règles, sans conditions, il se sentit plus hardi à créer, et il traita la langue non comme l'héritage de tous, mais comme sa propriété personnelle. Ainsi font les hommes de génie qui naissent dans l'enfance des langues : ils imitent les gens du peuple, toujours enfants même au sein des langues perfectionnées, lesquels, ayant beaucoup d'idées et peu de tours à leur service, courent aux équivalents, aux comparaisons, aux figures, s'aidant de tout pour parler comme ils sentent, rapprochant, combinant en toute licence, et se faisant, dans la chaleur du moment, une langue incorrecte, mais vive, expressive et colorée. — Toutefois, dès le temps de Montaigne, on faisait des reproches à sa langue : « Tu es trop espais en figures », lui disait l'un; « voilà un mot du crû de Gascogne », lui disait l'autre. Cela n'était peut-être pas sans raison; mais qui pourrait avoir le courage de critiquer Montaigne? Esprit en dehors de toute théorie, de toute influence directe, côtoyant son siècle, mais ne s'y mêlant point, faut-il critiquer en vertu d'un système un homme qui n'eut de système sur rien? Cependant la langue se règle, s'ordonne en dehors de lui, à son insu. C'est l'affaire de Malherbe, qui a écrit des pages de prose plus achevées et plus riches de pensée que ses vers; c'est celle surtout de Balzac, à qui a été départi le soin de la langue théorique : il siéra de parler de théorie en appréciant Balzac. Ici il ne faut penser qu'à son plaisir; il faut avoir l'esprit libre de tout ce qui est critique, formes, théories, partis pris de toute sorte, pour s'abandonner naïvement à l'enchanteur Montaigne. — C'est d'ailleurs à Montaigne que commence la longue et majestueuse époque de notre littérature classique; et son livre est le premier, par rang d'ancienneté et de gloire, de tous ces

chefs-d'œuvre qui sont la part du génie français dans le grand œuvre du perfectionnement de l'esprit humain.

*Constitution de la prose française. Balzac.*

Après avoir conduit la poésie française jusqu'à l'époque de sa constitution théorique, qui a été l'ouvrage et la gloire de Malherbe, je conduirai la prose jusqu'à Balzac, qui a fait pour elle ce que Malherbe avait fait pour la poésie. La prose française ne s'est point formée, comme la poésie, par action et réaction; elle chemine sans bruit, sans être remarquée; personne ne parait croire qu'elle puisse jamais être une langue littéraire. Elle est reléguée au service des idées sociales, politiques ou proprement domestiques; à la poésie seule échoit le service des nobles pensées, des créations littéraires de l'esprit. Cependant la prose marche, avance, d'autant plus sûrement qu'on s'occupe moins d'elle, et qu'elle n'est pas exposée aux retours et aux excès que les systèmes et le choc des influences font subir à la poésie. Dans Calvin, contemporain de Marot, elle se plie déjà au raisonnement dogmatique, et si elle a peu de variété, si elle n'est pas encore littéraire, elle prend de la gravité, de la précision, de la clarté, de la logique. Dans l'*Illustration de la langue française*, par Du Bellay, elle a de l'éclat, du mouvement, et elle s'enrichit de tours et de nuances appartenant à l'ordre des idées littéraires. Dans Ronsard, elle est meilleure que ses vers; dans sa théorie sur le poème épique, dont le fond est si parfaitement ridicule, et où il fait la recette de l'épopée comme on compose une recette d'apothicaire, *secundùm formulam*, il y a de la finesse, de la vivacité, des tours heureux, de la variété. Dans Pasquier, elle est simple, coulante, racontense; dans Malherbe, elle est nombreuse, cadencée, éloquente, si par éloquence on peut entendre un certain développement oratoire d'idées générales. Dans Montaigne, elle a toutes les qualités qu'il lui sera donné d'avoir, moins quelque chose qui s'appelle l'*art*. C'est pour constituer ce quelque chose qu'il faut une réforme, une théorie. Mais à quoi bon une théorie? pourquoi ne pas laisser chaque écrivain libre de faire sa langue? C'est qu'apparemment la prose française avait une destinée plus haute que celle d'être l'outil de chaque écrivain en particulier. Au reste, à l'époque où Balzac parut, tout le monde demandait vaguement une théorie, tout le monde appelait un Malherbe pour la prose; et la preuve la plus forte de cette disposition des esprits, c'est que le premier qui fut jugé propre à remplir ce rôle et à réaliser cette théorie fut, à peine barbon, proclamé le plus grand écrivain de la nation.—S'il n'y a pas d'analogies entre le développement de la poésie française et celui de la prose, il y en a de singulières, j'oserais dire de fatales, entre les deux hommes auxquels il fut donné de constituer ces deux formes de la langue littéraire, entre Malherbe et Balzac. Tous deux sont ennemis de l'imitation étrangère, de l'enflure espagnole, des *concetti* italiens; tous deux écrivent pour la cour, proscrivent les patois provinciaux, concentrent la langue à Paris, en placent le siége au palais du Louvre; tous deux sont chauds partisans de l'unité de la monarchie, haïssent les factions qui la rompent ou la retardent, n'examinent pas la justice des causes devant la nécessité du résultat final, qui est l'unité monarchique de la France; tous deux fort despotes, Malherbe avec plus de sécheresse, Balzac avec plus de tolérance pour les personnes; tous deux fort vains, et avec la même bonne foi; tous deux panégyristes outrés du cardinal de Richelieu, mais Balzac avec plus de candeur peut-être que Malherbe. Nous retrouvons des ressemblances aussi fortes entre leurs ouvrages: dans Malherbe et dans Balzac, même noblesse, même gravité, même précision, même nombre, même embellissement des plus petites choses. Les sujets se ressemblent comme les formes: dans Malherbe, on ne voit que louanges, poésies de cour, vers à la reine, vers au roi, vers au cardinal, vers au maître-d'hôtel, vers au

capitaine des gardes, épithalames, condoléances à l'occasion de morts, compliments à l'occasion de naissances. Dans Balzac, on ne voit non plus que lettres à la reine, lettres au roi, lettres au cardinal, lettres au prince, lettres au duc, au chancelier; c'est de la prose de panégyrique, c'est un panégyrique perpétuel. Pourquoi donc les destinées de ces deux hommes si ressemblants ont-elles été si différentes? Malherbe est encore debout; Balzac est à bas. Malherbe, assez peu lu, l'est pourtant quelquefois encore, et, au moins dans les colléges, on sait quelques-unes de ses strophes et on le réimprime. Balzac n'est point lu; on l'a réimprimé dans ces dernieres années, mais sans le ressusciter : j'ai eu dans les mains l'exemplaire de la Bibliothèque royale; il n'avait pas été coupé. C'est que la poésie a le privilége de pouvoir se passer d'idées, et pourvu qu'elle ait des images et du nombre, on lui permet de ne rien dire : cela est vrai de l'ode surtout, qui vit de si peu, et qui est la plus extérieure de toutes les poésies. Mais on est plus exigeant pour la prose : on lui demande des idées. La poésie parle à l'imagination, la prose à la raison; la poésie distrait, la prose instruit; le beau, dans la poésie, est l'agréable; le beau, dans la prose, est l'utile. Balzac manque-t-il donc d'idées? oui, mais il ne manque pas de pensées, ce qui est bien autre chose. Il n'a rien traité, rien résolu, et, comme on dit, rien coulé à fond, ce qui est le propre des idées; mais il a semé hors de propos une foule de vues ingénieuses, d'aperçus fins, de ces demi-vérités qui appartiennent au oui comme au non, au pour comme au contre, et qu'on appelle plus particulièrement *pensées*. Les idées soutiennent un écrivain, et quand elles sont écrites dans un langage parfait, elles lui donnent la gloire : c'est que les idées sont la propriété de tous, étant tirées du fond commun, qui est la raison. Les pensées, au contraire, même exprimées dans un beau style, ne sauvent pas l'écrivain de l'oubli, parce qu'elles sont trop personnelles, et qu'elles résultent d'une excitation particulière de l'écrivain, et non de la contemplation calme et profonde de la vérité éternelle. C'est pour cela qu'avec beaucoup d'esprit et des pages admirables. Balzac n'est qu'un nom vide, auquel ne répond aucune sympathie, auquel ne se rattache aucune idée. L'éloquence de Balzac est une éloquence sans sujet : c'est un prêtre sans chaire ou un orateur sans tribune. On est choqué de cette chaleur oratoire appliquée à des pensées subtiles, qui ne touchent à aucun intérêt vraiment grand, ni de religion, ni de politique, ni de philosophie. Il semble que la plume de Balzac soit un instrument sans matériaux; ce n'est pas pour lui qu'il l'a aiguisée : c'est pour les écrivains qui le suivent immédiatement, et qui vont avoir des idées à exprimer. — Ses trois principaux traités, *Aristippe*, *le Prince*, *le Socrate chrétien*, sont d'une lecture fatigante, quoiqu'ils étincellent de pensées ingénieuses et parfaitement rendues. *Aristippe* est une sorte de traité de la cour. Qu'est ce que la cour, et de quoi se compose la vie de la cour; les bons ministres et les mauvais ministres, leurs caractères, leurs vertus, leurs vices; des portraits factices des gens de cour; beaucoup d'érudition ancienne appliquée au sujet, si sujet il y a; une sorte d'extrait et de quintescence de ce qu'on appelle la cour, voilà le fond de cet étrange livre. Du reste, toutes les observations sont faites *à priori* sur le lieu commun *cour*, et comme par un homme qui n'aurait jamais vu la cour que dans les livres; c'est de la cour rêvée par un solitaire, et, disons-le à l'honneur de Balzac, par un homme trop honnête et trop indépendant pour avoir pu toucher de près les hommes et les choses dont il parle. Ce sont des pensées en l'air sur la cour : La Rochefoucauld et La Bruyère nous en donneront des idées vraies. *Le Prince* est une sorte de traité du même genre, aussi *à priori*. C'est un portrait par chapitres du prince tel qu'un honnête rêveur peut l'imaginer, avec un caractère, des mœurs, des qualités qui n'existent que sur le papier; ce sont encore des pensées

en l'air sur le prince, terminées à chaque chapitre par des flatteries très positives à Louis XIII et à son ministre Richelieu. Enfin, le *Socrate chrétien* est un long discours sur la religion, sur l'*ego sum* de Jésus-Christ, sur des traductions d'ouvrages sacrés et profanes, sur la langue de l'église et les invocations des saints, avec de belles, nobles et ingénieuses pensées de détail, et de l'érudition çà et là bien appliquée; mais ce dernier traité, comme les deux autres, n'est encore qu'un amalgame sans lien, sans sujet et sans cause. Balzac n'avait d'haleine que pour une lettre, et il sentait le besoin d'un titre plus volumineux. Il faisait des livres avec l'inspiration d'un épistolier, et il étendait le cadre sans avoir de quoi le remplir. — Mais ces traités eurent d'ailleurs moins de succès, même de son temps, que ses lettres, pour lesquelles on lui avait donné le titre de *grand épistolier*. Les lettres de Balzac ne sont guère plus lisibles que ses traités : ce sont de très jolis compliments tournés avec esprit et avec une incroyable variété de formes; jamais politesse ne fut plus féconde et plus ingénieuse que celle de Balzac; jamais on ne déploya tant de ressources pour ne pas se copier, sans cependant être trop forcé. Balzac eut le génie de ces formules finales qui terminent toutes les lettres, et ce qu'il dépensa d'esprit pour amener de mille manières différentes et toutes spirituelles l'inévitable *votre très humble et très obéissant serviteur* est incroyable. S'il eût employé cet esprit de combinaison à méditer un sujet, peut-être eût-il fait un livre durable. L'esprit des petites choses n'est peut-être pas d'une autre sorte que l'esprit des grandes: ne sont ce pas surtout les circonstances qui font tourner à la pointe et à la recherche laborieuse du bel esprit un instrument dont un temps meilleur eût tiré peut-être de grands effets? Du reste, Balzac fut la victime de son esprit : ses lettres étaient une richesse et une curiosité que chacun voulait avoir; on lui en demandait de toutes parts; on les colportait d'une maison à l'autre, on se les prêtait, on invitait les gens à dîner pour leur en faire la lecture. Balzac ne pouvait pas suffire à toutes les exigences : il fallait qu'il fît quatre-vingt-dix mécontents pour dix heureux. Les maris employaient leurs femmes pour l'attendrir et en tirer un de ces chiffons de papier où il avait laborieusement combiné cinq ou six fadeurs qui faisaient pâmer d'aise les heureux correspondants. Il se peint lui-même dans son septième entretien : « Il est la butte de tous les mauvais compliments de la chrétienté ; pour ne rien dire des bons, qui lui donnent encore plus de peine. Il est persécuté, il est assassiné des civilités qui lui viennent des quatre parties du monde; et il y avait hier soir sur la table de sa chambre cinquante lettres qui lui demandaient des réponses; mais des réponses éloquentes, des réponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées. » Ne le plaignons pas : jamais homme ne fut plus heureux de son malheur. — Plusieurs de ces lettres pourtant sont graves, nobles, judicieuses, quelques-unes très enjouées ; toutes sont spirituelles. Elles étaient dans la mesure de l'attention des contemporains ; elles répandaient la langue et les mœurs littéraires ; c'était peut-être la forme d'ouvrage la mieux appropriée aux besoins et à l'éducation du temps. Un petit nombre, qui annonçaient une certaine indépendance d'esprit et une religion éclairée lui valurent, avec certains passages d'*Aristippe*, les haines d'un certain père Goulu, général des feuillants, qui fit de gros livres contre lui, et tourmenta pendant plusieurs années le bon et pacifique épistolier. Cette guerre ne finit qu'à la mort de ce père Goulu. — Balzac fut reçu de l'académie en 1634 ; on le dispensa, par un honneur particulier, de venir remercier l'académie en personne. C'est à Balzac qu'il faut faire hommage de l'idée de fonder un prix annuel d'éloquence: idée bonne alors, mais ridicule aujourd'hui, tant il est vrai que tout devait périr de cet homme, même celles de ses idées qui avaient d'abord été bonnes.

Ce qui n'a pas péri et ne périra pas, ce qui a sauvé au moins son nom, c'est le rôle de Balzac comme théoricien, comme écrivain constituant. C'est lui qui le premier dégagea la phrase française de cet enchevêtrement et de ce défaut d'articulation qui en gênent l'allure même dans Montaigne ; c'est lui qui le premier y mit la proportion, le nombre, la convenance; qui la coupa, qui la partagea par parties harmonieuses, qui la fit marcher : jusque là elle ne faisait que traîner; qui la rendit propre au mouvement précipité des idées, à l'action, à l'allure polémique; c'est lui qui le premier centralisa la prose, comme Malherbe avait fait de la poésie qui détruisit les patois et combattit par la théorie et par les exemples cette pensée si dangereuse de Montaigne, qu'*il faut employer le gascon là où le français fait défaut* : pensée qui mettrait dans un pays autant de langues qu'il y a de provinces; hérésie d'où sont sorties de notre temps toutes ces billevesées de poésies et de langues individuelles, et qui n'a pas produit un Montaigne. Balzac mourut le 18 février 1654. Il y avait déjà quatre ans que les *Lettres provinciales* avaient paru, et que Descartes était mort; Corneille avait donné tous ses chefs-d'œuvre. Tous les grands hommes de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, presque tous nés dans un espace de dix ans, de 1615 à 1625, se formaient par l'étude des anciens et par la lecture de ces illustres pères de la poésie et de la prose française. La langue marchait à pas de géant, et l'époque de son plus haut développement touchait à l'époque de sa perfection. La prose arriva la première au but; elle sortit toute parfaite de la grande imagination de Pascal. La poésie eut encore à faire après Corneille. Ce grand homme, placé entre l'époque de développement et de perfection, avec presque tous les défauts de la première et les plus nobles, sinon les plus exquises beautés de la seconde, n'est pas le plus grand de nos poetes, mais nous n'avons pas de plus grand prosateur que Pascal.

*Création de la poésie dramatique. Corneille.*

Fontenelle, dans une *Vie de Pierre Corneille*, son oncle, dit : « Pour juger de la beauté d'un ouvrage, il suffit de le considérer en lui-même; mais pour juger du mérite d'un auteur, il faut le comparer à son siècle. » Il aurait pu ajouter : et à ses devanciers. Pour apprécier un génie créateur, il faut le comparer au chaos d'où il est sorti : sous ce rapport, il n'y a pas de plus grand nom dans la littérature française que celui de Pierre Corneille. Mais si l'on juge les ouvrages en eux-mêmes, dans une vue absolue de l'art, et en les rapprochant du type que nous autorisent à former les grands monuments des littératures anciennes et nos propres monuments, c'est alors que commencent les restrictions, et que l'on trouve des ouvrages supérieurs à ceux de Corneille. Il ne s'agit pas ici des règles et des conditions extérieures du théâtre, de l'arrangement, de la charpente, des unités, de tout ce qui peut être contestable, et varie d'un pays et d'un temps à l'autre. Quoiqu'il y ait beaucoup de vrai dans cette partie de la théorie dramatique, j'avoue que j'en passe volontiers par tout ce que veulent les auteurs, et une étude passionnée des beaux ouvrages de Shakspeare m'a appris à douter de toutes ces règles, dont les critiques du dernier siècle avaient fait une sorte de recette tragique. Il ne sera parlé que des passions, des mœurs, de la vérité des sentiments, de l'unité des caractères, de l'intérêt qui en résulte, enfin de la langue, qui est la forme dernière et suprême de toutes ces convenances. Corneille a des pièces bien faites selon les règles qui sont détestables, et des pièces mauvaises selon ces mêmes règles qui sont pleines de beautés supérieures. Parmi ses devanciers, Garnier taillait parfaitement une pièce sur un patron ancien, comme un tailleur coupe un habit; Hardy était un Lope de Vega pour l'*imbroglio* et l'intrigue; mais quant aux beautés morales, philosophiques, de passion, aux traits de caractères et à la vérité des mœurs, tout cela leur était in-

connu. On peut dire, à la gloire éternelle de Corneille, qu'il aut tout à fonder, et qu'il fut tout à la fois un poète constituant et un poète modèle, donnant du même effort les meilleures théories et les meilleurs exemples. Corneille a créé trois choses qui se peuvent distinguer et compter : il a créé les idées dramatiques, j'évite à dessein le mot *tragédie*, qui est trop absolu, puisqu'il comprend cette partie extérieure et matérielle que j'ai dû écarter; il a créé la poésie qui répond à ces idées, la poésie dramatique; il a créé, sinon la comédie, laissons cette gloire à Molière, mais du moins le vers de la comédie, le style comique, ce qui était assez beau, ce semble, surtout pour un homme qui avait déjà tant fait pour le théâtre en créant les idées et la poésie dramatiques. Molière disait de Corneille qu'il lui avait appris sa langue. C'est après les tragédies de collége de Jodelle, écolier de vingt ans, mort, en 1560, de faim, disent les uns, de doulaur, disent les autres, de n'avoir pas réussi dans des mascarades que lui avait commandées Henri II pour une fête; c'est après Robert Garnier, lequel copie Sénèque, fait des actes d'une scène suivie d'un chœur, comme l'auteur latin, et remplit ce maigre cadre de déclamations, de descriptions et de sentences; c'est après Hardy et son universalité d'imitateur, Hardy, qui fit à la fois des pièces pastorales dans le goût italien, des pièces d'intrigues dans le goût espagnol, des contrefaçons de l'antiquité, le tout sans idées, sans caractère, sans langage, avec tous les défauts de chaque imitation particulière, des obscénités, des fanfaronnades, des pointes, des *concetti*; c'est après la pâle *Sophonisbe* de Mairet, pièce construite dans toutes les règles, mais sans invention, sans verve, et tout au plus avec quelques intentions de style naturel; c'est après la *Marianne* de Tristan, ouvrage de la même force, sans vice ni vertu, et d'un style faible, quoique assez pur; c'est après le Corneille de *Mélite* (1629), de *Clitandre* (1630), de *la Veuve* (1634), de *la Galerie du Palais* (1634), de *la Suivante* (1634), de *Place-Royale*, de *Médée* (1635), de *l'Illusion* (1636), comédies et tragédies, où, quoi qu'en dise Fontenelle, Pierre Corneille ne faisait pas la charge de Hardy, mais imitait naïvement et sincèrement ses devanciers; c'est après toutes ces ébauches, qui avaient usurpé tour à tour l'autorité et la gloire d'un art, qu'apparut *le Cid*, *le Cid!* qui causa une sorte de saisissement universel quand on l'entendit pour la première fois; *le Cid!* pièce qui a aujourd'hui deux cents ans, et qui est aussi neuve, aussi fraîche, aussi surprenante que si elle datait d'hier! — Voilà donc des caractères tracés de main de maître, et qui ont reçu une vie durable; voilà une situation tragique, un amant placé entre le devoir de venger l'honneur paternel et la douleur de blesser au cœur celle qu'il aime; voilà des passions, non de tête, mais de cœur, non espagnoles, mais universelles; voilà un langage divin; voilà des sentences qui ne sont que des résumés de situation; voilà enfin des idées dramatiques! Et si nous parlons de la langue, quelle création que les vers du vieux don Diègue! quel dialogue que celui de Rodrigue et du comte! quelle éloquence que celle du père défendant son fils devant le roi, que celle de Chimène lui demandant vengeance, et désirant au fond du cœur de n'être pas écoutée! Voilà aussi toutes les réformes de Malherbe introduites dans le langage du théâtre : la précision, la noblesse; le nombre, la clarté, la sobriété des épithètes, l'absence des images ridicules, la force, la netteté. Comparez cette poésie à celle de Garnier, à celle de *Sophonisbe* et de *Marianne*, à celle de Corneille écrivant *Clitandre* et même *Médée*, quoiqu'il y ait là déjà des vers où l'on sent que c'est un homme de génie qui débute : encore une fois, quelle création! Et enfin, qui ne reconnaît Molière dans les vers du *Menteur*, dans cette charmante narration où le Menteur donne pour vraie à son père une aventure qu'il vient d'imaginer à l'instant (act. II, sc. 5); dans cette belle scène où le père, trans-

**porté de colère, maudit son fils, comme le vieux Chrémès dans** *Térence* **(act. v, sc. 3) : ici le Molière de Scapin, là le** Molière du *Misanthrope !*—L'originalité propre du théâtre de Corneille, c'est la grandeur. Tous ses personnages sont élevés au-dessus du vulgaire : ils aiment mieux leur honneur, leur devoir, leur passion que leur vie : ils ne reculent pas devant le sacrifice. Ils n'ont pas de ces sentiments moyens, doux, voilés, découverts au plus profond du cœur, qui donnent tant de charme et de vie aux héros de Racine ; ils sont plus en dehors, et toujours hors des proportions communes, sans faiblesses et sans nuances, imperturbables, héroïques. C'est le vieil Horace apprenant qu'un de ses fils, le dernier survivant des trois qu'il a envoyés au combat, a pris la fuite, et prononçant le fameux *qu'il mourût !* c'est ce fils méprisant les regrets que témoigne Curiace, et lui disant :

Albe vous a nommé ; je ne vous connais plus.

C'est Polyeucte renversant le sacrifice, et bravant la colère de Félix et les larmes de Pauline ; c'est le vieux Sertorius faisant la loi, du fond de l'Espagne, aux courtisans de Sylla, qui se disent le sénat romain, et s'écriant :

Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis !

C'est Cléopâtre qui fait tuer l'un de ses fils et s'apprête à empoisonner l'autre, pour perdre une rivale, et, comme on vient à suspecter le breuvage qu'elle offre en signe de réconciliation, qui saisit la coupe et boit elle-même, achetant la mort de ses enfans par la sienne ; c'est Cornélie bravant César ; c'est Nicomède défiant Rome tout entière dans la personne de Flaminius, son ambassadeur ; c'est le vieux don Diègue aimant mieux risquer la vie de son illustre fils que de garder sur la joue le soufflet du comte, et lui disant :

. . . . . . . . Meurs ou tue.

**Si Polyeucte, don Diègue, Rodrigue, Horace, Nicomède, Cornélie, Cléopâtre, pèchent par l'excès, c'est par l'excès de sentiments nobles ; il y a souvent de l'orgueil, mais c'est l'orgueil du devoir, de l'honneur, de la passion ; c'est un certain orgueil de l'ame qui sa**crifie la nature. Les actions sont extraordinaires, les caractères exceptionnels ; ils sont vrais pourtant, pour l'honneur de l'humanité. Corneille est le peintre de ces natures supérieures et excelle à exprimer leurs sentiments et leurs idées. C'est pour elles qu'il a créé cet admirable vers cornélien, plus oratoire que poétique, plus énergique qu'harmonieux, plus ferme que profond, où il y a plus de mouvements que d'images ; ce vers précis, serré, majestueux, dont les défauts mêmes ont toujours une certaine force. Dans cet ordre de pensées, le style de Corneille est plein d'abondance et d'effusion, et en même temps concis et laconique, ce qui se montre par des sentences ou générales ou individuelles, qui sont comme la devise du personnage ; par des contrastes, par des dialogues coupés, où le vers répond au vers et l'hémistiche à l'hémistiche ; par ces antithèses de deux caractères et de deux passions aux prises :

HORACE.

Rome vous a nommé, je ne vous connais plus.

CURIACE.

Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue.

Et dans *Polyeucte :*

PAULINE.

Où le conduisez-vous ?

FÉLIX.

A la mort.

POLYEUCTE.

A la gloire.

—Corneille est le premier qui ait fait parler les passions avec abondance, avec force, avec élan ; le premier qui les ait fait raisonner, et qui ait mis de la logique et de l'ordre jusque dans les fureurs théâtrales ; le premier qui, mettant sur la scène des hommes historiques, de grands capitaines, des politiques, des ambassadeurs, ait créé pour eux un langage conforme à leur situation, nourri de pensées politiques, profond, grave, solennel ; **le premier qui ait été éloquent sans déclamation, penseur sans être sentencieux, logicien sans sécheresse ; le premier enfin qui ait fixé la langue de la tragédie.— Voilà la part de Corneille, comparé à ses**

devanciers et aux contemporains de sa jeunesse. Si maintenant nous voulions rapprocher ce grand esprit des types parfaits de l'art, et apprécier ses ouvrages, non d'après leur date, mais d'après leur valeur absolue, nous verrions que Corneille touchait par toutes ses qualités à l'exagération et à l'excès : par la grandeur, au ton de matamore et à l'emphase espagnole ; par le sublime, au ridicule ; par l'éloquence, à la déclamation ; par la profondeur politique, à l'abus des sentences et aux imaginations de la politique de Balzac, si différente de la politique réelle et d'affaires ; par la vigueur du raisonnement, à la subtilité dialecticienne, au raffinement, à la barbarie des formes de l'école. Sabine, femme d'Horace, et Camille, fiancée de Curiace, discutent entre elles le point de savoir laquelle des deux a le plus sujet de pleurer :

CAMILLE.

Ainsi, ma sœur, du moins, vous avez dans vos plaintes
Où porter vos souhaits et terminer vos craintes ;
Mais si le ciel s'obstine à nous persécuter,
Pour moi, j'ai tout à craindre, et rien à souhaiter.

SABINE.

Si donc le ciel s'obstine à nous persécuter,
Seule j'ai tout à craindre et rien à souhaiter ;
Mais pour vous, le devoir vous donne, dans vos plaintes,
Où porter vos souhaits et terminer vos craintes.

Nous remarquerions dans Corneille l'influence de ses lectures favorites, Lucain, Sénèque et les auteurs espagnols, dont la langue est naturellement emphatique. Nous regretterions de n'y pas trouver assez de ces sentiments moyens, profonds, doux, venant du cœur et non de la tête, et de n'y pouvoir admirer aucun caractère féminin de femme, sauf Pauline toutefois, qui a quelque naturel, et qui, dans toute la pièce de *Polyeucte*, à quelques endroits près, infectés de la sentimentalité de Scudéry, parle convenablement. Nous y blâmerions des caractères qui s'étalent, s'analysent, et se font souvent pires qu'ils ne sont, de peur qu'on ne se méprenne sur ce qu'ils veulent être ; des tyrans qui donnent la recette de la tyrannie ; des politiques à la manière de ceux de Lucain, qui n'ont que des maximes générales et absolues à la bouche, sans application aux affaires réelles, ni même à leur situation particulière, et qui parlent en spéculatifs, au lieu de parler en hommes d'état ; des Romains comme le *Romain* imaginé par le bon Balzac, espèce d'idéal de vertu, de courage, de grandeur, de stoïcisme, d'immutabilité, d'insensibilité ; abstraction sous la forme d'un homme sévère, au sourcil contracté, au regard sombre, au visage sans sourire, au cœur sans battement, à la bouche silencieuse, qu'on appelait même du temps de Balzac la quintessence du Romain ; nous noterions d'innombrables manquements aux convenances de la tragédie, des caractères qui se contredisent faute d'être complets, des situations au lieu d'hommes, des démentis donnés aux notions les plus générales et les moins contestées qu'on ait sur le cœur humain, aux vérités de la raison et de l'expérience ; nous trouverions abondamment de quoi justifier le commentaire de Voltaire, si injustement accusé de partialité, et qui, selon nous, n'est pas toujours assez sévère, ayant été écrit dans le but, non de diminuer Corneille, mais de garantir les jeunes gens du prestige de ses brillants défauts, et de fixer l'opinion des étrangers sur les convenances de notre scène et les caractères de notre langue ; nous montrerions que, partagé entre la crainte de paraître dénigrer Corneille et le scrupule de rester fidèle aux lois du bon sens et de l'art, Voltaire est plutôt resté en-deçà des devoirs d'un critique équitable qu'il n'est allé au delà ; nous dirions comment le grand Corneille est l'un des écrivains les plus incertains, les plus chancelants, les plus inégaux de la littérature française, trébuchant à chaque pas, n'ayant qu'une conscience très obscure de sa force et qu'un goût de hasard, et, dans toute la vigueur de l'âge et du talent, après avoir écrit le *Cid*, *Cinna*, *Polyeucte*, les *Horaces*, tombant tout à coup au-dessous de ses devanciers, ou au niveau, et ne faisant pas si bien que le *Venceslas* de Rotrou ; poète si grand et si petit, si haut et si bas tout ensemble, se possé-

dant si peu qu'on ne sut mieux faire, pour expliquer ses incroyables inégalités, que d'imaginer un lutin qui lui inspirait ses beaux endroits et l'abandonnait dans les mauvais. Laissant de côté ses bassesses de langage, ses pointes, ses trivialités, ses énigmes, et tous ceux de ses défauts dont conviennent ceux mêmes qui préfèrent systématiquement les poètes imparfaits aux poètes parfaits, et ne parlant que de ces défauts empreints d'une certaine force, que Quintilien a appelés si ingénieusement de doux défauts, nous dirions que, sous le point de vue de l'enseignement, la lecture de Corneille n'est pas sans danger, qu'elle peut lancer mal un jeune homme et donner une mauvaise direction à un écrivain; qu'au contraire la lecture des poètes parfaits (et pourquoi ne nommerais-je pas dès à présent Racine, le plus parfait de tous?), en échauffant doucement l'imagination, et en n'égarant jamais la raison, a sur les intelligences le même effet qu'une éducation morale et de bons exemples domestiques ont sur les cœurs; que si leurs beautés échappent quelquefois aux jeunes gens, à cause de leur extrême délicatesse, et parce que des traits de passion vraie peuvent n'être pas compris de ceux qui ne les ont pas sentis ou vu sentir autour d'eux, le temps viendra où ils les comprendront et y trouveront l'histoire de leur propre vie, et qu'en attendant elles ne gâtent point l'esprit; enfin, passant du fond à la forme, nous oserions dire que si la poésie est à la fois un langage, une peinture et une musique, et si elle doit plaire à l'ame, à l'imagination et à l'oreille, le style de Corneille, plein de feu, de nerf, de vivacité, mais dur, heurté, inégal, semé de fautes contre le génie de la langue, obscur, embarrassé, sans harmonie, presque sans images, point varié, bizarre, n'a pas pu être comparé sérieusement au style de Racine, et n'a été préféré à cet inimitable style que par des personnes qui avaient quelque intérêt de vanité à rattacher les traditions du théâtre à un homme de génie incomplet et à des monuments imparfaits.

*Pascal.*

Pendant que la poésie, constituée par les théories de Malherbe, aidées de quelques belles strophes; par les admirables satires de Regnier, et par les premiers ouvrages du grand Corneille, cherchait encore son point de perfection, et attendait Racine, Boileau, Molière et La Fontaine, la prose, constituée par Balzac, trouvait son point de perfection dans les *Provinciales* et les *Pensées* de Pascal. Après Malherbe, Regnier, Pierre Corneille, la poésie a encore marché en avant; après Pascal, la prose a atteint toutes ses limites. — Que reste-t-il des *Provinciales* de Pascal? qui les fait vivre? qui les fait admirer? est-ce la forme ou le fonds? le fonds nous touche assez peu: c'est d'ailleurs le sort commun de tous les livres de polémique: quand les intérêts et les passions qui les échauffaient sont mortes, ils ne nous disent plus rien. Qui les empêche donc de mourir tout-à-fait? la forme. Qu'est-ce pour nous aujourd'hui que l'histoire des lâches condescendances d'une secte qui n'a jamais gouverné qu'en flattant les passions des grands, et dominé la politique que comme les laquais dominent leurs maitres, c.-à-d. en se pliant à tous les genres de services? Toutes ces subtilités de casuiste, toute cette guerre d'équivoques, toutes ces antithèses de citations, toute cette érudition mordante, tout cela ne va guère au train de nos pensées, tout cela tombe dans notre esprit sans y remuer de sympathie ni même d'antipathie, tout cela nous laisse indifférents et froids. Qui donc nous soutient dans la lecture d'un livre où il y a tant de parties mortes et desséchées? c'est l'art, c'est l'habileté de la composition, c'est l'enchainement des idées, c'est l'instrument, pour tout dire; c'est la forme, éternellement bonne, éternellement la meilleure, à quelque ordre d'idées, à quelque polémique qu'il vous soit donné de l'appliquer. — Je ne dirai pas la même chose des *Pensées*: là, tout est neuf, tout est vivant, tout est d'hier, fonds et forme. Il faudrait en excepter pourtant une notable partie, la partie de démonstration de la vé-

rité du christianisme, dont la forme seule a conservé de la vie, mais dont les idées, quoique merveilleusement déduites, feront toujours moins de conquêtes et retiendront moins de fidèles que les traditions de famille, les habitudes et le catéchisme. C'est peut-être cette partie des *Pensées* qui a tué la raison de Pascal; car, quoiqu'il n'ait pas été absolument fou, il est certain que ses facultés furent gravement altérées. Pascal appliquait à des idées de foi spontanée, à des faits impalpables, la même rigueur d'analyse qu'aux théorèmes d'algèbre et de géométrie, lesquels sont des faits positifs, réels, ayant un fonds palpable et une fin. Il employait le même instrument à deux ordres d'idées qui s'excluent. Ainsi, arrivé au doute, en voulant trop creuser la foi, il se trouble, sa tête s'égare, et il se jette les yeux grands ouverts dans une croyance qui demande à l'homme de l'accepter les yeux fermés, et il se précipite dans la foi tout frémissant de scepticisme. La nature avait mis dans Pascal deux choses qui se combattent et s'entre-détruisent, au détriment, soit de la raison, soit de la santé de l'homme qui en porte le double fardeau : le don des sciences exactes et les plus belles facultés de l'imagination. Entre ces deux nécessités de sa nature, dont l'une le poussait comme un enfant à la foi, et dont l'autre le retenait, révolté et gémissant, dans le doute froid de la raison, Pascal fut brisé : Pascal alla jusqu'à se reprocher sa santé, jusqu'à prier Dieu qu'il aggravât ses maladies. Il faut lire cette étrange et sublime prière où il demande à Dieu de lui donner le bon usage de ses maladies, où il raisonne cette pensée avec une vigueur de déduction incroyable, où il convainc Dieu, où il l'enlace, si je puis me servir de mots si profanes, de sa pressante dialectique, où il le réduit à l'impossibilité de ne pas exaucer sa prière, sauf à lui en demander pardon ensuite. Je ne sache rien de plus pénible que ce langage algébrique, infaillible en quelque manière comme les nombres, appliqué à l'ordre de pensées le plus ardent et le plus spontané, à la prière. La folie de Pascal dut être de haïr sa raison. — Parmi ses pensées, beaucoup sont contestables, quelques-unes sont fausses, plusieurs absurdes; mais presque toutes sont écrites dans un style pittoresque, poétique, hardi, simple pourtant, comme celui des *Provinciales*, mais simple dans des sujets magnifiques, dans des vérités éternelles, dans des erreurs qui agiteront toujours l'homme. Celles mêmes qui sont universellement reconnues pour fausses remuent l'esprit dans ses dernières profondeurs, et en inspirent, soit de bonnes, soit de contradictoires, et toujours un grand nombre à la fois, ce qui rend la lecture des *Pensées* si intéressante et si féconde. L'influence des écrits de Pascal fut décisive pour la prose française. Dans les *Provinciales*, ouvrage fait quand il avait encore quelque santé, on admirait toutes les qualités du raisonnement, la clarté des expressions, la rigueur des déductions, la lumière du style : l'écrivain était plus près du mathématicien. Sa langue avait peut-être plus de force que de grandeur, plus de précision que d'éclat. J'ose dire cela, parce que je compare Pascal à lui-même, et les *Provinciales* aux *Pensées*. C'est dans les *Pensées*, écrites dans la maladie, avec la fièvre du corps et de l'ame, dans la lutte du doute et de la foi, dans l'exaltation religieuse qu'il se donnait lui-même malgré lui, qu'on put admirer cet éclat, cette grandeur naïve, cette magnificence simple et grave de langage, ce talent du relief et de l'effet, que Bossuet allait joindre à une abondance et à une fécondité merveilleuses. De ces deux ordres de beautés, dont les unes appartenaient plus proprement à la raison, les autres à l'imagination, devaient sortir deux ordres d'exemples et de traditions pour la prose française. La précision, la logique, l'enchaînement des idées, la propriété des expressions, ces qualités nécessaires et sans lesquelles il n'y a pas de langue, furent désormais les caracteres immuables et indélébiles de la prose française appliquée aux choses de la raison; l'éclat, les richesses des tours et des couleurs, la grandeur des images,

l'art des grands effets par de petits moyens, ces qualités privilégiées, et qui ne sont données qu'aux écrivains de génie, une langue large, périodique, variée, qui recevait dans son sein toutes les beautés naturelles et toutes les hardiesses sensées des écrivains du XVIe siècle, fixèrent les limites et la part de l'imagination dans la littérature française. Pascal eut une immense autorité. Trente ans après sa mort, on le proclama un auteur parfait, l'écrivain français par excellence. Il avait la grandeur du style de Balzac, mais appliquée à des idées grandes, et non plus à des puérilités; il était pittoresque avec mesure, avec choix, non à tout propos et hors de tout propos, comme Montaigne. Si la langue est autant un don naturel qu'une tradition et un exemple, je crois qu'il était plus difficile d'écrire comme Racine, après Corneille, que comme Bossuet après Pascal. Pascal avait trouvé le germe des beautés que Bossuet répandit dans ses *Oraisons funèbres*, et ces grandes idées sur la misère et le néant de l'homme, dont Bossuet donna quelquefois le développement et la monnaie. Les *Pensées* préparèrent les *Oraisons funèbres*, les *Provinciales* préparèrent l'*Histoire des variations*; mais il est très vrai que rien n'avait pu préparer le *Discours sur l'histoire universelle*. — Il ne faut pas oublier, parmi les influences qui aidèrent à la maturité de la langue, des noms trop admirés au temps de ceux qui les illustraient, trop oubliés aujourd'hui, Voiture, Vaugelas, dont l'un donnait des modèles de langage vif, piquant, ingénieux, auxquels Mme de Sévigné ajouta le charme du naturel, et dont l'autre, par ses travaux sur la langue, en faisait comprendre le caractère et en fixait les conditions avec une grande supériorité de sens. Il ne faut pas oublier surtout René Descartes, et son *Discours sur la méthode*, chef-d'œuvre où la science donnait des exemples à l'art.

*Seconde moitié du XVIIe siècle. Époque de maturité et de perfection.*

Toutes ces influences nationales, venant s'ajouter à un fonds d'étude profonde des anciens, et rencontrant toute une génération d'hommes supérieurs, amenèrent ces trente années de la seconde moitié du XVIIe siècle, si pleines, si glorieuses, où se réalisa, par des chefs-d'œuvre en tout genre, tout ce à quoi nous avons aspiré depuis le commencement de cette histoire, tout ce que nous regretterons peut-être après cette époque incomparable, où l'œuvre de l'unité de la langue et l'œuvre de l'unité nationale furent simultanément consommées. Tous les grands hommes que nous avons vus naître de 1615 à 1680 sont arrivés à la maturité de l'âge et à la virilité du talent. Toute réaction est finie. Boileau, dans la première partie de sa carrière littéraire, trop peu distinguée de la seconde, a détruit les restes de cette impuissante école qui voulait rattacher à Ronsard une tradition de poésie à la fois grecque, latine, espagnole, italienne, française, avec tous les patois des provinces. Tous les hommes éminents sont d'accord sur les principes et les conditions de l'art. On ne dispute plus sur les modèles, on les contemple : il y a les génies les plus divers, il n'y a qu'un art. Cet art consiste à exprimer dans le langage le plus parfait les idées les plus universellement vraies. La langue appartient au pays qui la parle : les idées appartiennent à l'humanité tout entière. La langue doit être exclusive, absolue, fidèle au génie de la nation, repoussant tout alliage étranger; les idées doivent aller au plus grand nombre d'intelligences possibles, n'importe les temps, les lieux, les civilisations. L'imagination, faculté très changeante, qui fait rire une époque de ce qui a fait pleurer une autre époque, ne doit plus être que l'ornement sévèrement distribué de la raison, cette faculté permanente, uniforme, à qui seule il appartient de dire des choses éternelles. L'esprit ancien se marie à l'esprit français, ou plutôt c'est le fils qui retrouve la tradition du père, c'est une civilisation intellectuelle qui s'assimile deux civilisations antérieures. Il n'y a pas imitation, ou bien il faut di-

re qu'il vaut mieux être fou tout seul que raisonnable comme tout le monde ; il y a un même degré d'intelligence, de désintéressement d'esprit, d'amour des vérités universelles, de science et de perfectionnement dans les moyens de les exprimer, de les communiquer aux hommes, de les consacrer par des formules éternelles. Quand Boileau fait l'*Art poétique*, il n'imite pas Horace, qui lui-même n'a pas imité Aristote : ce sont trois grands esprits exprimant dans trois langues parfaites le même fonds d'idées raisonnables ; ils ne s'imitent pas, ils se rencontrent : s'ils cherchaient à s'éviter, l'un serait vrai, l'autre serait faux. On n'imite que les choses de l'imagination, qui varie d'un individu à l'autre, mais on n'imite pas les choses de la raison, qui est le bien de tous, le don commun que Dieu a fait au genre humain, le soleil des esprits, unique comme celui des corps ; seulement on se les approprie plus ou moins par l'expression. Celui qui les exprime dans le plus beau langage, celui-là les découvre et fait du bien commun son bien propre. Parce qu'Horace a dit :

. . . . . . . . . . Brevis esse laboro
Obscurus fio. . . . . . . . . . .

interdirez-vous à Boileau de dire dans sa langue à lui :

J'évite d'être long et je deviens obscur.

Osez donc tracer des règles poétiques, je ne dis pas seulement en France, mais en quelque pays que ce soit, où cette prescription de craindre l'obscurité en cherchant la concision ne soit pas imposée : votre code manquera d'une loi vitale. Mon père était un homme de bien, d'une probité à toute épreuve, dont toutes les actions ont été des fruits de vertu. Si, par les mêmes motifs que lui, par un instinct du bien égal au sien, par une raison qui m'appartient, quoiqu'elle ne diffère pas de la sienne, je fais le bien comme lui, et le même bien, et de la même façon, et dans les mêmes circonstances, est-ce que je suis un plagiaire de vertu ? est-ce que je m'abdique pour ressembler à autrui ? ou bien n'est-ce pas plutôt que la Providence a permis que j'eusse la même part que mon père du don commun ? Ce qui est vrai du monde moral est également vrai de l'art. Dans le cours des âges, les grandes littératures sont des expressions diverses du même fonds d'idées universelles, sauf quelques additions ou modifications, qui résultent de la diversité des temps, des pays, des religions, des sociétés, des climats, et qui en sont la partie contingente et locale. Les siècles d'or sont ceux où ce fonds d'idées universelles a été exprimé, pour le plus grand nombre des esprits cultivés, dans une langue particulière arrivée à sa plus grande perfection. Ce qui fait la gloire de ces siècles et l'inépuisable popularité de leurs grands hommes, c'est qu'ayant fondé des monuments de raison, ils échappent aux caprices de l'imagination, qui détruit les réputations d'une époque à l'autre, et qui change de favoris comme de fantaisies. Ils sont immortels, parce qu'ils ont leur base dans la raison humaine, qui est immuable ; ils sont obligatoires, parce qu'il n'y a pas plus d'ordre intellectuel hors de leurs exemples qu'il n'y a d'ordre matériel sans les lois. — Ce fut sous l'empire de ces idées, qui apparaissaient alors à tous les bons esprits comme des vérités évidentes, et qu'ils respiraient avec l'air, que se forma cette école de grands hommes, dont Racine et Boileau, formés eux-mêmes par Pascal et Port-Royal, furent les théoriciens les plus exclusifs. C'est dans le cercle de ces idées que vinrent tour à tour se ranger et s'enfermer volontairement les esprits, même les plus indépendants, Molière, La Fontaine, plus portés d'abord vers les souvenirs de toutes les imitations étrangères, et qui rentrèrent dans le sein de l'école commune au moment le plus beau de leur génie, Molière pour écrire le *Misanthrope*, le *Tartufe*, les *Femmes savantes*, qui sont écrits, dit Voltaire, comme les satires de Boileau ; La Fontaine pour composer ses plus belles fables, qui sont d'un style aussi pur que le style de Racine. La tradition antique et le pur français, le français central, le français de Paris, tel était le double but

de cette école. On a voulu séparer Molière et La Fontaine de leurs illustres amis, et en faire les continuateurs d'une école plus libre de la discipline antique, et des écrivains d'une langue prétendue plus large que celle de Racine et de Boileau. Pour moi, je sens que je n'admirerais pas moins Molière et La Fontaine, quand même leur part dans la littérature française et dans la littérature universelle se bornerait à ce qu'ils ont fait dans ces glorieuses années où la double pensée de la tradition antique et du pur français avait prévalu ; où Molière, La Fontaine et Boileau avaient de longues conversations sur le sens d'un mot, sur la convenance d'une rime ; où La Fontaine, dans une lettre à Huet, évêque de Soissons, envoyant à ce docte personnage une traduction italienne de Quintilien, lui disait, entre autre choses, que,

. . . Faute d'admirer les Grecs et les Romains,
On s'egare en voulant tenir d'autres chemins.

et plus loin :

Térence est dans mes mains ; je m'instruis dans Horace.
Homère et son rival sont mes dieux du Parnasse.
Je le dis aux rochers. . . . . . . . . .

et plus loin, rappelant son ancienne admiration pour Voiture :

Je pris certain auteur autrefois pour mon maître :
Il pensa me gâter. À la fin, grâce aux dieux,
Horace, par bonheur, me dessilla les yeux.

C'est de 1665 à 1695, c.-à-d. dans le temps que ces idées eurent l'empire, et que Boileau fut en quelque sorte chargé par tous ses contemporains d'en donner, dans l'*Art poétique*, un code simple et sommaire, qui fut approuvé et contresigné par les hommes les plus illustres, que furent écrits, pour la tragédie, *Andromaque*, *Iphigénie*, *Phèdre*, *Britannicus*, *Mithridate*, *Athalie* ; pour la comédie, le *Misanthrope*, le *Médecin malgré lui*, *Amphytrion*, le *Tartufe*, l'*Avare*, le *Bourgeois gentilhomme*, les *Femmes savantes*, le *Malade imaginaire* ; dans d'autres genres, l'*Art poétique*, le *Lutrin*, les épîtres, si supérieures aux satires, lesquelles ne sont que les dernières luttes de Boileau continuant le rôle de Malherbe, et ont le plus perdu, comme toutes les choses de polémique, à la différence des épîtres, qui vivent et vivront toujours de la vie des idées universelles qui les ont inspirées ; les livres VI, VII, VIII, IX, X et XI des fables de La Fontaine, selon nous les meilleurs ; dans la prose, l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*, une partie des sermons, la *Doctrine de l'église catholique*, l'*Histoire universelle*, l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, l'*Histoire des variations* ; tous les sermons de Bourdaloue ; les deux petits volumes de La Bruyère ; les traités trop peu lus de Nicolle, la *Perpetuité de la foi*, et les *Essais de morale* ; la fameuse *Lettre* de Mme de Sévigné *sur la mort de Turenne*, et plusieurs autres qui l'entourent, et sans lesquelles Mme de Sévigné ne serait peut-être qu'une charmante écolière de Voiture ; la *Recherche de la vérité* de Mallebranche ; la seule bonne oraison funèbre de Fléchier, celle de Turenne ; enfin, le *Traité de l'éducation des filles*, le début d'un génie divin, Fénelon, qui outra peut-être les théories de cette période privilégiée dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, et dans sa *Lettre à l'Académie*, et en faisant trop de part à l'art, l'exposa à être pris pour un mécanisme. Ces trente années sont la plus belle période de l'esprit français, parce que c'est à ce moment-là que l'esprit français s'est assimilé le plus naturellement, et a exprimé, dans le langage le plus pur, le plus grand nombre de vérités universelles. Et s'il y avait des places à donner et des rangs à assigner entre tant de grands esprits, il faudrait en effet proclamer les premiers Molière et La Fontaine, parce qu'ils ont réalisé le mieux la double pensée de cette époque glorieuse, et que, dans ce grand corps de vérités universelles qu'elle a exprimées, ils ont une part plus forte que leurs amis. Molière et La Fontaine ne sont les plus populaires des écrivains de notre langue que parce qu'ils ont tout à la fois le plus de ces choses qui sont propres à tous les temps, à tous les âges, à tous les pays, à toutes les conditions, et le moins de celles qui ne sont que de convention et de mode. Cette supériorité ne vient-elle pas d'a-

bord de facultés plus vastes dans ces deux grands hommes, ensuite, et peut-être de ce que la comédie vieillit moins que la tragédie, que le rire sérieux est plus près de la raison que les larmes qui sèchent si vite; et, pour la fable, de ce que c'est, de toutes les conventions, la plus simple et la plus appropriée aux facultés élémentaires et aux goûts permanents de l'homme?

*Réaction contre la poésie. — Règne de la prose. — Dix-huitième siècle.*

Quinze ans plus tard, on en était venu à ce point que Fénelon, dans une correspondance pleine de courtoisie, consentait à défendre Homère contre son ridicule abréviateur Lamothe-Houdard, et demandait presque grâce pour l'antiquité à l'homme qui préférait à l'*Iliade* le *Saint-Louis* du P. Lemoine. Au despotisme consenti, reconnu, aimé, de Louis XIV, despotisme bien différent de celui qui est arraché à une nation épuisée par une épée de fortune, et dont les effets, dans la littérature, avaient été de faire prédominer la raison sur l'imagination, et l'ordre, la régularité, la méthode, sur la fantaisie, succéda une détente générale, et un relâchement de toutes choses, qui put paraître une fin à beaucoup de gens, qui n'était en réalité que le commencement peu glorieux d'une nouvelle et plus noble destinée pour la France. La littérature du siècle de Louis XIV avait été presque exclusivement morale, religieuse et monarchique, sauf dans certains ouvrages, qui n'eurent ni les beautés supérieures ni l'influence des chefs d'œuvre marqués de ces trois caractères. Au commencement du XVIIIe siècle, ces trois caractères disparaissent : la philosophie est substituée à la morale, la liberté religieuse à la religion ; l'esprit de flatterie à la personne royale succède à l'esprit de respect pour la royauté. De même que dans la morale on veut voir au-delà des fautes et des devoirs, de même, dans la religion, c'est-à-dire dans l'ensemble des rapports de l'homme avec Dieu, on veut voir au-delà de l'établissement matériel religieux; de même encore, dans la politique, on veut voir au-delà de cette majesté royale qui cachait tant d'abus et de misères. Sitôt que l'illustre vieillard qui avait couvert et protégé cette monarchie de l'autorité de ses dernières années, de ses malheurs, de ses 60 ans de règne absolu, fut descendu dans la tombe, on regarda de près cette monarchie, plus vieille et plus décrépite que lui, plus cadavéreuse que son cadavre, et qu'il avait usée tout le premier à force d'en trop tendre les ressorts. De là une poésie philosophique et non plus simplement morale, analysant, discutant, subtilisant l'esprit, le cœur, le sentiment ; une poésie déiste et non plus religieuse, substituant la religion naturelle à la foi ; une poésie, non plus monarchique, non plus marquée de ce ton noble, ni empreinte de cette foi dans la royauté, qui donnent je ne sais quelle dignité morale même aux flatteries des poètes contemporains du grand roi, esprit beaucoup moins servile qu'on ne le dit, mais courtisanesque, si cela peut se dire, ménageant l'antichambre et méprisant le trône, flattant dans la royauté ou dans ses intermédiaires, qui n'étaient le plus souvent que des maîtresses parvenues, la source des grâces et des faveurs. Certes, si la poésie a besoin d'enthousiasme, non pas de cet enthousiasme échevelé qu'on a imaginé dans ces derniers temps, mais de cette foi vive à l'art, qui est le seul enthousiasme qui opère et produise; si elle a besoin d'inspiration, d'idéal, il faut avouer que la philosophie, la liberté religieuse, c.-à-d. le scepticisme, l'esprit de critique sociale et politique, la venue des sciences physiques et naturelles, le progrès des idées d'économie générale, la popularité des questions de finances, que toutes ces choses réunies devaient, sinon tuer la poésie, du moins l'affaiblir beaucoup et amener sa décadence. — Toutes les idées qui avaient été de l'opposition dans les dernières années du feu roi, et toutes celles que la réaction d'affranchissement qui suivit son règne répandait chaque jour dans les esprits, devaient se tourner contre la poésie, laquelle, au lieu d'être l'u-

nique affaire d'un homme, n'allait plus être que le joyau d'une réputation dont les ouvrages en prose seraient le principal titre. Le XVIII^e siècle allait être le siècle de la prose : c'était la conséquence de l'affranchissement général. La pensée, qui avait été contenue au XVII^e siècle par des causes beaucoup plus élevées peut-être que la censure royale, allait déborder, et, des deux formes générales du langage, choisir la plus libre, la plus dégagée, la plus facile, c.-à-d. la prose. Un grand caractère avait jusqu'ici marqué la poésie française, c'était la perfection de la forme. Or, les idées, et tout ce qu'on appelait de ce nom, prenant le dessus sur la forme, la poésie étant attaquée par de grands esprits, y compris Montesquieu, le soin donné à la forme allait paraître une puérilité indigne d'un homme, le travail de la perfection du temps perdu, et le mot de Boileau :

Cherchant au coin d'un bois le mot qui l'avait fui,

plutôt que de laisser imparfaite l'expression de quelque pensée solide et durable, ce mot allait être tourné en ridicule; et c'était un grand malheur : car le sens du fini dans la poésie est un sens profond. C'est qu'en perfectionnant la forme, on perfectionne la pensée ; c'est qu'en cherchant la rime on trouve mieux qu'elle; c'est qu'à force de corriger le style, on finit par éclairer et fortifier le fonds. Quoi qu'il en soit, cette partie de l'art allait donner à rire aux beaux esprits. Le temps d'ailleurs allait manquer. Le propre de la liberté, c'est de faire beaucoup écrire ; la littérature devenait peu à peu une manière de presse anticipée; l'improvisation remplaçait déjà la réflexion, et le *petit bonheur*, comme on dit, l'art.

*Fontenelle et Lamothe-Houdard.*

Naturellement, le premier, le plus petit, mais le plus scandaleux effet de ces grands changements, devait être de renverser les grandes renommées du siècle de Louis XIV, d'attaquer leurs procédés, de livrer au mépris le secret de leur art merveilleux, et de ravaler la grandeur de son résultat par les prétendues minuties qu'il leur en coûtait pour y atteindre. La réaction fut dirigée contre Racine et Boileau personnellement, parce qu'ils avaient posé et réalisé le plus rigoureusement les théories de l'art qu'il s'agissait de détruire, et parce que les deux hommes qui furent les chefs de cette réaction étaient ennemis personnels de ces deux grands poëtes. C'étaient Fontenelle, qui haïssait Racine, comme rival de son oncle, et plus encore comme auteur d'épigrammes contre la tragédie d'*Aspar*; et Lamothe-Houdard, ennemi de Boileau, comme auteur de l'*Art poétique*, et plus encore comme maître de J.-B. Rousseau, le rival de Lamothe-Houdard dans l'*ode*. Ces deux hommes, d'ailleurs éminents, donnèrent un exemple frappant de l'un des effets de ce relâchement général, qui était de s'ignorer eux-mêmes et de ne pas faire la chose à quoi ils étaient le plus propres. Fontenelle, étoffe de savant, sans enthousiasme, sans amour vif de rien, sans le moindre génie poétique, fit des tragédies, des pastorales et des églogues. Lamothe-Houdard, auquel un mathématicien trouvait une tête d'algébriste, composa des odes et des opéras. Peut-être eût-il fait de bonne critique et laissé un nom considérable dans la prose, si tout ce qu'il a écrit de prose n'avait pas été employé à justifier ses vers

Durs, d'accord, mais forts de choses,

ou à attaquer la poésie comme inutile, tout en passant sa vie à faire laborieusement de médiocres vers.

Fontenelle, après avoir fait *Aspar*, *Thétis et Pélée*, et quelques églogues, accompagnées de théories sur la *bergerie*, où il proposait une sorte de transaction entre les bergers de Théocrite, qui sentent trop le fumier, et ceux de l'Astrée, qui sentent trop l'ambre, se retira de bonne heure de la bataille, et avec tact, après avoir pris part aux escarmouches. Lamothe-Houdard combattit jusqu'à la fin. Ses ouvrages, qui sont innombrables, et de toutes sortes, sont

beaucoup moins piquants que ses opinions. Il abrégeait Homère dans une traduction en vers français, faisant, dit Voltaire, d'un corps plein de vie et d'embonpoint le squelette le plus sec et le plus décharné, ce dont il se faisait remercier par Homère lui-même, dans une ode intitulée *l'Ombre d'Homère*. Il voulait que l'ode fût le développement raisonné et déduit d'une idée philosophique, et non un chant d'enthousiasme sur un grand événement, une victoire, une calamité, une haute pensée morale, une vive affection du poète. Ses odes, vantées par Voltaire pour dénigrer celles de Rousseau, étaient des traités dogmatiques en strophes symétriquement rimées. C'étaient le *devoir*, la *fuite de soi-même*, la *bienfaisance*, la *nouveauté*, le *goût*, et autres du même genre; ridicules fruits de cette philosophie qu'on avait substituée à la morale du XVII<sup></sup>e siècle. Cependant, Lamothe sentait le besoin de donner quelque mouvement à ces pensées traînantes, à ces analyses subtiles, à ces observations ténues, à ces aperçus tirés de si loin, auxquels la strophe et les épithètes sonores, propres à l'ode, donnaient un air si ridicule d'emphase lyrique. Il multipliait donc à tout propos les interrogations, les invocations et autres formules chaleureuses : *O fureur! où suis-je? quel délire me transporte! que vois-je! où m'entraîne ma muse?* Rendons-lui justice pourtant, il ne payait qu'à regret ce tribut au préjugé qui forçait un faiseur d'odes à avoir de l'entraînement et une sorte d'ivresse poétique. Dans son *Ode à Polymnie*, il dit tristement à la déesse :

> Mais, puisqu'on veut que je m'égare,
> Viens m'en apprendre le secret.

Sa véritable opinion, le fond de sa pensée, c'est que l'ode pouvait être aussi belle en prose qu'en vers. Et cette préférence pour la prose s'étendait à tous les genres jusque là réservés à la poésie. Ne traduisit-il pas en prose la première scène de *Mithridate*? Cet honnête homme mourut en 1731, dans des sentiments de piété, après avoir sué toute sa vie à soutenir un mensonge d'esprit, dont il n'était pas tout-à-fait dupe : car ne pouvait-on pas lui dire ce que Boileau disait de Chapelain :

> . . . . . . . . Que n'écrit-il en prose?

—Un coup d'éclat fit rentrer dans la nuit toutes ces subtilités, tout cet art bâtard et paradoxal : ce fut Œdipe. Voltaire, jeune homme plein de feu, de mouvement, de vie, au lieu d'imiter les plus proches de lui, comme c'est la marque d'un esprit faible et de peu de portée, avait imité les plus éloignés. Œdipe fut le fruit de bonnes études classiques, dans un adolescent de génie. Tout le bagage poétique de Fontenelle et de Lamothe-Houdard fut effacé par deux ou trois scènes d'un écolier.

*Voltaire, poète.*

J'essaierai de caractériser la poésie de Voltaire, qui est toute la poésie du XVIII<sup></sup>e siècle, où, sauf dans la comédie, où il fut le second dans un genre qui n'eut pas de premiers, et l'Opéra, où il eut l'honneur de ne pas réussir, il a été le plus habile et le plus illustre en tout genre. J'apprécierai tour à tour cette poésie dans ses quatre grandes applications, le théâtre, l'épopée, les idées philosophiques, les sujets légers. Il y a un mot de Voltaire qui va me servir à caractériser son théâtre. C'est à propos de certaines fautes qu'on lui reprochait : « Critiques de cabinet, disait-il, qui ne font rien pour le théâtre. » Le théâtre, c.-à-d. le théâtral, l'effet de scène, l'impression en quelque sorte physique sur le parterre, c'est là, en effet, le caractère le plus général des tragédies de Voltaire, car c'en était l'unique but. Voltaire écrivait ses pièces pour l'applaudissement. Je sais bien qu'il n'y a pas d'auteur dramatique qui ne pense à l'effet théâtral, et n'y doive penser; et, sous ce rapport, le poète qui supporte le mieux la lecture, le poete qui a le plus travaillé pour être lu, Racine lui-même, en a été fort préoccupé. Mais il y a cette différence entre Voltaire et Racine, dans leurs rapports avec le parterre, qu'outre

que Racine s'imposait au sien, puisqu'il aimait mieux être sifflé pour sa Phèdre qu'applaudi pour celle de Pradon, ce grand poète, tout entier à son art, consultait sa propre conscience, si délicate et si scrupuleuse, de préférence au goût du public; au lieu que Voltaire, poète tragique par délassement, par caprice, pour avoir toutes les gloires bruyantes de son époque à la fois, subordonnait sa conscience et ses idées sévères sur l'art à la nécessité de plaire immédiatement, sans coup férir, et d'enlever d'assaut un succès. De là, dans son théâtre, tant de choses données à l'imagination, les grands effets de scène, les coups de théâtre, la décoration, le spectacle; et, dans les caractères mêmes, d'ailleurs toujours bien indiqués, sinon développés et approfondis, plus de place consacrée à la déclamation, aux sentiments exagérés, à la grandeur extérieure qu'aux traits profonds, qu'aux études sérieuses de cœur, qu'aux idées durables. C'est sous ce rapport qu'on a pu dire que Voltaire est plus dramatique que Corneille et que Racine, plus que le premier, qui est languissant, subtil, froid, et prodigue cette partie extérieure de la tragédie sans mesure et sans adresse, à la différence de Voltaire, qui ménage ce moyen d'action avec une grande habileté et une parfaite connaissance de son parterre; plus que le second, où l'effet vient de la profondeur des idées, de l'éternelle vérité des sentimens, de l'étendue des caractères, et non des pensées de tête, de l'appareil, de la pompe théâtrale. Il faut attribuer à cette soumission presque servile aux goûts de son parterre la profusion de sentiments philosophiques que Voltaire prête à tous ses héros, dans quelque siècle qu'il les fasse vivre, et en quelque pays qu'ils habitent; c'est pour un parterre philosophe qu'Alvarez dans *Alzire*, Idamé dans *l'Orphelin de la Chine*, Électre dans *Oreste*, Sémiramis dans la pièce de ce nom, Tancrède, Mahomet, Polyphonte, mêlent tous à des sentiments plus ou moins conformes à leur situation et eur rôle historique des sentiments d'opposition et de réforme française. Mais s'il y a une preuve éclatante de la force que donne au talent la vérité avec soi-même et avec les autres, c'est que dans cet alliage philosophique, si choquant sous le point de vue de la vraisemblance locale, Voltaire est plus poète, et poète plus nouveau que dans toutes les parties où il se conforme plus aux idées et au ton consacrés dans la tragédie. Le sentiment désagréable que nous cause cet alliage prouve une autre vérité également incontestable, à savoir que c'est d'ordinaire par les choses qui ont le plus fait la vogue contemporaine d'un ouvrage que sa gloire est compromise dans les âges suivants, et que les parterres cassent successivement ce que leurs devanciers ont admiré. Voilà peut-être pourquoi les ouvrages de théâtre, et principalement les tragédies, ne sont pas susceptibles de la même perfection que les autres genres de poésie, quoiqu'elles donnent un nom plus retentissant; car on ne peut plaire à son temps qu'à la condition de déplaire à l'âge suivant. Et voilà ce qui me fait tant admirer Racine, lequel a atteint la perfection tout en travaillant pour un parterre, et satisfait à la raison de tous les temps, en tâchant de flatter le goût du sien; il est vrai que, tout compte fait, il a eu plus de chutes ou de succès contestés que de triomphes. — Ce caractère général du théâtre de Voltaire expliquera l'infériorité de son style comparé à tout celui de Racine et aux beaux endroits de celui de Corneille, et cet affaiblissement général de la poésie dramatique, après l'ère à jamais glorieuse des Corneille, des Racine, des Molière. En effet, sauf ces morceaux de style philosophique, que j'ai signalés plus haut, où Voltaire me paraît parler une langue dont l'expression lui appartient en propre, et sauf une infinité d'aussi beaux vers que les beaux vers isolés de Corneille et de Racine, le tissu du style est moins serré, moins ferme, dans le théâtre de Voltaire que dans celui de ses devanciers. C'est l'inconvénient de toute poésie écrite pour l'effet de la déclamation théâtrale, et pour

aller à l'ame par le chemin des nerfs, poésie imprégnée de toutes les locutions passionnées d'une époque, aspirant plus au succès immédiat qu'à la gloire lointaine et souvent posthume de l'art ; donnant plus à l'imagination qu'à la raison dans les choses de cœur et d'esprit, et s'employant à peindre dans les personnages les emportements de leur situation particulière plutôt que les profondeurs et la naïveté de leur état habituel, et les sentiments éclatants que les traits sentis; c'est, dis-je, l'inconvénient d'une telle poésie, d'être plus brillante que ferme, plus spirituelle que naïve, plus animée que pénétrante, et d'avoir beaucoup de traits incisifs, sur un fonds pâle et lâche, plutôt qu'une suite et en quelque sorte un corps de style nerveux, précis, contenu et abondant, tel que nous paraît être le style poétique du XVII$^{e}$ siècle, et, en particulier, l'incomparable poésie de Racine. Il y a un nombre immense de beaux vers dans le théâtre de Voltaire; il n'y a pas un style. Si l'on faisait l'addition des beaux vers, de ces vers cités ou à citer dans les prosodies, qu'offrent le théâtre de Racine et celui de Voltaire, le total serait peut-être à l'avantage de Voltaire. Et, pourtant, il ne faut pas comparer sérieusement le style de l'un au style de l'autre. Voltaire écrit et Racine grave; celui-ci invente, celui-là se souvient. — Et c'est ici qu'il convient de tenir compte à Voltaire, comme circonstance atténuante, d'un désavantage qui n'a pas été suffisamment compensé, à ce que je crois, par une plus grande perfection des moyens de produire des effets au théâtre : ce désavantage, c'est que Voltaire venait après Corneille, Racine, même après Quinault, qui sut faire parler des amants dans des vers naturels, tendres, enflammés, et dans un style précis, auquel Boileau ne rendit pas toute justice, parce qu'à ses yeux austères le genre déshonorait les qualités de l'exécution. Dans la passion, dans l'amour, *Zaïre*, *Aménaïde*, *Alzire*, *Vendôme*, *Tancrède*, *Orosmane*, avaient été précédés par *Andromaque*, *Junie*, *Hermione*, *Phèdre*, *Chimène*, *Rodrigue*, *Oreste*, *Achille*. Dans la politique, les affaires, les sentiments généraux, les situations historiques, *César*, *Brutus*, *Cicéron*, *Polyphonte*, *Gengiskan*, *Mahomet*, avaient eu des maîtres de langage dans *Auguste*, *le vieil Horace*, *Sertorius*, *Mithridate*, *Néron*, *Acomat*. Là où ceux-ci avaient fait leur propre langue, prenant leurs tours et leurs pensées dans un champ tout neuf, sans traditions nationales, les autres développaient, répétaient, ou altéraient, pour échapper à la ressemblance et au plagiat, les formes de langage de leurs devanciers, ou bien y dérobaient des hémistiches, des vers tout entiers. — Il y avait bien d'autres causes encore d'infériorité et de décadence. Il y avait le manque de conscience, la facilité et la promptitude introduite dans l'art le plus difficile, et dans la langue la plus rebelle aux choses ébauchées; mille affaires d'amour-propre, ou d'un ordre plus sérieux; la double plume de prosateur et de poète, dont l'une devait énerver l'autre, si même il n'arrivait pas que leur concurrence empêchât leur perfection réciproque; une sorte de prostitution de l'art de Racine à des querelles de vanité littéraire; quatre pièces : *Sémiramis*, *Oreste*, *le Triumvirat*, *Catilina*, faites sans inspiration et sans choix spontané ni réfléchi, mais pour lutter contre Crébillon et désespérer ses admirateurs; la tragédie devenant un objet d'émulation de collége entre deux hommes mûrs, et plus tard, entre ces deux mêmes hommes devenus des vieillards, voilà ce qui ruinait l'art de la tragédie dans des mains qui, en le perfectionnant par le côté théâtral, auraient pu le soutenir par le côté de la forme et de l'expression. Quand on compare à Voltaire, à cet immense génie, touchant à la fois à tous les points de la pensée, organe de toutes les passions de son époque, de tous les intérêts, de toutes les affections, de toutes les haines, de toutes les tendances, de tous les penchants, bons et mauvais, de toutes les oppositions, de tous les perfectionnements, de toutes les ima-

ginations, de tous les esprits à la fois, à Voltaire faisant une vingtaine de tragédies noyées dans quatre-vingts volumes de prose, Racine, lequel n'écrivit entre ses tragédies que quelques lettres, ou de l'historiographie officielle et destinée à l'oubli, ou une petite histoire intérieure de Port-Royal; Racine mettant d'une pièce à l'autre des lacunes de silence, de réflexions, d'études ou de prières, respectant son art autant que sa conscience, et, vers la fin de sa carrière, l'approchant de plus en plus de Dieu comme pour l'épurer et le sanctifier; quand on compare à l'activité, à la pétulance, à l'immense déploiement de l'un, la majestueuse gravité, le calme, la concentration intérieure de l'autre, on n'explique que trop bien la décadence du théâtre et de la poésie dramatique dans les mains de Voltaire, mais on ne s'en console pas; car c'est une preuve que l'art ne périt que par les siens. — Jetons un voile sur les comédies de Voltaire. Il était trop malin pour être gai. Il était trop superficiel pour développer et approfondir un caractère comique et faire de la haute comédie, laquelle doit se passer d'appareil et de spectacle; il était trop peu dupe de lui-même et d'autrui pour peindre des dupes.

*La Henriade.*

On n'a jamais cherché sérieusement une épopée dans la *Henriade*, dans cette histoire rimée du genre de la Pharsale, où le merveilleux est mêlé aux mémoires, où il y a des saints (des saints dans un ouvrage de Voltaire!) amalgamés avec des divinités païennes; où le ciel de Milton est expliqué avec les idées de Newton; où les archanges coudoient les amours, et le catholicisme l'attraction; où les personnages sont sans vie et sans couleur, et les portraits aiguisés à la manière de La Bruyère; où Henri IV, se convertissant, semble subir la religion qu'il va embrasser, comme Voltaire subit la nécessité de la prendre au sérieux, pour le besoin de son poème :

Il (Henri IV) avoue, avec foi, que la religion
Est au-dessus de l'homme, et confond la raison.
. . . . . . . . . . . . . . . .
Son cœur obéissant se soumet, s'abandonne
A ces mystères saints dont sa raison s'étonne.

— Nul ne peut savoir, quoique beaucoup le disent, quelle a été la pensée d'Homère, de Virgile, de Dante, de Camoëns, de Milton. Il y a sans doute dans leurs poëmes beaucoup de choses qui ont un dessein; il y en a peut-être plus qui sont de hasard, car ce qui est vrai de tous les hommes l'est également des poëtes; la plupart de leurs actions ne leur appartiennent pas. Mais ce qu'on peut dire avec certitude, et sans craindre la contradiction, c'est que, dans tous ces poëtes, on trouve de l'enthousiasme, une foi vive du poëte aux choses qu'il crée, de l'instinct, de l'élan, une admirable imagination. Rien de tout cela dans la *Henriade*. C'est l'œuvre de l'esprit et du goût. Des pensées de critique, de la philosophie métaphysique, non morale, de la discussion, des allusions et des attaques au fanatisme, de puériles violations de la vérité historique, pour satisfaire de petits ressentiments personnels de l'auteur : par exemple, Mornay, mis à la place de Sully, parce que Voltaire avait eu à se plaindre de la famille Sully, voilà qui n'est guère propre à nous laisser les fortes impressions que nous causent les batailles d'Homère, et ses caractères si vastes et si simples, la sensibilité si profonde et si perfectionnée de Virgile, la fougue de Camoëns et du Tasse, la tristesse sombre et la métaphysique ardente du Dante et de Milton. Quand le morceau est bien fait et a le ton épique, il est froid. Ce n'est qu'une recette appliquée à propos; ce n'est pas un élan d'enthousiasme ni un passage travaillé avec la religion de l'art. L'imagination même y est cherchée, discutée, accommodée par l'esprit. Le style de la *Henriade*, qui en est la meilleure partie, se sent de la froideur et du calcul des idées. C'est encore le style des tragédies de Voltaire, moins la chaleur et le mouvement du dialogue; beaucoup de redites; les mêmes mots revenant sans cesse; les batailles apprêtées comme les odes de

Lamothe-Houdard : *je vole, nous volons, ils volaient*, mots qui s'y présentent à chaque instant, emblèmes de la chaleur qui n'y est pas, et qui répondent aux : *où suis-je! où vais-je! où m'emporte la muse!* dans les odes glacées de Lamothe-Houdard ; des vers très communs et des vers très spirituels, le pire des mélanges, en ce qu'il montre l'absence d'enthousiasme et beaucoup de paresse; voilà, sauf quelques morceaux achevés, le style de cet ouvrage, éminent toutefois, quoique les défauts y passent de beaucoup les qualités.

*Poésies philosophiques.*

Mais lisez dans la Henriade, au chant septième, ces admirables vers :

Dans le centre éclatant de ces orbes immenses,
Qui n'ont pu nous cacher leur marche et leurs distances,
Luit cet astre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de soi sur son axe enflammé :
De lui partent sans fin des torrents de lumière ;
Il donne, en s'y montrant, la vie à la matière,
Et dispense les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottants.
Ces astres, asservis à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course et s'évitent sans cesse,
Et servant l'un à l'autre et de règle et d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.....

Ici, Voltaire est noble, fermo, abondant, périodique, coloré lui qui, dans les choses de poésie générale, dont les modèles existent déjà, est si souvent pâle, inégal, sec, plein de chûtes. Ici, il peint comme il sent; il a de l'enthousiasme pour cette grande vérité de l'attraction, nouvellement donnée au monde par Newton, et qu'il va bientôt populariser en France et en Europe. C'est la poésie de celte philosophie qui, pour des idées nouvelles, trouvait dans la langue consacrée tous les mots dont elle avait besoin. Il n'y a rien dans ces vers si neufs qui ne soit conforme à la tradition. Pascal, Descartes, Mallebranche, avaient créé le vocabulaire de la poésie philosophique de Voltaire. C'étaient les mêmes mots appliqués à d'autres idées : la langue des erreurs de Descartes servait à exprimer les vérités découvertes par Newton. — Il faut rapporter à ce genre de poésie tous les poèmes philosophiques de Voltaire, qui ont toutes les beautés que peuvent inspirer une morale sans religion et une métaphysique sans croyances; beautés d'un ordre inférieur, qui satisfont l'esprit, mais n'élèvent point l'ame; qui instruisent, mais ne remuent pas; qui vous rendent plus habile et plus assuré dans la vie, mais non meilleur. Le style de ces poèmes est ferme, précis, harmonieux; mais il y manque l'abondance et la tendresse, et la poésie ne colore pas toujours des idées qui sont en quelque manière la négation de la poésie. — Le vers alexandrin était peut-être trop vaste pour ces idées; il a besoin de richesse, et la richesse n'est pas toujours compatible avec la clarté et la précision qui lui sont nécessaires. Voltaire devait donc être amené naturellement au vers de dix syllabes, plus court, plus vif, moins sévère pour la rime, plus facile, plus propre à rendre des idées spirituelles, et où la personnalité du poète, qui éclate dans tous ses ouvrages, loin de choquer, est un charme de plus. Le *Mondain*, *le Pauvre diable*, sont un franc retour à l'esprit français, à Marot, à Villon, dont Voltaire était le successeur, selon le mot de Chaulieu. Mais ce n'était plus là de la haute poésie. — Le XVIII[e] siècle n'en devait plus avoir. Tout autour de Voltaire, qui avait donné l'exemple de toutes les négligences, l'art des vers allait s'affaiblissant. Gresset, Destouches, Piron, dans des comédies où la nature est oubliée, où les caractères sont des abstractions personnifiées, soutenaient pourtant la poésie de la comédie, et y montraient toutes les beautés données au talent; mais ce n'était plus assez d'être de l'école des bonnes pièces de Regnard, dans un pays qui avait connu Molière. La langue de la tragédie périssait sans ressource dans les mains de Crébillon, de Guymond de La Touche, de Lagrange-Chancel, de du Belloy, de Lefranc de Pompignan, lequel ne relevait pas l'ode par quelques belles strophes sur la mort du seul lyrique du XVII[e] siècle. La *Pétréide* de Thomas, les fadeurs de Dorat, quelques beaux vers du pauvre Gilbert, les pâles et correctes rimes de Malfilâtre, et, plus tard, la sauvage et inculte

énergie de Ducis, ne ranimèrent pas la muse française, à laquelle Delille inocula vainement l'harmonie, les grâces, la sensibilité, l'inimitable perfection des *Georgiques* de Virgile, qu'il se hâta d'ailleurs de désavouer par la faible et lâche paraphrase de l'*Énéide*. Delille, Gilbert, Ducis, Marie Chénier, qui a fait dans *Tibère* une belle imitation de Tacite; André Chénier, tout parfumé du miel de l'Hymette, jeune poète auquel on a fait le tort de le mal admirer; Roucher, son ami, formaient, avec des pensées et des manières diverses, une sorte d'école de réaction contre la poésie dégénérée du XVIII<sup>e</sup> siècle; ils révérèrent la poésie du XVII<sup>e</sup> siècle, mais ils ne purent s'élever jusqu'à elle.—Notre siècle a vu de belles facultés poétiques, de grandes imaginations, de merveilleux talents d'expression; plus de poètes que de poèmes supérieurs; plus de talents que d'œuvres. Nous avons lu depuis vingt ans un nombre immense de beaux vers; mais avons nous lu un bel ouvrage? S'il est vrai que les imperfections brillantes de la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle, ses hardiesses heureuses, ses grandes beautés descriptives, l'abondance infinie de ses nuances, et enfin quelques morceaux supérieurs dans l'ode, dans la chanson lyrique, dans l'élégie, qui a échangé son vieux nom contre celui de *méditation*, sont un réveil et même un progrès, eu égard à la pâle et prosaïque versification du XVIII<sup>e</sup> siècle, peut-on dire que, comparés aux monuments du XVII<sup>e</sup> siècle, cette poésie ne soit pas un art dégénéré? Il n'y a pas de symptôme plus invariable hélas! et moins trompeur de la décadence que le nombre infini des beaux vers? Les poésies périssent par les beaux vers. Il y en a moins dans Virgile que dans Lucain et Stace réunis. Les décadences sont chargées de beautés de détail. C'est un édifice lézardé et tombant en ruines qui voile ses rides sous des guirlandes de fleurs.

*Histoire de la prose française au* XVIII<sup>e</sup> *siècle.*

*Voltaire et Jean-Jacques Rousseau.*

L'histoire de la poésie au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est l'histoire d'une longue décadence suspendue plutôt que terminée par une résurrection incomplète. L'histoire de la prose, au contraire, c'est l'histoire d'une nouvelle et glorieuse application des théories de langage du dix-septième siècle. Les idées ont changé, l'art s'est soutenu. — Il ne faut pas juger ce travail par ce que je n'y mets pas, par ce que je n'y veux pas mettre. Il ne faut pas me reprocher de ne pas m'étendre sur ce grand changement d'idées; car, outre que je ne puis m'étendre sur rien, je quitterais la pensée de cet aperçu, qui est de déterminer la marche de l'art dans sa forme la plus sensible, le style, plutôt que d'approfondir toutes les applications de la littérature française, et de faire ressortir ce qui, dans les livres, a survécu aux époques où ils ont été écrits et aux préoccupations contemporaines qui les ont inspirés, plutôt que de ressusciter par la critique historique ce qui a péri avec les passions et les fantaisies de ces époques, et ce qui ne peut plus entrer dans l'éducation des peuples. Ce point de vue, plus humble, est peut être plus utile, car il importe bien plus à l'homme de savoir ce qui est invariablement bon et beau, nécessaire, obligatoire, que de rechercher conjecturalement ce qui a pu être bon dans ce qui ne l'est plus, et ce qui a eu vie dans ce qui est mort. — Il y eut, à proprement parler, deux littératures en prose au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une militante, polémique, passionnée; l'autre reposée, calme, spéculative, désintéressée. Dans la première, l'art dut se réduire souvent au choix, pour ainsi dire spontané, des moyens de communication et de propagation les plus actifs entre l'écrivain et le lecteur; dans la seconde, l'art conserva toute la grandeur qu'il avait eue au XVII<sup>e</sup> siècle, et continua d'être la théorie des procédés de composition et de style les plus propres à donner une expression durable à des vérités de tous les temps. Quatre grands noms représentent cette double littérature, noms également, quoique diversement, immortels: Voltaire et Rousseau, la prose polémique; Montes-

quieu et Buffon la prose spéculative. — Voltaire, c'est le xvIIIe siècle franc, sincère, ardent, débordé; Rousseau, c'est un immense orgueil individuel combattant le siècle avec les propres idées du siècle. Toutes les passions de l'époque, toutes ses idées, toutes ses haines, toutes ses espérances, le bien, le mal, le bien plus grand que le mal, tout cela eut un incomparable organe dans Voltaire. Sa prose est une épée; elle brille, elle siffle, elle pousse en avant, elle tue. Dans Voltaire, toutes les idées sont des impressions reçues de son époque, qui tombent dans une imagination vive, qui s'y fécondent, s'y développent, s'y agrandissent et en sortent sous les formes les plus variées et les plus piquantes, éclaircies, popularisées, en sorte que ce grand homme paraît toujours donner ce qu'il ne fait que rendre. Son siècle et sa nation, qui paraissent menés par lui, le mènent en réalité, et il ne commande qu'à la condition de suivre. J.-J. Rousseau paraît regimber contre cette force qui entraîne Voltaire; mais il ne résiste au siècle qu'en exagérant toutes ses passions réformatrices. Rousseau veut imposer ses opinions à ses contemporains; mais ces opinions ne sont que la charge des leurs. Le xvIIIe siècle faisait la guerre aux institutions sociales; Rousseau n'en veut nulle part. Le xvIIIe siècle avait imaginé une religion sociale, noble, féconde en conséquences infinies, la religion de l'humanité; Rousseau aime l'humanité jusqu'à haïr l'homme, qu'il accuse de l'avoir pervertie, et ce que son siècle veut améliorer, il le veut approcher de Dieu. Le xvIIIe siècle demandait la participation des classes éclairées au gouvernement de la nation; J.-J. Rousseau demande le suffrage universel. Le xvIIIe siècle déclarait la guerre à la religion catholique, mais par des allusions, sous des noms étrangers, comme avait fait Montesquieu dans les *Lettres persanes*, et Voltaire lui-même, dans le *Poëme de la loi naturelle;* J.-J. Rousseau se prend corps à corps avec elle, et sous des formes respectueuses, sans railleries, sans allusions, il nomme les gens qu'il attaque, et proclame dans la *Profession de foi du vicaire savoyard* l'utilité morale de la croyance en Dieu, et l'inutilité de la révélation. Toutes les querelles de Rousseau avec son siècle sont d'éclatants hommages rendus aux choses mêmes qu'il combat. Il est choqué de la puissance des écrivains, et il l'attaque avec l'art des grands écrivains, fortifiant par ses propres exemples ce qu'il veut détruire par ses idées. Il prend une passion de son époque pour en combattre une autre, et voilà pourquoi il est si populaire, tout en faisant la guerre à tout ce qui a de la popularité. — Sous le rapport de l'art, les ouvrages de Voltaire et de J.-J. Rousseau ont eu et devaient avoir la destinée de tous les livres où la part de la polémique, c.-à-d. des idées contingentes, est plus forte que la part des vérités durables. La polémique, pour le dire à l'occasion, a enseveli de magnifiques monuments de langage. Une partie de Port-Royal, les plus beaux livres de Bossuet peut être, ceux où Fénelon mêle à son inaltérable douceur, à l'harmonie antique de son style, la vigueur et le laconisme de son illustre rival, ont péri par le sujet, car j'appelle périr pour un livre, se retirer des mains de tout le monde pour ne rester que dans celles des érudits; c'est de la langue sans emploi qui attend de nouvelles idées; c'est un magnifique garde-meubles de langage pour d'autres applications que réserve l'avenir. Au xvIIIe siècle, la destinée des livres de polémique est la même. Une partie de Voltaire dont l'œuvre emplit une bibliothèque, une partie de Rousseau, presque tout Diderot et l'Encyclopédie, ne sont plus qu'un vaste matériel de formes refroidies et éteintes, d'où la vie s'est retirée, le jour où les idées qui faisaient cette vie ont péri, soit par leur propre victoire, soit par leur fausseté dissimulée d'abord sous leur éclat passager. Outre ces parties entièrement mortes dans Voltaire et Rousseau, beaucoup de choses même qui n'ont pas cessé d'être vraies ont vieilli par certains côtés, et par ce mélange de la passion polémique person-

nelle, qui se fait une petite place dans les pages mêmes les plus désintéressées, et en apparence les plus contemplatives. Ce sont comme des taches cadavéreuses sur un beau visage. Mais ce qui a survécu et ce qui vivra aussi long temps que la langue française, ce sont, dans la polémique même, certaines vérités d'expérience et d'acquisition longue et insensible, qui ne pouvaient s'établir dans les esprits et passer dans l'application qu'après une certaine lutte; ces idées de tolérance, de justice, d'égalité, de dignité humaine, dernières conséquences de la religion chrétienne amenées et précipitées par ceux mêmes qui la niaient; ce sont, dans la science, les théories de Newton, les grandes spéculations de Leibnitz; dans la jurisprudence, les réformes de Beccaria; toutes choses qui, traduites et propagées par la plume de Voltaire ou de Rousseau, de propres à un pays particulier et à un homme, devenaient européennes et formaient peu à peu l'esprit du monde moderne. Ce sont surtout, dans Rousseau plus que dans Voltaire, et plus spécialement dans le premier, plus indirectement dans le second, cette partie de vérités éternelles ou de spéculations supérieures sur Dieu et sur l'homme, sur les caractères, sur les passions, sur tout ce qui est de tous les temps, et n'est pas plus particulier au monde moderne qu'au monde ancien, mais commun à tous deux; ce sont ces notions sur la nature constante de l'homme, laquelle, dans cette constance même, offre tant de variétés et de nuances, et n'a pas encore été épuisée par tant de littératures et tant de grands hommes. Voilà ce qui vit, et d'une vie immortelle, dans Voltaire et dans Rousseau; voilà d'où leur est venu, outre la source mystérieuse du génie, ce style très différent de celui du XVII[e] siècle, mais qui n'a pas dégénéré de ses belles traditions, cette richesse qui n'a pas encore passé de la pensée dans les mots, et cette vivacité, cette liberté, cette courte allure, inconnues au XVII[e] siècle, fruits naturels d'un changement qui avait fait de l'écrivain un homme de polémique et de la plume un glaive. — Mais comme si, dans les langues arrivées à leur point de perfection, les acquisitions nouvelles ne se pouvaient faire qu'au prix de quelques pertes, la langue de ces grands hommes, en devenant un instrument d'action immédiate sur les esprits, en se dégageant, en s'accourcissant pour être plus propre à la lutte, ne perdait-elle pas un peu de cette ampleur, de cette majesté, de ces couleurs profondément empreintes comme celles des vieux tableaux, que Pascal, Bossuet, Fénelon, La Bruyère, Saint-Simon, là où Saint-Simon est assez correct pour être littéraire, avaient données à leur style? La facilité, la pureté, le mouvement, l'incomparable élégance de Voltaire, nous dédommagent-t-elles toujours de la pâleur des expressions, lesquelles sont toujours justes, mais non pas toujours les plus fortes? Rousseau, outre toutes les exagérations de la polémique, quoique plus coloré et plus périodique que Voltaire, n'est-il pas çà et là recherché et déclamatoire? N'est-on pas fatigué dans l'un et dans l'autre de l'excès même de cette qualité en quoi consiste surtout la transformation du style du XVII[e] siècle, c.-à-d. de cette vivacité, de cette brièveté de la phrase, si mordantes par moment, si fatigantes à la longue, quand elles forment comme le corps du discours, et qu'elles donnent au style je ne sais quelle pétulance peu favorable au recueillement qui doit être l'état ordinaire du lecteur.

*Montesquieu et Buffon.*

Je chercherais donc volontiers les plus grands exemples du style du XVIII[e] siècle, ceux où la nouveauté et la tradition se mêlent, se tempèrent et se fondent le plus complètement, dans deux écrivains qui nous ont peut-être moins remués, moins transportés, moins amusés que Voltaire et Rousseau, mais qui nous paraissent, sauf les défauts propres à tous les ouvrages de l'homme, avoir eu plus que ces deux écrivains le secret de la grande langue française. Nous voulons parler de Montesquieu et de Buffon, les deux hommes qui ont le plus pensé et le plus écrit au XVIII[e] siècle pour augmenter la somme des vérités généra-

les, nécessaires et éternelles, et qui, à ce titre, et comme on peut l'attendre de notre prédilection, auront une plus grande place dans cet aperçu. — En dehors du mouvement et des passions de la littérature militante, que nous avons personnifiée dans Voltaire et dans Rousseau, ces deux grands représentants de l'art désintéressé semblent écrire, comme au XVII[e] siècle, pour fonder dans leur pays d'impérissables monuments de beau langage. Tous deux sont préparés à ce rôle par toutes les convenances naturelles et sociales qui favorisent et soutiennent le génie dans cette direction privilégiée, par une imagination vive et sage, par une raison élevée et libre, par une position indépendante et sagement ménagée qui leur permet de compter avec le temps, de laisser venir l'expérience et d'attendre la renommée.

*Montesquieu.*

Né dans le plus beau moment du XVII[e] siècle, au milieu de toutes ses splendeurs littéraires, élevé selon les traditions graves et sévères qui se perpétuaient dans les familles de la magistrature française, nourri dès l'enfance de cette forte littérature de l'antiquité dont il devait s'approprier plus tard l'esprit et les belles formes, pourvu à 26 ans de la charge la plus considérable de sa province et d'une fortune qui lui assurait pour le reste de sa vie le libre emploi de son temps et de ses facultés, étranger jusqu'à l'âge de 30 ans au monde des gens de lettres, à ses opinions et à ses passions, Montesquieu passa toute cette moitié de sa vie à penser, à se mûrir, à fixer ses jugements sur les hommes et sur les choses, à résister à la tentation de produire, à défendre sa raison, avide de faits et de principes, contre sa brillante et poétique imagination. Ses études de jeune homme sont déjà des études d'homme fait et de penseur consommé. A 20 ans, il entrevoit dans le texte aride des lois et sous l'amas confus des faits les premières lueurs de cette magnifique synthèse des législations, effrayante à réaliser, dont il désespérera maintes fois comme d'une idée téméraire et trop vaste pour la vie, et pour laquelle il invoquera, comme le poète de l'antiquité, l'assistance des muses de Piérie. « Il commencera et abandonnera bien des fois son ouvrage... il sentira tous les jours ses mains paternelles tomber... Mais quand il aura découvert ses principes, tout ce qu'il cherchait viendra à lui, et, dans le cours de 20 années, il verra son ouvrage croître, s'avancer et finir(1). » Le grand projet de sa vie trouvé, Montesquieu le suit plutôt qu'il ne le pousse, se défiant de ses forces et de ses moyens, jusqu'à ce qu'il les ait tous sous la main, recueillant les faits, compulsant les livres en jeune homme qui apprend pour apprendre, travaillant à son aise, comme il fit toujours, et avec cette intelligence rapide des hommes supérieurs qui conçoivent en même temps qu'ils apprennent, et qui ménagent leur esprit tout en l'exerçant beaucoup. Président à mortier au parlement de Bordeaux, et, quelque temps après, académicien de la même ville, Montesquieu partage son temps entre les devoirs de sa charge, ses travaux de cabinet et la société des beaux esprits de sa province, ne se pressant à rien, s'occupant un peu de tout, de droit, de littérature, de sciences et d'art, laissant sa belle intelligence s'agrandir et se développer sans effort dans la douce activité de la vie provinciale. En 1721, il fait paraître les *Lettres persanes* et *le Temple de Gnide*, est reçu, en 1728, membre de l'académie française, et, comme s'il eût attendu pour se faire *homme de lettres*, que le public lui-même l'y eût poussé par ses suffrages, il se décide à vendre sa charge de président à mortier, et à se donner l'indépendance entière, ayant déjà la richesse et la renommée. Maître de son temps et de sa personne, plein de son grand projet de l'*Esprit des lois*, libre de tout engagement de parti et de coterie, Montesquieu quitte la France en 1729, passe quatre années, les plus belles et les plus profitables de sa vie, à voyager, visite les principaux états de l'Europe, en étudie les constitutions avec la curiosité et l'impartialité des législateurs an-

(1) Préface de l'Esprit des lois.

ciens, et revient, l'esprit rempli de faits, d'observations positives et de vérités d'expérience, méditer dans sa terre de La Brède, sur le grand spectacle des sociétés humaines, imparfaites et vicieuses comme les individus dont elles se composent, mais assurées de vivre et de subsister par la force des *rapports* qui les unissent et les soutiennent. En 1734, il donne le petit livre de *la Grandeur et la décadence*; enfin, encouragé par ses amis, *il ramasse ses forces*, comme dit D'Alembert, et donne l'*Esprit des lois*. — Certes, le hasard de la naissance, l'éducation première, les nobles loisirs d'une position élevée, le *patrimoine*, en un mot, n'est pas, quoi qu'en ait dit Juvénal (1), une des conditions nécessaires du génie et de la gloire : Dieu n'a pas mis ce prix vulgaire au plus beau de ses dons; néanmoins, quand on compare la vie littéraire du président de Montesquieu, si grande, si calme et si bien ordonnée, à la vie sans suite et sans tenue, agitée, et le plus souvent gênée de l'homme de lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est impossible de n'être pas frappé de cette position unique de l'auteur de l'*Esprit des lois*, et de n'en pas pressentir les heureux effets sur la direction et le développement de son génie. La position de Montesquieu au XVIII<sup>e</sup> siècle réalise tout-à-fait l'idée qu'on aime à se faire de cette belle vie d'homme de lettres, indépendant, riche, heureux par son esprit et par sa raison, respecté dans sa renommée, détourné, par la hauteur de ses études, des questions irritantes du présent, et se défendant contre les petits ennemis moins par des guerres de plume que par la force de la considération. — Quand je considère la position sociale et littéraire de Montesquieu comme position à part dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, j'ai surtout en vue l'auteur de l'*Esprit des lois*, car le brillant écrivain des *Lettres persanes* est déjà un philosophe militant du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec ce caractère distinctif pourtant, qu'il n'attaque pas de face et corps à corps le vieil ordre social, comme feront Voltaire et les encyclopédistes, mais qu'il généralise et amollit sa censure par l'allusion et par l'allégorie, et que, même dans cette composition éblouissante d'imagination, de grâce, de caprice et de vigueur, il occupe déjà les hauteurs de la raison humaine, où la passion ne vint jamais déranger son jugement ni corrompre son impartialité. Les *Lettres persanes* sont l'ouvrage de la jeunesse de Montesquieu, dans un temps où l'on n'était pas homme de génie avant d'être homme. Quand il y mit la main, il avait 30 ans environ; il était dans toute la fraîcheur et la force de l'imagination, et il croyait le moment venu de frapper le public par une production d'éclat et de mode qui fît sa réputation d'écrivain et le mît en évidence pour l'avenir. Ce fut comme un brillant échantillon qu'il donna de toutes les richesses de son vigoureux génie, comme un essai facile de la force et de tous les genres d'esprit à la fois. Les voluptueux de la régence goûtèrent le livre pour ce qu'ils cherchaient, et plus encore pour ce qu'ils devinaient dans ces peintures mystérieuses et inachevées de la volupté orientale que complétait leur imagination. Les femmes se sentaient à l'aise dans les mœurs européennes, en comparant la liberté de leur vie avec le dur esclavage des femmes de l'Orient. Les philosophes et les esprits forts en comptaient un de plus dans l'auteur des *Lettres*, et se mettaient de la partie pour rire de la religion musulmane aux dépens de la religion chrétienne. Je ne puis mieux comparer cette œuvre forte et légère d'un grand génie qui recherche le public sans se lier avec lui, qu'à un miroir à mille faces où la société du XVIII<sup>e</sup> siècle se regarda, fut éblouie, et ne vit pas qu'elle était jouée par un esprit supérieur et indépendant.

*L'Esprit des lois.*

L'*Esprit des lois* parut : il n'entre pas dans notre plan de nous étendre sur ce beau livre, l'honneur de l'intelligence humaine, l'œuvre, non pas la plus parfaite, mais la plus mûre peut-être de la raison et de la bonne foi philosophique. Qu'il

(1) Magnis virtutibus obstat
Res angusta domi.

nous suffise, aujourd'hui que ce jugement a passé dans l'opinion de la nation française, et dans celle du monde civilisé, de dire un mot de l'accueil que reçut ce livre des contemporains, et de la critique la plus grave qu'ils en firent. Nous n'en comprendrons que mieux le rôle d'impartialité supérieure par lequel devait finir l'auteur des *Lettres persanes* : « Le livre, dit D'Alembert, fut recherché avec empressement sur la réputation de l'auteur. » Les philosophes, dont quelques-uns étaient ses amis, Helvétius, entre autres, admirèrent le livre sans l'aimer. Le siècle marchait, disait-on, et Montesquieu s'était arrêté! C'est que l'auteur de l'*Esprit avait trouvé ses principes*, et que le siècle cherchait les siens; c'est que Montesquieu s'en tenait à la raison des faits accomplis, et que le siècle cherchait la raison des faits à naître; c'est que l'homme de génie était arrivé à la certitude par la liberté mesurée de l'examen, et en s'accommodant des imperfections inhérentes aux sociétés humaines, au lieu que le siècle, novateur et utopiste, s'agitait dans le doute et dans l'impatience, et « rêvait le meilleur des gouvernements possibles.» —L'impartialité! Voila ce que les encyclopédistes n'aimaient pas dans l'auteur de l'*Esprit des lois*, et ce qui lui faisait dire, de la façon la plus amicale d'ailleurs et la plus spirituelle, par Helvétius, « qu'il composait avec les préjugés comme un jeune homme entrant dans le monde en use avec les vieilles femmes qui ont encore des prétentions, et auprès desquelles il ne veut être que poli et paraître bien élevé. » Les encyclopédistes, dans leur philanthropie radicale, dans leur amour immense du genre humain, ne pouvaient comprendre que la vraie philosophie de l'histoire appliquée aux législations n'était pas de les comparer à un type idéal, un et parfait, de la loi, près duquel les autres lois ne valent plus rien et ne sont bonnes tout au plus qu'à régir des sauvages, mais bien de les comparer entre elles en tant qu'institution humaines, imparfaites et diverses; de les estimer toutes pour leur *principe*, qui ne peut être qu'un principe d'ordre, de conservation et de police publique, et par conséquent de reconnaître partout leurs bons effets relatifs et leur convenance; d'examiner ce qu'elles ont été dans le passé, et point ce qu'elles auraient dû être si les encyclopédistes eussent été consultés; de ne pas plaindre *à posteriori* les peuples anciens d'avoir été régis par des constitutions vicieuses et nullement *philosophiques*, mais de voir auparavant si elles ont été vicieuses et déraisonnables en tout point, si elles ont convenu à ces peuples, si elles se sont accommodées de leurs mœurs, si elles ont duré, et si ce qui a duré sur la terre l'a pu autrement qu'à des conditions d'ordre et de bon sens. Les encyclopédistes, rêvant après coup l'âge d'or ou plutôt l'âge *philosophant* de l'humanité, n'acceptaient rien des faits accomplis de l'histoire. Montesquieu les acceptait et les expliquait tous, non pas en optimiste dogmatique, comme le lui reproche indirectement Helvétius, mais en historien libre et décidé sur le bien comme sur le mal, parce qu'il cherchait dans le terme moyen de l'un et de l'autre la loi même de l'existence et de la durée des sociétés. Il répugnait à ce grand esprit, subjugué d'ailleurs par l'autorité des faits, et comme enchaîné à la lettre de l'histoire, alors même qu'il s'élevait le plus au-dessus d'elle par l'abstraction, il lui répugnait de croire, avec ces philosophes contempteurs du passé, à cette longue enfance des sociétés humaines, durant laquelle elles n'auraient réalisé, en fait de gouvernement, rien de grand ni de rationnel, mais n'auraient subsisté que par la force de leur tempérament, et dans un désordre réel, quoiqu'avec toutes les apparences de l'ordre. Aux yeux de Montesquieu, le fait pur et simple de la durée, dans la vie des sociétés, signifiait l'ordre, l'esprit de conservation, la police, la *loi*. Toute société envisagée de ce point de vue positif devenait donc intéressante à étudier par cela seul qu'elle avait vécu : toute législation devenait une science digne des méditations de l'historien philosophe.

Loin donc que l'optimisme dogmatique fût du côté de Montesquieu, lequel ne sortait pas des faits et de la pratique, et n'imaginait, en matière de gouvernement, ni mieux ni plus mal que ce qu'il trouvait dans l'histoire, il était du côté des encyclopédistes, qui sortaient des faits et de la pratique, qui tenaient pour manquées toutes les expériences du passé, qui condamnaient l'espèce humaine à une sorte d'incapacité éternelle de se bien gouverner.— Le style de l'*Esprit des lois* répondait à la grandeur et à l'impartialité des idées. Outre les qualités supérieures qui lui sont communes avec celui des grands maîtres du XVII[e] siècle, ce style a un caractère propre à l'homme, et peut-être aux esprits excellents qui sont du pays de Montesquieu et de Montaigne : c'est qu'il est marqué partout de deux qualités qui semblent s'exclure, d'une imagination brillante, vive, poétique, amoureuse de l'emphase et de l'appareil oratoire, d'origine un peu *bordelaise*, et d'une raison dédaigneuse des accessoires, sévère, parfois sèche, plus occupée d'instruire que de plaire. La même imagination qui a peint les gracieux tableaux du *Temple de Gnide* a répandu de ses couleurs sur le style froid et rassis de l'*Esprit des lois* : elles y sont moins apparentes, à cause de la solidité du fond, qui nous rend moins curieux des beautés de la forme ; mais pour peu qu'on veuille s'arrêter à l'expression, on est frappé de tout ce qu'il y a d'audace et d'invention proprement dite dans ce style plein et serré où les faits viennent se réduire en autant d'idées équivalentes, en autant de généralités et d'abstractions colorées. Entre ces deux qualités si supérieures, et qui cherchent d'ordinaire à empiéter l'une sur l'autre, la gloire de Montesquieu est de tenir d'une main toujours ferme l'équilibre. Au reste, même dans les choses de pure imagination, sous ces fleurs de poésie et de grâce antiques qui en recouvrent l'art fort et facile, il y a une raison consommée et comme un certain effort soutenu de cette raison pour empêcher l'imagination de déborder. De là peut-être quelque chose de raide et de tendu dans la manière de Montesquieu, comme s'il se fatiguait pour réduire son imagination au naturel et à la vraie grandeur. Montesquieu, homme du pays de Montaigne, est peut être l'écrivain qui a été le plus et le plus long-temps tourmenté par son imagination, bien qu'il eût apaisé dès la jeunesse, par la méditation et les études profondes, cette première flamme qui dévore le génie impatient. Mais même dans l'âge mûr, il n'avait pas tellement soumis au goût la muse bordelaise qu'il ne lui résistât quelquefois encore, aimant mieux se raidir que se relâcher. C'est ainsi qu'il put s'arrêter à cette belle et mâle éloquence de l'imagination et de la raison, sœur de celle de Bossuet, mais dans un ordre d'idées plus désintéressées et plus spéciales, et avec une physionomie très distincte, quoique trahissant la même famille.

*Buffon.*

Buffon, avec une imagination aussi richement douée que celle de Montesquieu, et plus libre dans ses créations, dont l'inépuisable matière lui est fournie par Dieu lui-même, et par la nature, avec une raison aussi élevée, et peut-être plus sûre encore, que le siècle n'a pas même touchée de son souffle, et *détournée* un seul instant de la *contemplation* (1), avec un goût plein de force et de luxe, de pureté et d'abandon, qui est celui-là même que la nature a mis dans ses ouvrages, Buffon, tel que les traditions de Montbard nous le représentent, retiré dans sa belle terre, s'enfermant dans un petit pavillon de son château que le soleil inondait de lumière, et se parant avec recherche pour écrire les pages les plus éloquentes, les plus claires et les plus reposées de la langue française, Buffon nous fait l'effet d'un saint prêtre de l'art qui en conserve et en continue les traditions immortelles, qui veille au dépôt des formes impérissables du langage, qui sauve de l'homme ce qui survit à l'homme, à sa science imparfaite ou paradoxale, à ses théories contes-

(1) Morceaux choisis.

tables, à ses opinions éternellement sujettes à révision, à savoir le *style*. — Le *style*, dans la plus large acception du mot, c.-à-d. avec toutes les conditions qui en font un corps et un ensemble durables et indestructibles, le style considéré par-dessus tout comme instrument de communication entre l'écrivain et la postérité, le style à son plus haut degré de force, de justesse, de magnificence et de lumière, ce fut là le principal objet des études et des méditations de Buffon, et comme la religion de sa vie entière. Il fit porter tout l'effort de son génie sur cette partie de l'art, qu'il proclamait, dans son *Discours de réception à l'académie*, la seule immortelle : et comme s'il eût été continuellement soutenu par cette sorte de préoccupation de sa propre immortalité, il n'abandonna jamais une pensée avant d'avoir trouvé pour la rendre l'expression la plus juste et la plus noble, le tour le plus naturel et le plus clair, la forme, ainsi qu'il disait des œuvres de Dieu, *la plus prononcée*. Buffon est, parmi les prosateurs français, le dernier de ces grands ouvriers de style qui firent la langue littéraire du XVIIe siècle, et qui, en lui imprimant le caractère particulier de leur propre génie, fixèrent en même temps, pour l'enseignement des écrivains à venir, ses caractères généraux, ses lois et ses convenances. Buffon est aussi grand maître de style qu'il est grand écrivain ; il professe ce qu'il a lui-même pratiqué ; et quand il expose à l'académie française ses idées sur le style, dans un discours qui est la preuve la plus éclatante de la vérité de ses théories, il ne fait qu'expliquer ses propres procédés, raconter ses expériences, et nous dire les secrets de son beau génie, qui fut sans défaillance et sans fumée. C'est une preuve certaine de force, et c'est peut-être un gage de perfection que ce besoin de l'homme supérieur de s'en rendre compte à lui-même, de laisser éclater le secret de son œuvre dans l'œuvre elle-même, et de montrer à tous les regards qu'il s'est possédé comme Dieu dans ses créations.—Le *Discours sur le style*, prononcé en 1753, et qui a servi depuis d'introduction aux œuvres de Buffon, n'est point un simple discours d'apparat et de séance académique. C'est tout l'exposé des principes, toute la théorie de l'art du XVIIe siècle, reprise et développée dans un magnifique langage, par le seul écrivain du XVIIIe siècle qui eût le temps, la capacité et la conscience de la mettre en pratique. Rapproché du style et de la manière des écrivains en vogue du XVIIIe siècle, le *Discours sur le style* a toute l'importance, sinon d'un manifeste littéraire proprement dit, au moins d'une critique supérieure dirigée contre le relâchement général de la méthode. En effet, la langue, bien qu'elle fût maniée avec génie, souplesse et vigueur par les écrivains de premier ordre, avec talent et esprit par les écrivains secondaires, s'énervait en devenant un instrument de polémique presque quotidienne. Le corps du style, qui a besoin de variété, de beautés proprement littéraires, s'appauvrissait en se dégageant pour la plus grande commodité de la discussion. On prouvait sans peindre : on n'en avait ni la patience, ni le temps. La clarté qui résulta de cette manière de faire expéditive fut immense. Mais c'était la clarté sans la profondeur, la clarté sans la gloire de la difficulté vaincue, la clarté moins les beautés purement littéraires. C'était, au lieu de la lumière dans les choses profondes, l'expression la plus populaire et la plus facile de la passion, un jour banal dans des idées acceptées et comprises dès qu'elles étaient indiquées.—Buffon vint, avec sa grande imagination, avec son religieux amour de l'art, avec sa méthode large et compréhensive, rendre au style du corps et de l'ampleur, aux idées de la marge et de l'espace à la période du développement et de l'aisance, agrandit le champ de la démonstration, multiplia à l'infini les combinaisons et les artifices du langage, dépensa dans le même sujet tous les trésors de la langue et produisit la clarté dans l'abondance et dans la profondeur. — Buffon s'était fait de l'importance du style en lui-même, de l'excellence de la forme, des difficultés sans nombre de la



pratique, de la force et de l'efficacité de la méthode, une idée telle qu'il n'y avait qu'un esprit aussi puissant et aussi maître de lui qui pût n'être pas accablé par sa propre théorie. Son imagination et son sujet firent sa force et le soutinrent dans la tâche qu'il s'était imposée, à savoir d'atteindre au plus haut point de perfection idéale dans la description de la nature matérielle, de faire durer par le style et par la beauté de la forme des systèmes sujets à cassation et des théories changeantes et périssables, enfin de subordonner toutes les qualités du style à la plus grande de toutes, en France, la clarté. — Par l'imagination, dont il a dit quelque part qu'elle *agrandit nos sensations* (1), l'opposant à cette autre imagination tumultueuse et forcée qui en crée de factices et de fébriles, Buffon, pour parler sa belle langue, *agrandit*, comme le premier homme dans l'Eden, les *sensations* que faisaient naître en lui le magnifique spectacle de la nature. Mais sa belle imagination, même en ne lui fournissant que des sensations agrandies, n'emporta jamais le peintre de la nature hors de la nature : elle ne troubla jamais ce regard sûr, profond et délicat, qui voyait empreinte sur la face de l'homme son ame immatérielle ; elle ne força jamais cette main hardie, ferme et moelleuse, qui peignait avec le même pinceau les formes visibles et la vie intérieure des êtres.—L'imagination de Buffon, opérant sur le fonds inépuisable de la nature, sur des faits toujours présents, sur des images toujours nettes et sensibles, et n'ayant à chercher l'idéal que dans l'imitation exacte et passionnée du réel, devait se créer un style aussi riche, aussi copieux, aussi varié que les faits, aussi coloré que les images, un style paré de ce *resplendissant manteau de gloire* dont il dit que le Créateur a revêtu la surface de la terre. L'éloge n'est pas exagéré. Il y a dans Buffon, aux endroits surtout où il parle de la nature en général et de l'homme, des pages écrites d'un ton si majestueux, avec une raison si élevée, si ferme, et pourtant si bienveillante pour l'homme, avec un si pompeux appareil de toutes les forces du discours, avec tant d'inspiration et de mesure, qu'elles nous donnent l'idée d'un rayon direct, d'un abrégé de la sagesse divine, laquelle a répandu à profusion sur des plans infinis, et dans des proportions que la pensée ne peut embrasser, cette magnificence et cet ordre que nous admirons dans l'historien de ses œuvres.—Buffon, par le *style* qu'il a pratiqué, l'on peut dire dans son universalité, et dont il a été le théoricien le plus habile et le plus profond, représente donc, au XVIIIe siècle, l'*art* dans ses résultats les plus élevés et dans ses procédés les plus parfaits. Buffon est, pour parler sa langue, *l'homme du style* au XVIIIe siècle, si le style est l'art d'exprimer de grandes pensées dans un langage original et traditionnel, propre à l'écrivain et fidèle au génie de la langue nationale ; si c'est l'application à la fois la plus naïve et la plus savante des qualités de cette langue, qualités devant lesquelles l'écrivain abaisse ce qu'on a appelé de nos jours sa *spontanéité*, qualités qui demeurent et durent après lui et avec lui, quand il les a mêlées à sa propre substance, qui demeurent et durent après lui et sans lui, quand il a mieux aimé son génie que le génie de sa langue maternelle.

(1) Morceaux choisis, de l'imagination.

*Écrivains intermédiaires.*
*Fin du* XVIIIe *siècle.*

L'histoire de la littérature française n'est pas nécessairement l'histoire de toutes les idées qui ont été exprimées et répandues en France par tous les écrivains : ce doit être l'histoire de ce qui a survécu plutôt que de ce qui a péri. Parmi toutes les idées qui ont été remuées depuis trois siècles, un nombre immense, après avoir bouillonné à la surface de la société, est rentré dans l'oubli ; une portion seulement a conservé de la vie, et, par une harmonie qui se remarque invariablement à toutes les grandes époques de l'histoire de l'esprit, ces idées, durables par elles mêmes, ont comme rencontré naturellement les formes de langage les plus parfaites, et leur ont

communiqué la vie et la durée qu'elles avaient en elles. Au contraire, il semble que les idées qui devaient périr aient été habillées à la hâte de formes fragiles comme elles, et qui sont mortes le même jour. Cela est vrai d'un très grand nombre d'écrivains et d'écrits du XVIIIe siècle; cela est vrai de tous ces hommes de polémique et de combat, ouvriers secondaires dans le grand et fécond travail de destruction auquel présida Voltaire, écrivains qui n'avaient pas reçu du ciel cette portion supérieure du génie par laquelle on mêle à des choses de polémique passagère des vérités éternelles. et aux formes plus ou moins factices qui revêtent les premières les formes immortelles qui fixent à jamais les secondes, hommes éminents toutefois, mais qui ont péri corps et biens, le jour où les mille idées de détail qu'ils avaient jetées pêle-mêle dans la bataille, sans choix et sans art, se sont transformées en idées générales, en lois, en événements, qui ont illustré d'autres hommes, glorieux moissonneurs de ce qui avait été semé par leurs devanciers. Qu'est-ce que le travail de l'*Encyclopédie* auprès du travail de la constituante, et qu'est-ce que Diderot ou D'Alembert auprès de Mirabeau? — Ce n'étaient cependant pas des hommes médiocres que D'Alembert, Diderot, Mably, Condillac, Maupertuis et d'autres, qui ne sont plus lus aujourd'hui qu'à titre de documents, ou seulement pour la partie secrète et scandaleuse de leurs mémoires. Toutefois, le nom de leur ouvrage collectif est resté grand, mais on l'admire comme un fait, non comme un livre; on l'apprécie politiquement, non point littérairement: sa place est dans l'histoire de la société française plutôt que dans l'histoire de la littérature. C'est que tout y a été exagéré pour les besoins du moment; c'est que toutes les opinions, toutes les vérités dès long-temps acquises au genre humain, toutes les idées éprouvées et toutes les idées à éprouver, le certain et l'incertain, ce qui sera toujours contestable et ce qui, dès ce temps-là, avait cessé de l'être; toute chose enfin, soit de l'homme pris isolément, soit de l'homme pris en société, y a été marqué de cet esprit particulier de destruction, grand et nécessaire, comme le seul instrument du principe de renouvellement, mais dont le propre est de ruiner le langage dont il s'aide dans la lutte. C'est ainsi que la métaphysique, pour éviter tout contact avec la religion, se réduisit à la sensation; c'est ainsi que le sentiment religieux, pour ne point ressembler au culte constitué et dogmatique, recula jusqu'au déisme des païens qui avaient cessé de croire au paganisme; c'est ainsi que le langage, pour s'approprier à l'homme ainsi matérialisé, dut être une sorte d'algèbre, sans couleur et sans nuances, où les signes n'étaient plus que des valeurs mathématiques; c'est ainsi que la poésie fut niée; c'est ainsi que, dans la morale, la raison dut entrer en composition avec le tempérament, et que le corps mena l'esprit où il voulut et comme il voulut. Toutes les idées de l'*Encyclopédie*, semblables à des leviers qui ont d'autant plus de force qu'ils sont plus longs, se plaçaient, à l'égard des idées qu'elles voulaient détruire, au pôle opposé, afin de les soulever de plus loin et de les déraciner plus vite. Mais l'art ne pouvait pas être et n'est jamais dans l'exagéré et l'extrême, ce qu'il est peut-être puérile de remarquer à propos de l'œuvre encyclopédique, car à ce moment-là, n'importait-il pas bien davantage de détruire la vieille monarchie que de sauver les traditions littéraires du XVIIe siècle? — Il semble qu'à cette époque l'affaiblissement de l'art ait été en raison directe de l'importance sociale des écrivains. Au XVIIe siècle, les écrivains ne sont rien en dehors de leur art, si ce n'est peut-être courtisans assez maladroits, avec beaucoup moins de considération que les courtisans de naissance. S'il est vrai qu'ils dominent la société par l'esprit, cette domination, à peine sensible, qui ne se manifeste par aucun triomphe extérieur, que le public même qui la subit ne s'avoue peut être pas, qui ne fait ni ne défait rien, qui cause moins de dérangement dans l'état que le regard d'u-

ne maîtresse royale, cette domination ne les enivre pas; rien ne les trouble, rien ne les agite dans leur sphère supérieure, si ce n'est les malaises vulgaires attachés à toute condition humaine; ils n'ont d'ambition que dans leur art et pour leur art : ils s'y concentrent, ils s'y appliquent tout entiers. Les poètes n'aspirent pas à la gloire des prosateurs, ni les prosateurs à la gloire des poètes, et un grand esprit fait laborieusement des vers toute sa vie, sans songer que qui peut faire des vers admirables par l'expression et le sens pourrait bien, au besoin, gouverner l'état. Au XVIIIe siècle, la condition des écrivains a changé : les rois, dont ils n'avaient que le dernier regard, après tous les courtisans, après les ducs, les pairs, les grands officiers, les dames du tabouret, les rois se font leurs flatteurs et leurs correspondants. Ils les appellent à leur cour pour fonder des académies; la royauté matérielle semble reconnaître la royauté de l'esprit, et, comme on voit des princes puissants qui recherchent la gloire des vers, on voit des écrivains qui prétendent à diriger les princes. J'aime à voir ces grands esprits, si humbles au XVIIe siècle, lever la tête au XVIIIe, et avoir des rois pour courtisans; mais l'intelligence de l'écrivain restera-t-elle assez libre, au milieu de ces fumées de gloire, pour la contemplation des vérités qui font durer les livres? Outre la part de troubles intérieurs, de souffrances d'esprit et de corps, de misères inévitables, qui agitent l'homme dans le coin que lui a fait une société à classes et à compartiments, l'écrivain du XVIIIe siècle est travaillé d'une agitation inconnue; il sent vaguement que l'esprit doit être le maître dans les faits comme il l'est dans les idées, que c'est peut-être pour conjurer la puissance de l'esprit, qui approche, et dont l'heure va bientôt sonner, que les rois recherchent les écrivains, et se font écrivains eux-mêmes, afin de protéger leur pouvoir par leur esprit; il est exaspéré par le malaise de cette contradiction que lui offre une société où la puissance morale est d'un côté et la puissance matérielle de l'autre. De là ce désordre, effet de l'ivresse, qui marque la plupart des écrits du XVIIIe siècle; de là cette incroyable licence, je devrais dire ce libertinage des idées, se jouant d'elles-mêmes au bruit des institutions qu'elles détruisent, ruinant tout, méprisant tout, doutant de tout, sauf de leur puissance; de là tant de livres insensés, où la liberté de tout dire est poussée jusqu'au délire; de là des ouvrages comme l'*Histoire philosophique des deux Indes*, de l'abbé Raynal, qui paraissait vers le même temps qu'on se pâmait d'aise aux vers de Dorat et aux sales peintures allégoriques de Boucher.

*Beaumarchais.*

Le type le plus original de cette ivresse d'idées, de cette puissance, et, si je puis résumer ma pensée par un mot, de ce déclassement de l'écrivain, qui fut si utile et si nécessaire au point de vue social, mais si funeste à l'art, c'est Beaumarchais. Beaumarchais, c'est l'écrivain hors de sa condition, devenu homme d'affaires, commerçant, diplomate, fournisseur, faisant de cet art où se consumait la vie des écrivains du XVIIe siècle, tantôt un délassement, tantôt un moyen dans les affaires, et disant de son théâtre : « Après le travail forcé des affaires, chacun suit son attrait dans ses amusements : l'un chasse, l'autre boit, celui-là joue, et moi, qui n'ai aucun de ces goûts, je broche une pièce de théâtre. » Beaumarchais commence par apprendre à jouer de la guitare aux filles de Louis XV; il devient homme de cour; il a du crédit; il est employé à des missions secrètes; il se fait bientôt commerçant; il se lie à des financiers; il devient riche; il fait passer des armes en Amérique, et pousse les ministres à favoriser l'insurrection américaine; plus tard, il se fait l'écrivain de la compagnie des eaux, attaquée par Mirabeau; il est chargé de dépêches secrètes en Espagne, en Angleterre, en Allemagne. La révolution éclate; Beaumarchais veut être aussi l'un des écrivains devenus rois. Député à la première assemblée communale de Paris, il ne peut l'être à l'assem-

blée constituante; il se rabat sur des approvisionnements de fusils et de blé; on l'accuse, il se justifie ; il meurt enfin en 99, après avoir fait de tout, et écrit par-dessus le marché. Voilà la vie de Beaumarchais. — Pour sa puissance, Voltaire eût pu la lui envier. Il fit jouer son *Figaro* malgré Louis XVI. La pièce allait être représentée dans la salle de spectacle des Menus-Plaisirs : un ordre du roi défend qu'on lève la toile : « Eh bien ! s'écrie Beaumarchais, il ne veut pas qu'on la représente ici, et je jure, moi, qu'elle sera jouée, peut-être dans le cœur même de N.-Dame. » Il y avait donc deux rois déjà en France, même avant Mirabeau. Beaumarchais rallia toute la bourgeoisie à sa querelle contre Goezman, ou plutôt contre le parlement Meaupou, et des princes du sang se firent inscrire à sa porte quand il fut condamné. Il fut le premier qui osa substituer à la guerre par allusions générales, où s'étaient renfermés les encyclopédistes, par une prudence encore nécessaire, une guerre personnelle, une guerre ouverte à un corps puissant. Quelle éloquence, quelle verve dans ces fameux mémoires où il fait la comédie de son aventure, où l'irritation du plaideur lésé dans sa fortune et son honneur n'ôte rien à la justesse de l'observateur ni à l'art du dramaturge, où il peint ses adversaires avec l'impartialité de l'auteur comique, tout en les avilissant avec la colère de l'homme offensé ! Mais quand on lit ce chef-d'œuvre, on est inquiet pour la raison de l'homme auquel il est permis de triompher ainsi ; on craint que la puissance ne le rende fou, et que Figaro, devenu maître, ne finisse en Almaviva. Il y a dans les *Mémoires* de Beaumarchais, et dans ce *Figaro*, joué malgré le roi, auquel applaudissaient tous les Almavivas du temps, à quelques années seulement de la nuit du 4 août, il y a je ne sais quelle fougue d'esprit et quelle fièvre d'idées qui présage une transformation prochaine de l'écrivain en homme d'action ; l'état y gagnera sans doute, mais l'art n'y perdra-t-il pas ? Tout cet esprit n'aura-t-il pas ses fumées ? Cette langue de Figaro a-t-elle conservé le mâle enjouement et la sobriété de saillies de celle de Molière ? Ces personnages-là n'ont-ils pas trop d'esprit, et ne vous semble-t-il pas entendre ces enfants de vieillards qui, dès leur débile puberté, ne disent rien d'ordinaire et n'ont que des mots précoces à la bouche ? Est-ce donc une fatalité irrésistible, propre à notre société et à notre France, qu'au rebours des sociétés antiques, où l'écrivain supérieur n'est que l'homme d'action transmettant à la postérité ses expériences et ses combats, l'esprit n'ait chez nous de force et de grandeur durable que dans l'ordre, la discipline et la spécialité de l'écrivain ? Les têtes françaises seraient-elles donc moins fortes que les têtes antiques, et serait-ce trop chez nous pour un seul homme de la réunion des deux puissances suprêmes, la puissance matérielle et la puissance morale ? — Après l'*Encyclopédie*, après l'*Histoire philosophique des deux Indes*, même après les mémoires de Beaumarchais, la prose française devait mourir de sécheresse philosophique. Deux sources d'idées et d'images, qui seules peuvent renouveler les littératures épuisées, et remettre un peu de sang et de vie dans ces corps décharnés, Dieu et la nature, avaient disparu de ce monde, où régnait l'intelligence humaine, s'adorant elle-même, et réduisant tout son domaine aux seuls rapports de l'homme avec l'homme. Il semblait que toute la prose française se fît dans un salon éclairé aux flambeaux, dont aucune fenêtre ne regardait le ciel, et où une sorte de saison artificielle, uniforme et constante, remplaçait les saisons naturelles. Les hommes qui dissertaient sur les sources des richesses des nations, sur les importations et les exportations des grains, n'avaient jamais regardé ondoyer une moisson mûre, ni *cheminer par les airs* la main qui répand les semences ; ils n'avaient jamais rêvé à l'ombre des arbres, ni écouté les murmures du feuillage, ni senti ces douces émotions intérieures de la solitude, qui rafraîchissent l'âme fatiguée par les pensées du siècle. Ne dirait-on pas que toute cette prose,

d'ailleurs si vive, si excitée, si fébrile, n'ait eu pour ciel que le plafond du baron d'Holbach, et pour soleil que ses bougies? Sauf dans quelques pages majestueuses de Buffon et de Rousseau, Dieu et la nature avaient été exilés des livres : Dieu, c'était le philosophe émancipé ; la nature, c'était l'esprit. Le sentiment, la beauté des formes, cette sorte de fleur de vie qui décore les pensées inspirées par la contemplation du monde extérieur, cette diversité des styles propres aux époques où les écrivains s'abreuvent aux trois grandes sources à la fois, Dieu, la nature et l'homme, tout cela avait fait place à une métaphysique sans Dieu, au matérialisme sans la nature, à l'humanité sans la morale. Peut-être fallait-il qu'il en fût ainsi. Peut-être Dieu avait-il permis qu'on voilât un instant son image, si long-temps prostituée à défendre des abus et à consacrer des tyrannies. Mais il ne faut pas que le côté social de l'œuvre de la philosophie nous trompe sur sa valeur littéraire ; je dirais de tout cœur que ce furent de grands hommes, mais qu'entre leurs mains l'utile tua le beau, et la polémique l'art. Une réaction était imminente. Elle devait faire rentrer dans la prose française Dieu et la nature. Quittant le terrain épuisé des rapports de l'homme en société à l'homme son associé, elle devait remonter à l'ordre supérieur des rapports de l'homme moral à l'homme son frère ; elle devait nous rendre la description des grands phénomènes de la nature, remplacer la métaphysique par le sentiment religieux, et, comme ce géant fils de la terre, qui retrouvait des forces en touchant le sein de sa mère, transporter la littérature du sein des salons où elle se desséchait de chaleur factice et d'ivresse de tête, au milieu des beaux paysages, sur le bord des mers, sur la lisière des grands bois, au sommet des montagnes, sur les eaux sans fond de l'océan, pour lui rendre ses couleurs naturelles, son embonpoint et sa vie. Ce fut là la gloire d'un homme dont les événements des quarante dernières années ont emporté dans leur bruit la renommée modeste, mais profonde, et qui, aujourd'hui, reprend dans l'histoire de la prose française, la place qu'il s'y était faite en silence, et par des influences secrètes et cachées. Cet homme, c'est Bernardin de Saint-Pierre.

*Bernardin de Saint-Pierre.*

Il avait trouvé dans la solitude le secret de cette direction nouvelle de la prose française. Enfant singulier par le besoin précoce d'être seul, par des fuites soudaines dans les bois, où les serviteurs de son père le trouvaient occupé à s'arranger une vie sauvage, plus tard, voyageur, marin, naturaliste avec des goûts poétiques, botaniste avec la haine des herbiers, épris de Jean-Jacques Rousseau à cause de sa passion pour la solitude, écrivain tardif, à l'âge où les idées et l'expression appartiennent vraiment à l'homme, Bernardin de Saint-Pierre publiait, en 1784, l'année où se jouait *Figaro*, les *Études de la nature*, dont le titre seul donnait le sens de la réaction qu'il allait faire dans la littérature. Les savants se moquèrent de sa science ; les philosophes lui en voulurent pour ses sentiments religieux ; les beaux esprits bâillèrent à ses descriptions. Quatre ans après, le livre charmant de *Paul et Virginie*, lu dans un salon de Mme Necker, jetait dans la somnolence une partie de l'auditoire. Buffon regardait à sa montre et demandait ses chevaux. Thomas, le plus forcé des esprits du XVIIIe siècle, homme candide, dont l'esprit semblait ignorer l'ame, Thomas bâillait avec affectation. Quelques belles dames pleuraient, mais comme les grands esprits pleurent à des contes d'enfant, en se montrant honteuses de cette faiblesse, et en expiant leurs larmes par des sourires de pitié. Tel fut d'abord l'accueil que reçurent les livres de Bernardin de Saint-Pierre. C'était là leur gloire, et la marque la plus éclatante de leur originalité ; mais ce devait être aussi la cause de leurs défauts. Dans tout ce qu'il écrivit depuis, Bernardin de Saint-Pierre n'oublia ni les équivoques promesses de protection de D'Alembert, ni la lecture

chez Mme Necker, ni Buffon faisant demander ses chevaux, et il exagéra ce qui avait déplu dans ses livres. Au lieu de rester religieux et naïf amant de la nature, il finit par s'en faire le philosophe. — En comparant ses idées sur Dieu et la nature avec celles de Buffon, on appréciera d'un même coup d'œil quelle en fut l'originalité et quel en fut l'excès. Buffon avait considéré la nature dans sa constitution et dans ses lois générales, dans les plus nécessaires de ses rapports et de ses convenances avec l'homme, dans ses effets sensibles et dans ses résultats patents plutôt que dans ses impénétrables mystères. La nature, qu'il a définie « le système des lois établies par le Créateur pour l'existence des choses et pour la succession des êtres, » lui paraissait se découvrir suffisamment à l'homme par les phénomènes sommaires de la vie, de la durée, de la destruction et de la reproduction; par les types primordiaux des êtres, par l'innombrable variété des formes, par les caprices infinis de la fécondité et par l'immortalité des principes organiques de la matière. Interprète hardi, mais nullement téméraire, des desseins de la Providence, il la trouvait suffisamment justifiée dans ses vues bienfaisantes par les deux lois qui perpétuent et renouvellent le monde, par les lois de la conservation et de la reproduction : remonter des effets apparents aux causes latentes, et se mêler d'entrevoir, dans les opérations de l'agent subalterne, qui est la nature, l'opération elle-même du Créateur, qui est Dieu, lui paraissait une tentative insensée et puérile de la science, une sorte d'impiété du sentiment religieux. C'était, suivant sa belle expression, « ne plus *s'élever*, par les degrés de l'observation et de l'induction, *du trône extérieur de la magnificence divine au trône intérieur de la toute-puissance,* » mais arriver à Dieu par un acte de foi et sans passer par la nature.—Le même esprit qui retint Buffon dans le point de vue des lois universelles de la nature, et sur les degrés du *trône* de Dieu, le garda par cela même de l'erreur la plus grave dans laquelle le sentiment religieux puisse faire tomber la science, à savoir de *l'optimisme providentiel*. Réduisant à un petit nombre de lois générales et nécessaires les rapports de convenance et de dépendance qui unissent l'homme à Dieu, par l'intermédiaire de la nature, Buffon ne s'exagéra ni la providence du Créateur, ni l'importance et le prix de la créature. Il laissa l'un et l'autre à sa place : Dieu sur les hauteurs invisibles de *l'empyrée*, « d'où il surveille, *du sein du repos*, l'ordre général des mondes, et *exerce les deux extrêmes de pouvoir, qui sont d'anéantir et de créer* ; l'homme, sur la terre et sous la main de la nature, « *laquelle altère, change, détruit, développe, renouvelle et produit, seuls droits que Dieu lui a voulu céder*. Buffon ne s'est point passé de Dieu, comme c'était presque de bon goût au XVIIIe siècle; au contraire, il le nomme en se découvrant comme Newton; mais il a reculé *le trône intérieur* de la majesté divine assez loin des regards de l'homme pour que celui-ci gardât la distance qui sépare l'infinie petitesse de l'infinie grandeur, et réglât sur cette distance ses prétentions à la sollicitude de l'être des êtres : il a vu dans la nature le bien, l'ordre et la convenance, mais à la condition pour l'homme d'y concourir et de s'y coordonner lui même par la volonté, par le travail, par l'industrie, par la civilisation.—Ce système, religieux par son principe, laisse à chacun son rôle; à Dieu l'initiative de toute puissance créatrice; à la nature la mise en œuvre de la matière d'après les plans tracés et dans un but général de conservation, de destruction et de reproduction incessantes; à l'homme la part d'activité propre dans le cercle des lois de la providence, et la part de réaction industrieuse contre l'excès des forces motrices du monde. Il y a loin de là à la félicité pastorale qu'il a perdue depuis qu'il a quitté les forêts pour les cités.—De plus, la science n'était libre que dans ce système; elle ne s'interdisait pas, de peur de donner tort à Dieu, et d'incliner vers l'athéis-

me, la recherche et l'examen critique des causes exceptionnelles de certains désordres qui bouleversent le séjour de l'homme. Elle admettait la règle, c'est à savoir l'ordre général, la durée et la perpétuité de la vie; mais elle ne nisit pas l'exception, c'est à savoir le désordre ou les interruptions partielles et momentanées de la vie et de l'équilibre, produites par les forces excessives de la nature. Elle n'accusait pas Dieu, qui a bien fait tout ce qu'il a fait pour un être d'aussi peu de durée qu'est l'homme, mais elle ne se payait pas non plus de sophismes superstitieux pour changer le mal en bien, les perturbations du monde physique en d'utiles désordres, les malheurs présents du genre humain en autant de sources mystérieuses du bonheur à venir. N'est-il pas plus sensé et plus religieux de penser avec Buffon qu'il y a dans l'univers autant de signes de la bonté que de la puissance du Créateur ; que la première a ses effets permanents et nécessaires dans l'ordre, dans la beauté et dans la perpétuité de ce monde ; la seconde ses effets contingents et passagers dans le jeu désordonné des forces *déléguées* (1) de la nature ; que Dieu n'a pas créé l'homme pour lui soumettre sans coup férir les éléments, mais pour qu'il luttât contre eux avec l'esprit, pour qu'il fût souvent vaincu avant de vaincre, pour qu'il apprît à remettre lui-même l'ordre, la convenance et l'harmonie dans l'œuvre de son Créateur, pour qu'il créât dans la nature sauvage *la nature civilisée*? La négation, ou, ce qui revient au même, l'absolution du mal dans la nature serait la fin de toute science et de toute civilisation. Il ne resterait plus alors à l'espèce humaine, absorbée dans l'admiration béate des causes finales, et paralysée par la contemplation stupide des forces de la nature, qu'à se laisser envahir et opprimer par elle, qu'à céder la place au tigre du désert et à la ronce impure des forêts.—Telle serait pourtant la conséquence à déduire rigoureusement de *l'optimisme providentiel*, système dont Bernardin de Saint-Pierre se fit l'apôtre. Venant après les athées spéculatifs du XVIII$^{e}$ siècle, il donna dans le travers de tout écrivain de réaction, il crut la Providence plus menacée qu'elle ne l'était réellement par les athées, et il la prit sous sa protection. A l'admiration intelligente de la nature, il substitua une sorte de contemplation oisive, espèce de quiétisme de l'histoire naturelle. Les athées argumentaient du désordre partiel de l'univers contre l'ordre général, et concluaient de tous ces phénomènes destructeurs le défaut de bonté dans la Providence, et, du défaut de bonté, la non existence de la Providence ; ils en venaient à nier Dieu à force de le trop estimer. Bernardin de Saint-Pierre les réfuta par un vaste, mais minutieux système de causes finales. De là ce type divin de l'ordre, de la convenance, de la beauté et de la bonté absolues dans lequel il vit, aima, sentit et rêva le plus souvent la nature ; de là ce plan d'un nouvel Éden, d'après le modèle perdu d'un monde primitif qui n'a jamais existé que dans les fables des poètes ou dans la mystérieuse antiquité biblique ; de là ces innombrables harmonies qui unissent le ciel et la terre, l'homme et la nature, l'animal et la plante, par des rapports si merveilleusement combinés dès l'origine des choses que l'homme n'a pu que perdre en dérangeant ce bel ordre providentiel, en s'émancipant par la civilisation de la tutèle de la nature, en quittant les grottes moussues des pasteurs, les *majestueuses et murmurantes forêts*, pour les cités infectes et encombrées. L'homme persuadé par Bernardin de Saint-Pierre n'a plus qu'à fouler les verts tapis des prairies, qu'à respirer le parfum des brises et des fleurs, et qu'à vouloir seulement se prêter aux mille commodités, aux mille aisances de son beau séjour. Ilotes passagers et mortels de cette demeure enchantée, qu'avous nous fait jusqu'ici pour l'embellir? Des parcs, des jardins, des collections d'animaux morts, des serres, des herbiers ! — *Les Études et les harmonies*, *Paul*

(1) Buffon.

*et Virginie*, *la Chaumière indienne*, ouvrages charmants, écrits pour les cœurs bons, simples et pieux, pour les âmes mélancoliques et rêveuses qui ne peuvent s'accoutumer au spectacle de l'activité, de l'énergie et des misères humaines, livres admirables dans la partie descriptive, sont, chacun dans leur genre, des fruits de *l'optimisme providentiel*, ou, en d'autres termes, de l'étude de la nature par le sentiment religieux. Bernardin de Saint-Pierre, disciple et ami de Jean-Jacques, misanthrope tendre et sensible comme son illustre maître, prit plus au sérieux qu'on ne pense les paradoxes du *Discours sur l'inégalité* et de l'*Émile*. Que de fois, dans ses adorations pastorales de la nature, ne s'écria-t-il pas, comme Rousseau, que « l'homme a gâté l'ouvrage de Dieu! » Que de fois, se promenant comme le solitaire d'Ermenonville, dans les belles forêts de France, coupées de routes commodes et de vertes allées, assainies et dégagées de leurs ronces primitives et de leur végétation exubérante, ou bien errant dans les prairies dont il savourait les vivifiantes odeurs, ou bien encore rêvant à l'ombre des hauts peupliers dont il écoutait l'éternel et mélodieux gémissement, n'a-t-il pas oublié que l'homme, au lieu de gâter la nature, l'a embellie et améliorée; qu'il est après Dieu le créateur de ces prairies où vont errer les poètes; qu'il est le décorateur de cette terre féconde et luxuriante, qui se pare sans goût et sans mesure quand l'homme la néglige et l'abandonne à ses seules forces créatrices? On avait tant agité, dans la polémique anti-religieuse du XVIIIe siècle, les questions du bien et du mal physiques, de l'ordre préétabli; on avait fait à la Providence une part si mince dans le gouvernement de ce monde, que les déistes timorés s'en effrayèrent pour elle, et s'oublièrent dans la vivacité de la réplique et dans le zèle superstitieux de la défense, jusqu'à retourner la thèse contre l'homme, c.-à-d. contre l'objet même de cette sollicitude providentielle qu'ils avaient à démontrer. C'est ainsi que les apologistes de la Providence, voulant sauver à tout prix son impeccabilité, firent retomber sur l'homme civilisé les reproches que les athées adressaient au créateur des mondes: tout le bien vint de Dieu; tout le mal vint de l'homme, qui avait dérangé l'ordre primitif; et comme, dans ce système, le mal doit être moindre, là où l'homme a le plus respecté l'ouvrage de Dieu et les premiers plans de la nature, il s'ensuivit que la nature inculte l'emportait sur la nature cultivée de toute la supériorité de l'art divin sur l'art humain, et que l'homme civilisé n'était qu'un être dégénéré, près des simples et rustiques habitants des forêts. De là, dans tous les romans de Bernardin de Saint-Pierre, sous le brillant vernis de la culture européenne, dont ses personnages ne pouvaient se passer, à moins d'être tout-à-fait des sauvages, cette idéalisation de l'homme et de la vie selon Dieu et la loi naturelle; de là cette petite Arcadie des tropiques où il plaça le berceau de deux charmants enfants qui recommencèrent un moment l'âge d'or des pasteurs, et vécurent dans le sein de la nature, apprenant d'elle à connaître Dieu, la vertu et les devoirs. — L'ouvrage le plus populaire de Bernardin de Saint-Pierre est *Paul et Virginie*. Là, comme je l'ai dit plus haut, il n'est encore qu'amant naïf et sincère de la nature; dans les autres romans, il en sera le philosophe. L'auteur de *Paul et Virginie* n'a pris ses inspirations qu'en lui; l'auteur de la *Chaumière indienne*, de l'*Arcadie*, s'est déjà rapproché de J.-J. Rousseau, et semble vouloir accepter l'héritage de ses exagérations et de sa sauvagerie d'esprit un peu factice, comme si, en reprenant la thèse de Rousseau, il allait succéder à son rôle. Les allusions hostiles, les ressentiments, percent sous la simplicité pastorale. Le caractère touchant de *Paul et Virginie* est déjà mêlé de je ne sais quelle sensibilité aigre et maussade, comme celle du maître, et les champs semblent envier la ville, au lieu de s'en faire envier. Le plus grand mal que font à un écrivain ses ennemis, ou les personnes que sa vanité inquiète.

qualifie de ce nom, c'est qu'ils le forcent à exagérer ses qualités. Bernardin de Saint-Pierre n'y échappa point. On l'avait trouvé hasardé et paradoxal dans ses théories de la bonté et de la préméditation providentielles; il répondit au reproche en devenant excessif, et en prostituant la Providence à des soins puérils qui détruisaient l'idée de sa grandeur. On blâmait le luxe de ses descriptions; il fit d'immenses ouvrages tout descriptifs: et, après avoir peint la nature avec grandeur dans *Paul et Virginie* et les *Études*, il en donna dans ses autres ouvrages le détail minutieux et comme la chambre obscure. Bernardin de Saint-Pierre était sans doute un écrivain éminent: mais il n'avait pas, comme Montesquieu et Buffon, cette majesté imperturbable du génie, que ne troublent ni les critiques ni les éloges, qui sait jusqu'au bout jouir de soi-même, et qui ne fait que les fautes que ne peut éviter l'imperfection humaine. — Il ne faut pas lire Bernardin de Saint-Pierre hors de sa date, et, comme on affecte de dire aujourd'hui, de son milieu; par exemple, après les poètes ou prosateurs descriptifs de notre temps, lesquels sont nés du mouvement d'idées qu'il a eu la gloire d'annoncer; car on risquerait de trouver rebattu et banal tout ce qui était neuf à son époque, par une confusion que fait d'ordinaire le gros des lecteurs, lesquels ayant lu les pères avant les fils, et ne faisant pas l'histoire des idées et des formes, croient volontiers que le nouveau est ce qui a été fait en dernier. Le seul lecteur qui soit au vrai point de vue pour apprécier un penseur et un écrivain, c'est la postérité, laquelle lit selon la suite et la chronologie des écrivains, Lucrèce avant Virgile, Virgile avant Lucain. Il faudrait un peu se mettre à ce point de vue, par la réflexion et par le savoir, pour trouver des plaisirs vifs et solides dans ses lectures. Bernardin de Saint Pierre, lu en son lieu, après l'*Encyclopédie*, même après *Figaro*, est un écrivain plein d'originalité, de fraîcheur, de vie. Quelle surprise pour l'esprit de tomber de l'exaltation encyclopédique dans ces belles et fraîches descriptions, plus panthéistiques que Bernardin de Saint-Pierre ne se l'imaginait, où la Providence, à force d'être répandue sur toutes choses, devient la nature elle-même! Quelle grâce dans ces paysages, quels parfums dans ces forêts, quelles terreurs secrètes et remuantes dans ces descriptions de tempêtes, quelles douceurs sensuelles dans toutes ces Arcadies! Quel contraste entre ces pages de l'époque encyclopédique, si intellectuelles, si arides, qui sentent l'encre et le papier du laboratoire, où l'esprit se dessèche et se subtilise à force de tourner sur soi-même, et ces pages animées de la douce vie des sens, qu'on croirait écrites sur les feuilles d'un palmier avec de l'eau de rose, et où l'esprit semble n'être que le traducteur heureux et délicat des jouissances des sens! Je ne puis pas mieux comparer l'effet de cette lecture, au sortir de l'Encyclopédie, qu'au plaisir qu'on a d'oublier la grande ville, sa vie fébrile, ses peines et ses joies exagérées, son soleil sans verdure, sa chaleur sans ombre, dans une campagne qui n'a pas de *points de vue* sur la ville, et qui lui envoie ses nuages et n'en reçoit jamais d'elle. C'est la différence d'une ardente conversation de salon à de solitaires rêveries sous un arbre qui n'a pas encore perdu son feuillage de mai. — Le contraste si frappant dans les idées l'est bien plus encore dans la langue. La langue de l'école encyclopédique, vive, précipitée, dont les images sont des traits d'esprit, et les couleurs des mouvements, abstraite et métaphysique, comme celle du XVII^e siècle, mais moins la chaleur intérieure et profonde des idées morales, moins la majesté de l'ordre, moins la précision forte et pittoresque, moins le calme et la marche mesurée du discours, moins surtout la grandeur et le caractère de généralité des pensées, cette langue s'en allait se mourant de toutes ses qualités négatives. Bernardin de Saint-Pierre y versa des images empruntées à la nature extérieure et des couleurs de santé; il corrigea tout cet esprit par du sentiment. Le style était

tout de tête, en ce sens, que s'il y avait des écrivains de cœur, ils mettaient leur cœur au service des passions de leur tête. Bernardin de Saint-Pierre écrivit avec sa sensibilité naturelle, libre encore de toute pensée d'opposition et d'exclusion, sans engagement d'intérêt avec son amour-propre; il habilla les idées de la ville du langage naïf et coloré de l'homme des champs. Son style, comme celui de Buffon, quoiqu'à un degré moins élevé, est marqué de deux qualités éminentes, l'exactitude et la richesse. Bernardin de Saint-Pierre observe en naturaliste, en géologue, en botaniste, qui en savait plus que ses adversaires n'affectèrent de le dire, et il peint en poète. Il eut cela de commun avec les vrais poètes que l'âge des études austères et des expériences ne lui ôta pas la mémoire des impressions de l'enfance et de ces premiers rapports en apparence si fugitifs, en réalité si durables, que nous avons par les sens avec les beautés de la nature. En même temps, il décrivit les phénomènes extérieurs d'après les idées d'ordre, de convenance, d'exactitude et de symétrie providentielles qu'il y rattachait. La science et l'observation le tinrent en garde contre les visions fantastiques, et il laissa à ses successeurs les rayons de la lune à passer au prisme, les nuages à face humaine ou architectonique à dresser dans les cieux, les fleurs à faire causer entre elles, et tout cet appareil de la description panthéistique qui, dans les livres de nos poètes, fait rire et pleurer, haïr et aimer, soupirer, tressaillir, danser, chanter, entrer en branle, prier et maudire, la nature visible et la nature invisible. — Dans l'histoire des idées et des influences sociales, la place de Bernardin de Saint-Pierre fut glorieuse. Le premier de tous les écrivains de la fin du XVIII[e] siècle, et avant que toutes les destructions demandées par l'Encyclopédie fussent consommées, il eut des doutes au sein de cette gloire de démolisseurs; le premier, il protesta en faveur de quelques principes sacrés, auxquels les philosophes voulaient faire porter la peine des abus et des scandales intolérables de la vieille monarchie. Que des ressentiments particuliers, des promesses ou des faveurs, l'aient fait persévérer dans cette direction d'esprit conservatrice, je ne le nie ni ne l'affirme; mais que son premier penchant, que la nature particulière de son esprit, que sa vie solitaire de voyageur n'en ait pas été le premier mobile, c'est ce qu'il serait absurde de nier. Il y a des esprits qui sont faits pour comprendre et aimer la guerre et pour être impitoyables, comme il y en a qui sont faits pour la paix et la pitié. Dieu, dans ses hautes vues sur le gouvernement du monde, répartit également et avoue également comme les siens ceux qui démolissent et ceux qui reconstruisent, ceux qui perdent et ceux qui ressuscitent, les belliqueux et les pacifiques. Il donne aux uns la haine du passé; l'amour de l'inconnu, le mépris du péril, qui les aveuglent et les rendent plus propres à leur œuvre de destruction; il donne aux autres l'impartialité, la tolérance, une vue qui embrasse le passé, le présent et l'avenir, afin qu'ils empêchent que le bien ne soit enveloppé dans la ruine du mal, et que la vérité ne périsse avec le mensonge. Bernardin de Saint-Pierre fut de ces derniers. D'abord, de son premier mouvement et avec tout l'abandon de l'instinct, plus tard, avec les exagérations de la lutte, mais toujours avec la même constance d'opinion, Bernardin de Saint-Pierre écrivit pour l'ordre, la tolérance, l'humanité, entendues dans leur vrai et durable sens, bien différent de celui qu'avait donné à ces idées l'esprit encyclopédique. Le premier, il osa rester chrétien, et, ce qui était plus difficile, parce qu'il fallait pour cela un grand discernement social, il sut distinguer du sacerdoce opulent et corrompu, justement frappé par l'Encyclopédie, ce fonds de liberté et de fraternité chrétienne sur lequel se sont élevés et écroulés successivement tant de cultes, de sectes et de dogmatismes, dont les ruines ne l'ont pas atteint. C'est dans ce sens seulement qu'on a pu rattacher à Bernardin de Saint-Pierre tous ceux des écri-

vains de ce siècle qui ont suivi une direction d'idée analogue à la sienne. Du reste, Bernardin de Saint-Pierre n'a pas fait d'école. Outre plusieurs causes propres à son talent, à la matière de ses ouvrages, lesquels paraissaient aux uns trop savants, aux autres trop peu savants, et qui n'ont d'ailleurs ni cette forme particulière des œuvres d'imagination ni cette vie qui saisit fortement les contemporains et appelle les imitateurs, l'époque où ils furent composés, peu propice aux influences littéraires, laissait trop peu d'imaginations oisives et disponibles pour l'homme qui n'était ni général, ni législateur, ni homme d'administration, ni chef de parti.

*M. de Châteaubriand.*

Mais il est très vrai que les idées de réparation ou de conservation qui avaient inspiré Bernardin de Saint-Pierre ont fait le fond des écrits les plus originaux du commencement de ce siècle. Il est très vrai encore qu'on a suivi ses voies dans la description, et que les premiers ouvrages du plus illustre des écrivains contemporains, M. de Châteaubriand, sont chrétiens et descriptifs. Mais il n'y a pas d'héritage d'un écrivain de talent à un écrivain de génie, et l'antériorité par ordre chronologique de l'écrivain de talent n'implique pas nécessairement entre lui et l'écrivain de génie qui vient après, des rapports de maître à disciple. Quand M. de Châteaubriand écrivit le *Génie du christianisme*, le siècle rentrait dans les idées chrétiennes par le souvenir douloureux d'une société qui avait marché un moment sans Dieu, et où l'homme avait disposé de l'homme comme de sa créature. La résurrection du christianisme n'était pas l'effet des protestations d'un écrivain qui, avant le naufrage, avait eu le courage et la prévoyance de montrer la planche de salut, ni le fruit de pacifiques influences littéraires. Ce fut un immense besoin de se réconcilier avec Dieu par l'antique religion des ancêtres, celle qui s'offrait la première à l'empressement religieux des peuples, celle qui convenait le mieux à cette renaissance de la famille, un moment assurée de garder tous les membres qui lui restaient. La première gloire de M. de Châteaubriand fut d'être l'organe de cette résurrection, et d'oser chercher une grande renommée littéraire dans le christianisme, encore sur le seuil du XVIII[e] siècle, au sein d'une génération qui avait pu applaudir Voltaire venant mourir au théâtre dans son triomphe d'*Irène*. Ce qu'il y avait alors de littérature en France, ou se traînait stérilement sur l'imitation du XVIII[e] siècle, ou se casait déjà dans la flatterie, sous un homme qui paraissait promettre de l'emploi aux adulateurs et de l'enthousiasme aux poëtes officiels. Ce fut donc tout à la fois une grande marque d'originalité, de talent et d'indépendance d'esprit, que d'aller s'inspirer dans le christianisme, et de mettre la chose restaurée au-dessus du restaurateur, au moment où celui-ci croyait, en relevant le culte, ne rétablir qu'un moyen d'ordre et de discipline matérielle au profit de ses plans de despotisme. — M. de Châteaubriand ne continua ni les théories providentielles de Bernardin de Saint-Pierre ni sa manière descriptive. Il trouva au fonds de son époque, par cette pénétration propre à l'homme de génie, lequel écoute la voix de son siècle dans son propre cœur, la grande idée de son premier livre; et il inclina de la Providence de Bernardin de Saint-Pierre vers la religion des ancêtres, vers le christianisme constitué. Ces deux ordres d'idées devaient se suivre sans doute; mais la première ne donnait pas nécessairement la sagacité supérieure qu'il fallait pour trouver la seconde. Il n'y a pas eu non plus de tradition directe de Bernardin de Saint-Pierre dans les descriptions de M. de Châteaubriand, bien que tous deux aient pris le secret de leur art à la même source, la contemplation de la nature. Il recommença pour son compte les années de jeunesse de son illustre devancier; il eut aussi des goûts prématurés de solitude, des désirs de longs voyages, et toutes les rêveries

d'une enfance comprimée ; enfin, lui aussi voyagea ; mais ces analogies de jeunesse, d'éducation première, de vie errante, ne déterminèrent aucune ressemblance de talent entre les deux écrivains. Tous deux avaient bu à la même source, et y avaient trouvé l'originalité; mais il arrive que selon la diversité des esprits et des temps, là où celui-ci a bu l'espérance, l'autre ne boit que les regrets; là où tel s'est enivré, tel autre ne fait que se rafraîchir. — Entre la nature d'esprit de Bernardin de Saint-Pierre et celle de M. de Châteaubriand, dans leurs relations avec le monde extérieur, les différences étaient profondes. Le premier y apportait plus d'observation, le second plus d'imagination. Le savant se fait toujours voir dans Bernardin de Saint-Pierre; il ne peint qu'à proportion qu'il voit; il ne se passionne qu'après vérification. M. de Châteaubriand est l'écrivain qui réalise le mieux la belle définition qu'a donnée Buffon de l'imagination, cette faculté qui agrandit les sensations. Dans ses grandioses descriptions, c'est surtout l'écrivain qui intéresse, au lieu que c'est le sujet dans Bernardin de Saint-Pierre. Je ne veux point dire que M. de Châteaubriand ne soit pas exact, ni qu'il colorie avant de dessiner, car c'est particulièrement un de ses dons de ne répandre ses magnifiques couleurs que sur des contours précis et arrêtés. Mais aucun des détails dont se composent ses descriptions n'y figure pour sa valeur propre, ni pour la curiosité particulière dont il peut être l'objet, mais pour sa relation avec la grande pensée que l'écrivain a rattachée à l'ensemble : c'est pour cela qu'à côté de détails grands par eux-mêmes, on en trouve quelquefois de petits, qu'on dédaignerait ailleurs, mais qui, à la place où les a mis l'écrivain, servent de pièces principales pour faire valoir quelque contraste imposant, ou pour imprimer une forte secousse à l'esprit. On peut comprendre et aimer un paysage décrit par Bernardin de Saint-Pierre, même en en retirant la personne de l'écrivain qui nous le fait voir; mais on ne comprend pas les paysages de M. de Châteaubriand s'il n'y demeure pas de sa personne, comme le premier et le plus grand des objets de la scène, et si on ne l'aperçoit pas de tous les points du paysage, comme la tour ou la colonne ruinée qui est le génie de quelque lieu historique. C'est lui qu'on regarde dans les choses qu'il décrit. Les paysages de M. de Châteaubriand ressemblent à des tentes qu'il aurait dressées ; ils existent de cette façon (et cette façon est la plus grande) tant qu'il est là, et parce qu'il est là. Mais lui parti, ces paysages s'en vont et le suivent, comme des tentes repliées. Je ne m'étonne pas que des voyageurs qui ont repassé sur les traces de M. de Châteaubriand, et qui ont voulu se servir de ses descriptions comme de cartes topographiques, n'aient pas pu s'y reconnaître. En vérité, était-ce pour enfoncer des jalons en terre à l'usage des voyageurs qui viendraient après lui que l'illustre pèlerin a visité les deux mondes? C'est l'affaire de l'ingénieur géographe de décrire par les distances; l'homme de génie décrit par les relations morales des choses; et, puisque j'ai parlé de cartes, c'est la carte intérieure et invisible qu'il faut chercher dans les descriptions de M. de Châteaubriand, cette carte dont les grandes lignes ne peuvent pas être représentées sur le terrain, et dont les anfractures sont des idées! Nos voyageurs seraient bien empêchés s'ils visitaient, le tableau à la main, quelque grand paysage d'Italie, où Poussin, lui aussi, aurait un moment posé sa tente ou planté son parasol. — Mais la différence la plus profonde entre Bernardin de Saint-Pierre et M. de Châteaubriand, toujours en laissant chacun à son rang, ce fut pour l'un d'avoir écrit les premiers et les plus caractéristiques de ses ouvrages avant la révolution française, et pour l'autre d'avoir écrit les siens après. Le plus grand et le plus terrible événement des temps modernes s'était accompli dans l'intervalle. Une révolution qui couvrit l'Europe de ruines fécondes avait rompu toute tradition d'idées et de langage entre les es-

prits supérieurs placés au-delà ou en-deçà de l'abime. Pour les esprits communs, ils avaient bien su retrouver le fil du XVIIIe siècle, et tendre la main à Dorat pour les vers, à l'Encyclopédie pour la prose, par dessus les dix années séculaires de la révolution française. Mais de cette petite école, héritière du XVIIIe siècle, il n'y a rien à dire ici. C'était seulement pour les hommes supérieurs que la révolution française avait renouvelé les idées littéraires, et rendu inévitable une nouvelle et forte application des formes de langage consacrées par les deux derniers siècles. Ce double renouvellement fut la gloire de M. de Châteaubriand. C'étaient toujours le Dieu et la nature de Bernardin de-Saint-Pierre, mais contemplés avec des vues bien différentes, et de hauteurs bien inégales, non plus par un homme de talent qui réagissait contre la sécheresse et la stérilité de cœur de la génération encyclopédique, mais par un homme de génie qui venait de voir s'abîmer une monarchie de huit siècles sur un million de cadavres. En 1784, Bernardin de-Saint-Pierre oppose à des idées qui vont enfanter une révolution, mais qui ne sont encore qu'à l'état de théories, quelque peu outrecuidantes, des mœurs pastorales, des rêves de bonheur social par les sentiments religieux, l'amour de la nature et le devoir, des sociétés modèles, des Arcadies. Il insurge les champs contre la ville, les jardins contre les salons, et répond le plus souvent à de l'esprit sur la philosophie par de l'esprit sur Dieu et la nature; beaucoup de petites arrière-pensées grimaçantes se mêlent à beaucoup d'illusions touchantes et d'espérances élevées. Ces alternatives influent sur le style de Bernardin de-Saint-Pierre, dont quelques parties, écrites de cœur, sont marquées d'une véritable nouveauté, et dont quelques autres, dictées par une sensibilité d'opposition, ne sont que le style de l'Encyclopédie retourné, un style mou, décoloré, plein de négligences, quelquefois trop physique, comme celui de l'Encyclopédie était trop métaphysique. Je retrouve souvent dans le solitaire d'Essonne la langue usée des salons du baron d'Holbach. La manière de Bernardin de-Saint-Pierre se ressent de sa position d'écrivain intermédiaire, jeune homme et homme mûr dans un siècle qui finit, vieillard au siècle suivant : il crée moins qu'il n'ouvre la voie à des créations nouvelles. Il entrevoit, il indique ce qui va se faire. Si ses plus beaux élans sont du XIXe siècle, le train ordinaire et l'habitude de son style sont du XVIIIe. Il y a dans cet écrivain, d'ailleurs si éminent, quelque chose d'équivoque et d'indécis qui explique peut-être pourquoi sa gloire n'est pas en proportion de son talent. On ne le reconnaît pas comme du XVIIIe siècle, et on ne l'avoue pas encore pour le XIXe siècle. Il semble à beaucoup rompre la chaine, tandis qu'en réalité sa gloire est de lier les deux époques, et d'avoir été tout ce qu'il pouvait être, trop supérieur pour cheminer dans le troupeau des encyclopédistes, mais trop près d'eux pour n'être pas atteint de leur défauts. — Dans M. de Châteaubriand, Dieu et la nature ne sont plus les deux sujets d'une thèse antiphilosophique, ni deux pièces d'échiquier qu'on pousse en avant contre des pièces rivales dans une sorte de jeu, dont aucun des joueurs ne prévoit la fin terrible. L'illustre écrivain, assistant à d'immenses ruines, dans l'âge où toutes les choses ont un air de jeunesse, et où il semble que rien autour de nous ne doive mourir, fut saisi d'un doute prématuré, et d'autant plus douloureux, sur tout ce qui est de l'homme, et il se retourna vers les deux pôles immuables, Dieu et la nature, pour y trouver un sol qui ne se dérobât pas sous ses pieds. Une tristesse solennelle, le découragement dans la fleur de la jeunesse, d'autant plus amer et plus profond qu'il avait pris avant le temps la place des espérances; une imagination qui ne se déployait à l'aise qu'au milieu des ruines ou dans les solitudes vierges des pas de l'homme, sur des tombeaux ou dans des forêts primitives, comme pour avoir moins d'intermédiaires entre Dieu et elle; nulle

distraction, nulle curiosité d'amateur possédant à demi quelque science naturelle, rien de petit dans ces contemplations, tantôt ardentes et ironiques, tantôt calmes, mais jamais sans tristesse, et toujours avec le bruit, dans le lointain, des catastrophes de la patrie de ces réparations sans la liberté que M. de Châteaubriant fuyait dans les déserts du nouveau monde et sur les chemins de Jérusalem; des sentiments chrétiens quelquefois vifs et naïfs, comme ceux des ames simples et des enfants, quelquefois exagérés, comme pour s'armer par un surcroit de foi légèrement factice contre le doute qui venait aussi de ce côté-là, quelquefois chancelants, comme s'il avait cru par momens que l'homme communique sa mortalité même à des institutions divines; plus de préoccupation de la misère de l'homme que de sa grandeur, comme dans Pascal et Bossuet, ses ancêtres directs, et un triste et amer plaisir à l'écraser sous ses propres ruines, à l'insulter de son néant; voilà ce qui fit que les premiers ouvrages de M. de Châteaubriand n'affectèrent personne médiocrement. Idées, langage, tout y était nouveau. Les demeurants du XVIII[e] siècle réclamèrent par la plume vive et sensée de Marie Chénier, contre les vigoureux défauts et les excès d'imagination du jeune écrivain : mais il ne leur fut pas permis d'accueillir le *Génie du christianisme*, les *Martyrs* et l'*Itinéraire*, comme Buffon demandant ses chevaux ou comme Thomas, bâillant à demi, avaient accueilli *Paul et Virginie;* aucun ne fut froid ni en bien ni en mal, même dans la société officielle, où les dédommagements de l'empire avaient affaibli les souvenirs des maux passés, et où la tristesse religieuse du jeune écrivain risquait de ne rencontrer que des douleurs guéries, et déja l oubli des morts qui avaient fait des positions si douces aux survivants. Quant à cette autre société qui est la plus nombreuse, qui a la plus forte part dans tous les maux publics, mais où n'arrivent pas les dédommagements, elle fut profondément émue. Toutes ces familles pour qui se rouvraient les églises, tant de mères qui avaient tremblé pour leurs époux, et qui allaient trembler bientôt pour leurs fils, tant de cœurs atteints d'un trouble irréparable, pareils à ces malades auxquels il est resté de quelque dérangement intérieur, souvent d'une grande douleur domestique, un tremblement irrésistible, et dont le corps continue de frissonner même quand leur ame est calmée ou assoupie, tant de souffrances si diverses que tout le repos et bientôt toute la gloire de l'empire ne suffisaient pas à distraire, s'associèrent à la pensée de l'illustre jeune homme, et remontèrent avec lui aux deux sources de consolations où il était allé s'inspirer, Dieu et la nature, image visible de Dieu. On trouvait un charme singulier dans cet aveu de l'abaissement de l'homme, sous la plume d'un homme supérieur; et cette tristesse même, dans un écrivain qu'on savait si jeune, et destiné à tant de gloire, cette tristesse si différente de la lassitude ironique d'un vieillard qui serait dégoûté de tout, et qui voudrait associer tout le monde à sa mort, consolait les esprits au lieu de les flétrir, et relevait les ames par ce qui, d'ordinaire, les abat. C'était comme Bossuet, lorsque par ses foudroyantes paroles sur les dépouilles des hommes illustres, et par ses holocaustes de toutes les grandeurs fragiles de la terre à la grandeur de Dieu, il enflammait les successeurs des Turenne et des Condé du désir de conquérir un néant qui valût qu'un pareil prêtre en offrit le sacrifice à Dieu. — Les noms de Pascal et de Bossuet ne me sont pas revenus ici sans dessein, ni par cette habitude involontaire de l'esprit, qui compare entre eux les grands écrivains par l'admiration plutôt que par un sentiment réfléchi de leurs analogies : c'est qu'en effet, il faut remonter à Pascal et à Bossuet pour trouver la tradition des pensées et de la langue de M. de Châteaubriand. Malgré de profondes différences, et quoique on sente bien qu'entre ces hommes illustres il a dû y avoir un grand intervalle, durant lequel la

langue a souffert, le style de M. de Châteaubriand est plus près du XVII^e siècle que du XVIII^e. On dirait que, saisi, au sortir de l'enfance, par ces grands écrivains, dont les livres lui apprirent la langue des expériences et des tristesses, par où il devait passer lui-même au moment où, jeune homme, il allait ouvrir les livres du XVIII^e siècle, la révolution les lui ait fait tomber des mains, et que la violence ou l'atrocité des événements l'aient détourné de lire des écrivains que la passion de toutes les classes écrasées en rendait responsables. Alors, commençant lui-même sa vie orageuse, et voyant de ses propres yeux toutes les misères de l'homme accumulées, et tant d'exemples de ce néant que Pascal et Bossuet ont craint d'autant moins d'approfondir qu'ils avaient plus de foi dans *celui* qui de ce néant même fait sortir l'immortalité, il serait entré naturellement dans les voies de ces grands hommes, et aurait parlé leur langue comme la seule qui lui fût connue et comme la seule éternelle, puisqu'elle tirait sa grandeur de l'éternité de la misère de l'homme. La corde des douleurs chrétiennes vibra de nouveau sous une main inspirée. Les mêmes tendances dans les pensées ramenèrent les mêmes images dans le style. La langue ne fut ni trop abstraite, comme dans les écrits des encyclopédistes, ni trop concrète, comme dans Bernardin de Saint-Pierre, ni écourtée, comme pour la polémique; elle offrit de nouveau un admirable mélange d'abstractions précises et d'images tirées des sens, ces deux éléments dont l'équilibre est la perfection même du style, étant l'image d'un autre équilibre entre les deux natures de l'homme, l'ame et le corps. Cette langue, en cessant d'être un instrument de polémique, reprit les formes amples et variées de l'art désintéressé, et, à la différence de celle du XVIII^e siècle, qui cherchait à s'étendre du côté de la foule, et à faire son chemin au milieu de toutes les inégalités d'intelligence et d'éducation, elle s'appropria au goût des esprits cultivés, et préféra la clarté qui aide la réflexion à celle qui l'épargne. L'un des dédommagements du despotisme de Napoléon, c'est qu'il n'y eut d'abord aucune souffrance publique assez criante, aucune pensée nationale assez froissée, pour qu'un écrivain supérieur pût être tenté du périlleux honneur de s'en faire l'organe, et de vouer son génie au bien public. M. de Châteaubriand fut donc préservé de la polémique qui tue l'art, et il replia sur lui-même, au profit de ses méditations intérieures, cet esprit particulier d'indépendance qui, à une autre époque, et quand sa gloire littéraire était faite, devait lui inspirer les plus belles pages de la presse du XIX^e siècle. C'est ainsi que toutes les causes à la fois concoururent à lancer et à soutenir ce beau génie dans sa vraie voie, et qu'il fut donné à M. de Châteaubriand de renouveler au commencement du XIX^e siècle, dans des idées analogues, les merveilles de la langue de Pascal et de Bossuet. — J'ai parlé de différences entre M. de Châteaubriand et ses deux illustres devanciers, et il faut bien que j'indique la plus forte et la plus sensible. Que les admirateurs de M. de Châteaubriand ne craignent pas une remarque chagrine. Nul ne le lit avec des yeux plus éblouis, avec une ame plus remuée que moi; et, s'il est vrai que la contemplation de ce beau génie m'ait fait écrire quelques pages approuvées, c'est qu'apparemment mon cœur et ma conscience menaient ma main. Pénétré pour M. de Châteaubriand d'une admiration où il me permet de mêler de l'affection, incapable peut-être de le comparer rigoureusement avec aucun autre écrivain de sa sphère, à cause du charme infini de tant de choses qui me prennent par leur relation avec l'époque où je vis, et dont je ne sais ni ne vois ce qui pourra périr, je dois pourtant à la vérité qui a inspiré ce travail une remarque d'autant moins téméraire qu'elle ne porte pas sur le plus ou le moins de génie, mais sur un désavantage général qui pèse sur les derniers venus dans un art, de quelque génie qu'ils aient été doués. Je veux parler d'un certain air d'apprêt que

les beautés communes à Pascal, à Bossuet et à M. de Châteaubriand semblent avoir dans le dernier, et n'ont point dans les deux premiers. Qu'on n'exagère pas ma pensée, et surtout qu'on ne s'étonne pas de toutes mes précautions; elles ne sont que de la bienséance et du respect de soi dans qui parle de si bas à un homme placé si haut, dans un pieux disciple qui ose juger son maître. Cet air d'apprêt n'est-il pas inévitable? On ne vient pas impunément le dernier dans un art épuisé, après deux siècles où presque toutes les idées dont l'expression durable n'appartient qu'aux hommes de génie se sont incorporées en quelque manière dans les formes de langage les meilleures, les plus appropriées, non seulement au génie particulier et à la langue d'un pays, mais à l'intelligence générale de l'homme. On ne se fait pas naïf à son gré, même en s'enfonçant dans les solitudes; car la science vous y poursuit, vous-même qui aviez espéré vous y dépouiller de tout le vieux monde, et qui croyiez mettre votre ame nue entre les mains de Dieu interrogé sans témoins au fond des déserts; la science, qui a pénétré le mystère du travail, qui, ne pouvant analyser l'inspiration, l'a dominée du moins par les conditions qu'elle lui a faites; la science, qui dit à quel titre on a du génie et qui ne se trompe point; la science, qui a fait les règles d'après les chefs-d'œuvre des écrivains supérieurs, vos pareils, et d'après toutes les exigences de raison, de goût, d'enthousiasme, qu'ils ont satisfaites; la science, à laquelle il suffit de bien connaître les dispositions du plus humble lecteur pour établir avec une autorité absolue les devoirs d'un écrivain qui aspire au titre de grand; car tout ce qui de l'écrivain ne passe pas dans le lecteur, qui est la matière même de sa gloire, est nul et non avenu, et c'est seulement parce qu'il y a une oreille qui l'entend, qu'il y a un tonnerre; la science enfin, qui distingue ce qui doit vivre de ce qui doit périr, qui détermine quelles sont les nouveautés de bon aloi, comment on innove dans une langue sans l'altérer, comment tous les grands écrivains d'une nation ne sont que le même écrivain sous plusieurs faces. Or, cette science, l'homme de génie lui-même n'y échappe pas. Il l'a, il la porte en lui, il l'applique aux œuvres de ses devanciers; et, sauf la différence du mieux dire, il les juge comme le critique ordinaire, en vertu des mêmes lois, au nom des mêmes idées que nous, à notre tour, nous invoquerons pour le juger lui-même. A l'époque où M. de Châteaubriand a paru, il n'était plus possible, même à un écrivain supérieur, d'écrire quoi que ce soit qu'il ne sût pourquoi il l'écrivait, et pourquoi d'une manière plutôt que d'une autre, et, sauf les illusions de l'homme sur son œuvre, quel effet il voulait produire. La science critique était si étroitement liée alors au génie que le premier ouvrage de M. de Châteaubriand fut un mélange d'inspiration et de critique où nos pères admirèrent, au milieu des pages les plus poétiques, des jugements littéraires d'une justesse exquise, dans lesquels l'auteur donnait, comme malgré lui, le secret des grands effets qu'il allait produire, en partie par sa force propre, en partie avec la connaissance théorique qu'il en avait acquise dans ses devanciers. Or, ne serait-ce point par cette connaissance même, sans cesse attachée à l'inspiration de l'écrivain, comme la conscience l'est aux actions, qu'il y a sur la fin des littératures cet air d'apprêt dans les plus grandes beautés du style? Cela ne se voit-il pas, dans M. de Châteaubriand, par la nature de ses beautés, toujours préparées pour l'imagination du lecteur, et par la place même qu'elles occupent dans le discours, où, bien qu'innombrables et répandues dans toutes les parties, les plus frappantes sont pourtant réservées pour les endroits de choix? D'où vient que beaucoup de beautés de Pascal et de Bossuet échappent à ceux qui les lisent aujourd'hui? N'est-ce point parce que ces grands hommes, écrivains à une époque où l'art avait encore tout l'abandon de l'instinct, ne donnaient d'attention critique qu'à l'ensemble du discours, et

n'en disposaient que les principales pièces, s'abandonnant pour le détail au mouvement naturel de l'esprit, plaçant indifféremment leurs beautés aux endroits où la pensée les avait portées, et au milieu de phrases très simples, dont l'abandon n'était point calculé pour le contraste? Toutefois, cette indifférence n'en dérobait aucune au public de leur époque, lequel avait dans ses impressions le même naturel que ces grands hommes dans leurs ouvrages. Aujourd'hui, le public, livré à toutes les contradictions de l'esprit de critique, blasé par la science, impose des procédés et comme des modes aux talents les plus spontanés. M. de Châteaubriand, au XVII<sup>e</sup> siècle, n'aurait pas eu d'imitateurs, espèce qui vit des défauts éclatants, et qui n'imite des écrivains que leur manière, parce qu'il aurait écrit comme les grands hommes de ce temps-là, avec la simplicité des enfants dans un art consommé. Bossuet, au XIX<sup>e</sup> siècle, aurait certainement des imitateurs qu'il serait peut-être forcé, lui aussi, de désavouer et de châtier, dans quelque page vengeresse, comme des enfants qui déshonorent leur père, parce que Bossuet aurait fait de sa grandeur même une manière et comme une habitude de la main, et que le troupeau aurait cru se donner son génie en en copiant maladroitement l'appareil. — Je ne pèse pas de grandes renommées, je ne distribue pas de rangs, à Dieu ne plaise! ma main tremblerait, et toute ma foi dans les principes que je professe après mille autres, et pour cela même plus fermement, cette foi d'autant plus forte que je l'ai contre moi-même, car elle m'exclut tout le premier du cercle étroit auquel je réduis les vrais élus de l'art, cette foi se troublerait s'il fallait dire lequel de ces grands esprits il sera le plus glorieux d'avoir été. Mais je n'ai pas pu méconnaître une loi de l'esprit humain, ni me soustraire à une remarque utile sous le point de vue de l'enseignement, le seul qui, après tout, soit digne de préoccuper la critique; car, à quoi nous servent les grands écrivains, ces rois de la pensée, si ce n'est à conduire et à gouverner nos intelligences; et à quoi sert la critique si elle n'indique, parmi ces rois, quels sont les plus légitimes? Mais, pour les grands écrivains eux-mêmes, qu'importent nos théories? Qu'importe pour Tacite qu'il n'ait pas écrit du même style que Cicéron et Salluste? — Je ne sais pas quelle fortune l'avenir réserve à l'écrivain, mais il semble que M. de Châteaubriand les ait toutes traversées et épuisées, son honneur et son génie saufs. Il a été, au commencement, comme les écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle, ne rêvant pas de plus belle gloire que celle des écrits durables. Plus tard, il a eu la fortune des écrivains du XVIII<sup>e</sup>, une grande autorité morale, et une plume qui fit ombrage à une épée victorieuse du monde: plus tard encore, il est devenu ministre, ambassadeur; il a gouverné, fait des lois, signé des traités. Éloigné bientôt par l'intrigue, il s'est fait chef de parti, journaliste; et, dans une vacance de son talent littéraire, il a fondé un art nouveau, la polémique politique. Enfin, la vieille royauté étant tombée, et la révolution de juillet n'ayant pu lui offrir d'acceptable qu'une ovation populaire, il est rentré dans son art, et il a voulu finir, comme il avait commencé, par la gloire des écrits durables. Et en vérité, bien qu'il ait laissé les plus beaux modèles de langage politique, et que l'écrivain, devenu homme de gouvernement, n'ait pas relâché sa plume, il est heureux qu'une grande incapacité pour l'intrigue et la flatterie l'ait fait arriver tard aux affaires, et l'en ait retiré tôt, et que, sachant tant de choses, même l'art de rédiger des dépêches-modèles, M. de Châteaubriand ait ignoré celui de se maintenir au pouvoir par les petits moyens et de se faire pardonner son génie par sa souplesse. Il est heureux qu'au début de sa carrière, une part dans la fortune de Napoléon ne l'ait pas tenté, et que plus tard, sur le seuil d'une verte vieillesse à l'âge où Bossuet écrivit l'oraison funèbre du prince de Condé, M. de Châteaubriand, ne pouvant ni servir la révolution de juillet, ni la combattre, se soit enfermé irré-

vocablement dans sa gloire littéraire. Ses mémoires nous raconteront, dans un langage marqué de toutes les nuances et de tous les progrès d'un talent que l'Europe admire depuis trente ans, cette vie si grande et si ballottée, qui, dans toutes ses vicissitudes, fut ancrée à deux choses, un honneur intraitable, et l'amour de la gloire, même au prix de la pauvreté. Ce livre-là sera le chef-d'œuvre de M. de Châteaubriand, si le chef-d'œuvre d'un écrivain est l'ouvrage où il a été le plus vrai avec lui même, vrai toujours et en toute occasion, pour lui et contre lui, comme l'est une conscience qui s'interroge sans témoins; un livre où rien n'a été forcé pour le point de vue du moment, et où l'homme privé est toujours le spectateur désintéressé, et quelquefois le censeur équitable de l'homme public. J'ai eu l'occasion de dire ailleurs par quelle faveur inappréciable j'avais pu lire en manuscrit une partie de ce chef-d'œuvre, et quelle impression profonde m'en était restée. Figurez-vous Saint-Simon, gouvernant son esprit et son incomparable langue avec l'art de M. de Châteaubriand.

*Conclusion.*

Ici doit s'arrêter mon travail. La pensée qui me l'a fait écrire ayant été de rattacher à quelques noms incontestables la formation, le progrès, le point de perfection, et les dernières grandes modifications de la littérature française, j'ai dû le terminer par le dernier de ces noms incontestables, par celui de M. de Châteaubriand. Ce n'est pas pour lui rendre un vain hommage que je clos par son nom cette liste glorieuse, c'est que je ne vois pas qu'aucun écrivain plus jeune ait eu ou doive avoir la gloire d'innover avec tant d'éclat dans la tradition. Seul, d'ailleurs, M. de Châteaubriand est hors des disputes des hommes. Admiré même des vieillards, qu'il a convertis à sa gloire; proclamé en France et hors de France le plus grand prosateur du XIX$^{e}$ siècle, pouvant voir d'un même regard ceux de son âge qui n'ont pas cessé de le reconnaître, et leurs fils, qui se demandent comment, avant qu'ils fussent nés, il a connu et exprimé tous les malaises réservés à leur génération, et, entre ces vieillards et leurs fils, toute une génération d'hommes arrivés à l'âge mûr, et déjà pères d'adolescents dont les premières admirations sont pour lui, M. de Châteaubriand peut seul prétendre à personnifier une grande époque de la littérature française, et c'est pour cela que j'ai dû m'arrêter à lui. — Au reste, si cet écrit demande une conclusion, cette conclusion ne pouvant être qu'un jugement très court sur les contemporains, je la donnerai volontiers; car, outre qu'en ce genre ma réputation de témérité n'est plus à faire, je sais que je ne risque pas de me manquer à moi-même, ni de ne point paraître estimer assez ceux-mêmes que j'ose critiquer. Mais ce jugement ne peut être qu'une impression très générale et très sommaire, et par cela même très controversable. Ailleurs, et à l'occasion de noms propres, j'ai donné quelques unes des raisons de détail qui ont contribué à former mon opinion sur l'ensemble : ces raisons ne seraient pas de mise ici, dans un écrit que j'ai tâché de faire plus philosophique qu'agressif. Enfin, je ne dirai point les noms, ce qui sera tout à la fois une omission convenable et une sorte d'hommage rendu à des écrivains que je crois assez nommés par la seule indication des genres où ils se sont rendus célèbres. — Sans m'arrêter à la littérature dite de l'empire, dont les seuls bons ouvrages, ceux de M$^{me}$ de Staël et de Benjamin Constant, furent des inspirations de liberté, je vais droit à la littérature proprement contemporaine, à celle qui est née, sous la restauration, du double mouvement des idées libérales et de l'étude des littératures étrangères, venues, un peu en conquérantes, à la suite des baïonnettes étrangères. — C'est peut-être à cette origine même que notre littérature doit quelques-unes de ses beautés et tous ses défauts. Au mouvement des idées libérales, elle a dû cette hauteur et cette impar-

tialité jusque là inconnue qui marquent les bons ouvrages d'histoire, de philosophie et de critique dont s'honorera notre époque; à l'étude mal comprise des littératures étrangères, elle aura dû cette incroyable altération de l'esprit français, tout à coup détourné des idées pratiques vers je ne sais quel ordre de pensées d'exception et de menues rêveries transplantées de l'étranger sur un sol qui les repousse. S'il est une vérité établie par ce travail, c'est que la langue française n'a jamais été mieux parlée ni mieux écrite qu'aux époques où elle a été le plus pure de toute imitation étrangère, et réciproquement jamais plus mal parlée ni plus mal écrite qu'aux époques où les guerres, les mélanges de peuples, la supériorité momentanée des civilisations étrangères y ont introduit des imitations, soit du génie particulier, soit de la langue des peuples dominants. Et pour ne parler que de deux époques où ce double fait se manifeste avec une évidence irrésistible, mettons les beaux temps de Louis XIV en regard des quinze années de la restauration. Sous Louis XIV, toute influence étrangère a cessé. La littérature espagnole, qui a fait faire au grand Corneille tant de mauvais vers parmi tant d'admirables, a perdu tout crédit: que dis-je, la langue française s'est assise sur le trône d'Espagne, dans la personne de Philippe V. L'influence de l'Italie est passée depuis long-temps, avec sa gloire. Sa longue décadence politique, sociale, littéraire, commence; ses jours de grandeur orageuse, de poésie et de prose si sensées, dont on négligeait les chefs-d'œuvre pour les subtilités de Pétrarque et les concetti du Marini, sont évanouis, l'Italie, au XVII[e] siècle, est descendue dans la tombe. En ce moment unique, notre langue s'épure de tout alliage étranger, se retire en elle-même, se donne une constitution, se distingue tout d'abord des langues étrangères qui, pour ne pas embarrasser le plus mince talent de règles difficiles, se condamnent à être éternellement flottantes, éternellement recommencées. Regardons maintenant l'époque de la restauration. Avec les étrangers que le malheur de la guerre amène dans notre patrie, arrivent les littératures étrangères, lesquelles sont accueillies, vantées, recommandées par la critique, comme pouvant rompre utilement la raideur inflexible de la nôtre, et la renouveler par des importations heureuses. Mais qu'avons-nous gagné à ces importations? Quel fruit nous est resté de cette insurrection, au nom de je ne sais quelles libertés de la pensée antérieures et préexistantes aux langues, contre l'utile despotisme de la nôtre, despotisme fondé ou subi par tous nos grands écrivains, et qui n'a pas empêché leurs différences? C'est de ce jour-là que datent les langues individuelles et les publics particuliers pour les apprendre et les applaudir; c'est de là que nous sont venus tant de Byrons manqués, et tant de lakistes qui n'ont jamais vu de lacs, et tant de drames Shakspeariens, avec le *moi* littéraire, si superbe et si odieux, qui méprise les grands ancêtres, et n'admire que ceux qu'on ne lit plus, afin de rester seul sur les ruines de toutes les vieilles gloires. Hélas! de même que la littérature monumentale du XVII[e] siècle fut le noble ouvrage de la France de Louis XIV, un moment maîtresse de l'Europe, et s'y maintenant encore par la langue, alors même qu'elle y perdait du terrain par la guerre, faudra-t-il dire que ce grand désordre d'esprit des dernières années a été le triste ouvrage de la France se rachetant de l'Europe victorieuse au prix d'une rançon d'argent et de liberté! —Toute notre littérature d'imagination, poèmes, drames, romans, soit en vers, soit en prose, offre, à l'exception des chansons de Béranger, des marques de cette sujétion aux littératures étrangères. La langue française, dont la gloire est d'avoir produit la plus noble et la plus exacte idéalisation de la vie pratique, cette langue du sens commun et de la raison universelle, a été forcée de s'aiguiser ou de s'obscurcir pour rendre les excentriques rêveries de l'Angleterre et de l'Allemagne, et a passé sous le joug des

nations que nous avions vaincues. Et on n'a pas senti l'absurdité d'enlever à leur vraie patrie des idées qui y trouvent, pour leur nuages et leur pénombre, des langues sans règles absolues, ouvertes à tous venant, pour les transporter dans une langue constituée, exclusive, sacrée en quelque sorte, où l'originalité n'est possible que dans le cercle fatal des convenances reçues. — Aussi, pour rester français, tout en s'inspirant de l'étranger, les écrivains ont-ils imaginé d'exprimer dans un certain style arrêté et systématique des idées qui ne vivent que de la facilité et du relâchement des langues flottantes où elles naissent naturellement; mélange monstrueux où ne se sont reconnues ni les littératures imitées ni la littérature imitatrice. Le plus illustre de nos poètes a regretté publiquement que notre langue ne lui permît pas d'écrire les ballades de Gœthe, lui qui doit peut-être ses plus durables ouvrages à un moment de respect instinctif et solitaire pour cette langue qu'il accuse de pauvreté, et qui lui a été si libérale toutes les fois qu'il lui a demandé, pour des idées d'une mélancolie sensée et éternelle, des vers pleins de nouveauté, de fraîcheur et de nombre, tels que les eut écrits Racine, arraché à ses croyances par 25 ans de révolution, et n'en ayant gardé que le vague besoin d'y revenir. Un autre poète, qui n'a pas lassé encore les espérances, pas même les miennes, dont j'ai montré ailleurs la sincérité, à la manière des honnêtes gens, s'agite dans ce mariage impossible d idées et de conceptions exotiques, avec une langue qui prétend à la transparence et à la force de relief du XVII^e siècle, et s'use, j'en ai peur, à ce travail, lequel est du moins un hommage à nos traditions françaises sur la supériorité du style, et l'erreur d'un homme qui n'est pas né médiocre. Ce même poète, dans ses drames, où l'on sent une certaine force d'exécution qui lui est propre, a fait la faute de ne voir et de n'aimer dans les théâtres étrangers, dans Shakspeare, dans Gœthe, que les différences par lesquelles ces grands hommes sont Teutons ou Bretons, plutôt que les ressemblances par lesquelles ils sont nos grands hommes à tous, et les excentricités de l'époque et du climat plutôt que les choses de la vie universelle, et les singularités indigènes de leur langue plutôt que ces belles et imposantes analogies de clarté, de précision, de couleur vraie, qu'ont toutes les langues entre les mains des écrivains supérieurs, quand elles expriment des vérités de tous les temps. Le même poète encore, et ce n'est pas une petite gloire pour lui d'échouer dans tout avec talent, le même poète dans un roman, qu'il faut admirer avec restriction, a encore recherché les différences plutôt que les ressemblances, et préféré l'exception, où les plus médiocres peuvent atteindre, à la donnée commune, qui est celle de tous les écrivains supérieurs, lesquels ne sont supérieurs que parce que seuls ils savent dire ce que tout le monde sent. C'est surtout dans ce goût pour l'exception que s'est montrée l'imitation de l'étranger, auquel il semble, en vérité, que nous ayons donné en tribut, outre les millions de 1815, nos talents les plus vigoureux et les plus pleins de promesses! La plume toute française d'une femme, qui, à la différence de M^me de Staël, ne déploie un talent viril que dans des idées de femme, nous donnera le roman du XIX^e siècle, le jour où son sujet sera digne de son talent, et où elle appliquera son instinct supérieur d'observation et sa belle langue, soit à des situations de la vie plus générales, soit du moins à des exceptions embrassant plus de personnes. Elle n'est encore que l'écrivain d'une époque; il faut qu'elle songe à ceux qui la liront à distance, sans cette clé des préoccupations contemporaines, qui donnent à mille détails une vie qu'ils perdront plus tard. — Je n'indique parmi les auteurs que les plus éclatants et les plus féconds. Il en est d'autres, dans le roman et le drame qui, plus rares et plus travaillés, hommes d'étude et d'analyse, poursuivent curieusement dans les replis du cœur toutes les nuances de ces souffrances délicates et de ces douleurs tenues cachées par je

ne sais quelle jalousie de ceux qui en sont atteints. Ces auteurs-là, sans doute, ont un peu, comme les premiers, la maladie de l'exotique et de l'exceptionnel, mais avec la chance de plus ou plus prochaine de s'en guérir, soit par l'effet d'une renommée plus modeste, qui ne les lie pas à des défauts prônés et imités avec éclat, soit par des habitudes de travail plus recueillies et plus désintéressées, qui ramènent toujours les esprits de quelque valeur de l'exception dans le sens commun, et des langages factices dans la langue naturelle. La littérature du XIXe siècle a de belles espérances de ce côté-là.—Mais elle a plus que des espérances, elle a déjà de beaux fruits dans quelques ouvrages en prose, soit d'histoire, soit de philosophie et de haute critique, et, en général, dans tous les genres de littérature pratique et positive. L'histoire qui discute, l'histoire qui démêle les relations réciproques des gouvernements et des peuples, l'histoire des affaires, en un mot, compte de beaux livres écrits par des hommes politiques diversement jugés pour leur conduite au gouvernement, mais universellement admirés pour leur talent. L'histoire qui raconte, qui peint, qui fait revivre les morts, qui ressuscite les passions et les caractères, qui remplit par des analogies tirées de la connaissance générale de l'homme les lacunes des monuments historiques, a été presque créée en France, par un homme qui y a perdu la vue : malheur immense! dont l'art pourtant se console, d'abord parce que l'illustre aveugle n'a rien perdu de son talent, et parce que nous devons peut-être à ce malheur l'exemple du seul écrivain de notre époque qui ne soit qu'écrivain, et qui n'ait pas été tenté de devenir moins que cela. La philosophie a inspiré d'admirables pages à un homme qui doit à son pays une histoire de toutes les philosophies, et qui ne lui a donné jusqu'ici que des morceaux à la rareté desquels on oppose involontairement les souvenirs de la fécondité et de la magnificence du professeur. Un autre a fait de la critique littéraire un genre particulier et nouveau d'histoire, où, à l'occasion des livres, les hommes sont peints et jugés, et à l'occasion des hommes, les temps où ils ont vécu, véritable histoire des nations par les littératures et des sociétés par l'esprit, que le célèbre critique a parlée avant de l'écrire, et qui, en s'enrichissant de toutes les qualités d'une révision sévère, en a retenu quelques-unes de l'improvisation. Un prêtre illustre, mêlant la foi et la liberté, le catholicisme romain et la démocratie, a retrouvé, dans des pages honorablement contradictoires, la voix d'Isaïe, pour exterminer et maudire, et celle de l'Évangile, pour bénir et consoler. Dans la presse politique, des hommes plus jeunes ont défendu, dans des camps ennemis, les idées les plus opposées dans un langage excellent ; un entre autres que tout le monde désigne, la plus chère de toutes nos espérances, l'honneur de la presse dans ces cinq dernières années, qui l'a soutenue à la hauteur où l'avait élevée M. de Châteaubriand, et à qui aucune loi n'empêchera d'être un historien de premier ordre. — Certes, malgré mes réserves, que l'espèce des admiratifs va trouver chagrines, elle qui a un palais qui s'accommode mieux de la quantité que de la qualité, voilà de quoi nous glorifier tous, admiratifs et critiques, de l'époque où nous vivons! Même dans la partie de notre littérature contemporaine où l'art nous paraît avoir souffert, et où les acquisitions ne compensent pas les pertes, même dans cette maladie d'exotisme et d'imitation qui nous travaille, il n'y a pas du moins la plaie de la médiocrité; et s'il est vrai que dans les ouvrages de littérature pratique nous soutenons notre grande langue dans les voies qui lui ont donné l'empire des esprits cultivés dans le monde moderne, il ne l'est pas moins que, dans les ouvrages d'imagination et de poésie, notre décadence même est encore la seule littérature de l'Europe contemporaine.

NISARD.

§ V. — Histoire de la philosophie.

Une des plus grandes illustrations de la France, c'est sa philosophie. Produit éclatant d'un génie fort et net, elle a puissamment réagi sur ce génie, elle en a fécondé la lucidité, en a rehaussé la noblesse, et lui a donné cette langue admirable de propriété et de clarté qui peut faire l'orgueil de la nation, puisqu'elle a fait la conquête du monde. Par cette langue, dont la belle et chaste régularité est une des œuvres de la philosophie, la philosophie a pénétré dans la pensée nationale, de la pensée dans les mœurs, des mœurs dans les institutions. Cette raison publique, ce bon sens et ce bon goût qui constituent le gouvernement moral de la France, c'est la philosophie sous sa forme populaire. Et la philosophie du pays, à toutes les époques, a porté ce cachet de bon sens et de raison. Sans doute elle a eu ses éclipses et ses humiliations; sans doute elle a payé son tribut à la grande loi du développement humain, aux chances variées de cette lutte entre la lumière et les ténèbres qui constitue l'histoire du monde moral, comme elle constitue l'ordonnance du monde physique; elle a passé par ces laborieux tâtonnements de l'intelligence qui nous révèlent, avec le secret de nos facultés, celui de nos forces: mais du moins jamais le génie de la nation ne s'est démenti lui-même; rarement il s'est arrêté aux spéculations stériles, plus rarement encore il s'est plu dans ces régions obscures ou fantastiques qu'ont créées ailleurs les hallucinations de l'entendement, et qui provoquent de vaines extases plutôt qu'elles ne nourrissent de ravissantes contemplations. Notre philosophie, à de rares exceptions près, a toujours eu le bon sens de s'attacher aux plus grands et aux plus positifs parmi les intérêts humains ou sociaux, à l'éducation, à la morale, à la religion, à la politique, à la législation. Tels ont été surtout les sujets de ses méditations depuis le moment où elle est devenue elle-même, libre et vraie. C'est là ce qui la distingue de toutes les autres philosophies, de celle de l'Allemagne, sublime rêveuse qui dédaigne d'entrer dans les doctrines politiques, dans les institutions sociales, et qui, si belle et si riche qu'elle soit, a souvent encore tous les inconvénients d'un péril dans le pays; de celle de l'Écosse et de celle de l'Angleterre, qui, ni l'une ni l'autre, n'ont eu besoin de former les mœurs et de préparer les libertés nationales, sorties plutôt de ces libertés qu'elles ne les ont enfantées. — En effet, ce que chez nous la philosophie fait depuis trois siècles, ailleurs n'a pas été accompli par elle. Distinguée, à ce titre surtout, des doctrines étrangères, la philosophie française, hospitalière comme le pays même, a pourtant accueilli ces doctrines et s'est laissé féconder par elles à toutes les époques; mais ce qu'elle a reçu, elle l'a toujours fait sien; à toutes ses opinions elle a toujours imprimé le cachet de son génie; elle a fait peu de soumissions et beaucoup de conquêtes. Hospitalière pour l'étranger, elle a été hospitalière aussi pour les diverses parties du pays. Si elle a eu son centre au cœur du royaume, elle y a toujours accueilli avec une égale facilité, avec un orgueil maternel, ce qui s'est manifesté de grand dans le sein de toute la nation. Montaigne, La Boëtie, Charron, Descartes, Gassendi, Montesquieu, nés hors de Paris, ont eu leur patrie à Paris. D'un autre côté, malgré la divergence fondamentale de leurs systèmes et malgré la liberté qu'ils n'ont cessé de réclamer pour leur pensée, ces philosophes, les premiers de la France, ont soumis leur raison individuelle à cette raison nationale qu'ils cherchaient à éclairer, comme on cherche à éclairer un juge, mais qu'ils acceptaient pourtant comme l'arbitre suprême de la science nationale. Par tous ces caractères, la philosophie française forme un ensemble distinct des autres philosophies, un tout varié, mais beau d'unité, et fort de cohésion. — Dans ce magnifique ensemble, nous distinguons, suivant le degré d'indépendance dont la philosophie a joui dans des temps divers, trois périodes différentes. Dans la pre-

mière, qui s'étend de l'origine de la philosophie à la renaissance, la philosophie française est engagée à la religion; dans la seconde, qui commence à la renaissance et finit avec le XVIIe siècle, la philosophie cherche à s'affranchir; dans la troisième, qui embrasse le dernier siècle et le nôtre, la philosophie, devenue indépendante, affecte la dictature.

*Première periode.*

Dans sa première période, la philosophie naît du christianisme et lui demeure soumise pendant trois siècles, sinon d'une manière invariable, du moins sans murmure. C'est avec le premier évêque savant, avec saint Irénée, Grec originaire de l'Asie-Mineure, et chef du diocèse de Lyon sur la fin du second siècle, que la science philosophique pénétra dans le pays, car les écoles païennes de Marseille, d'Arles, de Toulouse et de Bordeaux, enseignaient la poésie et la rhétorique plutôt que la logique et la morale. Établie par la religion, la philosophie le fut pour elle. Cela se conçoit de toute manière. — D'abord toutes les écoles, fondées par l'église, dirigées par le clergé et surveillées par l'épiscopat, étaient religieuses avant tout; et la philosophie, qui entrait dans l'éducation des jeunes prêtres, n'était qu'une branche secondaire de leurs études. Comme logique et dialectique, elle était au service de la religion; comme morale, psychologie ou métaphysique, elle était identique avec elle. Et cela ne tenait pas uniquement à ce que l'église était la maîtresse de la société, cela tenait à ce qu'elle était la maîtresse de la science. Qu'était, en effet, le christianisme vis-à-vis de la philosophie qui régna jadis dans les écoles d'Athènes, de Rome et d'Alexandrie? Un système qui avait vaincu ces systèmes, qui les avait vaincus sous toutes les formes, jusque sous celle où, revêtant toutes les apparences du christianisme, ils s'étaient flattés de vivre sous ce déguisement religieux, j'entends le gnosticisme, riche doctrine que le premier évêque philosophe de la Gaule combattit pourtant d'une manière décisive dans cette belle composition qui commence chez nous l'histoire de la philosophie (*Adversus hæreses*). Vainqueur de toutes les philosophies, même de celles qui, pour échapper à la défaite commune, s'étaient faites *semi-chrétiennes*, le christianisme régnait donc par droit de conquête, et il régna, comme tout ce qui a foi en soi-même, en maître absolu, persuadé de l'éternité de son empire. Pendant treize siècles, il fut à peine mis en question. Cet empire ne fut pourtant pas toujours également absolu, et la philosophie, dans ses rapports avec la religion, se présente dans cette période sous trois phases très diverses: la première, dans les siècles de saint Irénée à Charlemagne (190 à 814); la seconde, dans l'intervalle de ce prince aux croisades (814-1100); la troisième, dans le cours des derniers siècles qui précèdent la renaissance (1100-1450). — Admettre trois phases dans l'espace de treize siècles, est-ce prodiguer les distinctions? C'est le génie de la France qui a marqué ces époques, ce n'est pas nous qui les choisissons, et chacune d'elles a droit d'être acceptée, chacune d'elles fut une ère de progrès. On le sait, l'intelligence est vie et puissance; elle ne saurait ne pas se manifester en mouvement; sur son front est écrit *progrès*, progrès fatal, et pourtant providentiel pour l'humanité; car, qui dit progrès dit peine et sueur, et là est notre destinée. De saint Irénée à Charlemagne, on admet communément qu'il n'y eut pas de progrès, et on condamne cette époque sans tenir compte aux doctrines qui la dirigèrent de tout ce qu'une foi si pure et si positive apporta de calme et de bonheur à des générations qui sortaient, les unes des erreurs de la barbarie, les autres du doute et de l'athéisme; en un mot, des ruines morales et politiques de Rome et d'Athènes. Mais grande est l'erreur commune; car cette époque ne fut pas un temps d'arrêt; son véritable caractère est, au contraire, un mouvement notable. En effet, sous saint Irénée, nous voyons la philosophie ensevelie dans la tombe

qu'elle s'était creusée, et où la religion la laissa long-temps dormir en paix ; sous Charlemagne, la philosophie ressuscite, et c'est la religion qui l'appelle à la résurrection. Un cercle complet a donc été parcouru dans cette intervalle. Voici ce cercle : d'abord, quand le christianisme eut pris la place de la philosophie, il essaya de faire abstraction des maîtres comme des doctrines qui l'avaient précédé, et de se donner un enseignement tout chrétien. Aux ouvrages de l'académie, du lycée, du portique et de l'école d'Alexandrie, il substitua des volumes qui ne portaient aucune trace de paganisme : Boëce et Cassiodore publièrent des traités de dialectique et de logique chrétiennes ; Marcien Capella, une encyclopédie chrétienne des sept arts libéraux ; Isidore de Séville, une encyclopédie chrétienne plus universelle. Dans la persuasion que ce qui était en dehors de ces volumes était dangereux à savoir, on se borna pendant deux siècles à les lire dans toutes les écoles. Au bout de ce temps, on sentit néanmoins qu'on pouvait y joindre l'étude de quelques traités non chrétiens, de certaines œuvres de Sénèque, de Lucrèce et de Cicéron. Ce retour fut un pas immense, car ce fut le début de cette grande résurrection des anciens, que nous appelons la *renaissance*. Bientôt fut fait un second pas, qui mit le monde chrétien en face de toute la philosophie ancienne. En effet, aussitôt que la nation franque eut refoulé le mahométisme au-delà des Pyrénées, que le fils de Charles-Martel eut, en franchissant les Alpes, rétabli le commerce entre Paris et Rome, et que le fils de Pépin eut reculé les limites de son empire jusqu'aux écoles latines de Rome, jusqu'aux écoles grecques de Constantinople, et jusqu'aux écoles arabes de Cordoue, il résolut de demander de la science à tous ceux qui pourraient lui en donner, et d'en offrir à tous ceux qui voudraient en recevoir. Dès lors, aucune source d'instruction ne fut plus exclue des écoles nationales, et avec l'adoption de ce principe commence dans l'alliance de la philosophie et de la religion une phase nouvelle. Cette alliance, Charlemagne ne songea pas à la rompre ; mais, sans le vouloir, il en prépara la rupture. En appelant en France celui des Anglais qui se distinguait le plus par la connaissance des anciens, Alcuin ; en étudiant avec lui ces mêmes anciens ; et en imposant ces études aux courtisans par la puissance de l'exemple, au clergé par la dictature du génie, aux écoles qu'il fonda dans toutes les parties de l'empire par des réglements formels, Charlemagne répandit un germe dont le développement dépassa bientôt ses prévisions. Alcuin, auteur des réglements scolastiques, s'était borné dans ses prescriptions aux sept arts libéraux, distingués en deux cours, le *triolum* (grammaire, arithmétique et géométrie), et le *quadrivium* (musique, astronomie, dialectique et rhétorique); dès la génération suivante, Alcuin et ses réglements furent dépassés. Jean Scot, appelé par Charles-le-Chauve, héritier des goûts de Charlemagne, de ces mêmes îles britanniques qui avaient cédé Alcuin à la France, plus savant que ce dernier, plus familier avec Platon et Aristote, et surtout avec le platonisme mystique qui avait séduit quelques docteurs de l'église, établit entre la religion et la philosophie une distinction qui devait, à partir de cette époque, grossir chaque jour et se montrer toujours plus évidente. Scot-Érigène déclarait, il est vrai, que la philosophie et la religion étaient une seule et même science, mais ceux qui l'avaient cru jusqu'à lui n'avaient pas éprouvé le besoin de le dire ; et la nécessité où il se trouva de faire cette profession de foi, lui dont la pensée était suspecte à ses contemporains, nous révèle la nature de cette pensée. Philosophe imprudent, parce qu'il était philosophe enthousiaste, Scot révéla lui même sa pensée ; il déclara que, suivant lui, la philosophie a le droit de savoir la raison de toutes choses. Cette prétention, si vulgaire qu'elle soit pour nous, fut alors une prodigieuse nouveauté. Le système auquel Jean Scot arriva, d'après

ce principe, et qu'il jeta au milieu d'une société calme et unie de foi, fut une autre nouveauté. Ce fut même une nouveauté mauvaise. En effet, cherchant à concilier ensemble, sans accepter la règle générale des écoles, qui était le christianisme, l'analyse d'Aristote ou le réalisme du Lycée, et la synthèse de Platon ou l'idéalisme de l'Académie, le philosophe novateur aboutit à un système qui ébranla du même coup les deux grandes bases de l'enseignement établi, le monothéisme et le spiritualisme chrétiens; il aboutit à ce panthéisme qui avait été la religion poétique de la Grèce primitive, et qui fut aussi la philosophie religieuse de sa décadence. Trop peu déguisé, même pour une époque de réveil, ce système choqua le sentiment général, et son auteur fut renvoyé de France. Bientôt l'Angleterre, à son tour, le priva d'une chaire qu'un autre Charlemagne, le grand Alfred, lui avait confiée à l'école d'Oxford; mais le coup était porté: les traités de ce libre penseur, curieuses nouveautés, furent étudiés avec empressement. Depuis plusieurs siècles, personne n'avait écrit dans son sens sur la morale d'Aristote (*In moralia Aristotelis, libri* IX), sur l'ensemble de la nature (*De divisione naturæ*), sur les études de la jeunesse (*De instituendâ juventute*), sur les mystères du ciel (traduction de l'ouvrage de Denys l'aréopagite [*De cœlyti hierarchiâ*, etc.]). Ces ouvrages, recherchés de tous les esprits curieux, furent entendus par eux dans le sens le plus indépendant, et admirés par quelques-uns, en raison même de la sentence dont l'autorité avait frappé le dernier. Auditeurs de l'école palatine, qui, nomade sous Charlemagne, s'était fixée dans Paris sous Charles-le-Chauve, ou simples lecteurs des écrits de Scot, les uns et les autres étaient désormais en possession des trois plus célèbres doctrines de l'antiquité, de celle de Platon, de celle d'Aristote, de celle des nouveaux platoniciens. A ces éléments, bientôt Gerbert d'Aurillac, élève des écoles arabes d'Espagne, ajouta un enseignement de plus: ce n'était pas une philosophie originale, ce n'était qu'une interprétation nouvelle de celle d'Aristote; mais cette interprétation, faite avec toute la liberté du mahométisme, provoqua une grande fermentation. La réunion de tant d'éléments de spéculation dans une société calme et pleine de foi, ne pouvait manquer de produire des tendances et des doctrines nouvelles. Le résultat éclata bientôt; il se révéla dans la pensée de Bérenger de Tours et dans celle d'Hildebert, évêque de cette ville; il se présenta plus complet encore dans le système d'un philosophe anglais, saint Anselme, archevêque de Cantorbery, et créateur de cette scolastique qui devait recevoir en France, surtout à Paris, ses plus riches développements, ses formes les plus ingénieuses. — La scolastique, la troisième phase de notre philosophie engagée dans les doctrines religieuses, a été l'objet de beaucoup de dédains. Son origine coïncide pourtant avec celle des croisades, l'une des grandes ères de l'émancipation moderne, et celle de toutes qui a fait des autres ce qu'elles ont été. Il est très vrai que la scolastique, malgré les travaux de Scot, d'Hildebert et d'Anselme, porte encore profondément empreint le cachet de la théologie, sa maîtresse; en l'étudiant dans toutes ses allures, on y découvre néanmoins les signes précurseurs de la future indépendance des philosophes; et la scolastique est elle-même un des titres de gloire du pays. On a comparé ses docteurs à des coursiers qu'une longe despotique promène circulairement dans la même enceinte, sauf à leur permettre dans cette étroite limite tous les genres de mouvement, même les plus fougueux. En cela, on a donné une image au lieu d'un fait. Quand on a dit que ces mêmes docteurs, réduits par le despotisme des croyances générales au dogme de saint Augustin et à la dialectique d'Aristote, avaient été tyrannisés plutôt qu'éclairés par ces deux maîtres, on a substitué à un fait une erreur. Disons d'abord qu'il n'y aurait rien de bien étonnant à ce que des siècles de petite civi-

lisation eusseot subi la dictature de deux hommes de génie, dont l'on résumait le plus complètement le monde antérieur au christianisme, l'autre, le moode postérieur à ce graod avénement ; mais ajoutons ensuite que cette dictature exclusive n'a jamais existé. Les scolastiques ont cooou Platon, c.-à-d. Socrate et ses contemporains, les sophistes et ses prédécesseurs, les philosophes de la Grande-Grèce et de l'Iooie, car tout cela était dans Platon ; ils ont connu Lucrèce, c.-à-. toute la philosophie d'Épicure, qui est dans ce poète ; ils ont coonu Cicéroo, c.-à-d. toute la philosophie grecque, qui est dans cet encyclopédiste de la Grèce ; ils ont connu Denys l'aréopagite, c.-à-d. les écoles d'Alexandrie et les derniers enseignements d'Athènes, que résume ce compilateur mystique ; ils oot coonu Philoo et Josèphe, c.-à d. l'Orient judaïque des derniers siècles ; ils oot cooou, enfio, les doctrines de Bassora et de Cordoue, c.-à-d. l'Orient mahométan depuis le VII[e] jusqu'au XII[e] siècle de l'ère chrétienoe. Aussi, loio de se borner à une stérile répétitioo de saint Augostin et d'Aristote, les scolastiques ont étudié ce vaste ensemble d'opioioos et de doctrines, et dans ces études cosmopolites, ils ont non seulement imprimé leur cachet à ce qu'ils ont accueilli ; mais ils ont déployé dans le maniement des questions une puissance de sagacité et souvent une audace de liberté supérieures à ce qu'on admire le plus dans les aociens. Les scolastiques, il est vrai, n'ont rien produit qui puisse se comparer ni aux systèmes aocieos ni aux systèmes modernes, et cela par la raison que les doctrines de l'époque, objet d'uoe foi universelle, ne permettaient pas de création de cette nature, o'en laissaient naître ni le désir ni le besoin ; mais ces docteurs n'en oot pas moins exercé sur les générations qui les entouraient une action plus salutaire à la fois, et plus profonde que ne le fut celle des philosophes de l'antiquité, et celle des penseurs modernes. Je oe sache pas que Platon et Aristote, ni Bacon et Leibnitz, aient été les oracles de leurs contemporains au même degré que les Abeilard et les saiot Bernard, les Dailly et les Gerson le furent des leurs. Quoiqu'ils o'eussent poiot de langue natiooale à leur dispositioo, parlaot un idiome que leur avait légué la décadence romaine, qu'avait altéré la barbarie germanique, et que, dans le tems de sa plus grande pureté, l'écrivain qui l'illustra le plus, Cicéron, avait trouvé peo propre aux débats de la philosophie, ils oot néanmoins donné à plusieurs branches de la philosophie et aux deux systèmes qu'ils ont plus particulièremeot débattus, j'entends le réalisme et le oominalisme, des développements aux quels n'avaient soogé oi le génie de Platon ni le génie d'Aristote. La logique et la dialectique, ces hautes gymnastiques de l'intelligence, ne les ont-ils pas portées à un dégré de subtilité où depuis loogtemps personne ne se flatte plus d'atteindre? Le sensualisme et l'idéalisme, ou, pour parler leur laogage, le réalisme et le nominalisme, n'ont-ils pas reçu dans leurs écoles des lumières eotièrement nouvelles? Eofin, s'est-il vu ailleurs, dans one philosophie quelcooque, un mysticisme comparable à l'enseignement de saint Bonaventure ou de Thomas de Kempten? Avouons-le, la scolastique a bien sa gloire, et pourtaot la scolastique n'est presque plus connue de persoone. — Au début de cette nouvelle philosophie régnait le réalisme d'Aristote. Dans toutes les écoles latines d'Occident, et surtout en Fraoce, ce système avait pris la place que l'église d'Orient avait paru d'abord devoir accorder à l'idéalisme de Platon. Ce qui régnait surtout dans les écoles de Fraoce à l'époque des croisades, c'était la méthode d'Aristote, sa logique ou sa dialectiqoe. On le sait, ce philosophe avait remarqué avec raison que tous les objets de la connaissaoce se rapportent à un certain oombre de geores ou de classes ; il avait établi dix classes ou dix catégories qui épuisaient la connaissance humaine : c'étaient le sujet et ses attributs, en d'autres mots la substance et les oeuf genres de modi-

fications dont elle est susceptible. Tout ce que nous pouvons connaître des choses rentre, en effet, dans l'idée de substance et dans celles de quantité, de qualité, de relation, d'action, de passion, de lieu, de temps, de situation et de possession. Ce grand fait fut le point de départ des scolastiques. — Puisque tout rentre sous ces idées générales, dirent-ils avec une précipitation de novices, toute la philosophie est en elles et la philosophie se borne par conséquent à bien catégoriser toutes choses et puis à bien exprimer de chaque catégorie, comme d'un fruit plein de suc, toutes les vérités qu'elle renferme. Dans la précipitation avec laquelle ils procédaient, ils ne considérèrent pas que, pour bien classer, il faut bien connaître; que, pour tirer quelque chose d'une synthèse, il faut que la synthèse contienne une analyse bien faite. Aveugle de confiance, l'enthousiasme des scolastiques pour les notions générales, ou, comme ils disaient, les *universaux*, fut d'autant plus funeste qu'il fut plus exclusif. Si quelque chose était propre à renchérir sur cette erreur, c'était l'emploi également exclusif de cette méthode syllogistique au moyen de laquelle ils prétendaient faire jaillir la vérité du rapprochement du genre et de l'espèce. Eh bien! le syllogisme fut précisément leur instrument favori, et le syllogisme mécanisa davantage encore une science qui de sa nature est vie, intelligence et liberté, et à qui il n'est rien de plus antipathique que ce mécanisme qui tue. Si, malgré sa double aberration, la nouvelle phase où venait d'entrer la spéculation française eut de la vie et même une grande vigueur, c'est grâce à la controverse que provoqua une première exagération. En effet, plusieurs scolastiques étant venus affirmer ensemble que dans les idées générales se trouvaient toute vérité et toute réalité; que hors d'elles il n'y avait rien d'exact ni rien de complet, d'autres opposèrent à cette exagération une thèse non moins exagérée, celle que dans les idées générales il n'y avait rien du tout, pas même des idées; que ces prétendues idées n'étaient que des mots, de vains sons. Sous ce feu croisé, la question devenait sérieuse; car il était évident que, si de l'individuel au général, de l'espèce au genre, nulle conclusion n'était valable, il n'y avait plus de science, il ne restait plus à la raison que la connaissance isolée de mille objets de détail que ne liait aucune vue d'ensemble. Or, une société qui croit à ses doctrines ne supporte pas sans émoi une attaque qui la menace d'une telle défaite. Le premier qui jeta dans les croyantes écoles du moyen âge cette thèse d'alarme renouvelée de Stilpon de Mégare, c.-à-d. qu'il n'y a dans le monde rien qui réponde aux idées générales, vaines abstractions de l'intelligence, fut le chanoine Roscelin de Compiègne. La religion étant alors la grande affaire et la science unique de tous, mille voix s'élevèrent aussitôt pour objecter que si cela était, s'il n'y avait plus que des individus, il y aurait bien encore trois personne divines, mais il n'y aurait plus de trinité; et cette objection, dont Anselme lui-même se fit l'écho, Anselme, le précurseur de Descartes dans la démonstration de Dieu, fut pour le système de Roscelin un coup de mort. Mandé au concile de Soissons, le professeur de philosophie fut obligé de rétracter sa doctrine. — Cependant une rétractation individuelle ne vide pas un débat auquel s'est attachée toute une génération, et qu'elle prétend épuiser. La lutte du réalisme et du nominalisme se prolongea et s'anima en se prolongeant. Un disciple de Roscelin, Guillaume de Champeaux, la rendit piquante en soutenant la thèse contraire à celle de son maître, en venant affirmer que les idées générales, loin de présenter de vaines abstractions, étaient au contraire les seules *entités* existantes. On le voit, il était temps qu'un esprit plus impartial, s'élevant plus haut, apportât des paroles de conciliation au milieu de ces partis extrêmes, et révéler aux uns et aux autres l'erreur où ils tombaient en exagérant un fait exact.—Un disciple de Guillaume, Abeilard, vint remplir cette

tâche. Il montra aux nominalistes que les idées générales n'étaient pas des mots seulement, aux réalistes qu'elles n'étaient ni des choses ni les choses, aux uns et aux autres qu'elles étalent des notions sans doute, formées par l'entendement, mais participant à toute la réalité des objets qu'elles représentent. Pour rendre sa pensée plus claire, pour bien montrer le rapport et la valeur des idées et des choses, il ajoutait qu'on peut parfaitement affirmer une idée d'une chose, mais non pas une chose d'une autre; qu'on peut dire : l'homme est bon, Caius est bon, mais non pas que Caius est Titus. — L'autorité d'Abeilard mit fin au débat que venaient d'agiter trois générations, mais si les hommes supérieurs ont la mission de pacifier les esprits sur les questions anciennes, ils ont aussi celle de leur apporter des questions nouvelles; clore une ère, c'est en ouvrir un autre. En essayant de s'élever plus haut encore et de concilier deux ordres de sciences, après avoir concilié deux partis, Abeilard suscita plus de troubles qu'il n'en avait apaisés. Jean Scot avait éprouvé le besoin de dire que la religion et la philosophie étaient une seule et même science. Nous avons laissé entrevoir ses raisons. Abeilard éprouva le même besoin. Mais en cherchant à mettre d'accord la révélation et la raison, à mesurer avec la seconde le dogme fondamental de la première, celui de la Trinité, il se prépara le sort de Jean Scot. Un de ses disciples et le plus grand de ses admirateurs, qualifiant sa théologie de *stultologie*, la résuma en ces termes foudroyants de concision et d'autorité : *Cum de Trinitate loquitur, sapit Arium; cum de gratiâ, Pelagium; cum de Christo, Nectorium.* Ce disciple était saint Bernard. Deux conciles condamnèrent l'enseignement du philosophe, et sa vie fut aussi abreuvée d'amertumes que sa doctrine était pleine d'erreurs. On accuse ses contemporains de malveillance à son égard, on a raison; un homme dont l'éloquente parole rassemblait autour de sa chaire trois mille auditeurs de tout âge et de toute condition; un professeur qui, enseignant à Paris, dépeuplait les auditoires de ses collègues, et dépeuplait Paris quand il enseignait à Melun et à Corbeil, devait exciter l'envie. Mais les fautes personnelles d'Abeilard furent plus grandes que celles de ses ennemis. Son début fut une ingratitude, car, à vingt-deux ans, toute son ambition semblait se réduire à humilier le maître qui l'avait formé, et long-temps sa vie fut un scandale pour la jeunesse qui applaudissait à son génie. L'admiration que lui vouèrent ses contemporains, en dépit de ses mœurs et de son caractère, est un des traits de tolérance les plus éclatants; c'est le panégyrique de ce siècle. Abeilard méritait ce panégyrique. Créateur d'un enseignement à la fois brillant et rationnel, il fut, pour ainsi dire, le fondateur de l'université de Paris. C'est à partir de cette époque qu'elle éclipse les autres écoles d'Europe, qu'elle leur sert d'école-modèle et de tribunal suprême. Abeilard fut aussi le créateur d'une science qui n'a pas pris encore, même de nos jours, tous les développements qu'elle mérite, mais qui commence à comprendre que le monde est à elle; j'entends cette morale philosophique qui donne à la philosophie elle-même sa plus belle place dans le monde, et qui prête à la religion et à la politique leurs plus fermes appuis. Le germe répandu par Abeilard reçut peu de développements sous ce rapport, mais il grandit d'autant plus sous un autre, plus important pour l'époque. Abeilard avait créé définitivement une école rationaliste dans le sein du dogmatisme religieux. Ses écrits complétèrent ses leçons, ses disciples son œuvre, et en face de l'école chrétienne dont saint Bernard fut la plus sublime expression, dont ce grand nom fut longtemps le tout-puissant patronage, se trouva désormais une école philosophique dont les tendances, jointes au progrès général de la civilisation, devaient aboutir nécessairement à une séparation complète entre l'une et l'autre. Tout en se gardant de ses erreurs, les disciples et les successeurs d'Abeilard, Hugues de

St.-Victor, Gilbert de la Porée, Robert de Melun et Pierre Lombard, s'appliquèrent, dans des voies diverses, à donner au dogme une valeur philosophique. Dès ce moment, les livres qui jusque là avaient offert le moins de péril et les autorités qu'on avait suivies avec le plus de confiance devinrent des guides d'opposition. Saint Bernard avait signalé avec raison le mal que la dialectique d'Aristote ferait infailliblement au dogme chrétien, chose de pure foi; on avait dédaigné ses avis; bientôt, quand la métaphysique d'Aristote, apportée de Constantinople par les croisés, fut venue rejoindre sa dialectique, et que deux docteurs célèbres, Amalric de Tournai et David de Dinant, à force de chercher la fusion impossible du sensualisme aristotéliqué et du spiritualisme chrétien, furent retombés dans ce panthéisme que l'église avait déjà censuré dans Jean Scot, elle se vit obligée de condamner et le séducteur et les victimes. En effet, pour couper le mal dans sa racine, un décret de l'autorité ecclésiastique, de l'an 1209, ordonna de brûler les œuvres d'Aristote. A l'époque de Jean Scot et même à l'époque de Gerbert, quand Aristote n'avait encore pénétré en France que par les Arabes, ce décret s'exécutait aisément. Maintenant, il venait trop tard. A la vérité, la France n'était dans le mouvement des croisades que depuis un siècle, mais déjà ce mouvement avait donné à son génie un degré d'indépendance et un besoin de connaître qu'il n'était plus possible de frustrer dans son attente. On a pu, un siècle plus tard, brûler en personne l'apostasie réelle ou prétendue des Templiers; les Templiers avaient déplu aux rois, à la chevalerie, aux ordres; les livres d'Aristote, au contraire, étaient devenus chers à tout le monde, et l'on eut beau répéter en 1215 et en 1231 le décret de 1209, ces livres restèrent le manuel des hommes les plus éminents. Un des plus illustres évêques de Paris, Guillaume d'Auvergne; le grand encyclopédiste du XIIIe siècle, Vincent de Beauvais; le plus célèbre des professeurs qui, dans le cours de ce siècle, enseignèrent dans nos écoles, Albert-le-Grand, lisaient Aristote expliqué par les Latins et Aristote commenté par les Arabes; et bientôt, par suite d'une de ces réactions qui sont aussi fréquentes en philosophie qu'en politique, l'unique résultat de la proscription du Stagyrite fut un empire plus absolu que le premier. Telle fut cette réaction qu'elle ressuscita jusqu'à la vieille querelle du nominalisme et du réalisme, que l'éloquence d'Abeilard avait si heureusement apaisée, et qui reparut avec une puissance de subtilité toute nouvelle. Mais cette fois on ne se borna pas à de pures questions de dialectique et de logique, on aborda les plus hautes doctrines de psychologie, de métaphysique, de théologie. Quand on eut bien distingué l'essence elle-même de l'existence, la *quiddité* ou le *esse essentiæ* du *esse existentiæ*, la *hæccéité* et tout ce qui s'y rattachait, on passa aux questions de la liberté divine et humaine, de l'existence de Dieu, de la création, etc. — La France ne fut pas seule le théâtre de ces joûtes savantes, dont l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne eurent aussi leur part; mais un élève de l'école de Paris, saint Thomas d'Acquin, et un professeur de Paris, Duns Scot, furent, après Albert-le-Grand, que nous enleva l'Allemagne, les principaux champions de cette grande lutte. D'accord sur la question générale du réalisme, et admettant tous les deux que les objets de l'entendement ou les notions des choses en constituent l'essence primitive, ils se combattirent néanmoins sur toutes les questions secondaires. Ils appartenaient à deux ordres différents, et les cartésiens et les anti-cartésiens, les kantistes et les anti kantistes sont demeurés depuis, dans leurs discussions et dans leurs haines, bien en-deçà des antipathies et des disputes des scotistes et des thomistes, qui constituèrent deux camps ennemis, d'une hostilité extrême dans l'Europe, inondée des produits de leur puissante fécondité. Les seules œuvres complètes de saint Thomas forment, dans l'édition de Paris, 1636 à 1641, vingt-trois volumes

in-folio. — Et pourtant toutes ces œuvres, tous ces docteurs *subtils*, *angéliques* et *séraphiques*, qui travaillèrent au triomphe du réalisme, et qui faillirent canoniser Aristote, échouèrent contre le nominalisme, ou plutôt contre l'idéalisme et le mysticisme qui se cachaient sous ce nom. Plusieurs fois on persécuta les nominalistes, comme on les avait frappés à leur première apparition. On les croyait ennemis du dogme de la Trinité surtout, nous l'avons déjà dit. Ce fut inutilement qu'on essaya de les opprimer. Un instant il semblait qu'ils auraient le sort des chevaliers du Temple ; quand fut terminé le procès de ceux-ci, on alla à eux, on les expulsa de leurs chaires, on brûla leurs ouvrages en 1339, 1341, 1409, et même en 1473. Ils firent néanmoins des progrès partout, à Paris, dans toute la France, en Allemagne, en Italie. C'est qu'avec l'esprit du temps, ils étaient devenus les libres penseurs du moyen âge. Entre eux et leurs adversaires, le débat avait prodieusement grandi ; la question de l'empire d'Aristote était devenue celle de l'autorité et de la liberté ; et du moment où s'unirent ensemble la cause de la liberté, celle de l'idéalisme et celle du mysticisme, le réalisme, frappé de stérilité, malgré ses plus subtiles argumentations, devait périr. — L'idéalisme pur et rationnel frappa les premiers coups par l'organe de Durand de S$^t$.-Pourçain, évêque de Meaux, qui montra avec beaucoup plus de clarté que ne l'avait fait jadis Abeilard, que ne l'avait fait dans l'antiquité Arcésilas lui-même, ce qui dans nos connaissance appartient ou au aujet on à l'objet. — Vint la liberté dans la personne de Guillaume Occam, le penseur le plus indépendant de l'époque, penseur que Paris conquit sur l'Angleterre, et Munich sur Paris, penseur qui fit si grande la part de la subjectivité, qu'en tout autre temps il allait jeter la philosophie dans le scepticisme. Mais aucune sympathie n'existait alors pour le scepticisme ; toutes les affections, au contraire, étaient acquises à un autre système qui vint achever la défaite du réalisme et de la dialectique. C'était le mysticisme. — L'avénement du mysticisme était préparé de longue main. Le mysticisme, inséparable de toute religion qui repose sur des mystères, et il n'y a pas de religion sans ce fondement, était préparé dans l'école de Paris, depuis l'époque d'Abeilard, par Hugues, de l'abbaye de St-Victor, et surtout par Richard son disciple. Ce dernier l'enseignait même de la manière la plus complète, c.-à-d. qu'il conduisait à l'intuition immédiate de l'Être Suprême, par six degrés. Au premier degré, disait il, les sens et l'imagination, touchés de la grandeur, de la richesse et de la beauté des choses, sont conduits à la surprise, et de la surprise à l'admiration ; au second, l'esprit médite sur le but de la création ; au troisième, la raison conclut du visible à l'invisible ; au quatrième, elle examine le monde des esprits, et ici finit la raison ; au cinquième degré, la révélation nous fait connaître les attributs de l'Etre Suprême ; au sixième, arrive l'irradiation de la lumière céleste, et l'intuition des choses les plus secrètes. Tel avait été le point de départ du siècle d'Abeilard. Peu de signes extérieurs signalèrent au XIII$^e$ siècle le progrès de cette doctrine ; au XIV$^e$ siècle, saint Bonaventure enseigna le mysticisme en Italie, Thomas à Kempis en Allemagne, Gerson en France, ces deux derniers avec un tel accord de langage et d'idées qu'on attribue encore de nos jours à l'un et à l'autre le plus beau livre qu'après l'Évangile le christianisme ait jamais inspiré, l'*Imitation de J.-C.* — Attaqué ainsi de tous côtés, même par la théologie naturelle de Raimond de Sebonde, professeur de Toulouse, le réalisme vit sa fin approcher et l'empire d'Aristote expirer en France. Mais déjà un changement bien plus grand était préparé : avec le règne d'Aristote celui de la scolastique ellemême était arrivé à son terme, et un philosophe, que ses contemporains ont surnommé avec orgueil l'*aigle de la France*, le cardinal Dailly, demanda la séparation de la théologie et de la philosophie dans l'intérêt de l'une et de l'autre. Pour

la philosophie, l'ère de l'émancipation était arrivée par toutes les voies. Les croisades et le mouvement intellectuel qui les avait suivies; la découverte d'un nouveau monde, cet autre élargissement de l'horizon humain; le rapide développement de plusieurs langues et de plusieurs littératures modernes; la résurrection des études classiques, préparée par les Boccace et les Pétrarque avant d'être effectuée par les Grecs répandus sur l'Occident à la chute de Byzance; l'invention du plus ingénieux et du plus fécond de tous les arts, de cette typographie, qui, rapide comme la lumière du ciel, des pensées de l'un fait la commune pensée de tous : ces grands faits, en jetant dans les esprits une excitation immense, inspirèrent à tous le désir d'en tirer parti avec une indépendance complète.

*Deuxième période.*

Pour bien saisir le caractère de la renaissance, qui marque une nouvelle époque dans notre philosophie, il faut la considérer comme une immense réaction. Elle le fut. La religion, nous l'avons vu, avait enseveli la philosophie ancienne pour régner seule, de la fin du XIe siècle à la moitié du XVe. Après ce long règne de sa rivale, la philosophie ancienne sort de sa tombe, sinon pour redemander son empire, du moins pour jouir de toute sa liberté. Ainsi l'entendent, non pas les Grecs qui arrivent de Byzance pour expliquer aux Latins l'idiome de Platon et d'Aristote, mais les hardis disciples de ces timides étrangers, les Pomponace et les nombreux élèves qui, de l'école de Padoue, se répandent dans toutes les écoles de l'Europe; et pendant deux siècles et demi, l'Europe, qui proclame la résurrection de l'ancienne philosophie, marche sous cette bannière à la conquête de cette liberté. — Nous distinguons encore trois phases dans cette période de conquête, la première éclectique, la seconde sceptique, la troisième, lutte puissante entre le sensualisme et l'idéalisme. — Le premier philosophe de la renaissance, La Ramée, qui la résuma chez nous, fut ce qu'il devait être au milieu de cet immense mouvement, de ces études platoniques opposées avec passion par des Grecs d'Italie aux études aristotéliques préconisées par d'autres Grecs d'Italie avec tout autant de passion. Ramus fut un sage éclectique, et cet éclectique fut ce qu'on dit vulgairement, tantôt de Bacon, tantôt de Descartes, le vrai père de la philosophie moderne. Sa tâche fut laborieuse, mais elle ne fut que proportionnée à l'audace de son génie. Aristote, quoique vivement attaqué, régnait encore. Pour établir ce droit de libre discussion, que déjà les Pomponace, les Tilésius, les Marsile-Ficin avaient donné à l'Italie, les Reuchlin et les Mélanchton à l'Allemagne, il fallait abattre le faux culte du Stagyrite et dresser une sorte de Panthéon philosophique à la place d'une idolâtrie exclusive. C'est ce qu'entreprit d'accomplir notre premier philosophe de la renaissance, et hardiment il démontra les erreurs d'Aristote, proclama la supériorité de Platon, puis prouva qu'au lieu de jurer sur les paroles de l'un ou de l'autre, et d'accepter des doctrines toutes faites sur la seule autorité d'un manuel d'écoles, il valait mieux se les créer, les puiser dans l'observation de la nature physique et de la nature morale. Cette triple démonstration était difficile : parmi les auditeurs et les lecteurs, parmi les chefs et les collègues de La Ramée, elle heurtait les habitudes des uns, la foi des autres, la paresse de tous; et à plusieurs reprises le trop courageux professeur fut obligé de quitter le collége de France. Une sentence du conseil du roi, document curieux de naïveté (*v.* notre *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles*, t. 1), interdit un moment à l'adversaire d'Aristote tout enseignement de philosophie, et l'Europe presque tout entière célébra avec l'université de Paris le triomphe assuré au Stagyrite par la royauté. Genève et Heidelberg du moins traitèrent le professeur de Paris à peu près comme l'avaient traité un jour ses auditeurs, quand il osait leur annoncer des leçons de logique différentes de celles

d'Aristote. La Ramée succomba sous sa tâche, mais, on le sait, la persécution des contemporains est souvent convertie en apothéose par l'impartiale postérité, et quand La Ramée ne fut plus là avec toute cette fougue imprudente qui avait paralysé si souvent le bien qu'il osait, ses principes et ses livres pénétrèrent plus facilement dans les écoles. De tous ses disciples et de ses successeurs immédiats, ce fut un étranger, le célèbre chancelier d'Angleterre, qui en profita le plus. Passant sur ce qu'il y avait d'exagéré dans l'antipathie de La Ramée pour Aristote; ou dans son enthousiasme pour Platon, Bacon s'attacha à la simple, mais sublime indication qu'il avait donnée pour apprendre aux modernes à se passer du culte de l'un et de l'autre. Il observa la nature physique et la nature morale, mais pourtant plus la première que la seconde. Il embrassa néanmoins d'une manière si profonde l'ensemble des sciences, montra si bien leur enchaînement, traça, pour en perfectionner le progrès, des règles si utiles, et donna par-là à toutes les études une impulsion si puissante, que bientôt on ne voulut plus dater que de lui l'ère de la philosophie moderne Bacon enleva complètement à La Ramée le titre de fondateur de cette philosophie et l'éclipsa même en France, où l'on passa trop rapidement peut-être de cet éclectisme, qu'il convenait de mieux approfondir, à un scepticisme qui pouvait bien hâter l'affranchissement des esprits, mais non leur donner les doctrines qu'il leur fallait. Deux contemporains de La Ramée, hommes distingués l'un et l'autre, l'un gentilhomme, l'autre professeur, furent, tout en voulant appuyer les principes du généreux athlète, les organes de cette tendance qui devait au même degré enrichir et égarer nos écoles : de ces deux contemporains, l'un, Sanchez, professeur de Toulouse, dans son antipathie pour Aristote, dont on prétendait soutenir l'autorité au nom du pouvoir, alla, dans son traité de *Primum nobili et prima universali scientiâ quòd nihil scitur*, jusqu'à combattre toute espèce de dogmatisme, jusqu'à trouver trop dogmatique ce principe de scepticisme, *qu'on ne peut rien savoir* ; l'autre, Montaigne, tout en suivant les indication de La Ramée, tout en observant la nature, surtout morale, tout en s'étudiant lui-même et en sondant avec une rare profondeur les mœurs et les opinions des erreurs de son siècle, fut plus choqué des erreurs de l'ancienne école qu'il ne fut convaincu des vérités de la nouvelle, et, dans la lutte qu'il voyait si animée entre l'autorité, qui prétendait imposer des doctrines, et la liberté, qui demandait à tout examiner, il plaida, dans un livre également délicieux de bonne foi, d'esprit et de langage, ce droit d'examen d'une manière si séduisante, qu'il gagna son procès devant le cœur de la nation. Il devait le gagner devant la raison aussi, car il apprenait à ses contemporains, de la manière la plus aisée, le plus difficile des arts, l'étude de l'homme. On l'a dit avec raison :

> Plus ingénu, moins orgueilleux,
> Montaigne, sans art, sans système,
> Cherchant l'homme dans l'homme même,
> Le connaît et le peint bien mieux.

Mais en apprenant à la nation l'art difficile de se connaître, il lui apprit aussi l'art périlleux de se juger avec indulgence. Montaigne avait des croyances religieuses, mais sa morale était une sorte d'épicurisme gazé par le langage de la meilleure compagnie. Ses amis et ses disciples les plus illustres, Charron, La Boétie, De Thou, tous hommes graves et revêtus de fonctions sérieuses, corrigèrent un peu l'influence des célèbres *Essais*; mais bientôt un autre philosophe méridional vint ajouter à cette morale frivole, à ce début d'épicurisme, l'épicurisme complet. En exposant ce système d'une manière aussi ingénieuse qu'ingénue, en avouant lui-même ce qu'il offrait de faible en métaphysique, en embellissant beaucoup ce qu'il avait de séduisant dans sa morale et dans sa physique, Gassendi, sans tuer le scepticisme, jeta le sensualisme dans le cœur et dans la raison; Gassendi, appuyant les nombreux partisans de Montaigne, lutta avec beaucoup

trop de succès contre une nouvelle et meilleure direction que commençaient à prendre les esprits.—En effet, une direction nouvelle et meilleure arrivait à la philosophie française. Rival de Bacon, et saisissant mieux que n'avaient fait Sanchez et Montaigne les puissantes indications de La Ramée, s'attachant plus que le célèbre chancelier d'Angleterre à l'étude de la nature morale, sans pourtant négliger aucune branche de la science, Descartes était venu opposer au réalisme d'Aristote et de Bacon, au scepticisme de Pyrrhon, de Sanchez et de Montaigne, l'idéalisme le plus rationnel, le plus élevé. S'attachant de préférence, nous l'avons dit, à la nature intellectuelle et morale, aux facultés de l'homme, à l'étude de la pensée, leur commun point de départ; croyant sincèrement à la vérité, mais rejetant toute espèce d'autorité et débutant par un scepticisme fécond, Descartes montra dans le seul acte et dans les seules données de la pensée l'existence de l'ame, celle de Dieu et celle de l'univers. Du même coup, il attaquait le scepticisme et le sensualisme, et liait si puissamment ses brillantes découvertes que sa méthode et son système semblaient une seule et même chose et agirent comme deux puissances parfaitement alliées. Il était difficile, en effet, d'opposer désormais encore à cette psychologie si féconde la vieille logique, si stérile, à cette métaphysique pleine de choses la vieille ontologie vivant sur de simples notions, à cette philosophie religieuse qui démontrait Dieu par la seule pensée de l'infini la vieille scolastique qui, en argumentant beaucoup, démontrait peu. Deux pivots qui se confondaient, Dieu et la raison, étaient donnés pour appui à ce système, à cette brillante création de la pensée, faculté génératrice de notre intelligence; et pourtant le sensualisme de Gassendi lutta, disons-nous, avec trop de succès contre l'idéalisme de Descartes. Descartes était un des philosophes les plus complets; son génie avait embrassé la physique et les mathématiques comme la métaphysique et la psychologie. Il payait cependant son tribut à la faiblesse humaine : sa théorie des idées innées et ses hypothèses sur le siége de l'ame, sur le concours divin dans les rapports du corps et de l'ame, sur l'ame des bêtes, sur le système de l'univers et le mouvement des corps célestes, expliqué par les tourbillons, hypothèses plus ingénieuses que bien déduites de l'observation, prêtaient à l'attaque, et Gassendi ne manqua pas, dans sa polémique contre le célèbre auteur des *Méditations*, de découvrir ce qu'il y avait de faible dans ces théories. Gassendi eut d'autant plus de succès dans cette lutte que la doctrine de Descartes était combattue sous d'autres points de vue par les philosophes les plus éminents de la France et de l'étranger, l'évêque Huet, les pères Daniel et Valois, le Hollandais Voët, l'Anglais Hobbes. A entendre quelques-uns de ses adversaires, l'auteur d'une ingénieuse démonstration de l'existence de Dieu était un athée, et celui qui avait su découvrir dans la pensée de l'homme, comme dans la véracité de Dieu, les garanties d'une foi absolue à l'existence du monde extérieur, était un sceptique. Descartes, il est vrai, trouva de l'écho dans le pays comme à l'étranger, et si la Hollande l'eut vingt ans, si la Suède garda ses cendres, Mallebranche, Arnauld, Pascal et Nicolle lui payèrent, dans leurs communs hommages, l'hommage sincère de la patrie. Cependant, l'idéalisme de Descartes, qui était appelé à de si hautes destinées en France, les manqua en grande partie, et n'exerça que faiblement le triple pouvoir, intellectuel, moral et religieux qu'il portait en son sein. D'un côté il s'égara lui-même, d'un autre côté il rencontra trois puissants obstacles : le sensualisme de Gassendi, le scepticisme de Montaigne, l'autorité d'Aristote ou la scolastique, à peine ébranlée dans l'opinion, et encore protégée par tous les pouvoirs. — L'idéalisme s'égara lui-même immédiatement après Descartes. En effet, si le plus illustre des disciples de ce philosophe, Mallebranche développa, d'un côté, d'une manière admirable, la théorie

du maître sur la connaissance, sur l'origine de nos erreurs, sur la pensée considérée comme formant la nature même de l'ame, sur Dieu envisagé comme fondement de l'existence et de la pensée; si, d un autre côté, il combattit, d'une manière non moins admirable, la théorie des idées innées, sorte de hors d'œuvre dans ce système, il se jeta néanmoins dans l'aberration que pardonnait le moins cette époque. Sa grande assertion, que Dieu est à la fois l'infini de l'espace et l'infini de la pensée, que par conséquent, nous qui sommes le fini dans l'Infini, nous voyons tout en Dieu, conduisait directement à ce mysticisme qui est la mort de la philosophie. Mais en se rencontrant ainsi avec les théories de Fludd, Bœhme, Van Helmont et Paracelse, toutes doctrines d'intuition ou d'extase, antipathiques au génie de la nation, Mallebranche, confondant l'infini de l'espace et l'infini de la pensée en un seul et même être, se rencontrait encore avec cette obscure doctrine de Spinosa, non moins antipathique à la lucide raison du pays. Nicolle, Pascal, Arnauld et leurs disciples se préservèrent, grâce à la pureté de leur foi et à l'étendue de leur savoir, du spinosisme comme du mysticisme, et ces admirables productions de leur muse, à la fois chrétienne et classique, religieuse et philosophique, ces volumes de grammaire, de morale, de religion, de psychologie et de métaphysique, qui sont tous dominés par l'*Art de penser*, la logique de l'école, ont fait plus que tous les autres écrits du temps pour donner à la philosophie une langue riche et nette, à la langue une précision et une régularité philosophiques; plus aussi que tous les autres, ils ont nourri les études de la jeunesse de notions saines et fortes. Et pourtant cette direction spiritualiste, à laquelle était attachée la plus grande gloire du pays, n'y a point prévalu. Elle a été combattue dans le monde par le sensualisme et par le scepticisme; dans les écoles, par tous les pouvoirs.—Le sensualisme, enseigné par Gassendi, continué par Bernier, son disciple, fut transporté dans la morale et mis à la portée de tous par La Rochefoucault. Boulainvilliers essaya de l'introduire dans la religion elle-même par la moins sincère de toutes les compositions de philosophie, par cette prétendue *Réfutation des erreurs de Spinosa*, qui n'en fut qu'une maladroite apologie. — Le scepticisme fut prêché avec des intentions diverses, mais avec un succès égal, par La Mothe-Le-Vayer, Sorbière, Foucher, Bayle; il le fut par Pascal et Huet eux-mêmes. — Le scepticisme, à l'égard des données de nos sens, aurait été trop bien enseigné par Descartes lui-même. Ces démonstrations, qui n'étaient, pour le célèbre idéaliste, que les prémisses d'une conclusion dogmatique, on les accepta, et on laissa là sa conclusion.—Ces deux systèmes, le scepticisme et le sensualisme, et ceux qu'on y rattachait demeuraient peut-être faibles en France, s'ils n'étaient appuyés encore dans le monde philosophique du dehors. Ils eurent cet appui. Pendant que Boulainvilliers introduisait chez nous une des doctrines les plus graves et les plus incomplètes, et par conséquent les plus dangereuses, de la Hollande, Bayle se constituait sur nos frontières l'écho de tous les systèmes de l'Europe, bons ou mauvais, brodant sur tous avec le même esprit de critique, d'indifférence et de scepticisme. A cette époque, les systèmes de philosophie, à l'exception de ceux de Locke et de Leibnitz, étaient généralement passionnés, irrités de la longue lutte que depuis la renaissance les philosophes soutenaient pour l'indépendance de la pensée. Dans plusieurs pays, la lutte philosophique se confondait, tantôt avec les luttes religieuses, tantôt avec les luttes politiques; elle se colorait de leurs nuances, elle s'animait de leurs antipathies. En Italie et en Angleterre surtout, ce débat avait amené une grande irritation. Dès l'origine de la renaissance, Pomponace avait demandé vainement la libre discussion des questions de philosophie et de morale. Ses disciples et ses successeurs l'avaient demandée comme lui, et, comme lui, persécutés, s'étaient précipi-

tés dans les doctrines les plus indépendantes, les plus hostiles pour la religion, souvent même pour la morale et la politique. D'Italie, la philosophie s'était répandue, plusieurs fois irritée, impie, sur l'Europe et sur la France en particulier; les noms de Vanini, de Campanella, de Bruno, de Ruggieri, de tant d'autres, l'attestent. Depuis l'origine de la révolution d'Angleterre, la philosophie, si réservée dans les études du chancelier Bacon, s'était faite également indépendante, socinienne ici, antinomienne ailleurs, partout hostile pour l'autorité, soit royale, soit épiscopale. Déjà, dans ce pays, s'était constituée une nombreuse école de libres penseurs, et dès la seconde chute des Stuarts, ces philosophes, la plupart déistes, avaient obtenu en France des amis et des échos, comme à la première révolution qui les précipita du trône, les covenantaires y avaient eu les leurs, et auprès de Richelieu lui-même. — C'est ainsi que le scepticisme et le sensualisme, prêchés au dedans, furent aussi prêchés du dehors. Ils envahirent la France. Mais si de cette sorte deux systèmes incomplets, dissolvants, régnèrent dans le monde, un système non moins mauvais, et de plus oppresseur, irritant, régnait dans les écoles. En effet, aux puissances qui combattirent l'idéalisme cartésien, doctrine essentiellement morale et religieuse, il faut joindre, en France comme ailleurs, l'autorité de la scolastique et le pouvoir scolastique. Des enseignements de La Ramée, de Bacon, de Descartes, de Mallebranche, de tous les plus sages et plus avancés parmi les philosophes, peu de chose avait pénétré dans les écoles. C'était encore Aristote qui y régnait, et on prétendait même encore y perpétuer l'empire d'Aristote. A cela, ni le pouvoir politique ni le pouvoir religieux n'avaient aucun intérêt véritable; mais le pouvoir scolastique, qui y trouvait le sien, avait assez de crédit pour dominer les deux autres, et sans l'opposition d'un poëte célèbre, celle de Boileau, le parlement venait encore sur la fin du XVII[e] siècle, par un arrêt de plus, proclamer la légitimité exclusive d'Aristote. — Tel était alors l'esprit général de l'Europe : Locke était suspect en Angleterre, Leibnitz en Allemagne; Wolf, plus tard encore que Leibnitz, fut traité d'athée. On sait qu'au XIX[e] siècle Fichte eut le sort de Wolf. Mais en France, opprimer l'idéalisme, corrigé par Mallebranche, Nicolle et Pascal, n'était-ce pas se priver de l'unique système qu'on pût opposer avec succès aux mauvaises doctrines qui se présentaient de toutes parts? n'était-ce pas assurer le triomphe du scepticisme de Montaigne et du sensualisme de Gassendi, dans un moment où le scepticisme était restauré par Bayle, et le sensualisme embelli par Locke? Convenait-il de proscrire Descartes dans un moment où l'un et l'autre de ces systèmes déjà se trouvaient soutenus, en Angleterre par toute une secte de libres penseurs, en France par toute une secte de dociles disciples? — En laissant à la bonne philosophie la liberté qui était son droit, on lui imposait le devoir d'éclairer la mauvaise : elle en triomphait, elle se constituait indépendante, science véritable, puisant en elle seule ses principes, posant des doctrines justiciables de son seul tribunal, et ayant en elle-même une foi d'autant plus profonde que cette foi était sa création. Cette philosophie, la seule bonne, est toujours sans péril pour la morale, la religion, la politique. Et cette philosophie, on l'opprima. En l'opprimant, on arma la mauvaise, celle qui non seulement se pose indépendante de toute autorité, mais ennemie de tout pouvoir. On eut cette philosophie; on l'eut non seulement indépendante, on l'eut investie de cette même dictature sur les autres doctrines qu'elle avait trouvée si odieuse quand elle ne l'exerçait pas elle-même. — Mais ici nous passons dans la troisième et dernière période de nos débats philosophiques. C'est la période la plus grave, la plus riche, c'est celle qui a fait directement nos mœurs, nos doctrines, nos institutions; celle qui doit préparer notre avenir immédiat.

*Troisième période.*

Cette période présente également trois

phases fortement nuancées : d'abord celle du développement complet des doctrines sensualistes et des doctrines sceptiques, puis celle d'une réaction rationaliste et idéaliste, enfin celle d'une réaction théologique et mystique, peu développée, mais du moins ébauchée d'une manière remarquable. — La première de ces trois phases, celle du sensualisme et du scepticisme, reprise et suivie jusqu'au bout, est dans l'histoire de nos mœurs et de nos institutions, aussi fortement marquée qu'elle l'est dans l'histoire de nos études. Son début coïncide d'abord avec la fin de la monarchie de Louis XIV, cette monarchie qui ne fut pas même tempérée par la chanson, qui ne fut qu'un magnifique absolutisme, et qui fut pourtant le plus national et le plus populaire des gouvernements. Son début coïncide ensuite avec l'avénement de cette régence, qui fut à la fois la ruine des vertus et des croyances, des affections politiques et des habitudes sociales de nos pères, mais qui fut aussi l'aurore de nos libertés morales et politiques. La régence et l'espèce de philosophie dont elle marque l'avénement ont été, par suite de leur simultanéité d'apparition, l'objet d'accusations semblables, les unes et les autres également véhémentes. On a reproché à la régence d'avoir corrompu la nation et d'avoir tué la monarchie. La régence a été, comme la royauté de Louis XIV, l'expression et non la cause d'un ordre d'idées et d'un ordre d'institutions. Comme le grand roi avait exprimé la nation sympathisant avec Mallebranche, Bossuet, Fénelon et Racine, le régent exprima la nation sympathisant avec les libres penseurs d'Angleterre et leurs nombreux disciples, les sensualistes et les sceptiques du pays. C'est ainsi que Louis XV a réfléchi plus tard tous les genres de dissolution de son époque, et que Louis XVI a été l'expression de cette réaction morale, de cette belle philanthropie qui animait les Turgot, les Malesherbes, et, en général, les hommes éminents de cette ère. Comme la régence fut dans son principe une expression et non une cause, la philosophie dont elle marque l'avénement fut aussi dans le principe un effet et non une cause. Nous avons vu ce qui l'amena et ce qui la passionna. Dans sa généalogie est son apologie, ainsi que la réponse à tous ceux qui, dans le pays ou à l'étranger, levèrent la main contre elle. A l'étranger, d'abord, personne n'est en droit de faire le procès à notre philosophie du dernier siècle ; l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, avaient fourni les éléments de tout ce qu'il y eut de plus hardi, de plus hostile, dans cette philosophie. Dans le pays, ceux-là, peut-être, qui avaient à l'égard de la philosophie la mission la plus délicate ont fait la plus grave des fautes : ils ont disputé successivement à la bonne philosophie tous ces mouvements de liberté, toute cette marche de progrès qu'elle aimait, et à laquelle elle avait droit de prétendre depuis l'émancipation de la renaissance. — Disons-le, cette philosophie a poussé jusqu'aux dernières hostilités l'indépendance de toute autorité ; elle n'a pourtant pris les armes qu'après avoir sollicité sa liberté de tous les pouvoirs, et après avoir vu ses prières repoussées de tous. Nous dirions volontiers nous-même que cette philosophie fut mauvaise : mais, d'abord, il ne s'agit pas d'une philosophie, il ne s'agit que d'une phase de philosophie ; ensuite, cette mauvaise phase elle-même n'a été qu'un mal nécessaire, qu'une crise fatale et qu'une crise d'une admirable fécondité. En effet, cette lutte entre le droit d'examen et l'autorité, entre la raison et la foi, entre l'individu et le pouvoir, lutte qui, depuis trois siècles, était dans tous les esprits, et, agitant l'Europe entière, en divisait toutes les écoles, a dû se vider enfin, et elle a dû se vider en toute liberté, dans une lice ouverte à la face des nations : la France a été cette lice ; dans son sein s'est constituée cette liberté, et du combat que la France a laissé s'engager, l'issue a été la grande leçon des nations modernes. Y a-t-il là pour qui que ce soit de quoi s'humilier ? — Or, c'est ainsi qu'il convient d'envisager la première phase de notre moderne philoso-

phie, cet ensemble de doctrines libres, hardies, irritées, violentes, qu'on a si bien surnommé le PHILOSOPHISME du dernier siècle; car, ce fut, en effet, beaucoup moins une philosophie arrêtée au nom d'une raison calme et pure qu'un mouvement instinctif, tumultueux, passionné, vers tous les genres d'indépendance. Puis, il faut le dire, cet esprit d'émancipation qui, en Italie, s'était formulé en simples théories; qui, en Espagne et en Allemagne, s'était manifesté sous forme d'insurrection; qui, dans les Pays-Bas, en Écosse et en Angleterre, avait enfanté des révolutions politiques, plus sage chez nous, ne se formula d'abord qu'en théories, comme dans l'Italie, son berceau. Long-temps, de toutes les révolutions étrangères, laseule que la France voulût admettre, quand la facile régence eut pris la place de la monarchie répressive de Louis XIV, fut celle de la philosophie. Dans le pays de la fronde, enfin effacée de nos mœurs, par le long règne d'un grand prince, les doctrines des Pym, des Ludlow, des Hollis, des Hampden, des Cromwell, étaient rejetées avec dédain; celles de Locke et de Shaftesbury, celles de Collins et de Tyndal, doctrines essentiellement philosophiques, étaient les seules que saluassent les sympathies de nos pères. Locke surtout, par l'admirable lucidité de son langage et par son ingénieuse analyse, plaisait au génie de la nation. Locke nous domina. Mais Locke nous donna le sensualisme. Il nous le donna d'autant plus aisément qu'il le spiritualisait davantage, et qu'il trouvait chez nous des interprètes plus habiles à déguiser ou à se déguiser le danger de la doctrine qu'il répandait. — En effet, Locke ne prêcha pas le sensualisme, et Condillac ne l'enseigna jamais. Cependant le maître avait ouvert à ce système les portes du temple et le disciple l'introduisit dans le sanctuaire. Dans ses belles recherches sur l'origine de nos connaissances, Locke, combattant les idées innées de Descartes, posait ce principe : *Il n'y a dans l'intelligence rien qui n'ait été auparavant dans les sens.* Une fois installé au logis, le sensualisme y prenait inévitablement le dessus; les sens étaient le principe, la source première de nos idées, les sens obtenaient l'empire. La brillante correction que Leibnitz, à la fois l'adversaire de Locke et de Descartes dans la question des idées innées, avait apportée à la grande thèse du philosophe anglais, dans ces mots féconds en conséquences : *Il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été dans les sens, si ce n'est l'intelligence elle-même*, cette brillante correction, disons-nous, les disciples de Locke pouvaient l'admettre sans se contredire; le maître avait admis l'intelligence; il avait même joint à l'observation, dont les sens sont les instruments nécessaires, la réflexion, qui appartient à la seule intelligence. Il y avait donc en dernière analyse un empirisme incertain plutôt qu'un sensualisme prononcé dans le système de Locke; mais ce fut pour cela même que la correction de Leibnitz fit peu de sensation. Leibnitz ne fut que médiocrement apprécié en France. Quoiqu'il écrivît dans notre langue, et qu'il correspondit sur la religion avec quelques-uns de nos écrivains, ce philosophe fut moins connu parmi nous que Locke, qui était venu plusieurs fois habiter le pays, et dont le principal ouvrage parut en français dès la première année du dernier siècle. Locke, par son exil, par ses opinions avancées, par ses doctrines morales et politiques, mais surtout par l'élégante facilité de sa discussion philosophique, flattait à tel point le génie de la nation que nos écrivains favoris, Rousseau et Voltaire, purent souvent se borner à le traduire. L'*Émile* de Rousseau, les écrits de tolérance de Voltaire, pourraient être considérés comme des traduction de ce philosophe. Locke trouva parmi nous mieux que d'éloquents traducteurs, il eut un admirable continuateur. —Simplifiant la doctrine du philosophe anglais, lui donnant à la fois cette précision et cette unité qui rendent les systèmes si séduisants, Condillac montra dans une série de compositions lucides et graves, fortes d'enchaînement et d'expo-

sition, que toutes les facultés de l'ame, même les plus hautes, depuis l'attention jusqu'à la raison, se réduisent à la sensation, faculté première et successivement transformée en plusieurs autres. Cette séduisante unité dans les facultés, Condillac la retrouvait dans le langage. Le langage suivant lui n'est pas autre chose que l'écho de la sensation, la transformation en mots articulés des sons inarticulés qui répondent naturellement à la sensation. Sensations transformées en idées, sons transformés en mots, pour exprimer ces idées, voilà tout le mystère de l'organisation et de la philosophie humaines. Condillac était spiritualiste et sincèrement religieux; mais ses livres rendaient mal cette autre moitié de sa pensée, et on ne s'attacha qu'à ce que ses livres rendaient complètement, au sensualisme. Par-là, Condillac rencontrait l'opinion générale, et en fut généralement adopté. Ses doctrines furent celles de la France, et toutes les écoles qui purent se résoudre à quitter la scolastique ou les livres de Port-Royal adoptèrent Condillac. — Dans le monde régna le sensualisme, et bientôt y apparut un instant ce que l'on appelle la dernière conséquence, la plus nette expression de ce système, le matérialisme, qui, pourtant, ne s'en déduit pas rigoureusement. En effet, qu'est-ce au fond que le sensualisme? Le système qui prend dans la sensation l'origine de nos connaissances. La sensation peut-elle être dans la matière? Non, cela n'est pas prouvé, et cela n'est pas démontrable; qu'on me pardonne ce barbarisme nécessaire. La sensation, c'est l'ame qui éprouve un sentiment, et, quand le sensualisme le veut, il se pose spiritualiste. Avec le spiritualisme, il forme une doctrine complète. Mais d'ordinaire, j'allais dire dans la règle, le sensualisme conduit au matérialisme, et Locke, en posant ce principe, chez lui, plein de foi et de piété, qu'il n'est pas impossible à la puissance divine de douer la matière de la faculté de penser, avait, sans le vouloir, ouvert la brèche à l'invasion. En effet, dans cette opinion de Locke, on ne vit qu'une chose, ce qu'on voulait y voir, ce qui répondait à la tendance générale, ce qui favorisait la direction anti-spiritualiste du temps, et, dans cette direction, on alla jusqu'au bout. Le matérialisme a deux conséquences nécessaires, l'athéisme et le fatalisme. On en tira ces conséquences, et on fit bien; il était bon que les questions fussent épuisées. Voici comment on arriva successivement du sensualisme au matérialisme, à l'athéisme et au fatalisme. Quand on eut renoncé à ces deux thèses, qui forment la base de toute philosophie spiritualiste : *L'homme est l'image de Dieu; l'intelligence humaine anime le corps comme l'intelligence divine anime l'univers;* quand on se fut écarté, disons-nous, de ces deux thèses, au sujet desquelles la philosophie spiritualiste s'accordait si bien avec le christianisme; quand on se fut démontré qu'il n'y a dans l'intelligence rien qui n'ait été dans les sens, on démontra aussi que le sensualisme est le commencement et la fin de l'intelligence, que les sens sont tout dans l'homme. Et quand on eut démontré que l'intelligence n'est qu'une abstraction ou le jeu, la vie des sens, on démontra aussi que dans l'univers la matière est le commencement et la fin, que ce qu'on appelle Dieu n'est que le jeu, le mouvement de la matière. Enfin, quand on eut démontré que les forces de la nature sont les seules causes, qu'elles en sont la première et la dernière, on démontra aussi que vouloir agir sur ces forces aveugles, qui, dans leur enchainement fatal, ont produit le genre humain, et qui, successivement, le reproduisent, le dévorent, et le reproduisent encore, est une folie. De ces doctrines, la formule dernière fut l'*Homme plante*, l'*Homme machine*, l'*Histoire naturelle de l'ame*, ouvrages frivoles, imprimés par un écrivain dont nos folles persécutions et le fastueux patronage du roi de Prusse firent presque un homme célèbre (Lamettrie). Le *Système de la nature*, ouvrage de La Grange ou de D'Holbach, et qui devait enfin tout expliquer, l'homme, Dieu, et l'univers, fut une variante

de cette formule, formule plus puissante, et qui mérite mieux que le dédain qu'on a coutume de lui opposer, mais formule incomplète, désolante, coupable de lèse-humanité et de lèse-Divinité. — Qu'on ne s'y trompe pas, néanmoins, ces doctrines ne furent pas celles du pays. Elles furent repoussées par ses organes les plus sublimes. Rousseau fut spiritualiste, Voltaire déiste; de toute la supériorité de leur génie, ils combattirent le fatalisme, le matérialisme, l'athéisme. Voltaire, dont les discours sur l'existence de Dieu sont si admirables, combattit peut-être avec plus de colère que de science le *Système de la nature*, qui demandait des réponses graves et complètes, telles enfin qu'il s'en est rencontré (*v.* la *Réponse au Système de la nature*, Genève, 1772, et l'article Dieu, dans l'*Encyclopédie*). Rousseau, dont les aveux sur l'Évangile sont les plus éloquentes pages de religion imprimées dans ce siècle, ne se borna pas au déisme : après avoir opposé à l'athéisme le déisme, il opposa au déisme le christianisme. Il n'eût pas voulu du fatalisme et du matérialisme, même pour l'homme des bois qu'avait enfanté son imagination, et que sa puissante ironie proposait comme modèle, y compris la marche des quadrupèdes. Cependant, Voltaire et Rousseau ne représentaient que les tendances des esprits supérieurs; parmi les esprits inférieurs prévalaient les doctrines contraires; puis, ces deux écrivains, qui furent au même degré les coryphées de la nation et ceux de l'Europe, manquaient eux-mêmes de ces convictions fortes et pures qui persuadent les cœurs et commandent à la raison. Le déisme de Voltaire était sensualiste, le spiritualisme de Rousseau, sceptique. De plus, persécutés l'un et l'autre, l'un jeté à la Bastille, l'autre proscrit à la cour, chassés du pays tous deux, poursuivis encore à l'étranger, ces deux philosophes, qu'il eût fallu au moins reconduire aux frontières couronnés de fleurs, comme le demandait Platon pour les poètes de sa république, furent hostile aux anciennes doctrines, aux vieilles institutions, à toute espèce d'autorité qui contestait la liberté de la parole et de la pensée. Et, quand on envisage ce siècle avec une impartialité complète, on comprend leurs colères. Depuis le commencement de la nouvelle ère, la philosophie avait la prétention d'être libre de toute autre autorité que la sienne, celle de la raison; et pourtant, à tout auteur qui usait de cette liberté, le pouvoir opposait ses rigueurs, ses disgrâces, la Bastille, l'exil. Tout ouvrage qui s'émancipait rencontrait une sentence de parlement, une censure royale, le feu, ou bien, au bas du grand escalier, la lacération par la main du bourreau. Du pays le plus avancé dans les doctrines et le plus hospitalier dans ses mœurs; du pays où jadis avaient trouvé un asile les plus libres penseurs de l'Europe, les libres penseurs nationaux, bannis par le caprice ou l'arbitraire d'une coterie, d'un prince, d'un ministre, d'une maîtresse, étaient maintenant réduits à se réfugier en Angleterre, en Hollande, en Prusse. Cette intolérance n'était plus supportable, et, tout en méprisant du plus profond de leur âme la mauvaise philosophie et les mauvais philosophes, Rousseau et Voltaire unirent leurs efforts aux efforts de tous ceux qui demandaient la liberté de la parole et de la pensée, c'est-à-dire la vie et le pain quotidien de la bonne philosophie. Un secours tout-puissant leur était advenu du pays des libres penseurs. Comme Locke avait naturalisé chez nous le sensualisme, en le spiritualisant et en le rendant net et précis, Hume était venu naturaliser le scepticisme de Bayle, en lui prêtant ce degré de lucidité qui manquait à l'érudit de Hollande. Homme politique, homme du monde, et pourtant homme grave, ami de l'un et de l'autre de nos premiers écrivains, Hume était venu en France comme Locke. Nous ne connaissons pas les objets, disait-il; pour arriver jusqu'à eux nous n'avons aucun instrument, aucun moyen; nous n'avons sur leur compte que des combinaisons ou des inductions purement subjectives. Nos notions sont ou des impressions directes ou des idées, c.-à-d. des

copies d'impressions directes. Or, tous nos raisonnements sont bâtis sur ces notions; ils sont donc sans valeur véritable. La causalité, par exemple, produit du plus brillant de nos raisonnements, n'est ni plus ni moins que la simple habitude de la pensée d'associer des phénomènes que nous voyons se succéder, mais entre lesquels il n'y a d'autre liaison que celle qu'y apporte notre intelligence. Par ce raisonnement, qui dépassait de beaucoup les données de l'expérience, car celle-ci ne dit rien sur les rapports de la subjectivité à l'objectivité, Hume se réfutait lui-même. On ne fit pas halte à cette contradiction évidente; on le suivit jusqu'au bout; et, sans peser les raisons qu'il y avait à lui opposer, on accepta celles qu'il donnait. On accepta non seulement ses analyses de psychologie, on reçut aussi ses principes de morale, et Hume, toujours sceptique, considérait le suicide comme un acte dont la moralité dépend des circonstances. — Autour d'un système qui ébranlait tous les genres d'autorité, toutes les doctrines, toutes les institutions, se groupèrent naturellement tous les genres d'opposition. Adopté par Voltaire et Rousseau, répété par la foule brillante de leurs disciples, le scepticisme, beaucoup plus dangereux en morale et en politique qu'en philosophie, vint alors envahir les esprits : il ébranla, non seulement toutes les croyances qui avaient pour raison une autorité quelconque, un pouvoir; il finit même par dévorer le déisme que professait Voltaire, et le spiritualisme que professait Rousseau. Simple spéculation, les faux systèmes ne sont que des délits de logique ou de métaphysique; et, sous ce rapport, ils offrent peu de péril. Mais les doctrines que l'on professa parmi nous au dernier siècle ne demeurèrent pas à l'état de spéculation pure : nous l'avons dit, la pure théorie est antipathique au génie de notre nation, elle aime la pratique, le beau réel, le bien social. Connaissant l'immense action qu'exerce chez nous toute doctrine complète, tout système qui s'applique à tout, la philosophie du dernier siècle résolut de poser ses principes sur tout et de les imposer à tout. Alors elle entreprit de refaire sous son point de vue, mélange de sensualisme, de déisme et de scepticisme, les mœurs, les croyances, l'instruction publique, la nation morale : on fit l'*Encyclopédie du dix-huitième siècle*. — Deux hommes, dont l'un était supérieur à Voltaire dans les sciences, l'autre supérieur à Rousseau dans les lettres, D'Alembert et Diderot (je n'ai pas besoin de dire, je pense, que Voltaire, critique, et Rousseau, écrivain moraliste, n'ont pas d'égaux), dirigèrent cette œuvre, magnifique sous le rapport du progrès des études, contestable précisément dans quelques-unes de ces doctrines qui exercent sur les destinées sociales l'influence la plus profonde. Mais cette nature mixte était le caractère fondamental de la philosophie du temps, conception incomplète, péchant, tantôt par le faite, tantôt par la base, encore plus propre à faire crouler qu'à édifier. Les hommes les plus éminents se manquèrent ainsi à eux-mêmes, en la professant; à côté des plus sublimes travaux, ils plaçaient les plus frivoles productions. Un flambeau dans une main, la torche ou le grelot dans l'autre, tel est le symbolisme de cette ère. L'auteur des plus beaux discours sur l'existence de Dieu n'a-t-il pas fait un livre dont il n'osait pas avouer une ligne? Montesquieu, si grand en politique, ne s'est-il pas mis, en morale et en religion, en dehors de toutes les croyances et de toutes les convenances reçues? Rousseau, si pur de théorie en morale, n'a-t-il pas désavoué dans sa vie tous ces devoirs de famille qu'il a la gloire impérissable d'avoir fait pratiquer à son siècle. — Dire que la torche et le grelot prévalurent sur le flambeau du siècle serait une grande exagération, et pourtant le flambeau éclairera bientôt plus d'une ruine. Dans ces ruines, on le sait, n'étalent pas comprises seulement les doctrines philosophiques, mais encore les croyances religieuses, les institutions politiques, les habitudes morales. Ce que Voltaire et Montesquieu avaient fait pour

tuer le despotisme, l'un ecclésiastique, l'autre politique, et Rousseau pour tuer la monarchie (car le *Contrat social*, c'est la république), Helvétius le fit pour la morale sociale, car l'égoïsme est précisément l'antithèse de ces sympathies qui la fondent.—La philosophie, qui s'était assise, impatiente d'être la maîtresse, en face du cercueil de Louis XIV, et en face de tout ce qui descendait avec lui dans l'immense tombe du passé, la philosophie, qui, à l'avénement de la régence, s'était déclarée indépendante, et avait résolu de lutter contre qui prétendrait encore lui dicter des lois, voyait enfin le combat achevé et ses adversaires jetés dans la poussière, foulés à ses pieds. Le combat avait été rude: plus d'une fois, la philosophie, vaincue, enchaînée, opprimée, avait désespéré du triomphe; le triomphe lui en parut d'autant plus beau, et elle le fit d'autant plus complet. Mais ce ne fut pas elle qui renversa les institutions, qui tua la monarchie et l'église, les deux colonnes du vieux corps social; ce fut la volonté, ou, si l'on aime mieux, la passion populaire, qui brisa ces appuis de l'ordre public. En montrant que toutes les autorités contraires à celle de la raison humaine étaient aussi contraires au droit humain, la philosophie n'avait accompli que sa tâche naturelle, tâche forcée, car de là dépendait son existence. Si de ses principes on se fit des armes, et si, rejetant la lumière des hommes supérieurs, on saisit le grelot et la torche, présentés par d'autres mains que les siennes, la philosophie n'en porte pas la faute: puisque l'on abuse de toute science, on a pu abuser de la philosophie. Mais jamais le but de la philosophie n'a été d'engendrer le désordre, de nourrir l'anarchie, d'élever le crime au pouvoir. Une révolution violente s'est faite, et, violente, cette révolution s'est dévorée elle-même; ce n'est pas celle qu'avait voulue la philosophie. La sienne, elle la voulait complète aussi; elle la voulait, non seulement politique, mais encore sociale; mais elle la voulait morale, elle la voulait philosophique. Loin de consentir et d'approuver celle que de mauvais traducteurs de sa pensée substituèrent à la sienne, elle s'éloigna de cette parodie avec colère et dégoût, sans éprouver la douleur de l'avoir conseillée. On le sait, aucun des philosophes du XVIII<sup></sup>e siècle ne proposa le renversement des institutions religieuses et politiques, aucun d'eux ne vota les nombreux gouvernements, les deux ou trois religions qu'ont établies le fanatisme ou la grossièreté révolutionnaire. Mirabeau, qui démolit la monarchie après avoir flétri le despotisme, ne fut pas un philosophe; Robespierre, qui rétablit le culte de l'Être-Suprême après avoir brisé un si grand nombre de ses ouvrages, et la Réveillère-Lepeaux, qui prétendait joindre à ce culte un élément de plus, la théo-philanthropie, n'ont jamais passé, que je sache, pour des philosophes. Les philosophes furent les victimes; ils ne furent pas les auteurs de cette révolution qui faussa tous leurs principes. Bailly, Condorcet et tant d'autres, qui aimèrent mieux mourir que désavouer des principes, pourraient au besoin passer pour des représentants des tendances de la philosophie, mais Bailly et Condorcet eux-mêmes n'étaient pas des philosophes. Ceux des hommes formés par la philosophie qui furent appelés aux législatures se hornèrent à la proclamation de leurs principes d'indépendance philosophique et de tolérance religieuse. On le voit dans les célèbres déclarations des *droits de l'homme*, qu'ils publièrent en 1789 (*v.* surtout celles de Condorcet et de Sieyès *Législation constitutionnelle*, v. 1, p. 26). Que l'on compare les plans de constitution de 1789, surtout le projet de constitution de Condorcet, avec les constitutions de 1791, de 1793 et 1795, et l'on verra d'un seul coup d'œil tout l'intervalle qui séparait la philosophie de la révolution dégénérée. A la proclamation de leurs principes d'indépendance philosophique, de liberté politique et religieuse, se bornèrent aussi ceux des collègues de ces législateurs qui exprimèrent peut-être d'une manière plus complète quelques-unes des doctrines sociales du dernier

siècle, mais qui ne furent jamais des philosophes, les Mounier, les Carnot, les Grégoire, les Touret, les Pétion, les La Fayette, que nous déclarons n'avoir rien eu de commun avec la philosophie. Quelques discours, des écrits de ces politiques, formés par les philosophes, respirent d'ailleurs une morale forte et délicate. Mais, de ces hommes essentiellement politiques, revenons aux personnages purement philosophiques, et nous verrons qu'à la proclamation de leurs principes de liberté politique et religieuse s'étaient bornés même ceux des philosophes dont les doctrines morales étaient nulles, j'entends le très petit nombre des matérialistes, des fatalistes, des athées véritables, et je dis avec raison le très petit nombre, car l'élément prédominant de la philosophie du dernier siècle n'était ni le matérialisme ni l'athéisme, c'était ou ce scepticisme qui ne doute qu'en théorie, ou ce sensualisme qui n'est incompatible ni avec une grande honnêteté sociale ni avec une sorte de philanthropie universelle. Cette philanthrophie cosmopolite et cette honnêteté civile qui décorent toujours une nation et accusent la pureté de sa civilisation se développèrent même d'une manière remarquable, grâce à la philosophie du dernier siècle. Contre la frivolité de la régence et le désordre du règne suivant, il y eut, dès l'avénement de Louis XVI, une réaction sensible, réaction qui ne fut pas l'œuvre du monarque, qui fut celle des nouvelles lumières, mais dont le monarque, nous l'avons dit, fut avec deux ministres célèbres, avec Malesherbes et Turgot, l'expression la plus pure. Plus célèbre que tous deux, un autre ministre de Louis XVI, Necker, se fit même l'organe des plus fortes doctrines de religion. La vérité sur la philosophie du dernier siècle est qu'en voulant aller jusqu'à bout dans l'accomplissement de sa mission; et cette mission, il faut le dire, était l'affranchissement de la pensée, l'avénement complet de la raison, — la vérité sur la philosophie du dernier siècle est qu'elle s'est précipitée au-delà du terme qu'elle s'était proposé d'atteindre, mais la vérité est aussi qu'elle ne s'est fait hostile, violente, anti-religieuse et anti-monarchique que par voie de représailles. Elle a critiqué avec amertume, elle a raillé avec dérision toutes les doctrines qui s'opposaient à son avénement; mais, de toutes les institutions morales et politiques qui appuyaient ces doctrines, elle n'a de sa main renversé aucune. Il y a plus : quand elle vit en réalité ce qu'elle avait conçu en utopie, elle s'en détourna avec dégoût pour se renfermer dans cette région de spéculation pure qui est son domaine premier, et où bientôt elle accomplit, riche de ses cruelles expériences autant que de ses heureuses hardiesses, une métamorphose nouvelle, féconde, immense. — En effet, ses études étaient complètes. Le cercle presque tout entier était parcouru, et, après avoir successivement embrassé l'idéalisme, le sensualisme et le scepticisme, elle s'apercevait que, de ces systèmes, les deux premiers ne rendaient raison dans le monde intellectuel que d'une moitié des énigmes, le troisième, de rien. De plus, elle avait vu, en parcourant le stérile domaine du matérialisme, de l'athéisme et du fatalisme, que tous ensemble ces systèmes convenaient mal au monde moral et politique; qu'au contraire, ils minaient ces puissantes croyances, tuaient ces mouvements d'enthousiasme et de dévouement, qui sont à la fois les leviers de la civilisation et l'honneur de l'espèce humaine. Alors une réaction générale, libre et variée, se développa simultanément dans toutes nos écoles de philosophie. — Et ici, nous sommes arrivé à la seconde phase de la spéculation moderne, phase qui jusqu'ici ne compte encore qu'un petit nombre d'années, et qui pourtant se dessine déjà d'une manière glorieuse et presque complète. C'est une phase, sinon de spiritualisme pur, du moins de spiritualisme luttant fortement contre le sensualisme; une phase de paisible et impartiale critique de tous les systèmes, de parfaite tolérance pour toutes les doctrines, et de saine moralité

dans toutes les écoles. Ce n'est pas une phase de réaction brusque, d'apostasie hypocrite, d'abjuration de la raison. C'est une phase où la raison, conservant toute cette autonomie qui est son essence naturelle et son droit divin, est aussi peu d'humeur à souffrir qu'à commettre des actes d'usurpation; c'est une phase où la philosophie sait respecter les doctrines de la religion, de la morale et de la politique, lors même qu'elles n'ont pas ses sympathies et son enthousiasme. — Cette nouvelle phase se présente dans deux nuances très distinctes, l'une plus *spiritualiste* et l'autre plus *sensualiste*, rationalistes l'une et l'autre. — La première de ces nuances, celle que nous appelons l'*école sensualiste*, faute de désignation plus précise, n'est autre chose que l'école de Condillac elle-même, mais plus développée, plus large, plus riche de faits et de critique. — En effet, si les disciples de Condillac demeurèrent en général fidèles au principe du maître, à cette doctrine de Locke, qui considère la perception des sens comme l'origine de toutes nos connaissances, plusieurs d'entre eux se hâtèrent néanmoins de mettre un abîme entre eux et ceux qui, au nom de la philosophie sensualiste ou sceptique, s'étaient constitués les coryphées des désordres moraux et politiques de la révolution. Volney, qui porta dans ses méditations historiques et philologiques un esprit ferme et net; et Garat, qui professa la philosophie dans nos premières écoles normales avec une éloquence si mâle et si pure, se prononcèrent l'un et l'autre dans leurs doctrines morales et politiques pour des principes d'ordre, de soumission et de dévouement. Sans doute, leur morale tenait encore de celle d'Helvétius; c'était encore celle de l'intérêt bien entendu, mais peut-être y avait-il besoin à cette époque que ceux qui s'inspiraient de ces oracles fussent bien avertis par eux que la vertu est à la fois une belle chose et un bon calcul. Tel qu'il est, le catéchisme de Volney joint au mérite de n'avoir fait aucun mal, il n'y en avait pas à faire à ses lecteurs, celui d'avoir fait quelque bien. Cet ouvrage a paru successivement sous les titres de *Catéchisme du citoyen*, *Catéchisme de la loi naturelle*, *Principes physiques de la morale*. — Un autre sénateur de l'empire, Cabanis, ami de Condillac, de Diderot, de d'Alembert et de Voltaire, de Mirabeau, de Franklin et de Jefferson, donna un instant au sensualisme du dernier siècle un développement qui eût surpris le maître. Il montra en effet dans la sensibilité les facultés morales, et dans les nerfs la sensibilité; il montra dans le système nerveux l'âme tout entière, tout l'homme. Cependant, après avoir présenté le sensualisme avec un développement si complet, ce philosophe rendit aux questions morales un service véritable, celui de les mettre désormais en dehors des doctrines de son école. Cabanis en vint là naturellement. Si les facultés morales sont autre chose que les facultés de l'organisme physique, elles se rattachent à un ordre de choses autre que le monde physique. Données à l'homme pour ses fins dernières, elles émanent des causes ou de la cause première; et ces causes, Cabanis a parfaitement compris et fait voir qu'elles sont moins sujettes à l'examen qu'à l'acceptation de l'intelligence humaine. « Les causes, dit ce philosophe, sont placées hors de la sphère de nos recherches (préface du livre : *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris, 1802, 2 vol. in-8°), et comme dérobées pour toujours aux moyens d'investigation que nous avons reçues avec la vie. Nous en faisons ici la déclaration la plus formelle, et s'il y avait quelque chose à dire encore sur des questions qui n'ont jamais été agitées impunément, rien ne serait plus facile que de prouver qu'elles ne peuvent être ni un objet d'examen ni même un objet de doute, et que l'ignorance la plus invincible est le seul résultat auquel nous conduise à leur égard le sage emploi de la raison. Nous laisserons donc à des esprits plus confiants, ou, si l'on veut, plus éclairés, le soin de rechercher, par des routes que nous reconnaissons

impraticables pour nous, quelle est la nature du principe qui anime les corps vivants: » Rendre d'une manière plus tranchante et par de plus éclatants aveux d'impuissance les questions morales à la religion et à la théodicée, était impossible.—Plus tard encore, Cabanis déclara même que l'ame ne doit pas être regardée comme une propriété inhérente à la combinaison animale, mais comme une substance, comme un être réel, qui, par sa présence, imprime aux organes tous les mouvements dont se composent leurs fonctions. En même temps, le philosophe établissait l'existence d'une cause première et universelle par les raisonnements les plus sérieux (*Lettre posthume et inédite* à M. F. sur les causes premières, avec des notes de F.-R. Bérard, Paris, 1824). Les doctrines de Garat, de Volney et de Cabanis, exercèrent une action d'autant plus puissante que tous trois ils appartenaient au premier corps de l'état. — Idéologiste aussi brillant que Cabanis était physiologiste profond, un quatrième sénateur, Destutt de Tracy, semblait appelé surtout, par la haute rectitude de son génie et la noblesse de toutes ses affections, à donner aux principes moraux de cette école plus de profondeur que n'en avaient ceux du catéchisme de la loi naturelle; mais à peine cet ingénieux penseur put-il ébaucher une œuvre qu'il était si digne d'achever. En idéologie, Destutt de Tracy ne fut surpassé par personne, et à l'adresse de ce généreux commentateur de Montesquieu allaient en partie les célèbres paroles de condamnation prononcées contre les idéologues du dictateur impérial. — A côté de ces idéologues se placent plusieurs hommes de science et d'observations directes, Lancelin, Gall, M. Virey, M. Broussais, tous également soigneux, en suivant l'étude de l'organisme jusqu'au bout, de maintenir l'abîme que leurs prédécesseurs avaint creusé entre la bonne philosophie de notre siècle et la mauvaise doctrine du siècle passé. — De cette politique généreuse et de cette moralité dévouée aux plus purs intérêts de l'humanité, le plus illustre représentant de l'école de Cabanis que nous ayons parmi nous, M. Broussais, est aussi le défenseur le plus sincère. Plus complètement qu'aucun autre, M. Broussais a posé les principes et tiré les conséquences du système (*De l'irritation et de la folie*, ouvrage dans lequel les rapports du physique et du moral sont établis sur les bases de la médecine physiologique, par F.-J.-V. Broussais, 1 vol. in-8°); plus nettement que tout autre, il a dû en rejeter le périlleux alliage. — Cependant, à côté de cette école d'une réaction encore fortement empreinte de ce que nous appelons le sensualisme, et de ce qu'il serait plus convenable d'appeler la doctrine de l'organisme physique, il s'en forma un autre d'un spiritualisme de plus en plus prononcé, mais qui néanmoins ne fut à son début qu'une réforme plus profonde de celle de Condillac. En effet, Maine de Biran, M. La Romiguière et M. Degérando, les premiers représentants de cette école, furent condillaciens ou élèves de Condillac; et dans leur pensée n'entra d'abord ni un projet de réaction ni même un projet d'amendement. Dans leurs travaux primitifs, ce qui les guidait, c'étaient des vues de saine critique et de haute impartialité; une complète absence de toute prévention d'école et de toute sujétion au maître. Et ceux qui vinrent bientôt, en s'agrégeant à leurs tendances, leur assurer, par des développements toujours plus riches et marqués d'un plus haut degré d'universalité, un triomphe toujours plus complet, furent animés des mêmes vues d'impartialité et de cosmopolitisme philosophiques. C'est ainsi qu'ils fondèrent, entraînés comme malgré eux par la fécondité d'un principe autant que par l'esprit de l'époque, cette vaste école de science et de conquêtes, où domine sans doute un spiritualisme tranché, mais qui n'exclut pas les découvertes du sensualisme, ne méconnaît ni les droits du scepticisme ni ceux du mysticisme, et justifie ainsi l'épithète d'éclectique qu'elle a reçue, qu'elle a acceptée. — Dans les doc-

trines de M. La Romiguière, le philosophe français par excellence, cette seconde réaction débute de la manière la plus honorable pour le génie d'un penseur et le cœur d'un élève. Tout en montrant que son maître était essentiellement spiritualiste, M. La Romiguière le fut autrement et mieux que lui. Non seulement il apporta à l'étude des facultés de l'ame des vues plus larges, il fit de ces facultés une classification plus exacte, et leur assigna un principe plus vrai. A la passivité de la sensation, il substitua l'activité de l'intelligence. Il est vrai que dans sa théorie il considéra la sensibilité comme le fond commun de toutes les idées; cependant il désigna nettement quatre espèces d'idées, celles de sensation, celles des facultés de l'ame, celles de rapport et les idées morales. Son système des facultés de l'ame, dont il attribuait trois à l'entendement (l'attention, la comparaison et le raisonnement), et trois autres à la volonté (le désir, la préférence et la liberté), était susceptible de critique; mais, quand il l'exposait, il avait raison, car il nous persuadait que c'était nous qui faisions ses belles et lucides leçons, que ce n'était pas lui. Il a de plus cette gloire d'avoir formé tous ceux qui ont le plus ajouté à son enseignement; car ceux qui en ont le moins dévié, M. de Cardaillac et M. Valette, par exemple, ne sont pas les seuls qui en aient suivi les brillantes directions. Plus près de Condillac à son point de départ que M. La Romiguière, Maine de Biran s'en est trouvé plus loin dans ses méditations dernières, car il s'est presque identifié avec ce spiritualisme, et même ce monadisme de Leibnitz, dont il avait tracé un exposé si admirable d'exactitude et de profondeur. En effet, il paraît avoir touché à l'immatérialisme, s'il ne s'y est pas engagé complètement. Pour lui, du moins, la création ne se compose que de forces, et, pour créer les êtres, l'auteur de l'univers n'a pas eu besoin de deux choses, de la molécule et de la force, la force lui a suffi. Pour peupler les mondes, il n'a eu qu'à y répandre la force. — Rendre à notre siècle ce grand système de Leibnitz, dont le XVIII^e^, tout plein de Locke et de Hume, avait tenu si peu de compte, c'était offrir aux méditations nationales un élément de grande richesse. M. Degérando, ingénieux analyste des signes de la pensée, nous fournit et se fournit à lui-même des éléments plus complets dans cette grande révision des systèmes de toutes les époques, ouvrage que le plus savant des philosophes d'Allemagne a mis tant de hâte à reproduire dans sa langue. Nous disons que ce n'est pas seulement au pays, que c'est à lui-même que l'auteur a ouvert cette mine féconde: en effet, il y a puisé lui-même avec une abondance qui a mis entre ses premières et ses dernières publications la plus brillante différence. Dans les unes et les autres, toute la marche de notre époque se trouve consignée. —Le puissant enseignement de M. Royer-Collard, quelque courte qu'en fut la durée, a doté la philosophie française d'un élément plus spécial de cette sage psychologie de l'Écosse, qui est devenue si féconde en passant par le creuset d'un penseur éminent, j'allais dire d'un oracle auguste. Dans les leçons faites par un homme si familier avec les hautes méditations de la morale et de la politique, il y avait en effet quelque chose du sacerdoce le plus imposant, quelque chose qui présageait à l'auditeur fasciné par cette magie pontificale de la parole les destinées supérieures auxquelles allait le maître. Et à peine eut-il le temps d'ébaucher ses attaques contre les doctrines métaphysiques de Condillac et la théorie morale de Volney; mais, si jamais il fut bien inspiré, il le fut en continuant à la tribune, sous une forme nouvelle et pour un nouveau public, qui était la France elle-même, la mission morale qu'il avait commencée dans sa chaire. — Successeur de M. Royer-Collard, M. Cousin fut plus que son héritier. A l'élément spécial que son maître avait donné au pays, il ajouta d'abord un autre élément spécial, le kantisme, que chez nous le commencement du XIX^e^ siècle négligeait, comme au com-

mencement du XVIII^e, nous avions négligé le système de Leibnitz. En effet, quand M. Cousin apprit, pour étudier Kant, cette langue si riche et d'une étude si difficile que sans cesse on a besoin d'apprendre encore, Kant n'était connu parmi nous que par le résumé de Kinker et l'introduction de Villers, c.-à-d. que Kant était inconnu. Quand M. Cousin, en possession de l'école écossaise par son maître, se fut mis par lui-même en possession de la principale école d'Allemagne, il y joignit les doctrines les plus célèbres qui ont dominé ou qui dominent dans les chaires de la philosophie. On étudiait l'histoire de la philosophie, il étudia les monuments de la philosophie, et il publia successivement *Descartes* et *Proclus*, une traduction de Platon, drs fragments de la plus ancienne école d'Italie, des livres d'Aristote et le *Manuel* de Tennemann. Ami de Hegel et de Schelling, après avoir été l'interprète de Kant, M. Cousin a parcouru un cycle complet; et à l'avantage d'une puissante méditation, d'une parole éloquente, il a voulu joindre tous ceux d'une science puisée aux sources premières. — Ce puissant exemple, qui ne fut que l'expression la plus complète de la tendance générale, de ce besoin d'instruction universelle et d'appréciation impartiale, qui est le génie de l'époque, a marqué dans nos études une ère des plus glorieuses; elle a renversé en philosophie toute barrière nationale, et porté dans l'examen des questions qui intéressent l'humanité tout entière le cosmopolitisme le plus absolu. Il convenait en effet à une époque où, en religion, en politique, dans toutes les questions humanitaires, on a vu tomber les vieilles préventions et l'esprit exclusif, de proclamer aussi en philosophie l'avénement d'une ère nouvelle, celle d'une appréciation également impartiale de tous les systèmes et d'une juste tolérance de toutes les méthodes. Aussi les tendances éclectiques, qui sont celles de nos mœurs et celles de nos institutions, ont-elles entraîné, non seulement des amis et des disciples de M. Royer-Collard et de M. Cousin, mais les penseurs les plus indépendants, les plus éloignés les uns des autres par leur position personnelle, M. Jouffroy et M. Damiron chez nous, M. Ancillon, M. Bonstetten à l'étranger. Et partout, les quatre noms que nous venons de citer l'attestent, l'éclectisme s'est trouvé dans un heureux accord avec les doctrines morales et politiques de l'époque. Concilier les extrêmes, rapprocher les esprits, donner aux institutions morales et politiques la puissante base du droit naturel et de la philosophie, tels ont été les principaux travaux des écrivains dont les noms viennent d'échapper à notre plume, et auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres également honorables. Nous n'omettrons pas ceux de M. Kératry et de M. Massias, qui ont agité un grand nombre de questions de morale et de politique avec une grande sagesse et de beaux talents. M. Cousin aussi a pris soin d'appliquer ses méditations philosophiques à la situation morale et politique, non seulement du pays, mais au système général qui paraît convenir à notre époque. Si jadis la philosophie, la religion et la politique se sont constituées ennemies, dans les plus libres et les plus graves publications de nos jours, elles se présentent, tantôt ingénieusement, tantôt fortement unies. En cela se trouvent d'accord les belles méditations de morale de M. Droz, les hautes considérations de politique de M. Guizot, les brillantes pages d'histoire et de littérature de M. Villemain. Autant l'esprit du passé séparait les écoles, les partis, les penseurs, pour des vues secondaires, des nuances, des prétentions exclusives à la vérité, et par conséquent à l'oppression, autant l'esprit de notre époque concilie et rapproche les intelligences en s'élevant aux principes. Là est l véritable éclectisme, et signaler cet esprit dans les dernières productions philosophiques qui sont parvenues à notre connaissance, dans celles de MM. Tissot, Gérusez, Ozanaux, Laroque, Garnier, Mallet, Charma, Servant, Beauvais et Hippeau, est une bonne fortune pour

l'historien des deux écoles éclectiques les plus célèbres de l'antiquité (*Histoire de l'école d'Alexandrie*, *Histoire critique du gnosticisme*), et il est de notre franchise de dire nous même que cet esprit a présidé à la composition de plusieurs de nos ouvrages (*De l'influence des mœurs sur les lois*, *Histoire universelle du christianisme*).—Ainsi se trouverait donc rétabli, par l'autorité de la raison, l'accord proclamé par l'autorité de l'église dès l'origine de la philosophie française : un cercle à peu près complet serait parcouru, et plus il serait complet, plus la conclusion, que la marche a été bonne, serait valable.—Mais ne nous hâtons pas de conclure ; toutes les phases de notre philosophie moderne ne sont pas épuisées ; il s'en est ébauché une de plus, une dernière, celle de toutes qui seule se dit arrivée au terme, c.-à-d. revenue au point du départ, à l'union pure et simple de la religion et de la philosophie, à la soumission absolue de la raison à l'église. — En effet, il s'est formé, il y a vingt ans, et il se reforme sous nos yeux contre la philosophie du dernier siècle, contre toute la philosophie qui s'est dégagée de la scolastique depuis la renaissance, une école nouvelle, plus réactionnaire que toute autre, essentiellement chrétienne en religion, et théocratique en politique. On l'appelle l'école *théologique*, l'école *mystique*. De ces désignations, ni l'une ni l'autre n'est exacte, puisque l'une et l'autre sont empruntées au passé, qu'on ne ressuscite jamais ; mais, nous l'avons dit, celles d'école *éclectique* et d'école *sensualiste* ne sont pas plus adéquates que tant d'autres : nous nous y sommes tenu ; nous nous tenons aussi à ce qui est admis pour l'école qui nous occupe : pour s'entendre, il faut accepter la monnaie ayant cours. — La nature de toute réaction étant d'aller le plus loin possible, la réaction qui s'est faite au commencement de notre siècle contre la philosophie du XVIIIe, purement spiritualiste chez les uns, plus idéaliste chez les autres, a dû chez d'autres encore se faire mystique. Toujours le mysticisme a marché à côté de l'idéalisme, du spiritualisme, du sensualisme, du scepticisme. Le mysticisme est une doctrine d'élus : il y a toujours des élus, mais, on le sait, le nombre en est petit. Il fut un temps où nous n'avions un peu ostensiblement que Saint-Martin et la duchesse de Bourbon. M. de Châteaubriand, qui a exercé sur la pensée nationale une action si immense qu'on ne peut pas même omettre son nom dans un article de philosophie, ayant rendu le courage aux amis de la religion, il se présenta quelques défenseurs de la philosophie chrétienne. La restauration ayant encore fortifié ces courages, il se forma une école. Cependant, elle s'établit dans l'église et dans l'état bien plus que dans l'enseignement, et si elle pénétra dans l'instruction publique, ce fut tout au plus par une innovation peu goûtée, ou plutôt par une tentative de réaction trop mal calculée, trop peu préparée pour réussir. En effet, parvenue au pouvoir, elle prescrivit l'argumentation latine. Or, prétendre à ressusciter une langue morte, à une époque où de célèbres professeurs venaient de donner à la langue du pays éminemment philosophique, un nouvel éclat ; prétendre à leur opposer une langue morte était une pensée trop étroite, trop malencontreuse pour obtenir sympathie et succès. Aussi, les hommes supérieurs de cette école, M. de Maistre, M. de Bonald et M. de La Mennais se gardèrent-ils de publier dans la vieille langue scolastique leurs doctrines, calculées pour les besoins d'une société moderne.—De ces philosophes, ecclésiastiques ou politiques, le premier s'attacha à une question spéciale, mais à une question immense, celle du gouvernement temporel de la Providence, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Cette question, ancienne comme le monde, reprenait alors de l'à-propos et de la hardiesse ; traitée d'une manière populaire, moins dédaigneuse, moins aristocratique que ne le fit M. de Maistre, elle se prenait au cœur d'une nation lasse de doute, d'indifférence, d'incrédulité. En effet, la France, ravagée par des doctri-

nes incomplètes, et des destinées, en dernière analyse, d'autant plus pénibles qu'au début elles s'étaient annoncées plus glorieuses, devait se laisser saisir aux questions du philosophe religieux. Mais en cherchant à établir la véritable condition de l'homme sur la terre, à indiquer à la fois la raison de cette condition et les moyens de l'améliorer, M. de Maistre prêcha une doctrine trop dure, trop repoussante, trop peu soucieuse de ménager les susceptibilités nationales et humaines, pour toucher les cœurs ou persuader les intelligences. Dire à tous et sans préparations suffisantes que si, dans les desseins de la Providence, l'humanité est considérée pour beaucoup, l'individu l'est pour peu de chose; enseigner a tous et brusquement que tous doivent souffrir, le juste comme le méchant, et par la seule raison qu'ils sont hommes tous les deux; ajouter que l'élément humain, par suite de la chute du premier homme, doit souffrir pour expier des fautes sans cesse à expier encore, et qu'on ne peut adoucir ses souffrances que par la prière et la foi à la réversibilité des peines, c'était proposer à des malades des moyens de guérison auxquels se refusaient leur sentiment et leur raison. Appliquer à la condition sociale du citoyen ces théories empruntées à l'ordre moral et religieux du monde; offrir des mystères en place de raisonnements; inviter à l'ascétisme et rappeler à la théocratie des peuples qui avaient à peine conservé assez d'habitudes pour être en état de supporter des doctrines fortes et libérales, c'était commettre un singulier anachronisme. Plus s'enchaînaient les théories de M. de Maistre, plus on se révolta contre des principes qui amenaient de telles conséquences. L'enchaînement n'y manquait pas. L'homme, bon ou méchant, a un besoin égal d'autorité. L'autorité, pour être, doit être infaillible : la seule autorité infaillible est celle de l'église. Le pape est le seul souverain véritable : c'est à lui que les peuples, au lieu de se révolter contre leurs maîtres qui se trompent, doivent en appeler, pour obtenir dispense des mauvaises lois qu'on leur a prescrites. Au tribunal du pontife suprême doivent comparaître tous les souverains qui en sont sommés. —Ces maximes se liaient bien entre elles, mais elles liaient trop la conscience et la raison, les peuples et les gouvernements; elles ramenaient trop brusquement au siècle de Grégoire VII, et personne n'était préparé à l'abjuration de tant de progrès qu'il fallait déserter. Des plus grands admirateurs de ces théories, aucun n'en eût voulu pour lui-même. On était souvent de l'avis de M. de Maistre en le lisant : son livre fermé, on lui échappait. Les vérités théologiques ne sont que des vérités générales, manifestées et divinisées dans le cercle religieux, disait-il, et peu de personnes lui contestèrent ce principe : tout le monde lui contesta les conséquences qu'il en tirait. —Plus habile, quoique plus impétueux que M. de Maistre, plus populaire, quoique non moins haut dans sa pensée, M. de La Mennais prêche le même système sous un point de vue plus philosophique, avec plus d'éloquence, plus d'adresse et plus de succès. L'un n'avait montré que des souffrances, des expiations, des châtiments; l'autre fit voir partout des doutes, des illusions, des erreurs. L'un avait prétendu imposer le dogme d'autorité, l'autre se fit sceptique pour le faire subir par voie de désespoir. Puisqu'il n'y a pas de certitude ni en nous ni autour de nous, il faut accepter celle qui est au-dessus de nous, l'autorité. L'autorité est la règle unique de nos jugements : partout où elle manque, il n'y a plus que des jugements erronés ou douteux. Nécessaire en religion, l'autorité l'est encore en politique. Partout elle est ce qu'il est dans sa nature qu'elle soit, non pas forte seulement, mais absolue : en politique comme en religion, elle est simple, une; ici c'est le chef de l'église, là c'est le chef de l'état qui est l'autorité suprême : il y a seulement cette différence que, deux lois n'étant pas possibles, et le chef de l'église étant le représentant ou l'organe de la loi des lois, il est aussi le souverain des souverains. Il est la loi incarnée, il est Dieu représenté sur la terre : de lui seul

émane par conséquent la légitimité ou l'illégitimité des pouvoirs politiques, et du saint-siége relèvent tous les rois qui sont des rois véritables : toutes les royautés qui ne se rattachent pas à cette loi des lois manquent de base, de vérité, de légitimité. Si le saint-siége ne dispose pas des couronnes, du moins sa parole seule confère le droit de régner et impose aux sujets le devoir d'obéir. Avec ces doctrines, exposées dans l'*Essai sur l'indifférence* (comp. les articles de M. de Rémusat, publiés sur cet ouvrage dans le journal le *Globe*), ne s'accordent plus que par l'éclat du talent les principes professés depuis dans les *Paroles d'un croyant*, et dans l'introduction au traité de la Boétie, *De la servitude volontaire*; mais ces deux publications, appartenant à la politique plutôt qu'à la philosophie, ne doivent pas ici fixer d'avantage notre attention.—Les doctrines philosophiques de M. de Bonald ont, comme celles de MM. de Maistre et de La Mennais, une tendance essentiellement religieuse et politique, et cette tendance se manifeste dans ses *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*, aussi bien que dans sa *Législation primitive, considérée dans les temps par les seules lumières de la raison*, et dans ses *Mélanges politiques*; mais, ni dans ses discussions philosophiques, dont la plus importante roule sur le langage primitif, donné à l'homme au moment de la création, ni dans l'exposition de ses conceptions politiques, M. de Bonald n'a mis assez de clarté pour agir puissamment sur le public. M. de Bonald est l'écrivain de quelques élus, comme M. de La Mennais est celui des classes nombreuses. M. de Bonald, en établissant son principe d'un langage primitif, a pourtant donné à l'école qu'il suit des directions qui lui assurent le plus d'avenir. Le langage primitif a été un don de l'Etre-Suprême; ce langage, pour être digne de son auteur, a dû être parfait; pour être parfait, il a dû être plein d'idées vraies, il a dû être la vérité parlée. La Bible est le monument authentique de cette langue et de cette science divine : la Bible est donc la vérité, la norme de toute autre science, morale, religion, politique, philosophie. L'église est l'interprète de la Bible : l'église est donc, de droit divin, le juge de toutes les doctrines et de toutes les institutions humaines. Telle est la portée du système de l'école théologique.—Cependant, ce n'est point par ses plus anciens et plus éloquents organes, et ce n'est pas par ses doctrines les plus systématiques que cette école a le plus d'action sur les esprits, le plus de chances dans l'avenir : c'est par des défenseurs plus nouveaux et des interprètes mieux inspirés. En effet, notre génération éprouve trois regrets profonds et aspire à trois choses qui lui manquent, à trois choses, dont la première a toujours été le pain quotidien de l'humanité, c'est le sentiment religieux; dont la seconde est indispensable aux époques de haute civilisation, c'est la science; dont la troisième enfin plait dans tous les temps, et surtout dans ceux qui succèdent au doute et à l'indifférence, c'est l'enthousiasme. C'est à ces trois besoins de l'humanité que s'adressent MM. Ballanche, d'Eckstein, Buchez, Roux, Bautain, dans des mesures diverses sans doute, mais avec une certaine communauté de vues qui nous paraît les rapprocher. M. Guillou, que ses *Entretiens sur le suicide* ont mis au rang des moralistes les plus distingués, n'appartient à cette école que par ses convictions profondément religieuses et son enseignement tout chrétien.—En répondant ainsi à des tendances qui se révèlent ici un peu vagues et maladives sans doute, mais là puissantes et fraîches de jeunesse, l'école théologique se constitue légèrement mystique, et, cessant simplement d'être réactionnaire contre la philosophie du dernier siècle, se pose réactionnaire contre les doctrines du nôtre. Et sur ce terrain, disions-nous, rompant en visière avec tous ceux qui prétendent que le christianisme a fait son temps, qu'il faut le remplacer, le régénérer, comme on a remplacé ou régénéré toutes les institutions qui s'étaient établies sous sa bannière, elle acquiert une position spé-

ciale, celle d'un retour complet au point du départ, à la situation où saint Irénée trouva les choses, il y a seize siècles, sauf la science de plus. La philosophie retourne ainsi s'ensevelir dans les bras de la religion; la foi redevient le moyen de connaître : elle est mieux que cela, elle est l'intuition elle-même. — Mais, nous l'avons dit, si même le mysticisme rencontre en France des sympathies isolées, il est antipathique au génie de la nation. Une doctrine que le plus célèbre des chanceliers de l'université, Gerson, et le plus aimé des évêques de France, Fénelon, n'ont pu faire triompher, peut bien, dans des circonstances données et par voie de réaction, obtenir un moment de succès, elle n'a pas d'avenir : pas plus que le sensualisme, le mysticisme n'a racine parmi nous. La nation a trop de spiritualité pour n'être pas spiritualiste, et trop de raison pour n'être pas rationaliste. Au spiritualisme rationnel appartient l'avenir. Mais, que l'on ne s'y trompe pas, il n'appartient pas à l'idéalisme, il n'est à nulle vaine théorie; et plus grande, plus pratique que jamais est la mission de la philosophie parmi nous. — La philosophie a fait nos doctrines du dernier siècle, et par ces doctrines elle nous a donné les institutions qui nous gouvernent; elle ne nous a pas encore fait les mœurs, elle ne nous a pas donné les vertus que demandent nos lois: la lacune qu'elle a faite et qu'elle doit combler est profonde. — Tout ce qui jadis réglait nos mœurs, tout ce qui donnait force et puissance aux institutions du pays, les anciennes croyances religieuses, les vieilles doctrines politiques, sont ébranlées; la foi, le dévouement, l'enthousiasme, se sont affaiblis là où ils ne se sont pas évanouis complètement, et ce résultat, c'est indubitablement le progrès des études philosophiques qui l'a amené, car ces études sont toujours les lumières de la civilisation : ne faut-il pas qu'elles mettent quelque chose en place de ce qu'elle nous ont ôté? Et quels appuis ne doivent-elles pas à la morale, à la politique et à la religion, qu'elles ont privées tour à tour de leurs fondements antiques? Ne faut-il pas qu'elles se hâtent de créer ces appuis, au risque de se voir convaincues de cette impuissance que l'on aime tant à leur reprocher? — Quand, arrivé au terme de seize siècles de progrès, nous comparons la philosophie française à toutes les autres, à ce qu'elles ont été, à ce qu'elles ont fait, nous sommes fiers de la nôtre; nous nous humilions profondément quand nous considérons ce qui lui reste à faire encore. Rassurons-nous par ce fait, qu'il n'y a pas un demi-siècle qu'elle est libre, et qu'elle s'est faite admirable de réserve et de gravité, du moment où elle s'est reconnue indépendante; rassurons-nous aussi en considérant ce qu'elle s'est faite dans nos écoles, et comment elle y est reçue par cette jeunesse qu'elle a mission de donner au pays digne de notre passé et de leur avenir.

MATTER, inspecteur-général des études.

§ VII. — Histoire des sciences.

Il serait peut-être à propos, avant d'entrer en matière, de convenir de la signification dans laquelle nous entendons le mot *science*. Les termes dont la valeur paraît le plus universellement comprise peuvent ne pas être pris absolument de la même façon par les personnes qui croient s'entendre le mieux, et de là ces interminables discussions sur les choses les plus simples en apparence, où de profonds raisonneurs finissent d'ordinaire par être d'autant moins d'accord qu'ils en ont discuté d'avantage. On nous renverra peut-être à l'académie, dont les arrêts devraient être sans appel; mais, sans prétendre décliner l'autorité de son dictionnaire, nous ne pensons cependant pas que cet excellent livre doive faire loi quand on s'y est évidemment trompé, et qu'il jouisse avec les saintes écritures du privilége de l'infaillibité. Ainsi, quand nous y lisons, à la page 714 du tome second, 3e colonne, 2e alinéa, que *science* « se dit du savoir qu'on acquiert par la lecture et la méditation, » nous croyons qu'il eût fallu ajouter, pour compléter la définition : « et dont les seules bases solides sont dans

l'observation consciencieuse des faits. » Dût-on nous reprocher de ne pas comprendre la science comme quarante de nos illustres confrères, nous ne croyons pas que la lecture et la méditation suffisent pour la donner. Qui n'aurait lu que certains livres et médité seulement sur ce que ces livres contiennent pourrait savoir beaucoup, mais ne pas avoir la science ; et qui, n'ayant jamais lu aurait beaucoup observé et cultivé son entendement par l'observation et la comparaison d'un grand nombre de faits, pourrait être un véritable savant sans avoir beaucoup de lecture. On peut donc savoir beaucoup et n'avoir pas la science, mais on n'a pas la science sans beaucoup de savoir : ce sont deux choses qui s'acquièrent conjointement, mais qui n'en demeurent pas moins fort différentes. L'une s'entend de tout ce qu'on peut entasser dans sa mémoire, l'autre seulement de ce que l'on y admet méthodiquement après examen. Le savoir peut être vain quoi qu'immense. La science, par sa nature, est nécessairement réelle et solide; où cesse la démonstration et la certitude, elle cesse également; fruit de l'expérience, elle n'avance qu'autant qu'elle est guidée par le flambeau de la vérité. L'évidence est ce miroir allégorique placé dans ses mains par l'ingénieuse antiquité, et dans lequel se regarde un serpent, antique emblème de la sagesse. Tout corps de doctrine qui n'a pas l'irréfragable positif pour point de départ, avec le plus rigoureux raisonnement pour guide dans l'examen des faits, ne saurait être considéré comme science : celui qui le possèderait a fond serait un homme docte, mais ne serait pas un savant. On a souvent abusé du nom de science en l'étendant à des amas d'erreurs que les bons esprits repoussent, et dont conséquemment nous n'occuperons point des lecteurs que nous respectons trop pour nous entretenir avec eux de choses vides. — A considérer la France par le lustre que répand aujourd'hui sur elle la manière dont la véritable science y fleurit, on pourrait croire que celle-ci s'y trouve dans sa véritable patrie, ou du moins qu'elle s'y est naturalisée sans efforts, comme certaines plantes salutaires, transportées des lointains pays, paraissent s'acclimater en rencontrant, sur un sol pour l'ornement duquel le ciel ne les avait pas fait naître, des conditions d'existence en parfait rapport avec leur nature. Il n'en est pourtant point ainsi. Au contraire, l'observateur, affranchi des innombrables préjugés dont l'éducation accoutumée fausse tant d'esprits, qui, autrement enseignés, fussent demeurés droits, reconnaîtra, s'il se donne la peine de remonter aux sources, que la science, représentée, dans la première tradition qu'on nous ordonne de croire, comme un arbre planté par l'Éternel lui même au milieu d'un beau jardin d'Asie, ne put jamais s'enraciner profondément dans le sol ingrat des régions occidentales de l'ancien continent, tant que la presse, comme un tuteur puissant, ne lui vint pas prêter appui. Les boutures de cet arbre, en continuant le trope biblique, parurent, à diverses reprises, se complaire dans nos climats, lorsqu'elles y furent transportées, mais elles ne manquèrent jamais d'y périr après avoir donné quelques fleurs stériles, comme le font celles que nous cultivons dans les serres, et que l'hiver y frapperait de mort si l'on négligeait d'y entretenir le feu nécessaire à leur développement, ou si l'on venait à en briser les vitrages protecteurs. — Cette manière d'envisager le sujet que nous nous proposons de traiter pourra sembler bizarre à plus d'un lecteur, et fournir matière à ces controverses appelées *conversations*, dont on vient chercher ici la matière, mais il en est de notre conviction sur ce point comme sur tant d'autres, où nous croyons que la vérité se trouve trop évidemment travestie par le consentement unanime, lequel ne doit jamais prévaloir contre les arrêts du raisonnement. Qui ne sera tenté d'abord de s'inscrire en faux contre cette idée, que la France, centre actuel de civilisation, foyer vivifiant d'où jaillit le plus de lumières intellectuelles, où l'arbre de la science, puisque nous avons adopté cette

figure, produit chaque jour quelque nouveau fruit, que la France, enfin, qui s'enorgueillit de cinq académies de l'institut bien complètes, soit cependant comme une terre cimmérienne, probablement condamnée, par sa constitution physique et son climat, à rentrer dans les ténèbres de l'ignorance toutes les fois que les choses y seront abandonnées à leur cours naturel? Nous n'irons point chercher des preuves à notre assertion dans le tableau maculé de noir, de blanc et de gris de notre savant confrère M. Charles Dupin; il suffira, pour lever tous les doutes à ce sujet, sans projet arrêté d'avance de trouver dans le passé ce qui ne put jamais y exister, d'examiner ce que furent, au commencement, des contrées maintenant si belles, mais affreuses alors, et les hordes sauvages que la création semblait y avoir repoussées quand tout y demeurait comme sur les confins du chaos. — La Germanie, que nous représentent à cette heure le versant septentrional de l'Allemagne, le déplorable bassin de la Vistule, et la Moscovie aux vastes et monotones plaines, disparaissaient sous les flots confondus de la Caspienne, du Pont-Euxin et de la Baltique, dont la réunion formait un vaste prolongement de cet océan Arctique, d'où chaque été descendaient et voguaient sans obstacle, bien plus vers le Midi qu'elles ne le sauraient faire de nos jours, d'innombrables îles de glaces, arrachées des rivages circumpolaires, et toutes pénétrées de fragments détachés des rocs qui leur avaient servi de points d'appui pour se consolider; rocs qui, leur étant comme une sorte de lest pour empêcher les moindres lames de les renverser, servent maintenant de témoignage à ce premier état des choses sur les immenses plaines desséchées depuis, soit de la Prusse, soit de la Pologne, soit des steppes moscovites, où ils se trouvent disséminés et désignés par les géologues qui n en savaient expliquer l origine sous le nom de *blocs erratiques*. — Alors la péninsule ibérique, ainsi que nous l'avons dit dans un de nos anciens ouvrages, appartenait au continent africain, qui n'avait point la forme que nous lui voyons sur nos cartes, et que peuplaient ces Atlantes, chez qui de beaux esprits du dernier siècle ont cherché le berceau des sciences et de cette civilisation, qu'aujourd'hui les vagabondes peuplades des mêmes bords repoussent avec opiniâtreté. — La Grèce et l'Italie en étaient à leurs temps héroïques, où des forts, semblables à des demi-dieux, armés de massues ou de flèches, couverts de peaux de bêtes quand ils n'allaient pas tout nus, à peine familiarisés avec l'usage du feu, ignorant l'emploi du fer, et peut-être encore de tous les métaux, amoncelaient autour du premier foyer domestique ces constructions en pierres brutes que les érudits appellent cyclopéennes, encore que ceux qui les élevèrent n'eussent certainement pas un œil solitaire au beau milieu du front. — A peine alors les montagnes dont les ramifications forment aujourd'hui, sur la gauche du Rhin, l'ossature de notre France, poignaient à la surface de l'océan, où des commotions volcaniques les avaient fait saillir arides, dépouillées, pénétrées de sel, désertes et silencieuses. La science, qui n'était encore cultivée que sous l'heureux ciel de l'Inde, ne dut point être la première production d'une région brumeuse et froide qu'envahirent d'abord d'épaisses forêts, dans les profondeurs desquelles naquirent ensuite les Celtes autochtones, qui, de même que les Cyclopes et les Pélasges des contrées méditerranéennes, plantèrent des pierres colossales comme monuments des premiers efforts tentés dans le dessein de s'élever vers un ordre social, mais demeurés muets pour la postérité, parce qu'on n'y sut graver aucun signe conservateur de la parole. Ces premiers nés de notre terre occidentale s'épandirent en descendant le long de ses fleuves à mesure que les rivages s'étendaient au-devant de leurs pas. Ichthyophages sur les côtes, ils ne durent pas tarder à devenir navigateurs; ils pénétrèrent dans les îles Britanniques, vers le septentrion; par le sud, dans l'Es-

pagne, toujours séparés de leur patrie par le détroit que nous représente le bassin de la Garonne et celui de l'Hérault, unis maintenant de nouveau au moyen du canal de Languedoc. Enfin, vers l'Ouest, ils purent s'étendre jusque dans l'Amérique du Nord, où ils portèrent à d'autres aborigènes qu'ils y rencontrèrent l'usage des sacrifices humains et de l'anthropophagie, car les Celtes, dont nous accompagnons les pas, furent essentiellement mangeurs d'hommes, comme l'ont probablement été la plupart des autres espèces du genre humain. L'état d'ignorance où toutes vivaient plongées ne permettait point qu'elles échangeassent à leur point de rencontre autre chose que d'horribles coutumes.— Cependant, de ce que les Celtes se répandirent de proche en proche et par eau sur les côtes plus ou moins éloignées de celles de leur centre de dispersion, il ne faut pas conclure que la navigation fut une science dont nous leur soyons redevables. Ils se hasardaient sur les flots dans de fragiles esquifs, comme les ours blancs du pôle s'abandonnent sur les îles de glaces pour changer de lieux. Mais on n'est pas marin pour avoir métamorphosé un tronc d'arbre en pirogue, on ne le devient que lorsque les embarcations se compliquent d'agrès avec tout l'attirail de la guerre; et la marine ne s'éleva au rang des sciences que lorsque la boussole et les plus sublimes calculs de l'astrononomie lui furent appliqués.— Loin que les Celtes, dans lesquels on croit reconnaître nos aïeux, soient venus dans la contrée où ils nous précédèrent par les routes de l'Orient, comme le veulent ceux qui soutiennent encore que toutes les créatures vivantes partirent d'un seul point de l'univers, loin, disons-nous, que les Celtes soient venus de l'Orient, on les vit, au contraire, déborder sans cesse dans les contrées du Levant, qu'ils épouvantèrent et soumirent même à diverses reprises : les Pélasges, avons-nous dit ailleurs, apprirent à les redouter, et Rome se souvint long temps de l'épée de Breonus, l'Attila du Couchant. Ils poussèrent jusqu'en Asie, où le nom de Galatie perpétua le souvenir de l'une de leurs migrations; mais, comme par un reflux que nous avons vu se reproduire, des hordes outragées que les Gaulois avaient tant de fois vaincues et relancées dans leurs repaires, descendirent à leur tour sur les traces des conquérants, et le nombre, secondé peut être dès lors par la trahison, triomphant du courage, les Gaulois furent accablés; mais dans ces frottements de nations errantes et dévastatrices, les plaies de la guerre étaient toujours les seuls échanges que les hommes fussent capables de faire, ils ne pouvaient encore se communiquer les moindres produits de l'industrie, dont ils ignoraient jusqu'aux plus simples procédés, encore moins les sciences, qui, du Caucase au cap Finistère ne se cultivait nulle part. — Du flux et du reflux de tant de nations qui, ajoutons-nous, traînaient avec elles des prisonniers et des prisonnières provenant de plusieurs des espèces et races congénères, dut résulter un mélange de sangs, qui, confondant de plus en plus à la face de l'Europe les caractères de chacune de ces races et de ces espèces mêlées, produisit ces variétés individuelles dont se compose aujourd'hui la population occidentale à laquelle nous appartenons, où les traits des types, perpétués les uns à travers les autres, reparaissent çà et là sur nos visages, mais s'y fondent insensiblement. C'est ainsi que par la confusion des Germains poussés par les nations scythiques; des Scythes arrivant sur les pas des Germains; des Grecs quand ils transportèrent les débris de leur Phocide sur nos côtes de Provence; des Pélasges romains, qui, sous les ordres de César, vengèrent le Capitole violé au temps de Camille; des Arabes, qui ne mêlèrent pas seulement leur sang à celui de nos familles sous le glaive de Charles-Martel; des Juifs même, qui, venant trafiquer chez nos pères purent bien parfois y faire autre chose que l'usure; des Normands enfin, qui finirent par extorquer une de ses plus belles provinces à l'un des indignes rois dont nos fastes ont été si souvent en-

tachés; c'est ainsi, disions-nous toujours, que les Celtes et les Gaulois sont devenus les modernes Français, de qui les Francs du moyen âge n'ont point été la principale souche, comme ceux qui se prétendent descendants en ligne directe de ces aventuriers ont la prétention de le faire accroire aux simples, qu'étonne encore le mot boursouflé de *noblesse historique*. — Nous doutons avec Pinkerton que ces Francs aient même jamais formé un peuple véritable, encore qu'il soit possible, à la rigueur, que le nom de *France* soit dérivé du leur. Ils étaient sur les deux rives du Rhin un ramas d'hommes de race germanique, mais de diverses nations, qui avaient su se soustraire à la domination romaine, en se recrutant d'esclaves échappés de partout. Vivant de rapines au milieu de leurs anciens maîtres, à peu près comme les noirs marons de nos colonies, s'appelant entre eux d'un nom qui marquait qu'ils avaient su s'affranchir, ils finirent par devenir assez nombreux, vers le IVe siècle de l'ère nouvelle, pour inonder la Gaule septentrionale jusqu'en Bretagne: alors seulement on commença à faire quelque attention à leur puissance naissante. Leur vivacité, leur inconstance, l'impétuosité d'un courage sans persévérance, une vanité souvent puérile, une incroyable mobilité d'idées, et cette légèreté que leur reproche un peuple rival, sont les traits qui restent aux Français des Celtes primitifs, que Silius Italicus appelait *vaniloquum Celtae genus*, et chez qui, dit César, « tous, à l'exception des prêtres et des nobles, étaient esclaves ». Un penchant aux superstitions, qui les entraîna souvent aux plus exécrables fureurs, un goût exquis surtout en matière d'arts, la presque totalité d'un langage nouveau et de leur législation, avec la gracieuse beauté de leurs femmes, leur viennent des Pélasges de la Grèce et de l'Italie. Cette raison, qui, tempérant la fougue de leur imagination, les rendit propres aux sciences de calcul, les prépara à la discipline, mais des institutions féodales maintenant dégénérées en ridicule, de fausses idées sur le point d'honneur, l'usage insensé des duels et des penchants à l'intempérance, sont les choses qu'ils doivent aux races germaines. Quelques nez aquilins, des teints basanés, de l'exaltation, les idées chevaleresques qu'ils rapportèrent des croisades, leur galanterie naguère encore excessive, mais qui s'efface rapidement dans les façons communes et familières importées par les *fashionables* des bords de la Tamise, surtout un certain laisser-aller vers la servilité, décorée du nom de fidélité, envers quiconque les sait réduire, en même temps que de jactantieuses prétentions à des airs d'indépendance, sont leurs traits arabiques, mais encore exagérés. Quant au génie de la poésie, des arts et de la science, qui depuis deux siècles environ brillent chez les rejetons de la race celte d'un éclat sans cesse croissant, les grands hommes de l'antiquité le leur ont légué; on n'en trouve, comme nous allons le montrer, que des traces fugitives sur le sol français avant l'époque où les œuvres des Grecs et des Romains vinrent, dès le moyen âge, favoriser peu à peu les plus heureux penchants. — En effet, comment la science, qui ne peut naître ou s'acclimater que là où l'ébauche au moins des arts et quelqu'industrie assurent déjà un certain bien-être physique à l'homme avec de la sécurité, comment la science eût-elle fleuri sous un climat austère, où les hivers, si l'on s'en rapporte aux descriptions que nous en ont laissées les anciens, étaient longs, très rigoureux, et comparables, pour la dureté, à ceux dont les voyageurs qui nous ont dépeint l'Amérique nous disent que son continent est affligé au-dessus du 50e degré nord? La Seine, alors, se prenait profondément de glaces chaque année, comme aujourd'hui le fleuve Saint-Laurent. D'immenses, sombres et sonores forêts y couvraient presque sans interruption un sol humide, dédaigné des rayons du soleil: ce n'était qu'à de grandes distances les unes des autres qu'on y rencontrait quelques clairières, où l'herbe suffisait à peine à la nourriture de

misérables bestiaux, dont le laitage et les lambeaux saignants, avec de la chair humaine, de la venaison, et les glands acerbes du roure, composaient la nourriture d'un petit nombre de familles sauvages, pour qui les fruits du surier et la beillote d'Ibérie eussent été des délicatesses. Chaque peuplade était nécessairement condamnée à l'isolement, aucune route ne sillonnant le désert boisé; les fleuves, les rivières et les moindres ruisseaux, sujets à déborder et à se transformer en torrents, dépourvus de ponts ou autres moyens de passages, interrompaient toutes communications, pour peu qu'il vînt à pleuvoir. A peu de distance les unes des autres, ces peuplades se regardaient comme étrangères lorsqu'elles n'étaient pas décidément ennemies. Loin que la population fut plus nombreuse qu'elle ne l'est devenue, il est évident, contre l'une des plus fausses assertions de Montesquieu, qui veut que le globe se dépeuple, que tous les Celtes ensemble, et plus tard les Gaulois, ne formaient pas entre leurs frontières naturelles, c.-à-d., du Rhin à la mer, une nation comparable, par le nombre de ses individus, à dix de nos départements ordinaires. C'est plongés dans la plus crasse ignorance, en dépit de ce qu'en dit feu Marchangy dans sa *Gaule poétique*, sans code, sans gouvernement régulièrement constitué, conduits par d'absurdes coutumes, qui leur tenaient lieu de lois, que les Romains les trouvèrent courbés sous le joug d'une théocratie sanguinaire, opprimés par d'avares chefs qui ne savaient ce que c'est que la pitié, et semblables, bien plus qu'on ne l'imagine, aux habitants de la Nouvelle-Zélande, qui, précisément dans un hémisphère opposé, occupent une place correspondante et sont nos antipodes. Ces Barbares étaient inférieurs en toutes choses aux populations de l'Ibérie, et surtout de l'heureuse Bétique, où les marchands des pays déjà civilisés de l'autre extrémité de la Méditerranée venaient trafiquer, certains qu'ils étaient d'y trouver des objets d'échange et la plus scrupuleuse probité dans les relations. — Lorsque Rome vint soumettre nos pères, ou plutôt les élever de l'état demi-sauvage au premier degré de civilisation, quelques Phéniciens ou autres commerçants, en explorant leur littoral, y avaient cependant porté certaines idées d'un bien-être qui leur faisait entrevoir un meilleur ordre de choses que celui dans lequel ils s'entre-dévoraient; il était résulté de ces contacts des notions mieux définies du *tien* et du *mien*, et le sol de la Gaule était, jusqu'à un certain point, préparé pour recevoir les germes des arts et des sciences. Mais il ne faut pas croire, d'après Macferson et les académies celtiques, qu'on a vues s'élever dans ces derniers temps pour chercher des preuves aux mensongères assertions de cette espèce de mystificateurs, que les Celtes fussent, de temps immémorial, les plus sages, les meilleurs et les plus policés des hommes, guerriers généreux, bardes ou poëtes sublimes et philosophes éclairés. Tout ce qui nous reste d'eux les montre dans un véritable état d'enfance intellectuelle, et lorsque, constitués en corps de nation, ils furent soumis au grand empire, c.-à-d. quand leurs forêts furent purgées des rebelles qui prétendaient s'y maintenir indépendants, il s'opéra, de leur mélange avec les maîtres du monde, un changement salutaire, et les Gaulois comprirent que le vagabondage n'est pas la liberté, qu'on n'est pas prisonnier entre quatre murailles pour préférer des maisons à des huttes, ou bien à des cabanes de feuillage; qu'on n'est pas esclave pour se soumettre au frein des lois, enfin que les hommes réunis en société gagnent en bien-être personnel ce qu'ils perdent de leurs forces individuelles, aliénées au profit de tous. — L'aurore de la civilisation pour la Gaule, qui cessait d'être la terre celtique, mais qui n'était pas encore la France, commence donc sous la domination romaine. La science cependant demeura long-temps étrangère à cette contrée, alors semblable à ce qu est toujours vers le nord est de l'Europe la Lithuanie, si mal peuplée avec ses vastes marais, ses forêts moussues, les élans qui s'y perpétuent, avec l'auroch et ses cruels

hivers. — Tandis que l'Espagne donne de grands écrivains et ses meilleurs empereurs à la dominatrice du monde, la Gaule ne lui fournit que quelques soldats ou des gladiateurs. En vain, lorsque près de trois siècles se sont écoulés, Julien-le-Philosophe vient en habiter la boueuse capitale; l'influence de ce grand prince demeure stérile, et la science dont il avait puisé le goût dans Athènes vieillie, mais demeurée illustre, ne s'aclimate point dans Lutèce. Quand cet empereur, que seul peut-être on doive comparer à César, et auquel Frédéric-le-Grand seul doive être comparé, s'éloigne des bords séquaniens pour revêtir la pourpre de Constantinople, il est bientôt oublié d'une ville dont il aimait à rappeler le nom dans ses graves et spirituels écrits. En vain l'on a dit qu'il existait déjà dans le pays des écoles en réputation, où florissaient des lettrés et des philosophes. On arguë d'un Æ. M. Arborius, qui professait la rhétorique à Toulouse, où son neveu Ausone vint étudier, en ajoutant que celui-ci mérita de bonne heure une chaire de grammaire à Bordeaux. Si ce poète du second ordre fut comblé plus tard de dignités par l'empereur dont il avait gouverné la jeunesse, son élévation au consulat des Gaules sur ses vieux jours montre le bon cœur du disciple, mais non que l'étude des sciences, ou du moins des lettres, fût alors la route des grandeurs. Si quelque autres lueurs de ce genre se manifestent dans les siècles suivants, les invasions des Francs ne manquent point de les éteindre. Sous les rois sanguinaires ou dégradés que ces conquérants imposent d'abord au pays, on se borne à la pratique de quelques arts, dont le peu de produits qui nous sont parvenus attestent l'état d'imperfection et l'orfévrerie; où l'on excellait, dit-on, sous le bon roi Dagobert, ne prouve point que saint Eloi et son fils, qui faisaient des trônes d'or, eussent seulement la science des minéraux. Cependant, quelques moines copiaient des Bibles, écrivaient des chroniques, et se livraient, dans la paix des cloîtres, à des essais sur l'histoire qui ont pu servir par la suite à démêler les événements, dont la mémoire souvent altérée s'est du moins conservée sous leur plume. Mais la plupart des gens d'église étaient alors presque aussi ignorants que la noblesse; on peut juger à quel point plus tard même ils demeuraient grossiers, à très peu d'exceptions près, en consultant la lettre très curieuse adressée par Bède à son ami Egbert, évêque d'York, lettre précieuse, que le hasard nous a conservée. Ceux qui, sur les traces de ce vénérable érudit d'un temps où si peu de gens savaient lire, s'élèvent par moins d'ignorance au-dessus des masses, sont poussés par la force des choses dans de vaines études, avec lesquelles on n'arrivait qu'à une science qui n'en est, à proprement parler, pas une, et qui, née des siècles de décadence, où la scolastique murait l'esprit, est à la science véritable, ainsi que nous le démontrerons par la suite (*v.* SCIENCES), ce que la métaphysique est à la physiologie, l'astrologie judiciaire à l'astronomie, l'alchimie à la chimie, la politique à la justice, les croyances superstitieuses à la morale, et les romans à l'histoire. — Durant les dernières années de la lignée mérovingienne, il paraît que les hommes étaient descendus à ce honteux degré d'ignorance où la société puisse tomber sans se dissoudre; tous les liens se rompaient quand un grand homme apparut; génie de prévision, avancé de dix siècles sur le sien: il sait que de vastes états formés par la conquête ne se consolident point par le tranchant du glaive; que les arts et le savoir peuvent seuls préparer l'union durable de provinces et de royaume, qu'a entassés la force. La violence ne saurait former des liens durables entre les hommes: c'est en les polissant qu'on les rapproche par des intérêts communs; aussi Charlemagne s'empressa-t-il de former des écoles, mais ce ne fut point parmi ses Francs ou Français qu'il en recruta les maîtres. Au retour de cette Italie, où ses yeux pénétrants n'ont pas été

inutilement frappés des pompes de Rome antique, qui s'entrevoit encore à travers la Rome des papes, il fonde cette université de qui saint Louis ne fit que légaliser l'existence en lui donnant des formes plus régulières, et commandées par le genre de progrès qu'elle-même avait déterminés. Le nouvel empereur d'Occident, plantant à son tour l'arbre de la science au cœur de ses états, comme Dieu l'avait mis dans son paradis terrestre, sans qu'il y prospérât d'abord davantage, appelle pour en cultiver les rejetons des étrangers, Paul Diacre, Pierre de Pise, et principalement Alcuin, fameux en son temps. Son successeur, qui ne saurait le suivre dans ses voies guerrières, veut-il du moins l'imiter scientifiquement : c'est d'Hibernie qu'il tire des professeurs ; il en fait venir ce Scot Erigène, qui déjà osait examiner, ce qui lui valut la haine du souverain pontife Nicolas. Mais les efforts des deux Charles n'y purent rien, les temps n'étaient point accomplis ; le sol de la France était loin de posséder le véhicule fécondant qui devait, près de mille ans plus tard, lui assurer la possession de la vraie science ; ce fut la barbarie tant soit peu tempérée du moyen âge qui résulta seulement des louables efforts qu'avaient tentés les premiers carlovingiens pour dégrossir leurs sujets ; ce moyen âge prévalut, comme des rameaux épineux quand ils étouffent les greffes de fruits perfectionnés qu'on a confiés à des sauvageons trop tôt abandonnés à leur rustique nature. La logique, la rhétorique et la grammaire, telles qu'on les enseignait alors, ne répandirent chez des hommes dont l'idiome n'était pas formé, et qui ne se doutaient point que le raisonnement eût de meilleures règles, qu'un langage et des formes de jugement capables de fausser de plus robustes facultés que les leurs. Des croyances imposées dès le berceau, mais qu'eût renversées le moindre raisonnement dégagé d'entraves, devaient avant tout proscrire impérieusement l'examen des faits ; une science sans bases en pouvait donc être la seule conséquence : le but fut manqué. Il advint ce qu'on voit arriver quelquefois dans nos jardins, où le plant d'un végétal précieux, soutenu par le rameau d'un saule vulgaire, ou de tout autre arbre vivace, qu'on a dépouillé de son feuillage pour en faire un support, est étouffé par celui-ci même, qui s'enracine furtivement, croît et prospère ensuite dans un terreau qui n'avait pas été préparé pour lui. Ainsi substitué à ce qu'attend l'horticulteur inattentif, cet infidèle appui peut être fort long-temps pris pour ce qu'il remplace ; et quand, après s'être émerveillé de l'abondance de son feuillage, et sur la rapidité avec laquelle il a donné quelque ombre, l'erreur est reconnue, on n'a pas l'arbre qu'on prétendait acclimater, mais on en a un auquel on s'est affectionné, parce qu'on l'a vu croitre, et qu'on respectera par habitude, sans oser désormais songer à lui en substituer un autre, dont les produits cependant seraient incontestablement préférables. Le faux étant donc résulté d'un mode d'enseignement essentiellement hors du vrai, ce qu'on admit comme la science eut dès lors pour unique but de fasciner les yeux de la multitude et d'emprisonner la raison dans des limites arbitrairement posées : cependant, les sommes théologiques sont des monuments très remarquables de cette époque de déviation et de captivité intellectuelle, où de tels résumés de ce qu'il fallait croire et de la manière dont il fallait croire demeuraient l'exposé des liens réels qui seuls, peut-être dans cet état de choses, fussent capables d'amalgamer des Barbares. Il en sortait presque toujours, au défaut de lumières, des bûchers pour les esprits raisonneurs, qu'on qualifiait d'hérétiques, et qu'on jugeait dignes du feu dans cette vie et dans l'autre. Un vain savoir, fruit de la lecture et de la méditation, comme muré dans les limites qu'il s'était imposées lui-même, et qu'on ne pouvait outre-passer sans être condamné comme infecté d'erreurs, devint le plus grand obstacle qu'il soit possible d'imaginer au développement du savoir réel, et régna tyranniquement sur cette France, si



fière aujourd'hui d'avoir ébranlé les préjugés du vieux temps, mais que tout le monde n'a pas perdu l'espoir de rendre aux ténèbres, en s'y réservant la lanterne sourde nécessaire pour s'y conduire, en égarant le surplus des hommes. Telle était la profondeur du mal que le reste de l'Occident, encore plus dégradé que la France, regardait déjà celle-ci comme un centre d'instruction, et qu'au XIIIe siècle on vit quelques docteurs des contrées qui nous avaient donné Alcuin et le premier Scot, venir se perfectionner à Paris, où l'université s'était déjà rendue célèbre par ses arguties théologiques. Roger Bacon y compléta les études qu'il avait commencées dans Oxford, mais ce n'est point par ce qu'il y apprit qu'il mérita d'être le précurseur de cet autre Bacon de qui le génie devait redresser l'esprit humain bien des années après. Ce premier Bacon, duquel les écrits, au dire de Voltaire, « sont remplis d'or encroûté des ordures de son siècle », pensait déjà que les mathématiques appliquées à l'observation sont la seule route qui puisse conduire sûrement à la connaissance des choses. — Cependant, ce vain savoir et cette fausse science, dont la superstition fut en quelque sorte la progéniture, étaient devenus avec celle-ci même, et par les prédications d'un simple pèlerin, les puissants moteurs qui imprimèrent enfin un nouvel élan à cet esprit français, dont on entrevoit les premières étincelles vers le temps des croisades. On sait comment de fréquentes pérégrinations en Orient, ayant mis en rapport des hommes de nations diverses, préparèrent le siècle à ces grands mouvements dont notre illustre confrère M. Michaud a tracé l'histoire d'une manière à la fois si intéressante et si complète. L'Occident tout entier fut précipité par cette tourmente sur les régions que baigne l'extrémité de la Méditerranée; la politique y poussa sous le prétexte de soustraire aux profanations des infidèles un sépulcre au fond duquel la Divinité avait daigné anciennement, pour notre rédemption, faire la morte durant 3 jours. L'Éternel, dans ses vues impénétrables, n'approuvait pas sans doute le saint zèle qui dirigeait ces sanguinaires, mais pieuses entreprises puisque, durant près de III siècles, les efforts de plusieurs millions de chrétiens y furent impuissants, et que les sectateurs d'un faux prophète triomphèrent définitivement des défenseurs de la croix. Si la seule vraie religion ne gagna ni une âme ni un pouce de terre dans ces gigantesques conflits, et si le tombeau du Sauveur, si furieusement disputé, ne demeura point à son vicaire, l'éclair ne jaillit pas moins du choc de tant de masses d'hommes; ceux qui parmi ces masses, après bien des dangers courus, revirent enfin leur patrie, ayant laissé leurs préjugés sur les rives lointaines, en rapportèrent de nouvelles idées, comme s'il leur avait suffi de respirer l'air des climats féconds, où la civilisation et la science prirent pied en Europe, quand des Egyptiens et des Asiatiques les y portèrent. Ces croisés, revenus et comme régénérés par leurs voyages, semblaient éprouver à leur tour un impérieux besoin de savoir, avec une certaine propension à secouer le joug sous lequel les avaient, dès leur jeunesse, courbés des pédants et de mauvais raisonneurs. Ainsi que le crépuscule du jour nous vient de l'orient, celui de la raison apparut chez nos pères par le côté du ciel où le soleil se lève, mais il demeura d'abord incertain et disparut bientôt sous les épaisses vapeurs d'une lourde scolastique. Cependant la féodalité s'effaçait graduellement sous les efforts du trône, qui commençait à émanciper des populaces métamorphosées en bourgeoisie pour s'en faire des auxiliaires contre d'anarchiques seigneurs; l'épouvantable confusion qui résulta de la lutte replongea les siècles qui suivirent la contagion des croisades dans un genre de folie chevaleresque dont on a peine à concevoir que la société ne soit pas morte; heureusement les doctes écrits de l'antiquité s'étaient répandus, et furent comme des semences nouvelles de l'arbre de la science réimporté. Ces germes précieux, que peu d'hommes alors étaient en état d'apprécier, s'ensevelirent d'abord chez les moi-

nes, qui ne se doutaient point que la garde de ce qui devait un jour causer la destruction des ordres religieux leur fût confiée. C'est en leurs mains que tant de trésors demeurèrent en dépôt pour le temps où, recevant une nouvelle illustration par l'imprimerie, ils devaient provoquer l'explosion qui signalera inévitablement le siècle où nous vivons. Avec ces trésors, les croisés avaient rapporté de la Grèce, expirante sous les empereurs d'Orient, une ardeur de disputes théologiques qui vint accroître la propension qu'on y avait déjà dans nos écoles. Le triomphe de la fausse science fut complet. Tous les écrivains contemporains s'y rangèrent sans exception, et, sous de gothiques bannières, combattirent la raison humaine, parce que son exercice est tôt ou tard fatal à la cause des miracles; ils prétendaient cependant cultiver les sciences physiques et mathématiques, sans en pouvoir deviner la portée à la manière dont ils les avaient travesties. L'école, alors souveraine, stationnaire, ombrageuse, intolérante, permettait tout au plus que l'on étudiât les livres saints et les anciens, de qui nul ne s'avisait encore de traduire les écrits en langue vulgaire. La science universelle était sensée contenue en totalité dans ces ouvrages sauvés de la dent des siècles; ce qui ne s'y trouvait pas était réputé dangereux, impie même, et le système de Copernic, lorsqu'il apparut, fut proscrit, parce qu'il donnait un démenti au x<sup>me</sup> chapitre de Josué. On ne saurait citer un progrès de l'esprit humain qui n'ait, vers cette époque d'extravagantes pauvretés, été anathématisé d'abord. — Les sciences exactes, telles que la géométrie, l'astronomie, la géographie, l'histoire naturelle, l'anatomie et la médecine, n'existaient point à proprement parler : ce qu'on prenait pour elles consistait en gloses, scolies et commentaires sur ce qui restait d'Aristote, d'Athénée, d'Ælien, de Dioscoride, d'Euclide, de Galien, d'Hipparque, d'Hippocrate, de Pline, de Ptolémée, de Théophraste et autres auteurs grecs ou romains. Nul n'observait la nature, et durant mille ans peut-être, on n'y puisa pas un seul fait pour l'ajouter à ce que les anciens y avaient puisé. Les livres révérés des maîtres, fondement de tout savoir, étudiés d'un très petit nombre de docteurs, étaient néanmoins, malgré l'admiration qu'on professait pour eux, subordonnés au livre par excellence, qu'il n'était pas même permis à tous de lire, et qui exerçait bien plus d'empire sur les chrétiens que le Coran chez les Arabes, puisque ceux-ci, malgré l'impérieuse barrière que la loi de Mahomet marque au génie de l'homme, s'affranchirent du joug sous le beau ciel de l'Espagne, pour s'élever au plus haut degré d'instruction qu'il fût donné aux hommes d'atteindre lorsque la presse leur manquait. — Comme si les obstacles que l'ignorance orgueilleuse qui se proclame savante oppose au développement de nos facultés devaient à la fin devenir eux-même des causes propagatrices de la science, à peine l'atmosphère de ténèbres où languissait la France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle eut-elle étiolé et comme étouffé le peu d'idées nouvelles rapportées par divers croisés, que les impolitiques guerres d'Italie conduisirent de nouveau les Français où Charlemagne avait autrefois conçu ses projets de régénération des peuples par ses écoles. La France en était donc réduite une autre fois, sous les règnes belliqueux de Charles VIII, de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, où l'aurore des lettres luisait déjà, à chercher hors de son sein les connaissances solides. Si, d'ailleurs, les vrais savants eussent été indigènes chez elle, courant risque d'y être brûlés comme sorciers, n'en eussent-ils pas dès long-temps été extirpés? — Les funestes alliances de plusieurs de nos rois avec des princesses sorties d'une maison de commerce nous valurent donc quelques teintures des beaux-arts, et ce qu'on nomme la renaissance, où des peintres, des sculpteurs et des architectes jetèrent tant d'éclat. Mais avec ces Florentines nous vinrent, au défaut des sciences, des empoisonneurs, des souffleurs, des astrologues, des Saint-Barthélemi, des nuées de courtisans étrangers, insolents et spoliateurs, qu'on faisait, au besoin, assassiner sur le Pont-

Neuf par un officier général, enfin des ministres vêtus de pourpre, fléaux d'un pays où ils n'étaient pas moins étrangers que les reines. C'est néanmoins dans ces siècles d'atrocités que le vrai savoir surgit enfin, et apparut bientôt puissant et radieux, parce qu'un homme obscur évoqua quelque part du sein de la terre, par la métamorphose du plomb en caractères d'imprimerie, ses soldats invulnérables, qu'il faut comparer à ces guerriers provenus tout armés des dents d'un dragon confié à la terre par son mythologique vainqueur, et qui, s'entre-tuant d'abord au sortir des sillons, se réduisirent au nombre nécessaire pour composer une phalange invincible. Cette histoire de Cadmus, auquel nos maîtres de la Grèce durent, dit-on :

Cet art ingénieux,
De peindre la parole et de parler aux yeux,

n'est-elle pas une allégorie imaginée pour perpétuer le souvenir de l'immense service que rendit aux Pelasges l'introduction de l'écriture cursive, premier auxiliaire efficace de la raison contre l'ignorance accréditée, mais pourtant insuffisant contre des erreurs trop profondément enracinées pour que d'éphémères attaques en eussent jamais pu triompher? Tout est grand, et pourtant simple dans cette belle image, et convient mieux encore à l'invention régénératrice attribuée à Jean Guttemberg. On sait quelle surprise causa celle-ci, et combien de malédictions l'accueillirent : les esprits étroits ne voient dans les rumeurs qui s'ensuivirent qu'un effet de la mauvaise humeur des copistes, de qui le genre d'industrie était foudroyé; mais la prévoyance de certains fourbes y entrait bien pour sa part : cependant, que penser de Louis XI, qui la protégea? Ce monarque singulier agit-il en cette occasion d'après une profonde prévision de sa nivelante politique, ou bien fut-il poussé par cet esprit de vertige et d'erreur que Racine, en qui les esprits superficiels ne voient que le plus poli de tous les poètes, signale dans les plus beaux vers de son plus bel ouvrage? Quoi qu'il en soit, l'une des cinq époques les plus grandes et les plus décisives dans l'histoire du genre humain commence dès lors; une ère nouvelle en doit porter le nom, et, sous les verrous de la restauration, nous la signalions en ces termes, dans un *Essai sur l'homme*, qui voit aujourd'hui sa troisième édition. Après avoir dans cet ouvrage représenté sous leur jour historique ce que les premières théogonies et les plus anciens poètes appelèrent *âges d'or*, *d'argent*, *d'airain* et *de fer*, et prouvé que chacun de ces âges est le mythe d'une grande modification de notre espèce, nous disions : « On pourrait ajouter un cinquième âge à ceux que nous venons d'étudier dans la mythologie : l'imprimerie en détermina la tendance. Dès l'instant de cette merveilleuse et sainte invention, de palpables erreurs admises comme d'éternelles vérités, parce que leurs racines se perdaient dans le berceau du genre humain, ont été irrésistiblement ébranlées en tous lieux où des caractères mobiles ont pu devenir les auxiliaires du bon sens. Ces sortes de fourbes qui, depuis le supplice de Prométhée, s'étaient constitués en possession d'abuser de la crédulité humaine, voudraient en vain prolonger, à l'aide de sophismes, appuyés du fer des bourreaux, sous l'égide de leurs lois de sacrilége, le règne des superstitions qui leur livraient les peuples ignorants comme pieds et poings liés; mais les temps s'accomplissent, et l'ÂGE DE RAISON qui commence, replaçant les bases indestructibles de la morale dans la nature même, dont cette morale unique ne saurait être qu'une émanation, prépare aux générations futures des félicités lumineuses, supérieures à tout ce que nous pouvons entrevoir au milieu du jour douteux où nous vivons encore. « Car les années de l'avenir parleront et feront connaître la véritable sagesse, » a dit le juste (*Job*, chap. XXXII, v. 7). » Dans cet âge de raison, l'esprit humain, touchant au terme d'où rien ne saurait désormais le faire dévier, il ne sera donné à personne de substituer des doctrines mensongères à l'ensemble évi-

dent d'un système de science, de qui nulle révolution possible ne pourra éteindre le flambeau ni arrêter les progrès, progrès qui ne sauraient avoir de limites que celles que la nature seule a le pouvoir de marquer. La presse, sous l'empire de l'impitoyable, mais consolante vérité, en sera l'organe irrésistible, et lui prêtera sa puissance pour faire justice de l'erreur, quelles que soient les formes d'apophthegme qu'on lui ait jamais donné avec le dessein de l'imposer sans une spécieuse apparence de certitude.—Si nous avions à traiter des progrès des sciences en général, ce serait sans doute ici le lieu de produire à notre tour leur arbre figuratif; cet arbre, comme nous entendons le donner par la suite, ne sera pas pareil à ceux qu'ont tracés Bacon, Chaber, et l'illustre auteur du discours préliminaire de la grande *Encyclopédie*; car, n'y laissant que des branches utiles, nous en élaguerons sans ménagement tout rameau parasite par qui la sève des bourgeons à fruits fut si long-temps détournée. C'est à l'article SCIENCES que ce chapitre doit être renvoyé, ainsi que l'examen des origines, c.-à-d. la recherche de la patrie, s'il est permis de s'exprimer ainsi, où dut se développer primitivement chacun des rejetons de notre arbre, transplantés ensuite et perfectionnés entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et les deux mers. Les détails où nous devrions nous étendre, et les comparaisons qu'il nous faudrait faire entre la culture et l'état progressif de chacune de ces greffes communiqués par un peuple à un autre, nous entraîneraient nécessairement vers un ordre de généralités déplacés dans un article spécial; il doit pour le moment suffire d'établir et de constater, en nous renfermant dans les limites de la France, que la science y fut toujours apportée d'ailleurs; qu'à chaque reprise, elle y fut étouffée comme si le terroir se refusait à l'admettre, et qu'elle ne s'y est définitivement acclimatée que par l'intervention de la presse. Nous ferons encore remarquer combien l'essor qu'elle reçut de notre révolution de 1789 surpassa en efficacité toutes les impulsions qui, jusqu'alors, lui avaient été données. Elle domine aujourd'hui jusqu'aux lettres, qui, hors de sa sphère, n'enfantent que monstruosités et des œuvres repoussantes. — Depuis l'époque où nous l'avons vue se dégager enfin des liens où l'étreignait la scolastique, et qui date de deux siècles environs, timide et mal assurée, elle ne semblait marcher qu'en seconde ligne, humblement subordonnée à l'empire de la poésie ainsi qu'au génie des arts, qui maintenant ne sauraient se passer de ses secours sous peine de tomber dans la misère en toute chose. On reconnaît une marque de cette infériorité primitive dans le rang qu'occupait lors de sa naissance l'académie française avant celle qui fut la première classe de l'institut sous la république, le consulat et l'empire, et qui en redevint la seconde, ou même la troisième, par l'effet de la restauration. Cette préséance, réprouvée du bon sens, est une relique des temps où naquirent les académies, temps où la propension vers les arts et la poésie l'emportait, ainsi que dans cette haute antiquité où les sciences ne comptaient guère qu'une seule muse parmi les vierges filles de Jupiter et de Mnémosyne, tandis que la sculpture, les vers, la musique, et jusqu'à la danse, avaient sur l'Hélicon et sur le Parnasse six ou sept représentantes à la cour d'Apollon. — L'architecture, la statuaire et la peinture parlent aux yeux du vulgaire sans l'inciter au raisonnement; il est, au contraire, de leur nature d'imposer aux hommes et de contribuer à les tromper, la première en donnant une idée surhumaine de la puissance par la grandeur des palais qu'elle lui construit, les deux autres par la durée et le grandiose qu'elles s'efforcent d'imprimer à des sujets qui dans l'exactitude des faits sont coupables, indignes de mémoire ou faites pour provoquer la haine et le mépris; toutes trois et de tout temps s'étaient en tous lieux mises aux gages des oppresseurs, qui, seuls, peuvent extorquer des nations pressurées l'or dont ils les salarient. Sous un monarque glorieux, qui leur dis-

pensa plus d'encouragements que ne l'avaient fait tous ses prédécesseurs ensemble, la sculpture, qui nous a transmis son image, représenta-t-elle les hommes gémissants autrement qu'abattus aux pieds de son cheval de parade, et demandant merci sous le poids de chaînes massives, en même temps que dans les plus admirables vers à la mesure desquels toutes les formes de l'adulation aient pu se plier, les plus purs de nos poètes l'enivraient de leur encens, en divinisant ses faiblesses même? On célébra jusqu'aux dragonades. Les largesses de Louis XIV envers ses harmonieux panégyristes égalèrent à peine la grandeur de la flagornerie dont il fut l'objet; mais enfin, ses coffres furent toujours ouverts à qui sut le flatter habilement dans des écrits dignes de passer à cette postérité, dont il ambitionnait aussi d'éblouir les regards et de dominer le jugement. C'était sur les arts et sur les lettres, auxiliaires naturels du pouvoir absolu, qu'il comptait pour régner encore sur l'avenir. Il s'en faut de beaucoup, quoi qu'on en ait pu dire, que ce roi si avide de renommée se soit montré aussi libéral dans les secours qu'il accorda aux sciences, qui sont généralement peu louangeuses; il est vrai que, sur une liste dressée par le bonhomme Chapelain, un sage ministre envoyait, au nom de son maître, quelques modiques sommes d'argent à des savants étrangers ignorés de leurs contemporains; mais citerait-on beaucoup de savants français dont le monarque connût seulement le nom? L'argent si louablement dépensé ne monta certainement pas à la centième partie de celui qu'obtint l'adulation rimée ou sculptée. Depuis le temps de François I[er] entre autres, il avait existé à la cour, comme choses aussi nécessaires que des nains, des fous, des maîtresses et des valets, de beaux-esprits soldés, des poètes, des musiciens et chanteurs, des architectes avec des intendants des bâtiments ou des menus plaisirs. Y eut-il jamais des savants attitrés, à moins que les places d'historiographes soient considérées comme du domaine scientifique, parce que l'histoire est un des rameaux de la science? L'on a dit avec pleine raison que la peste aurait eu des panégyristes si elle eût eu des places et des pensions à répandre; les lettres à la vérité se sont bornées à célébrer les pestes de cour, mais on pourrait facilement prouver qu'il n'est pas une méchante action qui n'ait inspiré des vers approbateurs, quand ce furent des rois ou des grands prodigues qui s'y employèrent. La science, au contraire, étrangère au domaine de l'imagination, et qui ne possède pas de secrets pour métamorphoser les choses, communique à ceux qui la cultivent de son austérité et de son tour sérieux. Les savants, devenant par habitude, observateurs, calculateurs, dégagés d'illusions, circonspects et sincères, eussent donc été nécessairement déplacés entre les courtisans de l'œil-de-bœuf ou des antichambres du château: aussi demeuraient-ils presque toujours inconnus du pouvoir, et négligés durant leur vie, quand le charlatanisme, science nouvelle venue assez récemment d'Allemagne, et qui prenant chaque jour un nouveau développement en France, devra remplir tout un chapitre de l'article auquel nous avons déjà plusieurs fois renvoyé, quand le charlatanisme, disons-nous, n'était pas encore à leur usage. Quoi qu'il en soit, l'imprimerie ayant enfin sonné l'heure du bon sens, la science en fut réveillée, ou plus tôt, ce fut une époque de résurrection; elle avait succombé sous un amas de sophistications dont il était d'abord indispensable de la dégager; il fallait avant tout soutenir sa marche chancelante, pour l'empêcher de retomber dans les ornières de la routine, qui, jusqu'alors, avait tyrannisé le jugement; la diriger dans la voie de l'examen, et la soulager de cette érudition superflue qui l'écrasait d'un poids mortel. Descartes éleva la voix: il proclama que le raisonnement fondé sur l'observation et guidé par le doute est la seule base de la science. Il démontra que si, pour asseoir des jugements certains, des secours étrangers nous sont nécessaires, ce n'est point dans les livres seulement qu'il faut les aller chercher, et

surtout dans les subtilités de l'école. Mais, ayant si bien montré la route de la vérité, qu'il suivit d'abord d'un pas ferme, Descartes n'y sut persévérer : après avoir porté à la scolastique les plus rudes atteintes, il méconnut le mérite de Galilée. Loin d'imiter le courage de ce martyr de la vérité, il adopta, dans un esprit de concession à l'intolérance contemporaine, le système de Tycho-Brahé, et, déraisonnant sur des questions de physiologie qu'il ne pouvait résoudre, il s'égara dans une rêveuse métaphysique, où, par l'ascendant qu'il avait pris sur les esprits sortant d'un état léthargique, il substitua ses idées arbitraires et bizarres à ce joug d'Aristote qu'il avait brisé. Cependant le génie de la vérité semblait avoir réservé le nouveau Bacon pour l'époque décisive, en faisant coïncider son apparition avec l'instant où la presse se généralisait. On doit signaler la date de sa naissance, d'où quelque jour se comptera l'âge de raison, n'en doutons point. Elle eut lieu dans Londres en 1561. Ce grand Bacon nous fut conséquemment étranger. Cependant, on doit remarquer qu'ayant, ainsi que son devancier Roger, commencé ses études à l'université d'Oxford, ce fut à Paris qu'il les voulut achever. Ce Bacon était bien plus avancé que les maîtres dont il venait entendre les leçons : il était, par sa méthode, rigoureusement analyste des procédés de l'esprit humain, le seul interprète de la raison dans les temps où il vécût. Créateur de la philosophie moderne, dont il posa les bases dans les certitudes de la physique, l'auteur du *Novum organum scientiarum* considéra les sciences de plus haut, et en mesura mieux la portée que l'on ne l'avait fait jusqu'alors. Nul n'a plus contribué à leur avancement, en montrant comment il faut, pour savoir fructueusement, s'élever aux propositions générales par la voie de l'induction, c.-à-d. par la comparaison des faits particuliers recueillis, soit à l'aide de l'observation, quand ces faits sont à notre disposition, soit par des expériences comparatives, lorsqu'on a les moyens de le faire à volonté. On a dit que Bacon fut le précurseur de Newton, comme saint Jean-Baptiste avait été celui de Jésus. Jamais rapprochement ne fut plus mal trouvé. Quoi qu'il en soit, telle était l'épaisseur des ténèbres au milieu desquelles le grand-chancelier d'Angleterre et le protégé d'une reine du Nord parlèrent, que l'éternelle vérité, dont ils venaient enfin soulever le voile, trouva partout des obstacles immenses à sa propagation. Il est douteux que le crépuscule lumineux qui jaillissait de leurs écrits eût produit le grand jour sans l'invention de l'imprimerie ; mais, par le secours de celle-ci, la science du calcul étant enfin entrée dans celle du raisonnement pour produire une logique nouvelle, les vraies branches de l'arbre gagnèrent insensiblement le dessus, en étouffant à leur tour les gourmands que jusqu'alors on avait pris pour elles, et le monde dut se préparer à changer de face.

—Avant l'ère qui datera, disions-nous tout à l'heure de la moitié du XVIe siècle, les sciences ne consistaient, avons-nous dit aussi, qu'en des gloses sur de vieux livres, entre lesquels la Bible surtout traçait impérieusement les limites entre lesquelles le savoir se devait tenir emprisonné, et sans qu'il fût permis à la raison humiliée de les franchir jamais. Il arrivait parfois qu'en cherchant l'explication de l'un de ses versets, ou d'un passage de ces anciens, dont on tolérait la lecture, surgissait quelque vérité historique, comme plus d'une découverte en chimie, en astronomie et en médecine, jaillirent des ateliers d'un alchimiste ou de l'observatoire d'un astrologue; mais il était dangereux de pousser trop loin l'investigation ; l'erreur régnante était, comme son dieu jaloux, prompte à punir. Plus d'une trouvaille de ce genre valut un bûcher, ou tout au moins un cachot, à son inventeur. Les magistrats à qui la robe fait remonter sa noblesse historique, et dans la liste desquels plusieurs des nôtres sont si fiers de retrouver leur nom, condamnant au feu, à la potence ou bien à la roue, et comme ayant fait pacte avec

le diable, des pauvres savants, rendaient leurs arrêts avec la même sécurité de conscience que nous voyons leurs illustres descendants condamner aujourd'hui comme provocateurs de révolte et libellistes incendiaires d'obscurs écrivains dont les plus fulminantes pages ne remueraient pas ce qui reste des plus fougueux partisans de la révolution de juillet.—Telle était encore la puissance des entraves anti-scienctifiques qui tenaient les esprits asservis, quand les premiers livres raisonnables commencèrent à produire leur effet, que le fanatisme se vint mêler à la science naissante, pour l'égarer à sa manière, et en faire l'un des auxiliaires de cette réforme religieuse qui, en s'attaquant à la puissance des papes, n'avait au fond d'autre but, malgré les vertus qu'affectaient ses sectaires, que d'élever autel contre autel et domination sur domination. Les subtilités théologiques n'étaient pas moins les armes de leurs austères prédicants que celles de leurs antagonistes corrompus, et les supplices furent également à l'usage des deux partis. En ces temps d'horreur, les vers et les arts de la renaissance étaient cependant en vogue chez des rois qui, faisaient massacrer leurs sujets, ou qui, blottis dans une croisée du Louvre, les arquebusaient de leurs propres mains. Charles IX rimait des couplets, les vers des poètes contemporains étaient sus par cœur des moindres courtisans du Fieschi couronné; mais les moralités profondes, répandues à pleines mains par le satirique curé de Meudon, faisaient moins la fortune de ses écrits que le dévergondage de leur style. La Boétie n'était guère apprécié que du sage Montaigne, dont l'admirable livre n'a véritablement été compris que dans un temps beaucoup plus avancé. Quelques observations nouvelles avaient, à la vérité, été ajoutées à l'histoire naturelle, à la médecine, et surtout à la géographie, dont les découvertes de Gama et de Colomb venaient tout à coup d'agrandir et d'éclairer le domaine. Mais, à peu de choses près, les sciences n'étaient guère plus certaines ni plus avancées lorsque le grand siècle préparé par l'imprimerie et le cardinal de Richelieu s'ouvrit, qu'elles ne l'avaient été sous Charlemagne et quelles ne le sont maintenant dans l'empire de Maroc. La superstition et les supplices étaient dans les mains du pouvoir de droit divin ce qu'on tenait pour les seuls liens capables de contenir les hommes en société, en les formant à l'obéissance; mais ces entraves abominables commençaient à faire horreur à quelques hommes éclairés qui osèrent enfin essayer de les discréditer à coup de plume; les lumières de la philosophie, dont la justice et l'humanité sont des attributs, venant éclairer les objets, l'adoucissement des mœurs s'ensuivit, et les peuples enfin respirèrent. Le système d'oppression, qui caractérisait de temps immémorial l'autorité et descendait du trône jusqu'à ses moindres agents, les rapines et les insolences de la féodalité, les haines produites par les guerres civiles, et les invasions étrangères, l'inquisition et les persécutions religieuses, enfin les intrigues et le débordement de vices qui suivirent la renaissance, laissaient peu de temps aux Français, si cruellement foulés, pour les études, qui demandent du calme et du recueillement. Ce fut quand un gouvernement concentré eut fait cesser le plus fort des abus, et donné un certain degré de sécurité à nos pères, qui se croyaient heureux et libres dès qu'on ne les réduisait point aux dernières misères, ce fut, disons nous, quand la France se put enfin reposer, qu'on vit le vrai savoir obtenir une certaine considération, mais il ne perça d'abord qu'autant que les lettres voulurent bien l'associer à elles pour le mettre en honneur : ainsi, Pascal, qui contribua tant à fixer la langue, donna du lustre aux mathématiques par sa réputation de docte et grand écrivain; il fut excellent pour l'époque, et la physique lui dut un grand progrès par l'invention du thermomètre, qui constatait la pesanteur de l'air. Déjà certaines rêveries de Descartes perdaient leur crédit avec ses tourbillons, mais l'application de l'algèbre à la géométrie, renouvelée de

Viète, restait. On ne tarda point à perfectionner les écoles de médecine en y ajoutant de nouvelles chaires; la dissection, flambeau de l'anatomie, commença à donner une direction certaine aux études, et tandis que la botanique naissait dans les jardins des apothicaires, ainsi que la chimie dans leur boutique, le surplus des sciences naturelles s'accrut par les voyages lointains, d'où l'on rapportait chaque jour des trésors inconnus, et qui, ne se trouvant pas mentionnés dans les livres de la docte antiquité, firent enfin comprendre aux savants selon les vieux livres qu'il pouvait y avoir du vrai hors de ce qu'on leur avait enseigné à regarder comme le cadre des possibilités. La géographie et l'astronomie se marièrent en quelque sorte, par l'usage généralisé de la boussole, et de nouvelles branches de la science résultèrent de cette heureuse union; les secours de l'optique, appliqués à l'immensité ainsi qu'à l'imperceptibilité, dévoilèrent simultanément les secrets des corps célestes dont la grandeur nous étonne, et l'existence des infiniment petits du règne organique, dans les dimensions microscopiques desquels notre esprit se confond. La physique devint ainsi la science par excellence, ou comme le tronc de l'arbre dont elle subordonnait les rameaux, par les emprunts qu'elle faisait aux unes, et par les lumières qu'elle reflétait sur les autres. Ses progrès firent qu'on cessa de regarder comme des prodiges plusieurs phénomènes qu'elle expliquait facilement en interrogeant la nature. La presse étant là pour enregistrer ses moindres découvertes et pour les répandre jusque dans ce qu'on nomme encore insolemment les dernières classes de la société, assurant, en outre, à chaque observateur ses titres de propriété, la masse des faits recueillis et consignés devint immense, en même temps que d'une comparaison facile de la manière de grouper ces faits sont provenues de nouveaux rameaux scientifiques, qui s'ajouteront à notre arbre figuratif, en remplacement de ceux que nous nous proposons d'en élaguer sans ménagement. Grâce donc à la presse, qui porte en elle les moyens de redresser les écarts de ceux qui la font gémir; à ces révolutions, qui, émancipant l'intelligence nationale, achevèrent d'ébranler les derniers obstacles que de puissants intérêts opposaient à son développement; à cette aptitude naturelle que nous avons signalée tout à l'heure comme un des caractères de la race celte, modifiée par tant de vicissitudes historiques; enfin à son langage élégant et précis, si convenable à la propagation de la vérité, la France se trouve occuper aujourd'hui le premier rang entre les nations soumises à l'empire des sciences. C'est en France que l'émission de la pensée, au moyen de laquelle ces sciences grandissent, demeure le plus libre, encore qu'on s'y afflige de voir trop souvent attaquer cette liberté par un parquet empressé de se recommander aux dépositaires du pouvoir en punissant ce qui ne méritait pas qu'on y fît attention. C'est encore en France que se donne le meilleur mode d'éducation publique, quoique les écoles y soient à trop d'égards toujours soumises au joug vermoulu des universités, où l'introduction des sciences naturelles est cependant un puissant correctif à des vieilleries qu'on s'efforce d'y maintenir en première ligne. Cette addition est, n'en doutons pas, le plus éminent service qui fut jamais rendu à l'esprit humain; peu de personnes en entrevoient encore les salutaires conséquences, et le ministre à qui nous la devons a marqué par elle, plus profondément qu'il ne le croit peut-être lui-même, malgré la vaste portée de son esprit, la trace de son passage dans les hautes fonctions où ses antagonistes eux-mêmes demeurent forcés de convenir qu'il n'a point de pareil. Les sciences naturelles une fois introduites dans un système d'enseignement le doivent à la fin dominer, et renverseront définitivement le reste des idées fausses qu'inculque l'éducation routinière; se substituant à des études inutiles, maintenant trop arriérées, elles doivent accélérer au delà des prévisions vulgaires le progrès qui déjà partout se manifeste, impérieux, irrésistible, et marchant à grands pas vers

le but marqué par la nature de son possible. Il ne manque guère à la France, pour pousser enfin à leur parfaite maturité les fruits de cet arbre de la science, qui paraît s'être définitivement enraciné sur son sein, que d'y voir, par un dernier effort du raisonnement, repousser quelques préjugés, dominateurs seulement parce que les imposteurs qui s'en font un moyen de puissance de temps immémorial sont parvenus à les infuser en quelque sorte dans les masses à force de répéter avec un aplomb imperturbable les lieux communs formulés en préceptes qui leur servent de pied-d'estal. L'appareil de mots dont on décore de telles absurdités impose à des esprits, dont la paresse se trouve ainsi dispensée d'examiner ce qu'on donne comme examiué et consenti d'avance. Ce penchant à recevoir sans répugnance et comme l'expression d'incontestables vérités les choses les plus extravagantes, parce qu'en les donnant on évite à ceux qui s'en veulent contenter la peine d'y réfléchir davantage, produit la soumission quasi stupide avec laquelle tant d'esprits assez bons, d'ailleurs, se courbent humblement devant les assertions de quiconque sait à propos s'ériger en maître dans une chaire de pathos vide. La mode même, de qui le règne mobile semble être le seul qu'aucune émeute ne saurait désormais renverser chez les Français, et contre laquelle la raison demeurera sur eux longtemps impuissante, vient en aide aux corrupteurs de la pensée, qu'elle pousse, ainsi qu'une partie de la génération actuelle, vers ce moyen âge, où plusieurs trouvent qu'il serait commode de rétrograder: pour remettre en horreur cet âge barbare, on commença par emprunter quelques guenilles de son costume inconséquent, son architecture bâtarde et ses ameublements tourmentés. C'est ainsi que sous l'empire et la restauration, il était convenu de ne plus célébrer que la chevalerie sur le théâtre, dans les poèmes, les chansons, les romans et les tableaux, parce que l'esprit de la chevalerie est un amalgame de fierté militaire et de servilité. Et c'est dans le même dessein, mais sous d'autres semblants, qu'une tudesque école, renouvelée des Grecs, comme le noble jeu de l'oie, anathématisant le scepticisme salutaire qui conduit à la vérité par l'analyse rigoureuse des choses, fait de si verbeux efforts pour substituer au genre de foi qui tombe en ruine celui de son éclectisme. Déplorant ce qu'elle qualifie de perte de toutes croyances, elle voudrait dicter arbitrairement les siennes, comme si des croyances se pouvaient imposer aujourd'hui!!! La diffusion de la science dans les masses rend cette prétention aussi folle qu'illusoire; et, dans l'excès de leur orgueil, les docteurs de nouvelle espèce qui, si intempestivement, font malgré leurs prétentions au savoir historique, un si grand anachronisme, ne s'aperçoivent pas qu'ils demeurent frappés d'impuissance par cela seul qu'ils réclament d'abord la crédulité. BORY DE SAINT-VINCENT,
De l'académie des sciences.

## §. VII.—HISTOIRE DES BEAUX-ARTS.

Dans l'histoire d'une grande nation, comme dans celle d'un grand homme, on aime toujours à trouver des détails sur la nature et la force des sentiments, des passions et des goûts qui les ont habituellement dominés. Or, rien n'est plus propre à faire ressortir et connaître ces éléments de la vie intellectuelle d'un peuple ou d'une personne, que le degré de goût, d'enthousiasme et d'aptitude qu'ils ont eu pour les beaux-arts. Tous les peuples ont eu une poésie et des poètes, mais on ne peut en dire autant pour les arts et les artistes. Le goût et la culture des beaux-arts, outre les dons de l'intelligence pure, exigent encore chez ceux qui s'y livrent une délicatesse dans les sens et une finesse de tact dans les organes dont la nature fait en général aux individus comme aux nations une répartition fort inégale et fort diverse. Toutes les nations, tant anciennes que modernes, peuvent assez raisonnablement opposer leurs grands poètes à ceux de la Grèce antique et de l'Italie moderne; mais aucune d'elles ne saurait présenter un rival à Phidias et à

Apelles, à Michel Auge et à Raphael. — Il en est donc des peuples comme des hommes : les uns sont éminemmeut artistes, tandis que d'autres ne possèdent ce don qu'à des degrés inférieurs : quelques-uus même en sont totalemeut privés. — Daus la distributiou inégale de cette faveur divine, la France, bien qu'elle doive céder le pas à la Grèce antique et à l'Italie moderne, est loin d'avoir à se plaiudre. Peut-être même doit-elle se félieiter de ne pas se sentir des dispositions trop exelusives pour la culture des beaux-arts, si, comme quelques publieistes éclairés l'ont pensé, l'espèce d'adolesceuce continuelle où se sont maintenus les gouvernements d'Athènes et de Florence est le résultat nécessaire de la mobilité des impressions de ces peuples si avides de jouissances, si naturellement disposés à exercer et à goûter les arts. — Dans l'ensemble des qualités propres à une uation civilisée, le goût des beaux-arts est pour elle ce que les agréments de la personue et l'élégauce de la parure sont pour une jeuue épouse : un avantage, uu ornement indispensable sans doute, mais qui ne doit pas briller de tella sorte qu'il fasse oublier les vertus importantes et soiides, dont on ne saurait se passer dans le commerce habituel de la vie. En considérant les ehoses sous ce point de vue, la Grèce et l'Italie pourraient bien ne plus apparaître que comme des courtisanes ou des bayadères, exclusivement oecupées du soin de plaire et de séduire, tandis que la France, plns modeste, plus réservée, quoique pleine de charmes, n'userait des moyens qu'elle a de plaire quo comme une femme bien élevée, qui soumet coutinuellemeut aux lois de la déceuce et du savoir-vivre la vivacité de son esprit et l'originalité de ses manières. — Aristote, tout Grec qu'il était, professait, à propos de la eulture des arts. une opiuion conforme à celle qui vient d'être émise. En traitant de l'éducation des jeunes gens, auxquels il désire que l'on enseigne la musique, il a soin de dire que cette étude ne doit avoir pour but que de perfectionuer le sens de l'ouïe, et de mettre les élèves à même de juger du mérite des compositions musicales, sans prétendre en faire des chanteurs et des artistes ; et il tieut le même langage à l'occasion de l'art du dessin. — Les beaux-arts, indépendamment des plaisirs vifs qu'ils procurent isolément, doivent donc encore être cousidérés comme un des nombreux moyens qui servent à policer les nations et à mettre la délicatesse des sens eu rapport exact avec la subtilité de l'esprit. Ce point de vue moral et politique, ternit quelque peu, sans doute, l'éclat que l'on se plait à jeter ordinairement sur la culture des beaux-arts ; mais on doit couvenir aussi qu'il leur donne une grande importance, puisqu'au lieu de n'y voir qu'un amusement frivole offert à la curiosité de l'homme, on y trouve alors un des éléments les plus actifs du perfectionnement de la société humaine. — Sans prétendre les approfondir ni les expliquer, on rapportera quelques faits sur lesquels tout le monde est d'accord. Deux natious, l'uue antique, la Grèce, l'autre moderne, l'Italie, out eu le sentimeut iuué des beaux-arts, et les ont cultivés (*motu propriò*) avec une supériorité ineontestable. Athènes et Florence, bien qu'à dix-sept siècles de distance, out donné à l'esprit humain une impulsion analogue, dout les vibrations se font sentir encore aujourd'hui chez toutes les nations policées ou qui tendent à le devenir. Il n'y a donc eu au monde que deux peuples naturellement artistes ; tous les autres ne le sont devenus que par imitation et jusqu'à concurrence des dispositions qu'ils ont reçues de la nature pour cet étrange développement de l'intelligence humaine. — La France, on le répète, a été généreusement traitée par la Providence ; mais elle est eependant du nombre des nations à qui la culture des beaux-arts a été transmise. Ce fait important avait besoin d être nettement énoncé, puisqu'il sert de base à l'histoire de l'art dans notre pays. et qu'en outre il explique et excuse le défaut d'originalité si souvent reproché à nos artistes. — Mais

cette histoire des beaux-arts en France n'est point l'objet particulier que l'on se propose ici. Si l'on en retrace sommairement les phases les plus importantes, si même on se trouve forcé d'en faire connaître quelques détails, ce sera dans le cas seulement où les efforts particuliers des rois, des ministres et des artistes de la France auront imprimé à certaines époques une direction toute nationale aux beaux-arts. Car, ce qu'il importe de connaître n'est ni l'occasion ni le mode qui ont aidé à faire pénétrer ce genre de connaissances dans la société française, mais comment la culture graduelle des beaux-arts introduite dans notre pays a concouru à compléter sa civilisation, et a y faire éclore tous les genres d'industrie.

*Sous la domination romaine.*

On ne fera donc qu'indiquer rapidement les ouvrages d'architecture, de sculpture, de mosaïque et de glyptique laissés sur le sol des Gaules par les Romains, depuis la conquête de César jusqu'à l'invasion des nations teutoniques. Ces divers monuments, bien qu'entachés du mauvais goût et de la dégénérescence qui caractérise tout ce qui a été fait par les Romains sous le Bas Empire, ont eu cela de particulier cependant, qu'ils ont transmis aux Gaulois l'art de construire, celui de sculpter et tous ceux qui en dépendent. Si l'on devait même s'en fier à ce qui reste des seuls ouvrages gaulois avérés tels, comme les monuments dits *druidiques*, il faudrait en inférer, d'après leur incroyable grossièreté, que les peuples qui les ont élevés étaient, quant à ce qui touche au moins à la culture des beaux-arts, dans un état d'infériorité dont peu de nations sauvages ont donné un exemple analogue. L'architecture, la sculpture, la peinture, tous les beaux-arts, en un mot, ont donc été transmis à la Gaule par les Romains, qui les tenaient des Grecs. En sorte que dès les premiers siècles de notre ère, nos aïeux les Gaulois reçurent sans s'en douter, et sous des formes bien altérées sans doute, la tradition des grands artistes d'Athènes. Encore aujourd'hui, après tant de siècles fertiles en guerre dévorantes, en révolutions si destructives, le sol de la France présente un assez grand nombre de ruines imposantes de cette foule de monuments élevés pendant la domination romaine : Nîmes, Orange, Saint-Remi, Vienne, Riez, Fréjus, Reims, Langres, Saintes, Bordeaux, Autun, Paris même, et bien d'autres villes encore, offrent à la curiosité de l'érudit des constructions, des ensembles d'architecture et des portions de sculpture et d'ornements qui ont dû contribuer à éveiller l'attention et le goût des premiers artistes qui se sont formés dans les Gaules. — En général, on ne porte pas assez d'attention à cet espèce d'héritage de connaissances qui, en passant d'une nation à plusieurs autres, forme de tous ces peuples une immense famille, parlant, à quelques nuances près, la même langue, et conservant des usages et des goûts analogues. Si l'artiste et l'antiquaire démêlent la trace d'un *goût gaulois* dans les ouvrages faits en France sous la domination romaine, cependant, par la langue des beaux-arts surtout, nous trahissons notre origine grecque. Et cela est si vrai que, malgré l'invasion si forte et si étonnante du goût dit *gothique* vers le XII[e] siècle, il avait déjà disparu à la fin du XVI[e] pour laisser renaître celui que nous tenions de l'antiquité. Mais n'anticipons pas sur notre sujet.

*Sous Charlemagne.*

Toutes les constructions architectoniques du siècle de Charlemagne, bien que modifiées par les usages religieux et civils, se rattachent encore d'une manière évidente au système de l'architecture romaine. Les proportions sont changées, mais les formes sont les mêmes. Les voûtes et les arcs en particulier sont demi-circulaires. Et s'il est permis de déterminer l'état précis d'un art par celui d'un autre cultivé à la même époque dans le même pays, on dirait que l'architecture du temps de Charlemagne se rapproche ou s'éloigne tout autant de celle des Romains que le

jargon du serment des fils de cet empereur tient de la langue latine telle qu'on l'écrivait sous les derniers Césars. — Il reste extrêmement peu d'édifices de cette époque, et les monuments des autres arts manquent. Aucune des statues de Charlemagne qui nous restent n'ont été faites de son temps. Les peintures qui le représentent sont d'une date forte incertaine. Quelques manuscrits, un Évangile en grec entre autres, qui passe pour lui avoir appartenu, quoique écrit en lettres d'or sur des feuilles coloriées, ne renferme aucune miniature. On en trouve dans la grande Bible de Charles le-Chauve, commencée sous Charlemagne. Ces livres d'ailleurs, par leur forme et par la manière dont sont tracés les caractères des lettres et les peintures, rappellent le Virgile du Vatican; ce qui prouve encore que tous les objets d'art s'achevaient sous l'influence du goût romain. — Le désir qu'avait Charlemagne de faire renaître les sciences et les arts, joint à l'étendue de sa puissance et des relations qu'il avait avec les nations les plus éloignées de lui, ont pu contribuer à préparer la singulière révolution qui s'opéra deux siècles plus tard dans le goût des Européens pour tous les objets d'art. On rapporte que ce prince, dont le nom était devenu célèbre jusqu'en Orient, reçut avec plusieurs autres cadeaux de grand prix, qui lui étaient envoyés par le calife Aroun-Al-Raschid, une horloge d'un travail merveilleux, et une pièce d'échiquier que l'on conserve encore à la Bibliothèque royale. C'est le premier fait historique qui constate la connaissance que l'on a pu prendre en Europe du savoir et du goût des nations de l'Orient pour les objets d'art. Au surplus, il faut ajouter que plus tard Charlemagne et toute son armée, en combattant les Maures en Espagne, eurent plus d'une occasion de voir les monuments élevés par eux, ainsi que le luxe de leurs vêtements et de leurs armures, et que, selon toute apparence, ils en rapportèrent le souvenir et le goût. Peut-être est-ce là la première atteinte portée aux traditions des arts, que les Romains avaient transmises dans les Gaules. Ce n'est qu'une conjecture présentée ici, mais elle est entourée de tant de vraisemblance que l'on croit devoir la soumettre, afin qu'elle soit mûrement examinée.

*Goût arabe*, dit *gothique*.

Nous touchons maintenant à l'une des époques les plus curieuses de l'histoire des beaux-arts, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, celle où l'on vit tout à coup poindre, s'élever et fleurir le style si long-temps et si improprement dit *gothique*. Mais avant de déterminer le caractère de ce goût, et de rechercher comment s'est opéré ce développement singulier des beaux-arts, il est indispensable de retracer quelques circonstances historiques qui ont accompagné et semblent avoir favorisé son origine. — Vers l'an 1040, sous les successeurs de Hugues-Capet, et au milieu des désordres et des vengeances privées, que le concours des deux puissances temporelle et spirituelle avait peine à arrêter, on établit sous le règne de Henri I[er] une loi portant le titre de *Trêve du Seigneur*, au moyen de laquelle les évêques imposèrent pour pénitence de tous les crimes une suspension d'armes pendant sept ans. Ce fut là ce qui donna lieu à la dévotion des pèlerinages. — Les Français, incapables du repos, imaginèrent ce moyen d'expier leurs péchés, en ne demeurant point oisifs. Ils entreprirent les voyages de la Terre-Sainte. Déjà les Normands avaient donné l'exemple de ces voyages pieux, au retour de l'un desquels quarante de ces braves battirent les Sarrasins et rendirent la liberté à Gaimard, assiégé par eux dans Salerne, la capitale de sa principauté. Cet événement avait eu lieu vers 1017. Plus tard, en 1050, les Tancrède d'Hauteville, gentilshommes du Cotentin, en Basse-Normandie, plutôt dans le dessein de se faire un sort meilleur que celui qu'ils avaient en France que par piété, vinrent encore parcourir toute la Méditerranée. Les Sarrasins, les Grecs, les papes eux-mêmes, éprouvèrent com-

bien leurs armes étaient redoutables, et ces Normands conquirent successivement la Pouille, la Calabre et la Sicile, où ils s'établirent. — A peu près dans le même temps, de 1030 à 1036, les Pisans prirent d'abord Carthage, puis Bone, l'ancienne Hippone, siége épiscopal de saint Augustin. On bâtissait alors la cathédrale de Pise, et l'on décora la principale porte d'entrée de cette église, avec des colonnes d'ordre et de goût arabesques, rapportées en trophées de l'une de ces villes africaines. — Outre ces colonnes dans le goût arabe, il est facile de s'apercevoir que tout le reste du monument se sent des idées de luxe oriental, rapportés par les Pisans de leurs voyages en Afrique. Au surplus, les conquêtes des Pisans chez les Orientaux, à la suite desquelles s'établirent des relations continuelles de commerce, ne durent pas manquer de faire introduire en Toscane certaines pratiques d'architecture ornementale dont les différentes villes de cette contrée ont adopté l'usage, celui, par exemple, de revêtir alternativement les assises des édifices avec des marbres noir et blanc. Mais il n'y a nul doute qu'à cette époque, malgré l'influence protectrice des traditions de l'art antique, toute la Toscane ne se ressentit du goût arabe, puisqu'en 1070, Domnizon, l'historien-poète de la grande comtesse Mathilde, se plaignait amèrement de ce que la ville de Pise, entraînée par son amour pour le gain, recevait dans ses murs tant de Sarrasins que c'était un sujet de scandale pour la chrétienté. — Quant aux Tancrède d'Hauteville et aux Normands qui les accompagnèrent dans leur entreprises guerrières, loin d'avoir apporté de leur pays, comme on l'a faussement cru et avancé si longtemps, le système d'architecture ogival, improprement dit *gothique*, en Sicile, ils l'y ont trouvé établi anciennement par les Sarrasins. Ce n'est point ici l'occasion de suivre en détail l'établissement de l'architecture arabe en Sicile, ni de signaler minutieusement tous les monuments de ce style qui s'y trouvent; mais on observera seulement que le palais de la Zisa, bâti à Palerme par les conquérants arabes, dans le courant du $x^e$ siècle, est soumis au système ogival, dit *gothique*, et que la chapelle royale, ainsi que plusieurs églises de la capitale de la Sicile, élevées par les rois normands, dans la première moitié du $xii^e$ siècle, sont composées d'après les mêmes principes, et offrent un exemple curieux de l'application de l'ogive aux monuments chrétiens. — Au surplus, une multitude de faits bien constatés aujourd'hui ont contribué à faire rejeter entièrement l'opinion de ceux qui prétendaient que le système ogival, dit *gothique*, tire son origine des nations septentrionales. Bien plus, les savants ne doutent plus maintenant que ce mode d'architecture ne dérive de l'Orient. En effet, il suffit de donner l'énumération et la date approximative des édifices ioniens, grecs, étrusques et arabes, où le système ogival a été employé, pour démontrer non seulement son origine si antique, mais pour indiquer encore de quelle manière la transmission de ce style s'est faite des bords asiatiques et africains de la Méditerranée au continent occidental que nous habitons. Ainsi, le système ogival se trouve employé à Thèbes dans le Ramesseum; à Mycènes, au tombeau d'Atrée, aux murs cyclopéens de la ville d'Arpino; à la voûte d'un aqueduc à Tusculum, et à la chambre sépulcrale de Tarquinies. Tels sont les exemples les plus remarquables que fournissent les monuments de l'antiquité. — Que si l'on arrive à l'ère moderne, on trouve près du Caire le *Méqiâs*, ou nilomètre de l'île de Rodah, enceinte carrée sur les quatre faces de laquelle se dessinent des ogives. Or, cet édifice, dont la bâtisse remonte à l'an 800 de notre ère, a été restauré en 860, ce qui rapporterait toujours ses ogives, si elles ont été ajoutées, à cette dernière date. Mais le *Méqiâs* manquerait, comme le dit M. Charles Le Normand, à qui nous empruntons ces documents, que la mosquée d'*Ebn-Touloun*, lieutenant des califes en Égypte pendant la dernière moitié du $ix^e$ siècle, suffirait

pour démontrer que les Arabes faisaient déjà usage du système ogival complet, à une époque où, dans notre Europe, on ne connaissait encore que la tradition romaine du plein cintre. — Doit-on s'étonner après cela si les Arabes conquérants ont construit au milieu du x<sup>e</sup> siècle, en Sicile, le palais de la Zisa dans un style analogue? et peut-on se refuser à croire que la chapelle royale de Palerme, construite par les rois normands au commencement du xii<sup>e</sup> siècle, n'est qu'une imitation frappante de cette combinaison architectonique? On a déjà fait mention des colonnes apportées des villes africaines soumises par les Pisans, et employées à la décoration partielle de leur cathédrale, commencée en 1016 sur les dessins et par les soins de l'architecte Buschetto. Toutes les villes de la Toscane offrent sur leurs monuments des exemples analogues de l'imitation du style arabe; et en France, sur toutes les côtes de la Méditerranée, mais en Provence, et dans le Languedoc surtout, ces imitations, moins brillantes, sans doute, ne sont pas moins évidentes. — Lorsque l'on ajoute l'influence conquérante du goût arabe sur la littérature des Provençaux, ainsi que sur les arts en Italie et dans le midi de la France, à la conquête armée dont les Sarrasins ont si long-temps menacé ces différentes contrées, on peut s'expliquer plus facilement les impressions longues et fortes que les mœurs des Arabes, leurs arts et l'effroi de leurs armes, ont laissées dans l'esprit des Européens. — On ne saurait se faire illusion à cet égard : si Charles-Martel, en 732, n'eût pas complètement défait l'armée des Sarrasins à la bataille de Poitiers, on n'aurait point à se quereller aujourd'hui sur l'origine arabe de l'architecture dite *gothique*; car, selon toute apparence, la France l'Europe entière serait musulmane, et bâtirait depuis cette époque des édifices à ogives et dans le goût de la mosquée d'*Ebn-Touloun*, du palais de la Zisa et de la chapelle royale de Palerme. C'est un événement dont il ne faut pas perdre le souvenir que l'invasion des Sarrasins en France au viii<sup>e</sup> siècle. Après avoir franchi les Pyrénées, ravagé la Gascogne, soumis Bordeaux, traversé la Garonne et la Dordogne, et vaincu le duc d'Aquitaine, ils profitèrent de la victoire, jetèrent la terreur en tous lieux, et parcoururent, les armes à la main, le Périgord, la Saintonge, puis prirent Poitiers, gagnèrent du côté de Lyon, firent le siége de Sens, et enfin se portèrent jusqu'à Tours. — Il résulte de tout ce qui a été dit précédemment, que, depuis la conquête des Romains, les Gaules et la France ont adopté et imité le goût des beaux-arts de leurs vainqueurs jusqu'au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, et qu'à compter de cette dernière époque jusqu'à l'an 1500, la France, ainsi qu'une grande partie de l'Europe, a reçu l'influence du goût des arts arabes, modifiés à l'infini, par les besoins, et l'imagination surtout, des différents peuples qui les ont adoptés et cultivés. — Il faut encore en tirer cette conséquence que jusqu'au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, et tant que l'art romain a été suivi en France, ce sont, en général, des architectes appelés du pays des vainqueurs, qui ont dirigé les travaux des édifices, tandis qu'à l'époque suivante, où le goût dit *gothique* était dans tout son éclat, l'art de l'architecture était particulièrement cultivé dans les cloîtres par des moines et des ecclésiastiques pleins de mérite, mais si religieusement humbles qu'ils n'ont pas même laissé de trace de leurs noms. — Cependant, quelques-uns de ces artistes français du moyen âge sont connus : on a conservé le souvenir de Romuald, architecte du roi Louis-le-Pieux, qui commença, en 840, la cathédrale de Reims, rebâtie plus tard dans le style dit *gothique*. On sait que Fulbert, évêque de Chartres, et savant dans l'art de l'architecture, donna les plans de la nouvelle cathédrale de cette ville, et en dirigea les premières constructions en 1020. Suger, abbé de S<sup>t</sup>-Denys, ministre et régent du royaume de France en l'absence de Louis-le-Jeune, qui combattait en Terre-Sainte, passe encore pour avoir été un habile archi-

tecte. Ce fut lui qui fit rebâtir, d'après ses propres plans, l'église abbatiale de St-Denys. — La cathédrale d'Amiens fut commencée en 1220 par Robert de Luzarche, continuée par Thomas de Cormont, et achevée par son fils Renaud en 1269. — Vers la moitié du XIIIᵉ siècle, il y eut en France trois architectes célèbres : Jean de Chelles, qui fit le portique latéral du côté du midi de Notre-Dame de Paris; Pierre de Montereau, auteur de l'ancienne *Sainte-Chapelle de Vincennes*, rebâtie telle qu'elle est aujourd'hui du temps de François Iᵉʳ; et Eudes de Montreuil, pour lequel le roi saint Louis avait une estime particulière. Lorsque ce prince partit pour la Terre-Sainte, il l'emmena avec lui, autant pour les services que l'artiste pourrait rendre que pour le mettre à même d'étudier son art en Syrie et en Égypte. En effet, Eudes de Montreuil fortifia la ville et le port de Jaffa, et, après son retour en France, construisit, d'après les ordres du roi, à Paris, les églises de Sᵗᵉ-Catherine-des-Écoliers, de l'Hôtel-Dieu, de Sᵗᵉ-Croix de la Bretonnerie, des Blancs-Manteaux, des Cordeliers, des Mathurins et des Chartreux, tous édifices entièrement détruits de nos jours. — Vers 1297, Robert de Covey fut chargé de réédifier l'ancienne cathédrale de Reims, qui avait été détruite par un incendie en 1210. Son successeur est Hugues le Bergier, dont le tombeau est dans l'édifice même. Enfin, on a conservé le nom de Jean Ravy, architecte et sculpteur, qui employa son double talent pendant 26 ans à Paris, pour terminer l'église de Notre-Dame, qui ne fut entièrement achevée qu'en 1351. — On aurait désiré indiquer avec plus d'ordre et de concision la marche des beaux-arts dans le style dit *gothique* en France. Mais cette histoire est encore à faire. On peut même ajouter que le petit nombre de faits qui s'y rattachent, pour la plupart imparfaitement connus, sont loin d'être classés avec ordre. Bien plus, il y a à peine 7 ou 8 ans que l'on a décidément rejeté l'opinion de certaines personnes qui s'obstinaient à vouloir trouver l'origine du système d'architecture ogivale dans le nord de l'Europe. Mais, quelque détour trompeur qu'ait pris le goût arabe pour pénétrer en Allemagne, en France et en Angleterre, il est difficile de croire, après toutes les preuves que nous avons données des rapports identiques qui existent entre l'architecture sarrasine et celle dite gothique, que l'on ne reconnaisse pas qu'elles ont une origine commune. Pour présenter la question du style gothique sous son vrai jour, il faut ajouter que, depuis le commencement du XIᵉ siècle jusqu'à la moitié du XIVᵉ, l'objet principal de tous les beaux arts, architecture, sculpture, peinture et gravure sur métaux, a été l'établissement et l'ornement des églises; que l'intention de tous ceux qui prenaient part à l'exécution de ces étonnants travaux, soit en fournissant des fonds, soit en y donnant leur intelligence et leur temps, comme artistes ou comme ouvriers, était essentiellement pieuse, et que ce zèle religieux, mêlé avec l'habitude d'en faire une espèce de profession lucrative, a transformé dans toute l'Europe, pendant plusieurs siècles, toute la partie de la population qui ne prenait pas une part active aux guerres et aux expéditions d'outre mer en une espèce de nation d'artistes, architectes, sculpteurs, peintres, verriers et ciseleurs, auxquels nous devons cette foule de monuments et d'objets d'art de tous genres, qui sont pour nous aujourd'hui un sujet d'étonnement et d'admiration. — Bien que le style dit *gothique* présente en Italie, en Allemagne, en France, en Angleterre et en Espagne, des modifications très caractéristiques, et particulières à chacun de ces pays; quoique d'autres modifications inférieures aient encore été apportées à ce style dans les différentes provinces de tous ces pays, cependant il est évident que l'ensemble de ces grands travaux d'art, depuis les monuments d'architecture jusqu'aux pures inventions de luxe, sont évidemment soumises aux lois du goût arabe. — De toutes ces modifications, il en est une qu'il faut signaler

ici, parce qu'elle indique une vicissitude importante de l'art. C'est la substitution de l'imitation des végétaux, des fleurs et des fruits du pays où l'on construisait, à l'imitation arbitraire des ornements importés des autres contrées. Cette nouvelle disposition dans le travail des artistes européens, en naturalisant le goût arabe, lui porta une atteinte qui finit par le détruire. Or, cette révolution dans l'art commença avec le XIIIe siècle.— Une autre remarque importante est la fixité du plan des églises catholiques. Malgré les altérations de détail, elles ont toujours conservé la forme traditionnelle de la basilique romaine. — Depuis la conquête des Gaules par les Romains, le goût des beaux-arts fut donc essentiellement romain dans ce pays, jusqu'aux descendants de Charlemagne; comme il est certain que le style arabe, à compter du commencement du XIe siècle, n'a pas cessé de faire sentir son influence sur toute espèce de productions d'art en France jusqu'à Charles VIII, vers 1494. — En ne considérant que d'une manière générale cette double direction donnée aux arts en France, d'abord par le goût romain, puis par celui des Arabes, il faut en conclure que jusqu'à saint Louis au moins cette branche des connaissances humaines ne fut cultivée dans notre pays que par l'effet de ce besoin instinctif d'imitation, qui porte les nations peu avancées encore dans la civilisation à se modeler sur les productions des peuples plus forts qu'eux, ou par les armes, ou par les lumières de l'intelligence. C'est aussi ce qui est arrivé dans les Gaules et en France, où, comme on l'a dit, on reçut instinctivement l'impulsion donnée d'abord par les artistes de Rome, puis par ceux qui, plus tard, s'étaient formés sous les califes.

*Beaux-arts sous Saint-Louis.*

Cependant, on a déjà rapporté un fait sur lequel on croit devoir revenir, parce qu'il semble déterminer la première occasion où la France, représentée alors par la personne de son roi, fit un effort pour s'emparer systématiquement du goût qui régnait alors dans les beaux-arts, et en faire une application réfléchie, on peut même dire nationale, aux besoins et au goût de la France à cette époque. — Saint Louis, a-t-on dit, partant pour sa fatale expédition de la Terre-Sainte, y conduisit son architecte Eudes de Montreuil, et, après lui avoir fourni l'occasion d'étudier l'architecture arabe, dans le pays même, le chargea, à son retour à Paris, de construire toutes les églises qui ont été mentionnées plus haut. — Depuis plus de deux siècles déjà, la sculpture et tous les arts du dessin étaient journellement employés, non seulement à la décoration des édifices publics, mais encore à celle des habitations particulières. L'intérieur et l'extérieur des églises se couvraient d'ornements, de figures, de bas-reliefs sans nombre; les vitraux recevaient les couleurs les plus variées et les plus brillantes; ils présentaient même des compositions pleines de simplicité et de grandiose. Ce luxe d'ornements sculptés et peints, ainsi que les peintures sur vitraux, décoraient encore les habitations particulières. Bâties en bois pour l'ordinaire, les charpentes, laissées à nu, prenaient les apparences les plus variées et les plus singulières sous la main des sculpteurs, des peintres et des doreurs. Les meubles participaient de la même recherche de goût et de travail. Enfin, les manuscrits et les livres choraux étaient ornés de miniatures dans lesquelles il était facile de retrouver encore la tradition des pratiques orientales, mais modifiées cependant par le goût français. — On peut donc regarder l'époque de saint Louis comme celle où l'architecture dite *gothique* est devenue nationale en France, comme la première occasion où les artistes français se sont emparés de l'art arabe pour le soumettre systématiquement aux usages religieux et civils de l'Occident. Toutes les constructions élevées par saint Louis, ainsi que le château de Clisson, bâti vers 1228, sont les monuments caractéristiques de cette époque. C'est l'apogée de l'art gothique au moyen âge, qui, depuis lors, s'affaiblit, dégénéra, et cessa

même d'être mis en usage, au moins dans la construction des châteaux et des habitations particulières, dès que les premières clartés de la renaissance pénétrèrent d'Italie en France, sous le règne de Charles VIII.

*Sous Charles V et VI.*

Entre ces deux époques, de 1270 à 1498, le seul événement qui indique l'importance que l'on ait attaché à la culture des beaux-arts en France est l'établissement de l'académie de peinture de saint Luc, par Charles V, académie qui ne fut définitivement organisée que par son fils Charles VI, en 1391. Malheureusement, on n'a aucun renseignement sur cette institution. Toutefois, elle prouve les vues libérales et éclairées du prince qui l'a fondée, de ce Charles V, qui a également rassemblé les premiers manuscrits, fondements de la Bibliothèque royale. Cet encouragement donné à l'art porte un caractère de prévision politique qui le distingue de tout ce qui avait été fait d'analogue par les rois précédents. Et si l'on associe seulement saint Louis à cette tentative, en rapportant à une intention semblable le soin qu'il eut de mettre Eudes de Montreuil à même d'étudier son art en Syrie, il faut regarder ces deux grands princes, Louis IX et Charles V, comme les premiers rois de France qui aient senti que la culture des beaux-arts était un puissant moyen de civiliser les peuples qu'ils avaient à gouverner. — Mais nous touchons à la troisième grande révolution des arts en France. On a vu d'abord que l'influence romaine s'était fait sentir dans le goût des monuments de toute espèce, depuis le IVe siècle jusqu'au commencement du XIIe; que depuis cette dernière époque, jusqu'à 1480 environ, l'impulsion donnée au goût était venue des Arabes. Maintenant, la France, changeant encore de direction, va se soumettre avec empressement à un goût nouveau, tout différent de ceux qu'elle avait suivis, au goût de l'Italie moderne. Elle va prendre part au grand mouvement de la renaissance des lumières, dont la première aurore était apparue quatre siècles auparavant, à Venise, à Pise et à Florence.

*Renaissance des beaux-arts.*

Charles V, a-t-on dit, avait fondé l'académie de Saint-Luc. Sous Charles VII, l'invasion des Anglais força la France de déployer un grand appareil militaire. C'est de cette époque que date la régularité d'habits uniformes donnés aux troupes. La force armée, mieux disciplinée, plus soumise par conséquent à l'autorité royale, en augmenta singulièrement la puissance. Aussi Louis XI se trouva-t-il en mesure pour réduire la noblesse jusque là toujours rebelle, et la faire plier à la volonté royale. La monarchie française eut donc un centre d'action bien déterminé, et son gouvernement devint militaire. — Cette unité, concentrée dans la volonté royale, et puissamment servie par des armées dont les seigneurs n'étaient plus que les officiers subalternes, établit une apparence d'ordre dans l'intérieur du royaume, et permit au roi, qui trouva ce système établi, d'entreprendre des conquêtes extérieures. Le fils de Louis XI, Charles VIII, régnait depuis 12 ans, lorsqu'à l'âge de 24, il résolut d'aller faire la conquête du royaume de Naples, en s'appuyant des droits de la maison d'Anjou, qui avaient été cédés à son père. — On peut assez facilement se faire une idée de l'impression que dut faire sur le jeune prince cette multitude de monuments et d'objets d'art qu'il vit à Florence, à Rome, et dans tout le cours de son voyage en Italie jusqu'à Naples. Les seigneurs qui l'accompagnèrent dans cette expédition, dont l'issue ne fut point heureuse, rapportèrent aussi de cette contrée des arts des souvenirs qui leur fournirent sans doute l'occasion de récits que l'on recueillit avec curiosité en France. Quelques-uns de ces chevaliers, qui, peu avant encore, se vantaient de ne point savoir lire, qui rejetaient avec mépris tout ce qui exerce et élève l'intelligence, commencèrent à revenir de cette erreur. Les monuments des beaux-arts en Italie firent impression sur eux, et l'on peut considérer cet événe-

ment comme l'un de ceux qui ont le plus puissamment contribué à anéantir l'esprit chevaleresque, essentiellement lié au goût arabe ou gothique dans les arts, et à l'habitude des croisades. — La courte et malheureuse expédition de Charles VIII ne découragea cependant pas Louis XII, son successeur. Celui-ci voulut faire valoir aussi les droits qu'il avait sur le Milanais et le royaume de Naples. Près de vingt années du règne de ce prince furent employées à faire la guerre aux différents états de l'Italie : vingt années, pendant lesquelles tout ce que la France avait d'hommes illustres par leur nom et leur courage, ainsi que par leurs lumières, eurent l'occasion, soit dans les expéditions militaires, soit par l'effet des négociations diplomatiques, d'étudier l'état de la civilisation italienne, et surtout de se former le goût sur toutes les productions des beaux-arts. La connaissance des auteurs et de l'idiome de l'Italie devint familière aux Français, à ce point même que notre langue en éprouva une modification importante. Il en fut de même pour les beaux-arts. Aussi le goût qui s'était développé à la renaissance des lettres et des arts en Italie fut-il adopté par la France. Dans le premier moment d'admiration et d'enthousiasme qu'excitèrent les œuvres italiennes, on fit même venir en France des artistes de ce pays, afin qu'ils transmissent directement leurs doctrines. Cet enthousiasme était bien naturel et bien juste sans doute, puisque c'était à l'époque où l'école florentine avait produit la plupart de ses chefs-d'œuvre ; où Michel-Ange et Raphael, jeunes encore, avaient déjà donné des gages de leur talent, et au moment où Léon X allait monter sur le trône pontifical. — Entraîné par ce que l'on disait des merveilles de l'Italie, Louis XII, ou plutôt son ministre, Georges d'Amboise, fit venir de ce pays le frère Jean Joconde, dominicain, natif de Vérone, également versé dans les sciences, dans les arts, et dans la connaissance des antiquités et de l'architecture. On chargea ce savant artiste de construire sur la Seine deux ponts, dont l'un est le pont Notre-Dame. Mais ces deux édifices, originairement ornés de boutiques, et dont les réparations successives ont altéré le caractère primitif, ne peuvent donner aujourd'hui une idée du goût de l'architecte qui les a construits. — Vers le même temps, en 1440, un artiste dont on ignore le nom et le pays, commença, pour ce même cardinal Georges d'Amboise un édifice qui fut terminé en 1500. C'est le château de Gaillon, détruit pendant la révolution en 1792, mais dont quelques précieux fragments, sauvés par M. Alexandre Lenoir, font partie de la décoration de la cour du nouveau palais des Beaux-Arts, qu'achève en ce moment M. Dubsn. Ces fragments, dont la restauration a reproduit une des façades du château, présentent à l'œil de l'observateur le plus faiblement exercé à discerner les différentes phases de l'architecture antique et moderne, un mélange sensible de l'art romain au tems du Bas-Empire, avec le goût des édifices dits *gothiques*. On y remarque tout à la fois quelque chose du grandiose que l'on trouve encore dans les arcs de Titus, de Septime-Sévère et de Constantin à Rome, accompagné de cette richesse délicate et tant soit peu bizarre propre aux ornements variés des monuments de l'école arabe. Il faut ajouter que cet édifice, ainsi que la plupart de ceux qui ont été élevés à cette époque de la renaissance de l'art en France, est de très petite dimension, ce qui lui donne l'air d'une pièce d'orfévrerie sculptée et ciselée avec tout le soin imaginable. Les portes et les fenêtres, par une singularité qui caractérise l'époque de transition à laquelle appartient le monument, ne sont ni en plein cintre ni en ogive. Les angles supérieurs des croisées sont arrondis, et l'arc de la porte est surbaissé. Tels sont les caractères particuliers de cet édifice détruit, dont les proportions élégantes et le style équivoque ont servi de point de départ et de modèles à tous les artistes français qui ont composé dans le goût de la renaissance. Quoique l'on manque de renseignements à ce sujet, il est vraisembla-

ble que l'on avait fait venir des sculpteurs d'Italie pour diriger les travaux de ceux qui se trouvaient en France, dans l'exécution des ornements architectoniques, et pour l'achèvement des nombreux bas-reliefs et statuettes qui ornaient l'ensemble de l'édifice. Quoi qu'il en soit, le château de Gaillon, ainsi que le palais de justice et l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen, tous achevés vers l'année 1500, doivent être considérés comme les trois édifices déterminant d'une manière précise l'époque de l'introduction du style de la renaissance italienne en France, et qui servirent de point de départ aux grands travaux achevés sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, car c'est pendant les 95 années des règnes de ces six monarques que se développa et se consomma, tant pour les beaux-arts que pour les lettres, le grand événement de la renaissance en France. — Avant de s'occuper particulièrement de cette importante époque pour la culture des beaux-arts dans notre pays, il est à propos de revenir sur quelques détails relatifs aux artistes des siècles précédents, et d'indiquer les moyens matériels qu'ils employaient pour l'exécution de leurs œuvres. — On a vu qu'en général l'art de l'architecture était ordinairement cultivé dans les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles par des moines. C'étaient eux qui donnaient les dessins et dirigeaient la partie scientifique des travaux de construction. — Dans ces temps, où toutes les classes de la société semblent avoir été animées par un zèle religieux, dont chacun, selon son sang, sa fortune ou ses talents, s'empressait de fournir la preuve, on voyait les grands et les riches donner des sommes immenses pour l'établissement des églises. Les artistes, religieux ou laïques, y employaient leur talent et toute leur vie, tandis que les pauvres, non moins zélés, se faisaient ouvriers pour gagner leur nourriture. C'est vers la fin du XIIIe siècle et pendant le XIVe que se formèrent ces compagnies d'ouvriers sculpteurs, charpentiers et maçons, auxquelles les *francs-maçons*, à ce que l'on prétend, doivent leur origine. C'est alors que dans le midi de la France, les *fratres pontifices* construisirent les ponts d'Avignon et du St-Esprit, ouvrages merveilleux pour ce temps. Ces armées d'ouvriers se portaient, tantôt en Allemagne, tantôt en France, et jusqu'en Angleterre, selon le lieu où la construction des édifices était plus active et plus fréquente. Bien qu'il soit facile de reconnaître la supériorité relative des sculptures d'ornements dans l'architecture ou les boiseries qui ornent les différentes cathédrales des villes de France, cependant on est frappé en considérant ces précieux objets d'art, de l'unité de style auquel ils sont soumis, et d'une certaine conformité de pratique dans leur exécution. Jamais peut-être les beaux-arts n'ont été ramenés plus fortement qu'à cette époque, à un principe unique et universellement adopté. On croit reconnaître dans la subordination des artistes de tous genres employés à la construction des églises dites *gothiques* quelque chose de la discipline et de la hiérarchie ecclésiastique. Aussi, pour retrouver le phénomène analogue dans les arts, faut-il remonter jusqu'au temps des anciens Égyptiens, où tout ce qui concourait à la perfection d'un monument, ouvrages d'architecture, de sculpture, de peinture et d'ornements, était en quelque sorte déterminé, prescrit d'avance par le grand-prêtre, et religieusement exécuté par les artistes et les ouvriers. Il en fut à peu près de même au moyen âge. Cette école, que l'on pourrait intituler *ecclésiastique*, tant à cause de l'esprit de ceux qui la dirigeaient que si l'on considère la forme sacrée que l'on donnait à toutes les idées de détail, cette école perdit son unité à partir des guerres de Charles VIII et de Louis XII en Italie, et céda à l'influence du style de la renaissance, qui s'était développé dans ce dernier pays. — On doit avoir égard cependant à une époque transitoire de l'art, comprise entre le XIVe et le XVIe siècle, où les artistes ne furent plus exclusivement élevés dans les cloîtres, où les laï-

ques au contraire se mirent au courant de toutes les connaissances relatives à l'architecture, à la construction des édifices et à l'exécution de la sculpture et de la peinture. Depuis plusieurs siècles, le clergé avait donné d'éclatantes preuves de son zèle et de la variété de ses talents. Son importance, sa considération et ses richesses s'étaient immensément accrues. Mais ces richesses mêmes, ainsi que le luxe et l'oisiveté qui en furent les conséquences, diminnèrent la ferveur et l'activité industrieuse des gens d'église. La bourgeoisie était là prête à leur succéder. Depuis l'établissement des communes, les populations, chargées d'une partie de leurs propres intérêts, avaient senti la nécessité d'avoir recours à leur intelligence et à leurs talents. Des laïques, des bourgeois, firent donc des efforts pour acquérir aussi les connaissances qui avaient été jusque là l'apanage exclusif du clergé, et c'est aux besoins nouveaux des communes que l'on doit l'extension de la théorie et de la pratique des arts, connaissances réservées jusque là aux moines. Or, c'est précisément à cette époque que se rapportent la formation de ces compagnies de francs-maçons et de *fratres pontifices*, espèce de corps d'ingénieurs des ponts et chaussées; dont il a déjà été question. — Mais, il faut le redire, l'ensemble et les détails du palais de justice de Rouen, de l'hôtel de Bourgtheroulde et du château de Gaillon, déterminent d'une manière précise la transition de l'art dans le style dit *gothique* à celui de la renaissance. — Parlons maintenant de ce dernier.

*Renaissance sous François Ier.*

Depuis près d'un siècle avant l'avénement de François Ier au trône, les attaques dirigées contre le saint-siége et la foi catholique annonçaient le grand événement de la réforme. C'était en vain que les papes cherchaient à ranimer l'ardeur des peuples de l'Europe pour les croisades; les croyances religieuses s'étaient, sinon affaiblies, au moins singulièrement modifiées. Les idées et les mœurs chevaleresques, loin d'agir encore sur les actions des hommes, n'étaient déjà plus qu'un sujet de regret admiratif, preuve de leur importance passée, mais aussi de leur impuissance prochaine. En un mot, les traditions de la terreur imprimée à l'Europe par les Sarrasins n'agissaient plus; le système féodal était ébranlé jusque dans ses fondements, tandis qu'au contraire, les désordres politiques apportés tout à la fois par l'éclat de la réformation de Luther et par la puissance de l'ambitieux Charles-Quint, reportaient toutes les préoccupations des souverains de l'Europe sur les intérêts particuliers de leur pays, et leur faisaient rechercher les moyens d'affermir et de concentrer en leur personne la puissance royale. Malgré les saillies intempestives et souvent fatales de l'honneur chevaleresque de François Ier, ce prince, ramené cependant à la réalité par la force des événements, fut forcé de s'occuper de l'amélioration intérieure de son royaume. La nature de son caractère et de son esprit détermina souvent celles des améliorations auxquelles il concourut; aussi, comme il était brave, galant et homme de goût, sa passion dominante fut elle de s'entourer d'une cour aimable et brillante, de bâtir et d'embellir des palais, et de donner un grand essor aux beaux-arts et à tous ceux qui favorisent le luxe. — Comme ses aïeux, Charles VIII et Louis XII, il avait touché le sol de l'Italie. Comme eux, il avait été témoin de l'avancement de la civilisation de cette contrée. D'ailleurs, le mouvement scientifique et littéraire venu de ce pays s'était déjà fait sentir en France. La ville de Lyon était devenue le siége d'une colonie italienne très florissante. On lisait, on traduisait même en vers français les trois cantiques de Dante; les nouvelles de Boccace étaient la lecture à la mode à la cour de France, et les sonnets de Pétrarque y étaient en vénération. Par suite du long séjour de nos armées en Italie, l'idiome toscan était devenu familier à beaucoup de seigneurs et de diplomates, tellement même qu'à compter de cette époque, la langue française en emprunta une foule d'expres-

sions et d'idiotismes consacrés d'abord par Amyot, et qui se retrouvent encore dans quelques ouvrages de Molière et de La Fontaine. — Ce fut après la conclusion de la *paix des dames* à Cambrai que François Ier, voulant réparer les maux que sa captivité avait causés à la France, s'occupa sérieusement de tout ce qui pouvait concourir à y rétablir l'ordre et à y faire fleurir les lettres et les beaux-arts. Déjà ce prince avait appelé et vu mourir auprès de lui le fameux peintre Léonard de Vinci. Vers 1531, il fit venir d'Italie Primaticcio, architecte et peintre, natif de Bologne; il Rosso, dit maître Roux en français, et Sébastien Serlio, fameux architecte de Bologne. Ce dernier fut particulièrement employé à faire les nouvelles constructions de Fontainebleau, tandis que Pierre Lescot élevait le Louvre. Les peintures et les ornements intérieurs furent confiés à Primaticcio et au Rosso. Jusqu'à l'arrivée des peintres italiens en France, les artistes qui y avaient travaillé en ce genre, peu connus, étaient d'assez faibles imitateurs de l'école allemande, ou exerçaient leur talent sur les vitraux, sur les émaux et les miniatures ornements des manuscrits. Parmi les morceaux les plus curieux qui restent de ces anciens peintres, on remarque les peintures du château de Bicêtre, exécutées sous Charles VI, et conservées dans le cabinet de M. Du Sommerard à l'hôtel de Cluni. Quant à la peinture monumentale déployée avec hardiesse et grandeur sur les murs des édifices, comme cela se pratiquait depuis plusieurs siècles en Italie, elle n'était qu'imparfaitement connue en France. Ce fut François Ier qui l'y introduisit par l'intermédiaire de Primaticcio. — L'impulsion une fois donnée aux beaux-arts par François Ier, on vit s'élever successivement les châteaux de Fontainebleau sur les dessins de Serlio; du Louvre sur ceux de Pierre Lescot; d'Écouen sur ceux de Jean Bullant; puis Chenonceaux, Chambord et Anet. Serlio, Primaticcio et le Rosso, Pierre Ponce Trebati, sculpteur florentin, ainsi que les artistes français formés à leur école, imprimèrent à leurs ouvrages un caractère particulier, original, et résultant immédiatement des matériaux qu'ils avaient à leur disposition, et des besoins, des goûts, des mœurs nouvelles qui s'introduisaient en France. — En effet, le développement des beaux-arts en France, à cette époque, se lie étroitement au nouveau système monarchique qui s'était établi en Europe, et surtout en France, depuis l'extinction totale des petites souverainetés féodales. Jusqu'au temps de Louis XII, à part les églises, dont quelques-unes cependant étaient fortifiées, toutes les habitations de quelque importance étaient des châteaux forts, des bastilles, de vraies citadelles. Mais le droit des gens déjà entrevu, les barons soumis à la couronne, les mœurs singulièrement adoucies par l'introduction des lettres et des arts, et enfin la milice plus régulièrement soumise aux lieutenants du roi, toutes ces améliorations avaient apporté plus d'ordre et de sûreté dans la vie des particuliers. Le roi de France surtout n'était plus obligé de se renfermer à la Bastille et à Vincennes pour se soustraire à un coup de main de ses vassaux. Ces progrès énormes pour le commencement du XVIe siècle, quoique si médiocres, quand on les compare à ceux que fit faire Louis XIV, ou à ce que nous voyons de nos jours, ces progrès de la civilisation sont constatés par l'état des beaux-arts vers 1550, et surtout par les travaux d'architecture. — Au lieu des anciens châteaux forts, on construisit des palais. On orna, on agrandit Fontainebleau pour y recevoir une cour brillante, où les officiers du roi paraissaient sans armure, où les femmes, usage inconnu jusqu'alors, étaient admises; les forêts environnantes furent changées en parcs destinés aux plaisirs de la chasse et de la promenade. Les prouesses des chevaliers se transformèrent en spectacles militaires, en carrousels élégants, où les courtisans des deux sexes faisaient assaut d'adresse et de galanteries gracieuses. Mais si l'on conserva encore à Fontainebleau quelque chose du cérémonial rigide de l'ancienne cour,

d'autres châteaux s'élevèrent moins vastes et plus élégants, dont la distribution intérieure se prêtait mieux à toutes les commodités de la vie privée et même galante du monarque. On construisit Chambord et Madrid, espèces de labyrinthes favorables à l'amour, dont les murs d'enceinte et les fossés ne semblent avoir été ajoutés que pour indiquer la transition des forteresses royales du XIVᵉ siècle aux palais somptueux que l'on éleva à Versailles dans le XVIIᵉ.— Ces grandes constructions une fois ornées de ce que la statuaire et la peinture ont de plus majestueux, on y prodigua le luxe des meubles et des ciselures. François Iᵉʳ appelle Benvenuto Cellini en France, et lui fait reproduire avec les matières les plus précieuses toutes les merveilles de l'art florentin; en outre, il le charge de couler en bronze les plus belles statues de l'antiquité. — François Iᵉʳ fit des efforts incroyables pour naturaliser l'art italien en France. Après avoir attiré Léonard de Vinci à sa cour, il fit faire les offres les plus brillantes pour décider Raphael à venir près de lui. Il y attira aussi Andrea del Sarto, qui n'y séjourna que peu de temps. A cet égard, les bonnes intentions de ce prince ne furent pas complètement favorisées par les circonstances; car presque tous les artistes italiens qu'il parvint à fixer près de lui, et dont par conséquent le talent et les ouvrages ont eu le plus d'influence sur les artistes qu'ils formèrent en France, étaient tous plus ou moins engoués du style maniéré de Michel-Ange, de Jules-Romain et du Corrége. Aussi les ouvrages de la renaissance française ne sont-ils pas exempts de manière et d'affectation, deux défauts que l'on a toujours reproché à notre école jusqu'à nos jours, et dont il faudrait peut-être rechercher l'origine là ou nous l'indiquons. — Avec la direction de ces maîtres italiens et par l'étude que l'on fit de leurs œuvres, les artistes français se multiplièrent et acquirent un talent original; ils acclimatèrent les beaux-arts dans notre pays. C'est alors qu'apparaissent Pierre Lescot, l'architecte du vieux Louvre; puis Jean Goujon et Jean Cousin, l'un statuaire du premier ordre pour la composition et l'exécution du bas-relief monumental, l'autre remarquable par l'excellence et la variété de ses talents. Cet homme, si habile dans l'art de sculpter les ornements, a exécuté de ronde bosse le tombeau de l'amiral Chabot, a peint le jugement dernier qui était aux Minimes de Vincennes, et que l'on voit au musée de Paris, et a donné le premier ouvrage français où il soit traité des principes de l'art du dessin. Les meubles, les bijoux, les ustensiles de table, tous les ornements de parure prennent des formes élégantes, sont enrichis des sculptures, des ciselures, des damasquinures le plus artistement travaillées. L'art de peindre en émail est remis en faveur ainsi que celui de nieller. La manufacture d'émaux de Limoges s'établit sous la direction de Jean Courtois. La verrerie participe de tous ces progrès, et enfin l'art du potier émailleur, que Lucca della Robbia avait déjà rendu si célèbre à Florence, prend chez nous un éclat nouveau et tout-à-fait inattendu par les soins et l'ingénieuse industrie de Bernard Palissy, natif d'Agen. — Le vieux Louvre et la fontaine des Innocents sont de Pierre Lescot et de Jean Goujon, les deux artistes dont les ouvrages jettent le plus d'éclat sur la renaissance des arts en France. C'est sur les dessins du premier que s'est élevé le corps de bâtiment du vieux Louvre ou est l'horloge. La plupart des sculptures qui l'embellissent sont de Jean Goujon. Ce morceau d'architecture passe avec raison pour un chef-d'œuvre également remarquable par la grandeur de son ordonnance et par la beauté originale et capricieuse des détails. A la splendeur des dehors de cet édifice on joignit bientôt le luxe intérieur. Les murs et les plafonds furent ornés de boiseries merveilleusement sculptées; les salles reçurent pour décoration les statues, les tableaux et tous les objets précieux que les rois, depuis Charles VIII et François Iᵉʳ, avaient fait venir d'Italie. Toutes ces richesses n'étaient encore amassées, il est vrai, que pour réjouir les monarques et leurs cour-

tisans; mais ce *cabinet du roi*, comme on l'appellait alors, était destiné à devenir ce qu'il est aujourd'hui, des galeries publiques; et l'on ne doit pas oublier que les bibliothèques et les musées dont chacun de nous use et jouit journellement dans notre siècle tirent leur origine de ces collections privées que les rois de France ont commencées avec tant de peine et de patience.—On ne peut qu'indiquer sommairement les grand travaux d'art faits à cette époque, ainsi que le nom des artistes français qui ont concouru à naturaliser l'art italien en France;car cette grande impulsion donnée aux beaux-arts se continua pendant les règnes de Henri II et de François II. C'est à ce temps qu'il faut rapporter le développement remarquable que prirent les beaux-arts dans les diverses provinces de France. Les principaux centres d'activité étaient à Nancy, à Troyes, à Rouen, à Nantes, à Dijon et à Toulouse. C'eat alors que l'on éleva le tombeau de François Ier à St-Denys, petit monument en marbre, dont l'architecture rappelle le style italien. Les statues couchées du roi et de la reine sont du statuaire Bontemps, qui y a fait preuve d'un grand talent d'imitation. Quant aux bas-reliefs qui ornent les quatre faces de l'édifice, on ignore qui en est l'auteur, mais à la beauté de la composition ainsi ,qu'à la délicatesse savante des détails de l'exécution, on serait tenté de croire que le sculpteur du tombeau avait étudié les fameuses portes du baptistère de Florence. Ces bas-reliefs et ceux de Jean Goujon, sont au nombre des meilleurs ouvrages que l'on ait faits en ce genre. Ils seront éternellement une des gloires de la France artiste.—L'arrivée de Catherine de Médicis en France, en rendant les relations des artistes français plus faciles et plus fréquentes avec ceux de la Toscane, avait favorisé encore le perfectionnement des arts, pour lesquels d'ailleurs Henri II son époux avait hérité du goût de son père. C'est à ce temps qu'il faut rapporter l'exécution du tombeau de François Ier, dont on vient de parler, et la bâtisse du château d'Anet, destiné par Henri II à Diane de Poitiers, sa favorite. Ce monument, dont quelques précieux débris sont conservés au palais des beaux-arts de Paris, donne tout à la fois un exemple du style de la renaissance française et une idée du grand mérite de l'architecte Philibert de Lorme, l'auteur du pavillon central des Tuileries. Cet artiste, né à Lyon, était allé, dès l'âge de quatorze ans, en Italie pour étudier son art. Il y trouva pour maître Marcello Cervino, très savant en architecture, celui-là même qui ensuite devint pape sous le nom de Marcel II. — Pendant les règnes de Charles IX, de Henri III, et sous l'influence de leur mère Catherine de Médicis, les différentes branches des arts furent cultivées d'après les principes et le goût adoptés sous les règnes précédents, mais non sans des signes prononcés de décadence. Le luxe des armes, des meubles et des bijoux augmenta à la cour, et tous ces objets étaient traités avec plus de recherche que de goût. Le tombeau de Henri II, dont on confia alors l'exécution au sculpteur Germain Pilon est déjà empreint d'un style affecté ; les statues sont incorrectes et maniérées. Quant aux travaux d'architecture, le plus important qui ait été fait sous Henri III est la partie de la galerie du côté de la Seine, depuis le Louvre jusqu'au guichet surmonté d'un petit beffroi.—Les disputes et les guerres de religion qui troublèrent si long-temps le royaume devinrent tellement violentes pendant l'espace de temps que Henri IV employa à reconquérir son trône, que les progrès des beaux-arts en France se ralentirent. On peut même juger par les édifices faits vers cette époque, tels que l'hopital St.-Louis, la place Royale et quelques châteaux bâtis pour les favorites du Béarnais, que le goût avait encore dégénéré. Ces immenses toits pointus, ces constructions en briques, semblent indiquer une influence flamande. Deux peintres flamands, Porbus et A. Dubois, étaient bien en cour. Outre cela, les meubles, les armures, les ustensiles et les bijoux de ce temps fournissent de nouvelles preuves de

cette dégénérescence. Dans la composition des ornements mêlés de figures sculptées sur des meubles d'ébène, genre de luxe fort à la mode sous le règne de Henri IV, on peut observer combien les artistes s'étaient déjà éloignés de la manière sévère et naturelle tout à la fois dont les sculpteurs du tombeau de François Ier avaient donné un si bel exemple. — Un homme dont la gloire est fameuse entre celles des ministres qui ont le plus puissamment concouru à apporter de solides améliorations dans les différentes branches de l'administration du royaume, Sully, par le zèle qu'il montra pour donner de la puissance et de l'extension au commerce et à l'industrie, aida incidemment le progrès des beaux-arts. C'est ce grand homme qui fit exécuter en Flandre les grands cartons de Raphael en tapisserie, moins, peut-être pour en faire l'ornement de la demeure du roi, que pour les proposer comme modèles aux artistes et aux ouvriers qu'il chargea de les imiter ; car c'est à Sully et à Henri IV que l'on doit la fondation des manufactures des tapisseries de la Savonnerie et de Beauvais, origine de l'établissement des Gobelins, où l'on fabrique ces tapisseries qui, encore aujourd'hui, sont recherchées dans toute l'Europe. — Cependant, si la pratique des arts en France conserva son activité sous les règnes de Henri III et de Henri IV, il est certain que le goût des artistes s'affaiblit et dégénéra. Ce fut encore de l'Italie et de Florence que l'on reçut les étincelles propres à ranimer le feu sacré. En 1615, Marie de Médicis, veuve de Henri IV et régente du royaume, ordonna que l'on bâtit le palais du Luxembourg. Soit que la reine eût indiqué le palais Pitti de Florence, comme modèle à suivre, ou que Jacques Desbrosses, son architecte, voulût flatter le goût de sa souveraine, toujours est-il que cet artiste se guida sur l'ensemble du plan du palais grand-ducal pour tracer le sien, et que dans les détails de l'édifice, il imita plus scrupuleusement encore son modèle. Jacques Desbrosses, architecte, sculpteur et peintre, avait été étudier en Italie. C'est lui encore qui a construit l'aqueduc d'Arcueil et le portail tant vanté de l'Église St-Gervais à Paris. Quant à ce dernier ouvrage, il mérite au moins d'être mentionné, puisqu'il indique l'époque où l'architecture de Vignola, très en vogue en Italie alors, fut introduite en France. Ce portail à trois ordres, l'un au-dessus de l'autre, est une imitation de celui de l'église de Jésus à Rome, bâti par Vignola : or, il est à remarquer qu'en France, comme en Italie, toutes les églises des jésuites sont décorées d'un portail de cette espèce : c'est un signe qui ne permet pas de les méconnaître. — Le dernier fait important pour l'histoire des arts à cette époque, est l'arrivée de Rubens à Paris. La reine Marie de Médicis l'y appela pour peindre les tableaux de la galerie du Luxembourg. Jusque là les peintres français avaient puisé les principes de leur art dans les œuvres des maîtres italiens ; mais, à partir de cette époque, le goût flamand exerça son influence sur les productions de nos artistes. — Là s'arrête, à peu près, l'effort que les rois et les artistes de France firent pour suivre les effets de la renaissance italienne et pour naturaliser ces connaissances dans notre pays.

*Beaux-arts sous Louis XIII.*

A compter du règne de Louis XIII, si les artistes français continuent d'aller au-delà des monts pour étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité et des maîtres italiens, cependant ils joignent à ces études un désir de régler leur goût et de se faire une manière qui leur donne tout à la fois la faculté d'exprimer leurs idées pures et originales, et d'approprier les résultats de leurs travaux aux goûts et aux besoins de la France. Fois Mansard, auteur du Val-de-Grâce, et Nas Poussin, notre plus grand peintre, étudiaient l'antiquité et les maîtres en Italie, de la même manière que Malherbe et Pascal, l'un notre premier poète et l'autre notre plus grand prosateur, consultaient les auteurs de la Grèce et de Rome, non pour les imiter servilement, mais afin d'y sai-

sir les grands principes de la composition et les artifices du style. Les écrivains et les artistes n'étaient plus alors, comme au temps de la renaissance, des élèves ardents mais modestes, s'efforçant d'imiter seulement leurs maîtres : c'étaient des hommes ayant la conscience de leur mérite, attachant de l'importance à leurs idées, et voulant à toute force les produire sous des formes originales comme elles. — Jean Cousin avait été le premier peintre habile de l'époque de la renaissance. Martin Fréminet, né à Paris en 1567 et mort en 1619, en fut le second et le dernier. — Si l'ère suivante de l'art ne fut pas ouverte par Nicolas Poussin, l'influence de son talent s'y fit sentir avec tant de force qu'il lui imprima presqu'à lui seul ce caractère de grandeur et de gravité qu'il a conservé depuis Louis XIII jusqu'à la mort de Louis XIV. — Voici les noms des contemporains de ce grand artiste et la date de la naissance de chacun d'eux : Vouet, 1582 ; N. Poussin, 1594 ; Stella, 1596 ; Blanchard, Valentin et Claude dit le Lorrain, 1600 ; Lahire, 1606 ; Bourdon, 1616 ; E. Lesueur, 1617 ; C. Lebrun, 1619. — Vouet était un homme de mérite, mais qui avait dirigé ses études en Italie d'après les élèves des Carrache ; son goût n'était rien moins que pur. Ce fut lui qui enseigna la peinture à la plupart des artistes qui viennent d'être nommés. Il faut en excepter toutefois le Poussin, qui reçut les premiers principes de son art en Normandie d'un certain Varin. Lui et Eustache Lesueur, car on ne saurait parler de la gloire de l'un sans rappeler celle de l'autre, ces deux grands hommes formèrent leur goût et étudièrent leur art sur les ouvrages de Raphael et de l'école romaine. Tous deux commencèrent leurs études avec les gravures des grands maîtres italiens que les amateurs riches et puissants de France faisaient venir de Rome et de Florence. On sait qu'Eustache Lesueur vécut solitaire et mourut à 38 ans, sans être jamais sorti de France ; ce qui fait juger de l'élévation naturelle de ce beau génie. Quant à Poussin, il s'était lié d'amitié avec le poète italien le cavalier Marini, et fréquentait à Paris plusieurs personnes de qualité disposées à lui fournir toutes les gravures et tous les livres propres à développer ses heureuses dispositions. — Poussin ne put faire le voyage d'Italie que fort tard. Il avait plus de 30 ans lorsqu'il arriva à Rome, où le goût des artistes en renom était très mauvais. Pendant plusieurs années, il étudia, de société avec François le Flamand, celui qui a si habilement sculpté les petits enfants, et ce ne fut que longtemps après que les ouvrages de Poussin, fort dépréciés d'abord, furent enfin connus et rendirent son nom célèbre dans toute l'Europe. — Déjà le cardinal de Richelieu, en dirigeant les actions de Louis XIII, préparait le siècle de Louis XIV. Ce grand homme d'état, dont le goût véritable pour les arts peut être contesté, en sentait noblement l'importance politique. Quand on ne lui devrait que l'institution de l'académie française et le rappel de Poussin en France, il aurait droit à la reconnaissance de tous ceux qui aiment les lettres et les beaux-arts. Ce fut lui, en effet, qui engagea Louis XIII à faire venir ce grand artiste français d'Italie, à lui assigner une pension, à lui donner un logement aux Tuileries et à le charger d'importants travaux. Non seulement le roi Louis XIII consentit à cette proposition, mais il écrivit encore au Poussin une lettre pleine de majesté et de politesse, où il prenait le soin de rappeler minutieusement tous les engagemens qu'il contractait avec l'artiste. Cette lettre, monument précieux pour l'histoire des arts en France, fait voir tout à la fois le cas que l'on y faisait déjà d'un grand artiste, et le besoin que l'état sentait de son secours. — Malheureusement, les intrigues de Vouet et de quelques-uns de ses élèves rendirent le séjour de Paris si désagréable au Poussin qu'il retourna à Rome, où il demeura jusqu'à ce qu'il mourût, en 1665, âgé de 71 ans. — Eustache Lesueur et Nicolas Poussin sont les deux plus grands peintres français. Peut-être le

premier était-il doué d'une organisation plus fine et plus délicate ; peut-être à l'élévation de son esprit se joignait-il une certaine grâce presque divine; mais N. Poussin, plus énergique, plus profond, a imprimé à toutes ses conceptions un caractère de grandeur et de vérité, une intention morale toujours si puissante, que ses ouvrages, dont quelques-uns d'ailleurs sont exécutés avec une admirable habilité, agissent avec autant de puissance sur l'ame que sur les yeux. Poussin a encore un mérite particulier, celui d'avoir réduit les sujets les plus élevés à des dimensions moyennes. Sans doute que ce grand homme, après avoir étudié la peinture monumentale qui couvre les murs des églises d'Italie, avait prévu que le changement opéré dans les mœurs de toute l'Europe ne permettrait plus l'emploi de ces tableaux gigantesques, tels que ceux du Campo-Santo et de la chapelle Sixtine. Il avait senti que, forcé de travailler pour la décoration intérieure de palais et même d'hôtels où se réunissaient des hommes du monde bourrelés d'affaires, et ne s'occupant des arts et des choses de goût que par délassement, il fallait réduire la grandeur de ses compositions à celle des lieux pour lesquels elles étaient faites, et de manière à captiver facilement l'attention des spectateurs, grands seigneurs pour la plupart. — Quoi qu'il en soit du long séjour du Poussin en Italie, et de la petite proportion de ses ouvrages, il n'en doit pas moins être considéré comme peintre français et comme celui de tous dont la nature des compositions se rapporte le mieux avec l'esprit et le goût qui ont dominé dans les arts pendant le règne de Louis XIV. Comme tout ce qui a été fait plus tard sous l'influence de ce grand monarque, les ouvrages du Poussin étaient déjà empreints de cette teinte religieuse et philosophique tout à la fois, encore plus favorable au travail de la pensée qu'au plaisir des sens. On a surnommé Poussin *le peintre des gens d'esprit*, et non sans raison. On peut même ajouter à cette occasion que ce grand homme a touché le premier et avec le plus de certitude le but que les meilleurs artistes français depuis lui ont cherché à atteindre ; on veut dire cette espèce de composition raisonnable et philosophique, apanage véritable des artistes français, qui sont peu propres en général à créer des conceptions de fantaisie où l'imagination domine, comme dans le *Jugement dernier* de Michel Ange, dans les vierges de Raphael et dans les œuvres de la plupart des Italiens. Le Français, qui passe pour un peuple si gai et si légèrement spirituel dans ses habitudes et dans ses productions littéraires, est en général porté aux idées graves, sérieuses et philosophiques quand il s'occupe d'arts. A ce compte, si Poussin est le plus grand peintre français, on pourrait dire aussi qu'il est le plus français de tous les peintres. Ce grand homme passe encore avec raison comme celui qui a traité le paysage dans le style élevé avec le plus de grandeur et de perfection. Claude Gelée, dit le Lorrain, mort 13 ans après le Poussin, en 1678, est le seul rival qui puisse lui être opposé. Jamais à aucune époque, le paysage n'a été traité avec une telle supériorité. — Pour résumer tout ce qui a été dit des arts en France sous les règnes du dernier Valois, de Henri IV et de son fils, et pour fixer l'état du goût pendant les 30 années qui précédèrent l'avénement de Louis XIV au trône, on rappellera les principaux ouvrages en tout genre qui appartiennent à cette époque. En architecture, le Luxembourg, fait et achevé par Jacques Debrosses, puis l'église du Val-de-Grâce, commencée par François Mansard et terminée par Pierre Muet; en sculpture, la statue de Henri IV, dont la figure était de Guillaume Dupré et le cheval de Jean de Bologne: en peinture, les ouvrages de Fréminet, de Stella, d'Eustache Lesueur, de Nicolas Poussin et du Lorrain; en gravure sur médailles, les médailles de G. Dupré, très excellent artiste en ce genre, sous le règne de Henri IV; puis Jean Warin, natif de Liége, qui se distingua presque également sous Louis XIII. Ce prince, ayant été in-

formé de la capacité et des talents remarquables de ce gentilhomme pour la sculpture et la gravure en médaille, créa deux charges en faveur de J. Warin, l'une, de graveur général des poinçons pour ses monnaies, l'autre, de conducteur général des monnaies. Peu de faveurs ont été mieux justifiées, car les médailles et les monnaies que G. Warin exécuta sous Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV, sont fort belles. Tous les arts inférieurs et dépendant de ceux dont on vient de parler, étaient également cultivés avec distinction. Le cabinet du roi et ceux de quelques particuliers renfermaient déjà une grande quantité d'ouvrages de la statuaire antique et de tableaux des grands maîtres italiens. Mais la collection royale fut bientôt augmentée par celle, bien plus riche et bien plus nombreuse encore, que forma le cardinal Mazarin et que ce ministre légua en mourant au jeune roi Louis XIV. — C'est vers ce temps, 1650, que fut publié un livre qui fait époque dans l'histoire des beaux-arts en France, le *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne*, par R. Fréart, seigneur de Chambrai. L'auteur, après avoir passé en revue les plus beaux édifices de l'antiquité romaine, compare entre elles les proportions architectoniques données par Palladio et Scamozzi, Serlio et Vignola, Barbaro et Cataneo, L.-B. Alberti et Viola, Jean Bullant et Philibert Delorme. — Sans prétendre diminuer en rien le mérite qu'a eu Louis XIV, de faire servir les beaux-arts à l'amélioration et à la gloire de la France, cependant il faut convenir que les plus grands efforts pour en introduire le goût et la pratique dans notre pays étaient faits avant lui. Bien plus, on doit ajouter que le mérite de certains artistes antérieurs à son règne, tels que François Mansard, N. Poussin, E. Lesueur, Gelée dit le Lorrain, G. Dupré et Warin, n'a jamais été surpassé depuis.

*Beaux-arts sous Louis XIV.*

Ce qui distingue Louis XIV de la plupart des souverains, ce qui lui a fait donner et conserver le surnom de grand, est moins la pénétration de son esprit à l'égard de tel ou tel sujet que cet admirable coup d'œil avec lequel ce prince considérait et saisissait l'ensemble des affaires de son temps, comprenait les intérêts si variés de son royaume et appréciait les hommes et les choses. Certes Louis XIV n'avait ni la fougue chevaleresque ni le goût vif pour les arts que montra François I[er], cependant il fit la guerre en roi non moins brave, mais bien plus digne et plus habile, et s'il goûtait moins vivement que son prédécesseur les finesses du travail d'un Benvenuto Cellini ou d'un Primaticcio, on conviendra qu'il a employé les artistes de tout genre d'une manière plus royale, plus nationale, comme on dirait aujourd'hui. — Il serait superflu de donner ici la nomenclature et la description de tous les ouvrages d'art qu'a fait élever et exécuter Louis XIV. Il suffit de rappeler la colonnade du Louvre de Perrault, l'hôtel des Invalides, commencé par Libéral Bruant et terminé par Hardouin-Mansard, et le château de Versailles du même Mansard, pour réveiller le souvenir de ce que ce monarque a fait faire de plus grand en architecture, en sculpture et en peinture ; pour faire redire les noms des Perrault, des Bruant, des Hardouin-Mansard, des Pujet, des Desjardins, des Girardon, des Coysevox, des Coustou, des Lebrun, des Mignard et des Lenôtre. Les ouvrages de ces artistes, pris à part, ne pourraient pas sans doute supporter la comparaison avec ceux des grands hommes que l'Italie a produits dans le XV[e] et le XVI[e] siècle, ni même avec les productions des artistes français de la même époque. Mais lorsque l'on considère le résultat des efforts simultanés que Louis XIV les a mis à même de faire, on est émerveillé de ces énormes monuments, où l'on trouve tant d'unité, tant de grandeur et tant de charmes. Ce qui frappe et attache dans les ouvrages d'art du siècle de Louis XIV, c'est leur homogénéité, c'est leur harmonie, c'est la physionomie bien prononcée qu'ils ont tous. Dans l'ensemble et les détails des édifices, dans la décoration

intérieure, dans la régularité élégante des parcs et des jardins qui les environnent, partout on retrouve cette majesté un peu sévère que le monarque portait lui-même sur son front. En entrant dans l'hôtel des Invalides et surtout dans la cour intérieure de cet édifice, si admirablement disposée; en voyant les Tuileries, en parcourant Versailles et ses jardins, malgré soi, on relève la tête, on marche d'un pas plus posé, et le plaisir que l'on éprouve a quelque chose de majestueux et de grave. Certes, c'est une belle destination donnée à l'art que celle qui produit des monuments dont la vue fait sentir aux plus obscurs habitants d'un pays ce qu'ils ont de noble et d'élevé dans l'ame. Or, c'est ce que Louis XIV a fait faire aux artistes de son temps. Il a fondé une école, il a élevé une masse de monuments dont l'effet et les résultats, outre leur originalité, ont le mérite d'avoir été et d'être encore politiquement et moralement utiles, puisqu'ils ont donné de la majesté à la monarchie, puisque, comme les Invalides, ils sont l'expression de la patrie reconnaissante, puisqu'ils ont donné à tous les hommes opulents de la France l'idée de construire des châteaux et d'encourager les progrès des beaux-arts, comme Louis XIV l'avait fait à Versailles. — Tout ce que Louis XIV a fait pour les arts porte le caractère d'ordre et de régularité grandiose qui le distinguait. Dans la double intention de relever la dignité des arts et d'en perpétuer la culture, il fonda en l'année 1648 l'académie royale de peinture et sculpture, à laquelle on adjoignit bientôt celle d'architecture; et enfin on institua l'académie de France à Rome; la direction de l'académie fut donnée à Lebrun, que le roi chargea de l'entreprise générale de tous les ouvrages de peinture qu'il faisait faire. — La manufacture de tapisseries des Gobelins, dès qu'elle fut établie, donna aussitôt une impulsion nouvelle à cet art; l'on y fit exécuter les copies de tous les plus grands maitres italiens et français. — Un genre de peinture qui n'avait jamais été négligé en France prit cependant un éclat nouveau du temps de Louis XIV : la peinture sur émail fut poussée à un degré incroyable de perfection par Jean Petitot de Genève. Cet artiste a laissé des portraits excellents de toutes les personnes de la cour de Louis XIV. — Mais l'une des gloires des beaux-arts en France est la gravure en taille-douce, qui n'a jamais été mieux traitée qu'à cette époque. Les ouvrages des Callot, des Nanteuil, des Mellan, des Israel Sylvestre, des Masson, des Poilly, des Pesne, des Audran, des Edelinck et des Drevet, sont encore aujourd'hui des chefs-d'œuvre qui n'ont pas été surpassés par les meilleurs gravures faites en Europe jusqu'à nos jours. La gravure en taille-douce de haut style est peut être le seul art pour lequel la France n'ait point de rivale, même au moment où nous écrivons. — Rien ne prouve plus rigoureusement l'avantage de l'unité de volonté et d'objet, dans l'emploi des beaux-arts, que le résultat des nombreux travaux qu'a fait achever Louis XIV. Personne ne peut nier que les artistes employés par ce prince ne soient inférieurs, pris individuellement, à Jean Goujon, à Pierre Lescot, à Jean Buliant, à Philibert Delorme, à E. Lesueur et à N. Poussin. Et cependant, malgré le mérite, si réel aux yeux des artistes, des monuments d'architecture et de sculpture achevés depuis Louis XII jusqu'à Louis XIII, aucun d'eux ne produit autant d'effet et ne laisse de traces aussi profondes dans l'esprit que la colonnade du Louvre, les Invalides et Versailles : *tantum series juncturaque pollet*; tant il est vrai que l'on est indulgent sur les détails quand l'ensemble, le tout harmonieux est décidément approprié à une destination grande et louable. Tel est le mérite des ouvrages d'art faits sous l'influence de Louis XIV. Il y a eu école des beaux-arts à cette époque, et c'était le sens droit et la volonté ferme du monarque qui lui donnaient la vie. Aussi, dès que les revers et la vieillesse vinrent accabler ce grand homme, cet essor majestueux donné aux beaux arts en France fut arrêté. Et si l'impulsion qu'ils

avaient reçue, se continua, ce fut en s'affaiblissant avec rapidité. Déjà sous les dernières années du règne de Louis XIV, le philosophisme et l'incrédulité étaient devenus à la mode parmi les grands et la haute société. Par cet esprit de contradiction si naturelle à l'homme, on opposait la frivolité des mœurs et le libertinage même aux habitudes de bigoterie qu'avait prises le grand roi dans les dernières années de sa vie. Mais on se délivra de toute contrainte en 1715, après sa mort, et là commencèrent ces saturnales qui caractérisent l'époque de la régence du duc d'Orléans, saturnales que l'on célébra du reste avec tout autant d'empressement et de scandale dans toute l'Europe.

*Beaux-arts pendant la régence et sous Louis XV.*

Comme toutes les autres branches des connaissances humaines, les beaux-arts se ressentirent du dévergondage des mœurs, et l'architecture même s'écarta assez souvent de sa haute destination. Une quantité immense de châteaux et d'hôtels, où l'on rechercha bien plutôt à prévoir tous les besoins de la vie privée, déjà fort recherchée à cet époque, qu'à satisfaire aux conditions sévères du goût et des lois de l'architecture, furent élevés en France. L'art des distributions intérieures devint l'objet de l'étude particulière des artistes; et les ornements architectoniques, de graves qu'ils étaient dans les églises et dans les palais, se transformèrent en arabesques capricieux pour égayer les salons des riches et des courtisanes. L'accroissement ou la ruine subite des fortunes, catastrophes causées en France vers 1724, par suite du système de Law, contribuèrent encore à faire descendre l'architecture au niveau des goûts les plus vulgaires. Des gens opulents devinrent pauvres, et plus d'un Turcaret s'enrichit. En général, les parvenus sont plus avides de choses bizarres et éclatantes que curieux d'être entourés d'objets de bon goût. D'un autre côté, les gens qui avaient été riches cherchèrent à concilier leurs anciennes habitudes avec la médiocrité de leur nouvelle position, en sorte que les nouveaux hôtels devinrent assez grossièrement somptueux, tandis que les modestes habitations furent distribuées avec goût et convenance, quoique avec économie. Outre cela, la galanterie, fort à la mode en ce temps, avait fait changer dans les formes des meubles tout ce qu'elles avaient conservé de sévère et de grave de celles du temps de Louis XIV. Au maintien majestueux et tant soit peu raide que l'on se donnait à la cour du grand roi, on substitua sous la régence un laisser aller de manières, une certaine grâce familière dans les mouvements, qui firent arrondir les angles des meubles, et amollir tous les coussins. Aux peintures composées sur des sujets tirés de l'histoire, de la Bible ou de ce qu'il y a de plus sérieux dans la mythologie, on fit succéder des tableaux galants, obscènes même parfois, où les artistes, se débarrassant du costume antique, dont l'aspect majestueux semblait ôter de la vivacité à leurs compositions libertines, n'y introduisirent que des personnages habillés à la mode du temps. — Un homme doué par la nature du plus heureux talent, mais que son caractère bizarre et l'époque où il a vécu ont dominé, contribua singulièrement à faire prendre aux beaux-arts en France ce biais fâcheux. Cet homme est Antoine Watteau, né à Valenciennes en 1684, et mort à Nogent près Paris, à l'âge de 37 ans, en 1721. Peu de peintres ont eu le sentiment de l'imitation aussi vif que lui. Il dessinait avec aisance et précision; il coloriait avec éclat et justesse. Mais, à juger du goût de cet artiste par les sujets qu'il a traités, ainsi que par l'attitude et les traits des personnages qu'il a reproduits, on est autorisé à penser que son esprit était aussi bizarre et aussi maniéré que son œil et sa main étaient aptes à reproduire fidèlement, naïvement même, les objets. En effet, Watteau a copié avec une intelligence rare et un naturel extrême des scènes, des attitudes et des expressions tout-à-fait factices ou fausses. Ainsi, ses personnages sont ordinairement placés au milieu des

bois et des champs, comme on n'en rencontre pas; ils sont habillés en bergers comme il n'y en a jamais eu, et leurs attitudes et leurs grimaces ne ressemblent en aucune manière à ce que l'on voit dans le monde. Mais les qualités et les défauts de ce peintre s'expliquent facilement. Watteau était d'un caractère triste et morose; son esprit était ironique, et une affection de poitrine, qui conduisit cet artiste fort jeune au tombeau, lui donnait habituellement le désir de changer de lieu pour renouveler ses idées et se distraire du mal qui le rongeait. Depuis l'introduction du grand opéra italien à la cour de Henri IV et du grand opéra français sous Louis XIV, le théâtre, comme tout ce qui se rapportait aux beaux-arts, était tombé jusqu'à la farce galante et obscène, au temps de la régence. La comédie italienne faisait accourir tout Paris, et Scaramouche, Pantalon et Isabelle étaient devenus les personnages à la mode. Le spirituel et maladif Watteau ne quittait pas les coulisses de ce théâtre et de quelques autres conformes à ses goûts. En peu d'années, cette habitude dénatura les idées de cet artiste, qui vit la campagne à travers les décorations et le monde sous les traits et les habits des acteurs qu'il fréquentait. En effet, malgré le naturel exquis des détails de la plupart des compositions de Watteau, il est facile de reconnaître qu'il ne s'y trouve que des scènes, des expressions ou plutôt des minauderies parfaitement imitées d'après celles que l'on voit au théâtre, ce qui justifie ce qui a été avancé, que ce peintre rendait très naturellement avec son pinceau des choses qui étaient toutes factices. Quant à son ironie, elle perce dans le soin qu'il a pris de réduire le monde à une représentation conventionnelle et théâtrale, que ses contemporains ont goûtée avec beaucoup plus d'empressement que si elle eût été vraie et simple. L'engouement que l'on prit en France pour ces bucoliques de tréteaux se communiqua en Angleterre. Le pauvre Watteau, à qui son mal rendait la vie pesante, eut l'idée d'aller à Londres pour consulter un médecin fameux de ce pays. Tout en écoutant les consultations du docteur et en suivant un régime, il fit encore une assez grande quantité de tableaux qui ont perpétué la mémoire de son nom en Angleterre, où il est encore célèbre. Enfin, las de prendre des drogues sans améliorer sa santé, Watteau revint en France; là, après avoir encore produit beaucoup d'ouvrages, il succomba à son mal dans les bras d'un ami qui avait toujours eu autant d'admiration pour son talent que d'estime pour sa personne. — Voilà l'artiste dont les ouvrages ont le plus fortement influé sur le goût de tous les beaux-arts et même des lettres, depuis 1715 jusqu'en 1772, où Heyne, Winkelmann, Mengs, Tischbein, Hamilton et d'Agincourt opérèrent dans les arts la réforme dont il sera bientôt question. — A Watteau succéda François Boucher, son élève, homme de talent, quoique bien inférieur à son maître. Watteau avait ce genre d'esprit que les Anglais appellent *humour;* Boucher au contraire n'avait aucune ironie dans l'esprit. Il n'était occupé que de présenter des tableaux gracieux et galants, dont il voilait l'obscénité sous la prétendue innocence de scènes théâtralement champêtres. A la place des Pantalons et des Isabelles que Watteau empruntait à la comédie italienne, Boucher substitua les Lise et les Colas de l'opéra comique. Si par son exécution il se place au rang des peintres habiles, la fadeur et la monotonie de ses compositions l'ont fait mettre au nombre de ceux qui ont le plus contribué à propager le mauvais goût. — Bien qu'il soit certain que ces tristes productions ont été pendant les deux premiers tiers du XVIIIᵉ siècle l'objet de l'admiration de presque toute la France, on doit dire aussi que les sages institutions de Louis XIV relatives aux arts, furent cause que la tradition des ouvrages de haut style fut au moins théoriquement conservée. En architecture particulièrement, Louis XV fit exécuter des travaux dont les détails manquent de pureté, mais que leur masse au moins rend toujours majestueux. Ce fut sous le règne de ce prince que Robert

de Cotta éleva les colonnades de Trianon, que Jacques Gabriel construisit l'École-Militaire et les deux bâtiments de la place Louis XV, que Germain de Beaufrand construisit l'hôtel de Montmorenci et l'hôpital des Enfants-Trouvés, que Servandoni ajouta la façade de St.-Sulpice, et que Blondel, outre les édifices remarquables qu'il acheva, a écrit de fort bons livres sur l'art de l'architecture. — Tous ces architectes, après avoir été élèves des académies fondées par Louis XIV en étaient devenus membres. Tous ils avaient été étudier à Rome en qualité de pensionnaires, et si, comme on l'a fait observer, leurs ouvrages se sentent dans les détails de la décadence du goût, l'ensemble, presque toujours imposant et grandiose, prouve qu'à cette époque l'art de l'architecture en France n'est jamais tombé si bas que la peinture et la statuaire. — En effet, tandis que Watteau et après lui Boucher dirigeaient tyranniquement le goût de la peinture légère à la mode, s'il faut faire une exception honorable pour Jouvenet, on doit dire que tous les peintres dans le genre grave et élevé ne furent que de faibles imitateurs de la faible manière de Lebrun. Rigaud et Largillière firent de bons portraits; mais à peine si l'on se souvient de Carle Vanloo, qui fut si célèbre de son temps. Parmi les statuaires du commencement du XVIIIe siècle, on ne peut citer qu'Edme Bouchardon. — De toute cette majesté un peu emphatique, que la volonté de Louis XIV avait imprimée aux beaux-arts, il ne restait plus en 1772 que des traditions académiques dégénérées en routines, sur la composition et l'exécution. On ne tarda pas à se lasser également de la manière théâtrale des artistes qui se livraient au genre sérieux, et de la facilité insignifiante avec laquelle on traitait les compositions légères. D'ailleurs, toutes les nations de l'Europe avaient éprouvé, ainsi que la France sous le régent et le roi Louis XV, une petite tempête d'immoralité et de libertinage dont les productions des arts avaient consacré et multiplié les tristes inconvénients. On était dégoûté de ces mœurs et de ces productions faciles qui blasaient l'esprit et les yeux; et de tous côtés on sentit le besoin de revenir à des occupations sérieuses, à des études graves. — Déjà les galeries des différents princes de l'Europe s'étaient tellement accrues qu'elles faisaient naître l'idée d'établir des jugements comparatifs sur les œuvres des grands maîtres, de leurs écoles, et sur l'histoire des arts. Cette vue historique une fois admise, on voulut procéder par analyse, et naturellement les reflexions se portèrent sur l'antiquité. Depuis deux siècles, les artistes et les antiquaires avaient pris l'habitude d'aller étudier à Rome et en Italie. La vue des chefs-d'œuvre de Rome et de la Grèce et des maîtres modernes frappa de nouveau des hommes las des mesquines et faibles productions dont les artistes inondaient l'Europe à la fin du XVIIIe siècle, et ils prirent la résolution de réformer le goût. — Cette réforme commença en Allemagne, sous les auspices et par les travaux de Heyne et de Winkelmann, l'un en faisant son commentaire philologique et critique sur Virgile, l'autre en poursuivant ses savantes recherches archéologiques sur la statuaire et les arts de l'antiquité. — Vers le même temps, le chevalier Hamilton s'occupait en Italie de l'étude des vases dits *étrusques*, et Séroux d'Agincourt, antiquaire français, travaillait à rassembler les matériaux de son livre sur l'*Histoire de l'art chez les modernes*. — La plupart de ces hommes éclairés, ainsi que Mengs, le chevalier d'Azara et l'écrivain Milizia, se trouvèrent ensemble à Rome à la fin du dernier siècle. Tous, également frappés de l'état de dégradation où était tombé le goût dans les arts, unirent leurs connaissances et leurs efforts, pour y remédier, les uns par la critique littéraire et l'archéologie, les autres par l'exercice même des arts, et tous par le zèle qu'ils apportèrent à remettre en honneur les ouvrages de l'antiquité grecque et latine. C'est à cette époque que Winkelmann fit l'importante découverte que tous les sujets traités par les artistes anciens, si l'on

en excepte un très petit nombre, au lieu d'être historiques, comme on l'avait cru jusqu'à lui, sont mythologiques. Cette idée, développée dans ses *Monumenti inédits*, ainsi que dans son *Histoire de l'art chez les anciens*, fit envisager la statuaire antique sous un jour tout nouveau. Les artistes eux-mêmes, adoptant ces vues avec ardeur, s'empressèrent de se rapprocher dans leurs ouvrages du goût de ceux de l'antiquité. Parmi les premiers et les plus heureux efforts faits en ce genre, il faut citer ceux de Salomon Gesner, l'auteur des *Idylles*. Il donna en 1772 une traduction française de ses œuvres, imprimées par lui et ornées de compositions charmantes, dessinées et gravées aussi par lui-même. Il s'y trouve un parfum d'antiquité, une délicatesse de goût tout-à-fait remarquables. On doit aussi mettre au nombre des artistes qui concoururent à cette réformation le chevalier Mengs, dont les ouvrages, bien qu'un peu froids, ont cependant un mérite réel. Enfin Canova, tout jeune encore, réforma son goût et quitta l'ancienne manière berninesque, après avoir entendu la parole de Winkelmann et avoir vu les *Essais* de Mengs. — Ce groupe de savants antiquaires, de critiques archéologues et d'artistes, ouvrit l'ère des arts où nous sommes encore, et que nous désignerons par le titre d'*archaïsme*.

*Beaux-arts sous Louis XVI, jusqu'en 1836. — Archaïsme.*

Il y a entre la *renaissance* et l'*archaïsme* une nuance qu'il ne faut pas laisser échapper. A l'époque de la renaissance, la société se reconnaissait pour ignorante. Dans son admiration pour tous les ouvrages de l'antiquité, loin de faire des distinctions entre les époques, les goûts et les styles différents des ouvrages anciens que l'on retrouvait, on les confondait au contraire, en sorte que les compositions des premiers artistes de la renaissance ont été des espèces de macédoines, résultant bien plutôt du hasard des découvertes et de l'instinct des artistes que de la réflexion et de la critique. — L'archaïsme au contraire est enfant de la science, de l'analyse et de la critique. L'archaïsme dans l'Europe moderne a été, comme à Alexandrie pour les Grecs, et sous l'empereur Adrien chez les Romains, le résultat immédiat de la critique archéologique, des voyages de curiosités et de *touristes*, et enfin de l'établissement des musées publics. En effet, vers 1772, les galeries des souverains de l'Europe, et celle du Vatican en particulier, étaient déjà tellement considérables et si riches, que la science s'en était emparée et qu'une grande partie des simples curieux même les fréquentait. L'*Histoire de l'art* de Winkelmann acheva d'en rendre la connaissance populaire. Enfin, toutes les galeries de l'Europe, par le moyen des représentations gravées, mit les plus ignorants à même de connaître les monuments de l'antiquité et de les classer d'après les siècles, les pays et les styles auxquels ils se rapportent. — Ces choses avaient eu lieu en Allemagne et en Italie, lorsqu'un jeune peintre français, âgé de 27 ans, Louis David, arriva à Rome avec son maître Vien, élu récemment directeur de l'école française établie par Louis XIV en ce pays. C'était en 1775, au moment où tous les réformateurs de l'art s'occupaient avec une incroyable activité de leur grand œuvre. Déjà, dans la ville éternelle, on avait frappé d'anathème le goût des Bernin, des Borromini et des Carle Maratte, et les artistes, portant tout l'effort de leurs études vers les chefs d'œuvre de la statuaire antique, se sentaient entraînés à s'en tenir exclusivement à l'étude de ces modèles. Ce n'est pas le cas de suivre ici toutes les tentatives que David fit à son premier voyage en Italie et pendant le second, pour se débarrasser de la manière dite académique, espèce de routine de l'art, où les Coypel, les Restout, les Detroy et les Natoire se complaisaient depuis les faibles imitateurs de Lebrun. Il suffira de dire que l'auteur des Horaces et de Brutus est l'artiste français qui contribua le plus puissamment par son talent à faire adopter et suivre en France la réformation et l'archaïsme dans tous les arts. L'ensemble de la doctrine

que David a mise en pratique peut se réduire à quelques axiomes qui se retrouvent implicitement dans les ouvrages de Winkelmann, de Mengs et de Milizia. Il pensait que la statuaire antique, celle des Grecs en particulier, offrant les représentations de la nature, tout à la fois les plus naïves et les plus élevées, on devait les prendre pour modèle dans les premières études classiques. Il appuyait cette opinion sur cette remarque : que les Grecs par suite de leurs mœurs et de leur goût, ayant presque toujours représenté les personnages nus, leurs ouvrages étaient moins sujets aux vicissitudes des modes, qui influent sur les vêtements, et par suite sur l'attitude et le maintien de ceux qui les portent. A ce sujet, il faisait observer que les grands maîtres de la renaissance, les Raphael, les Michel-Ange et autres, entraînés par leur instinct ou par l'observation, avaient fort souvent adopté le même système. Enfin, attaquant de front tous les lieux communs de composition théâtrale, dont les artistes français avaient abusé depuis Lebrun jusqu'à lui, il allait jusqu'à croire que cette partie de l'art ne pouvait que gagner en étant traitée d'après le principe simple des scènes du Pœcile, décrites par Pausanias, ou des peintures d'Herculanum, et même des vases étrusques. Cette manière d'envisager l'art, fort critiquée dans ces derniers temps, est cependant justifiée quand on revoit les ouvrages des peintres français qui ont précédé David. — En l'année 1772, c'était encore l'usage des peintres de l'académie française, de mettre sur le devant de leurs tableaux une figure que l'on nommait *repoussoir*, dont l'apparence raccourcie était telle que les pieds, les hanches et la tête formaient un tout dont l'image aurait pu être comprise dans un cercle de deux ou trois pieds de diamètre. C'est cette exagération que David avait à combattre. — Au surplus, David lui-même reconnaissait les inconvénients de l'imitation des anciens faite sans goût et sans intelligence; il repétait sans cesse dans son école qu'il fallait étudier l'antique pour apprendre à voir et à copier la nature, absolument comme nous étudions le grec et le latin dans nos classes pour bien écrire en français, moyens qui ont aussi bien réussi aux Lesueur et aux Poussin qu'aux Bossuet et aux Racine. — Quoi qu'il en soit, sous l'influence du talent de David, tous les artistes en France furent soumis à l'archaïsme, depuis le statuaire et l'architecte jusqu'à l'orfèvre et au lampiste. Mais les vicissitudes progressives de cet archaïsme depuis 1787, qu'il s'établit en France, jusqu'à cette année 1836, où il règne encore sous d'autres formes, importent trop à l'histoire de l'art de notre pays pour que l'on n'essaie pas de les indiquer sommairement. — Vers l'an 1788, David ayant déjà fait les *Horaces* et le *Brutus*, ce peintre, et presque tous les artistes français tiraient plus particulièrement leurs sujets de l'histoire romaine et étudiaient les objets d'art qui s'y rattachent. Le peintre des Horaces ne tarda pas à composer la *Mort de Socrate*. Il y fut conduit par la direction des études des antiquaires français, et plus particulièrement encore par le livre de Barthélemy, le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, que tout le monde lisait alors avec avidité. La révolution de 1789 éclata. D'abord, on parodia dans les rues les antiquités romaines, mais bientôt on changea toutes ces décorations pour les renouveler à la grecque, dès que les *Antiquités d'Athènes* de Stuart et le recueil des *Vases étrusques* d'Hamilton furent connus à Paris. Enfin, immédiatement après la terreur, la manie grecque gagna jusqu'aux couturières et aux perruquiers, et tout, depuis les ouvrages les plus recommandables jusqu'aux productions et aux amusements frivoles, fut assaisonné à la grecque. — L'époque où cet accès devint le plus fort est comprise entre les années 1796 et 1801. Alors David finissait les *Sabines*, commençait les *Thermopyles* et ébauchait le portrait de Bonaparte revenant de Marengo. Un petit événement qui eut lieu vers ce temps dans son école, tout en prouvant avec quelle fureur la grécomanie agissait sur l'esprit de quel-

ques-uns de ses élèves, fit sentir aussi à cet artiste célèbre l'inconvénient de ce système d'archaïsme qu'il avait suivi et enseigné trop imprudemment. Plusieurs de ses disciples, voulant enchérir encore sur ces idées nouvelles, allèrent jusqu'à proscrire comme des ouvrages d'un goût défectueux, non seulement ceux des maîtres de la renaissance en Italie, mais encore toutes les productions de l'antiquité romaine et même grecque, jusqu'à Phidias exclusivement. Ces *penseurs*, ces *primitifs*, car ils prenaient ces noms, étaient, en fait d'art, précisément ce que sont aujourd'hui les *radicaux* en politique, voulant faire main basse sur tout ce qui a été fait, pour remettre les choses dans un état parfaitement naturel et rigoureusement juste. Dans leur ardeur de régénération, ces primitifs décriaient tous les chefs-d'œuvre des temps modernes, se promenaient dans Paris habillés comme Calchas, Pâris ou Euphorbe, et ne pensaient dans leur atelier qu'à traiter des sujets orphiques, homériques tout au plus, mais dans la manière simple des peintures des vases étrusques. — Ces actes insensés firent ouvrir les yeux à David. Déjà pendant le cours de la révolution, il avait fait une heureuse application de son talent à des sujets de son temps, et bientôt Bonaparte, devenu l'empereur Napoléon, devait lui fournir l'occasion de montrer tout ce qu'il pouvait mettre de naturel, de familier même dans des compositions telles que le *couronnement* — Vers ce même temps, de 1801 à 1808, l'un de ses plus habiles élèves, Gros, que la mort vient d'enlever aux arts, traita plusieurs sujets de la vie de Bonaparte avec un éclat singulier. Le succès de la *Peste de Jaffa* contribua sans aucun doute à diminuer le goût excessif que l'on avait encore pour l'art traité à la manière antique et pour les sujets de la mythologie. — On doit aussi faire observer qu'à partir des années 1806-7-8, plusieurs artistes s'exercèrent sur des sujets anecdotiques tirés de l'histoire des temps du moyen âge et de la renaissance. Cette disposition des esprits, en reportant les études archaïques sur les ouvrages dits *gothiques*, a préparé la petite révolution *romantique*, qui a éclaté dans ces dernières années. Mais le retour aux sujets modernes vers 1807, tire son origine d'un fait qui mérite d'être connu, car il fait partie de l'histoire des beaux-arts en France. — Personne n'ignore que durant les fureurs révolutionnaires de 1792 à 1793, en haine de la religion et de la noblesse, on ruina les églises, on démolit les châteaux. Au milieu de ce vandalisme, il se trouva un homme que son zèle pour les arts et les sciences porta à sauver et à recueillir tout ce qu'il put trouver des débris de ces monuments. Malgré les traces religieuses ou féodales qui couvraient ces ruines, il parvint à intéresser le gouvernement révolutionnaire à ces reliques, en les présentant comme des *objets d'art*, comme des documents historiques. On en ordonna le dépôt dans le cloître des Petits-Augustins à Paris. M. Alexandre Lenoir, élève de David, car c'est lui que l'on vient de désigner, fut chargé de ce dépôt, dont il parvint par la suite à faire un musée des monuments français, que l'on a malheureusement détruit pendant la restauration. — C'est à ce musée que l'on doit non seulement cette branche de l'art de la peinture qui a été désigné sous le nom de genre ancedotique, mais encore le goût des recherches scientifiques sur les antiquités de la France, goût qui s'est réveillé vers 1808, qui s'est développé avec tant de vivacité sous la restauration et que l'on cultive aujourd'hui avec tant de succès. — David a formé une grande quantité de bons élèves; quelques-uns ont été et sont encore célèbres. Les principaux sont : Drouais, qui le suivit à son second voyage en Italie; Girodet, Gros, M. Fabre et M. Gérard, tous condisciples. M. Ingres, M. Granet, M. le comte de Forbin, ont étudié ensemble vers 1800. Enfin, Léopold Robert et M. Schnetz sont les derniers enfants célèbres de cette école. — On a beaucoup reproché à David, dans ces derniers temps, la tyrannie qu'il exerçait dans les arts et même sur les artistes. Qu'il ait fait

sentir son influence personnelle par celle de son talent, c'est ce qui arrive toujours aux hommes de mérite; mais il suffit de consulter ses ouvrages et de comparer entre eux ceux de ses élèves pour se convaincre que nul peintre n'a peut-être plus souvent modifié sa manière que David, et qu'aucun maître n'a formé des élèves dont les talents soient si variés entre eux, et qui aient été si peu esclaves des principes de leur école.—L'art de l'architecture subit aussi l'influence de la réformation archaïque, à compter de 1772. C'est alors que Soufflot élevait le Panthéon, que Gondouin construisit l'École de Médecine, et de Wailly la salle du Théâtre-Français ou l'Odéon. On construisit encore l'hôtel de Salm, aujourd'hui l hôtel de la Légion d'Honneur, sur les dessins de Rousseau; puis les barrières de Paris, nombreux édifices ou l'artiste Ledoux reproduisit l'architecture antique comme on la comprenait vers 1789 en France. On peut encore rapporter au même goût et à la même époque, tous les hôtels de la Chaussée d'Antin, espèce de *petites maisons* bâties pour les derniers grands seigneurs et les dernières grandes courtisanes, par Boulanger. — On appliqua aussi le système archaïque à l'architecture sacrée. Chalgrin fut le premier qui eut l'idée de reprendre le plan des basiliques constantines, et de le suivre en effet pour la construction de St-Philippe du Roule à Paris. — Pendant le gouvernement de la république et du directoire, il n'y eut aucun édifice important d'entrepris ni d'achevé. Toutefois, la rue des Colonnes, près de la place de la Bourse, peut donner une idée du goût architectonique à la mode vers ce temps, où l'on s'était engoné de l'ordre dorique de Pestum. Toutes les décorations en plâtre et en carton, élevées pour les fêtes patriotiques, en participaient plus ou moins, et il n'y a guère que la façade du corps législatif, aujourd'hui la chambre des députés, pour laquelle on ait employé un ordre plus commun et moins sévère. — Cette pédanterie en architecture coïncide précisément avec les rêveries des peintres *primitifs* et la manie de l'exactitude du costume antique au théâtre, où l'on s'occupait plus de la forme du casque et de la coupe du manteau d'un acteur que de la manière dont il récitait les vers. — Pendant que toutes ces vicissitudes du goût avaient lieu, on publia une foule d'écrits ornés de gravures sur les antiquités étrusques, grecques et romaines, recueils dont la multiplicité et le goût s'accrurent encore lorsque les victoires des armées françaises, conduites par Bonaparte, furent cause du transport des chefs-d'œuvre de l'Italie à Paris et eurent fait naître le désir d'étudier les antiquités égyptiennes.—Parmi ces nombreuses publications, il en est une qui mérite d'être distinguée, tant à cause de son mérite que de son objet. C'est le *Parallèle des monuments d'architecture de tous les pays*, réduits à la même échelle par Durand, professeur d'architecture à l'école Polytechnique. Ce livre détermine, concurremment avec le musée des monuments français formé par M. A. Lenoir, l'époque où l'on commença à s'occuper sérieusement de l'histoire de l'art de l'architecture, et où les artistes penchèrent vers l'éclectisme et l'indifférence en matière de goût.—La statuaire et la sculpture ne pouvaient échapper à l'influence de la réforme archaïque. En effet, la *Baigneuse* de Julien, la *Diane* de Houdon, et toutes les sculptures d'ornements exécutées à Ste Geneviève (le Panthéon), à l'École de Médecine, à l hôtel de Salm, témoignent des efforts que les sculpteurs de cette époque firent pour abandonner le goût dit académique, et suivre celui des anciens.—Le statuaire Chaudet, auteur d'une belle statue de Napoléon, représenté nu, vint ensuite et tint le sceptre de son art, pendant que David exerçait une si grande influence sur le sien. — Depuis l'avénement de Louis XV au trône jusqu'au directoire, il ne parut rien d'important en gravure, mais la pratique de cet art fut conservée. — L'ouverture du musée des antiques et de la galerie des tableaux apportés de Flandre et d'Italie, la quantité des recueils de tous ces ob-

jets gravés et publiés dans ce temps, l'abolition des priviléges académiques, le droit qu'eut chacun d'exposer publiquement ses ouvrages au Louvre, et le grand nombre de jeunes gens qui s'adonnèrent à l'étude de l'architecture, de la sculpture et surtout de la peinture, furent autant de causes multipliées l'une par l'autre, qui propagèrent le goût des beaux-arts jusque dans les plus humbles classes de la société. — Si les beaux-arts n'ont pas fait après ces innovations et ces encouragements excessifs tous les progrès auxquels on dut s'attendre, il est certain au moins que c'est à compter de cette époque que l'industrie et le commerce ont commencé à prendre un si grand essor en France. Tous les arts subalternes, la sculpture et la peinture d'ornements, l'orfévrerie, la joaillerie, l'ébénisterie, la bronzerie, etc., etc., prirent des développements inconnus jusqu'alors. Non qu'avant on ne fit tout aussi bien et quelquefois mieux dans ces différents genres d'industrie, mais on exécuta plus vite, on livra la marchandise à meilleur marché, grâce à la concurrence, et chaque artisan mit ses soins à perfectionner des objets qui pussent convenir à toutes les classes de la société. Aussi les plus opulents comme les pauvres furent-ils saisis de la même manie, et chacun voulut avoir des maisons, des appartements, des meubles, des bijoux, des habits et même des perruques à la grecque. — Sur ces entrefaites, Bonaparte devint consul, consul à vie, puis empereur. Lorsqu'il n'avait encore que la seconde de ces dignités, entraîné par le goût des habillements étranges qui régnait toujours à Paris, il eut l'idée d'avoir pour lui et pour tous les grands fonctionnaires de l'état un costume particulier et nouveau. Il chargea David d'en faire les dessins, que l'artiste exécuta en effet. Le premier consul ne fit pas connaître sa décision, mais peu de temps après il donna à entendre à tous ceux qui composaient sa cour naissante, qu'ils eussent à se coiffer avec l'ancien chapeau à trois cornes et à reprendre l'habit français, la culotte courte et l'épée au côté, ce que l'on s'empressa de faire. Ce fut un coup terrible porté à la grécomanie. Dès cet instant, les peintres, les sculpteurs même, se mirent à représenter des habillements modernes et à traiter des sujets contemporains. — Pendant le cours de son règne d'empereur, Napoléon s'occupa beaucoup des arts, mais dans un but exclusivement politique et personnel. — L'art pour lequel il paraît avoir eu un goût naturel, et qu'il a le plus heureusement favorisé, est celui de l'architecture. D'une part, son instinct le portait à suivre la marche grandiose qu'avait tracée Louis XIV; outre cela, il fut guidé et aidé dans les grands travaux qu'il fit entreprendre ou achever par deux hommes d'un mérite remarquable, MM. Percier et Fontaine. C'est à la volonté de Napoléon, ainsi qu'au zèle et au talent de ces deux architectes, que l'on doit non seulement le déblaiement du Louvre encombré à l'intérieur de misérables constructions, mais son ravalement complet à l'extérieur. C'est encore au concours de la puissance et du talent de ces trois hommes, que l'on est redevable des améliorations intérieures des Tuileries, de l'élévation de l'arc de triomphe au Carrousel, de la seconde galerie des Tuileries au Louvre, des rues de Rivoli et de Castiglione, et du commencement d'exécution du grand projet de réunir en un seul monument les Tuileries et le Louvre. La colonne en bronze de la place Vendôme, bien qu'imitée exactement quant aux dimensions, de la colonne Trajane, est un monument fort remarquable du règne de Napoléon. — La Bourse, les ponts d'Iéna et d'Austerlitz, et de nombreuses améliorations apportées aux différents quartiers de Paris, témoignent de l'activité et du talent même avec lesquels on traita l'architecture sous Napoléon. — La peinture ne fut pas également favorisée. A l'exception de Gros, qui ne fit connaître toute la force de son talent qu'à compter de 1801, tous les autres artistes fameux alors avaient fait leurs preuves depuis long-temps. David, Girodet et M. Gérard étaient des peintres très célèbres à l'avénement de Napoléon au trône. On peut croire qu'un souverain naturellement doué d'un goût vif

pour les arts aurait encore mieux employé le talent de ces artistes que ne le fit l'empereur. Toutefois, on aurait mauvaise grâce à se plaindre, après avoir vu les tableaux de la *Peste de Jaffa*, de la *Bataille d'Austerlitz*, du *Couronnement*, et quelques compositions de ce genre de l'auteur du *Déluge* et de l'*Enterrement d'Atala*. Cependant, cette prodigieuse quantité de peintures officielles, espèce de moniteur visible à l'usage de ceux qui n'avaient pas le temps de lire les bulletins, porta un coup funeste à l'art. Elle le transforma en métier et multiplia d'une manière exorbitante le nombre des peintres artisans. Il est donc vrai de dire que la fabrication impériale de peinture est loin d'avoir servi l'art, puisque les grands artistes qui ont été obligés d'y concourir étaient célèbres avant 1803, et qu'aucun homme d'un mérite supérieur, excepté Guérin, ne s'est fait connaître depuis cette année jusqu'à 1815. Il en est de même pour la statuaire, dont les productions à cette époque sont dues également à des hommes formés antérieurement à l'apparition de Napoléon, tels que Chaudet et Cartelier. — Quant aux graveurs en taille-douce, ils trouvèrent une belle occasion d'exercer leur talent. Parmi les nombreuses planches qui composent le musée Napoléon de Laurent, il y en a de fort bonnes et une excellente, celle du groupe du Laocoon, par Berwick. — Quant aux arts subalternes, sculptures d'ornements, orfèvrerie, etc., etc., ils suivirent pas à pas la marche tracée par l'école de M. Percier, toute dévouée à l'archaïsme grec et romain.—Si l'on excepte les ouvrages des hommes déjà nommés et de quelques autres encore, en général, les productions de la multitude d'artistes mitoyens formés du temps de l'empire sont empreintes de raideur et de sécheresse, dans la composition comme dans l'exécution. Il y règne ordinairement une imitation affectée des ouvrages antiques qui glace l'imagination du spectateur et blesse ordinairement son goût. —David, condamné à l'exil, sortit de France en 1816. Tout à coup l'archaïsme grec fut rejeté par la nouvelle génération d'artistes qui se présentaient à l'entrée de la carrière. — Un jeune homme d'un talent vif, naturel et tout instinctif, prépara et fit éclater cette révolution en quelques mois, par des productions brillantes d'esprit et d'originalité, et qui avaient en outre le mérite de représenter des actions et des hommes sur lesquels toute la France avait alors son attention dirigée. M. Horace Vernet rendit en dessins ou en tableaux les scènes de la vie militaire, depuis les plus graves, comme les batailles de Champaubert et de Hanau, jusqu'aux grimaces des vieux grenadiers de la garde impériale jouant avec les bonnes et les petits enfants, à la guinguette. Ces compositions, étincelantes d'esprit et souvent pleines de pathétique et de grandeur, obtinrent un succès qui alla jusqu'à l'engouement. Bientôt après, M. H. Vernet avait plus de vingt imitateurs.—Une partie des chefs-d'œuvre antiques et modernes, trophées de nos victoires, avait été enlevée de notre musée pour être reportée en Italie. On n'avait plus cœur à aller étudier les antiques ou les grands maîtres. D'ailleurs, la nature des sujets que l'on se proposait de traiter entraînait bien plutôt les jeunes artistes à fréquenter les casernes, à courir aux revues et à étudier les factionnaires de la vieille garde qu'à dessiner d'après l'Apollon, la Diane ou la Vénus. On commença donc à négliger l'étude de l'antique. — Ce genre de peinture et ce nouveau mode d'études, en mettant l'art à la portée d'un plus grand nombre de gens, multiplièrent singulièrement la foule des artistes. Et comme tout semble être enchaîné d'une manière fatale en ce monde, à peine la peinture était elle engagée dans cette voie glissante et facile, qu'une invention nouvelle vint encore en lubrifier la pente et la rendre plus rapide et plus dangereuse. La *lithographie* s'introduisit en France. A la suite de cet événement, il y eut pendant plus d'un an un brouhaha pittoresque durant lequel chacun s'imagina qu'il était devenu artiste comme par enchantement. Dans tous les départements du royaume, on établit des presses lithographiques, et depuis les grands pères jusqu'aux petits

enfants, tous se mirent à crayonner sur la pierre. La lithographie a contribué sans doute au développement du talent d'un homme de mérite, M. Charlet, qui a si bien rendu par ce moyen tous les détails de la vie militaire, mais on peut estimer que cet art nouveau a mis le crayon à la main de plus de vingt mille personnes qui n'auraient jamais eu l'idée de s'en servir sans l'invention de Sennefelder. — Il arriva encore qu'un jeune homme heureusement doué par la nature, Géricault, choisit pour diriger ses études ceux des grands maîtres en peinture qui se distinguent par le plus de fougue, de hardiesse et de facilité, tels que Tintoret, Jouvenet, et Gros parmi ceux de son temps. La manière de Géricault devint hardie, grande, mais incorrecte et heurtée, comme celle des peintres sur les ouvrages de qui il s'était formé. Enfin, en 1819, ce jeune artiste exposa au Louvre un très grand tableau représentant le *Radeau des naufragés de la Méduse*. Cette production d'un si jeune homme était de nature à exciter l'attention des artistes; mais elle fit plus, car elle contribua à modifier encore les doctrines des plus jeunes d'entre eux. Dès lors on rejeta entièrement l'étude de l'antiquité, celle même des maîtres des écoles florentine et romaine, pour se livrer à l'admiration des ouvrages des artistes flamands, des peintres français qui succédèrent à Lebrun.—L'impulsion une fois donnée, on ne s'arrêta pas là. Vers 1825, plusieurs artistes français, ayant entendu parler des ouvrages de Lawrence, fameux peintre en Angleterre, résolurent d'aller dans ce pays pour visiter les exhibitions qui se tenaient à Londres. Le genre de compositions spirituelles et romantiques des artistes de la Grande-Bretagne, ainsi que leur coloris brillant et coquet, séduisirent tous nos artistes. Ils revinrent de leur pèlerinage engoués de l'école anglaise. Quelques-uns même en adoptèrent le goût et les principes. Le résultat positif de cette expédition, pour les beaux-arts, fut de rapporter en France le goût de Watteau et de tous les colifichets du temps de Louis XV, dont on raffole encore en Angleterre aujourd'hui. — Depuis le départ de David jusqu'à cette dernière vicissitude des arts, il s'était écoulé dix années, pendant lesquelles tous les arts inférieurs subirent des modifications frappantes. L'orfèvre, le joaillier, l'ébéniste, les fabricants de porcelaines et d'étoffes, tous avaient mis de côté la palmette grecque et le méandre, pour reprendre la chicorée courante du siècle de Louis XV, les arabesques à la Pompadour et même les ornements tirés de l'Inde et de la Chine.—Jamais chaos dans les idées et les doctrines n'a été plus complet, car dans le même moment, la guerre des Grecs avec les Musulmans attirait l'attention des artistes sur les histoires, les costumes et les armes de ces deux nations. D'autre part, les poésies de lord Byron jetaient une teinte de tristesse et d'ironie dans tous les esprits, tandis que les romans de Walter Scott, rejetant les lecteurs dans les recherches archéologiques sur le moyen âge et le temps de la reine Elisabeth, remirent les vieilles chroniques et Shakspeare à la mode parmi nous. Après avoir pris en haine le paganisme et sa mythologie, on ne voulut plus entendre parler que de la féerie des ballades écossaises et allemandes. Dans les tableaux comme dans les poésies, aux dieux de l'olympe, aux héros de l'*Iliade* et aux dryades, on substitua Lara, Fédora, le giaour, la dame du lac, Lenore, Puck, ainsi que tous les farfadets qui peuplent la Forêt-Noire ou glissent sur les brouillards de la Clyde. Ces personnages, ainsi que les Grecs et les Turcs de Missolonghi et de Patras, devinrent les héros favoris et obligés de toutes les compositions qu'enfanta la nouvelle école, qui se surnomma *romantique*. Bientôt, comme si l'on eût voulu prouver de nouveau que les folies humaines, toujours semblables, quant au fond, varient très peu, même dans leurs formes, quelques artistes des plus ardents pour les beautés de l'art au moyen âge prirent un costume emprunté à ce temps, comme vingt-cinq ans plus tôt les *primitifs* s'étaient habillés en Calchas et en Agamemnon, par ad-

miration pour les bas-reliefs d'Athènes et les peintures étrusques. —A cette nouvelle secte, dite *romantique*, on vit s'opposer les derniers et faibles soutiens de l'archaïsme grec, les *classiques*, qui s'entêtèrent à représenter avec plus de raideur que jamais les sujets les plus étranges ou les plus rebattus de la mythologie païenne.—Pendant le fort de cette bourrasque, qui a duré depuis 1823 jusqu'à la révolution de 1830, plusieurs artistes français, soit à cause de leur séjour en Italie, ou plutôt encore parce qu'ils étaient doués d'un sentiment très fort et tout à eux, des choses de la nature et de l'art, demeurèrent tout-à-fait étrangers à ces innovations puériles. Par instinct ou par réflexion, ils étaient convaincus qu'un sujet, quel qu'il soit, est toujours bon quand il a été vivement senti par un artiste doué de talent pour le rendre. S'inquiétant donc assez peu de la nouveauté des sujets et de la singularité de l'exécution, deux conditions tyraniquement imposées par la nouvelle école dite *romantique*, Léopold Robert, M. Schnetz et bientôt après M. Ingres exposèrent successivement, l'un la *Madône de l'arc*, les *Moissonneurs* et la *Femme pleurant sur les ruines de sa maison*; l'autre la *Ste-Geneviève*, l'*Inondation* et le *Jeune Sixte-Quint*; puis enfin M. Ingres, le *Vœu de Louis XIII* et l'*Apothéose d'Homère*. —Nouveauté de sujets, de forme, de compositions, et renouvellement même dans la manière d'exécuter, on crut reconnaître toutes ces qualités dans les tableaux de L. Robert et de M. Schnetz. Le dessin, le modelé et le coloris en parurent simples, vrais et piquants; et souvent l'élévation du style, opposée à la simplicité apparente des sujets, donna un tour singulièrement original aux productions de ces deux artistes. — Pour M. Ingres, en traitant l'apothéose d'Homère, il prouva que quand on unit la justesse des pensées à la pureté du style, il n'y a pas de sujet si extraordinaire qu'il puisse être, ou si rebattu, qui ne prenne un intérêt tout nouveau quand il est traité par un homme habile, puissant par les ressources de son art.—L. Robert et M. Schnetz ont presque toujours étudié en Italie. M. Ingres, après y avoir passé les cinq ans de son pensionnat, y a encore demeuré dix années. Cette circonstance et les résultats des travaux de ces trois artistes servirent puissamment à démontrer que les inspirations fournies aux artistes par les poètes et les pays méridionaux ne sont point aussi usées que le prétendait la nouvelle école romantique, et qu'il est permis de penser que les sujets païens comme les scènes de la vie privée italienne peuvent tout aussi bien soutenir et élever le talent que les drames de Shakspeare, les romans de Walter-Scott et la vie des montagnards d'Écosse. — Les productions de ces trois peintres, Léopold Robert, M. Schnetz et M. Ingres, ont donc fait cesser le tumulte anarchique qui s'était établi dans les beaux-arts. Or, il est à remarquer que ces trois artistes ont commencé leurs études à l'école de David.—Ce n'est pas cependant que l'orage romantique ait passé sans produire quelques effets salutaires pour l'art, et n'ait même fait surgir plusieurs hommes d'un talent fort distingué. Le système de composition pittoresque en France en est devenu moins raide et moins théâtral; le dessin, plus facile a cessé de présenter des calques de l'antique; et si le modelé est encore trop négligé, il est juste de dire que le coloris a été mieux étudié et a pris beaucoup plus d'éclat. C'est aussi aux tentatives en tous genres des jeunes artistes de cette école que l'on doit la supériorité incontestable, mais peut-être dangereuse, avec laquelle on traite aujourd'hui la peinture anecdotique et la représentation des scènes familières et burlesques. Cette révolution dans l'art a encore eu l'avantage de décourager complètement de pâles et inhabiles sectateurs de l'archaïsme grec, dont les ouvrages froids, faux et guindés, jetaient du ridicule sur l'usage salutaire et indispensable d'étudier l'antiquité. Enfin, pendant cette époque, que nous comprenons depuis l'année 1815 jusqu'à celle de 1830 et sous l'influence de l'école nou-

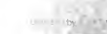
velle, il arriva aussi en 1824 que M. Ingres, dont le talent avait été jusque là méconnu du public, revint d'Italie avec son tableau du *vœu de Louis XIII*, dont le succès fit tout à coup reconnaître le mérite de l'auteur. Plusieurs artistes ont acquis pendant cette même période une juste célébrité : tels sont en peinture, MM. Hersent, Horace Vernet, Gérieault, Paul Delaroche, Charlet, les frères Scheffer, les frères Johannot, Eugène Delacroix, et Mme de Mirbel; en sculpture : MM. Pradier, David, et Mlle de Fauveau. — L'architecture pratique continua de recevoir l'impulsion des deux grands artistes que j'ai déjà nommés, en parlant de l'empire, MM. Percier et Fontaine. Ce dernier construisit même, vers 1826, un édifice qui peut être regardé comme l'un des plus remarquables et des plus originaux qui soient à Paris : c'est la chapelle expiatoire pour le supplice de Louis XVI et des victimes de 1793. — Quant aux études académiques des jeunes architectes, elles se sentirent du désordre des idées et de la diffusion des doctrines contraires, répandues par les peintres. Les essais des nouveaux élèves en architecture pendant les dernières années de la restauration sont au-dessous de toute critique. On doit faire observer seulement que cet abandon complet de tous les principes des arts ramena les esprits, comme cela arrive ordinairement, à chercher un nouveau point de départ pour ouvrir et parcourir une autre carrière. On avait rejeté dédaigneusement le style antique, on adopta inconsidérément celui du moyen âge, et les architectes, à l'instar des sculpteurs et des peintres, se mirent à étudier les églises gothiques, leurs statues et leurs vitraux, avec la même fureur et la même irréflexion que, vingt-cinq ans avant, d'autres avaient imité le Parthénon, la basilique de Pestum ou même les temples de Luxor. — Un fait qui doit être signalé, parce qu'il trahit un défaut trop commun aux artistes de notre nation, la manie de l'imitation, c'est que ce nouvel archaïsme en faveur des ouvrages du moyen âge et de la renaissance nous est venu d'Allemagne, aussi bien que celui que Winkelmann et ses amis nous inculquèrent en 1772, pour remettre l'antiquité païenne en honneur. On sait qu'en 1821 de jeunes artistes de Munich, Cornelius, Overbeck et plusieurs autres s'étaient fait moteurs et chefs d'une espèce de réformation qui touchait tout à la fois à l'art et à la religion. Déjà en 1824, la colonie d'artistes allemands établis à Rome était fort dégénérée. Overbeck et Cornelius n'y étaient plus : il ne restait que quelques-uns de leur plus faibles imitateurs, qui ne se distinguaient que par l'étrangeté de leurs habits et la longueur de leurs cheveux et de leurs barbes. C'est de ces lévites affaiblis que des voyageurs et quelques artistes français ont eu la bonhomie de recueillir les débris de la doctrine de cette secte que l'on s'efforce encore aujourd'hui d'imiter à Paris. — — Pendant la durée de la restauration, la gravure a été écrasée sous le poids et le nombre des lithographies. — Quant aux arts inférieurs, qui ne vivent que de nouveautés et par la mode, ils reçurent, ils altérèrent même l'influence de la nouvelle école d'architecture. Les fondeurs, les joailliers, les ébénistes et les bronziers se mirent à faire de la marchandise dans le goût du moyen âge et de la renaissance. — La révolution de 1830, qui a mis fin à tant de choses, a coupé court aussi à la longue et ennuyeuse querelle des *romantiques* et des *classiques*. Un an après, on avait fait justice des prétentions folles d'une foule d'artistes, peintres, sculpteurs et architectes, dont les idées extravagantes n'avaient pas même le mérite d'être exprimées selon les premiers principes de l'art. M. Ingres avait ouvert à Paris une école. Il remit les jeunes artistes dans la bonne voie, autant par l'autorité de ses conseils que par le mérite de ses ouvrages. — Dans le même temps, M. Horace Vernet, qui, tout jeune, avait reconnu la nécessité de marcher dans les voies d'études tracées par les grands maîtres, a donné lui-même à l'école de Rome, dont il était directeur, l'exemple d'une sévérité envers

lui-même qui a contribué à remettre en vigueur les lois du bon goût.—Outre les peintres de ce temps, que l'on a eu l'occasion de désigner déjà, on en citera encore quelques-uns, dont les noms, en rappelant le souvenir de leurs ouvrages, donneront une idée de l'état où est l'art aujourd'hui : pour l'histoire, MM. Allaux, Court, Monvoisin, Steuben, Champmartin, Heim, Flandin, H. Léhman, Léon Cogniet, Drolling, Bouchot, L. Boulanger, Drolling : pour le genre anecdotique, MM. Biard, Roqueplan, Duval Le Camus, Destouches ; Mme Haudebourg : pour le portrait, Mme de Mirbel : pour le paysage, MM. V. Bertin, Dagnan, Gudin, Bracassat, Edouard Bertin, Bodinier, Mlle Sarrazin de Belmont : en sculpture, MM. Duret, Etex, Barye, Dantan, Foyatier, Petitot ; on a déjà nommé MM. Pradier et David.—Au nombre des habiles graveurs en taille-douce sont MM. Desnoyers, Richomme, Forster, Henriquel Dupont, Muller et Mercuri : à la manière noire, M. F. Girard ; à l'acqua-tinta, M. Jazet ; en gravure sur bois, M. Porret. — Malgré les éléments scientifiques inhérents à l'art de l'architecture, et qui sembleraient devoir le séparer absolument des arts d'imitation, tous ces arts ont un lien commun qui les unit étroitement : c'est le goût. D'après le tableau sommaire qui vient d'être tracé de la marche et du développement des beaux-arts en France, on a pu remarquer un phénomène qui se retrouve d'ailleurs dans tous les temps comme dans tous les pays, c'est que le goût dominant en architecture est toujours celui qui se communique à la sculpture, à la peinture, à la gravure, quand il y en a, et enfin à tous les arts subalternes, qui vont se perdre jusque dans l'industrie. C'est une hyperbole assez raisonnable d'avancer qu'en voyant un meuble, un bijou de femme d'une époque donnée, on pourrait se former une idée assez juste du goût dans lequel on construisait un temple, une basilique, une cathédrale ou une église. Ce n'est donc point une préoccupation particulière qui a fait choisir pour guides, dans le cours de cet exposé, les vicissitudes de l'architecture, mais seulement la nature des faits et l'ardeur sincère avec laquelle on y a cherché la vérité. On le répète, l'art de l'architecture donne le ton à tous les autres : c'est donc par un aperçu de l'état de l'architecture aujourd'hui en France que l'on doit achever l'ensemble de ce tableau. — Trois ans après la révolution de 1830, la chambre des députés a voté 17,240,000 fr. pour l'achèvement de tous les monuments commencés à Paris. Dans le nombre de ces édifices, plusieurs étaient assez avancés pour que les nouveaux architectes chargés d'en terminer la construction n'eussent qu'à suivre les projets de leurs prédécesseurs : telle est l'église de la Madeleine. D'autres, dont les grosses constructions étaient faites, pouvaient recevoir des modifications dans leurs ornements extérieurs et intérieurs, comme cela est arrivé au palais du ministre de l'intérieur. Enfin quelques-uns étaient presque entièrement à faire, comme le palais des Beaux-Arts. Ce sont naturellement ces derniers où le goût qui règne le plus naturellement aujourd'hui se manifeste d'une manière bien ostensible.—L'église de la Madeleine, considérée comme décoration de la ville de Paris et comme résultat de l'archaïsme romain, est un morceau d'architecture curieux. Son effet est majestueux et agréable. Mais si on l'étudie sous le point de vue rigoureux de l'art, cette étrange construction, composée sous l'influence de trois ou quatre styles différents, et qui, par le fait même de sa forme, tant extérieure qu'intérieure, n'a aucune destination précise, est la preuve irréfragable de la fluctuation des idées en architecture, depuis 1780 jusqu'à nos jours. Il prouve l'empire de la mode sur cet art dans notre pays. Originairement, c'était pendant le règne de Louis XVI, l'architecte Couture, engoué comme on l'était alors du goût ampoulé des somptueuses constructions de Gênes, traça le plan et jeta les fondations de l'église de la Madeleine. La révolution en interrompit les travaux jusqu'au moment

où Napoléon, las de voir ces ruines neuves dans un des plus beaux quartiers de Paris, résolut de les utiliser : il ordonna à Vignon de faire le plan d'un temple de la Gloire dédié aux armées françaises. L'extérieur devait être tel qu'on le voit aujourd'hui. L'intérieur, ne se composant que d'un grand parallélogramme orné de statues, eût présenté de grands murs, sur lesquels on aurait peint les faits d'armes de la France. C'eût été un pœcile à la grecque. Mais les idées religieuses s'étant combinées bientôt avec les prétentions monarchiques, dans l'esprit de l'empereur, ce souverain ajourna l'exécution du temple de la Gloire, et revint au projet d'une église. Toutefois, cette idée ne reçut son exécution que sous Louis XVIII. Vignon fut donc chargé d'opérer cette métamorphose, en ajustant, autant que l'espace le permit, la disposition intérieure d'une espèce de basilique, et c'est M. Huvé qui est sur le point d'achever ce grand édifice en ce moment. — On aurait grand tort de rejeter la faute d'une combinaison d'idées et de styles si incohérents sur les architectes chargés successivement de la confection de ce travail. C'est de l'école d'architecture française, prise en masse, depuis la fin du dernier siècle jusqu'à nos jours, qu'il est juste de se plaindre; c'est à cette suite d'architectes qui ont paru pendant cette période qu'il faut reprocher d'avoir soumis les lois de leur art et les principes du goût aux caprices de la mode. Si la Madeleine eût été achevée en 1794, elle aurait eu la forme des temples de Pestum ou d'Agrigente; si les plans adoptés par Napoléon n'eussent pas été suivis, et que l'on en eût fait de nouveaux depuis cinq ou six ans, cette église eût été refaite dans le style des basiliques ou de la renaissance, et peut-être même sous l'apparence d'une cathédrale gothique. — Quant à l'hôtel du ministère de l'intérieur, on a suivi les plans qui en furent donnés en l'année 1809 par Bonnard. L'édifice était trop avancé pour que l'on pût en changer la disposition générale. D'ailleurs M. de la Cornée, élève de Bonnard et son successeur, a respecté le fond de l'ouvrage de son maître. Toutefois, il est facile d'y voir l'influence du goût de la renaissance, si à la mode en ce moment, dans tous les ornements de détail, genre de luxe qui ne s'accorde peut-être pas parfaitement avec le système de l'architecture de Bonnard, qui est d'un style beaucoup plus ferme et plus sévère. — Mais c'est en observant les constructions du nouveau palais des Beaux-Arts, dirigées par le jeune architecte M. Duban, que l'on peut se convaincre que le goût préféré depuis 1830 en architecture est celui de la renaissance. Ce palais, disposé avec élégance et grandeur dans son vaste ensemble, comprend les deux fragments des châteaux de Gaillon et d'Anet, qui, par les places importantes qu'ils occupent à l'entrée et au milieu de la cour, se trouvent là comme pour indiquer la mode d'architecture que l'artiste moderne s'est proposé de suivre. En effet, soit que l'on explore les détours gracieux de ce palais, ou que l'œil se promène sur les ornements et les *fioritures* qui garnissent les caissons ou bordent les toits, on est frappé de la parenté de cette architecture galante avec celle du château de Gaillon, qui en est le type. C'est donc encore de l'archaïsme, mais répondant au style du XVI^e^ siècle. En 1790, on en faisait à propos du siècle d'Auguste; en 1794 et 1796, on imitait l'antique architecture grecque de Pestum et d'Athènes; sous l'empire, on redevint romain et grec; puis on imita l'art du Bas-Empire et des premiers chrétiens sous la restauration, comme quelques églises nouvelles le prouvent; et enfin, après avoir failli de céder à la mode anglaise, qui a remis le gothique en vogue, on s'en est tenu à la renaissance fleurie, qu'à tort ou à raison on adopte en ce moment. — Un architecte déjà nommé, dont l'expérience est grande, puisqu'elle a eu pour se consommer tout le temps compris entre les premières constructions de la Madeleine et son achèvement, M. Fontaine, lui qui a toujours fait marcher la pratique de front avec la théorie, est un des

hommes de sa profession sur lequel la mode a eu le moins de prise. Il a fait d'immenses travaux au Louvre, en se conformant avec sincérité au goût de l'édifice dont il n'était que le continuateur. Aux Tuileries, il a ajouté dernièrement un escalier qu'il a heureusement mis en harmonie avec toutes les constructions adjacentes. Quant à ses inventions propres, on citera de nouveau la chapelle expiatoire de Louis XVI et des victimes de 1793, ouvrage d'architecture bien ordonné, le plus original de notre siècle. Enfin, son grand projet du palais du roi de Rome, qui devait être exécuté sur les hauteurs de Chaillot, en face du Champ-de-Mars, donnera une idée de la convenance et du grandiose de sa plus importante conception. — M. Huyot est encore un architecte d'un goût sûr et d'une habileté rare, auquel il n'a manqué jusqu'ici qu'une grande occasion pour faire apprécier toute l'étendue de son mérite. — D'autres architectes donnent encore aujourd'hui, par les édifices qu'ils construisent, ainsi que par les ouvrages qu'ils ont publiés sur leur art, une idée avantageuse de la manière dont l'architecture est pratiquée et étudiée aujourd'hui en France. On en nommera quelques uns : Mazois, Alavoine, MM. Gau, Achille Leclère, Lebas, Debret, de Joly, Blouet, Hittorf, Le Cointre. — Depuis trente ans, plusieurs hommes de mérite ont plus ou moins heureusement écrit en critiques éclairés sur la théorie et la pratique des beaux-arts; mais tous le cèdent à M. Quatremère de Quiney, auteur du *Jupiter olympien*, des *Vies de Raphael* et *de Michel-Ange*, ainsi que d'une foule d'écrits aussi judicieux que savants. — Bornons ici l'étendue d'un tableau qui cependant devrait être bien plus vaste, s'il eût été possible de le mettre en proportion avec la matière, et résumons en peu de lignes ce qui s'y trouve de plus marquant. Depuis l'occupation des Gaules par les Romains jusqu'à la fin du x^e^ siècle, le goût des beaux-arts grecs, adopté par les Romains, se perpétue toujours en France, mais en dégénérant. — Depuis l'an 1000 jusqu'en 1180, le goût arabe, dit gothique, s'empare de tous les esprits en Europe, et règne absolument en France. Saint Louis est le premier roi de notre pays qui ait attaché à la culture des beaux-arts une importance politique, qui ait essayé de les faire servir à l'illustration et à l'amélioration de son royaume. L'artiste éminent de cette époque est l'architecte Eudes de Montreuil, auquel le roi saint Louis ordonna de bâtir la plus grande partie des églises élevées sous son règne. Toutefois, on doit se souvenir que presque tous les hommes qui se livraient alors à la culture des arts étaient moines ou tenaient à l'église. — Vers 1379, Charles V, dit *le Sage*, le fondateur de la Bibliothèque royale, établit aussi l'académie de Saint-Luc, que Charles VI son fils organise définitivement en 1390. Le style dit *gothique*, quoiqu'en s'affaiblissant, continue de fleurir jusqu'en 1480, bien qu'on l'ait encore affecté pendant plus d'un siècle après à la construction des églises. — Les expéditions successives de Charles VIII et de Louis XII en Italie font pénétrer en France la lumière jetée par la renaissance des lettres et des beaux-arts en Italie. Le goût arabe ou gothique est rejeté; Louis XII fait venir en France un architecte italien, le frère Joconde, qui bâtit deux ponts à Paris. Vers le même temps, on bâtit pour le cardinal d'Amboise le château de Gaillon, et le palais de justice de Rouen. — Mais l'ère véritable de la renaissance des beaux-arts en France date du règne de François I^er^. Alors le style gothique tombe et s'affaiblit en même temps que l'esprit chevaleresque et le zèle pour les croisades. Le roi fait des expéditions en Italie, y augmente son goût naturel pour les beaux-arts, et profite, en 1531, de quelques années de paix pour faire venir de ce pays Serlio, Primaticcio, il Rosso, P. Trebati et Benvenuto Cellini, auxquels il confie la décoration extérieure et intérieure du château de Fontainebleau. — C'est alors qu'apparaissent les premiers artistes français, Jean Goujon et Jean Cousin; puis bientôt après Paul Poncé, Bontemps, Ger-

main Pilon, et le peintre Fréminet, élève du Primatice. Alors, l'art italien, greffé sur la France, commence à fleurir et à porter des fruits qui sentent le nouveau terroir. — L'originalité française se fait sentir, surtout dans l'art de l'architecture, plus dépendant que tous les autres du climat, des usages, et par conséquent plus soumis aux goûts du pays où on l'exerce. Quant aux premiers grands architectes de la renaissance française, ce sont : Pierre Lescot, auteur de la fontaine des Innocents; Philibert de Lorme, à qui l'on doit les plus belles parties du Louvre et le château d'Anet; Jean Bullant, par qui le connétable Anne de Montmorenci fit bâtir le château d'Ecouen.—Le luxe et la recherche s'introduisent jusque dans les objets de l'usage le plus ordinaire, et font perfectionner les poteries émaillées à Bernard Palissy.—Le caractère distinctif des productions des arts, depuis François Ier jusqu'à la régence de Marie de Médicis, est dans l'originalité que chaque artiste a imprimée à ses œuvres. Jamais les architectes, les sculpteurs, les peintres et les ciseleurs n'ont mis tant de fantaisie, tant de variété dans l'ensemble et les détails de leurs compositions que pendant la durée de cette époque.—A la régence de Marie de Médicis s'arrête l'essor brillant de la renaissance française. Les ouvrages des artistes italiens, mieux connus, sont plus analytiquement étudiés. Rubens, chargé de peindre la galerie du Luxembourg, modifie, par l'influence de son goût et de son talent, l'impulsion que les artistes italiens avaient jusque là donnée exclusivement aux artistes de la renaissance française. Tous les beaux-arts perdent quelque chose de cette soudaineté, de cet inattendu, qui donne tant de charme aux ouvrages de la renaissance, mais ces productions prennent de l'unité et se soumettent à la majesté et aux convenances d'un état qui devenait tous les jours plus compacte et plus monarchique. Jacques Desbrosses bâtit le palais du Luxembourg, la façade de Saint-Gervais et l'aqueduc d'Arcueil. Tous les ouvrages d'art, depuis les édifices jusqu'aux bijoux et aux vêtements, perdent cette élégance, cette recherche délicate qu'ils avaient eue jusque là; l'on commence à adopter un style plus uniforme et tant soit peu lourd. Ce goût venait de Florence, et avait été mis en vogue pour plaire à Marie de Médicis. — Peu après, un autre goût d'architecture est tout à coup substitué au précédent. Desbrosses s'était guidé, pour bâtir le palais du Luxembourg, sur celui des Pitti à Florence. François Mansard, chargé par Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, de construire l'église du Val-de-Grâce, prend modèle sur la fameuse basilique de Saint-Pierre de Rome; il élève le premier dôme que l'on ait vu à Paris, et détermine le développement des beaux-arts, particulier au règne de Louis XIV.—Mais déjà avant la splendeur de cette époque avaient paru les deux plus grands peintres français, Nicolas Poussin, qui fit ses plus beaux ouvrages en Italie, et Eustache Lesueur, qui cultiva son art à l'abri des cloîtres. Le caractère fier de ces deux hommes, la vie retirée qu'ils mènent, les rendent peu propres à transmettre les secrets de leur art. Ils n'ouvrent pas d'école, ils ne forment point de disciples. Blaise Pascal vivait et écrivait à peu près en même temps que Poussin et Le Sueur produisaient leurs plus beaux ouvrages. Ces trois grands génies, placés en avant du siècle de Louis XIV, n'ont été éclipsés par aucun de ceux qui brillèrent après eux.—Quatre grands noms suffisent pour faire juger de la marche et de la portée des beaux-arts sous Louis XIV : ce prince d'abord, Colbert son ministre, Hardouin Mansard son architecte, et Charles Lebrun son premier peintre. La qualité et les défauts de ce qui se fit alors s'expliquent par la volonté forte du maître et par la disposition des artistes à y sacrifier les délicatesses de leur art. Charles Lebrun, chargé de l'intendance générale de toutes les entreprises d'art, fit de tous les artistes, ses contemporains, des espèces de commis, obéissant à ses ordres, comme il était soumis lui-même à la volonté de Colbert, qui lui transmettait celle de



Louis XIV.—De 1715 à 1772, ce système va toujours en dégénérant : l'art, de royal, de national qu'il était, se transforme en un objet de distractions pour les particuliers. Watteau, après s'être emparé du sceptre de la peintnre, imprime à tous les autres arts, sans en excepter ceux qui se mêlent au commerce et à l'industrie, son goût léger, bizarre et libertin. — Enfin, depuis 1772, époque où la réformation dans les arts est introduite en France, comme dans toute l'Europe, l'archaïsme, ce système, enfant de l'érudition, qui mène par l'éclectisme à la diffusion des doctrines et à l'indifférence en matière de goût, est universellement adopté et règne encore en cette année 1836. Ce système, dont la base est l'imitation d'une école antérieure et le but une réformation, une *palingénésie* des arts, a été appliqué pendant soixante ans jusqu'à nos jours à toutes les doctrines des écoles égyptienne, étrusque, grecque, romaine, du Bas-Empire, byzantine, gothique, de la renaissance, et même de toutes les dégénérescences. Aujourd'hui, malgré les efforts de quelques hommes, dont les ouvrages prouveront un jour que les lois du bon goût sont encore connues et respectées, on peut affirmer que toutes les productions frivoles des arts inférieurs, qui vont se perdre dans le commerce et l'industrie, trahissent, par la bizarrerie de leurs formes, par l'excès monstrueux de leurs ornements et la confusion excessive des styles, le produit indigeste des études incohérentes faites sur huit ou dix époques, où les arts ont été cultivés sous l'influence de climats, de lois, de mœurs et de goûts contraires. S'il est vrai, comme on l'a dit, que les meubles, les ustensiles, les bijoux, et tous les objets de fantaisie, fassent juger, par leur exagération, du goût dominant d'une époque, en ce qui touche les beaux-arts, on doit redouter l'effet que produiront sur nos descendants la vue de ces vases moitié étrusques et moitié chinois, de ces meubles imités de ceux du temps de la régence, et de ces bronzes que les marchands n'ont pas honte de faire surmouler sur des modèles faits en 1750. — Quoi qu'il en soit, et tout en signalant les défauts et les inconvénients du système de l'archaïsme dans les arts, il faut reconnaître aussi ses avantages. Il est peu propre sans doute à faire naître des ouvrages dont l'intention, la moralité et la disposition générale soient vivement et universellement sentis par les masses. De plus, il est destructif de ces grandes conspirations d'hommes de talent, visant tous au même but, et formant, ce que l'on a vu encore du temps de Louis XIV, une *école ;* mais il protège et développe le talent individuel ; mais il fournit aux artistes les moyens de mettre une grande variété dans leurs productions; mais il admet une foule de modes de compositions qui s'adaptent à la portée de tous les génies. On peut encore lui accorder cet avantage qu'il se marie avec les sciences, et que par cela même il étend indéfiniment l'application des arts jusqu'aux dernières branches de l'industrie. Mais de ce fait même, on en peut conclure aussi que l'archaïsme tend invinciblement à déprimer l'importance des beaux-arts, en les faisant entrer peu à peu dans le domaine du commerce. — Bornons ici cet aperçu, et tâchons d'en résumer encore la substance. 1° Depuis l'invasion romaine jusqu'à la fin du x<sup></sup>e siècle, l'influence sur les beaux-arts dans les Gaules est donnée par les vainqueurs ; 2° du xe siècle à la moitié du xvie, le goût arabe, dit *gothique*, règne en France, ainsi que dans toute l'Europe ; 3° toutes les vicissitudes de la renaissance, son aurore, son midi et son déclin se manifestent à partir de 1498 jusqu'en 1620 ; 4° les peintres Nicolas Poussin et Eustache Le Sueur, ainsi que l'architecte François Mansard, illustrent à eux seuls l'époque où ils ont produit ( de 1610 à 1655 ); 5° sous Louis XIV, les productions des artistes prennent particulièrement leur caractère de grandiose et d'unité, de la volonté du monarque ; 6° pendant la minorité et le règne de Louis XV, les beaux-arts perdent leur haute et noble destination, pour servir d'amusement aux gens oisifs et corrompus ; 7° et

enfin, à partir de 1772, la science, l'érudition, l'*archaïsme* en un mot, donnent une vie nouvelle aux beaux-arts. En suivant un ordre presque rigoureusement chronologique, on voit que les artistes français, depuis l'année 1772 jusqu'à cette année 1836, ont fait des tentatives pour retremper leurs talents et renouveler les arts, dans toutes les doctrines antérieures, depuis celle des Étrusques jusqu'à celle de Watteau. Cependant, l'établissement d'une doctrine et d'une école générales devient impossible, et les artistes, libres de se livrer à toutes leurs fantaisies, ne peuvent plus se distinguer que par la force de leur talent isolé.—L'avantage des époques où il règne des croyances et des doctrines avec lesquelles, en s'y soumettant, on fonde tout naturellement des écoles, est de donner aux beaux-arts une tendance divine, nationale, ou au moins grandiose et belle. Alors, toutes les compositions ont un but positif, une destination importante et précise, et les artistes contractent une obligation solidaire. Aussi ce qu'ils produisent est-il bien moins l'ouvrage de tel ou tel d'entre eux que le fruit résultant de l'école à laquelle ils appartiennent : c'est ce qui est arrivé chez les Egyptiens et les Étrusques, puis en Grèce, dans l'antiquité ; c'est ce qui s'est reproduit dans les temps modernes, au moyen âge dans toute l'Europe, en Allemagne et en Italie dans les premiers temps de la renaissance. —Sous l'influence de l'archaïsme, au contraire, chaque artiste ayant la responsabilité entière de son œuvre, puisque les objets d'art n'ont jamais de destinations fixes et importantes, les hommes du plus grand talent se trouvent forcés de provoquer les goûts, la curiosité ou la fantaisie même des amateurs par des œuvres mesquines, au lieu de traiter avec indépendance des sujets élevés vers lesquels leur génie les porte naturellement. — En somme, il résulte du tableau qui vient d'être tracé, qu'à toutes les époques le goût pour les beaux-arts en France y a été fécondé par l'influence d'un goût analogue, mais étranger. Pour parler sincèrement, la spontanéité n'est pas le fait de notre pays. C'est une vérité qu'il importe singulièrement de connaître, puisque l'ignorance où l'on reste à son égard détruit cette faculté de l'esprit que l'on nomme le *goût*, le seul guide sûr des nations qui n'ont pas reçu complètement l'instinct inné des beaux-arts. — A toutes les époques, mais plus particulièrement depuis celle de l'archaïsme, les écueils le plus redoutables pour les artistes en France sont l'empire tyrannique de la mode et l'extension de l'industrie. Il faut qu'un artiste soit réellement doué d'une grande élévation d'esprit et d'un talent supérieur; on dira plus, il faut qu'il ait de la vertu, pour que, après l'ivresse des premiers succès, il persiste courageusement dans la bonne voie qu'il a choisie. Or, depuis 1772 jusqu'en 1836, la France n'a pas manqué d'hommes de cette trempe.

E.-J. Delécluze.

### § IX. — Histoire de la musique.

*Musique des Francs. — Chapelle du roi. — Le plain-chant. — L'orgue. — Chansons de gestes ; chansons badines. — Troubadours, trouvères. — Contre-point. — La ménestrandie. — Le roi des violons.*

Les chants de guerre, les ballades et chansons nationales étaient la seule musique des anciens Francs et des peuples les plus civilisés à l'époque où Pharamond fonda notre monarchie. Ces chansons étaient presque toutes en langue latine. Le plain-chant vint plus tard ajouter à la pompe des cérémonies de la religion chrétienne; ce genre de musique se répandit en France dans toutes les églises. On chantait dans les temples chrétiens, on chantait en marchant à l'ennemi, on chantait pour célébrer une victoire, un événement politique, et les Francs déployaient un grand nombre de voix et d'instruments dans leurs fêtes. Les chansons et le plain-chant, telle fut la musique française pendant six siècles environ; nos voisins n'étaient pas plus riches que nous. Clovis voulut avoir un corps de musiciens atta-

ché à son service pour l'exécution des chants sacrés dans les grandes solennités de l'église. Le nom de chapelle n'était pas encore connu, on ne le donna que plus tard à l'oratoire royal. Clovis demanda un habile professeur à Théodoric, roi des Ostrogoths; sur cette invitation, le chanteur Acorède, choisi par le savant Boëce, vint à la cour de France. Il créa la première école de musique, où se formèrent une infinité d'élèves que l'on dirigea sur les principales villes du royaume. — Gontran était si passionné pour les psaumes et les répons qu'il les faisait exécuter pendant son dîner; il voulait même que Grégoire de Tours fît chanter chaque prêtre ou musicien dans l'ordre prescrit par l'office divin. — Dagobert figure aussi dans notre histoire parmi les souverains qui ont aimé la musique. Il devint amoureux d'une religieuse; séduit par le charme de la voix ravissante de cette recluse, il lui offre son trône et sa main. Nantilde quitte l'abbaye de Romilly pour venir habiter le palais royal, et la reine Gomatrude, qui probablement ne chantait pas si bien, fut obligée de lui céder sa place. La vie de saint Éloi fait mention d'un chantre de Clotaire II, nommé Maurin, que les applaudissements de la cour avaient rendu présomptueux et vain. Celle de saint Ansbert nous apprend que Thierri III avait des chantres et des joueurs de toutes sortes d'instruments. Les rois mérovingiens entretenaient une troupe de chanteurs et de symphonistes qui se faisaient entendre pour l'ébattement du souverain pendant les cérémonies, ou bien quand il dînait ou qu'il voulait donner le bal aux dames de la cour. — En 757, Constantin-Copronyme envoya un orgue au roi Pépin, qui était alors à Compiègne; il en fit présent à l'église de Saint-Corneille de cette ville. Cet instrument nouveau produisit des effets merveilleux; Walafried-Strabon raconte qu'une femme en mourut de plaisir. L'usage de l'orgue se répandit bientôt dans toutes les églises de France, d'Italie et d'Angleterre; il contribua puissamment à perfectionner le chant grégorien que Rome avait fait connaître à la France. — Pendant le séjour que le pape Étienne fit dans notre patrie, Pépin avait été frappé de la mélodie et de la majesté du chant romain, réformé par saint Grégoire. Il voulut l'établir dans toutes les églises de son royaume. Le pape Paul lui envoya des livres de chant; et Siméon, l'un des plus habiles musiciens de Rome, étant venu en France par l'ordre du pontife, ouvrit une école de chant à Rouen, où Remi, frère de Pépin, évêque de cette ville, plaça un grand nombre d'élèves destinés à se répandre ensuite dans les provinces, pour y donner des leçons. Siméon fut rappelé avant d'avoir achevé l'éducation de ses élèves; ils le suivirent à Rome. A leur retour, on forma des écoles de chant à la cour, à Metz, à Soissons et dans d'autres villes : telle est l'origine des maîtrises. Gervold, qui avait passé sa vie à la cour en qualité de chapelain de la reine Bertrade, possédait une belle voix et la connaissance de l'art du chant; il en établit une école dans le monastère de Saint-Wandrille, dont il était abbé; cette école devint célèbre. — Le goût national avait déjà corrompu et dénaturé la pureté primitive du chant romain, lorsque Charlemagne, en 787, alla, pour la troisième fois, passer les fêtes de Pâques à Rome; où ses musiciens le suivirent. Une querelle s'éleva entre les chantres romains et les chantres français; ceux ci prétendaient chanter mieux que les premiers, qui, au contraire, les accusaient d'avoir gâté le chant grégorien. La dispute fut portée devant l'empereur, qui dit à ses chantres : « Quelle est la plus pure de l'eau que l'on prend à la source même, ou de celle que l'on puise au loin dans le courant? — Celle de la source, répondirent les chantres. — Eh bien! remontez donc à la source de saint Grégoire, dont vous avez évidemment dénaturé le chant. » Alors ce prince demanda des professeurs capables de corriger le chant français, et le pape lui donna Théodore et Benoît avec des antiphonaires notés par saint Grégoire lui-même. D'après l'ordre de Charlemagne, tous les

livres de chant ecclésiastique de l'empire furent corrigés au moyen de ces antiphonaires, et l'on adopta généralement le chant grégorien. — A la même époque, les jongleurs, les baladins et les musiciens ambulants abondaient en France. Ils récitaient dans leurs ballades les principaux événements de l'histoire du pays, et célébraient les faits et gestes des héros. Ces ballades militaires s'appelaient, à cause de cela, chansons de geste; elles étaient en latin, et rimées dans le goût des proses de l'église. Il est probable pourtant que la chanson de Roland, qui eut une si grande célébrité, fut écrite en langue vulgaire. Les chansons badines vinrent long-temps après les chansons de geste. On pense que le peuple français ne chanta généralement en langue vulgaire que vers le xe siècle. Les chansons d'amour devinrent alors très communes; les prêtres mêmes en écrivaient; Saint Bernard en avait fait dans sa jeunesse; celles qu'Abeilard composa pour Héloïse eurent un succès immense, et firent le tour de l'Europe. Les clercs prirent ainsi leur revanche. Louis Ier leur avait donné des maîtres de musique et les avait mis à la gamme pour les arracher à des plaisirs très profanes; ce prince voulut remplacer par des exercices convenables à l'état ecclésiastique les divertissements adoptés par ces galants tonsurés. — Rabanus, Haymar de Alberstadt, Héris, Remi d'Auxerre, Hucbald, moine de Saint-Amand, Odon, abbé de Cluni en Bourgogne, se distinguent parmi les musiciens qui brillèrent en France depuis le temps de Charlemagne jusqu'à celui de Guido d'Arezzo. Jean de Muris, docteur de l'université de Paris, tient la première place parmi les auteurs français du moyen âge qui ont écrit sur la musique. Il a passé pour l'inventeur de la musique mesurée, qui est due à Francon, auteur d'un traité sur cette matière, traité dont la date est antérieure de deux siècles à celle où Jean de Muris écrivait. — Dans le xiie siècle parurent les trouvères, troubadours, ménestrels, qui, poètes et musiciens, composaient les paroles et la musique de leurs chansons, lays, romances. Les chansons des troubadours furent appelées romances parce qu'elles étaient écrites en langue romane. Les troubadours provençaux et languedociens se servaient de la langue d'Oc. Ces musiciens poètes chantaient leurs œuvres en s'accompagnant de la harpe, de la vielle ou guiterne. Les cours d'amour, la ménestrandie, étaient des associations de ces virtuoses, qui se multiplièrent à l'excès et composèrent des milliers de pièces fugitives. Les plus fameux sont Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre, Charles d'Anjou, Perrin d'Angecourt, Gautier de Coincy, Chrétien de Troyes, Auboin de Sézanne, Gaces-Brules et le châtelain de Coney, dont M. Francisque-Michel a publié les chansons mises en notation moderne par un savant musicien, Perne. — Les productions des trouvères et presque toutes les chansons françaises du xiie et du xiiie siècle sont écrites pour une seule voix. Adam de la Hale, surnommé le Bossu d'Arras, se signala vers 1280 en écrivant des chansons et des motets à trois parties. Ces ouvrages présentent sans doute des fautes contre l'harmonie, mais ce sont les plus anciennes compositions régulières à plusieurs parties que l'on connaisse aujourd'hui. — Les motets de ce trouvère sont remarquables sous d'autres rapports. Ils se composent du plain-chant d'une antienne ou d'une hymne, mis à la basse avec les paroles latines, sur lequel une ou deux autres voix forment une espèce de contre-point fleuri; et, ce qui peint bien le goût de ces temps barbares, ces voix supérieures ont des paroles françaises de chansons d'amour. Ces motets s'exécutaient dans les processions. — Guérin, évêque de Senlis, rangea l'armée française en bataille aux champs de Bouvines, et Guillaume-le Breton, chapelain de Philippe-Auguste, entonna fièrement le psaume *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet*, qu'il chanta d'un bout à l'autre avec un de ses clercs. — Lorsque saint Louis partit pour la croisade, ses musiciens marchaient à sa suite. Il s'embarqua le 25 août 1248 à Aigues-Mortes.

« Quand les clercs et les trouvères furent entrés dans la nef, dit Joinville, le maître nautonnier leur cria : Chantez de par Dieu ! et ils entonnèrent tous à une voix : *Veni, creator spiritus.* » — Christine de Pisan dit que le roi Philippe VI tenait sa chapelle richement pourvue de toutes choses, et à chantres, musiciens, souverains et honorables personnages. Charles V, au lit de mort, voulut entendre une messe en chants mélodieux et orgues. — Les ménestrels ou ménétriers établirent à Paris, en 1330, la confrérie de Saint-Julien des ménétriers ; elle fonda l'année suivante un hôpital, lieu d'asile pour les musiciens pauvres, et se choisit un chef qui prit le titre de *roi des ménétriers*. La ménestrandie était alors une société composée de chanteurs, de joueurs d'instruments, de jongleurs, de baladins et de bateleurs. Les musiciens se séparèrent de ces compagnons indignes de figurer dans leur association, cessèrent de prendre le nom de ménétriers, qu'ils changèrent en celui de joueurs d'instruments hauts et bas. Cette séparation, qui avait eu lieu en 1397, et les nouveaux règlements de la société furent approuvés par Charles VI, le 24 avril 1407. Le roi des ménétriers, devenu plus tard roi des violons, exerça son empire sur la France jusqu'en 1773, que Guignon, le dernier roi de cette espèce, voulut bien abdiquer. Les rois de France avaient successivement confirmé la charge de roi des violons par des ordonnances. Une infinité de procès intentés à cause des prétentions du souverain qui pour sceptre tenait un archet, les impôts qu'il levait sur son peuple, par lui même ou par ses lieutenants, toutes les fois qu'un joueur d'instrument haut ou bas voulait obtenir ses lettres de maîtrise et le droit de jouer dans les bals ou dans les concerts, ont occupé souvent les tribunaux. Le roi des violons voulut ranger les organistes, les maîtres de clavecin, et même les compositeurs, sous sa férule, et les assujettir à lui payer le droit de maîtrise. Il fallut un arrêt du parlement, du 7 mai 1695, pour les délivrer de la tyrannie du roi des violons. La confrérie de Saint-Julien des ménétriers n'a cessé d'exister qu'en 1789.

*Progrès du contre point. — Messes composées avec des chansons. — François Ier. — Musique de la chambre du roi. — La bataille de Marignan. — Psaumes en vaudevilles. — Musique de chambre.*

Guillaume de Machault, poète et musicien, nous a laissé une collection de pièces fugitives dont plusieurs sont écrites à trois et a quatre parties; plus une messe à quatre voix sur le plain-chant, qui parait avoir été exécutée en 1364, au sacre de Charles V. Ces compositions prouvent que l'art n'avait fait aucun progrès depuis Adam de la Hale. Vers le milieu du XVe siècle, Giles ou Egide Binchois perfectionna la musique française d'une manière très sensible. Antoine Busnois, maître de chapelle de Charles le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui florissait vers 1470, et ses contemporains Barbingant, Domart et Régis, travaillèrent aux progrès de l'art et jouirent d'une considération méritée. — Ockeghem, savant compositeur de l'école flamande, fut appelé par Louis XI pour diriger sa chapelle ; il eut pour élève Antoine Brumel, qui se plaça au premier rang parmi les musiciens français. Jean Mouton, maître de chapelle de Louis XII et de François Ier, fut son digne rival. Glaréan assure que le célèbre Josquin des Près, la gloire des Pays-Bas, fut aussi maître de chapelle de Louis XII. Ce fait est contesté ; l'art musical fit de grands pas vers la perfection entre les mains de trois contemporains de cette habileté. — Les compositeurs les plus habiles de cette époque n'inventaient aucune mélodie, ils ne se donnaient pas la peine de chercher une idée, une phrase, un motif. Ils prenaient un thème dans le chant d'un air qui courait les rues, et formaient sur cette cantilène tous les dessins du contre point dont ils l'accompagnaient. Trois ou quatre voix chantaient *Kyrie eleison* ou *Crucifixus etiam pro nobis*, tandis qu'une autre disait *Baisez-moi ma mie* ; *Quand Made-*

*lon va seulette.* Le génie était chose fort inutile pour une musique de ce genre, le talent de contrapuntiste ou d'arrangeur d'accords suffisait. — Le goût particulier que François Ier avait pour la musique fit prendre un grand essor à cet art sous le règne de ce prince. Il ne borna point sa sollicitude au choix de ses virtuoses, au recrutement de leur troupe devenue plus nombreuse et plus habile, il voulut encore leur donner de bons instruments. Duiffoprugcar, fameux luthier de Bologne, vint s'établir à Paris pour y fabriquer des violons, des violes et des basses destinées aux musiciens du roi de France, qui l'avait appelé à son service. Jusqu'en 1543, les virtuoses de la chapelle chantaient aux fêtes et divertissements de la cour. François Ier établit un corps de musiciens indépendants du service divin, et l'attacha spécialement à sa chambre; des joueurs d'épinette s'y font remarquer. Albert, fameux luthiste, célébré par Marot, y brillait au premier rang. Claude Sermisy, Aurant, figurent parmi les maîtres de chapelle de François Ier; ils succédèrent à Jean Mouton. —Après avoir conclu un traité d'alliance avec Soliman II, empereur des Turcs, François ne crut pas pouvoir faire à son nouvel allié un présent plus agréable et plus digne de sa grandeur que de lui envoyer un corps d'excellents musiciens. Le sultan les reçut d'abord favorablement; il assista à trois concerts qu'ils donnèrent dans son palais. Mais, ayant observé que ce divertissement amollissait son ame guerrière, et jugeant par lui-même qu'il pouvait faire encore beaucoup plus d'impression sur ses officiers, il loua le talent des musiciens, les récompensa et les renvoya après avoir fait briser leurs instruments, avec défense de s'établir dans son empire sous peine de la vie. — Clément Jannequin, le musicien le plus remarquable de ce temps, et le premier qui montra réellement du génie, publia, en 1544, ses *Inventions musicales à quatre ou cinq parties.* On trouve dans ce recueil la pièce si originale, intitulée la *Bataille ou défaite des Suisses à la journée de Marignan.* Les musiciens qui se firent un nom et dont on peut citer l'habileté dans l'arrangement de l'harmonie sont Hesdin, Certon, Hottinet, Ronsée, maître Gosse, Carpentras, A. Mornable, G. Le Roi, Vermont, Manchicourt, L'Héritier, Guillaume-le-Heurteur et Philibert Jambe-de-Fer. Jannequin fut le seul inventeur; Claude-le-Jeune, dit Claudin de Valenciennes et Claude Goudimel de Besançon se signalèrent ensuite par cette même qualité; ils trouvèrent des mélodies qui sont restées. Goudimel périt en 1572; Mandelot, gouverneur de Lyon, le fit jeter dans le Rhône comme huguenot, ayant mis en musique les psaumes traduits par Marot et Théodore de Bèze. — En 1565, Charles IX créa un maître de la chapelle de plain-chant. Pendant le service divin, ce roi se levait bien souvent, et s'en allait chanter, à l'imitation du feu roi Henri, son père, au lutrin, avec ses chantres, et se mettait parmi eux. Il chantait la taille et le dessus fort bien, et aimait ses chantres, dit Brantôme. Il avait fondé la musique des Saints-Innocents, afin qu'elle fût une espèce de conservatoire, une pépinière de musiciens pour sa chapelle. — La chapelle de plain-chant était alors composée d'un maître et de douze chantres, qui recevaient chacun 140 livres par an, d'un clerc à 60 livres, et d'un muletier pour porter les bagages, à 160 livres. L'organiste de la chapelle avait un traitement de 120 livres par an sous Louis XII. Le titre de maître de la chapelle était donné au prélat qui avait la direction de la chapelle; les compositeurs n'étaient que les sous-maîtres; bien qu'ils fussent les chefs du corps des musiciens. Les sous-maîtres de musique recevaient un traitement de 600 livres ou de 300 livres, selon leur rang d'ancienneté. Claude de Sermisy, Louis Aurant, furent remplacés par Hilaire Rousseau et Guillaume Belin, sous le règne de Henri II. Didier Leschenet, Nicolas Milot, et plus tard Ducauroy et Garnier, furent sous-maîtres du temps de Henri IV; Formé et Picot sous Louis XIII.—

Après la mort de Henri III, arrivée le premier août 1589, Henri IV rétablit la chapelle-musique, dont les exercices avaient été souvent interrompus, et voulut qu'elle chantât *tous les jours* une messe en musique pour la conservation et la conversion de sa majesté. — Ducauroy, que ses contemporains appelaient le prince des musiciens, quoiqu'il fût moins habile que plusieurs de ses prédécesseurs, avait commencé à diriger la musique des rois de France sous Charles IX; il continua ses fonctions sous Henri III et Henri IV, jusqu'en 1609, époque de sa mort. Il ne nous reste de ce maître qu'une messe de *requiem* à quatre voix, sans orchestre, ouvrage assez médiocre. La symphonie n'était pas encore en usage pour la musique d'église. On pense généralement que nos anciens noëls étaient des gavottes et des menuets d'un ballet que Ducauroy avait composés pour Charles IX. Quelques auteurs lui attribuent l'air: *Vive Henri IV*, et la jolie romance: *Charmante Gabrielle*.—L'église de l'Oratoire était très fréquentée par les personnes de la cour. Afin de les y attirer davantage, le père Bourgoin s'avisa d'ajuster les paroles des psaumes et des cantiques sur les airs des chansons, des brunettes, des sarabandes à la mode. Ces vaudevilles obtiurent un succès d'enthousiasme; les amateurs furent si charmés de cette musique d'une espèce nouvelle qu'ils donnèrent aux oratoriens le nom de pères au beau chant.— Voix-de-ville, c'est ainsi que l'on désignait les petits airs, les chansons populaires; sous Charles IX parurent les airs de cour, dont la mélodie et les paroles n'avaient rien de plus distingué que les paroles et la mélodie des voix de ville. Les couplets de ces airs de cour font connaître la licence qui régnait alors dans les mœurs et le discours. De voix-de-ville, on a fait par corruption vaudeville. Ce mot ne vient pas, comme plusieurs l'ont prétendu, des chansons du val de Vire, faites par un certain Basselin, chansons que l'on aurait appelées vaux de Vire, et ensuite vaudevilles. Voix de ville, telle est la vraie origine, la seule étymologie du mot, que j'ai trouvée dans le recueil d'airs de cour d'Adrian Le Roy, dédié à la comtesse de Retz, publié à Paris en 1571.—Gantez composa une messe dans le temps que Louis XIII envoyait des secours à Candie. Pour mettre son œuvre à la mode, il chanta son *Kyrie eleison* sur l'air de la chanson *Allons à Candie, allons*, que l'on avait faite à cette occasion, et que tout le monde savait. A Avignon et dans plusieurs villes du midi de la France, on exécute encore pour les fêtes de Noël des psaumes ajustés sur une vingtaine d'airs de noëls. — L'opéra n'était pas encore connu en France: les musiciens n'avaient par conséquent d'autres ressources que l'église et les bals. On chantait dans les salons, mais sans étude; l'exercice de la musique instrumentale n'était point considéré comme un art, mais comme un métier dépendant de la profession de maître à danser, profession très considérée alors, et qui tenait les gens *jouant des instruments hauts et bas* sous sa férule. — Le luth, la viole, le théorbe, le clavecin, étaient les instruments favoris des amateurs peu nombreux qui cultivaient la musique. Le violon était l'instrument du ménétrier, du maître à danser; les amateurs le repoussaient avec dédain. Les maîtres de chapelle, les chantres, couraient la province pour chercher à se placer. Ils allaient chaque soir demander l'hospitalité chez leurs confrères, les chanoines ou les curés; on appelait *vicarier* cette manière d'aller en voyage.

*Le drame lyrique.—Concerts de Baïf. Mazarin.—L'Opéra italien.— L'Opéra français.— Le mélodrame. — Cambert.— Lulli.— L'orchestre introduit dans l'église.*

On avait pourtant représenté un drame lyrique en 1581, le *Ballet comique de la Royne*, à l'occasion du mariage du duc de Joyeuse avec Mlle de Vaudemont. Mais ce spectacle, donné au Louvre et réservé pour la cour, n'apporta aucun changement à la condition des musiciens, bien qu'il marquât un

grand progrès pour leur art. Baltazarini, violoniste piémontais fort habile, que le maréchal de Brissac avait envoyé à Catherine de Médicis, fut l'ordonnateur de cette fête musicale et dramatique. Beaulieu et Salmon, maîtres de musique de Henri III, le secondèrent, en faisant une partie des airs de danse et des récits à plusieurs voix dont Lachenaye, aumônier du roi, avait écrit les paroles. — L'ouvrage fut exécuté en partie par des seigneurs et des dames de la cour. La musique en est fort bonne pour le temps. Jusque là, rien de semblable n'avait été entendu en France, et le *Ballet comique de la Royne* fit l'impression la plus vive et prépara l'établissement de l'opéra. — Baïf et Ronsard travaillèrent aussi pour cette fête, dont les frais s'élevèrent à plus de douze cent mille écus. Baïf avait vu représenter des opéras à Venise; poète et musicien, il conçut le projet d'introduire ce genre de spectacle en France, et composa à cet effet des drames en vers métriques, tels que ceux des anciens, regardant cette coupe comme plus favorable au chant. Il les mit en musique et commença par les faire entendre dans les concerts qu'il donnait à sa maison du faubourg Saint-Marcel, et que les rois Charles IX et Henri III honoraient de leur présence. Baïf, poursuivant toujours son entreprise, aurait fini par établir l'opéra à Paris, si les guerres civiles qui désolèrent la France n'avaient mis un terme aux plaisirs de la cour. — « Celui que j'ai trouvé en ce pays le plus agréable en musique, c'est Veillot, maître de Notre-Dame; et celui que j'ai trouvé le plus grave en la science, c'est Péchon, maître de Saint-Germain. Mais Hautcousteaux, maître de la Sainte-Chapelle, fait parfaitement tous les deux. » Tels sont les renseignements que donne Gantez sur quelques compositeurs du temps de Louis XIII. Il cite encore Frémat, Cosset et Gobert. Le père Mersenne fait un éloge pompeux de Jacques Mauduit, leur contemporain. Ce Mauduit était luthiste habile, digne successeur de Jacques et de Charles Hedington, Écossais qui s'était fait un nom à Paris en jouant de cet instrument. Julien-Perrichon était leur rival. Les deux Gauthier, Hémon et Blancrocher se distinguèrent sous le règne de Louis XIII comme des luthistes excellents. Hotteman et Laridelle jouaient très bien de la viole; ils eurent pour successeurs Desmarets, Sainte-Colombe, Du Buisson. — Un orchestre de vingt-quatre violons, tailles de violon et violoncelles, existait à la cour dès le temps de Henri IV. Il paraît que Beauchamp, violoniste de la chambre de Louis XIII, était un artiste de mérite. Ses compagnons n'étaient pas forts; les airs qu'ils exécutaient sont dans la bibliothèque du Conservatoire de Paris, et prouvent que ces musiciens auraient eu beaucoup à faire pour atteindre le degré d'habileté des Italiens et des Allemands de cette époque. — Les trois frères Couperin, Louis, François et Charles, furent de très habiles organistes pour leur temps. Louis fut celui qui montra le plus d'imagination. Il mourut en 1665, laissant trois suites de pièces de clavecin, où l'on trouve des choses qui seraient encore regardées comme bien écrites. Monard et Richard se firent remarquer ensuite. Le clavecin prit une grande faveur au commencement du XVII^e siècle, on le préférait à tout autre instrument. Thomas Champion et son fils Jacques Champion obtinrent des succès très flatteurs, Champion de Chambonnières, leur fils et petit-fils, les surpassa de beaucoup. Nous avons de lui quelques pièces qui attestent son talent.—Enfin, en 1645, le cardinal Mazarin fit jouer, devant Louis XIV et la reine sa mère, une comédie lyrique, intitulée la *Festa teatrale della Finta pazza*, de Giulio Strozzi. *La Finta pazza* et l'*Orfeo* de Zarlino, qui parut deux ans plus tard, furent représentés par une troupe d'acteurs et de musiciens venus d'Italie par les ordres du cardinal. Le succès de l'*Orfeo* donna l'idée de composer des opéras français. L'abbé Perrin écrivit une pastorale dont Cambert fit la musique, et que l'on applaudit à Issy, près de Vaugirard, où l'on en fit l'essai

dans la maison de M. de La Haie. Succès d'enthousiasme, le nouvel opéra fut représenté plusieurs fois à Vincennes devant le roi. Perrin et Cambert s'occupèrent sur-le-champ de la composition d'*Ariane*. Une autre compagnie italienne représenta *Ercole amante* aux Tuileries, dont le théâtre avait été perfectionné par Vigarani de Modène, très habile machiniste. Mais on avait pris goût aux paroles françaises, l'esprit national s'en mêla, et l'œuvre de Cambert fut généralement préférée. — *La Toison d'or*, mélodrame à grand spectacle, est mis en scène à Neubourg, château du marquis de Sourdéac, en Normandie, avec une grande pompe. — *Ariane* était terminé; on avait commencé à la répéter, quand la mort du cardinal en suspendit l'exécution. Perrin sollicite et obtient, en 1669, des lettres-patentes pour établir des académies de musique, où l'on chanterait en public des pièces de théâtre. Il s'associe Cambert pour la musique, le marquis de Sourdéac pour les machines, Champeron est son bailleur de fonds. On fait une levée des musiciens les plus distingués du midi de la France, on a recours aux chantours des cathédrales pour former une troupe nouvelle, que l'on exerce à l'hôtel de Nevers, tandis que l'on transforme en salle de spectacle le jeu de paume de la rue Mazarine. C'est là que parut *Pomone*, le premier opéra français qui ait été représenté en public. Les paroles étaient de Perrin, la musique de Cambert, les ballets de Beauchamp. M<sup>lle</sup> de Castilly, Beaumavielle et Rossignol, y remplirent les principaux rôles. *Pomone* fut représenté pendant huit mois avec un succès qui ne se démentit point, et Perrin en retira pour sa part trente mille livres. C'était une belle faveur de la fortune : malheureusement ce fut la dernière. Le marquis de Sourdéac, sous prétexte des avances qu'il avait faites, s'empare du théâtre, quitte Perrin pour Gilbert, qui lui donne une autre pastorale dont Lulli fait la musique. Ce fut le début de cet illustre musicien. Comme il avait autant d'esprit que de talent, il profita de la division qui régnait entre ses associés, et obtint, par le crédit de M<sup>me</sup> de Montespan, que Perrin lui cédât son privilége. Une fois maître, Lulli congédia Gilbert, laissa Sourdéac et ses associés, en prit de nouveaux, quitta leur théâtre, en fit élever un au jeu de paume de la rue de Vaugirard, où l'on joua les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, en 1672. Cette pièce était de Quinault. Molière étant mort en 1673, et pendant les répétitions de *Cadmus*, le roi donna à Lulli la salle du Palais-Royal, où l'Opéra est resté jusqu'en 1781. — Lulli était excellent violoniste; il prit beaucoup de peine à former les musiciens de son orchestre; il mit plus de difficultés dans les accompagnements, à mesure que ses exécutants devinrent plus habiles. On peut le regarder comme le premier qui ait fait usage des instruments à vent et de percussion; avant lui, le violon avait seul le droit de se faire entendre dans les orchestres. Une autre innovation non moins importante eut lieu en 1681, à la représentation de son opéra, le *Triomphe de l'Amour* : des danseuses parurent sur la scène; des rôles de femmes, dans les ballets, étaient remplis auparavant par des hommes travestis et masqués. — Louis XIV avait sa bande de violons, que l'on appelait les *vingt-quatre*, bien qu'ils fussent vingt-cinq. Quand ils venaient jouer devant le roi, le surintendant battait la mesure, ce qui ne les empêchait pas d'aller tout de travers et d'écorcher les oreilles. Cette musique enragée révolta Lulli, qui s'empressa de former une autre bande, que l'on appela *les petits violons*, quoiqu'ils fussent plus habiles que *les grands*. — Louis XIV était musicien, il travaillait avec ses maîtres de chapelle, leur donnait des conseils, et composait des airs de chant et de danse. Ce prince voulait introduire l'orchestre dans sa chapelle; Robert et Dumont, qui la dirigeaient comme maîtres de musique, s'y opposaient, attendu que les décisions du concile de Trente condamnaient cette innovation. Lulli ne montra pas les mêmes scrupules de conscience; il était surinten-

dant de la musique de la chambre, et n'avait rien à ordonner aux membres de la chapelle; il résolut pourtant de faire ce que Louis XIV désirait. Un *Te Deum* à grand chœur et symphonie est écrit par ce maître, qui sut le produire avec éclat au baptême de son fils à Fontainebleau. Le roi et la reine tinrent cet enfant sur les fonts; Lulli, qui avait amené les chanteurs et les symphonistes de la chambre, témoigna sa vive reconnaissance en faisant exécuter son *Te Deum*. Cette nouveauté surprit agréablement l'auguste assemblée; le roi surtout en fut si content qu'il ne voulut plus entendre d'autre *Te Deum* que celui du surintendant. Depuis lors, un orchestre complet fut adjoint aux chanteurs de la chapelle, qui n'étaient accompagnés que par l'orgue avant le coup d'état fait par Lulli. — Seize opéras furent donnés par ce maître à l'Académie Royale, qu'il dirigeait; il écrivit la musique de vingt-cinq ballets et plusieurs œuvres de musique sacrée. Lulli termina sa carrière, en 1686, par *Armide*, qui fut regardée comme son chef d'œuvre. M^lle^ Le Rochois joua et chanta le rôle d'*Armide* avec une grande supériorité de talent.

*Successeurs de Lulli. — Rameau. — L'Opéra italien à Paris. — L'Opéra-Comique. — Duni, Philidor, Monsigny. — Grétry. — Gluck, Piccinni. — Révolution musicale. — Sacchini. — Dalayrac.*

Colasse, Teobaldo, Marin-Marais, Charpentier, Desmarets, Gervais, Destouches, mademoiselle de la Guerre, Bouvard, Bertin, Struck, plus connu sous le nom de Batistin; Salomon, Bourgeois, Matho, Colin de Blamont, Aubert, Campra, François-Rebel, Quinault, acteur de la Comédie-Française; de Villeneuve, Royer, Lalande, que sa musique d'église avait illustré; Montéclair, qui le premier joua de la contre-basse à l'orchestre de l'Opéra, en 1700; Mouret d'Avignon, travaillèrent pour l'Académie-Royale de musique, et se partagèrent la succession de Lulli. Tant que ce maître vécut, aucun autre musicien n'avait pu écrire la moindre chose pour le théâtre privilégié. Campra mérite d'être distingué parmi tous ces compositeurs. — Gautier obtint de Lulli l'autorisation d'ouvrir à Marseille une académie royale de musique; elle débuta dans cette ville, le 18 janvier 1685, par le *Triomphe de la paix*, opéra dont le susdit Gautier avait fait la musique. — Le réglement fait et arrêté par le roi, le 11 janvier 1713, fixe les dépenses du personnel de l'Opéra à 67,050 livres par an. Duménil, Muraire, ténors; Dun, Thévenard, basses; M^lles^ Maupin, Journet, Antier, tiennent les premiers emplois du chant avec éclat. M^lles^ Le Maure, Pélissier, Petit-Pas, viennent ensuite et brillent en même temps que Chassé, Jéliotte, basse et ténor d'un très grand mérite. — *Issé*, *Amadis*, *l'Europe galante*, *Hésione*, *Jephté*, *les Éléments*, et une infinité d'autres productions, oubliées aujourd'hui, occupent la scène jusqu'à la venue de Rameau, qui débute, en 1733, par *Hippolyte et Aricie*. Ses compositions excitent des troubles violents dans le monde musical; ses succès sont contestés, et le parti de Lulli lui dispute long-temps le terrain. Rameau donne ensuite *Castor et Pollux*, *Dardanus*, etc., qui lui assurent la victoire : comme Lulli, il régna en souverain sur la scène française. Mondonville, Rebel, Francœur, Mouret, Berton, etc., ses contemporains, ont laissé peu de souvenirs, et parmi les patriarches de l'opéra français, Lulli et Rameau sont les seuls dont les noms aient conservé leur célébrité. — Une guerre musicale s'était élevée entre les partisans de Lulli et ceux de Rameau; de nouveaux combats furent livrés entre ces deux camps réunis et un tiers parti, qui prit fait et cause pour des chanteurs italiens qui donnèrent des représentations sur le théâtre de l'Opéra en 1752. Ces Italiens, que l'on appela les bouffons, parce qu'il n'exécutaient que l'*opera buffa*, firent entendre *la Serva padrona*, de Pergolèse; *i Viaggiatori*, de Leo; *il Paratagio*, de Jomelli, et dix autres opéras des meilleurs maîtres

de leur école. La musique italienne fut accueillie avec enthousiasme ; le coin du roi, le coin de la reine, se livrèrent de cruelles escarmouches en quolibets, en sarcasmes, lancés contre l'une et l'autre musique. Chaque parti se rassemblait tous les soirs sous la loge du roi, sous la loge de la reine, pour applaudir ou dénigrer les productions qu'il affectionnait ou qu'il méprisait. Rameau triomphe une seconde fois ; les bouffons reçoivent leur congé, et partent en 1754, après dix-huit mois de séjour. Mais le coup était porté, les palmes d'une victoire décisive ne purent sauver la psalmodie française de l'atteinte qu'elle venait de recevoir. Les amateurs de la belle musique, les gens de goût qui avaient entendu Galuppi, Leo, Pergolèse, Jomelli, en conservaient le délicieux souvenir. J.-J. Rousseau, Grimm, étaient à la tête du parti buffoniste, et leurs écrits mordants, spirituels, battaient en ruine l'empire de Lulli et de Rameau. C'est alors que Rousseau publia sa *Lettre sur la musique française*, lettre qui resta sans réponse, malgré les centaines de brochures écrites pour la réfuter. — La vieille psalmodie s'était retranchée dans son fort et tenait bon sur le théâtre de l'Opéra ; la mélodie italienne se réfugia chez le gai Vaudeville. Baurans traduisit *la Serva padrona*, qui devint *la Servante maîtresse*, et fit fureur à la Comédie-Italienne. Mme Favart et Rochard redirent aux Parisiens enchantés les accents de Pergolèse, que l'on avait ingénieusement naturalisés en France. Telle fut l'origine du théâtre de l'Opéra-Comique, où bien tel fut l'événement qui causa la réforme de ce théâtre, et lui fit prendre sa direction vers la musique. — En 1757, Duni commence à travailler pour l'Opéra-Comique ; Philidor et Monsigny le suivent de près. Les ouvrages joués auparavant sur ce théâtre n'étaient que des vaudevilles. Duni, formé aux écoles d'Italie, eut d'abord de grands succès, mais ses rivaux, Philidor et Monsigny, l'emportèrent bientôt sur lui. *Le Roi et le Fermier*, *les Chasseurs et la Laitière*, *le Sorcier*, avaient déjà paru en 1764. — Rodolphe, Gossec, donnèrent aussi des opéras qui ont disparu ; les noms de ces musiciens seraient restés dans l'oubli comme ceux de leurs nombreux contemporains, si de belles compositions religieuses et des ouvrages classiques estimés ne les avaient rendus célèbres. Rodolphe est le premier qui, chez nous, ait joué du cor avec habileté ; c'est lui qui apporta de l'Allemagne en France l'art de faire parler et moduler cet instrument sur tous les degrés de la gamme. Gossec fit faire de grands pas au style instrumental, et fit un heureux emploi des instruments de cuivre et des clarinettes. —Philidor et Monsigny, prenant les opéras italiens pour modèles, cherchèrent à introduire le nouveau genre à l'Académie-Royale ; mais *Ernelinde* et *Aline*, malgré leur succès, ne firent pas une grande sensation. Le préjugé, dès longtemps enraciné, ne perdit rien de sa force. Les sectateurs de Rameau accordaient que la petite musique italienne convenait parfaitement à l'opéra bouffon, et ne pouvait exprimer les sentiments tragiques. — En 1768, Grétry commence sa carrière par le *Huron*, opéra médiocre, qui faisait espérer un grand talent. Il établit sa réputation l'année suivante par *Lucile* et le *Tableau parlant*, compositions originales et d'un caractère tout-à-fait opposé. Monsigny avait déjà donné le *Déserteur*. *La Bonne fille*, de Piccinni, traduite de l'italien ; *Zémire et Azor*, de Grétry, signalent l'année 1771. Parmi les ouvrages représentés jusqu'en 1776, on remarque *l'Ami de la maison*, *la Rosière*, de Grétry, et *la Bataille d'Ivry*, de Martini. — L'Opéra-Comique suivait le cours de ses triomphes, et pourtant la psalmodie, les cris, les hurlements, étaient encore, à l'Opéra, le chant dramatique par excellence. L'esprit national le soutenait, et tel se croyait obligé, comme bon Français, de défendre la musique française. Lorsque l'aveuglement et l'incrédulité sont poussés à ce point, il faut un coup de tonnerre pour déchirer le voile, ou l'épée d'Alexandre pour trancher le nœud qu'on ne saurait

délier. Gluck parut, et celte révolution fut faite. En 1774, son *Iphigénie en Aulide* excita un enthousiasme qu'il serait impossible de decrire. Il créa la musique dramatique en France, et marqua son début par un admirable chef-d'œuvre. Tel que le grand Corneille, il éclipsa tous ses rivaux, dont le plus illustre ne pouvait pas même lui être comparé. *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, avaient banni du Théâtre-Français les œuvres informes de Mairet et de Duryer. *Orphée*, *Alceste*, *Armide*, suivant de près *Iphigénie en Aulide*, s'emparèrent de la scène; et Gluck, après tant de triomphes, obtint le sceptre du royaume des enchantements. Le parti de Rameau, que tant d'attaques avaient affaibli, battait en retraite, et n'opposait à ses adversaires que *Da·danus* et *Castor*, que l'on souffrait encore par un reste de respect pour la vieille idole. Le dernier soupir des partisans de Rameau était à peine exhalé que Gluck eut à combattre un nouveau rival plus redoutable et plus digne de lui. Piccinni, dont le nom était déjà fameux, vint débuter à notre Académie Royale de musique en 1778, par l'opéra de *Roland*, Le feu qui couvait sous la cendre se ralluma et produisit bientôt le plus violent incendie. Nouvelle guerre musicale entre les gluckistes et les piccinnistes. Après avoir entendu successivement *Roland*, *Atys* de Piccinni, *Orphée*, *Alceste* de Gluck, que chacun jugeait à sa manière et selon l'esprit qui l'animait, *Iphigénie en Tauride* présenta un combat décisif, où les deux champions se mesurèrent corps à corps en traitant le même sujet. On représenta les deux ouvrages, et celui de Gluck obtint une telle préférence qu'il ne resta plus de doute sur la victoire. Il est juste de dire que le livret confié à Piccinni était détestable, et par conséquent inférieur à celui que Guillard avait donné à Gluck. Ce maître écrivit encore *Écho et Narcisse*, *l'Arbre enchanté*, *Cythère assiégée*, en 1779. Piccinni fit paraître, en 1783, le bel opéra de *Didon*, son chef-d'œuvre, qui fut suivi de *Diane et Endymion*, et de *Pénélope*. Maintenant que les passions sont éteintes, que les grands maîtres ont invariablement fixé l'opinion sur ces deux illustres rivaux, et que tous les amateurs leur rendent le tribut d'admiration le mieux mérité, il serait aussi absurde de refuser la mélodie à l'auteur d'*Armide* que la force et le coloris au chantre d'*Atys* et de *Didon*. Piccinni est un des plus habiles compositeurs que l'Italie ait produits, et, pour être inférieur à Gluck, il n'en est pas moins un colosse.—Sacchini, qu'une brillante réputation avait précédé, et dont on connaissait déjà la musique de *la Colonie*, traduction de *l'Isola d'amore*, composa les opéras de *Renaud*, *Chimène* et *Dardanus*, et mourut sans avoir entendu son chef-d'œuvre, *Œdipe à Colone*, qui parut en 1787. Rey, chef d'orchestre de l'Académie-Royale, termina la musique du troisième acte d'*Evelina*, autre ouvrage posthume de Sacchini: cet opéra parut l'année suivante. *Thésée*, de Gossec, *Electre*, de Lemoine, avaient été applaudis en 1782. Deux ans après, Salieri enrichit notre répertoire de l'opéra des *Danaïdes* et de celui de *Tarare*, joué en 1787. *Les Horaces* et *l'Antre de Trophonius*, du même auteur, ne restèrent point au théâtre: ami et disciple de Gluck, on retrouve en lui la manière de ce grand maître. Une troupe de chanteurs italiens, appelée par le directeur de l'Opéra Devismes, débuta en 1784, et fit connaître les ouvrages de Paisiello, de Sacchini, de Piccinni, d'Anfossi, etc. Elle donnait ses représentations sur le théâtre de l'Académie-Royale, alternativement avec les acteurs français. Cette société chantante fit peu de sensation; elle était composée de sujets médiocres.—Grétry, qui avait fait quelques essais malheureux dans le genre sérieux, réussit complètement avec *la Caravane*, et fait applaudir *Colinette à la cour*, *Panurge*, à l'Académie-Royale de musique. — L'Opéra-Comique fait de nouveaux progrès: *la Fausse Magie*, *la Belle Arsène*, *la Colonie*, paraissent en 1775. Grétry ajoute encore à sa réputation par *l'Amant jaloux* et *l'Épreuve*

*villageoise*; il arrive enfin au plus haut point de sa gloire par son opéra de *Richard-Cœur-de-Lion*. Monsigny termine sa carrière par *Félix*, en 1785. Dalayrac débute par *l'Éclipse totale*, en 1782, et donne ensuite plusieurs opéras. Ce n'est qu'en 1787, après la représentation de *la Dot* et d'*Azémia*, que l'on peut apprécier son talent. Je ne parlerai pas de tous les ouvrages joués avant cette époque, et parmi lesquels on distingue *la Mélomanie* de Champein, *le Droit du Seigneur*, de Martini, *Blaise et Babet*, de Dezèdes.

*Musique instrumentale du* XVIII^e^ *siècle. —Concerts spirituels. — Rameau, ouvrages de théorie.*

Me voilà parvenu à l'année 1789, époque mémorable où la musique française prit un essor merveilleux. Je m'arrêterai pour revenir sur mes pas et parler de la musique instrumentale du XVIII^e^ siècle. Cette musique fit quelques progrès sous le règne de Louis XIV. Parmi les organistes, après les trois Bournonville et les artistes que j'ai déjà cités, on vit s'élever Dumont, dont j'ai parlé comme maître de chapelle; Monard, qui a laissé quelques pièces bien écrites; Richard, artiste d'un grand mérite; Le Bègue, Michel, Tommelin, l'abbé de la Barre, et François Couperin, surnommé *le Grand*, parce qu'il était le plus habile de sa famille. Marchand fut après lui l'organiste le plus remarquable. Les clavecinistes célèbres de ce temps furent François Couperin, Hardelle, d'Anglebert et Buret. Nivers et Bernier se distinguèrent dans la composition de la musique d'église, dont Lalande tenait le sceptre. Marais et Forqueray, violistes habiles, publièrent beaucoup de pièces pour leur instrument. Senaillé, né en 1668, fut le premier violoniste de France qui mérita d'être mis en parallèle avec les virtuoses de l'Italie: il écrivit de bonnes sonates, parmi lesquelles on remarque celle du *coucou*, morceau de prédilection des amateurs. Cette sonate fut arrangée ensuite pour le clavecin par Rameau; on arrangeait alors comme aujourd'hui; je me souviens d'avoir exécuté cette pièce en *mi mineur*: l'imitation du chant du coucou me plaisait singulièrement. Les maîtres la donnaient encore à leurs élèves en 1795. Leclair montra plus de talent. Ces deux artistes sont les fondateurs de l'école française du violon, qui devint ensuite si brillante. L'art du chant vocal était parfaitement inconnu en France, bien qu'il y eût des maîtres tels que Lambert, célébré par Boileau; Camus, Dambray, Bacilly. Aucun d'eux ne connaissait la pose de la voix et la vocalisation. Sous la régence, la musique dramatique et religieuse resta stationnaire. Le régent, bon musicien, élève de Bernier, et compositeur, puisqu'il écrivit la musique de *Panthée*, opéra, ne prit aucun soin des progrès de son art favori. Philidor obtient le privilége de donner des concerts aux Tuileries pendant la quinzaine de Pâques et les fêtes dont la célébration interdisait les plaisirs du spectacle. L'Opéra avait alors vingt-quatre jours de clôture par année. La musique sacrée et les symphonies devaient seules figurer sur le programme de ces concerts, qui furent nommés spirituels. Le premier eut lieu le 18 mars 1725. On écrivit beaucoup de motets, de cantates, de symphonies, pour ces concerts, où les artistes français et étrangers se signalaient tour à tour. Mozart, le divin Mozart, y fit exécuter une symphonie, et fut très médiocrement satisfait de ses interprètes. Malgré les défauts de ses exécutants, le concert spirituel fut un établissement précieux pour l'art. Caffarelli, Davide, chanteurs italiens du plus grand mérite, plusieurs cantatrices de la même nation, y chantèrent; leur style était si différent de ce que l'on entendait tous les jours qu'un petit nombre d'amateurs put les comprendre et les admirer. Les concerts spirituels n'ont été interrompus qu'en 1790. — Rameau, dont les ouvrages dramatiques firent une révolution à l'Opéra, s'était déjà fait connaître par des ouvrages de théorie, très défectueux sans doute, mais dans lesquels il y avait de bonnes choses dont on a profité.

Le système de la *basse fondamentale*, faux sur beaucoup de points, fit beaucoup de bruit en France; on l'attaqua; un grand nombre l'adoptèrent, et cette doctrine vicieuse retarda chez nous le progrès de l'art de la composition. Les études d'harmonie et de contre-point étant faites d'après un mauvais système, la musique d'église était faible de style. Giroust, d'Haudimont et quelques autres passaient pour être fort habiles en ce genre; Gossec mérite seul d'être distingué. Plus instruit dans l'art d'écrire, il a laissé plusieurs morceaux de musique sacrée qui méritent des éloges; son *Requiem* tient le premier rang parmi ces compositions. — Avec de belles voix, Thévenard, Chassé, Jéliotte, Legros, Larrivée, Lays, Chardini, Rousseau, Mmes Le Maure, Pélissier, Fel, Arnould, Lagnerre, St Huberty, qui ont tenu les premiers emplois à l'Académie-Royale de musique pendant le XVIIIe siècle, ignoraient l'art du chant, comme ceux qui les avaient précédés. On chantait encore moins à l'Opéra Comique; le sentiment dramatique, une sorte de déclamation mélodieuse ou criarde était tout ce que l'on exigeait des acteurs lyriques. Les instrumentistes se montrèrent plus habiles: Rameau, Daquin, Calvière, Séjan, étaient de bons organistes; Guillemin, Gaviniès, La Houssaie, Navoigile, se distinguèrent sur le violon. Vers la fin du siècle, Lebrun pour le cor, Michel pour la clarinette, Sallantin pour le hautbois, Ozy pour le basson, Hugot pour la flûte, Devienne pour la flûte et le basson, étaient des exécutants d'un mérite reconnu, d'un talent qui ne pouvait être comparé à tout ce que l'on avait entendu jusqu'alors parmi les musiciens français.

*Liberté des théâtres. — Méhul, Cherubini, révolution musicale. — L'opéra italien à Paris. — Théâtre Feydeau. — Conservatoire de Musique. — Berton, Le Sueur, Della-Maria, Boïeldieu, Nicolo, Spontini, Hérold, Auber.*

La révolution politique de l'année 1789 porta son influence sur la musique nationale; elle en changea les formes. Méhul et Cherubini ouvrirent les voies à cette autre révolution qui marcha de front avec la première. La liberté des théâtres, proclamée en même temps que la liberté politique, les seconda merveilleusement. Notre école s'éleva comme par enchantement à son plus haut degré de gloire, d'où elle est descendue peu à peu à mesure que de nouvelles entraves se sont opposées aux progrès de l'art. Le joug du privilége a, comme autrefois, écrasé le génie français. — On goûtait davantage l'opéra-comique, à mesure que l'exécution en était meilleure. C'était déjà le spectacle favori des provinces; il devint bientôt celui de Paris. Ce genre, qui n'avait occupé d'abord qu'une petite place à la Comédie-Italienne, finit par y régner seul. Il fit plus: un nouveau théâtre ayant été élevé dans la rue Feydeau, sous les auspices de Monsieur, frère du roi, les entrepreneurs pensèrent que le moyen le plus sûr pour attirer les amateurs était d'y représenter l'opéra-comique. Dès son ouverture, en 1790, la foule se porta aux représentations que les chanteurs français et italiens y donnèrent tour à tour. C'est là que l'on entendit les plus belles compositions des maîtres étrangers. *Il Barbiere di Siviglia*, de Paisiello, *le Nozze di Dorina*, *il Re Teodoro*, *la Molinara*, *l'Impresario*, *la Villanella rapita*, y parurent successivement. Raffanelli, Mandini, Viganoni, Rovedino, Mme Morichelli, brillaient en tête de cette excellente société chantante. Un orchestre parfait, dirigé par Mestrino, ajoutait au charme des représentations; enfin, rien ne manquait à l'ensemble de ce spectacle, le meilleur que l'on eût possédé à Paris. L'Académie Royale jouait aussi des opéras étrangers. *Les Noces de Figaro*, traduites par Notaris, y furent représentées, sans succès il est vrai: c'était la faute des chanteurs, qui ne comprenaient pas cette admirable musique. Le théâtre Feydeau une fois établi, les auteurs eurent trois portes pour arriver au succès musical. Plus d'entraves pour les réceptions; plus de ces intermi-

nables retards qui font vieillir un ouvrage dans les cartons. Le même sujet, traité par d'autres auteurs, paraissait en même temps sur les deux théâtres rivaux. Les amateurs applaudissaient à cette lutte, en allant voir les deux *Lodoïska*, les deux *Paul et Virginie*, les deux *Roméo et Juliette*, *la Caverne* de Méhul et *la Caverne* de Le Sueur. Le théâtre Feydeau profita de l'abondance des partitions qui attendaient leur tour à l'Académie Royale. *Médée*, *Télémaque*, y parurent avec toute la pompe tragique, soutenus par Mme Scio, cantatrice dramatique d'un talent supérieur. Méhul traça une route nouvelle aux musiciens français en donnant à l'Opéra-Comique *Euphrosine*. Le superbe duo *Gardez-vous de la jalousie*, morceau d'une rare énergie, y fit une explosion foudroyante. On remarqua dans ce duo des modulations hardies, inattendues, et qui n'avaient pas encore été employées. — Rebutés par les lenteurs du théâtre de l'Opéra, les compositeurs portèrent leurs grands ouvrages à Feydeau. Aussi voyons-nous peu de productions remarquables venir après *OEdipe à Colones*. Le *Démophoon* de Vogel y parut en 1789, l'auteur était mort en attendant la mise en scène de son chef-d'œuvre. M. Cherubini s'était déjà fait connaître par un autre *Démophoon*, qui réussit sur le même théâtre. Méreaux donne *Alexandre aux Indes*, Lemoine, *Phèdre* et *les Prétendus*; Zingarelli, *Antigone*, en 1790. Méhul, après sept ans d'attente, y fait jouer enfin *Cora* : il ne doit cette faveur qu'au triomphe éclatant qu'il avait obtenu à Favart, à l'occasion d'*Euphrosine*. — M. Berton, fils du compositeur dont j'ai déjà parlé, avait donné des espérances en 1787 par deux petits opéras joués à la Comédie-Italienne. En 1790, il fonde sa réputation par *les Rigueurs du cloître*; Grétry fait représenter *Barbe-Bleue* et *Pierre-le-Grand*; Dalayrac *Camille*, *Raoul de Créqui*, *Philippe et Georgette*. M. Cherubini donne *Lodoïska*; Devienne *les Visitandines*; M. Le Sueur *la Caverne*, *Télémaque*, *Paul et Virginie*; Steibelt *Roméo et Juliette*; Martini *Sapho*; Kreutzer *Paul et Virginie*, *Lodoïska*; Bruni *Toberne*, *le Major de Palmer*; Gaveaux *l'Amour filial*, *le Petit matelot*; Méhul *Stratonice*, *Phrosine et Mélidore*; Solié *le Secret*; et l'on retrouve dans *Lisbeth*, *Anacréon*, quelques restes du génie de Grétry. Tant de beaux ouvrages et beaucoup d'autres encore dont je ne parle pas, auraient-ils vu le jour en si peu de temps si le théâtre Feydeau n'avait pas existé? — En 1794, on réunit tout ce que la France avait de plus illustre en compositeurs, chanteurs et instrumentistes, et le Conservatoire de Paris, ce monument de notre gloire musicale, s'élève sur les fondements de l'École de chant et de déclamation établie, en 1784, par le baron de Breteuil. Garat et Mengozzi, chanteurs excellents, donnent les principes, les traditions, les exemples d'un art que nul n'avait su professer encore en France. Les virtuoses du Théâtre Italien étaient d'excellents modèles, sur lesquels Martin, Elleviou, Mlle Rolandeau, se réglèrent; le chant devint l'objet d'une étude particulière de la part de nos acteurs lyriques. Cherubini, Le Sueur, Méhul, Gossec et Grétry formaient le comité d'instruction du Conservatoire, et présidaient aux diverses branches de l'enseignement d'une école dont M. Sarrette fut nommé directeur. Parmi les professeurs, on remarquait Rode, Gaviniés, Baillot et Kreutzer pour le violon, les deux Jeanson et Levasseur pour le violoncelle, Devienne et Ozy pour le basson, Hugot et Wanderlich pour la flûte, Sallantin pour le hautbois, Lefebvre pour la clarinette, Domnich et Frédéric Duvernoy pour le cor, Garat, Mengozzi et Plantade pour le chant. En peu d'années, le Conservatoire produisit des symphonistes excellents, des violonistes surtout, les premiers de l'Europe, qui vinrent peupler nos orchestres; et l'on vit débuter sur nos théâtres lyriques des chanteurs infiniment supérieurs à ceux qui les avaient précédés dans la même carrière. Nourrit, Dérivis, Roland, Despéramons, Batiste, Lecomte, Ponchard, Levasseur,

M^mes^ Branchu, Duret, Boulanger, Rigaut, Cinti-Damoreau et beaucoup d'autres furent produits par cette école. — Longtemps occupé par les pièces composées pour les fêtes républicaines, l'Opéra ne mit au jour, jusqu'en 1800, que *Corisandre* de Langlé, *Adrien* de Méhul, *Hécube* de Fontenelle, *Astyanax* de Kreutzer, que je cite seulement pour mémoire, en distinguant néanmoins *l'Adrien* de Méhul. On y exécute à cette époque le fameux oratorio de Haydn, *la Création*. M^me^ Barbier-Valbonne, Garat et Chéron, basse admirable, y chantaient les parties principales.—Depuis la prise de la Bastille, on faisait de la musique à coups de canon. Le genre sévère, vigoureux, bruyant, tapageur, triompbait depuis long-temps; le public ne demandait pas une réaction vers le style gracieux, simple et doux; il se contentait de la désirer, et saisit l'occasion de se prononcer dès qu'elle se présenta. *Le Prisonnier* de Della-Maria, ouvrage plein de charme, de gaîté, de mélodie, écrit dans la manière de Cimarosa, eut un succès prodigieux, et beaucoup de maîtres, qui s'étaient égarés sur les traces de Méhul et de Cherubini, dont ils ne possédaient pas la force de style, rentrèrent dans la voie du drame gracieux. Boïeldieu se fait connaître par *Zoraïme et Zulnar*, opéra qui plaît par un mélange heureux de gaîté et de pathétique : bien jeune encore, il donne les preuves d'un beau talent. *Monte-Nero*, *Adolphe et Clara*, *Gulnare*, *Maison à vendre*, de Dalayrac, triomphent à l'Opéra-Comique. M. Berton y fait représenter *Montano et le Délire* avec un succès éclatant. Grétry donne *Elisca*, Tarchi *le Trente-et-Quarante*, *D'Auberge en auberge*. *Le Jeune Henri*, dont le public fit redire la belle ouverture; *Ariodant*, *l'Irato*, signalèrent de nouveau le talent de Méhul. Boïeldieu, qui avait pris le ton tragique dans *Beniowski*, revint à son genre favori, et mit au jour *le Calife de Bagdad*. — M. Cherubini enrichit le théâtre Feydeau de quatre opéras justement admirés, *l'Hôtellerie portugaise*, *Elisa*, *Médée*, *les Deux journées*. *Palma* de M. Plantade; *les Comédiens ambulants* de Devienne, *Alexis* de Dalayrac, *Zimeo* de Martini, *l'Amour conjugal*, *Sophie et Monkars*, *Ovinska*, de Gaveaux, y sont reçus avec applaudissement. En 1801, des raisons financières rapprochent les deux théâtres, et les deux troupes rivales se réunissent dans la salle Feydean. — En 1802, Catel débute à l'Opéra par *Sémiramis*; il y donne ensuite *les Bayadères* : ces deux ouvrages réussissent. *Les Mystères d'Isis*, misérable pastiche fait avec des fragments de *la Flûte enchantée* de Mozart, et des autres partitions de ce grand maître, s'y soutiennent pendant quelque temps. *Don Juan*, le sublime *Don Juan*, défiguré par des arrangeurs stupides, ne peut être apprécié par le public. M. Cherubini met au jour *Anacréon ou l'Amour fugitif*; M. Le Sueur *les Bardes*, *la Mort d'Adam*; Winter *Castor et Pollux*, *Tamerlan*; Paisiello *Proserpine*; Persuis, *Trajan*; Kreutzer, *Aristippe*, *la Mort d'Abel*; et M. Spontini se signale par *la Vestale*, qui paraît en décembre 1807, et par *Fernand Cortez*. *Amphion* de Méhul, *les Abencerrages* de Cherubini, *le Roi de Sicile* de Berton, restent dans l'oubli. — Le fécond Nicolo Isouard devient un des principaux soutiens de l'Opéra-Comique. Parmi ses nombreux ouvrages, on distingue *les Confidences*, *le Médecin turc*, *Michel-Ange*, *Un jour à Paris*, et surtout *Jozonde*. Boïeldieu s'élève encore dans *Ma tante Aurore*, *Jean de Paris*, *le Nouveau Seigneur*, *le Petit chaperon rouge*. Dalayrac donne encore *Picaros et Diégo*, *Gulistan*; M. Berton, *Aline*, *les Maris garçons*, *Françoise de Foix*; Catel, *l'Auberge de Bagnères*, *les Artistes par occasion*. Après avoir produit *Une folie*, *Joseph*, Méhul termine sa carrière par *la Journée aux Aventures*. Hérold se fait connaître par *les Rosières*, et M. Auber par *la Bergère châtelaine*. MM. Dourlen, Gasse, Mengal, Schneitzoëffer, Bochsa, Batton, Pradher, Panseron, etc., élèves du Conservatoire, débutent dans la carrière dramatique.

*Opéra italien*, *Cimarosa*, *Paisiello*, *Paër*, *Mozares*, *Rossini*.— *Théâtre de l'Odéon*, *Rossini*, *Weber*. *Journalistes musiciens*, *Castil-Blaze*, *Fétis*.

La troupe italienne qui jouait à Feydean fut dispersée par la révolution de 1791. Une autre société de chanteurs de la même nation vint s'établir, en 1800, dans une salle charmante qui existait alors dans la rue Chantereine; elle fit connaître *il Matrimonio segreto* aux Parisiens enchantés. Plusieurs compagnies italiennes se succédèrent ensuite et donnèrent des représentations à l'Odéon, à Louvois, pendant quinze ans. Elles exécutèrent tous les chefs-d'œuvre allemands et italiens. On remarqua parmi les virtuoses qui les composaient, Crivelli, Tacchinardi, Garcia, ténors excellents; M^mes^ Barilli, Festa, Morandi, Mainvielle-Fodor, Catalani, cantatrices d'un mérite distingué. Mozart, Cimarosa, Paër, Paisiello, tels étaient les maîtres dont les œuvres figuraient sur la scène de l'Odéon et de Louvois. Crescentini, fameux sopraniste, M^me^ Grassini, cantatrice, actrice admirable, furent engagés, mais pour le théâtre de la cour seulement. — Après une clôture de quatre ans, le Théâtre-Italien fut rouvert à Louvois, en 1819 : c'est dans cette salle que Garcia, Pellegrini, Debegnis, M^mes^ Mainvielle-Fodor, Debegnis, Pasta, révélèrent aux *dilettanti* de notre capitale le génie si fécond, si original de Rossini. Après quelque hésitation, *Il Barbiere di Siviglia*, *il Turco in Italia*, furent accueillis avec des transports d'enthousiasme; *Otello*, *Tancredi*, *la Gazza ladra*, firent fureur, fanatisme, et le triomphateur Rossini, livrant ses nombreuses productions à ce théâtre, en assura la fortune, qui, depuis lors, a toujours été dans une progression croissante. Rubini, le merveilleux ténor, Davide, Donzelli, Galli, Santini, Lablache, basse tonnante, comédien parfait, Tamburini, baryton plein de charme et d'une agilité prodigieuse pour une voix grave, M^mes^ Sontag, Malibran, Grisi, ont élevé ce théâtre à son plus haut degré de prospérité. C'est là que nous avons entendu exécuter à différentes époques, et toujours avec des combinaisons de talents précieuses, *Mose*, *Semiramide*, *la Donna del Lago*, *Cenerentola*, *Don Giovanni*, *le Nozze di Figaro*, *Agnese*, *il Matrimonio segreto*, *Anna Bolena*, *il Pirata*, *Elisa e Claudio*, etc., etc., et les ouvrages écrits tout exprès pour nous, tels que *i Puritani*, *Marino Faliero*, *i Briganti*. — Une troupe allemande a, pendant trois années, exécuté les chefs-d'œuvre de Mozart, de Weber, de Beethoven, et les Parisiens ont admiré le talent et la voix puissante de Haizinger, ténor, de M^me^ Schrœder-Devrient. *Freischütz*, *Oberon*, *Euriante*, de Weber; *Fidelio*, de Beethoven; *la Zauber flöte*, *Don Juan*, de Mozart; *Faust*, de Spohr, ont successivement paru sur le théâtre Favart. — La capitale jouissait seule de tant de chefs-d'œuvre étrangers; l'auteur de cet article imagina de les traduire en français, et dès lors ils entrèrent dans le domaine de nos départements, de la Belgique, de la Louisiane, de Singapour, de l'île Bourbon, de la Moldavie, de tous les lieux enfin où l'on chante l'opéra français. *Le Barbier de Séville*, *la Pie voleuse*, *Otello*, *l'Italienne à Alger*, *Don Juan*, *le Mariage de Figaro*, *le Mariage secret*, *Robin des bois*, *Anne de Boulen* et beaucoup d'autres encore firent connaître Rossini, Weber, Donizetti, à des milliers d'amateurs qui n'auraient jamais entendu ces productions admirables sans cette heureuse métamorphose. Des chanteurs se formèrent dans nos provinces en exécutant une musique parfaitement disposée pour la voix. La comparaison que l'on put faire entre ces ouvrages pleins de verve, d'esprit, d'élégance et de mélodie fit délaisser tout notre vieux répertoire, et les gothiques fredons furent dédaignés. Cette exhibition fit avancer l'art musical d'un demi-siècle en France. Après avoir fait le tour du monde, ces opéras traduits revinrent à Paris et triomphèrent pendant six ans à l'Odéon. Le Gymnase-Dramatique leur avait déjà ouvert son théâtre : *les Folies amoureuses*, *la Fausse Agnès*, donnèrent à M^me^

Méric-Lalande le moyen de se produire avec tous ses avantages, et l'actrice de vaudeville devint sur-le-champ *prima donna* du premier théâtre de Milan. — Les gens de lettres déraisonnaient sur la musique, s'obstinaient à parler d'un art dont ils n'avaient ni la doctrine, ni l'expérience, d'un art dont ils ne pouvaient en aucune manière analyser les productions. La Harpe, Marmontel, Geoffroi et vingt autres moins connus, avaient rempli les colonnes des journaux de lieux communs dictés par la routine. Révolté par les bévues intolérables de tant de gens d'esprit, un musicien se mit sur les rangs, s'empara de la critique musicale, en 1820, et, sous le chiffre de XXX, publia la chronique du *Journal des Débats*. Il écrivit sur son art en artiste, et fut d'abord traité comme un fou par les journalistes; il s'y attendait; cette attaque et bien d'autres ne l'arrêtèrent point. Ses adversaires avaient déjà déposé les armes, lorsque M. Fétis publia, sept ans après, *la Revue musicale*, journal qui se réunit à la chronique des *Débats* pour propager les bonnes doctrines. Depuis lors, vingt rédacteurs se sont formés, et chaque journal parle des productions musicales d'une manière plus ou moins remarquable, mais enfin il en parle, et satisfait ainsi au désir, au besoin des amateurs.

*Musique instrumentale du* XIXe *siècle. Romances. — Fétis, Carafa, Paër, Onslow, Léopold Aymon, A. Adam.*

Le Conservatoire de Paris a produit une armée d'instrumentistes du plus grand talent. Beaucoup se sont réunis pour former nos excellents orchestres; d'autres plus habiles, ou plus hardis, ont obtenu de grands succès dans le solo. Kreutzer, Rode, Baillot, Lafont, A. Boucher, Mazas, Habeneck, sont à la tête de notre école de violon; Duport, Lamarre, Baudiot, Benazet, Norblin, Franchomme, se distinguent sur le violoncelle; Vogt, Brod, Barré, sur le hautbois; Berr, Dacosta, Baneux, sur la clarinette; Colin jeune, Mengal aîné, Mengal jeune, Dauprat, Meifred, Gallay surtout, sur le cor; Gebauer, Henry, Villent, Barizel, Koken, sur le basson; Tulou, Camus, Dorus, Coche, sur la flûte; Berbiguier, flûtiste d'une belle exécution, s'est fait un nom en publiant une infinité de compositions estimées. Les contre-basses et les trompettes sont la partie faible de nos orchestres, où l'on rencontre des trombonistes excellents. On compte des artistes fort habiles parmi nos contre-bassistes, il est vrai, mais ils sont dans une mauvaise route, et le système d'exécution, qu'ils ne veulent point abandonner, s'oppose à ce que leur talent produise de bons résultats. La véritable école de contre-basse est en Angleterre; Dragonetti l'a fondée à Londres. Un symphoniste, jouant sur l'instrument à quatre cordes, avec l'archet et la manœuvre d'attaque de Dragonetti, donne le volume de son de quatre contre-basses françaises à trois cordes; et ses doigts, ayant quatre cordes à gouverner, exécutent les traits agiles avec bien plus de prestesse, de vigueur et de clarté. — Bochsa, Labarre et Mlle Aline Bertrand ont porté le jeu de la harpe à un degré de perfection très éminent. Ces virtuoses ont été secondés par la harpe à double mouvement, invention merveilleuse de Sébastien Érard, prodige de mécanisme que l'on doit regarder comme un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain dans ce genre. Avant cette précieuse découverte, la harpe n'était pas un instrument. — Je garde pour la fin l'armée des pianistes : M. Adam, père, la commande; nos plus illustres ont reçu ses conseils, ses leçons. Après ce doyen de l'ordre, M. Zimmerman est le professeur qui a lancé dans le monde musical un plus grand nombre de maîtres. Boïeldieu doit figurer parmi les pianistes français : il était professeur de piano au Conservatoire de Paris. Je me bornerai à citer quelques noms de cette armée, où les héros et les héroïnes abondent. Première époque, vers 1800 : Rigel, Mozin, Désormery, Hyacinte Jadin, Létendart, Gabriel Lemoine, Hermann; deuxième époque : Kalkbrenner, J. Herz, H. Hers, Pradher, Zimmerman, Mansui, Bertini,



Stammati, Rhein, Boely, Woetz, Dumonchel, C. Pleyel; troisième époque, 1836 : Lambert, Alkan, Petit, E. Déjazet, J. Déjazet, Fessy, Chollet, Billet, tous les huit élèves de M. Zimmerman; A. Méreaux, A. Montfort, M^mes de Mongeroult, Bigot, A. Molinos, Pleyel; H. Lambert, Mazel, Coche, Farrenc. Je puis ajouter encore des pianistes en herbe qui ont déjà fait preuve d'un grand talent : ce sont les jeunes Goria, Lacombe, Delioux et M^lle Joséphine Martin. Les deux premiers et M^lle Martin ont pour maître M. Zimmerman, professeur de piano au Conservatoire. — Parmi les auteurs qui ont obtenu des succès dans les hautes compositions instrumentales, je dois citer Méhul, Krentzer, MM. Onslow, Léopold Aymon, Rousselot, Bertini. — La romance est un objet de première nécessité en France; la romance peut faire pardonner au Français d'avoir *créé* le vaudeville, cette infamie musicale, cette lèpre sonore qui ronge nos oreilles toutes les fois que nous voulons entendre une jolie comédie du petit genre. Je citerai donc les noms les plus fameux parmi les faiseurs de romances. Celui de Boïeldieu se rencontre de nouveau sous ma plume; j'ajouterai ceux de Garat, Plantade, Pradher, Domnich, Dalvimare, Lafont, Paër, Blangini, A. Meissonnier, Roux-Martin, Léopold Aymon, Romagnesi, Panseron, Bruguière, A. de Beauplan, Labarre, E. Troupenas, Bérat. — Je me garderai bien d'oublier M^me Hortense de Beauharnais, reine de Hollande, au temps qu'elle nous donna la *Prière du jeune et beau Dunois*; M^mes de St.-Simon-Bawr, Duchambge, Damoreau, Loïsa Pujet.—Revenons à la musique dramatique, rentrons à l'Opéra-Comique, où Boïeldieu fait représenter son chef-d'œuvre, *la Dame blanche*. Ce compositeur termine sa carrière par *les Deux nuits*. M. Fétis donne *l'Amant et le mari*, *les Sœurs jumelles* et *Marie-Stuart*; M. Paër, *le Maître de Chapelle*, ouvrage plein d'esprit et de verve; M. Carafa, *Jeanne d'Arc*, *le Solitaire*, et plus tard *Masaniello*, *la Prison d'Edimbourg*. *Emma* porte au premier rang M. Auber, dont on applaudit ensuite *la Neige*, *Leicester*, *le Maçon*, *le Concert à la cour*, *Fiorella*, *la Fiancée*, *Fra Diavolo*, *Lestocq*, *le Cheval de bronze*, *Actéon*, *les Chaperons blancs*. M. Onslow, que sa musique instrumentale avait déjà rendu célèbre, débuta par *l'Alcade de la Vega*, et se signala bientôt par *le Colporteur*. Hérold donne *Zampa*, son chef-d'œuvre, et meurt quelques jours après le succès d'enthousiasme obtenu par *le Pré-aux-Clercs*. M. Adolphe Adam se fait connaître par *Danilowa*, *le Châlet*; M. Zimmerman par *l'Enlèvement*; M. Labarre, par *les Deux familles*, M. Halevy par *Ludovic*, et *l'Eclair*. — *Les Jeux floraux*, de M. Léopold-Aymon; *Olympie*, de M. Spontini; *Sapho*, de M. Reicha; *Virginie*, de M. Berton; *Aladin*, de Nicolo et Benincori; *Lasthénie*, de Hérold; *les Deux Salem*, de M. Daussoigne; *Pharamond*, de divers auteurs; *Ipsiboé*, de Krentzer, sont représentés par l'Académie-Royale de musique.

*Rossini régénère l'Académie-Royale de musique.—Auber, Weber, Meyerber, Halevy.*

On ne chantait pas à ce théâtre; la vieille routine, ce que l'on appelait le genre dramatique, y régnait toujours; les acteurs s'occupaient de l'exacte prononciation des paroles, du jeu de scène, de l'émission de la voix, d'une déclamation plus ou moins vraie, mais le chant vocal était négligé; la roulade devait être bannie de la tragédie, les gens de lettres l'avaient depuis long-temps décidé; les gens de lettres ne voyaient dans un opéra que les paroles, c'était l'objet essentiel. Nos acteurs lyriques déclamaient donc musicalement des lignes rimées, telle était la mission que les *paroliers* leur avaient assignée. Mais le public connaisseur, qui tous les jours entendait *Tancredi*, *Otello*, *Agnese*, *Don Giovanni*, *Medea* et d'autres drames sérieux chantés par Garcia, Pellegrini, Levasseur, M^mes Pasta et Mainvielle-Fodor sur notre Théâtre-Italien, s'aperçut enfin que la tragédie pouvait être chantée sans perdre sa noblesse

et la vigueur de son accent. La chronique musicale du *Journal des Débats* avait combattu, ruiné le système de notre Académie-Royale ; nos académiciens criaient dans le désert. Une nouvelle révolution était imminente. M. Lubbert, directeur de l'Opéra, s'empressa de l'accomplir avec l'aide du plus grand musicien de l'époque, et le *Moïse* de Rossini fit son entrée triomphale sur notre grande scène lyrique. Levasseur et Mlle Cinti passèrent du Théâtre-Italien à l'Académie-Royale, et prouvèrent qu'un opéra français pouvait être chanté. *Le Siége de Corinthe*, imitation du *Maometto II*, du même maître, avait précédé *Moïse*, et n'avait pas eu moins de succès, voilà notre opéra régénéré ; le génie de Rossini veillait sur nos académiciens et devait leur livrer bientôt deux chefs-d'œuvre d'un genre différent, composés pour eux, *le Comte Ory* et le sublime *Guillaume Tell*, le plus bel opéra de notre siècle. La traduction de *Moïse* et du *Siége de Corinthe*, faites avec une singulière maladresse, présentaient à nos chanteurs des difficultés qu'ils ne pouvaient surmonter sans dégrader la mélodie de Rossini. Exécuté par des littérateurs tout-à-fait étrangers à l'art musical, ce travail, quoique fort mauvais, vaut mieux pourtant que les pitoyables versions, les pastiches, les tripotages dont on avait donné le scandale à ce théâtre en y représentant *les Mystères d'Isis, Don Juan* de Mozart, en 1804 et 1805. — M. Auber, qui s'était déjà signalé à l'Opéra-Comique, débute à l'Académie-Royale de la manière la plus brillante par *la Muette de Portici*, son chef-d'œuvre, en 1828 ; il y donne ensuite *le Dieu et la Bayadère*, *le Philtre*, *Gustave*, *le Serment*. MM. Scribe et Germain Delavigne, auteurs du livret de *la Muette de Portici*, s'ouvrent une route nouvelle et savent profiter habilement de toutes les ressources de notre grand théâtre. *Euriante*, de Weber, y paraît, en 1831, et cet ouvrage admirable n'obtient pas le succès qu'on était en droit d'attendre ; *Robert-le-Diable*, de Meyerbeer, est accueilli avec enthousiasme ; sa vogue n'est point affaiblie après cent cinquante représentations ; *Les Huguenots*, du même maître, joués le 29 mars 1836, semblent prendre la même voie de succès *La Tentation*, ballet-opéra, dont la musique est de MM. Halevy et Gide ; *la Juive*, de M. Halevy, réussissent complètement. *Don Juan*, de Mozart, si cruellement traité par ses arrangeurs en 1805, remis en scène par de nouveaux traducteurs, prend une revanche brillante en 1834, et reste au répertoire de l'Académie-Royale de musique. — Pour l'exécution instrumentale, nous avons une supériorité marquée sur nos voisins ; notre école de violon est la première du monde, et c'est elle qui place l'orchestre du Conservatoire au rang suprême. Le Génois Paganini l'emporte de beaucoup, il est vrai, sur nos plus habiles violonistes, mais Paganini est une merveille, un phénomène, un objet d'exception. Si l'on ne chante point en France, on doit l'attribuer aux entraves que les priviléges ont toujours opposés à tous ceux qui auraient voulu donner une bonne direction à l'art musical sous le rapport du drame. Le vaudeville et le mélodrame ont seuls la liberté de se produire sur un grand nombre de théâtres. L'opéra n'en a que deux. Le premier est revenu au genre braillard, à la déclamation notée ; les choristes y jouent le rôle principal, et les acteurs cherchent maintenant leurs effets dans les cris et les contorsions d'une pantomime exagérée. Les séductions d'une troupe de jolies danseuses, la pompe de la mise en scène, assurent le succès d'un opéra dans lequel la mélodie et le chant vocal sont tout-à-fait négligés. Notre second théâtre, que l'on appelle je ne sais trop pourquoi celui de l'Opéra-Comique, est tombé au dernier degré de la faiblesse et de l'infirmité, bien qu'il possède Mme Damoreau. Nos chanteurs de renom se sont exilés en Italie : c'est là que Mmes Mainvielle-Fodor, Méric-Lalande, Duprez, le ténor Duprez, digne lieutenant de Rubini, et vingt autres moins fameux, sont allés exercer leur talent et faire leur nom et leur fortune. — Deux théâtres lyriques

pour tout un peuple de compositeurs, pour exécuter les opéras qui seraient produits par douze cents musiciens capables d'écrire des partitions, c'est trop peu, ce n'est rien. Vingt au plus peuvent arriver à se faire entendre en trente ans; et si leur coup d'essai n'est pas heureux, toute revanche leur est refusée. Les épreuves ne sont point assez multipliées: tel musicien, qui eût donné des opéras charmants, est retenu dans l'obscurité, perd son temps à courir le cachet, ou languit dans un orchestre de vaudeville. Nos deux théâtres sont alimentés sans cesse par quelques maitres que d'anciens succès ont mis en réputation, et qui profitent de leur crédit pour imposer aux directeurs les ouvrages les plus faibles et même le radotage de leur caducité musicale. Le privilége a, dans tous les temps, ruiné, terrassé notre école. Autrefois, les grands seigneurs dirigeaient nos théâtres lyriques pour tenir sous leur dépendance les cantatrices et les danseuses, pour administrer les fonds des subventions accordées. Ces subventions, ils les faisaient élever le plus possible afin d'en livrer une plus grande part à leurs maîtresses, entretenues par ce moyen avec les deniers publics. D'autres préféraient garder pour eux-mêmes ce que leurs confrères versaient dans le tablier de la soubrette ou l'escarcelle de la *prima donna*. — Mais, direz-vous, quel dommage pouvait-il résulter de ces dilapidations obscures, qui, chaque année, enlevaient quelques cents mille francs à la caisse de l'état? Quelques cent mille francs sur un budget formidable, cela vaut-il la peine d'en parler? D'ailleurs, quel mal cela pouvait-il faire à l'art musical, et quel préjudice avait-on à redouter pour l'école française? Ce mal, ce dommage, ce préjudice, cette calamité, cette peste, cette ruine, les voici: les grands seigneurs, c'est toujours des grands seigneurs que je parle, les grands seigneurs s'opposaient de tout leur pouvoir à ce que le nombre des théâtres de musique fût augmenté; les arguments spécieux ne manquaient point à leur malicieuse adresse. Un théâtre de plus aurait divisé le total en trop de parties et diminué les prélèvements dans une progression ruineuse pour les distributeurs de priviléges. On ne saurait retenir 50,000 fr. à l'entrepreneur qui n'en reçoit que soixante: il importait donc de faire peu de gâteaux pour qu'ils fussent d'une large circonférence, et que, la dime prise, le morceau retranché, détourné, présentât un triangle spacieux, reposant sur un demi-cercle prolongé. Le directeur voulait-il hasarder quelques observations timides? on lui fermait la bouche en lui disant: Songe que tu es directeur privilégié, que nous sommes toujours là, prêts à défendre tes droits, prêts à empêcher toutes les entreprises des Français qui voudraient produire des opéras autre part que dans ta boutique. Parce qu'ils ont été élevés aux frais du gouvernement, qu'ils ont reçu l'excellente doctrine du Conservatoire, qu'ils ont voyagé en Italie, en Allemagne pour se perfectionner dans l'art des Cimarosa, des Mozart, une foule de jeunes musiciens arrivent; ils sont assez impertinents pour demander à produire leurs ouvrages sur les théâtres. La place est prise, tant pis! l'état a payé leur éducation et leurs caravanes d'artiste, n'a-t-il pas fait assez pour eux? Qu'ils donnent des leçons ou prennent la truelle du maçon, l'aiguille du tailleur; ils sauront bien se tirer d'affaire sans que nous augmentions le nombre des théâtres; il y en a déjà trop. Je pourrais entrer dans des détails très curieux et raconter ici une affaire dont toutes les circonstances me sont connues, mais cela me mènerait trop loin, il faut que je sois bref. D'ailleurs, ce que j'avance n'a pas besoin de preuves; tous les habitués des foyers sont aussi savants que moi sur cette matière. Voilà pourtant comme nous traitaient les grands seigneurs de l'ancien régime et de la restauration! La révolution de 1830 nous avait promis la liberté des théâtres, et pourtant le privilége existe toujours, il tient encore les musiciens sous son joug, et condamne à l'obscurité, à l'oubli, une infinité de maîtres qui n'ont d'autre désir que de consacrer à la gloire de leur pa-

trie le talent qu'elle a leur fait si généreusement acquérir. — Voilà comment une prétendue protection accordée à nos théâtres lyriques a ruiné l'art musical en France. Voilà comment des manœuvres, autrefois criminelles, maintenant stupides, resserrent tellement les chances pour les musiciens que le plus grand nombre abandonne la partie, et que les plus heureux n'arrivent à la faveur d'un début que quand ils ont passé la quarantaine. La commission des auteurs dramatiques sollicite avec instance l'ouverture d'un troisième théâtre lyrique, et, depuis plusieurs années, cette demande est sans réponse satisfaisante.—J'ai parlé de la cause, voici maintenant les effets. Nos musiciens, ne pouvant produire leurs ouvrages, ou bien se retirant sans revanche après un premier essai malheureux, restent dans l'inaction, et sont pour la France comme s'ils n'existaient point. Les épreuves n'étant pas assez multipliées, les hommes de talent se montrent sur les rangs trop tard et à des époques trop éloignées. S'ils arrivent et sont assez heureux pour triompher, leur crédit les maintient au poste pendant trente ans, ils s'y cramponnent, et forcent directeurs et public à se contenter d'une infinité de compositions faibles ou pitoyables, que de bons ouvrages protègent par leur souvenir. D'autres, tels que Laborde, valet de chambre de Louis XVI, Kreutzer, chef d'orchestre de l'Opéra, se prévalant de leur position, ayant la haute main dans les affaires de ce théâtre, en ont largement profité pour verser dans son répertoire toutes les misères de leur portefeuille. Qu'en est-il résulté? Le public, désertant notre Académie-Royale de musique, où tant de sottises ont été chantées à diverses époques, les entrepreneurs se sont efforcés de l'y ramener, et n'ont pu y parvenir qu'en appelant les Allemands et les Italiens à leur secours. Ainsi, Gluck, Piccinni, Sacchini, Salieri, vinrent corriger le thème de tous nos faiseurs de galettes, et l'école française reçut ses premiers chefs-d'œuvre d'une main étrangère. Bach, Vogel, Zingarelli, Cherubini, Winter, Paisiello, furent moins heureux en nous offrant le tribut que notre impuissance leur avait demandé. Spontini, Rossini, Meyerbeer, viennent plus tard relever notre grand théâtre vingt fois abattu, ravagé par des priviléges destructeurs, repoussant tous les soldats français qui auraient voulu s'enrôler sous sa bannière, après s'être signalés sur d'autres théâtres. Mais, hélas, ces théâtres n'existaient pas. Je ne crains pas de mettre à nu la misère de l'école française, j'en ai fait connaître la cause. Le privilége l'a toujours opprimée, écrasée; elle s'est relevée glorieusement au moment où la liberté des théâtres fut proclamée; elle est retombée dans la misère et dans l'oubli quand le privilége est venu la courber de nouveau sous sa verge de fer. Cet aperçu rapide, mais exact, le démontre. Comptez les chefs-d'œuvre de notre Académie-Royale de musique : Gluck, Piccinni, Salieri, Sacchini, Spontini, Rossini, Mozart, Weber, Meyerbeer, sont prêts à les revendiquer. Deux ouvrages français seulement : *la Muette de Portici*, *la Juive*, brillent au milieu de cette précieuse collection étrangère. Il me semble voir *Zampa*, de Hérold, figurant sur le riche répertoire du théâtre *San-Carlo*. L'Italie ne compte qu'un opéra français parmi des milliers de productions du pays ; notre Académie de musique devrait être plus riche en chefs-d'œuvre nationaux.

Castil-Blaze.

§ X. — Histoire des francs.

Les victoires de Toulun-Khan, au fond de l'Asie, avaient imprimé du Levant au Couchant un mouvement d'oscillation aux peuples, que l'épouvante rejetait les uns sur les autres. Ces nations, à la fois expatriées et envahissantes, qui, au lieu d'employer leurs armes à la défense de leur territoire, les tournaient à la conquête du pays voisin, ces nations, arrivées aux bords du Rhin, n'y trouvent que les Francs établis sur la rive droite comme aux avant-postes des Romains : Stilichon en avait retiré les légions pour la défense de l'Italie. Deux combats sont li-

vrés : vaincues dans l'un, victorieuses dans l'autre, déjà ces peuplades ont franchi le fleuve (406), et, se débordant sur la rive droite, ont bientôt inondé toute la Gaule. Dès lors, on voit les Visigoths établis dans la Gaule narbonnaise; les Bourguignons, du lac de Genève au confluent du Rhin avec la Moselle; les Tayfales, à Poitiers; les Alains, partie à Valence, partie à Orléans; les Saxons, à Bayeux : et c'est du mélange de toutes ces diverses tribus avec la population gauloise, romaine et bretonne, que va se former un peuple nouveau, à qui la prédominance de la confédération franque doit prêter son nom. — Peut-être le premier roi de nos annales, Pharamond, est-il un personnage fabuleux : Grégoire de Tours n'en fait aucune mention. Une seule ligne dans la chronique de Prosper Tyro, mais qu'on peut supposer interpolée, relate l'époque de son avénement (420) : une autre, dans un ancien manuscrit de la loi salique, lui donne pour fils *Chlen* et *Chludion*. — Celui-ci avait succédé à son père (428), et dans une des continuelles incursions des Francs, il célébrait à *Helena* le mariage de sa sœur avec un de ses officiers, quand tout à coup la trompette des batailles se mêle aux chants de l'hyménée : c'est l'ennemi, c'est Aétius qui vient disperser les convives et interrompre la fête. L'épée remplace aussitôt la coupe du plaisir. Mais les Francs, à moitié vaincus par la surprise, sont taillés en pièces, et la nouvelle épouse tombe dans les mains du vainqueur.—Mérovée donne son nom à la première dynastie (448). Déjà les Francs pouvaient considérer la Gaule comme une propriété, qu'ils partageaient avec les Romains, les Visigoths et les Bourguignons. Aussi l'intérêt commun les réunit contre le farouche Attila, sous les drapeaux d'Aétius, dans les plaines catalauniques, où le courage de Mérovée ne fut pas inutile au succès de la mémorable journée de Châlons. — Après lui (458), Childéric expie dans l'exil les erreurs de sa jeunesse et les efface par des combats heureux. Orléans le voit victorieux des Hérules. Allié des Romains, il triomphe des Goths à Bourges; allié des Hérules, il bat les Romains près d'Angers, ou porte ses armes formidables chez les Allemands. — Clovis ou Clodovech lui succède (481). Il est inutile de répéter ici sa vie déjà tracée deux fois (*v.* Clovis et Francs). Favorisé par le Dieu de Clotilde, qu'il implore à Tolbiac (496), et chrétien à Reims par la victoire, il est, dit-on, le premier de nos rois qui ait orné son diadème d'une fleur de lys, symbole de la pureté que le nouveau converti avait recouvrée dans le baptême, symbole aussi de la Trinité, dogme que niaient les Ariens, et qu'il embrassait avec ardeur. — Il eut quatre fils; on fit quatre lots de ses états (511). Aucune loi politique ne réglait la succession à la couronne : le plus noble des biens était régi par la loi civile comme tous les autres. Théodoric obtint Metz et l'Austrasie, Clotaire Soissons, Childebert Paris, et Clodomir Orléans; une portion de l'Aquitaine fut également donnée à chacun d'eux. — Environ ce temps, trois frères, Bertaire, Hermanfrid et Badéric se partageaient la couronne de Thuringe. L'ambitieux Hermanfrid, excité par son épouse, poignarde Bertaire, et, pour accabler ensuite Badéric, il achette l'alliance de Théodoric par la promesse d'un tribut et d'une province. Son dessein consommé, il refuse l'exécution du traité. L'Austrasien remporte sur lui deux victoires, et désole la Saxe (528). Hermanfrid accepte une entrevue à Tolbiac, mais tandis qu'il admire la hauteur des remparts, un soldat aposté le pousse : une trahison a vengé les victimes de sa perfidie (530), et la Thuringe est soumise à la monarchie franque. — Que se passe-t-il en Neustrie? Les trois fils de Clotilde, enhardis par leur mère à punir sur le fils de Gondebaud le massacre de toute sa famille, entrent dans la Bourgogne; ils dispersent l'armée ennemie; le roi vaincu se cache sous le costume et le toit d'un hermite. Clodomir dévaste la Bourgogne; mais qu'on livre Sigismond, et le ravage cessera... Bientôt la province,

mal contenue, se soulève; avant de marcher pour étouffer la révolte, Clodomir arrache le Bourguignon de sa prison et le jette dans un puits avec sa femme et ses deux enfants. Encore une fois vainqueur des Bourguignons à Vésérouce (524), il périt victime de sa témérité à les poursuivre. On sait avec quelle atroce férocité ses frères égorgèrent ses fils et comment fut envahi son héritage. Était-ce avant ou après la réunion définitive de la Bourgogne à la monarchie franque (532-4)? La question a peu d'importance. — Leur jeune sœur avait épousé le roi des Visigoths. Amalaric était arien, Clotilde était catholique. Ce dissentiment religieux jette le trouble dans la vie conjugale. L'époux ose lever la main sur l'épouse, qui recueille son sang sur un voile, et l'envoie à Childebert. Bientôt les Visigoths éprouvent une défaite sous les murs de Narbonne. La ville est emportée; Amalaric tombe atteint par un soldat obscur (531).— Théodebert avait succédé à Théodoric; il passait pour le premier des capitaines francs : son alliance était recherchée à la fois par Bélisaire au nom de Justinien et par le roi des Ostrogoths, qui l'achetait au prix des états qu'il possédait en Provence. Théodebert passe les Alpes; il fond sur l'armée des Goths, qui pensent recevoir un ami. Leur défaite inspire une confiance égale aux Grecs, qui, vaincus avec la même facilité, laissent l'Austrasien en paisible possession de l'Italie septentrionale (530). Mais l'intempérance, qui succède à la disette dans ce pays ravagé, et les chaleurs du climat, ont bientôt vengé les Goths et les Grecs : Théodebert rentre dans ses états, emportant les dépouilles de l'Italie, à laquelle il laisse en échange le tiers de son armée détruite. Il méditait de conduire une expédition à Constantinople par la route du Danube, quand la mort le surprit au milieu de ses projets (547). — Son fils Théodebald languit six années sur le trône, et pendant son règne continuèrent les émigrations des aventuriers francs en Italie, dont les bandes, tantôt amies des Grecs, tantôt alliées des Goths, tantôt ennemies des uns et des autres, se fondent rapidement devant le fléau de la peste ou les bataillons de l'eunuque Narsès. — Clotaire épouse la veuve de Théodebald et se met en possession de l'Austrasie (553); mais la Saxe refuse l'obéissance; il la dévaste; elle sollicite la paix; il veut l'accorder, son armée l'oblige à combattre une nation dangereuse par son désespoir; il est vaincu (555). — Pendant ce temps, le jaloux Childebert avait saccagé la Champagne avec le fer et la flamme; il avait encouragé l'ambition de Chramne, qui, chargé d'occuper l'Auvergne, demandait cette province en toute souveraineté. — Childebert meurt (558). Chramne, abandonné, s'enfuit en Bretagne; bientôt le fils et le père sont en présence, chacun à la tête d'une armée : Clothaire invoque le dieu vengeur du parricide; sa prière est exaucée, Chramne est vaincu. On sait comment il périt, enfermé avec sa femme et ses filles dans une misérable chaumière dont le courroux de Clotaire fit un bûcher pour la malheureuse famille. Ce père sans pitié ne tarda pas à sentir les remords; pour apaiser les tourments de sa conscience, il dépose des offrandes sur le tombeau de saint Martin; il visite les plus saintes basiliques, mais son terme est arrivé : un an et un jour après le supplice de son fils Chramne, il expire en rendant ce témoignage à la grandeur divine : « Quel est donc ce Dieu du ciel qui frappe ainsi les rois de la terre (561)! » — Tandis que ses fils étaient occupés à lui rendre les honneurs funèbres, un d'eux, Chilpéric, s'empara de Braine, où était le trésor de son père. Il aspirait à posséder tout le royaume; mais, sans lui donner le temps de se fortifier dans Paris, ses frères le contraignirent à se contenter du lot que le sort lui adjugea. Ce fut le royaume de Soissons; Sigebert eut l'Austrasie; Gontran la Bourgogne, et Charibert le royaume de Paris. Ce prince, après un règne de six années (561-7), n'a laissé dans l'histoire que le souvenir de son incestueuse polygamie. Il est inutile de raconter ici la querelle de Sigebert et de

Chilpéric; elle a été tracée déjà (*v.* Brunehaut) et doit l'être encore à l'article Frédégonde : guerres sanglantes, causées autant par la jalousie des nations cis et trans-rhénanes que par l'antipathie des frères et la haine de leurs épouses. — La mort de Sigebert (575) et de Chilpéric (584) transmit leurs couronnes à deux enfants mineurs, Childebert et Clotaire, sous la protection de leur oncle Gontran. Mais autant Frédegonde inspirait d'aversion au Bourguignon, autant il sentait d'affection pour le fils de Brunichilde : privé d'enfants, il s'accoutume à voir en lui son successeur. Cependant, comme Gontran est l'ennemi prononcé de cette haute aristocratie terrienne, qu'il voyait déjà tendre à une entière indépendance, les barons d'Austrasie lui suscitent un rival : c'est Gondovald, fils naturel du vieux Clotaire. Débarqué de Constantinople à Marseille, caché d'abord dans Avignon, ensuite annoncé ouvertement, il s'avance dans le midi, recueillant de nombreuses adhésions, et monte à Brives-la-Gaillarde sur le pavois de ses guerriers. Gontran renouvelle son alliance avec Childebert II. L'oncle présente son neveu aux comices de Bourgogne; il met sa lance dans les mains du jeune prince et le proclame son successeur. Dès lors Gondovald voit son parti s'affaiblir; il se retire vers les Pyrénées, afin de s'appuyer sur l'Espagne; il se renferme dans Cominges; une trahison l'en arrache; tous les outrages sont épuisés sur son cadavre; la ville est incendiée, et le marteau renverse ce que la flamme a épargné (585). — Childebert croissait en âge, et ses hauts barons brûlaient de mettre à sa place un mandataire de l'aristocratie. L'Austrasien avait deux enfants, dant l'un était même au berceau. Voilà les rois que veut la noblesse : on partagera l'Austrasie en deux royaumes; chacun aura son roi mineur sous la tutèle d'un maire du palais. Mais Gontran évente ce dessein; il avertit Childebert, et les chefs du complot périssent. — Il n'en fut pas moins réalisé peu de temps après que Childebert eut recueilli la Bourgogne par la mort de Gontran (593). Childebert, empoisonné avec Faileuba, son épouse, laissa deux fils pour rois, Théodoric à la Bourgogne, et Theudebert à l'Austrasie (596). — Pour éloigner celui-ci du gouvernement, Brunichilde enivra sa jeunesse de voluptés précoces. Mais Bilichilde, qui, entrée comme maîtresse dans la couche du royal adolescent, avait eu l'adresse de s'élever au titre d'épouse, se détourna peu à peu de la reine mère et se laissa conduire vers ces grands, que Brunichilde combattait de tous ses efforts. Enlevée dans son palais, la veuve de Sigebert fut abandonnée sur la frontière d'Austrasie. — Accueillie en Bourgogne, sa politique est la même. Elle dérobe Théodoric aux affaires pour le livrer aux plaisirs. Elle médite de venger son expulsion d'Austrasie; mais elle veut commencer par isoler Theudebert; il faut donc accabler Clotaire II, qui pourrait lui prêter son appui. Elle réunit les deux frères contre le fils de Frédegonde, qui perd, avec une bataille à Dormeilles (600), toutes ses villes entre la Seine et la Loire, qui sont cédées au Bourguignon, comme tout le pays entre l'Oise et la Seine se voit abandonné à l'Austrasien. — La conquête, où Clotaire II a conservé des intelligences, ne tarde point à s'agiter. Le maire du palais de Bourgogne, Berthoalde, est envoyé pour calmer ces symptômes inquiétants; il se trouve au milieu d'un embrasement général; il s'enferme dans Orléans, où Landry vient l'assiéger. Théodoric le délivre et bat les Neustriens à Étampes (604). — Berthoalde était mort dans cette journée : Brunichilde donne la mairie du palais à Protadius, son favori. Dès ce moment, elle domine dans les conseils du roi, et bientôt elle fait déclarer la guerre à l'Austrasie. Quel en est le motif? La vengeance d'une femme : oui, disent les soldats, c'est pour l'assouvir que le sang du frère va couler par la main du frère. Le camp murmure : on court vers la tente du roi, où Protadius jouait tranquillement aux *tables* : Théodoric envoie Oncelino commander aux mutins de

s'éloigner en silence. Mais le traître a changé l'ordre : « Le roi, a-t-il dit, consent à la mort de Protadius. » Il parle encore, que déjà la foule s'est précipitée dans la tente royale; Protadius tombe aux pieds de son maître. — L'expédition d'Austrasie aura plus tard une nouvelle cause. Le testament de Childebert avait joint l'Alsace à la Bourgogne; mais la province demandait sa réunion à l'Austrasie, à qui naturellement l'associaient sa position géographique, son langage et ses mœurs. Les deux frères conviennent, pour décider cette question, d'une entrevue à Seltz (610), où chacun devait se rendre avec 10,000 hommes seulement; mais Theudebert y vint avec une armée nombreuse, et, maître de son frère, il obtint la cession de l'Alsace. Théodoric arme pour se venger : il gagne à Toul et à Tolbiac (612) les deux plus sanglantes batailles que les Francs eussent jamais livrées. Theudebert disparaît du monde, soit qu'il ait péri dans une abbaye par l'ordre de Brunichilde, soit que la ville de Cologne ait jeté sa tête au vainqueur pour éviter les horreurs d'une ville emportée d'assaut. — Déjà le victorieux se préparait à marcher contre Clotaire, qui s'était mis en possession du Dentelin, que Théodoric, pour le détacher de son frère, lui avait offert, non comme prix d'une timide neutralité, mais d'une active coopération. Au milieu d'un tel projet, Théodoric meurt, enlevé par une dysenterie, et laissant quatre fils naturels en bas âge, sans autre appui que la vieillesse de leur bisaïeule, au sein d'une population irritée par deux défaites et le ravage du pays. Brunichilde sentit qu'il serait imprudent de partager le royaume dans une conjoncture si critique : elle essaya de faire reconnaître l'aîné Sigebert. Mais déjà le maire du palais de Bourgogne, Warnachaire, négociait avec Clotaire; déjà les grands d'Austrasie, à la tête desquels on voit apparaître les chefs de la seconde dynastie, Arnoul et Pépin, avaient embrassé la cause du Neustrien. Un simulacre de combat est livré vers les rivages de l'Aisne; Brunichilde périt avec les enfants de Théodoric, et le fils de Frédégonde réunit sur sa tête les trois couronnes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne (613). — Clotaire distribue les récompenses aux artisans de sa fortune; il ajoute aux priviléges des grands et du clergé; il rend la mairie du palais viagère en faveur de Warnachaire; il investit Pépin de cette dignité en Austrasie. Plus tard, quand ce peuple demandera un roi, il lui enverra son fils Dagobert à Metz, et confiera son enfance à la sagesse de Pépin et d'Arnoul (622). — Après la mort de Warnachaire, Godinus, son propre fils, épouse sa veuve. Clotaire II ordonne qu'on lève une armée pour rompre ce mariage incestueux. Godinus s'enfuit, Dagobert intercède, et le roi consent à pardonner; mais il exige que le coupable aille offrir des expiations dans les principales basiliques de la Gaule. Godinus obéit; il est isolé des siens et poignardé au milieu de son pélerinage. Pourquoi ces timides précautions? Pourquoi cette armée? Est-ce une atteinte à la morale qu'on veut punir? ou plutôt ne serait-ce pas un attentat politique, un essai prématurément tenté par le fils d'un maire du palais, qui voulait étendre l'hérédité jusqu'à la dignité de son père (626)? — Le Saxon révolté avait insulté la frontière d'Austrasie. Dagobert l'arrête : son casque est brisé dans le combat, et la hache tranche une partie de sa chevelure avec un lambeau de sa chair. Le jeune prince commande à son écuyer de porter à son père cette marque sanglante de son courage et de ses dangers. Clotaire se hâte; il franchit le Weser, tue de sa main le duc des Saxons, et, pour confirmer leur soumission, il fait couper la tête à tous ceux dont la taille dépasse la hauteur de son épée (627). — Clotaire II avait épousé Sichilde en secondes noces; il en avait un fils nommé Charibert. Pour assurer à cet enfant un protecteur dans son frère, il donne à Dagobert la main de Gomatrude, sœur de Sichilde. Il s'est trompé; à peine mort (628), sa volonté est méconnue; son fils aîné prétend posséder tout l'héritage paternel. Charibert se

retire en Aquitaine et se prépare à la guerre : Dagobert lui cède la province avec le titre de roi. Le courage du jeune prince saura donner les Pyrénées pour limites à ce petit état; après une vie plus remplie de gloire que d'années, il mourut l'an 631, en laissant un fils orphelin. Cet enfant trouvera dans son oncle un bourreau, et sa dépouille sanglante sera de nouveau réunie à la monarchie. — Les premiers temps de Dagobert comblent ses peuples d'espérance : il visite son royaume ; il donne un tel soin à l'exercice de la justice qu'il se permet à peine de goûter les douceurs du sommeil ; mais bientôt l'amour du plaisir étouffe ce beau zèle : trois reines portent le titre de ses épouses, et il s'entoure d'un si grand nombre de concubines que son historien a craint la fatigue de transcrire leurs noms. Dagobert joint au goût des voluptés la dévotion qui les condamne : il renferme le corps de saint Denys dans un tombeau d'or; il couvre la chapelle d'un toit d'argent, et de riches domaines dans toutes les provinces sont accordés par sa munificence aux moines de l'abbaye. — Les Vénèdes avaient dépouillé des Francs qui faisaient le négoce dans leur pays : Dagobert fait déclarer la guerre à Samo, leur roi; il est vaincu après trois jours de combat (631), mais il est plus heureux ailleurs. Il aide Sisenand à monter sur le trône d'Espagne ; il force le duc des Gascons, Amand, et Judicael, roi de la Bretagne, à venir dans Paris lui présenter leur soumission ; mais il fait massacrer sans pitié et sans cause 9,000 Bulgares, qui, chassés de la Pannonie, avaient reçu de lui un asile et l'hospitalité en Bavière. — A sa mort, en 638, n'est-on pas étonné de trouver un si petit nombre de faits sous le règne d'un souverain qui eut un empire presque aussi vaste que celui de Charlemagne, qui, législateur comme lui, publia les anciennes lois des Saliens, des Bavarois, des Allemands, et dont les monuments religieux attestent un progrès incontestable dans les arts et l'opulence. — De ses deux fils, Sigebert eut l'Austrasie et Clovis la Neustrie. Le pieux et bon Sigebert est enlevé par une mort prématurée; il laisse un fils que déjà s'apprête à dépouiller le maire du palais, l'ambitieux Grimoald, fils de Pépin et gendre d'Arnoul. L'enfant roi est malade, commence-t-on à dire autour du palais... il est sans espérances... il n'est plus. Pendant ce temps, Didon, évêque de Poitiers et dévoué à Grimoald, dérobait le jeune prince à tous les yeux et le conduisait dans un couvent d'Écosse. Qui doit porter la couronne? Childebert, fils de Grimoald. Qui l'autorise? un acte surpris à Sigebert, un testament fait avant la naissance de son fils et annulé par elle. Mais Clovis II a des droits sur l'héritage de son neveu qu'il veut faire valoir : l'entreprise est prématurée; les rois sont encore puissants et les maires du palais sont encore faibles. Grimoald, abandonné des siens, tombe aux mains de Clovis; il est mis à mort, et son fils avec lui sans doute; l'Austrasie se trouve réunie à la France occidentale (656), et la maison de Pépin humiliée. Après la mort de Clovis II (656), sainte Bathilde, sa veuve, administra le royaume avec sagesse pendant la minorité de ses fils, Clotaire, Childéric et Thierry, jusqu'au moment où, forcée par les violences et les intrigues d'Ébroin, maire du palais, elle quitta le diadème et prit le voile à Chelles. Ébroin, qui disposait des rois à son gré, donna Clotaire III à la Neustrie, et Childéric II à l'Austrasie (660). Il paraît qu'il fut le défenseur des hommes libres, ou de la moyenne propriété contre la haute aristocratie territoriale, dont l'évêque d'Autun, saint Léger, semble avoir été l'un des chefs.—Clotaire meurt (670) : un nouvel avénement exigeait une nouvelle élection du maire, et, pour l'éviter, Ébroin mit de son autorité seule Thierry sur le trône, sans consulter les grands, sans demander même leur approbation. On murmure ; on traite avec l'Austrasien : il arrive; Ébroin et son roi, dépouillés de leur chevelure, sont enfermés dans un monastère, l'un à St-Denys, l'autre à Luxeuil. Mais Childéric II avait transporté ses vices et ses

débauches d'Austrasie dans les palais de la Neustrie. L'évêque saint Léger adresse des réprimandes avec l'autorité de son ministère ; sa voix devient désagréable aux oreilles du prince. La haine éclate aux fêtes de Pâques à Autun, où, dans la querelle d'Hector et de saint Prix, l'évêque et le roi soutiennent des intérêts opposés. St Léger est enlevé et jeté dans le monastère où l'ambition mondaine suit encore son rival aux pieds des autels. Ainsi, les passions de Childéric n'ont plus de frein ; il veut imposer un tribut sur les hommes libres. Bodilon porte les murmures du peuple jusqu'au trône ; on l'attache à un poteau, il est battu de verges comme un esclave ; chaque coup déchire le cœur de l'aristocratie, insultée dans un de ses membres. Le roi est surpris à la chasse par les conjurés, et un même tombeau le reçoit au même jour avec sa femme et l'un de ses fils (673).—Cette catastrophe rend Ébroin et saint Léger à la liberté, et Thierry au trône, mais sous l'influence de la haute aristocratie. Le maire veut s'emparer de l'évêque ; il échoue et se retire en Austrasie, où la chute de Grimoald avait mis au timon des affaires les hommes du système politique dont Ébroin est le symbole en Neustrie. Il obtient une armée ; il surprend les Neustriens à Pont-Saint-Maxence, tue Leudesius, nouveau maire du palais, dans une entrevue, poursuit Thierry à Baisieu, ensuite à Crécy, et se couvre enfin de son nom. Ayant ainsi reconquis l'autorité, il en use sans pitié contre ses ennemis. Bientôt le sang ruisselle sur les échafauds ; les routes se couvrent d'exilés. Il donne à ses partisans des monastères, dont la crainte a dispersé les habitants. Une révolution inverse avait donné le pouvoir en Austrasie aux mandataires de la haute aristocratie, Martin et Pépin, tous deux petits-fils d'Arnoul, et le dernier même issu du vieux Pépin. Ils se mettent en campagne pour relever leur principe abattu en Neustrie : Ébroin taille leur armée en pièces à *Locofao*, peut-être Loixi, au territoire de Laon (680). Une trahison le rend maître de Martin, qu'il immole au mépris de la foi jurée.—Son successeur Warato, trop faible pour soutenir le fardeau, achette la paix en sacrifiant les droits de la couronne ; il reconnaît dans un traité l'indépendance de l'Austrasie, et pose le premier degré du trône des Pépin. Après lui, vient son gendre Berthaire, mais, ne possédant aucun des avantages extérieurs qui attirent le respect à l'autorité, léger, vaniteux, et imprudent, il irrite les grands, il indispose le clergé en mettant la main et sur les domaines de l'église et sur les priviléges des barons ; il répond avec insolence à Pépin, qui demande le rappel des exilés et cherche un prétexte de guerre. Son armée est mise en déroute à Testry (687) ; il est immolé par les siens à la paix publique, et la Neustrie tombe sous la domination de l'Austrasie.—Pépin distribua aux grands qui avaient combattu à ses côtés des titres de ducs, de patrices, de comtes ; il rétablit les anciennes assemblées nationales, et donna aux évêques et abbés le droit d'y prendre place. Il retourne en Germanie, où l'appellent des victoires à remporter sur les Frisons, et laisse au roi Thierry son fils aîné Grimoald pour maire du palais.—Il eut la douleur de survivre à ses deux fils légitimes. Grimoald se rendait au château de Jopil sur la Meuse, où son père languissait, quand il fut tué au tombeau de saint Lambert. Périt-il victime de la concubine Alpaïde, à qui le saint martyr avait reproché d'usurper la couche de Plectrude, épouse de Pépin, ou victime des grands, qui, effrayés de l'extension que celui-ci avait donnée à la mairie, voulaient du moins en prévenir l'hérédité ? Crime inutile ! Grimoald avait laissé un fils naturel, Théodoald, que le testament de son aïeul institua pour successeur sous la tutèle de Plectrude. Mais la Neustrie, mécontente de n'être plus qu'une province annexée à l'Austrasie, refusa l'enfant-maire donné pour tuteur à l'enfant-roi Dagobert III, gagna sur lui une sanglante victoire dans la forêt de Cuise (715), et la mort, qui avait épargné Théodoald dans le combat, l'enleva quel-

ques jours après obscurément. — Raginfred, élu maire du palais, s'allie au duc des Frisons, Radbode, et l'Austrasie, envahie par les deux extrémités, voit bientôt le Frison et le Neustrien opérer leur jonction sous les murs de Cologne. Plectrude achette leur retraite par l'abandon de ses trésors. Le fils d'Alpaïde et de Pépin, Charles-Martel, échappé aux prisons de Plectrude, apparait comme un rayon de soleil au milieu de ces jours d'orage. Vaincu par les Frisons, seul échec qu'il doit subir dans son héroïque carrière, il est plus heureux contre l'armée neustrienne, qu'il surprend à Stavelo. Bientôt, il présente la bataille à Chilpéric II dans les plaines de Cambrai (717). L'Austrasien demande qu'on lui rende les droits qui ont appartenu à Pépin; le Neustrien veut qu'on restitue l'Austrasie à sa couronne. Le fer tranche la question. Chilpéric fuit en Aquitaine; l'Austrasien presse Raginfred dans la ville d'Angers et le force à la soumission; ses menaces intimident le duc Eudes, et Chilpéric avec ses trésors est remis aux mains du vainqueur.—Eudes avait conçu le projet d'appuyer son indépendance du roi sur l'alliance d'un émir qui aspirait lui-même à secouer sa dépendance du califat; mais sa base est renversée, la révolte du musulman son gendre étouffée, et sa fille envoyée dans le sérail du calife. Les Sarrasins, vainqueurs de Munusa, franchissent les Pyrénées, inondent l'Aquitaine, passent la Dordogne et massacrent l'armée chrétienne, retranchée sur le rivage. Eudes n'a plus d'espoir qu'en Charles-Martel. Bientôt ils se déploient en face de lui dans les plaines de Poitiers; sept jours entiers les ennemis s'observent et manœuvrent pour s'emparer d'une position avantageuse. Enfin la cavalerie arabe vient se briser contre l'infanterie franque, immobile comme un mur. Dieu a prononcé, on ne verra point le croissant flotter sur les tours de St-Hilaire et de St-Martin, ou la basilique de St-Denys transformée en mosquée (732). — Dans les années suivantes, le même bonheur accompagne les armes du héros, soit contre les Saxons, soit contre les Sarrasins; il assiège Narbonne; il détruit sur la Berre, entre Ville-Salsa et Sigean, une armée débarquée pour ravitailler la place (737); il incendie les arènes de Nîmes; il renverse Agde, Béziers, Maguelonne; il prend deux fois Avignon. Mais l'honneur d'exterminer les Sarrasins dans la Gaule narbonnaise est réservé à son fils, qui doit aussi continuer les premières relations des Francs avec Rome, dont le pape, menacé par l'ambition des Lombards, envoya deux ambassades proposer à Charles-Martel de renoncer à l'allégeance des empereurs, pour mettre ce duché sous la protection des Francs (741).—A peine est-il mort (*id*) que son plus jeune fils, Griffon, né d'une seconde femme, est dépouillé par les deux aînés et renfermé au monastère de Pruim. Plus tard, rendu à la liberté, il attirera l'un de ses frères à sa poursuite dans la Saxe et la Bavière, ou, chassé par le duc d'Aquitaine, dont il aura séduit l'épouse, il doit trouver la mort dans les Alpes, tandis qu'il ira solliciter l'alliance du roi lombard. — Ensuite Carloman et Pépin forcent l'Aquitain Hunold à la soumission. Au retour, ils se partagent le royaume: celui-ci prend la Neustrie, celui-là l'Austrasie. Le Saxon, l'Allemand et le Bavarois s'unissent contre les fils de Martel qui triomphent sur les bords du Lech (743); la Bavière subit 52 jours de ravage. Dans l'intervalle, Hunold a fait une tentative infructueuse de révolte; il s'empresse de la faire oublier par une prompte soumission. Son frère Hatton lui avait refusé son concours, il se venge et lui arrache les yeux. Mais cet acte de barbarie est suivi par les remords les plus cuisants: Hunold renonce au siècle et va chercher dans un monastère la paix qu'il ne peut trouver dans sa conscience. — Non loin de ce même temps, Carloman, au comble de la gloire et de la puissance, quittait le monde. Etait-ce par un dégoût personnel pour les grandeurs? Alors pourquoi n'a-t-il pas laissé la couronne à ses fils? Se faisait-il un scrupule de porter le sceptre qui appartenait au sang de Mérovée? Animé de ce senti-

ment, il eût rendu le trône au maître légitime. Son abdication ne serait-elle pas un sacrifice à la grandeur de sa maison? Tous les obstacles étaient aplanis, le trône attendait les Pépin; mais, pour assurer une dynastie nouvelle sur la ruine d'une dynastie déchue, il fallait que la force fût concentrée dans une seule main. Quoi qu'il en soit, le pape Zacharie a prononcé entre le roi par le nom et le roi par le fait. Pépin convoque les comices à Soissons : l'apôtre de la Germanie, saint Boniface, lui donne l'onction royale, et le stupide Childéric est relégué dans le monastère de Sithieu (752).—Ainsi finit le dernier de ces rois *fainéants*, enfermés comme des femmes dans leur château de Maumague, on promenés une fois l'année aux comices nationaux dans une molle basterne, et dont nous donnons ici les noms et l'avénement, comme les seuls souvenirs qu'on puisse conserver de leur vie et de leur règne :

Clotaire III, 656;
Thierry III, 670, rétabli en 673;
Childéric II, *id.*;
Clovis III, 691;
Childebert III, 695;
Dagobert III, 711;
Chilpéric II, 715;
Thierry IV, 720;
Childéric III, 742;

—Cependant le roi des Lombards, Astolphe, continuait d'envahir les terres de l'église; l'empereur, aux sollicitations du pape, négociait par des ambassadeurs une affaire qu'il eût fallu traiter avec l'épée. Le pape s'échappe de Rome et passe les Alpes; il vient avec son clergé en habit de deuil et la cendre sur le front se jeter aux genoux de Pépin, et s'il consent à se relever, ce n'est qu'après avoir obtenu du roi et de tous ses leudes la promesse de l'assistance qu'il implore. Il donne une seconde fois l'onction sacrée à Pépin, à son épouse et à ses deux fils (754); il défend au peuple de choisir des rois dans une autre famille; il confère à Pépin le titre de *protecteur* de l'église, et celui de *patrice* à ses fils, dignité que l'empereur avait seul le droit d'accorder, et qui d on nait même autorité sur les papes. — Dès que la saison des combats a reparu, Pépin force les *cluses* lombardes, assiège Astolphe dans Pavie et le force à capituler; mais, au lieu de rendre à l'empereur les clés des villes enlevées à l'empire, il les dépose sur le tombeau de saint Pierre, et fonde ainsi la puissance temporelle des papes (755). — Dans le même temps, la Septimanie mettait à profit l'anarchie qui régnait chez les Sarrasins d'Espagne et secouait le joug, aidée par les troupes de Pépin. Sept années entières, les Francs, unis aux chrétiens du pays, tinrent le siége devant Narbonne; enfin, la population chrétienne de la ville, plus nombreuse que la garnison musulmane, ayant obtenu du roi la confirmation de ses priviléges, ouvrit ses portes; toutes les cités imitèrent à l'envi cet exemple, et pour la première fois la Septimanie fut unie à la couronne (759). Bientôt ce fut le tour de l'Aquitaine (768). Waifer ou Guaifer refusait de reconnaître Pépin; et pendant l'espace de 8 ans, son duché fut en proie à tous les fléaux de la guerre. Guaifer perdit enfin la vie dans une embuscade dressée, soit par les soldats francs, soit par les siens, qui voyaient dans sa ruine l'unique salut de leur patrie. Cent jours après, la mort confondait le vainqueur avec le vaincu, et Pépin était inhumé dans la basilique de St-Denys, sur le seuil, et le front contre terre, par humilité. Plus tard, quand la gloire eut consacré son fils, on écrivit sur sa tombe : *Ci-gît Pépin, qui fut père de Charlemagne.* — Une rivalité funeste commence avec le règne de ses fils : Hunold, sorti du monastère, soulève les Aquitains pour venger la mort de Waifer; les deux rois assemblent leurs armées; ils s'en disputent le commandement suprême; Carloman se retire; Charles soumet seul la province; il en chasse Hunold et force le duc des Gascons à livrer le fugitif. — Carloman meurt en l'année 771. Son frère séduit les leudes d'Austrasie; la couronne lui est déférée; la veuve et les orphelins qu'il dépouille vont demander

un asile à la cour de Didier. C'était le point de réunion de tous les mécontents, depuis que Charles avait répudié honteusement la fille du roi lombard. Celui-ci envahit les terres de l'église et somme le pape de donner l'onction royale aux neveux du prince usurpateur. Charles franchit les Alpes, car la cause du pape est devenue la sienne ; il assiège Didier dans Pavie et son fils Adelgise dans Véronne. Usant des loisirs que lui donne le blocus, il vient solenniser la pâque à Rome, où il est accueilli comme l'envoyé du seigneur. Il renouvelle la donation de Pépin, y ajoute de nouveaux présents, et revient dans son camp recevoir les clés de Pavie, où règnent la famine, les maladies et la mutinerie, inséparables d'une souffrance vive et prolongée. Didier est relégué dans un cloître; Adelgise se réfugie à Constantinople, où il sera nommé patrice et gouverneur de Sicile, sans réussir à relever ce trône des Lombards, dont l'archevêque de Milan dépose la couronne sur le front du victorieux (774).—Avant ce même temps, les Saxons révoltés avaient envahi nos frontières. Charles avait rasé le temple d'Ermensul à Ehresburg, et commencé cette guerre sanglante (772) qui devait durer trente-trois ans. C'est en vain qu'il tient les comices nationaux, soit à Paderborn, soit à Lippeheim pour intimider les esprits par le spectacle de sa puissance et soumettre les cœurs à la religion par la pompe de ses cérémonies ; c'est en vain qu'à Verden, sur le fleuve Aller, il fait tomber quatre mille cinq cents têtes ; en vain qu'il se réserve les successions collatérales et le droit d'en disposer à son gré, afin d'exciter par cet appât les Saxons à cultiver ses bonnes grâces; ils n'en sont pas moins prompts à la révolte, dès que Witikind reparait au milieu d'eux, en s'écriant : « On vous traite comme le coursier à qui l'on fait une bride avec son crin». Enfin la religion dompta Witikind, et la Saxe parut elle-même domptée pendant huit ans. Elle avait été saccagée, incendiée, inondée de sang, et cependant Charles ne triompha du sol qu'en arrachant la population pour la disséminer dans la Gaule, l'Italie et la Belgique (804). Dans un des comices tenus à Paderborn, Ibn-Al-Arabi, gouverneur de Saragosse, vint solliciter Charles d'entrer en Catalogne, où il lui promettait la prompte soumission des émirs, impatients d'assurer leur indépendance à la faveur du schisme qui divisait Bagdad et Cordoue. Deux armées passent les Pyrénées et se réunissent sous les murs de Pampelune ; Saragosse assiégée ouvre ses portes ; Charles étend sa domination jusqu'à l'Èbre, et place des comtes francs dans toutes les villes de la marche espagnole. Il retournait dans l'Aquitaine par l'étroite et tortueuse vallée de Roncevaux, quand une poignée de Sarrasins, mêlés à des Navarrois, favorisés par l'escarpement, la connaissance des lieux et l'habitude de courir dans ces montagnes, fond sur l'arrière-garde et pille les bagages ; échec obscur, si le paladin Roland ne fût tombé parmi les morts (778).—Léon III portait la tiare. Le neveu et le confident du pape Adrien Ier, que Charles avait aimé comme un frère, et dont il avait même composé l'épitaphe, déversent la calomnie sur le nouveau pontife, et dans une procession osent porter sur lui des mains violentes. Echappé de sa prison, le pape vient à Paderborn demander vengeance à Charles et montrer à l'Allemagne, sortie à peine de l'idolâtrie, ce qu'elle n'avait pas encore vu, le représentant du Christ sur la terre. L'année suivante, Léon, en présence du roi, dans la basilique de Saint-Pierre, se justifiait par le serment sur les Évangiles ; et, le jour de Noël, à l'instant où Charles fléchissait les genoux devant l'autel, le pape, qui avait conçu son dessein à l'insu du monarque franc, lui mettait sur la tête une couronne d'or, aux acclamations du peuple et du clergé : *Vie et victoire à l'auguste Charles, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains !* Ainsi, 324 ans après la déposition d'Augustule, fut renouvelé l'empire d'Occident, pour un prince capable d'en ressusciter lui-même la majesté (800).—Tout venait se placer de soi-même

sous sa domination ou rechercher son amitié ; le dernier des Agilolfinges avait été déposé en Bavière; les Avares étaient détruits, les frontières reculées jusqu'à l'Oder, le duc de Bénévent soumis, deux fils de Charlemagne, Pépin et Louis, donnés pour rois, celui-ci à l'Aquitaine, l'autre à l'Italie.—Cependant, on pouvait observer des symptômes de faiblesse dans cette puissance colossale : au nord, l'empereur se tenait sur la défensive contre les Danois, au midi, la flotte de Pépin éprouvait un échec dans l'Adriatique dans une bataille contre l'amiral des Grecs; les Sarrasins saccageaient Populonia, emmenaient pour l'esclavage toute une ville de Corse, insultaient la frontière d'Aquitaine, assiégeaient Narbonne et battaient au passage de l'Orbien Guillaume *au court nez* ; les pirates normands infestaient les côtes de l'océan, et à la vue de leurs barques Charles versait des pleurs prophétiques sur l'avenir. Des chagrins domestiques vinrent attrister sa vieillesse. Pépin-le-Bossu, un de ses fils naturels, conjura contre sa vie ; la mort lui enleva deux fils légitimes, Pépin, roi d'Italie, Charles, qu'il destinait à l'empire ; l'inconduite de ses filles couvrit de confusion sa tendresse paternelle. Arrivé au bout de sa carrière, il associa son fils Louis d'Aquitaine à l'empire, et, pour mieux imprimer dans son esprit l'idée de son indépendance, il voulut qu'il prît la couronne sur l'autel et se la mît lui même sur la tête. Vaine précaution ! deux années s'étaient à peine écoulées que déjà Louis soumettait son diadème à la tiare. —Le nouvel empereur, à son avénement (814), était dans la force de l'âge. Pieux et chaste, il avait réformé les mœurs et la discipline de son clergé ; il avait combattu avec succès les Sarrasins, amélioré ses finances et diminué les charges publiques. Mais un ordre cruel avait précédé son arrivée à Aix-la-Chapelle : il condamnait à mort les nombreux amants de ses sœurs. Bientôt on vit percer une secrète jalousie dans ses rigueurs contre les ministres de son père : Adélard est banni à Noirmoutiers, Bernard exilé à Lérins, Vala contraint à la vie monastique, et leur sœur éloignée de la cour. — Cependant, le sceptre de Charlemagne était tombé dans une main trop faible ; il consent à partager l'empire : il donne la Bavière à Lothaire et l'Aquitaine à Pépin. Tout à l'intérieur était calme ; le roi d'Italie agissait comme son lieutenant ; les tributaires demeuraient dans l'obéissance, ou ses généraux soumettaient les rebelles. Une disposition nouvelle interrompt cet ordre : il reprend la Bavière ; Louis, son plus jeune fils, en est investi, et Lothaire associé à l'empire. Ce partage, et tous ceux qui vont suivre, est garanti par les serments les plus solennels du monarque, de ses fils et du peuple. Mais son neveu, le roi d'Italie, se trouve lésé dans ses droits ; il n'a juré qu'une obéissance viagère à l'empereur : que Louis meure, il revendique l'empire, ou comme aîné de ses cousins, ou comme fils d'un frère aîné du Débonnaire. Le respect environnait encore le diadème de Louis, et néanmoins ce n'était déjà plus celui de Charlemagne, à qui la tiare des papes était soumise. Déjà Etienne IV, Pascal I^er^, Eugène II, s'étaient succédé dans la chaire apostolique, sans attendre même l'agrément du monarque. Le premier était venu s'excuser, mais l'empereur avait rendu au pape l'honneur que le pape devait à l'empereur; le second de ces pontifes s'était contenté d'écrire pour justifier sa conduite, et le troisième avait imité cet exemple. Bernard, à moitié vaincu par les hésitations de son parti, à moitié séduit par l'offre d'un pardon, dont Ermengarde sut le flatter, se livre sans défense aux mains de son oncle : il est accusé devant le *mallum*..... et sa dépouille sanglante est livrée à Lothaire (818).—Quatre ans s'étaient à peine écoulés que les remords consumaient le cœur de Louis ; et, dans les comices d'Attigny (822), les yeux baignés de larmes, il demandait à ses peuples indulgence et pardon du scandale qu'avait dû causer le spectacle d'un oncle faisant arracher les yeux à son neveu. Mais si le *repentir est la vertu des mortels*, il ne doit

jamais porter atteinte à la dignité, qui est dans les devoirs d'un roi. — Pendant ce règne, on convoque deux ou trois fois par an les comices; ils ont perdu le caractère militaire qu'ils avaient sous Charlemagne. L'usage du latin, qui est la langue de l'église, comme le tudesque est celle de l'armée, les longs discours et les questions de discipline ecclésiastique, y donnent la prééminence aux évêques. — Ermengarde n'était plus, et, libre de former un nouveau lien, Louis eut la pensée d'enchaîner sa vie sous la règle monastique, mais ce désir expira dans son cœur devant l'esprit et les grâces de Judith. — L'éducation du jeune Charles, funeste fruit de ce mariage, est confiée au comte de Barcelone, Bernard, duc de Septimanie et chambellan de l'impératrice. Les entrées que ses fonctions lui donnent au palais, la légèreté de la reine, la galanterie de l'autre, la beauté de tous les deux, la faiblesse du Débonnaire, tout semble autoriser les soupçons d'un commerce adultère; mais Louis, qui ne voit que par les yeux et n'entend que par les oreilles de Judith, semble vouloir accumuler autant de grâces sur le favori que celui-ci répand de ridicule sur son maître. — Aux comices de Nimègue, Aizon, gentilhomme de la Marche espagnole, et d'une famille en rivalité déclarée avec la maison de Barcelone, crut voir la haine que Bernard lui portait se réfléchir dans le cœur du monarque. Inquiet sur sa sûreté, il quitte brusquement la cour, s'enfuit dans sa province, la soulève, introduit les Sarrasins dans ses fiefs et passe les Pyrénées à leur tête. Une armée va marcher contre lui sous les ordres de Pépin, dont la jeunesse est confiée à l'expérience des comtes Hugues et Matfrid. Mais, jaloux du favori, ceux-ci, ralentissant les préparatifs, donnent le temps aux Sarrasins de ravager la Septimanie et de sauver leur butin (827). Une clameur universelle les accuse devant le *mallum :* Louis adoucit la sentence qui les condamne à mort. Pépin est en dehors de l'arrêt; et néanmoins, comme il partage la solidarité attachée à la honte d'une telle condamnation, il menace l'indigne favori, qui, non content de souiller la couche impériale, jette encore ce nouvel opprobre aux fils de son maître. Ainsi, partout la tempête gronde. La fortune de Bernard allume l'envie des grands. Le clergé frémit des réformes que l'austérité du monarque introduit dans la discipline; l'ambition de Judith alarme les fils aînés du Débonnaire, et le peuple, vexé de tous les côtés, accuse la faiblesse du souverain. — Pépin se met en campagne et passe la Loire : il va, s'écrie-t-il, chasser les adultères. Il s'avance jusqu'à Verberie. Louis, abandonné des siens, est forcé de se livrer à la volonté de ses fils, et Judith de prendre le voile à Sainte-Radegonde de Poitiers (830). Quelques mois s'écoulent; un comice, grâce à l'habileté du moine Gombaut, est convoqué à Nimègue, où les souvenirs de Charlemagne intéressent davantage aux infortunes de son fils. Ici la scène change. Lothaire, qui n'a point rougi de s'établir en geolier de son père, est effrayé par les dispositions de la Germanie; il sacrifie ses complices; il obtient son pardon. Judith se justifie par le serment à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, et reprend tous ses droits auprès de son époux. — La faiblesse de Louis pour Judith menace encore ses fils d'un nouveau partage, car il faut une couronne au jeune Charles. Les fils d'Ermengarde se réunissent à Rothfeld, c.-à-d. au *Champ-Rouge*, non loin de Colmar; mais une défection perfide va changer le nom du lieu, qui sera dit *Lugenfeld* ou le *champ du mensonge*. Le pape même a passé les monts avec les bataillons de Lothaire : les troupes du père campent déjà vis-à-vis l'armée des fils. Grégoire porte des deux côtés les paroles de la paix; mais tous les jour les Débonnaire voit diminuer le nombre de ses fidèles, et bientôt, à défaut d'énergie, il ne lui reste plus d'autre parti que celui de se résigner à rentrer sous la surveillance de Lothaire (833). — Ce n'est point assez pour ce fils ingrat : il faut qu'une cérémonie dégradante rende à jamais son père indigne de porter le

diadème. — L'église de Saint-Médard à Soissons se remplit d'une nombreuse assemblée, arimans et vassaux, barons et prélats. On y remarque Lothaire au milieu des leudes, et l'archevêque de Reims, Ebbon, environné des pontifes séditieux. Il oublie qu'il a été élevé d'une condition obscure aux honneurs de la mitre par la faveur du maître qu'il vient dépouiller de ses dignités héréditaires. Le *Débonnaire* est amené. Les discours des prélats ont troublé son esprit. Sa conscience est alarmée : il demande pardon à *Dieu* et aux hommes de ses péchés. Ebbon lui présente une liste où ses fautes sont détaillées en huit articles. Quels étaient les griefs? Il a fait marcher des armées ou convoqué des assemblées dans le carême. A la vérité, c'était un crime que d'avoir puni avec cruauté la rébellion de son neveu, mais n'avait-il pas expié ce crime aux comices d'Attigny? En revenant sur les partages confirmés par des serments, il a exposé son peuple au parjure, le pays aux ravages et les églises aux profanations, cortége accoutumé des guerres civiles. Mais sa faute la plus grande, et celle néanmoins dont les évêques n'avaient pas songé à l'accuser, était sans doute de laisser ainsi flétrir une noble nation dans son représentant naturel. Le *Débonnaire* prend la liste accusatrice, qu'il lit d'une voix gémissante, à genoux sur un cilice; ensuite il détache son ceinturon militaire, en signe de sa dégradation; il revêt un habit de suppliant; enfin la porte d'une cellule se ferme sur lui. — L'injure retombe douloureusement sur le cœur de Pépin; il sent que la honte du père rejaillit au front des fils, et somme Lothaire de rendre au *Débonnaire* ses honneurs et sa liberté. Effrayé de sa marche, incertain du peuple, qui oublie les fautes du vieil empereur, et ne voit plus que ses infortunes, Lothaire abandonne sa proie et se réfugie dans la Bourgogne, où il compte sur des esprits plus dévoués. Mais le *Débonnaire*, sorti de sa prison, n'ose pas toucher au sceptre avant que les cérémonies de l'église l'aient affranchi de la pénitence et calmé sa conscience timorée. Une assemblée d'évêques à Saint-Denys condamne les actes de Soissons et suspend les prélats coupables : Ebbon se soumet à la censure et dépose la mitre. Déjà Lothaire avait deux fois vaincu par ses lieutenants; mais les rivaux n'avaient pas encore paru à la tête de leurs armées, quand la campagne de Blois les vit en deux camps opposés. Qui va décider entre le père et le fils? qui va donner la victoire à l'un, et forcer l'autre à la soumission? Est-ce l'épée? est-ce encore l'opinion? Lothaire, abandonné des siens, se rend à la tente de Louis, et sollicite à ses pieds un pardon que la faiblesse de son père ne sait pas refuser (834). — L'expérience l'aurait-elle instruit? Non : toujours aveuglé de sa prédilection pour l'enfant de sa vieillesse, toujours sans fermeté contre les obsessions de Judith, il reprend aux Bavarois l'Alsace, la Saxe, la Thuringe, l'Austrasie, l'Allemagne, et, joignant ces provinces à la Neustrie, il en dépose la couronne sur la tête de son enfant le plus cher. — Bientôt la résistance de Louis et la mort de Pépin inspirent à Judith l'idée d'une nouvelle combinaison. Que Lothaire fasse deux portions égales de tout l'empire, la seule Bavière exceptée, une pour lui et l'autre pour l'enfant préféré. Après de vains efforts, Lothaire abandonne ce soin à son père, et celui-ci trace du nord au midi sur l'empire une ligne qui descend sur la Saône, suit le Rhône jusqu'à son embouchure, et coupe ces deux fleuves à leur source, en traversant le Jura. De ces deux parts, que l'ignorance de la géographie supposait d'une égalité parfaite, Lothaire choisit la droite et cède l'occident au fils de Judith.—Mais, pour donner de la réalité au partage, il faut contraindre Louis à déposer les armes, il faut dépouiller Pépin II, que les Aquitains viennent d'élever sur le trône du feu roi. Le Débonnaire passe la Loire et ravage cette contrée; mais une épidémie venge la province en décimant l'armée. De là il franchit le Rhin, portant déjà dans son sein le principe de sa mort : il marchait abattu par la maladie,

le cœur consumé de chagrins, et la pensée occupée de pressentiments sinistres, que l'apparition d'une comète avait jetés dans son esprit. Enfin, l'épuisement le força de s'arrêter à Ingelheim, pour y rendre son dernier soupir (840). Exemple frappant que les vertus d'un moine ne sont pas celles d'un souverain, et qu'un roi bon, mais faible, n'est pas moins pernicieux qu'un mauvais roi. Il avait dissipé le prestige qui doit toujours environner la couronne, enseigné aux peuples à regarder les serments et les rois avec une égale indifférence, et mis dans les mains de ses fils les armes d'une guerre civile. —A peine le Débonnaire eut-il fermé les yeux que son fils aîné revendique les droits attachés à la dignité impériale : il prétend convoquer ses frères au champ-de-mai, les présider, régler lui-même les opérations militaires; en un mot, ils seront ses lieutenants avec le titre de rois. Comme il trouva Louis sur ses gardes, il signa une armistice avec l'un; il consentit à un accord provisoire avec l'autre; mais, au mépris de sa parole, il fit rompre les ponts, inquiéta les troupes de Charles, qui revenait d'une expédition en Bretagne, et réussit à séduire la plupart de ses leudes. — La prudence défendait au Germanique de laisser affaiblir son jeune frère : il s'unit à Charles : Lothaire s'allie à Pépin, et se met en marche pour opérer sa jonction avec les troupes d'Aquitaine. Ses deux frères l'atteignent près d'Auxerre, lui offrent le combat à Fontenai (841), ou, comme dit l'historien, le *jugement de Dieu*, et taillent son armée en pièces : 40,000 cadavres jonchent les plaines de la Puysaie. Epuisée de sang militaire en cette journée, la France se vit abandonnée sans défense aux incursions des Normands. Ce ne fut pas la seule conséquence de cette bataille : elle fit encore prédominer la langue romane, qui se formait obscurément, et servit à la transmutation de la nation franque en peuple français.—Un an après, les vainqueurs renouvellent leur alliance dans une entrevue à Strasbourg, et prennent à témoins leurs armées, en prononçant des serments que l'histoire a conservés, et qui sont des monuments curieux des langues romane et tudesque à cette époque. Cependant les souffrances et les plaintes des peuples obtinrent enfin le retour de la paix : un traité de partage est signé à Verdun (843). La France occidentale jusqu'à la Meuse, la Saône et le Rhône, fut assignée à Charles; la Germanie jusqu'au Rhin à Louis; l'Italie avec la Provence à Lothaire, qui s'étendit jusqu'aux bouches de l'Escaut et du Rhin, à travers cette langue qui, séparant Louis et Charles, fut appelée *Lotharingia*, c.-à-d. la part de Lothaire, et plus tard, quand le nom se fut altéré, la *Lorraine*. — Tranquille de ce côté, Charles emploie tous ses efforts à la soumission de Pépin, et donne un de ses fils pour roi à l'Aquitaine, tandis que la couronne en est offerte à l'un des fils du Germanique par des barons aquitains; et, comme si c'était peu de trois rois pour se diputer les lambeaux de cette province, Pépin s'allie aux Sarrasins, et les introduit dans la France, trahison qu'il expiera dans une prison perpétuelle. Vers le même temps, Marseille était pillée par une poignée de pirates grecs. Les Normands remontaient toutes les embouchures de nos fleuves, d'où les guerres civiles avaient retiré les postes établis par Charlemagne : ils prennent, saccagent, incendient Bordeaux, Nantes, Tours, Amiens, Rouen, des villes même plus intérieures, Limoges, Clermont, Bourges. Ils trouvent Paris vide de ses habitants, et leurs barques suffisent à peine au butin qu'ils chargent paisiblement. Séparé d'eux par deux lieues seulement, le petit-fils de Charlemagne croyait satisfaire à tous ses devoirs en gardant la basilique de Saint-Denys. Les pirates vinrent planter dans une île de la Seine cent onze solives des bâtiments abattus dans Paris, et y pendirent cent onze de ses sujets à la face de leur roi. Épée de Charlemagne, qu'étais-tu devenue? Qu'étaient devenues ses invincibles phalanges? Les hommes libres avaient seuls le droit de porter les armes; mais la population libre diminuait tous les jours. A la faveur

de l'anarchie, le fort réduisait le faible en servitude, et la grande propriété absorbait la petite. Dans son embarras, Charles le-Chauve ne sait qu'opposer l'ennemi à l'ennemi, soudoyer le Normand de la Somme contre le Normand de la Seine, et ne réussit qu'à exciter davantage la cupidité des Barbares.—Un comte cependant, qui dut à son courage un surnom mérité, livrait aux pirates des combats journaliers : c'était Robert-le-Fort, le premier des ancêtres connus de la troisième dynastie, car avant lui ce n'est qu'obscurité. Les prélats et les barons, indignés, offrent la couronne au Germanique. Les armées des deux frères se rencontrent à Brienne : trois jours sont employés à négocier. Charles, abandonné des siens, se réfugie en Bourgogne (858). Louis distribue les fiefs, les abbayes, toutes les faveurs aux grands qui l'ont appelé, et la France ne tarde pas à reconnaître qu'elle a changé de maître sans améliorer sa condition. L'exilé reparaît avec une armée : l'usurpateur se retire et cède la couronne sans combat, comme il l'avait acquise. L'archevêque de Sens, Wenilon, avait adhéré au parti du Germanique, et cependant il devait au roi des Français l'honneur de la mitre. Charles demanda vengeance au concile de Savonnières : sa déposition, disait-il, n'avait pas été légale, car elle avait été prononcée sans le jugement des évêques : ils sont les trônes de Dieu, et nous avons toujours fait gloire de leur être soumis. Voilà pourtant ce qu'était devenue la couronne de Charlemagne entre des mains incapables de la défendre. — A mesure que diminuait sa puissance, on voyait par un singulier contraste ses états grandir en étendue. — Lothaire avait quitté la condition royale pour la vie monastique, et partagé son trône en trois pour autant de fils. Louis obtint l'Italie et le titre d'empereur, Lothaire jeune le royaume de Lorraine, la Provence fut le partage du troisième. Ce dernier n'eut qu'une existence fort courte, et son héritage échut aux deux aînés. Peu d'années après mourut le roi de Lorraine, frappé, ont dit les uns, par le jugement de Dieu, empoisonné dans l'Eucharistie, suivant une opinion plus hardie. Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique se partagèrent sa dépouille : l'empereur Louis II, trop occupé de ses guerres contre les Sarrasins d'Italie, ne put mettre obstacle à cette violence, et d'ailleurs il suivit bientôt dans la tombe ses deux frères. Le pape Jean VIII, dont Charles avait su capter l'affection, s'empressa de lui donner la couronne impériale : « C'est ainsi, dit M. de Sismondi, qu'il se substituait à toute cette *nation décorée de la toge*, dont il se disait le représentant, et au nom de laquelle il invoquait les anciennes coutumes pour donner un nouveau maître à la terre. » Sans doute, Charles n'en fût pas resté maître paisible, si le Germanique eût vécu plus longtemps. — Son ambition n'est pas encore satisfaite, il aspire à posséder tout le royaume de Charlemagne. Des trois fils que le Germanique avait laissés, Louis était le plus voisin : il campait à Audernach, d'où il avait envoyé 30 chevaliers à son oncle pour lui prouver ses droits : comment! dix par l'eau froide, autant par l'eau bouillante, les dix autres par le fer incandescent. Charles espère tromper son neveu par une marche secrète et forcée. Il est surpris lui-même de trouver en face de la sienne une armée avertie et rangée en bataille. Épuisés par la route dans une nuit obscure, enfonçant à chaque pas dans la boue, assaillis par la pluie, ses bataillons sont rompus au premier choc; et ses chars embourbés, arrêtant les fuyards, livrent cette multitude en désordre au fer du soldat ennemi et aux mains des paysans (876).—L'année suivante, Charles étalait son luxe impérial aux yeux des barons d'Italie, quand tout à coup, frappé de la nouvelle que le roi de Bavière, entré en Lombardie, s'avance à la tête d'une armée, il fuit, abandonné des Italiens. Mais la fièvre le contraint de s'arrêter à Brios, dans les montagnes de Savoie, où il meurt (877) empoisonné, sans qu'on sache le motif de ce crime, par son médecin, le juif Sédécias.—Le nouveau roi, Louis II, prodigue à son avénement les fiefs et les

abbayes pour se concilier des amis; mais il recueille encore plus d'inimitiés. Il a violé l'édit de Kiersy, qui consacre l'hérédité des bénéfices : tous ceux qui ont des fiefs à recueillir, et ceux qui en ont à transmettre, et ceux qu'il dépouille, prennent les armes d'un commun accord. L'archevêque de Reims, Hincmar, s'interpose entre les mécontents et le roi. Ils consentent à remettre l'épée dans le fourreau, et Louis à inscrire ces mots dans ses formules: *Roi, par la grâce de Dieu et l'élection du peuple.* — Le pape Jean VIII, fuyant les troubles de l'Italie et la captivité dans Rome, accorde à Louis, surnommé le *Bègue*, l'onction royale, et réunit un concile à Troyes (878). Bernard, duc de Gothie, n'a pas daigné y paraître. Cependant Louis et Jean l'ont également convoqué, celui-ci même par deux fois : mais l'autorité du pape et du roi est foulée aux pieds avec le même dédain par d'orgueilleux feudataires, aujourd'hui plus puissants qu'un roi sans armée et qu'un pape fugitif. L'excommunication est fulminée, les états de Bernard donnés au premier occupant, et le comte d'Auvergne chargé d'exécuter la sentence. Le roi se rendait à cette guerre, mais il trouva en chemin une maladie qui le ramena à Compiègne, où il mourut (879). — A qui donnera-t-on la couronne? aux fils d'Ansgarde ou à l'enfant d'Adélaïde? Le premier mariage du feu roi, lié sans le consentement de son père, avait été délié sans l'observation des formalités canoniques, et Charles, aux yeux du clergé, juge souverain dans cette question, n'était pas né légitime. Le droit des fils d'Ansgarde, Louis et Carloman, n'est pas même incontestable, car Louis II a reconnu dans son titre que la couronne est élective. Deux assemblées se réunissent, l'une à Creil-sur-Oise, l'autre à Meaux. Celle-là, repoussant tous les fils du Bègue, défère la couronne à Louis de Saxe, qui s'avance, ravageant comme une conquête le pays qu'on lui donne. Mais des intérêts plus grands l'appellent dans l'Italie : l'assemblée de Meaux achette son désistement et s'empresse de couronner Louis et Carloman : celui-ci aura l'Aquitaine et l'autre la Neustrie. — Tandis que Sanche-Mitarra gouverne avec une entière indépendance le duché de Gascogne, et qu'Alain s'intitule roi de la Bretagne, un nouveau monarque s'élève dans les provinces méridionales (879). Le duc de Provence, Boson, réunit à Mantaille 23 archevêques ou évêques, et accepte d'eux, car *il faut obéir aux prêtres inspirés par la Divinité*, le titre de roi d'un état qui n'a point de nom ni de limites dans les arrêtés de cette diète, mais qui fut le royaume d'Arles, et devint plus tard un annexe de l'empire. Bientôt les jeunes rois sont en marche pour abattre le nouveau trône : Boson se retire dans les montagnes; mais Vienne est défendue par Hermengarde, son épouse, avec le courage d'une héroïne. Louis, que les ravages des Normands rappellent en Neustrie, les taille en pièces à Saulcourt en Vimeu (881) : une chanson tudesque conserve le souvenir de cette action. Louis se porte en Aquitaine, et force le pirate Hasting à signer un traité, où il s'engage à quitter cette province. Germond avait une fille d'une remarquable beauté : le jeune roi la voit; il lui adresse des mots qui effarouchent sa timidité; elle fuit; il pique, pour la poursuivre, les flancs de son cheval, et se brise la tête au linteau d'une porte (882). — Deux ans après, Carloman, victorieux comme lui des Normands, au lieu nommé Avaux (882), subissait cette fatalité qui semble attachée à la race de Charlemagne, et mourait d'une blessure profonde, ouverte dans sa cuisse par la défense d'un sanglier (884). D'autres ont dit qu'il couvrit ainsi la faute involontaire d'un garde-chasse qui l'avait frappé d'un javelot destiné à l'animal. Ce trait suffit à son éloge. — La légitimité de Charles-le-Simple étant contestée, la couronne est déférée à Charles-le-Chauve, mais elle ne put cacher une tache qu'il venait d'imprimer à son front. Sa faiblesse avait accordé à Godfrid, chef de pirates normands, un territoire dans la Frise : la cupidité du

Barbare, excitée par ce don, lui demanda des vignobles sur le Rhin. Charles crut qu'il était plus facile et moins dangereux de tuer son ennemi par trahison dans une entrevue au Bétaw que d'accorder ou de refuser la demande. Ensuite il convoque l'armée pour chasser les Normands de Louvain (885). Elle se range en bataille, mais, dépourvue de conseil et de courage, elle tourne le dos avant de tirer l'épée, et les Danois, reconnaissant les bannières qu'ils ont vues fuir dans la Neustrie : « Pourquoi venir ici nous chercher, s'écrient-ils en se moquant? nous vous connaissions assez pour aller de nous-mêmes vous trouver. » En effet, la France septentrionale envahie voit bientôt Paris cerné par ces hardis soldats. Un an tout entier, la ville soutint le siége, grâce à la fermeté et au courage d'Eudes et Ganzelin, son comte et son évêque, tandis que les pirates chassaient dans la campagne aussi tranquillement que dans leur pays natal (886). Cependant chaque jour les ressources de Paris diminuaient; chaque jour l'approchait des plus dures nécessités : Eudes forma la résolution d'aller lui même presser les secours de l'empereur. Il part, et obtient la promesse d'une prompte assistance. Dans l'attente de son retour, les Normands avaient placé une garde nombreuse devant la porte eù il devait entrer. Eudes se jette au milieu d'eux, l'épée à la main, bride abattue, les enfonce, les disperse; la porte s'ouvre, il s'y précipite, il est sauvé. Enfin l'empereur se met en campagne; il visite dans sa marche lente toutes les maisons royales voisines de son passage : l'arrivée du prince a ranimé le courage des assiégés. Mais il n'est pas venu pour combattre; il négocie et signe le plus lâche traité : il achette la levée du siége, et cède aux ravages des Normands les rives de la Haute-Seine et de l'Yonne. Une clameur d'indignation s'élève de toutes parts, mais il n'en saura pas mieux respecter en lui la dignité impériale. Aux comices de Kirkheim, il ne rougit pas d'accuser l'inconduite de son épouse et de révéler sa honte. Aussi, favorisé par le mépris public, Arnolphe, fils naturel de l'empereur Carloman, n'eut-il qu'à tendre la main pour prendre la couronne au front de Charles et la mettre sur le sien. L'empereur détrôné mourut la même année (888), et avec lui finit la branche cadette légitime de Charlemagne. — Il fallait, pour tenir le sceptre de Neustrie, une main plus ferme que celle d'un adolescent : aussi ne voit-on pas encore Charles-le-Simple parmi les compétiteurs. Ce sont Arnolphe, roi de Germanie, Guido, duc de Spolette; Eudes, comte de Paris. Une victoire que celui-ci remporta sur les Normands à Montfaucon, dans l'Argonne, détermina son élection. Sa faiblesse souvent l'oblige à rester sur la défensive dans la guerre contre les pirates; mais le courage revint à la nation; le terrain est disputé pied à pied aux Barbares; des châteaux forts s'élèvent partout sur le sol français; la force centrale, impuissante et démembrée, est remplacée par des pouvoirs locaux, intéressés chacun à défendre vigoureusement la province qui est devenue son domaine : dès ce moment, l'histoire est remplie par les grandes maisons féodales de Flandre, de Vermandois, d'Anjou, d'Angoulême, de Périgord, d'Aquitaine, d'Auvergne et de Bourgogne. — La guerre avait causé dans la Neustrie une extrême disette : Eudes, pour soulager le pays, conduit sa troupe au midi de la Loire, où son titre est méconnu. Il obtient des succès : mais pendant son absence Charles-le-Simple est consacré par l'archevêque de Reims (893). Une armée se rassemble autour de lui, armée timide, puisqu'il suffit, pour la dissiper, d'une sommation signifiée, au nom du roi Eudes, par son héraut-d'armes. Charles se réfugie à Reims sous la protection de l'archevêque; Eudes l'y menace; le jeune prince se retire en Allemagne, où il intéresse l'empereur à son infortune. Ordre est donné aux seigneurs alsaciens et lorrains d'aider le prétendant à recouvrer son héritage. Mais ces grands vassaux sont pour la plupart les amis du roi Eudes; ils trahissent la cause qu'ils sont chargés de soutenir, et Charles passe en Bourgogne. Il n'a point d'ar-

gent, ses fidèles sont forcés de vivre comme en pays ennemi. La province murmure; l'empereur somme les deux compétiteurs de comparaître devant lui. Eudes ose le faire et gagne l'affection d'Arnolphe, qui ordonne au nouveau roi de Lorraine, Zwentibold, son fils naturel, de soutenir le sceptre dans la main d'Eudes. Zwentibold agit dans un sens tout contraire : il s'allie avec le prétendant ; il assiège Laon avec lui ; mais Charles ne tarde pas à reconnaître que les motifs du Lorrain sont peu désintéressés : déjà celui-ci a reçu l'hommage des comtes de Hainaut, de Hollande, de Cambrai; son allié craint qu'il ne veuille attenter à sa vie ou à sa liberté après l'avoir dépouillé, et juge qu'il est plus sûr de se confier à la générosité de son rival. En effet, Eudes l'accueille à sa cour, lui donne un apanage, et lui cède à sa mort une couronne, qui doit revenir à sa famille (898). Une obscurité assez profonde enveloppe les quatorze premières années du nouveau règne : l'établissement fixe et légal des pirates scandinaves dans la France est le trait le plus saillant de cette époque. En 911, Rollon avait ramené ses bandes de l'Angleterre : il désolait les rives de l'Yonne et de la Saône; tandis que d'autres flottilles, remontant la Loire et la Garonne, semblaient reconnaître ses ordres. Descendu vers Chartres, il investit cette ville, mais il est forcé d'en lever le siége par le duc de Bourgogne et le comte de Paris. Sa défaite enflamme sa colère; le pays en est plus durement traité, et la population implore un terme à ses maux. — Charles offre au Normand un territoire pour s'établir avec ses guerriers, depuis le confluent de l'Epte avec la Seine jusqu'à l'océan : le Danois veut en outre la fille du roi, Gisèle, pour son épouse. Charles met pour condition à cet hymen la conversion de l'idolâtre au christianisme. Ce ne fut pas une difficulté : l'absence de leur pays avait affaibli dans ces Barbares la croyance aux dieux nationaux, et les idées chrétiennes commençaient à pénétrer dans ces esprits grossiers. Sainte-Claire est le lieu choisi pour la cérémonie de l'hommage; mais le fier Danois se refuse à le prêter selon la forme accoutumée : jamais son genou ne fléchira devant un autre homme. Cependant il dit à l'un de ses officiers de s'agenouiller en sa place. Le Barbare saisit brusquement le pied du roi, comme pour le porter à sa bouche; le roi tombe, et sa faiblesse est contrainte à dévorer en silence cet affront. — Peut-être cette nouvelle faiblesse du prince fut-elle l'une des causes qui engagèrent les seigneurs de Lorraine à lui déférer leur hommage ; l'autorité d'un tel roi devait moins peser que celle des empereurs. Charles prit possession de la province à la faveur des troubles qui agitaient l'Allemagne, et plus tard, dans le traité de Bonne, le roi et l'empereur se reconnurent mutuellement pour souverains, celui-là des Francs occidentaux, celui-ci des Francs orientaux. Il pacifia la Saxe soulevée contre son duc. Henri vint à Aix-la-Chapelle lui rendre grâce ; il attendait depuis long-temps une audience ; Robert, comte de Paris, partageait son impatience; mais le roi, livré à l'empire d'un favori de basse naissance, Haganon, et renfermé avec lui dans son cabinet, laissait et le comte et le duc se morfondre dans l'anti-chambre, quand celui-ci indigné s'écria : « Au train des affaires, on verra bientôt Haganon monter sur le trône aux côtés de Charles, ou Charles descendre à côté d'Haganon dans une condition privée. » Ce fut comme une prédiction. Peu de temps après, les grands, assemblés à Soissons, rompaient chacun son brin de paille à la face du roi, pour lui signifier qu'ils brisaient le lien d'obéissance qui les avait retenus jusqu'alors : usage qui a laissé dans la langue une expression proverbiale. L'archevêque de Reims, Hérivée, le déroba aux fureurs des mécontents, et le tint sept mois caché. En fut-il bien récompensé? On lui retira les sceaux pour les donner à l'archevêque de Trèves; en même temps, Haganon obtenait l'abbaye de Chelles, enlevée à Rhotilde. Hugues-le-Blanc, fils de Robert comte de Paris, s'arme pour soutenir les droits de sa belle-mère; Charles s'enfuit derrière la Meuse; il en ramène une armée.

Les deux partis restent campés trois semaines à Epernai, huit jours à la Fère; ils s'observent dans une timide immobilité; mais cette inaction est pire qu'une bataille : Charles abandonné se réfugie en Lorraine. Hugues feint de regarder cette fuite comme une abdication, et fait couronner son père dans la basilique de Reims. L'exilé reparaît, il demande un armistice, on l'accorde; il viole cette trève, surprend son rival dans le voisinage de Soissons, et l'usurpateur tombe sous l'épée du comte Fulbert, qui portait l'étendard du roi légitime. Il n'avait pas encore eu le temps de s'enivrer de sa victoire que déjà, et dès le lendemain, Hugues, avec une armée plus nombreuse, fondait sur lui, vengeait Robert, ce roi d'un instant, et taillait en pièces les vainqueurs de la veille (923). — Il aurait pris la couronne s'il n'eût craint d'exciter la jalousie en donnant à la querelle d'un vassal avec son roi les apparences d'une ambition personnelle; mais il fit élire et sacrer l'époux de sa sœur Emma, Rodolphe, duc de Bourgogne. Le monarque découronné errait sollicitant partout un appui; le comte de Vermandois l'attira sous de beaux semblants d'amitié et l'enferma dans une tour de Château-Thierri. — Ces guerres civiles n'étaient pas les seuls maux de la France. Les Sarrasins infestaient la Provence; ils étaient parvenus jusqu'à St-Maurice en Valais, où ils se rencontrèrent avec les hordes sauvages des Hongrois, qui, chargés des dépouilles de Pavie, allaient descendre les Alpes, passer le Rhône, piller Nîmes et pénétrer jusqu'à Toulouse. Ici une maladie contagieuse et les armes du comte devaient anéantir cette multitude. Le Toulousain forçait aussi une nouvelle invasion de Normands à refluer vers les provinces de la Seine et de la Somme. Rodolphe était vaincu par eux vers Amiens; mais la fortune lui promettait une victoire complète à Limoges (926). D'un roi il n'avait que le nom : son titre était méconnu au Midi; au Nord il abandonnait les rènes aux comtes de Paris et de Vermandois. Le siége de Reims vint à vaquer; Héribert fit élire Hugues, son jeune fils, et poser la mitre sur une tête de cinq ans. Il exige encore le comté de Laon, dont Rodolphe avait investi un fils de l'ancien fendataire, suivant la règle établie sur l'hérédité des fiefs. De là une guerre déplorable : le Vermandois, le comté de Paris et le Rémois sont en feu, les villes prises tour à tour et reprises; l'archevêque enfant est déposé, et le siége donné au moine Artaud, qui réunissait la gravité de l'âge à l'autorité de la vertu. Enfin la paix se rétablit par l'intermédiaire de l'empereur et du pape. Elle fut de courte durée : une querelle se rallume entre les comtes de Vermandois et de Paris. Le roi et l'empereur prennent part à la guerre, comme alliés, celui-là de Hugues, celui-ci d'Héribert, qui lui rend hommage. Quand la paix a de nouveau désarmé les partis, Rodolphe visite Toulouse; son titre est reconnu au Midi de la Loire, son nom, placé à la tête de tous les actes. Son retour en Bourgogne arrêta une invasion des Hongrois, et fut le dernier exploit de sa vie, qu'il termina dans la ville de Sens (936). — Le trône était vacant, Hugues ne voulut pas encore s'y asseoir. Il rappelle d'Angleterre le jeune Louis, qui s'était réfugié à la cour du roi Athelstan son oncle, après la défaite et la captivité de son père. Rodolphe avait divisé son duché de Bourgogne entre son frère et son-beau frère; Hugues, sans aucun droit, y prétendit une part. Il se met en campagne; il mène Louis-d'Outremer dans son armée, comme pour donner à son entreprise la sanction royale, et signe avec ses deux compétiteurs un traité où tous les trois se reconnaissent pour ducs de Bourgogne. — L'activité du jeune Louis, croissant avec l'âge, inquiète ses grands feudataires : tantôt il réduit un château dont le seigneur a fait un repaire de brigands, tantôt il reconquiert des fiefs donnés en douaire à sa mère; tantôt il se rend aux vœux des seigneurs lorrains, qui profitent de leur position indécise pour transporter leur allégeance du roi à l'empereur et de l'empereur au roi. Mais Othon ne trouve pas les

grands vassaux de la France moins empressés à lui déférer leur hommage. Il s'avance jusqu'à Attigni : Héribert, Hugues et Guillaume-Longue-Épée viennent à sa rencontre; il reçoit leurs serments; il est couronné et proclamé roi des Français. Son rival s'enfuit en Bourgogne, et, par une attaque feinte sur l'Alsace, il force l'empereur à quitter la Neustrie. Bientôt Louis reparaît accompagné d'une armée; mais, surpris et battu à Château-Porcien, il va demander un asile au midi de la Loire, où Guillaume-Tête-d'Étoupe lui recompose une armée d'Aquitains. Ses deux alliés, les ducs de Franconie et de Lorraine, avaient trouvés la mort dans une défaite à Andernach : Louis épousa la veuve du Lorrain; elle était sœur d'Othon, belle-sœur d'Hugues, et son influence rétablit la paix (942). —Peu de temps après, meurt Guillaume-Longue-Épée, assassiné en trahison : heureuse occasion de s'agrandir aux dépens d'un mineur; Louis vient à Rouen; il réclame le jeune héritier du fief, afin de l'instruire dans toute l'élégance de sa cour; mais déjà il pensait à se partager avec Hugues les dépouilles de l'orphelin : il y aura deux Normandies et deux capitales : Évreux pour la Normandie féodale; Rouen pour la Normandie royale. Cependant le gouverneur du jeune duc, le brave et fidèle Osmond, le dérobe à son tyran et l'emporte dans une botte d'herbages, tandis que Bernard-le-Danois, administrateur de la Normandie, travaille à détacher Louis de son ambitieux vassal: Pourquoi partager une province qui veut se donner à lui tout entière? Pourquoi cette guerre qui détruit une armée prête à passer sous son étendard? En même temps il appelle en secret une flotte danoise. Elle arrive; ses chefs ont une entrevue avec le roi sur les bords d'un gué, à qui la mort du comte Herlere va donner son nom. La conférence, d'abord amicale, dégénère en aigreur, les épées brillent, le sang coule, le roi s'enfuit à Rouen; mais il y trouve une prison (945). Gerberge son épouse intéresse à son infortune le pape, l'empereur et le comte de Paris; le captif renouvelle au jeune duc Richard tous les priviléges dont avaient joui son père et son aïeul; le donjon s'ouvre, il croit respirer l'air de la liberté, mais Hugues lui annonce qu'il a changé de prison seulement et qu'il ne verra point tomber ses fers s'il n'abandonne pas le comté de Laon. C'était le seul domaine qui fût resté à la couronne : un an tout entier le prisonnier résista; enfin, voyant Othon s'approcher avec une armée, il fit au comte Hugues des sermens qu'il croyait invalidés par la contrainte. — Trois conciles, tenus à Verdun, Mousson et Ingelheim pour terminer la dispute relative au siége de Reims, ratifièrent l'élévation d'Artaud et la déposition de Hugues, à qui les triomphes d'Héribert sur la puissance royale avaient rendu la mitre. Au dernier de ces conciles, présidé par un légat du pape, Othon et Louis assistaient en personne. Celui-ci se lève; il expose les griefs du comte Hugues, et l'autorité souveraine est tellement déprimée qu'on voit un suzerain obligé de recourir à un concile pour obtenir satisfaction de son vassal. Le timide clergé ose à peine une menace d'excomunication, si Hugues ne vient à résipiscence. La menace, convertie en réalité au concile de Trèves, n'effraya point le fier vassal. Enfin, après une petite guerre, signalée plutôt par la valeur que par les succès du roi, Hugues consentit à renouveler son hommage au roi (950). — La mort de Louis fut aussi malheureuse que sa vie. Un jour, il se rendait à Reims, quand son cheval, effrayé par le passage d'un loup, jeta contre terre son cavalier, qui fut transporté douloureusement meurtri dans cette ville de Reims, où s'éteignit avec sa vie la dernière étincelle de l'activité de Charlemagne (954).—Hugues-le-Blanc aimait mieux faire servir à sa grandeur le nom de roi dans un autre que d'usurper un titre qui ne devait ajouter rien à sa puissance. Il fait sacrer Lothaire et le conduit en Poitou. Il voulait enlever à Guillaume-Tête-d'Étoupe le duché d'Aquitaine, dont celui-ci avait dépouillé les enfants mi-

neurs de Raimond Pons. Un orage où il entrevoit un signe de la colère divine le force à lever le siége de Poitiers; mais il repousse au passage d'une rivière l'armée du Poitevin. Il mourut deux ans après cette expédition. Les deux sœurs veuves de Louis et de Hugues se réunirent pour élever ensemble leur jeune famille sous la protection de leurs frères saint Bruno et l'empereur Othon. — Les conseils de Thibaud-le-Tricheur eurent une funeste influence sur les premières actions de Lothaire, qui dressa deux fois une embuscade au duc de Normandie et ne recueillit de cette entreprise que la honte d'une perfidie. — Thibaud surprend Évreux; Richard se venge et dévaste le pays chartrain. Comme son rival avait pour auxiliaire un roi, il appelle ses alliés de Danemarck. Ces Barbares répandirent sur les domaines de Thibaud une désolation si complète qu'il ne resta pas même, suivant l'expression de l'historien, un dogue pour aboyer à l'ennemi. Enfin, la vengeance satisfaite, les vainqueurs acceptèrent la paix (963). — Non beaucoup de temps après, Charles, frère puiné de Lothaire, obtint le duché de Basse-Lorraine et devint ainsi vassal de l'empereur. Lothaire s'en offense; il rassemble ses chevaliers et marche avec une telle promptitude qu'il faillit surprendre Othon dans Aix-la-Chapelle. Mais, au milieu des trois jours qu'il donnait à la joie d'habiter ce palais, qu'un empereur avait déserté à son approche, un hérault vint lui annoncer qu'Othon lui rendrait sa visite au premier octobre. En effet, 60,000 hommes se rangent sous l'étendard impérial pour venger l'injure faite au territoire allemand, et bientôt Paris peut en voir flotter les bannières impériales sur les hauteurs de Montmartre. Là, Othon fait dire à Hugues-Capet qu'il va lui chanter une hymne telle que ses oreilles n'ont jamais rien entendu de semblable. Aussitôt les prêtres s'avancent, et leurs voix soutenues par les voix de toute l'armée, entonnent le cantique des martyrs : *Alleluia! Te martyrum candidatus laudat exercitus, Domine* (998)! Satisfait de cette bravade, il reprend la route de ses états. Lothaire le suit et lui enlève ses bagages au passage de l'Aisne. — Plus nous avançons, plus les ténèbres s'épaississent autour de nous, plus les documents deviennent rares. Une nouvelle dynastie va succéder à une autre : a-t-elle intérêt à conserver les monuments qui pourraient ou retracer ses intrigues ou rappeler le souvenir de la race déchue? Assurément non : il en est d'elle au contraire comme des Romains dont la politique anéantit tout ce qui aurait pu rappeler et illustrer le souvenir de Carthage détruite par leurs armes. Blanche d'Aquitaine, épouse de Louis, héritier de la couronne, avait une telle aversion pour son mari qu'elle profita d'un voyage en son pays natal pour l'abandonner. Le mariage de Lothaire n'avait pas été plus heureux, car à peine avait-il ramené son fils d'Aquitaine qu'il expirait lui-même empoisonné par Emma, qui oubliait avec Adalbéron, évêque de Laon, la chasteté de l'épouse et la pureté imposée aux prêtres par la religion (986). — D'abord, la reine douairière partage l'hommage des Francs avec Louis V; mais bientôt sa correspondance avec l'impératrice Théophanie, sa mère, prend un caractère nouveau. Elle se plaint; on a tourné contre elle le cœur de son fils : on déverse la calomnie sur l'évêque Adalbéron, afin que sa honte rejaillisse sur elle-même; elle demande une armée. Lothaire a le titre de roi, écrivait Gerbert sur la fin du règne précédent; mais Hugues en a toute la force et l'autorité. Cependant ses lettres, monument le moins incomplet de cette époque, deviennent plus énigmatiques de jour en jour et plus mystérieuses : des armées sont en mouvement sur toute la frontière du Rémois et du Laonnois : une *grande affaire*, écrivait Gerbert à cette occasion, *se traite sérieusement*. L'impératrice Théophanie lui ordonne de conduire en Allemagne tous les hommes qui doivent le service militaire à son abbaye de Robbio. Les dirigerons-nous vers l'I-

talie, dit une autre de ses lettres, ou contre ce Louis, plus funeste à ses amis qu'il ne fait de mal à ses ennemis? La main qui remue les fils de toutes ces intrigues est habilement cachée; nulle part on ne voit paraître le nom de Hugues, et cependant c'était lui peut-être qui jetait la discorde entre la mère et le fils, entre le mari et son épouse. Enfin l'*affaire sérieuse*, annoncée avec tant de précaution, est parvenue à sa maturité, le fruit tombe; Louis meurt empoisonné (987); Blanche est coupable. Il faudrait accuser Hugues avec elle, si, comme l'a dit un ancien historien, elle convola avec lui en secondes noces. Cinq semaines seulement depuis la vacance du trône, Hugues, que les grands ont salué roi à Noyon, se fait sacrer dans la basilique de Reims; 10 mois s'écoulent, et Charles de Lorraine commence à peine d'agir.—Ici nous suspendons notre récit historique pour donner à nos lecteurs les réflexions de M. Guizot, qui achèvent le tableau de la France, pendant qu'elle obéit aux deux races qui viennent de s'éteindre et céder la place à la race des Capets. TISSOT, de l'académie française.

*De l'état social et des institutions politiques sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.*

An lieu de chercher dans le système ou les formes du gouvernement quel a été l'état du peuple, c'est l'état du peuple qu'il faut examiner avant tout pour savoir quel a dû, quel a pu être le gouvernement.—Chez tous les peuples modernes, et à dater du démembrement de l'empire romain, l'*état des personnes* a été étroitement lié à l'*état des terres*, qui est devenu ainsi le signe de l'état des personnes. On s'est accoutumé à présumer la condition politique de chaque homme d'après la nature de ses rapports avec la terre où il vivait. Les conditions sociales se sont, pour ainsi dire, incorporées avec le sol; les différences et les variations successives de la propriété territoriale ont réglé presque seules le mode et les vicissitudes de toutes les existences, de tous les droits, de toutes les libertés. L'étude de l'état des terres, plus fixe et moins compliquée, doit donc précéder celle de l'état des personnes.—De la fin du v<sup></sup>e siècle à la fin du xe, à quelque époque qu'on prenne la France, on y reconnaît trois sortes de propriétés territoriales: les terres allodiales, bénéficiaires ou tributaires.

*Des alleux.*—Les premiers alleux furent les terres prises, occupées ou reçues en partage par les Francs, au moment de la conquête ou dans leurs conquêtes successives. Le mot *alod* ne permet guère d'en douter: il vient du mot *loos* (sort), d'où sont venus une foule de mots dans les langues d'origine germanique, et en français les mots *lot*, *loterie*, etc. On trouve dans l'histoire des Bourguignons, des Visigoths, des Lombards, la trace positive de ce partage des terres allouées aux vainqueurs. Ces peuples, est-il dit, prirent les deux tiers des terres. On ne rencontre dans l'histoire des Francs aucune indication formelle d'un partage semblable; mais on voit partout que le butin était tiré au sort entre les guerriers; et ce qui prouve qu'on n'en agit pas autrement quant aux terres, c'est qu'un manoir (*mansus*) s'appelait originairement *loos* (sort).—Par la nature même de leur origine, ces premiers alleux étaient des propriétés entièrement indépendantes: on ne tenait un alleu, disait-on plus tard, que de Dieu et de son épée. Hugues-Capet disait tenir ainsi la couronne de France, parce qu'elle ne relevait de personne: ces mots indiquent clairement des souvenirs de conquête. D'autres propriétés, acquises par achat, par succession ou de toute autre manière, vinrent accroître le nombre des alleux. Cependant le mot *alode* demeura quelque temps affecté aux alleux primitifs, et les formules de Marculf offrent plusieurs traces de cette distinction; elles donnent la véritable explication de la *terre salique*, qui ne pouvait être héritée que par les mâles. Selon Montesquieu, la terre salique était celle qui entourait immédiatement la maison (*sal*, *hall*) du chef de famille. Il est plus probable qu'on entendait par *terre salique* l'alleu originaire, la terre acquise

lors de la conquête, et qui avait pu devenir en effet le principal établissement du chef de la maison. La terre salique des Francs saliens se retrouve en ce sens chez presque tous les peuples barbares de cette époque : c'est la *terra aviatica* des Francs ripuaires, *terra sortis titulo adquisita* des Bourguignons, *hæreditas* des Saxons, *terra paterna* des formules de Marculf. Peu à peu, cette distinction s'effaça, et le trait distinctif de l'alleu résida dès lors, non plus dans l'origine de la propriété, mais dans son indépendance, et l'on employa comme synonymes d'*alleu* les mots *proprium*, *possessio*, *prædium*, etc. Ce fut probablement alors que tomba en désuétude la rigueur de la défense qui excluait les femmes de la succession à la terre salique. — Les alleux, exempts de toute charge ou redevance envers un supérieur étaient-ils exempts de tout impôt, de toute charge publique envers l'état ou le roi, considéré comme chef de l'état? Avant la conquête, les relations des Francs entre eux étaient purement personnelles; l'état, c'était la famille, ou la tribu, ou la bande guerrière, sans que la propriété territoriale, qui n'existait pas encore, fût un des éléments de l'ordre social. Après la conquête, les Francs devinrent propriétaires. Il en devait résulter cette immense révolution que l'état fût formé, non plus seulement des hommes, mais aussi du territoire, et que les relations *réelles* se vinssent ajouter aux relations *personnelles*; mais une telle révolution est nécessairement fort lente. Il s'en fallait bien que les Francs comprissent ce que c'est que l'état dans le sens territorial, et le Franc propriétaire se crut encore bien moins d'obligations envers cet état abstrait, qu'il ne concevait même pas, que le Franc chasseur ou guerrier n'en avait autrefois envers la bande, dont il était toujours maître de se séparer. Cependant, la société ne peut subsister dans cet état de dissolution qui naît de l'isolement des individus; aussi le système de la propriété allodiale devait-il disparaître peu à peu, pour faire place au système de la propriété bénéficiaire, seul capable, à ce degré de la civilisation, de former d'un grand territoire un état, et de la masse des propriétaires une société. Pendant que cette révolution se préparait, la nécessité ne permit pas que les propriétaires d'alleux s'isolassent complètement, et imposa aux alleux certaines charges : 1° les dons volontaires qu'on faisait au roi, soit à l'époque des champs-de-mars, soit lorsqu'il venait passer quelque temps dans telle ou telle province : l'habitude et la force les convertirent peu à peu en une sorte d'obligation, dont les alleux n'étaient pas exempts; des lois en déterminent la forme, règlent le mode d'envoi, etc.; 2° les denrées, moyens de transport et autres objets à fournir, soit aux envoyés du roi, soit aux envoyés étrangers qui traversaient le pays en se rendant vers le roi : cette obligation est peut-être la première qui renferme évidemment la notion d'une charge publique imposée à la propriété pour un service public; 3° le service militaire. On a considéré cette obligation comme inhérente à la propriété allodiale : c'est attribuer aux Barbares des combinaisons trop régulières et trop savantes. Dans l'origine, le service fut imposé à l'homme, à raison de sa qualité de Franc ou de compagnon, non à raison de ses terres : l'obligation était purement personnelle. On voit cependant s'introduire par degrés, dans ces convocations militaires, une sorte d'obligation légale, sanctionnée par une peine contre ceux qui ne s'y rendent pas; dans certains cas, la peine est infligée, bien qu'il ne s'agisse nullement de la défense du territoire. C'est sous Charlemagne qu'on voit clairement l'obligation du service militaire imposée à tous les hommes libres, propriétaires d'alleux ou de bénéfices, et réglée en raison de leurs propriétés. Tout possesseur de trois manoirs (*mansus*) ou plus est tenu de marcher en personne. Les possesseurs d'un ou de deux manoirs se réunissent pour équiper l'un d'entre eux à leurs frais, de telle sorte que trois manoirs fournissent toujours un guerrier. Enfin, les pauvres mêmes, qui

ne possèdent point de terres, mais seulement des biens meubles de la valeur de cinq *solidi*, sont tenus de se réunir au nombre de six pour équiper et faire marcher l'un d'entre eux. Non seulement les alleux comme les bénéfices, mais les propriétés ecclésiastiques mêmes, étaient soumis à cette charge. Sous Charles-le-Chauve, elle fut restreinte au cas d'une invasion du pays par l'étranger. La totalité des hommes libres, sous le nom de *landwehr*, était alors tenue de marcher. —L'indépendance des alleux, fondée sur l'indépendance personnelle du possesseur, devait en partager les vicissitudes; aussi voit-on de très bonne heure les rois faire des tentatives pour mettre des impôts sur des hommes et des terres qui se croyaient le droit de n'en supporter aucun. Ces tentatives amènent des révoltes: le plus faible cède; mais ces charges se renouvellent aussi souvent que le roi est assez fort pour écraser les résistances.—Ce serait une grande erreur de croire qu'après la conquête tous les Francs devinrent propriétaires, et qu'ainsi le nombre des alleux se trouva tout à coup assez considérable: il n'y eut que peu ou point de partages individuels. Chaque bande comprenait un certain nombre de chefs, suivis d'un certain nombre de compagnons; chaque chef prit ou reçut des terres pour lui et ses compagnons, qui ne cessèrent pas de vivre avec lui. Les lois sont pleines de dispositions qui règlent les droits et le sort de cette classe d'hommes; elles ordonnent la convocation à l'assemblée publique (*placitum*) des hommes libres qui habitent sur la terre d'autrui. Enfin, nous avons la formule du contrat par lequel un homme se mettait alors, non seulement sous la protection, mais au service d'un autre, à charge d'être nourri et vêtu, et sans cesser d'être libre. Les usurpations de la force et les donations aux églises tendirent encore à restreindre le nombre des propriétaires. Les faits historiques, les lois, tout atteste que, du VII[e] au X[e] siècle, les propriétaires de petits alleux furent peu à peu dépouillés ou réduits à la condition de tributaires par les envahissements des grands propriétaires. Les comtes eux-mêmes, les évêques, les abbés, se rendaient sans cesse coupables de spoliations semblables, et les capitulaires abondent en dispositions destinées à les réprimer. Les donations aux églises ne contribuèrent pas moins à diminuer le nombre des propriétaires d'alleux. Marculf nous a transmis un grand nombre de formules diverses pour les donations aux églises: tantôt on leur transmettait absolument et immédiatement la jouissance aussi bien que la propriété, pour *le salut de son ame, la rémission de ses péchés, et afin de s'amasser des trésors dans le ciel*; tantôt on se réservait l'usufruit du bien concédé, qu'on ne possédait plus alors qu'à titre de bénéfice viager de l'église. Tant que dura l'anarchie de l'invasion, la protection d'une église ou d'un monastère était presque la seule force dont les petits propriétaires pussent espérer quelque sécurité: on la recherchait par des donations. Les églises étaient des lieux d'asile; on les enrichissait pour les récompenser du refuge qu'on s'en promettait ou qu'on y avait trouvé. Les domaines de certaines églises étaient exempts de tout tribut ou redevance envers le roi: on donnait ses terres à ces églises en s'en réservant l'usufruit, afin de participer ainsi à leurs immunités. Enfin, un assez grand nombre d'églises étaient exemptes et exemptaient leurs vassaux ou ceux qui cultivaient leurs biens du service militaire, et les souverains furent obligés de réprimer par des lois l'empressement des sujets à se procurer cet avantage.—Mais une cause contraire agissait pour créer de nouveaux alleux. La propriété des alleux était, dans l'origine du moins, pleine, perpétuelle, et celle des bénéfices précaire et dépendante. Tant que dura cette différence, les possesseurs de bénéfices s'efforcèrent de les convertir en alleux: les capitulaires déposent à chaque pas de ces efforts. Enfin, sous Charles-le-Chauve, un phénomène singulier se présente: on touche à l'époque où le système de la propriété allodiale va disparaître devant le système de

la propriété bénéficiaire, origine et précurseur de la féodalité. Précisément alors le nom d'*alleu* devient plus fréquent qu'il ne l'avait encore été dans les lois, dans les diplomes, dans tous les monuments : on le donne à des terres qui sont évidemment des bénéfices, qui ont été concédées à ce titre, et avec les obligations qu'il imposait. Le mot *alleu* désignait encore, dans l'esprit des hommes, une propriété plus sûrement héréditaire et indépendante : l'hérédité des bénéfices prévalait, et on les appelait des *alleux*, pour leur imprimer ce caractère de propriété permanente et assurée.

*Des bénéfices*. — Dès les premiers temps de notre histoire, aussitôt après l'invasion et l'établissement des Germains sur le sol gaulois, on voit apparaître les bénéfices. Le mot *beneficium* désigna dès l'origine (et il l'exprime clairement) une terre reçue d'un supérieur à titre de récompense, de bienfait, et qui obligeait envers lui à certains services. Tacite dit que les chefs germains, pour s'attirer ou s'attacher des compagnons, leur faisaient des présents d'armes, de chevaux, les nourrissaient, les entretenaient à leur suite. Les dons de terres, les bénéfices, succédèrent ou du moins vinrent s'ajouter à ces présents mobiliers. Mais de là devait résulter, dans les relations du chef et de ses compagnons, un changement considérable. Les présents d'armes, de chevaux, les banquets, retenaient les compagnons autour du chef et dans une vie commune; les dons de terres, au contraire, étaient une cause infaillible de séparation. Parmi les hommes à qui leur chef donnait des bénéfices, plusieurs prirent bientôt l'envie d'aller s'y établir, et d'y devenir à leur tour le centre d'une petite société. Ainsi, par leur seule nature, les nouveaux dons du chef à ses compagnons dispersèrent la bande, et changèrent les principes aussi bien que les formes de la société. Seconde différence féconde en résultats : la quantité des armes, des chevaux, des présents mobiliers, en un mot, qu'un chef pouvait faire à ses hommes n'était pas limitée. C'était une affaire de pillage; une nouvelle expédition procurait toujours de quoi donner. Il n'en pouvait être ainsi des présents de terres : c'était beaucoup sans doute que l'empire romain à se partager; cependant la mine n'était pas inépuisable, et quand un chef avait donné les terres du pays où il s'était fixé, il n'avait plus rien à donner pour gagner d'autres compagnons, à moins de changer sans cesse de résidence et de patrie, habitude qui se perdait de plus en plus. De là un double fait partout visible du v[e] au IX[e] siècle : d'une part, l'effort constant des donateurs de bénéfices pour les reprendre dès que cela leur convient, et s'en faire un moyen d'acquérir d'autres compagnons; d'autre part, l'effort également constant des bénéficiers pour s'assurer la possession pleine et immuable des terres, et s'affranchir même de leurs obligations envers le chef, auprès duquel ils ne vivent plus, dont ils ne partagent plus toute la destinée.—C'était là le fait; mais quel était le droit? L'amovibilité absolue, arbitraire, des bénéfices se peut-elle supposer? il y a dans cette seule expression quelque chose qui répugne à la nature même des relations humaines. Sans nul doute, le roi ou tout donateur de bénéfices, qui se trouvait plus puissant que le donataire, reprenait ses dons quand il en avait envie ou besoin : cette instabilité, cette lutte violente, était continuelle. Mais qu'elle fût l'état légal de ce genre de propriété, que les possesseurs de bénéfices reconnussent aux donateurs le droit de les leur retirer dès qu'il leur plaisait, aucun témoignage ne le prouve. On voit partout, au contraire, les bénéficiers réclamer contre l'iniquité d'une telle spoliation, et soutenir qu'on ne doit leur reprendre les bénéfices que lorsqu'ils ont manqué de leur côté à la foi promise. A condition de la *fidélité* du bénéficier, la possession du bénéfice doit être stable et paisible : c'est là le droit, la règle morale établie dans les esprits. « Si quelque terre a été enlevée à quelqu'un *sans faute de sa part*, dit le traité d'Andelot, qu'elle lui soit rendue. »

—La propriété bénéficiaire affecta-t-elle quelque temps la forme légale d'une concession à terme fixe, d'une sorte de bail, de fermage? Les contrats à terme fixe, à conditions précises et de courte durée, sont des combinaisons délicates, difficiles à faire observer, qui ne se pratiquent guère que dans des sociétés assez avancées, bien réglées, et où existe un pouvoir capable d'en procurer l'exécution. On rencontre cependant, du VIe au IXe siècle, des bénéfices qui paraissent temporaires : en voici, je crois, l'origine. Dans la législation romaine, on appelait *precarium* la concession gratuite de l'usufruit d'une propriété pour un temps limité et en général assez court. Après la chute de l'empire, les églises affermèrent souvent leurs biens pour un cens déterminé, et par un contrat dit aussi *precarium*, dont le terme était communément d'une année. Plus d'une fois, sans doute, pour s'assurer la protection ou détourner l'hostilité d'un voisin puissant, une église lui concéda gratuitement cette jouissance temporaire de quelque domaine; plus d'une fois aussi le concessionnaire, se prévalant de sa force, ne paya point le cens convenu et retint cependant la concession. A coup sûr, l'usage ou l'abus de ces *precaria* ou bénéfices temporaires sur les biens de l'église devint assez fréquent, car, dans le cours du VIIe siècle, on voit les rois et les maires du palais employer auprès des églises leur crédit ou plutôt leur autorité pour faire obtenir à leurs clients des usufruits de ce genre : « A la recommandation de l'illustre Ebroïn, maire du palais, le nommé Jean obtint du monastère de Saint-Denys le domaine dit *Taberniacum*, à titre de précaire. » Quand Charles-Martel s'empara d'une partie des domaines de l'église pour les distribuer à ses guerriers, l'église réclama vivement contre cette spoliation. Pépin, devenu chef des Francs, avait besoin de se réconcilier avec l'église; mais comment lui rendre ses domaines? il aurait fallu déposséder des hommes dont Pépin avait besoin encore plus que de l'église, et qui se seraient plus efficacement défendus. Pour se tirer d'embarras, Pépin et son frère Carloman rendirent ce capitulaire : « ....A cause des guerres qui nous menacent et des attaques des nations qui nous environnent, nous avons décidé que, pour le soutien de nos guerriers...nous retiendrions quelque temps, à titre de *précaire*, et sauf le paiement d'un cens, une partie des biens des églises.... Si celui qui jouit dudit bien vient à mourir, l'église rentrera en possession. Si la nécessité nous y contraint, et si nous l'ordonnons, le *précaire* (bail) sera renouvelé. » Charles-le-Chauve prescrivit que, *selon l'ancien usage*, la durée du bénéfice *in precario* serait de cinq ans, et que tous les cinq ans le bénéficier serait tenu de faire renouveler son titre. La plupart de ces domaines ne furent jamais rendus, et le cens fut très inexactement payé. De là cependant des bénéfices à forme temporaire, des terres tenues pour un temps déterminé; mais on ne saurait considérer ce fait comme un état légal de la propriété bénéficiaire en général, un des degrés par lesquels elle a passé.—De temporaires, dit-on, les bénéfices devinrent viagers : c'est leur troisième degré; c'est bien plus, c'est leur véritable état primitif, habituel, le caractère commun de ce genre de concessions : ainsi le voulait la nature même des relations que les bénéfices étaient destinés à perpétuer. Avant l'invasion, quand les Germains erraient sur les frontières romaines, la relation du chef aux compagnons était purement personnelle : le compagnon n'engageait à coup sûr ni sa famille ni sa race; il n'engageait que lui-même. Après l'établissement, et quand les Germains eurent passé de la vie errante à l'état de propriétaires, il en fut encore ainsi : le lien du donateur au bénéficier était encore considéré comme personnel et viager; le bénéfice devait l'être également. La plupart des documents de l'époque, en effet, le disent expressément ou le supposent. En 585, « Wandelin, qui avait élevé le jeune roi Childebert, mourut; tous les biens qu'il avait reçus du fisc retournèrent au fisc. »

A toutes les époques cependant, au milieu des bénéfices viagers, on trouve des bénéfices héréditaires : il n'y a pas lieu de s'en étonner, et ce n'est pas à l'avidité seule des possesseurs qu'il faut imputer cette tendance si prompte à l'hérédité qui se manifeste dans l'histoire des bénéfices: ainsi le voulait la nature même de la possession territoriale. L'hérédité est son état normal, le but vers lequel elle tend dès qu'elle existe. Cette tendance se manifeste en effet dès l'origine des bénéfices, et à toutes les époques; elle atteignit quelquefois son but. Les formules de Marculf contiennent celle-ci, qui prouve que les concessions héréditaires étaient déjà, à la fin du VII[e] siècle, une pratique usitée : « Nous avons concédé à l'illustre N le domaine ainsi dénommé. Nous ordonnons par le présent décret, lequel doit subsister à toujours, qu'il conservera à perpétuité ledit domaine, le possèdera à titre de propriétaire, et en laissera la possession, soit à ses descendants, soit à qui il voudra. » A partir de Louis-le-Débonnaire, les concessions de ce genre deviennent fréquentes : les exemples abondent dans les diplomes de ce prince et de Charles-le-Chauve. Enfin, ce dernier reconnaît formellement, en 877, l'hérédité des bénéfices; et, à la fin du IX[e] siècle, c'est là leur condition commune et dominante, de même que, dans les VI[e] et VII[e] siècles, la condition viagère avait été le fait général. Ainsi, la propriété bénéficiaire n'a point passé, du V[e] au X[e] siècle, par quatre états successifs et réguliers, l'amovibilité arbitraire, la concession temporaire, la concession viagère et l'hérédité : ces quatre états se rencontrent à toutes les époques. La prédominance primitive des concessions à vie, et la tendance constante à l'hérédité, qui finit par triompher, voilà les seules conclusions générales qu'on puisse déduire des monuments.— En même temps que la propriété bénéficiaire devenait héréditaire et stable, en même temps elle devenait générale, c.-à-d. que la propriété territoriale prenait presque partout cette forme. L'argent était rare; la terre était, pour ainsi dire, la monnaie la plus commune, la plus disponible : on l'employa à payer toutes sortes de services. Les possesseurs de vastes domaines les distribuèrent à leurs compagnons à titre de salaire, et tout grand propriétaire, les ecclésiastiques comme les laïques, Eginhard comme Charlemagne, payaient ainsi la plupart des hommes libres qu'ils employaient : de là la rapide division de la propriété foncière et la multitude des petits bénéfices. Une seconde cause, l'usurpation, en accrut aussi beaucoup le nombre. Les chefs puissants qui avaient pris possession d'un vaste territoire avaient peu de moyens de l'occuper réellement et de le préserver de l'invasion : il était aisé à des voisins, au premier venu, de s'y établir et de s'en approprier telle ou telle partie. On lit dans la vie anonyme de Louis-le-Débonnaire qu'en Aquitaine, les grands ne s'occupant que de leurs propres intérêts et négligeant les intérêts publics, les domaines royaux étaient partout convertis en propriétés privées, d'où il arrivait que Louis n'était roi que de nom et manquait presque de tout. Et lorsqu'en 846, les évêques donnent à Charles-le-Chauve des conseils sur la meilleure manière de relever sa dignité et sa puissance : « Beaucoup de domaines publics, lui disent-ils, vous ont été enlevés, tantôt par la force, tantôt par la fraude.... on les a retenus à titre, soit de bénéfices, soit d'alleux. » Il y avait aussi une grande quantité de terres désertes, incultes : des hommes chassés de leur domicile ou encore errants, ou bien des moines, s'y établirent et les cultivèrent. Quand elles eurent pris de la valeur, souvent un voisin puissant les revendiqua pour les concéder ensuite, à titre de bénéfices, à ceux qui les occupaient. Enfin, et en vertu d'une pratique connue sous le nom de *recommandation*, une foule d'alleux furent convertis en bénéfices. Le propriétaire d'un alleu se présentait devant l'homme puissant qu'il voulait choisir pour patron, et, tenant à la main, soit une touffe de gazon, soit une branche d'arbre, il lui cédait son alleu, qu'il reprenait

aussitôt à titre de bénéfice, pour en jouir selon les règles et les charges, mais aussi avec les droits de cette nouvelle condition. La *recommandation* avait pris naissance dans les forêts de la Germanie : elle n'était alors que le choix d'un chef, acte libre de tout guerrier germain, qui établissait entre le guerrier et le chef qu'il avait choisi un lien personnel fondé sur des obligations et des engagements réciproques. Après l'établissement territorial, le même usage subsista : la relation du compagnon, ou *recommandé*, à son chef ou *seigneur*, demeura d'abord purement personnelle et aussi libre qu'auparavant. Cependant, les effets nécessaires de la substitution de la vie fixe à la vie errante, et cette influence de la propriété territoriale qui attache l'homme au sol, commençant à se faire sentir, ils devaient restreindre la liberté de se choisir un patron. Aussi lit-on dans un capitulaire de Pépin, roi d'Italie : « Quant aux hommes qui, ici, quittent leur seigneur, nous ordonnons que personne ne les reçoive sous son patronage sans le congé dudit seigneur, et avant de savoir au vrai pour quelle cause ils l'ont quitté. » Cette séparation n'était donc plus tout-à-fait arbitraire : on voulait qu'elle eût des causes légitimes. Charlemagne les détermina : « Que tout homme, dit-il, qui a reçu de son seigneur la valeur d'un *solidus* ne le quitte point, à moins que son seigneur n'ait voulu le tuer ou le frapper d'un bâton, ou déshonorer sa femme ou sa fille, ou lui ravir son héritage. » Les liens qui résultaient de la recommandation se resserraient donc de jour en jour, et les lois dirigeaient leur puissance contre ces hommes, qui, changeant sans cesse de seigneur et de séjour, semblaient vouloir mener, au milieu d'une société que la propriété commençait à rendre stable, la vie errante et aventurière de leurs sauvages aïeux. Vers la même époque, en Angleterre, les lois anglo-saxonnes exigeaient que tout homme libre fût engagé sous le patronage d'un seigneur ou dans quelque corporation, responsable, jusqu'à un certain point, de sa conduite. Charlemagne paraît avoir tenté une mesure analogue, et imposé à tout homme libre l'obligation de se recommander à un supérieur qu'il ne pourrait plus quitter sans cause légale : « Nous autres, écrivent les évêques à Louis-le-Germanique, nous ne sommes point, comme les laïques, obligés de nous recommander à quelque patron. » La pratique de la recommandation diminuait le nombre des vagabonds, et promettait à ceux qui voulaient vivre dans leurs champs l'appui d'un supérieur. Son extension fut donc très rapide, car tout y poussait, les lois aussi bien que les intérêts individuels, que la propriété avait rendus permanents. On recommanda ses terres pour en jouir avec quelque sécurité, comme on avait jadis recommandé sa personne pour suivre un chef à la guerre et avoir sa part du pillage. A quelle époque la recommandation commença-t-elle à s'appliquer aux terres? quelles furent, dans l'origine, les obligations réciproques qu'elle fit naître entre le recommandé et le seigneur qu'il se donnait? On ne peut répondre à ces questions d'une manière précise : ce qu'on voit clairement, c'est que, par cet usage, un grand nombre d'alleux passèrent dans une condition qui les assimilait aux bénéfices.

*Des terres tributaires.*—Tous les monuments en attestent l'existence. Il ne faut pas entendre par-là des terres qui paient un impôt public, mais des terres assujetties envers un supérieur à une redevance, à un tribut ou cens, et dont celui qui les cultive ne possède point la pleine et libre propriété. Quand les Lombards envahirent l'Italie, ils se contentèrent d'abord d'exiger en denrées le tiers des revenus du pays, c.-à-d. de faire passer toutes les propriétés territoriales dans la condition tributaire. Cette stipulation primitive et générale ne se retrouve point ailleurs ; mais le fait dut être partout à peu près le même. Là où s'établit un chef barbare avec ses compagnons, la plupart des anciens cultivateurs qui ne furent pas exterminés, ou expulsés, ou réduits à la servitude do-

mestique, devinrent tributaires. — Les mêmes causes qui tendaient à détruire les alleux ou à les convertir en bénéfices, agissaient avec bien plus d'énergie pour accroître le nombre des terres tributaires. Comme la puissance publique était hors d'état de protéger les droits des faibles, ils venaient eux-mêmes en abdiquer volontairement une partie pour assurer à ce qui leur restait quelque protection individuelle. Ils se présentaient devant leur redoutable voisin, tenant à la main non seulement un rameau ou une touffe de gazon, mais les cheveux du devant de la tête, et lui soumettaient ainsi leur personne et leurs propriétés. Enfin, beaucoup de grands propriétaires, indépendamment des concessions qu'ils faisaient à titre de bénéfices aux hommes qu'ils voulaient s'attacher comme vassaux, distribuèrent une grande partie de leurs terres à de simples colons, qui les cultivaient et y vivaient à charge d'un cens ou d'autres servitudes. Cette distribution se fit sous une multitude de formes et de conditions diverses : les colons étaient tantôt des hommes libres, tantôt de véritables serfs, souvent de simples fermiers, souvent aussi des possesseurs investis d'un droit héréditaire à la culture des champs qu'ils faisaient valoir. De là cette variété de noms sous lesquels sont désignées, dans les actes anciens, les métairies exploitées à des titres et selon des modes différents ; de là aussi, en partie du moins, le nombre et l'infinie diversité des redevances et des droits connus plus tard sous le nom de *féodaux*. Tout donne lieu de croire qu'à la fin du x^e^ siècle la plupart des cultivateurs exploitaient des terres tributaires : indépendamment d'une foule de témoignages historiques ou légaux qui l'attestent, la concentration progressive de la propriété foncière ne permet guère d'en douter.

*De l'état des personnes.* — Ni le commerce, ni l'industrie, ni les professions libérales, ne créaient alors, à côté des propriétaires, des classes nombreuses et importantes, indépendamment de toute richesse territoriale. L'état des personnes devait donc, on pourrait le croire, correspondre exactement à l'état des terres, et la hiérarchie des propriétaires déterminer celle des citoyens. Mais l'anarchie de l'époque résiste à tout principe de classification. 1° Les propriétaires d'alleux se présentent les premiers comme les citoyens les plus indépendants, les hommes libres par excellence. Mais souvent le maître d'une terre allodiale était en même temps bénéficier ; souvent aussi les lois parlent d'hommes libres, qui possèdent un bien propre et habitent sur la terre d'un seigneur. Ainsi, la condition tributaire et la condition allodiale se trouvaient mêlées, et le propriétaire d'un alleu, parfaitement libre et indépendant à ce titre, était en même temps un colon, c.-à-d. à quelques pas de la servitude. 2° Les bénéfices ont donné naissance à l'aristocratie féodale ; mais dans tous les rangs, sauf la servitude absolue, se trouvaient des bénéficiers. 3° On a souvent affirmé qu'au-delà des propriétaires d'alleux et de bénéfices, il n'y avait plus d'hommes vraiment libres, et que les colons formaient une classe intermédiaire entre la liberté et la servitude. Dans cette classe, comme dans les autres, rien n'était uniforme ni général. On y trouvait : 1° des hommes libres ; à la fois propriétaires d'alleux et possesseurs de terres tributaires, ou colons ; 2° des hommes libres propriétaires de bénéfices et colons ; 3° des hommes libres sans propriétés allodiales ni bénéficiaires et simples colons, les uns héréditairement, les autres à titre d'usufruit personnel ; 4° des hommes non libres à qui la possession héréditaire de la terre tributaire avait été accordée, à charge de certains services et de redevances fixes ; 5° enfin des hommes non libres que le propriétaire pouvait à son gré expulser du domaine qu'ils exploitaient, et dont cependant il ne disposait pas aussi absolument que des serfs. La possession et la culture des terres tributaires ne réglaient donc pas non plus l'état des personnes. L'appréciation légale de la valeur des hommes nous fournira-t-elle un principe plus général et plus

sûr que la propriété? — Le *wehrgeld*, ou la composition que le meurtrier était tenu de payer à la famille du mort, a été considéré comme le signe infaillible de la condition des hommes, puisqu'il fixait le taux de leur vie. Mais l'origine et la condition des individus n'étaient point l'unique élément du *wehrgeld*; les circonstances matérielles ou morales du délit, l'utilité ou la rareté de l'homme tué, entraient également en considération. La vie d'un esclave bon ouvrier en orfèvrerie valait plus, chez les Bourguignons, que celle de l'homme libre de condition moyenne, autant que celle de l'*optimas*, lorsque celui-ci n'avait été tué qu'après s'être rendu coupable d'agression. Chez les Francs, la mort du Romain, attaqué et tué dans sa maison par une bande armée, entraînait une composition plus élevée que le simple meurtre d'un Franc. Qu'un homme eût été tué dans la cour du duc des Allemands, ou en y allant, ou en revenant, ou en se rendant chez le comte de son comté, cette circonstance seule, quelle que fût d'ailleurs la qualité du mort, triplait le *wehrgeld* dû par le meurtrier. Sans doute l'origine et le rang des individus étaient le principal élément de leur valeur légale : le Barbare valait d'ordinaire plus que le Romain, le propriétaire plus que le simple colon, l'homme libre plus que l'esclave; mais ce n'est point d'un fait si général qu'on peut tirer une classification complète et précise des conditions sociales. Il faut donc se borner à recueillir les dénominations par lesquelles étaient désignées les diverses classes de citoyens. Les leudes, antrustions ou fidèles, le clergé, les simples hommes libres, les affranchis, tels sont, sans parler des esclaves, les états essentiellement différents que, du Ve au Xe siècle, les historiens et les monuments nous laissent voir dans la société. — Les leudes, antrustions ou fidèles succédèrent aux compagnons des chefs germains. Ces mots expriment la même idée. Les *leudes* étaient les hommes de leur chef : ils lui juraient fidélité (*treue*, *trust*); on les appela *antrustions* ou *fidèles*; seulement le nom d'*antrustions* paraît plus spécialement réservé aux *fidèles* du roi. Par l'établissement territorial, l'association primitive des chefs et de leurs compagnons fut dissoute ou ne se renouvela plus que comme un désordre, et, en même temps, aucune des conditions matérielles et morales que requiert absolument l'existence d'une société à la fois stable et étendue ne put être remplie. Les individus dispersés ne pouvaient ni demeurer dans cet état d'isolement, ni se reformer en corps de nation. Les grands propriétaires devinrent le centre d'associations nouvelles, fondées sur les engagements d'homme à homme; et ce fut par la foi donnée et reçue entre le supérieur et ses leudes que recommença la société. Les concessions de bénéfices étaient le principal moyen d'acquérir des leudes, mais ce n'était pas le seul; les emplois publics et les charges de cour avaient les mêmes effets. Car l'organisation du palais des empereurs romains avait charmé la vanité novice des rois barbares : un comte du palais, un grand référendaire, un grand-sénéchal, un grand-maréchal, un grand-échanson, un grand-portier, des bouteillers, des fauconniers, des chambellans, furent bientôt à leurs yeux le cortége nécessaire de la royauté, et ils s'en servirent avec succès pour attacher à leur personne les hommes les plus importants. Les grands propriétaires agissaient dans leur sphère par les mêmes moyens; eux aussi avaient des bénéfices à distribuer, eux aussi tenaient une cour. Leur maison, organisée à peu près comme celle du roi, exerçait dans leur contrée la même puissance d'attraction, et devenait aussi le centre d'une société particulière, fondée sur les engagements d'homme à homme et sur les services personnels. Tout concourait donc à attirer vers la condition des leudes tous les hommes de quelque importance. Leurs avantages, c'étaient les chances de fortune et de pouvoir; leurs priviléges, c'était la supériorité de fait qu'ils acquéraient sur leurs concitoyens : que fallait-il de plus pour exciter l'ambition des in-

dividus? Montesquieu a cherché l'origine de la noblesse et de ses priviléges dans la qualité de leude; suivant MM. de Boullainvilliers et de Montlosier, la noblesse appartenait à la qualité do Barbare libre, non à celle de leude du roi. Voici tout ce qu'on peut affirmer : d'une part, c'est dans la classe des leudes plutôt que dans celle des Francs que la noblesse moderne a pris naissance ; d'autre part, il n'existait, du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle, aucune noblesse véritable, puisque l'origine des Francs ne leur garantissait point la perpétuité des prééminences réelles sur lesquelles la noblesse se fonde, et que les leudes ne les possédaient encore ni depuis un temps assez long ni d'une manière assez stable pour que leur supériorité de fait fût devenue un droit héréditaire, avoué des peuples et sanctionné par les lois. Là, du moins, se faisait, au gré d'une multitudo d'accidents, l'amalgame de la nation conquérante et de la nation vaincue : non seulement des Romains riches et libres, mais des affranchis, des esclaves même, prenaient place parmi les leudes du roi. Leudaste, Andarchius, Condo, sortis de la plus basse servitude, acquirent une fortune immense et s'élevèrent aux plus hautes dignités de l'état. Bien peu de temps après la conquête, il semble que les deux peuples disparaissent; l'histoire générale de la France n'est guère plus que celle du roi et de ses leudes, l'histoire de chaque localité celle du chef dont l'influence y domine, et des leudes qui se sont ralliés autour de lui. C'est par les leudes enfin qu'a commencé la société féodale ; ils sont placés entre les compagnons errants des chefs germains et les vassaux du moyen âge, comme les bénéfices entre les présents de chevaux ou d'armes et les fiefs. — *Du clergé.* Presque immédiatement après la conquête, les évêques et les chefs des grandes corporations ecclésiastiques prirent place parmi les leudes du roi. Avant l'arrivée des Barbares, la puissance du clergé restait seule debout au milieu des ruines de l'empire; elle grandissait même chaque jour. Loin de lui porter atteinte, l'établissement des Germains dans les Gaules ne servit qu'à l'accroître. Le clergé formait la seule classe du peuple ancien qui eût crédit auprès du peuple nouveau, la seule portion de l'aristocratie nouvelle qui fût étroitement liée au peuple ancien : il devint le lien des deux peuples. C'était aux évêques que s'adressaient les provinces, les cités, toute la population, pour traiter avec les Barbares; ils passaient leur vie à correspondre, à négocier, à voyager, seuls actifs et capables de se faire entendre dans les intérêts, soit de l'église, soit du pays. C'était à eux que recouraient les Barbares pour rédiger leurs propres lois, conduiro les affaires importantes, donner enfin à leur domination quelquo ombre do régularité. Une querelle s'élevait-ello entre le roi et ses leudes? les évêques servaient de médiateurs. De jour en jour, leur activité s'ouvrait quelque carrière nouvelle et leur pouvoir recevait quelque nouvelle sanction. Des progrès si étendus et si rapides ne sont point l'œuvre de la seule ambition des hommes qui en profitent, ni de la simple volonté de ceux qui les acceptent : il y faut reconnaître la force de la nécessité. Quand elle eut porté ses fruits, les Barbares eux-mêmes recherchèrent avidement l'épiscopat. Ainsi, après que les évêques eurent pris place parmi les leudes, ceux-ci vinrent à leur tour prendre place parmi les évêques, et l'amalgame des deux peuples s'opéra de la sorte dans les deux classes supérieures, qui, plus tard, devaient former l'aristocratie du régime féodal. —A peine convertis, les rois barbares s'efforcèrent d'envahir le droit de nommer aux évêchés : c'étaient de trop riches bénéfices et des fonctions trop importantes pour qu'ils n'en voulussent pas disposer. Tantôt ils se prévalaient, pour s'en attribuer le droit, des donations qu'ils avaient faites aux églises ou de la nécessité imposée aux évêques élus d'obtenir la confirmation royale; tantôt l'ambition des candidats venait seconder la leur. Celui qui n'espérait pas obtenir les suffrages du clergé et du peuple d'une cité épiscopale s'adressait au

roi, en recevait une nomination souvent achetée, et la force soutenait ensuite ce qu'avait fait l'intrigue ou la faveur. Quelquefois il se faisait un bizarre mélange de l'élection ecclésiastique ou populaire et de la nomination royale : le roi conférait un évêché avec l'assentiment formellement exprimé des évêques présents à la cour, ou bien les habitants d'une cité s'adressaient au roi pour le supplier de nommer un candidat qu'ils lui désignaient, et le roi accédait à leur vœu. La confusion était si grande et l'épiscopat si recherché qu'il arriva que les rois y nommèrent des laïques, comme s'il ne s'était agi que d'un bénéfice à conférer. Sous Pépin et Charlemagne, qui ménagèrent avec grand soin le clergé, non seulement pour s'en faire un appui, mais parce que seul il pouvait les aider à établir quelque ordre dans leurs états, le droit d'élection fut solennellement reconnu. Cependant la pratique contraire prévalut fréquemment sous ces deux règnes.—Le clergé exerça une grande influence sur la formation de la société et de ses institutions. Au milieu d'une domination anarchique et sauvage, seul il s'était présenté au nom d'une force morale, proclamant seul une loi protectrice et obligatoire pour tous, parlant seul des faibles aux forts, des pauvres aux riches; réclamant seul le pouvoir ou l'obéissance en vertu d'un devoir, d'une croyance, d'une idée; protestant seul enfin, par sa mission et son langage, contre l'invasion universelle du droit du plus fort. Là fut le secret de sa puissance; il en pouvait faire, il en faisait chaque jour des usages coupables, et qui devaient être funestes à l'avenir; mais dans le présent cette puissance était salutaire. La société était tombée si bas que la présence seule d'une force morale y fut un bien et son empire un progrès.—*Des hommes libres.* A-t-il existé, du v^e^ au x^e^ siècle, une classe nombreuse et importante d'hommes libres, étrangers à la condition de leudes, soit du roi, soit de quelque autre propriétaire, affranchis de toute dépendance envers tel ou tel individu, obligés seulement envers l'état, ses lois et ses magistrats, formant enfin, en présence et à côté des associations particulières qu'enfantaient de toutes parts les engagements d'homme à homme, un corps de véritables citoyens? Les seuls noms sous lesquels on puisse croire qu'une telle condition sociale est désignée sont ceux d'*arimanni*, *erimanni*, *herimanni*, *hermanni* chez les Lombards, et de *rachimburgi*, *rathimburgi*, *regimburgi* chez les Francs; le nom d'*arimanni* se trouve aussi dans des monuments qui appartiennent à la France. Ces mots désignent, tout porte à le croire, les hommes libres en général, les citoyens actifs. Les *arimanni* lombards siègent dans les plaids ou assemblées publiques en qualité de juges, marchent à la guerre sous les ordres du comte, paraissent comme témoins dans les actes civils. Les *rachimburgi* francs exercent les mêmes droits; il est également certain que ces mots ne désignent point des hommes investis de fonctions spéciales, judiciaires ou autres, et distinctes à ce titre du reste des citoyens. Dans une foule de documents, les *arimanni* sont mentionnés comme témoins, comme simples guerriers; le même nom est donné aux bourgeois libres des villes. Les *rachimburgi* francs paraissent de même en des occasions où il ne s'agit d'aucune fonction publique à remplir; le mot *rachimburgi* est souvent traduit par celui de *boni homines*. Mais ces hommes libres, ces *ahrimans*, ces *rachimbourgs* étaient-ils distincts des leudes comme des esclaves? formaient-ils une classe de citoyens indépendants, liés seulement entre eux et à l'état? Les monuments prouvent que les leudes, les vassaux d'un seigneur étaient appelés *ahrimans* ou *rachimbourgs*, aussi bien que s'il se fût agi d'hommes étrangers à toute dépendance individuelle. Un homme vient se placer sous la foi du roi, se déclarer son fidèle; il vient, dit la formule, *cum arimanniâ suâ*, c.-à-d. suivi de ses guerriers. Voilà donc des *ahrimans* qui sont déjà les leudes, les vassaux d'un homme, et vont devenir les arrière-vassaux du

roi; ils n'en demeureront pas moins des *ahrimans*, c.-à-d. des hommes libres. La dénomination de *rachimbourgs*, employée plusieurs fois dans la loi salique, est plus rare que celle d'*ahrimans*, dans les monuments des siècles postérieurs; mais tout autorise à porter sur le sens de ce terme le même jugement que sur celui des termes analogues. Les uns et les autres désignaient des hommes en possession des droits attachés à la liberté, mais non une classe particulière de citoyens placés dans une condition distincte, d'une part de celle des esclaves, d'autre part de celle des leudes et des vassaux. Originairement sans doute, on appelait *ahrimanni* ou *rachimburgi* des hommes non seulement libres, mais exempts dans leur vie politique de toute dépendance individuelle. Telle était, en effet, la condition générale des hommes libres, des guerriers lombards ou francs, tant que la relation du compagnon au chef fut une relation purement militaire, accessoire et subordonnée à la qualité de citoyen. Mais lorsque cette nation errante, dont les *ahrimans* et les *rachimbourgs* étaient les citoyens, se fut dispersée sur un vaste territoire, lorsque les compagnons furent devenus des leudes, des bénéficiers, des vassaux, alors on put bien continuer, et on continua en effet long-temps de les appeler *ahrimans* ou *rachimbourgs*; mais ces mots ne désignaient plus la même condition sociale. Cette métamorphose s'opéra par des transitions maintenant obscures, et, dans ce passage, les anciens hommes libres apparaissent quelque temps sous la forme et avec les droits de leur condition primitive. On les voit appelés à ce titre dans les assemblées publiques, délibérant, jugeant, comme ils faisaient jadis, quand ils étaient citoyens de la bande guerrière ou de la tribu. De là est née l'erreur des publicistes qui ont vu dans les *ahrimans* et les *rachimbourgs* une classe particulière d'hommes libres, encore investis de toute l'indépendance germaine, tandis que d'autres, sous les noms de *leudes* et de *vassaux*, s'engageaient dans la féodalité naissante; ils ont été trompés par la permanence des mots et par les restes de l'ancien état social.

*Des affranchis.* — La pratique de l'affranchissement était très fréquente; mais la plupart des affranchis n'obtenaient qu'une liberté incomplète. J'aperçois dans les monuments trois classes d'affranchis : 1° Les *denariales*, qui tiraient leur nom de la cérémonie même de l'affranchissement : le maître amenait son esclave devant le roi; l'esclave tenait dans sa main un denier; le roi, en lui frappant la main, lui faisait sauter le denier au visage et le déclarait libre. La plupart des savants ont affirmé que dès lors sa liberté était entière et qu'il devenait en tout l'égal des Francs; c'est en effet ce qu'ordonne expressément la loi des ripuaires; mais la même loi porte que si le *dénarié* meurt sans enfants, ses biens seront dévolus au fisc; il ne pouvait donc tester à son gré. Un capitulaire de Charlemagne ordonne que le *wehrgeld* dû pour le meurtre d'un *dénarié* sera payé, non à sa famille, mais au roi; un autre capitulaire interdit aux *dénariés* le droit d'hériter de leurs parents aux premier, second et troisième degrés : autant de restrictions à la plénitude de la liberté. 2° Les *tabularii*, affranchis devant l'église : le maître se présentait à l'église, remettait son esclave à l'évêque en présence du clergé et du peuple, et demandait qu'on rédigeât selon la loi romaine l'acte d'affranchissement (*tabula*). L'esclave devenait libre; mais s'il mourait sans enfants, l'église héritait de ses biens; il ne pouvait porter témoignage dans les causes qui intéressaient des hommes libres; ses descendants à la troisième génération y étaient seuls admis. Il lui était interdit de s'élever au rang de *dénarié* par un nouvel affranchissement devant le roi. Enfin, c'était au roi, et non à sa famille qu'était payé son *wehrgeld*. 3° Les *chartularii*, dont l'affranchissement s'accomplissait par un acte isolé du maître, et sans l'intervention d'aucun magistrat laïque ou ecclésiastique; la forme et les effets en

étaient très variés. Quelques formules indiquent la concession de la liberté la plus entière; cependant celle des *chartularii* est aussi limitée par des lois. Un capitulaire de Charlemagne leur interdit le droit d'hériter de leurs parents jusqu'au troisième degré; un autre ordonne que, s'ils ne sont placés sous la protection d'aucun patron déterminé, leur *wehrgeld* sera payé au roi. — Ainsi, dans la classe des affranchis, on observe le même phénomène que dans celle des hommes libres par leur origine : en entrant dans la liberté, ils tombaient sous la dépendance d'un patron, les *dénariés* sous celle du roi, les *tabularii* sous celle de l'église. Les *chartularii* pouvaient choisir le leur; mais s'ils n'en choisissaient point, le roi s'attribuait sur eux des droits spéciaux. Ces diverses sortes d'affranchissement conféraient divers degrés de liberté; mais en aucun cas l'affranchi ne s'élevait à cette condition de citoyen où l'homme né libre ne pouvait se maintenir. Une protection individuelle pouvait seule le préserver de retomber dans la servitude; elle lui était le plus souvent imposée par la loi même : c'était celle de l'autorité qui avait sanctionné son affranchissement. En proie à la lutte des forces individuelles et à ses chances, la liberté ne trouvait de refuge que dans la vassalité. Du v^e au x^e siècle, elle fut constamment en décadence; tout tendit à la formation de cette aristocratie hiérarchique de propriétaires et à la servitude de la population. L'histoire des institutions nous révélera clairement les mêmes tendances.

*Institutions politiques.* — Aussitôt après l'établissement des Barbares dans la Gaule, trois systèmes d'institutions se laissent entrevoir, les institutions libres, les institutions aristocratiques, les institutions monarchiques. Considérée sous ce triple aspect, l'histoire des institutions politiques, du v^e au x^e siècle, devient claire, et les faits s'expliquent sans effort. On y reconnaît en même temps les débris des institutions libres en vigueur avant la conquête, les essais du système monarchique puissamment secondé par le clergé, les éléments du régime aristocratique qui, par la combinaison de l'état des terres avec l'état des personnes, devint le régime féodal.

*Institutions locales.* — La division du territoire en comtés, centuries ou centènes, et peut-être aussi en décuries, remonte au premier âge de la monarchie. Dans chacune de ces divisions territoriales résidait un magistrat; les principaux étaient le comte et le centenier; le comte était souvent remplacé par un vicaire. Le *decanus* ou dizainier, chef de la décurie, se rencontre aussi dans quelques monuments. Chacun de ces officiers tenait une cour ou assemblée (*placitum, mallum*) où se rendait la justice, et où toutes les affaires qui intéressaient le district étaient mises en délibération. Les convocations militaires avaient lieu également dans cette assemblée; là aussi se faisaient souvent les ventes, les affranchissements et la plupart des transactions civiles, qui n'avaient alors presque aucune autre garantie que leur publicité. Dans l'origine, ces plaids locaux se réunissaient très fréquemment, quelquefois toutes les semaines, au moins une fois par mois. Tous les hommes libres qui habitaient dans la circonscription étaient tenus de s'y rendre; l'obligation était la même pour les vassaux du roi ou du comte, et pour les hommes libres absolument indépendants. A l'assemblée appartenait le pouvoir : elle jugeait les causes et décidait de toutes les affaires communes. L'office du magistrat, comte, vicaire du comte, centenier, dizainier ou autre, se bornait à la convoquer et à la présider. La compétence de ces divers plaids locaux n'était pas égale : la cour du dizainier parait avoir eu peu d'importance; peut-être même cessa-t-elle bientôt de se réunir. Les questions de liberté, les questions capitales et quelques autres ne pouvaient être jugées dans la cour du centenier : celle du comte et plus tard celle des envoyés royaux avaient seules le droit d'en décider. Ce sont bien là les éléments d'un système d'institutions

libres. L'organisation hiérarchique de ces plaids locaux n'est que l'application des anciens principes, d'après lesquels les Germains se gouvernaient en Germanie, à leur nouvelle situation. Mais cette situation enfantait en même temps un autre système : le pouvoir s'attachait au domaine. — Le propriétaire d'un grand alleu ou d'un grand bénéfice, entouré de ses compagnons, qui continuaient de vivre auprès de lui, des colons et des serfs qui cultivaient ses terres, leur rendait la justice en qualité de chef de cette petite société. Lui aussi tenait dans ses domaines une sorte de plaid où les causes étaient jugées, tantôt par lui seul, tantôt avec le concours de ses hommes libres. Les plus anciennes ordonnances des rois indiquent que la juridiction des comtes et des centeniers ne s'exerçait pas dans les bénéfices des fidèles royaux; elles enjoignent aux évêques et aux hommes puissants de ne faire rendre la justice que par des juges pris sur les lieux mêmes. Enfin, presque toutes les concessions de bénéfices établissent expressément la juridiction du bénéficier. Ainsi, dans chaque localité, les pouvoirs individuels, inhérents au domaine, existaient à côté des pouvoirs publics, émanés de la délibération commune. — Le pouvoir royal s'exerçait en même temps dans chaque circonscription territoriale, et y possédait une véritable juridiction. Il se peut qu'en Germanie les comtes, les centeniers et autres magistrats locaux fussent électifs : plusieurs circonstances semblent l'indiquer. Mais, après la conquête, ils paraissent avec le caractère d'officiers royaux. Je suis porté à croire que, dans les premiers temps, leur nomination ne fut pas tout-à-fait arbitraire : l'office de comte dut appartenir naturellement à l'homme le plus considérable, au chef le plus fameux de chaque district, et le roi, en le chargeant de présider l'assemblée des hommes libres et de marcher à leur tête dans les expéditions militaires, reconnaissait une prééminence déjà établie bien plutôt qu'il ne l'investissait d'un nouveau pouvoir. Mais l'importance toujours croissante de la cour, la dispersion des hommes libres et la nécessité de maintenir quelque unité entre les diverses parties du territoire assurèrent bientôt au roi, sur la nomination de ces magistrats locaux, une influence plus directe et plus arbitraire. L'amovibilité des comtes est attestée par tous les monuments de la première race. Les avantages directs et indirects attachés à leur office excitaient l'ambition : on le rechercha aussi avidement que les bénéfices ; on s'y fit nommer ou maintenir à prix d'argent. En 574, « le comte Peonius envoya son fils Mummolus porter des présents au roi Gontram pour obtenir d'être confirmé dans son office. Mummolus remit les présents, mais sollicita le comté pour lui-même, et supplanta son père, qu'il aurait dû servir. » Dès que les choses se passaient ainsi, il était plus facile aux leudes du roi qu'à tous autres d'obtenir ces magistratures ; elles devinrent la récompense des services de cour : les jeunes gens élevés auprès du prince allèrent souvent, en qualité de comtes, s'enrichir dans les provinces, et le monarque eut ainsi, dans chaque district, un délégué qui tenait de lui seul son pouvoir. Il nommait aussi les ducs, les patrices, les margraves ou comtes des frontières, et, par leur nature même, ces emplois dépendaient encore plus étroitement de son autorité. Ainsi, le principe de la délibération commune, celui de la subordination d'homme à homme et celui de l'unité du pouvoir central paraissaient et agissaient côte à côte dans chaque localité. — A l'avénement de Charlemagne, dans chaque centène, dans chaque comté, les institutions libres, aristocratiques et monarchiques, étaient à peu près également désordonnées ou impuissantes. Son père et son grand-père avaient bien déjà essayé de porter quelque remède à cette dissolution de la société et du pouvoir; Charles-Martel avait réprimé à main armée cette multitude de petits tyrans, qui s'arrogeaient partout l'empire, et les assemblées de la nation avaient repris sous Pépin quelque importance dans l'é-

tat. Mais la nature même de la révolution qui éleva la famille des carlovingiens ne permit pas aux premiers d'entre eux de s'inquiéter beaucoup de l'administration des provinces. Quand cette seconde invasion de la Gaule fut définitivement consommée, alors seulement on put gouverner, et Charlemagne gouverna en effet. Les institutions libres périssaient; les hommes libres ne venaient plus aux assemblées de la centène ou du comté, et le droit de convoquer ces plaids locaux n'était, pour les centeniers ou les comtes qu'un moyen de s'enrichir par le produit des amendes infligées à ceux qui négligeaient de s'y rendre. Pour faire cesser ces vexations, Charlemagne restreignit à trois par an le nombre des plaids auxquels les hommes libres de chaque circonscription seraient tenus d'assister, et ordonna qu'en tout autre cas l'obligation n'atteindrait que ceux qui y seraient appelés pour leurs propres affaires.—Cependant, aux procès il fallait des juges : à ce titre, paraissent sous Charlemagne les *scabini* ou échevins, dont sept au moins, sur la convocation du centenier ou du comte, sont tenus de se rendre aux plaids, et qui, depuis cette époque, remplissent constamment l'office de magistrats locaux. On a long-temps confondu les *scabini* des capitulaires carlovingiens avec les *rachimburgi*, *ahrimanni*, ou *boni homines* des anciennes lois barbares : c'est une erreur. L'institution des *scabini* fut précisément amenée par la négligence des *rachimburgi* à se rendre aux plaids. Les hommes libres abandonnaient leur droit de se juger les uns les autres : pour être assuré de ne pas manquer de juges, on créa une classe de magistrats. Il y eut dans chaque district un certain nombre de juges ou *scabini*, pour qui cette assistance fut un devoir légal. Avant Charlemagne, le mot *scabini* ne se rencontre que dans deux ou trois monuments d'une authenticité au moins douteuse; et les monuments postérieurs, ainsi que les capitulaires, les présentent toujours comme des magistrats permanents, spécialement assujettis à l'obligation de juger, et distincts des hommes libres en général, qui conservèrent cependant assez long-temps encore le droit de concourir aux jugements, quand il leur convenait de se rendre aux plaids. L'innovation était grave : le pouvoir judiciaire passait ainsi du peuple à un corps de juges; mais nul ne se doutait qu'il y eût là quelque mal ou quelque danger. On ne croyait point perdre un droit; ceux qui voulaient l'exercer le pouvaient toujours; les autres étaient délivrés d'une charge; Charlemagne ne voulait que réprimer des abus et pourvoir à une nécessité. La même nécessité détermina le mode de nomination des *scabini*; s'ils eussent été électifs, le principe des institutions libres se fût trouvé moins compromis. Les publicistes se sont laissé tromper par le langage des lois; elles parlent, il est vrai, de l'élection des *scabini* dans l'assemblée du peuple ou avec le consentement du peuple; mais leurs termes mêmes indiquent que cette élection n'était qu'une désignation faite par le comte ou le centenier dans l'assemblée qu'il présidait, désignation à laquelle les assistants ne concouraient que par leur présence et en ne s'y opposant pas. On reconnaît bien, dans le lieu et la forme de cette nomination, quelque reste des institutions libres, mais non une élection véritable. Au fond, le choix des *scabini* appartenait aux officiers royaux, qui pouvaient les destituer quand ils s'acquittaient mal de leurs fonctions; et un capitulaire de Charlemagne donne même à croire que ce choix avait souvent lieu hors de l'assemblée publique (*v.* CHARLEMAGNE, t. XIII, p. 127).—Son intervention dans les institutions aristocratiques n'était guère moins directe ni moins active. Il ne retira point aux seigneurs la juridiction qu'ils exerçaient dans leurs terres; mais il étendit sur eux sa surveillance (*v. id.*, *ibid.*).—Les offices publics, loin de n'être, comme sous les mérovingiens, qu'un moyen de satisfaire, aux dépens des provinces, l'avidité des leudes du roi ou du roi lui-même, devinrent, sous Charlemagne, les élé-

ments d'une administration véritable, qui portait et maintenait en tous les lieux son autorité. Les ducs, les comtes, les vicomtes, les centeniers, furent bien réellement ses délégués et ses agents. Les capitulaires attestent par d'innombrables dispositions le soin qu'il apportait à les choisir, à les diriger, à faire en sorte que leurs fonctions fussent exercées dans l'intérêt des peuples : « Que les comtes ou leurs vicaires connaissent bien la loi, afin qu'aucun juge ne puisse juger injustement en leur présence ni changer indûment la loi..... Nous voulons et nous ordonnons que nos comtes ne remettent point la tenue de leurs plaids, et ne les abrègent pas indûment pour s'adonner à la chasse ou à d'autres plaisirs..... Qu'aucun comte ne tienne ses plaids s'il n'est à jeûn et de sens rassis..... Que chaque évêque, chaque abbé, chaque comte, ait un bon greffier, et que les scribes n'écrivent pas d'une manière illisible..... Si un comte néglige de rendre la justice dans son comté, que nos envoyés logent chez lui jusqu'à ce que justice soit rendue, etc. » C'était par l'institution des *missi dominici* que Charlemagne faisait vraiment dominer le système monarchique, et en maintenait l'unité, en rappelant sans cesse à lui, de tous les points de son empire, l'autorité qu'il avait confiée aux ducs, aux comtes, et même celle que ces magistrats transmettaient à leur tour à leurs inférieurs, vicaires, centeniers ou échevins : « Nous voulons, dit Charlemagne, qu'à l'égard de la juridiction et des affaires qui jusqu'ici ont appartenu aux comtes, nos envoyés s'acquittent de leur mission quatre fois dans l'année, en hiver au mois de janvier, dans le printemps au mois d'avril, en été au mois de juillet, en automne au mois d'octobre. Ils tiendront chaque fois des plaids où se réuniront les comtes des comtés voisins. Chaque fois que l'un de nos envoyés observera, dans sa légation, qu'une chose se passe autrement que nous ne l'avons ordonné, non seulement il prendra soin de la réformer, mais il nous rendra compte avec détail de l'abus qu'il aura découvert. Que nos envoyés choisissent dans chaque lieu des échevins, des avocats, des notaires, et qu'à leur retour ils nous rapportent leurs noms par écrit. Partout où ils trouveront de mauvais vicaires, avocats ou centeniers, ils les écarteront et en choisiront d'autres qui sachent et veuillent juger les affaires selon l'équité. S'ils trouvent un mauvais comte, ils nous en informeront. Nous voulons, dit Louis-le-Débonnaire, qui ne fait à coup sûr que répéter ce qui se pratiquait sous Charlemagne, qu'au milieu du mois de mai nos envoyés, chacun dans sa légation, convoquent dans un même lieu tous les évêques, les abbés, nos vassaux, nos avocats, les vicaires des abbesses, ainsi que ceux de tous les seigneurs que quelque nécessité impérieuse empêchera de s'y rendre eux-mêmes. Et s'il est convenable, surtout à cause des pauvres gens, que cette réunion se tienne dans deux ou trois lieux différents, que cela se fasse ainsi. Que chaque comte y amène ses vicaires, ses centeniers, et aussi trois ou quatre de ses plus notables échevins. Que dans cette assemblée on s'occupe d'abord de l'état de la religion chrétienne et de l'ordre ecclésiastique. Qu'ensuite nos envoyés s'informent auprès de tous les assistants de la manière dont chacun s'acquitte de l'office que nous lui avons confié; qu'ils sachent si la concorde règne entre nos officiers, et s'ils se prêtent mutuellement secours dans leurs fonctions. Et s'ils apprennent qu'il y ait dans quelque lieu une affaire dont la décision ait besoin de leur présence, qu'ils s'y rendent et la règlent en vertu de notre autorité. » Ces citations n'ont pas besoin de commentaire. Le caractère politique de l'institution des *missi dominici* s'y révèle clairement. Par eux le système monarchique acquérait autant de réalité et d'unité qu'il en pouvait posséder sur un territoire immense, couvert de forêts et de plaines incultes, au milieu de la barbarie des mœurs, de la diversité des peuples et des lois, en l'absence de toute communication régulière et fréquente, en présence enfin de tous ces chefs lo-

raux qui, prenant leur point d'appui dans leurs propriétés ou dans leurs offices, ne cessaient d'aspirer à une indépendance absolue, et qui, s'ils ne pouvaient se l'assurer par la force, l'obtenaient souvent du seul fait de leur isolement (v. CHARLEMAGNE, t. XIII, p. 128). — Bien que, jusqu'à Louis-le-Débonnaire, les ducs, les comtes, les centeniers et autres magistrats locaux eussent toujours été amovibles, ces offices n'avaient pas laissé de passer souvent des pères aux enfants. Le désordre auquel la France était en proie sous les mérovingiens laissait à bien peu d'hommes la tranquille jouissance de leurs propriétés et des divers avantages qu'ils possédaient; mais en même temps il favorisait tous les genres d'usurpation. Si l'anarchie n'avait été telle que les familles même duraient très peu, et ne s'élevaient le plus souvent que pour succomber bientôt sous la violence, soit du prince, soit de leurs voisins, on peut croire que, vers la fin de la première race, l'hérédité des offices aurait complètement prévalu. Le désordre, suspendu par Charlemagne, recommença après sa mort; mais il avait changé de nature, et n'opposa plus à l'hérédité des charges les mêmes obstacles. Quarante années d'un gouvernement plus ferme et plus régulier que n'en avait connu la Gaule depuis la conquête avaient, jusqu'à un certain point, soustrait les familles aux continuelles et destructives vicissitudes qu'elles subissaient auparavant. Les fortunes territoriales, les existences puissantes, n'étaient plus, dans chaque lieu, sans cesse compromises et bouleversées. Dès que la main de Charlemagne se fut retirée, les faibles redevinrent la proie des forts; mais la force demeura plus longtemps et plus sûrement à ceux qui la possédaient. L'anarchie rentra bientôt dans les rapports des sujets avec le souverain; mais la dissolution fut plutôt politique que sociale; et si les domaines royaux étaient usurpés de toutes parts, c'était par des hommes qui commençaient à s'établir fermement dans les leurs. Ainsi, les éléments de stabilité que le gouvernement de Charlemagne avait introduits dans son empire tournaient au profit, non de ses successeurs, mais des hommes considérables de chaque district. Bientôt les bénéficiers et les officiers royaux prétendirent également à cette indépendance, et s'entr'aidèrent pour y parvenir. Investis d'un double caractère, propriétaires d'un pouvoir personnel en même temps que dépositaires d'un pouvoir délégué, le premier leur servit de point d'appui pour changer la nature du second : les deux caractères se confondirent; et quand l'hérédité des bénéfices eut prévalu, l'hérédité des offices fut bientôt conquise. — On la voit paraître sous Louis-le-Débonnaire comme une prétention qui s'empare du fait sans soutenir hautement son droit : les souvenirs de Charlemagne étaient encore vivants; son fils parlait le même langage; les *missi dominici* n'avaient pas cessé de parcourir les provinces; il fallut un peu de temps pour que les officiers locaux apprissent qu'ils pouvaient dédaigner le nom aussi bien que braver l'autorité de l'empereur. La conduite de Louis, de ses enfants, de ses ministres, leur inspira bientôt cette confiance. Sous Charles-le-Chauve, l'hérédité des offices était déjà un fait si puissant que ce prince ne put refuser de la sanctionner (v. un *Cap. de l'an* 877, *Rec. de Baluze*, t. II, p. 263-9). Après une telle loi, le monarque pouvait bien revendiquer encore la collation nominale des offices, mais il est clair qu'il n'en disposait plus. Aussi, quand les successeurs de Charles-le-Chauve veulent s'opposer à l'hérédité, voit-on les familles la revendiquer à main armée comme leur droit. Alors s'engageaient des guerres opiniâtres : quand le roi y remportait l'avantage, il ne manquait pas de rattacher aux anciennes prérogatives de la couronne ces succès partiels et momentanés. Mais ses forces ne pouvaient faire face à des prétentions qui éclataient partout, et que des capitulaires avaient sanctionnées. La pratique de l'hérédité devenait de jour en jour plus générale et plus constante; le principe s'affermissait chaque jour dans les esprits et dans les lois.

*Institutions centrales.* Elles se réduisent à deux : la royauté et les assemblées générales de la nation. — 1° *De la royauté.* Les plus anciens textes qui parlent de l'élection des rois francs disent en même temps que la nation franque plaça sur le trône une famille déjà distinguée par le privilége de porter seule une longue chevelure ; ce qui valut dès lors à ces rois le surnom de *chevelus*. Ce privilége, qui demeura constamment sous les mérovingiens le caractère distinctif de la race royale, remonte donc au-delà des temps vraiment historiques, et provenait peut-être de quelque filiation religieuse, dont le souvenir s'est perdu pour nous. A la mort du roi, ses fils héritaient de son titre comme de ses domaines : c'était la pensée commune qu'ils avaient droit à l'un comme aux autres ; seulement, pour que le pouvoir suivît le titre, ils se sentaient d'ordinaire dans la nécessité de faire reconnaître leur droit dans quelque assemblée plus ou moins nombreuse des chefs et du peuple qu'ils devaient commander. Ainsi, le principe de l'hérédité subsistait, mais sous l'obligation de se faire souvent avouer. Les Francs ne se donnaient point un roi nouveau, mais ils acceptaient assez communément le successeur naturel du roi mort. Ni l'idée de la légitimité ni celle de l'élection n'avaient plus de consistance et de portée. Le trône appartenait héréditairement à une famille ; mais les Francs s'appartenaient à eux-mêmes ; et, sauf les cas où intervenait la violence, ces deux droits se rendaient réciproquement hommage en se proclamant l'un l'autre, quand le besoin s'en faisait sentir. Rien ne prouve mieux l'empire qu'acquit promptement, au milieu de cette société barbare, le principe de l'hérédité, que ce qui se passa à l'avénement des carlovingiens. Depuis plus d'un siècle, la race des Pépin gouvernait les Gaules ; celle des mérovingiens était tombée dans la plus abjecte impuissance. En pleine possession du mérite et du fait, Pépin ne rencontre aucun obstacle ; cependant il croit que le droit lui manque ; le peuple le croyait sans doute autour de lui. Il négocie avec le pape Zacharie, d'abord en secret, ensuite publiquement ; il lui fait demander quel est le vrai roi, celui qui en porte le titre ou celui qui en possède le pouvoir. Armé de la réponse favorable du pape, il se fait élire par l'assemblée nationale, puis sacrer par le célèbre saint Boniface. Ce n'est pas tout ; il reste dans l'esprit du peuple ou du roi quelque inquiétude ; le pape Étienne III vient en France ; Pépin se fait sacrer de nouveau, lui, sa femme Bertrade et ses deux fils. Et, après le règne de Charlemagne, Éginhard, en écrivant la vie de ce grand homme, dépeint la nullité et la turpitude des derniers mérovingiens avec une étendue, une complaisance, où se décèle encore le besoin de justifier, ne fût-ce qu'aux yeux de l'écrivain lui-même, la révolution qui les a détrônés si légitimement et avec si peu d'efforts. L'atteinte qu'elle avait portée au principe de l'hérédité n'empêcha point qu'il ne prévalût de nouveau et sans contestation au profit des carlovingiens. Pépin avait fait jurer aux Francs qu'ils n'éliraient jamais des rois issus des reins d'un autre homme. Il exigea ce serment, bien plutôt pour mettre ses descendants à l'abri des prétentions de la famille détrônée que pour restreindre l'exercice d'un droit public, auquel personne ne songeait. L'élection des rois ne fut pas plus réelle sous la seconde race que sous la première. Les textes où il en est question indiquent seulement, comme sous les mérovingiens, la reconnaissance des droits héréditaires, une sorte d'acceptation nationale du successeur légitime. Cette acceptation avait lieu, tantôt à la mort du roi, tantôt de son vivant et sur sa propre demande. C'était le travail du principe de l'hérédité s'établissant dans une société désordonnée et de mœurs violentes, non une élection véritable. Seulement, comme la révolution qui porta les carlovingiens au trône avait, par sa nature même, rendu aux institutions et aux libertés germaines une vigueur nouvelle et momentanée, l'adhésion des peuples au droit des fils du prince était plus régulièrement réclamée, plus formellement exprimée, et portait

davantage, du moins dans les termes, l'apparence d'un choix national. — Le trône passait sans contestation du père au fils; mais la puissance réelle et actuelle du possesseur était matière de fait, non de droit. Ce n'est point à dire qu'elle fût absolue; j'entends seulement qu'elle était variable et déréglée : aujourd'hui immense, demain nulle; souveraine ici, ignorée ailleurs; presque toujours et à peu près partout en guerre avec ceux sur qui elle devait s'exercer; forte ou faible selon que la guerre tournait contre elle ou en sa faveur. — Le pouvoir des rois se trouva dans la même situation et subit le même sort que la liberté des sujets : l'un et l'autre manquait de garanties publiques, l'un et l'autre étaient subordonnés à la force et à la fortune de l'individu. Actifs et habiles, les rois s'enrichissaient et régnaient par la spoliation, la guerre, les violences et les iniquités de tout genre. Fainéants et incapables, bientôt ils devenaient pauvres; pauvres, ils cessaient aussitôt d'être rois. Un homme hardi, un guerrier accrédité se trouvait-il alors auprès d'eux, investi de quelque charge publique ou domestique, il recueillait les débris de leur pouvoir, se plaçait à la tête, soit de quelque faction de cour, soit de l'aristocratie territoriale, qu'avait formée la distribution ou l'usurpation des domaines du prince, et, tantôt nommé ou confirmé par le roi, tantôt élu par les leudes, souvent s'élisant lui-même en vertu de sa force, il exerçait à son tour l'autorité royale par les rapines et la guerre au profit de sa famille, de ses confédérés, de ses clients. Telle fut l'existence des maires du palais. En Neustrie, cette existence, fut encore plus déréglée, encore plus livrée aux chances des faits que celle des rois eux-mêmes. Instrument tantôt de la royauté contre les bénéficiers, qui voulaient se rendre indépendants, tantôt de la coalition des bénéficiers contre le roi, qui voulait les dépouiller de leurs bénéfices, jamais la mairie n'y put acquérir la consistance d'une institution publique; et si les maires d'Austrasie eurent une destinée plus grande et plus stable, c'est qu'ils étaient à la tête d'un événement nouveau, d'un mouvement national. — Une seule influence, celle des idées religieuses, un seul allié, le clergé, essayaient de donner à la royauté un autre caractère, de la placer au-dessus de la sphère des forces individuelles, pour l'élever au rang d'un pouvoir vraiment social. La royauté, placée hors de l'égoïsme, et conçue comme une magistrature publique, tel est le caractère dominant du gouvernement de Charlemagne. On ne peut douter que l'influence des idées religieuses et du clergé n'ait puissamment contribué à faire naître dans son esprit cette haute pensée, et, quoiqu'il fût loin de s'asservir aux ecclésiastiques, c'était surtout avec eux et par leur aide qu'il en poursuivait l'accomplissement. Après sa mort, toutes choses changèrent de face. On ne vit plus, comme sous les mérovingiens, le clergé faire en général cause commune avec le roi contre les grands propriétaires barbares, et s'efforcer d'élever la royauté au-dessus de toutes les forces individuelles, pour trouver auprès d'elle un rempart. Devenus eux-mêmes de grands propriétaires, de puissants seigneurs, affermis à la fois dans leurs domaines et dans leur empire sur les esprits, les évêques, les abbés, s'isolèrent du trône et n'agirent plus que pour leur propre compte. Ce fut une méprise, car la prépondérance du clergé était liée à l'unité du pouvoir monarchique, et il n'eut jamais, dans l'aristocratie féodale, l'importance qu'il avait possédée auprès des rois. Ainsi, la royauté, délaissée à la fois par le clergé et par ses fidèles, qui ne s'inquiétaient plus guère que de régner dans leurs propres domaines, ne fut bientôt plus qu'un nom, auquel il fallut près de deux siècles pour commencer à redevenir un pouvoir. — 2° *Des assemblées nationales.* — Elles étaient vraiment générales en Germanie, quand la nation n'était qu'une tribu ou une bande, quand les guerriers, toujours réunis et à peu près égaux, ne pouvaient rien entreprendre qu'après en avoir délibéré de concert. Tout homme libre y assistait alors, et toutes choses y étaient

débattues. Là résidait le gouvernement tout entier. Mais quand, après la conquête et l'établissement territorial, la nation, naguère compacte et mobile, se fut à la fois dissoute et fixée, les assemblées générales devinrent en même temps inutiles et impossibles : inutiles, car la plupart des hommes libres ne conservaient guère que des intérêts purement locaux, et n'attachaient d'importance qu'à leurs rapports avec leurs voisins ou avec le propriétaire dont ils habitaient les domaines ; impossible, car il n'y avait pas moyen que des hommes disséminés sur un territoire immense, et engagés dans mille situations diverses, surmontassent les obstacles matériels et moraux qui s'opposaient à leur *réunion*, ni même qu'ils en soupçonnassent la nécessité. Rien n'est plus commun, il est vrai, que de rencontrer dans Grégoire de Tours, Frédégaire, Aimoin et tant d'autres, ou même dans les lois, à l'occasion de certaines assemblées, ces expressions générales : *Les Francs, tous les Francs, le peuple, tout le peuple, tous les hommes libres*; comme s'ils s'étaient tous réunis pour débattre et régler de concert les affaires de l'état. Mais ce n'est là qu'une tradition, un souvenir des anciennes coutumes germaniques, un hommage rendu, à dessein ou par habitude, aux droits d'une nation qui, en changeant d'état, avait cessé de les exercer. Ce n'est pas que ces droits aient complètement péri, ni que ce nouvel état ait entraîné la suppression immédiate et absolue des assemblées nationales. Sous les noms de *Champ de mars* ou *de champ-de-mai*, de *conventus generalis*, de *placitum generale*, de *synodus*, on en retrouve partout la trace, et le langage des chroniqueurs prouve même qu'une certaine idée de généralité s'y attachait encore. Mais la composition et le pouvoir réel de ces assemblées cessèrent bientôt de correspondre à ce qu'elles avaient été jadis. — Elles paraissent, sous les premiers mérovingiens, comme des réunions de guerriers qui viennent passer une sorte de revue militaire, entreprendre quelque expédition ou se partager le butin. C'était à peu près là tout ce qu'à cette époque avaient à faire en commun les Francs ; et, comme ils étaient encore peu nombreux et moins dispersés qu'ils ne le furent plus tard, comme les habitudes de la vie errante prévalaient encore sur celles que la propriété territoriale devait faire naître, il y a lieu de croire qu'ils s'y rendaient à peu près tous, et y traitaient occasionnellement de toutes les affaires qui pouvaient les intéresser. — Depuis la fin du VIe siècle, on aperçoit deux sortes d'assemblées : l'une, le champ-de-mars, conserve une apparence nationale ; c'est là que les Francs apportent à leurs rois les dons annuels qui faisaient une partie de leurs revenus. On présume sans peine que des guerriers avides, éloignés, et qui n'avaient pour se rendre au champ-de-mars d'autre motif que cet usage, en venaient d'ordinaire fort peu de compte. Aussi, sauf un petit nombre de cas, cette réunion se présente-t-elle comme une espèce de solennité périodique, où les rois se montrent en pompe à la portion du peuple qui vit près de leur palais et demeure curieuse de les voir, plutôt que comme une assemblée politique qui intervient dans le gouvernement. D'autres assemblées plus actives paraissent çà et là dans l'histoire ; mais elles ne portent aucun caractère national. Ce sont tantôt de simples convocations militaires pour quelque expédition lointaine, tantôt des réunions d'évêques, de leudes, d'hommes puissants, qui se rassemblent auprès du roi dans leur intérêt personnel, pour régler leurs différends avec la royauté, mettre fin à quelque guerre entreprise au sujet des bénéfices, stipuler pour eux-mêmes des concessions ou des garanties : purs conseils privés ou judiciaires du prince, ou véritables congrès entre des puissances ennemies, qui conviennent d'une trêve ou d'un traité. Ces réunions sont irrégulières, accidentelles, provoquées par des nécessités momentanées, et qui ne touchent que ceux qui s'y rendent. Les mesures générales qui y sont quelquefois adoptées émanent uniquement du roi et de ses conseillers. Quelques-unes des conventions qui y

sont conclues entre le prince et les grands deviendront plus tard des principes du droit féodal, des lois de l'état; mais dans le présent, ce n'est point là une institution publique, une intervention de la nation dans le gouvernement du pays. — Quand on approche des rois carlovingiens, cette intervention paraît plus directe et plus efficace, du moins en Austrasie. Lorsque Pépin-le-Bref fut monté sur le trône, la nation, renouvelée comme la dynastie, fut plus active dans ses affaires comme le nouveau roi dans son gouvernement. Quand je dis ainsi, la nation, je suis loin de croire que les assemblées nationales redevinrent alors ce qu'elles étaient jadis en Germanie, et qu'on y vit se réunir tous les hommes libres. Étrangers à tout dessein général, vivant sur les terres et sous le patronage d'un seigneur, la plupart ne pouvaient s'y rendre et n'y étaient nullement représentés. Les grands, soit ceux qui résidaient habituellement à la cour, soit ceux qui avaient reçu de vastes bénéfices ou gouvernaient les provinces, se rassemblaient seuls auprès du roi; mais du moins leur participation aux affaires était réelle et n'avait pas des intérêts personnels pour unique objet. Pépin avait transporté au mois de mai la convocation périodique des champs de-mars, et elle avait lieu avec assez de régularité. L'histoire nous a conservé quelques détails sur huit placites généraux rassemblés sous son règne, de l'an 754 à l'an 767; et il en tint probablement un plus grand nombre. La plupart de ces placites se réunirent à l'occasion de quelque événement considérable, de quelque nécessité publique; les évêques, les ducs, les comtes, les grands bénéficiers, les chefs même des nations lointaines incorporées à la monarchie franque, ne manquèrent pas de s'y rendre. Des guerres, des traités, des lois, des mesures vraiment politiques et générales en furent la suite. Je ne vois point encore là une grande institution nationale, qui lie le pouvoir au pays et donne à tous les citoyens des garanties d'ordre et de liberté; cependant il y a intervention réelle d'un certain nombre d'hommes puissants et indépendants dans le gouvernement du pays. Charlemagne succède à Pépin, et les placites généraux prennent sous son règne une régularité, une importance jusque là inconnues. Mais qu'on remarque l'aspect général du tableau qu'en a tracé le célèbre archevêque de Reims, Hincmar, qui prit lui-même, sous Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, une grande part aux affaires de France (*v.* nos *Essais sur l'Histoire de France*, p. 324). Charlemagne en remplit seul le cadre; il est le centre et l'ame de toutes choses, des assemblées nationales comme de son propre conseil, de la plus grande assemblée comme de la plus petite. C'est lui qui fait qu'elles se réunissent, qu'elles délibèrent, qui s'enquiert de l'état du pays, des nécessités du gouvernement; en lui résident la volonté et l'impulsion; c'est de lui que tout émane pour revenir à lui. Ce ne sont point là les symptômes de la présence et de la liberté d'un peuple; barbare ou civilisé, son activité politique, quand elle est réelle, a une allure plus spontanée. La liberté marche et agit pour son propre compte, avec ses propres desseins; soit qu'elle résiste au pouvoir ou le possède elle-même, elle est pleine de diversité et d'agitation, vit de luttes et de conquêtes, se montre défiante et sur ses gardes en présence de ses chefs, lors même qu'elle les admire et les suit. Ce n'est point la nation franque qui vient dans ces assemblées surveiller et diriger son gouvernement; c'est Charlemagne qui rassemble autour de lui des individus pour surveiller et diriger sa nation. En cas de guerre, il est vrai, tous les guerriers y sont convoqués; en temps de paix, le prince y reçoit solennellement les dons de ses peuples. Mais, quant au gouvernement proprement dit, quels sont les hommes qui y interviennent, et à quel titre? Ces *majores*, ces *seniores*, qui seuls participent aux délibérations, ce sont les ducs et les comtes que Charlemagne a nommés; les évêques, dont la plupart ont aussi reçu de lui leur office; les grands bénéficiers, qu'il sait retenir dans une con-

dition précaire. Ces *minores*, qui ne délibèrent sur rien, n'exercent aucune autorité, et doivent seulement confirmer, *par l'adhésion de leur intelligence*, les décisions qui y seront adoptées, ce sont, en grande partie du moins, les vicaires, les centeniers, les officiers royaux d'un ordre inférieur. Un capitulaire de Louis-le-Débonnaire, où Mably et d'autres ont voulu voir des députés vraiment élus par le peuple, me confirme dans cette idée : « Que chaque comte, y est-il dit, vienne à l'assemblée générale d'après les ordres de l'empereur ; qu'il y amène avec lui 12 *scabini*, s'il en a 12 ; sinon, qu'il complète ce nombre en prenant les *meilleurs hommes* de son comté. » Or, les *scabini*, comme on l'a vu, étaient des magistrats nommés par les *missi dominici*, ou les comtes, bien plutôt qu'élus par les hommes libres. S'il n'y en a pas douze, c'est le comte qui choisit et amène avec lui les *meilleurs hommes*, qui doivent compléter ce nombre. Qui forme donc presque exclusivement l'assemblée? Les officiers royaux, les magistrats des provinces. Je vois bien là, de la part du monarque, l'intention de réunir autour de lui ses agents pour les connaître et les diriger, de s'éclairer en les interrogeant, comme faisait Charlemagne au dire d'Hincmar. Je n'y puis découvrir une élection populaire, le résultat d'institutions libres, l'intervention spontanée et indépendante de la nation. Cependant, ce n'était pas non plus un gouvernement despotique; car, pour les faibles, le maintien de l'ordre leur valait bien plus de liberté qu'ils n'en avaient auparavant; et, quant aux forts, Charlemagne, en s'astreignant, pour les gouverner et se servir d'eux, à recevoir périodiquement leurs conseils, s'imposait à lui-même la nécessité d'accepter souvent leur influence. Hincmar vante l'exactitude avec laquelle ce qui avait été convenu dans l'assemblée générale était maintenu et exécuté. Qu'était-ce donc, à tout prendre, que ce gouvernement? un grand et noble fait, œuvre transitoire de la supériorité d'un homme, triomphe éphémère du système monarchique, uniquement dû au génie et à l'ascendant du monarque, qui ne fonda point et ne pouvait fonder par des institutions ni les libertés publiques ni la royauté, mais qui, appelant la nation à son aide pour être vraiment roi, sut imprimer un moment au peuple et au pouvoir l'unité de sa pensée et de sa volonté.

*Du régime féodal.* A la fin du $x^e$ siècle, lorsque la féodalité fut définitivement constituée, son élément territorial portait le nom de *fief*, (feodum, feudum). Ce mot ne se rencontre qu'assez tard dans les documents de notre histoire. Il apparaît pour la première fois dans une charte de Charles-le-Gros, en 884 : il y est répété trois fois, et, à peu près à la même époque, on le rencontre aussi ailleurs. Selon les écrivains allemands, son étymologie est d'origine germanique, et vient de deux anciens mots, dont l'un a disparu des langues germaniques, tandis que l'autre subsiste encore dans plusieurs, spécialement en anglais : du mot *fe*, *fee* (salaire, récompense), et du radical *od* (propriété, bien); en sorte que *feodum*, désigne une propriété donnée en récompense, à titre de solde, de salaire. Cette origine me paraît beaucoup plus probable que l'origine latine (*fides*) : d'abord à cause de la structure même du mot, ensuite, parce qu'au moment où il s'introduit dans notre territoire, c'est de Germanie qu'il vient; enfin, parce que dans nos anciens documents latins, ce genre de propriété portait un autre nom, celui de *beneficium*. Dans la charte même de Charles-le-Gros, et jusque dans une charte de l'empereur Frédéric I$^{er}$, de 1162, *feodum* et *beneficium* sont employés indifféremment. Ce que nous avons dit des bénéfices s'applique donc aux fiefs, car les deux mots sont, à des dates diverses, l'expression du même fait. — A la fin du $x^e$ siècle, la société féodale est définitivement formée; elle a atteint à la plénitude de son existence; elle possède notre territoire. Ces châteaux qui ont couvert notre sol, et dont les ruines y sont éparses, c'est la féodalité qui les a construits; leur élévation a été, pour ainsi dire, la déclaration

de son triomphe. La guerre était partout à cette époque; partout devaient être aussi les monuments de la guerre, les moyens de la faire et de la repousser. Non seulement on construisait des châteaux forts, mais on se faisait de toutes choses des fortifications, des repaires ou des habitations défensives. Vers la fin du XI[e] siècle, on voit à Nimes une association dite des *chevaliers des arènes* : ce sont des chevaliers qui s'étaient établis dans l'amphithéâtre romain et s'y retranchaient au besoin. La plupart des anciens cirques ont été employés au même usage et occupés quelque temps en guise de château. Les monastères, les églises, se fortifièrent aussi; on les entoura de fossés, de remparts, de tours; les bourgeois firent comme les nobles. Les villes, les bourgs, furent fortifiés. Bien plus, l'ennemi était souvent au-dedans des murs; la guerre pouvait éclater de quartier à quartier, de porte à porte, et les fortifications pénétraient partout comme la guerre. Chaque rue avait ses barrières, chaque maison sa tour, ses meurtrières, sa plate-forme. — Dans quelle direction devait se développer la petite société que renfermait le château? Le premier trait de sa situation est l'isolement; le second, c'est une oisiveté singulière. De là cette longue série de courses, de pillages, de guerres, qui caractérise le moyen âge, effet du genre de l'habitation féodale et de la situation matérielle au milieu de laquelle ses maîtres étaient placés. Ils ont cherché partout le mouvement social qu'ils ne trouvaient pas dans leur intérieur. Au XII[e] siècle, les croisades n'ont pas été, à beaucoup près, aussi singulières qu'elles nous le paraissent. Concevrait-on aujourd'hui un peuple de propriétaires qui, tout d'un coup, se déplaçât, abandonnât ses propriétés, ses familles, pour aller, sans une nécessité absolue, chercher ailleurs de telles aventures? Rien de pareil n'eût été possible si la vie quotidienne des possesseurs de fiefs n'eût été, pour ainsi dire, un avant-goût des croisades, s'ils ne se fussent trouvés tout prêts pour de telles expéditions. Deux traits caractéristiques éclatent dans la féodalité. L'un est la sauvage et bizarre énergie du développement des caractères individuels; le second, c'est l'obstination des mœurs, leur longue résistance au changement, au progrès. Les remparts et les fossés des châteaux ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis, et la civilisation a eu autant de peine que la guerre à les percer et à les envahir. Mais en même temps ils étaient, sous un certain rapport, un principe de civilisation. Il n'est personne qui ne sache que la vie domestique, l'esprit de famille, et particulièrement la condition des femmes, se sont développés dans l'Europe moderne beaucoup plus complètement que partout ailleurs. Parmi les causes qui ont contribué à ce développement, il faut compter la vie de château. Toutes les fois que l'homme est placé dans une certaine position, la partie de sa nature morale qui correspond à cette position se développe fortement en lui. Est-il obligé de vivre habituellement au sein de sa famille, auprès de sa femme et de ses enfants? les idées, les sentiments en harmonie avec ce fait ne peuvent manquer de prendre un grand empire. Ainsi arriva-t-il dans la féodalité. Quand le possesseur de fief sortait de son château pour aller chercher la guerre et les aventures, sa femme y restait, maîtresse, châtelaine, représentant son mari, chargée en son absence de la défense et de l'honneur du fief. Cette situation élevée et presque souveraine, au sein même de la vie domestique, a souvent donné aux femmes de l'époque une dignité, un courage, des vertus, un éclat qu'elles n'avaient point déployé ailleurs, et elle a, sans nul doute, puissamment contribué à leur développement moral et au progrès général de leur condition. L'importance des enfants, du fils aîné entre autres, fut plus grande dans la maison féodale que partout ailleurs. Le fils aîné du seigneur était, aux yeux de son père et de tous les siens, un prince, un héritier présomptif, le dépositaire de la gloire d'une dynastie. En sorte que les faiblesses comme les bons sentiments, l'orgueil

domestique comme l'affection, se réunissaient pour donner à l'esprit de famille beaucoup d'énergie et de puissance. Ajoutez à cela l'empire des idées chrétiennes. — Les relations domestiques, aussi bien que les aventures extérieures, laissaient à coup sûr, dans le temps et l'âme des possesseurs de fiefs du XIe siècle un grand vide. On devait chercher à combler, à peupler le château, à y attirer le mouvement social qui y manquait. On en trouva les moyens. Quand on arrive à l'époque où la féodalité atteint son complet développement, on retrouve autour des grands possesseurs de fiefs une petite cour, non seulement la plupart des offices qu'ils avaient empruntés de l'empire, mais des offices et des noms nouveaux, des pages, des varlets, des écuyers de toute sorte : l'écuyer du corps, l'écuyer de la chambre, l'écuyer de l'écurie, de la panneterie, les écuyers tranchants, etc. Et la plupart de ces charges sont évidemment occupées par des hommes libres, sinon les égaux du seigneur auprès duquel ils vivent, au moins de même état, de même condition que lui. Les bénéfices en terres avaient l'inconvénient de disperser les compagnons, de les séparer du chef. Au contraire, ces offices donnés en fief les retenaient auprès de lui et l'assuraient ainsi bien mieux de leurs services et de leur fidélité. Aussi, dès que cette invention de l'esprit féodal eut paru, la vit-on se répandre avec une extrême rapidité. Des offices de toute sorte furent donnés en fief, et les propriétaires, ecclésiastiques aussi bien que laïques, s'entourèrent ainsi d'un nombreux cortége. Mais l'hérédité ne prévalut pas aussi complètement dans les offices que dans les bénéfices féodaux : on rencontre tantôt des documents qui la reconnaissent ou la fondent, tantôt des documents qui la nient ou l'abolissent. — L'inégalité était devenue très grande entre les possesseurs de fiefs : tel suzerain était infiniment plus riche ; plus puissant, plus considérable que les douze, quinze, vingt vassaux qui tenaient leurs terres de lui. Or, c'est la tendance naturelle aux hommes d'aspirer à s'élever, à vivre dans une sphère supérieure à la leur. De là l'usage, bientôt adopté par les vassaux, de faire élever leurs fils à la cour de leur suzerain. C'était d'ailleurs une manière de s'assurer d'avance sa bienveillance. Le suzerain, de son côté, en ayant auprès de lui les fils de ses vassaux, s'assurait de leur fidélité et de leur dévouement, non seulement dans le présent, mais dans l'avenir. Ainsi se peupla et s'anima l'intérieur du château ; ainsi s'élargit le cercle de la vie domestique féodale. — En même temps se développait un autre fait dans l'intérieur du château. La déclaration qu'un jeune homme entrait dans la classe des guerriers était chez les Germains un acte national, une cérémonie publique. Au XIe siècle, dans le château féodal, quand le fils du seigneur parvient à l'âge d'homme, la même cérémonie s'accomplit ; et ce n'est pas à son fils seul, mais encore aux jeunes vassaux élevés dans l'intérieur de sa maison, que le seigneur confère cette dignité ; ils tiennent à honneur de la recevoir de la main de leur suzerain, au milieu de leurs compagnons. Voilà la chevalerie ; elle consiste essentiellement dans l'admission au rang et aux honneurs des guerriers ; elle est en même temps une conséquence naturelle des relations féodales. L'histoire du mot même qui désignait le chevalier, du mot *miles*, en est une preuve irrécusable. Vers la fin de l'empire romain, *militare* signifiait simplement *servir*, s'acquitter de quelque service envers un supérieur, originairement d'un service militaire, mais ensuite d'un service civil, d'un office, d'une fonction. Après l'invasion, on le trouve fréquemment employé en parlant du palais des rois barbares, et des charges occupées auprès d'eux par leurs compagnons. Bientôt, et par un retour naturel, car il est l'expression de l'état social, le mot *miles* reprend son caractère presque exclusivement guerrier, et désigne le compagnon, le fidèle d'un supérieur : il devient alors synonyme de *vassus*, *vassalus*, et indique qu'un homme tient d'un autre un bénéfice et lui est

attaché à ce titre : « Nous ordonnons qu'aucun *chevalier* (miles) d'un évêque, d'un abbé, d'un marquis, etc., ne perde son *bénéfice* sans faute certaine et prouvée. » Là est clairement empreinte l'origine de la chevalerie. Mais quand une fois la société féodale eut acquis quelque fixité, les usages, les sentiments, les faits de tout genre qui accompagnaient l'admission du jeune homme au rang des guerriers vassaux, tombèrent sous l'empire de deux influences qui ne tardèrent pas à leur imprimer un nouveau caractère. — La religion et l'imagination, l'église et la poésie, s'emparèrent de la chevalerie et s'en firent un puissant moyen d'atteindre au but qu'elles poursuivaient, de répondre aux besoins moraux qu'elles avaient mission de satisfaire. Ce que le christianisme a de plus auguste, ses sacrements, prend place dans la réception du chevalier; plusieurs des cérémonies sont assimilées, autant qu'il se peut, à l'administration des sacrements. Entrons au fond de la chevalerie, dans son caractère moral : ici encore l'influence religieuse sera évidente. Il y a dans les serments, dans les obligations imposées aux chevaliers, un développement moral bien étranger à la société laïque de cette époque. Des notions morales si élevées, souvent si délicates, si scrupuleuses, surtout si humaines, et toujours empreintes du caractère religieux, émanent évidemment du clergé. Le clergé seul, alors, pensait ainsi des devoirs et des relations des hommes. La poésie s'empara de la chevalerie comme la religion. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, ses cérémonies, ses devoirs, ses aventures, furent la mine où puisèrent les poètes pour charmer les peuples, pour satisfaire et exciter à la fois ce mouvement d'imagination, ce besoin d'événements plus variés, plus saisissants, d'émotions plus élevées et plus pures que n'en peut fournir la vie réelle. A qui ne tient compte que de l'état positif et pratique de la société, toute cette poésie, toute cette morale de la chevalerie apparait comme un pur mensonge. Et cependant on ne saurait nier que la morale, la poésie chevaleresque, n'existent à côté de tout ce déplorable état social. Les monuments sont là : le contraste est choquant, mais réel. C'est précisément ce contraste qui fait le grand caractère du moyen âge. Les héros d'Homère ne paraissent pas se douter de leur brutalité, de leur férocité, de leur égoïsme, de leur avidité; leur science morale ne vaut pas mieux que leur conduite. Il en est de même presque de toutes les autres sociétés, dans leur forte et turbulente jeunesse. Dans le moyen âge de notre Europe au contraire, les faits sont habituellement détestables; les crimes, les désordres de tout genre abondent; et cependant les hommes ont dans l'esprit des instincts, des désirs élevés, purs; leurs notions de vertu sont beaucoup plus développées, leurs idées de justice incomparablement meilleures que ce qui se pratique autour d'eux, que ce qu'ils pratiquent souvent eux-mêmes. Un certain idéal moral plane au-dessus de cette société grossière, orageuse, et attire les regards, obtient les respects des hommes, dont la vie n'en reproduit guère l'image. — Descendons maintenant au pied du château, dans ces chétives demeures, où vit la population sujette qui en cultive les domaines. Sous l'empire, la rente due par le colon au propriétaire était fixe; il ne dépendait pas du propriétaire de l'élever à son gré. Mais la capitation que le colon payait à l'empereur variait, s'aggravait sans cesse, et la volonté de l'empereur en décidait. Quand la fusion de la souveraineté et de la propriété fut opérée au sein du fief, le seigneur fut investi, comme souverain, du droit d'imposer la capitation; et, comme propriétaire, du droit de percevoir la redevance. Selon les anciens usages, la redevance devait rester la même, et ce principe passa dans la féodalité. Mais, quant à la capitation, qui devint la taille, le seigneur, comme jadis l'empereur, la régla et l'augmenta selon son plaisir. Ainsi, le même maître disposa de la redevance et de l'impôt, et ce fut là, sans nul doute, un grave changement. Non seulement le seigneur taxait, *taillait* à

son gré ses colons, mais toute juridiction lui appartenait sur eux. En principe, et dans l'âge de la vraie féodalité, il avait le droit de faire grâce aussi bien que le droit de punir. — Au milieu de l'anarchie et de la tyrannie, il était impossible que la distinction entre la condition des colons et celle des esclaves se maintînt claire et précise. Aussi, quand on parcourt les documents de l'époque féodale, on y retrouve tous ces noms qui, dans la législation romaine, désignaient spécialement les colons, *coloni*, *adscriptitii*, *inquilini*, *censiti*, etc. Mais on les trouve employés au hasard, presque indifféremment, et confondus sans cesse avec celui de *servi*. La distinction cependant ne cessa jamais d'être non seulement réelle, mais reconnue par les jurisconsultes: c'était par le mot de *vilains* qu'ils désignaient ordinairement les colons: « Et sache bien ke selon Diex, tu n'as mie pleine poeste seur ton vilain. Donc se tu prens du sien fors les droites redevances ki te doit, tu les prens contre Dieu et seur le péril de l'ame, et comme robières. *P. de F.* » Peu à peu, par cela seul qu'en principe les droits du possesseur de fief sur les vilains qui cultivaient ses domaines n'étaient pas tout-à-fait illimités et arbitraires, la condition des vilains acquit quelque fixité. Telle est la vertu de la seule idée de *droit* que, partout où elle existe, dès qu'elle est admise, quelques contraires que lui soient les faits, elle y pénètre, les combat, les dompte peu à peu, et devient une invincible cause d'ordre et de développement. Ce fut, en effet, ce qui arriva au sein du régime féodal. Du v[e] au x[e] siècle, on voit la population agricole constamment déchoir, et de plus en plus misérable. A partir du xi[e], le progrès commence: progrès partiel, assez long-temps insensible, qui se manifeste tantôt sur un point, tantôt sur un autre, laisse subsister des iniquités et des souffrances prodigieuses, et que cependant on ne saurait méconnaître. Ce progrès eut bientôt l'effet qu'on en devait attendre, et la fameuse ordonnance de Louis-le-Hutin sur l'affranchissement des serfs proclama le principe que, « selon le droit de nature, chacun doit naître franc, et que la chose doit s'accorder au nom. » Louis n'entendait point donner la franchise aux colons; il la leur vendait à bonnes et convenables conditions; mais il n'en est pas moins certain, en principe, que le roi croyait devoir la leur vendre; en fait, qu'ils étaient capables de l'acheter. C'était là, entre le xi[e] et le xiv[e] siècle une immense différence et un immense progrès.—La dignité des fiefs variait comme leur nature. Quelquefois très légère et presque nominale, la différence est le plus souvent réelle. D'autre part, la situation des possesseurs de fiefs était très complexe; la plupart d'entre eux étaient en même temps suzerains et vassaux: suzerains d'un tel, à raison d'un fief qu'ils lui avaient donné; vassaux du même ou de tel autre, à raison d'un autre fief qu'ils tenaient de lui. Le même homme possédait des fiefs de nature très diverse: ici un fief reçu à charge du service militaire, là un fief tenu de services inférieurs. Enfin, la royauté et les communes, partout et sans cesse en contact avec toutes les parties de la société féodale, y étaient partout une nouvelle source de complexité et de variété. Comment la féodalité se serait-elle développée sous des formes pures et simples? — Les relations féodales n'étaient qu'une transformation des relations de l'ancien chef barbare avec ses compagnons. Sur la personnalité et la liberté reposait cette société mobile, base première de la société féodale. Ce caractère primitif de la relation ne fut point aboli. Instinctivement, par la seule puissance des mœurs, on fit effort pour qu'elle restât libre et personnelle. A la mort d'un vassal, quoique le principe de l'hérédité des fiefs fût complètement établi, son fils était tenu de faire hommage du fief à son suzerain. « Le seigneur féodal doit estre requis humblement par son homme..., ayant la tête nue;... et le vassal doit desceindre sa ceinture, s'il en a, oster son espée et baston, et soi mettre à un genouil et dire ces paroles »: « Je deveigne vostre

homme de cest jour en avant, de vie et de membres.... » C'ést ici évidemment un acte analogue à celui par lequel un compagnon choisissait, déclarait autrefois son chef : « Je deviens votre homme. » Et le mot même *hommage* (hominium), que veut-il dire, sinon qu'un tel se fait homme de tel autre? A la suite de l'hommage venait le serment de fidélité ; les deux actes étaient essentiellement distincts. Cela fait, le suzerain donnait au vassal l'investiture du fief, lui remettant une motte de gazon ou une branche d'arbre, ou une poignée de terre, ou tel autre symbole. Alors seulement le vassal était en pleine possession de son fief. Malgré l'introduction de l'élément de la propriété foncière, le principe, qui avait présidé à la formation de l'ancienne bande germanique, le choix volontaire du chef par les compagnons et des compagnons par le chef persista dans la nouvelle société. Le consentement était si bien exigé pour serrer le nœud de l'association féodale que souvent la formule même de l'hommage l'exprime nettement. Le mineur, l'enfant au berceau, étaient admis à faire hommage ; mais le serment de fidélité ne pouvait venir qu'à l'époque de la majorité. L'hommage était une espèce de cérémonie provisoire, qui continuait entre le suzerain et le mineur les relations qui avaient existé entre le suzerain et son père, mais qui n'établissait pas pleinement la société entre eux : il fallait qu'à la majorité le serment de fidélité et l'investiture vinssent confirmer les engagements que le mineur avait pris en prêtant l'hommage.—Les obligations que contractait le vassal envers son suzerain étaient de deux sortes : obligations morales et obligations matérielles, devoirs et services. Voyez en quels termes les *Assises de Jérusalem* posent les principales obligations morales du vassal envers son suzerain (p. 140, *éd. de la Thaumassière*). C'est qu'entre l'enfance des sociétés et leur plus grand développement, il y a une époque où la législation s'empare de la morale, la rédige, la publie, la commande, où la déclaration des devoirs est considérée comme la mission et l'un des plus puissants moyens de la loi. C'est là, dans l'histoire de la société civile moderne, le caractère distinctif de la législation féodale. La morale y tient une grande place, elle énumère les devoirs réciproques des vassaux et des suzerains, les sentiments qu'ils doivent se porter, les preuves qu'ils sont tenus de s'en donner. Quant aux services, le premier et celui que l'on peut considérer comme la source et la base même de la relation féodale, c'est le service militaire. On ne saurait affirmer rien de général sur la nature, la durée, les formes de cette obligation. Là, il était de soixante jours, ici de quarante, ailleurs de vingt. Le vassal, sur la réquisition de son seigneur, était tenu de le suivre tantôt seul, tantôt avec tel ou tel nombre d'hommes, tantôt dans les limites du territoire féodal, tantôt partout, tantôt pour la défense seulement, tantôt pour l'attaque comme pour la défense. Les conditions du service militaire variaient selon l'étendue du fief : un fief de telle étendue obligeait à un service complet ; un fief moitié moins grand n'imposait que la moitié du service. En un mot, la variété des conditions et des formes de l'obligation était prodigieuse. Le second service dû par le vassal à son suzerain, et qu'exprimait, selon Brussel, le mot *fiducia* (fiance), était l'obligation de servir le suzerain dans sa cour, dans ses plaids, toutes les fois qu'il convoquait ses vassaux, soit pour leur demander des conseils, soit pour qu'ils prissent part au jugement des contestations portées devant lui. Le troisième service, *justitia*, était l'obligation de reconnaître la juridiction du suzerain. Le quatrième, *auxilia*, consistait en certains secours pécuniaires, que dans certains cas les vassaux devaient à leur seigneur : 1° quand il était en prison et qu'il fallait payer sa rançon ; 2° quand il armait son fils aîné chevalier ; 3° quand il mariait sa fille aînée. Outre ces aides, dites *légales*, il y avait encore les aides *gracieuses*, que le seigneur ne pouvait obtenir que du consentement des vassaux.

L'usage introduisit de plus en faveur du suzerain quelques prérogatives : 1° le droit de *relief* (relevium, relevamentum), que l'héritier d'un fief devait payer, comme si le fief était tombé par la mort du possesseur, et qu'il fallût le *relever* pour en reprendre possession ; 2° le droit appelé *placitum*, *rachatum*, *reaccapitum*, et qui consistait en une somme que tout acquéreur d'un fief vendu payait au suzerain à chaque mutation ; 3° la *forfaiture* ou déchéance : lorsque le vassal manquait à tel ou tel de ses principaux devoirs féodaux, il tombait en forfaiture, c.-à-d. qu'il perdait son fief, soit pour un temps limité, soit pour la vie, soit même pour toujours ; 4° le droit de tutèle ou de garde-noble : pendant la minorité de ses vassaux, le suzerain prenait l'administration du fief et jouissait du revenu ; 5° il avait aussi le droit de mariage (*maritagium*), c.-à-d. le droit d'offrir un mari à l'héritière du fief : la jeune fille ne pouvait se dispenser d'accepter un des maris qu'on lui offrait, si ce n'est en payant au suzerain une somme égale à celle qu'ils lui avaient offerte pour l'avoir pour femme ; car celui qui prétendait à la main de l'héritière d'un fief l'achetait ainsi du suzerain. Non seulement l'indépendance du vassal qui avait rempli ces diverses obligations était complète, mais il avait des droits sur son suzerain, et la réciprocité entre eux était réelle. Le seigneur était tenu non seulement de ne faire aucun tort à son vassal, mais de le protéger, de le maintenir, envers et contre tous, en possession de son fief et de tous ses droits. — Les vassaux d'un même suzerain, établis autour de lui sur un même territoire, investis de fiefs de même rang, sont désignés au moyen âge par un mot qui est resté dans le langage des temps modernes, par le mot *pares* (les pairs). Hors des réunions autour de leur suzerain, et à moins qu'ils ne soient liés les uns aux autres à titre de suzerain et de vassal, ces égaux n'ont entre eux point de rapports obligés, habituels ; ils ne se doivent rien, ne font rien en commun : ce n'est que par l'intermédiaire de leur suzerain qu'ils se réunissent et se forment en société. Ce fait trop peu remarqué est un de ceux qui peignent et expliquent le mieux l'extrême faiblesse de la société féodale. Cependant, malgré leur isolement légal, par cela seul qu'ils habitaient le même territoire, les vassaux du même suzerain avaient des rapports accidentels, irréguliers ; il fallait absolument que quelques garanties d'ordre et de justice présidassent à ces relations : il en fallait aussi pour les rapports du suzerain avec ses vassaux. Quelles étaient ces garanties ? Quand il y avait à prononcer, en matière de droit, entre deux vassaux du même suzerain, c'était au supérieur qu'on demandait justice de l'inférieur. Mais le suzerain n'avait nul droit de juger seul ; il était tenu de convoquer ses vassaux, les pairs de l'accusé ; et ceux-ci, réunis dans sa cour, prononçaient sur la question. Le suzerain proclamait leur jugement (*v.* pour exemple nos *Cours d'Hist. mod.*, t. IV, p. 322). Lors même que le système judiciaire féodal eut reçu une profonde atteinte, lorsqu'il y eut, sous le nom de *baillis* une classe d'hommes spécialement chargés de la fonction de juger, la nécessité du jugement par les pairs se perpétua long-temps, soit à côté de la nouvelle institution, soit même dans son sein. Qu'arrivait-il quand la contestation avait lieu entre le suzerain et son vassal ? Ou la contestation avait pour objet quelqu'un des droits et des devoirs du vassal envers son suzerain, ou du suzerain envers le vassal à raison de leur relation féodale : elle devait alors être jugée dans la cour du suzerain, par les pairs de son vassal, comme toute contestation entre vassaux. Ou bien la contestation ne roulait point sur le fief et la relation féodale, mais sur quelque atteinte portée par le suzerain à quelque droit, à quelque propriété du vassal, autre que son fief ; et alors le procès n'était plus jugé dans la cour du suzerain, mais dans celle du suzerain supérieur. — Si le seigneur refusait, ou, selon le langage du temps, *véoit* la justice dans sa cour, le plaignant formait une plainte dite en *défaute de droit* ;

ou si l'une des parties trouvait le jugement mauvais, elle se plaignait en *faux jugement*; et, dans les deux cas, la plainte était portée devant la cour du seigneur supérieur. — Mais quels moyens assuraient le maintien du droit une fois reconnu et proclamé? Il n'y avait nulle autre voie que la guerre. Le seigneur dans la cour duquel le jugement avait été rendu, ou le plaignant au profit duquel il avait été rendu, convoquait ses hommes, et tentait de contraindre à l'obéissance celui qui avait été condamné. La guerre partielle, la force employée par les citoyens eux-mêmes, telle était, en définitive, la seule garantie de l'exécution des jugements. — Le mode d'examen des droits contestés valait-il mieux? Pour qu'un procès quelconque soit bien jugé par les citoyens eux-mêmes, il importe que ceux auxquels on s'adresse dans ce dessein puissent être réunis promptement, facilement, souvent; qu'ils vivent habituellement rapprochés; qu'ils aient des intérêts communs; qu'il leur soit aisé et naturel de considérer sous le même point de vue, et de bien connaître les faits sur lesquels ils sont appelés à prononcer. Or, rien de tel n'existait dans la société féodale. Le plus souvent, les vassaux s'inquiétaient peu de venir à la cour de leur suzerain; ils n'y venaient pas. Qui les y aurait contraints? ils n'y avaient point d'intérêt direct; et l'intérêt général, patriotique, ne pouvait être fortement excité dans un tel état social. Aussi les cours féodales étaient-elles fort peu suivies; on était obligé de se contenter d'un très petit nombre d'assistants. Selon Beaumanoir, deux pairs de l'accusé suffisent pour juger; P. de Fontaine en veut quatre; saint Louis, dans ses *Établissements*, fixe ce nombre à trois. Le seigneur appelait ceux qui lui convenaient; rien ne l'obligeait à les convoquer tous, à convoquer les uns plutôt que les autres; l'arbitraire régnait ainsi dans la composition de la cour féodale; et ceux qui s'y rendaient y étaient le plus souvent attirés, soit par quelque intérêt personnel, soit par le seul désir de complaire à leur suzerain. Il n'y avait point là de véritables garanties. Aussi en chercha-t-on d'autres: la guerre privée et le duel judiciaire, qui devinrent de véritables institutions, des institutions réglées selon des principes fixes, et avec des formes minutieusement convenues; principes bien plus fixes, formes bien mieux convenues que n'étaient celles des jugements pacifiques. On trouve dans les monuments féodaux beaucoup plus de détails, de précautions, de prescriptions sur les duels judiciaires que sur les procès proprement dits, sur les guerres privées que sur les poursuites juridiques. Qu'est-ce à dire, sinon que le combat judiciaire et la guerre privée sont les seules garanties auxquelles on ait confiance, et qu'on les institue, qu'on les règle avec soin, parce qu'on y a plus souvent recours. — Le lien féodal ne se formait que par le consentement de ceux qui y étaient engagés, du vassal comme du suzerain, de l'inférieur comme du supérieur; on entrait dans la société féodale à des conditions convenues, bien déterminées, connues d'avance; aucune nouvelle loi, aucune nouvelle charge ne pouvait être imposée au possesseur de fief si ce n'est de son consentement; le jugement des contestations élevées entre les propriétaires de fiefs appartenait aux propriétaires de fiefs eux-mêmes; le droit de résistance, que les peuples civilisés, avec tant de raison, redoutent tant d'invoquer et même d'énoncer, était formellement proclamé dans les *Établissements* de St-Louis; enfin, le vassal et le seigneur pouvaient également rompre l'association et renoncer aux charges comme aux avantages de la relation féodale: par exemple, si le vassal croyait avoir quelque grave motif d'appeler son seigneur au combat judiciaire, il en était le maître, il fallait seulement qu'il renonçât à son fief; le seigneur, dans le même cas, devait renoncer au lien féodal. Tels étaient les principes de droit et de liberté qui présidaient à l'association des possesseurs de fiefs. Qu'étaient-ils destinés à protéger? la liberté individuelle contre toute force extérieure. Mais qu'est-ce, à vrai dire, dans l'état social, que l'indé-

pendance individuelle? c'est la portion de son existence et de sa destinée que l'individu n'engage pas dans ses relations avec les autres hommes. Or, ce n'est point par la prédominance de l'indépendance individuelle que se fonde et se développe la société; elle consiste essentiellement dans la portion d'existence et de destinée que les hommes mettent en commun, par laquelle ils tiennent les uns aux autres, et vivent dans les mêmes liens, sous les mêmes lois. C'est là, à proprement parler, le fait social. Sans doute l'indépendance individuelle est respectable, sainte, et doit conserver de puissantes garanties. Mais évidemment, dans le régime féodal, cette indépendance était excessive, et s'opposait à la formation, au progrès véritable de la société; c'était l'isolement encore plus que la liberté. Aussi, indépendamment de toute cause étrangère, par sa seule nature, la société féodale était-elle incapable de subsister régulièrement et de se développer sans se dénaturer. D'abord, une prodigieuse inégalité s'introduisit très vite entre les possesseurs de fiefs. Dans les premiers temps, la multiplication des fiefs fut rapide. Dès le milieu du XIe siècle, commence le phénomène contraire : le nombre des petits fiefs diminue, les fiefs déjà grands s'agrandissent aux dépens de leur voisins. La force présidait presque seule à ces relations; et dès que l'inégalité était quelque part, elle allait se déployant avec une rapidité, une facilité inconnues dans les sociétés où le faible trouve contre le fort protection et garantie. Quand l'inégalité des forces est grande, l'inégalité des droits ne tarde pas à le devenir. Originairement, tout possesseur de fief avait dans son domaine les mêmes droits, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, souvent même le droit de battre monnaie. Dès le XIe siècle, l'inégalité des possesseurs des fiefs est évidente : les uns possèdent ce qu'on a appelé la haute justice, c.-à-d. une juridiction complète, qui comprend tous les cas; les autres n'ont que la basse justice, juridiction inférieure et limitée, qui renvoie au jugement du suzerain les cas les plus graves. Sous le point de vue législatif et politique, le même fait se déclare. Les simples habitants d'un fief dépendaient complètement du seigneur, qui exerçait sur eux les droits de la suzeraineté. On voit, au bout d'un certain temps le suzerain intervenir dans le gouvernement intérieur des fiefs de ses vassaux, exercer un droit de surveillance, de protection, dans les rapports du simple seigneur avec la population sujette de ses domaines. D'autres changements s'accomplissaient en même temps par les mêmes causes. Le principe fondamental en matière de contestations privées était d'abord le jugement par les pairs, ensuite la guerre privée et le combat judiciaire. Mais le jugement par les pairs était presque impraticable; et les plus grossiers esprits ne confondent pas long-temps la force avec la justice. Alors s'introduisit dans la féodalité un autre système judiciaire, une classe spéciale d'hommes voués à la fonction de juges. C'est là la véritable origine des baillis, et même, avant eux, des prévôts, chargés, au nom du suzerain, d'abord de percevoir ses revenus, les redevances des colons, les amendes, ensuite de rendre la justice. Ainsi commença l'ordre judiciaire moderne, dont le grand caractère est d'avoir fait de l'administration de la justice une profession distincte, la tâche spéciale et exclusive d'une certaine classe de citoyens. — Nous avons assisté à la lente et laborieuse naissance du régime féodal; et cet exposé suffit pour détruire l'idée que se sont formée de son origine, non seulement le public, mais beaucoup d'hommes savants, qui, par un anachronisme évident, mais naturel, ont transporté le Xe siècle au VIe, et supposé que la féodalité s'était faite d'un seul coup, telle qu'elle fut cinq cents ans plus tard, lui donnant ainsi pour origine l'état social que son triomphe progressif devait amener. De grandes choses et de grands hommes, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures populaires l'ont illustrée. De là datent presque toutes les familles dont le nom

se lie aux événements nationaux, une foule de monuments religieux, où les hommes se rassemblent encore; et pourtant le nom de la féodalité ne réveille dans l'esprit des peuples que des sentiments de crainte, d'aversion et de dégoût. Peut-on s'en étonner? Le despotisme était là comme dans les monarchies pures, le privilége comme dans les aristocraties les plus concentrées, et l'un et l'autre s'y produisaient sous la forme la plus offensante, la plus crue; le despotisme ne s'atténuait point par l'éloignement et l'élévation d'un trône; le privilége ne se voilait point sous la majesté d'un grand corps; l'un et l'autre appartenaient à un homme toujours présent et toujours seul, toujours voisin de ses sujets, jamais appelé, en traitant de leur sort, à s'entourer de ses égaux. Or, de toutes les tyrannies, la pire est celle qui peut ainsi compter ses sujets et voit de son siége les limites de son empire. Les caprices de la volonté humaine se déploient alors dans leur intolérable bizarrerie et avec une irrésistible promptitude. C'est alors que l'inégalité des conditions se fait le plus rudement sentir; la richesse, la force, l'indépendance, tous les avantages et tous les droits s'offrent à chaque instant en spectacle à la misère, à la faiblesse, à la servitude. Les habitants des fiefs ne pouvaient se consoler au sein du repos: sans cesse compromis dans les querelles de leur seigneur, en proie aux dévastations de ses voisins, ils subissaient à la fois la continuelle présence de la guerre, du privilége et du pouvoir absolu.—Mais si la féodalité, en plaçant le maître près du sujet, rendait le despotisme plus odieux et plus pesant, elle plaçait aussi, dans la nation souveraine, l'inférieur près du supérieur, cause très-efficace d'égalité et de liberté. La grandeur féodale était accessible et simple, la distance courte du vassal au suzerain. Ils vivaient entre eux familièrement et comme des compagnons, sans que la supériorité se pût croire illimitée, ni la subordination servile, presque également nécessaires l'un à l'autre, seule garantie assurée de la réciprocité des devoirs et des droits. De là cette étendue de la vie domestique, cette noblesse de services personnels, où l'un des plus généreux sentiments du moyen âge, la fidélité, a pris naissance, et qui conciliait merveilleusement la dignité de l'homme avec le dévouement du vassal. D'ailleurs, les situations n'étaient point exclusives: le suzerain d'un fief était le vassal d'un autre; souvent les mêmes hommes, à raison de fiefs différents, se trouvaient entre eux tantôt dans le rapport du vasselage, tantôt dans celui de la suzeraineté: nouveau principe de réciprocité et d'égalité. — Isolé dans ses domaines, c'était à chaque possesseur de fief à s'y maintenir, à l'étendre, à se conserver des sujets soumis, des vassaux fidèles, à punir ceux qui lui manquaient d'obéissance ou de foi. Les liens qui l'unissaient à ses supérieurs ou à ses égaux étaient trop faibles, les garanties qu'il y pouvait trouver trop lointaines et trop tardives pour qu'il leur confiât son sort. De là cette individualité si forte et si fière, caractère des membres de la hiérarchie féodale. C'était un peuple de citoyens épars, dont chacun, toujours armé, suivi de sa troupe ou retranché dans son fort, veillait lui-même à sa sûreté, à ses droits, comptant bien plus sur son courage et son renom que sur la protection des pouvoirs publics. Un tel état ressemble moins à la société qu'à la guerre; mais l'énergie et la dignité de l'individu s'y maintiennent; la société peut en sortir. En effet, jusque là dissoute et sans forme, elle a retrouvé enfin, avec une forme déterminée, un point de départ et un but. Le régime féodal, à peine vainqueur, est aussitôt attaqué, dans les degrés inférieurs, par la masse du peuple, qui essaie de reconquérir quelques libertés, quelques propriétés, quelques droits; dans le degré supérieur, par la royauté, qui travaille à recouvrer son caractère public, à redevenir la tête d'une nation. Ces efforts ne sont plus tentés au milieu du choc de systèmes divers, confus, et qui se réduisent l'un l'autre à l'impuissance et à l'anarchie; ils naissent au

sein d'un système unique et ne se dirigent que contre lui. L'aristocratie féodale, plus que toute autre aristocratie, provoquait les résistances par les excès d'une tyrannie individuelle et toujours présente; et en même temps elle était beaucoup moins capable de les surmonter. Ses rangs n'étaient point serrés; elle opprimait et résistait individuellement. Son oppression en était plus arbitraire, mais moins savante, et sa résistance moins efficace, surtout moins obstinée. Ensuite, l'exemple de la liberté était voisin et individuel comme la source de l'oppression. Dans ses rapports avec son suzerain, avec ses vassaux, chaque seigneur revendiquait sans cesse ses droits, ses privilèges, l'exécution des contrats ou des promesses. Il appelait la population de ses domaines à les soutenir avec lui et par la guerre. Cette population comprit qu'elle aussi pouvait réclamer des droits, conclure des traités; elle se sentit renaître à la vie morale; et un siècle s'était à peine écoulé qu'au mouvement général des communes vers l'affranchissement et les chartes, on put reconnaître que le peuple, loin de s'avilir, avait recouvré quelque dignité et quelque énergie sous le régime le plus arbitraire, le plus vexatoire qui fut jamais. — La féodalité n'était pas plus compacte contre la royauté que contre l'affranchissement du peuple. A l'une et à l'autre, un sénat eût opposé la force d'un corps unique, permanent, toujours animé du même esprit et voué au même dessein. La féodalité ne leur opposa que des individus ou des coalitions mal unies et passagères. Qu'on y regarde : la formation progressive de la monarchie française n'est point une œuvre politique, la lutte d'un pouvoir central contre une aristocratie qui défend et perd ses libertés, c'est une série de conquêtes, la guerre d'un prince contre d'autres princes, qui défendent et perdent leurs états. Les rapports et les devoirs féodaux étaient le seul lien qui les unît entre eux; et ce lien, par sa nature même, tourna au profit, non de l'aristocratie, mais de la royauté. Toute aristocratie véritable est une association d'égaux. L'aristocratie féodale ne fut en France qu'une hiérarchie de supérieurs et d'inférieurs; hiérarchie fondée sur des droits et des devoirs réciproques, maintenue par de généreux sentiments, mais qui, ne consacrant que des rapports individuels, ne put jamais acquérir la consistance d'un corps politique. Quand le roi se fut enfin placé au sommet de cette confédération, où dominait le principe de l'isolement et de l'inégalité, il devint le centre de toutes les obligations féodales, l'objet le plus élevé de la fidélité et du dévouement. Dès lors la féodalité fut vaincue.

*De la royauté française dans ses diverses phases sous le régime féodal.* — Elle dérivait de quatre principes différents. Sa première origine était la royauté militaire barbare de ces chefs nombreux, mobiles, accidentels, des guerriers germains, souvent simples guerriers eux-mêmes, et désignés par ce même mot, *kong*, *kœnig*, *king*, qui est devenu le titre de roi. Elle trouva aussi chez les Barbares une base religieuse : certaines familles issues des anciens héros nationaux étaient investies à ce titre d'un caractère religieux et d'une prééminence héréditaire, qui devint bientôt un pouvoir. A cette double origine barbare de la royauté moderne, il faut joindre une double origine romaine : d'une part, la royauté impériale, personnification de la souveraineté du peuple romain, et qui avait commencé à Auguste; d'autre part, la royauté chrétienne, image de la Divinité, représentation, dans une personne humaine, de son pouvoir et de ses droits. A la fin du x[e] siècle, l'un de ces quatre caractères avait complètement disparu. Les carlovingiens n'avaient nulle prétention à descendre des anciens héros germains, à être investis d'une prééminence religieuse nationale. L'idée romaine, le caractère impérial, domina d'abord dans la royauté carlovingienne. C'était le résultat naturel de l'influence de Charlemagne, qui rendit en quelque sorte à la royauté, considérée comme institution politique, sa physionomie impériale, et imprima for-

tement dans l'esprit des peuples l'idée que le chef de l'état était l'héritier des empereurs. Mais, à partir de Louis-le-Débonnaire, on voit s'établir dans la royauté carlovingienne une fluctuation continuelle entre l'héritier des empereurs et le représentant de la Divinité, c.-à-d. entre l'idée romaine et l'idée chrétienne. C'est tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces origines que Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue, Charles-le-Gros, redemandent la force et l'ascendant qui leur échappent. Comme chefs militaires, ils ne sont plus rien : le caractère impérial romain et le caractère religieux chrétien leur restent seuls; leur trône chancelle sur ces deux bases. L'empire de Charlemagne était démembré, le pouvoir central détruit; le clergé chrétien était en même temps fort déchu de son ancienne grandeur. L'affaiblissement de l'église avait entraîné celui de toutes les institutions, de toutes les idées qui s'y rattachaient, entre autres de la royauté considérée sous son aspect religieux, et comme image de la Divinité. Il y a plus : elle était en contradiction, en hostilité même avec les nouveaux pouvoirs de la société. Elle était aux yeux des seigneurs féodaux l'héritière dépossédée d'un pouvoir auquel ils avaient obéi, et sur les ruines duquel s'était élevé le leur. Par sa nature, son titre, ses habitudes, ses souvenirs, la royauté carlovingienne était donc antipathique au régime nouveau. Vaincue par lui, elle l'accusait et l'inquiétait encore par sa présence. On s'est étonné de la facilité que trouva Hugues-Capet à s'emparer de la couronne. On a tort. En fait, le titre de roi ne lui conféra aucun pouvoir réel dont ses égaux se pussent alarmer ; en droit, ce titre perdit, en passant sur sa tête, ce qu'il avait encore pour eux d'hostile et de suspect. Ce qui portait ombrage dans la royauté carlovingienne, c'était son passé ; Hugues-Capet n'avait point de passé; c'était un roi parvenu, en harmonie avec une société renouvelée. Ce fut là sa force. Il rencontra cependant un obstacle moral. Dans l'opinion, non des peuples, car il n'y avait à cette époque point de peuple ni d'opinion générale, mais dans l'opinion d'un grand nombre d'hommes importants, les descendants de Charlemagne étaient seuls rois légitimes; la couronne était considérée comme leur propriété héréditaire. Pour combattre cette idée déjà puissante, il prit le seul moyen efficace; il rechercha l'alliance du clergé qui la professait, et avait surtout contribué à l'accréditer. Non seulement il s'empressa de se faire sacrer à Reims par l'archevêque Adalbéron, mais il traita les ecclésiastiques réguliers et séculiers avec une faveur infatigable; on le voit sans cesse appliqué à se les concilier, leur prodiguant les donations, leur rendant ceux de leurs priviléges qu'ils avaient perdus dans le désordre de la féodalité naissante, ou leur en concédant de nouveaux. Le caractère romain de la royauté était presque entièrement effacé; celui de la légitimité appartenait aux adversaires de Hugues; le caractère chrétien était seul à sa disposition; il se l'appropria et ne négligea rien pour le développer. Ce fut évidemment sur la base chrétienne que s'affermit la royauté des capétiens; et, pendant le règne des trois premiers successeurs de Hugues Capet, elle porta l'empreinte de ce système et vécut sous son empire. C'est surtout à cette cause que plusieurs historiens modernes ont attribué la mollesse et l'inertie de ces princes : pendant qu'autour d'eux se développait l'esprit guerrier, l'esprit ecclésiastique, disent-ils, dominait en eux. Mais le nom de roi réveillait dans les esprits des idées de grandeur, de supériorité, tout-à-fait étrangères au nouvel état de la société, empruntées aux souvenirs de Charlemagne. Eux aussi, par leur titre de roi, se croyaient placés dans cette situation élevée, majestueuse, que Charlemagne avait faite, et appelés à exercer un grand pouvoir. Et pourtant, en fait, ils ne le possédaient point ; ils n'étaient, matériellement parlant, que de grands propriétaires de fiefs entourés d'autres propriétaires aussi puissants, et même plus puissants qu'eux. C'est peut-être

dans cette contradiction qu'il faut chercher la cause, sinon la plus apparente, du moins la plus réelle, de l'état d'inertie et d'impuissance des premiers capétiens.—Ce fut seulement à la fin du règne de Philippe I<sup>er</sup> et dans la personne de son fils Louis que la royauté comprit le changement accompli dans sa situation et commença à revêtir le caractère qui lui convenait. « Ce jeune héros, gai, se conciliant tous les cœurs, dit Suger dans sa *Vie de Louis-le-Gros,...* était à peine parvenu à l'adolescence qu'il... pourvoyait aux besoins des églises, et, *ce qui avait été négligé long-temps*, veillait à la sûreté des laboureurs, des artisans, des pauvres. » Un vassal du duc de France, le seigneur de Montmorency, est cité devant la cour de son suzerain; elle le condamne, il refuse d'obéir et se retire tranquillement, sans qu'on tente même de l'arrêter, *ce que n'eût pas permis la coutume des Français*, ajoute l'abbé Suger. Jusqu'ici tout est féodal; mais voici un nouvel élément qui intervient: « Tous les maux et toutes les calamités dont la majesté royale a droit de punir la désobéissance des sujets, Bouchard les éprouva bien vite. » Ceci n'est plus de la féodalité. Ce même Bouchard, que son suzerain n'a pas osé faire arrêter, quoiqu'il l'eût condamné, voici un nouveau maître, son roi, qui le poursuit et lui inflige toutes les calamités, « dont la majesté royale *a droit de punir la désobéissance des sujets.* » La royauté apparaît ici en dehors de la féodalité, respectant les rapports féodaux, s'accommodant d'abord à leurs principes, puis s'en dégageant, et réclamant, et exerçant, au nom d'autres principes, en son propre nom, le droit de poursuivre et de punir. Philippe meurt; Louis lui succède; la première idée qui vient à l'esprit de son historien est celle-ci: « Louis, devenu roi, ne perdit pas l'habitude qu'il avait contractée dans son adolescence, de protéger.. », et il en donne aussitôt plusieurs preuves, dans lesquelles je remarque une phrase singulière à cette époque: *On sait que les rois ont les mains longues.* Croyez-vous qu'on l'eût dit de Robert, de Henri, de Philippe I<sup>er</sup>? Leurs flatteurs, les prêtres qui les entouraient, pouvaient leur parler de la majesté de leur titre, de la sublimité de leur rang; mais l'étendue réelle de leur pouvoir, la portée de leurs mains! nul n'y eût songé. Cette idée renaît au temps de Louis-le-Gros; la royauté se représente aux esprits comme un pouvoir général, qui a droit partout, peut atteindre partout. En un mot, ce n'est plus la royauté molle, inerte, de Philippe I<sup>er</sup>, de Robert; et pourtant ce n'est pas non plus l'ancienne royauté des carlovingiens, au temps de sa force et de sa gloire. La royauté nouvelle ne réclame point le pouvoir absolu, le droit d'administrer seule et partout, elle ne prétend point à cet héritage des anciens empereurs; elle reconnaît et respecte l'indépendance des seigneurs féodaux; elle laisse leur juridiction s'exercer librement dans leurs domaines; elle ne nie et ne détruit point la féodalité. Seulement elle s'en sépare; elle se place au-dessus de tous ces pouvoirs comme un pouvoir supérieur, qui *par le titre originaire de son office*, a droit d'intervenir pour rétablir l'ordre, la justice, protéger les faibles contre les puissants; pouvoir d'équité et de paix au milieu de la violence et de l'oppression générale; pouvoir dont le caractère essentiel, dont la vraie force réside, non dans quelque fait antérieur, mais dans son harmonie avec les besoins réels de la société, dans le remède qu'il apporte ou promet aux maux qui la travaillent. La révolution accomplie dans la nature et la situation de la royauté était si naturelle, si forte, que, pendant la longue absence de Louis VII, parti pour la Terre-Sainte, le pouvoir royal entre les mains d'un prêtre, de l'abbé Suger, conserva la même physionomie que lui avait imprimée Louis-le-Gros, sans contredit le chevalier le plus actif, le plus guerroyant de cette époque. — A l'avénement de Philippe-Auguste, la royauté était un pouvoir étranger au régime féodal, distinct de la suzeraineté,

sans rapport avec la propriété territoriale, regardé en même temps comme supérieur aux pouvoirs féodaux, supérieur à la suzeraineté. De plus, la royauté était un pouvoir unique et général ; et non seulement la royauté était unique, mais elle avait droit sur toute la France. Ce droit était vague et très peu actif dans la pratique. L'unité politique de la royauté française n'était pas plus réelle que l'unité nationale de la France. Cependant, l'une et l'autre n'étaient pas non plus tout-à-fait vaines. Les habitants de la Provence, du Languedoc, de l'Aquitaine, de la Normandie, du Maine, etc., avaient, il est vrai, des noms spéciaux, des lois, des destinées spéciales. Mais, au-dessus de tous ces territoires divers, de toutes ces petites nations, planait encore un seul et même nom, une idée générale, l'idée d'une nation, appelée les Français, d'une patrie commune, dite la France. Telle était aussi l'idée de l'unité politique. Au-dessus des souverains locaux, il y avait et il y a toujours eu un pouvoir dit la royauté française, un souverain appelé le roi des Français, fort éloigné, à coup sûr, de gouverner tout le territoire qu'on appelait son royaume, sans action sur la plus grande partie de la population qui l'habitait ; nulle part étranger cependant, et dont le nom était inscrit en tête des actes souverains locaux, comme le nom d'un supérieur auquel tous devaient certaines marques de déférence, et qui possédait sur eux certains droits. La valeur générale de la royauté à cette époque n'allait pas plus loin, mais elle allait jusque là, et nul autre pouvoir ne participait à ce caractère d'universalité. La royauté seule en avait aussi un autre. C'était un pouvoir qui dans son origine comme dans sa nature n'était ni bien défini ni clairement limité. Elle n'était ni purement héréditaire, ni purement élective, ni considérée comme uniquement d'institution divine. Ce n'était pas le sacre ni la filiation qui conférait exclusivement le caractère royal. Il y fallait l'une et l'autre condition, l'un et l'autre fait, et d'autres conditions, d'autres faits, venaient encore s'y associer. Le procès-verbal du sacre de Philippe Ier offre des traces évidentes d'élection. Ainsi des principes considérés en général comme contradictoires se réunissaient autour du berceau de la royauté. Il en était de même de sa nature : elle n'était point absolue ; cependant elle n'avait point de limites connues, définies, écrites, je ne dis pas dans les lois, mais même dans les Coutumes. Elle était en un mot, dans son origine et dans sa nature, essentiellement indéfinie, flexible, capable de se resserrer et de s'étendre, de s'adapter aux circonstances les plus diverses, de jouer les rôles les plus différents : ancienne de nom, jeune de fait, et placée à l'entrée d'une vaste carrière, sans que personne en mesurât l'étendue. — A l'avénement de Philippe-Auguste, le royaume de France était rentré dans les limites qui le contenaient sous Louis-le-Gros, et à peine Philippe était-il roi que les mêmes résistances, les mêmes coalitions de vassaux, qui avaient tant exercé l'activité et la persévérance de son grand père, recommencèrent à éclater. Comme puissance morale et dans la pensée commune du temps, la royauté avait déjà reconquis beaucoup de grandeur et de force, mais la grandeur et la force matérielle lui manquaient. Philippe-Auguste s'appliqua sans relâche à les lui donner. La tâche devait être longue et rude. Dès qu'il voulait sortir de ses états proprement dits, il rencontrait un voisin bien plus puissant que lui, le roi d'Angleterre, en possession de toute cette dot d'Éléonore d'Aquitaine, que Louis-le-Jeune avait perdue, c.-à d. maître de presque toute la France occidentale depuis la Manche jusqu'aux Pyrénées. Tant que Henri II vécut, les efforts de Philippe ne furent tentés que timidement. Henri, prince habile, énergique, obstiné, redouté à la fois comme guerrier et comme politique, avait sur Philippe tous les avantages de la position et de l'expérience. Mais après la mort de Henri II, Philippe eut affaire à son fils Richard-Cœur-de-Lion, sans nul doute, le roi féodal par excellence, c.-à-d. le plus hardi, le plus

inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen âge. Philippe-Auguste devait lutter avec grand profit contre un tel homme. Philippe était d'un sens rassis, patient, persévérant, peu touché de l'esprit d'aventure, plus ambitieux qu'ardent, capable de longs desseins et assez indifférent dans l'emploi des moyens. Il ne fit point sur le roi Richard ces grandes et définitives conquêtes qui devaient rendre à la France la meilleure partie de la dot d'Éléonore d'Aquitaine, mais il les prépara par une multitude de petites acquisitions, de petites victoires, et en s'assurant de plus en plus la supériorité sur son rival. A Richard succéda Jean-sans-Terre, poltron et insolent, fourbe et étourdi, colère, débauché, paresseux, vrai valet de comédie, avec la prétention d'être le plus despote des rois. Philippe avait sur lui, encore plus que sur son frère Richard, d'immenses avantages. Il s'en prévalut si bien qu'après six années de lutte, il enleva à Jean la plus grande partie de ce qu'il possédait en France, savoir : la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Touraine; il joignit successivement d'autres provinces à ses états. Ainsi, avant lui, et sous les règnes de Louis VI et de Louis VII, la royauté était redevenue puissante comme idée, comme force morale; Philippe-Auguste lui donna un royaume à gouverner. Procurer au gouvernement royal quelque unité, en le donnant pour centre aux grands barons; fonder son indépendance en l'affranchissant du pouvoir ecclésiastique, tels sont les deux premiers travaux politiques de Philippe. Il essaya de réunir auprès de lui les grands vassaux, de les constituer en assemblée, en parlement, de donner aux cours féodales, aux cours des pairs, une fréquence, une activité politique jusque là inconnues, et de faire faire ainsi à son gouvernement quelques pas vers l'unité. Telle était devenue sa prépondérance qu'il prévalait sans grand'peine dans les réunions de ce genre, et qu'elles lui étaient ainsi plus utiles que périlleuses. Pour s'entourer de ces grands vassaux et s'en faire un moyen de gouvernement, Philippe se servit avec succès des souvenirs de la cour de Charlemagne; car c'est le temps, soit de la composition, soit de la popularité des romans de chevalerie, particulièrement de ceux dont Charlemagne et ses paladins sont les héros. C'est encore sous lui qu'a commencé la résistance efficace de la couronne et du clergé national et à la papauté. Ce fait, qui a joué un si grand rôle dans notre histoire, la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, la royauté indépendante, soutenant qu'elle subsiste par son propre droit, réglant seule les affaires civiles, et se défendant sans relâche contre les prétentions ecclésiastiques; c'est sous Philippe-Auguste qu'on le voit naître et se développer rapidement. — Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, depuis Charlemagne et ses enfants, il s'occupa de législation. On trouve, dans le *Recueil des ordonnances des rois de France*, 52 ordonnances ou actes émanés de lui, les uns entiers, les autres par fragments, d'autres seulement mentionnés dans quelque monument du temps. Le testament que laissa Philippe-Auguste en partant pour la croisade, et par lequel il voulut régler le gouvernement de ses états en son absence, est sans contredit le plus curieux de ces documents. On y voit poindre clairement des intentions de gouvernement régulier, quelques idées d'administration, quelque soin de l'ordre et de la liberté. Il est évident par ce seul fait que la royauté fit, sous Philippe-Auguste, de grands progrès, non seulement quant au territoire sur lequel elle s'exerçait, mais aussi quant à l'efficacité et à la régularité de son action. Il prit également beaucoup de soin pour distinguer et séparer la royauté de tous les pouvoirs féodaux. Il posa en principe que le roi ne pouvait ni ne devait rendre hommage à personne. « ... Que tous, présents et futurs, dit une charte citée par Brussel, sachent que Philippe, comte de Flandre, nous ayant abandonné la ville et le comté d'Amiens, nous avons connu clairement la fidélité et le dévouement envers nous de l'église d'Amiens; car... attendu que

la mouvance de la terre et du comté susdits appartiennent à cette église..... elle a consenti que nous tinssions son fief, sans lui prêter hommage, car *nous ne devons ni ne pouvons rendre hommage à personne.* » — Enfin, le premier entre les rois capétiens, Philippe-Auguste a donné à la royauté française ce caractère de bienveillance intelligente et active pour l'amélioration de l'état social, pour les progrès de la civilisation nationale, qui a fait si long-temps sa force et sa popularité. Avant lui, la royauté n'était ni assez forte ni assez élevée pour exercer en faveur de la civilisation du pays une telle influence; il la lança dans cette route et la mit en état d'y marcher. — Que fit saint Louis de la royauté et du royaume? Dominé par son exactitude morale, il commença par douter de la légitimité de ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, particulièrement de la légitimité des conquêtes de Philippe-Auguste. Ces provinces, naguère la propriété du roi d'Angleterre, et que Philippe avait réunies à son trône par voie de confiscation; cette confiscation et les circonstances qui l'avaient accompagnée, les réclamations continuelles du prince anglais, tout cela pesait sur la conscience de saint Louis. Après d'assez longues négociations, il conclut avec le roi d'Angleterre, Henri III, un traité par lequel il lui abandonna le Limousin, le Périgord, le Quercy, l'Agénois et la partie de la Saintonge comprise entre la Charente et l'Aquitaine. Henri, de son côté, renonça à toute prétention sur la Normandie, le Maine, la Touraine et le Poitou, et fit hommage à saint Louis comme duc d'Aquitaine. Saint Louis n'avait pas cru pouvoir garder, sans une libre transaction, ce qu'il ne regardait pas comme légitimement acquis; il ne tenta ni par la force ni par la ruse aucune acquisition nouvelle. Au lieu de chercher à profiter des dissensions qui s'élevaient au-dedans ou autour de ses états, il s'appliqua constamment à les apaiser. Cependant, malgré cette antipathie scrupuleuse pour les conquêtes proprement dites, saint Louis est un des princes qui ont le plus efficacement travaillé à étendre le royaume de France. En même temps qu'il se refusait à la violence et à la fraude, il était vigilant, attentif à ne jamais manquer l'occasion de conclure des traités avantageux et d'acquérir à l'amiable telle ou telle portion du territoire. Ainsi, malgré la profonde différence des moyens, l'œuvre de Philippe-Auguste trouva dans saint Louis un habile et heureux continuateur. Que fit-il de la royauté? Les relations de saint Louis avec la féodalité ont été présentées sous deux aspects très différents, et, selon que les écrivains ont été amis ou ennemis de la féodalité, ils ont admiré et célébré saint Louis, tantôt comme le défenseur, tantôt comme l'ennemi de ce système. Il ne fut ni l'un ni l'autre à mon avis. Que saint Louis, plus qu'aucun autre roi de France, ait volontairement respecté les droits des possesseurs de fiefs et réglé sa conduite selon les maximes généralement adoptées par les vassaux qui l'entouraient, on n'en saurait douter. Le droit de résistance, dût-il aller jusqu'à faire la guerre au roi lui-même, est formellement reconnu et consacré dans ses *Établissements*. Il est difficile de rendre aux principes de la société féodale un plus éclatant hommage; et cet hommage revient souvent dans les monuments de saint Louis. Il suffit de parcourir les ordonnances qui nous restent de lui pour se convaincre qu'il consultait presque toujours ses barons quand leurs domaines y pouvaient être intéressés, et qu'en tout il les appelait souvent à prendre part aux mesures de son gouvernement. Ainsi l'ordonnance de 1228, sur les hérétiques du Languedoc, est rendue *de l'avis de nos grands et prud'hommes*; celle de 1230 sur les juifs, *du commun conseil de nos barons.* On lit dans le préambule des *Établissements* : « Et furent faits ces établissements par grand conseil de sages hommes et de bons clercs. » Enfin, une ordonnance de 1262 sur les monnaies finit par des signatures, non plus de barons, de possesseurs de fiefs, mais de simples bourgeois. Est-il plus vrai qu'il acceptât la féodalité tout entière? Les

guerres privées et les duels judiciaires, telles étaient les institutions propres, les deux bases essentielles de la féodalité. Or, ce sont là précisément les deux faits que saint Louis a le plus énergiquement attaqués. L'institution de cette trève qu'on appelait la *quarantaine du roi* était sans nul doute une forte barrière et une grande restriction aux guerres privées. Saint Louis s'efforça constamment de la faire observer. Le duel judiciaire était encore plus profondément enraciné dans la société féodale. La tentative de l'interdire tout à coup, dans tous les fiefs indistinctement, était impraticable; les grands barons auraient à l'instant nié le droit du roi de venir ainsi changer les institutions et les pratiques dans leurs domaines. Aussi saint Louis ne supprima-t-il formellement le duel judiciaire que dans les domaines royaux. Mais ce qu'il n'aurait pu ordonner, il travailla à l'atteindre par son exemple et son crédit. Il traita avec plusieurs de ses grands vassaux pour qu'ils abolissent eux-mêmes le duel judiciaire dans leurs domaines, et plusieurs y renoncèrent en effet. Cette pratique, si profondément enracinée, subsista, il est vrai, long-temps encore; mais l'ordonnance de saint Louis lui porta sans nul doute un rude coup. Par ce seul fait s'accomplit, au profit de la couronne, un grand changement. Dans tous les domaines du roi, les vassaux, bourgeois, hommes libres ou semi-libres, au lieu de recourir au combat, furent obligés de se soumettre à la décision de ses juges, baillis, prévôts ou autres. La juridiction royale prit ainsi la place de la force individuelle; ses officiers décidèrent par leurs arrêts les questions que naguère vidaient les champions. N'eût-il rien gagné d'ailleurs, c'était là, à coup sûr, pour le pouvoir judiciaire de la royauté, un immense progrès. Enfin, l'introduction ou plutôt la grande extension des *cas royaux* et des *appels* attira progressivement dans le domaine des cours du roi ce qui avait appartenu aux cours féodales. Par les cas royaux, c.-à-d. les cas où le roi seul avait droit de juger, ses officiers, parlements ou baillis resserrèrent les cours féodales dans des limites de plus en plus étroites. Par les appels, que favorisa singulièrement la confusion de la suzeraineté et de la royauté, ils subordonnèrent ces cours au pouvoir royal. — Nul doute que la souveraineté législative du roi ne gagnât en même temps du terrain. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les ordonnances rendues par saint Louis dans tout le cours de son règne. Le seul fait que les actes qui statuent sur des matières d'intérêt général y sont plus nombreux que ceux qui se rapportent à des intérêts locaux ou privés révèle clairement l'immense progrès du pouvoir législatif de la royauté. Le même progrès se fait aussi remarquer en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques. La fameuse ordonnance de saint Louis dite la *Pragmatique* affirma et maintint positivement l'indépendance et les priviléges, soit de sa couronne, soit de l'église nationale dans leurs rapports avec la papauté. — Tel était, quand Philippe-le-Hardi lui succéda, l'état de la royauté : en droit, point de souveraineté systématiquement illimitée, mais point de limites converties en institutions ou en croyance nationale; en fait, des adversaires et des embarras, mais point de rivaux. Il y avait là un germe fécond de pouvoir absolu, une pente marquée vers le despotisme. Il y a de grandes variétés dans la nature même du despotisme et dans ses effets. Pour certains hommes, le pouvoir absolu n'a guère été qu'un moyen, ils n'étaient pas gouvernés par des vues complètement égoïstes; ils roulaient dans leur esprit des desseins d'utilité publique et se sont servis du despotisme pour les accomplir. Tels furent Charlemagne et Pierre-le-Grand. Pour d'autres hommes au contraire, le despotisme est le but même, car ils y joignent l'égoïsme; ils n'ont aucune vue générale, ne forment aucun dessein d'intérêt public, ne cherchent dans le pouvoir dont ils disposent que la satisfaction de leurs passions, de leurs caprices, de leur misérable et éphémère personnalité. Tel était Philippe-le-Bel. Il suffit d'ouvrir le re-

cueil des ordonnances du Louvre pour être frappé du caractère différent que revêt le pouvoir royal entre les mains de Philippe-le-Bel et des changements qui surviennent dans son mode d'action. Le recueil du Louvre contient 354 actes politiques de ce roi. Évidemment la royauté est beaucoup plus active, et intervient dans un beaucoup plus grand nombre d'affaires et d'intérêts qu'elle ne l'avait fait jusque là. Si nous entrions dans un examen détaillé de ces actes, nous serions encore bien plus frappés de ce fait, en le suivant dans toutes ses formes, en observant à combien d'objets divers s'appliqua sous son règne le pouvoir royal, quel fut presque en toute choses le progrès de son intervention, à quel point même cette intervention était minutieuse. (Voy. nos *Cours d'hist. mod.*, t. v, p. 84 et suiv.) Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que la plupart de ces ordonnances émanent du roi seul, sans qu'il soit fait mention du consentement, ni même le plus souvent du conseil des barons et autres grands possesseurs de fiefs. En fait de législation, la royauté s'isole et s'affranchit évidemment de l'aristocratie féodale; elle ne délibère presque jamais qu'avec des conseillers de son choix, et qui tiennent d'elle seule leur mission. Son indépendance s'accroit avec l'étendue de son pouvoir. Il n'y a guère qu'une sorte d'actes dans lesquels, sous ce règne, on voie intervenir non seulement les barons, mais d'autres personnes encore; et ce sont précisément les actes qui, d'après les théories modernes, appellent le moins un tel concours, c.-à-d. les actes de paix et de guerre, et tout ce qui tient aux relations extérieures. Les actes que nous appelons législatifs, qui règlent au-dedans l'état des personnes et des propriétés, émanaient très souvent du roi seul. Mais comme il ne pouvait faire la guerre seul, et que, pour traiter avec les étrangers, il voulait être et paraître soutenu par ses sujets, il y avait nécessité pour lui de ne faire aucune grande entreprise de ce genre sans s'assurer de leur bonne volonté. On a beaucoup dit que Philippe-le-Bel appela le premier le tiers-état aux états généraux du royaume. Les paroles sont trop magnifiques et le fait n'était pas nouveau. Ces assemblées étaient des réunions fort courtes, presque accidentelles, sans influence sur le gouvernement général du royaume, et dans lesquelles les députés des villes tenaient fort peu de place. Le fait ainsi réduit à ses justes dimensions, il est vrai qu'il devint, sous Philippe-le-Bel, plus fréquent qu'il ne l'avait encore été, et que l'importance croissante de la bourgeoisie s'y révèle. Tel fut sous ce règne le développement de la royauté, considérée sous le rapport législatif. Il y a là un notable progrès vers le pouvoir absolu. La royauté se mêle d'un grand nombre d'affaires dont elle ne se mêlait pas auparavant; elle les règle dans ses moindres détails, déclare ses actes exécutoires dans toute l'étendue du royaume, indépendamment de la diversité des domaines; elle les rend enfin, pour la plupart du moins, sans le concours des possesseurs de fiefs, et quand elle appelle, soit les possesseurs de fiefs, soit les bourgeois, à concourir avec elle, c'est par des motifs tout-à-fait étrangers au gouvernement intérieur du pays, par des nécessités purement politiques et de circonstance.—Le pouvoir judiciaire de la royauté reçut en même temps un développement de même nature. En possession du pouvoir judiciaire et séparée de toutes les autres, la classe des légistes ne pouvait manquer de devenir, entre les mains de la royauté, un instrument admirable contre les deux seuls adversaires qu'elle eût à craindre, l'aristocratie féodale et le clergé. C'est ce qui arriva, et c'est sous Philippe-le-Bel qu'on voit s'engager avec éclat cette grande lutte, qui a tenu tant de place dans notre histoire. Les légistes y rendirent non seulement au trône, mais au pays, d'immenses services, car ce fut un immense service que d'abolir ou à peu près, dans le gouvernement de l'état, le pouvoir féodal et le pouvoir ecclésiastique, pour leur substituer le pouvoir auquel ce gouvernement doit appartenir, le pouvoir public. Mais en même temps la classe

des légistes fut, dès son origine; un terrible et funeste instrument de tyrannie : non seulement elle ne tint, dans beaucoup d'occasions, aucun compte des véritables droits du clergé et des propriétaires de fiefs, mais elle posa et fit prévaloir des principes contraires à toute liberté. Les sénéchaux, baillis, jugeurs et autres officiers judiciaires, nommés alors par le roi, n'étaient point inamovibles; il les révoquait à son gré, les choisissait même dans chaque occasion particulière, et suivant le besoin, peut-être par un souvenir des cours féodales, où, en fait, le suzerain appelait presque arbitrairement tels ou tels de ses vassaux. Il arriva de là que dans les grands procès le roi se trouva le maître d'instituer ce que nous appelons une *commission*. N'est-ce pas là l'introduction du despotisme dans l'administration de la justice? — Enfin Philippe-le-Bel s'arrogea le droit d'imposer, même hors de ses domaines, et surtout par la voie des monnaies, dont l'altération reparaît presque chaque année sous son règne; et des 56 ordonnances émanées de lui en matière de monnaies, 35 ont des falsifications pour objet. D'autres fois, par des subventions expresses, tantôt par des impôts de consommation sur les denrées, tantôt par des mesures qui frappaient le commerce intérieur ou extérieur, il se procura momentanément de larges ressources. Il ne parvint point ainsi à fonder, au profit de la royauté, un droit véritable, mais il laissa des précédents pour tous les modes d'imposition arbitraire, et ouvrit en tout sens cette voie funeste à ses successeurs. Ainsi, dans les trois éléments essentiels de tout gouvernement, la royauté prit à cette époque le caractère d'un pouvoir absolu. A la mort de Philippe-le-Bel, et dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'à l'extinction de sa famille, une vive réaction éclata contre toutes ces usurpations ou prétentions nouvelles de la royauté, qui s'en trouva fort affaiblie. Elle avait méconnu tous les droits collatéraux, envahi tous les pouvoirs; au lieu d'être un principe d'ordre et de paix dans la société, elle y était devenue un principe d'anarchie et de guerre. Elle sortit de cette tentative beaucoup moins ferme, beaucoup plus contestée et combattue qu'elle ne l'avait été sous les règnes plus prudents et plus légaux de Philippe-Auguste et de saint Louis. En même temps survint pour la royauté une nouvelle cause d'affaiblissement, l'incertitude de la succession au trône. Aussi cette institution, cette force que nous avons vue se développer et grandir presque sans interruption de Louis-le-Gros à Philippe-le-Bel, nous apparaît-elle, au commencement du XIVe siècle, chancelante, délabrée et dans un état qui ressemble fort à la décadence. Mais la décadence n'était pas réelle; le principe de vie, déposé au sein de la royauté française, était trop énergique, trop fécond pour périr de la sorte.

*Des communes et du tiers-état.* — Jusqu'à l'Europe moderne, jusqu'à notre France, rien de semblable à l'histoire du tiers-état ne frappe les regards. Nulle part vous ne rencontrerez une classe de la société qui, partant de très bas, faible, méprisée, presque imperceptible à son origine, s'élève par un mouvement continu et un travail sans relâche, se fortifie d'époque en époque, envahit, absorbe successivement tout ce qui l'entoure, pouvoir, richesse, lumières, influence, change la nature de la société, la nature de son gouvernement, et devient enfin tellement dominante qu'on puisse dire qu'elle est le pays même. Non seulement ce fait est grand, ce fait est nouveau, mais il est éminemment français, essentiellement national. Il y a eu des communes dans toute l'Europe, et même les communes de France ne sont pas celles qui, en tant que communes, sous ce nom et au moyen âge, ont joué le plus grand rôle et tenu la plus grande place dans l'histoire. Les communes italiennes ont enfanté des républiques glorieuses, les communes allemandes sont devenues des cités libres, souveraines, qui ont eu leur histoire particulière, et ont exercé beaucoup d'influence dans l'histoire générale de l'Allemagne; les communes d'Angleterre

se sont alliées à une portion de l'aristocratie féodale, ont formé avec elle l'une des chambres, la chambre prépondérante du parlement britannique, et ont ainsi joué de bonne heure un rôle puissant dans l'histoire de leur pays. Il s'en faut bien que les communes françaises, dans le moyen âge, et sous ce nom, se soient élevées à cette importance politique, à ce rang historique. Et pourtant c'est en France que la population des communes, la bourgeoisie, s'est développée le plus complètement, et a fini par acquérir dans la société la prépondérance la plus décidée. Il y a eu des communes dans toute l'Europe; il n'y a eu vraiment de tiers-état qu'en France. — N'oublions pas cette distinction : le mot *tiers-état* est évidemment plus étendu, plus compréhensif que celui de *commune*; beaucoup de situations sociales, d'individus, qui ne sont point compris dans le mot *commune*, sont compris dans celui de *tiers-état* : les officiers du roi, par exemple, les légistes, cette pépinière d'où sont sorties presque toutes les magistratures de France, appartiennent à la classe du tiers-état, y ont été très long-temps incorporés, et ne s'en sont séparés que dans des siècles très voisins du nôtre, tandis qu'on ne peut les ranger dans les communes. De plus, la distinction a été souvent méconnue, et il en est résulté des erreurs graves. Quelques historiens ont vu surtout dans le tiers-état la portion dérivée des officiers du roi, des légistes, des diverses magistratures; et ils ont dit que le tiers-état avait toujours été étroitement lié à la couronne, qu'il en avait toujours soutenu le pouvoir, partagé la fortune; que leurs progrès avaient toujours été parallèles et simultanés. D'autres, au contraire, ont considéré presque exclusivement le tiers-état dans les communes proprement dites, dans ces bourgs, dans ces villes formées par voie d'insurrection contre les seigneurs. Ceux-là ont affirmé que le tiers-état avait toujours revendiqué toutes les libertés nationales; qu'il avait toujours été en lutte, non seulement contre l'aristocratie féodale, mais contre le pouvoir royal. Selon qu'on a ainsi donné au mot *tiers-état* telle ou telle étendue, on en a déduit, sur son véritable caractère et sur le rôle qu'il a joué dans notre histoire, des conséquences absolument différentes, et toutes également incomplètes, également erronées. Enfin, cette distinction explique seule un fait évident dans notre histoire. De l'aveu de tous, les communes proprement dites, ces villes indépendantes, à moitié souveraines, nommant leurs officiers, ayant presque droit de paix et de guerre, souvent même battant monnaie, ces villes ont perdu peu à peu leurs privilégés, leur grandeur, leur existence communale, et, en même temps, le tiers-état se développait, acquérait plus de richesse, jouait de jour en jour un plus grand rôle dans l'état. Il fallait donc bien qu'il puisât la vie et la force à d'autres sources qu'à celles des communes. — Pendant long-temps, c'est au XII$^{e}$ siècle qu'on a rapporté la première formation des communes françaises, et on a attribué cette origine à la politique et à l'intervention des rois. De nos jours, ce système a été combattu et avec avantage. On a soutenu, d'une part, que les communes étaient beaucoup plus anciennes qu'on ne le croyait; que, sous ce nom ou sous des noms analogues, elles remontaient fort au-delà du XII$^{e}$ siècle; d'autre part, qu'elles n'étaient point l'œuvre de la politique et de la concession royale, mais la conquête des bourgeois eux-mêmes, le résultat de l'insurrection des bourgs contre les seigneurs. Sans nul doute, au XII$^{e}$ siècle s'est accompli, dans les communes de France, un grand mouvement, qui a fait crise dans leur situation et époque dans leur histoire. Ouvrez le *Recueil des ordonnances des rois*, vous y trouverez, dans le XII$^{e}$ et le XIII$^{e}$ siècle, 236 actes de gouvernement dont les communes sont l'objet; et si nous pouvions rassembler tous les actes de ce genre dans tous les fiefs de France, du XII$^{e}$ au XV$^{e}$ siècle, nous arriverions à un chiffre immense. Car les rois n'étaient pas les seuls qui donnassent

des chartes et qui intervinssent dans les affaires des communes; c'était à chaque seigneur, quand il se trouvait dans ses domaines quelque bourg ou ville, qu'il appartenait d'en régler les destinées ou les droits. Évidemment elles surgissaient de toutes parts, acquéraient chaque jour plus d'importance et devenaient une grande affaire de gouvernement.—Sans pénétrer bien avant dans l'examen de ces actes, on s'aperçoit qu'il est impossible de les faire rentrer tous dans l'un ou l'autre des deux systèmes. La plus légère inspection y fait reconnaître trois classes de faits bien distincts : les uns parlent de villes, de libertés et de coutumes municipales comme de faits anciens, incontestés; on ne reconnait même pas ces faits expressément; on ne sent pas le besoin de leur donner une forme précise, une nouvelle date; on les modifie, on les étend, on les adapte à des besoins nouveaux, à quelque changement survenu dans l'état social. D'autres actes contiennent la concession de certains priviléges, de certaines exemptions particulières au profit de tel ou tel bourg, de telle ou telle ville, mais sans la constituer en commune proprement dite, sans lui conférer une juridiction indépendante, le droit de nommer ses magistrats, et de se gouverner, pour ainsi dire, elle-même. Enfin, il y a des actes qui constituent des communes proprement dites, c.-à-d. qui reconnaissent ou confèrent aux habitants le droit de se confédérer, de se promettre réciproquement secours, fidélité, assistance contre toute entreprise ou violence extérieure, de nommer leurs magistrats, de se réunir, de délibérer, d'exercer enfin, dans l'intérieur de leurs murs, une souveraineté analogue à celle des possesseurs de fiefs dans l'intérieur de leurs domaines.—On reconnait également cette différence dans l'histoire, et nous arrivons, en l'observant, aux mêmes résultats qu'en lisant les chartes et les diplomes.—1° La municipalité romaine ne périt point avec l'empire : on la retrouve dans le IXe, le Xe et le XIe siècle. M. Raynouard, dans son *Histoire du droit municipal en France*, a mis ce fait hors de doute. Lors donc qu'au XIIe siècle s'opéra dans la situation des communes ce grand mouvement qui le caractérise, il n'y eut rien à faire pour ces villes, déjà en possession d'un régime municipal, sinon semblable à celui qui se disposait à naître, du moins suffisant aux besoins de la population. Ainsi, une des cités qui, depuis l'invasion barbare, conservèrent le régime municipal romain dans sa forme la plus complète, la plus pure, c'est Périgueux. Cependant, on ne rencontre aucun document de quelque étendue sur la constitution de cette ville, aucune charte, qui règle ou modifie son organisation intérieure, les droits de ses magistrats, ses rapports avec son seigneur ou ses voisins. Cette organisation était un fait, un débris de l'ancienne municipalité romaine; les noms des magistratures romaines, des consuls, duumvirs, triumvirs, édiles, se rencontrent dans l'histoire de Périgueux, mais sans que leurs fonctions soient nulle part instituées ou définies. Il est incontestable que les villes de la France méridionale apparaissent les premières dans notre histoire comme riches, peuplées, importantes, jouant un rôle considérable dans la société : on les voit telles dès le Xe, presque dès le IXe siècle, c.-à-d. beaucoup plus tôt que les communes du Nord. Cependant, c'est sur les villes du Midi que nous possédons le moins de détails législatifs. Pourquoi? Parce que ces villes ayant conservé en grande partie le régime romain, on n'a pas senti là le besoin d'écrire l'organisation municipale. Elle n'a pas été un fait nouveau qu'il ait fallu instituer, proclamer, dater. Il est très vrai que, du VIIIe à la fin du IXe siècle, l'existence de ces municipalités apparaît rarement et très confusément dans l'histoire. Qui s'en étonnerait? Il n'y avait alors ni ordre, ni suite, ni lumière pour aucune classe de faits, pour aucune condition de la société; le chaos régnait partout; et c'est seulement à la fin du Xe siècle que la société féodale en sort, et devient vraiment sujet d'histoire. Comment en eût-il été autrement pour la société

municipale, bien plus faible, bien plus obscure? La municipalité romaine se perpétuait, comme la société féodale se formait, au milieu de la nuit et de l'anarchie universelles. — 2° Dans le monde romain, c'était au sein des villes que la population était concentrée, et qu'habitaient surtout les propriétaires, les hommes considérables, l'aristocratie du temps. La conquête renversa ce grand fait; les vainqueurs barbares s'établirent de préférence au milieu de leurs terres, dans leurs châteaux forts. La prépondérance sociale passa des villes aux campagnes. Bientôt autour des châteaux se groupa une population employée d'abord à la culture des terres, et dont le travail devint plus étendu, plus varié, à mesure que les progrès de la fixité, de la régularité dans les existences, amenaient des besoins nouveaux. Quelques-unes de ces agglomérations de population devinrent de grands bourgs, des villes. Au bout d'un certain temps, les possesseurs des domaines au milieu desquels elles étaient situées reconnurent qu'ils profitaient de leur prospérité, et avaient intérêt à en seconder le développement; ils leur accordèrent alors certains priviléges qui, sans les soustraire à la domination féodale, sans leur conférer une véritable indépendance, avaient cependant pour but et pour effet d'y attirer la population, d'y accroître la richesse; et à leur tour la population plus nombreuse, la richesse plus grande, amenaient des concessions plus étendues. Les recueils de documents sont pleins de chartes de ce genre accordées, par le seul empire du cours des choses, à des bourgs, à des villes de création nouvelle. Les habitants étaient tenus envers leur seigneurs à certains services militaires: on voit de très bonne heure les bourgeois marcher au combat, groupés en général autour de leurs prêtres. En 1094, dans une expédition de Philippe Ier contre le château de Breheval: « Les prêtres conduisirent leurs paroissiens avec leurs bannières. » Selon Suger: « Les communes des paroisses du pays prirent part au siége de Thoury par Louis-le-Gros. » Ces priviléges, fort incomplets, dictés par le seul intérêt personnel, sans cesse violés, souvent révoqués, ne constituaient point de véritables communes, investies d'une juridiction indépendante; mais ils n'en contribuèrent pas moins très puissamment à la formation générale de cette classe nouvelle, qui devint plus tard le tiers-état. — 3° Les vexations des seigneurs sur les habitants des bourgs et des villes situés dans leurs domaines étaient quotidiennes, souvent atroces, prodigieusement irritantes; la sécurité manquait encore plus que la liberté. Avec le progrès de la richesse, les tentatives de résistance devinrent plus fréquentes et plus vives. Le XIIe siècle vit enfin éclater sur une foule de points l'insurrection des bourgeois, formés en petites confédérations locales, pour se défendre des violences de leurs seigneurs et en obtenir des garanties. De là une infinité de petites guerres, terminées, les unes par la ruine des bourgeois, les autres par des traités, qui, sous le nom de *chartes de commune*, conférèrent à un grand nombre de bourgs et de villes une sorte de souveraineté *intrà muros*, seule garantie alors possible de la sécurité et de la liberté. Comme ces concessions étaient le résultat de la conquête, elles furent, en général, plus étendues et plus efficaces que celles que d'autres bourgs avaient obtenues sans guerre. Aussi est-ce à la lutte à main armée qu'il faut rapporter la formation des communes les plus fortes et les plus glorieuses, de celles qui ont pris place dans l'histoire. Telles sont les trois origines de la bourgeoisie française du tiers-état. — Évidemment, par cela seul que les origines ont été diverses, l'organisation de ces villes a dû l'être également.

*Constitution intérieure des villes à municipalités romaines.* — M. Raynouard a rassemblé pour un grand nombre de villes les textes, les faits qui prouvent la persistance de l'organisation municipale romaine, et la font à peu près connaître en l'absence de toute institution formelle, de tout document détaillé.

Quelques résultats de son travail sur la cité de Bourges suffiront pour donner une idée claire et juste de cette première source du tiers-état français, la plus ancienne peut-être et la plus abondante. Au moment de l'invasion barbare, Bourges avait des arènes, un amphithéâtre, tout ce qui caractérisait la cité romaine. Au VII^e siècle, l'auteur de la *Vie de sainte Estadiole*, née à Bourges, dit « qu'elle appartenait à d'illustres parents, qui, selon la dignité mondaine, étaient recommandables par la noblesse sénatoriale. » Or, on appelait *noblesse sénatoriale* les familles auxquelles le gouvernement de la cité était dévolu, qui occupait les *munera* ou grandes charges municipales. Grégoire de Tours, à la même époque, cite un jugement rendu par les chefs (*primores*) de la ville de Bourges. Il y avait donc à cette époque dans Bourges une véritable juridiction municipale, analogue à celle de la curie romaine. C'était le caractère des municipalités romaines, que le clergé, de concert avec le peuple, élisait l'évêque. Or, on voit à Bourges, sous les rois mérovingiens et carlovingiens, plusieurs évêques, Sulpice, Didier, Austrégisile, Agiulphe, élus absolument comme ils l'auraient été sous les empereurs romains. On trouve aussi des monnaies de cette époque où est empreint, soit le nom de la cité de Bourges, soit celui de ses habitants. Ce fut en 1107 que Philippe I^er acheta la vicomté de Bourges : on voit qu'il y existait alors un corps municipal, dont les membres étaient nommés *prud'hommes*. En 1145, Louis VII confirme une charte, donnée par Louis VI à la cité de Bourges : ici, les principaux habitants, ceux qui, au VII^e siècle, étaient encore appelés *senatores*, sont désignés par le nom de *bons hommes*. Un autre nom leur est aussi donné dans cette charte. L'article 9 s'exprime en ces termes : « Il avait été réglé par notre père que si quelqu'un faisait des torts dans la cité, commettait une offense, il aurait à réparer ledit tort selon l'évaluation des *barons* de la cité. » *Barones*, mot féodal, qui révèle une nouvelle constitution de la société, mais qui correspond, aussi bien que celui de *bons hommes*, aux *sénatores* de la cité romaine. Cette histoire de la cité de Bourges, conduite jusqu'à la fin du XV^e siècle, est une image fidèle de ce qui s'est passé pour beaucoup d'autres villes d'origine et de situation pareilles. On voit là, sans interruption, du V^e au XIV^e siècle, dans ces faits peu considérables, il est vrai, peu détaillés, mais très significatifs, très clairs, le régime municipal romain se perpétuer, avec des modifications, soit dans les noms, soit même dans les choses qui correspondent aux révolutions générales de la société, sans rencontrer nulle part sur l'organisation intérieure de ces cités des détails précis et nouveaux. On ne peut que se reporter à l'ancien régime municipal romain, étudier ce qu'il était au moment de la chute de l'empire, et recueillir ensuite les faits épars d'époque en époque, qui révèlent à la fois la permanence de ce régime et son altération progressive. C'est seulement ainsi qu'on peut arriver à se faire une idée un peu exacte de l'état des villes d'origine romaine au XII^e siècle.

*Des villes à priviléges accordés par leurs seigneurs.* — On rencontre une difficulté, sinon égale, du moins analogue, quand on veut étudier les villes qu'on peut appeler de création moderne, celles qui ne se rattachent pas à la cité romaine, qui ont reçu du moyen âge leurs institutions ou même leur existence, et qui, pourtant, n'ont jamais été érigées en communes proprement dites. Orléans, par exemple, était une ville ancienne, et avait prospéré sous l'empire. Cependant, la perpétuité du régime municipal romain n'y apparaît pas clairement : c'est du moyen âge et des rois qu'Orléans a tenu ses franchises municipales et ses priviléges. On trouve dans le *Recueil des ordonnances*, de 1051 à 1300, sept chartes relatives à Orléans (*v.* nos *Cours d'hist. mod.*, t. V, 17^e leç.). C'est une série de concessions importantes, qui, plus ou moins observées, ont suivi et favorisé les progrès de la population, de la richesse,

de la sécurité dans la ville d'Orléans, mais qui ne l'ont nullement érigée en vraie commune, et l'ont toujours laissée dans un état de complète dépendance politique. C'est ce qui est arrivé à un grand nombre de villes. Je dis plus : il en est qui ont reçu des chartes fort positives, fort détaillées, des chartes qui semblent leur accorder des droits aussi considérables que ceux des communes proprement dites; mais, quand on y regarde de près, on s'aperçoit qu'il n'en est rien; car ces chartes ne contiennent au fait que des concessions analogues à celles pour Orléans, et ne constituent nullement la ville en vraie commune. Telle est cette charte qui a joué un grand rôle dans le moyen âge, cette charte donnée par Louis-le-Jeune à la ville de Lorris en Gâtinais, et qui ne paraît être qu'une répétition d'une charte de Louis-le-Gros (*v. id.*, *ibid*). Elle fut regardée par les bourgeois comme si bonne, si favorable, que, dans le cours du XII[e] siècle, elle fut réclamée par un grand nombre de villes. Et cependant elle ne renferme, dans le sens spécial et historique de ce mot, point de commune, point de véritable constitution municipale; car il n'y a point de juridiction propre, point de magistrature indépendante. Le propriétaire du fief, l'administrateur suprême, le roi, fait à certains habitants de ses domaines telles ou telles promesses; il s'engage envers eux à les gouverner selon certaines règles, qu'il impose lui-même à ses officiers, à ses prévôts. Mais des garanties réelles, des garanties politiques, il n'y a absolument rien de semblable. Ces concessions ne sont pas néanmoins demeurées sans fruit : on vit les principales villes qui les avaient obtenues se développer peu à peu, grandir en population, en richesse, et adhérer de plus en plus à la couronne, de qui elles avaient reçu leurs privilèges, et qui, les renouvelant au besoin, les étendant même, suivait les progrès de la civilisation, et s'attachait ainsi les bourgeois sans les affranchir politiquement.

*Des communes propr*e*ment dites.*— Comme c'est à l'insurrection contre les seigneurs qu'elles ont dû ces traités de paix appelés *chartes*, où furent réglés les droits et les relations des contractants, il semble, au premier abord, que ces chartes ne devaient contenir que les conditions de l'accommodement conclu entre les insurgés et le possesseur du fief, la commune et son seigneur. Il y a cependant toute autre chose, et beaucoup plus. Une des plus anciennes chartes de commune, une de celles qui font le mieux connaître quel était l'état intérieur d'une ville après une longue lutte contre son seigneur, et tout ce qu'il y avait à faire au moment de la pacification définitive, est celle qui fut donnée par Louis-le-Gros, en 1128, à la commune de Laon (*v.* nos *Cours d'hist. mod.*, t. V, p. 175). A vrai dire, elle ne créa point la constitution municipale de cette ville. Vous y rencontrez les noms de *maire* et de *juré*; vous y reconnaissez l'indépendance de leur juridiction; vous y démêlez le mouvement de la vie politique, les élections, le droit de paix et de guerre, mais sans qu'aucun article les institue formellement. Ce sont des faits admis, incontestés, qui se révèlent par leur action, mais qu'on enregistre, pour ainsi dire, en passant, plutôt qu'on ne les institue. Rien de bien précis non plus sur les relations de la commune de Laon, soit avec le roi, soit avec son évêque, soit avec les seigneurs à qui elle peut avoir affaire. Une tâche plus vaste et plus difficile a préoccupé ses auteurs. On y entrevoit une société barbare, qui sort d'une anarchie à peu près complète, et reçoit, non seulement une charte de commune, mais un code pénal, un code civil, toute une législation sociale, pour ainsi dire. Évidemment, il ne s'agit pas seulement de régler les rapports d'une commune avec son seigneur; il ne s'agit pas seulement d'instituer des magistratures municipales; il s'agit de l'organisation sociale tout entière; nous sommes en présence d'une petite société bouleversée, à qui des lois écrites sont devenues nécessaires, et qui, ne sachant comment se les donner elle-même, les reçoit d'un pou-

voir supérieur, avec qui elle était en guerre la veille, mais qui n'en exerce pas moins sur elle cette autorité, condition impérieuse de toute législation efficace. Ce caractère est celui d'une foule de chartes analogues, de celles notamment de St-Quentin, Soissons, Roye, etc. La révolution survenue à cette époque dans l'état des communes est donc bien plus grande qu'on ne le suppose; elle a fait beaucoup plus que les affranchir, elle a commencé la législation sociale tout entière. — En même temps qu'il est évident que le régime municipal romain n'a point péri, et qu'il a exercé sur la formation des villes modernes une grande influence, il faut aussi reconnaître qu'il y a eu transformation de ce régime, et que la différence est immense entre les cités de l'empire et nos communes. D'une part, le travail assidu des bourgeois et la richesse progressive venue à la suite du travail; de l'autre, l'insurrection contre les seigneurs, la révolte des faibles contre les forts, voilà les deux sources où les communes de l'époque féodale ont pris naissance. L'origine des cités du monde romain a été tout autre : la guerre, la supériorité de force, de civilisation, tel a été le berceau de la plupart des cités du monde ancien, et particulièrement d'un grand nombre de cités de la Gaule, surtout dans le midi, comme Marseille, Arles, Agde, etc. Les bourgeois de ces cités, bien différents en ceci des bourgeois du moyen âge, ont été, dès leurs premiers pas, les forts, les vainqueurs. Ils ont en naissant dominé par la conquête, tandis que leurs successeurs se sont à grand'peine un peu affranchis par l'insurrection. — Autre différence originaire : le travail a sans nul doute joué un grand rôle dans la formation des cités anciennes comme des communes modernes; mais ici encore le même mot couvre des faits fort divers. Les habitants d'une ville naissante, d'une colonie comme Marseille, au moment de sa fondation, se livraient à l'agriculture libre et propriétaire; ils cultivaient le territoire à mesure qu'ils l'envahissaient, comme les patriciens romains exploitaient le territoire des conquêtes de Rome. A l'agriculture s'alliait le commerce, mais un commerce étendu, varié, maritime en général, plein de liberté et de grandeur. Quelle différence avec les communes naissantes au moyen âge! Dans celles-ci, tout est servile, précaire, étroit, misérable. Les bourgeois cultivent, mais sans vraie liberté, sans vraie propriété; ils les conquerront, non en un jour et par leurs armes, mais lentement et par leurs sueurs. S'agit-il d'industrie, de commerce? leur travail est pendant longtemps un travail purement manuel; leur commerce se renferme dans un horizon très borné. Rien qui ressemble à ce travail libre, étendu, à ces relations lointaines et variées des colonies de l'antiquité. Celles-ci se sont formées les armes à la main, et les voiles au vent; les communes du moyen âge sont sorties d'un sillon et d'une boutique. — Dans l'état social intérieur des cités du monde romain et des villes féodales, trois faits surtout me frappent. Dans la plupart des anciennes cités des Gaules, les fonctions religieuses et civiles étaient réunies. C'était un des grands caractères de la civilisation romaine que les patriciens, les chefs de famille, étaient en même temps, dans l'intérieur de la maison, prêtres et magistrats. Il n'y avait pas là une corporation spécialement vouée, comme le clergé chrétien, à la magistrature religieuse. Les deux pouvoirs étaient dans les mêmes mains, et se rattachaient également à la vie domestique. De plus, la puissance du chef dans l'intérieur de sa famille était immense. Elle subit, selon les temps, d'importantes modifications; elle n'était pas la même dans les cités d'origine grecque et dans les cités d'origine romaine; mais, en tenant compte de ces différences, elle n'en était pas moins un des caractères dominants de cet état social. Enfin, les familles considérables, les chefs des cités, vivaient entourés d'esclaves, servis exclusivement par des esclaves. Aucune de ces trois circonstances ne se rencontre dans les communes du

moyen âge. La séparation des fonctions religieuses et des fonctions civiles y est complète. Une corporation fortement isolée, le clergé, gouverne seule, possède en quelque sorte la religion. En même temps, la puissance paternelle, grande quant aux biens, est fort restreinte quant aux personnes. Le fils, une fois majeur, est complètement libre, indépendant de son père. Enfin, il n'y a pas d'esclavage domestique. C'est par des ouvriers, par des hommes libres, que la population supérieure des villes, que les bourgeois les plus riches, sont entourés et servis. Ce seul fait d'une race supérieure, qui possède à titre de propriété une race inférieure et en dispose, ce seul fait donne aux idées, aux sentiments, à la façon de vivre de la population des villes un tout autre caractère. Les constitutions des états et des villes du midi, dans la confédération américaine, sont en général plus démocratiques que celles des villes des états du nord; et cependant telle est l'influence de l'esclavage que les idées, les mœurs, sont au fond beaucoup plus aristocratiques dans le Midi que dans le Nord.—Quant aux relations des villes avec la population extérieure, nous trouvons encore une différence immense. Les maîtres du monde romain, tous les hommes considérables, habitaient dans les villes ou auprès; les campagnes n'étaient occupées que par une population inférieure, esclaves ou colons tenus dans une demi-servitude. Au sein des villes résidait le pouvoir politique. Le spectacle contraire nous est offert par l'époque féodale. C'est dans les campagnes qu'habitent les seigneurs, les maîtres du territoire et du pouvoir. Les villes sont en quelque sorte abandonnées à une population inférieure, qui lutte avec grand'peine pour s'abriter, et se défendre, et s'affranchir enfin un peu derrière ses murs. Quel est le caractère le plus élevé, le plus saillant de ces différences? L'esprit aristocratique a dû dominer dans les cités romaines, l'esprit démocratique dans les villes du moyen âge. Le sentiment de leur situation supérieure, la fierté, la gravité et tous les mérites qui s'y rattachent, tel est le beau côté de l'esprit aristocratique. La passion du privilége, le besoin d'interdire tout progrès aux classes placées au dessous, c'est là son vice. L'indépendance, la passion de l'individualité et du mouvement ascendant, voilà le beau côté de l'esprit démocratique. Le mauvais côté, c'est l'envie, la haine des supériorités, le goût aveugle du changement, la disposition à recourir à la force brutale. Ici et là, ces mérites et ces vices devaient donc être le caractère dominant des mœurs. Dans la cité romaine, le pouvoir municipal était concentré dans un assez petit nombre de familles, inscrites sur un registre qu'on appelait *album*, *album ordinis*, *album curiæ*. C'était héréditairement que ces familles en étaient investies. Quand une fois on faisait partie du sénat, de l'*ordo*, on n'en sortait plus; on était tenu de toutes les charges municipales, et en même temps on avait droit à tous les honneurs, à tous les pouvoirs municipaux. Ce sénat se dépeuplait, ses familles s'éteignaient; et, comme les charges des cités subsistaient toujours et même allaient croissant, il fallait combler les vides. Comment se recrutait la curie? Elle se recrutait elle-même. Les nouveaux curiales n'étaient point élus par la masse de la population: c'était la curie elle-même qui les choisissait et les faisait entrer dans son sein. Les magistrats de la cité, élus par la curie, désignaient telle ou telle famille, assez riche, assez considérable pour être incorporée dans la curie. Alors la curie l'appelait; et cette famille, adjointe dès lors à l'*ordo*, était inscrite l'année suivante sur l'*album ordinis*. Tels sont les principaux traits de l'organisation de la cité romaine. C'est à coup sûr une organisation fort aristocratique. Dans les villes du moyen âge, ordinairement une population nombreuse et mobile, toutes les classes un peu aisées, tous les métiers d'une certaine importance, tous les bourgeois en possession d'une certaine fortune, sont appelés à partager, indirectement du moins, l'exercice du pouvoir munici-

pal. Les magistrats sont élus en général, non par un sénat déjà très concentré lui-même, mais par la masse des habitants. Il y a, dans le nombre et les rapports des magistratures, dans le mode d'élection, des variétés infinies et des combinaisons très artificielles. Mais ces variétés mêmes prouvent que l'organisation n'était pas simple et aristocratique comme celle des cités romaines. On reconnaît, dans les différents modes d'élection des communes du moyen âge, d'une part le concours d'un grand nombre d'habitants, de l'autre un laborieux effort pour échapper aux dangers de cette multitude, pour ralentir, épurer son action, et introduire, dans le choix des magistrats, plus de sagesse et d'impartialité qu'elle n'y en porte naturellement (*v.* nos *Cours d'histoire moderne*, t. v, p. 203). Ainsi, le choix du supérieur par les inférieurs, du magistrat par la population, tel est le caractère dominant de l'organisation des communes modernes. Le choix entre les inférieurs par les supérieurs, le recrutement de l'aristocratie par l'aristocratie elle-même, tel est le principe fondamental de la cité romaine. Enfin, quelles sont en France les villes qui, dans le XIIIe et le XIVe siècle, présentent l'aspect le plus aristocratique? Ce sont les villes du Midi, c.-a.-d. les communes d'origine romaine, où les principes du régime municipal romain avaient conservé plus d'empire. La ligne de démarcation, par exemple, entre les bourgeois et les possesseurs de fiefs, était beaucoup moins profonde dans le Midi que dans le Nord. Les bourgeois de Montpellier, de Toulouse, de Beaucaire et de beaucoup d'autres cités avaient le droit d'être créés chevaliers, droit que ne possédaient pas les bourgeois des communes du Nord, où la lutte des deux classes étaient beaucoup plus violente, où par conséquent l'esprit démocratique était beaucoup plus ardent. La distinction est donc claire et profonde. Sans doute la municipalité romaine a beaucoup fourni à la commune moderne; beaucoup de villes ont passé par une transition presque insensible de la curie ancienne à notre bourgeoisie; mais, quoiqu'on ne puisse pas dire qu'à une certaine époque la municipalité romaine ait cessé d'exister pour être plus tard remplacée par d'autres institutions, cependant il y a eu révolution véritable; et, tout en se perpétuant, les institutions municipales du monde romain se sont transformées pour enfanter une organisation municipale fondée sur d'autres principes, animée d'un autre esprit, et qui a joué dans la société générale un rôle tout différent de celui que jouait la curie sous l'empire. — En arrivant à la fin de l'époque féodale et au commencement du XIVe siècle, on s'aperçoit avec surprise que les communes proprement dites sont en décadence, et que cependant le tiers-état, considéré comme classe sociale, est en progrès; que la bourgeoisie est plus nombreuse, plus puissante, quoique les communes aient perdu beaucoup de leurs libertés et de leur pouvoir. De même que la société de possesseurs de fiefs ne put se constituer d'une manière générale, et se réduisit à une multitude de petits souverains, maîtres chacun dans ses domaines et à peine liés entre eux par une hiérarchie faible et désordonnée, de même il arriva pour les villes que leur existence fut toute locale, isolée, renfermée dans l'intérieur de leurs murs ou dans un territoire peu étendu. Elles avaient échappé par l'insurrection aux petits souverains locaux, dont elles dépendaient auparavant; elles avaient conquis de la sorte une véritable vie politique, mais sans étendre leurs relations, sans se rattacher à aucun centre commun, à aucune organisation générale. Si les communes n'avaient jamais eu affaire qu'aux suzerains, qui vivaient à côté d'elles et sur lesquels elles avaient conquis leur indépendance, elles auraient probablement soutenu la lutte toujours avec plus d'avantage, et vu grandir à la fois leur force et leur liberté. Mais la plupart des possesseurs de fiefs, de ces petits souverains locaux, perdirent peu à peu, sinon leurs domaines et leur liberté, du moins leur souveraineté; et il se

forma, sous les noms de *duché*, *vicomté*, *comté*, des suzerainetés beaucoup plus fortes, plus étendues, de véritables petites royautés, qui absorbèrent les principaux droits des possesseurs de fiefs dispersés sur leur territoire, et, par la seule inégalité des forces, les réduisirent à une condition fort subordonnée. La plupart des communes se trouvèrent donc bientôt en face, non plus du simple seigneur qu'elles avaient une fois vaincu, mais d'un suzerain bien plus redoutable, qui avait envahi et exerçait pour son propre compte les droits d'une multitude de seigneurs. La commune d'Amiens, par exemple, avait arraché au comte d'Amiens une charte et des garanties efficaces. Mais quand le comté fut réuni à la commune de France, la commune, pour maintenir ses priviléges, eut à lutter contre le roi de France et non plus contre le comte d'Amiens. A coup sûr, la lutte était plus rude et la chance beaucoup moins favorable. — Les communes qui dépendaient, soit du roi, soit des grands suzerains, ne se présentèrent presque jamais dans la lutte contre leurs redoutables adversaires qu'isolées et chacune pour leur compte. On rencontre bien çà et là quelques tentatives d'alliance, mais momentanées, peu étendues, très promptement rompues. Engagées dans la lutte contre des adversaires, qui avaient centralisé les forces du régime féodal, tandis qu'elles restaient avec leurs forces locales, éparses, individuelles, les communes se trouvaient nécessairement fort inférieures et ne pouvaient manquer de succomber. Ce fut la première cause de leur décadence; en voici une seconde. Dans le cours de leur lutte contre le seigneur dont elles voulaient secouer la tyrannie, beaucoup de communes avaient eu besoin d'un protecteur qui prit en main leur cause et les couvrit de sa garantie. Elles s'étaient en général adressées au suzerain de leur seigneur : c'était le principe féodal. Soit le roi, soit les autres grands suzerains, mirent ainsi naturellement la main dans leurs affaires, et acquirent sur elles une sorte de droit de patronage, dont l'indépendance communale ne pouvait manquer tôt ou tard de se ressentir. — On a beaucoup dit, surtout dans ces derniers temps, que l'intervention de la royauté dans la formation et les premiers développements des communes avait été beaucoup moins active, beaucoup moins efficace qu'on ne l'a souvent supposé. On a raison en ce sens que la royauté n'a point créé les communes dans une vue d'utilité générale, ou pour lutter systématiquement contre le régime féodal. Il est très vrai que la plupart des communes se sont formées d'elles-mêmes par voie d'insurrection à main armée, souvent contre le gré du roi, aussi bien que de leur seigneur direct. Mais il est vrai aussi qu'après avoir conquis leurs priviléges, et dans la longue lutte qu'elles eurent à soutenir pour les conserver, les communes sentirent le besoin d'un allié puissant, et qu'elles s'adressèrent alors, du moins un grand nombre d'entre elles, à la royauté, qui, de très bonne heure, exerça ainsi sur leur destinée une notable influence. Ce n'est pas la peine de citer, tant ils sont nombreux, les exemples de son intervention, amenée par les circonstances les plus indifférentes, provoquée tantôt par les bourgeois, tantôt par le seigneur, et bien plus fréquente, bien plus efficace par conséquent que quelques personnes ne le supposent aujourd'hui. Et ce que je dis des rois s'applique également à tous les grands suzerains, que les mêmes causes amenèrent à exercer sur les communes situées dans les domaines de leurs vassaux le même droit d'intervention et de patronage. Et comme la puissance, soit des rois, soit des grands suzerains, allait toujours croissant, ce droit sur les communes alla de jour en jour se déposer en des mains plus élevées, plus fortes; et ainsi, par le seul cours des choses, à part toute insurrection, toute lutte à main armée, les communes se trouvèrent avoir affaire d'une part à des adversaires, de l'autre à des protecteurs bien plus puissants et plus redoutables. Dans l'un et l'autre cas, leur indépendance ne pouvait manquer de déchoir.

—Une troisième circonstance devait y porter également de graves atteintes. Parmi ces échevins, ces maires, ces jurats, ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La population inférieure était dans une disposition habituelle de jalousie et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'atelier, les maîtres de la fortune et du travail. Qu'on lise, soit dans les documents originaux, soit seulement dans les *Lettres* de M. Thierry, l'histoire de la commune de Laon : on verra à quelles interminables vicissitudes, à quelles horribles scènes d'anarchie, de tyrannie, de licence, de cruauté, de pillage, une commune libre était en proie. La liberté de ces temps n'avait guère partout qu'une lugubre et déplorable histoire. Quand, après s'être soustraits aux exactions venues d'en haut, les bourgeois de la commune tombaient en proie au pillage et aux massacres d'en bas, ils cherchaient un nouveau protecteur qui les sauvât de ce nouveau danger. De là ces recours fréquents des communes au roi, à quelque grand suzerain, à celui dont l'autorité pouvait réprimer les maires, les échevins, les mauvais magistrats, en faire rentrer dans l'ordre la populace, et de là, en revanche, la perte progressive ou du moins l'extrême affaiblissement des libertés communales. La France en était à cet âge de la civilisation où la sécurité ne s'achette guère qu'au prix de la liberté. Elle était si orageuse, si redoutable, que les hommes la prenaient bientôt, sinon en dégoût, du moins en terreur, et cherchaient à tout prix un ordre politique qui leur donnât quelque sécurité, but essentiel et condition absolue de l'état social. Les faits particuliers confirment pleinement ces résultats. A la fin du XIII<sup>e</sup> et au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, on voit disparaître une foule de communes, c.-à-d. que les libertés communales périssent; les communes cessent de s'appartenir, de se gouverner elles mêmes. Ouvrez le recueil des ordonnances des rois : vous verrez tomber à cette époque je ne sais combien de chartes, qui avaient fondé l'indépendance communale, et toujours par la force d'un adversaire trop inégal, ou par l'ascendant d'un protecteur trop redoutable, ou par une longue série de ces désordres intérieurs qui découragent la bourgeoisie de sa propre liberté, et lui font acheter à tout prix un peu d'ordre et de repos (*v.* par exemple nos *Cours d'histoire moderne*, t. v, p. 227 et suiv.). Aussi, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, commencent les réglements généraux de l'autorité royale sur les communes. Jusque là les rois avaient traité avec chaque ville en particulier. Comme la plupart étaient indépendantes, ou du moins investies de priviléges divers et respectés, ni le roi ni aucun grand suzerain ne songeait à prescrire des règles générales pour le régime communal, à administrer d'une manière uniforme et simple toutes les communes de ses domaines. Sous saint Louis et Philippe-le-Bel commencent les réglements généraux, les ordonnances administratives sur cette matière, preuve de la chute des priviléges spéciaux et de l'indépendance communale. — Si le sort de la bourgeoisie de France eût dépendu des libertés communales, nous la verrions, à cette même époque, faible et en décadence. Mais il en était tout autrement. Le tiers-état prit naissance et s'alimenta à des sources fort diverses. Pendant que l'une tarissait, les autres demeuraient abondantes et fécondes. Indépendamment des communes proprement dites, il y avait beaucoup de villes qui, sans jouir d'une véritable existence communale, avaient cependant des priviléges, des franchises, et, sous l'administration des officiers du roi, croissaient en population et en richesse. Ces villes ne participèrent point, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, à la décadence des communes. On y vit naître cet esprit qui a joué un si grand rôle dans notre histoire, cet esprit peu ambitieux, peu entreprenant, timide même, et n'abordant guère la pensée d'une résistance définitive et violente; mais honnête, ami de l'or-



dre, persévérant, attaché à ses droits et assez habile à les faire tôt ou tard reconnaître et respecter. C'est surtout dans les villes administrées au nom du roi et par ses prévôts que s'est développé cet esprit, qui a été long-temps le caractère dominant de la bourgeoisie française. Il ne faut pas croire que, faute de véritable indépendance communale, toute sécurité intérieure manquât à ces villes. La royauté se ressouvenait de la peine qu'elle avait eue à ressaisir les débris épars de l'ancienne souveraineté impériale. Aussi tenait-elle soigneusement la main sur ses prévôts, ses sergents, ses officiers de tout genre, pour que leur puissance ne s'accrût pas au point de lui devenir redoutable. Les administrateurs pour le roi dans les villes étaient donc assez bien surveillés et coûteux. A cette époque d'ailleurs commençait à se former le parlement et tout notre système judiciaire. Les questions relatives à l'administration des villes, les contestations entre les prévôts et les bourgeois, étaient portées devant le parlement de Paris, et jugées là avec plus d'indépendance et d'équité qu'elles ne l'auraient été par tout autre pouvoir. Une certaine impartialité est inhérente au pouvoir judiciaire : aussi les villes obtenaient-elles souvent en parlement justice contre les officiers du roi et maintien de leurs franchises. — Le tiers-état puisait aussi dans une autre source, qui a puissamment concouru à sa formation. Ces juges, ces baillis, ces prévôts, ces sénéchaux, tous ces officiers du roi ou des grands suzerains, tous ces agents du pouvoir central dans l'ordre civil, devinrent bientôt une classe nombreuse et puissante. Or, la plupart d'entre eux étaient des bourgeois; et leur nombre, leur pouvoir, tournaient au profit de la bourgeoisie, lui donnaient de jour en jour plus d'importance et d'extension. C'est peut-être là, de toutes les origines du tiers-état, celle qui a le plus contribué à lui faire conquérir la prépondérance sociale. Au moment où la bourgeoisie française perdait dans les communes une partie de ses libertés, à ce même moment, par la main des parlements, des prévôts, des juges et des administrateurs de tout genre, elle envahissait une large part du pouvoir. — Fut-ce un très grand malheur que la perte des anciennes libertés communales? Je crois que si elles avaient pu subsister et s'adapter au cours des choses, les institutions, l'esprit politique de la France y auraient gagné. Cependant, à tout prendre, la centralisation qui caractérise notre histoire a valu à notre France beaucoup plus de prospérité et de grandeur, des destinées plus heureuses et plus glorieuses qu'elle n'en eût obtenu si les institutions locales, les indépendances locales, les idées locales, y fussent demeurées souveraines ou seulement prépondérantes. Sans doute nous avons perdu quelque chose à la chute des communes du moyen âge, mais pas autant, à mon avis, qu'on voudrait nous le persuader.

F. Guizot, de l'académie française.

Après ce tableau de nos institutions, nous allons revenir sur nos pas, et reprendre la narration historique où nous l'avons interrompue. — Si le titre d'Hugues-Capet était reconnu au Nord, il n'en était pas ainsi au midi de la Loire, où les seigneurs employaient cette formule dans la date de tous les actes : *Rege terreno deficiente, Christo regnante, anno...* — Le roi élu, laissant son rival maître de Laon et de Reims, investit Poitiers; il est forcé d'en lever le siége : mais, harcelé au passage d'une rivière, il fait sentir aux soldats du Midi la supériorité des guerriers du Nord. — Le comte de Poitiers, attaqué par celui de Périgueux, se réconcilie avec Hugues : Tours et Poitiers lui sont enlevées, et déjà son ennemi s'intitule de lui-même comte de Poitiers et de Tours. Hugues lui adresse un hérault d'armes avec cette parole : *Qui t'a fait comte?* et l'envoyé revient avec cette fière réponse : *Et toi, qui t'a fait roi?* — En 990 seulement, Capet assiégea Laon : une sortie des chevaliers lorrains incendia et détruisit son camp. Alors, posant l'épée, il met son espoir en des armes plus sûres : il corrompt l'évêque Adalbéron; une des portes est livrée; l'assiégeant est introduit

au sein de la ville assiégée, et le prétendant va finir ses jours dans les prisons d'Orléans (992). — Ensuite, les deux rois (car Hugues, pour éviter à sa maison les chances d'un interrègne, a voulu que son fils Robert fût sacré et s'assît avec lui sur le trône), les deux rois, dis-je, président un concile réuni à St-Basle de Reims, pour juger l'archevêque et prononcer sa déposition. Ce prélat, fils naturel du roi Lothaire, avait joué l'indignation quand sa ville tomba dans les mains du Lorrain, son oncle, et fulminé même une excommunication; mais il fut accablé sous le témoignage du prêtre qu'il avait chargé de livrer cette place au prétendant. On lui présenta aussi un serment qu'il avait signé au roi Hugues quand il reçut la mitre de ses mains. Convaincu de forfaiture, il fut déposé. Ainsi, la féodalité, étreignant partout la société, envahissait même le clergé; mais, en subissant l'influence du système, le corps ecclésiastique perdait sa force. Le siége fut donné à Gerbert, ce pauvre moine d'Aurillac, devenu le plus vaste génie du siècle, le précepteur des empereurs et des rois, d'un Othon III et d'un Robert le-Pieux. Attiré en Espagne, afin de puiser la science aux écoles de Cordoue, il en avait rapporté une riche moisson; et c'est à lui qu'il faut rapporter sans doute l'introduction des chiffres arabes dans la France, d'où le nouveau système numérique se répandit dans toute l'Europe. — Le pape infirma les actes du concile de Basle: Gerbert, intéressé à cette cause, la soutint au concile de Mousson (995), dans un discours où l'on trouve exposés déjà les principes qui ont servi de base aux libertés de l'église gallicane. Mais enfin, las d'être vu comme un intrus, il abdiqua, et, favorisé par les grâces de l'empereur Othon III, son élève, il passa du siége de Ravenne à la chaire apostolique, où, sous le nom de Sylvestre II, il fut le premier des Français élevé à l'honneur de la tiare (999). — La France est morcelée en une foule de petites souverainetés, et c'est chez elles qu'il faut aller maintenant scruter son histoire. Richard-sans-Peur, duc de Normandie, et beau-frère de Capet, avait enlevé Arras et toutes les forteresses jusqu'à la Lys, au comte de Flandre, Arnoul II. Le vaincu consent à reconnaître Hugues pour son roi, et ces places lui sont rendues. Dans la Bourgogne cis-jurane, régnait obscurément Henri, frère puîné de Hugues. Dans l'autre, Berchtold et Guigue, celui-ci comte d'Albon, celui-là de Maurienne, fondaient les maisons souveraines de Savoie et de Viennois, grâce à la mollesse du roi Rodolphe-*le-Fainéant*. Ailleurs, la comtesse de Poitiers livrait toute une nuit, aux brutalités de ses chevaliers et de ses pages, une maîtresse de son mari, la belle et noble vicomtesse de Thouars. La colère armait l'époux contre l'épouse, et cette querelle ensanglantait leurs domaines. A côté d'eux, le comte d'Anjou veut envahir une partie de la Bretagne. Conan-le-Bossu présente la bataille à Godefroi Grise-Gonelle, et son succès attacha un dicton populaire au lieu du combat, à Conchereux, *où le tort l'emporte sur le droit* (981). Plus tard, le fils du vaincu, Foulques-Nerra, vengeait son père dans ce même lieu, et Conan trouvait la mort où il avait rencontré la victoire (992). Tel était l'état abrégé de la France quand mourut, en 996, Hugues Capet. Habile, mais superstitieux, il n'avait pas osé mettre sur son front la couronne qu'il n'avait pas craint d'usurper. — Robert, qui dut son nom à sa piété, fut engagé dans une querelle avec Rome au début de son règne. Il aimait et épousa Berthe, veuve du comte de Blois, Eudes ou Odon. Elle était sa cousine au quatrième degré, et même il avait tenu un enfant de Berthe sur les fonds de baptême. Le pape ordonne la séparation des époux incestueux, suspend l'archevêque de Tours, qui a consacré ces nœuds, et soumet Robert à sept années de pénitence par tous les degrés canoniques. Combattu par son amour, il opposa une longue résistance, et fut le premier de nos rois qu'atteignit la foudre

romaine. — Constance, fille de Guillaume, comte de Toulouse ou de Provence, succède au titre de reine et d'épouse : c'était une femme distinguée par sa beauté, mais dont l'esprit orgueilleux et jaloux devait péniblement exercer la patience d'un mari. En 1002 mourut, sans laisser d'enfants, Henri, duc de Bourgogne : son domaine faisait échute à la couronne. Cependant, Othe-Guillaume, son beau-fils, se mit en possession du fief. Aidé par le duc de Normandie, Robert passe en Bourgogne. Il investit Auxerre (1003) et se prépare à donner l'assaut au monastère de Saint-Germain, mais il fuit effrayé par un brouillard, où il voit un signe de la colère du saint armé contre lui. L'an 1005, il attaque sans plus de succès le couvent de Saint-Bénigne à Dijon, mais il eut la joie de voir, après un siége de 3 mois, les vieux murs d'Avallon, tandis qu'il en faisait le tour, tomber d'eux-mêmes devant lui, événement que la flatterie où la crédulité célébrèrent comme le miracle d'un nouveau Josué. Robert suspendit sa guerre en Bourgogne, et ce ne fut pas avant l'année 1015 que cette province se rangea sans combat sous son obéissance. — Embrasé par la charité, il nourrissait une légion de pauvres : douze parmi eux, vêtus et logés au palais, eu l'honneur des douze apôtres, l'accompagnaient partout et précédaient sa marche, montés sur des ânes. Indulgent à l'excès, il voyait le vol sans le punir : un effronté larron coupa un pan de son manteau, et déjà il se préparait à détacher l'autre. Le roi s'en aperçoit. Que va-t-il dire? « Sois content du morceau que tu as, et laisse ce qui reste pour un autre. » Versé dans les lettres latines, il consacrait toute sa science à composer des hymnes, des proses et des antiennes, qu'il se plaisait à chanter lui-même au lutrin, la chape sur les épaules et le sceptre à la main. On sent qu'un prince de ce caractère devait aimer peu les entreprises hasardeuses ; aussi n'eut-il aucune peine à refuser le royaume que l'Italie, au décès de Henri II, lui offrit pour son fils aîné, Hugues-le-Grand, qu'il avait associé à sa couronne, et qui partageait avec son père le titre de roi. — Celui-ci, peu satisfait d'un vain nom, sans les revenus attachés à la dignité, se jette, avec ses jeunes courtisans, sur les domaines royaux ; il exerce un déplorable brigandage et tombe dans les mains de Guillaume, comte du Perche. Rendu aux instances du roi, le fils se réconcilie avec son père. Une noble conduite avait effacé déjà cette tache, quand il mourut dans sa dix-huitième année (1026). Après avoir donné les premières larmes à sa douleur, Robert fit sacrer, non pas le second de ses fils, qu'une extrême simplicité rendait inhabile au sceptre, mais son puîné. Constance avait en vain essayé de fixer le choix du père sur le plus jeune de ses quatre fils : elle vantait son activité, elle exaltait son intelligence. Cette divergence d'idées sur le choix du successeur au trône avait partagé toute la cour. Le droit de primogéniture n'était donc pas encore incontestablement établi, soit dans une loi de l'état, soit dans l'opinion. — On commence à découvrir le germe de l'hérésie qui donnera une triste célébrité au nom des albigeois. Deux prêtres d'Orléans, convaincus dans l'église de Sainte-Croix, en face du roi et de la reine, sont condamnés au feu avec onze sectaires (1022). L'un d'eux était le confesseur même de Constance ; mais l'hérésie avait brisé tout lien d'affection entre le directeur et la pénitente. Aussi, comme le malheureux passait devant elle pour aller au supplice, la reine, le frappant au visage, lui arracha un œil avec sa baguette au pommeau sculpté en figure d'oiseau. — Vers la fin du XI^e siècle, une immense terreur s'empara de la société. Le monde allait disparaître à la millième année de l'incarnation du Christ, et les merveilles de la création s'évanouir devant les trompettes du jugement dernier. Les paroles mystérieuses de l'Apocalypse avaient accrédité cette opinion, et, dans les premières années du X^e siècle, Odon de Cluni travaillait encore à l'arracher

des esprits. On porta à l'envi ses trésors aux églises; on affranchit les esclaves, on donna ses biens aux monastères pour le rachat des péchés, *en ces jours*, disent les formules de plusieurs chartes que l'histoire a conservées, *où nous voyons approcher la fin du monde et les ruines s'agrandir.* Le clergé avait perdu ses richesses et son influence sous la seconde dynastie; l'Église reprit, avec la troisième, son influence et ses richesses, et ce temps fut pour elle une époque de réparation. La ferveur religieuse introduit le goût des longs pèlerinages: Foulques-Nerra fait trois voyages à la Terre-Sainte; Guillaume, comte d'Angoulême, découvre cette route par la Bavière et la Hongrie, sur laquelle la fin du siècle verra se succéder d'innombrables croisés. Hakem irrite les esprits et les dispose à la guerre par la ruine du saint sépulcre, outrage qui retentit dans tout l'Occident comme un coup de tonnerre. Il fallait des victimes à l'indignation universelle: on lui présenta les juifs: c'étaient eux, disait-on, qui avaient excité Hakem à cette profanation. On citait même le nom du juif qui avait porté dans une canne évidée cette funeste lettre que tel israélite d'Orléans avait écrite au calife. Aussitôt leurs biens sont pillés, les bûchers s'allument, les gibets se dressent, et les routes de l'exil s'ouvrent pour eux (1009).—Voilà tous les grands traits de ce règne, sous lequel eurent encore lieu les petites guerres du comte de Blois avec Bouchard de Montmorency, pour la ville de Melun; ou avec le roi et l'archevêque de Sens, en faveur du comte Rainard, dépouillé de son fief; ou avec le Normand Richard II, qui rappelle à cette occasion, les anciens Scandinaves dans la France; ou de l'empereur Henri II et du roi, contre Baudouin *à la belle barbe*, comte de Flandre, pour la ville de Valenciennes, enlevée au comte de Hainault; ou du *Diable de Saumur* avec Foulques-Nerra, qui veut brûler son ennemi dans l'église de Saint-Florent, et conjure le patron de permettre qu'on détruise son temple à Saumur, pourvu qu'on lui en bâtisse un plus beau dans la ville d'Angers. —Robert-le-Pieux décédé (1031), les premières années du nouveau règne sont loin d'être paisibles. Constance, toujours attachée au projet de mettre son plus jeune fils sur le trône, s'empare de quelques places, achète la neutralité du Champenois, s'appuie sur l'Angevin et réduit le roi Henri à fuir avec douze chevaliers seulement à la cour de Robert-le-Magnifique. Le duc de Normandie semblait alors destiné à rétablir tous les princes déchus; car naguères il avait ramené dans ses états Baudouin-à-la-Belle-Barbe, que son fils, le comte de Lille, en avait chassé. Le Magnifique reprend avec célérité les places tombées au pouvoir de Constance; il la force d'accepter la paix et le duché de Bourgogne pour son fils bien-aimé (1031). — Des pluies continuelles empêchent les semailles; elles sont faites trop tard; ensuite le blé n'arrive point à maturité ou le grain germe dans l'épi. La disette et bientôt la famine s'étendent sur le royaume (1030-3); on arrache les herbes pour s'en repaître; on mêle de la craie blanche avec la farine, comme si l'estomac pouvait être abusé par ces apparences; des barbares tendent des piéges aux enfants et les dévorent; un boucher de Touraine suspend de la chair humaine à son étal; on trouve dans une chaumière sur la lisière d'une forêt, à Mâcon, 48 têtes dont les corps ont servi à d'exécrables festins. Enfin, la Providence bénit la quatrième année: elle donna une quadruple moisson qui effaça les traces des maux passés. — L'excès du malheur général ouvrit les cœurs au repentir. Les grands s'accusent: c'est la rage de leurs guerres privées qui avait allumé la colère céleste. Ils s'engagent, par les serments les plus solennels, à conserver la paix entre eux (1035). C'était trop: on substitue à cette paix *la trève de Dieu*. Les armes reposeront depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. Les prêtres séculiers, les moines, les marchands et les cultivateurs, avec les instruments aratoires, le

bétail et les récoltes, sont mis sous le garantie de ce pieux armistice, triomphe de la religion aur une époque d'anarchie (1014). Les comtes de Champagne et d'Anjon, Eudes et Foulques-Nerra, étaient les deux plus grandes figures militaires de cette époque : l'un et l'autre avaient des biens enclavés dans les fiefs de son rival, des prétentions opposées, où les querelles de leurs vassaux leur mettaient souvent les armes à la main, et Pont-le-Voyvit dans un même jour (1016) deux combats où la fortune, d'abord favorable au Champenois, finit par couronner l'Angevln. — Le roi de Bourgogne, Rodolphe III, ne laisse que des filles : Berthe, qui avait pour fils Eudes, comte de Champagne, et Gerberge, qui avait pourg endre l'empereur Conrad-le-Salique. C'est lui que le Bonrguignon avait choisi pour l'héritier de sa couronne. Après une petite guerre, Eudes, intimidé par le nombre et la vaillance des ennemis, abandonne ses droits ; il s'en repent, et fait invasion dans la Lorraine ; mais, surpris aux environs de Bar-le-Due, il perd la bataille. Le lendemain, le Champenois manquait parmi les prisonniers ; il manquait dans les débris ralliés de son ermée : manquait-il aussi parmi les morts ? Ermengarde d'Auvergne, son épouse, tourmentée d'une affreuse anxiété, vient retourner les cadavres sur le champ du combat, et certain signe lui révèle son époux dans nn corps sans tête, et dépouillé entièrement. — Son rival angevin, fatigué des affaires, evait, depuis long-temps, abandonné l'administratiou à Godefroi. Celui-ci bientôt envie même le titre de comte à son père; mais le vieux Foulques ne tarde guère à lui faire sentir que l'âge n'a pas encore éteint son ancienne vigueur. Il soumet e l'humiliante punition de l *harmiscara* le vaincu, qui vieut, une selle sur le dos, et marchant comme un quadrupède, implorer sa grâce aux pieds de son père. —Godefroi continua la querelle de Nerra avec la maison de Champagne, représentée par deux frères, Étienne et Thibault, qui avaient résolu de renverser du trône le faible Henri. Godefroi essiégea la ville de Tours, que le roi lui avait donnée en faveur de son assistance. Les ennemis s'avancent evec Eudes, ils ont prêté l'hommage à cet imbécille frère ainé de Henri, comme au roi légitime. Mais, loin d'avoir réussi à forcer l'Angevin de lever son camp, ils sont battus sous les murs de la ville assiégée ; Thibault est prisonnier et Tours livre ses clés (1042). — La Normandie avait pour due un enfant mineur, Guillaume, fils naturel de Robert le-Magnifique, mort dans un voyege à la Terre-Sainte, où l'avait conduit, soit l'esprit du siècle, soit le remords, car il avait dû au poison la couronne de son frère aîné Richard III. Le roi prit en main les intérêts du jeune duc, à qui le comte de Mâcon, Gnido, petit fils de Richard II par sa mère, disputait l'héritage paternel. Le prétendant, vaincu au val des Dunes (1047), abandonne le pays et se retire en Bourgogne. Mais, à mesure que Guillaume croit en âge et en force, son courage et son activité augmentent les inquiétudes de Henri. Il a déjà repris les places dont l'Angevin s'était mis en possession ; il fait sentir à ses barons qu'ils ont un maître; il enlève même le château d'Arques à son oncle, qui prétend lui ravir le couronne ducale. L'exilé se retire à la cour de France ; il revient en Normandie avec trois cents aventuriers et recouvre sa forteresse, où son neveu se hâte de l'assiéger. Henri envoie eu secours de l'oncle ; mais Isambert de Ponthieu rencontre nne embuscade et la mort. Pour venger sa défaite, le roi met deux ermées sur pied ; il s'avance avec l'une, dont la marche est seulement observée par Guillaume : ce dernier évite le combat, parce qu'il sait que sa puissance repose sur la subordination féodale, et ne veut pas donner l'exemple d'un vassal qui croise l'épée avec son suzerain. Mais le comte d'Eu, son lieutenant, n'a point reçu l'ordre de ménager ainsi la division qui s'avance anr la rive opposée de la Seine. Elle est surprise à Mortimer (1054). Le nouvelle en vient à Guillaume durant la

nuit. Bientôt la voix d'un hérault d'armes retentit aux avant-postes français : « Réveillez-vous; rassemblez vos chars et conduisez-les à Mortimer, où sont étendus les cadavres de vos compagnons. C'est moi, Robert de Toënes, qui vous donne cet avis au nom de Guillaume, duc de Normandie. » L'épouvante se répand aussitôt dans l'armée, et le camp est levé. — En 1059, après la conquête du château de Tillières et un échec à son retour, le roi signa la paix avec le duc : il en avait besoin pour le sacre de son fils, le premier de nos rois dont le nom ne soit pas formé de racines teutoniques. C'est que la Russie avait naguères apparu sur l'horizon de l'Europe, et Henri avait demandé la main d'Anne, fille de Iaroslaus, tsar de Kiovie. Son aïeule du même nom, épouse de Wladimir, était née de Romanus II, empereur de Constantinople, issu lui-même de ce Basile-le-Macédonien, qui se vantait de pouvoir, non seulement établir sa descendance des Arsacides, mais rattacher sa généalogie aux anciens rois de Macédoine : ainsi, le nom de Philippe, qui s'est conservé, dans la maison de France, y fut introduit comme une marque de parenté avec le père d'Alexandre-le-Grand. — Philippe Ier avait quatorze ans à la mort de son père (1060). Appelé par le testament du feu roi, le comte de Flandre, Baudouin V, prit en main la tutèle. L'héritage du comte d'Anjou était disputé par ses neveux, Geoffroi le-Barbu et Foulques-le-Réchin : Baudouin fait payer à celui-ci la neutralité du roi. Le duc des Gascons refusait l'hommage; Baudouin fond sur le pays à l'improviste, et force le rebelle à la soumission ; mais Baudouin ne lisait pas dans l'avenir, quand il favorisa l'entreprise du Normand sur l'Angleterre. — L'ambitieux Guillaume n'était pas délicat sur les moyens de s'agrandir : il avait marié son fils aîné Robert avec une sœur cadette d'Héribert, le jeune, à qui la Providence n'avait pas accordé beaucoup d'années. Les vœux du Maine appelait à la succession Béote, l'aînée des quatre sœurs héritières. Guillaume lui donne un festin à Falaise : ce fut pour elle et Gauthier, son époux, un festin de mort (1063). La guerre s'alluma sur les frontières de Bretagne et d'Anjou. Conan assiégea Château-Gauthier : le jour qu'il vit occuper cette ville par son armée, il ôta ses gants ; il porta la main une aux rênes de son coursier, et de là sur ses lèvres : contact funeste ! un traître avait imprégné de poison les gants du Breton, sa bride et son cor-de-chasse. Le coupable était vendu au Normand (1065). Tranquille de tous les côtés, Guillaume peut songer à l'exécution d'un plus grand dessein. L'Angleterre avait pour roi Édouard, surnommé le *Confesseur*, qui tenait le sceptre sous l'autorité d'Harald, comte de Kent et duc de Wessex. Il était né d'Emma, sœur de Robert-le-Magnifique. Marié, il observait un vœu de continence; encore excité par cette circonstance, le Normand convoitait sa succession. Un jour, dans une promenade sur mer, une tempête écarte Harald du rivage anglais, et le jette sur les côtes de Ponthieu. Le comte renferme l'étranger dans ses prisons, mais Guillaume le réclame. Rendu à la liberté, il reçoit la confidence du bâtard, et s'engage par les serments les plus solennels à lui prêter son concours. Édouard meurt (1066). Harald est élevé au trône par le *wittena gemote*. Guillaume en appelle aux serments du prince élu ; il en appelle au testament du Confesseur, qui l'institue héritier, testament imaginaire, et qu'il ne put jamais montrer. Tout se prépare à la guerre en Normandie. Le bâtard intéresse Alexandre II à sa cause ; le pape lui permet de lever devant son armée l'étendard apostolique ; Guillaume assemble tous les chevaliers aventureux; il signe un traité avec Baudouin ; il s'embarque à Saint-Valeri, et la seule journée d'Hastings (14 octob.) décide du sort de l'Angleterre. — Vers le même temps, un autre aventurier, Robert, second fils de Baudouin V, comte de Flandre, tentait la fortune avec les vaisseaux que lui avait laissés son père en avancement d'hoirie, et la trouvait deux fois contraire. Jeté enfin

par une tempête sur les côtes de la Frise, il voit un pays gouverné par une veuve, tutrice d'un jeune duc mineur : il juge l'occasion favorable; il est encore vaincu, mais, supérieur à l'adversité, il fatigue par son opiniâtreté la patience de Gertrude, qui signe la paix et la scelle en lui donnant sa main. Baudouin meurt; son fils, du même nom, le suit : le nouveau Frison revendique la garde noble de ses neveux, et la réclame à la tête d'une armée; la veuve se réfugie avec ses fils à la cour de Philippe. Celui-ci prend la cause de la famille opprimée; il est battu à Cassel (1071); la Flandre se partage : Allemande, elle s'attache au Frison; Française, elle adhère au jeune Baudouin. Philippe s'avance avec une nouvelle armée; il s'empare de Saint-Omer. Là, son ennemi lui oppose la ruse, et fait tomber entre ses mains une lettre supposée. A sa lecture, Philippe est rempli de soupçons; il se défie de ses alliés, il se croit environné d'ennemis, et se retire avec son armée. Enfin, la Flandre est donnée : le jeune Baudouin reçoit le Hainault, héritage de sa mère, en attendant une couronne que l'avenir lui promet à Jérusalem; et Philippe s'unit à Berthe, fille de Gertrude et de son premier époux.— Robert Courte-Heuse, fils aîné du roi Guillaume, demandait en apanage, ou la Normandie, ou le Maine, patrimoine de son épouse. Le conquérant refuse l'un et l'autre : sa coutume n'est pas de se dévêtir avant qu'il se couche. Courte-Heuse quitte son père; il visite l'Aquitain; il est accueilli avec bienveillance par Philippe, à qui la politique ordonne de favoriser les mécontents d'un vassal devenu trop puissant. Le prince reçoit l'hommage de Robert, et lui donne le château de Gerberoi. De là, Robert infeste à son aise les frontières de Normandie : mais Guillaume assiège la forteresse. Dans une sortie, deux chevaliers armés de pied en cap et la visière baissée fondent l'un sur l'autre avec la lance en arrêt : ils sont égaux en courage; mais leur âge paraît différent; le plus vieux vide les arçons et pousse un cri; déjà le plus jeune est à ses pieds : c'est Robert, qui reconnaît son père, et verse des larmes sur sa victoire (1079). — Cependant, Gui de Stavelo et Robert de Mauvoisin accoutumaient les habitants de Mantes au maniement des armes, passaient l'Eure et ravageaient le pays voisin. La population tourmentée s'adresse à Philippe, qui renvoie les plaignants au roi d'Angleterre : « C'est à lui qu'il vous faut demander protection; mais l'incommode fardeau de son ventre le retient dans son lit. Quand donc accouchera-t-il enfin, dit Philippe en riant? » La plaisanterie est rapportée à Guillaume : il s'irrite et s'écrie : « Qu'il ira faire ses relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges. » Bientôt il est sous les murs de Mantes; la ville coupable est emportée; le vainqueur la dévoue à l'incendie; et dans sa colère, il porte lui-même du bois pour attiser le feu. L'émotion, le mouvement, la fatigue, lui donnent la fièvre; une chute de cheval augmente sa maladie. Il meurt. A peine a-t-il fermé les yeux (1087) que déjà ses officiers l'ont abandonné; tout est pillé autour de lui : on enlève même les couvertures de son lit, et le corps royal est mis par terre sans aucun respect. A Caen, au monastère de Saint-Étienne, au moment de l'inhumation, un cri de *haro* part au milieu de la foule : c'est Ascelin le maréchal, qui s'oppose à la dernière cérémonie; car le terrain sur lequel est bâtie cette abbaye lui appartient : Guillaume a envahi son héritage et le prix n'en a pas été payé. Ainsi, peu s'en fallut que six pieds de terre ne manquassent après sa mort au conquérant de l'Angleterre. — Toute faible que fût la royauté, ses faveurs excitaient encore la jalousie : les trois frères de Garlande possédaient les bonnes grâces du roi, qui retira même l'office de sénéchal au comte de Rochefort, et revêtit de cet honneur son favori Ansel. Les Montmorency, famille puissante par elle-même et par ses alliances, se chargent d'en tirer vengeance. Eudes, comte de Corbeil, refuse d'entrer dans la coalition; il est jeté

dans un cachot à la Ferté-Bernard. Déjà l'avant-garde royale est aux pieds du château : les ponts-levis sont baissés. Quelle inconcevable négligence ! Ansel s'y précipite; il se flatte qu'une surprise a mis La Ferté dans ses mains. Les ponts se lèvent derrière lui; il s'est laissé prendre au piége; sa troupe est accablée, et le chef va partager le cachot du comte de Corbeil. Son frère Guillaume de Garlande investit la forteresse, où Hugues de Cressy essaie en vain de pénétrer, tantôt sous l'habit d'une femme, tantôt sous le costume d'un ménestrel : la place est emportée et les deux captifs rendus à la liberté; ensuite l'armée royale donna l'escalade au Puyset (1111); car les déprédations du châtelain avaient soulevé les plaintes de tous les pays voisins. La citadelle est forcée, Hugues-le-Beau envoyé dans les prisons du Louvre et son château rasé. Ce fut en vain que le jeune comte de Blois, Thibault, demanda cette forteresse, afin d'en couvrir sa frontière. Le refus excita le désir d'une vengeance. — Eudes meurt; Louis revendique son héritage : mais les barons assemblés jugent qu'il appartient au sire de Puyset. Le roi offre la liberté à son captif s'il veut lui signer une renonciation de tous ses droits et laisser en ruines les fortifications démantelées de son château. — L'engagement n'était pas libre; Hugues le foula aux pieds. Déjà les remparts du Puyset s'élèvent sous la main des maçons; Hugues s'est allié avec Thibault, il rançonne les paysans de ses voisins; il assiége Thouri et s'enfuit aux approches de Louis : mais celui-ci est forcé de s'enfermer dans Thouri même, par une attaque imprévue du sire de Beaugenci. Bientôt les Montlhéri, les Cressy, les Rochefort, les Mouchi, les Raoul de Vermandois, viennent à l'envi se ranger sous l'étendard royal; il reprend l'offensive; le comte Thibault est blessé, et la paix est faite.—On était menacé d'une guerre plus dangereuse. Gisors était neutre entre l'Angleterre et la France ; mais, aux termes du traité, si le châtelain cédait sa forteresse à l'un des deux rois, celui-ci devait en raser les défenses dans le délai de quarante jours, condition que l'Anglais ne voulut pas observer quand le baron Payen lui eut vendu sa place (1109). Louis, escorté par les comtes de Flandre, de Nevers, de Blois et le duc de Bourgogne, vient examiner le procès sur les lieux mêmes. Henri est sur la rive opposée de l'Epte ; des injures piquantes sont envoyées de l'un à l'autre bord : le Français défie l'Anglais au combat singulier sur le pont étroit et chancelant, qui semble à chaque instant prêt à s'écrouler. Ce serait folie, dit Henri, de soumettre aux hasards d'un duel une place dont il est en possession. Une petite guerre afflige pendant deux années la malheureuse contrée. Dans l'un de ces combats, qui se renouvelaient sans cesse, un fantassin anglais saisit le coursier de Louis par la bride, et tandis qu'il s'efforce de l'entraîner hors des rangs : *Le roi est pris*, s'écrie-t-il. Mais, sans se troubler, Louis lève sa masse d'armes, et d'un coup vigoureux il abat son ennemi : « Ne sais-tu pas, dit-il, qu'au jeu des échecs le roi n'est jamais pris. »—Thibault ralluma la guerre; le roi battit ses troupes à Pompone et à Meaux, où il eut la douleur de perdre le comte de Flandre, son fidèle allié. — Partout les communes s'agitent : Laon propose au roi quatre mille livres s'il veut sanctionner la charte qu'elle a reçue de son évêque et des seigneurs. Louis reçoit la somme et confirme la charte. Bientôt ce sont les seigneurs qui lui offrent sept mille livres s'il consent à révoquer son ordonnance ; et le roi vient à Laon détruire son premier ouvrage. Il est à peine sorti que la bourgeoisie court aux armes et se rallie au cri de *vive la commune !* L'évêque est égorgé; l'incendie s'attache aux édifices; le bourgeois ouvre les yeux; il entrevoit les conséquences de la révolte et se cache au fond des maisons; les campagnes montent à la ville et pillent tous les quartiers. Cependant Amiens demande aussi une charte à son évêque et au vicomte; mais cette charte ne sera qu'un inutile parchemin, si la concession n'est confirmée par le comte, qui, maître de la citadelle, tient la ville

sous la verge. Une somme nouvelle dispose le roi en faveur de la bourgeoisie; Louis assiège Thomas de Marne, et protège dans Amiens le principe qu'il renverse à Laon. — Durant deux années, Louis, blessé au siège, renouvela ses attaques contre cet aïeul des Coucy, brigand sous l'armure du chevalier, chrétien retranché de la communion par le concile de Beauvais. Marchands, pélerins ou juifs, qu'un hasard malheureux amenait dans ses mains, étaient sans nulle différence livrés aux tortures les plus raffinées, tant que la douleur n'avait pas arraché d'eux la rançon qu'exigeait sa cupidité. Au retour de cette expédition, Guillaume, comte d'Auxerre, est arrêté dans sa marche et jeté dans les prisons du comte Thibault. Neveu de Henri, dévoué à ses intérêts et dirigé par ses conseils, le Blésois remuait ainsi les cendres encore chaudes de la guerre civile. Louis réclame en vain son fidèle compagnon; il présente à ses barons Guillaume Cliton, fils du malheureux Courte-Heuse; il reçoit son hommage; de nobles normands, et Robert de Belesme à leur tête, prennent les armes pour sa cause. Eustache de Breteuil joindra son épée aux leurs, quand il aura vu sur un plat les yeux et les nez de ses deux filles; horrible échange de présents, que le châtelain d'Ivry lui enverra bientôt par une affreuse représaille des yeux arrachés à son fils. Déjà les troupes des deux rois parcourent la Normandie; déjà Henri s'est emparé du fort Sainte-Claire, et Louis du monastère de Saint-Ouen. Il s'y présente vêtu en moine avec une poignée de chevaliers; mais à peine les portes sont ouvertes que l'épée brille dans la main des faux anachorètes et la cuirasse retentit sous le froc. Une surprise met aussi Les Andelys entre ses mains. Par un hasard inattendu, les deux rois se rencontrent à Brenneville, chacun à la tête de sa chevalerie, Henri avec ses fils et Louis avec Cliton; mais la fortune ne voulut pas couronner dans cette journée la brillante valeur des chevaliers français (1119).— Deux mois écoulés, Calixte II présidait un concile à Reims. Louis y vint. Il se lève, il parle, car il est doué d'une éloquence naturelle; il retrace les infortunes de Courte-Heuse et de Cliton; il dépeint la déloyauté du roi Henri et du comte Thibault; il réclame les foudres apostoliques. Le pape aima mieux s'interposer entre les esprits pour les réconcilier; sa médiation fut efficace, et la paix signée à Gisors. L'Anglais se rembarque au port de Harfleur: quel funeste retour! La *Candide* portait son seul fils légitime et sa bru, fille du comte d'Anjou. Les yeux des matelots, troublés par l'ivresse, conduisent le vaisseau sur un écueil; il se brise; Guillaume d'Atheling peut se sauver; mais un cri de sa sœur naturelle, Mathilde, le ramène au danger, et la mer engloutit, avec la brillante jeunesse de la cour, les plus douces espérances du roi et des premières familles du royaume (1120). — Cette infortune concentre toutes les affections du monarque sur Mathilde, sa fille et la veuve de Henri V, en qui s'éteignit la maison de Franconie(1125).Tandis qu'un soulèvement à Worms l'arrêtait au milieu de sa marche contre la France, qui l'attendait à Reims avec toutes ses banderolles, ses pennons, ses bannières et l'oriflamme, Henri assemble un parlement à Londres: il y présente sa fille; il demande à ses barons, il obtient d'eux qu'elle soit reconnue comme l'héritière de sa couronne, et il rattache le comte d'Anjou à l'Angleterre, en lui offrant la main de l'impératrice pour son fils Geoffroi Plantagenet. Ainsi, environ dans le même temps, deux couronnes se montraient en perspective dans la maison d'Anjou: celle de Jérusalem au père, celle d'Angleterre au fils (1127-9). — Le désir de venger une injure arme les Vander-Strate, famille puissante dans la bourgeoisie flamande: Charles-le-Bon est immolé par les conjurés aux pieds mêmes de l'autel; et voici bientôt divers prétendants à son héritage: Thierry d'Alsace, Guillaume Cliton et les deux rois, Henri, qui cède ses droits à Thierry, et Louis à Guillaume. L'influence de la France as-

sure l'avantage à son protégé. Mais celui-ci poursuit sans pitié et sans discernement la vengeance du comte égorgé : le nom, la parenté ou l'alliance de Vander-Strate est un crime capital. Tant de rigueur éloigne de lui les cœurs; et tout le monde tourne les yeux vers Thierry. Alost arbore le drapeau alsacien; Cliton reçoit une blessure mortelle, et la France est forcée d'accepter pour comte de Flandre un allié de l'Angleterre (1128). — Mais l'âge avait amorti le désir de la guerre dans le cœur de Henri; et Louis put sans inquiétude poursuivre le cours de ses hostilités : ici, contre Étienne de Garlande, qui, revêtu d'un office de sénéchal dans le palais du roi, prétendait disposer de sa charge sans l'agrément de son maître; là, contre Thomas de Marne, que Raoul de Vermandois blesse à mort dans une sortie; tantôt contre le sire de S^t-Briçon-sur-Loire, qui changeait son château féodal en repaire de brigands. A ce siége, le roi ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait terminer les jours d'une vie si active. Mais Henri, plus jeune, mourut néanmoins avant lui, au château de Lihons (1135). Aussitôt, Étienne de Boulogne, neveu du feu roi, profite des avantages que lui donne sa position; il passe en Angleterre, et, secondé par son frère l'évêque de Winchester, il se fait déférer la couronne. Louis reçut son hommage : la politique lui ordonnait de diviser les forces d'une puissance d'autant plus formidable qu'elle était plus voisine. Plantagenet, que son rival eut le talent d'occuper dans l'Anjou à réprimer la rébellion de Robert, sire de Sableuil, pénètre enfin dans la Normandie; mais ses ravages soulèvent les esprits dans une province qu'il devait ménager (1136). Il échoua complètement dans une courte campagne de treize jours. A sa mort, les droits de Mathilde passeront à ses deux fils, Henri et Geoffroi Plantagenet. — La même année, son allié et son compagnon dans cette guerre, Guillaume, duc d'Aquitaine, fatigué d'une vie que son épouse infidèle remplissait d'amertume, quitte le monde, à son retour de Normandie; mais, avant, il offre au fils aîné du roi des Français la main d'Éléonore, sa fille, et pour dot la possession immédiate de l'Aquitaine. Louis-le-Jeune se rend à Bordeaux avec une cour brillante : il épouse Éléonore et reçoit les hommages de ses nouveaux feudataires; mais les flambeaux du mariage n'étaient pas encore éteints que ceux des funérailles s'allumaient autour de Louis-le-Gros (1137). — La jeune reine avait des droits sur le comté de Toulouse : Louis se prépare à les réclamer avec une armée; mais sa puissance, si considérablement accrue, inquiétait ses grands vassaux : aussi le comte Thibault ne comparut-il pas sous l'étendard royal. L'histoire n'a conservé aucun détail sur cette expédition infructueuse. — Un nouvel évêque de Poitiers se met en possession du siége sans attendre la confirmation du monarque : l'archevêché de Bourges est vacant; le candidat du roi est repoussé par le saint-père; Louis saisit le temporel de l'église, et Pierre de la Châtre, élu du pape, se réfugie à la cour de Champagne. Mais Thibault avait une sœur mariée à Raoul de Vermandois, le plus fidèle serviteur du roi : la main de Pétronille, sœur de la reine, est offerte à Raoul, et trois évêques prononcent la nullité de son premier mariage. Cependant l'abbé de Clairvaux, saint Bernard, ami du Champenois, soulève les tempêtes apostoliques, et la foudre est lancée. Vitry était une des plus fortes places de Champagne : Louis en fait le siége. Le feu est mis à la principale tour; l'incendie se propage; il atteint l'église : 1300 malheureux s'y étaient renfermés, prêtres ou femmes, enfants ou vieillards. Nul moyen d'échapper : Louis entend les cris des victimes, et leur désespoir retentit jusqu'au plus profond de son cœur. Enfin, Celestin II ceignit la tiare. Ce pape était favorable à la cour de France; l'excommunication fut levée et la paix se rétablit (1144).—Louis put songer à l'accomplissement d'un grand dessein. Deux poids oppressaient son cœur, les victimes de Vitry et le vœu de son frère aîné.

Philippe s'était croisé avant de mourir, et l'inexécution de ce pieux engagement alarmait la conscience scrupuleuse du roi. Bientôt une immense multitude se déploie aux pieds d'une chaire sur la colline de Vezelay (1146) : saint Bernard a parlé; l'esprit saint a ranimé la vie dans ce corps langnissant : on demande à l'envi des croix. Éléonore et Louis reçoivent les premières; il n'y en a bientôt plus, tant le nombre des zélateurs est considérable. L'anachorète déchire ses vêtements, en découpe les lambeaux en forme de croix, qu'on se dispute dans ses pieuses mains. Il visite l'Allemagne; il gagne partout des soldats au Christ, mais sa plus belle conquête est l'empereur Conrad, qui se lève, vaincu par la puissance des discours de l'apôtre; et, se tournant vers l'autel, où l'office est suspendu, jure de marcher à la délivrance des lieux saints. — Une assemblée nombreuse est réunie à Étampes (1147). Il s'agit d'élire des régents pour suppléer à l'absence du roi, qui se repose du choix sur la sagesse des prélats et des barons. Saint Bernard délibère avec les principaux : à l'issue du conseil, il reparaît en public et s'exprime ainsi : « Voici les deux épées que nous avons élues pour la défense du royaume, dit-il, et elles suffisent. » Ces deux épées étaient le sage abbé Suger et Raoul de Vermandois, au refus du comte de Nevers, que le dégoût du monde appelait dans une chartreuse. Les solennités de Pâques célébrées, Conrad se met en campagne, et Louis après les fêtes de la Pentecôte : l'un et l'autre suivent la route du Danube. Cette expédition est décrite ailleurs (*v.* Croisade), et c'est de là qu'il faut marcher avec eux en Asie, où les attendent des exploits stériles, d'éclatantes victoires et des revers irréparables. — Tandis qu'Éléonore couvre son époux de confusion et livre sa couche adultère, soit à son oncle Raimond, soit à un bel esclave sarrasin, Suger exhortait le roi à contenir sa colère jusqu'à l'instant où il aurait touché le sol de son royaume. Il le conjurait de hâter un retour d'autant plus nécessaire que son frère puîné, Robert de Dreux, paraissait vouloir profiter de son absence et de nos revers pour essayer la couronne. Un voyage en Aquitaine ajoute aux mécontentements du roi : il retire ses garnisons de la province. Un concile était assemblé à Beaugency : la famille d'Éléonore présente aux évêques une requête en divorce, fondée sur un motif de parenté éloigné : Guillaume Fier-à-Bras, aïeul d'Éléonore, et l'épouse de Hugues-Capet, était l'un à l'autre, frère et sœur. C'était le plus faible lien que l'on pût attaquer pour obtenir la rupture d'une union également sacrée au yeux du ciel et de la terre. Mais Louis ne mit aucune opposition, et la séparation d'Éléonore fut prononcée (1152). — Cette main devenue libre est demandée avec empressement : le comte Thibault à Blois, Geoffroi Plantagenet à Tours, tentent de l'obtenir par la violence : elle se donne volontairement au jeune Henri. Ainsi, le roi de France allait voir se relever à ses côtés tout l'empire du *Conquérant* augmenté de la Normandie, de l'Anjou et bientôt de la Bretagne. Il n'aurait à opposer devant la puissance démesurée de son vassal que le principe de la subordination féodale, profondément inculqué dans l'esprit de Henri, et les troubles que nourrissait l'avenir contre un roi qui, supérieur à Louis en forces, en caractère et en talent, menaçait de substituer sa race à la dynastie capétienne sur le trône des Français. Louis mourut à Paris, le 18 septembre 1180, à l'âge de 60 ans. Philippe II, qu'il avait eu d'Alix, fille de Thibaut, comte de Champagne, sa troisième femme, lui succéda. Ce prince, surnommé d'abord *Dieudonné*, puis *Auguste*, était né le 22 août 1165 : il avait 15 ans quand il parvint à la couronne. Ce prince raffermit le trône en butte aux attaques de la féodalité. Cette multitude de tyrans, qui jusqu'alors avaient exercé impunément leur cruelle autorité sur le peuple, commença à sentir la main d'un maître. Ne pouvant s'assujettir à ce joug inaccoutumé, les mécontents conspirèrent : Philippe, instruit du complot, dit sans s'étonner : « Je

suis obligé de souffrir encore leurs outrages; mais ils vieilliront, ils s'affaibliront, et moi je verrai croitre ma force et ma puissance. » Il sut, en effet, par des moyens quelquefois peu conformes à la loyauté chevaleresque, mais indispensables peut-être contre des perfides, abattre un grand nombre de ces orgueilleux seigneurs, dont la félonie menaçait la sûreté du royaume. On désirerait que son règne eût été aussi utile aux intérêts de la France qu'il le fut à l'agrandissement de l'autorité du trône. Auguste donna de mauvais exemples. On le vit tour à tour signer l'acte de bannissement des juifs et puis les rappeler. Il les avait chassés pour s'attribuer leurs biens, il les rappela pour les rançonner encore. Il eut aussi avec le comte de Flandre un différend, qui se termina heureusement en 1181. Quelque temps après, il fit la guerre à Henri, roi d'Angleterre, auquel il enleva Issoudun, Tours, le Mans, et d'autres places. Comme tous les rois de son siècle, il se laissa entrainer par la folie des croisades. En 1190, avant de partir pour la Terre-Sainte, il dicta son testament, et ordonna que tous ses revenus seraient apportés trois fois l'an à Paris, et confiés à la garde de six bourgeois et de son vice-maréchal. La nouvelle expédition n'eut pas le succès qu'on en attendait; le roi prit, à la vérité, St-Jean-d'Acre et défit 17,000 Sarrasins, mais, surpris par une maladie cruelle, et mécontent, d'ailleurs, de Richard, roi d'Angleterre, il revint dans ses états en 1191. L'année suivante, il obligea Baudouin VIII, comte de Flandre, à lui laisser le comté d'Artois. Il tourna ensuite ses armes contre Richard d'Angleterre, auquel il prit Évreux et le Vexin, s'empara de la Normandie sur Jean-sans-Terre (1204), et remit sous son obéissance les comtés d'Anjou, du Maine, de la Touraine, du Poitou et du Berri.—Philippe avait imité ses prédécesseurs en se croisant, il imita également la conduite qu'ils avaient tenue envers leurs épouses. Le lendemain de son mariage avec Ingéburge, sœur du roi de Danemarck, il forma le projet de la répudier. Les évêques, consultés, déclarèrent l'union illégale et nulle, et l'autorisèrent à prendre pour femme Agnès de Méranie. Mais le pape Innocent III lança l'anathème contre le roi, et mit le royaume en interdit. Philippe, furieux de voir les évêques qui avaient rompu sa première alliance et béni la seconde, approuver et confirmer l'excommunication papale, en chassa plusieurs de leurs siéges, bannit une foule de chanoines, mit en fuite une multitude de curés, et confisca leurs biens et revenus au profit du trésor royal. L'évêque de Paris, cerné dans sa demeure, dut sortir à pied de la capitale. Huit mois après, comme l'excommunié paraissait se résoudre à reprendre sa première femme, l'interdiction fut levée; l'évêque revint et le calme se rétablit. Mais le retour de Philippe à la modération ne fut ni sincère ni durable. Ayant projeté d'épouser la fille du landgrave de la Thuringe, il se décida, pour se débarrasser d'Ingéburge, à l'enfermer dans le château d'Étampes. Pourtant cette affaire n'eut pas de suite, et la reine, plus tard, recouvra ses droits et sa dignité. La même année, Philippe marcha sur la Flandre, et il y conquit Tournai, Ypres, Cassel, Douai et Lille. Mais le plus remarquable de ses faits d'armes est la célèbre bataille de Bouvines, qu'il gagna contre l'empereur Othon IV, le comte de Flandre et plusieurs princes qui avaient levé contre lui une armée de 150 mille hommes. Il les battit le 27 juillet 1214, et fit prisonnier Ferrand, comte de Flandre, Renaud comte de Boulogne, et quelques autres, tandis que Louis, l'héritier de sa couronne, remportait en Poitou une victoire sur les Anglais.— Philippe mourut à Mantes, neuf ans après, le 14 juillet 1223. Il avait 59 ans et en avait régné 43. Louis VIII monte sur le trône et mérite par sa valeur d'être surnommé *le Lion*. Henri III, roi d'Angleterre, au lieu de se trouver à son sacre, lui envoie demander la restitution de la Normandie. Louis refuse, et part, à la tête d'une nombreuse armée, résolu de chas-

ser les Anglais de la France. Il leur prend en effet Niort, St-Jean-d'Angeli, le Limousin, le Périgord, le pays d'Aunis. Il ne lui restait plus que la Gascogne et Bordeaux à reconquérir. Le clergé le retint au milieu de ses brillants succès, et le contraignit d'abandonner cette cause nationale pour l'envoyer faire aux Albigeois une guerre fanatique et malheureuse. Il mit le siége devant Avignon, à la prière du pape Honoré III, et prit cette ville (1226). Mais la contagion se répandit dans son armée; lui-même tomba malade dans la ville de Montpensier, en Auvergne, et y mourut à 39 ans. — Son fils, Louis IX, lui succéda sous la tutèle de sa mère Blanche de Castille; il n'avait que 12 ans. Cette princesse gouverna avec prudence et habileté, conservant l'autorité de son fils et la tranquillité du royaume au milieu des attaques incessantes de la noblesse. Louis, devenu majeur, marcha (1242) contre le comte de la Marche et contre Henri III d'Angleterre, qu'il défit à Taillebourg; puis, les poursuivant jusqu'à Saintes, il remporta sur eux une seconde victoire quatre jours après la première, accorda la paix au comte de la Marche et une trève de cinq ans à l'Anglais. Etant tombé dangereusement malade (1244), il fit vœu d'aller à la Terre-Sainte, et s'embarqua (1248) avec son épouse Marguerite de Provence. Damiette fut prise en 1249; le roi fit des prodiges de valeur à la bataille de Mansoure, mais la famine et les maladies avaient exténué l'armée: le roi fut pris avec ses deux frères Alfonse et Charles. Il se racheta un mois après, en rendant Damiette pour sa rançon, et payant 400,000 livres pour celle des autres prisonniers. La reine Blanche, régente en son absence, pressait son fils de revenir, mais il passa en Palestine, où il séjourna quatre ans, prit Tyr et Césarée, et ne rentra en France qu'en 1254, après avoir visité le tombeau de Jésus-Christ. Son retour fut signalé par la punition d'Enguerrand de Couci et de plusieurs autres seigneurs révoltés. Il fit un traité avantageux avec Jacques I[er], roi d'Aragon; il en conclut un bien différent avec Henri III d'Angleterre, auquel il rendit, contre l'avis de son conseil, une partie de la Guienne, le Limousin, le Périgord, le Querci et l'Agénois. Il s'appliqua ensuite à faire fleurir la justice: ses *établissements* ont immortalisé sa mémoire. Il fonda la Ste-Chapelle de Paris, ce chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil, fit bâtir des hôpitaux, protégea les pauvres et les orphelins, soulagea le peuple en diminuant les impôts, et maintint les libertés de l'église gallicane par la pragmatique-sanction (1268). Malheureusement pour la France et pour lui, une seconde croisade était résolue dans son cœur. Il s'embarque pour ne plus revenir (1270) et arrive à Tunis. La ville est prise, mais la maladie décime cette nouvelle armée comme elle avait décimé la première, et lui-même y succombe un mois après son départ. Louis IX fut un grand roi. L'église l'a canonisé sous le nom de saint Louis; les peuples l'ont béni: heureuse notre patrie si cet excellent prince n'eût point été possédé de la fureur des croisades! — Philippe III, dit *le Hardi*, son fils, lui succéda. Incapable de gouverner par lui-même, il s'abandonna aux conseils de Pierre de la Brosse, barbier de son père, et quand les grands, jaloux de son pouvoir, demandèrent la mort du favori, il le laissa pendre au gibet de Montfaucon, qu'il avait fait rétablir quelques années auparavant. — En 1282, les Siciliens, animés par Pierre, roi d'Aragon, massacrent tous les Français le jour de Pâques, à l'heure de vêpres. C'est ce massacre que l'histoire a enregistré sous le nom de *vêpres siciliennes*. Philippe, pour le venger, marche en personne contre le roi d'Aragon, et lui prend Girone. Au retour de cette conquête, il meurt d'une fièvre maligne à Perpignan (1285). — Philippe IV, dit *le Bel*, son fils, lui succède à l'âge de 17 ans, mais le courage et l'énergie avaient chez lui devancé les années. Les commencements de son règne sont signalés par de sévères ordonnances contre ces absurdes épreuves appelées *jugements de Dieu* et contre ces guerres

à outrance que de nobles pillards entretenaient impunément dans le royaume. Ceux-ci voulurent résister, mais le roi tint bon et se fit obéir. Si les moyens répressifs qu'il mit en usage affaiblirent la féodalité, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils furent trop souvent dictés par l'astuce et la fourberie. Il altéra aussi les monnaies, et mérita, pour ce fait, la qualification de *faux monnayeur*. Enfin, il accabla le peuple d'impôts. Mais on le vit citer au parlement de Paris Edouard Ier d'Angleterre, pour des violences de ses sujets sur les côtes de Normandie, et Édouard ne se présentant pas, le faire déclarer félon, et envoyer Raoul de Nesle lui enlever la Guienne. Le roi gagna ensuite la bataille de Furnes (1297) et s'empara de plusieurs places, mais la jalousie de ses généraux lui fit perdre la bataille de Courtrai (1302), où périt l'élite de la noblesse française. Cet échec est bientôt réparé, Philippe remporte la victoire de Mons, où 25,000 Flamands restent sur place; et, en mémoire de ce triomphe, sa statue équestre s'élève dans l'église de Notre-Dame de Paris.—Toujours affamé d'argent, Philippe pense qu'il n'y a rien de plus simple que de faire contribuer le clergé aux charges de l'état; le clergé en appelle au pape Boniface VIII: et celui-ci défend par une bulle de payer les nouvelles taxes: il cite le roi à comparaître à Rome pour entendre *le jugement de Dieu et le sien*, et le somme de reconnaître qu'il tient sa couronne du St-Siége. Des torrents d'injures, indignes de toute majesté, se croisent entre Rome et Paris. Là on assemble un concile, ici on convoque les états-généraux. Le pape fulmine; le roi veut enlever le pape, qui se soustrait à ses poursuites et meurt d'une fièvre chaude. Le successeur du pontife revient à la modération; il casse tout ce qu'a fait Boniface, en sorte que la paix renaît entre le saint-siége et la France. Philippe persécuta les juifs pour les rançonner. Convoitant les richesses des templiers, il les accusa d'impiété, de débauche, de cruautés inouïes. Les magistrats, les évêques, le pape, redoutant sa colère, devinrent les instruments de sa barbarie. Les templiers sont arrêtés dans toute la France; le roi s'empare du Temple, s'y établit, et nomme un jacobin inquisiteur pour instruire leur procès. La torture leur arrache des aveux qu'ils rétractent. 59 sont brûlés, tous repoussent l'amnistie qu'on leur offre s'ils renoncent à leurs rétractations. Ils se déclarent tous innocents des crimes dont on les accuse et invoquent le nom de Dieu. Le drame n'est pas fini. Après deux ans de procédures, le grand-maître Jacques Molay et Guy, commandeur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, sont brûlés à petit feu, ne cessant de proclamer leur innocence dans les flammes, et appelant le pape et le roi de France à comparaître devant le tribunal de Dieu. — Philippe avait trouvé des chagrins cuisants au sein de sa famille. Les épouses de ses trois fils furent accusées d'adultère; deux d'entre elles se virent convaincues de ce crime. « Une d'elles, dit Brantôme, qui habitait l'hôtel de Nesle, faisait le guet aux passants, et à ceux qui lui revenaient et agréaient le plus, de quelque sorte de gens que ce fût, les faisait appeler et venir à soi, et, après en avoir tiré ce qu'elle voulait, les faisait jeter du haut de la tour dans la Seine. » Jean Second, Villon et Gaguin appuient ce témoignage. Buridan, qui avait eu le bonheur d'échapper à ce danger, publia qu'il était permis au besoin de tuer une reine. On attribue ces excès à Jeanne de Bourgogne, épouse du prince qui fut plus tard Philippe-le-Long. — Les chagrins domestiques, les spoliations de ses ministres, les murmures du peuple, avaient altéré la santé de Philippe-le-Bel. Il mourut à Fontainebleau, l'an 1314, âgé de 46 ans, après en avoir régné 29. Il eut pour successeur son fils Louis X, surnommé *le Hutin*, c.-à-d. *mutin*, *querelleur*. Un écrivain du temps dit « qu'il était violent, mais pas bien entendu en ce qu'au royaume il fallait. » — — Le nouveau règne commence avec un acte de cruauté pour augure. La femme adultère du jeune roi, Marguerite de Bourgogne, expiait sa faute au château

Gaillard; néanmoins, sa vie était un obstacle aux nouveaux liens que le Hutin voulait contracter. Des meurtriers entrent dans sa tour; ils portent un cercueil, c'est le sien, mais avant de couvrir la mort, ce linceul doit la donner; on le jette autour du cou de la victime, qui est étranglée avec le drap qui doit l'ensevelir (1315). Déjà Clémence de Hongrie, embarquée à Naples, venait chercher la main toute sanglante de Louis; bientôt elle abordait Marseille, mais sans dot, ni bijoux, ni trousseau; une tempête avait tout englouti; on célébra sans aucune pompe la fête du mariage et du sacre. Qui avait donc épuisé les coffres de l'état? Charles de Valois en accuse Enguerrand de Marigny, qui rejette la faute sur Valois; mais la disgrace avait écarté les hommes investis de la confiance de Philippe. On avait retiré les sceaux au chancelier de Latilly, qui attendait son jugement dans un cachot; on avait appliqué à la torture un des plus fameux jurisconsultes, Raoul de Prêles; sa fermeté avait triomphé des douleurs; mais déjà les jeunes courtisans s'étaient partagé ses dépouilles; il est rendu à sa première liberté, non à sa première fortune. Enfin Marigny, accusé de malversations dans les finances, l'est aussi d'avoir conseillé les variations dans le système monétaire, dont le peuple a gémi sous le dernier règne; il est condamné à mort et attaché au gibet de Montfaucon : Charles triomphe, mais voyez-le dans l'avenir consumé par les remords; et tandis qu'il distribue aux pauvres ses aumônes, écoutez-le s'écrier : *Priez Dieu pour l'ame du sire Enguerrand de Marigny et pour le sire de Valois.* — Les rênes de l'état n'étaient plus dans la main ferme de Philippe; on le sent aux premières ordonnances du nouveau règne : elles ont pour objet d'étendre la juridiction des seigneurs; elles restituent le droit féodal des guerres privées et portent une funeste atteinte aux établissements de saint Louis. — La trêve avec la Flandre expirait. Louis somme le comte de venir en personne lui rendre hommage. Le Flamand répond par des ravages sur nos terres, et le Hutin se prépare aux combats. Où trouver l'argent si justement nommé le nerf de la guerre? une nouvelle avanie est exercée sur les marchands lombards; on rouvre la France aux juifs, on vend la liberté aux serfs du roi. Le préambule de son ordonnance mérite attention : il observe que tous les hommes sont nés libres, mais que, soit le malheur des temps, soit l'inconduite des pères, ont jeté leur postérité dans l'esclavage; il veut donner l'exemple à ses grands feudataires, afin que désormais dans le royaume des Francs la chose réponde au nom. Mais si la liberté est un droit de nature, la justice était de le restituer, non de le vendre. Le Hutin se met en campagne; les pluies successives détrempent le sol; le jour, les fantassins marchent dans la boue jusqu'à mi-jambe, le soir, pas un endroit sec où reposer leur tête; les convois embourbés n'arrivent pas à l'armée : Louis brûle ses équipages et repasse ses frontières (1315). La disette a succédé aux pluies; des maladies l'accompagnent; la souffrance aigrit les ames et excite des troubles dans Paris. — Les cardinaux, réunis d'abord à Carpentras, n'avaient pas encore donné un chef à l'église; la division des maîtres s'étend jusqu'aux valets; les domestiques du parti italien attaquent ceux du parti français; le feu est mis à des boutiques, l'incendie se communique au conclave, et les cardinaux se dispersent. Cette longue vacance de la chaire apostolique mettait l'église en péril. Philippe mande individuellement les cardinaux à Lyon; il veut converser avec eux; ensuite chacun pourra quitter librement la ville; il en scelle l'engagement, mais les intérêts de l'église sont plus forts que sa parole signée; il fait murer les portes du monastère Saint-Dominique, où les cardinaux sont logés; il laisse le comte de Forez à la garde du conclave violenté et court à Paris, où l'appellent de grands intérêts. Une imprudence vient d'enlever le Hutin à la suite d'une partie de paume (1316); il laisse une fille de son premier mariage et sa seconde épouse enceinte. Philippe s'em-

pare du Louvre; il convoque une assemblée, il est reconnu pour régent jusqu'à la majorité du prince à naître, si toutefois c'est un roi que Clémence porte dans son sein; autrement Philippe aura le sceptre et la couronne. — Clémence vivait dans les larmes depuis la mort de son époux; sa santé en fut altérée et son enfant ne vécut que cinq jours après la naissance. Philippe se rend donc à Reims, où la cérémonie du sacre se célèbre avec éclat : néanmoins, il fut obligé de fermer les portes de la ville au comte de Champagne. Charles-le-Bel son frère ne voulut pas même assister à la cérémonie, et le duc de Bourgogne protesta au nom de sa nièce et pupille, Jeanne, fille du roi. A son retour, Philippe convoque à Paris une réunion des prélats, des barons et des bourgeois; elle décrète que la couronne de France n'est pas héréditaire aux femmes, principe fondamental de notre droit monarchique, et nommé abusivement, *loi salique*, parce qu'on étendit jusqu'à la couronne les conséquences de l'article 6, ainsi conçu au paragraphe LXII : *Quant à la terre salique, aucune portion de l'héritage ne passe aux filles, mais la succession appartient aux mâles dans sa totalité.* — Des ordonnances, mais peu de faits signalent ce règne : plusieurs de ces ordonnances caractérisent le prince et méritent l'attention. Dans l'une, il se prescrit d'assister à la messe tous les jours, de n'y point parler ni souffrir qu'on lui parle; dans l'autre, il se défend à lui-même d'accorder les coupes de ses forêts, soit une partie, soit la totalité, car son trésor en est considérablement appauvri et diminué; dans une troisième, il révoque toutes les donations immobilières faites par Philippe-le-Bel ou son fils le Hutin. De là vient le principe que les domaines de la couronne sont inaliénables (1318). Une autre enfin permet aux bourgeois d'acquérir des fiefs et d'en rester maîtres, s'ils ont satisfait avec le vendeur, ses trois seigneurs supérieurs de degré en degré. Avant cette décision, cela n'eut point suffi, et la terre noble vendue par le feudataire au bourgeois eût pu être confisquée en remontant la hiérarchie des suzerains jusqu'au roi. — Le temps voit les mêmes faits se renouveler; les circonstances seules varient. Une seconde fois, depuis saint Louis, on répète que ce n'est pas aux mains des barons et des prélats qu'est réservée la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, mais aux mains innocentes des bergers. Ils quittent à l'envi leurs troupeaux; ils s'avancent deux à deux en silence; les croix marchent à leur tête, ils vivent du pain que leur donne la pitié publique. Mais bientôt la foule grossit, la charité se fatigue, elle devient même impuissante à nourrir cette immense multitude; la violence succède à la prière, et le désordre se jette dans les bandes. Ces pastoureaux entrent dans Paris; ils enfoncent les portes du Châtelet, ils mettent en liberté leurs compagnons emprisonnés, et se rangent en bataille sur le *pré aux Clercs*, où l'on n'ose pas les affronter. 40.000 d'entre eux s'avancent dans l'Aquitaine; ils se dirigent vers Aigues-Mortes : c'est là qu'ils veulent s'embarquer. Le pape excommunie ces croisés sans mission, et le sénéchal de Carcassonne les cerne dans ces contrées fiévreuses, où ces malheureux sont abandonnés en proie à la faim et aux maladies; tout ce qui s'écarte est pendu sans pitié; déplorable fin d'un zèle irréfléchi (1320). — Philippe avait convoqué les états-généraux à Poitiers (1321), quand tout à coup se répand une épouvantable nouvelle : les sources, les ruisseaux et les fleuves sont empoisonnés. Qui donc a commis une telle atrocité? ce sont les lépreux. Ils veulent exterminer les chrétiens, s'ils ne peuvent les rendre compagnons de leurs misères. Ils ont tenu des assemblées où toutes les maladreries ont envoyé leurs députés; ils s'y sont partagés les prélatures, les abbayes, les bénéfices; on cite même un lépreux de Tours qui se dit abbé de Mont-Mayeur. Comment les souffrances ont-elles pu donner un esprit de corps à ces malheureux? Est-il probable que la partie malade de la société ait conspiré contre la partie saine? Peut-on empoisonner un fleuve ou même

un ruisseau? A-t-on éprouvé les poisons? Ce n'est pas encore tout : les lépreux sont mis en avant par les juifs, dit-on, et les juifs sont eux-mêmes les instruments du roi de Grenade, qui veut ainsi prévenir une invasion dans son royaume. Plus la fable est absurde, plus elle fait d'impression sur les peuples; les prisons s'ouvrent, les bûchers sont dressés, et les bûchers comme les prisons reçoivent indifféremment et juifs et lépreux. Déjà Philippe avait ressenti les atteintes d'une maladie qui le conduisait lentement au tombeau : ni la révocation d'un impôt onéreux, ni les reliques de saint Denys, qu'il se fit apporter processionnellement à l'abbaye de Long Champ (1322), ne purent le préserver de la mort. — La loi salique excluait du trône les deux filles de Philippe, comme elle en avait écarté Jeanne, fille du roi le Hutin : la couronne passa donc à son frère Charles-le-Bel sans nulle opposition. Dès son avénement, une ordonnance prescrivit de consacrer les revenus des maladreries à la nourriture des lépreux qui restaient dans les prisons, et d'y suppléer par des quêtes publiques dans les bourgs où des léproseries n'étaient pas établies. Qu'on juge de l'affreuse situation de ces malheureux, par la nécessité d'une telle loi! Une seconde autorise les juifs, leurs compagnons de supplices et de captivité, à quitter les prisons depuis le matin jusqu'au soir pour vaquer au recouvrement des sommes exigées pour leur délivrance.—Après la cérémonie du sacre, le roi visita ses provinces du Midi; mais il en était déjà sorti, lorsque le 1er mai 1324, et sur le défi des *sept trobadors de Tolosa*, tous les poètes de l'Occitanie se réunirent dans cette ville pour une joûte en vers et un combat poétique. Une violette d'or et le titre de docteur en la gaie science étaient le prix du vainqueur. Telle fut l'origine des *jeux floraux*.—En Allemagne, Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière se disputaient l'empire, quand la bataille de Muhldorf mit le premier dans les mains de son rival. Mais Louis chancelait, frappé de la foudre apostolique. Léopold d'Autriche continua la guerre, et pour attacher la France à ses intérêts, il promit d'amener Frédéric à céder ses droits aux capétiens. Charles se laissa séduire à l'espérance de remettre au front d'un roi des Français la couronne de Charlemagne, mais il n'avait de ce grand homme que le nom. Aussi ses ambassadeurs ne trouvent pas dans les électeurs, à la diète de Rancé, ces dispositions si favorables dont l'avait flatté Jean de Bohême, ce prince aimable, qui, plus chevalier que roi, préférait à ses états le séjour de la France, où les fêtes, les tournois et la courtoisie tenaient son cœur enchaîné. Charles envoya ses trésors à Léopold; mais il eut du moins la prudence de n'envoyer pas même un soldat; car ce désir passager de la couronne impériale était chez lui un mouvement de vanité et non d'ambition (1325). — Des intérêts moins brillants, mais plus réels, appelaient son attention vers le Midi. Ses sénéchaux saisissaient toutes les occasions d'étendre la juridiction royale; ils citaient à comparaître devant eux les sujets de l'Angleterre et confisquaient leurs fiefs sur le moindre prétexte. Le sire de Montpezat avait bâti un château sur le territoire français; le sénéchal de Toulouse s'empare de la forteresse et chasse Montpezat; le sénéchal de Guienne reprend la place, et la garnison française est passée au fil de l'épée. Une prompte réparation est demandée au roi d'Angleterre. L'occasion se présentait favorable : son adversaire était tombé au dernier degré du mépris, et son peuple rougissait d'un prince, infâme amant d'un Spencer ou d'un Gaveston. Tandis que l'Anglais balance, le comte de Valois occupe l'Agénois, le comte de Kent débarque en Aquitaine, mais sans armée; il se jette dans la Réole et capitule (1324). — Le profond dégoût qu'Édouard avait inspiré à son épouse Isabelle s'accroissait à tous les instants par l'amour adultère dont elle brûlait elle-même pour le beau Mortimer. Intrigante habile, elle amène Édouard à lui confier la commission de terminer sa querelle avec la France. Elle débarque sur

le continent; tout s'arrange : qu'Édouard renouvelle son hommage, et la province conquise est aussitôt restituée. Spencer osera-t-il montrer à la France son front souillé par l'infamie? Non sans doute. Il engage donc son maître à donner l'investiture de la Guienne au prince royal. C'est celui-ci dès lors, ce n'est plus son père, qui doit l'hommage. Mais envoyer l'héritier présomptif à Paris, c'était combler les vœux de Charles et d'Isabelle. En vain l'insulaire redemanda son fils et son épouse; Charles affecte de craindre qu'ils ne soient plus en sûreté dans un palais où domine Spencer. Cependant, comme il ne peut favoriser ouvertement les complots de sa sœur, elle va quitter sa cour, et passer dans le Hainaut, où elle cimentera son alliance avec le comte par le mariage de leurs enfants.... Tournez vos yeux vers l'Angleterre; et bientôt vous y verrez le gibet et la claie destinés aux Spencer, et le fer rougi au feu, que Mautravers s'apprête à plonger par un tube de corne dans les entrailles du vil et malheureux Édouard. — L'année suivante, mourut Charles, en qui finit la branche aînée des Capets (1328) Ainsi, les trois fils de Philippe-le-Bel tous grands, vigoureux et beaux comme lui, avaient terminé leur carrière avant que le plus âgé eût atteint sa 35e année; et leurs fils avaient expiré encore près du berceau. Toutes ces morts n'avaient-elles pas en des causes violentes et coupables? L'extermination des Templiers n'avait-elle point appelé l'extermination sur la race de l'exterminateur? C'est le sentiment de M. Cadet-Gassicourt; mais, s'il n'est pas sans intérêt de lui donner ici une mention, la brièveté de cet article ne permet guère d'entrer dans l'examen de l'opinion qu'il a émise. — La mort de Charles IV, décédé sans enfants mâles, ramenait la question de la sucessibilité des femmes : en la rejetant, on repoussa les prétentions des sept filles et de la sœur des trois derniers rois, Isabelle, mère d'Édouard III d'Angleterre, au nom duquel elle protesta. Les barons appelèrent au trône, sous le nom de *Philippe VI*, Philippe de Valois, d'abord régent pendant deux mois. C'était le plus puissant, le plus actif, le plus riche de tous les prétendants à la couronne, et celui dont les inclinations convenaient le mieux à la noblesse. Philippe d'Evreux, époux de la fille de Louis X, reçut par compensation la royanté de Navarre, et Édouard III vint rendre hommage-lige au monarque français, rassuré ainsi sur les craintes que ces rivaux lui faisaient concevoir. Tout imbu d'idées belliqueuses et chevaleresques, Philippe VI commence par s'allier au comte de Flandre pour châtier les Flamands révoltés. Bientôt il projette une croisade, dont le pape Jean XIII approuve le dessein, mais ce dessein n'a pas de suite, car des hostilités contre les possessions anglaises en Aquitaine, des secours envoyés aux Écossais, en guerre avec l'Angleterre, lui font trouver dans Edouard un ennemi à repousser. Edouard, en qualité de *roi de France*, déclare la guerre à Philippe de Valois (1337), mais cette première guerre de deux années n'a pas de grands résultats; des dévastations inutiles en sont tout le fruit, et, de 1340 à 1342, règne une paix bâtarde, durant laquelle les Français aident Charles de Blois, époux de la nièce du feu duc de Bretagne, à disputer, en vertu de contrats inconnus, la possession de cette province au frère du feu duc Jean, comte de Montfort, soutenu par des secours anglais. Le comte de Montfort ayant été enfermé par trahison dans la tour du Louvre, la comtesse se met à la tête de ses partisans, et se maintient en Bretagne. Philippe avait profité de cette trève pour se réconcilier avec l'empereur Louis de Bavière, alors favorable à Edouard, en lui faisant espérer de le réconcilier avec le saint-siége, qui l'avait excommunié. Grâce à cette politique habile, ou perfide, pour mieux la qualifier, le roi d'Angleterre se trouve privé d'un appui considérable. Cependant, à l'expiration de la trève, Edouard se décide à entrer en Bretagne; il s'y fait précéder par Robert, comte d'Artois, dépossédé, persécuté et proscrit par le roi

de France, et vient en personne assiéger Nantes, Rennes et Vannes; mais les maladies auxquelles les armées anglaise et française sont en proie font conclure la trève de Malestroit (1343). La guerre et les prodigalités fastueuses de Philippe avaient mis les finances dans une situation déplorable; les mesures qu'il prend pour la rendre meilleure, en donnant aux monnaies une valeur toute factice, et la leur faisant perdre ensuite, produisent les plus fâcheux effets sur le peuple. Pour ranimer la prospérité commerciale, il rétablit alors les privilèges des foires de Champagne, où tous les marchands étrangers pouvaient porter leurs marchandises en franchise de droits. C'est vers cette époque qu'il acquiert le Dauphiné du dauphin de Viennois, qui vendait follement toutes ses possessions; mais, pour faire de l'argent, il établit le monopole du sel, et une taxe d'un vingtième sur le prix de chaque marchandise, à percevoir toutes les fois qu'elle passerait, par la vente, de main en main. — L'animosité des deux rois était loin d'être éteinte. Tous deux voulaient la guerre, Philippe par colère, Edouard par ambition: ce dernier déclare donc la trève rompue, et son général, Derby, poursuit ses conquêtes dans le Périgord et le Languedoc. Le roi d'Angleterre, encouragé par l'hommage qu'il vient de recevoir de Jean de Montfort et de Godefroi de Harcourt, se rend lui-même en France, ravage la Normandie, et s'avance jusqu'aux environs de Paris, pendant que le dauphin, duc de Normandie, occupe en Languedoc une armée de cent mille hommes au siége d'Aiguillon. Edouard se retire devant les forces supérieures de Philippe, et s'établit à Crécy en Ponthieu, déterminé à accepter la bataille. Elle ne tarda pas à se présenter à lui, et le nom de *Crécy* (*v.*) fut inscrit en caractères sanglants dans nos annales. Cette affaire, en tirant Édouard d'un mauvais pas, mit la France à sa discrétion. Le Poitou et la plupart des provinces furent livrés aux ravages des Anglais; mais le désir de conserver leurs biens porte les bourgeois à une résistance nationale, et ils se défendent partout où de solides remparts leur permettent de le faire avec succès. Cependant, le roi d'Angleterre vient mettre le siége devant Calais. En proie à la disette, à la plus cruelle détresse, ne pouvant être secourus par Philippe, les habitants sont forcés de se rendre à merci : le dévouement de six de leurs concitoyens, à la tête desquels se trouve *Eustache de Saint-Pierre* (*v.*), les sauve seul d'une mort certaine. Cette longue guerre ayant de nouveau épuisé les moyens des deux monarques ennemis, une trève de dix mois est conclue le 28 septembre 1347 : mais si elle met fin aux calamités d'une guerre de dévastation, un fléau bien plus épouvantable, la peste, qui, jusqu'en 1363, devait ravager l'Europe, lui succède immédiatement et enlève près du tiers de la population de la France. Les brigandages des soldats réunis en compagnies, et pillant tout sur leur passage, rendent encore plus déplorable la situation du royaume, et Philippe meurt peu après son second mariage avec Blanche de Navarre, léguant à son successeur toutes les conséquences de ses fautes. Durant le cours de son règne, le commerce a continuellement été écrasé. — Les Français avaient pris en Italie le goût du luxe, Philippe le porta au plus haut degré : toutes les mesures propres à l'entretenir, en lui procurant de l'or, semblèrent bonnes à ce roi. Il établit la vénalité des charges, en faisant vendre aux enchères les prévôtés et les autres magistratures auxquelles était attaché le droit d'imposer des amendes : il autorisa ses commissaires en Languedoc à pardonner tous les crimes, sauf ceux de trahison et de lèse-majesté; à anoblir tous les vilains, à légitimer tous les bâtards, pourvu que ces grâces fissent rentrer de fortes sommes dans son trésor. Vers la fin de ses jours, il avait acheté Montpellier et traité de la cession définitive du Dauphiné à la France. Sous son règne apparaissent (1340) les premiers canons employés à la défense des villes; sa fin est encore marquée par l'apparition des *flagellants* (*v.*). Philippe avait 58 ans

quand il mourut, après un règne de 22 ans. Jean II avait 40 ans, quand il monta sur le trône. Comme son père, il était passionné pour les idées de chevalerie; mais il avait de plus que lui du courage et de l'instruction. Philippe avait terni son règne par la mort de 15 chevaliers bretons et trois Normands, suspects, disait-il, de s'être vendus à l'Angleterre. Jean débute par un pareil supplice. Le comte de Guines, connétable de France, est mis à mort sur le même soupçon. Ayant convoqué à Paris des états-généraux, en 1351, il se voit forcé, par le besoin d'argent, à traiter avec les députés de différentes provinces, qui achettent de lui certains privilèges ou certaines exemptions. Bientôt il recourut, comme son prédécesseur, à de continuelles altérations dans les monnaies; son peu d'économie, ses désordres, sont tels qu'à la rupture de la trêve avec les Anglais (1355), il se trouve dans la plus affreuse pénurie, pouvant à peine subvenir aux frais de la guerre. Les états de la langue d'Oïl, qu'il convoque, lui votent un secours de 30,000 gendarmes, à solder sur la gabelle et sur une aide de 8 deniers par livre, applicable à toute marchandise vendue : les trois ordres et le roi lui-même furent soumis à ces deux impositions ; mais, en lui faisant ces concessions, les états réformèrent une multitude d'abus, et obtinrent d'être assemblés chaque année. Toutefois, le mécontement excité dans tout le royaume par la gabelle et la taxe de 8 deniers force les états (1356) à les remplacer par une taxe de 5 p. 0/0 sur les revenus des plus pauvres, sur les fortunes médiocres, sur les riches. Ainsi, bourgeois et paysans supportent la majeure partie de cette charge; les bourgeois, grâce aux progrès qu'ils avaient faits, s'appuyaient sur de nombreuses associations de corps de métiers, et avaient ainsi leur cité pour patrie; mais les paysans, isolés, livrés sans défense à toutes les violences, n'étaient que des esclaves. Jean II avait conçu une haine profonde pour le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, qui avait fait assassiner son favori, le connétable Jean de Cerda. A deux reprises, Charles s'était humilié dans des lits de justice; mais il avait eu le tort de repousser la gabelle. Jean le surprend à table avec le dauphin, le fait arrêter, saisit ses fiefs en Normandie, et donne la mort à quatre gentilshommes de cette province. Pendant ce temps, le prince de Galles pénétrait avec ses Anglais en Rouergue, en Auvergne, en Limousin, et semblait destiné à piller toutes les provinces françaises au midi de la Loire. Jean assemble alors une armée considérable à Chartres ; arrivé près de Poitiers, il coupe la retraite au prince de Galles. Celui-ci n'a que 8,000 combattants sous ses ordres; le Français en compte 50,000; mais le prince de Galles s'est placé dans une position naturellement défendue, où on ne peut l'attaquer sans un désavantage certain; le roi Jean, qui a près de lui ses quatre fils, se décide pourtant à combattre; les cardinaux de Périgord et de S^t-Vital essaient d'empêcher l'effusion du sang; ils se rendent médiateurs entre les deux armées. Le prince de Galles, qui sent le danger de sa position, est prêt à faire toutes les concessions qu'on désire; mais il rejette, comme déshonorante, celle de se rendre lui-même prisonnier avec 100 de ses chevaliers. Sur ce refus, la bataille de Poitiers (*v.*) est livrée le 19 septemb. 1356. Le dauphin, deux de ses frères et une partie de leurs troupes, abandonnent lâchement la division du roi ; celui-ci et Philippe, son fils, déploient en vain un grand courage ; leurs efforts héroïques ne sauraient réparer les fautes dans lesquelles leur impéritie les a jetés, et la bataille est perdue. Le roi Jean lui-même est fait prisonnier, et conduit en Angleterre. Le dauphin, de retour à Paris, convoque les états; mais bientôt il les congédie, redoutant leurs prétentions; cependant, les ayant réunis de nouveau, il se soumet aux réformes qu'ils réclament; l'influence d'Étienne Marcel, prévôt des marchands, et celle de Robert-le-Coq, évêque de Laon, le dominent. Il est forcé de renvoyer ses ministres, de s'interdire pour l'avenir toute falsification

des monnaies, de renoncer à vendre tout office, toute judicature, et de cesser d'autoriser les juges à racheter les crimes pour de l'argent, etc. Mais, pendant que les états s'occupent ainsi à obtenir pour la nation d'importantes améliorations, les paysans sont en proie à toutes sortes de maux; les barons pris à la bataille de Poitiers, et relâchés sur parole, leur arrachent par tous les moyens, et même par la torture, l'argent nécessaire à leur rançon; les soldats débandés, tombant en même temps sur les paysans, achèvent de les exaspérer; l'anarchie est partout: les malheureux qui échappent aux barons et aux soldats sont réduits à mourir de faim. Une trève de deux ans conclue avec l'Angleterre ne met pas un terme à ces malheurs; les compagnies d'aventuriers ne cessent de porter en tout lieux la terreur et la désolation. La lutte entre le dauphin et les états continue: celui-ci déclare qu'il veut gouverner seul; mais bientôt l'argent lui manque, et il est obligé de rappeler les états pour en avoir. Le jong de Marcel et de la bourgeoisie lui pèse chaque jour davantage, et, pour s'y soustraire, il convoque à Compiègne d'autres états; il veut affamer Paris, dont le prévôt des marchands fait donner le commandement à Charles-le-Mauvais, remis en liberté (1358). Le désespoir pousse les paysans à se révolter contre les nobles; la *Jacquerie*, on la révolte des Jacques (nom que leur donnaient ceux-ci par dérision), commence par l'incendie, le pillage des châteaux, et le meurtre de tous les barons et nobles qu'ils y trouvent. A leur tour, ceux-ci font un horrible massacre de ces malheureux, massacre auquel participe Charles-le-Mauvais, que Paris soupçonne de connivence avec le dauphin. Marcel, menacé d'être livré au régent, avec les douze principaux instigateurs de la révolte de Paris, veut mettre de nouveau le roi de Navarre dans les intérêts des Parisiens, mais il est tué par Maillard; et le dauphin signale son retour dans la capitale par de nombreux supplices. Ainsi furent étouffées toutes les espérances d'amélioration que la résistance du prévôt des marchands voulait réaliser. Mais le roi de Navarre, indigné du supplice des principaux bourgeois, auxquels il devait sa liberté, fait pendant sept mois une guerre désastreuse au dauphin. Enfin, le roi Jean, captif depuis deux ans, signe avec le roi d'Angleterre un traité par lequel il partage avec lui la France, et lui promet 4,000,000 d'écus d'or pour sa rançon: les états ayant rejeté ce traité, Édouard rentre en France, et ravage la Champagne et la Bourgogne; le traité de Bretigny (1360) met fin à cette guerre, et rend la liberté à Jean II, moyennant une rançon de 3,000,000 d'écus d'or, et l'abandon à Édouard de toute l'Aquitaine. Le reste du règne de Jean est signalé par tous les fléaux: la peste, la famine et les aventuriers, ou soldats licenciés des deux armées, réunis en *grandes compagnies* (*v.*), ne cessent de dévaster le royaume; les brigandages de ces derniers mettent la France à deux doigts de sa perte. Jean expire en Angleterre, où il s'était rendu (1364), on ne sait pour quel motif; après avoir réuni la Bourgogne et la Champagne au domaine royal, il meurt au milieu des projets qu'il formait pour une nouvelle croisade. — Le dauphin, fils aîné du roi Jean, ne fut reconnu roi qu'après son sacre. L'incapacité, la pusillanimité, la mauvaise foi, qui formaient la base de son caractère, ne lui avaient attiré ni affection ni estime, et les circonstances dans lesquelles il arrivait au trône n'étaient pas propres à faire concevoir de grandes espérances de son avénement. Faible de constitution et maladif, il se renferma dans son palais, et, de sa solitude, il vit la prospérité renaître d'elle-même en France, sans y contribuer en rien. Charles V (*v.*) commence par donner l'investiture de la Bourgogne à son frère, Philippe-le-Hardi; il nomme Louis d'Anjou gouverneur du Languedoc, et conclut la paix avec Charles-le-Mauvais, qu'il hait de toute son ame. Les compagnies d'aventuriers, demeurées en France, étaient encore pour lui un objet de terreur. Une expédition contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille, entreprise par

son frère naturel, Henri de Transtamare, lui fournit l'occasion de s'en débarrasser. Mais elles ne tardent pas à revenir se mettre à la solde du prince de Galles, qui, après s'être épuisé pour les payer, les lance sur la France, qu'elles mettent au pillage. Le luxe de la cour du prince de Galles l'avait contraint de demander à ses sujets d'Aquitaine de nouveaux impôts. Le mécontentement gagne la noblesse de cette province, irritée déjà de l'arrogance de l'étranger. Elle traite secrètement avec Charles VI; et celui-ci déclare la guerre à Édouard, qui reprend le titre de roi de France (1369). La pusillanimité avec laquelle Charles dirigeait cette guerre contribua à en assurer le succès. Encore plein du souvenir de nos deux désastres de Crécy et de Poitiers, et redoutant pour la France la perte d'une bataille, il interdit à ses généraux de combattre l'Anglais, leur recommandant de se contenter de le suivre, de jeter des garnisons dans les places menacées, et de lui soustraire sans violence et sans bruit les provinces dont il s'était emparé. Aussi, quand le duc de Lancaster traverse la France en la ravageant, il n'éprouve aucune résistance; mais son armée, mal nourrie, fatiguée, malade, se trouve hors d'état de rien entreprendre à son arrivée à Bordeaux (1373). Ce système eut les plus heureux résultats, et, à la fin de 1373, la France avait reconquis sur ses ennemis le Poitou, le Querci, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou; les feudataires de la Haute-Gascogne s'étaient donnés à lui; le duc de Bretagne avait été entièrement dépouillé de son duché par une armée que commandait Duguesclin; enfin, les villes de Mantes et de Meulan avaient été enlevées, par trahison, au roi de Navarre. La France avait en même temps, dans le nouveau roi de Castille Henri de Transtamare, un allié sûr et fidèle. Une trêve de trois ans suspend momentanément la guerre, qui, après la mort d'Édouard III (1377), recommence contre Richard II, son successeur; les résultats en sont peu importants. Toutefois, Charles ayant voulu confisquer le duché de Bretagne, les habitants rappellent leur duc, qu'ils avaient chassé; mais, pendant que les états de la province cherchent à le réconcilier avec le roi, le duc de Buckingham débarque à la tête de troupes nombreuses, pour appuyer le duc, dont il doit être bientôt abandonné. Deux soulèvements considérables, l'un en Flandre, causé par le joug que la noblesse impose à la bourgeoisie, l'autre en Languedoc, dans plusieurs villes poussées à bout par les exactions du comte d'Anjou, signalent la fin du règne de Charles V, qui expire le 16 sept. 1380. Peu de temps avant cette mort, éclate le grand schisme d'Occident, qui ne devait finir qu'en 1416. Charles V avait rendu une loi par laquelle la majorité des rois était fixée à 13 ans accomplis. Charles VI n'en ayant que 11, la question de la régence vint diviser ses oncles; mais, pour éviter d'en venir aux mains, ils conviennent d'émanciper le jeune prince, qui est sacré à Reims. L'article Charles VI de ce *Dictionnaire* contient sur le règne de ce roi des détails que je me crois dispensé de répéter ici. Aussi me bornerai-je à constater ce qui me paraît indispensable, pour ne point laisser de lacune dans mon travail. Quoique Charles VI eût été émancipé, le pouvoir royal existait de fait entre les mains de ses oncles. Le duc d'Anjou excite un soulèvement dans Paris, en établissant de nouveaux impôts, qu'il est forcé de révoquer. Il tente de les rétablir encore; et Paris est en proie à la révolte que l'histoire appelle des *maillotins* (*v.*). Quand tout est rentré dans l'ordre, et que Paris a chèrement acheté la paix, le roi prend possession de sa capitale, et y signale sa présence par des supplices et des confiscations. Rouen et les villes du Languedoc sont livrées aux mêmes vengeances. Le duc de Bretagne s'était soumis; la Flandre, qui résistait toujours à sa noblesse, est vaincue et pacifiée par le duc de Bourgogne. La guerre continuait cependant avec les Anglais, et Charles projetait deux descentes ruineuses dans la Grande-Bretagne, mais sans succès. Une cam-

pagne contre le duc de Gueldre faisait encore éprouver des pertes considérables à notre armée; enfin, le roi, pour calmer le mécontentement du peuple, renvoie ses oncles, et déclare que désormais il gouvernera seul. On s'attend à voir renaître la prospérité publique : une trève est conclue avec l'Angleterre (1389). La réforme de quelques abus fait d'abord bien augurer de l'avenir, mais l'inconséquence du prince, sa conduite, ses excès, chassent bientôt tout espoir. Le duc de Bretagne refuse de livrer Pierre de Craon, qui a tenté d'assassiner le connétable de Clisson; Charles VI marche contre le duc, et sa démence se déclare. Aussitôt ses oncles s'emparent de sa personne, et écartent ses conseillers; le duc de Bourgogne se saisit du gouvernement. Dès cette époque (5 août 1392), Charles n'a que peu d'intervalles lucides : dans ces courts instants, les personnes qui l'entourent exercent sur lui la plus grande influence; il abandonne tour à tour son autorité à l'un des princes du sang ou à l'autre. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans forment deux partis qui s'arrachent mutuellement leur proie. Jean-sans-Peur, qui succède à son père Philippe-le-Hardi dans le duché de Bourgogne, enlève de vive force le roi et le dauphin au duc d'Orléans, qu'il fait assassiner plus tard (1407). Pendant ces luttes intestines, la trève avec l'Angleterre avait été prorogée à plusieurs reprises, et Richard II se voyait détrôné par Derby, qui prenait le nom de Henri IV. L'usurpateur, assez occupé en Angleterre, demeure en paix avec la France, malgré quelques hostilités de part et d'autre, de notre côté surtout. Le schisme d'Occident durait toujours; la France, après avoir tour à tour accepté et renié le pouvoir de Benoît XIII, finit par proclamer sa neutralité. Quant à Benoît, sa mauvaise foi et celle de Grégoire XII perpétuaient leurs interminables discussions, et partageait l'Europe en deux camps. Gênes s'était donnée au roi en 1396; le maréchal Boucicault s'en fait expulser pour sa conduite, et nous perdons ce précieux boulevard en Italie (1409). Cependant les princes du sang se préparaient à briser le pouvoir du duc de Bourgogne, quand une victoire qu'il remporte à Hasbain sur les Liégeois révoltés contre leur évêque leur inspire une telle frayeur qu'ils sortent de Paris, et en font sortir le roi et la reine. Bientôt la faction du duc de Bourgogne et celle d'Orléans, appelée d'Armagnac, depuis que ce prince avait épousé la fille du comte de ce nom, ensanglantent de nouveau la France; la guerre civile éclate plus terrible : les Bourguignons s'appuient à Paris sur la populace; le gouverneur de la ville, qui leur est dévoué, fait distribuer des armes aux bouchers, et le duc Jean-sans-Peur entre dans la place pendant que les Armagnacs pillent les environs et cherchent à effrayer la ville : les Bourguignons et les Armagnacs s'allient tour à tour aux Anglais pour démembrer la France. Paris est successivement à leur pouvoir, et de sanglantes réactions suivent de sanglants triomphes. Ces scènes de guerre civile se renouvellent chaque jour; le roi marche lui-même à plusieurs reprises contre le duc de Bourgogne pour obtenir une paix éphémère. Aussi, quand Henri V d'Angleterre se jette sur la France, le duc de Bourgogne refuse son concours au roi, dont l'armée est défaite, le 25 octobre 1415, dans l'affreuse journée d'Azincourt (*v.*). Après cette victoire, dont le roi d'Angleterre ne sait point profiter, tous les princes du sang entrent en négociation avec lui pour trahir la France. L'assassinat du duc de Bourgogne dans son entrevue à Montereau avec le dauphin Charles, placé à la tête du parti d'Armagnac, achève de mettre le comble à l'exaspération des partis. Le roi d'Angleterre s'étant emparé de la Normandie (1418), le duc de Bourgogne, parvenu à dominer le roi, s'unit à lui contre le dauphin, et Charles VI déclare son fils indigne du trône. L'infâme traité de Troyes (1420) consacre cette odieuse spoliation en instituant l'étranger régent et héritier de la couronne de France. De là tous les maux qui vont affliger notre patrie

après la mort de Charles VI et de Henri V, arrivées à peu d'intervalle l'une de l'autre (1422). Les désastres de toute espèce qui avaient signalé le règne des premiers Valois, la haine vouée généralement aux Armagnacs, dont le dauphin était le chef réel, semblaient devoir assurer à Henri VI (*v.*), petit-fils de Charles VI, la possession de la France : Charles VII ne possédait plus que quelques provinces du centre de la France, le Poitou, le Berri, l'Anjou, etc., et son indolence semblait devoir lui interdire le chemin du trône usurpé. Le duc de Bedford, lord protecteur de France et d'Angleterre pendant la minorité de Henri VI, s'était allié contre lui aux ducs de Bretagne et de Bourgogne. Les forces de Charles, bien que grossies par des auxiliaires écossais et lombards, n'étaient pas en état de leur résister : elles sont défaites sur plusieurs points, à Crevaut-sur-Yonne, à Verneuil, et l'Anglais s'empare du Maine (1425). Charles nomme connétable le comte de Richemont, espérant ainsi détacher des Anglais les ducs de Bourgogne et de Bretagne, dont il est parent, mais il n'y parvient pas. Les Anglais font de nouveaux progrès, se rendent maîtres de plusieurs places des bords de la Loire, mettent le siége devant Orléans, qu'ils réduisent à la dernière extrémité, et battent de nouveau les Français à la journée des *harengs*. Ici (1429) apparaît Jeanne d'Arc (*v.*), cette admirable figure historique, toute resplendissante de patriotisme et de foi. C'est elle, c'est cette femme forte qui ramène la victoire sous les drapeaux du roi, et qui le fait sacrer à Reims ; mais le roi retombe dans son indolence, dès que ce puissant appui vient à lui manquer. Cependant la domination anglaise fatigue les Parisiens; le duc de Bourgogne, courroucé contre le duc de Glocester, oncle du monarque étranger, oublie la haine qu'il a vouée au dauphin depuis le meurtre de son père, et, ne songeant qu'à agrandir ses états du côté du duché de Brabant, dont il vient d'hériter, il conclut avec le roi Charles une trêve de deux années (1431-33). Bientôt il lui accorda même la paix sur la médiation du pape, non sans lui avoir imposé de cruels sacrifices. Privés ainsi d'un puissant allié, les Anglais évacuent Paris (1436), où le roi séjourne momentanément, le 13 novembre de l'année suivante, pour l'abandonner aussitôt à la peste et à la famine. Montereau, Meaux, tombent en son pouvoir, et il rentre de nouveau dans sa capitale (1439), pour y déployer une vigueur de caractère à laquelle il n'avait pas accoutumé les esprits. Les brigandages des *écorcheurs* (*v.*) et autres aventuriers attirent d'abord son attention; il y met un terme, en rendant les barons et les capitaines responsables des crimes de leurs soldats; ordonnance qui mécontente les princes, l'armée et ses chefs, et provoque la révolte connue sous le nom de *praguerie*, à la tête de laquelle apparaît le dauphin, qui plus tard sera Louis XI (*v.* PRAGUERIE). Les états-généraux, que le roi avait souvent convoqués, se réunissent à Orléans, et se prononcent pour la paix avec l'Angleterre, en même temps qu'ils accordent au roi une taille de 1,200,000 liv. pour réduire toute la gendarmerie à 15 compagnies, fortes chacune de 600 hommes. Charles VII, après avoir mis fin à la praguerie et pacifié la Champagne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, ravagés par les écorcheurs, s'empare d Pontoise, d'Évreux, et, pour occuper les gens de guerre hors du royaume durant une trêve de 22 mois, signée à Tours, entre l'Angleterre et la France, il envoie le dauphin guerroyer contre les Suisses, et marche lui-même contre Metz, dans l'intention de faire restituer la Lorraine à René d'Anjou, appelé au trône de Naples en 1435. Metz, effrayé, acheta la paix; et les Allemands, attaqués sans provocation, la firent aussi. — Le concile de Bâle (*v.*), d'après les décrets duquel avait été rendue (en 1431) la *pragmatique sanction* (*v.*), avait servi de prétexte à l'expédition de Louis contre les Suisses : ce concile et les doctrines des hussites agitaient l'église depuis long-temps; les états gé-

néraux, tenus à Bourges en 1440, s'en étaient sérieusement occupés. Cependant l'ordre se rétablissait dans les provinces; l'industrie, le commerce, l'agriculture, faisaient des progrès, et la prospérité de la France, dit M. Sismondi, semblait la réaction des adversités passées. Jacques Cœur, riche négociant de Bourges, qui avait acquis dans le commerce une fortune qui lui permettait de rendre des services à Charles VI., s'attachait à rétablir l'ordre dans les finances, et organisait les corps des *francs-archers* (*v.*), qui devait plus tard rendre d'importants services. Le roi prend en même temps plusieurs mesures importantes. Il soumet à une juridiction prévotale tous les malvivants, cadre large, dans lequel le mendiant peut se trouver confondu avec le brigand et le voleur; il abandonne aux élus, ou prud'hommes nommés aux assemblées des communes, le droit de percevoir et d'asseoir la taille sur les roturiers, en proportion de leurs possessions et de leurs facultés; toute sa politique tend à centraliser et renforcer l'autorité monarchique: l'Angleterre, en proie à de cruelles divisions, n'était plus à craindre pour nous. Henri VI était en état d'imbécillité; Marguerite d'Anjou, sa femme, avait fait périr le duc de Glocester, oncle de son époux. Le mépris public réveillait le souvenir des droits de la maison d'York, dont le chef, le duc Richard, descendait du second fils d'Édouard III, tandis qu'Henri ne descendait que du troisième: les Français profitent de ces divisions pour reprendre le Mans et le Maine, Rouen, Harfleur, Honfleur, Cherbourg, Falaise, Caen, Bordeaux, Bayonne, la Haute et Basse-Normandie, à la conquête desquelles contribue beaucoup le duc de Bretagne, François Ier. Charles, par une politique bien entendue, accorde des priviléges à toutes les provinces qu'il enlève aux Anglais, après une possession séculaire. A l'extérieur, les troubles de l'Angleterre se changent en une cruelle révolution, et, après plusieurs batailles perdues ou gagnées contre la reine Marguerite, le fils de Richard, duc d'York, resté victorieux, se fait couronner sous le nom d'Édouard IV (1461). Cependant des divisions intestines éclataient entre le roi de France et de puissants seigneurs. Offensé par le comte d'Armagnac, il le dépouille de son comté; il fait aussi condamner à mort le duc d'Alençon, qu'il accuse de trahison. Enfin, il se brouille avec son fils, le dauphin Louis, qui, retiré d'abord en Dauphiné, où il épouse Charlotte de Savoie, occasionne une courte guerre au père de cette princesse, et se réfugie ensuite auprès du duc de Bourgogne, pendant que Charles VII, poussé par le comte de Dammartin, s'empare du Dauphiné et l'incorpore à la France. Le duc de Bourgogne, continuellement occupé à soumettre les Flamands, ou ne pouvant faire la guerre faute d'argent, était devenu en quelque sorte étranger à la France; malgré sa haine contre le père, il accueille bien le fils, et l'établit au château de Genappe. La prise de Constantinople par les Turcs, des cruautés exercées par l'inquisition à Arras, des troubles dans l'université, toujours remuante et jalouse de ses priviléges, signalent la fin de ce règne de 39 ans, pendant lequel tout le royaume fut reconquis sur les Anglais. — Le dauphin ressentit la plus grande joie de la mort de son père: rentré en France avec le duc de Bourgogne, il n'est pas plus tôt sacré qu'il change tous les ministres, rend au duc d'Alençon et à d'Armagnac les domaines dont son père les avait dépouillés, révoque la pragmatique-sanction, règle l'organisation du parlement de Toulouse, s'attache les puissantes maisons de Foix et d'Anjou, et déploie une activité extraordinaire. Il se rend successivement à Amboise, à Tours, à Bordeaux, à Chinon, à Chartres, en Normandie, dans le Béarn, dans la Navarre, etc., se fait engager le Roussillon et la Cerdagne par le roi Jean II d'Aragon, contre lequel ses sujets étaient révoltés, et manifeste déjà au-dedans comme au-dehors du royaume son caractère ombrageux et son intention de tout plier à sa volonté.

Il avait fait à son avénement des promesses qu'il ne songeait nullement à remplir Il avait fait croire à un dégrèvement d'impôts, qu'il se garda bien d'accorder: loin de là, il en demanda de nouveaux, et aggrava entre autres celui sur les vins. Ces mesures font révolter Reims, Angers, Alençon, Aurillac et d'autres villes, qu'il punit cruellement. Il voulait ramener le duc de Bourgogne à la même dépendance que les autres feudataires, et établir la gabelle dans son duché. N'ayant pu y parvenir, il cherche à s'attacher le sire de Chimai, Jean de Croy et le comte d'Etampes, en les comblant de faveurs. Dans une entrevue qu'il a avec le duc de Bourgogne, il en rachette les villes de la Somme, que Charles VII lui avait laissées en gage, et recouvre ainsi les meilleures forteresses de France. Cependant, le comte de Charolais, Charles-le Téméraire, fils du duc de Bourgogne, forme une ligue contre Louis avec le duc de Bretagne, et ce dernier dénonce le roi aux princes du sang comme ayant conspiré contre eux avec les Anglais. Le roi en effet avait négocié avec Édouard IV, qu'ils voulaient entraîner dans leur ligue. Bientôt le comte de Charolais, réconcilié avec son père, se présente pour chef aux princes français; la ligue du bien public est formée, et les ducs de Berri, frère du roi, de Bourbon, de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon; les comtes de Saint-Pol, d'Armagnac, Dunois, qui s'était illustré sous le règne de son père; le sire d'Albret, le vicomte de Polignac, etc., se déclarent contre le monarque. La bataille de Montlhery (16 juillet 1465), dans laquelle le comte de Charolais demeure maître du champ de bataille, des défections dans l'armée du roi, obligent celui-ci à faire, par le traité de Conflans, d'immenses concessions aux princes coalisés. Des lettres de pardon leur sont accordées, et le frère du roi, Charles, prête hommage à Louis XI pour le duché de Normandie, que son frère lui accorde; les autres princes mécontents font le même acte de soumission pour leurs fiefs dépendants de la couronne. Mais, Charles-le-Téméraire étant occupé à combattre les Liégeois, Louis XI profite de démêlés entre les ducs de Bretagne et de Normandie pour reprendre cette province. On le voit occupé sans relâche à s'attacher ses ennemis: ainsi, il rappelle auprès de lui les comtes de Dammartin, de Saint-Pol et plusieurs autres seigneurs, pendant qu'il renvoie ses anciens favoris. Mais les ducs de Bretagne, d'Alençon et Charles de Normandie se révoltent de nouveau, pendant que les Liégeois, soulevés une seconde fois, empêchent Charles-le-Téméraire, devenu duc de Bourgogne par la mort de son père, de faire un diversion en faveur des princes: le duc de Bourgogne défait les Liégeois, alliés de Louis XI, et les soumet, pendant que le roi force le duc de Bretagne à la paix. Louis XI désirait bien affermir son pouvoir par la soumission de la maison de Bourgogne: pressé de tous côtés de l'attaquer, il se décide, sur les instances du cardinal La Balue (*v.*), à entrer en négociation. Il se rend donc à Péronne, pour avoir une entrevue avec Charles-le-Téméraire; mais celui-ci, apprenant que Liége vient de se soulever encore, le retient prisonnier, lui fait confirmer, par le traité de Péronne, toutes les prétentions exagérées des ducs de Bourgogne, repoussées depuis trente ans, et le force à marcher en personne avec lui contre Liége, qui est prise, pillée et réduite en cendres. A son retour en France, Louis fait chasser le comte d'Armagnac par Dammartin; il donne ensuite le duché de Guienne à son frère Charles de France, institue l'ordre de Saint-Michel, dont il se fait le chef, dans le but de maintenir d'une manière plus étroite les seigneurs sous son obéissance, en exigeant que les chevaliers de cet ordre lui prêtent serment de fidélité. Mais les princes n'en continuent pas moins à être ses ennemis; alors, pour trouver un contre-poids à leurs mauvais desseins, il cherche un appui dans l'affection du peuple. Il discipline l'armée, arme les milices bourgeoises, et leur laisse le choix de leurs officiers; crée dans un grand nombre de villes des magistratures municipales, élues par les ci-

toyens, établit l'inamovibilité des juges et des officiers royaux, et imprime un brillant essor à la prospérité commerciale de la France; puis il convoque une assemblée de notables, qui le dégage des obligations du traité de Péronne, s'empare de Saint-Quentin et d'Amiens, et soutient une courte guerre contre à Charles-le-Téméraire en Picardie. Charles espérait faire du duc de Guienne un instrument contre Louis XI, et y usurper l'autorité royale au profit des princes indépendants. Le duc de Guienne se flattait de l'espoir d'épouser la fille du duc de Bourgogne, mais le ciel ou le poison l'en empêchèrent; il mourut (1472), laissant la guerre s'engager de nouveau entre Charles et le roi. Charles ravage la Normandie et attaque Beauvais, d'où il est repoussé par les citoyens et les femmes, commandées par Jeanne Hachette (*v.*). Il va bientôt chercher des ennemis hors de France. Louis XI profite de son absence pour abaisser le duc d'Alençon, le comte d'Armagnac et la maison d'Anjou. Le Roussillon s'étant soulevé, il le ravage et le soumet de nouveau. Mais de redoutables ennemis allaient l'attaquer: Édouard IV, descendu en France, venait de s'allier contre lui avec le duc de Bourgogne, qui perdait son armée devant Neuss, après avoir voulu se faire couronner par l'empereur-roi de la Gaule belgique. Toutefois, Louis XI écarte l'orage, et Édouard, mécontent de Charles-le-Téméraire, traite de la paix. Bientôt le roi de France, après avoir fait exécuter le connétable de Saint-Pol, qui le trahissait, apprend la mort de Charles-le-Téméraire. Défait à Grandson, à Morat, à Nanci, il avait laissé ses états à une fille de vingt ans. Louis XI se fait successivement rendre hommage par les deux Bourgognes, la Picardie, l'Artois, le Hainaut; mais il mécontente le prince d'Orange, à qui il doit la majeure partie de ses conquêtes, et celui-ci se tourne contre lui; la Bourgogne se soulève. Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, se marie à Maximilien d'Autriche, que les Bourguignons accueillent avec joie. Cependant, le traité d'Arras (1482) met fin à cette guerre, en assurant au dauphin la main de la fille de Marie et de Maximilien. En même temps, la Provence est réunie à la France par l'extinction de la maison d'Anjou, et Louis XI meurt au château de Plessis-lès-Tours, où il vivait au milieu des précautions les plus grandes pour sa sûreté, tant sa défiance avait cru avec l'âge. Louis XI avait abaissé l'aristocratie; mais quelque populaires que fussent ses mesures et ses manièress, il avait mécontenté tous les ordres: les princes du sang étaient tous soumis; la féodalité ne pouvait plus lutter contre l'autorité royale; les barons et les grands seigneurs ne pouvaient plus conduire leurs vassaux à la guerre, et leur droit de commander le guet et la garde dans leurs châtellenies était restreint; l'augmentation des soldats et des charges avait écrasé le peuple. Le roi savait la haine qu'on lui portait, et c'est à la connaissance de la vérité qu'on doit attribuer l'excès de sa défiance et de sa cruauté. Tristan l'Ermite (*v.*), son prévôt, s'était fait le ministre de ses barbaries: des cages de fer de six à huit pieds de long servaient de prison aux ennemis de son maître; le cardinal La Balue, le duc d'Alençon et plusieurs autres furent enfermés dans ces cages. — Charles VIII était âgé de treize ans et deux mois à la mort de son père. Les princes du sang, réunis autour de lui, s'arrogeaient une autorité qui souleva bientôt de grandes divisions entre eux; les plaintes de la nation ajoutaient beaucoup aux difficultés de leur situation, et aux embarras du gouvernement. Un recours aux états-généraux semblait être le meilleur parti à prendre pour satisfaire à toutes les exigences. Les états sont convoqués à Tours: ils abandonnent le gouvernement à la fille de Louis XI, à la dame de Beaujeu, à qui les ducs d'Orléans et de Bourbon le disputaient. En même temps, ils signalent de nombreux abus à réformer. Les cahiers du tiers-état représentent la misère excessive du *pauvre peuple jadis nommé françois, et ores de pire condition que le serf.* Ces états, qui occupent

une place importante dans l'histoire, sont renvoyés, après avoir réduit les tailles. On leur promet de les assembler de nouveau tous les deux ans. Déjà le peuple et les grands s'adressaient à eux comme à une autorité souveraine; mais leur faiblesse les fit renoncer au rôle qu'ils auraient pu jouer, pour se contenter de celui de simples législateurs. Cependant, le duc d'Orléans (depuis Louis XII) et les princes, mécontents du pouvoir confié à la dame de Beaujeu, lèvent l'étendard de la révolte; mais le combat de Saint-Aubin du Cormier détruit cette ligue, et le duc d'Orléans est emprisonné. Après cette victoire, qui lui a enlevé ses principales villes, le duc de Bretagne demande la paix, et meurt, ne laissant que des filles (1488). Anne de Bretagne, l'aînée, était fiancée à Maximilien d'Autriche; dont Charles VIII devait épouser la fille; mais le roi de France renvoie à celui-ci Marguerite de Bourgogne et épouse Anne de Bretagne, pour accroître ses états par la possession de cette grande province. Peu de temps après cette union, le roi, persuadé qu'il remplira un jour l'univers de son nom, et qu'en sa qualité d'héritier des possessions et prétentions de la maison d'Anjou, il a des droits sur le royaume de Naples, s'empresse de conclure une paix désavantageuse avec Maximilien d'Autriche, Ferdinand d'Espagne et Henry VIII d'Angleterre, cédant au premier les comtés de Bourgogne, de Charolais et d'Artois, au second le Roussillon et la Cerdagne, et s'engageant à payer à Henri 1,145,000 écus d'or. Après ces arrangements, il s'élance en Italie et envahit le royaume de Naples en quinze jours; mais cette conquête alarme les princes chrétiens. La ligue de Venise est formée entre les Vénitiens, le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien d'Autriche et Ludovic Force, duc de Milan. Quarante mille alliés attendent, à la descente des Appennins, Charles, qui bat en retraite : ils sont completement défaits par 9,000 Français à la bataille de *Fornoue* (*v.*). Malgré les résultats de cette victoire et ceux de la bataille de Séminare en Calabre, gagnée par D'Aubigni contre Gonzalve de Cordoue (*v.*) et le roi Ferdinand de Naples, ce royaume est bientôt perdu pour la France, et Charles VIII meurt en songeant à ressaisir sa conquête. Il n'avait pas d'enfants. Le duc d'Orléans, arrière-petit-fils de Charles V, lui succède sous le nom de *Louis XII*. Il épouse la veuve de Charles VIII, autant par inclination que pour assurer la possession de la Bretagne à la France. Louis XII débute par des actes qui doivent lui attirer la popularité; il diminue les impôts et régularise l'action de la justice. On a retenu de lui un mot touchant, au sujet de Louis de la Trémouille, qui l'avait défait et pris à la bataille de St-Aubin : « Le roi de France ne vengea pas les injures du duc d'Orléans. » On ne devait pas s'attendre à ce que le duc d'Orléans, qui s'était opposé à la seconde entreprise sur Naples, dût reparaître sur le théâtre de nos revers aussitôt après son avénement au trône; mais bientôt, par cette fatalité qui coûta tant d'or et de sang à la France, il veut, lui aussi, faire valoir ses droits sur le Milanais, du chef de sa grand'mère Valentine, et reconquérir Naples en même temps. Ses efforts sont d'abord couronnés de succès; mais trompé par son allié Ferdinand-le-Catholique, avec lequel il doit partager le royaume de Naples, il éprouve à son tour de cruels revers : les Français sont battus à Séminare, sous les ordres du même D'Aubigni, qui y avait été victorieux huit ans auparavant; à Cérignole, où le duc de Nemours est tué, et à Carillan; par suite, le royaume de Naples est de nouveau perdu pour eux. Louis XII ressent un vif chagrin de ces échecs; cependant il châtie Gênes, qui s'était soulevée, et adhère à la fameuse ligue de *Cambrai* (*v.*), qui devait écraser Venise : il gagne sur les troupes de cette république la célèbre bataille d'Agnadel, connue aussi sous le nom de bataille de la Ghiara d'Adda, s'empare de Vérone, Ferrare, Padoue, et fait son entrée triomphale dans Milan. Mais (1510) le pape Jules II,

qui a toujours été l'ennemi de la France, forme contre cette puissance, de concert avec l'Espagne et l'Angleterre, la ligue de la sainte-union. Bayard met leur armée en déroute à la Bastide de Genivole. Les Suisses viennent au secours du pape; Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis XII, les empêche de faire une diversion favorable. Après de nombreux succès, ce jeune guerrier meurt à la bataille de Ravennes, où l'armée ennemie est taillée en pièces. Mais la fortune avait cessé d'être favorable à nos armes; Louis XII ne conserve plus en Italie que quelques places. Les défaites de Novarre et de Guinegatte, où Bayard (*v.*) est fait prisonnier; la conquête de la Navarre sur Jean d'Albret par l'Espagne; l'invasion de la Bourgogne, de la Normandie et de la Flandre par les Suisses; l'empereur Maximilien et Henri VIII, après lui avoir fait perdre entièrement le Milanais, le forcent à conclure la paix. Pour subvenir aux frais de la guerre, il avait rendu vénales les charges de judicature: c'était une faute grave et indigne de son caractère. On reproche à Louis XII ses mauvais succès dans la guerre et les fâcheuses conséquences qu'elles eurent pour les finances, les fautes et la duplicité de sa politique, quelquefois la dureté de sa conduite envers les vaincus. Il a obtenu et conserve encore le nom de père du peuple, le plus beau des titres qu'un roi puisse porter dans la postérité. Son successeur, dont il avait dit avec une douloureuse prévoyance: « Ce gros garçon-là gâtera tout », François I$^{er}$ (1515), préoccupé de recouvrer le Milanais, court porter la guerre en Italie. La bataille de Marignan où les Suisses perdent 14,000 hommes, lui assure la conquête du Milanais. C'est vers cette époque que le pape Léon X et le roi signent le fameux *concordat*, par lequel la pragmatique-sanction était définitivement abolie, le droit d'*annates* (*v.*) donné au pape, et celui d'élection aux évêchés et abbayes au monarque français. Ferdinand-le-Catholique meurt sur ces entrefaites; son petit-fils, Charles I$^{er}$, lui succède sous le nom de Charles Quint. François conclut avec ce monarque le traité de Noyon, par lequel Charles devait restituer la Navarre et épouser Louise de France, fille de François I$^{er}$, conditions qui ne furent jamais exécutées; il conclut aussi celui de Fribourg avec les Suisses, qui s'engagèrent à une paix éternelle, qu'ils n'ont pas violée depuis. Mais Charles-Quint et François I$^{er}$ ne devaient pas tarder à se rencontrer sur le champ de l'ambition; tous deux avaient brigué la couronne impériale; elle était échue à Charles Quint; François I$^{er}$, dans une entrevue avec Henri VIII, inquiet aussi de l'accroissement du pouvoir de Charles-Quint, cherche à s'appuyer de l'Angleterre contre son heureux rival; n'ayant pu y réussir, il supporte à lui seul tout le poids de la guerre, qui s'engage dans les Pays-Bas. Elle est à peu près sans grands avantages pour l'un et l'autre roi, mais le sort des armes devient défavorable à François I$^{er}$ en Italie, où les affaires de la France se trouvaient déjà compromises par les fautes nombreuses de la cour et des généraux. La bataille de la Bicoque ouvre aux impériaux Lodi, Pizigithone, Crémone et Gênes, qui est livrée au pillage. En même temps, Henri VIII déclare la guerre à la France, et d'un autre côté la défection du connétable de Bourbon prive ce royaume d'un puissant appui. Grâce à lui, les ennemis nous enlèvent de rechef le Milanais. Nos troupes sont poursuivies et battues à Rebec; Bayard meurt de ses blessures. Enhardi par ses succès, le connétable entre en Provence, assiège Marseille; mais après 40 jours d'inutiles attaques, il est obligé de repasser en Italie, où François I$^{er}$ perd la bataille de Pavie, et devient prisonnier de Charles-Quint. Ce succès inattendu jette la désunion parmi les vainqueurs: le pape, les Vénitiens et le nouveau duc de Milan, François-Sforce, s'unissent contre l'empereur, qui occupait toute l'Italie; Henri VIII lui-même se déclare contre lui. Cependant, François I$^{er}$ n'obtient sa liberté (1526) qu'en cédant à Charles-Quint le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, plusieurs places

importantes du Nord, et ses prétentions sur Naples, Milan, Gênes, etc. Mais à peine est il libre qu'il proteste contre ce traité; les états de Bourgogne déclarent que cette contrée ne veut point passer sous une domination étrangère; et la guerre recommence en Italie entre l'empereur et François Ier, allié tour à tour à l'Angleterre, aux Suisses, aux Vénitiens, aux Florentins et aux Milanais. Le traité de Cambrai procure à la France une paix de quelques années, pendant laquelle l'Auvergne, le Bourbonnais, le comté de la Marche et la Bretagne, sont irrévocablement réunis à la couronne. François Ier occupe ses loisirs à protéger la galanterie et les beaux-arts, mais il fonde aussi une infanterie nationale. — Pendant la période que nous venons de parcourir, la religion subissait des modifications importantes dont le clergé catholique s'alarmait avec raison. Luther (*v.*) et Calvin (*v.*) étaient venus, prêchant la réforme; les protestants s'étaient répandus et multipliés sur tous les points; on commençait à les persécuter en France; Henri VIII, en Angleterre, à la suite d'insignifiants démêlés avec le souverain pontife, protégea le protestantisme, et se déclara le chef de l'église anglicane. François Ier, au contraire, grand persécuteur de la réforme, trouve pourtant le moyen de revenir à ses projets sur l'Italie: le duc de Milan, ayant violé envers lui le droit des gens, en faisant trancher la tête à un de ses ambassadeurs, il profite de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis pour s'emparer de la Savoie et du Piémont; Charles-Quint, de son côté, tente de s'emparer de la Provence, mais il échoue devant Marseille, et bat en retraite après avoir perdu, par les maladies et la disette, la majeure partie de sa belle armée de 60,000 hommes. Les hostilités changent alors (1437) de terrain: les impériaux entrent en Picardie, tandis que le roi s'empare d'Hesdin, de St-Venant et de quelques autres places. Enfin, les deux rivaux, épuisés, signent une trève de dix années. Charles-Quint en profite pour susciter de nouveaux ennemis à la France. Duguast, gouverneur du Milanais pour l'empereur, fait assassiner deux ambassadeurs que le roi envoyait à Venise. Il n'en fallait pas tant pour irriter François Ier, et la guerre éclate de toutes parts: en Picardie, eu Brabant, dans le Luxembourg, où la ville de ce nom tombe au pouvoir, ainsi que Maubeuge, Barlemont, Landreci-sur-Sambre, que l'empereur vient assiéger en vain; et en Piémont, où le duc d'Enghien s'empare de Nice et défait Duguast à la bataille de Cerisolles; 13,000 impériaux sont mis hors de combat. Mais bientôt l'empereur répare ces échecs en s'alliant à Henri VIII, qui s'empare de Boulogne, reprend Luxembourg, pénètre en Champagne et arrive à Soissons. L'alarme se répand dans Paris, elle dure peu; Charles, dont l'armée était en proie à la disette, et qui attendait vainement les troupes anglaises, occupées au siége de Boulogne, s'arrêta là. La paix de Cressi, paix à la fois honteuse et désavantageuse pour la France, mit fin à nos longues et funestes luttes contre l'empereur. Elle fut cimentée par la paix d'Ardres avec Henri VIII, qui s'engagea à restituer Boulogne dans 8 ans, moyennant 800,000 écus. — Le siècle de François Ier a été appelé *siècle de la renaissance:* les arts commençaient, en effet, à grandir parmi nous, et l'instruction, si rare sous les premiers Valois, s'était répandue. Le contact de l'Italie fut en grande partie la cause de ces progrès insensibles, qu'on voyait poindre déjà un siècle auparavant. Il est fâcheux que, pour faire ombre au tableau, l'histoire ait à enregistrer le massacre des habitans de Cabrières et de Mérindol, accusés d'être imbus des doctrines protestantes. Au reste, ces doctrines nouvelles furent toujours l'effroi du grand monarque, et, dès 1535, il proscrivait l'imprimerie, comme suspecte de les propager. Une révolution parmi les courtisans (1547) signala l'avénement de *Henri II* (*v.*), fils de François Ier. Le nouveau monarque prend pour conseillers le duc de Guise, le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, le maréchal de St-André. La duchesse de Valentinois,

*Diane-de-Poitiers* (*v.*), et Catherine-de-Médicis, exercent successivement une grande influence sur les déterminations du gouvernement les anciens conseillers de François Ier sont renvoyés; la nation gagne peu à ces révolutions de conr. De nouveaux impôts sur le sel agitent la Guienne, et pourtant, Henri profite des troubles de l'Angleterre pour enlever à cette puissance toutes les places fortes qui avoisinent Boulogne. Cette ville lui est même remise moyennant 400,000 écus. Il fait, sous d'adroits prétextes, conduire en France la jeune reine d'Écosse, Marie-Stuart. agée de six ans, qu'il se propose d'unir au dauphin son fils, puis il se ligue, par le traité de Chambord, avec les princes protestants de l'Allemagne, qui rêvent le maintien de la constitution germanique. Charles-Quint croyait l'asservissement de l'Allemagne complet; il investissait Parme, qu'il avait à cœur de joindre au duché de Milan. Mais Henri II et les princes allemands lui déclarèrent la guerre. Le premier s'empare de la Lorraine et des trois places de Metz, Toul et Verdnn, pendant que les ducs de Nevers et de Vendôme ravagent le Luxembourg et le Hainaut; mais, abandonné par ses alliés, et apprenant l'entrée en Picardie et en Champagne des troupes de la gouvernante des Pays-Bas, Henri II revient en France. L'empereur assiège Metz, défendue par le duc de Guise, qui le force à battre en retraite (1553) après une perte de plus de 30,000 hommes. Dans cette retraite, Charles-Quint détruisit de fond en comble Thérouane et Hesdin, cruauté inutile, dont le seul résultat fut d'irriter le roi, qui dévasta à son tour le Cambrésis, le Hainaut et le Brabant. Les impériaux sont battus au combat de Renti; nos armées aussi éprouvent un échec en Italie. Henri conclut avec le pape Paul IV une ligue offensive et défensive, dont le but est la guerre contre Charles-Quint et la conquête du royaume de Naples. Mais une trève de cinq ans ne tarde pas à succéder à cette prise d'armes inopinée (1556). Charles-Quint venait d'abdiquer sa double couronne d'empereur et de roi, pour contempler du fond d'un cloître le néant des choses humaines. Le turbulent pontife crut le moment favorable pour tourmenter le fils comme il avait tourmenté le père. A son instigation, Henri II déclare la guerre à Philippe II. Mais c'était peu de chose que l'alliance de Rome; les Français échouent en Italie, et ont à résister à la fois aux Espagnols et aux Anglais, entrés en Picardie; la reine d'Angleterre, épouse de Philippe II, s'était réunie à lui contre Henri II: la bataille de St-Quentin voit tomber le duc d'Enghien, une multitude de seigneurs de grand courage, et beaucoup de braves soldats. La France est en grand danger. Heureusement pour elle, l'ennemi ne sait pas profiler de sa victoire; il s'endort sur ses lauriers, tandis que le duc de Guise, rappelé d'Italie ranime nos troupes par la prise de Calais, que les Anglais possédaient depuis Philippe de Valois, et par celle de Thionville, un des meilleurs boulevards de la France du côté de l'Allemagne. Les états-généraux, convoqués à l'effet de voter des subsides pour la guerre, accordent trois millions, et la paix est conclue à Cateau-Cambrésis; Metz, Verdun, Toul, et Calais même, sont acquis à la France. Cette paix est pourtant appelée *malheureuse*, car les concessions de Henri sont encore bien plus grandes que ses acquisitions. Ce prince meurt sur ces entrefaites. Durant son règne, la vénalité des charges n'avait fait que s'accroître; il en avait même créé de nouvelles pour augmenter ses revenus. Il tenta d'établir l'inquisition à Paris: le parlement fit avorter ce projet. Pourquoi n'empêcha-t-il pas aussi l'édit d'Écouen, qui lançait la mort contre les protestants, sans autre résultat qu'un surcroît de haine et une augmentation de persécutés? — L'époux de Marie-Stuart, François II, en arrivant au trône, y fait asseoir l'incapacité la plus grande, la faiblesse physique et morale la plus complète. Il reçoit tour à tour l'impulsion de la reine-mère et des Guises, oncles de sa femme. De nouvelles disgrâces, de nouvelles faveurs, signalent son règne, tout parsemé

de discordes civiles, occasionnées par les protestants. Les princes et seigneurs mécontents, à la tête desquels figuraient le prince de Condé, le roi de Navarre, chef de la maison de Bourbon, Coligni et quelques autres grands noms, avaient embrassé la réforme, plus peut-être comme moyen que par conviction. Leur première assemblée à Vendôme se dispersa sans avoir rien fait. La conjuration d'*Amboise* (*v.*), dont le prince de Condé est le chef secret, alarme les Guises, qui ne voient d'autres moyens d'arrêter le torrent que d'attribuer aux évêques une juridiction exclusive sur tout ce qui a trait au protestantisme; les mouvements des huguenots n'en continuent pas moins; ils demandent la tenue des états qui sont convoqués. Cependant, le roi fait arrêter le roi de Navarre et le prince de Condé; une commission condamne le dernier à la peine capitale; il va être exécuté, quand la mort du roi, arrivée le 5 décembre 1560, lui rend la vie et la liberté : le parlement se hâte de proclamer son innocence. — Sous le règne de *Charles IX* (*v.*), tout est en feu; les divisions religieuses s'enveniment; la reine mère, Catherine-de-Médicis, les excite ou les apaise tour à tour, selon l'ascendant qu'exerce sur elle le parti des Guises, auquel s'allient le connétable de *Montmorency* (*v.*) et le maréchal de Saint-André. Le colloque de Poissy, où Théodore de Bèze vient défendre les doctrines des huguenots contre le cardinal de Lorraine, n'amène aucun résultat, mais le massacre des protestants à Vassy donne le signal de la première guerre de religion. Le prince de Condé se déclare chef du parti de la réforme, s'empare d'Orléans, dont il fait la place d'armes, et marche sur Paris, en même temps que Blois, Tours, Angers, Poitiers, la Rochelle, Rouen, Dieppe, le Hâvre et Lyon, tombent au pouvoir des siens. Les princes allemands et la reine Elisabeth d'Angleterre applaudissent à ces succès : ils fournissent des secours aux insurgés, qui leur livrent le Hâvre en échange; mais les catholiques, qui voient l'orage grossir, s'emparent du roi à Fontainebleau, et appellent à leur aide les Espagnols et les Suisses. La prise de Rouen, la victoire de Dreux (*v.*), où les chefs des deux armées, le prince de Condé et le connétable de Montmorency, sont faits prisonniers, encouragent les catholiques; mais un nouvel échec les menace : le duc de Guise est assassiné au siége d'Orléans, par un gentilhomme nommé Poltrot de Méré, et il en résulte une première pacification conclue à Amboise, pacification la plus favorable qui ait été accordée aux protestants : alors, les deux armées se réunissent contre les Anglais et les chassent du Hâvre. La paix est conclue avec l'Angleterre, à laquelle la France donne 120,600 écus en dédommagement de Calais. Durant cet intervalle de repos, Charles IX institue les tribunaux de commerce; il fixe, par une ordonnance, le commencement de l'année au premier janvier, et réforme quelques abus dans l'administration de la justice (1567). La conduite tortueuse de Catherine-de-Médicis inspire des inquiétudes aux protestants; ils forment le projet de s'emparer du roi, alors à Meaux : ce projet est déjoué par la fuite de la cour. Une seconde guerre de religion commence : les protestants reprennent Orléans, s'approchent de Paris, et livrent à S^t-Denys une bataille dont l'issue est douteuse. C'est ici qu'il faut placer la paix de Lonjumeau, appelée aussi *paix fourrée* ou *petite paix* dont les conséquences leur furent si peu favorables. Le roi ayant déclaré ne vouloir qu'une religion en France, et persistant à expulser sans pitié les ministres protestants, une troisième guerre religieuse éclate. La perte de la bataille de Jarnac, où le prince de Condé est lâchement assassiné; celle de la bataille de Montcontour, ne lassent pas la constance des huguenots. La paix de S^t-Germain-en-Laye leur accorde de grands avantages : mais ces concessions n'étaient qu'un piége de la reine mère : après bien des fluctuations, elle se décide à l'extermination du parti protestant, et la S^t.-Barthélemi (*v.*) se cache hideuse derrière les apparences de paix. Cet

affreux massacre, qui s'étend aux provinces, fait perdre à la France plus de 80,000 citoyens, égorgés, ou émigrés. Honneur à la mémoire des Chabot-Charni, des d'Orthe, des de Gorde, des de Tendes, des du St-Herem, des Tannegui-le-Veneur, des Matignon, des La Guiche, des Mandelot, qui refusent de tremper leurs bras dans le sang des Français et recommandent ainsi leurs noms à l'histoire nationale! Loin d'amener la paix par la terreur, la Saint-Barthélemi ne fait qu'imprimer à la guerre une nouvelle énergie : les protestants courent aux armes, les places fortes du Berri, de l'Aunis, du Poitou, du Vivarais, des Cévennes et du Languedoc tombent en leur pouvoir. Le siége de la Rochelle (*v.*) épuise longtemps les efforts de l'armée du duc d'Anjou, frère du roi; Sancerre refuse, ainsi que plusieurs villes protestantes, de se soumettre à un nouvel édit de pacification. Cet autre siége coûte près de 40,000 hommes à la France. Les excès auxquels s'étaient portés les deux partis donnent naissance à un tiers-parti, celui des politiques ou des *mal-contents* (*v* ). Le duc d'Alençon, le plus jeune des frères du roi, et les Montmorencys se placent à leur tête. Le prince Henri de Béarn, roi de Navarre, qui avait épousé en 1572 la sœur de Charles IX, se jette dans leurs rangs. L'effroi gagne les Guises : ils font arrêter le duc d'Alençon, le roi de Navarre, les maréchaux de Montmorency et de Cossé, sous prétexte que les mal-contents doivent se joindre aux huguenots, et prendre pour chef le duc d'Alençon. Deux agents de ce prince sont condamnés à mort et exécutés. Ici (1574), la mort de Charles IX appelle un nouveau roi à gouverner la France. Le duc d'Anjou, Henri III, élu depuis peu roi de Pologne, revient en hâte recueillir l'héritage de son père, et se livrer aux plaisirs que lui offre la cour de France. Henri s'était fait une réputation de bravoure aux batailles de Jarnac et de Montcontour, dont le gain appartenait toutefois plutôt au maréchal de Tavanne qu'à lui; mais, homme de dissipation, dénué d'énergie et de jugement, il était incapable de mettre un terme aux discordes civiles de la France. Après avoir débuté par se dessaisir bénévolement des dernières possessions que la France conservât en Savoie, il continue la guerre contre les calvinistes. L'exécution de Montbrun met le comble à l'exaspération des protestants du Dauphiné, auxquels se réunissent les mal-contents. Le duc d'Alençon, marche à la tête des réformés, auxquels le prince de Condé amène un renfort de 8,000 Allemands. Le roi de Navarre s'échappe de la cour, et, abjurant le catholicisme, qu'il a été forcé d'embrasser lors de la Saint-Barthélemi, se joint aux calvinistes, qui se félicitent de son retour. Henri III est forcé à conclure une paix par laquelle les protestants conservent des places de sûreté, le libre exercice de leur culte, et obtiennent beaucoup d'autres avantages. Ces concessions alarment et excitent les catholiques : la ligue se forme (*voy.* l'art. Ligue); les états de Blois, en qui les protestants avaient placé leurs espérances, l'autorisent formellement, et Henri III s'en déclare le chef, pour ne point laisser au duc de Guise la direction de cette redoutable association politico-religieuse, qui enveloppe le royaume de son vaste réseau. Le duc d'Alençon, réconcilié avec la cour et devenu duc d'Anjou, signe également la ligue; il s'oppose à une pacification rendue illusoire par une nouvelle guerre, renouvelée et calmée de nouveau par la guerre des *amoureux*, dans laquelle le roi de Navarre se distingue à la prise de Cahors. — Le duc d'Anjou ne tarda pas à être appelé en Hollande, où les états l'investissent d'une souveraineté que son imprudence lui fait perdre. Sa mort (1584), en appelant le roi de Navarre à succéder à Henri III, incapable d'avoir des enfants, fait naître de nouvelles divisions. Les ligueurs repoussent la légitimité du roi de Navarre. Le duc de Guise, qui aspirait secrètement au trône, n'osant afficher ses prétentions, pousse le vieux cardinal Charles, d'une branche cadette de la maison de Bourbon, à se déclarer prince du sang et hé-

ritier présomptif de la couronne. Les ligueurs obtiennent du pape Sixte-Quint une bulle par laquelle il déclare le roi de Navarre et le prince de Condé *hérétiques*, et comme tels incapables de succéder à aucun prince; et le faible roi de France, ne songeant qu'à ses mignons et à des processions de pénitents, laisse tout faire. Poussé par la crainte, il révoque tous les avantages assurés aux calvinistes par la dernière pacification. La guerre des trois Henri, ainsi nommée parce que les chefs des trois armées, le roi de France, celui de Navarre et Guise portaient le même prénom, fournit au roi de Navarre une nouvelle occasion de se signaler en gagnant la bataille de Coutras, en Guienne, tandis que Guise et le roi forcent à une honteuse retraite une armée de Suisses et d'Allemands qui vient augmenter ses forces. Cependant la ligue cherchait à se fortifier en se concentrant. Un conseil nommé des *Seize*, du nom des seize quartiers de Paris, appelés à en élire les membres, et composé de créatures des Guise, devient la tête de ce parti et le point dont l'impression doit se communiquer aux extrémités. Le despotisme de cette assemblée pèse à Henri III. Irrité d'ailleurs par une requête dans laquelle les catholiques lui demandent la publication du concile de Trente, l'établissement de l'inquisition, et un changement notable dans le gouvernement, il dissimule son ressentiment et veut maîtriser Paris à l'aide d'un corps de troupes, mais Guise organise la journée des *barricades* (*v.*), et le roi se hâte de fuir sa capitale. Faible, toujours indécis, malgré sa haine contre Guise, il le déclare lieutenant-général du royaume, reconnait le cardinal Bourbon pour son successeur, et s'engage par l'édit de réunion, signé à Rouen, à ne conclure aucune paix avec les huguenots; puis, les états-généraux sont convoqués à Blois, et pendant leur tenue, le roi fait assassiner Guise et son frère le cardinal. Ensuite, croyant avoir tout fait pour sa sûreté, il se rendort de nouveau. Mais le meurtre de leur chef a mis le comble à la rage des ligueurs. Ils revêtent le duc de Mayenne, frère puîné des Guises, du titre de lieutenant-général de l'*état et couronne de France*. Maîtres de Paris, ils font enfermer le parlement à la Bastille. Les Seize, la Sorbonne, prononcent la déchéance du roi, qui fuit de Blois épouvanté, arrive à Tours, et, s'alliant, dans sa mauvaise fortune, à ce roi de Navarre, qu'il a déclaré inhabile à lui succéder, il enveloppe Paris d'une armée de 40,000 hommes, et meurt le 1er août 1589 sous le couteau de Jacques Clément (*v.*) au moment où il allait étouffer l'insurrection des Seize. En lui finit la branche des Valois, qui avait donné treize rois à la France. — A peine Henri III a-t-il fermé les yeux que le roi de Navarre est proclamé dans le camp sous le nom de Henri IV. Il s'était solennellement engagé à se faire instruire dans la religion catholique, à la maintenir et à n'accorder aux calvinistes l'exercice de leur culte que d'après les édits du feu roi; et pourtant c'est à peine s'il reçoit les serments d'une partie des seigneurs de l'armée royale, qui promettent de l'aider à conquérir son royaume. La lutte devait être longue encore; maître plusieurs fois des faubourgs de Paris, et prêt à réduire cette ville par famine, il est plusieurs fois obligé de lever le siége devant les armées qui viennent secourir la capitale affamée. Le duc de Mayenne et le duc de Parme, Alexandre Farnèse (*v.*), sont les généraux qui, pendant cinq ans, lui disputent avec le plus de succès la possession de la France. Henri est bien victorieux aux batailles d'Arques (1589), d'Ivry (1590), au combat d'Aumale (1592); mais, malgré ces succès, les Seize dominent encore Paris, et la plupart des provinces obéissent à leurs ordres. Les ligueurs ont proclamé roi, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon, prisonnier de Henri; la mort de ce monarque *in partibus*, n'attiédit pas le zèle des ligueurs, et ne ralentit pas leur courageuse défense. La couronne devient parmi eux une source de divisions. Le duc de Mayenne y prétend, plusieurs partis veulent la mettre

sur la tête du jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis, prince de Condé, ou sur celle du jeune duc de Guise, auquel on ferait épouser la fille de Philippe II, roi d'Espagne, qui attise la discorde. Le 5 janvier 1593, les états-généraux sont convoqués à Paris pour l'élection d'un roi. Le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne essaient de faire abroger la loi salique, pour que le trône soit adjugé à la fille de Philippe II; mais les états se séparent sans avoir rien décidé. Bientôt l'abjuration solennelle du roi, à St-Denys, change les dispositions des esprits, déjà fort adoucis depuis que Mayenne avait dissous les Seize pour les punir de l'exécution d'un président et de plusieurs membres du parlement. Durant cette période de cinq ans, l'anarchie la plus complète régnait aussi dans les provinces, tenant, les unes pour la ligue ou la sainte-union, les autres pour le roi : Joyeuse, en Languedoc, le duc de Mercœur en Bretagne, appartenaient au premier parti; Lesdiguières en Dauphiné, La Noue et le maréchal de Biron servaient dans l'autre; les ducs de Savoie et de Lorraine profitèrent de cette longue guerre pour essayer de s'agrandir aux dépens de la France; mais Lesdiguières et le duc de Bouillon les refoulèrent dans leurs territoires. Les conférences ouvertes à Surène et à Saint-Denys par les états, la trève de trois mois conclue avec les ligueurs, et bien plus les efforts du duc de Brissac, gouverneur de Paris, préparèrent au roi la conquête de la capitale. Henri IV y entra le 22 mars 1794, après avoir pris ou soumis Dreux, Chartres, Meaux, Lyon, Orléans, Bourges. Bientôt il ne resta plus à la ligue, qui jetait sa dernière lueur, que le Languedoc et la Bretagne, où le duc d'Aumont pressait vivement le duc de Mercœur. Une trève conclue avec ce dernier et avec Mayenne donna un moment de repos aux parties belligérantes. L'attentat de Jean Châtel (*v*), qu'avait déjà précédé un projet d'attenter à la vie du roi, conçu par un batelier, Pierre Barrière, manifeste la haine que les ligueurs vouent encore à Henri IV. Les jésuites sont chassés de France, comme excitateurs de cette tentative d'assassinat; mais ils ne tardent pas à être rappelés. Cependant la conduite tortueuse du roi d'Espagne, depuis le principe des troubles religieux, avait indigné le roi; il ne balance plus à lui déclarer la guerre, et marche en Bourgogne, contre son général Fernand Velasco et contre Mayenne, qui s'est joint aux Espagnols; il les bat à *Fontaine-Française*(*v.*). Henri IV, ayant été relevé par le pape de son excommunication, traite avec les plus chauds ligueurs : Mayenne, Joyeuse, d'Epernon, se soumettent et sont comblés de faveurs; Marseille secoue le joug des révoltés. Cependant les Espagnols nous avaient enlevé Calais et Ardres; ils s'emparèrent même d'Amiens dans une tronée en Picardie qui leur réussit; la paix de Vervins (*v.*) rendit à la France toutes les places que l'Espagne lui avait enlevées. La pacification de la Bretagne avait préludé à une tranquillité dont la France ne jouissait pas depuis long-temps; le roi se reposait des fatigues de la guerre en prenant de sages mesures. Par l'*édit* de Nantes (*v*), il accorda aux protestants la liberté de leur culte, et les déclara admissibles à toutes les charges. Son ministre, le marquis de Rosni, duc de Sully, s'occupa à rétablir l'ordre dans les finances : la dette de la France était alors de 330 millions; graces au ministre, des économies considérables furent faites, et servirent à dégager une partie des domaines de l'état, qui avaient été aliénés. La France s'accrut de la Bresse, du Bugey, et du Val-Romey, que le duc de Savoie échangea contre le marquisat de Saluces, dont il s'était emparé pendant la paix (1600-1). C'est à peu près vers la même époque que Henri IV épousa Marie de Médicis, fille de François de Médicis, duc de Florence, après avoir fait annuler par le pape son mariage avec Marguerite de Valois, dont il n'avait pas eu d'enfant. Dix ans plus tard, le lendemain même du jour où il faisait couronner à St-Denys la nouvelle reine, il fut assassiné par Ravaillac (*v.*), et

mourut sans proférer une parole, le 14 mai 1610. Plusieurs conjurations avaient été ourdies contre sa vie dans le cours de ces dix années : le maréchal de Biron (*v.*) et quelques seigneurs, qui se flattaient, disait-on, d'obtenir la souveraineté de certaines parties de la France et de rétablir le règne de la féodalité, avaient été accusés de conspirer contre le roi. Moins heureux qu'Henriette de Balzac d'Entragues (*v.*), ancienne maîtresse de Henri IV, qui en avait reçu une promesse écrite de mariage par écrit, et qui conspira contre lui, le maréchal eut la tête tranchée. Sous Henri IV, la France s'accrut de la Navarre, du Béarn et du comté de Foix. — Plus nous avançons dans ce tableau, trop rapide, trop concis, pour pouvoir être convenablement coloré, plus l'unité se prononce, plus l'histoire se concentre ; elle se résume, il est vrai, tout entière en de misérables intrigues de cour, en des guerres plus ou moins opportunes et trop rarement nationales, mais le travail d'agglomération ne s'en opère pas moins.—Telle est, à peu de chose près, la physionomie que présente le règne de Louis XIII. La reine mère, Marie de Médicis, nommée régente, se laisse dominer par Concini, Italien parvenu, qu'elle crée maréchal d'Ancre (*v.*), et par Éléonore Galigaï, sa femme. Le maréchal inspire à la régente des mesures qui mécontentent les calvinistes et les grands, qu'il s'efforce d'abaisser pour conserver le pouvoir. Ceux-ci murmurent et menacent. Ils ont dans leurs rangs les ducs de Bouillon, de Vendôme, de Longueville, de Nevars, et le prince de Condé. Le traité de Sainte-Menehould les apaise en leur promettant la convocation prochaine des états-généraux à Paris (1614) ; mais ces états ne produisent que la division territoriale de la France en douze grands gouvernements. Les grands, irrités de voir qu'aucun changement n'est opéré dans le ministère, se liguent de nouveau contre le conseil ; Condé lève l'étendard de la révolte, il s'allie aux protestants. Cette levée de boucliers réussit. Un édit de pacification est signé à Loudun, favorable au prince et aux calvinistes. Louis XIII, déclaré majeur, avait continué au maréchal d'Ancre la faveur dont il jouissait sous la régente. — Bientôt il se donne un nouveau favori, le duc de Luynes, et fait assassiner le maréchal d'Ancre. Le règne de ce nouveau favori dura cinq années ; il excita, lui aussi, de nouveaux mécontentements qui n'étaient que trop favorisés par la reine mère. Cependant les ducs de Longueville, de Mayenne et d'Épernon font leur paix avec la cour, mais un édit ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques saisis dans le Béarn, lors des guerres religieuses, devient un nouveau ferment de discorde : les protestants soumis, mais non terrassés, se soulèvent dans une assemblée tenue à La Rochelle. Partout ils sonnent le tocsin, ordonnent à leurs coreligionnaires de prendre les armes, mettent à leur tête les ducs de Bouillon, de Rohan et de Soubise, et commencent une guerre trois fois interrompue, qui n'est terminée, par l'édit de Nîmes, qu'en 1629, après la prise de La Rochelle, de Privas, et de la plupart des places en leur pouvoir. On a prétendu que leur projet était de faire de la France une république qu'ils avaient déjà divisée en huit gouvernements. Durant cette guerre, un nouvel homme surgit au pouvoir. Sa tête domine toute son époque. Cet homme est Richelieu (*v.*). Son système inflexible, il le suit en brisant tout ce qui s'oppose à sa marche. Soumettre les grands au monarque, réduire les protestants à l'impuissance de l'attaquer de nouveau, humilier surtout la maison d'Autriche : voilà son triple but. La possession de la Valteline, vallée du pays des Grisons, pouvait servir à la maison d'Autriche de communication entre les états d'Allemagne et d'Italie : il attaque les Espagnols, qui s'en sont emparés, les en chasse et restitue la Valteline aux Grisons. La succession au duché de Mantoue, disputée à Charles de Gonzague par les ducs de Savoie et de Guastalla, appuyés par l'Autriche, met de nouveau les Français aux prises avec

les Espagnols. La bataille de Veillane se tourne pour nous en une nonvelle victoire, et les traités de Ratisbonne et de Quiérasque assnrent au duc de Nevers la possession de son héritage : Pignerol est pour la France le fruit de cette campagne. C'était encore trop peu pour Richelien : persistant dans la haine qu'il porte à l'empereur Ferdinand, il s'allie au roi de Suède, Gustave-Adolphe, et fait servir à ses desseins les vastes projets du conquérant suédois. En même temps, il fomentait, d'une main, entre le parlement d'Angleterre et Charles I^er des divisions auxquelles on ne pouvait assigner de terme, et il sontenait de l'autre, au sein des Pays-Bas, le prince d'Orange contre le roi d'Espagne. Tant de succès irritent de plus en plus les grands, qui épient le moment favorable pour renverser le pouvoir du premier ministre. Le duc d'Orléans, frère du roi, qui avait déjà pris part à plus d'une révolte contre les favoris de son père, se met à la tête des mécontents ; il s'allie aussi avec son beau-père, le duc de Lorraine, auquel il fait perdre le duché de Bar, Clermont et plusieurs autres places. Arrivé dans le Languedoc, il y rejoint le maréchal de Montmorency ; mais le sort cesse de lui être favorable : il perd le combat de Castelnaudari, où le maréchal est fait prisonnier. Celui-ci espère en vain que sa soumission désarmera le roi ; ou plutôt Richelieu. Vain espoir : il est exécuté en 1635, et l'on respecte le duc d'Orléans, l'instigateur de sa révolte. —Cependant, la guerre extérieure s'allume de nouveau. La France signe une ligue offensive et défensive avec la Hollande, et peu après avec la Savoie et le duché de Parme, contre l'empereur et les Espagnols. Les Français gagnent la bataille d'Avein, et battent les impériaux sur les bords de l'Adda dans le val de Frlet, à la journée de Morbeigne : ces nombreux succès n'empêchent point les Espagnols et les impériaux d'envahir la Picardie et la Bourgogne ; Corbie tombe même au pouvoir des premiers. Ces succès, toutefois, ne sont pas de longue durée : les Espagnols ne tardent pas à être chassés ; les impériaux évacuent également la Bourgogne, et perdent 8,000 hommes avant d'avoir atteint le Rhin. Les Espagnols sont encore battus à Vespala, sur les bords du lac de Côme, à la bataille de Bnffarola, où le maréchal de Créqui (*v.*) commandait notre armée. Ils perdent les îles Sainte-Marguerite et St-Honorat, dont ils s'étaient rendus maîtres en 1635, Landreci, La Capelle, le Catelet, Maubeuge, Bavai, Yori, Damvilliers, Bréda, que leur enlèvent les Hollandais, et sont repoussés de Lencate en Roussillon. La guerre continue avec acharnement. Les Français sont encore vainqueurs à Wolfenbutel, à Kempen, à Vals, à Lérida ; ils s'emparent de Bar-le-Duc, d'Épinal, d'Hesdin, d'Arras, de Bapaume, de Lens et de la Bassée ; mais ils sont battus à Honnecourt (1642). Deux révolutions arrivées en Catalogne, et l'insurrection de cette province, au nom et avec l'appui de la France, d'un côté ; de l'autre, le couronnement, par les cortès de Portugal, du duc de Bragance, qui s'allie à la France, favorisent de plus en plus les projets de Richelieu. Ce ministre, plus obstiné chaque jour au dessein d'abaisser les grands, en avait fait exécuter plusieurs qui conspiraient contre lui. Ses derniers jours sont marqués par la conspiration et la condamnation à mort de *Cinq-Mars* (*v.* ce mot) : il meurt en appelant le cardinal Mazarin à lui succéder au ministère. A quelques mois de distance, le roi suit dans la tombe le ministre qui l'avait, pour la gloire de la France, constamment dominé : il s'était réconcilié avec son frère, le duc d'Orléans, sans cesse en hostilité avec une cour dans laquelle Richelieu lui avait assigné un rôle et une position indignes de lui. A la mort de Louis XIII (1643), la France s'était agrandie du Roussillon, conquis sur les Espagnols, et de Monaco, qui se plaça sous sa protection. — Louis XIII avait, peu avant d'expirer, statué sur la régence, qu'il donnait à la reine, et sur le conseil de régence. Mais la reine se

fit accorder la régence sans restriction, et prit le cardinal Mazarin (*v.*) pour son premier ministre. La France, durant un intervalle de cinq ans, demeura victorieuse au dehors ; quelques échecs sans importance ne lui enlevèrent pas le fruit des batailles de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingue, de Lens, gagnées par le grand Condé, alors duc d'Enghien ; de Summershausen, gagnée par Turenne ; de Crémone et de plusieurs autres combats moins importants. Cependant Mazarin avait de nombreux ennemis ; quelques édits bursaux, onéreux au peuple, irritèrent les parlements ; le parti de la *fronde* (*v.*), à la tête duquel se placèrent le duc de Beaufort, le coadjuteur de Paris, cardinal de Retz (*v.*), le prince de Conti, etc., s'organisa et domina dans le parlement de Paris, qui invita tous les autres parlements et cours souveraines à faire cause commune avec lui ; et le feu mal éteint des anciennes discordes se ralluma tout à coup. Après avoir vainement tenté d'apaiser le peuple par des concessions, Mazarin fit arrêter deux membres du parlement, le président Blanc-Ménil et le conseiller Broussel, dévoués à la fronde. A cette nouvelle, le peuple s'arma dans la nuit du 26 au 27 août (1648) ; des barricades s'élevèrent de tous côtés, et les frondeurs s'apprêtèrent à repousser la force par la force ; mais la mise en liberté des magistrats, accordée au parlement, apaisa cette sédition. La paix de Munster, assurant à la France la souveraineté de Toul, Metz, Verdun et Pignerol, ainsi que la possession de l'Alsace et de Brisach ; un édit portant diminution de 10 millions sur les tailles, et de 2 millions sur les entrées de Paris, n'exercèrent aucune influence sur les mécontents ; la cour s'enfuit à Saint-Germain-en-Laye, où elle fut réduite à la dernière misère ; elle appela Condé contre les frondeurs. Les hostilités commencèrent, et, après une guerre dont les bons mots, les épigrammes et les chansons des deux partis semblaient faire une guerre pour rire, la cour rentra à Paris. Mais un nouveau parti ne tarda pas à se former : c'était celui des petits-maîtres, à la tête duquel se trouvaient Condé et le prince de Conti. La reine fit arrêter les princes ; mais un an après (1651), les frondeurs la forcèrent à les délivrer et à chasser son premier ministre. Cependant Mazarin rentra en France l'année suivante, escorté par six mille hommes, et reprit sa place dans le conseil du roi. Condé se plaça à la tête de ses ennemis, tandis que Turenne, un moment dans les rangs des Espagnols, qui essayaient de profiter des troubles de la France pour s'agrandir à ses dépens, commanda les troupes royales ; les deux armées arrivèrent aux environs de Paris, et y livrèrent la bataille du faubourg St-Antoine, durant laquelle mademoiselle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, fit tirer le canon de la Bastille sur les soldats du roi. Enfin, la cour accorda une amnistie générale et rentra de nouveau à Paris. Cette amnistie n'empêcha point l'arrestation du cardinal de Retz, et le retour de l'objet des haines populaires, de ce Mazarin, auquel la cour avait insensiblement préparé les esprits. Le parlement, oubliant les opinions qu'il avait professées, condamna à mort le prince de Condé, qui alla offrir son épée aux Espagnols. Les troubles civils, entièrement apaisés en 1654, laissèrent le champ libre à la guerre contre l'Espagne, qui n'avait pas discontinué. Après de nombreux succès remportés de tous les côtés, sur l'ennemi ; les Français en viennent aux mains à la bataille des Dunes, où Condé et don Juan d'Autriche sont défaits par Turenne. Enfin, la paix des Pyrénées (1659), termina une guerre de 25 ans, dont les deux nations étaient également fatiguées. La France conserva par ce traité le comté d'Artois, moins Arras et Saint-Omer, une partie des comtés de Flandre et du Hainaut, du duché du Luxembourg, et au midi les comtés de Roussillon et de Conflans. Le mariage de Louis XIV avec la fille aînée de Philippe IV roi d Espagne y fut également stipulé, ainsi que le retour et la réintégration du prince de Condé dans ses places

et dignités. Un événement qui semblait devoir entièrement changer la face de la France signala l'année 1661. Je veux parler de la mort de Mazarin. Jusqu'à cette époque, le roi s'était constamment laissé guider par son premier ministre; les courtisans ne le soupçonnaient pas capable de gouverner lui-même, quand Louis déclara que c'était à lui seul qu'appartenait désormais l'administration des affaires. Il eut bien dans Louvois (*v.*) et Colbert (*v.*) deux ministres qui contribuèrent beaucoup à sa gloire, mais jamais il ne se laissa dominer par eux. Dès ce moment, on le vit faire respecter l'état, qu'il avait personnifié en lui, et accroître la prospérité de la France, tant par les armes que par les progrès de l'industrie. Le canal du Languedoc fut commencé; des colons français allèrent peupler Cayenne et le Canada; le duc de Beaufort, chargé d'une expédition contre les corsaires barbaresques, les mit pour quelque temps dans l'impossibilité de tenir la mer, pendant que le pape était obligé de donner satisfaction à la France pour des insultes faites à Rome à l'ambassadeur français. Louis XIV acheta Dunkerque aux Anglais, auxquels Turenne l'avait remis après l'avoir enlevé aux Espagnols, quelques jours après la bataille des Dunes. Il fournissait des secours à l'empereur attaqué par les Turcs, aux états-généraux contre l'Angleterre et au Portugal. Le château de Versailles, la colonnade du Louvre, l'établissement d'un grand nombre de manufactures attestèrent la sollicitude de Colbert pour les beaux-arts et le commerce (1667). La mort de Philippe IV fournit à Louis XIV le prétexte de réclamer les droits acquis sur les Pays-Bas à Marie-Thérèse, fille de ce monarque, qu'il avait épousée : ces droits, auxquels elle avait renoncé, devenaient par là très litigieux, mais Louis, jugeant que la force était appelée à décider de leur justice, déclare la guerre à l'Espagne. La conquête de la Flandre, faite en trois mois, effraya l'Angleterre, la Suède et la Hollande, qui s'étaient liguées pour arrêter les progrès de Louis XIV; la Franche-Comté n'en fut pas moins conquise en quinze jours, et la première paix d'Aix-la-Chapelle, en rendant cette province à l'Espagne, conserva à la France les nouvelles possessions qu'elle venait d'acquérir en Flandre. La Hollande avait joué le rôle d'arbitre dans cette pacification; le roi se prépara en silence à la faire repentir de la coalition qu'elle avait formée pour le forcer à la paix: après s'être emparé des états du duc de Lorraine, dont toutes les actions étaient hostiles à la France, il s'occupa à détacher l'Angleterre et la Suède de la Hollande ; après avoir réussi à isoler cette puissance, il lui déclara la guerre (1672). Toute la Batavie est bientôt en son pouvoir. Le prince d'Orange (*v.* GUILLAUME III), élu stathouder, s'oppose en vain à la marche des Français, et, hors Amsterdam, La Haye et quelques villes qui, pour ne point être prises, lâchent leurs écluses et inondent leur territoire, toute la Hollande se trouve entre nos mains. Mais la grandeur des revers des Hollandais, en faisant redouter la France, pousse l'empereur, l'électeur de Brandebourg, l'électeur palatin, l'Espagne et l'Angleterre à se liguer contre la France, et la Hollande est sauvée. Cependant la guerre continue avec succès. Le Palatinat est, par l'ordre formel du roi, mis inutilement à feu et à sang. Turenne remporte en Alsace les batailles de Sintzeim, d'Ensheim, de Turkeim, et profite des avantages qu'il a remportés. La mort qui l'enlève à ses soldats cause une consternation générale; des revers la suivent, mais bientôt les Français sont victorieux sur terre et sur mer ; la paix de Nimègue (1678), leur assure la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavai et Maubeuge. La prise de Strasbourg, le bombardement d'Alger, la soumission de Gênes, qui avait offensé la France, l'impolitique révocation de l'édit de Nantes, qui force plus de 200.000 protestants à s'expatrier, sont les événements les plus remarquables de ce règne jusqu'à l'époque où la guerre recom-

mence de nouveau (1688) en Allemagne contre l'empereur et les principaux états de l'empire, l'Espagne, la Suède, la Hollande et la Savoie. Les maréchaux de Luxembourg (*v.*) et Catinat (*v.*) remportent de nombreux succès, et gagnent les batailles de Fleurus, de Staffarde, de Nerwinde et de Marsailles. La guerre est également allumée contre l'Angleterre : cette nation, après avoir chassé Jacques II (*v.*), avait appelé à la royauté le prince d'Orange. Louis XIV appuyait de tout son pouvoir le monarque fugitif, et lui avait fourni de grands, mais inutiles secours. La marine française se distingue, et, bien qu'elle ait perdu la bataille de la Hogue, remporte de grands avantages sur les Anglais et sur les Hollandais. Enfin, la paix de Riswick, en 1697, met un terme à cette guerre, dont le malheur universel est le résultat. Cette paix se fit, non plus avec ces conditions avantageuses qu'exigeait la grandeur de Louis XIV, mais avec une facilité et des concessions qui auraient droit d'étonner, après dix ans de victoires, si cette conduite n'eût été motivée par un espoir d'agrandissement. Le roi d'Espagne, Charles II, s'éteignait lentement, à un âge peu avancé. Ce prince n'avait pas d'enfants, et sa succession était l'objet de la convoitise de tous les souverains. Déjà de son vivant, et à son insu, l'Angleterre, la Hollande et la France s'étaient, par un traité, partagé cette succession. Mais le testament de Charles II détruisit ce traité, en instituant Philippe duc d'Anjou, second fils du dauphin, héritier de toute la monarchie espagnole. Louis XIV accepte ce testament en s'écriant : *Il n'y a plus de Pyrénées* ; et le duc d'Anjou est proclamé roi. Bientôt l'empereur, l'Angleterre, la Hollande et toutes les puissances, mécontentes de voir un Bourbon monter sur le trône d'Espagne, commencent cette guerre de la succession, si longue et si malheureuse pour la France (1702). Les ennemis opposent aux maréchaux de Villeroi, de Villars, et au duc de Vendôme, nos généraux, des capitaines dignes de guider des armées : c'étaient le prince Eugène de Savoie (*v.*) et le fameux Churchil, plus populaire chez nous sous le nom de Marlborough. Les Français avaient été assez heureux dans les deux premières campagnes; ils ne tardent pas à éprouver de grands revers que ne peuvent compenser quelques victoires. La perte des batailles d'Hochstedt, de Ramillies, de Turin, de Malplaquet, vient humilier le monarque à qui l'on avait donné le nom de *Grand*. Le trône du nouveau roi d'Espagne, compromis d'abord, est cependant relevé et soutenu par plusieurs avantages remportés par Vendôme. Louis XIV, accablé par les malheurs de nos armes, et poussé par la misère du peuple, que la disette avait réduit aux dernières extrémités, demande la paix, mais le congrès de Gertruydemberg, en exigeant que ce monarque travaille seul à détrôner son petit-fils, lui offre des conditions si humiliantes qu'il se décide à continuer la guerre. Quelques succès en Espagne furent le résultat de la campagne de 1711. Enfin, la disgrâce de Marlborough, fruit de quelques intrigues de cour, et la mort de l'empereur Joseph, suivie de l'élection à l'empire de l'archiduc Charles, qui disputait la couronne d'Espagne au petit-fils de Louis XIV, sont un acheminement à la paix : l'Angleterre donne la première l'exemple, en signant une trêve de deux mois, pendant laquelle un congrès s'ouvre à Utrecht pour traiter de la paix générale. La bataille de Denain (*v.*), gagnée sur le prince Eugène par le maréchal de Villars, les avantages qui en sont le fruit, et qui font perdre aux alliés le résultat de six ans de succès, amènent la Hollande à désirer cette paix; pour l'accélérer, Philippe V renonce à ses droits à la couronne de France, tandis que les princes du sang français font la même renonciation à l'égard de celle d'Espagne (1713). Différents traités proclament enfin cette union tant désirée. Par ces traités, Louis XIV reconnaissait Anne pour reine d'Angleterre; il consentait à la démolition des fortifications de Dunkerque, et à ce que la Grande-Bretagne conservât Gibraltar et

les ports qu'elle avait dans la Méditerranée : Louis XIV restituait au duc de Savoie Exilles, Fenestrelles et la vallée de Pragelas en échange de la vallée de Barcelonnette et de ses dépendances; la Hollande obtenait plusieurs villes de Flandre pour lui servir de barrière, et restituait Lille, Aire, Béthune et St-Venant. Le nouvel empereur s'obstina cependant à continuer la guerre. Mais des succès remportés par le maréchal de Villars le forcèrent à suivre l'exemple des autres puissances enfin, par le traité de Rastadt, les choses ne reprennent le même aspect qu'à la paix de Riswick. — Après avoir vu le trône de son petit-fils consolidé, Louis XIV mourut à l'âge de 77 ans, après un règne de 72. Le peuple, oubliant les années de gloire et les grandes créations du superbe monarque, alluma des feux de joie sur le passage de son cercueil. Vers ses dernières années, il s'était montré favorable aux jésuites; il avait fait enregistrer par le parlement la fameuse bulle *Unigenitus* (*v.*). En 1701, les protestants des Cévennes s'étaient soulevés, écrasés qu'ils étaient dans les rôles des impositions. Ils avaient pris pour devise : *Point d'impôts et liberté de conscience*. Louis XIV envoya contre eux des troupes, et la guerre des camisards devint une affreuse boucherie. Vingt-neuf années de guerre extérieure, causées par l'orgueil ou l'ambition d'un homme, signalèrent ce long règne, et coûtèrent à la France le sang de 1,200,000 soldats; les frais de ces guerres et le faste royal de la cour avaient coûté 15,000,000,000. — Par la mort du roi (1715), le duc d'Orléans était appelé à la régence. Cette régence, que le caractère de ce prince et le désordre des finances semblaient devoir rendre malheureuse, se présente d'abord sous l'aspect le plus paisible. Elle n'est troublée que par la conspiration de Cellamare (*v.*), ambassadeur d'Espagne en France, détruite aussitôt que formée, et qui fit déclarer la guerre à l'Espagne. Mais la disgrâce du ministre espagnol, le cardinal Alberoni, ne tarda pas à ramener la paix.—Louis XIV avait laissé la France grevée d'une dette considérable; le célèbre Law (*v.*), d'origine écossaise, persuade au régent d'établir une compagnie chargée d'acquitter toutes les dettes de la monarchie au moyen d'un papier monnaie qu'on jettera dans la circulation. Les revenus de l'état étaient le revenu réel de cette banque, et le fonds accessoire consistait en un commerce actif avec quelque colonies, commerce qui ne rapporta jamais que de belles espérances. Le papier-monnaie de Law fut recherché avec fureur. Au bout de trois ans, la banque qu'il avait établie sous les auspices du régent avait fait des émissions de papier pour une somme qui dépassait quatre fois tout le numéraire du royaume. Le décri et la variation continuelle des monnaies prononcé par la loi venaient encore en aide à la circulation de cette espèce d'assignats; une ordonnance allait jusqu'à défendre à tout individu, et même à toute communauté ou corporation, de garder en caisse plus de 500 livres en argent monnayé, les obligeant à porter le surplus pour l'échanger à la banque de Law. Cependant, cette grande abondance de valeurs fictives, et le peu de solidité des fonds qu'elles représentaient, ne tardèrent pas à avilir les actions de la banque; bientôt même les réclamations de ceux qui demandaient leur argent ne fut plus en rapport avec l'argent en caisse. Law se vit perdu, honni, exécré; le régent aussi l'abandonna, car il avait le tort, si grand aux yeux de tout pouvoir, de n'avoir pas réussi. Et pourtant son système n'était autre que celui sur lequel est basé aujourd'hui tout le système financier de l'Europe. Law était coupable seulement d'en avoir abusé; peut-être aussi était-il trop en avant de son siècle. Quoi qu'il en soit, la chute de son système fut le signal du bouleversement des fortunes. — Cependant le roi, devenu majeur, était appelé à gouverner. Le désordre des finances commençait déjà à cesser, et le cardinal Fleury, que le roi appelait à la tête du ministère, malgré son âge avancé, faisait face aux nombreuses difficultés des affaires politiques. Malheureusement, la bulle *Uni-*

*genitus* et les discussions des jansénistes et des molinistes jetaient les esprits dans un état d'agitation dangereux pour la tranquillité publique : les miracles du diacre Pâris (*v.*) donnèrent lieu à des scandales auquel le pouvoir mit un terme en faisant fermer les issues conduisant à son tombeau. Toutefois, la mort de Frédérie-Auguste, roi de Pologne (1733), va donner naissance à de nouvelles guerres : le roi Stanislas, beau-père de Louis XV, déjà élu roi de Pologne en 1704, est appelé de nouveau à cette couronne en 1733. Mais la Russie appuie par une armée l'élection du fils du feu roi de Pologne, et Stanislas est forcé de prendre la fuite. L'empereur d'Allemagne s'était allié à la Russie : Louis XV, pour venger l'affront fait à son beau-père, envoie une armée en Italie et une autre en Allemagne. Nos troupes sont bientôt maîtresses du Rhin, et, en Italie, elles remportent de grands avantages. La médiation de l'Angleterre et de la Hollande amène le traité de Vienne, qui rétablit la paix. Par ce traité, Stanislas abdiquait ses droits à la Pologne : on lui accordait en dédommagement la Lorraine et le Barrois, pour être annexés à la France après sa mort; don Carlos d'Espagne était maintenu en possession du royaume de Naples et de Sicile, et l'empereur cédait le Novarais et le Tortonais au roi de Sardaigne, notre allié. La révolte de la Corse, que Louis XV voulut soumettre pour les Génois, attira l'attention de l'Europe jusqu'à la mort de l'empereur Charles VI (1740). Ce prince avait publié, en 1713, une pragmatique-sanction d'après laquelle la possession indivisible de ses états était assurée à sa fille, Marie-Thérèse ; toutes les puissances avaient signé cette pragmatique-sanction. Plusieurs souverains n'en prétendirent pas moins à cette succession, et la guerre se ralluma. Le duc électeur de Bavière, appuyé par la France, à laquelle se joignent l'Espagne, la Prusse, a Pologne et la Sardaigne, est couronné. On s'avance jusqu'aux portes de Vienne, andis que le grand Frédéric, roi de Prusse, fait éprouver de grandes pertes à la reine-impératrice Marie-Thérèse. Enfin, la paix de Breslaw, en laissant la France supporter tout le poids de la guerre, donne à cette reine la Sardaigne, la Hollande, la Russie, l'Angleterre, la Saxe, pour alliés. La France éprouve une suite de revers qui amène l'ennemi sur nos frontières et met un moment nos provinces du Rhin en danger. Le roi (1743) se met lui-même à la tête des armées et s'efforce de répsrer ces désastres. Il gagne la bataille de Fontenoi (*v.*), pendant que le roi de Prusse, qui s'est allié à lui, oblige l'électeur de Saxe et Marie-Thérèse à conclure une paix par laquelle il agrandit encore ses états. La bataille de Raucoux, où le maréchal de Saxe met 15,000 Autrichiens hors de combat, continue nos succès en Flandre; mais nos armées ne sont pas heureuses en Italie, où la guerre se poursuit activement : les Autrichiens entrent dans Gênes et pénètrent jusqu'en Provence; heureusement, le maréchal de Belle-Ile vient les forcer bientôt à quitter notre territoire, pendant que de leur côté les Génois se révoltent et les chassent. D'autre part, toute la Flandre hollandaise tombe en notre pouvoir ; Berg-op-Zoom et Maestricht se rendent à nos généraux; les alliés, effrayés du péril où se trouve la Hollande, ouvrent les négociations, et la seconde paix d'Aix-la-Chapelle est signée (1748). On prend pour base de cette paix tous les traités antérieurs, et les conquêtes faites de part et d'autre sont restituées. — Nonobstant ces conventions, les Anglais ne cessaient d'inquiéter nos colonies de l'Amérique septentrionale, et de chercher à s'agrandir à nos dépens du côté du Canada; quoiqu'en pleine paix, ils avaient plusieurs fois attaqué notre pavillon. La guerre contre l'Angleterre fut proclamée en 1756. — L'intervalle de repos qui l'avait précédée avait été signalé par des luttes du parlement contre l'autorité royale ; le scandale des lettres de cachet était parvenu à son comble, et le roi se plongeait dans les débauches les plus honteuses.

La France s'était alliée à Marie-Thérèse, pendant que la Prusse se liguait avec l'Angleterre. Cette guerre ne fut terminée qu'en 1762, après avoir épuisé les puissances belligérantes: elle avait donné lieu au pacte de *famille* (*v.*). La paix de Paris (1763), en renouvelant le deuxième traité d'Aix-la-Chapelle, accordait à l'Angleterre le Sénégal, et, en Amérique, l'Acadie, le cap Breton, le Canada, si glorieusement défendu par Moncalm (*v.*), la Grenade et leurs dépendances, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago et Minorque, que la France lui avait enlevée au commencement de la campagne. Dès ce moment, la tranquillité de la France, achetée au prix d'un traité humiliant, n'est plus troublée que par les querelles des parlements. L'expulsion des jésuites avait été décidée par le parlement de Paris: à cette occasion, le duc d'Aiguillon, accusé d'avoir bassement intrigué en Bretagne contre MM. La Chalotais père et fils, avait été suspendu par ce corps de ses fonctions de pair. Louis XV, vivement irrité des obstacles que le parlement apportait à ses désirs, emploie des mesures violentes et arbitraires pour se faire obéir. Il exile d'abord le parlement, le casse, ainsi que la cour des aides, et lui en substitue un autre, qu'on appela parlement Maupeou, du nom de ce chancelier; ceux des provinces sont aussi renouvelés. Louis XV mourut après un règne de 59 ans (1774). Dans ses dernières années, la réunion de la Corse à la France avait été stipulée, et les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, avaient procédé, sans opposition, au premier partage de la Pologne.—L'avénement de Louis XVI, petit-fils du feu roi, parut ramener la tranquillité et la prospérité dans le royaume. Les premières opérations du jeune monarque furent de rétablir les anciens parlements, et de rendre plusieurs édits favorables au peuple. On le vit supprimer les corvées et chercher à s'entourer de bons ministres. La rareté des grains, dans l'année qui suivit son avénement, occasionna des troubles. Le ministre Turgot en profita pour faire proclamer la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur de la France. Turgot ne tarda pas à être remplacé par Necker (*v.*), qui, le premier en France, publia un compte-rendu des finances. Il donna sa démission quelques jours après cet acte important. (1777). Le mont-de-piété et la loterie royale furent établis. —L'insurrection de l'Amérique, en occupant les forces anglaises, devait humilier l'orgueil de la Grande-Bretagne, et abaisser sa puissance. Louis XVI, après avoir tacitement autorisé un grand nombre de jeunes nobles, au nombre desquels se trouvaient La Fayette et Rochambeau, à aller combattre pour l'indépendance des états anglo-américains du nouveau continent, fit un traité d'alliance avec les États-Unis, et déclara la guerre à l'Angleterre; l'Espagne, en vertu du pacte de famille, suivit cet exemple. L'Amérique, les possessions françaises dans l'Inde et les mers, où se distingua le bailli de Suffren (*v.*), furent le théâtre de cette guerre; la Hollande, et Hider-Ali-Khan, père de Tippoo-Saeb, se déclarèrent également contre l'Angleterre; mais le renversement du ministère anglais par l'opposition whig fit conclure la paix. L'indépendance des États-Unis fut reconnue par le traité de Versailles; l'Espagne demeura en possession de Minorque et des deux Florides, qu'elle avait conquises; la Hollande fut la plus maltraitée par cette paix, dont la France ne retira d'autre fruit que d'effacer des traités de 1763 la honteuse condition qui ordonnait les fortifications de Dunkerque. Cependant les embarras pécuniaires de la France s'accroissaient chaque jour. Une première assemblée des notables fut convoquée par le ministre des finances, Calonne, et déclara que le seul remède à apporter au mal, était la destruction des abus. C'était aussi ce que Necker avait demandé, et, comme ce dernier, Calonne échoua devant les notables, quand il proposa, pour balancer les dépenses et les recettes, de créer un impôt sur le timbre et un impôt sur

toutes les propriétés foncières sans distinction : les notables, composés de privilégiés, payant peu d'impôts ou n'en payant point, refusèrent de souscrire à ces conditions. Pourtant le successeur de Calonne, M. de Brienne, fut obligé d'en revenir à ces idées, et présenta au parlement deux édits portant création de l'impôt du timbre et d'une subvention territoriale de 80 millions, telle que la demandait aussi Calonne. Le parlement s'opposa à ces édits par des motifs d'intérêt personnel : il réclama une communication de l'état des finances, avant de les enregistrer, afin de justifier de la légitimité des besoins ; et, sur le refus du ministère, il déclara que les états-généraux seuls étaient compétents dans cette matière et refusa en conséquence l'enregistrement. Ce mot d'états-généraux, prononcé après plus d'un siècle et demi d'oubli, agita vivement l'opinion publique, et le roi s'engagea à les convoquer pour le 5 juillet (1787). Mais le ministre ayant fait enregistrer les édits bursaux dans un lit de justice tenu en séance royale, l'opposition du parlement entraîna l'exil de plusieurs de ses membres. — Fatiguée de lutter contre ces corps, la cour forme le projet de borner leur compétence au jugement des affaires civiles, et de créer une cour plénière semblable à celle de Charlemagne, ainsi que des conseils appelés *grands-bailliages*, auxquels serait attribué le droit d'enregistrer les lois de police générale et les édits, qui étaient auparavant du ressort des parlements : ces dispositions équivalaient à leur cassation ; le conseiller d'Espréménil en ayant eu connaissance, malgré le secret qui en couvrait l'exécution, s'opposa énergiquement à cette violation des priviléges parlementaires, et réclama les états-généraux avec une énergie nouvelle. La cour plénière n'en fut pas moins établie ; mais, poursuivi par l'opinion publique, qui se prononçait en faveur du parlement, Brienne fut contraint de donner sa démission, et fit rendre un arrêt du conseil qui retardait l'établissement de la cour plénière, jusqu'à la convocation des états, fixée au 5 mai 1789. La nouvelle de cette retraite produisit à Paris des troubles dans lesquels le sang coula. Necker remplaça de Brienne. Le parlement enregistra l'édit de convocation ; mais, redoutant les réformes qui pourraient résulter de la prépondérance du tiers-état, il décida que les états se réuniraient, comme en 1614, par ordre et en nombre égal dans trois chambres séparées : par-là, les privilégiés seraient parvenus à annuler le vote du tiers-état. Necker, qui voyait le piége, demanda une double représentation pour le tiers-état ; et, bien que repoussée par la seconde assemblée des notables, cette double représentation fut accordée. En attendant la réunion des états, la plus grande fermentation régnait dans toutes les provinces, et à Paris surtout, où le pillage des magasins du manufacturier Réveillon amena une intervention de la force armée, et une déplorable effusion de sang. Enfin, le 5 mai 1789, les états, si impatiemment attendus, se réunissent à Versailles. Le clergé et la noblesse s'assemblent dans des chambres séparées, et vérifient isolément leurs pouvoirs. Le tiers-état, au contraire, réclame la réunion des trois ordres et la vérification en commun. Renforcé par les minorités de la noblesse et du clergé, le tiers-état, après avoir vainement attendu la majorité des deux ordres privilégiés pendant plus d'un mois, se constitue en *assemblée nationale*, et dès ce moment la révolution est commencée. — Je n'ai point à retracer ici la marche et les travaux de l'*assemblée-nationale* (*v.*), cette tâche a déjà été remplie. Pressé par le temps et par mon sujet, qu'on me permette de conserver au moins les dates de ses plus importantes délibérations. La séance et le serment du *jeu de paume* (*v.*), qui n'empêchent point la cour d'annuler les premières délibérations de cette assemblée, témoignent de la détermination inflexible de ses membres. Après avoir essayé de la dissoudre et d'arrêter

la révolution par la force, la cour est forcée de s'humilier après le 14 juillet, qui vit tomber la Bastille sous les coups du peuple parisien. — Le roi se rend à Paris, et reçoit à l'Hôtel-de-Ville la cocarde tricolore, devenue cocarde nationale. De Paris, la fermentation gagne les provinces; les citoyens y prennent aussi les armes pour la défense de la liberté, en même temps que des bandes furieuses attaquent et brûlent les châteaux. Le 2 octobre, les couleurs nationales sont foulées aux pieds à Versailles, en présence du roi, par les gardes-du-corps. Cette nouvelle, arrivée à Paris, porte à son comble l'irritation des esprits : des ressemblements de femmes crient : *A Versailles*! Une multitude innombrale s'y présente; et là s'accomplissent les sanglantes journées des 5 et 6 *octobre*, après lesquelles le roi et la famille royale viennent habiter les Tuileries. La confiscation des biens du clergé, la division nouvelle du royaume en 83 départements, la création des assignats, la constitution civile du clergé et la discussion de la constitution, sont les actes les plus importants de l'assemblée. L'affaire du marquis de Favras (*v.*) n'attira qu'un instant l'attention hors de ses solennels travaux; elle s'y reporte bientôt après, car tous les pouvoirs, du moins dans la réalité de leur exercice, se concentrent entre ses mains. Le 14 juillet 1790, l'anniversaire de la Bastille réunit les Français dans une *fédération* (*v.*) et dans des sentiments communs de patriotisme et de fraternité. La révolte de 3 régiments de Nancy, et le commencement de la longue et cruelle révolution de St.-Domingue (*v.*), sont les événements les plus importants de la fin de l'année 1790. La mort de Mirabeau (*v.*) prive bientôt la tribune nationale du plus éloquent de ses orateurs et la cour de l'un de ses nouveaux appuis. L'émigration des nobles, qui a commencé avec la révolution, s'accroît chaque jour d'une manière alarmante. Bientôt le roi lui-même veut quitter la France, mais la fuite de Varennes n'a d'autre résultat que d'animer davantage contre lui les clubs et les révolutionnaires. La proclamation de la loi martiale, au Champ-de-Mars et la dispersion par la force des citoyens qui demandaient la déchéance de Louis XVI seront plus tard durement reprochées au monarque. La constitution de 1791 ne tarde pas à être acceptée par le roi, dont elle limitait le pouvoir héréditaire, et l'assemblée législative succéda à la constituante (*v.* Assemblés législatifs). Les inquiétudes que donnait l'émigration et le refus d'un grand nombre de prêtres de prêter serment à la constitution civile du clergé nécessite des mesures répressives. Plusieurs décrets sont portés contre les émigrés, déclarés passibles de la peine de mort; leurs biens confisqués sont affectés aux besoins de la nation. Les prêtres réfractaires accusés de troubler l'ordre public sont déportés. Sur ces entrefaites, la guerre avait été déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, qui encourageait les espérances des émigrés; les débuts en furent des plus malheureux. L'assemblée législative ayant mis les ministres en accusation, après avoir dissous la garde accordée au monarque par la constitution, le roi choisit un ministère girondin; mais sa résistance à sanctionner le décret de déportation contre les prêtres réfractaires et le décret dicté par les girondins, qui établissait un camp de 20,000 hommes sous les murs de Paris, la destitution enfin du ministère girondin, donnent lieu à la journée du 20 juin, qui ne tarda pas à être suivie de celle du 10 août, où le peuple, secondé par des bataillons de fédérés marseillais et bretons, s'empare des Tuileries et renverse la monarchie des Bourbons. Le pouvoir exécutif est suspendu, et l'assemblée législative décrète la convocation d'une convention nationale. Mais la faiblesse de cette assemblée se laisse bientôt dominer par la *commune de Paris* (*v.*), où se trouvent tous les plus ardents révolutionnaires, tous les partisans des moyens les plus rigoureux. Les progrès de l'ennemi, qui entré en France, s'empare de Longwi

et de Verdun, répandent la terreur et l'exaspération ; les massacres de *septembre* (*v.*) sont le fruit de cette exaspération et de la crainte que manifestent les volontaires qui partent pour l'armée, d'abandonner leurs familles à la vengeance des ennemis de l'intérieur. Cette disposition des esprits avait été cruellement mise à profit par les plus redoutables des hommes. A ce douloureux tableau des fureurs du peuple, excité par eux, à ce tableau qui déchire le cœur et révolte l'humanité, opposons les palmes de Valmy (*v.*), cueillies sur les Prussiens par le général Kellerman, qui les force à évacuer la Champagne et la France. — Le lendemain de cette bataille, 20 septembre, la convention se réunit pour la première fois, et débute par abolir la royauté en France, et par proclamer la république française une et indivisible. Les travaux de cette assemblée ont été retracés à l'article Convention (*v.*) de cet ouvrage ; j'y renverrai donc pour éviter une répétition de faits inutile. Tout le gouvernement était alors concentré dans la convention ; toutes les mesures venaient d'elle ; à l'intérieur, la condamnation de Louis XVI, la déclaration de guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Espagne ; la réunion à la France de la Savoie, du comté de Nice, de la principauté de Monaco, de l'évêché de Bâle, (celle d'Avignon et du comtat Venaissin avait eu lieu précédemment), la création du tribunal révolutionnaire, les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, où les *girondins* (*v.*) sont expulsés de la représentation nationale ; l'insurrection *fédéraliste* (*v.*), les siéges de Lyon, Toulon, Marseille, la mise en réquisition des hommes et des choses pour la défense de la patrie, la loi des *suspects* (*v.*), la mise sur pied de 1,200,000 hommes, nécessitée par les revers de la république, qui n'est plus qu'une grande place assiégée de toutes parts; la loi du *maximum* (*v.*), le vote et l'acceptation de la constitution républicaine de 93, la condamnation par le tribunal révolutionnaire de la reine, Marie-Antoinette (*v.*), des girondins et d'un grand nombre de citoyens de toutes les classes, la terrible guerre de la Vendée (*v.*), la création du gouvernement révolutionnaire, l'institution du *calendrier républicain* (*v.*), la suppression des loteries de toute nature, sont les événements les plus remarquables de cette année 1793, dont chaque journée était si pleine d'agitations et d'événements. A l'extérieur, la victoire de *Jemmapes* (*v.*) gagnée par Dumouriez, nous avait rendus maîtres de la Belgique ; mais une bataille perdue par le même général à Nerwinde nous fit perdre cette belle conquête. La bataille de Hondschoote avait mis en déroute les Anglais, tandis que nos généraux faisaient triompher les armes de la république sur les lignes du Rhin, de la Moselle et des frontières d'Italie. La France n'est pas moins heureuse dans ses expéditions militaires de l'année suivante (1794). Les Pays-Bas sont rapidement conquis, après les batailles de Hooglède, de Courtrai et de Fleurus (*v.*) ; les Autrichiens et les Prussiens sont repoussés jusqu'au-delà du Rhin, et, du côté des Pyrénées, nos généraux, après avoir délivré notre territoire, envahissaient glorieusement celui de l'Espagne. L'armée d'Italie est la seule qui n'obtienne pas de grands avantages dans cette campagne. Nos soldats, étrangers aux querelles des partis dans l'intérieur de la France, ne songeaient qu'à la servir utilement. La terreur contre les ennemis de la patrie avait été mise à l'ordre du jour : en France, l'échafaud tranchait impitoyablement les têtes de tous ceux qui étaient suspects de royalisme, et même d'un grand nombre de républicains. La jalousie s'était glissée parmi les membres de la convention. Le comité de salut public (*v.*), alors tout puissant, fit décréter la mise en accusation de Danton (*v.*), de Camille Desmoulins et de leurs principaux amis, qui penchaient pour la modération ; et bientôt après, Hébert (*v.*) et les ultrà-révolutionnaires portèrent à leur tour leurs têtes sur l'échafaud; leur exécution signala l'apogée du gouvernement terroriste. Ro-

bespierre, à son tour, excite la crainte et la défiance de ses collègues, et, le 9 *thermidor* (*v.*), son arrestation est prononcée. Le lendemain, cet homme, dont l'influence était si grande et si redoutable peu de jours auparavant, n'est plus qu'un infâme scélérat, et l'échafaud fait justice de lui et de ses amis. Dès ce jour, la convention s'engage dans une voie de réaction qui encourage les espérances des royalistes : elle fait épurer les *jacobins* (*v.*), ce club si puissant depuis les premières années de la révolution, et que dirigeaient les plus exaltés d'entre les *montagnards* (*v.*); la jeunesse dorée de Fréron (*v.*), qui se fait l'auxiliaire des royalistes, irrite le peuple contre la convention. Les faubourgs envahissent la salle des séances dans les journées du 12 *germinal* (*v.*), et 1er et 2 *prairial* (*v.*) an III (1er avril, et 20 et 21 mai 1795). Après avoir repoussé toutes les attaques, la convention s'occupe à préparer une constitution nouvelle, et à résigner les pouvoirs qu'elle a si long-temps gardés. Mais, au moment où elle fait adopter cette constitution, et le principe des deux chambres (le conseil des cinq-cents et celui des anciens), la crainte de voir les royalistes dominer dans ces conseils la porte à décréter le 13 fructidor que les deux tiers du nouveau corps législatif devront, pour la première session, être pris parmi les conventionnels. Et, en effet, le parti de l'émigration commençait à relever audacieusement la tête; la convention avait composé avec les chefs de cette Vendée, long-temps encore si terrible pour nos armées; mais ces chefs n'attendaient qu'un moment favorable pour se lever de nouveau : le débarquement de plusieurs corps d'émigrés à Quiberon(*v.*) et le massacre qu'en font les troupes républicaines, commandées par Hoche (*v.*), décident la convention à prendre des mesures énergiques contre les émigrés. Mais l'influence des royalistes ne s'en faisait pas moins apercevoir dans Paris; ils soulèvent adroitement les sections contre la convention, à l'occasion du décret du 13 floréal; et, le 13 *vendémiaire* (*v.*), la défaite des insurgés, trompés la plupart sur les intentions de leurs chefs, vient mettre un obstacle aux projets des réacteurs royalistes. La convention, en se retirant, choisit dans son sein les cinq directeurs appelés par la constitution à exercer le pouvoir exécutif : puis avant de se retirer, elle augmente ses immortels travaux en organisant les écoles Polytechnique, d'artillerie, d'ingénieurs militaires, des ponts-et-chaussées, des mines, de géographes, d'ingénieurs maritimes, de navigation et de marine (la convention avait déjà institué l'école normale, des écoles primaires centrales, le bureau des longitudes, et en même temps elle avait décrété le nouveau système métrique). Enfin, pour clore sa longue carrière gouvernementale, elle décrète un amnistie générale. Pendant que les intérêts politiques de la nation occupaient ainsi la convention, nos troupes continuaient leurs succès. La campagne de Hollande, au milieu du plus rigoureux hiver, et sa conquête par des soldats dénués de tout, en rétablissant la république batave, qu'elle nous donne pour alliée, agrandit la France de toute la Flandre hollandaise et de toute la Belgique. Le Liégeois et le Luxembourg y étaient déjà annexés. Intimidés par d'autres succès, les rois de Prusse et d'Espagne concluaient également la paix avec la France : la Prusse nous abandonnait toutes ses possessions de la rive gauche du Rhin; et l'Espagne, à laquelle la France restitua toutes ses conquêtes, nous cédait la partie de St-Domingue qu'elle possédait. Le grand-duc de Toscane avait suivi le même exemple. Mais cette prospérité de nos armes ne se maintint pas jusqu'à la fin du régime conventionnel. En arrivant au pouvoir (26 oct. 1795), le directoire (*v.* l'article DIRECTOIRE) trouva le trésor vide, et il avait de grands échecs à réparer; la Vendée était de nouveau en feu, la Hollande menacée d'une descente, et l'armée d'Italie, découragée, se maintenait à peine au pied des Alpes. Nos soldats se trouvaient réduits à la dernière misère. Le directoire remplace à l'armée

du Rhin Pichegru (*v.*), qui trahissait déjà, et nomma le jeune Bonaparte (*v.*) au commandement en chef de l'armée d'Italie. En même temps, le directoire crée pour 2,400,000,000 f. de *mandats territoriaux*, nouveau papier-monnaie qui est bientôt aussi discrédité que les assignats. La conspiration de Gracchus Babœuf vint à peine inquiéter le pouvoir. Les campagnes de 1796 couvrent nos armées de gloire : Moreau (*v.*) gagne sur les Autrichiens les batailles de Renchen, de Rastadt, d'Etlingen, de Heydenheim, de Friedberg, tandis que Jourdan (*v.*), appelé à appuyer ses mouvements, remportait la victoire d'Altenkirken. Mais la précipitation de Jourdan fait échouer un plan dont l'exécution eût rendu les Français maîtres de Vienne. Battu par l'archiduc Charles à la bataille de Vurtzbourg, il rétrograde, et Moreau est contraint à opérer sa retraite, retraite à jamais fameuse dans nos fastes militaires, et durant laquelle il défait les Autrichiens dans les batailles de Biberach, de Villingen. Hoche avait pacifié de nouveau la Vendée. Mais les faits d'armes les plus glorieux se passaient à l'armée d'Italie, que Bonaparte conduisait à la victoire. Ce jeune général, après une série de victoires plus glorieuses les unes que les autres, avait envahi toute la Péninsule, forcé à la paix le roi de Sardaigne, le pape, tous les princes entrés dans la coalition, détruit complètement les armées des généraux autrichiens Beaulieu, Wurmser, Alvinzi et du prince Charles, franchi les gorges du Tyrol, et porté ses drapeaux triomphants jusqu'à 30 lieues de Vienne, en poursuivant les débris des troupes du prince Charles. Moreau et Hoche passent le Rhin pour appuyer l'armée d'Italie; ils remportent de grands avantages à Altenkirken; mais l'armistice de Léoben, suivi de la paix de Campo-Formio, mettent fin à cette guerre brillante. De tant d'ennemis qui s'étaient coalisés contre elle, la France n'avait donc plus que l'Angleterre à combattre, encore cette puissance faisait-elle alors des propositions de paix : elles ne furent point jugées sincères.—La nouvelle de tant de succès remplissait le peuple de joie et d'enthousiasme. Le directoire sentait sa faiblesse se renforcer de la gloire des armées nationales : aussi se disposa-t-il à réduire violemment ses adversaires au silence. Les élections de l'an V avaient appelé dans les conseils une majorité contre-révolutionnaire qui devenait inquiétante pour le pouvoir. Deux des directeurs, dont l'un, Carnot, était trompé sur les vues ultérieures des royalistes, les appuyaient. La majorité du directoire, dans de telles conjonctures, crut devoir recourir à un coup d'état, et elle fit le 18 *fructidor* (*v.* cet article), pour se débarrasser de ses ennemis. Les élections de l'an VI s'étant au contraire faites sous l'influence des républicains exaltés, seront cassées par le directoire en vertu des pouvoirs qu'il se fait donner en ce jour. Le traité de Campo-Formio ne met pas fin à la guerre en Italie. L'ambassadeur français à Rome ayant été tué dans une émeute, le pape est détrôné, et la république romaine proclamée de nouveau, après un intervalle de tant de siècles. En même temps, pour protéger le canton de Vaud contre l'aristocratie de Berne, le directoire fait attaquer la Suisse et lui impose sa constitution. Le directoire voulait encore mettre à exécution un projet de descente en Angleterre : 60,000 hommes étaient déjà rassemblés à cet effet, et Bonaparte était nommé général en chef de cette expédition. Mais une entreprise plus gigantesque, propre à occuper une partie des forces que la paix laisse à la charge de la France, et à attaquer la puissance anglaise en Asie, fait abandonner ce projet. Bonaparte s'embarque avec 40,000 hommes pour l'Egypte. Cependant, le traité de Campo-Formio avait laissé quelques points litigieux à décider; un congrès avait été convoqué à cet effet : la France y envoya trois plénipotentiaires. Toutefois, l'Angleterre ne pouvait se résoudre à supporter seule tout le poids de la guerre : elle poussa les puissances à la guerre. Le roi de Naples et celui de Sardaigne, qui cèdent les premiers à ses insinuations, sont châtiés

[illegible] iours, et le royaume de Naples est cons[illegible] parthénopéenne. Bientôt la Russie, l'Autr[illegible] toutes les puissances monarchiques, moins l'Espagne et la Prusse, se coalisent contre nous. L'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt irrite la France : elle ramasse le gant qu'on lui jette. Cette campagne de 1799, à part les conquêtes et les victoires de l'armée d'Egypte, n'est qu'une série de revers pour nos troupes. L'Italie est presque abandonnée ; les Russes et les Autrichiens se disposent à envahir la France par la Suisse, tandis que 40,000 Anglais débarquent sur les côtes de Hollande. Le directoire devait supporter la responsabilité de ces revers ; aussi, vivement attaqué par une majorité républicaine exaltée dans les conseils, qui se constituent en permanence, il se reconstitue, et prend des mesures pour s'opposer aux mouvements royalistes dans le Midi et combattre les chouans, qui se soulèvent de nouveau. Par bonheur, Masséna (*v.*) arrête en Suisse les armées de la coalition, et met, après quinze jours de victoires consécutives, les Austro-Russes dans la plus complète désorganisation, tandis que les 40,000 Anglais du duc d'York sont battus et forcés de se rembarquer. Bonaparte, parti d'Égypte au bruit de nos revers, arrive sur ces entrefaites, escorté de sa gloire d'Égypte. Témoin du mécontentement qu'excite l'impéritie du directoire, il conspire son renversement, de concert avec Sieyès, l'un des directeurs, et, après l'avoir en quelque sorte dissous et s'être emparé de la force, il tente le 18 brumaire, journée célèbre, qui clôt la période révolutionnaire de la France, en lui donnant un gouvernement où va se retrouver le despotisme de la monarchie. — La constitution de l'an VIII, élaborée après le 18 brum., confiait le gouvernement à trois consuls, Napoléon Bonaparte, Cambacérès et Lebrun ; mais les pouvoirs que la constitution donnait au premier consul, qui nommait lui-même ses deux collègues, étaient bien autrement étendus que ceux que la constitution de 1791 accordait à Louis XVI. Le pouvoir législatif se composait, d'après cette constitution, du tribunat qui discutait les lois (le gouvernement en avait l'initiative) ; du corps législatif, qui les décrétait, et d'un sénat conservateur, chargé de veiller à leur maintien ; mais le sénat ne tarda pas à usurper le pouvoir constituant. Cependant, tout espoir de paix étant évanoui, le premier consul se décide à se rendre lui-même en Italie. Le passage du mont Saint-Bernard, l'entrée en Italie, la reprise de toutes nos anciennes conquêtes, les mémorables batailles de *Montebello* et de *Marengo* (*v.*) remplissent la France d'enthousiasme ; les Autrichiens sont défaits et dispersés complètement en Italie, tandis que Moreau les anéantit en Allemagne, aux batailles d'Engern, de Mœskirch, de Biberach, d'Holschstedt et de Hohenlinden : l'empereur d'Autriche est obligé de demander la paix, en cédant aux Français tous les pays de la rive gauche du Rhin, jusqu'à son embouchure (1801). La paix est conclue également avec le roi de Naples, avec la Bavière, avec le Portugal, avec la Russie, avec la Porte-Ottomane. Le territoire français s'agrandit du duché de Parme, de la principauté de Piombino et de l'île d'Elbe. L'Angleterre elle-même signe la paix d'Amiens (27 mars 1802), et la France respire un moment, après dix années de guerre. En même temps, le *concordat* (*v.*) était conclu, la *Légion-d'Honneur* (*v.* instituée, Bonaparte enfin créé consul à vie. Mais, irrité par de continuelles conspirations contre ses jours, au nombre desquelles il faut placer en première ligne la *machine infernale* de la rue Saint-Nicaise et l'attentat de Georges Cadoudal, de Pichegru, etc., il fait condamner et exécuter le duc d'Enghien. L'établissement de la banque de France, la pacification de la Vendée, la clôture de la liste des émigrés, la réorganisation de l'institut, l'institution des préfets, l'extension donnée à la loterie, supprimée en 1793, mais rétablie par le directoire ; le rétablissement des droits réunis, la réunion de toutes les lois en un code, et de continuelles infrac-

tions à la constitution, signalent l'époque du consulat. Bientôt le titre de consul à vie ne suffit pas à l'ambition de Bonaparte, il lui faut la couronne impériale, et le sénat obéissant la lui apporte.—Dès ce moment, Napoléon a une cour, de nombreux courtisans, et s'essaie sans cesse à attirer à lui les émigrés et la vieille noblesse. Il est bientôt couronné empereur des Français et roi d'Italie : son despotisme n'a plus de limites, et l'on peut dire que toute la France est concentrée dans Napoléon guerrier et dans Napoléon despote. L'Angleterre et la France avaient rompu la paix d'Amiens, et commencé sur mer les hostilités. Napoléon forme le dessein d'aller attaquer la puissance anglaise jusque dans son île ; le camp de Boulogne est formé à l'effet de tenter une descente en Angleterre. Mais il apprend que l'Autriche vient d'envahir la Bavière, notre alliée, et que la Russie s'apprête à nous attaquer. Aussitôt Napoléon se met en campagne avec la grande armée. Arrivé à Strasbourg le 24 septembre, il signe la paix à Presbourg le 26 décembre, après avoir complètement détruit l'armée austro-russe, dans cette brillante série de victoires que clôt la bataille d'Austerlitz (*v.*). Les conditions de cette paix de Presbourg, en humiliant l'Autriche, qu'elle dépouillait de l'état de Venise, de la Dalmatie, de l'Albanie, etc., donnaient un nouvel accroissement au territoire de l'empire français. L'année 1807 n'est pas moins glorieuse pour nos armes. Le royaume de Naples est conquis; la Prusse, entrée dans une nouvelle coalition malgré les assurances de paix, est châtiée, et les batailles d'Iéna et d'Auerstædt, la livrent à notre discrétion. Napoléon entre ensuite en Pologne pour y chercher les Russes. Partout la victoire accompagne ses pas : les batailles d'Eylau (*v.*) (9 février 1807) et de Friedland (*v.*) achèvent la destruction des troupes russes et amènent la paix de Tilsitt. Napoléon avait donné des royautés à ses frères et des fiefs et des majorats à ses généraux. On l'a même accusé d'avoir voulu mettre sur tous les trônes des rois nouveaux qui lui fussent dévoués corps et ame, et sa conduite semblait assez le témoigner. Les guerres de Portugal et d'Espagne, la dernière, surtout si funeste à la France, paraîtraient être la conséquence de ce système ; le sénat, selon sa coutume, approuve servilement tous les projets de l'empereur et lui prodigue les hommes pour l'aider à ces expéditions. Mais l'Angleterre, bien qu'épuisée par les dépenses énormes qu'elle avait faites depuis la révolution, parvient à soulever de nouveau l'Autriche contre nous, tandis que nos troupes poursuivent en Espagne le cours de victoires et de conquêtes chèrement disputées. La guerre s'ouvre donc de nouveau en Allemagne, et les batailles d'Abensberg, d'Echmülh, d'Ebersberg, d'Essling et de Wagram ont bientôt forcé l'empereur François à demander de nouveau une paix désavantageuse et humiliante. Cependant, Napoléon était sans postérité; il eût vu avec peine la couronne passer sur la tête de son frère Joseph. Il divorce avec Joséphine Beauharnais, sa première femme, pour épouser l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, mariage qui lui fut bien funeste. Napoléon, pendant que ses généraux travaillaient à soumettre l'Espagne, se faisait le protecteur des arts; sous lui furent commencés ou achevés un grand nombre de monuments dont la France est fière ; des routes nouvelles s'ouvraient de tous côtés par ses ordres, et le port d'Anvers était creusé. En même temps, il regardait comme un devoir de prendre part aux discussions sur le code civil, et de porter ses regards sur les plus petits détails de l'administration. La naissance d'un fils (20 mars 1811), appelé roi de Rome, vint combler ses vœux et sembla lui offrir une nouvelle assurance de la durée de la paix. Mais la Russie, lasse de subir la contrainte du *blocus continental* (*v.*), se dispose à nous attaquer : Napoléon, dont l'ambition n'a fait que grandir, veut aller attaquer les Russes jusque dans leur patrie. La victoire accompagne nos aigles jusqu'à Moscou ; les batailles de Smolensk, de la

Moscowa, viennent agrandir le livre de nos fastes militaires; mais les éléments font plus contre la France que n'avaient pu toutes les armées des rois de l'Europe. L'incendie de Moscou et la retraite de nos soldats, par un froid rigoureux auquel succombent chaque jour des milliers d'hommes, entraînent la défection d'alliés qui ne désiraient que le moment de venger leurs défaites. La campagne de Saxe et les victoires de Lutzen, Bautzen et Wurtschenn, les faisaient déjà repentir de leur levée de boucliers, quand le désastre des Français à Leipsig (*v.*) donne une nouvelle énergie à la coalition. La plupart des alliés, dont les troupes grossissent encore nos armées, se tournent contre nous dans les moments les plus critiques, et bientôt la France est envahie. Cette admirable campagne de 1814, dans laquelle l'empereur, acculé sur ses foyers, défait l'ennemi partout où il se trouve en présence, ajoute encore à la gloire militaire de Napoléon. Effrayé de nos succès, l'étranger hésite, mais il n'en continue pas moins sa marche sur Paris, où il entre, malgré la belle défense d'une partie de la garde nationale et des écoles Polytechnique et d'Alfort. Tout n'était pas encore perdu pour Napoléon; mais la trahison du duc de Raguse, et le découragement que les maréchaux, fatigués de guerres et de combats, font passer dans son ame, le décident à abdiquer à Fontainebleau, et à échanger le trône de France contre la souveraineté d'un îlot perdu dans les ondes de la Méditerranée. — Après l'abdication de Napoléon, le sénat et le corps législatif avaient préparé une constitution plus libérale que celle de l'empire. Dans cette constitution, le peuple français appelait au trône Louis-Stanislas-Xavier de France, qui ne devait y monter qu'après l'avoir jurée. Mais, Louis XVIII, au lieu d'adopter ce pacte, présenta au sénat et au corps législatif une charte qui était son ouvrage, et à laquelle les esprits, fatigués de troubles, se montraient assez disposés à se rallier. Malheureusement cette charte fut présentée comme une ordonnance de réformation, et les actes ministériels ne justifièrent que trop l'espérance que nourrissaient les courtisans de la voir bientôt retirée. A propos de la restitution des biens nationaux non vendus, un ministre annonça hautement que la justice du roi ne s'arrêterait pas là, et que son intention était de rendre à la noblesse et au clergé tous les biens dont ils avaient été dépouillés à la révolution. Les souvenirs du drapeau tricolore, planant encore au-dessus de l'antique gloire des fleurs de lis, depuis si long-temps oubliée, ces traités de Paris si onéreux, si cruels pour un peuple qui avait parcouru en triomphe toutes les capitales de l'Europe, ce congrès de Vienne où les rois que nous avions tant de fois vaincus se disputaient nos dépouilles, la morgue hautaine que les émigrés rentrés mêlaient trop souvent à la joie de revoir la patrie, toutes ces circonstances se réunissaient pour préparer les esprits à un changement, quand on apprit le débarquement de Napoléon à Cannes. Tous les effort des Bourbons ne purent arrêter sa marche; l'aigle vola de clochers en clochers jusque aux tours de Notre-Dame, et le 20 mars le proscrit rentrait dans Paris. J'aurais à examiner ici la période désignée dans l'histoire sous le titre de gouvernement des *cent-jours* (*v.*), mais cette tâche a été remplie d'une manière complète dans un article spécial de ce dictionnaire: qu'on me permette d'y renvoyer les lecteurs, ainsi qu'aux articles Bonaparte (*v.*) et Napoléon (*v.*). Je reprendrai les Bourbons à leur seconde rentrée, après la bataille de *Waterloo* (*v.*), et je noterai rapidement chacun de leurs actes importants. Les partisans de la restauration, lors de cette deuxième visite des alliés à Paris, avaient encore moins caché leur joie qu'à l'époque de la première. Dieu, selon eux, se prononçait hautement pour la France; il y avait crime à tarder encore de se rallier; mais ce fut dans le midi du royaume surtout, dans ces provinces qu'un soleil ardent et l'opposition de deux croyances exaltent avec tant de

facilité, que la joie passa bientôt au délire, et du délire à la plus déplorable des réactions. Des meurtres hideux furent commis sur des protestants, sur des libéraux ou bonapartistes, sur de pauvres militaires qui regagnaient paisiblement leurs foyers. Faut-il s'en étonner? le gouvernement n'était-il pas, lui aussi, dans une voie réactionnaire, et le temps a-t-il pu encore effacer de nos souvenirs les douloureuses condamnations du maréchal Ney (*v.*), de Mouton-Duvernet, des frères Faucher, de Labédoyère et de tant d'autres, la censure des journaux solennellement rétablie, le licenciement des débris de nos armées, si glorieuses, subtilement attirés loin de la capitale, et qualifiés publiquement de brigands de la Loire; le troisième traité de Paris, qui dépouillait la France de ses conquêtes et de pays qui loi appartenaient avant 1789; l'expulsion du sol de la patrie des Français qui, après avoir voté la mort de Louis XVI, avaient accepté des fonctions publiques durant les cent-jours; la suspension de la liberté individuelle et l'établissement des cours prévôtales. N'était-ce pas là un triste début pour un gouvernement, quelque certain qu'il fût de l'appui des chambres? pouvait il conserver toujours cette ligne de conduite violente? Aussi l'ordonnance du 5 septembre 1816, en renvoyant la chambre qui l'avait favorisée, renouvela-t-elle complètement la face de l'état. Les constitutionnels, les libéraux, le côté gauche, appuyèrent franchement le ministère qui avait provoqué cette ordonnance, mais la restauration n'en était pas moins, au fond du cœur, hostile aux progrès de la liberté. Les lois répressives de la presse, la censure, le double vote, établis après la mort du *duc de Berri* (*v.*), et qui firent naître tant de troubles; le ministère Villèle, Corbière et Peyronnet, détruisirent bientôt toutes les espérances des libéraux. De nouvelles lois contre les écrivains et la presse, les manœuvres d'un gouvernement occulte en faveur des ultra-royalistes, l'expulsion du député Manuel, les fraudes ministérielles dans les élections, la guerre entreprise par la France contre la révolution espagnole, tandis que la sainte-alliance étouffait de son côté les révolutions de Naples et du Piémont, augmentaient de jour en jour les ferments de haine et le nombre des ennemis du gouvernement. Quand Louis XVIII mourut, le parti libéral avait déjà jeté de profondes et vivaces racines dans la nation. Les conspirations avortées de Béfort, de Berton (*v.*), de la Rochelle, étaient le retentissement lointain de l'opinion publique, auquel, comme il arrive presque toujours, le gouvernement eut le tort grave de ne point prêter l'oreille.— Charles X, malgré ses fâcheux antécédents contre-révolutionnaires, avait débuté par un acte qui était de nature à lui concilier les esprits généralement si oublieux en France. Il avait aboli la censure. Aussi la joie fut-elle grande à son entrée dans la capitale. Mais bientôt il s'abandonne à son tour aux mêmes ministres ennemis de toutes nos libertés. La loi d'indemnité, en accordant un milliard à l'émigration, encourage ses espérances, et ajoute aux charges du peuple. Une opposition consciencieuse combat, dans le sein des chambres, la marche rétrograde du pouvoir. Le clergé, protégé par la cour, abuse de son influence; des missionnaires se répandent sur la surface de la France, et partout des troubles éclatent à leur aspect; enfin, le ministère, pour achever de se démasquer, propose la loi d'aînesse et des substitutions, que la chambre des pairs a le bon sens de rejeter. Dès ce moment, la désaffection pour le gouvernement devient de plus en plus sensible; malgré ses efforts obstinés, malgré le rétablissement de la censure, malgré le licenciement de la garde nationale parisienne, malgré les fraudes électorales des nouvelles élections, malgré les troubles et les fusillades de la rue St-Denys (novembre 1827), le ministère Villèle ne peut plus se soutenir, et il est forcé de céder la place au ministère Martignac, plus en harmonie avec les opinions monarchiques constitutionnelles du grand nombre. Mais ce

ministère, en butte à la haine des courtisans, et envisagé par la cour comme une concession momentanée, arrachée par la force des choses, ne tarde pas à s'apercevoir que, malgré toute sa bonne volonté, la position n'est plus tenable, et qu'en dépit des plus consciencieux avertissements, une administration s'avance, ouvertement hostile à la nation, celle du prince de Polignac. La conquête d'Alger, si glorieusement entreprise et achevee sous ce ministère, n'était pent-être de sa part qu'une diversion adroitement tentée pour pouvoir, en occupant les esprits des prestiges d'une gloire extérieure, consommer plus facilement à l'intérieur la soumission de la France entière au joug du pouvoir absolu. On sait où la lutte de ce ministère contre la chambre des 221, qui représentait le progrès, a conduit la monarchie de Charles X. Du moment que cette monarchie a brisé la légalité qui la protégeait, elle est tombée; notre belle révolution de juillet a puni le manque de foi de la restauration, et placé sur le trône Louis-Philippe d'Orléans. Arrêtons-nous ici. Il manque peut-être aux événements qui suivent le degré de maturité qu'exige l'histoire impartiale. Laissons aux passions le temps de se calmer; à certaines plaies encore saignantes le temps de se cicatriser. Soyons assez humains pour ne pas outrager les vaincus, assez consciencieux pour ne pas louer sans réserve les vainqueurs.

TISSOT, de l'académie française.

FIN DU VINGT-HUITIÈME VOLUME.



# TABLE DES MATIÈRES.

## F

FIN DE LA TABLE.